BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

J 103 H72 1943/44 R48 A4 v.1

CANADA. PARL. C. DES C.
COM. SPEC. DE LA RESTAURATION ET DU RETABLISSEMENT.
Procès-verbaux et tém.

NAME - NOM

SESSION DE 1943

CHAMBRES DES COMMUNES

COMITÉ SPÉCIAL

DE LA

RESTAURATION ET DU RÉTABLISSEMENT

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

FASCICULE n° 1

Séances du

MARDI 9 mars et du

JEUDI 11 mars 1943

TÉMOINS:

L'honorable I. A. Mackenzie, ministre des Pensions et de la Santé nationale. président du comité ministériel de la restauration.

Le Dr F. Cyril James, président de l'Université McGill de Montréal.

OTTAWA
EDMOND CLOUTIER
IMPRIMEUR DE SA TRÈS EXCELLENTE MAJESTÉ LE ROI
1943

ORDRES DE RENVOI

CHAMBRE DES COMMUNES,

LE MARDI 2 mars 1943.

Résolu:—Que soit institué un Comité spécial de la Chambre pour faire enquête et rapport sur les problèmes généraux de restauration et de réorganisation qui pourront se poser à la fin de la présente guerre, de même que sur toutes les questions connexes; que ce Comité soit autorisé à instituer, avec les membres qui le composeront, les sous-comités qu'il jugera utiles ou nécessaires, pour examiner certaines parties déterminées des problèmes mentionnés plus haut; que ce Comité spécial et les sous-comités qui peuvent être institués soient autorisés à assigner des personnes, à faire produire documents et dossiers, à interroger des témoins ayant prêté serment; que ce Comité spécial soit autorisé à faire rapport à la Chambre de temps à autre; que ce Comité se compose des membres suivants: MM. Authier, Bertrand (*Prescott*), Black (*Cumberland*), Brunelle, Castleden, Dupuis, Eudes, Ferron, Fraser (*Northumberland*), Gershaw, Gillis, Gray, Harris (*Danforth*), Hill, Jean, Mackenzie (*Vancouver-Centre*), MacNicol, McDonald (*Pontiac*), McKinnon (*Kenora-Rainy River*), McNiven (*Ville de Regina*), Marshall, Martin, Matthews, Maybank, Mitchell, Nielsen (*Mme*) Poirier, Purdy, Quelch, Ross (*Middlesex-est*), Sanderson, Stirling, Turgeon, Tustin et White; et que soient suspendues, à cet effet, les dispositions de l'article 65 du Règlement qui limite le nombre des membres spéciaux.

Copie conforme.

Le greffier de la Chambre,

ARTHUR BEAUCHESNE.

LE MARDI 9 mars 1943.

Ordonné.—Que le Comité soit autorisé de faire imprimer, au jour le jour, 1,000 exemplaires en anglais et 400 exemplaires en français de ses procès-verbaux et des témoignages entendus, et que soit suspendue à cet égard l'application de l'article 64 du Règlement.

Le greffier de la Chambre,

ARTHUR BEAUCHESNE.

RAPPORT À LA CHAMBRE

Le MARDI 9 mars 1943.

Le Comité spécial de la restauration et du rétablissement a l'honneur de présenter son

PREMIER RAPPORT

Votre Comité demande l'autorisation de faire imprimer, au jour le jour, 1,000 exemplaires en anglais et 400 exemplaires en français de ses procès-verbaux et des témoignages entendus et que soit suspendue à cet égard l'application de l'article 64 du Règlement.

Votre Comité recommande de plus que son quorum soit fixé à dix membres.

Le tout respectueusement soumis.

Le président,
J.-G. TURGEON.

PROCÈS-VERBAUX

Le MARDI 9 mars 1943.

Le Comité spécial de la restauration et du rétablissement se réunit à onze heures du matin pour fins d'organisation.

Présents : MM. Brunelle, Castleden, Dupuis, Ferron, Gershaw, Gillis, Hill, Jean, Mackenzie (*Vancouver-Centre*), MacNicol, McDonald (*Pontiac*), McKinnon (*Kenora-Rainy River*), McNiven, Martin, Matthews, Mitchell, Poirier, Quelch, Sanderson et Turgeon.—20.

Sur la proposition de M. Martin, M. Turgeon est élu président à l'unanimité. M. Turgeon prend le fauteuil et remercie le comité de l'honneur qu'il vient de lui conférer.

Sur la proposition de M. McDonald (*Pontiac*), M. McNiven est élu vice-président.

Sur la proposition de M. MacNicol, il est

Résolu,—Que le Comité demande de faire imprimer, au jour le jour 1,000 exemplaires en anglais et 400 exemplaires en français de ses procès-verbaux et des témoignages entendus, et, qu'à cet égard, l'application de l'article 64 du Règlement soit suspendue.

Sur la proposition de M. Jean, il est

Résolu,—Que le Comité recommande que son quorum soit fixé à 10 membres.

Sur la proposition de M. MacNicol, il est

Résolu,—Que le président nomme un sous-comité chargé du programme, dont le personnel serait annoncé à la prochaine séance.

Le président signale que l'honorable M. Mackenzie, à titre de président du Comité ministériel de la restauration, exposera, lors de la prochaine séance, les progrès accomplis par le Comité durant l'année expirée. Il déclare aussi que le Dr F. Cyril James, président de l'Université McGill, assistera à la prochaine séance pour y rendre témoignage.

Sur la proposition de M. McNiven, le Comité s'ajourne pour se réunir de nouveau le mardi 11 mars, à 11 h. 30 a. m.

Le JEUDI 11 mars 1943.

Le Comité spécial de la restauration et du rétablissement se réunit à 11 h. 30 du matin, sous la présidence de M. J.-G. Turgeon, président.

Présents:—MM. Authier, Bertrand (*Prescott*), Black (*Cumberland*), Brunelle, Castleden, Ferron, Gershaw, Gillis, Gray, Mackenzie (*Vancouver-Centre*), MacNicol, McDonald (*Pontiac*), McKinnon (*Kenora-Rainy River*), McNiven, Marshall, Matthews, Nielsen (*Mme*), Poirier, Quelch, Turgeon, Tustin et White.—22.

Le président déclare que ce Comité a été réinstitué selon les vœux exprimés par le gouvernement dans le discours du Trône.

L'honorable M. Mackenzie, ministre des Pensions et de la Santé nationale et président du Comité ministériel de la restauration, sur la demande du président de la séance, présente un exposé détaillé des mesures prises par le gouvernement, durant l'année expirée, concernant les problèmes de la restauration.

Un exemplaire du rapport du Conseil de la Colombie-Britannique sur la restauration d'après-guerre est déposé entre les mains du président.

Le président offre les remerciements du Comité à l'honorable M. MacKenzie pour sa causerie.

Le Dr F. Cyril James, président de l'Université McGill est appelé à rendre témoignage et il subit un interrogatoire.

Le Dr James dépose un état et un graphique indiquant la reconstitution des organismes consultatifs attachés à l'étude de la réorganisation d'après-guerre du gouvernement fédéral.

Le témoignage fait mention du rapport du Dr L. C. Marsh sur la sécurité sociale et la législation sociale au Canada et recommande que le Comité se procure le rapport Lever traitant de la réorganisation.

Le président annonce la nomination des membres dont les noms suivent, au sous-comité du programme: MM. Turgeon, McNiven, MacNicol, Jean, Hill, Gillis et Quelch.

Sur la proposition de M. McDonald (*Pontiac*), le Comité s'ajourne à une heure de l'après-midi pour se réunir de nouveau sur convocation du président.

Le secrétaire du Comité,

J.-P. DOYLE.

TÉMOIGNAGES

CHAMBRE DES COMMUNES,

le 11 MARS 1943.

Le Comité spécial de la restauration et du rétablissement se réunit à onze heures trente, sous la présidence de M. James Gray Turgeon.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, nous formons un quorum; la séance est ouverte. Je remarque la présence du sénateur Lambert, président du Comité sénatorial de la restauration. Voulez-vous vous asseoir parmi nous, sénateur?

Le sénateur LAMBERT: Merci beaucoup.

Le PRÉSIDENT: M. James sera ici un peu plus tard. Son train est signalé, avec un retard de 15 minutes. Dans l'intervalle, le ministre des Pensions et de la Santé va nous faire un exposé. Mais auparavant, je voudrais faire insérer au compte rendu une courte citation extraite du discours du Trône. On a contesté, à la Chambre, l'importance de notre Comité dans le plan d'ensemble de la restauration. A cet égard, je voudrais rappeler deux courts paragraphes du discours du Trône relatifs à l'établissement du Comité. Je ne les lirai pas, pour gagner du temps, mais je prierai le sténographe de les faire mettre au compte rendu; ils serviront de préambule à ma présentation du ministre des Pensions et de la Santé. Le discours énumère les choses importantes qui doivent se faire dans le domaine international et dans le domaine intérieur, puis il continue :

> Avec votre assentiment, le Comité spécial de la restauration et du rétablissement, nommé au cours de la dernière session, sera reconstitué.

Et voici la citation :

> Les Nations Unies se donnent pour objectif immédiat de vaincre les puissances de l'Axe. L'organisation conjointe d'opérations d'envergure mondiale a été menée de pair avec les préparatifs effectués en vue d'une guerre intensive. Les Nations Unies visent en outre à rendre désormais impossibles les guerres d'agression. En plus d'établir conjointement leurs plans pour la poursuite de la guerre, leurs gouvernements ont déjà entamé des pourparlers sur les problèmes d'après-guerre. Or la réalisation de leurs objectifs présuppose l'établissement de conditions où toutes les nations puissent bénéficier d'avantages égaux et jouir d'un sentiment de sécurité.
>
> Il importe de ne rien négliger pour que, à la fin des hostilités, les hommes et les femmes de nos forces armées et de nos industries de guerre soient placés dans des emplois utiles et rémunérateurs. Mes ministres ont déjà commencé l'étude des conventions internationales et des mesures domestiques qui contribueront à assurer des revenus suffisants aux producteurs primaires ainsi que du travail à tous après la guerre. Avec votre assentiment, le Comité spécial de la restauration et du rétablissement, nommé au cours de la dernière session, sera reconstitué.

Si cela vous convient, je prierai l'hon. M. Mackenzie, ministre des Pensions et de la Santé, de nous faire un exposé. Vous vous rappelez que les travaux de notre Comité ont commencé sous ses auspices, l'année dernière, où il n'était pas seulement ministre des Pensions et de la Santé nationale, mais aussi président du Comité de la restauration. Il a assumé une tâche dirigeante dans les questions relatives à la restauration, depuis le début de la guerre.

Je prie maintenant M. Mackenzie de faire son exposé.

L'hon. IAN MACKENZIE : Monsieur le président, messieurs, il y a un an, les séances de ce Comité ont été inaugurées par deux exposés complets, présentés, l'un par moi-même, à titre de président du Comité ministériel de la démobilisation et du rétablissement, l'autre par le principal James, à titre de président du Comité consultatif de la restauration, établi par le Comité ministériel.

Nous avons ensuite entendu les exposés de collègues du principal James, qui nous ont aidé à nous faire une idée d'ensemble des problèmes vastes et compliqués que le Canada devra résoudre à la fin de la guerre. Avec cette base, je suppose que nous pouvons aller beaucoup plus loin cette année, et fournir, en utilisant nos connaissances et notre expérience de membres du Parlement et de représentants du peuple, un apport constructif à la solution de ces graves problèmes.

Le Comité n'a fait qu'un bref rapport provisoire, l'année dernière, mais son influence s'est exercée, vaste et profonde. Il a fourni une tribune autorisée pour discuter la nature et de la portée des études accomplies par les divers comités et sous-comités qui avaient été établis. Nos procès-verbaux ont été imprimés et publiés.

Je suis sûr que vous avez tous observé comme moi la grande influence des délibérations de notre Comité sur la pensée et les discussions du public, dans tout le pays. Cette influence s'est reflétée dans des conférences, dans des sermons, dans des éditoriaux de presse et des articles de revues, dans des numéros complets de périodiques consacrés à l'étude des problèmes de la restauration, et d'autres manières encore peut-être même dans certain programme de parti pendant la vacance parlementaire.

Les beaux discours positifs prononcés à la Chambre au cours du débat sur la motion relative à la reconstitution du Comité se sont également ressentis de l'élan de pensée dû aux délibérations du Comité de la dernière session.

Le mot "restauration", dans son emploi actuel, possède une histoire particulière, qu'il convient de rappeler brièvement. Il a pris la vedette à l'époque de la guerre civile américaine, et fut d'abord employé dans son sens littéral. La guerre avait dévasté de vastes régions, qu'il fallait restaurer. Mais en abordant cette tâche, le peuple américain s'aperçut qu'il n'y avait pas seulement à entreprendre une restauration matérielle, mais aussi une vaste restauration économique et politique. Lorsque les Américains parlent aujourd'hui de leur "période de restauration", ils pensent moins à la reconstruction des villes, des logements, des bâtiments de ferme, qu'au rétablissement économique qui fut nécessaire.

De même à l'époque de la Grande Guerre, le mot "restauration" fut d'abord employé à l'égard des régions dévastées de la Belgique et du nord de la France, comme, aujourd'hui, en Grande-Bretagne, il s'applique à la reconstruction de Coventry, des quartiers de l'Est de Londres et d'autres endroits bombardés et brûlés par l'ennemi.

Mais ce mot ayant été, même à l'époque de la Grande Guerre, également appliqué aux grands changements politiques et économiques qui devaient être contrôlés et dirigés dans la période d'après-guerre, nous, Canadiens, qui avons eu la chance de ne pas subir immédiatement les horreurs destructrices de la guerre, avons pris l'habitude de l'employer entièrement dans son sens abstrait.

Dans notre langage officiel, nous en sommes venus à envisager la "restauration" comme impliquant essentiellement la création d'une situation d'après-guerre où toute notre population trouvera de l'emploi rémunérateur. Nous envisageons la "sécurité sociale" comme l'ensemble des mesures assurant que les imperfections de notre programme d'après-guerre n'imposeront pas de misère indue aux individus.

Quant aux expressions "rétablissement civil" ou "réadaptation", nous les employons en rapport direct avec le problème personnel de l'ancien combattant—son rétablissement dans une vie civile productive et utile.

Ainsi, les trois aspects du problème, correspondant à la terminologie qui a prévalu, peuvent se décrire de la manière suivante :

Rétablissement civil—Aider l'ancien combattant à prendre un emploi.

Restauration—Avoir assez d'emplois pour tous.

Sécurité—S'obtient par des mesures de protection contre l'adversité individuelle: chômage, maladie, vieillesse indigente.

Le deuxième de ces aspects est soumis au Comité, bien que le Gouvernement se soit intéressé aux trois aspects.

Comme je l'ai dit à la Chambre dans de brèves remarques à la fin du débat, le principe suivi par le Gouvernement en matière de restauration peut se résumer en un mot : préparation. Il ne serait encore ni possible ni sage de dresser des plans concrets et des programmes détaillés. L'avenir contient encore trop d'incertitudes, au moment où nous sommes engagés dans une guerre pour notre survivance et ou l'issue de nos luttes est encore indéterminée.

George Luxton a remarquablement exposé la situation dans "Publics Affairs", organe de l'Université de Dalhousie. Il écrit :

> Il serait vain, actuellement, de dresser des plans détaillés pour montrer comment sera comblé le vide dans l'emploi. Bien des choses dépendent du maintien, parmi les Canadiens, de l'unité de but qu'ils ont eue en temps de guerre, et de l'atmosphère internationale de collaboration. Mais nous pouvons examiner avec fruit les principes déterminants de la solution.

Peut-être pouvons-nous, dans ce Comité, exercer quelque influence sur le maintien de l'unité du temps de guerre parmi le peuple canadien.

M. Luxton poursuit en indiquant trois modèles de programmes "qui sont nettement avantageux" :

> 1. Préparation des premières étapes de la démobilisation: ordre de démobilisation des troupes et des ouvriers de guerre; problèmes de reconversion des usines; institution de travaux publics; etc.

A ces derniers mots, je substituerais l'expression: "entreprises assistées par l'Etat".

> 2. Etablissement des normes minimums de bien-être et de sécurité sociale.

Ce domaine particulier a été assigné par la Chambre des communes à un autre comité spécial, et il ne nous concerne pas directement.

> 3. Recherches concrètes poursuivies dans certaines parties (industrie et emploi) de la structure de l'économie canadienne. Sans ces recherches, nous ne pourrions pas évaluer le facteur emploi des différents programmes d'après-guerre ni leur effet sur les différentes régions.

Comme le principal James et d'autres pourront vous le dire, on a beaucoup avancé dans les trois directions indiquées par M. Luxton.

Le plus grand service que je puisse rendre au Comité, au début de ses délibérations, est probablement de lui indiquer, d'une manière brève et concise, ce qui s'est fait jusqu'ici. Avec ces données, le Comité pourra économiser beaucoup de temps et s'attacher à l'essentiel de sa tâche, qui est de fournir des suggestions constructives dans les domaines où il reste beaucoup à faire.

Il y a un an, j'ai expliqué la nature de l'organisation établie par le Gouvernement pour s'occuper des problèmes d'après-guerre, et j'ai surtout passé en revue les mesures effectivement prises en matière de rétablissement civil des soldats démobilisés pendant et après la guerre.

J'ai fait mettre au compte rendu les arrêtés en conseil nommant un sous-comité ministériel de démobilisation et de rétablissement, et ses deux corps consultatifs :

Le Comité consultatif général de rétablissement, présidé par le brigadier général H. F. McDonald; et
le Comité de la restauration, présidé par M. James.

On a effectué dans l'organisation administrative un changement qu'il faut rapporter ici.

Le Comité de la restauration ne présente plus ses rapports par l'intermédiaire du Sous-Comité ministériel de la démobilisation. Il les adresse à l'ensemble du gouvernement par l'intermédiaire du président du Conseil privé. Les termes du renvoi au sous-comité du Cabinet ont reçu une nouvelle définition ajustée à ce changement.

En outre, le Comité consultatif du Gouvernement sur la politique économique, nommé le 14 septembre 1939, a reçu un supplément de fonctions qui lui donne le droit de s'occuper de l'économie politique de l'après-guerre.

Ces mesures ont été prises au moyen de l'arrêté en conseil C.P. 608 du 23 janvier 1943.

Voici la nouvelle procédure : le Comité James fait rapport au président du Conseil; ses rapports sont revus par le Comité consultatif de la politique économique, et, lorsqu'il y a des mesures à prendre, la question est soumise au ministère concerné.

Le motif de ce changement est facile à saisir. Le Comité de la restauration est formé d'hommes qui ne font pas partie de l'administration publique et qui ne donnent qu'une part de leur temps aux travaux du Comité. Leur fonction a consisté jusqu'ici à stimuler et organiser les études et les recherches afin de rassembler des faits, à s'assurer que tous les aspects de chaque question sont pris en considération, et, enfin, à présenter des recommandations au gouvernement.

Le Comité consultatif économique, d'autre part, est formé de hauts fonctionnaires de l'Etat possédant une expérience pratique de l'administration des ministères. Plusieurs d'entre eux sont des spécialistes de la politique financière et de l'administration, et ils possèdent beaucoup de renseignements confidentiels et même beaucoup de secrets au sujet de l'aspect international des questions financières. Le Comité consultatif économique a travaillé en maintenant des relations étroites avec le Comité de la restauration, et l'un de ses membres est membre d'office de cet autre Comité.

Cette modification de la procédure est significative du fait que, de plus en plus, l'on se rend compte de l'urgence de la préparation de l'après-guerre. Il est admis qu'on en est arrivé au temps d'agir.

Un comité consultatif de citoyens peut faire des études et présenter des recommandations. Seul un ministère peut organiser et agir.

La restauration est un problème qui concerne le Gouvernement en entier. C'est pourquoi les Comités font maintenant tous deux rapport au président du Conseil; on a établi la procédure à suivre pour traduire en actes de préparation et d'organisation les études et les recherches du Comité de la restauration.

Messieurs les membres du Comité, connaissant si bien tout ce qui a été fait, vous ne conclurez pas de cet exposé qu'il n'a été pris aucune mesure pour la préparation de l'après-guerre. Mais il y aurait peut-être avantage à ce que je présente au Comité une courte revue des mesures qui ont été prises.

1. *Le contrôle des prix* a été institué au début de la guerre, afin de prévenir la déflation désastreuse qui suivrait toute inflation non contenue se produisant durant la guerre. C'est là, et ce l'a toujours été, une mesure de préparation à l'après-guerre.

2. *L'assurance-chômage* a été instituée durant la guerre, en pleine période de pénurie de main-d'œuvre, pour protéger les ouvriers des usines de guerre, au nombre de plus d'un million, dont beaucoup n'auront plus leur position actuelle lorsque surviendra la fin des hostilités.

3. *L'épargne obligatoire,* présentée comme une partie de l'impôt sur le revenu, et aussi l'épargne volontaire encouragée par la vente d'obligations de la victoire et de timbres d'épargne de guerre, dotent un très grand nombre de nos gens d'un pécule qui leur sera d'une valeur inestimable durant la période de transition, et serviront aussi à placer entre les mains des gens un pouvoir d'achat dont notre économie pourra justement alors avoir besoin comme d'un stimulant.

4. *Le rétablissement agricole des Prairies* a fait élaborer une technique et un plan pour mieux exploiter les ressources des provinces des Prairies. Plusieurs de ces méthodes pourront être appliquées à d'autres régions dont l'économie agricole aura besoin d'être restaurée.

5. *Des engagements d'ordre international,* comme l'adhésion formelle du Canada aux principes de la Charte de l'Atlantique et le récent accord, plus particulier, du Canada et des Etats-Unis, ont décisivement rangé le Canada du côté d'un développement économique d'après-guerre basé sur le principe d'une plus grande liberté de commerce international, et à l'opposé de tout mouvement de politique économique nationaliste comme ceux qui ont surgi après la dernière guerre. Notre récente politique de "prêt-bail" aux Nations-Unies pourra aussi avoir de profondes répercussions.

6. *Le recensement* a été fait, au lieu d'être remis à plus tard, pour la seule raison que les renseignements ainsi obtenus sont indispensables à la préparation de l'après-guerre. Il faut deux ans pour dégager les statistiques d'un recensement. On ne fait que commencer de les connaître.

7. *Le rétablissement civil des anciens combattants* est un champ d'action dans lequel nos lois et nos méthodes d'administration sont aujourd'hui à peu près entièrement élaborées et déjà en application. J'en dirai davantage là-dessus dans quelques instants.

8. Le groupement de *données économiques* pouvant servir au Gouvernement pour préparer ses mesures particulières de restauration a constitué la tâche du Comité James de la restauration. Au cours de vos délibérations, vous pourrez voir de quelle manière méthodique l'on s'est acquitté de cette responsabilité.

9. *La sécurité sociale* est encore un champ où s'est manifestée une activité intense, comme on le verra lorsque le Comité qui a été nommé pour étudier ce sujet commencera à se réunir.

Il ne peut être question de considérer la liste ci-dessus comme une énumération complète des mesures déjà prises en vue d'aider le Canada à traverser la période de l'après-guerre immédiat. Elle ne comprend que les mesures qui viennent le plus facilement à la mémoire, et qui sont amples pour montrer que, malgré la guerre, le Gouvernement songe longtemps d'avance au bien-être du pays.

Il y a un an, j'ai passé en revue les mesures prises en vue d'aider à la solution des problèmes du rétablissement civil des anciens combattants.

Il ne serait peut-être pas inutile que je mette à jour ces renseignements.

Permettez-moi d'abord d'énumérer les mesures de législation qui ont été prises :

Revision de la Loi des Pensions, 1941.

Loi de 1942 sur la réintégration dans les emplois civils.

Loi de coordination de la formation professionnelle.

Loi sur les terres destinées aux anciens combattants, 1942.

L'application de la préférence dans le service civil, aux anciens combattants de la guerre actuelle, par arrêté en conseil, 1942.

L'ordonnance concernant la réadaptation après le licenciement, 1941.

Il y a eu en outre, à plusieurs reprises, des modifications et des revisions des règlements des ministères sur le traitement des anciens combattants.

Le ministère des Pensions et de la Santé a aussi créé une Division du bien-être, sous la direction du sous-ministre adjoint, et nous avons institué dans cette division des services d'éducation et de formation professionnelle.

Quand furent organisées les forces auxiliaires féminines, nous avons modifié tout l'ensemble de nos mesures de pensions et de rétablissement afin qu'elles s'appliquent aussi aux femmes anciennes combattantes.

Des dispositions portant sur les pensions et sur les traitements médicaux ont aussi été adoptées au profit d'autres classes de Canadiens qui font leur part *dans l'effort de guerre* du pays.

Mentionnons parmi ces classes :

Les marins de la marine marchande.

Les pêcheurs.

Les services auxiliaires, comme la Y.M.C.A. etc.

Le service d'outre-mer de pompiers.

Les fonctionnaires de l'Etat qui travaillent outre-mer.

Les employés de la protection contre les raids aériens, qui sont maintenant connus sous le nom d'employés de la défense passive.

Les membres des gardes constabulaires spéciales de la Royale Gendarmerie canadienne à cheval du Canada, ainsi, bien entendu, que les gens domiciliés au Canada et qui font du service dans les forces de l'Empire.

Pour aider le Gouvernement à la préparation de ses mesures de restauration, le Comité consultatif général, avec la collaboration du ministère du Travail, a présenté à environ 350,000 militaires un questionnaire portant sur l'état de leur éducation ainsi que sur leurs occupations antérieures.

J'ai exposé en public, l'autre jour, la statistique des réponses à ce questionnaire, et je dépose un exemplaire de cet exposé pour renseigner le Comité.

Quatre-vingt cinq pour cent des hommes qui se sont engagés dans les forces armées du Canada durant les trois premières années de la guerre abandonnèrent pour ce faire un emploi rémunéré, et trois pour cent abandonnèrent une vie d'étude.

Ce fait, que confirment des statistiques prises à la source même, détruit la légende trop répandue, et qui n'est à l'honneur ni du Canada ni de ses armées, selon laquelle une grande proportion des enrôlements s'est faite chez les chômeurs ou chez les jeunes gens qui n'avaient jamais trouvé d'emploi auparavant.

Une statistique provisoire de 347,900 réponses sur les états de service professionnel de chacun nous apprend qu'environ dix pour cent seulement de ces hommes étaient des chômeurs en ce sens qu'habitués à exercer un emploi, ils n'en avaient aucun au moment où ils se sont enrôlés. Ceux qui n'avaient jamais travaillé, non comptés les anciens étudiants, n'étaient qu'au nombre de 2,646, soit environ sept dixièmes d'un pour cent.

Ces renseignements proviennent d'un questionnaire préparé au bénéfice du Comité ministériel de la démobilisation, et dont les réponses ont été analysées par le ministère du Travail.

Sur les 347,900 hommes interrogés, 320,157 faisaient du service actif et 27,743 avaient été licenciés antérieurement au 30 juin 1942. Pour obtenir une approximation relative de ce que seraient les chiffres pour le total des forces du Canada, on n'a qu'à multiplier chacune de ces sommes par deux.

Si l'on considère ces 347,900 hommes comme étant la moitié de nos forces qui s'est enrôlée la première, il y a quelques précautions à prendre en interprétant les chiffres ci-dessus. Les emplois civils normaux sont beaucoup plus abondants depuis un an ou deux qu'à l'époque où la guerre a été déclarée. En outre, l'âge moyen des recrues les plus récentes est sans doute un peu plus élevé que celui de la première moitié des enrôlements.

Il n'y avait pas moins de 65 p. 100 des 347,900 qui étaient âgés de 18 à 27 ans inclusivement.

42 p. 100 d'entre eux avaient des personnes à leur charge.

56 p. 100 ont déclaré n'avoir aucune personne à charge.

Environ 4,800 n'ont rien dit sur la question des personnes à charge.

Cela ne signifie pas qu'il y en avait 42 p. 100 de mariés, car souvent les personnes à charge sont les parents ou d'autres membres de la famille.

Le but de ce questionnaire était d'obtenir des renseignements utiles pour la préparation de la démobilisation et du rétablissement des anciens combattants.

A ce sujet, le nombre de personnes employées au moment de leur enrôlement constitue un précieux renseignement. Voici les chiffres :

Employées		Pourcentage approximatif
A salaire	271,399	
Pour leur propre compte	26,961	
Total	298,360	86

Non employées		Pourcentage approximatif
À salaire	34,720	10
Pour leur propre compte	1,241	
N'ayant jamais eu d'emploi rémunéré	2,646	0.7
Etudiants	10,598	3
Aucun détail	335	0.1
Total	49,549	

Si nous mettons de côté les étudiants, le nombre de personnes non employées qui cherchaient du travail se réduit à 38,607, c'est-à-dire un peu plus de 10 p. 100 de celles qui ont été interrogées.

Des 271,399 personnes qui ont quitté leur emploi pour s'enrôler, 114,441 affirment que leur ancien patron leur a formellement promis de les reprendre lors de leur retour. Environ 1,000 autres ont obtenu une promesse vague ou conditionnelle, et 143,315 n'ont obtenu aucune promesse; toutefois, dans plusieurs de ces cas, les patrons sont obligés de réintégrer ces personnes sous le régime de la Loi sur les réintégrations dans les emplois civils.

Ces personnes et les 38,607 non employées au moment de s'enrôler constituent la partie essentielle du problème de rétablissement, dans ce domaine.

L'éducation de ces personnes influera sur leur rétablissement. A ce sujet, nous nous sommes procuré les renseignements suivants :

Aucune intruction	1,382	
Cours primaire non terminé	62,897	
Cours primaire terminé	82,191	
Cours d'immatriculation junior non terminé	102,892	
Cours d'immatriculation junior terminé	31,648	
Cours d'immatriculation senior non terminé	1,120	
Cours d'immatriculation senior terminé	12,065	
Cours technique non terminé	13,143	
Cours technique terminé	2,901	
Cours de pédagogie	1,467	
Cours de sténographie	3,512	
Cours de secrétariat	5,129	
Cours de correspondance	1,049	
Aucun détail	5,335	
		326,731

Cours universitaire non terminé	11,570	
Cours universitaire terminé, aucun grade	393	
B.A., M.A.	3,692	
B.Sc., (Génie chimique, génie minier)	1,355	
B.Sc., M.Sc. (Génie civil, génie mécanique)	746	
D.M., M.C., Médecine, Chirurgie	1,177	
B.A., etc., Théologie	148	
Autres grades	2,075	
Etudes universitaires	.....	
Aucun détail	13	
		21,169
		347,900

Le relevé des apprentis donne également des chiffres intéressants et utiles :

Apprentissage terminé	32,042
Apprentissage non terminé	22,835
Apprentis désirant terminer	7,875
Portés apprentis, sans autres détails	198

Quant aux projets d'avenir des 26,961 qui travaillaient pour leur propre compte au moment de leur enrôlement, nous avons obtenu les renseignements suivants :

Projets bien arrêtés	16,150
Aucun projet	8,254
Projets conditionnels	114
Projets incertains	611
Projets vagues	309
Aucun détail	1,523
	26,961

Nous avons rangé en deux groupes les soldats qui s'intéressent à l'agriculture comme emploi d'après-guerre; ceux qui ont moins de deux ans d'expérience, et ceux qui en ont plus.

Moins de 2 ans	8,548
Plus de 2 ans	56,504
	65,052

Ceux-ci se répartissent comme suit, par province :—

Province	Moins de 2 ans	Plus de 2 ans	Total
Ile du Prince-Édouard	65	954	1,019
Nouvelle-Écosse	668	3,170	3,838
Nouveau-Brunswick	515	4,399	4,914
Québec	2,082	6,690	8,772
Ontario	3,122	14,333	17,455
Manitoba	406	4,854	5,260
Saskatchewan	440	9,417	9,857
Alberta	436	8,130	8,566
Colombie-Britannique	630	4,089	4,719
Autres	166	386	552
Aucun détail	18	82	100
	8,548	56,504	65,052

Le questionnaire prévoit beaucoup d'autres renseignements, mais toutes les statistiques ne sont pas encore établies. Les faits suivants, par exemple, peuvent être déterminés :—

La date de l'enrôlement.
L'âge à la sortie de l'école.
La durée de l'apprentissage.
Les langues (a) parlées (b) dans lesquelles on peut lire.
Le chômage—si ces gens ont été employés assez régulièrement ou non depuis leur sortie de l'école.
La répartition par emplois, avec indication des années d'expérience.
Agriculture—

(*a*) Compétence.
(*b*) Genre de culture qui intéresse le sujet.
(*c*) Si le sujet est né sur une ferme.
(*d*) Années d'expérience.
(*e*) Domaine de l'expérience.

Nous avons été heureux de constater, d'après le questionnaire, que sur les 347,900 membres des services armés, 35,961 seulement, soit 10 p. 100, pouvaient être classés comme non employés au moment de leur enrôlement, et que le nombre de personnes, à part les étudiants, qui n'avaient jamais travaillé n'était que de 2,646 sur 347,900.

Ces chiffres authentiques rectifient l'idée fausse qui s'est répandue un peu partout sur le problème du rétablissement.

Toutes les lois, tous les règlements que j'ai mentionnés sont en vigueur actuellement. Permettez-moi de vous soumettre des chiffres et des faits.

Au début de la guerre, le ministère des Pensions et de la Santé comptait dans ses propres hôpitaux un maximum de 3,588 lits.

Aujourd'hui, le nombre de lits s'élève à 9,419.

En outre, nous avons plusieurs milliers de lits emmagasinés pour servir en cas d'urgence.

Le ministère, en plus, a augmenté de beaucoup le nombre de contrats accordés aux hôpitaux municipaux et particuliers répartis par tout le pays, vu qu'une partie de nos cas sont traités dans ces hôpitaux. Ainsi, le ministère est en mesure de faire face à toutes les situations.

Au début de la guerre, le nombre de malades à la charge du ministère était de 2,048. Tous étaient d'anciens combattants de guerres précédentes.

Le 31 janvier 1943, 6,235 malades étaient à notre charge; sur ce nombre, 4,153 étaient des membres ou d'anciens membres des services armés de la guerre actuelle, et les 2,082 autres cas remontaient à des guerres précédentes.

Des 4,153 malades qui sont victimes de la guerre actuelle, 3,053 demeurent membres des services armés, et 1,100 ont été libérés.

Le nombre des réformés de la guerre actuelle s'élèvent à 75,000 environ, et la Commission canadienne des pensions, s'est prononcé en première instance sur 31,841 cas de libération pour raison de santé.

Le nombre de pensionnés parmi les membres des services armés du Canada est de 5,253, y compris un membre du Corps auxiliaire féminin de l'armée canadienne.

Le nombre de pensions d'invalidité versées aux membres des services armés est de 3,286, et le nombre de pensions accordées aux familles de soldats décédés est de 1,966.

Des 5,253 pensions en cours, 3,742 sont pour le compte de soldats qui ont servi sur un vrai théâtre de guerre, et 1,511 se rapportent à des hommes qui n'ont servi qu'au Canada.

La Commission canadienne des pensions a accordé 330 pensions pour le compte d'un personnel autre que celui des services armés du Canada.

On a accordé 22 pensions d'invalidité, dont 16 à des marins et 6 à des Canadiens ayant servi dans les armées impériales.

On en a accordé 308 aux familles de ceux qui étaient morts à la guerre, soit 274 marins, 1 membre des services auxiliaires, 4 fonctionnaires de l'Etat et 29 Canadiens ayant servi dans les armées impériales.

En outre, la Commission verse des allocations de détention aux familles des 122 membres de la marine marchande qui sont détenus par l'ennemi comme prisonniers de guerre.

Il intéressera peut-être le Comité de savoir également que parmi les totaux susmentionnés il y a 620 pensions qui ont été accordées en vertu de l'article 11 (3) de la Loi des pensions, soit l'article autorisant la Commission à accorder une pension pour décès ou blessure d'un membre des armées canadiennes lorsque la mort ou l'invalidité ne provient pas directement du service de guerre mais a occasionné beaucoup de misère au blessé ou à sa famille.

L'arrêté en conseil édictant l'Ordonnance concernant la réadaptation après le licenciement, a autorisé le ministère des Pensions et de la Santé à accorder des octrois de subsistance pour aider aux réformés à se réadapter dans les cas suivants :

1. Lorsqu'ils sont sans emploi,
2. lorsqu'ils apprennent un métier,
3. lorsqu'ils attendent les recettes d'une ferme ou d'une autre entreprise,
4. lorsqu'ils sont temporairement invalides et qu'ils subissent un traitement de réadaptation physique, et
5. lorsqu'ils reprennent un cours de hautes études interrompu.

Toutes ces prestations ont été accordées à des soldats réformés qui pouvaient en bénéficier quant à leur réadaptation.

Depuis la mise en vigueur de l'arrêté en conseil, le nombre des réformés ayant reçu de l'aide pendant certaines périodes était de 4,186 au 31 janvier 1943.

Il arrive souvent qu'un homme qui s'adresse au ministère reçoive une prestation de chômage pendant une semaine ou deux jusqu'à ce que les renseignements recueillis indiquent qu'il doit apprendre un métier.

Pour cette raison, les dossiers peuvent être trompants, à moins qu'ils ne soient bien interprétés.

Par exemple, le nombre des prestations des cinq différentes catégories se totalise à quelque 10,000, mais ce chiffre peut comprendre le même homme durant deux ou trois périodes de chômage et souvent comprendra un homme qui a reçu deux prestations différentes: premièrement un secours de chômage et ensuite, après son transfert, une prestation d'apprentissage.

Le nombre réel des réformés qui avaient reçu des prestations au 31 janvier 1943, était de 4,186.

Classés d'après la raison pour laquelle ils ont obtenu leurs prestations, ils se répartissent comme suit :

Chômage	1,862
Apprentissage	874
Cultivateurs attendant leurs recettes	68
Invalidité temporaire	1,363
Reprise de cours	19

Au mois de février, le nombre des bénéficiaires, dans les divers groupes, était comme suit :

Chômage	221
Apprentissage	338
Cultivateurs attendant leurs recettes	20
Invalidité temporaire	349
Reprise de cours	22

Vous remarquez tout de suite une différence sous la rubrique "reprise de cours".

Je vous ai donné 19 comme le nombre total de ceux qui ont reçu des prestations sous cette rubrique, et cependant le nombre total, à la fin de février, était de 22.

C'est que trois des personnes qui suivaient un cours touchaient déjà une prestation du ministère, probablement des secours de chômage ou une aide pendant leur traitement de réadaptation physique.

Les réformés trouvent de l'emploi très facilement. Ainsi, en février, des prestations de chômage ont été accordées à 221 hommes, mais le dernier jour du mois il n'y en avait plus que 126 sur la liste.

Les 221 comprenaient les nouveaux secourus inscrits pendant le mois et ceux qui étaient déjà sur la liste le mois précédent.

La rapidité avec laquelle ces hommes trouvent de l'ouvrage se voit par le nombre de ceux qui figurent sur la liste des prestations de chômage à une date quelconque.

D'après nos dossiers, nous avons rarement eu plus de 200 bénéficiaires de cette prestation dans le même temps, et la plupart n'avaient pas besoin de secours de chômage plus de deux semaines.

Dans les six derniers mois, les déboursés pour ces diverses prestations ont été les suivants : septembre, $16,833; octobre, $17,109; novembre, $19,287; décembre, $24,219; janvier, $29,476; février, $28,701.

En repassant l'année entière, je constate que ces déboursés tendent à être plus élevés l'hiver que l'été.

Au sujet du fonctionnement de cette ordonnance concernant la réadaptation après la réforme, il y a lieu de faire deux observations qui ont de l'importance au point de vue du public.

Premièrement, nous apprécions la magnifique collaboration que nous avons eue des patrons, qui ont répondu à nos demandes d'aide en fournissant du travail à nos réformés.

Dans la plupart des grandes villes, les bureaux de placement de l'Etat et les dirigeants des associations d'aide aux anciens combattants ont bénéficié du travail des comités de citoyens formés spécialement pour recevoir et pour aider les réformés à se replacer dans l'économie civile.

Nous avons besoin de comités comme ceux-là dans tous les centres du pays, et les députés peuvent aider à résoudre le problème de la réintégration en encourageant la formation de comités de ce genre dans les endroits de leur circonscription électorale où il n'y en a pas. Les membres de ces comités peuvent accomplir un travail considérable et important en se renseignant sur les occasions offertes par les règlements de l'Administration et en demandant aux patrons et à d'autres gens de prendre part aux initiatives qui ne font pas partie de l'œuvre du gouvernement.

Autre constatation, les fonctionnaires du département ont de la difficulté à persuader les jeunes gens de suivre les cours de métiers qui sont à leur disposition. Une des raisons serait que les prestations sont trop faibles. Il y a eu certaines plaintes à ce sujet.

Pendant la guerre, les chances d'emploi sont presque illimitées, et, qu'un homme ait une spécialité ou non, il lui est facile de trouver de l'ouvrage. Nous avons rencontré nombre de jeunes gens qui avaient peu ou point d'apprentissage. Les fonctionnaires du ministère essayaient de les encourager à suivre un cours qui aurait augmenté leur capacité de gain pour toute leur vie, mais beaucoup ont préféré prendre un emploi immédiat parce que, pour le moment, c'était plus payant.

Plus tard, lorsque la concurrence deviendra plus vive sur le marché du travail, ces jeunes gens regretteront de n'avoir pas de métier, lacune qu'ils auraient pu combler en acceptant la prestation d'apprentissage que leur offrait le ministère des Pensions et de la Santé, de concert avec le ministère du Travail.

Les députés peuvent aider ces jeunes gens en faisant comprendre le problème à leurs commettants et en créant une ambiance propre à encourager les réformés à saisir l'occasion d'améliorer leurs perspectives d'avenir en acquérant une expérience avantageuse, dans un métier.

Je voudrais aussi souligner l'importance, pour les provinces et les municipalités, de prendre pour ligne de conduite de donner la préférence aux anciens soldats dans les emplois publics.

Ces jeunes gens ont prouvé leur civisme en s'enrôlant et ils sont de l'espèce qu'on devrait préférer dans les emplois publics soit fédéraux, provinciaux ou municipaux.

Voilà, jusqu'à présent, les résultats des mesures prises pour aider dans leur problème de réintégration les hommes et les femmes qui ont fait du service militaire.

Le programme est à peu près aussi vaste qu'il peut être, mais je ne voudrais pas prétendre que toutes nos mesures donnent une entière satisfaction.

Le Comité consultatif général et les fonctionnaires de notre ministère étudient continuellement le fonctionnement de ces mesures, et nous opérons souvent des changements dans nos règlements et dans notre politique administrative, à mesure que nous trouvons des situations qui ne sont pas suffisamment prévues par les dispositions existantes.

Surtout en ce qui concerne le soin de ceux qui ont besoin de traitements médicaux après leur congé, et l'entretien de leurs familles, il faut modifier ou changer nos règlements de temps à autre.

Actuellement nous avons, dans mon département, deux ou trois comités qui étudient les principaux aspects du problème des soins, afin d'améliorer les règlements pour qu'ils puissent répondre au but ultime que nous avons en vue, à savoir, que nos anciens combattants bénéficient des meilleurs soins que la science médicale puisse fournir pour retourner dans la vie civile en santé et capables de se débrouiller.

Le Comité consultatif général du rétablissement, composé de fonctionnaires civils et d'officiers militaires, a reçu une aide importante de spécialistes n'appartenant pas au service public, qui ont été appelés pour aider aux divers sous-comités. Huit de ces sous-comités ont terminé leur travail et ont été libérés ou sont sur le point de l'être, vu que leurs recommandations ont été adoptées ou mises à exécution par des lois du parlement, des arrêtés en conseil ou des mesures administratives.

Ces huit sous-comités, d'après la nature de leurs fonctions, se nommaient comme suit :

Préférence dans les services publics.
Établissement sur des terres.
Cours d'études interrompus.
Allocations aux femmes après le licenciement.
Administration des fonds spéciaux.
Enseignement des métiers.
Soin des cas névropsychiatriques.
Solde postérieure au licenciement.

Les sous-comités dont le travail continue sont ceux qui s'occupent des matières suivantes :

Placement.
Rééducation des blessés, cas spéciaux.
Problèmes spéciaux des femmes réformées.
Assurance des anciens soldats.
Priorité de démobilisation.

Sur ce dernier point, il s'agit d'assurer un programme de démobilisation ordonnée dans un milieu avantageux, et la question d'un tel milieu est précisément celle que la Chambre a référée à notre comité.

Avant de passer de la question du rétablissement des soldats dans la vie civile, je tiens à souligner l'apport notable des comités de la Chambre des communes à notre programme actuel.

La Loi des pensions telle que revisée et quelque vingt amendements aux règlements administratifs furent adoptés sur la recommandation d'un comité parlementaire en 1941.

A la dernière session, d'autres comités ont fait des contributions précieuses à la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants et à la Loi de 1942 sur la coordination de la formation professionnelle, qui figurent maintenant dans les statuts.

Un autre comité parlementaire a étudié la question des fonds de cantine et a présenté un rapport constructif à ce sujet l'an dernier.

Il convient de rappeler ces faits à ce stade, alors que le Comité s'apprête à examiner un aspect encore plus vaste de nos problèmes d'après-guerre, celui de la restauration économique.

Comité de la restauration :

Comme vous entendrez le Principal James et d'autres membres de son comité, ainsi que des membres du Comité consultatif sur la politique économique, je n'aurai pas besoin de traiter d'une façon aussi détaillée du travail déjà accompli dans le domaine de la restauration.

Comme je l'ai mentionné tantôt, le principal James et ses collègues ont eu pour principal tâche le rassemblement de données économiques qui peuvent aider au gouvernement dans la détermination d'une ligne de conduite.

Cette enquête a comporté une étude des événements qui ont suivi d'autres guerres, particulièrement la dernière guerre. Elle a porté aussi sur des influences économiques semblables qui entrent en jeu dans la guerre actuelle et la mesure dans laquelle des programmes économiques appliqués pendant la guerre ont anticipé certains problèmes d'après-guerre.

Au regard de toutes ces choses, le Comité a cherché à entrevoir, dans la mesure du possible, la conséquence probable des événements économiques après la guerre et la nature des mesures qu'il importera d'appliquer en vue de procurer de l'emploi à tout le monde pendant la période de transition, quand l'industrie de guerre disparaîtra et avant que la production industrielle du temps de paix prenne son plein essor.

Le Comité a fait entrer en ligne de compte l'étendue et la situation de nos nouvelles ressources industrielles et les emplois civils que l'on en peut faire. Il a aussi étudié les besoins de l'agriculture et le caractère des mesures de conservation, appliquées à nos ressources naturelles, qui créeront de l'emploi immédiat et contribueront à une prospérité à longue portée, comme le reboisement, l'irrigation, le développement des pêcheries, et le reste.

Le Comité s'est tenu au courant du travail que les provinces accomplissent :

La législature de la Colombie-Britannique a adopté une loi constituant un conseil de restauration d'après-guerre dont le président est un membre du cabinet. Ce conseil a déjà présenté un rapport détaillé.

Nous avons ce rapport ici. Je crois que le président en a un exemplaire. Il est à la portée du comité, s'il désire l'étudier.

En Alberta, le Conseil de recherches dont le caractère a été quelque peu changé, pour répondre à cette fin particulière, a été désigné comme l'agent provincial du Comité de la restauration.

Le premier ministre de la Saskatchewan s'est intéressé personnellement à la question et projette, m'avise-t-on, la constitution d'un comité du cabinet.

Quant au Manitoba, l'ancien premier ministre de cette province, M. Bracken, a fait entreprendre une étude des problèmes de reconstruction dans chaque ministère et a demandé à chacun de présenter un programme. On fait enquête tout particulièrement sur les avantages de l'électrification rurale. Le rapport traitant de ce sujet a été publié et on peut se le procurer.

L'Ontario a constitué un comité interministériel de la restauration et la réadaptation, et plusieurs des ministères de cette province ont coopéré étroitement avec le Comité de la restauration.

On rapporte qu'un comité spécial de la législature sera formé aux fins d'étudier les mêmes problèmes.

Dans le Québec, le Conseil législatif, chambre haute de la législature, s'est vu confier l'étude des problèmes de la restauration, et le colonel Bovey a été appelé à la présidence de son comité spécial. Il se fait présentement un travail très actif dans la province de Québec.

En Nouvelle-Ecosse, on utilise les services du Conseil économique gouvernemental.

Au Nouveau-Brunswick, le premier ministre s'occupe de constituer un sous-comité du cabinet dont il sera le président. Ce comité nommera un agent de liaison qui travaillera de concert avec Ottawa.

Quant à l'Ile du Prince-Edouard, je n'ai pour le moment aucun renseignement précis sur les mesures que cette province a adoptées.

Le Comité de la restauration a bien noté ce qui a été écrit, dit et accompli dans d'autres pays. Il a également fait un relevé de ce que les services administratifs des provinces et des municipalités, les associations industrielles, com-

merciales, agricoles et scientifiques, le parlement et la presse, les universités et tous les autres organismes visant au même but, ont accompli et accomplissent à ce sujet au Canada.

Il s'est entouré de plus de 100 collaborateurs travaillant dans des domaines dits spécialisés, à titre d'investigateurs et de membres de sous-comités.

Il a encouragé et dirigé des études intensives sur une grande variété de sujets se rattachant tous directement à la restauration d'après-guerre.

En plus, le Comité a recueilli et rassemblé dans un mémoire considérable les résultats collectifs de ces diverses études poursuivies et soit par lui-même, soit par d'autres organismes.

Les recommandations précises ont été peu nombreuses. Il y en aura, mais elles ne constituent pas le vrai résultat.

En somme, le Comité, c'est son principal mérite, a aidé le gouvernement à voir le problème dans son ensemble et il a été l'organisme auquel il convenait de confier les plans et projets qui affluaient.

Or, il importe que les représentants du peuple qui font partie d'un comité spécial de cette Chambre passent en revue le travail accompli, le vérifient et le mesurent en quelque sorte à l'aune de l'opinion publique.

Nous, en tant que représentants du peuple, qui lui sommes directement responsables, qui sommes au courant de ses besoins immédiats et des conditions qui existent dans toutes les parties du Canada, nous pouvons rendre un grand service au Dominion en étudiant le travail du Principal James et de ses collègues, en y ajoutant notre propre collaboration, à l'aide de notre expérience de députés, et en présentant à la Chambre un rapport capable d'influer profondément sur le cours de l'histoire du Canada d'ici une trentaine d'années.

En terminant, permettez-moi de dire que la valeur du travail du Comité de la restauration ne saurait s'évaluer par des statistiques. Si le Comité cessait de fonctionner demain, il aurait rendu quand même un grand service en ce sens que pendant dix-huit mois les problèmes du Canada dans l'après-guerre auraient constitué la principale préoccupation de six hommes cultivés.

Ils ont eu pour idéal une pensée que j'ai vue formulée en termes si simples et si admirables, l'autre jour, dans un périodique anglais, et qui peut nous servir de guide et d'inspiration en présence des problèmes actuels:—

> "Le travail l'emporte sur l'assurance-chômage;
> "La santé l'emporte sur les prestations en maladie;
> "La prévention des accidents et la réhabilitation l'emporte sur la pension d'invalidité;
> "L'indépendance l'emporte sur l'indemnité de chômage."

Monsieur le président, je vous transmets, ainsi qu'à mes collègues du Comité, les meilleurs vœux du gouvernement pour le succès de la tâche importante que nous abordons actuellement. Des hauts fonctionnaires et des membres des divers comités nous aideront dans notre travail par leur témoignage et la production de documents et de dossiers que l'on pourra demander. Tant en ma qualité de membre de ce comité que de membre du gouvernement, il va sans dire que je ne demanderai pas mieux que de coopérer personnellement de toutes les façons possibles.

Le PRÉSIDENT: Je suis certain que nous apprécions tous le travail de notre ministre, qui fait lui-même partie du Comité, et l'exposé qu'il nous a fait cet avant-midi. Je me souviens que nous avons décidé, lors de la dernière session, que nous prendrions le temps voulu pour étudier l'exposé du ministre et que nous ne l'interrogerions pas tout de suite. En outre, nous avons ici le principal James qui a fait le voyage de Montréal, sur un train en retard, ce matin, afin d'être avec nous. Alors je suppose que nous suivrons la même ligne de conduite relativement à l'exposé du Ministre, cette année. Si cela vous agrée, je vais appeler le Dr James. J'ignore s'il a réussi à reprendre haleine. Il semble avoir l'ha-

bitude de subir des retards. Durant l'intersession, j'ai eu le plaisir de faire partie d'un auditoire du Canadian Club de Vancouver, qui s'était réuni pour entendre une causerie du Dr James. En cette occasion, je crois que son convoi fut une heure et demie en retard.

Dr JAMES : Quatre heures en retard.

Le PRÉSIDENT: Je me reprends: Quatre heures en retard. Il arriva au lunch une heure et demie en retard et il nous fit un excellent exposé bien qu'il n'eût pas mangé depuis une heure toute matinale.

Je n'entends pas demander au Dr James de faire son exposé. Vous vous souviendrez que l'an dernier il l'a fractionné en plusieurs parties afin que les membres du Comité pussent se renseigner et l'interroger plus intelligemment sur chaque partie que s'il avait fait un exposé ininterrompu pendant toute la séance. D'après un mot qu'il m'a soufflé à l'oreille je crois comprendre qu'il est disposé à suivre la même ligne de conduite cet avant-midi. Je vais donc appeler le Dr James avec l'entente que son court exposé sera suivi d'un interrogatoire.

Le Dr F. Cyril JAMES, principal de l'Université McGill, Montréal, est appelé.

Le TÉMOIN: Monsieur le président, je tiens tout d'abord à m'excuser d'être en retard, mais je ne saurais en prendre la responsabilité. Je crois qu'elle retombe sur le chemin de fer.

Avec votre permission, monsieur, je n'entreprendrai pas de faire un exposé détaillé comme celui que j'ai fait l'an dernier, car la plupart des membres de ce Comité connaissent, dans les grandes lignes, les vues que j'ai exprimées et qui, dans l'ensemble, s'appliquent avec autant de force à l'heure actuelle. Je tiendrais à amplifier cet exposé cet avant-midi et à signaler les modifications qu'ont subies la composition et les opérations du Comité afin de vous mettre au courant du travail accompli. Je voudrais aussi vous indiquer le chemin que nous avons à parcourir dans un avenir immédiat. Cependant, je voudrais ajouter que si quelque membre du Comité désirait poser des questions, je ferai mon possible pour y répondre.

Le ministre a fait tout d'abord une courte observation qui découle de deux arrêtés en conseil rendus il y a quelques semaines. D'après les termes de ces décrets, le nom du comité de la restauration fut changé en celui de Comité consultatif de la restauration, qui indique mieux sa raison d'être. Et ses fonctions, par rapport au Comité consultatif de la politique économique, sont plus clairement définies et proposées. Comme je l'ai signalé quand j'ai eu le privilège de vous adresser la parole l'an dernier, on se rendait compte que le Comité consultatif de la restauration ne pouvait assumer ni prétendre assumer la responsabilité de tous les préparatifs qu'il fallait faire. Tous les ministères du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux ont collaboré largement avec nous, et cette collaboration fut toujours marquée au coin d'un esprit courtois et généreux.

Mais il est devenu manifeste, par le travail accompli dans les dix-huit derniers mois, que les divers ministères du gouvernement fédéral pouvaient mieux coordonner le travail qui s'exécute chez eux grâce au comité interministériel qui a déjà rendu des services précieux relativement à l'effort de guerre. Ainsi donc, en vertu d'un arrêté en conseil, le comité consultatif de politique économique prend sur lui la responsabilité directe et fondamentale de coordonner tous les préparatifs et de donner des conseils à leur sujet, préparatifs que doivent faire immédiatement les divers ministères administratifs. Le travail de notre propre Comité restera le même que dans le passé. Je veux dire ici que tous les membres du Comité apprécient vivement le nouvel organisme. Le président du comité consultatif économique a coopéré et coopère le plus étroitement possible avec nous. En coordonnant étroitement le travail de ces deux comités, je crois que nous pourrons faire des progrès encore plus rapides que par le passé.

Monsieur le président, je vais vous soumettre une copie d'un court mémoire décrivant ces arrêtés en conseil. Leur lecture semblerait plutôt terne, je crois, aux membres du Comité. J'ai apporté quelques-unes de ces copies pour les leur distribuer. J'y joins un graphique dont je vous parlerai bientôt. Un aspect de la question, bien que désirable au point de vue de l'organisation par le Gouvernement, m'engage à exprimer un mot de regrets personnels et de très vive appréciation. Avec le consentement du ministre des Pensions et de la Santé, et en partie grâce à ses conseils, le comité de guerre du cabinet a décidé que le comité consultatif de la restauration ferait rapport directement, à l'avenir, au premier ministre plutôt qu'au président du comité du cabinet concernant la démobilisation et le rétablissement dans la vie civile. Je répète que c'est une chose désirable au point de vue administratif, mais les relations de notre comité avec M. Mackenzie ont été étroites et amicales. La part qu'il a prise à ce travail provenait non seulement de la compréhension qu'il en avait et de l'enthousiasme qu'il lui inspirait, mais d'une conviction profonde de son importance. Je veux donc profiter de cette occasion pour le remercier très profondément, non seulement en mon nom, mais au nom de mon comité, et pour lui dire que nous regretterons de nous voir partiellement éloignés de lui dans l'exécution future du travail.

En ce qui concerne la constitution interne du comité, deux faits se sont produits depuis que j'ai eu le plaisir de vous adresser la parole. En sus des sous-comités que je vous ai décrits la dernière fois: celui de la politique agricole, présidé par M. McKenzie; celui de la conservation et de l'expansion des ressources, présidé par le Dr Wallace; celui de la construction d'après-guerre, présidé par M. Cameron, et celui des chances d'emploi, présidé par M. Bengough, qui a succédé à M. Tom Moore depuis la maladie de ce dernier, nous avons établi deux autres comités. L'un fera l'étude du problème du logement et de l'urbanisme, qu'on reconnaît de plus en plus comme devant former une partie importante et intégrale de l'expansion d'après-guerre du pays. Le professeur C. A. Curtis, de Queen's est le président de ce comité, qui compte des représentants du National Housing Bureau, et du Wartime Housing, de même que des architectes, des ingénieurs et d'autres spécialistes de presque toutes les provinces du Dominion. Nous avons aussi constitué, sous la présidence de Mme McWilliams, de Winnipeg, un sous-comité spécial féminin, dont la tâche sera d'étudier les problèmes ardus et en un certain sens particuliers, auxquels auront à faire face les femmes dans les industries de guerre et les services gouvernementaux à la fin de la guerre. Ce comité ne s'est pas encore réuni, malgré qu'il ait fait quelques recherches préliminaires. J'espère qu'il soumettra un rapport à cette session ou au début de la prochaine.

J'aimerais ajouter que la Canada-Newfoundland Educational Association a institué un comité qui compte des représentants directs de tous les gouvernements provinciaux, habituellement les sous-ministres, dans le but d'entreprendre une étude d'ensemble sur les lacunes de l'éducation au Canada. Ce comité toutefois ne dépend pas directement du Comité consultatif de la restauration. Je ne veux pas que vous vous mépreniez sur le mot "lacunes". Je ne prétends pas que l'éducation au Canada soit inférieure à celle de tout autre pays, mais le sentiment existe que plusieurs provinces du Dominion ont, ces vingt dernières années, dirigé un grand nombre d'expériences sur les questions d'enseignement dans leurs propres frontières. Il est notoire qu'en certaines matières chaque province est peut-être un peu plus avancée que les autres. Étant donné la très grande importance de l'éducation dans le sens le plus large possible et pour le groupe le plus nombreux possible de Canadiens dans l'avenir, nous ne pouvons faire fi des développements en ce domaine. Par l'Acte de l'Amérique britannique du Nord, l'éducation ne relève pas directement du gouvernement fédéral, et pour ce motif le comité consultatif de la restauration est particulièrement heureux qu'un groupe interprovincial se soit attaqué aux problèmes dans ce domaine et ait entrepris

de son propre mouvement de soumettre son rapport au comité consultatif de la restauration afin qu'il puisse être étudié en relation avec les autres aspects à l'étude.

Il y a certains autres comités privés associés à diverses industries, mais avec votre consentement, j'en traiterai ultérieurement, cela cadrant un peu mieux avec les observations que je ferai plus tard. Les rapports et études de ces différents comités, dont M. Mackenzie a parlé, sont encore sur le métier. Certains d'entre eux ont été terminés depuis la fin de la dernière session parlementaire. Ils vous seront remis, monsieur le président, pour l'usage du Comité, dès que vous en aurez besoin. Je vous les aurais apportés ce matin si mon train était arrivé assez tôt pour me permettre de passer à mon bureau avant de venir ici.

Un autre rapport que je veux vous soumettre maintenant est un rapport assez volumineux qui a été préparé pour le Comité par son conseiller en recherches, le Dr Leonard Marsh. Il traite de toute la question de la sécurité sociale et de la législation sociale dans tout le Dominion. On a déjà estimé que ce sujet exigeait l'institution d'un sous-comité spécial, mais vu que les tâches en jeu comprennent d'abord un bon relevé de la situation actuelle du Dominion; en deuxième lieu, l'étude des développements les plus récents dans diverses parties du monde; en troisième lieu, la recherche à la lumière de la pensée et de l'étude contemporaines de la meilleure façon de remédier aux lacunes dans notre système actuel, l'on a cru en définitive qu'un homme reconnu comme un expert éminent dans ce domaine pouvait le mieux entreprendre cette tâche, avec les conseils et l'aide de quatre ou cinq autres aussi experts. Le rapport qui est sous vos yeux, monsieur, décrit plus exactement que tout autre document, je crois, la place de la sécurité sociale dans la société canadienne. Il analyse avec soin les diverses mesures de sécurité sociale apliquées à l'heure actuelle, la répartition des charges, et la mesure selon laquelle elles répondent à un besoin très urgent de la collectivité. En troisième lieu, il suggère certains problèmes restés en suspens. En dernier lieu, il pose certains principes généraux pour le développement d'un programme approprié de sécurité sociale pour l'ensemble du Dominion. Il n'énonce pas encore les taux des contributions, non plus que ceux des prestations.

Le rapport Beveridge, que vous connaissez tous, j'en suis sûr, depuis qu'il a été discuté publiquement, proposait certains taux hypothétiques reconnus comme tels par son auteur et passibles de modifications, mais on a tant débattu ces taux hypothétiques depuis la publication du rapport, plutôt que certains de ses problèmes fondamentaux, qu'à l'étape actuelle de la discussion, il a paru plus sage d'omettre entièrement la question de ses frais d'application, laquelle constitue la partie la plus facile de tout rapport de ce genre, et de concentrer le travail sur la tâche de l'armature et de l'organisation en jeu dans la mise au point d'un plan approprié de sécurité sociale pour le Canada.

Cependant, je veux insister sur le point déjà soulevé par M. Mackenzie, à l'effet que la sécurité sociale constitue en un sens, une partie négative d'une politique de restauration. Je lisais ce matin à bord du train un rapport qui emploie ce qui m'a paru une métaphore très descriptive. C'est que les programmes de sécurité sociale ont quelque analogie avec les fossés d'irrigation. Si ceux-ci sont bien conçus et étendus ils feront circuler l'eau dans toutes les parties de la terre où elle est nécessaire, et faciliteront par là la culture des moissons voulues, mais leur utilité est tout à fait conditionnée par l'approvisionnement d'eau disponible ou le niveau d'eau dans les réservoirs employés. De même dans le cas de la sécurité sociale un programme approprié assurera le degré de protection de tout le corps social au moyen de la répartition du revenu national, mais son efficacité dépend entièrement de l'importance de ce revenu national, des mesures constructives et sûres prises dans les divers domaines de l'économie politique en vue d'assurer que le revenu national total produit par la population du Canada utilisant ses ressources suffira à permettre ce genre de répartition qui supprime com-

plètement le dénuement et protège le particulier contre les divers dangers de la vie. Par conséquent, le comité consultatif a concentré surtout ses efforts ces derniers mois sur le problème de porter au maximum le revenu national.

Ainsi que je vous l'ai dit dans mon témoignage de l'an dernier, le comité a été convaincu dès le début que toutes ces tâches que l'initiative privée peut entreprendre et qu'elle entreprendra devraient être laissées si elle offre garantie suffisante. Par conséquent, bien que nous ayons, par le sous-comité des projets de construction, et plus récemment par le comité du logement et de l'urbanisme, étudié avec soin la façon et l'étendue dont les gouvernements provinciaux et municipaux pourraient se livrer à ce que j'appellerais des placements publics, la constitution d'un actif à long terme sous l'égide directe du Gouvernement et par les déboursés publics, nous avons aussi encouragé l'initiative privée à mettre au point des plans à long terme qui feraient face à la situation exacte.

J'ignore combien parmi vous ont lu le rapport Lever qui a été discuté de ce côté-ci de l'Atlantique et en Grande-Bretagne ces deux ou trois dernières semaines, mais à mon sens il représente, malgré qu'on ne puisse pas approuver toutes ses clauses et recommandations, l'un des développements les plus significatifs dans l'opinion des Nations unies depuis cinq ou six mois. A certains égards, je le crois plus significatif que le rapport Beveridge lui-même, car c'est la première fois à ma connaissance qu'une entreprise commerciale a préparé ou fait préparer, j'ignore par qui, une étude d'ensemble de tous les aspects de la restauration économique, étude qui intègre les responsabilités du commerce et du gouvernement, entrevoit plus clairement que la plupart des rapports commerciaux, du gouvernement ou des particuliers, les relations mutuelles d'un pays avec un autre, et essaie d'entrevoir le problème comme une invite directe à la coopération de tous ceux, particuliers et hommes publics qui ont quelque responsabilité. J'espère, monsieur, que si les membres du Comité n'ont pas vu ce rapport, ils pourront en obtenir un exemplaire et l'étudier.

Il y a eu divers pourparlers dans le pays sur ce qui précède. L'industrie de la pulpe et du papier, qui est, comme vous le savez, l'une des plus considérables aux points de vue de l'embauchage et de la production, a constitué un fort comité afin d'étudier les problèmes de restauration de cette industrie quant à l'embauchage, au placement, à la production et aux marchés étrangers. Le Cotton Textile Institute a institué un comité semblable pour des fins identiques. Les industries lourdes, fer, acier et machineries, sont actuellement en voie de constituer un comité à la suite de nombreuses discussions. Les compagnies d'assurance-vie, dont l'industrie est probablement moins exposée aux problèmes d'après-guerre que la plupart des autres types d'industries commerciales, ont établi un comité de restauration qui, je l'espère, en raison de l'exiguité de leurs problèmes individuels, suivra les méthodes des Lever Brothers dans son approche des études fondamentales, statistiques ou autre qui devront être faites au Canada et qui n'ont pas encore été commencées par le Bureau fédéral de la statistique ou par aucun des autres comités dont l'attention a dû, naturellement, se concentrer sur d'autres problèmes plus immédiats.

Il est possible aussi que se développe, au Canada, à part du Comité consultatif de la restauration, organisme analogue au Comité du développement économique des Etats-Unis sous la présidence de M. Paul Hoffman, un groupe volontairement organisé par des entreprises privées en vue d'encourager et d'aider chaque entreprise commerciale dans l'étude de ses propres problèmes. On a déjà discuté ce projet, à ma propre connaissance, et j'ai même participé à plusieurs discussions qui s'y rapportaient, mais il ne s'est pas encore réalisé.

Alors, dans le domaine de l'initiative privée, comme dans celui des gouvernements provinciaux, auxquels M. Mackenzie faisait allusion, il y a quelques instants, il existe une tendance à reconnaître que la solution des problèmes de restauration constitue une tâche aussi ardue que n'a été la mobilisation en

1940 et 1941. Pour découvrir des solutions satisfaisantes, il faut pousser de l'avant l'étude préparatoire de chaque sphère; et il faut aussi la volonté d'entreprendre cette préparation immédiatement dans le but d'élaborer des solutions et des modalités qui puissent être coordonnées, les unes aux autres, au sein et en dehors du gouvernement, en vue de développer un programme intégral capable de faire face, sans défaillance, aux conditions immédiates de l'après-guerre et de jeter les bases d'un développement à longue portée.

Je crois, M. le président, que cet exposé résume bien ce que j'ai à dire et si on veut m'interroger sur ce point, j'essayerai de répondre aux questions.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, vous venez d'entendre l'exposé du Dr James et j'invite l'assemblée à poser des questions. Je voudrais suggérer que l'on agisse comme l'an dernier et que chaque membre pose ses questions brièvement et sans en trop poser, de manière à permettre le même privilège aux autres membres. Nous n'avons pas beaucoup de temps à notre disposition, mais, tout de même, la séance est ouverte aux questions.

M. MacNicol:

D. M. le président, je voudrais, par votre intermédiaire, poser une question au Dr James. Est-ce que le comité des manufacturiers, auquel il a fait allusion, a été formé?—R. Non, monsieur. Comme je l'ai dit, des discussions officieuses ont lieu, en ce moment, mais rien n'a encore été formellement organisé.

D. Je dois faire une remarque. Je suis convaincu de l'importance de ce comité. Ses membres acquerront au moins une connaissance assez approfondie de ce qui doit et devra être fait sous le rapport des usines et des machines. Ce qui m'a causé le plus d'inquiétude, c'est le manque d'hommes ordinaires réellement pratiques, d'hommes qui se servent réellement de leurs mains et de leur tête pour faire tourner les roues de l'industrie et qui fournissent de l'emploi. Je suis encouragé par le fait que ce comité va mettre ce mouvement en œuvre. J'avais l'intention de parler au sujet de l'exposé du ministre, mais j'ai maintenant oublié ce que j'allais dire.

Le PRÉSIDENT: Cela vous reviendra. Les membres du comité ont-ils d'autres questions ou d'autres remarques à faire?

M. Quelch:

D. J'aimerais poser une question à M. James. Monsieur James, vous avez parlé d'un certain nombre de projets portant sur la restauration d'après-guerre et présentés par diverses associations. Vous n'avez cependant pas parlé du rapport de la Chambre de commerce de Londres sur les principes généraux de l'économie d'après-guerre, publié le 12 mai 1942. Vous avez certainement pris connaissance de ce rapport. Est-ce que, au moins en général, vous appuyez les propositions de ce rapport?—R. Je regrette, monsieur le président, de ne pouvoir me rappeler les détails de ce rapport. Comme vous le savez sans doute, il nous est venu douze ou quinze de ces rapports, des diverses associations; je ne puis donc me prononcer en faveur de l'un d'entre eux sans me le remettre suffisamment en mémoire. Je trouve que la plupart de ceux qui nous viennent d'Angleterre ont une trop forte tendance au pessimisme. Je parle des rapports d'associations comme la Chambre de commerce de Londres, la Fédération des industries britanniques, la Lancaster Cotton Exchange, et caetera. Tous ces rapports, à mes yeux, sont beaucoup trop pessimistes, en ce sens qu'ils ne préconisent que des mesures défensives. Ils attachent une très grande importance au groupement de l'industrie en cartels; ils se préoccupent trop d'un protectionnisme tarifaire accentué; ils sont pessimistes sur l'avenir des échanges internationaux Mais il se peut que je fasse erreur en attribuant tous ces caractères au rapport qui provient de la Chambre de commerce de Londres; je tâcherai de parler de cela plus longuement une autre fois. Pour l'instant, j'en oublie les détails.

D. Je ne trouve pas tout à fait justes les critiques de M. James, au moins en ce qui concerne le rapport de la Chambre de commerce de Londres. Les propositions de ce rapport ont un tout autre caractère que celui du pessimisme. J'ai apporté quelques exemplaires du rapport, et il me ferait plaisir d'en donner un à M. James. Ce n'est rien de très long. J'aimerais savoir, un jour ou l'autre, ce qu'il en pense.

Le PRÉSIDENT: A-t-on d'autres questions à poser à M. James? Il nous reste quelques minutes.

M. Castleden:

D. M. James a parlé de ce qu'il appelle la préparation du progrès par l'initiative privée, et il dit que celle-ci fait des préparatifs, longtemps à l'avance, au moyen de "solutions satisfaisantes". Je ne comprends pas du tout ce que cela veut dire. Il a parlé de l'industrie de la pulpe et du papier, de l'industrie des textiles, de l'industrie de l'acier et des compagnies d'assurance-vie. J'aimerais savoir s'il y a de grands organismes agricoles, ou ouvriers, qui ont travaillé de quelque manière, dans le domaine de la restauration, ou qui ont préparé des rapports ou des recommandations pour l'un quelconque des comités.—R. La réponse est assez facile, si vous me permettez de donner une réponse générale; mais je fournirai les noms mêmes et les autres détails, si le Comité les demande ensuite. A propos, monsieur le président, s'il y a plus tard d'autres questions que le Comité désire me poser, je serai évidemment très heureux de venir y répondre. Les associations ouvrières, comme il se doit, dépendent dans leur travail du sous-comité des possibilités d'emploi; je puis dire, monsieur le président, que les métiers du bâtiment, sous la direction de M. Bruce et de ses associés, et après de longues discussions, ont soumis un rapport, qui reste encore confidentiel, naturellement, et que l'on comparera à un rapport semblable de M. Riley, représentant l'industrie de la grande construction, afin d'élaborer des méthodes satisfaisantes de recrutement, d'emploi et de classification de la main-d'œuvre dans cette industrie très importante et très complexe. Voilà ce qui se fait actuellement.

Dans le domaine de l'agriculture, je ne pense pas qu'il y ait une seule association agricole canadienne qui n'ait présenté une communication relativement considérable. Nous avons étudié ces communications. Quelques-unes ont été transmises par le Comité principal au Cabinet. D'autres sont encore à l'étude.

Je n'ai pas parlé des groupes d'organismes particuliers pour laisser entendre qu'ils étaient les seuls au travail, mais parce qu'en ce domaine nous n'avons pas institué de sous-comité au comité consultatif de la restauration. Notre comité principal a constaté dès le début que les tâches affrontées par l'industrie de l'aluminium au Canada différaient entièrement de celles affrontées par les chemins de fer, l'industrie chimique, les industries de l'avionnerie ou de l'automobile; qu'il faudrait soit établir un grand nombre de comités distincts ou demander aux industries elles-mêmes d'établir des comités et de nous soumettre leurs rapports. Nous pourrions ne pas les approuver; mais du moins nous serions certains que ces rapports seraient préparés par des personnes possédant tous les faits concernant les chances d'emplois pour les travailleurs.

Puis, en ce qui concerne l'agriculture, le Québec diffère évidemment de la Saskatchewan et celle-ci à son tour diffère de la Colombie-Britannique quant aux genres de culture. Mais il est certains problèmes fondamentaux résultant de l'utilisation des sols et qui dépendent essentiellement de l'importance des produits agricoles par rapport à l'alimentation et à l'industrie. Aussi, le Gouvernement a fait faire dans le passé beaucoup de recherches qui se poursuivent encore aux stations expérimentales d'agriculture et au ministère de l'Agriculture. Il était donc plus facile pour le Comité de se mettre à l'oeuvre comme il l'a fait. À une séance ultérieure du Comité, nous vous soumettrons, comme je vous l'ai

déjà laissé entendre, plusieurs rapports. L'un des experts de notre comité a terminé récemment une étude d'ensemble sur le développement des recherches agricoles dans le domaine de la chémurgie aux Etats-Unis; d'autres ont étudié l'organisation des ventes, les finances.

J'espère que cela élucide le point que vous avez soulevé.

M. MacNicol:

D. Monsieur le président, la question que je voulais vous poser il y a un instant m'est revenue. J'ai été très satisfait de l'exposé lu par le ministre au cours duquel il a fait une citation à l'effet que lors de la période de réorganisation après la guerre, l'industrie devrait restreindre fortement sa production, et que pendant qu'elle se réoutillera et réaménagera ses usines pour les remettre au point où elles étaient à la déclaration de la guerre, le Gouvernement devrait mettre en train un programme de travaux. Voici ma question; et j'espère que le Dr James aura la bonté d'y répondre : Son comité est-il à compiler une liste des travaux nécessaires que le Gouvernement peut entreprendre ? Je la voudrais par ordre : le projet de travaux numéro un, le projet de travaux numéro deux, etc.; des projets économiques bien conçus que le Gouvernement pourrait entreprendre pendant que l'industrie se réoutillerait ? — R. La réponse stricte à cela est "non", monsieur. Mon comité n'est pas organisé à cette fin. Il n'est pas constitué en vue de compiler une liste élaborée de ce genre. Cependant, nous avons pris deux mesures à l'égard des éditoriaux qui ont été cités, et que nous approuvons.

Nous travaillons actuellement aux détails d'un projet pour le gouvernement fédéral concernant l'institution d'un organisme qui verrait particulièrement à vérifier et accumuler des projets de restauration d'après-guerre. Deuxièmement, nous avons encouragé l'établissement de groupements locaux dans bien des parties du Dominion. Il y en a un, par exemple — qui est très actif — à Fort-William. Il y en a un autre, des plus actifs, à Vancouver. Un autre vient d'être constitué à Toronto, et l'on m'a dit hier qu'un autre était sur le point de naître à Montréal. Il y a à Halifax un comité qui compte un représentant du gouvernement de la Nouvelle-Écosse. Chacun de ces groupements fait dans sa propre collectivité précisément ce que vous proposez. Ils dressent une liste par ordre de priorité des projets de restauration qu'ils voudraient voir exécuter, et vérifient très soigneusement le nombre d'hommes qu'il leur faudra dans divers métiers ainsi que les quantités de matières premières. Ils s'occupent aussi de la question très significative de leur rémunération globale, ou partielle ou de leur non rémunération. Ainsi donc, j'espère qu'on en viendra à une priorité d'embauchage, une priorité de besoins sociaux et aussi une priorité de finance pour l'ensemble du Dominion, d'ici quelques mois.

Mme Nielsen:

D. M. James a indiqué, je crois, qu'un rapport a été fait par la Lever Brothers. Est-ce une filiale du groupe Lever qui possède des ramifications en Europe et en Allemagne ? — R. Oui.

D. Est-ce la même firme?—R. Oui.

M. Castleden:

D. J'ai une autre question à poser au sujet de l'enseignement, en tenant compte de l'importance que vous attribuez à cette question. Vous avez dit qu'une étude est poursuivie par les divers services d'instruction publique au Canada, et par la Canadian Educational Conference. Savez-vous si ce groupe pourrait poursuivre quelque étude sur les facilités et les institutions d'enseignement en dehors du Canada ? S'il pourrait élargir la portée de ses recommandations, faire cette étude, et consulter les associations, nationales et provinciales, de membres de l'enseignement ? La base, ou l'ampleur actuelle d'une pareille étude, me paraissent insuffisantes. Il y faudrait la participation des associa-

tions de professeurs qui ont déjà étudié ces questions, non seulement au Canada, mais dans d'autres pays. — R. Je suis heureux que vous posiez cette question, car je n'ai pas dû m'expliquer clairement. L'étude est entreprise par la Canada-Newfoundland Education Association, et j'ai insisté sur le fait que tous les gouvernements provinciaux faisaient partie de cette association, en pensant à l'Acte de l'Amérique britannique du Nord. Toutes les universités canadiennes, toutes les associations de professeurs, et même des représentants d'associations scolaires et familiale en font également partie. Le Comité qui poursuit en réalité cette étude, plus exactement le sous-comité qui fait le travail véritable, ne compte pas seulement des sous-ministres de l'instruction publique, mais aussi un représentant d'une association d'instituteurs et d'une association scolaire et familiale, et aussi un représentant des universités canadiennes. Celui-ci est M. McKenzie, du Nouveau-Brunswick. Ainsi tous ces groupements ont participé aux discussions d'une manière aussi complète qu'il est possible au sein d'un petit comité. Le rapport sera naturellement soumis au congrès de l'association, où se réunissent — du moins, où se sont réunis, aux deux congrès auxquels j'ai assisté — de six à huit cents personnes, y compris des instituteurs de campagne, des principaux d'écoles, des fonctionnaires des ministères de l'Instruction publique et des universitaires. Votre désir est clairement rempli.

Sur la seconde question : opportunité d'étendre cette étude en dehors du Canada, il peut y avoir des divergences d'opinion. Je suis personnellement d'accord avec le président de la C.N.E.A., pour croire que cette extension n'est pas nécessaire, car nous disposons déjà de nombreux rapports du Bureau of Education des États-Unis. Vous pouvez vous renseigner sur tous les aspects de l'éducation aux États-Unis en consultant cette bibliothèque des rapports du Bureau of Education. Il existe encore deux rapports complets de Grande-Bretagne, soumis par le président du Board of Education. De Grande-Bretagne également, un rapport sur l'éducation, soumis par un comité spécial du parti libéral et un autre, entièrement différent comme vous l'imaginez bien, soumis par un comité spécial du parti conservateur. M. Laskey est en train d'en rédiger ou d'en éditer un troisième, pour un comité spécial du parti travailliste. En ce qui concerne les États-Unis et le Canada, auxquels nous devons nos traditions en matière d'instruction, ces renseignements sont déjà disponibles. Vaudrait-il la peine d'étudier les progrès de l'instruction dans d'autres pays depuis 1939 ? Dans l'état actuel des affaires du monde, je n'en suis pas sûr. Personnellement, je crois que nous aurions peu à apprendre. En ce qui concerne la situation antérieure à 1939, nous avons des renseignements à peu près complets, sous forme d'articles et de rapports de tous les pays d'Europe. Nous en avons sur les pays scandinaves, sur la France, l'Allemagne et la Russie. Je ne crois pas que nous ayions beaucoup à apprendre des pays de l'Amérique du sud ou de l'Extrême-Orient. C'est une question d'opinion, toutefois. Je veux simplement vous signaler que nous disposons déjà, sans qu'une étude séparée soit nécessaire, d'une grande partie des renseignements que vous voudriez mettre à jour.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, je désire vous faire connaître les noms des membres du comité de régie que j'ai désignés. Ce sont : moi-même, M. McNiven, M. MacNicol, M. Jean, M. Hill, M. Gillis, et M. Quelch. Ce sont les mêmes que l'année dernière, à l'exception de M. Hill, du Nouveau-Brunswick, qui prend la place de M. Macmillan, de l'Ile du Prince-Edouard. Je me suis permis de prendre contact avec deux ou trois groupements — vous m'y avez fait penser en mentionnant les groupes ouvriers — à savoir un groupement ouvrier, la Légion canadienne et la Chambre canadienne de commerce, en leur suggérant de venir témoigner devant nous quand cela leur conviendrait, mais nous en parlerons à la première séance du comité de régie. Avez-vous d'autres questions à poser ? Sinon, je propose de nous ajourner, pour le déjeuner.

Le Comité s'ajourne à une heure de l'après-midi, pour se réunir de nouveau sur la convocation du président.

SESSION DE 1943

CHAMBRE DES COMMUNES

COMITÉ SPÉCIAL

DE LA

RESTAURATION ET DU RÉTABLISSEMENT

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

FASCICULE N° 2

LE MERCREDI 17 MARS 1943

TÉMOIN:

M. F. W. Gray, gérant général adjoint de la Dominion Steel and Coal Corporation, Sydney, Cap-Breton.

OTTAWA
EDMOND CLOUTIER
IMPRIMEUR DE SA TRÈS EXCELLENTE MAJESTÉ LE ROI
1943

PROCÈS-VERBAL

Le MERCREDI 17 mars 1943.

Présents : MM. Bertrand (*Prescott*), Black (*Cumberland*), Castleden, Eudes, Ferron, Gershaw, Gillis, Gray, Hill, Jean, Mackenzie (*Vancouver-Centre*), MacNicol, McKinnon (*Kenora-Rainy River*), McNiven, Marshall, Martin, Matthews, Mitchell, Mme Nielsen, MM. Purdy, Quelch, Sanderson, Turgeon et Tustin.—24.

M. F. G. Neate de la division de l'administration de la Commission des prix et du commerce en temps de guerre est présent.

Le président déclare que le sujet à l'étude aujourd'hui serait la production houillère de la Nouvelle-Écosse dont a traité assez longuement M. Neate l'an dernier.

M. Gershaw propose que l'assignation de M. F. W. Gray comme témoin aujourd'hui soit approuvée. Adopté.

M. F. W. Gray, gérant général adjoint de la Dominion Steel and Coal Corporation, de Sydney, Cap-Breton, est appelé, interrogé et congédié.

Il est convenu que M. F. W. Gray et M. F. G. Neate témoigneront à la prochaine réunion du Comité.

Le Comité s'ajourne à une heure pour se réunir de nouveau le jeudi 18 mars, à 11 heures.

Le secrétaire du Comité,
J. P. DOYLE.

TÉMOIGNAGES

CHAMBRE DES COMMUNES,

Le 17 mars 1943.

Le Comité spécial de la restauration et du rétablissement se réunit à onze heures du matin, sous la présidence de M. James Gray Turgeon.

Le PRÉSIDENT: Mesdames et messieurs, nous formons un quorum; la séance est ouverte. Le témoin que nous allons entendre aujourd'hui est M. Gray, directeur général adjoint de la Dominion Steel and Coal Company et des compagnies affiliées, en Nouvelle-Ecosse.

Pour ne pas nous écarter de notre sujet, je vais, à titre de président, rappeler brièvement ce qui s'est fait l'année dernière, et dire pourquoi le Comité a prié M. Gray de témoigner. Vous vous rappelez qu'au cours de la dernière session nous avons entendu M. Neate, du Service du régisseur du combustible, qui nous a parlé du charbon de la Nouvelle-Ecosse et de ce qu'il en adviendra dans les années d'après-guerre. On a soulevé la question de la durée possible des gisements de cette province. Comme vous le savez, en Nouvelle-Ecosse, le charbon joue un rôle important dans la vie économique et sociale de la province. Avec M. Gray, nous allons parler, non pas de la production de guerre, mais de la situation où se trouveront le Canada et la population de la Nouvelle-Ecosse à la fin de la guerre, en songeant plus particulièrement au sort des hommes qui se sont engagés dans les forces armées ou dans la marine marchande, et qui chercheront de l'ouvrage à leur retour en Nouvelle-Ecosse.

Si aucun membre du Comité n'a de question à poser, je donnerai la parole à M. Gray.

M. GERSHAW: Nous sommes très heureux de recevoir M. Gray. Je suis sûr qu'il nous fournira des renseignements précieux. Mais pour régulariser la procédure, je propose que le Comité ratifie la convocation de M. Gray.

Le PRÉSIDENT: M. Gershaw propose que le Comité ratifie la convocation de M. Gray. Qui est favorable à cette motion?

Motion adoptée.

Maintenant je vous présente M. Gray. Il nous fera un exposé, et quand il aura terminé, vous pourrez l'interroger à la manière habituelle. Je sais que vous l'écouterez très courtoisement.

M. W. F. GRAY, directeur général adjoint de la Dominion Steel and Coal Company, de Sydney, Nouvelle-Ecosse, est appelé.

Le TÉMOIN: Monsieur le président, messieurs, mon témoignage porte surtout sur la question des ressources houillères de la Nouvelle-Ecosse, et de leur durée probable. La principale ressource est celle du gisement sous-marin au large de Sydney. Ce doit être le plus gros gisement de charbon au Canada. Son importance est peut-être supérieure à ses dimensions. Ceci provient d'abord de sa situation géographique et de la qualité du charbon, qui est du charbon à coke. C'est probablement le seul dépôt important de véritable charbon à coke à l'est des montagnes Rocheuses. Son importance tient encore à sa qualité métallurgique, à sa haute valeur calorifique, qui est d'environ 14,000 kilowatts-heure, à sa situation sur le golfe, à son voisinage du minerai de fer Wabana, qui facilite la fabrication de l'acier. Tous ces facteurs augmentent son importance. Et, bien que ce gisement puisse paraître inférieure, en qualité, si on le compare aux charbonnages de l'Alberta, il a produit, depuis le commencement de l'exploitation du charbon au Canada, d'abord cent pour cent et encore aujourd'hui dans les

environs de la moitié, soit 48 p. 100, du charbon canadien. Je crois que la Nouvelle-Ecosse produit environ 8 millions de tonnes sur environ 18 millions de tonnes courtes. Je suis habitué à parler de tonnes longues et je confonds. De sorte qu'aujourd'hui encore, malgré la plus grande richesse des ressources de l'Ouest, la Nouvelle-Ecosse reste la plus importante, surtout si l'on tient compte de sa proximité des grands centres de population du Canada, tels que Montréal et les villes qui bordent le golfe du Saint-Laurent.

Je ne crois pas que l'on connaisse réellement toutes les ressources houillères de la région de Cumberland. Mais les mines exploitées par ma compagnie à Spring-Hill doivent contenir assez de charbon pour produire encore pendant quarante ans, et peut-être davantage, au taux de rendement actuel. Nous sommes sûrs encore pour quarante ans.

Le comté de Pictou appartient à une autre catégorie. Le gisement y est petit. Il n'a guère que deux milles de longueur sur environ un demi-mille de largeur, et l'extraction n'est pas aussi facile qu'au Cap-Breton. Dans le comté d'Inverness, au Cap-Breton, l'extraction ne se fait pas sur une très grande échelle, actuellement, parce que dans certains cas elle n'a pas donné de bénéfices et dans d'autre cas, l'outillage n'est pas complet. Et nous revenons au gisement sous-marin de Sydney, qui est extrêmement important.

Avec mon fils, qui est géologue, nous avons étudié ce gisement de près. Nous avons consacré environ huit ans à cette étude, et j'en suis venu à la conclusion que nous pouvons maintenir le rendement actuel pendant 180 ans. Cette évaluation tient compte de l'extraction sous-marine, des changements de qualité et de la continuité des couches. On doit pouvoir, dans ce district, extraire cinq millions de tonnes fortes de charbon par an pendant presque deux siècles. De sorte qu'au point de vue de la restauration, les ressources du Cap-Breton, et plus particulièrement celles du gisement houiller de Sydney ne posent pas de problème.

Je crois que ceci vous donne brièvement le côté "ressources" de la question.

Le PRÉSIDENT: Voulez-vous être interrogé sur ce sujet avant de passer à d'autres?

Le TÉMOIN: Oui. Je crois que la principale question évoquée devant vous l'année dernière fut celle des ressources houillères.

M. MACNICOL: C'est exact.

Le PRÉSIDENT: Maintenant, messieurs, avez-vous des questions à poser. Je ferai une suggestion, avant que vous vous leviez, monsieur MacNicol. Je proposerai que chacun limite le nombre et la durée de ses questions, au commencement, pour que tous puissent avoir leur tour.

M. MACNICOL: Je n'ai pas de commentaire à faire sur ce sujet. L'année dernière, dans ce Comité, nous fûmes informés que les gisements de la Nouvelle-Ecosse étaient presque épuisés et qu'ils s'étendaient sous la mer sur une distance d'au moins trois milles; d'après la personne qui nous fournissait le renseignement, nous ne pouvions plus compter sur ces gisements. Je suis donc très heureux d'entendre M. Gray dire qu'ils peuvent encore fournir cinq millions de tonnes par an pendant deux cents ans.

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il d'autres questions?

M. GILLIS : Monsieur le président, M. MacNicol s'est trompé s'il a compris que l'épuisement des gisements de l'île du Cap-Breton, ou de la Nouvelle-Ecosse en général, a été invoqué devant le Comité l'année dernière et a motivé la convocation de M. Gray ou d'autres représentants de la Dominion Steel and Coal Company. Cette question n'a pas été débattue. J'ai mis en cause devant le Comité non pas les ressources qui existent dans le sous-sol, mais l'organisation de l'industrie actuelle. L'exposé de M. Gray sur les ressources est exact, et je suis d'accord avec lui. Mais la question à envisager, pour le Comité, est de savoir si les compagnies qui fonctionnent en Nouvelle-Ecosse seront en mesure d'em-

ployer les anciens combattants, à leur retour de la guerre. J'ai dit, et je répète, que les mines actuellement exploitées s'épuisent, qu'il faut en ouvrir d'autres, et qu'il faut adopter de nouvelles méthodes d'extraction en Nouvelle-Ecosse, si cette industrie doit continuer à fonctionner et à fournir du charbon aux marchés du Canada. Je répète cette déclaration.

Je m'appuie sur une brève analyse des opérations minières en cours dans cette province. Je la tiens du comité exécutif des United States Mine Workers. Cette analyse provient du siège social de la Dominion Steel and Coal, et confirme ce que j'ai affirmé, à savoir que les mines actuellement en exploitation ne fourniront du travail à personne après la guerre, car déjà la production et la main-d'œuvre sont réduites. Cette analyse indique le nombre d'hommes employés par la Dominion Coal Company. En 1938, 9,500 hommes produisant 19,000 tonnes de charbon par jour. En 1942, la même compagnie n'employait plus que 8,000 hommes.

Le PRÉSIDENT: Quand la compagnie employait-elle 8,000 hommes? En 1942?

M. GILLIS : Oui, en 1942. En décembre 1942. Ainsi cette seule compagnie emploie aujourd'hui 1,500 hommes de moins qu'en 1938. Le nombre de tonnes produites par jour était de 12,000 en 1942, soit 7,000 de moins qu'en 1938. Le nombre d'hommes employés à la Old Sydney Collieries, en 1938, était de 1,800, produisant 3,000 tonnes par jour. En 1942, il n'était plus que le 1,400, produisant 2,400 tonnes par jour. Ces charbonnages accusent donc une diminution de 600 tonnes par jour et de 400 employés. Toutes les autres mines de la Nouvelle-Écosse emploient une main-d'œuvre réduite et produisent un tonnage beaucoup moins élevé qu'auparavant. Le nombre des mineurs dépasse à peine 10,000 aujourd'hui. De nouvelles mines sont entrées en exploitation à Gardiner et au No 18, à New-Waterford. M. Gray peut nous dire qu'elles sont les possibilités de ces nouvelles mines. A Reserve, une mine qui employait de 400 à 500 hommes a été fermée depuis 1938. Egalement fermées la Bras d'Or Colliery, les mines d'Inverness et de quelques sections d'Acadia, le puits Tom aux mines de Sydney. L'outillage mécanique s'installe dans certaines mines, et sera généralisé dans l'avenir. Voici un bref exposé relatif aux charbonnages actuels de la Nouvelle-Ecosse. La question que j'avais soulevée ne concernait pas l'avenir du charbon qui est enfoui dans le sol, mais la fermeture graduelle des charbonnages actuellement en exploitation. Ce qui doit nous inquiéter, pour cette industrie particulière, qui est l'industrie de base de cette province, c'est la possibilité de procurer des emplois aux hommes qui quittent actuellement le travail pour s'enrôler. Des centaines de jeunes hommes de ces régions qui s'enrôlent actuellement, comme M. Gray le sait, n'ont jamais trouvé un emploi. Ils retourneront dans les mêmes régions. C'est dans les mines et autour des mines qu'on doit normalement s'attendre à les placer.

D'après ce que je sais de l'industrie en Nouvelle-Ecosse — je parle de l'exploitation — notre problème sera de trouver du travail à ces hommes quand ils reviendront. Ce rapport-là est à peu près à jour et il indique une diminution marquée. Les mines ne font pas de progrès. Elles n'engagent pas de nouveaux employés. C'est le contraire qui se produit. Elles se ferment peu à peu parce que ce sont d'anciennes mines. Ce que j'avais dans l'idée quand j'ai invité quelques représentants de la compagnie de charbon à venir ici, était de leur demander d'exposer leurs plans au Comité, attendu que nous sommes chargés de préparer des plans de rétablissement, et de nous dire ce que la compagnie se propose de faire relativement à la mise en valeur des ressources qui, d'après le Dr Gray, se trouvent dans le sous-sol. Personne d'autre n'est en état de le faire. Ce sont eux qui ont les droits miniers. Dans l'ordre social sous lequel nous vivons actuellement, la responsabilité leur appartient. Que se proposent-ils de faire à l'égard des marchés à l'avenir. L'industrie a principalement marché jusqu'ici parce que le gouvernement a bon coeur et lui a accordé des subsides, des subventions, etc.

J'ai remarqué que M. Howe hier soir, en parlant de la situation générale du combustible devant la Chambre, a dit que le charbon américain va maintenant dans l'Est jusqu'à la Rivière-du-Loup, que le marché qui était considéré comme un marché économique pour le charbon de la Nouvelle-Ecosse nous a été graduellement enlevé par le charbon américain. Nous avons perdu ce marché pendant la dernière guerre. Il a fallu de nombreuses années et beaucoup d'argent pour le regagner. La même chose se produit maintenant et je voudrais savoir—et je crois que le Comité voudrait savoir—ce que la compagnie se propose de faire à l'égard de ces nouvelles mines, ce que nous pouvons espérer en fait de débouchés. Vont-ils abandonner maintenant ce marché de Québec à cause de l'état de guerre en vertu d'un accord par lequel ce marché nous sera rendu à la fin de la guerre, ou allons-nous nous trouver dans la même situation qu'à la fin de l'autre guerre, avec un marché perdu, et les contribuables du Canada obligés de racheter ce marché comme nous l'avons fait après la fin de l'autre guerre ? Ce sont des questions de ce genre que je voulais discuter, mais pas avec le docteur Gray, qui est un géologue. Ce qu'il nous a dit se rapporte à son propre domaine. Les gens qui, à mon avis, auraient dû comparaître devant le Comité, ce sont ceux qui, comme M. Kelly, s'occupent de la vente du charbon et de l'exploitation en général et qui ont une certaine connaissance des plans de la compagnie pour l'avenir quant aux moyens de trouver du travail dans cette industrie pour les soldats qui reviendront de la guerre.

Je crois que la preuve est maintenant faite que nous produisons moins de charbon. Le nombre des mineurs a diminué et ce n'est pas par suite des enrôlements. Je ne crois pas ces histoires parce que j'ai une connaissance pratique de l'industrie. Je connais ces mines. Je connais les hommes et je suis en contact avec eux. Je ne crois pas qu'il y ait une diminution de mineurs de métier dans la province. Je crois que c'est parce que les mines sont vieilles, que leurs filons s'épuisent graduellement e tqu'on les abandonne, et que le statut de l'industrie à l'avenir consiste à ouvrir de nouvelles mines avec de nouvelles méthodes d'exploitation et à faire des arrangements pour qu'on nous rende après la guerre le marché que nous abandonnons maintenant à cause de la guerre.

Le PRÉSIDENT: Puis-je tout d'abord faire remarquer que le docteur Gray est le sous-directeur général de la compagnie. Il se peut qu'il soit géologue, mais il est sous-directeur général. Autant que je me le rappelle, son nom est le seul mentionné dans les discussions sur les personnes à inviter à venir ici pour représenter la compagnie. Est-ce le bon plaisir du Comité que nous demandions au Dr Gray de répondre à quelques-unes des questions de M. Gillis ? Je crois que c'est ce que nous avons de mieux à faire.

Le TÉMOIN: Je suis d'accord avec M. Gillis sur deux points: la diminution du rendement et la nécessité ou l'importance, pour le commerce du charbon, d'obtenir le plus de subventions possibles. Tout ce qui est arrivé pendant la guerre ne fera qu'accroître, à mon avis, le besoin de subventions après la guerre, mais je ne comprends pas l'explication que M. Gillis donne de la diminution. Cette diminution est due complètement et entièrement aux enrôlements. J'estime que nous avons perdu, dans les charbonnages de la Dominion Steel and Coal Corporation, qui comprennent Sydney et Sydney Mines, Stellarton et Acadie, probablement 2,000 mineurs et peut-être davantage.

L'hon. M. Mackenzie:

D. Sur quel nombre total?—R. Sur environ 7,000 ou 8,000 — pardon, c'est 12,000 en tout pour la corporation.

M. MacNicol:

D. Vous avez perdu 2,000 hommes sur 12,000. — R. Oui, au moins, mais ce n'est pas tant le nombre d'hommes que l'expérience acquise. La plupart d'entre eux, au moins la moitié, étaient des mineurs exercés, qui travaillaient au front de taille, c'est-à-dire, creusaient, abattaient ou changeaient la houille.

Dans une houillère, nous partageons les hommes en deux catégories : ceux qui produisent et ceux qui aident. Les producteurs sont ceux qui placent le charbon sur la courroie transporteuse ou dans les chariots. Ils dégagent le charbon. Ce sont les seuls qui produisent quelque chose. Les autres employés manipulent le charbon. Ils le transportent vers les galeries et le préparent sur le carreau. Ils s'occupent de l'aérage, des voies, du bois et de mille et une besognes souterraines qui exigent ce que nous appelons du travail d'équipes. On peut engager des hommes d'équipes de toutes sortes comme ceux que nous avons, mais sans les mineurs on ne peut extraire le charbon. Nous avons perdu environ 700 vrais mineurs qui avaient gagné leurs épaulettes. D'après la Loi des mines, un mineur doit passer un temps déterminé à travailler sous terre avant d'obtenir son certificat. Les certificats varient d'une province à l'autre, mais en Nouvelle-Ecosse on exige à peu près deux ans de travail au front de taille et aux alentours avant d'accorder aux mineurs un diplôme de première classe.

Au début de la guerre, à l'été de 1939, la Dominion Coal Company, avait une production quotidienne de 18,000 à 18,500 tonnes. Cette production se trouve maintenant réduite à environ 12,500 tonnes. Autrement dit, il y a eu une baisse de production d'environ 6,000 tonnes par jour à cause de l'enrôlement qui a pris ces hommes. Quelques-uns se sont engagés dans les industries de guerre des environs. On construit un camp de formation des marins près de Sydney, et quelques hommes de métier, comme, par exemple, des charpentiers, ont quitté la mine pour exécuter ce travail, mais parmi ces gens il y avait peu de piqueurs.

En juin dernier, je faisais partie d'un comité consultatif convoqué par le régisseur pour étudier la question de la main-d'œuvre et des moyens à prendre pour empêcher la production de diminuer et même pour l'accroître. Le Comité recommanda que l'on cessât d'enrôler les mineurs, et même qu'on les retirât des forces armées, comme il avait fallu le faire en Angleterre; autrement, la situation irait de mal en pis. Récemment, les autorités militaires ont libéré un certain nombre d'hommes et nous espérons recevoir un peu d'aide, ce qui sera important, vu le nombre de soldats libérés. Jusqu'à présent il ne nous en est pas venu, mais nous croyons savoir que quelques-uns s'en viennent.

Chaque piqueur produit à peu près six tonnes par jour. En examinant les chiffres ou les moyennes de production à la tonne par homme et par jour, on arrive actuellement à environ deux tonnes, ce qui veut dire qu'il faut avoir assez d'hommes pour expédier le travail du piqueur produisant six tonnes par jour, et cela se résume à une production de deux tonnes par homme.

J'ai apporté avec moi quelques chiffres, d'après lesquels, en 1939, nous avions 7,221 hommes dans les mines de la Dominion Coal Company et cette année-là la production fut de 6.7 tonnes par piqueur et de 2.41 tonnes par homme en tout. C'est près de 2½tonnes. En 1942, le chiffre avait baissé à 6.3 tonnes par piqueur et à 2.1 par homme. Actuellement, on ne produit probablement pas plus de 6 tonnes par piqueur et cela revient à un peu moins de 2 tonnes par homme. Cette baisse de la production du mineur s'explique par la proportion plus grande d'hommes plus âgés résultant de l'enrôlement des plus jeunes et de la proportion des jeunes gens qui sont arrivés sans expérience et parfois sans la force physique nécessaire, étant trop jeunes pour exécuter le travail des mineurs exercés.

Rien de cela ne se rapport à l'effort de la Compagnie. Les mines de la Compagnie sont encore en mesure de produire autant de houille qu'auparavant. Si leurs hommes revenaient, elles pourraient produire autant qu'en 1939. Il faudrait opérer certains rajustements. Comme M. Gillis le sait, on a restreint le développement de certaines mines. Ces mines n'ont pas progressé comme elles auraient dû. Il y a une nouvelle mine, numéro 25; il y en a une autre dans la veine du port que nous appelons numéro 2C; il y en a une autre dans cette veine, portant le numéro 1B, où l'on a récemment terminé un tunnel; ces mines n'ont pas pu s'exploiter et nous ne pouvons pas commencer, parce

que nous n'avons pas de piqueurs. Il faudrait un certain rajustement. Si l'on nous offrait tous les hommes qui sont partis, nous ne pourrions probablement pas les prendre tous à la fois. Nous ne pourrions les engager que dans la proportion où les piqueurs reviendraient, mais en ce qui concerne l'outillage mécanique: appareils de levage, usines de force-motrice, aérage et tout le reste, nous sommes prêts à produire dès demain autant de charbon que nous en produisions en 1939, mais nous serions estomaqués si nous retrouvions la main-d'œuvre pour le faire. J'admets que la Compagnie en souffre, mais le pays, à mon sens, en souffre bien davantage. La production de la Dominion Collieries, dont je puis parler d'une manière plus précise, a baissé d'environ 20,000 tonnes par semaine, par rapport à la production de l'an dernier. La baisse dans le nombre d'hommes a été particulièrement marquée après le milieu de l'année, soit après juin, à cause du manque temporaire d'ouvrage résultant de l'insuffisance de navires qui a, je crois, attiré l'attention du Comité. La difficulté s'est aplanie et le manque de moyens d'expédition ne restreint plus la production. Les enrôlements qui ont causé le principal dommage ont eu lieu vers le milieu de l'année. Cette difficulté, chose assez curieuse, ne s'est pas restreinte à la Nouvelle-Ecosse. Elle s'est produite dans l'Alberta et la Colombie-Britannique. Je ne puis parler de la Saskatchewan, mais de janvier à mai, les houillères ont produit joliment en comparaison de leurs rendements actuels. La baisse de la production s'explique par le manque d'hommes, surtout de piqueurs.

L'hon. M. Mackenzie:

D. Avec l'assentiment du Comité, j'aimerais poser deux questions. Si j'ai bien compris, il y a trois facteurs en jeux: d'abord, la question de la main-d'œuvre, surtout la main-d'œuvre exercée?—R. Oui.

D. En second lieu, la question des moyens de distribuer les produits sur les marchés?—R. Oui.

D. Troisièmement, la matière brute. Tels sont les trois facteurs essentiels?—R. Oui.

D. Et vous affirmez que dans le moment la question de la main-d'œuvre est le facteur capital de votre production?—R. Oui.

D. La deuxième question est celle-ci: Supposons que la guerre finisse demain, et que vous ayiez eu là une certaine main-d'œuvre, par exemple, en 1938, ou au commencement de 1939, quel temps vous faudrait-il, avec tout l'encouragement possible quant aux marchés et aux autres avantages, pour former une main-d'œuvre plus nombreuse dans l'industrie houillère de la Nouvelle-Ecosse?—R. Une plus forte main-d'œuvre?

D. Oui.—R. Je ne pense pas que l'on ait alors besoin d'une main-d'œuvre plus nombreuse qu'avant la guerre, ni qu'on en emploie une plus nombreuse. On était, avant la guerre, au faîte de la production. Le faîte de rendement se produisit peut-être en 1913, pour la Nouvelle-Ecosse, mais aujourd'hui nous sommes en mesure de conserver indéfiniment le rythme actuel de rendement. Il ne se produira aucune augmentation sensationnelle du rendement des mines de charbon; il y a même des endroits en Nouvelle-Ecosse, comme Pictou, Joggins et le comté d'Inverness, où les ressources houillères diminuent; mais cela n'a qu'une importance locale, évidemment, en comparaison du rendement du grand bassin houiller de Sydney.

L'honorable M. Mitchell:

D. Pourquoi parlez-vous de 1913 comme de l'année la plus forte?—R. Il me semble que la Dominion Coal Company produisit 4 millions et demi de tonnes, cette année-là, ce qui dépasse sa production actuelle.

D. Pourquoi la production a-t-elle baissé par la suite?—R. Ce fut une année de production-record pour les mines du monde entier, sauf celles de l'Asie, et je pense que la politique y était pour quelque chose; on n'a jamais, par la suite, pu atteindre les chiffres de 1913.

L'honorable Ian Mackenzie:

D. Jusqu'à quel point votre développement normal est-il retardé par les facteurs qui vous sont connus?—R. Assez peu jusqu'ici.

M. McKinnon:

D. Je ne comprend pas très bien. Vous avez dans le bassin houiller de Sydney des ressources capables de durer, au taux actuel de rendement, cent quatre-vingts ans. Vous ne pouvez voir comment votre main-d'œuvre pourrait être augmentée après la guerre, même si vous recevez plus d'aide encore au moyen des subventions et de l'ouverture de nouveaux marchés. Comment ne pouvez-vous pas employer plus de monde, avec ce bassin immense, en supposant des conditions favorables de vente pour votre production?—R. C'est à cause de la nature des gisements. Le gîte principal est sous-marin et les voies d'accès ne sont pas larges; je veux dire que le front de taille où peuvent aboutir les galeries d'accès est étroit. La plus grande partie des gisements de terre ferme est épuisée. C'est depuis 130 ans que l'on exploite ce charbon, et d'une manière considérable. Il n'y a jamais eu de gros gîtes terrestre; la plus grande partie est sous la mer. J'ai apporté une carte géographique qu'il me fera plaisir de vous montrer si vous le désirez.

Le président:

D. Monsieur Gray, si le Comité y consent, puis-je vous poser une question pour chasser un doute qui me reste et qui reste probablement aussi dans l'esprit des autres membres du Comité? Ai-je bien compris qu'en réponse à la question de M. Mackenzie vous avez dit que même en recevant toute l'aide dont a parlé M. McKinnon vous ne pourrez pas employer une main-d'œuvre plus nombreuse que votre main-d'œuvre actuelle, ou que votre main-d'œuvre d'immédiatement avant la guerre?—R. D'immédiatement avant la guerre.

D. Je voulais être sûr.—R. Je pourrais vous montrer...

M. McNiven:

D. Cela provient de la nature particulière de vos travaux sous la mer?—R. Oui, et aussi de ce qu'en toute exploitation prudente et sensée de grandes ressources houillères on s'efforce de faire durer la production comme une récolte, de la même manière que l'exploitation du bois se fait rationnellement. Il serait possible, en dépensant des sommes énormes, d'augmenter temporairement le rendement des mines de Sydney, mais il faudrait pour cela compromettre la durée de l'exploitation du bassin. J'ai ici des chiffres qui indiquent...

D. En 1913, lorsque votre production était à son faîte, où expédiiez-vous votre charbon?—R. Surtout à Montréal et aux aciéries.

D. Receviez-vous alors des subventions?—R. Non, pas en 1913. J'ai ici un tableau qui remonte à 1893, c'est-à-dire à l'année de l'incorporation de la Dominion Coal Company. Nous en sommes justement au cinquantième anniversaire. La Compagnie avait alors sept houillères et en obtenait environ 800,000 tonnes dans l'année. Nous avons eu jusqu'à dix-sept houillères; en 1913, nous en avions dix-sept qui produisirent en un an quatre millions et trois quarts de tonnes. Aujourd'hui nous avons dix houillères qui pourraient produire, si elles avaient la main-d'œuvre nécessaire, à peu près cette même quantité et durant un très long temps. Prenez l'année 1893; notre production y fut d'un peu moins d'un million de tonnes; en 1942, nous produisîmes 3,850,000 tonnes et nous aurions pu produire environ un million de tonnes de plus; il faut tenir compte de cette production potentielle, car nos chiffres ne sont diminués que du fait de la guerre et du manque de main-d'œuvre, non pas du fait que les mines soient en mauvais état.

La production moyenne, depuis cinquante ans, est de 3,146,000 tonnes par année. Comme exploitation d'une grande ressource naturelle, ce n'est pas mal. La Compagnie s'en est tenue à exploiter ses gîtes sous-marins de manière à ne pas laisser compromettre la possibilité d'extraction du charbon sous-marin par rien de ce qui pût arriver au large de la côte. Il a fallu dresser des plans durant plusieurs années. La capacité de production de la Compagnie est présentement, je crois, de quatre millions et demi à cinq millions de tonnes par année, et cette capacité peut être maintenue indéfiniment si la Compagnie dispose des hommes et des marchés nécessaires.

L'hon. M. Mackenzie:

D. Puis-je vous interrompre un instant là-dessus? Nous sommes chargés, nous les membres du Comité, de préparer le rétablissement de nos hommes après la guerre. Vous nous avez dit il y a une minute que 2,000 de vos hommes se sont engagés dans les forces armées de la Couronne.—R. Oui.

D. Ce que j'aimerais savoir, au point de vue du rétablissement, c'est si vous avez prévu de quelque manière, vous ou un comité quelconque de votre Compagnie, les mesures à prendre pour réintégrer vos anciens mineurs dans leurs emplois lorsqu'ils reviendront de la guerre?—R. Oui, nous nous attendons à leur retour.

D. Le savent-ils?—R. Je le crois.

D. C'est une question très importante, et pour toutes les entreprises industrielles du Canada autant que pour la vôtre.—R. Est-ce qu'il n'y a pas une sorte d'engagement tacite liant toutes les compagnies?

D. Oui. Je me demandais si vous aviez rien fait de particulier dans ce sens. —R. Sauf que nous avons l'intention de continuer nos affaires.

D. Et de reprendre ces hommes?—R. Oui, certes; nous le pouvons. Je pourrais dire que...

M. MacNicol:

D. Et d'en prendre d'autres aussi, si vous augmentez vos affaires?—R. Oui, si nous augmentons nos affaires.

Le président:

D. Si ces hommes enrôlés revenaient demain, auriez-vous du travail à leur donner?—R. Il faudrait un délai de quelques mois peut-être avant de pouvoir les reprendre utilement.

D. Vous les reprendriez tous en quelques mois peut-être?—R. Oui.

L'hon. M. Mitchell:

D. Vous n'expédiez rien au delà de Moncton, actuellement, n'est-ce pas?— R. Moncton?

D. Oui.—R. M. Neate pourrait vous expliquer cela. Nous expédierions beaucoup plus loin si nous avions du charbon à expédier et les moyens de transport nécessaires. A l'heure actuelle, les besoins des Chemins de fer nationaux du Canada, et des aciéries et des soutes, ainsi que les besoins locaux prennent à peu près tout notre charbon. Les besoins de la Nouvelle-Ecosse et des Provinces maritimes absorbent à peu près toute notre production. A l'époque de l'année où nous sommes, nous avons coutume d'élever un monceau de charbon comme réserve. Normalement, nous devrions avoir un monceau de 500,000 tonnes pour la navigation de la saison prochaine. Nous n'avons pas le moindre amas.

D. Pour faire suite à la question de M. Mackenzie, qui vous demandait si votre compagnie a constitué quelque comité chargé d'étudier l'extension des marchés après la guerre afin de retrouver votre niveau normal de production et d'employer les 2,000 hommes dont parle M. Mackenzie...—R. Nous souhaitons

de retrouver les marchés temporairement perdus. Je pense que M. Neate a renseigné suffisamment le Comité sur cette question l'année dernière. Je n'ai pas la préparation nécessaire pour parler de marchés, de taux de fret, de subventions, etc., mais en tout cas nous espérons retrouver nos marchés. Il y eut un temps, avant la guerre, où nous vendions notre charbon jusqu'à Copper Cliff (à l'International Nickel), à Noranda, et à l'ouest de Toronto.

M. McNiven:

D. Grâce à des subventions?—R. Oui.

M. Hill:

D. Votre réponse, c'est donc que vous reprendrez vos hommes si vous retrouvez vos marchés?—R. Ce qu'il nous faudra après la guerre, c'est des marchés.

D. Si vous trouvez les marchés, vous reprendrez les hommes?—R. Oui.

M. Quelch:

D. Il y a autre chose que je ne comprends pas. M. Gray a dit que l'exploitation des mines remonte à 180 ans, à leurs taux actuels de rendement?—R. Oui.

D. Ensuite, on lui a demandé si, après la guerre, avec ou sans marchés, et avec ou sans aide, il serait possible d'augmenter la main-d'œuvre au delà des chiffres d'avant la guerre; et il me semble qu'il a répondu qu'il ne le croyait pas.—R. Oui.

D. Cela se peut sûrement si l'on agrandit les chantiers, si l'on augmente le nombre des galeries?—R. Non; je pense que vous admettrez qu'il y a une limite aux ressources.

D. Une limite à quoi?—R. Aux ressources.

D. Vous voulez dire qu'au lieu de durer 180 ans, elles n'en dureraient que 140 si l'on accélérait le rythme de la production? Quelle autre chose, autrement, pourrait causer des dommages?—R. Eh bien, c'est un problème d'accès.

D. En augmentant les galeries, l'accès en serait plus facile.

M. BLACK: Je pense que M. Gray devrait faire voir la carte au Comité.

Le PRÉSIDENT: J'aimerais que vous posiez cette question plus tard. Nous allons peut-être recevoir maintenant une explication.

Le TÉMOIN: Voici la carte, mais vous en êtes loin et je ne sais pas si vous pourrez bien voir. C'est une carte du bassin houiller de Sydney, qui doit avoir 40 milles de largeur. Les gisements de la terre ferme sont à peu près épuisés; on peut vraiment dire qu'il n'y reste pas de charbon.

M. MacNicol:

D. Toutes les mines sont épuisées?—R. Oui, toutes les mines.

D. Il n'y a donc pas moyen d'en ouvrir de nouvelles sur la terre ferme?—R. Dans le bassin houiller de Sydney, toute nouvelle ouverture de mine doit se faire par la terre ferme; je vais essayer d'expliquer cela. Il y a actuellement sept houillères, le long de la côte; il y en a déjà eu un plus grand nombre; il y en a eu douze le long de la côte; mais les chantiers sous-marins ont été réunis. Nous avons maintenant au bord de la mer quatre veines, ou à peu près, qui soient exploitables; il y en a plus que cela, mais à l'heure actuelle il y en a quatre qui ont été travaillées et qui sont exploitables. Les veines ont la forme d'un fond de bateau d'une faible épaisseur; mais elles épaississent dans des marais. La végétation qui devait tourner en charbon se développe dans des marais. Ceux-ci s'étendirent sur l'ancienne surface du sol comme en rampant.

Et, naturellement, cette végétation s'est maintenue pendant des millions d'année. Mais le phénomène s'est produit comme cela, et en voilà le résultat; la couche qui constitue le fond du bassin houiller est la moins considérable; le marais a commencé à s'étendre, et alors la seconde couche en ordre ascendant couvre

plus de terrain. C'est ce que les géologues appellent le dépassement progressif; et la suivante était plus grande encore, et ainsi de suite. La couche du sommet est la plus considérable, puisque son contour et sa surface sont les plus étendus. Dans ce bassin houiller de Sydney, la couche du fond a une étendue d'environ huit milles, la suivante, une étendue d'à peu près vingt milles, la troisième, d'environ vingt-cinq milles; la quatrième a peut-être une étendue de trente-cinq milles. Et il y a plus de couches à Glace-Bay qu'à Sydney.

M. McKINNON: Voulez-vous dire trente-cinq milles de profondeur?

Le TÉMOIN: Non, trente-cinq milles de large. Par exemple, si vous aviez une pile d'assiettes — comme celle-ci (il indique) — mettons une assiette plate, une assiette à dessert et une assiette à pain et que vous les renversiez de sorte que l'assiette plate soit sur le dessus. Celle-ci représenterait la couche de houille du sommet, et la petite assiette, l'assiette à pain, la couche de fond. C'est ainsi que la mine s'est développée. La pente vers le large est régulière, ce qui en limite l'accès. A cause de cette conformation, les chantiers sont plutôt au centre.

Avec le temps, le nombre de houillères — autrefois de douze, ai-je dit — s'est réduit à six ou sept. Plus tard, quand nous ne seront plus, il pourrait diminuer jusqu'à deux ou trois, car nous ne pouvons risquer d'exploiter trop de galeries.

A Glace-Bay, deux couches de houille exploitées auparavant au moyen de quatre houillères ne le sont maintenant que par deux. A cet endroit-ci (Glace-Bay), nous exploitons trois couches: celle du sommet, celle du centre et celle du fond. Ici (il indique l'endroit), nous exploitons quatre houillères dans une seule couche. Et maintenant, avec la méthode d'unification, nous sommes en train de réduire ce nombre à trois houillères pour deux couches, et plus tard, pour trois couches dans ce genre de puits (il indique un angle de quatre à cinq degrés). Ainsi nous aurons une galerie principale dans chaque couche au lieu de descendre verticalement; et nous économisons sur le transport, la force motrice et le reste, puisque nous coupons tout droit. De cette façon nous atteignons les couches une après l'autre et nous les relions ensemble au moyen d'une seule galerie, au lieu d'en avoir une par couche. A New-Waterford, où nous avions auparavant quatre séries de galeries qu'il fallait entretenir et aérer, nous n'en avons que deux maintenant. Le problème de l'accès dépend donc du rivage, des ressources dont vous pouvez disposer en mer, de la mesure dans laquelle vous pouvez utiliser ces ressources pour la production du charbon à un prix de revient minimum sur une période de temps maximum. La méthode que j'ai essayé d'expliquer — la méthode d'unification des houillères — diminue le nombre des mines mais augmente leur production.

En 1913, nous avions 17 houillères et la production moyenne par mine se chiffrait à 208,000 tonnes par année, soit environ 1,100 tonnes par jour. A présent nous avons dix houillères, c'est-à-dire sept de moins, avec la même capacité de rendement — non pas le même rendement effectif, mais tout ce qu'il faut pour l'obtenir — même une capacité par charbonnage de 308,000 tonnes par année au lieu de 208,000. Cela fait 100,000 tonnes par année de plus par houillère et une production quotidienne de 1,500 tonnes au lieu de 1,100 tonnes. Nos mines sont en nombre plus restreint et elle donnent un plus fort rendement journalier. Avec dix houillères, nous allons produire autant de charbon que nous en produisions avec dix-sept. Cela représente une économie et c'est pour cela que nous le faisons. C'est justement cette économie qui a permis à l'entreprise minière de se maintenir. Ce n'est pas exactement la production en masse, mais plutôt une amélioration dans les procédés mécaniques et dans les voies d'accès.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Gray, quand vous produisiez 1,100 tonnes par jour avec dix-sept mines, exploitiez-vous à votre pleine capacité?

Le TÉMOIN: Oui, c'était en 1913, une des années de pointe.

L'hon. M. MITCHELL: Quelle différence y a-t-il entre la main-d'œuvre de 1913 et celle de la date dont vous parlez?

Le TÉMOIN: En 1913, nous avions 6,270 employés.

L'hon. M. MITCHELL: Oui, et maintenant?

Le TÉMOIN: En 1939, nous en avions 7,200, ce qui représente une augmentation dans le chiffre de la main-d'œuvre, augmentation causée par les difficultés croissante, par les frais plus élevés de la production du charbon.

L'hon. M. MITCHELL: Je suppose, donc, que la mécanisation sera augmentée?

Le TÉMOIN: Oui, elle l'a été considérablement.

L'hon. M. MITCHELL: J'en viens à ceci: il ne s'agit pas seulement d'unification; c'est plutôt une question de main-d'œuvre et de mécanisation qui se pose.

Le TÉMOIN: Oui, nous avons amélioré les moyens de transport dans nos galeries principales. Par exemple, nous pouvons engager plus d'argent dans nos lignes principales de transport que nous ne le pouvions auparavant..

L'hon. M. MITCHELL: Il y a quelques instants, en parlant du mode d'exploitation, vous avez dit que quelque chose dépendait de la distance du rivage. Qu'est-ce que cela signifie? Je suppose que vous parliez des houillères sous-marines?

Le TÉMOIN: Oui.

L'hon. M. MLTCHELL: M. Mackenzie vous a posé une question à propos de l'augmentation de la main-d'œuvre et vous avez répondu que l'exploitation sous-marine serait influencée par les conditions au large. Que signifie au large?

M. HILL: L'étendue sous la mer?

L'hon. M. MITCHELL: Non, ce n'est pas ma question.

Le TÉMOIN: Je crois avoir voulu parler de la facilité d'accès par la rive.

L'hon. M. MITCHELL: Je comprends.

L'hon. M. MACKENZIE: Je suppose que vous pensiez aussi au roulage et au transport?

Le TÉMOIN: Par exemple, d'après la carte, une bordure de vingt-deux milles donne accès à la couche de houille, mais le bassin a quarante milles de large et vous ne pouvez pénétrer dans ces quarante milles qu'en passant par les vingt milles du centre, ici (il indique); et si vous entrez par cet autre endroit, vous n'y trouverez qu'une seule couche, tandis que de ce côté, vous en trouverez deux, ici trois, et là peut-être quatre. A cause du dépassement des couches que je vous ai expliqué il y a quelques instants, vous voyez que si vous entrez dans la couche du sommet à cet endroit (il indique), vous ne trouverez pas les couches inférieures, parce qu'elles n'y sont pas.

Le PRÉSIDENT: Le charbon des couches inférieures est-il d'une qualité supérieure à celui des couches du sommet ?

Le TÉMOIN: Non, au contraire, plus la couche est profonde, plus la qualité est grossière. Incidemment, il y a un autre facteur prévu par la Providence, je crois; c'est que la couche du sommet, qui est la moins profonde, peut être exploitée plus loin que n'importe quelle autre sous la mer avant que la profondeur de la couverture ne mette obstacle aux travaux. Elle a aussi une plus grande surface que les inférieures. Je suis d'avis que la couche du bas est à 1,000 pieds de profondeur lorsqu'elle traverse la ligne du littoral. Elle ne pourrait pas être exploitée sous la mer aussi loin que les autres couches parce qu'elle ne s'étend pas aussi loin.

M. MACNICOL: A quoi cela est-il dû ?

Le TÉMOIN: C'est la Providence qui s'occupe de cela.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Gillis, avez-vous d'autres questions à poser sur ce point ?

M. GILLIS : Je devrais peut-être laisser continuer M. Gray. D'après ce que je connais de ces houillères, je ne puis partager son opinion que la diminution est causée exclusivement par un manque de main-d'œuvre.

M. Gillis :

D. Par exemple, vous avez fermé la mine de Reserve — le numéro dix ? — R. Oui, il n'y reste plus de charbon.

D. Elle est fermée. C'était un facteur de production, en 1939, et elle employait 400 ou 500 hommes ?—R. Oui.

D. A une certaine époque, la moitié de cet effectif travaillait à Reserve. Alors vous avez ouvert la houillère numéro 18 à cet endroit; en outre, la question du transport influait sur la production; il vous fallait transporter les hommes pour l'aller et le retour, et durant la saison d'hiver, le problème était assez difficile. En conséquence, la houille numéro 11 diminue son activité peu à peu, comme vous le savez. Durant les trois dernières années, il y a eu une lutte incessante pour que la mine numéro 11 demeure ouverte.—R. Oui, elle rapetisse.

D. Et elle employait environ 900 hommes. Je crois que la feuille de paie en compte 250 de moins à la fin de l'année 1941 qu'à la fin de 1939. Les enrôlements n'ont pas causé cette diminution, car ces hommes étaient envoyés à d'autres houillères de ce district. Ces hommes ne retournent pas à la mine. Je prévois que dans quelques années, la houillère numéro 11 aura cessé ses opérations.—R. Oui, vous avez raison.

D. Et plus tard, personne n'y pourra reprendre son emploi. Quant à la houillère numéro deux, c'était l'une des plus productives de la Dominion Coal Company. Elle produisait en 1938 à peu près 4,000 tonnes par quart. Elle donnait un fort rendement. Aujourd'hui, elle ne fait que dépouiller les piliers, et sa production ne s'élève qu'à 1,000 tonnes environ.—R. Oui.

D. En voilà une autre qui disparaît. La Harbour Seam a-t-elle été mise en exploitation pour la remplacer?—R. Oui.

D. Mais la Harbour Seam ne peut remplacer la production de la houillère numéro deux, et elle ne peut employer le même nombre d'hommes. Ce sera déjà beau si elle en prend la moitié.—R. C'est à peu près exact.

D. Elle n'a certainement pas répondu à nos prévisions, pas jusqu'ici du moins. Les cahots et autres inconvénients vous causent beaucoup de difficultés. Vous connaissez personnellement la galerie de transport qui accède à cette houillère. J'ai des craintes à propos de cette galerie. Elle est boursouflée, ce qui est un obstacle. Il faut s'occuper de ces choses-là d'avance.—R. On y transporte 1,500 tonnes de houille par jour.

D. Je le sais, mais on a beaucoup de difficultés à empêcher le plafond de tomber. J'y suis allé il n'y a pas longtemps, et on avait rempli les trous.

Le PRÉSIDENT: Me permettez-vous d'élucider cette question, M. Gillis? Je voudrais connaître la réponse de M. Gray, pour qu'elle figure au compte rendu. Monsieur Gray est-il d'accord avec M. Gillis sur ce point?

Le TÉMOIN: Non. Quant à la galerie de transport, les strates ne sont pas très solides, mais elles peuvent être réparées. Il n'y a aucune raison pourqu'elles ne se maintiennent pas indéfiniment.

M. Gillis :

D. Voilà un obstacle imprévu. Mais je disais que Harbour Seam ne remplacera la mine n° 2 ni pour le rendement, ni pour le travail. Du moins, c'est mon avis. Je parle de l'exploitation des houillères dans l'avenir. Vous savez que la mine n° 24 n'a qu'un petit front de taille, et qu'elle ne durera pas longtemps. C'est une mine à ciel ouvert. Je ne m'attends pas à ce que la houillère n° 2 procure beaucoup d'emploi à l'avenir. Je crois que ce sera le contraire, et qu'il y aura moins de mineurs à l'avenir. La Princess est une vieille houillère et nous ne pouvons pas compter qu'elle procure de l'emploi à l'avenir.—R. La houillère Princess donne un meilleur rendement qu'elle n'a jamais donné.

D. Je n'en doute pas. Toutefois, c'est une vieille mine. Le transport comporte un long parcours, et les conditions laissent à désirer. C'est le cas de toutes les vieilles mines. Je songe aux hommes qui sont partis et sont allés outre-mer ainsi qu'aux milliers de garçons qui n'ont jamais eu d'emploi mais qui reviendront en Nouvelle-Ecosse. J'estime que le Comité cherche à trouver une solution afin que la situation ne soit pas ce qu'elle était lors de la déclaration de la guerre, alors que le chômage dans les régions des houillères sévissait à l'état aigu. Nous nous proposons d'essayer d'y remédier dans l'avenir et de savoir exactement jusqu'à tel point la compagnie de charbon est prête à aider sous ce rapport, afin que le Comité puisse établir quels autres projets sont nécessaires dans cette province pour assurer l'emploi qu'elle ne serait peut-être pas en mesure de procurer. Il existe une situation semblable à la mine Florence. C'est une vieille houillère. Plusieurs jeunes hommes qui n'ont jamais occupé d'emploi reviendront dans cette région. Il y aura aussi les hommes qui ont déjà travaillé. Vous avez affirmé que les exploitants pourraient maintenir le rendement actuel pendant une période considérable. Cela nous indique bien clairement qu'il nous faudrait trouver d'autres sources d'emploi quand ces hommes reviendront. Je voudrais savoir si la compagnie projette l'ouverture de quelques nouvelles mines,—à Thorborn, par exemple. Il y a actuellement une agglomération de quelque quatre cents personnes dans cette localité. Sa situation est précaire. Nombreux sont ceux qui se sont enrôlés. Ils reviendront et ils ne voudront pas vivre à Thorborn, dans la solitude. Il y a un excellent gîte houiller à cet endroit.—R. Thorborn est une autre affaire. Elle est située dans le bassin Acadia.

D. Oui.—R. Elle ne figure pas dans ce district houiller.

D. M. Black connaît les perspectives à Spring Hill. Le puits Allen ne se prête pas à des opérations satisfaisantes. Il est vieux et dangereux. Il s'y produit des éruptions de temps à autres. Vous ne pourrez compter longtemps sur cette mine. Tel que je l'entends, toute l'industrie minière de cette province, à en juger par ses opérations actuelles, ne laisse guère entrevoir de perspectives en matière d'emploi. C'est ce que je veux comprendre nettement et faire comprendre aux membres du Comité, afin que nous puissions songer à d'autres entreprises dans cette province pour donner du travail après la guerre.—R. Monsieur Gillis, il existe une différence, importante à mon avis, entre la stabilité et l'expansion. Je dirais, généralement parlant, que l'industrie du charbon dans la Nouvelle-Ecosse a atteint son apogée il y a peut-être vingt ou trente ans. Nous en sommes arrivés maintenant à je ne dirai pas un point d'arrêt, mais à un point de stabilité quant à la direction technique. La question des marchés est une autre affaire. Pour ce qui regarde l'art de l'ingénieur, je ne crois pas que les mines aient jamais été en aussi bon état, particulièrement dans le voisinage des districts houillers de Sydney, qu'elles le sont aujourd'hui. Quant à la mine Princess, c'est cette houillère-ci (il indique sur la carte), elle représente une énorme valeur potentielle, et il en est de même de la houillère de Waterford. Elles ont un bel avenir. Les galeries d'accès sont creusées. Ces mines ressemblent en quelque sorte à une armée sous le rapport de leurs lignes de communication. Nous avons dépensé d'énormes sommes à creuser ces galeries afin d'atteindre le front de taille du charbon sous la mer.

D. Nous ne pouvons compter que la mine Princess puisse engager tous les hommes qui reviendront de la guerre.—R. Je crois que cette mine peut rengager tous les hommes qui sont partis de la Princess.

Le président:

D. Combien sont partis de la Princess? Le savez-vous?—R. Je ne saurais vous le dire exactement. Je n'ai pas ces données sous la main.

L'honorable M. Mackenzie:

D. Dois-je comprendre, par votre analyse de la situation que vous pourriez rengager, non pas immédiatement mais éventuellement, les 2,000 hommes qui ont quitté votre emploi pour se rendre outre-mer, s'il y avait un marché raisonnable?—R. Oui.

D. Mais vous ne vous engageriez pas à une expansion plus grande qu'avant 1938? Est-ce bien le cas?—R. Oui. Donnez-nous les marchés que nous avions en 1939 et nous rétablirons le régime qui existait avant la guerre.

D. Mais vous ne ferez pas davantage?—R. Non.

M. MacNicol:

D. Je voudrais poser une question à M. Gray à ce stade. Le Comité a noté ce qu'a dit M. Gillis. Je tiens à dire que nous respectons tous l'opinion de M. Gillis car c'est le seul houilleur pratique que compte le Comité. Il a fait ce matin les mêmes affirmations qu'il a faites l'an dernier. Il s'est servi des mêmes paroles. J'en dégage, si j'ai bien compris, il a dit que l'industrie plie bagage. Qu'entend-il par cela? Veut-il dire que l'industrie houillère du charbon est en passe de disparaître de la Nouvelle-Ecosse? Il mentionne plusieurs mines. J'ai tous leurs noms devant moi. Ce sont les mêmes qu'il a nommées l'an dernier. Veut-il dire que toutes les mines sont épuisées quand il dit qu'elles plient bagage? J'ai cru entendre M. Gray dire, au début de son exposé, qu'il existe assez de gîtes de charbon pour maintenir la production pendant 180 ans. Les deux affirmations peuvent être exactes. Je ne trouve pas à redire contre ce qu'affirme M. Gillis. Il doit savoir à quoi s'en tenir. Il a parcouru toutes les mines. Vous êtes un dirigeant de la corporation minière et vous devez être au courant. Mais je ne puis concilier ces deux affirmations. Quand vous aurez répondu, je voudrais poser une seule autre question. Pour le moment, il m'en reste une à poser. Je préconise depuis des années l'emploi du charbon de la Nouvelle-Ecosse dans l'Ontario,—et j'ai été un des premiers à le préconiser et j'en suis un tenace partisan. Je m'en suis servi moi-même jusqu'à ce que je ne puisse plus en obtenir. C'était du bon charbon.—R. C'est un bon charbon, oui.

D. C'était infiniment meilleur que les déchets de charbon mou que nous obtenons aujourd'hui des Etats-Unis.—R. Oui.

D. Ce charbon ne comprend que des déchets.—R. Il me fait plaisir de vous entendre dire cela.

D. Il faut deux tonnes de charbon pour donner le même rendement calorique que j'avais l'habitude d'obtenir d'une tonne de charbon de la Nouvelle-Ecosse. Personnellement, je veux employer de nouveau du charbon de la Nouvelle-Ecosse aussitôt que je le pourrai. Je pourrais faire observer que j'emploie aussi du charbon de Drumheller, Alberta et c'est le seul charbon que je puis obtenir aujourd'hui qui vaille quelque chose. C'est du bon charbon. Nous, de Toronto, voulons employer du charbon de la Nouvelle-Ecosse là où nous employons du charbon bitumineux. Nous nous rendons compte qu'il nous faut acheter de la Nouvelle-Ecosse et de l'Alberta si nous le pouvons, eu égard au commerce interprovincial. J'insiste depuis des années pour que des navires soient affectés au transport du charbon de la Nouvelle-Ecosse à Kingston, Toronto, peut-être à Port-Hope, Port-Stanley, ou encore à Goderich, et pour que des cokeries soient érigées afin que nous puissions employer aussi du coke. On nous a dit l'an dernier que le charbon à coke de la Nouvelle-Ecosse est très rare. On nous a dit également, si je me rappelle bien, que ce charbon ne se prêtait guère à la cokéfaction. J'ai cette affirmation devant moi, mais je ne la répéterai pas. J'ai cru vous entendre dire au début de vos remarques que c'est un bon charbon à coke.

Le PRÉSIDENT: C'est un bon charbon à coke.

M. MacNicol:

D. Je crois avoir noté cette observation. Vous avez dit que c'était du véritable charbon à coke?—R. Oui.

D. Si c'est du véritable charbon à coke, je ne vois pas pourquoi, la guerre finie, nous ne pourrions pas avoir à Port-Stanley une grosse cokerie qui approvisionnerait à même le coke fabriqué de charbon de la Nouvelle-Ecosse la partie ouest de l'Ontario où l'on en emploie des milliers et des milliers de tonnes. Une autre cokerie établie peut-être à Goderich ou à Owen-Sound servirait à approvisionner cette partie de l'Ontario. Je suis convaincu que des gens sont prêts à faire des mises de fonds et que le gouvernement est disposé à appuyer tout plan économique solide visant le transport du charbon de la Nouvelle-Ecosse en Ontario où nous employons peut-être plus de charbon que toute autre partie du Canada. Nous en employons plus dans l'Ontario que dans toute autre partie du Canada, n'est-ce pas?

M. NEATES: Oui.

M. MACNICOL: Vu que nous sommes les plus gros acheteurs et que nous voulons acheter de la Nouvelle-Ecosse et de l'Alberta, si le charbon de la Nouvelle-Ecosse se prête à la fabrication d'un bon coke, je ne vois pas pourquoi, la guerre finie, quand nous reprendrons le cours normal des affaires, l'Ontario ne pourrait acheter deux, trois ou quatre millions de tonnes de la Nouvelle-Ecosse pour ses différentes fins. Nous voulons aider la Nouvelle-Ecosse.

Le PRÉSIDENT: Monsieur MacNicol, je crois que vous avez touché à un aspect de la question concernant lequel je voudrais faire une remarque. Ce que vous venez de dire, ce que dit M. Gillis, et ce que M. Quelch a laissé entendre dans une question, tout cela semble différent de ce que M. Gray a indiqué ici. Nous pourrions peut-être tirer tout cela au clair. Monsieur Gray, à en juger par la question de M. Quelch et par les affirmations et questions de M. Gillis, quels que soient les marchés que l'on trouve pour le charbon de la Nouvelle-Ecosse, vous n'êtes pas en mesure de produire une plus forte quantité de charbon après la guerre qu'en 1938 et 1939. Cette conclusion est-elle exacte?—R. Dans un sens. Je pourrais peut-être envisager la question à un autre point de vue. J'ai ici des chiffres que M. Neate m'a remis.

M. MACNICOL: Monsieur le président, je voudrais que l'on me dise de façon assez précise si le charbon de la Nouvelle-Ecosse est propre ou non à la cokéfaction.

Le PRÉSIDENT: Oui. J'ai pensé que nous pourrions obtenir des éclaircissements d'abord sur l'autre question.

Le TÉMOIN: J'ai pris les chiffres de vingt ans. Pendant toute cette période de vingt ans, la quantité de charbon produite pour fins de vente, de charbon que nous avons pu vendre, a été inférieure à la puissance de rendement des mines. En d'autres termes, la capacité des mines de la Nouvelle-Ecosse, sous le rapport du rendement, n'a jamais été pleinement utilisée. Elle l'est présentement par la force des circonstances tenant à la guerre, mais elle n'a jamais été pleinement utilisée en temps de paix. Pendant ces vingt ans, l'importation de charbon bitumineux des Etats-Unis au Canada, surtout dans le Québec et l'Ontario, s'est établie en moyenne à plus de onze millions de tonnes par année. Cela concorde avec ce qu'a dit M. MacNicol.

J'ai ici une note portant que les ventes de charbon de la Nouvelle-Ecosse ont toujours été inférieures à la capacité de rendement des mines, bien que pendant toutes ces années le Canada ait importé annuellement une forte quantité de charbon bitumineux qui, sous tous rapports, à quelques exceptions près, ne l'emporte pas sur le charbon de la Nouvelle-Ecosse. M. MacNicol a mentionné quelque chose qui passe presque pour une plaisanterie parmi nos gens. Quand ils ne peuvent obtenir de charbon de la Nouvelle-Ecosse, ils disent, "quand viendra le temps où nous pourrons obtenir du bon charbon du Dominion"? C'est un fait. On disait autrefois que notre charbon n'était pas bon, mais à

présent c'est l'inverse. Il y a quelques cas où notre charbon de la Nouvelle-Ecosse ne peut, je ne dirai pas, être employé, mais ne peut être employé sur une base de concurrence. A Hamilton, par exemple, la Steel Company of Canada a son propre dock et peut obtenir du charbon à très bon marché par eau des Etats-Unis. Nous ne pourrions compter faire concurrence à cet endroit étant donné le coût de l'expédition du charbon de Sydney, les frais de transbordement d'un gros navire à un petit et la livraison sur le dock.

M. MacNicol:

D. Le pourriez-vous si le canal maritime du Saint-Laurent était complété? —R. Oui, si nous pouvions faire naviguer un navire d'assez bonnes dimensions sur tout le parcours.

D. Il faudrait employer des navires de 600 pieds de longueur, des navires de 10,000 tonnes.—R. Je voudrais faire observer que depuis 20 ans, et il en sera de même après la guerre, nous n'avons jamais eu assez de marchés pour exploiter nos mines à pleine capacité.

D. Si nous vous donnions un marché de 4,000,000 de tonnes par année dans l'Ontario, cela aiderait-il les mineurs de la Nouvelle-Ecosse?—R. Oui; sur les quantités que l'on importait des Etats-Unis, si l'on nous en avait commandé deux ou trois millions de tonnes, cela nous aurait permis d'exploiter nos mines constamment à leur plein rendement.

Le président:

D. Vous êtes d'avis que vos mines sont encore capables de maintenir ce plein rendement?—R. Absolument.

D. Et elles pourront le maintenir pendant quelque temps?—R. Absolument.

M. Quelch:

D. Vous donneriez plus de travail, n'est-ce pas, après la guerre, si vous obteniez ce marché additionnel?—R. Cela assurerait une augmentation de travail comparativement à ces 20 ans.

D. Plus qu'en 1938?—R. Prenez 1939, alors que nous avons produit quatre millions de tonnes; nous aurions pu produire tout aussi facilement 4,800,000 tonnes.

D. Cela comporterait donc un accroissement de travail, n'est-ce pas?—R. Oui.

D. Puis-je poser une question? Vous avez exprimé l'opinion que vous ne pourriez sensiblement augmenter le travail après la guerre avec de plus grands marchés parce que tout accroissement de la production qui pourrait résulter de l'exploitation de nouvelles mines ne justifierait pas le coût tenant à cet accroissement? Je ne suis pas une compétence en mines. Je ne comprends pas l'exploitation des houillères. Je me sers probablement des mauvaises expressions.—R. J'entends que de très fortes immobilisations pour obtenir un gros rendement ne constitueraient pas une sage démarche comparée à des déboursés annuels soutenus tels que ceux que nous avons effectués. J'ai analysé les chiffres à ce sujet. J'ai pris les chiffres portant sur les sommes que nous avons dépensées pour de nouvelles entreprises. J'ai pris la période à compter de 1932, année qui marqua, comme tout le monde le sait, le point culminant de la dépression économique. Cette année-là n'était certes pas propice à des déboursés. J'ai pris la période allant de cette année-là jusqu'à 1942, soit dix ans. Durant cette période, ma compagnie a dépensé, pour l'entretien de mines affectées à la production du charbon, l'ouverture de nouvelles mines, l'aménagement de générateurs électriques à vapeur, d'un système d'épuisement et de ventilation de mines, et des services connexes, la somme de $6,693,000 en plus du coût ordinaire la tonne au chapitre des salaires et du matériel employé pour les fins de production.

M. MacKinnon:

D. Monsieur Gray, avez-vous bien dit qu'une saine régie en matière d'exploitation ne vous justifierait pas de faire les fortes immobilisations que comporterait l'ouverture de nouvelles mines?—R. Oui, nous ferions mieux de dépenser l'argent à développer davantage nos mines actuelles plutôt qu'à tenter d'ouvrir de grosses mines nouvelles.

D. Voulez-vous dire que vous envisagez la situation au point de vue de la rémunération du placement?—R. En partie, parce que les compagnies sont exploitées pour la rémunération du placement. Il se peut que M. Gillis n'en convienne pas.

M. GILLIS: Non. Je n'en conviens pas. Le charbon appartient au peuple. Les houillères devraient être exploitées pour leur profit.

Le TÉMOIN: Aussi parce que vous gâteriez vos ressources naturelles. La situation serait comparable en quelque sorte à celle du cultivateur qui travaillerait ses champs sans pratiquer la rotation des cultures. Sa ferme s'épuiserait. Pendant quelque temps elle lui rapporterait passablement avec très peu de main-d'œuvre et très peu d'engrais chimiques, mais elle finirait par devenir inculte.

M. McKinnon:

D. Je vais m'exprimer autrement. Ces charbonnages qui peuvent produire pendant 180 ans, supposons que vous y affectiez les fortes immobilisations précitées, vous pourriez donner de l'emploi à trois ou quatre mille hommes de plus et en extraire la houille pendant moins longtemps, pourvu, bien entendu, que vous ayez les débouchés...?——R. Sans doute.

D. Estimeriez-vous que ce seraient là des dépenses justifiables et la compagnie serait-elle bien avisée de les faire?—R. Non, je ne le crois pas. Ce ne serait avantageux ni au point de vue de la compagnie, ni à celui du pays. Il n'y aurait pas là de véritable conservation des ressources du pays.

D. Mais cela assurerait de l'emploi à quelques milliers d'hommes pendant quelques années?—R. Peut-être. Mais ce serait un feu de paille.

D. Que voulez-vous dire?—R. Le gîte s'épuiserait en 25 ans.

D. Cette provision de 180 ans n'en serait pas épuisée. Bien entendu, nous ne comprenons pas cette question; nous tâtonnons pour voir où nous en sommes. —R. Je vais voir si je puis l'élucider. Il n'y a qu'un endroit dans ce district houiller où il serait possible d'ouvrir une nouvelle mine; c'est ici (il indique). L'exploitation de toutes les autres houillères devrait couvrir du terrain nouveau ou s'avancer dans le territoire d'anciennes mines. Autrement dit, il faut continuellement prolonger l'exploitation des mines actuelles dans un territoire nouveau. La houille à partir d'ici jusqu'à la côte a été extraite. Il y a là une mine susceptible de donner un jour un emplacement pour une mine nouvelle, mais cela se produira alors que la production des autres houillères aura fléchi suffisamment. Pour commencer maintenant l'exploitation d'une nouvelle mine—bien entendu, pendant la guerre on ne trouverait pas les hommes, et dès après la guerre, les débouchés pourraient manquer, il faudrait être assuré des débouchés et les sommes que pourrait dépenser une compagnie dépenderaient de ce qui serait envisagé pour l'avenir de ces débouchés.

Un mot d'explications sur ces $700,000 par année dont je viens de parler. Cela fait une somme globale de $6,693,000 en dix ans ou environ $700,000 par année. Il est certain qu'il faudra des déboursés correspondants dans toutes les années futures.

Une mine est un actif qui se dépense et il faut sans cesse combler les lacunes. Il faut toujours dépenser des fonds pour continuer la mise en valeur. Si l'excédent des recettes des ventes sur le prix de revient de la houille vendue aux consommateurs ne permet pas de continuer les dépenses sur le même pied environ que les dix ou douze dernières années, alors la capacité de production des mines s'abaissera. C'est là en peu de mots l'économique d'une entreprise de charbon-

nage. De plus, il va sans dire que ma compagnie projette de continuer son commerce et que les résultats d'administration depuis les cinquante dernières années, les dépenses faites pour l'entretien de la capacité de production, et l'existence à l'heure actuelle d'une production possible de houille aussi forte que jamais dans l'histoire de ma compagnie indiquent suffisamment que son administration a été prévoyante.

J'ai souvent pensé à ceci: bon nombre de personnes m'ont demandé, à propos de ressources naturelles considérables comme les nôtres, pourquoi nous ne nous y attaquions pas pour les épuiser rapidement pendant que faire se peut, mais les charbonnages de la Nouvelle-Ecosse appartiennent à la Couronne, à la population de cette province. Je crois que c'est l'unique cas au Canada où il en est ainsi.

M. MacNicol:

D. Que dites-vous?—R. La houille appartient aux Néo-Ecossais. Cela tient à ce que la Nouvelle-Ecosse a pu, dès 1857, disposer de ses ressources en houille grâce à la concession à bail dite du duc d'York.

D. La compagnie doit-elle acheter sa houille de la province?—R. Elle prend les houillères à bail.

M. Gillis:

D. Est-ce un bail de 99 ans?—R. Oui, et cinquante années se sont déjà écoulées.

D. Ce bail est renouvelable, je suppose?—R. Le fait est sans précédent au Canada. Le Gouvernement britannique vient d'acquérir des propriétaires du sol, des propriétaires fonciers, pour une redevance, d'environ 63 millions de livres, les droits que la Nouvelle-Ecosse a toujours détenus. Depuis cinquante ans, la *Dominion Coal Company* a payé à la province, en redevance, approximativement 17 millions de dollars.

M. Castleden:

D. Combien cela représente-t-il, la tonne?—R. A peu près 12½c.

M. MacNicol:

D. Ainsi la province touche une redevance sur chaque tonne?—R. La province touche 12½c. Elle nous consent généralement un rabais à l'endroit de la houille nécessaire à notre exploitation, de sorte que la redevance s'établit en réalité à un peu moins de 12½c., tout probablement à 11.7 cents. Mais il n'en demeure pas moins vrai que ces redevances ont constitué, depuis cinquante ans, une source importante de revenus pour la province.

D. Voudrez-vous répondre à la question que je vous ai posée sur l'emploi de la houille néo-écossaise dans la fabrication du coke? On nous a dit, l'an dernier, que la quantité globale de houille propre à cette fabrication était, je crois, de 50,000 tonnes. Ce n'est pas beaucoup. Le témoin disait: "Je doute fort que nous puissions extraire de ces mines 50,000 autres tonnes de houille à coke". Cette quantité de 50,000 tonnes n'est pas très considérable.

Le PRÉSIDENT: Citez-vous M. Gillis ou M. Neate?

L'hon. M. MITCHELL: M. Neate.

M. MACNICOL: Je cite M. Neate. Je puis dire, monsieur le président, que nous tenons tous M. Neate en très haute estime.

Le PRÉSIDENT: Je voulais savoir si cette déclaration venait du régisseur du charbon ou d'un membre du Comité.

M. NEATE: C'est moi qui ai dit cela.

Le TÉMOIN: Pour moi, M. Neate parlait du coke métallurgique, qui doit avoir une certaine teneur en soufre. C'est bien différent lorsqu'il s'agit du coke ordinaire pour usage domestique.

M. MacNicol:

D. Votre houille est convertissable en coke ordinaire?—R. Oui.

D. Je voudrais demander au Comité ou à quelqu'un en relation avec le Comité de me donner des renseignements concrets sur le point que voici. Après la guerre, bien des navires appartenant à l'Etat devront soit être mis au rancart, soit rester à l'ancre et rouiller sur place, comme cela s'est produit après la dernière guerre. Nos effectifs de marins comptent un grand nombre de jeunes gens de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick, et même des provinces des Prairies. Incidemment les marins venant de cette dernière région se distinguent particulièrement par leurs états de service. Pour ma part, je préférerais de beaucoup que le Gouvernement fasse don à la compagnie des navires dont elle a besoin, ou encore qu'il les lui cède à des conditions acceptables pour le public, afin que les vaisseaux et les équipages à licencier de la marine de guerre soient employés à transporter la houille néo-écossaise jusqu'en Ontario. Je crois que nos canaux,—je cite de mémoire seulement,—peuvent accommoder les bâtiments de 258 pieds. A tout événement les navires norvégiens traversent l'océan et se rendent par voie fluviale jusqu'à Chicago. Je ne vois aucune raison pour ne pas mettre nos océaniques en état de remonter les canaux et de transporter de la houille. Il serait très avantageux, me semble-t-il, que la compagnie puisse obtenir des bâtiments à bon compte, ou que le Gouvernement les lui cède gratuitement, de façon à permettre l'expédition économique de grosses quantités de charbon vers l'Ontario. Cela donnerait beaucoup plus de travail aux mineurs et favoriserait un rapprochement plus étroit entre les provinces. Il n'y a donc aucune raison pour ne pas établir des cokeries à Toronto et à Port-Stanley, une à Goderich et une autre, peut-être, à Owen-Sound ou à d'autres endroits sur les Grands Lacs. Tous les sous-produits venant de la cokéfaction pourraient alors alimenter les établissements industriels de l'Ontario et les consommateurs du pays pourraient se procurer leur coke au Canada au lieu de l'acheter outre-frontière.

L'hon. M. Mitchell:

D. Quel est l'écart actuel sur la houille à coke américaine déchargée à Hamilton, Welland et Goderich?—R. Je ne saurais le dire de mémoire.

M. NEATE: Trois dollars la tonne.

Mme NIELSEN: Monsieur le président, M. Gray vient de dire que les houillères étaient convenablement pourvues de machines, outillage et ainsi de suite, et qu'elles seraient en état de maintenir leur production d'avant-guerre. Je lisais récemment quelques articles dans lesquels l'un de nos jeunes savants canadiens, M. Dyson Carter, traitait au long d'une perfectionnement technique apporté à l'exploitation des houillères soviétiques. Quelques-uns de ces articles sont extrêmement intéressants. Si je ne m'abuse, en certains cas, on n'extrait plus le charbon des mines mais, par un procédé de combustion lente, on obtient le gaz et on le canalise vers la surface sans extraire un seul morceau de charbon. J'aimerais que M. Gray nous dise si sa compagnie s'est tenue au courant des nouveaux procédés d'extraction et si elle a exploré les possibilités de munir les nouvelles houillères de machines perfectionnées susceptibles de remplacer la main-d'œuvre. Votre compagnie a-t-elle exploré le domaine des derniers perfectionnements?

Le TÉMOIN: Oui, mais avant de vous répondre, madame Nielsen, je voudrais parler du point soulevé par M. MacNicol au sujet du coke. Permettez-moi de faire cette affirmation de portée générale: ce n'est qu'en Nouvelle-Ecosse qu'il est possible d'obtenir, avec de la houille canadienne, un coke susceptible de remplacer l'anthracite. Celui qui désire un succédané de l'anthracite donnant les mêmes résultats doit recourir au coke, et le seul coke canadien susceptible d'un tel usage est celui qui provient de la houille néo-écossaise. En effet, la houille de la Passe du Nid-de-Corbeau n'est pas susceptible de cokéfaction comme la nôtre; elle ne contient pas autant de sous-produits. Ce n'est pas ce qu'on peut appeler une houille grasse.

Maintenant, madame Nielsen, vous m'avez interrogé sur le procédé de combustion de la houille sur place, utilisé par les Soviets. En réalité, ce procédé a tout d'abord été imaginé par un Anglais, sir John Redmayne, qui fut pendant longtemps inspecteur en chef des mines en Angleterre, et qui vint ici lors du Congrès international des métallurgistes, en 1927. Je me rappelle l'y avoir vu. Tout dépend du type du gîte de charbon et de la nature de la contrée environnante, ainsi que de l'endroit où le gîte se trouve et de la proximité des usines de produits chimiques ou autres qui utilisent le gaz extrait de la mine. Selon moi, le procédé est surtout indiqué dans le cas d'une houille impure, qui produit beaucoup de cendre et qui, probablement se trouve dans une veine tortueuse, difficile à exploiter, une veine descendant en pente abrupte. Il faut pour cela que le pays environnant soit ingrat, aux points de vue agriculture et climat. Il importe, en second lieu, d'aménager des usines capables d'utiliser les sous-produits et de consommer le gaz pour la fabrication du sulfure d'ammoniaque, du toluol et autres produits chimiques. Le procédé pourrait être utilisé dans un pays peu soucieux de ses ressources naturelles et de ses terres arables, mais au Canada, je ne vois pas où il serait possible d'y recourir; peut-être en certains endroits des Rocheuses, mais certainement pas en Nouvelle-Ecosse. Si le procédé était mis à exécution dans la région de Glace-Bay, par exemple, le district deviendrait inhabitable du fait de la combustion du charbon et de tout le reste. A ce point de vue, je crois le procédé absolument irréalisable. On doit aussi se rendre compte qu'une telle méthode implique plusieurs problèmes d'ordre technique. Il faut creuser des galeries pour favoriser l'admission de l'air pur et l'expulsion des gaz; autrement le feu s'éteindrait de lui-même en peu de temps. Il ne s'agit pas simplement de mettre le feu à la couche de charbon et de laisser faire. Cette méthode exige beaucoup d'organisation préalable, et il est concevable que certaines conditions naturelles puissent favoriser le recours au procédé.

En ce qui concerne la *Dominion Coal Company*, je ne crois pas exagérer en disant qu'elle a été la première au Canada à se servir des machines modernes dans ses charbonnages. Aux Etats-Unis, où se trouvent nombre de gîtes à ciel ouvert, ou près de la surface, et nombre de gîtes non gazeux, l'emploi d'énormes chargeuses mécaniques est possible. Je puis dire que le procédé intéresse beaucoup les Anglais, à l'heure actuelle. Des experts américains enquêtent actuellement en Angleterre sur la possibilité d'adapter aux conditions anglaises les machines américaines de production en série. J'ignore où les choses en sont rendues, mais les Anglais ont l'esprit assez ouvert pour tenter l'expérience. Par ailleurs, il faut se rappeler que les Etats-Unis sont, de tous les pays du monde, celui qui est le mieux pourvu en ressources houillères. En ce pays, la houille est plus abondante, de meilleure qualité et extraite à meilleur compte que partout ailleurs, mais l'extravagance et le gaspillage ont présidé à la mise en valeur des ressources charbonnières. L'abondance a fait négliger les mesures de conservation. Maintenant que leurs ressources ne sont plus aussi opulentes qu'autrefois, les Américains pensent différemment. Je doute fort qu'il y ait, aux Etats-Unis, un seul endroit où la houille grasse soit extraite à plus de 1,000 pieds de profondeur et où l'on exploite des veines de moins de trois pieds d'épaisseur. Ici, nous nous estimons fortunés de trouver trois pieds de houille dans nos gîtes, et pour la profondeur, nous exploitons, à Springhill, un gîte sis à 4,000 pieds sous terre. C'est probablement là le puits de mine le plus profond de toute l'Amérique.

J'ai par devers moi une note sur ce point. L'an dernier, M. Gillis disait ce qui suit devant le Comité. Je cite un passage du compte rendu:

> Dans la mine n° 2, on transporte la houille sur une distance de six milles au-dessous de l'Atlantique. Il est impossible d'extraire la houille au Canada de cette façon et de soutenir heureusement la concurrence; la mécanisation constitue la solution du problème. En même temps, si la mécanisation et l'électrification doivent se réaliser,—il faudra qu'elles aillent de pair, vu leur nécessité pour l'industrie houillère néo-écossaise,—il faudra alors pourvoir aux ouvriers atteints par la mécanisation.

Je ne trouve pas M. Gillis très logique sur ce point. Il préconise d'abord la mécanisation et l'électrification, qui entraînent une diminution de main-d'œuvre, puis il insiste sur la nécessité de s'occuper de ce que les sociologues appelleraient le chômage dû à la technologie. Son point de vue manque un peu de logique.

Dans le district dont parle M. Gillis, c'est-à-dire la portion centrale du bassin de Sydney, l'exploitation des gîtes sous-marins se poursuit depuis trente-cinq ans, et l'extraction se pratique maintenant à trois milles du rivage.

La mine n° 1-B est peut-être exploitée un peu plus avant; il se peut que ce soit à trois milles et demi, en ligne droite.

Durant la période en question, le nombre des hommes à l'emploi quotidien de toutes les houillères Dominion a crû de plusieurs centaines.

Cependant, la même période a vu l'emploi de l'électricité et de la machine suivre une courbe ascendante constante. Seules l'utilisation accrue de l'électricité sous terre et la multiplication des machines servant à l'extraction, à l'aération des galeries et à l'abattage de la houille ont pu permettre une augmentation au lieu d'une diminution du nombre des employés de nos houillères.

Les houillères de la *Dominion Coal Company,* en 1913, ont consommé de l'énergie électrique à raison de 5¼ kilowatt-heures par tonne de charbon extrait. En 1941, le taux s'est monté à 19½ kilowatt-heures par tonne, presque quatre fois plus qu'en 1913.

Un tonnage de charbon produit par un plus grand nombre d'hommes consommant trois fois plus de pouvoir crée une situation alarmante quant au coût du rendement.

Mais il est également certain que si la *Dominion Coal Company* n'avait pas engagé des fonds considérables dans de nouvelles installations électrogènes et dans des outillages de sous-sol électrifiés, le prix de revient aurait eu pour résultat d'étrangler l'industrie houillère ou, pour le moins, aurait nettement réduit le rendement et le travail qui s'y rattache.

En d'autres termes, seul l'usage uniforme et constant des méthodes les plus perfectionnées d'exploitation minière nous a permis de tenir, alors que le coût d'exploitation s'accroissait.

L'usage de l'électricité et la mesure de rendement de l'outillage mécanique vont ensemble. On emploie abusivement le mot "mécanisation". A son sens propre, il s'applique à l'abatage et au chargement du charbon aux fronts de taille. L'abatage du charbon à la main est plutôt une méthode du passé; aux houillères de la Dominion, l'abatage du charbon à la main n'est plus en usage. Reste le chargement de la houille. Le chargement mécanique se fait pour une partie au moyen de convoyeurs constitués par une courroie circulant sur des galets. Le mineur, au lieu de charger le charbon dans les chariots, le place sur un convoyeur en circulation qui, à son tour, le dépose dans les chariots. Cette courroie-convoyeuse circule le long des murs et entraîne jusqu'à un chariot le charbon où il y est déposé. Le chargement mécanique intégral du charbon s'opère au moyen de râcleurs qui alimentent les courroies-convoyeuses. Ces machines sont très grosses et exigent une sole unie et en pente, un gîte assez épais, sans mélange de terre solide et un chantier libre de gaz explosifs. Quand toutes ces conditions coïncident, le rendement en charbon s'accroît avec moins d'ouvriers qu'il n'en faut pour le travail manuel, et des records de rendement ont été atteints aux Etats-Unis et ailleurs lorsque ces conditions favorables se présentent. Dans certains cas, aux Etats-Unis, on a obtenu jusqu'à 30 tonnes et plus par mineur travaillant avec cet outillage. Ce chiffre se compare à notre 6. Ce résultat semble incroyable, mais il faut faire la part de leurs conditions de travail.

Les couches de charbon de la Nouvelle-Ecosse viennent en plans inclinés; nos couches s'inclinent de 5 degrés jusqu'à 14. Elles ne sont nulle part à niveau. Les toits ne sont pas solides et exigent un fort assemblage de bois pour supporter les voûtes, et ces conditions se compliquent progressivement à

mesure que la profondeur du chantier s'accroît. Toutes les mines de la Nouvelle-Ecosse sont relativement engazées. Lorsque l'exploitation se fait sous des chapeaux de voûte enherbés d'une épaisseur allant jusqu'à 700 pieds, le support de cette voûte est sans importance; mais si l'on pénètre à des profondeurs, comme les nôtres, de 900 à 2,000 pieds, les voûtes deviennent lourdes. De fait, elle deviennent si lourdes que nous avons dû abandonner la méthode de soutènement dite romaine dans les galeries où il faut laisser un pilier. Alors, nous enlevons le charbon par la méthode de voie centrale et laissons le plafond et la sole se rejoindre. Nous suivons cette méthode actuellement. Je crois qu'il est généralement reconnu, qu'après avoir dépassé une épaisseur de couverture de mille pieds, le toit devient lourd. Nombre de mines des Etats-Unis ont des couches horizontales, des couches hautes, des couches minces sans gaz, et alors l'exploitation n'est qu'une question de pelletage si on compare ces gîtes à quelques-uns des nôtres.

Les conditions prévalentes en Nouvelle-Ecosse sont nettement défavorables à l'exploitation mécanisée, particulièrement à l'emploi des chargeurs mécaniques. Cet état de choses est attribuable à la quantité de bois nécessaire à l'entretien des galeries et des plafonds, et aussi à la manutention de pièces mécaniques de grandes dimensions.

On peut économiser le plus sur la main-d'œuvre lorsqu'on peut employer facilement l'électricité comme énergie motrice sans danger d'explosions de gaz. On a trouvé que l'usage général de l'électricité aux fronts de taille n'est pas recommandable en Nouvelle-Ecosse, et on se sert plutôt d'air comprimé produit par des électrocompresseurs.

Il est possible que les exploiteurs de mines de la Nouvelle-Ecosse aient été prudents dans l'usage de l'électricité aux fronts de taille, mais leur prudence est fondée sur des raisons sérieuses. Cette prudence inspire d'ailleurs les règlements miniers édictés sous l'empire de la Loi concernant les houillères.

En résumant cette phase de la " mécanisation ", le personnel technique des compagnies houillères est d'avis que les progrès accomplis dans l'introduction d'appareils économiseurs de travail manuel aux fronts de mine ont maintenant atteint les limites de la prudence mais qu'on ira plus avant quand il deviendra évident qu'il y a profit à accélérer le taux de rendement à l'aide des machines, sans perdre de vue, bien entendu le danger pour les vies humaines.

Il n'existe pas de prototypes pour l'exploitation houillère telle que practicable dans les conditions physiques rencontrées dans les régions sous-marines de la Nouvelle-Ecosse. Les méthodes actuelles se sont développées à la lumière d'une longue expérience et, dans les circonstances, il faut continuer avec ces connaissances techniques sagement mises en pratique. En d'autres termes, nous avons appris avec le temps.

M. Gillis fait allusion à la nécessité de trouver de l'emploi aux mines de la Nouvelle-Ecosse pour " les hommes déplacés par la machine ". Tout ce qu'il y a à dire, à ce sujet, c'est que, sur un long intervalle de temps consacré à l'usage de tous les appareils mécaniques disponibles capables d'augmenter le rendement quotidien individuel des travailleurs, le nombre des travailleurs employés s'est accru en proportion de la houille produite par ces travailleurs.

Pour les cinq années, de 1911 à 1915, le tableau des hommes employés en proportion du rendement en charbon figure comme suit:

	Moyennes de cinq ans	
	1911-1915	1942
Nombre d'employés (mâles).....	6,170	7,109
Tonnage produit:		
Par piqueur, quotidien, (tonnes)	6.2	6.3
Par homme, quotidien, (tonnes)	2.61	2.10

Les résultats de 1942 sont donnés, dans la colonne parallèle, pour fins de comparaisons. On emploie actuellement près de 1,000 hommes additionnels, bien que le taux de tonnage annuel de 4,430,000 tonnes, en 1911-1915, ne se compare qu'aux 3,800,000 tonnes de 1942. Il faut aussi remarquer que le rendement moyen de 1911-1915 provenait de seize mines. Le rendement de 1942 provient de dix mines.

Il convient de noter qu'un plus faible rendement quotidien par homme résulte du fait qu'il y a moins de piqueurs aux fronts de taille. Une telle situation ne permet pas de réduire, d'une manière analogue, le nombre d'hommes occupés à la manutention et à la préparation du charbon produit. Le nombre des piqueurs qui ont quitté leur travail pour entrer dans les services armés est, proportionnellement, fort supérieur au nombre de ceux qui ont quitté les emplois auxiliaires.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Gray, je vous prie de m'excuser. Il est justement une heure et je crois que la plupart des membres désireraient partir. Je sais que vous comprendrez la situation. Je suggérerais que nous ajournions.

M. GILLIS: Me serait-il permis de dire ceci. Il se peut que M. Gray ne soit pas ici demain...

Le PRÉSIDENT: Oh oui! il sera ici demain. Nous allons continuer demain. Je me permets d'ajouter ceci: je crois que nous commençons à avancer sérieusement dans l'étude de l'utilisation et du développement des ressources naturelles; et tout particulièrement en ce qui concerne le rengagement des hommes de la Nouvelle-Ecosse qui se sont enrôlés dans les services armés.

Je vais demander à M. Neate, le régisseur du combustible, s'il pourrait venir ici demain; il est possible qu'il soit un témoin-expert, comme M. Gray qui pourrait en avoir besoin. Il me dit qu'il pourrait venir demain.

Je veux donc vous féliciter, au nom du comité, monsieur Gray, sur la manière dont vous nous avez présenté votre travail ce matin.

Le TÉMOIN: Merci, monsieur le président.

Le comité s'ajourne à une heure de l'après-midi pour se réunir de nouveau le lendemain, 18 mars 1943, à 11 heures du matin.

SESSION DE 1943

CHAMBRE DES COMMUNES

COMITÉ SPÉCIAL

DE LA

RESTAURATION ET DU RÉTABLISSEMENT

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule N° 3

SÉANCE DU JEUDI 18 MARS 1943

TÉMOINS:

M. F. W. Gray, gérant général adjoint de la Dominion Steel and Coal Corporation, de Sydney, C.-B.

M. F. G. Neate, sous-administrateur du combustible, à la Commission des prix et du commerce en temps de guerre, Ottawa.

OTTAWA
EDMOND CLOUTIER
IMPRIMEUR DE SA TRÈS EXCELLENTE MAJESTÉ LE ROI
1943

ORDRE DE RENVOI

Le MERCREDI 17 mars 1943.

Ordonné,—Que les noms de MM. Bence, Ross (*Calgary-est*) et MacKenzie (*Neepawa*) soient substitués à ceux de MM. Stirling, Gershaw et Maybank comme membres du Comité.

Copie conforme.

Le greffier de la Chambre,
ARTHUR BEAUCHESNE.

PROCÈS-VERBAUX

Le JEUDI 18 mars 1943.

Le Comité spécial de la restauration et du rétablissement se réunit à 11 heures, sous la présidence de M. J.-G. Turgeon.

Présents: MM. Bertrand (*Prescott*), Black (*Cumberland*), Castleden, Eudes, Ferron, Fraser (*Northumberland, Ont.*), Gillis, Gray, Hill, Jean, Mackenzie (*Neepawa*), Mackenzie (*Vancouver-Centre*), MacNicol, McDonald (*Pontiac*), McKinnon (*Kenora-Rivière la Paix*), McNiven, Marshall, Martin, Matthews, Mitchell, Mme Nielsen, MM. Poirier, Purdy, Ross (*Calgary-Est*), Ross (*Middlesex-Est*), Sanderson et Turgeon.—27.

L'hon. Ian Mackenzie dépose un exemplaire du rapport Security, Work and Relief Policies, National Resources Planning Board, 1942; ainsi qu'un exemplaire du document intitulé National Resources Development Report for 1943; aussi un exemplaire du Rapport de 1943 sur le développement des ressources naturelles.

M. F. W. Gray, gérant général adjoint de la Dominion Steel and Coal Corporation, est appelé, interrogé et congédié.

M. F. G. Neate, sous-administrateur du combustible, à la Commission des prix et du commerce en temps de guerre, est appelé, interrogé et congédié.

M. F. W. Gray est rappelé, réinterrogé et congédié.

Le président remercie les témoins de la déposition très utile qu'ils ont rendue.

Le président annonce que le sous-comité du programme doit se réunir ce soir à 8 heures.

Le Comité s'ajourne à une heure pour se réunir de nouveau sur convocation du président.

Le secrétaire du Comité,
J. P. DOYLE.

TÉMOIGNAGES

CHAMBRE DES COMMUNES,

le 18 mars 1943.

Le Comité spécial de la restauration et du rétablissement se réunit à 11 heures du matin, sous la présidence de M. James Gray Turgeon.

Le PRÉSIDENT: Mesdames et messieurs, nous avons quorum et nous continuerons aujourd'hui à entendre le témoignage du Dr Gray et nous prendrons peut-être aussi connaissance d'un autre exposé de M. Neate, le Régisseur du combustible.

M. MACNICOL: Je suis heureux d'apprendre cela. Je voudrais tirer deux affirmations au clair, une portant que le charbon de la Nouvelle-Ecosse est propre à la cokéfaction et l'autre que ce même charbon est impropre à la cokéfaction.

Le PRÉSIDENT: Avant d'appeler le Dr Gray, je voudrais aviser les membres du Comité que M. Mackenzie, le ministre, a déposé deux rapports. Ils lui appartiennent, mais ils ont été mis à la disposition du Comité. Ce sont des rapports du *Natural Resources Planning Board*, de Washington, et si quelqu'un désire les consulter il pourra s'adresser au secrétaire du Comité qui les a en main.

Le Dr W. F. GRAY est rappelé.

Le TÉMOIN: Messieurs, je ne sais pas exactement où j'en étais quand j'ai interrompu mon témoignage. Toutefois, je voudrais faire une couple d'observations sur des aspects de la question que j'ai omis de mentionner hier. Ces observations découlent de remarques que M. Black a faites à la Chambre mardi relativement à ce qu'il a appelé le procédé d'éducation qui s'impose dans le Québec et l'Ontario pour persuader les industries de modifier leurs chaudières de façon à les adapter à l'emploi du charbon de la Nouvelle-Ecosse, dans les zones où, avant que l'industrie houillère de la Nouvelle-Ecosse soit subventionnée, on employait exclusivement le charbon américain. En un mot, une grande partie de l'Ontario, pour des motifs d'ordre géographique, indépendamment de motifs d'ordre national, s'approvisionnait de combustible aux grands charbonnages des Etats-Unis. Le charbon de la Nouvelle-Ecosse une fois introduit dans ces localités, avait ses propres caractéristiques dont la principale est celle d'être un charbon à longue flamme, d'une puissance calorifique un peu trop forte pour les installations de certaines chaudières. Je voudrais m'en rapporter à une des observations de M. MacNicol et je voudrais confirmer ce qu'il a dit et dont j'ai personnellement connaissance, savoir, que les gens de l'Ontario, de Toronto particulièrement, ont toujours manifesté un grand esprit de coopération et sont désireux d'employer du charbon de la Nouvelle-Ecosse. Plusieurs ont fait des modifications aux bouilloires. Je pourrais vous donner les noms de personnes qui ont changé leurs chaudières simplement pour être en mesure d'employer du charbon de la Nouvelle-Ecosse. Ces modifications ne signifient pas que le charbon américain ne peut être employé de nouveau. Les modifications ont plutôt pour effet de moderniser les installations, et les chaudières ainsi modifiées brûlent mieux le charbon américain. Cependant, ces modifications leur ont permis de brûler du charbon de la Nouvelle-Ecosse. Nous avons lieu d'espérer, que, la guerre finie, les marchés temporairement

fermés au charbon de la Nouvelle-Ecosse nous reviendront,—j'en ai la ferme conviction,—et que nos clients employeront de nouveau la houille de la Nouvelle-Ecosse quand ils pourront se la procurer. Je crois que l'application plus étendue de cette ligne de conduite constituerait une démarche dans la bonne voie. Il existe, non seulement en Ontario mais aussi dans Québec, des usines qui se trouvent à la portée des lieux de livraison du charbon de la Nouvelle-Ecosse par voie fluviale, à l'égard desquels il n'y aurait pas nécessairement lieu de subventionner le transport. Ces usines possèdent des installations de chauffe conçues pour l'emploi du charbon américain. Dans bien des cas, ce sont des ingénieurs américains qui en ont conçu les modèles. Ces chaudières pourraient brûler du charbon de la Nouvelle-Ecosse si elles étaient modifiées quelque peu. Je crois que le gouvernement fédéral serait bien avisé de faire entrer cela dans son programme de restauration d'après-guerre, même s'il fallait subventionner de quelque façon ceux qui conviendraient de faire les modifications nécessaires. Vous constitueriez de cette manière un marché sûr et permanent, un marché établi sur une base économique au lieu d'un marché secouru. Je vous proposerais donc l'application beaucoup plus étendue de ce programme qui a déjà fait ses preuves.

Relativement aux conditions d'après-guerre, je tiendrais à faire observer qu'avant les hostilités...

M. Black:

D. De plus, il ne faudrait pas fabriquer de nouvelles chaudières qui ne sont pas conformes à de tels devis?—R. Je dirais que cela serait à désirer. J'ignore comment l'on pourrait atteindre ce but, mais la fabrication en territoire canadien de chaudières adaptées au charbon canadien serait un patriotisme de bon aloi.

M. McKinnon:

D. Quant à cela, Docteur, s'agit-il de la fabrication des chaudières ou de l'aménagement des dispositifs de tir?—R. Il s'agit surtout de la fabrication des installations. Il y a certains foyers mécaniques munis de grilles à chaîne qui ne se prêtent pas à l'emploi de notre charbon en raison de la trop grande chaleur qu'il produit, et il faut relever le foyer de la chaudière. Les modifications sont minimes en certains cas.

M. MacNicol:

D. Docteur Gray, si vous me permettez d'intervenir, je ferai observer que la chaudière d'une maison ordinaire n'a pas besoin de subir de modifications. Il suffit d'installer un appareil de soufflerie, et un appareil de soufflerie constitue en tous temps un dispositif précieux dans le cas d'une chaudière domestique. C'est tout ce que j'emploie. J'ai un assez grand nombre d'appareils de soufflerie adaptés à mes chaudières, et je brûle du charbon de la Nouvelle-Ecosse d'une façon satisfaisante.—R. Vous brûlez du charbon mou?

D. Du charbon mou bitumineux dans une chaudière munie d'un appareil de soufflerie; j'ai deux appareils de soufflerie dans ma demeure.—R. Il faut que vos cheminées soient suffisamment spacieuses.

D. Ah, oui.—R. Dans bien des cas les conduites de fumée sont trop petites. Elles se remplissent de suie. C'est pour cela que le coke est si désirable.

D. Je brûle seulement du charbon de la Nouvelle-Ecosse dans ma demeure et dans d'autres bâtisses. J'emploie un appareil de soufflerie et je le trouve très bienfaisant.—R. Je suis content d'apprendre cela.

M. McKinnon:

D. Docteur Gray, n'avez-vous pas frappé juste quand vous avez dit que la différence entre l'emploi de l'anthracite américain et du charbon de la Nouvelle-

Ecosse tient au fait que vos tubes vont s'encrasser? C'est une des raisons, n'est-ce pas?—R. Cela vaut pour les chaudières domestiques, mais non pour les grands établissements industriels. La suie produirait un certain effet, mais c'est un charbon à longue flamme et il a fait concurrence au charbon de la Virginie occidentale qui est un charbon à flamme courte. Je me souviens d'un cas particulier. J'étais allé aux édifices de l'université de Toronto, à Queen's Park. Les chaudières qui s'y trouvaient étaient plutôt démodées et les installations des chaudières étaient basses. Ces chaudières étaient du modèle dit four hollandais. Le charbon donnait son rendement calorifique mais il brûlait les installations. Des chaudières semblables avaient été installées à la gare Union, ici, à Ottawa. Ces chaudières avaient été conçues pour l'emploi du charbon américain. Nous avons essayé toutes sortes de dispositifs pour surmonter la difficulté, mais c'est l'exhaussement des installations qui aurait résolu le problème.

M. MACKINNON: Je sais que je suis en mesure de confirmer ce que M. MacNicol a dit parce que dans les parties du pays d'où je viens, nous utilisions seulement de l'anthracite il y a plusieurs années. Puis, nous avons commencé à employer du charbon de l'Alberta et nous brûlions du bois quelquefois. Pour ce qui regarde l'effet produit sur la chaudière, nous n'avons jamais constaté de différence entre l'anthracite et le charbon de l'Alberta sous le rapport de la chaleur ambiante.

Le TÉMOIN: Le charbon d'Alberta est différent. C'est un charbon volatile à basse température, mais c'est à cause de sa grande humidité qu'il donne si peu de fumée. Son humidité normale est d'environ 20 p. 100. Il n'est pas mouillé; cette humidité provient du charbon lui-même. La fumée qui en sort est en partie de la vapeur, non pas de la suie. En Nouvelle-Ecosse et au Nouveau-Brunswick, je pense que 90 p. 100 des gens font usage de charbon mou pour tout leur chauffage et leur cuisinage domestique. Il y en a qui se servent de coke lorsqu'ils en trouvent, mais c'est ordinairement le charbon mou que l'on emploie.

M. McNiven:

D. Quelle est l'humidité de votre charbon?—R. Environ 2 p. 100. C'est là l'humidité inhérente. On ne peut la constater que par l'analyse chimique. C'est un charbon très poussiéreux. La charbon d'Alberta est très humide. C'est pour cela qu'il devient en menu lorsqu'on l'expose à l'air libre.

M. MacNicol:

D. Si vous me permettez un mot au sujet du charbon d'Alberta, je l'achète en gros morceaux, je le mets immédiatement à l'abri et je suis très satisfait des résultats qu'il me donne.—R. A condition de le garder à l'abri.

Le PRÉSIDENT: Je ne veux pas vous interrompre, mais nous ferions peut-être mieux de passer aux questions les plus importantes. Vous avez parlé du changement des accessoires. Si nous entrons dans le détail de cette question, nous n'en sortirons jamais.

Le TÉMOIN: Au sujet des installations de chauffage au pétrole, j'aimerais faire remarquer aussi que ce genre de chauffage est passé de mode à cause de la disette de pétrole, qui a forcé beaucoup de maisons à se chauffer au charbon; mais, après la guerre, il est tout probable que l'on reviendra au pétrole. Je ne sais trop que dire à ce sujet, sauf que la concurrence du pétrole sera de nouveau très forte après la guerre. Il y a aussi la plus grande abondance d'électricité, et le plus grand emploi qu'en font les industries de guerre à l'heure actuelle, ce qui oblige encore beaucoup de gens à recourir au charbon. Il se construit d'énormes usines d'énergie hydroélectrique, il y en a qui sont achevées, comme celle de Shipshaw à Arvida, et il est hors de doute qu'après la guerre le surplus d'électricité disponible réduira lui aussi l'indispensabilité du charbon.

Je vis du charbon, et je suis comme le cordonnier qui ne connaissait rien de plus important que le cuir, mais tant pis, je pense que la pénurie actuelle de charbon, durant la guerre, nous ramène à la nécessité et à l'importance fondamentales de la production du charbon. Me serait-il permis de dire, au sujet du programme national des combustibles, et sans donner à ce mot déconsidéré une signification politique, qu'au Canada le programme national des combustibles devrait consister à encourager la production du charbon en temps de paix afin de s'assurer qu'elle ne fera pas défaut en temps de guerre. En temps de guerre, le charbon est une chose dont on ne peut se passer. L'abondance de charbon ne donne pas par elle-même la victoire, mais le manque de charbon, lui, amène sûrement la défaite. L'une des principales raisons qui doivent en faire encourager la production en temps de paix, c'est que le charbon est l'un des premiers facteurs de la défense et de l'indépendance nationales du Canada. C'est là qu'était le mobile véritable de la subvention des transports. La production des mines de charbon en réponse à la demande du temps de guerre a justifié jusqu'au dernier sou ce qui a été dépensé en subventions avant la guerre, et s'il est vrai que les mines ne produisent pas toujours autant qu'il le faudrait, ce n'est pas parce qu'elles en sont incapables, mais parce qu'elles manquent de main-d'œuvre. Voilà quelques faits que j'ai cru pouvoir ajouter à ce que j'ai dit.

M. Martin:

D. Vous avez parlé de l'électricité et du pétrole, mais vous n'avez rien dit du gaz.—R. Vous voulez dire du gaz naturel?

D. Oui, en tant que l'un des moyens d'utiliser le charbon disponible après la guerre.—R. Oui; il n'y a qu'une petite partie du pays où le gaz naturel soit vraiment à notre disposition, c'est en Alberta.

D. Et l'Ontario occidental?—R. Oui, mais...

D. Formidable.—R. Ça l'est, mais je crois que vous constaterez que l'usage du gaz ne fait guère de concurrence au charbon.

D. Cette concurrence est très marquée dans l'ouest de l'Ontario.—R. A Hamilton, ne voulez-vous pas dire le gaz de charbon?

D. Je pensais à la région de Windsor jusqu'à Thamesville, où l'on fait un usage énorme de gaz.—R. Nous ne nous servons pas beaucoup de gaz à Moncton; en Nouvelle-Ecosse, nous aimerions en avoir davantage car c'est un combustible admirable, mais je ne crois pas qu'il soit un facteur important dans la concurrence avec la houille et il ne semble pas être en progression ascendante, n'est-ce pas, dans l'Ontario; la pression statique n'augmente pas.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous d'autres questions à poser?

M. Purdy:

D. Pouvez-vous nous dire combien de jours par semaine, en moyenne, les mineurs travaillent en ce moment, chaque homme?—R. Oui; c'est une question à laquelle il est difficile de répondre. Les mines travaillent six jours par semaine.

D. Oui, mais quel est le nombre de jours ouvrables par semaine pour chaque individu?—R. C'est une question d'habitude individuelle; certains hommes travaillent six jours, d'autres, cinq jours, et enfin, d'autres, quatre jours. Cela dépend de l'homme lui-même, de son caractère, de ses aptitudes physiques, de son ardeur au travail; mais, on travaille six jours par semaine, excepté dans les mines de Sydney. Il y a fort longtemps qu'on y ait travaillé le samedi.

D. Maintenant, monsieur, existe-t-il, selon vous, depuis juin de l'année passée, quelque rapport entre la carence de rendement moyen quotidien, par individu, et le budget qui a été présenté; existe-t-il quelque rapport entre les deux; en d'autres termes, l'imposition fiscale a-t-elle quelque influence sur le fléchissement du rendement individuel quotidien?—R. Elle a produit un certain effet, du moins tant que la formule TD-1 n'a pas été comprise. Je ne crois pas

qu'elle influence un grand nombre d'hommes; on en parle beaucoup, et, naturellement, celui qui gagne un bon salaire, assez pour avoir à payer l'impôt sur le revenu, finit par se rendre compte que, peu importe comment son impôt sur le revenu est payé, il gagne plus si ses gages hebdomadaires ne sont pas réduits par son impôt au point qu'il se croit en état de prendre un jour de congé. Je ne crois pas que la chose ait beaucoup d'importance en Nouvelle-Ecosse; elle en a eu pendant quelque temps. Quelques-uns, qui n'avaient pas sérieusement étudié la question, ont perdu la tête, mais je n'irai pas jusqu'à dire que cela a été un facteur important.

D. Ai-je bien compris que vous disiez, hier, en citant M. Gillis lorsqu'il disait que vous haliez votre houille six milles sous-terre, à la Dominion n° 2, que réellement cela voulait dire un peu plus de trois milles?—R. Oui, nous halons —vous devez comprendre qu'une mine se prolonge sous la mer; nos mines sont presque toutes sous-marines et elles prennent l'aspect, pour ainsi dire, d'un ruban qui se déroule. La mine descend au centre et vous pouvez vous rendre à trois milles—je crois que le point le plus éloigné vers la mer que nous ayons atteint, à distance du rivage, se trouve à trois milles et trois quarts à un certain endroit, mais, alors, il y a aussi les travers-bancs; et aussi les descenderies, comme nous les appelons, qui entrent dans la mine et s'enfoncent en inclinant vers la mer, comme sur ce papier; mais, alors, vous parvenez aux ouvrages sur le niveau de roulage et, en certains cas, vous devez remonter de nouveau pour haler le charbon vers ce niveau, et, sur ce niveau jusqu'aux descenderies et de là aux niveaux de tête ou au bout des travers-bancs, et, il y a des endroits où notre charbon doit circuler sur une distance de six à sept milles du front de taille jusqu'à sa destination finale.

D. Cela n'est pas le cas général; il y a quelques exemples?—R. Oh, oui; c'est une des difficultés des grosses mines, mais le halage, dans chaque cas, est aussi effectif qu'il peut l'être.

D. Je veux être fixé exactement sur la distance. Je croyais qu'on en était pas très certain. J'ai compris que vous mentionniez trois milles et trois quarts et que M. Gillis disait six milles. Je croyais que cela était la limite extrême.—R. Cela dépend de la mine. Une de nos plus vieilles mines, qui est exploitée depuis avant la Confédération avec le même puits, pénètre probablement jusqu'à trois milles et demi au bout de sa descenderie et à un mille et demi au moins sur le niveau de roulage. Alors, ce charbon doit être halé sur toute cette distance. D'autres mines sont moins profondes. Dans les exploitations en couche mince, comme à l'Emery, les distances sont moins grandes. Dans la région de Waterford, la distance vers le large comprend à près de deux milles de descenderie, mais, alors, vous devez procéder par travers-bancs sur le niveau, comme nous l'appelons, pour atteindre la houille.

Le président:

D. Est-ce que votre système de charroi est moderne?—R. Oui, tout à fait. Non seulement, nous charroyons notre charbon à l'extérieur, mais aussi nous transportons nos hommes à l'entrée et à la sortie autant que faire se peut.

M. Ross (Calgary):

D. J'ai cru vous entendre dire que pendant quelque temps une de vos mines ne fonctionnait pas, le samedi.—R. Oui, nos mines de Sydney.

D. Une seule mine?—R. Deux mines.

D. Pourquoi n'y travaille-t-on pas six jours par semaine?—R. Je ne sais pas; on prétend qu'une semaine de cinq jours suffit.

D. Les hommes ou les exploitants?—R. Les hommes.

M. McKinnon:

D. Serait-il juste de dire qu'il y a six jours de travail pour les hommes s'ils veulent travailler six jours par semaine?—R. Actuellement, oui.

M. Ross (Calgary):

D. Cela s'applique-t-il aussi aux deux mines qui n'ont pas fonctionné six jours la semaine?—R. Oh, oui; nos mines fonctionnent à pleine capacité. L'embouteillage se fait dans la main-d'œuvre; un autre embouteillage se produit, naturellement, dans la mesure où cette main-d'œuvre est active. L'efficacité des hommes, surtout chez les mineurs, s'est trouvée réduite parce que, comme je l'ai expliqué hier, je crois, il y a des hommes âgés parmi eux. Les meilleurs hommes sont allés ailleurs et ceux qui restent sont plus jeunes et moins expérimentés. Je suis d'opinion que le mineur individuel fait le mieux qu'il peut suivant ses aptitudes, mais que vous ne pouvez pas vous attendre à sortir des mines un grand nombre d'hommes physiquement sains et, en même temps, conserver votre moyenne générale dans la même mesure.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous d'autres questions?

M. Purdy:

D. Irez-vous jusqu'à dire que si les mineurs pouvaient être persuadés de travailler ou travaillaient six jours par semaine, comme ils le font dans d'autres industries, vous produiriez plus de charbon avec la même main-d'œuvre?—R. Oh, oui, sans contredit.

L'hon. M. Mitchell:

D. Est-ce qu'un taux de surtemps pour le sixième jour est prévu dans la convention qui concerne ces deux mines?—R. Non, aucun taux de surtemps n'est prévu pour le sixième jour.

D. Dans ces deux mines dont vous parlez?—R. Non, pas pour le sixième jour.

D. Aux Etats-Unis, on rétribue le sixième jour à temps et demi lorsque la semaine de travail est de cinq jours.—R. Cela n'existe pas en Nouvelle-Ecosse.

M. Martin:

D. Et en Alberta?—R. Non, pas plus en Alberta.

D. Pas du tout au Canada?—R. Non. Je pourrais peut-être m'étendre un peu sur la question du chômage volontaire, qui est un point litigieux. En temps normal...

Le président:

D. Docteur Gray, la question des absences intentionnelles, que vous vous proposiez de discuter, a-t-elle quelque portée sur la période de l'après-guerre ou est-ce purement...—R. Non.

D. Dans ce cas, je crois que nous devrions la laisser de côté pour le moment, vu particulièrement, qu'elle n'a rien à voir directement ou indirectement à l'après-guerre.—R. Tout ce que je voulais dire à ce sujet...

M. GRAY: Nous ne nous en sommes certainement pas tenus à la question de l'après-guerre. Je crois que nous devrions permettre au témoin de continuer.

Le PRÉSIDENT: Je ne veux pas que nous nous engagions dans une longue discussion sur des questions qui pourraient se rattacher aux absences intentionnelles.

Le TÉMOIN: Je voulais tout simplement faire observer que quand un personnel d'ouvriers est réduit, et qu'une mine est exploitée avec moins d'hommes qu'auparavant, l'absence d'un homme influe beaucoup plus sur la situation que lorsque le personnel est complet. C'est dans ces circonstances que le chômage volontaire est le plus nuisible. La situation devient grave quand il y a un nombre plus restreint d'ouvriers. C'est tout ce que je tiens à dire à ce sujet.

L'hon. M. Mackenzie:

D. Quelle est la situation quant à la santé générale des hommes qui travaillent dans les mines?—R. Je crois que l'extraction de la houille n'est pas insalubre. Le mineur au travail respire un air relativement pur; ses heures ouvrables ne sont pas excessivement longues. Il est dans l'obscurité, mais je crois que l'extraction de la houille, telle qu'elle se pratique aujourd'hui, constitue un emploi passablement salubre. Si vous releviez le nombre d'hommes de plus de soixante ans qui sont inscrits sur les listes de paie, vous vous rendriez compte qu'au point de vue statistique, c'est un emploi passablement salubre.

M. McKinnon:

D. Combien d'heures par jour travaillent-ils?—R. La journée légale est de huit heures d'un accrochage du jour à l'autre.

Mme Nielsen:

D. L'extraction de la houille comporte-t-elle une maladie professionnelle quelconque? Vous avez parlé de la santé générale; constate-t-on l'existence d'une maladie quelconque?—R. Il n'y a pas de cas marquant...

L'hon. M. Mackenzie:

D. La chalicose?—R. Non, non.

L'hon. M. Mitchell:

D. Sont-ce des mines humides?—R. Il y a quelques mines humides.

D. La chalicose ne se contracterait pas dans ces mines?—R. Les gisements de quelques-unes des petites mines sont humides, mais dans l'ensemble nos mines sont plutôt sèches. La chalicose n'est pas une maladie qui tient ordinairement à l'exploitation des charbonnages, c'est une maladie que l'on constate là où se pratique l'extraction de la roche dure, chez les gens qui travaillent dans la roche silicatée. Il existe dans la Mère-Patrie une maladie, ou plutôt une affection, que l'on appelle le nystagmus.

M. Bertrand:

D. Le Dr Gray a parlé tantôt de l'emploi du charbon après la guerre et a laissé entendre qu'il faudrait probablement modifier la structure des chaudières afin de les adapter à l'usage du charbon de la Nouvelle-Ecosse. Il faudrait, a-t-il dit, apporter des modifications aux chaudières et aux chargeurs mécaniques. Il a laissé entendre à ce Comité que le gouvernement canadien serait peut-être bien aviser de subventionner le coût de ces modifications. Je me demandais si la compagnie a songé à prendre les frais de ces modifications à son compte après la guerre, vu que cette initiative l'aiderait et lui procurerait un marché local. Je me demandais jusqu'à quel point elle avait fait enquête à ce sujet, car elle connait les acheteurs éventuels et les industries qui utiliseraient probablement du charbon de la Nouvelle-Ecosse. Il va sans dire qu'il est très facile de mettre la chose à la charge du gouvernement et dire que le gouvernement subventionnera toujours, mais je voudrais savoir dans quelle mesure la compagnie a fait enquête sur cette possibilité et sur les frais qu'elle implique. S'il est établi que la compagnie n'est pas en mesure de financer l'entreprise, on pourrait probablement proposer alors que le gouvernement canadien offre des subventions, car, en définitive, ce sont les industries qui sont à la recherche de marchés et de débouchés qui devraient certainement s'intéresser jusqu'à ce point. Je me demande si le Dr Gray pourrait nous dire si la compagnie a fait quelque chose en ce sens?—R. Oui, nous avons fait beaucoup. Nous avons un corps d'ingénieurs en combustion chargés de traiter de cette question, de recueillir une statistique et de donner toute l'aide possible à nos clients. Nous avons actuellement un

ingénieur en combustion dans tous nos districts. Notre premier ingénieur en combustion est prêté au gouvernement canadien. Il exerce une surveillance sur les appareils de chauffe du Corps d'aviation. Il a accompli un travail excellent en ce qui concerne l'amoncellement du charbon et le genre de chaudières qui conviennent aux districts où l'aéroport est situé. On a constaté une tendance un peu trop prononcée à uniformiser les installations et à les acheter d'un seul fournisseur central, et on a probablement installé à certains aéroports des chaudières qui n'étaient pas les mieux adaptées au combustible local. Mais on a constaté une amélioration marquée depuis que notre ingénieur aide le Corps d'aviation sous ce rapport. Nous sommes, nous-mêmes, probablement des pionniers en ce qui regarde les appareils de combustion. De fait, c'est un peu incroyable, mais la majeure partie de la contraction que certains marchés ont subie tient à la plus grande efficacité qui caractérise les méthodes de combustion du charbon. Nous avons dans nos usines génératrices de vapeur de Sydney quelques-unes des chaudières les plus modernes au monde qui produisent de la vapeur à 720 degrés F. et une pression de 420 livres,—c'est une chaleur qui compte. Ces chaudières peuvent être transformées en vingt minutes de l'usage du gaz,—du gaz de haut fourneau, à l'usage du charbon pulvérisé. Je crois pouvoir affirmer que nous avons étudié ce problème de plus près que tout autre. Je puis affirmer également que nous avons pu compter sur la coopération soutenue du ministère des Mines à Ottawa et du ministère des Mines de la Nouvelle-Ecosse. La division de l'analyse des combustibles du ministère fédéral nous a aidés tout particulièrement. Je crois que cette division relève du Dr Camsell. Cette division collabore avec nous depuis des années quant aux qualités du charbon et aux meilleures méthodes d'emploi. Je suis en mesure de dire que nous avons beaucoup accompli dans ce sens.

D. Monsieur le président, puis-je m'enquérir si le coût de transformation des installations de chauffage est nécessairement très élevé?—R. Pas nécessairement. Je crois que dans la plupart des cas l'intéressé y gagnerait à remplacer son ancienne installation par une nouvelle. Il y gagnera aussi en ayant une source d'approvisionnement de combustible sûre. Il n'aurait pas à compter avec la possibilité de grèves aux Etats-Unis ou encore avec les conséquences d'une saison pluvieuse ou sèche, facteur qui influe sur la production d'énergie électrique. Il aurait une source d'approvisionnement sûre.

M. Matthews:

D. Seriez-vous disposé à dire pourquoi les hommes employés dans une mine travaillent cinq jours par semaine et ceux d'une autre mine, six jours? Il doit y avoir un motif pour cela. Vous pourriez peut-être nous éclairer à ce sujet.

M. Mackenzie (Neepawa):

D. Depuis combien de temps votre ingénieur est-il allé en campagne?—R. Ah, je crois qu'il y a quelque trente ans, pour le moins.

D. J'entends depuis quand est-il à la disposition du Corps d'aviation?—R. Oh: depuis deux ans environ.

Le PRÉSIDENT: Désire-t-on poser d'autres questions au Dr Gray?

M. GILLIS: Je voudrais faire quelques observations quand le Dr Gray aura terminé son témoignage. Je ne veux pas l'interrompre. Je voudrais faire des observations sur certaines questions dont il a traité et dont je ne conviens pas.

Le PRÉSIDENT: Cela serait satisfaisant. Vous avez la parole, monsieur Gillis.

M. GILLIS: Je ne veux pas interroger le Dr Gray. C'est la compagnie qui l'a envoyé ici.

Le PRÉSIDENT: Non, ce n'est pas la compagnie qui l'a envoyé ici. Il est venu ici à la demande du Comité.

M. GILLIS: Il n'a pas pris la poudre d'escampette. Il a été envoyé ici par la compagnie à la demande de ce Comité.

Le PRÉSIDENT: Ah, oui, parfaitement.

M. GILLIS: Il fait son exposé à titre de représentant de la compagnie. Quant à moi je suis en rapports avec les autres intéressés. Hier, il a rapporté que j'avais dit à ce Comité qu'advenant des développements techniques aux mines de la Nouvelle-Ecosse, il faudrait procurer de l'emploi aux hommes qui alors seraient mis à pied.

Le TÉMOIN: Je crois que j'ai cité cette affirmation comme ayant été faite par vous.

M. GILLIS: Oui, c'est ce que j'ai dit; et il a traité cette affirmation d'illogique. Je suis convaincu du contraire. Quand je traitais de la mécanisation et de l'électrification éventuelles, je ne parlais pas des vieilles mines qui sont exploitées actuellement. J'ai été précis sur ce point dans des réponses données devant ce Comité. Je sais qu'il n'est pas possible de les mécaniser beaucoup plus qu'elles ne le sont présentement, mais je songeais à de nouvelles exploitations en Nouvelle-Ecosse. Et je tiens à ce que cela soit bien compris.

Personnellement, je crois que le Comité s'est admirablement comporté en abordant le problème comme il l'a fait. Nous avons entendu le Dr James et d'autres personnes qui ont été choisies pour traiter de l'industrie. Nous avons entendu des exposés venant directement des dirigeants sans que le Comité n'ait guère l'occasion d'intervenir à ce sujet. Je crois que le Comité en vient maintenant au fin fond et entend examiner l'industrie du bas au haut de l'échelle. Nous obtiendrons de cette façon une idée nette de la tâche qui nous incombe quant à la restauration de cette industrie particulière.

Mme Nielsen a posé une question au sujet des maladies professionnelles et s'est enquise s'il y avait quelque maladie particulière aux charbonnages. Le Dr Gray a dit qu'il n'en existait pas particulièrement. Eh bien, je sais qu'il y en a. Ainsi, la chalicose ou phtisie des mineurs devient très répandue en Nouvelle-Ecosse. Les relevés des indemnisations en font foi. Bien que cela ne caractérise pas particulièrement l'exploitation des houillères, la situation en Nouvelle-Ecosse depuis 1927 a été telle que les exploitants ont commencé à schistifier leurs mines, leurs fronts de taille, leurs routes et le reste. La distribution de ce pulvérin schisteux produit l'humidité. Il ne fait pas de doute que cette opération est nécessaire, mais il résulte de cette distribution de pulvérin schisteux inaugurée en 1927, distribution qui commence à la bouche du puits et est appliquée aux routes et jusqu'aux fronts de taille, que chaque fois qu'un homme dans la mine reprend haleine il aspire un mélange de pulvérin schisteux et de poussière de houille. Ce composé est constamment dans l'air et il en résulte que les mineurs aspirent réellement cinquante pour cent de pulvérin schisteux. Et depuis 1927, particulièrement au cours des cinq dernières années, la silicose s'est fort répandue parmi les mineurs au charbon de la Nouvelle-Ecosse. Il y a d'autres maladies. Les hommes qui travaillent dans les mines de charbon, qui tirent les piliers,—à la mine Emery par exemple—c'est là que nous constatons les maladies professionnelles, telles que la bronchite, la chalicose et ainsi de suite. Et la plupart d'entre elles sont des maladies indemnisables. Cela est particulier à l'exploitation houillère. On ne saurait travailler très longtemps dans un charbonnage sans que la fatigue résultant du travail propre à cet emploi ne cause le rhumatisme avec toutes ses suites fâcheuses, comme l'arthrite, la néphrite, etc. J'ai appartenu dix ans au *Benefit Association Board* qui étudient surtout les cas de la région de Glace-Bay. Nous avions constamment devant nous des borins atteints de néphrite, de rhumatisme, de chalicose à ses débuts, toutes ces maladies sont particulières aux borins. Bien que l'air soit relativement pur en certaines parties, dans les mines les plus anciennes, celles à piliers—la n° 11 et la Caledonia—il est très vicié. Les borins travaillent au déboisage dans une pièce de seize pieds de côté—je le sais; j'y ai travaillé pendant sept ans—je sais que de six à six heures et demie par jour ils travaillent dans une atmosphère si remplie de poussière qu'ils ne peuvent distinguer la lampe de

leurs compagnons de l'autre côté de la pièce, et cela continuellement. Il n'y a pas de courant d'air dans cette pièce, parce que lorsqu'on en est rendu au déboisage, l'air d'aérage arrive à peine et il en résulte la présence du poussier qui amène une maladie des bronches chez les borins avant qu'ils y aient séjourné bien longtemps. Toutes ces maladies se rapportent directement à l'exploitation houillère.

M. MATTHEWS: Combien d'heures un borin travaille-t-il dans les conditions que vous avez décrites?

M. GILLIS: Il travaille six heures et demie au front d'abattage. Quant aux heures de travail, personne dans n'importe quelle industrie au Canada n'en a de plus longues que le borin. Il est au travail dès qu'il se lève et jusqu'à ce qu'il retourne chez lui. Cela veut dire qu'il part de chez lui d'habitude vers cinq ou cinq heures et demie du matin; il se rend ensuite à la salle de lavage où il se change de vêtements. S'il faut de la poudre pour le sautage il va la chercher à la poudrière ainsi que les explosifs nécessaires. Il se procure ensuite sa lampe. Le borin se prépare donc pendant près d'une heure et demie avant d'atteindre le front d'abattage. Je crois donc que ses heures véritables de travail vont de cinq à cinq heures et demie du matin jusqu'à au moins cinq heures et demie du soir alors qu'il est de retour chez lui. Ce sont là de longues heures de travail, qui n'existent pas dans toute autre industrie que je connaisse. Les travailleurs de presque toutes les autres industries peuvent se rendre à leur travail en tramway ou en taxi et se mettre immédiatement à l'ouvrage. Lorsqu'une équipe de travailleurs a terminé son temps de travail elle peut quitter l'usine au bout de dix minutes.

Je ne me suis pas levé pour exposer tout ce qui précède: ce qui m'intéresse, c'est l'avenir de l'industrie houillère du points de vue rétablissement. M. MacNicol a fait une proposition hier qui me paraît importante. Elle a trait à l'établissement en Ontario de cokeries qui pourraient amener un plus fort débouché pour la houille. Il faudra que cette industrie s'agrandisse dans la Nouvelle-Ecosse et elle nécessitera sans conteste de nouveaux débouchés.

Pour ce qui est des débouchés, il faudra d'abord, pour améliorer l'industrie houillère, améliorer les moyens de transport. Le transport de la houille par eau ne me paraît pas être le meilleur moyen de transport, le Saint-Laurent étant fermé à la navigation trois ou quatre mois de l'année. Il en résulte qu'il faut amonceler la houille et par là on en accroît le coût. Nous devrons, si nous comptons poursuivre l'exploitation houillère, surtout dans l'île du Cap-Breton où se trouvent la plupart des charbonnages, améliorer nos aménagements ferroviaires. Les courbes devront être rectifiées, les rampes abaissées et les voies peut-être doublées. Cependant, cela pourra se faire dans l'avenir. Deuxièmement, je crois—il en est question depuis 1895—qu'il faudra construire un pont sur le détroit de Canso ou un tunnel au-dessous. J'aimerais que M. Neate nous en parle la prochaine fois qu'il témoignera. Si ce projet se réalisait, la houille pourrait être expédiée par rail toute l'année. Il serait inutile de l'amonceler en hiver en attendant la réouverture de la navigation sur le Saint-Laurent. Il faudra exécuter ce projet ultérieurement. Il faudrait renverser cet obstacle qui s'est révélé particulièrement grave depuis le début de la guerre. La houille est maintenant expédiée à la Pointe-du-Chêne, de là elle traverse le détroit et est rechargée à bord de wagons pour l'expédition à Québec. C'est là une autre raison qui me fait dire que nous devrons faire quelque chose concernant les moyens de transport; ils devront être améliorés.

Il y a encore le projet de M. MacNicol, l'établissement de cokeries en Ontario; il est très pratique.

Une autre question concernant la mise en vente de la houille, dont nous devrons nous occuper à l'avenir, a trait à l'écart entre le prix de la houille à la mine et celui payé par le consommateur. On en trouve un bon exemple à Halifax, sans sortir de la Nouvelle-Ecosse.

Le gouvernement de cette province y a acquis une mine à Inverness il y a quelques années. Son exploitation avait cessé d'être profitable et il en a donc pris possession. Il l'exploite lui-même. La houille qui en est extraite peut être amenée au moins à Halifax pour environ $6.50 la tonne. Le gouvernement provincial, au lieu d'établir sa propre organisation de vente et de vendre sa propre houille, la cède à la Cunard Limited qui la revend de $12 à $15 la tonne. Nous devrons faire disparaître cet écart. Il en est de même de la houille expédiée à Montréal. Celle de la Dominion Coal est amenée à Montréal à raison de $6.25 la tonne; elle s'y vend de $12 à $14 la tonne. Le gouvernement devra intervenir pour que les intermédiaires ne haussent pas indûment les prix de vente. Cela devra se produire, en supposant, naturellement, que nous sommes sérieux quant au rétablissement et à la suppression des maux dont nous souffrons.

Pour ce qui est de l'expansion des houillères, je pense tout à fait comme M. Gray que les ressources devront être conservées, avec une nouvelle répartition des charbonnages et des usines comme ils sont exploités maintenant. Sir Andrew Rae Duncan l'avait recommandée il y a quelques années; cette question a été débattue à maintes reprises en Nouvelle-Ecosse.

M. MARTIN: C'était en 1928?

M. GILLIS: Oui. Cette conservation comportait la nouvelle répartition des ressources. Il y a là-bas une mise en valeur susceptible d'employer un peu plus de borins. Mais M. Gray m'a prouvé de façon concluante, pour ce qui est du Comité, que nous ne pouvons pas, quant au rétablissement, compter que l'exploitation houillère actuelle absorbera les combattants qui reviendront d'outre-mer.

Il y a trois régions en Nouvelle-Ecosse qui devraient être mises en valeur. D'abord, on devrait dresser les plans pour une exploitation dans la région de Thorborn. Je crois qu'elle résoudrait le problème du chômage dans le comté de Pictou d'ici quelque temps en ce qui concerne l'industrie de la houille. En deuxième lieu, quant à l'île du Cap-Breton, une exploitation devrait être entreprise à Morien.

M. MARTIN: Ces exploitations ont-elles trait aux compagnies de M. Gray?

M. GILLIS: Oui.

M. MARTIN: Sont-elles sous-marines?

M. GILLIS: Oui. Celle de Morien le serait de même que l'autre à Mabou, mais pas Thorborn.

Comme M. Gray le sait, plusieurs mines ont été fermées depuis les quinze dernières années dans la région dont j'ai parlé. Celle de Thorborn vient seulement de l'être. Dans la région de Morien, on a fermé deux houillères à Birch Grove, la houillère n° 6, en 1925. Il y a un grand nombre de villes fantômes sur cette côte, où les borins possèdent des placements considérables en fait d'écoles, d'églises, etc., et où ils habitent. Actuellement, ils doivent en partir par train, se rendre à Glace-Bay et dans les autres charbonnages. Le trajet de leurs maisons aux mines et retour prend presque tout leur temps. L'exploitation dont j'ai parlé signifierait le rétablissement des collectivités. Il assurerait de l'emploi à l'avenir, ce district étant houiller. Cela a été prouvé. Autrement, je n'en parlerais pas.

Il y a encore le comté d'Inverness, la région de Mabou, où la houille est en abondance. Depuis dix ans tout le comté d'Inverness n'est qu'un camp pour assistés. Si nous décidons d'agrandir l'industrie houillère par l'exploitation de ces trois régions, je crois que nous pourrions envisager avec plus de sérénité l'embauchage pour l'avenir en Nouvelle-Ecosse.

Puis, pour ce qui est du problème du transport, tel que je l'ai exposé, je propose d'aborder l'étude de l'écart des prix entre le consommateur et l'intermédiaire, l'établissement d'une organisation appropriée de vente et l'amélioration des moyens de transport afin que les chemins de fer transportent sans cesse de la houille. J'en propose le transport par camions afin d'éviter son amoncelle-

ment en hiver. Cela supprimerait au moins une certaine partie des frais qui sont ajoutés au prix de la houille maintenant. J'ai fini là-dessus. J'ai voulu vous faire connaître les trois régions ci-dessus afin que lorsque M. Neate témoignera—il est au courant de l'organisation de la vente, etc., il puisse commenter mes observations.

Le PRÉSIDENT: Quelqu'un a-t-il d'autres questions à poser avant que je n'appelle M. Neate?

Mme Nielsen:

D. Quel serait le coût estimatif des nouvelles exploitations proposées par M. Gillis? M. Gray pourrait-il nous donner une idée de ce que cela coûterait à la compagnie?—R. Oui. M. Gillis a dit que ses critiques de l'été dernier touchant la mécanisation ne se rapportaient pas aux anciennes mines mais aux nouvelles. Cela soulève la question des nouvelles mines. Aucune de celles dont il parle ne se trouve dans le district dont je vous ai surtout entretenu hier, sauf celle de Morien. Il y a à Thorborn une veine qui a été exploitée à l'effleurement. Il est censé y avoir, bien que la chose ne soit pas définitivement prouvée, une veine de houille exploitable très profonde et nos ingénieurs ont calculé qu'il faudrait faire des forages pendant quatre ans pour l'atteindre. Je n'ai pas de chiffres quant au coût, mais il serait très élevé. Bien entendu, toute exploitation de ce genre est actuellement impraticable à cause du manque de main-d'œuvre. Les borins de Thorborn, qui est un prolongement de la ville de New-Glasgow sont tous employés présentement. Seuls quelques-uns ne le sont pas, et il y a du travail pour eux à l'Acadia Coal à New-Glasgow et à Stellarton.

M. Gillis:

D. Cela comporte pour eux l'abandon de leurs foyers? Ils se trouvent à près de sept milles du puits Allen.—R. Oui. Je veux commenter cela, ayant habité enfant un district houiller non sous-marin. Il s'agit, bien entendu, de l'ancienne région carbonifère où le transport s'effectue peut-être un peu plus facilement. Mais dans cette région une mine s'est fermée, une autre s'est ouverte, et les borins doivent parcourir de longs trajets en autobus pour se rendre à leur travail. Cela peut se dire, je crois, de la plupart des districts houillers. Au Cap-Breton, particulièrement dans le district de Sydney, les villes de borins promettent d'être plus fixes qu'en tout autre endroit que je connaisse, à cause de leur situation sur le côte qui les empêche de progresser plus avant. C'est leur dernière assise. Les villes de Glace-Bay, Waterford et Sydney-Mines ne disparaîtront que longtemps après les gisements houillers étant sous-marins, et ces endroits constituant les seuls points d'accès. Il se pourra que les mineurs devront aller travailler assez loin de leurs foyers actuels. Ils le font présentement. Ils voyagent par train et par autobus, et je suis enclin à croire que ce n'est là que le début. Mais dans le district de Sydney, à cause de la situation des villes sur la côte, leur permanence est plus assurée qu'à tout autre endroit que je connaisse.

En ce qui concerne Mabou, la situation y est inconnue. Les géologues croient à la présence de gisements houillers sous-marins à proximité, mais ils ne peuvent la prouver qu'en forant un puits profond et par percement en travers-banc. L'on peut facilement concevoir que l'on pourrait dépenser des millions de dollars—une estimation dont j'ai eu connaissance il y a quelques années pour l'exploitation de la mine de Mabou, sous la direction de M. Tonge, s'élevait, je crois, à $5 millions—pour en arriver à un désappointement. C'est une entreprise douteuse.

Quant à la mine Inverness, je crains qu'il n'y ait pas beaucoup d'espoir, le gisement étant épuisé. Tout a été exploité. Pour ce qui est de la mine Morien, comme vous le savez, elle est en ligne droite, dans une vallée profonde, la veine accuse un angle très prononcé d'un côté, quarante degrés, et elle est relativement

peu profonde de l'autre. Il est des endroits dans le district de Sydney où l'exploitation serait profitable aux points de vue du coût, de la qualité et de l'embauchage, et qui conviendraient mieux pour une nouvelle exploitation, que Morien. Cela couvre, je crois, les points que vous avez mentionnés. Pour ce qui est des villes fantômes elles remontent assez avant dans le passé. Morien a déjà été la métropole du Cap-Breton, vers 1820 ou 1840, je crois. C'est là que l'exploitation houillère a débuté, et l'on a extrait la houille là où elle était la plus accessible. La veine houillère y mesurait neuf pieds d'épaisseur; tout ce qu'il y avait à faire était de détacher la houille des falaises et d'en charger les goélettes. Ce temps est révolu et à l'heure actuelle l'exploitation houillère comporte une longue préparation et des immobilisations énormes. Nous sommes sur le point de nous lancer dans cette exploitation houillère de plus grande envergure. La houille facilement accessible a été extraite par des propriétaires de mines indépendants depuis 1825 jusqu'aujourd'hui.

Pendant que j'ai la parole, monsieur le président, je voudrais, si vous me le permettez, parler de la schistification. Je ne crois pas, monsieur Gillis, que celle-ci ait eu quelque effet sur la chalicose, parce que le pulvérin schisteux que nous employons est la pierre calcaire et elle ne contient aucune silice.

M. Gillis:

D. Nous espérons que c'est cette pierre.—R. C'est de la pierre calcaire; pas autre chose. La schistification est imposée par la loi.

D. C'est exact.—R. Et il est probable qu'après la lampe de sûreté, elle a épargné plus de vies, et a été le meilleur moyen d'empêcher les explosions de poussier ou autres explosions dans les houillères, qu'on ait jamais connu. La schistification peut être désagréable, mais elle ne cause certainement pas la chalicose.

D. Vous reconnaîtrez, monsieur Gray—du moins, je l'ai constaté—que jusqu'à ce qu'elle débuta ou quelques années après, nous n'avions jamais entendu parler de cette maladie. Je sais effectivement qu'elle est maintenant très répandue chez les mineurs.—R. Ma foi, je n'en connais que deux ou trois cas, monsieur Gillis.

D. Je pourrais vous nommer cinquante mineurs qui en sont atteints.—R. Je puis vous affirmer que vous êtes plus sujet à contracter la chalicose en parcourant en auto les chemins de gravier du Cap-Breton qu'en travaillant dans les houillères.

L'hon. M. Mitchell:

D. Pourquoi serait-elle reconnue par la Commission des accidents du travail comme une maladie indemnisable?—R. Elle est sur la liste de ces maladies.

D. La Commission des accidents du travail ne ferait-elle pas une enquête dans l'état de santé des hommes de la Nouvelle-Ecosse avant de reconnaître cette maladie comme maladie industrielle?—R. Non. Je crois qu'il n'y a pas eu d'enquête. Je crois que cette maladie a été ajoutée à la liste.

M. Gillis:

D. Oui, Dr Gray, il y en a eu une. Le gouvernement de la Nouvelle-Ecosse a reconnu cette maladie comme indemnisable il y a quelques années seulement et il a fallu lutter avec le gouvernement pour lui faire accepter ce point.—R. Le gouvernement a été amené à l'ajouter à la liste.

M. MacNicol:

D. Pourquoi les chemins ne sont-ils pas huilés?—R. Nous les recouvrons d'une surface dure maintenant.

D. Vous n'avez pas d'huile maintenant.

M. Ross:

D. Cette maladie est d'ordre industriel. Elle n'est pas particulière aux mines. Elle se contracte dans d'autres industries.—R. Relativement à l'exploitation houillère, je puis affirmer qu'elle est moins exposée à la chalicose que toute autre industrie. Je puis assurer M. Gillis qu'il y a plusieurs années, il a même été proposé dans les vieux pays de répandre de la poussière de charbon dans les mines de silice.

M. Gillis:

D. Oui, c'est vrai.—R. La chalicose s'attaque aux poumons. Elle cause des rugosités dans les poumons. La poussière de charbon n'a jamais cet effet. Elle peut vous donner l'anthracose, mais non la chalicose.

D. Je suis d'accord avec vous, si les mineurs ne respirent que de la poussière de charbon. En effet, on a transporté de Kirkland Lake des hommes atteints de cette maladie à des mines de charbon dans l'espoir de les guérir.—R. J'ai autre chose à ajouter. Vous avez dit que nos mines ne pourraient reprendre à leur emploi les anciens combattants. Je puis répondre avec certitude, "Donnez-nous des marchés et nous embaucherons tous les hommes qui reviendront".

D. Très bien.

Le président:

D. C'est certain cela?—R. Oui. Donnez-nous des marchés.

Le PRÉSIDENT: Alors, si pour le moment nous avons terminé avec le Dr Gray, je demanderais à M. Neate de nous soumettre son rapport basé sur ce qui a eu lieu hier et sur ses enquêtes depuis la dernière séance; puis, il répondra à nos questions.

M. F. G. NEATE est rappelé.

Le TÉMOIN: Monsieur le président, messieurs, je n'ai eu que très peu de temps—vingt-quatre heures d'avis—pour me préparer à répondre à un comité parlementaire.

Le PRÉSIDENT: Pour vous, c'est suffisant.

Le TÉMOIN: Je voudrais souligner deux ou trois points sur la question des marchés qui a été discutée en détail hier. L'histoire se répète. En 1913, nous transportions sur le Saint-Laurent deux millions et demi de tonnes, et en 1918, ce chiffre était réduit à 134,000 tonnes.

Le président:

D. De 2,800,000?—R. D'environ 2,400,000 en 1913. En 1939, nous avons transporté sur le Saint-Laurent 2.3 millions de tonnes. Cette année, je crois que nous n'en transporterons pas du tout. Après 1918, il a fallu cinq ans pour remettre sur le marché le charbon de la Nouvelle-Ecosse et supplanter le charbon américain qui desservait cette région du Québec. La concurrence après cette guerre sera beaucoup plus forte qu'après la dernière guerre, et voici pourquoi. En 1939, nous produisions à peu près quinze millions de tonnes de charbon. Je parle de houille grasse parce qu'elle présente le vrai problème industriel et parce qu'elle donnera meilleure satisfaction à l'industrie après la guerre. Depuis 1939, nous avons augmenté notre production de 15.6 millions de tonnes à 18 millions de tonnes, mais nos importations de houille grasse provenant des Etats-Unis ont augmenté de 9.8 millions de tonnes à 24.7 millions de tonnes pour cette année, et à l'heure actuelle, nous approchons du maximum qu'il est possible d'importer des Etats-Unis.

Jusqu'au moment où les Etats-Unis sont entrés en guerre, il n'y avait pas beaucoup de restrictions sur l'importation du charbon, mais maintenant leur

production croissante nécessite d'énormes quantités de charbon. Avant la guerre, leur rendement se chiffrait à 400 millions de tonnes. Aujourd'hui, il a augmenté jusqu'à 600 millions de tonnes.

M. Martin:

D. De 400 millions à 600 millions?—R. Oui. Cette augmentation aura de fortes répercussions sur les marchés industriels de l'Ontario et du Québec après la guerre, car, à cette époque, la production américaine devra envisager un marché restreint. Que faire d'un surplus de 200 millions de tonnes? Il vaut mieux faire face à la situation dès maintenant. Si nous pouvons maintenir notre production, le charbon américain sera en partie rejeté des marchés canadiens. Je ne crois pas que cela se passe sans lutte. En ce moment, nous demandons chaque année plus et toujours plus de charbon. En 1939, il nous fallait 9.8 millions de tonnes; en 1940, 13.3 millions de tonnes; en 1941, 16 millions de tonnes, et l'an dernier, 19.5 millions de tonnes. Cette année, il nous faut 24.7 millions de tonnes.

M. Black:

D. Quel est le dernier montant?—R. 24,725,000.

D. Ces chiffres sont pour 1943?—R. Ils représentent nos besoins estimatifs pour cette année. Les Etats-Unis insisteront fortement auprès de nos industries pour qu'elles continuent de se servir de charbon américain. Ils nous ont montré la meilleure bonne volonté et la plus grande collaboration sans lesquelles nous n'aurions pu répondre aux besoins toujours croissants. Je crois que nous avons bien fait d'entretenir nos relations avec Washington durant les vingt dernières années, et de nous garantir au moyen d'une méthode de subventions qui a permis à nos mines d'être en mesure de nous aider dans ces jours critiques.

D. Cette précaution eût été encore plus nécessaire si nous n'avions pas été en bons termes avec les Etats-Unis ou s'ils n'étaient pas nos alliés dans cette guerre. S'ils s'étaient montrés hostiles envers nous, n'auraient-ils pas été plus important que nous ne pouvons nous en rendre compte de trouver au Canada même les ressources et la production de charbon aussi considérable que possible? —R. Vous avez raison. M. MacNicol, hier, a exprimé l'opinion que si le Saint-Laurent était creusé, le charbon de la Nouvelle-Ecosse pourrait être transporté jusqu'au marché de l'Ontario d'une façon plus économique. Voilà une épée à deux tranchants, monsieur MacNicol, pour la bonne raison que si les grands paquebots peuvent naviguer de Sydney au marché de l'Ontario, les grands paquebots partant de ports américains peuvent également atteindre Montréal et Québec où ils feront concurrence à notre charbon.

M. MacNicol: Ils peuvent s'y rendre maintenant. Je ne parle pas d'approfondir à l'est de Montréal. Cette partie-là est déjà creusée à 35 pieds de tirant d'eau. Cette profondeur suffit.

Le TÉMOIN: La concurrence américaine dans le Québec était l'un des plus grands obstacles avant la guerre. Durant un bon nombre d'années, nous avons même subventionné le charbon canadien qui entrait dans la ville de Québec; j'ai pensé souligner ceci, parce que plusieurs craignent que si les grands paquebots peuvent naviguer jusqu'au lac Ontario, ils pourront également partir de ports américains et descendre le Saint-Laurent.

M. Martin:

D. La production houillère de l'Ouest n'est pas comprise dans ce que vous venez d'exposer?—R. Non, j'envisagerai cet aspect quand nous aurons terminé la discussion sur la Nouvelle-Ecosse, discussion qui, hier, m'a été plus ou moins imposée.

M. MacNicol m'a posé une question au sujet des qualités du charbon de Nouvelle-Ecosse comme charbon à coke. La dernière fois que j'ai témoigné

devant ce comité, il me semble avoir dit que la quantité disponible de charbon à coke métallurgique est limitée à un montant fixe, et que la production normale est consommée presque entièrement. Des provisions supplémentaires seraient peut-être disponibles à la cokerie de Sydney, à Halifax, à Québec, ou à la grande cokerie de Montréal, mais pas en grande quantité. Le coke produit avec le tout-venant de Nouvelle-Ecosse ne pourrait rivaliser avec le coke obtenu comme sous-produit qui est importé des Etats-Unis; en outre, le coke de Nouvelle-Ecosse ne conviendrait pas tout à fait à la fabrication du gaz à cause de sa teneur très élevée en soufre. Toute cokerie installée dans l'Ontario pourrait s'approvisionner à un marché de 400 millions de tonnes qui lui fournirait divers charbons à gaz de première classe, et je crois que tout propriétaire de cokerie s'adressera au sud plutôt qu'à l'est pour son charbon à coke. Le Comité, s'il le désire, peut inviter nos ingénieurs métallurgiques à témoigner sur ce point, mais après vingt années d'expériences dans nos laboratoires, nous avons trouvé que certaines qualités de charbon de Nouvelle-Ecosse conviennent parfaitement à la fabrication de coke et de gaz, mais que le tout-venant contient trop de soufre et ne produirait pas du coke comparable à celui qui s'obtient des qualités de charbon supérieures.

M. MacNicol:

D. Je parlais de coke de chauffage.—R. Les mêmes raisons s'appliquent, M. MacNicol. Vous ne pouvez produire de coke à moins de vous défaire du gaz.

M. Black:

D. Quel est le pourcentage de valeur calorique dans le gaz et le coke du charbon de Nouvelle-Ecosse?—R. La réponse à cette question a été consignée au compte rendu l'an dernier, monsieur Black. Je ne puis me souvenir de tous ces chiffres, mais je puis facilement les retrouver; vous pourriez encore consulter le bordereau de production de la houillère de Sydney qui produit, à Sydney et à Montréal, du coke et du gaz avec du charbon. Ces chiffres sont enregistrés.

M. BLACK: Quelle serait-elle approximativement, Dr Gray?

Dr GRAY: Vous demandez?

M. BLACK: La valeur calorifique du gaz comparée à celle du coke dans une cokerie.

Dr. GRAY: Je crois que le gaz s'élèverait à six ou sept cents U.T.B.

Le TÉMOIN: Je ne crois pas que le pourcentage soit si élevé. Je dirais plutôt qu'il se chiffre aux environs de 550, mais ces données sont enregistrées.

Le PRÉSIDENT: Je crois qu'elles figurent dans le compte rendu de l'an dernier.

Le TÉMOIN: Sinon, je les enverrai à M. Black pour qu'il soit convaincu.

M. MACNICOL: Monsieur le président, est-ce que je fais erreur en affirmant que le gouvernement installe actuellement ou négocie avec quelqu'un pour faire installer un vaste gazogène à Hamilton? Si j'ai raison, pourquoi importer du charbon au lieu de se servir du nôtre pour la production de gaz qui semble être nécessaire aux industries? Les journaux ne parlent que de cela depuis quelque temps.

Le TÉMOIN: Un bâtiment de deux millions et demi a été ajouté à l'usine de sous-produits de Hamilton et il passe sous l'autorité du Régisseur de l'énergie. C'est l'usine Curran Knowles, et actuellement, cet établissement a beaucoup de difficulté à obtenir des Etats-Unis du charbon en quantité suffisante pour son exploitation. Naturellement, le charbon de Nouvelle-Ecosse, en ce moment, n'est disponible en grande quantité que pour les provinces Maritimes, mais après la guerre, il y aurait ici un marché considérable si le charbon peut être amélioré pour convenir à la fabrication du gaz, ce qui nécessiterait une forte subvention. Il n'y a aucun doute là-dessus; le premier bâtiment de l'usine Curran Knowles a été installé vers le 15 février.

M. MacNicol:

D. Est-elle du même genre que l'usine d'Owen Sound?—R. Oui.

D. Et on se propose d'en installer une à Kitchener?—R. Oui. Je crois que des négociations ont été entamées avec les autorités municipales de Kitchener et de Waterloo, mais la même chose s'applique à Owen Sound. Depuis quelques années déjà, la compagnie est dans l'embarras à cause du prix de vente du coke et du prix qu'il lui faut payer pour le charbon.

M. Gillis:

D. Pendant que nous sommes sur ce point, votre service a-t-il eu des rapports avec M. W. A. Caunt qui propose un procédé de carbonisation à basse température?—R. J'ai rencontré M. Caunt à Pittsburgh en 1928 pour la première fois, et tous les ans jusqu'en 1935, je crois. Nous avons aussi de la correspondance.

D. Ses projets ont-ils quelque valeur?—R. Pas jusqu'ici. La semaine dernière, cependant, j'ai proposé d'envoyer un de nos ingénieurs qui pourrait vérifier une fois de plus si le projet en vaut la peine ou non. Il serait bon de savoir à quoi s'en tenir une fois pour toutes.

M. MacNicol:

D. Est-ce celle qui se trouve à Kitchener?—R. Waterloo.

D. Il est venu me voir deux ou trois fois. Je ne suis pas un expert en matière de charbon, mais j'appuie fortement l'usage du charbon canadien sous quelque forme que ce soit.—R. D'autres usines que cette cornue sont plus en mesure de se servir de charbon canadien, et je suis d'avis que M. Caunt ne pourra convaincre personne qu'il a trouvé quelque chose que les autres n'ont pas. Son procédé est une imitation de la cornue Illingworth qui a été étudiée sous tous les aspects et qui est maintenant en usage en Grande-Bretagne à plusieurs endroits.

Avec l'assentiment du comité, je vais passer à Vancouver et revenir vers l'est. Je crois avoir discuté assez longuement sur la Nouvelle-Ecosse et le Nouveau-Brunswick en résumant la situation lors de mes deux dernières comparutions. En ce moment, l'industrie houillère de l'île de Vancouver n'est pas dans un état très satisfaisant. La production a diminué de moitié; elle se chiffrait à 1,600,000 dans les années 1920, et maintenant elle n'est que de 850,000 tonnes par année. La mine numéro 10 aura disparu dans trois ans. Ils ont déjà commencé à extraire les piliers. D'un autre côté, la production a été doublée dans la région de la passe du Nid de Corbeau de la Colombie-Britannique, mais il nous faut envisager la détérioration dans la production de l'île de Vancouver. Ces mines ont besoin de deux cents hommes pour maintenir leur rendement aussi près que possible du niveau normal, mais sans aucun doute, ces hommes pourront être embauchés dans la passe du Nid de Corbeau ou ailleurs au nord de la Colombie-Britannique dans des endroits qui sont exploités maintenant et qui pourront employer tous ceux qui auront quitté les mines de l'île à cause de la diminution dans le rendement.

L'hon. M. Mackenzie:

D. Quelle en est la cause?—R. L'épuisement.

M. Ross (Calgary-Est):

D. Les mines s'épuisent?—R. Oui.

M. MacNicol:

D. Elles sont en train de s'épuiser?—R. Oui. Il y a une lueur d'espoir en Colombie-Britannique. De vastes territoires s'ouvrent au nord, et une exploitation commence à Telkwa.

Le président:

D. Entre Prince-George et Prince-Rupert?—R. Pour répondre aux demandes de charbon qui viennent de Prince-Rupert, de Prince-George et de la région au nord. Dans le passé, Prince-Albert recevait surtout ses fournitures de l'île, par voie d'eau, mais l'ouverture de la réserve de Telkwa nous fournira cette année, j'espère, une soixantaine de mille tonnes, et les possibilités atteignent 150,000 tonnes.

M. MacNicol:

D. Combien de tonnes a-t-on extrait de la région minière de Bullhead, sur la Rivière-la Paix, à l'ouest de Port-Saint-John?—R. Je ne saurais vous le dire.

D. Une bonne petite quantité?—R. Oui.

D. Les Américains y extraient actuellement du charbon.

Le PRÉSIDENT: Je pourrai vous renseigner sur ce point quand nous en aurons fini avec la question traitée par le témoin.

Le TÉMOIN: Nous pouvons espérer atteindre 150,000 tonnes à Telkwa. Je ne sais quel développement l'exploitation pourra prendre ensuite, mais la demande de charbon sera certainement plus grande après la guerre qu'avant, en Colombie-Britannique. Nous sommes actuellement dans une situation difficile, avec quelque 350,000 tonnes de charbon à fournir aux troupes américaines et aux entrepreneurs qui exécutent des travaux dans le nord, sans préjudice du tonnage considérable à envoyer aux marchés de l'intérieur, à Spokane et à Seattle, pour leurs industries de guerre. En fait, nous sommes plus ou moins obligés, aujourd'hui, de réglementer notre consommation, et d'apprendre à faire beaucoup avec peu au lieu de faire peu avec beaucoup. Autrefois, nous avions plus que le nécessaire; aujourd'hui, c'est différent. Nos exportations de la Colombie-Britannique et du nord de l'Alberta à destination de l'Alaska et de Spokane se monteront probablement à 800,000 ou 900,000 tonnes cette année.

M. MacNicol:

D. Ces chiffres comprennent Fort-Norman, à l'est de...—R. Oui.

Pour que cette exportation fût possible, nous avons dû détourner du coke de l'Alberta qui descendait vers l'est jusqu'à la tête des Lacs, et le confiner aux provinces des Prairies, voire en dehors de Winnipeg. Nous avons envoyé 100,000 tonnes de charbon albertain aux marchés du littoral de la Colombie-Britannique, cette année, pour répondre aux besoins créés par les industries de guerre, au ralentissement de notre propre production et aux demandes des Etats-Unis.

D. Puis-je vous demander ceci, monsieur Neate: Vous avez dit que vous deviez fournir 350,000 tonnes de charbon pour l'effort de guerre américain?—R. Pour la route de l'Alaska et les camps de troupes.

D. Norman est-il compris dans cette quantité?—R. Norman est compris.

D. La Rivière-la-Paix jusqu'à...—R. C'est exact. Ils se servent dans une certaine mesure en faisant venir du charbon de l'Utah et du Wyoming par Seattle, et par bateau. En fait, depuis la mi-décembre, des trains de charbon viennent de Duluth, à la tête des Lacs, jusqu'à Spokane et Seattle, ce qui constitue un trajet considérable. C'est grâce à la coopération des producteurs américains et du Comité de coordination du combustible solide que nous avons pu fournir l'Ouest dans la mesure que je vous ai indiquée. Cette corporation a permis les fortes importations de charbon bitumineux en Ontario, et particulièrement à la tête des Lacs. Je prévois que cette année nous amènerons probablement plus de 2 millions et demi de tonnes par Port-Arthur et Fort-William, ce qui permettra de continuer d'utiliser le charbon américain sur les chemins de fer. jusqu'à Broadview, Saskatchewan, à l'ouest, alors qu'avant la guerre nous transportions du charbon albertain vers l'est, jusqu'à Jackfish et, je crois, White-River.

La dislocation des marchés de l'Ouest canadien dans l'Outario et de l'Ouest ontarien devra être reconnue immédiatement après la guerre, pour cette simple raison que les exploitants de l'Ouest ont consacré beaucoup de temps et d'argent à créer ce débouché pour leur charbon, en Ontario. Les réseaux, et aussi les usines de pulpe et de papier, ont beaucoup aidé, et le résultat est que nous avons dans cette région un marché de plus d'un million de tonnes pour le charbon albertain.

D. Avez-vous dit que vous ameniez deux millions et demi de tonnes?—R. De Chicago jusqu'à la tête des Lacs, pour la consommation des réseaux et, dans une certaine mesure, pour les usines de pulpe et de papier au nord. Vous comprenez pourquoi le charbon de la Nouvelle-Ecosse voit ses marchés disloqués, pour plus d'un million de tonnes, que représentait le marché ontarien, et un autre million de tonnes des mines de l'Ouest en dehors du marché ontarien, le tout se fournissant de charbon américain. Il est temps d'examiner la situation, comme nous le faisons, pour voir si nos propres exploitants regagneront ces marchés dès que le charbon redeviendra disponible. Il est particulièrement décevant...

M. Martin:

D. Quelle mesures a-t-on prises?—R. On a, en particulier, dressé un plan de zonage pour savoir exactement quelle sorte de charbon est utilisé dans chaque région, et pour voir s'il est possible de mettre de l'ordre sur le marché de charbon canadien, le marché de l'Ontario. J'allais dire qu'il a été particulièrement décevant, non seulement pour la Nouvelle-Ecosse mais aussi pour les exploitants de l'Ouest de sacrifier du jour au lendemain, pour les exigences de la guerre, un marché qu'ils s'étaient établi. Mais nous leur avons promis que leurs intérêts ne seraient pas négligés, que nous ferions tous nos efforts pour informer le Gouvernement de ce qui peut se faire pour introduire notre charbon sur ce marché ontarien, qui est la seule espérance.

L'hon. M. Mackenzie:

D. Quelle est la situation à Hudson-Hope?—R. Le président m'en a parlé au début de décembre, et je me demandais s'il savait...

Le PRÉSIDENT: J'ai demandé à M. Neate si, à sa connaissance, une entreprise quelconque essayait l'exploitation des gisements de Hudson-Hope. Ce n'est pas douteux.

M. MACNICOL: Qui s'en occupe maintenant?

Le TÉMOIN: C'est encore à peu près dans la phase préliminaire.

Le PRÉSIDENT: On peut actuellement y produire 2,000 tonnes par mois dans une mine et une centaine de tonnes par jour, ou un peu plus, dans l'autre. Le marché actuel est plutôt temporaire; il est constitué par l'armée américaine, l'aviation et la région avoisinante. Quand vous en serez là, je vous demanderai quel est à votre avis le débouché logique de ce charbon, étant donné sa nature. L'enverriez-vous dans la région industrielle de Spokane, que vous avez mentionnée tout à l'heure? Vous avez dit qu'on y envoie du charbon. Serait-ce le marché industriel?

Le TÉMOIN: Le trajet est un peu long, surtout si vous le comparez avec celui du charbon de Telkwa, de Vancouver. Le facteur concurrence est le même. Si vous pouvez fournir du charbon, mettons des mines de l'intérieur autour de Merritt et de Middlesborough, ou de l'île, de la passe du Nid de Corbeau jusqu'à ce marché, c'est le prix qui décidera. Je sais quel serait le coût de la production à Hudson-Hope, mais...

M. MACNICOL: Je suppose qu'ils n'ont pas un outillage très important?

Le PRÉSIDENT: C'est un domaine indéterminé. Telkwa serait favorisé uniquement au point de vue du transport.

M. MacNicol: La qualité est-elle supérieure?

Le PRÉSIDENT: Je ne suis pas expert, mais je crois la qualité de Hudson-Hope supérieure à celle de tous les autres gisements de charbon au Canada. Je ne sais si M. Gray connaît cet aspect de la question.

M. MacNicol: Le charbon de Hudson-Hope est très bon.

M. Martin:

D. A quelle distance ce gisement est-il de Vancouver?

Le PRÉSIDENT: La difficulté, c'est le défaut de transport. Notre Comité devra s'occuper de l'ensemble du problème des transports dans la période d'après-guerre, tant pour assurer des transports que pour examiner les taux de transport des produits et des ressources naturelles. Il y a 495 milles par rail de Dawson-Creek à Edmonton, et Hudson-Hope est à environ 150 milles de Dawson-Creek, quoique l'on puisse peut-être raccourcir cette distance. Il faudrait encore environ 150 milles pour transporter ce charbon à Prince-George et à Vancouver, sauf...

M. MacNicol: On ne pourrait pas le transporter par eau?

Le PRÉSIDENT: Non, par chemin de fer, sauf la quantité qui pourrait descendre sur la région industrielle de Spokane. Le trajet théorique, en milles, pourrait être beaucoup plus court que pour le charbon de Telkwa, mais pas en réalité.

M. Ross (*Calgary*): Quelle est la direction, à partir de Dawson-Creek?

Le PRÉSIDENT: Nord.

L'hon. M. MACKENZIE: Le charbon est surtout du côté sud?

Le PRÉSIDENT: Non, au nord. Il y a un autre gisement de charbon de la même qualité à une quinzaine de milles de l'endroit où l'on a tenté de forer un puits de pétrole, au nord de la rivière. Il semble que les couches de charbon soient très étendues dans cette région. C'est du charbon hautement carbonisé, généralement appelé semi-anthracite.

Le TÉMOIN: Je doute fort que dans les conditions d'après-guèrre il puisse obtenir un marché dans les régions de Spokane et de Seattle. Le charbon de la région de la passe du Nid de Corbeau est en pleine exploitation; on en expédiait de 150,000 à 200,000 tonnes par an sur le Great Northern. Ce tonnage a été perdu quand le Great Northern s'est consacré au pétrole, et jusqu'à la guerre le charbon de l'île de Vancouver n'avait qu'un marché très limité à Seattle approvisionné par l'Utah et le Wyoming. Je ne crois donc pas qu'il y ait d'espérance pour les gisements du nord de la Colombie-Britannique.

Le président:

D. La nature du charbon entraîne-t-elle quelque conséquence?—R. Le gros facteur est le prix de revient à la livraison.

D. Sans égard à la qualité?—R. Je le crois; et l'on exploite actuellement du charbon de très bonne qualité dans la région de Michel.

M. Hill:

D. Vous avez parlé de la concurrence du charbon américain. N'est-il pas possible qu'après la guerre le gouvernement des Etats-Unis insiste pour que les gisements américains soient exploités d'une manière plus économique que dans le passé? Il y a eu beaucoup de gaspillage, et les mines n'ont jamais pu payer d'intérêts aux capitaux engagés. Prenez Hudson et Pittsburg; elles n'ont donné aucun dividende depuis des années. N'est-il pas possible que les autorités américaines disent: "Il faut conserver ces ressources. Au lieu d'extraire ce charbon avec tant de gaspillage, vous devrez procéder d'une manière économique.

Vous devrez exploiter les mines de manière à conserver le charbon et à payer des intérêts au capital." En pareil cas, le charbon canadien pourrait facilement soutenir la concurrence.—R. Le charbon de la passe du Nid de Corbeau s'emparerait du marché dans les 24 heures.

D. Je parle de l'entrée du charbon de la Nouvelle-Ecosse en Ontario.—R. Il n'est pas douteux qu'il se produira un changement aux Etats-Unis après la guerre. La conservation sera sûrement, non plus prêchée, mais pratiquée. Je le prévois, du moins.

Je ne sais, monsieur le président, si mon exposé répond exactement à ce que vous désiriez, mais je suis prêt à répondre à vos questions.

Le président:

D. Admettez-vous avec M. Gray que, si elles ont un marché convenable, les compagnie houillères de la Nouvelle-Ecosse pourront fournir de l'ouvrage aux démobilisés de cette région?—R. Certainement, et c'est pourquoi je dis qu'il faudrait établir une méthode précise de répartition des marchés. Comme vous le savez, un comité conjoint créé par le premier ministre a siégé à Washington et à Ottawa en 1936, pour étudier une réglementation de la mise en vente du charbon bitumineux en Ontario. Nous prenions le charbon néo-écossais jusqu'à Windsor et Kapuskasing, à l'ouest, jusqu'à la baie Georgienne. Et les autorités américaines ne voyaient naturellement pas d'un bon œil l'entrée de deux millions de tonnes de charbon de l'est sur un territoire qu'elles avaient organisé à prix d'argent.

M. MacNicol:

D. Quelle serait la quantité envoyée en Ontario?—R. Environ 1,300,000 tonnes au maximum de la Nouvelle-Ecosse, environ 1,250,000 de l'Alberta, dont 1,000,000 pour la production de vapeur ou usages industriels et 250,000 pour consommation domestique.

D. Vous dites 250,000 tonnes?—R. C'est à peu près la limite que nous avons atteinte avec le plan de subvention.

D. Ce qui ferait pour le charbon de la Nouvelle-Ecosse?—R. 1,300,000 tonnes. Nous avons atteint 1,300,000 tonnes, en 1937, je crois.

D. Avez-vous la quantité de l'année dernière?—R. Nous avons emprunté du charbon néo-écossais à l'Ontario depuis la guerre; nous n'en avons pas assez pour suffire à nos besoins dans la région atlantique.

Le président:

D. Avez-vous étudié la possibilité de fonder de nouvelles industries en Nouvelle-Ecosse, de façon à assurer une plus grande consommation du charbon, à proximité du lieu d'extraction?—R. Je ne pourrais dire, monsieur le président, que j'en ai fait une étude personnelle, mais diverses personnes ont consacré un temps considérable à l'étudier. Par exemple, le comité de M. James; je me souviens d'avoir assisté quelquefois à ses assemblées, l'année dernière, et d'avoir parlé de la chose avec ses membres.

M. Martin:

D. Pourrais-je vous demander ce que vous pensez de ce qu'a dit M. Gray sur la diminution inévitable de la production charbonnière à cause des trois facteurs: énergie électrique, pétrole et, comme je l'ajouterais, gaz naturel? Je veux dire, monsieur Neate, que je désirerais savoir ce que vous pensez être la situation au sujet du gaz naturel. Vous savez qu'il y a beaucoup de gaz naturel dans l'ouest de l'Ontario et dans l'Ouest canadien?—R. Ce que je vous ai fait entrevoir, c'est le caractère sérieux de la situation où nous nous trouverons lorsqu'il y aura un retard de 2,000,000 de tonnes dans la production des Etats-Unis.

Quant à l'énergie électrique, au début des années mil neuf cent trente la concurrence de l'électricité dans la province de Québec nous a fait perdre un marché de plus de 600,000 tonnes de charbon de Nouvelle-Ecosse — 600,000 tonnes de charbon que l'électricité a remplacées. Ce fut un coup terrible pour notre production; pour être exact, il se produisit avant 1930, vers 1928 ou 1929; c'est ce qui a conduit à la hausse des subventions en vue de développer des marchés en Ontario pour compenser la perte subie dans le Québec. Pour ce qui est du pétrole, je crains de ne pas être tout à fait d'accord avec M. Gray quant au remplacement de la houille par le pétrole après la guerre. Il s'établira probablement des mesures plus strictes qu'auparavant de conservation du pétrole, en particulier aux Etats-Unis. Quant à la question suivante, celle du remplacement du charbon par le gaz naturel, je suis porté à croire qu'il y aura décroissance plutôt qu'accentuation. Ce remplacement est actuellement de 100 p. 100 à cause de l'emploi du gaz à la maison. Je ne pense pas que le gaz remplace plus de 180,000 tonnes de charbon. Est-ce que cette réponse vous satisfait?

D. Oui. Il y a encore autre chose que j'aimerais savoir, monsieur Neate. Au sujet du gaz naturel — je parle du district de Windsor, ou aussi bien de toute la région de l'ouest de l'Ontario — on l'utilise beaucoup plus abondamment que ne le croyait M. Gray. Je pense que la situation est telle qu'elle mérite que vous nous en parliez. Les compagnies de gaz sont-elles trop optimistes quant aux réserves de gaz disponibles? A quel point le gaz naturel fait-il concurrence à la production du charbon?—R. Les compagnies ont été portées un peu trop à l'optimisme, monsieur Martin. J'ai causé plus d'une fois avec Severson. Je ne vois aucun espoir sérieux d'augmenter l'utilisation du gaz naturel dans cette région.

D. Le coût du gaz artificiel est évidemment élevé?—R. Les gens de cette région ont acheté le gaz à 35 cents et à 40 cents, parfois moins. Maintenant, ils se servent de charbon. Il est assez difficile de leur demander de changer de nouveau pour revenir au gaz.

M. Gillis demandait il n'y a pas longtemps ce que coûterait le creusage d'un puits dans la région de Cobrun, en Nouvelle-Ecosse. J'estimerais cette dépense, en gros, à $800,000 environ. C'est une chose à laquelle il faudra penser plus tard, car cela donnerait du travail aux mineurs de la terre ferme.

M. McCulloch: Je ne suis pas membre de ce Comité, mais ce qui vient de se dire m'intéresse beaucoup. La population de Cobrun est de 1,500 âmes, dont 600 mineurs. En 1920, nous avons obtenu un contrat, M. Charles Mitchell et moi, pour creuser un puits en déclive le long de la veine principale. Nous creusâmes ce puits jusqu'à 3,335 pieds sans qu'il ne nous en coûte rien. Nous pouvons presque dire que nous avons fait de l'argent en exécutant ce travail. On vient de dire qu'il en coûtera de $700,000 à $800,000 pour organiser l'extraction du charbon de cette veine. Je pense, moi, qu'il suffirait de $250,000 pour pénétrer dans la veine et obtenir du charbon vendable. Le rapport de M. Pool sur ce charbon classait cette veine comme l'une des meilleures de la région; je pense qu'en employant quelques centaines d'hommes on pourrait tirer de cette mine 500 tonnes de charbon par jour, et ce sont 500 tonnes quotidiennes qu'on pourrait aussitôt confier aux chemins de fer — les voies ferrées pénètrent jusque dans la mine. Je pense que c'est là l'un des projets les plus avantageux pour donner de l'ouvrage aux anciens combattants après la guerre. Je tiens beaucoup, aussi, à ce que les mineurs de Coburn reviennent chez eux. Leurs foyers sont là, et je sais qu'ils ont hâte d'y revenir. Je voudrais maintenant corriger une affirmation de M. Gillis, au sujet du charbon d'Inverness, que je considère inexacte.

Le PRÉSIDENT: M. McCulloch n'est pas membre du Comité, et il ne peut prendre part aux délibérations que si le Comité y consent. Consentez-vous à ce que l'on permette à M. McCulloch de continuer?

Un honorable MEMBRE: Oui.

M. McCULLOCH: M. Gillis a dit que ce charbon se vendait à Halifax pour $12 ou $15 la tonne. C'est une chose très inexacte, et je ne pense pas qu'il peut y avoir grand avantage à la répandre. Le charbon d'Inverness, le menu, se vend environ $4.75 la tonne à Halifax; le tout-venant, environ $8; la houille de chaudière, $11.75. M. Gillis n'a pas ajouté que l'on tire environ 40 p. 100 de poussière de cette houille à chaudière, ce qui ramène le prix moyen du charbon à un chiffre considérablement plus bas que celui qu'il a donné. Depuis que le gouvernement de la Nouvelle-Ecosse a assumé la charge d'exploiter les mines d'Inverness, il lui en a coûté des pertes de près d'un million et demi de dollars. Je pense qu'il le fait seulement afin d'employer des anciens combattants après la guerre. C'est l'une des raisons qui lui ont fait acheter la mine. Merci.

M. GILLIS: Je ne sais pas où M. McCulloch prend ses renseignements; les miens viennent des dossiers du gouvernement provincial. Le gouvernement souffre d'un désavantae sérieux du fait qu'au lieu de mettre lui-même en marché le charbon qu'il produit, il s'en est remis à la compagnie Cunard Limited. Les chiffres dont je me suis servi viennent des dossiers officiels d'enquêtes que le gouvernement provincial a faites à l'occasion de plaintes reçues. C'est tout ce que j'ai à dire sur cette question. Si l'on vend le charbon à $4.25 la tonne. . .

M. McCULLOCH: Non, j'ai dit $4.75.

M. GILLIS: . . .on en extraira bien peu.

M. MARTIN: M. McCulloch dit $4.75.

M. GILLIS: Je ne veux pas discuter là-dessus. Je ne sais pas où il prend ses chiffres. J'ai vu des listes, des annonces, de charbon à $12 et jusqu'à $15 la tonne; et cela dans les dossiers du gouvernement provincial. M. Purdy ou M. Neate nous diraient les prix véritables.

Le TÉMOIN: Nous pouvons nous les procurer.

Le PRÉSIDENT: Vous pourrez le faire une autre fois.

Le TÉMOIN: Je vais me les procurer et je pourrai vous les fournir cet après-midi.

M. GILLIS: Vous avez dit une chose—mais je ne veux pas que l'on me comprenne mal—vous avez dit que d'après vous, si l'on trouvait un marché pour la production actuelle de la Nouvelle-Ecosse, la compagnie pourrait donner de l'emploi aux hommes qui reviendront d'outre-mer après la guerre. Ce n'est pourtant pas là ce que M. Gray nous a laissé entendre hier après-midi: il a dit que, moyennant des marchés raisonnables, la compagnie pourrait reprendre ceux de ses anciens employés qui viendraient après la guerre. Des milliers d'hommes de ce bassin minier, qui se sont enrôlés depuis la guerre, n'ont jamais travaillé aux mines auparavant. Quand ils reviendront, ils auront droit à du travail. Est-ce que votre réponse d'il y a un instant signifie que tous les hommes de cette région qui se seront enrôlés pourront trouver du travail en revenant et sans que vous augmentiez votre production?

Le TÉMOIN: Ce que je dis, c'est que l'industrie de la Nouvelle-Ecosse peut être maintenue sur le même pied qu'avant la guerre si le charbon retrouve un marché équivalent à celui d'avant la guerre.

M. GILLIS: Pensez-vous que cela serait suffisant pour donner du travail à tous les hommes qui reviendront dans la région?

Le TÉMOIN: Il y a aujourd'hui, à la fin de janvier 1943, 11,881 hommes d'employés, à comparer avec les 13,559 qui étaient employés en janvier 1942; c'est une réduction de 678 hommes, car la production, évidemment, a baissé, en Nouvelle-Ecosse. Ce que j'affirme, c'est que, si l'Etat continue d'accorder des subsides au transport du charbon de Nouvelle-Ecosse pour lui permettre d'atteindre ses débouchés aussi facilement qu'avant la guerre, je ne vois aucune raison pour que les mines de Nouvelle-Ecosse n'emploient pas leur nombre maximum de mineurs.

M. GILLIS: Vous voulez dire dans le cas d'une restauration des conditions d'avant la guerre?

Le TÉMOIN: Exactement; non pas dans les conditions actuelles, mais dans celles d'avant la guerre.

M. Martin:

D. Vous avez dit antérieurement que l'industrie du centre du Canada, à votre avis, aimait très peu à employer la houille à chaudière—ce ne sont pas exactement les mots que vous avez employés, peut-être.—R. Non, j'ai dit qu'il s'exercerait une très forte pression sur les industries d'Ontario pour qu'elles continuent d'être un marché du charbon américain.

D. Qui exercerait cette pression?—R. Les vendeurs de charbon américain—en avez-vous déjà rencontré?

D. Je sais ce que vous voulez dire. Par-dessus tout cela, il y a un problème dont vous n'avez pas parlé, sauf pour nous le rappeler, et c'est celui des frais de transport. Est-ce qu'il y a là une difficulté sérieuse?—R. La difficulté véritable est d'ordre géographique; la distance entraîne évidemment des difficultés de transport.

M. MACNICOL: Ne pourrions-nous pas, en Ontario, acheter un million de tonnes de plus? Je me rappelle qu'il y a quelques années la Commission scolaire de Toronto achetait son charbon en Nouvelle-Ecosse—je ne sais si elle le fait encore—on pourrait l'encourager à le faire encore après la guerre, et non seulement cette Commission-là mais aussi bien toutes les autres de la province. Cela se totaliserait bien à un million de tonnes.

M. MARTIN: C'est une pétition de principe.

Le TÉMOIN: Nous avons là actuellement un marché de 1,300,000 tonnes. Nous en aurions un plus grand si l'on nous accordait des subsides suffisants pour répondre à l'accroissement des marchés. Mais c'est là une question de gouvernement que je n'ai pas la compétence nécessaire pour traiter à l'heure actuelle.

M. MACNICOL: Les divers gouvernements ont été très généreux; peut-être le seront-ils encore après la guerre.

Le TÉMOIN: Je puis vous donner les renseignements d'année en année, non pas de jour en jour.

Le PRÉSIDENT: A-t-on d'autres questions à poser à M. Neate?

M. MACNICOL: Un instant, s'il vous plaît; je n'ai pas eu de réponse à ma question.

M. MCNIVEN: M. Neate a considéré la situation du charbon au point de vue de la Nouvelle-Ecosse, de l'Alberta et de la Colombie-Britannique. Maintenant, pour qu'il n'y ait aucun malentendu, auriez-vous l'obligeance de nous dire si la Saskatchewan a toujours vingt milliards de tonnes de lignite?

Le TÉMOIN: Pour répondre à votre question, il y a là l'un de nos plus beaux espoirs: celui d'augmenter la production de la Saskatchewan, cette année, de 1,300,000 tonnes à 2,100,000 tonnes. C'est l'une des choses au pays qui nous permettront, cette année, de sauver notre peau lorsque nous irons dans les provinces des Prairies. Je crois que les deux travaux entrepris là nous donneront de 700,000 à un million de tonnes.

M. MCNIVEN: Mais il y a eu en 1942 une augmentation considérable de la production?

Le TÉMOIN: Cela dépend de ce que vous entendez par considérable.

M. MCNIVEN: En 1939, la production était de 958,000 tonnes?

Le TÉMOIN: Oui; depuis 1939.

M. MCNIVEN: Et en 1942 elle était de 1,298,000 tonnes, ce qui fait une augmentation de 340,000 tonnes.

Le TÉMOIN: Pour être exact, les difficultés auxquelles nous nous sommes heurtés l'an dernier ont fait que la production de 1942 a été de 1,298,000 tandis qu'elle était en 1941 de 1,319,000. C'est à la suite de cette diminution que nous nous sommes mis à examiner la situation afin de trouver si nous pouvions ou non augmenter la production. L'une des grandes mines à découvert connut une grave diminution de rendement, qui s'est réflétée sur la production générale de l'an dernier. Celle-ci, comme vous le dites a été de 1,200,000 tonnes, et si nous pouvons produire 2,000,000 de tonnes cette année, cela nous aidera dans nos camps militaires.

M. Castleden:

D. Quelles mesures sont prises pour augmenter la production de cette année?—R. Nous accordons des priorités très fortes au matériel nécessaire, et nous consentons à deux des principaux exploitants des prêts financiers remboursables par acomptes.

D. Auriez-vous quelque chose à dire sur la qualité du charbon à cet égard?—R. Il fera l'affaire, si nous pouvons l'extraire. Si nous avions eu, l'hiver dernier, du charbon de la Saskatchewan en disponibilité dans l'Ouest, il y aurait eu moins de souffrances et moins de diversion des autres charbons. Du 15 janvier à la fin de février, je pense, nous avons dû acheminer du charbon vers plus de six cents localités différentes, pour consommation domestique.

D. Ce problème est maintenant réglé?—R. Oui.

M. Quelch:

D. Si les mines d'Alberta avaient produit à plein rendement au cours de l'été, le charbon n'aurait pas manqué à l'hiver?—R. C'est juste.

M. Ross (Calgary-Est):

D. En supposant qu'il y eut en Alberta un marché pour l'énergie électrique, serait-il possible de produire de l'énergie au moyen du charbon, et le coût de cette production, à côté du coût de production de l'énergie hydroélectrique, serait-il trop élevé?—R. Il s'est fait des études sur les coûts comparés de l'énergie hydroélectrique et de l'énergie produite au moyen du charbon et des autres combustibles solides. Je n'ai pas ici les chiffres comparés, mais je vais vous donner un bon exemple, celui d'une grande entreprise de l'Alberta, il y a juste deux ans. Elle eut recours à la houille blanche de préférence à l'énergie produite avec le charbon.

M. MacNicol:

D. En Angleterre, on produit de l'électricité avec le charbon, et à très bas prix.—R. On peut le faire ici aussi, lorsqu'il existe un marché pour l'énergie produite. Regardez par exemple votre usine côtière de Sydney et votre usine de Maccan. Je pense que le coût s'élevait à une fraction de sou, trois ou quatre millièmes par kilowatt-heure. N'est-ce pas, M. Gray?

M. GRAY: Oui.

Le TÉMOIN: Je ne crois pas qu'il se trouve sur ce continent d'usines qui rendent mieux que ces deux-là.

M. Purdy:

D. Il ne concordait guère avec la conservation de nos ressources charbonnières de laisser couler inutilement nos eaux et d'utiliser notre charbon, que nous ne pouvons remplacer.—R. En effet.

Le PRÉSIDENT: A-t-on d'autres questions à poser à M. Neate? Si non, je veux faire revenir M. Gray pour quelques instants.

M. Castleden:

D. Pourriez-vous nous donner des détails sur la valeur calorifique du meilleur charbon d'Estevan?—R. La teneur kWh de la lignite de Saskatchewan en unités de chaleur varie sans doute entre 6,800 et 7.500. Je pense que c'est bien cela.

M. MacNicol:

D. C'est là le maximum?—R. Oui, je le crois.

M. McNiven:

D. N'atteindrait-on pas 7,800?—R. A deux ou trois cents unités thermiques près; j'ai indiqué les minimum et maximum.

M. Martin:

D. La Dosco est le centre de production le plus important des provinces Maritimes. Dans quelle mesure cette affirmation est-elle exacte?—R. 82 p. 100.

D. Vous dites?—R. 82 p. 100.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous d'autres questions à poser?

M. Fraser:

D. Dans des conditions normales, jusqu'à quel point à l'ouest peut se faire économiquement l'expédition du charbon néo-écossais?—R. Dans des conditions normales?

D. Oui.—R. Disons: Sans tarif, sans subvention, dans des circonstances ordinaires, le charbon de Nouvelle-Ecosse ne peut être expédié au delà des frontières des provinces Maritimes.

D. Il ne peut l'être?—R. Il ne peut être expédié au delà des frontières des provinces Maritimes.

D. Comment allez-vous pouvoir maintenir votre marché de Montréal?—R. Par des droits et des subventions. J'étais à exposer les trois conditions. Vous avez demandé où il pouvait être expédié dans des conditions normales. Avec le droit actuel, il peut être expédié jusqu'à Montréal, et avec le subvention présente il est parvenu jusqu'à Windsor, à l'ouest.

D. Avec le droit actuel, où peut-il être expédié?—R. Jusqu'à Montréal.

D. Le droit actuel est une protection suffisante?—R. Il peut être expédié jusqu'à Montréal.

M. Castleden:

D. J'allais vous poser une question sur ce point. Avec un échange de marchandises, serait-il possible d'expédier le charbon néo-écossais dans les Etats de la Nouvelle-Angleterre?—R. Le charbon de la Nouvelle-Ecosse était l'objet d'un marché important dans les Etats de la Nouvelle-Angleterre, il y a quelques années; mais c'est là une question d'entente entre les gouvernements. Dans les conditions économiques actuelles, non, il ne pourrait être vendu dans les Etats de la Nouvelle-Angleterre. Le charbon du nord-ouest de la Virginie et de la Pennsylvanie centrale peut être mis en vente dans les Etats de la Nouvelle-Angleterre à un prix moindre, je dirais, de $2 la tonne que celui du charbon de la Nouvelle-Ecosse. A tout événement, on peut livrer le charbon de Fairmont dans la ville de Boston à meilleur compte que le charbon de la Nouvelle-Ecosse sur les navires à Sydney.

D. A cause de l'excédent?—R. A cause des conditions minières, des frais élevés.

M. Hill:

D. Est-il exact que les Américains vendent du charbon en Ontario à meilleur marché qu'en Pennsylvanie? Ils pratiquent le dumping?—R. Je sais qu'on a vendu du charbon américain en Ontario à 18c. la tonne, pendant la crise.

D. A deux ou trois dollars la tonne de moins qu'en Pennsylvanie?—R. Il en coûterait davantage pour le charger dans des wagons.

M. Fraser:

D. Comment se compare la qualité du charbon américain et du charbon néo-écossais?—R. Je l'ai déjà dit, monsieur Fraser, la qualité du charbon néo-écossais est passablement uniforme; et sur une production de, disons, 8 millions de tonnes, la qualité ne varie pas autant que sur une production de 600 millions de tonnes. On expédie au Canada des charbons américains presque identiques au charbon néo-écossais. On importe des charbons à basse teneur en matière volatile et d'autres à haute teneur qui conviennent probablement mieux aux besoins industriels que le charbon néo-écossais. Mais, étant donné la restriction de l'exploitation en Nouvelle-Ecosse, par comparaison avec la production aux Etats-Unis, je ne crois pas pouvoir répondre à cette question d'une manière satisfaisante. Il faut tenir compte de la qualité.

D. C'est l'acheteur qui décide ce qu'il doit acheter?—R. Oui, c'est l'acheteur qui en décide, en tenant compte de son usine et de son outillage ainsi que des fins auxquelles doit servir le charbon. Chacun a son idée dans l'industrie.

Le PRÉSIDENT: A-t-on d'autres questions à poser à M. Neate? Si non, je demanderais à M. Gray s'il veut s'avancer pour un moment avant l'ajournement.

M. W. F. Gray est rappelé.

M. MacNicol:

D. Je voudrais connaître votre opinion sur l'emploi en Ontario du charbon néo-écossais pour la fabrication du coke pour l'usage domestique, le chauffage des maisons, etc.—R. Je l'ai dit hier, monsieur MacNicol, tout le charbon de la Nouvelle-Ecosse est cokéifiable. Les charbonnages de Sydney donnent un excellent charbon cokéifiable au point de vue de la densité du coke et des qualités cokéifiables en général. Mais, l'usage dans le commerce du coke est de mélanger le charbon. La compagnie Kopperus en particulier prend un charbon à basse teneur en matière volatile et le mélange avec un certain pourcentage de charbon à haute teneur en matière volatile, probablement un tiers, et elle en fait un mélange. Elle estime en obtenir un coke de meilleure qualité. Comme M. Neate l'a expliqué, nous avons probablement une production annuelle de 7 millions de tonnes de qualité passablement uniforme. Aux Etats-Unis, la production est de 4 à 6 cents millions de tonnes, contenant des meilleurs charbons cokéifiables de l'univers, et ils en font un choix de la manière qu'ils ont déterminée pour en produire un meilleur coke à plus forte teneur en gaz. Nous ne pouvons faire concurrence, avec une unique qualité de charbon, au coke produit de diverses qualités de charbon. En outre, il y a la question des frais de livraison. Nous ne pouvons faire concurrence, pas même avec les subventions, au charbon livré, disons, aux quais à Hamilton, contre le charbon américain; c'est-à-dire dans les conditions actuelles.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, ces renseignements vous satisfont-ils? sont-ils assez complets?

M. MACNICOL: Oui; c'est tout ce que j'espère obtenir présentement.

Le PRÉSIDENT: Mesdames et messieurs, si vous n'avez pas d'autres questions à poser à M. Gray, nous allons maintenant lever la séance, vu qu'il est une heure.

Mais, auparavant, je veux exprimer nos remerciements à M. Gray, qui est venu de la Nouvelle-Ecosse pour comparaître devant le Comité. Je remercie aussi M. Neate de sa venue sur un aussi bref avis. Je crois que le Comité est assez bien renseigné sur les conditions de l'industrie du charbon en Nouvelle-Ecosse et qu'il est en état de formuler des recommandations concernant l'emploi des anciens combattants avec l'information qu'il a obtenue à la dernière session aussi bien que pendant la présente.

Je crois que M. McNiven doit convoquer cette après-midi le comité du programme.

M. McNIVEN: A 8 heures du soir, dans la salle n° 16.

Le PRÉSIDENT: Ce comité à cette réunion établira le programme des réunions futures de notre Comité.

A une heure de l'après-midi, le Comité s'ajourne pour se réunir sur convocation du président.

SESSION DE 1943

CHAMBRE DES COMMUNES

COMITÉ SPÉCIAL

DE LA

RESTAURATION ET DU RÉTABLISSEMENT

PROCÈS-VERBAL ET TÉMOIGNAGES

FASCICULE N° 4

SÉANCE DU JEUDI 25 MARS 1943

TÉMOIN:

M. K. M. Cameron, ingénieur en chef, ministère des Travaux publics, Ottawa.

OTTAWA
EDMOND CLOUTIER
IMPRIMEUR DE SA TRÈS EXCELLENTE MAJESTÉ LE ROI
1943

PROCÈS-VERBAL

LE JEUDI 25 mars 1943.

Le Comité spécial de la restauration et du rétablissement se réunit à 11 heures du matin sous la présidence de M. J.-G. Turgeon.

Présents: MM. Authier, Bence, Bertrand (*Prescott*), Black (*Cumberland*), Brunelle, Castleden, Eudes, Ferron, Hill, MacKenzie (*Neepawa*), Mackenzie (*Vancouver-Centre*), MacNicol, McDonald (*Pontiac*), McKinnon (*Kenora-Rivière la Pluie*), McNiven, Marshall, Martin, Matthews, Mitchell, Purdy, Quelch, Ross (*Calgary-Est*), Sanderson, Turgeon et Tustin.—25.

Le président dépose une lettre par laquelle M. F. G. Neate, sous-régisseur du combustible à la Commission des prix et du commerce en temps de guerre, donne, en réponse aux questions posées par MM. Black et Gillis à la dernière séance, les prix du charbon produit dans le comté d'Inverness, N.-E. Il est ordonné que cette lettre soit insérée au compte rendu.

M. K. M. CAMERON, ingénieur en chef, ministère des Travaux publics, Ottawa, est convoqué, interrogé et se retire.

M. McNiven, du sous-comité du programme, fait rapport de l'assignation des témoins suivants: le vendredi 26 mars, M. R. C. Wallace, principal de l'Université Queen's, de Kingston, et président du sous-comité chargé par le Comité consultatif de la restauration d'enquêter sur la mise en valeur et la conservation des ressources naturelles.

Les jeudi et vendredi 1er et 2 avril, deux membres du Conseil des recherches comparaîtront pour discuter les usages possibles de la houille et de ses sous-produits.

Il est également prévu que le Comité assignera des représentants du mouvement coopératif.

Sur proposition de M. Bertrand, le Comité s'ajourne à midi et quarante pour se réunir de nouveau le vendredi 26 mars, à 11 heures du matin.

Le secrétaire du Comité.
J. P. DOYLE.

TÉMOIGNAGES

CHAMBRE DES COMMUNES, le 25 mars 1943.

Le Comité spécial de la restauration et du rétablissement se réunit à onze heures, sous la présidence de M. James Gray Turgeon.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, la séance est ouverte. J'ai ici une lettre de M. F. G. Neate, sous-régisseur du charbon, fournissant les renseignements demandés à la dernière séance. Avec votre assentiment, je prierai le secrétaire de l'insérer au compte rendu, ce qui nous évitera de la lire.

La lettre est ainsi conçue:

MINISTÈRE DES MUNITIONS ET DES APPROVISIONNEMENTS

OTTAWA, CANADA

Bureau du régisseur du charbon,
238 rue Sparks, Ottawa.
Le 19 mars 1943.

Cher Monsieur Turgeon,

Vous vous rappelez que j'ai promis hier matin à M. Black et à M. Gillis de chercher des renseignements sur la question de la production et de la vente du charbon extrait à Inverness. Je vous soumets les réponses suivantes pour vos dossiers:

Production de charbon marchand.... 105,688 tonnes (1942)

Nombre d'hommes enployés:

Administration	12
A la surface	67
Sous terre	130
	209

Taux de salaire de base ..... $3.25 par quart

Coût réel de la production f. rail ..... 6.10 par tonne

Prix de gros f. rail mines

Menu	Tout venant	Criblé
$2.47	$4.22	$5.07

Taux de transport ferroviaire à Halifax, taxe comprise ..... $1.60 par tonne

Menu	Tout venant	Criblé
$6.97	*$8.47 à $9.70	$11.47

*Selon la proportion de menu.

La Cunard Coal Company, de Halifax, est le seul agent de vente de ce charbon à l'extérieur du comté d'Inverness.

Votre dévoué,

F. G. Neate,
Sous-régisseur.

A M. J.-G. Turgeon, M.P.
Chambre des communes,
Ottawa.

Le PRÉSIDENT: Nous avons ce matin parmi nous M. Cameron, ingénieur en chef du ministère des Travaux publics et président d'un sous-comité du Comité James ou Comité consultatif de la restauration. Ce sous-comité s'est occupé de la possibilité de préparer des projets de travaux publics particuliers, afin de pouvoir procéder à leur exécution dès le début de la période d'après-guerre. Vous vous rappelez que M. Cameron a témoigné devant nous l'année dernière. Il nous revient cette année pour tenir les membres du Comité au courant des travaux accomplis depuis par ce sous-comité. M. Cameron divisera son exposé en deux parties, et s'arrêtera, avant d'aller plus loin, pour être interrogé sur la première partie de l'exposé. Ensuite, si nous en avons le temps, il commencera la deuxième partie, et nous l'interrogerons de nouveau. Je donne la parole à M. Cameron, qui peut s'asseoir ou rester debout, comme il le désire.

M. K. M. CAMERON, ingénieur en chef au ministère des Travaux publics et président d'un sous-comité du Comité consultatif de la restauration, est appelé.

Le TÉMOIN: Monsieur le président, messieurs les membres du Comité:

PRINCIPES D'UN PROGRAMME DE TRAVAUX PUBLICS POUR L'APRÈS-GUERRE

MÉCANISME ADMINISTRATIF

Dans mes exposés de l'année dernière, devant votre Comité, j'ai commencé par établir une distinction particulière à mon sous-comité. C'est la distinction entre le système administratif—ou ce qu'on pourrait encore mieux appeler le mécanisme de mise en marche—d'un programme de travaux d'ampleur nationale, et l'étude et le choix proprement dits des projets particuliers.

Je crois important d'insister de nouveau là-dessus, car mon sous-comité n'est pas et n'a jamais été un organisme exécutif chargé de choisir lui-même les projets et d'en constituer une "réserve". Il s'occupe des méthodes et de l'organisation les plus propres à nous assurer que nous aurons un fonds de projets le jour venu. Sur les grandes lignes de ce mécanisme, le sous-comité a déjà présenté des recommandations, qui sont entre les mains du cabinet. Il reste un grand nombre de questions de principes qui peuvent être normalement discutées et décidées, et nous saisissons volontiers cette occasion de vous en présenter quelques-unes, en demandant vos opinions et vos conseils.

NATURE DE LA RÉSERVE DE TRAVAUX POUR L'APRÈS-GUERRE

Il convient de souligner certains aspects de la tâche avant d'aborder certaines de ces questions de principes, sur lesquelles nous n'avons pas encore de réponse finale.

(*a*) *Projets qui doivent en faire partie.*—Une tendance persiste, dans certains milieux, à présumer qu'une réserve de travaux peut être convenablement composée de (i) travaux de secours de routine, du genre des travaux de nettoyage, sur lesquels on a surtout compté, dans certaines régions, dans les années de 1930 à 1940; (ii) projets publics, qui ne sont pas des projets de secours mais des entreprises de construction rétribuées aux taux de salaires réguliers, mais qui n'en sont pas moins d'une portée très restreinte.

En ce qui concerne la première de ces catégories, le programme des travaux canadiens de 1930 à 1940 était insuffisant pour plusieurs raisons:

A. Coordination et préparation.—Absence d'une agence unique d'organisation, même dans la sphère du gouvernement fédéral; inégalité dans la répartition, la qualité et la portée des projets à travers le pays; lacunes de la surveillance devant la grande diversité des organisations municipales et provinciales.

B. Continuité.—Caractère exceptionnel de presque tous les travaux; crédits annuels de l'Etat fédéral, entraînant des incertitudes, des négociations munici-

pales-provinciales ou des récriminations renouvelées au début de chaque année financière; fluctuations dans le volume des travaux, sans rapport avec l'ensemble des besoins et même, certaines années, avec la saison normale de construction.

C. Restriction dans le genre et la portée des travaux entrepris.—La grande majorité étaient des travaux de nettoyage. Par la suite, on a plus ou moins implicitement admis le principe que ces travaux ne devaient pas concurrencer les entreprises privées, et ce principe a été trop rigoureusement interprété.

D. Genre d'emploi fourni.—Dans une proportion écrasante, c'était du travail manuel, pour la main-d'œuvre non spécialisée. Le système de roulement, presque universellement adopté, ne procurait aux hommes que des travaux interrompus, ne relevant guère leur moral ni leurs revenus.

E. Volume total des travaux et des sommes dépensées par rapport au volume total du chômage, à la proportion de chômeurs admis uniquement aux secours directs, ou au revenu national total.

En ce qui concerne la catégorie (ii), le gouvernement fédéral assume constitutionnellement la responsabilité des:

Edifices publics
Travaux en vue de la navigation dans les ports et cours d'eau, y compris les canaux
Lignes télégraphiques de l'Etat
Parcs fédéraux
Fermes expérimetales, stations agricoles et forestières.

Des organismes nationaux sont responsables des:

Chemins de fer de l'Etat
Ports nationaux
Société Radio-Canada
Lignes aériennes Trans-Canada.

Il y a lieu d'indiquer que la tâche d'après-guerre sera beaucoup plus ample que celle des années de crise économique, et doit prendre un caractère tout différent. Il faut un programme de développement national utilisant nos ressources nationales, rétablissant ou perfectionnant les installations surchargées par la besogne de guerre, et aidant à créer des occasions de placement productif tout en procurant des avantages d'ordre social.

Ceci veut dire—et c'est encore un point qui n'est pas toujours bien compris—que le programme n'est pas nécessairement confiné à des projets de construction.

(*b*) *Techniques de mobilisation.*—Jusqu'ici, le sous-comité s'est occupé de ces techniques plutôt que de l'examen de projets particuliers. Il estime cette ligne de conduite justifiée, non seulement par son ordre de renvoi, mais par la nécessité d'une éducation publique sur ce point.

On ne saurait répéter trop souvent ni trop fermement qu'un projet de construction, pour avoir une valeur réelle, et malgré la meilleure volonté du monde, exige une complète préparation, dans ses détails techniques, juridiques et financiers, et qu'il faut en même temps examiner soigneusement tous les facteurs qui détermineront finalement son acceptation, sa modification ou son rejet. L'évaluation du temps nécessaire est généralement erronée; de même qu'on n'évalue pas bien l'importance d'une préparation complète, qui aboutit à une économie dans le coût final.

La construction est un art ou un métier très souple, qui peut toujours s'adapter. On peut en user en petit ou en grand selon les circonstances et selon la localité ou la région où le besoin se fait sentir. Elle peut utiliser dans une large mesure la main-d'œuvre, les matériaux et l'outillage de la localité. Et lorsqu'elle est bien adaptée à ces besoins, comme à ces ressources, elle constitue un facteur important du bien-être social de la communauté et de son enrichissement.

On devrait mobiliser à cet effet toutes les ressources techniques qui peuvent contribuer à la réalisation du programme. Ce n'est pas assez de recevoir des

projets généraux de la part de corps civiques, quoique cela soit souhaitable. Nous devons faire usage des ressources et de l'imagination des architectes, des conservationnistes, des ingénieurs et des urbanistes; de fait, toutes les capacités et toutes les connaissances techniques devraient prendre part à cette corvée.

L'autre aspect de la préparation est toutefois tout aussi important, quoique susceptible d'être perdu de vue. C'est celui de la préparation financière. Je trouve dans le rapport Marsh sur la sécurité sociale pour le Canada: "Ce n'est pas assez d'être convaincu qu'un projet promet certains résultats économiques, ou même qu'il a fait l'objet d'un rapport d'ingénieur et que les plans ont été dessinés sur du papier bleu. Il est également nécessaire de calculer d'avance le coût réel des projets, leur relation au revenu normal qu'il rapportera annuellement, et les conditions dans lesquelles le plan de cinq ans—six ou dix ans, ou un nombre d'années quelconque,—pourra être exécuté ou accéléré.

La préparation intelligente d'un projet dépend de la connaissance exacte de tous les faits sur lesquels il est basé, et il est impossible d'improviser des plans convenables en quelques jours.

Je parle en ingénieur, et M. Hill vous dira comme moi que vous ne pouvez pas commencer un ouvrage du soir au matin. Il faut commencer par faire des plans, tenir compte de tous les détails et résoudre tous les problèmes à l'avance ou bien on se heurte à toutes sortes de difficultés, de délais et de gaspillages. J'en ai amplement fait l'expérience dans mes trente années de service public, et je sais exactement ce qu'il en est. Prenez mon département. Comme vous le savez, le Parlement se réunit généralement en janvier. Le budget des dépenses est présenté au commencement de la saison de construction, et tant que le Parlement n'a pas voté ces dépenses nous ne savons pas où nous en sommes. La saison de construction, dans la plus grande partie du Canada, dure tout au plus huit mois. J'ai dû surmonter cette difficulté de la manière suivante. J'ai été obligé de dire à mes ingénieurs: "Choisissez les projets qui paraissent bons, qui ont une chance raisonnable d'être acceptés et préparez vos plans à l'avance". Supposez que nous préparions des plans pour dix projets et que les crédits soient votés pour six. C'est autant de gagné et c'est la seule façon dont j'ai pu commencer pendant la même saison une proportion raisonnable des projets dont les crédits étaient votés par le Parlement. Les dépenses qu'entraînera un programme suffisant seront considérables et la question de bonne organisation est si importante que le sous-comité a été d'avis qu'on devrait s'occuper en premier lieu des projets intéressant l'ensemble du Dominion, c'est-à-dire de ceux d'importance nationale et dans la préparation et le financement desquels le gouvernement fédéral prendra probablement la plus grande partie de la responsabilité.

Ici également il est important de faire une distinction entre rouage administratif nécessaire pour faire de ces projets une sorte de réserve d'après-guerre et les genres ou types de projets qui devraient faire partie du programme. Les membres du Comité et moi-même vous serons très reconnaissants de vouloir bien discuter avec nous la nature de ces projets. Pour mettre de l'ordre dans mes idées j'ai divisé les sujets sous différentes rubriques. Sous celle de communications et transport, il y a la question des routes et chemins des eaux navigables, y compris ports et canaux, des chemins de fer de l'Etat, des téléphones, des télégraphes et de la radio, y compris les téléphones ruraux. Sous celle de conservation et mise en valeur des ressources naturelles, il y a les routes forestières et minières et autres moyens de transport et de communication; la prévention des inondations et des érosions; la conservation et l'utilisation bien équilibrée des eaux; l'assèchement et le drainage. Sous la rubrique des améliorations urbaines et rurales, il y a la question de la suppression des taudis; la question de ce qu'on appelle parfois les régions déprimées ou ruinées par la crise économique et la question de transit rapide dans les villes. J'ajoute ici la question de la Loi de 1938 sur les améliorations municipales, qui vous est sans doute familière et qui a donné d'excellents résultats jusqu'au moment où elle a été rendue tempo-

rairement inopérante. Dans les campagnes, il y a la question de l'amélioration des routes, du transport et des communications, l'électrification rurale, les centres de récréation, les écoles et les hôpitaux. On pourrait en ajouter beaucoup d'autres. Puis, il y a naturellement la question des installations pour les touristes. Ce ne sont là que quelques suggestions que je me permets de vous soumettre.

Nous sommes en train, naturellement, d'étudier la classification des emplois, mais comme je l'ai dit, nous serons heureux d'avoir vos vues à ce sujet. A la dernière réunion de votre Comité j'ai présenté un projet de questionnaire décrivant les considérations qui permettront de déterminer la valeur relative des projets. Avant d'arriver à sa forme actuelle, ce questionnaire a été adressé au plus grand nombre possible d'organismes et de particuliers pour lesquels nous avons cru qu'il pourrait avoir quelque intérêt.

Le PRÉSIDENT: Je ne sais pas s'il y a assez d'exemplaires pour tout le monde.

Le TÉMOIN: Je ne savais combien il y aurait de membres présents. J'en ai apporté une trentaine. Le questionnaire est accompagné d'une explication générale et si nous avons le temps, monsieur le président, nous pourrons la lire. Elle occupe les deux premières pages et les deux autres pages sont consacrées aux questions sous forme condensée. J'aimerais que cela soit incorporé au procès-verbal d'une manière ou d'une autre.

Le PRÉSIDENT: Nous le mettrons au procès-verbal. M. Cameron a terminé la première partie de son exposé et il va répondre à vos questions. J'aimerais que les questions se rapportent autant que possible à ce qu'il vient de nous dire ou aux sujets qui en découlent, parce qu'il a une autre partie à nous exposer plus tard. La discussion est ouverte.

M. McKinnon:

D. Monsieur Cameron, vous collaborez avec les provinces, n'est-ce pas, pour différents programmes de travaux?—R. Je traite cette question dans la deuxième partie de mon exposé. Si je suis bien renseigné, les provinces sont en train de former leurs propres organismes. Nous espérons que la collaboration avec les provinces viendra plus tard.

D. Jusqu'à présent il n'y a pas de comité chargé de coordonner les renseignements et de les centraliser au quartier général?—R. Pas encore.

D. Une autre question. Est-ce que vous collaborez avec les chemins de fer? Par exemple, on pourrait citer l'empierrement des voies, l'acier lourd, la suppression des courbes, les signaux de protection, les block-systèmes, le nouveau matériel, un millier de sujets; les chemins de fer ont-ils formé un comité pour travailler avec vous à l'accomplissement de ces projets?—R. Il n'y a pas de comité des chemins de fer qui travaille avec nous jusqu'à présent. J'ai mentionné le fait que notre comité, en tant que comité, n'est pas chargé d'assembler les détails des projets. Et l'autre raison est que les chemins de fer ne savent plus où donner de la tête, pour ainsi dire, tellement ils sont occupés, mais je suis sûr, d'après ce que m'ont dit certains fonctionnaires des chemins de fer, qu'ils étudient soigneusement la question, qu'ils espèrent arriver bientôt à une solution et qu'ils essaient d'assembler tous les détails.

M. Martin:

D. Monsieur Cameron, M. McKinnon a posé une question très importante. Je me demande si je pourrais l'amplifier quelque peu. Vous dites que vous croyez qu'il y aura un organisme coordonnateur plus tard. Avez-vous réfléchi à la nécessité d'un organisme national qui ne coordonnerait pas seulement les provinces, mais qui s'occuperait de votre partie distincte du programme, en fait du programme tout entier?—R. Oui, nous y avons pensé.

D. Vous avez pensé vous-même à sa nécessité?—R. Oui, et cela fait partie du plan d'organisation présentement soumis au Comité.

D. Je vois. Pourriez-vous m'expliquer le mécanisme du plan? Voulez-vous dire que vous demandez aux provinces d'en faire partie?—R. Ma foi, nous proposons que le Dominion s'organise d'abord lui-même, et il faudrait que le Dominion puisse prouver qu'il possède l'organisation nécessaire avant de pouvoir, à mon avis, inviter la collaboration des provinces.

D. Cela se rapporte aux questions qui intéressent le ministère des Travaux publics?—R. Toutes les questions d'intérêt fédéral. J'ai mentionné déjà qu'en ce qui concerne le programme de 1930 à 1940, il n'y avait même pas d'organisme fédéral de coordination.

D. Non, et je vous remercie de ce que vous avez dit, mais j'avais réellement l'intention d'aller plus loin. N'avez-vous pas de proposition à soumettre en vue d'un organisme national qui s'occuperait de toutes les questions d'intérêt provincial et fédéral, de manière à éviter les chevauchements et à suivre un programme commun?—R. C'est ce qui en découlera.

M. McKinnon:

D. Je suppose qu'il y a en ce moment, dans différentes parties du pays, des comités qui s'occupent de ces questions, comités municipaux, comités civiques et comités de collectivités; ils recueillent des idées qui se rapportent principalement à leur propre groupe. Dans le cas où ils voudraient faire des recommandations, à qui les adresseraient-ils à présent?—R. D'après les journaux, l'honorable M. McQuesten a, je crois, en ce qui concerne l'Ontario, écrit à chaque municipalité ou à toutes les autorités de juridiction subalterne en Ontario, et leur a demandé de faire une enquête dans leur domaine et d'envoyer toutes les propositions à son ministère qui est le ministère des Affaires municipales pour l'Ontario. Ce ministère étudiera ces propositions, et si les résultats sont tels que nous l'espérons, il y aura ainsi coordination entre les programmes provinciaux, les programmes municipaux et le programme fédéral.

M. MATTHEWS: Faites-vous allusion maintenant à ce questionnaire? Je ne l'ai jamais vu.

Le PRÉSIDENT: M. Cameron ferait bien de lire le questionnaire.

L'hon. M. MACKENZIE: C'est mon avis.

Le PRÉSIDENT: Et nous reprendrons l'interrogatoire plus tard. Cela vous va-t-il?

M. BENCE: Une grande partie du questionnaire se rapporte à l'exposé qu'il vient de faire.

Le TÉMOIN: A la première page, j'ai répété ces cinq ou six points.

Le PRÉSIDENT: Je n'ai pas lu le questionnaire mais il serait avantageux qu'il le lise.

M. MacNicol:

D. Je voudrais poser une question à M. Cameron auparavant. Tout à fait au début il a parlé d'une distinction entre le programme et la technique du Comité et le répertoire des travaux. Ai-je bien compris?—R. Oui.

D. Je déduis de ce qu'a dit M. Cameron que le Comité n'en est pas encore arrivé à la tâche de choisir et classifier, détailler et compiler tout ce qui se rapporte aux emplois spéciaux?—R. C'est exact.

M. MACNICOL: J'estime, monsieur le président, qu'à moins que ce Comité prenne des mesures énergiques pour nommer quelqu'un le plus tôt possible et lui ordonner de s'occuper de ce problème des emplois spéciaux, qui est le problème le plus pressant à mon avis, quand la guerre finira nous nous trouverons dans une situation impossible avec une multitude d'hommes qui n'aurons rien à faire parce qu'il n'y aura apparemment pas d'emplois dans lesquels nous pourrons les caser. A mon avis c'est la partie la plus importante de la tâche du Comité, et au lieu de théoriser ou de faire des suggestions, nous devrions aborder le côté

pratique de la question comme nous le ferions dans les affaires; nous devrions attaquer immédiatement le problème des travaux spéciaux. D'après ce qu'a dit M. Cameron nous n'en sommes pas arrivés à ce stade et il y a plus d'un an que nous avons commencé cette étude. C'est perdre beaucoup trop de temps. Nous devons nous mettre tout de suite à l'œuvre. Il existe un grand nombre de tâches à entreprendre qui demandent peu de préparation pour arriver à une décision. Par exemple, dans votre propre circonscription, monsieur le président, il y a le prolongement de la route et du chemin de fer le long de la rive nord de la Rivière-la-Paix, à travers les montagnes et à travers votre circonscription jusqu'à Prince-Rupert. Il ne devrait pas falloir plus de 24 secondes pour prendre la décision qui s'impose.

Le PRÉSIDENT: Je l'ai déjà prise, quant à moi, mais il faut aussi la faire prendre par le Comité.

M. MACNICOL: Il faut étudier les détails de ce projet particulier de telle sorte qu'il soit possible d'envoyer, dès la fin de la guerre, un millier d'hommes ou plus à ce travail. Il nous faut en arriver au choix de certains travaux, et le plus tôt possible.

M. MATTHEWS: M. Mackenzie nous a donné, je crois, il y a quelques jours, le nombre d'anciens combattants et le nombre de ceux qui ont trouvé du travail.

L'hon. M. MACKENZIE: Ces renseignements proviennent des services de bienfaisance de toutes le villes du Canada. Sur 75,000 soldats réformés, il y en a à peu près 1,500 qui n'ont pas d'emploi à l'heure actuelle. Il existe aujourd'hui, évidemment, une situation qui disparaîtra après la guerre.

M. HILL: Il n'est pas du tout difficile, aujourd'hui, de trouver du travail pour ceux qui reviennent de l'armée.

M. BENCE: C'est une question très importante que M. MacNicol soulève là.

M. HILL: Il a touché un point sensible.

M. MCKINNON: C'est tout à faie ce que je pense.

Le PRÉSIDENT: Le sous-comité de M. Cameron, rattaché au comité James, n'est évidemment pas rattaché au nôtre. Le plus que nous puissions faire, c'est de recevoir ses rapports avant de commencer cette étude. Reste à savoir s'il a travaillé assez vite; mais il y travaille depuis longtemps, et peut-être que M. Cameron, en lisant ceci—je n'ai pas encore lu le document en question au sujet de la formule de questionnaire, mais j'ai bien remarqué qu'il y est question de coordination et de préparation à l'avance; peut-être que M. Cameron, soit par le moyen d'un questionnaire, soit par cette lecture-ci, pourra nous donner d'autres renseignements dans le sens de ce que demande M. MacNicol.

M. MACNICOL: Monsieur le président, puis-je reprendre au point où j'en étais? Je ne devrais pas parler de votre circonscription. Je n'aime pas à tomber dans les questions de circonscriptions et autres questions semblables, mais je le fais cette fois au seul point de vue du prolongement de la voie ferrée et de la route, sur la rive nord de la rivière-la-Paix et à travers votre circonscription, ce que je considère comme un objectif national important, non pas seulement comme une question d'intérêt local; c'est un objectif qui mérite d'être réalisé.

Le PRÉSIDENT: National et international.

M. MACNICOL: C'est un prolongement nécessaire. Je ne puis comprendre que le Comité principal ne nous ait pas délégué quelques-uns de ses membres ou ne nous ait pas envoyé des détails sur ces travaux aussi bien que sur plusieurs autres. C'est pourtant une entreprise dont la nécessité est évidente. Voyez dans quelle situation se trouve aujourd'hui le nord de la Colombie-Britannique. Cette province n'a aucune communication avec la route de l'Alaska, du moins au nord, où vous êtes. N'importe qui peut s'en rendre compte. Pourquoi hésiter deux minutes à décider qu'il faut poursuivre ces travaux?

Le PRÉSIDENT: Je suis peut-être en mesure de vous répondre mieux encore que M. Cameron. Les autorités militaires ont étudié la question de relier la route de l'Alaska au système routier de la Colombie-Britannique et à Vancouver par Prince-Georges; le projet est resté en suspens, jusqu'ici, parce qu'on ne lui a pas encore trouvé d'utilité militaire bien définie. On attend de connaître le plan général de l'organisation militaire du pays. C'est pour cela que rien n'a été fait encore. Je crois pouvoir dire que ce projet a été étudié et l'est encore, mais qu'aucune décision n'a encore été prise jusqu'ici.

L'hon. M. MACKENZIE: Au sujet de la question soulevée par M. MacNicol—je suis du même avis que lui—j'aimerais faire remarquer que, le 22 mars 1941, j'ai proposé ceci à la première séance du Comité consultatif de la restauration:

Mesures à prendre immédiatement au Canada:

(*a*) Serait-il sage d'obtenir de toutes les provinces un plan de cinq ou de dix ans de leurs projets de travaux publics ou de développement, par ordre de priorité, jugés nécessaires et relevant des juridictions provinciales?

(*b*) Ne serait-il pas sage d'obtenir des ministères fédéraux comme ceux des Travaux publics, les Mines et Ressources, les Transports, les Finances, un plan semblable indiquant les projets de restauration tels que travaux publics, reboisement, formation professionnelle de la jeunesse, routes de tourisme, etc.?

Les exposés reçus seraient ensuite classés comme ceci:

(*a*) Les projets provinciaux et municipaux;
(*b*) Les projets fédéraux;
(*c*) Les projets relevant des deux juricdictions.

Il faut accorder une place très importante au logement, dans chacun de ces exposés.

En sorte que la question que vient de soulever mon ami, je l'ai soulevée moi-même il y a deux ans, au premier jour de séance du Comité consultatif.

Le PRÉSIDENT: Vous l'avez soulevée, mais l'avez-vous présentée au comité James?

L'hon. M. MACKENZIE: Je l'ai présentée au comité James. M. Cameron n'y avait pas encore attaché son nom, je crois.

M. HILL: Puis-je demander pourquoi le Gouvernement ne nomme pas quelqu'un pour voir à ce que cela soit fait, et pour voir à ce qu'il soit fait des recommandations au Guvernement au sujet des dépenses à effectuer dans certaines provinces, afin que le Gouvernement s'en occupe de manière à en assumer quelques-unes et à se charger d'un certain pourcentage des autres?

Le PRÉSIDENT: C'est ce que le Comité va faire maintenant.

M. HILL: Oui, mais nous n'arrivons à rien. C'est ce que nous devrions faire, mais nous écoutons des théories et n'arrivons à rien.

M. MCKINNON: Avant tout, nous devrions faire quelque chose de ce genre.

Le PRÉSIDENT: Nous y arrivons.

M. MACNICOL: Pourrais-je vous proposer d'avoir quelqu'un, à notre prochaine séance ou à la suivante, pour nous donner des détails sur des projets que je propose, par exemple, celui d'établir des communications routières et ferroviaires entre la route de l'Alaska et la côte, à travers les Rocheuses; après avoir entendu ces renseignements, nous pourrons nous prononcer, et si nous sommes en faveur du projet nous le recommanderons fermement au Gouvernement. Mais il nous faut l'avis d'ingénieurs.

Le PRÉSIDENT: Il me paraît difficile de faire cela à la prochaine séance, mais peut-être pourrons-nous le faire à la suivante. J'allais attirer l'attention du Comité sur le fait que, durant la dernière session—je ne me rappelle pas la

date exacte—j'ai quitté le fauteuil au milieu de la discussion en demandant au Comité de siéger à huis clos afin, précisément, d'étudier la question dont nous nous occupons présentement. Je ne voulais pas le faire en public parce que je n'étais pas sûr de l'assentiment du Comité et que je ne voulais faire aucune publicité à une suggestion personnelle peut-être contraire aux désirs de l'ensemble du Comité. Ce que je proposais, c'était de recommander au Parlement, dès alors, c'est-à-dire il y a dix mois, la création d'un organisme comme celui que nous préconisons maintenant, afin de travailler de concert avec les provinces et les municipalités lorsque cela est nécessaire, et afin aussi, évidemment, d'établir un rouage administratif fédéral...

M. MARTIN: Sur une base nationale.

Le PRÉSIDENT: Et j'ai suggéré—ce n'était qu'une suggestion—de considérer la Loi sur le rétablissement agricole des Prairies comme base de la législation qui établira l'organisme national projeté. J'indique la Loi sur le rétablissement agricole des Prairies parce qu'elle porte sur certains problèmes intéressant les trois provinces des Prairies et parce qu'elle a établi un système administratif qui peut améliorer, et qui a de fait amélioré en certains cas, l'état déplorable dans lequel vivent les populations de ces trois provinces. Je savais par mon expérience personnelle qu'en Colombie-Britannique, dans ma propre circonscription—pour l'instant, je parlais en particulier du projet de Pemberton, projet d'assèchement en vue d'empêcher les inondations—je savais qu'en étendant la portée de cette loi il y aurait moyen de résoudre certains problèmes de la Colombie-Britannique, ainsi, me semble-t-il, que des problèmes semblables d'autres provinces du Canada, qui auraient pu être résolus grâce à un organisme comme celui-là.

Il m'arrive de penser—et je suis très heureux d'entendre exprimer des opinions, ce matin—que nous devrions présenter une recommandation de ce genre dans un rapport à la Chambre des Communes; de la sorte, si la Chambre décide de suivre notre conseil, le système administratif nécessaire pourra être créé. Je vous soumets cette idée sans plus, pour l'instant.

Quant à votre question, monsieur MacNicol, je vais immédiatement y attirer l'attention du président du comité de direction; nous pourrons prendre une décision sur ce que vous proposez au sujet du nord de la Colombie-Britannique, et cela avant d'avoir tenu plusieurs de nos séances, si le comité de direction en décide ainsi.

M. QUELCH: J'aimerais poser une question à M. Cameron sur la manière dont travaille le Comité. M. Cameron a parlé de la question des finances. Je voudrais lui poser cette question-ci: dans le cas d'un projet que les ingénieurs trouvent sensé et qui offre l'avantage d'être assez utile pour justifier l'emploi de la main-d'œuvre et des matériaux nécessaires, et si la main-d'œuvre et matériaux sont disponibles, est-ce que la réalisation en sera entreprise, moyennant cette condition que le coût financier ne constitue pas un obstacle si le remboursement peut se faire au même rythme que la dépréciation, et si l'intérêt à payer n'est que nominal?

Le TÉMOIN: Si je comprends bien ce que vous demandez...

M. QUELCH: Un projet de travaux publics.

Le TÉMOIN: Si je comprends bien votre question, il me semble que ce serait là un projet tout à fait avantageux.

M. QUELCH: C'est sur cette base que vous travaillez? Est-ce que vous tenez compte de cela en étudiant la question des projets? C'est de cette manière que vous le faites?

Le TÉMOIN: Cela constitue certainement un facteur.

M. MARTIN: Pour être juste envers le témoin, il est évident qu'ils vont faire tout leur possible, mais il y a là une question de méthode. M. Quelch a mis

le doigt sur le point important, mais je ne pense pas que l'on puisse attendre une réponse de M. Cameron sur une pure question de méthode.

M. QUELCH: M. Cameron a dit qu'il leur faudrait prendre en ligne de compte le coût financier.

Le TÉMOIN: Je pense que je demandais simplement aux membres du Comité leur opinion sur la question du coût financier.

M. MACNICOL: J'ai une opinion à vous présenter à ce sujet, monsieur le président, à propos de ce que M. Quelch vient de dire. Il a demandé, je crois, si les projets qui seront acceptés par l'Etat ne devront être que ceux pouvant rapporter des revenus et des intérêts.

M. QUELCH: Non.

M. MACNICOL: N'importe quel revenu d'entretien.

M QUELCH: Non. J'ai parlé de l'opportunté d'un plan quant au point de vue du génie et aux résultats qu'en assurera son exécution, puis j'ai demandé si la seule restriction concernant les finances serait que les fonds soient accordés seulement moyennant un taux d'intérêt. Je veux savoir au cas où le Gouvernement financerait ce projet si cela s'effectuerait, compte tenu des frais d'administration du compte de banque, et deuxièmement, si le remboursement ne se fera pas plus rapidement qu'au taux de dépréciation, afin que les générations futures acquittent leur juste part de la dépréciation du plan. Cela comporterait la réduction des frais au minimum; ils ne sauraient être réduits davantage.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Quelch, ne croyez-vous pas que votre suggestion devrait être soumise au Comité lorsqu'il décidera, s'il le décide, d'instituer un organisme en vue d'étudier les plans au point de vue du génie selon le genre de projet à étudier? C'est une simple suggestion en passant; votre question est motivée, mais elle conviendrait peut-être davantage plus tard, à une autre réunion.

M. QUELCH: Le plan ne serait pas écarté simplement par suite de son coût?

Le PRÉSIDENT: Il ne le serait pas par le comité de M. Cameron; je crois pouvoir le dire sans crainte.

M. QUELCH: C'est ce que je veux savoir; le comité ne l'écarterait pas de ce chef?

M. MACNICOL: En écoutant M. Quelch j'en suis venu à la conclusion que l'on pourrait écarter les travaux infructueux. Je songeais alors à la mise en valeur du pays; les travaux publics exécutés dans un pays non encore développé ne rapporteraient rien tout de suite mais seulement le moment venu. Je pense à un canal à proximité des chutes Vermilion de la rivière La-Paix. Le lit de cette rivière baisse de 24 pieds en trois ou quatre milles, d'où les chutes. Un canal qui les contournerait ouvrirait une route fluviale directe de près de 900 milles. Il mettrait en valeur le pays et donc, à mon avis, les travaux à ce canal seraient tout à fait justifiés. Sa construction ne saurait rien rapporter pour l'instant et il en serait ainsi pendant longtemps, mais cette région serait mise en valeur et les bénéfices proviendraient de son exploitation, de la construction de villages, de l'essor des mines, de l'exploitation forestière, etc. Les revenus viendraient de là. Pourquoi exclurait-on des travaux comme ceux-là parce qu'ils ne rapporteraient rien tout de suite?

M. BENCE: Je voudrais être fixé sur le point que nous discutions il y a quelques instants. Comment allons-nous établir au point de vue pratique un programme pour l'ensemble du Canada afin que nous sachions si ce plan est praticable et susceptible d'être recommandé par le Comité au Gouvernement? J'ai entendu M. Mackenzie dire que tels sont le but et le rôle du Comité. Comment allons-nous nous y prendre? Si nous n'avons qu'un ou deux plans, très bien, mais les autres? Comment allons-nous étudier systématiquement le

Canada, choisir les plans praticables et en établir tous les détails au point de vue du génie et les soumettre au Gouvernement?

Le PRÉSIDENT: Par l'établissement d'un organisme national à cette fin. Vous n'appartenez pas au Comité l'an dernier, mais j'ai fait cette suggestion l'an dernier.

M. BENCE: Que va-t-on faire à son sujet maintenant?

Le PRÉSIDENT: C'est au Comité à conseiller le Parlement et au Gouvernement à décider. Actuellement nous nous mettons à jour sur les études faites par le sous-comité des projets de travaux public, un sous-comité du comité James sur les projets de travaux publics.

M. BRUNELLE: Nous avons étudié l'an dernier, ainsi qu'une partie de cette année, des principes, théories et questions de finance, ainsi que toutes sortes de plans. Nous avons sauté d'un sujet à l'autre. Depuis le début de nos travaux y a-t-il eu un plan discuté au Comité et soumis au Gouvernement à titre de recommandation du Comité?

Le PRÉSIDENT: Non.

M. BRUNELLE: Qu'avons-nous fait s'il n'y a pas eu même un plan soumis au Gouvernement avec une recommandation précise? Nous devrions, ce me semble, prendre une question, la discuter et, s'il faut lui donner suite, prendre une décision la concernant, et puis le Gouvernement nommera des arpenteurs ou autres afin d'établir nettement ce qu'il y a à faire. Pour être pratiques et être certains d'obtenir des résultats nous devrions le faire. Nous devrions prendre toutes les suggestions qui ont été faites, en choisir une ou deux et les mener à leur conclusion définitive. Après tout, nous tentons de trouver du travail pour les anciens combattants et ceux qui chômeront la guerre finie.

Pourquoi la population travaille-t-elle et est-elle prospère maintenant? C'est parce que les industrie fonctionnent. Si les mêmes industries qui fonctionnent présentement fonctionnent après la guerre, la question est réglée.

L'hon. M. MITCHELL: Il faut d'abord considérer l'industrie du bâtiment; c'est l'une des industries de base et elle comporte trois ou quatre ramifications. Nous devons ensuite considérer le passage de la production de guerre à la production de paix. Il me semble—je puis parler hors de propos là-dessus—que la préoccupation primordiale pour l'instant c'est l'étude de l'industrie du bâtiment et nous devrions entendre quelqu'un au fait de cette industrie. J'admets qu'il faut consulter les provinces concernant les entreprises purement provinciales. Ensuite, il y a la question d'importance vitale, la transition par l'armature industrielle de la production de guerre à celle de paix; et cela comporte à son tour trois ou quatre sujets d'assimilation facile. Il nous faudrait faire étudier ces sujets.

M. BRUNELLE: Monsieur le président, pourquoi ne choisissez-vous pas ces sujets pour les faire étudier? Je pourrais répéter que si les mêmes industries qui fonctionnent maintenant et qui emploient la plupart des travailleurs du pays, fonctionnent après la guerre, notre problème sera à peu près réglé.

M. MARTIN: C'est une supposition d'importance. Bon nombre d'entre elles ne fonctionneront pas et peut-être que l'une de nos principales préoccupations consistera à trouver des moyens de les faire fonctionner. Actuellement nous étudions des projets relatifs à la période de transition, de liquidation, par le moyen de travaux publics—conçus afin de donner de l'emploi à tous. J'appuie fortement la suggestion du président à l'effet que le Comité se déclare maintenant en faveur d'accomplir les désirs de M. MacNicol. Pour ma part, je suis d'avis que c'est une question sur laquelle le Comité pourrait faire sur-le-champ une proposition concrète. De cette façon, autant que possible, lorsque la guerre aura pris fin, que des milliers d'anciens combattants reviendront et que des milliers d'hommes chômeront, nous aurons quelque chose pour les remettre au travail

tout de suite. Ainsi, nous éviterons la situation où nous nous sommes trouvés il y a environ dix ans, de donner des secours sans rien recevoir en retour. Ce problème est de solution difficile. M. MacNicol a parlé de votre circonscription, monsieur le président; c'était tout à fait régulier. Mais, laissez-moi vous dire que les industries ne sont pas très concentrés là-bas. Dans mon comté ce problème sera des plus graves. Je n'ai rien à redire contre les plans que nous discutons; il faut en avoir. Les difficultés commenceront à la cessation des hostilités, alors que les industries travailleront évidemment au ralenti et que des milliers d'hommes seront sans travail. Que ferons-nous alors? Il me semble qu'il devrait y avoir quelque organisme susceptible de procurer de l'emploi, particulièrement dans les régions fortement industrialisées, afin que les hommes puissent passer immédiatement des industries de guerre à ces projets. Si nous ne faisons pas cela immédiatement, la situation sera chaotique à la fin des hostilités, et nous serons exactement où nous en étions entre 1929 et 1940. Monsieur le président, j'appuie fortement la suggestion qu'on a faite. J'ignore si nous allons proposer de faire une recommandation immédiate au Parlement sur ce sujet ou non.

M. HILL: Monsieur le président, je crois que nous revenons à la situation où se trouvait le Comité l'an dernier alors que nous discutions ces questions dans leurs aspects généraux. Vous vous rappelez ma suggestion, après avoir écouté les discussions à quatre ou cinq réunions, ayant porté sur des généralités, que nous devrions nommer des sous-comités pour l'étude des différentes questions, et que ceux-ci devaient élucider les problèmes afférents à leurs provinces respectives. Il devait y en avoir un pour chacune des neuf provinces et les membres du Comité de ces provinces devaient faire partie des sous-comités ainsi nommés et leur soumettre leurs recommandations à l'égard de chaque province. Par exemple, le représentant du Nouveau-Brunswick devait soumettre des questions d'intérêt immédiat pour cette province; semblablement pour les députés de l'Ontario, du Québec—et ainsi de suite vers l'Ouest. Je suis encore d'avis que nous procédions ainsi; c'est-à-dire que les représentants des diverses provinces dans le Comité agissent de concert avec les autorités de leurs provinces, qu'ils obtiennent des renseignements des gouvernement provinciaux et que les sous-comités exposent leurs projets au Comité pour qu'il puisse les accepter ou les rejeter à son gré. Si les députés ne pouvaient prouver au Comité général le bien-fondé de ces projets, ceux-ci pourraient être rejetés; ceux bien inspirés pourraient être consignés et leur exécution recommandée au Gouvernement. M. MacNicol peut très bien faire une recommandation concernant votre province, car elle lui est familière; il y a déjà séjourné. Mais je ne sais rien de cette recommandation et, à moins qu'elle ne me fût soumise sous une forme plus concrète, j'hésiterais à l'appuyer. J'ai fait cette recommandation l'an dernier et je croyais qu'on en tiendrait compte. J'espère, d'ici un mois, pouvoir soumettre au Comité des détails sur les projets qu'il faudrait réaliser au Nouveau-Brunswick pour aider non seulement la province, mais l'ensemble du pays, et je veux demander au Comité d'en recommander l'adoption par le Gouvernement et qu'il assume sa part des dépenses en jeu en tant qu'il croit porter sa part de responsabilité pour l'embauchage. Je m'attendrais aussi à ce que le gouvernement provincial prenne sa part des dépenses en jeu, surtout dans la mesure où elles intéresseraient de façon immédiate le Nouveau-Brunswick. Si toutes les provinces procèdent de même, nous aboutirons à quelque chose. Quel droit ai-je de me lever ici et de vous parler de l'Ouest? Pas plus que bon nombre des députés ontariens l'auraient de se lever et de nous parler de l'Est qu'ils ne connaissent pas. Nous n'arriverons à rien si nous procédons comme nous avons commencé. Je recommande la nomination de sous-comités pour l'étude de ces questions et qu'ils comptent un assez grand nombre de députés des diverses provinces, et que nous réservions une journée ou deux pour chacune des provinces et que nous étudiions leurs recommandations.

Le PRÉSIDENT: Nous l'avons fait dans une certaine mesure pour la Nouvelle-Ecosse, et M. Hill est maintenant membre du comité de direction. Voulez-vous présenter cette question à la première réunion de ce comité, monsieur Hill? C'est ainsi que vous avez suggéré de procéder l'an dernier.

M. HILL: Oui, je le ferai, monsieur le président.

M. BERTRAND: Je crains que ces questions impatientent et inquiètent notre Comité puisqu'il insiste pour que nous nous prononçions et soumettions des recommandations. Ce n'est pas ainsi que j'interprète mon devoir comme membre de ce Comité J'estime qu'ici, nous devons étudier la restauration en tant que problème national et non pas par fragments comme l'a proposé M. Hill qui nous a dit que, dans un mois à peu près, il nous présentera des propositions concrètes en ce qui concerne le Nouveau-Brunswick. Actuellement, avec l'aide de spécialistes qui viennent témoigner ici, le Comité essaie de saisir les divers aspects des différents problèmes qu'il aura à envisager. Quand nous connaîtrons tous les faits, nous serons en mesure de soumettre des propositions concrètes. Je vous signale le Comité James qui a comparu devant nous l'an dernier et qui devait étudier toute la situation. A la question posée ce matin par M. Quelch, il avait déjà répondu que l'argent ne serait pas un obstacle; et je suis d'avis que nous devons nous arrêter aux questions financières seulement dans la mesure où nous jugerons opportun de le faire, sans qu'il y ait nécessité absolue de les discuter. Puis, les sous-comités de M. James étudient des sujets tels que celui que nous a présenté ce matin M. Cameron lorsqu'il nous a expliqué le travail accompli par son groupe. En outre, le ministère fédéral examine les projets et les propositions présentés par chaque Comité. Les provinces aussi étudient ces mêmes problèmes, ainsi que les municipalités et les comités. Jusqu'à date, nous n'avons reçu d'eux aucune proposition concrète. En ce moment, nous nous préparons à étudier d'une façon intelligente les projets qui nous seront soumis. Je ne vois pas pourquoi nous ferions au gouvernement une première recommandation précise; ce serait procéder par fragments et lui offrir un palliatif partiel à employer n'importe où. Monsieur le président, je répète que, selon moi, notre Comité, pour l'instant, s'impatiente et s'inquiète trop à propos de ces questions; nous devrions les examiner dans l'ensemble, attendre que les projets et propositions nous soient présentés, et entre temps étudier très attentivement le sujet pour montrer au peuple canadien que nous y travaillons sérieusement. Je suis d'avis qu'il est préférable de procéder ainsi que d'examiner les projets un à un, et que nous ferions beaucoup mieux d'étudier la question dans l'ensemble, avant de faire des recommandations. Celles-ci ne pressent pas; qu'elles soient soumises cette semaine ou la semaine prochaine, c'est la même chose. Ce Comité ne cherche pas à se mettre en vedette—du moins je l'espère. Ces quelques mots expliquent mon point de vue sur cette question.

Le PRÉSIDENT: Je crois que, dans une certaine mesure, la discussion a mis les choses au point, et comme président de ce Comité, je suis très content qu'elle ait eu lieu. J'allais proposer de faire venir M. Cameron, et si nous n'avons plus de questions à lui poser sur la partie du rapport qu'il nous a présenté, nous pourrions lui demander de nous donner l'autre. Je suis d'avis que les questions posées jusqu'ici et les discussions aideront beaucoup le travail de ce Comité. Certains d'entre nous croient que notre Comité devrait résoudre dans une heure certains sujets que le comité James étudie depuis deux ans. Ces questions sont très vastes et très compliquées. J'estime sincèrement que le Comité fait de grands progrès. Si je ne le croyais pas, je ne le dirais pas. Mais, laissons maintenant la parole à M. Cameron; et je crois qu'avant longtemps, même les plus impatients parmi les membres du Comité seront satisfaits du travail accompli.

M. BLACK: Selon moi, la principale responsabilité de ce Comité est d'aider à élaborer des projets qui assureront de l'emploi dans les industries privées. C'est peut-être regrettable, mais je faisais partie du gouvernement de la Nou-

velle-Ecosse durant les années difficiles de 1929 à 1933, où il fut chargé en grande partie, sinon entièrement, de la responsabilité de donner de l'emploi dans les industries privées. J'estime que ce Comité devrait étudier très attentivement les moyens de donner de l'ouvrage. A cette époque—et voici les chiffres—l'ensemble des salaires de l'industrie privée de la province, d'après les comptes rendus de la Commission des accidents du travail, s'élevait à un peu plus de $63,000,000, montant qui a diminué de moitié. Même en dépensant un million ou cinq ou dix millions de dollars en entreprises publiques, le gouvernement provincial ne pouvait combler un tel déficit dans l'emploi privé; il ne pourrait compenser le manque de travail des années de dépression. Pour ma part, je crois que nous verrons cette même situation après la guerre; donc, monsieur le président, le premier devoir de ce Comité est d'encourager l'industrie privée à se rendre plus utile et à fonctionner plus activement qu'auparavant. J'admets que les gouvernements—fédéral, provinciaux et municipaux—devraient entreprendre plusieurs projets. Nous avons des problèmes très importants dans les provinces Maritimes. M. Hill en connaît un certain nombre, mais nous pourrions en étudier beaucoup d'autres. Nous avons là des projets qui ont été soumis à la population depuis des années, entre autres, un tunnel pour relier l'Ile du Prince-Edouard à la terre ferme; et le reste du Canada se fera un devoir de l'exécuter, je crois, puisque ce projet étant un des articles du pacte de la confédération. M. Cameron et son comité nous fourniront certainement des chiffres précis et des rapports sur cette question. Tôt ou tard, il faudra aussi entreprendre la construction d'un tunnel ou d'un pont pour franchir le détroit de Canso, et la réfection du chemin de fer. Le canal de Chinectou est un autre projet important, puisque la guerre en a démontré les avantages et la nécessité comme mesure de défense autant que comme entreprise commerciale. Plusieurs de ces projets ne peuvent être entrepris que par le gouvernement. Il importe de savoir jusqu'à quel point notre Comité devrait recommander ces projets plutôt que d'autres. Certains ont été soumis au public depuis des années; le canal de Chinectou, par exemple, a été projeté quand les colons français se sont établis à cet endroit. L'autre jour, M. MacNicol proposait, pour le Manitoba, un canal de quelque vingt-quatre milles de longueur, qui peut être opportun; mais il me semble qu'avant d'appuyer un tel projet, le Comité devrait étudier ceux qui datent de plusieurs années et qui ont été présentés à la population qui habite les régions colonisées depuis longtemps.

Voilà mon point de vue, et je crois qu'il serait très important de choisir un principe général sur lequel nous pourrions baser nos recommandations. Nous pourrions faire des projets indéfiniment et engager des millions et des billions de dollars. Où faut-il commencer, et où s'arrêter? Il faudra examiner cela très attentivement avant de soumettre des recommandations précises.

Le PRÉSIDENT: Je crois que vous avez raison. Si nous décidons maintenant de discuter divers projets, le nombre en sera illimité, puisque chaque membre de ce Comité représente une circonscription électorale. Je ne crois pas qu'en ce moment nous devrions procéder de cette façon; nous devrions plutôt essayer de connaître les décisions prises par les comités du gouvernement—ils n'ont pas été nommés par le Parlement—à la suite de leurs recherches. Nous pouvons rejter toutes leurs recommandations si bon nous semble. Mais, en tant que comité parlementaire, nous aurions tort, à mon avis, de ne pas profiter de leurs conclusions, que nous les partagions ou non. Je propose maintenant aux membres d'écouter la fin de l'exposé de M. Cameron et de décider plus tard, entre nous, si nous étudierons les projets particuliers ou non. Si nous nous y arrêtons maintenant, la guerre sera terminée longtemps avant que nous ayons tiré des conclusions.

M. McKINNON: Monsieur le président, permettez-moi de dire un mot avant M. Cameron. Comme vous l'avez dit, ce Comité peut accepter ou rejeter toute recommandation soumise par les divers sous-comité. Mais ne croyez-vous pas

que ces propositions devraient être étudiées par notre Comité avant d'être présentées au public?

Le PRÉSIDENT: C'est là une très bonne idée.

M. Bence:

D. J'ai une question à poser sur le rapport que M. Cameron nous a présenté. Aurait-il la bonté d'expliquer en détail la déclaration qu'il a faite, et répétée au paragraphe C de la première page du questionnaire, au sujet du genre d'emplois donnés pendant les années de dépression. Il dit que "Par la suite, on a plus ou moins implicitement admis le principe que ces travaux ne devraient pas concurrencer les entreprises privées, et ce principe a été trop rigoureusement interprété." Avant d'aller plus loin, nous expliquerait-il exactement ce que cela veut dire, et nous donnerait-il un exemple du genre de travail qui, dans une certaine mesure, aurait nui à l'entreprise privée?—R. Je ne puis pas vous donner un exemple précis dans l'instant. Il faudra pour cela que j'examine les comptes rendus.

D. J'essayais de saisir votre principe.—R. Comme j'ai essayé de le démontrer dans mon exposé, les projets exécutés étaient strictement dans le ressort constitutionnel du gouvernement fédéral. Nous estimons, cependant, qu'il faudra élaborer un programme beaucoup plus étendu pour les travaux d'initiative privée.

D. Est-ce que vous proposez que le gouvernement s'engage dans des projets qui rivaliseront avec les entreprises privées? C'est ce que je voudrais savoir.—R. Si l'initiative privée ne peut pas les entreprendre, il faudra bien que le gouverenement s'en charge; et si un projet en vaut la peine, il devra l'appuyer de quelque façon.

Le PRÉSIDENT: Etes-vous satisfait, monsieur Bence?

M. BENCE: Oui.

Le PRÉSIDENT: Très bien, monsieur Cameron. Voulez-vous continuer?

Le TÉMOIN: Voulez-vous que je traite des questions qui concernent l'évaluation des projets?

Le PRÉSIDENT: Très bien.

M. BLACK: M. Cameron ne ferait-il pas mieux de les résumer? Nous aurons à les lire.

Le PRÉSIDENT: Oui, c'est vrai.

Le TÉMOIN: Disons que le document qui est devant vous a été lu.

Suit l'exposé:

RENSEIGNEMENTS NÉCESSAIRES POUR LE CHOIX ET LE CLASSEMENT DE TRAVAUX PUBLICS POUR L'APRÈS-GUERRE

RAPPORT SUR UN PROJET DE QUESTIONNAIRE CONCERNANT LES TRAVAUX PUBLICS

L'ordre de renvoi du sous-comité des projets de construction d'après-guerre énumère certains aspects particuliers du problème qui demanderont un examen tout à fait spécial, entre autres: *Quelles normes faudrait-il appliquer à l'étude des différents projets pour en déterminer la place dans le programme?*

Les mesures de secours sous forme de travaux publics adoptées durant la crise économique des années subséquentes à 1930 ont démontré la nécessité de recourir à des principes directeurs adaptables à ces projets. Après avoir fait la part de la réalisation des efforts consacrés aux diverses entreprises de travaux publics de cette époque, et aussi la part des progrès constatés dans la coordination et l'efficacité des services administratifs, il faut en arriver à la conclusion que le

programme des travaux au Canada s'est montré inadéquat à plusieurs égards, en particulier sur les points suivants:

A. Coordination et préparation.—Absence d'une agence unique d'organistion, même dans la sphère du gouvernement fédéral; inégalité dans la répartition, la qualité et la portée des projets à travers le pays; lacunes de la surveillance devant la grande diversité des organisations municipales et provinciales.

B. Continuité.—Caractère exceptionnel de presque tous les travaux; crédits annuels de l'Etat fédéral, entraînant des incertitudes, des négociations municipales-provinciales ou des récriminations renouvelées au début de chaque année financière; fluctuations dans le volume des travaux, sans rapport avec l'ensemble des besoins et même, certaines années, avec la saison normale de construction.

C. Restrictions dans le genre et la portée des travaux entrepris.—La grande majorité étaient des travaux de nettoyage. Par la suite, on a plus ou moins implicitement admis le principe que tous ces travaux ne devaient pas concurrencer les entreprises privées, et ce principe a été trop rigoureusement interprété.

D. Genre d'emploi fourni.—Dans une proportion écrasante, c'était du travail manuel, pour la main-d'œuvre non spécialisée. Le système de roulement, presque universellement adopté, ne procurait aux hommes que des travaux interrompus, ne relevant guère leur moral ni leurs revenus.

E. Volume total des travaux et des sommes dépensées par rapport au volume total du chômage, à la proportion de chômeurs admis uniquement aux secours directs, ou au revenu national total.

Le questionnaire dressé en guise de mesure préliminaire aurait pour but de recueillir les premiers renseignements essentiels propres à fournir des solutions à certaines questions importantes, savoir:

1. On demande une description et une analyse détaillées du projet (à l'entière exclusion des rapport d'ingénieurs qui pourraient y être annexés) et ce bordereau servira de guide pour les détails nécessaires.

2. Les projets devront répondre aux besoins et aux ressources de la collectivité qu'ils doivent desservir, et ne doivent pas être présentés *in vacuo*.

3. Il est essentiel d'évaluer l'importance du projet ainsi que son rendement économique et social.

4. Il est extrêmement important d'attirer l'attention des animateurs d'un projet sur le montant de la finance disponible pour ce projet en regard des exigeances de la période plus ou moins longue de sa mise en exécution.

Le centre national de coordination qui sera créé aura probablement beaucoup à faire dans le domaine du travail d'organisation résultant des spécifications et de l'ensemble des renseignements fournis. En d'autres termes, on présuppose que les programmes subsidiaires permettront de développer certaines matières, particulièrement l'adaptation du projet aux moyens de finances provenant de sources fédérales, et la relation du projet, échelonné sur une période d'années aux sources de revenu de la région visée. Il faut aussi présupposer que ces programmes ne seront probablement pas mis en vigueur immédiatement ni suivis à la lettre sans le concours et l'interprétation des représentants du centre de coordination.

Il ne faut donc pas considérer comme complet le questionnaire discuté ci-après. On l'a cependant distribué largement et il a été l'objet de nombreux commentaires de provenances variées qui sont résumés ci-contre. Dans son ensemble définitif, ce programme devra prendre une forme plus catégorique et être dressé de manière à établir définitivement des critères, des classements et des degrés de priorité.

Il est essentiel de se rappeler que la méthode sélective ne doit pas être établie sur des bases purement légales et qu'une législation rédigée en termes étroits conduit à des assentiments et des refus routiniers. Il faut avoir constamment à l'esprit la relation du projet à la restauration économique et au bien-être social. Une centrale électrique située dans une zone stratégique peut valoir

cent projets de construction de routes à travers le pays. Les développements d'habitations, d'écoles, d'hôpitaux, d'instituts de recherches, d'installations rurales peuvent rater si les pouvoirs locaux ou gouvernementaux bâtissent leurs plans sur la présomption qu'un "bouche-trou" ou qu'un projet de travail manuel est seul nécessaire. Même les mesures de conservation qui sont relativement simples peuvent être entravées dans leur efficacité si l'on semble y mettre des limites, comme sur l'usage de certains outillages, ou sur les pouvoirs d'acheter les terrains ou sur l'exploitation forcée de la terre. Les corollaires de cette dernière mesure présument un projet de conservation qui devrait porter en soi l'adoption assurée de toute législature provinciale ou de tout règlement municipal requis. Pour ne mentionner qu'une seule des possibilités, un programme complexe consacré à la transformation des ressources actuelles de l'aviation en un système commercial adapté aux transports de passagers, en temps de paix, englobant toutes circulations continentales et transatlantiques, devrait disposer d'asser de force et d'élan pour animer toute l'économie canadienne.

PROJETS DE CONSTRUCTION D'APRÈS-GUERRE

CONSIDÉRATIONS UTILES POUR L'ÉVALUATION DES PROJETS

A. *Considérations générales:*

1. Le projet contribuera-t-il à augmenter, directement ou indirectement, l'efficacité économiques ou industrielle de la région intéressée (ou du pays en général)? Donner les détails.

2. Le projet est-il intimement lié à des travaux additionnels qui pourront être jugés nécessaires à la réadaptation d'une usine industrielle ou d'autres ouvrages de la région de son utilité de guerre à celle du temps de paix? Donner les détails.

3. Le projet est-t-il doué d'attributs qui puissent augmenter la production ou qui puissent aider à produire un revenu indirect (comme par exemple des routes, des voies navigables, des pipelines ou autres facilités de transports, des modes de communications, certaines mesures de conservation ou de drainage, etc.)?

4. Le projet envisage-t-il des constructions nouvelles, des travaux additionnels ou des ouvrages d'entretien ou de réparations différés pour cause de guerre?

5. Le projet contribuera-t-il au bien-être de la collectivité (e.g. sous forme de modalités récréationnelles, éducatives, culturelles, ou sanitaires, etc.)? Donner détails.

6. (*a*) Dans quelle mesure les matériaux et les outillages de provenance locale sont-ils disponibles pour le projet?

(*b*) Le projet concurrencera-t-il les industries locales déjà existantes?

7. De quelles autres manières, si toutefois le cas se produit, le projet a-t-il quelque importance ou quelque rapport avec la région en question?

B. *Le travail et l'emploi:*

8. Quelles garanties d'emploi le projet comporte-t-il durant et après la construction relativement (*a*) au travail spécialisé, (*b*) au travail semi-spécialisé, (*c*) au travail non-spécialisé?

9. Comment se rattache-t-il aux possibilités de chômage de la région? Absorbera-t-il la main-d'œuvre auparavant engagée dans des travaux de guerre?

10. Quelles sont les conditions locales relatives à la disponibilité de la main-d'œuvre nécessaire au projet? Le réservoir de main-d'œuvre sera-t-il suffisant ou faudra-t-il en rechercher ailleurs? La main-d'œuvre locale a-t-elle à sa disposition des emplois à temps partiel?

11. A combien s'estime le coût de la main-d'œuvre pour ce projet en ce qui concerne (*a*) la main-d'œuvre de provenance locale, et (*b*) d'autres provenances? (Voir Finances.)

C. *Finances:*

12. A combien s'estime le coût global? Donner la date de ces estimés. Etablir le temps requis pour la mise en opération du projet.

13. A-t-on établi le financement du projet, et comment? Les fonds requis dépassent-ils une prévision d'au delà d'une année fiscale? Des assistances en emprunts ou crédits sont-elles prévues?

14. Donner les détails d'un plan de construction et de financement, le plus désirable, par rapport au calcul du temps de construction, en prévision d'une période de cinq ans ou moins.

SOMMAIRE DE L'ESTIMATION DES DÉPENSES

Détails du coût	1	2	3	4	5	Soldes requis pour le projet entier
(*a*) Terrain						
(*b*) Main-d'œuvre						
(*c*) Matériaux						
(*d*) Outillage						
(*e*) Direction						
Montant global						

15. Après son parachèvement, l'ouvrage sera-t-il entretenu par la municipalité, la province, le Dominion ou autres?

16. Quel financement est-il disponible, provincial, municipal ou privé? Donner détails.

17. Dans quelle mesure le projet est-il, en soi, amortissable?

D. *Modalités techniques*

18. Le projet a-t-il été soumis à des études et à des rapports de génie ou d'autres autorités techniques? Si oui, annexer copie de l'étude ou du rapport.

19. Un rapport d'ingénieur ou d'autres techniciens est-il disponible, si requis? (Si oui, ce rapport ou ces rapports devront contenir les réponses aux questions suivantes.)

20. Quel procédé a-t-on suivi pour en arriver à l'estimation des coûts?

21. Combien de temps faudra-t-il pour finir tous les plans et les spécifications nécessaires?

22. L'ouvrage peut-il être commencé rapidement, une fois les plans finis? Quel travail préparatoire peut être entrepris en attendant les plans et les spécifications?

23. Combien de terrain faut-il? Le terrain a-t-il déjà été acheté? Reste-t-il d'autres droits immobiliers à acquérir?

E. *Aspects légaux (immeubles)*

24. Le terrain est-il propriété publique ou propriété privée? Si le terrain requis est propriété privée, peut-on l'obtenir par voie d'échange contre un terrain de propriété publique?

25. A cet effet,, faudra-t-il passer des lois ou des règlements ou des arrêtés habilitants? Les procédures d'expropriation sont-elles terminées? Le projet se conforme-t-il à un plan de ville, cité ou de région déjà existant ou en voie de projet?

F. *Subventions adjuvantes*

26. Si des subventions adjuvantes sont de mise, quels sont les moyens de surveillance établis en vue:

(*a*) de l'établissement des spécifications techniques, de la surveillance et de l'inspection durant la construction, etc.?

(*b*) des conditions du travail?

(*c*) de la dépense des fonds alloués pour le projet?

(*d*) de l'entretien du projet après son parachèvement?

Le TÉMOIN: Je crois pouvoir me conformer le mieux à la demande qui m'a été faite en discutant les troisième et quatrième pages. Comme vous le verrez, nous avons divisé le document en une section générale, A, comprenant sept questions proposées auxquelles il convient de répondre afin de faire ressortir les aspects généraux du projet ou des projets particuliers. Il serait peut-être possible d'en grouper un certain nombre sous un projet.

Puis, les questions 8, 9, 10 et 11 figurent sous la section B, travail et emploi. Quant à la question 8, nous essayons de communiquer avec des gens en mesure de nous fournir des renseignements sur le chiffre de la main-d'œuvre spécialisée, semi-spécialisée ou non spécialisée qui sera probablement employée pour différentes catégories de projets, de sorte que lorsqu'un projet est mis à l'étude, nous serons en mesure de dire qu'un projet dans cette localité procurera de l'emploi à un certain nombre d'ouvriers spécialisés, non spécialisés ou semi-spécialisés.

Dans la section C, nous divisons certaines questions sous la rubrique générale de Finance. Quant à la question 14, nous avons un tableau qui fera voir la répartition approximative des dépenses totales par années.

M. Martin:

D. La question numéro 15 ne comporte rien au sujet des frais d'entretien?—R. Non.

Le PRÉSIDENT: Il en sera question dans chaque projet.

M. MARTIN: J'estime qu'il est très important dans toute estimation d'un ouvrage projeté que l'on sache ce qu'il en coûtera ensuite pour l'entretien.

Le TÉMOIN: C'est une question très importante,—cette question a déjà été soulevée,—savoir, que l'entretien éventuel pourrait probablement l'emporter sur le coût de l'entreprise.

M. MARTIN: Certainement.

M. HILL: Vous avez des données à ce sujet ici.

Le TÉMOIN: Je pensais que ces données figuraient quelque part. Oui, c'est la question 17, dans quelle mesure l'ouvrage s'amortira-t-il de lui-même?

M. HILL: Cette question comporte le renseignement.

Le TÉMOIN: Les questions 18, 19, 20, 21, 22 et 23 figurent sous la section D, technique. Les questions 24 et 25 sont sous la section E. légal (propriété). La question 26 se trouve sous la section D, octrois d'assistance.

Voilà la série de questions qui a été arrêtée en définitive après que nous eûmes distribué notre texte primitif un peu partout. J'ai un dossier de cette épaisseur (il indique) comportant les réponses que nous avons reçues. Toutes ont été étudiées. Notre sous-comité a consacré beaucoup de temps à formuler les questions d'après lesquelles il serait juste de faire une estimation relative des divers projets.

M. Martin:

D. Pourriez-vous nommer les organisations auxquelles vous avez envoyé ce questionnaire?—R. Je vais vous dire comment nous avons procédé. Nous avons pris le Canadian Almanac, qui comporte une liste. Il comprend quelque dix pages de noms d'associations, et nous avons écrit et fait tenir ce document à chacune de ces associations. Il va sans dire qu'il s'en trouvait que le questionnaire n'intéressait pas. Nous les avons exclues, mais nous avons envoyé le questionnaire à un très grand nombre d'organismes.

D. A des organismes tels que des chambres de commerce?—R. Oui, à chaque chambre de commerce ou association de chambre de commerce; au Royal Architectural Institute; au National Construction Council; à la Canadian Construction Association, à l'Association des maires de municipalités.

L'hon. M. Mitchell:

D. A des organisations ouvrières?—R. Je le crois.

M. Matthews:

D. Parlez-vous du questionnaire dans sa forme actuelle?—R. Non. Ce document est le résultat des réponses. Je voudrais faire observer que la plupart des organismes ont accepté le questionnaire dans la forme qu'il revêtait quand nous l'avons envoyé. Cependant, il s'est écoulé beaucoup de temps avant la réception des réponses. Nous avons dû envoyé une deuxième communication dans un certain nombre de cas. Mais nous avons obtenu en définitive des réponses très nombreuses de toutes les parties du pays.

D. A qui proposeriez-vous que ce questionnaire fût envoyé? Aux provinces, municipalités, boards of trade ou à des particuliers?—R. Le sous-ministre des Travaux publics de la Colombie-Britannique m'a demandé si je voudrais bien lui faire parvenir une copie de ce questionnaire, étant donné que la Colombie-Britannique est à préparer une liste de projets. Il veut savoir sur quelle base exacte nous leur proposons d'estimer le coût de ces entreprises. Je me propse de lui en faire tenir une copie.

M. Quelch:

D. Est-ce que des gouvernements provinciaux ont fait tenir des propositions recommandant des projets pour leurs provinces sur une base provinciale?—R. Pas que je sache.

M. QUELCH: Monsieur le président, si nous discutons plus tard la situation de chaque province, ne ferions-nous pas aussi bien de convoquer les sous-ministres et les transquestionner au lieu de procéder comme le propose M. Hill, en invitant un membre de ce Comité venant de chacune des diverses provinces à se soumettre à un contre-interrogatoire. Très peu d'entre nous sommes des ingénieurs. Cela conviendrait peut-être très bien à M. Hill et à M. MacNicol. Mais très peu de membres de ce Comité sont de taille à subir un contre-interrogatoire sur le pour et le contre d'un projet.

M. MARTIN: Chaque membre du Comité est de taille.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Quelch, nous pourrions inviter toute personne que nous désirons convoquer. Vous pourriez en parler au comité du programme. Désire-t-on poser d'autres questions à M. Cameron au sujet de cette formule, car M. Cameron a une autre partie de son principal exposé dont nous pourrions prendre connaissance maintenant?

M. Matthews:

D. Quel accueil ferait-on à une chambre de commerce qui proposerait l'exécution d'un programme de construction de logements?—R. Eh! bien, notre sous-comité n'a ni le temps ni les moyens et n'a pas non plus l'autorité de discuter des projets particuliers. Nous essayons d'établir ce que vous pourriez appeler les grandes lignes d'un programme dont ceux qui sont autorisés pourraient se prévaloir.

D. C'est ce à quoi je veux en venir.

Le PRÉSIDENT: Veuillez nous présenter le reste de votre exposé.

Le TÉMOIN: La partie suivante de notre exposé porte généralement sur la coopération des provinces et des municipalités ainsi que la collaboration d'autres organismes et individus. Quelques municipalités se sont intéressées à la question au point de constituer un fonds de réserve pour des déboursés dans l'après-guerre, mais en autant que je le sache cette initiative manque d'ampleur.

Il y a des indices que plusieurs provinces sont à dresser des listes de projets, des ouvrages dont l'exécution relèverait seulement de la province ou de la municipalité ou encore serait soumise à la juridiction conjointe des deux. J'ai raison de croire que les provinces d'Ontario et de Québec sont à étudier un programme de voiries de grande envergure qui pourrait être exécuté dès que le temps est propice. Dans l'Ontario, d'après des articles publiés récemment dans les

journaux, le ministre des Affaires municipales a invité les municipalités à dresser des listes de projets.

D'autres organismes bénévoles tels que la National Construction Council, la Royal Architectural Institute of Canada, la Engineering Institute of Canada, et peut-être d'autres aussi cherchent à préparer un état collectif d'ouvrages ajournés de construction ou d'entretien dans les domaines qui ne sont pas du ressort d'un gouvernement.

Le sous-comité, tout en estimant qu'il importe de poser les bases de projets fédéraux se rend pleinement compte aussi qu'il faut consulter les autorités provinciales et locales sur plusieurs questions importantes qui se rattachent à l'expansion de la construction et du placement. Il se rend compte que toutes démarches faites par les provinces, les municipalités, les utilités publiques et l'industrie privée seront d'un appoint direct et pourraient même s'imposer si on entend constituer une réserve suffisante de projets dans l'après-guerre.

On a souligné l'an dernier que nous songions à l'importance qu'il y a de susciter un intérêt local. Je crois que nous devrions insister à ce stade particulièrement, maintenant qu'un intérêt local dans la conception de plans pour l'après-guerre se manifeste à travers tout le pays, que la conception de plans sur le papier ne suffit pas.

Il nous faut des plans conçus par des ingénieurs, en ce sens qu'il faut faire une analyse de tous les aspects techniques de la construction et de l'expansion.

Il nous faut des plans portant sur l'urbanisme, en ce sens qu'il faut préparer des plans convenables des régions ou emplacements où des bâtisses et des ouvrages seront situés afin d'en maintenir la valeur dans l'avenir et songer aux services à procurer aux agglomérations.

Il faut projeter le financement des entreprises, en ce sens qu'il faut faire des préparatifs en vue de constituer aussi d'avance que possible les fonds qui aideront à acquitter les frais et élaborer les plans qui viseront à établir un juste rapport entre les projets locaux et les ressources financières des agglomérations intéressées. Il n'y a pas lieu d'en conclure que les petites administrations ne peuvent espérer compter sur l'appui des gouvernements plus importants.

Par ailleurs, il importe d'insister qu'il serait peu sage et peu désirable de supposer qu'il convient de verser des octrois d'assistance à tout projet méritant. Nous devons chercher à établir des lignes de démarcation raisonnables. Nous devons, si nous le pouvons, définir certaines catégories d'entreprises dont quelques-unes ne seraient justifiablement des entreprises purement locales. Il devrait se trouver entre les deux des entreprises de diverses catégories qui se prêteraient à des mesures de financement conjoint ou coopératif. Nous voulons compter sur tout l'appui possible dans la préparation d'une liste complète des catégories de projets qui tiennent compte de ces principes.

J'ai parlé tantôt des municipalités qui s'occupent de constituer des réserves qui seraient affectées à des ouvrages dans d'après-guerre. Je reviens sur cette question, car il semblerait que les provinces seraient bien avisées de faciliter aux provinces les moyens de constituer de telles réserves et de les encourager dans cette voie. La situation sous ce rapport n'est pas clairement définie dans plusieurs provinces, bien que certaines d'entre elles ont manifesté leur intérêt et exprimé le désir de promouvoir cette initiative.

Pour revenir à la question des projets fédéraux, l'on sait qu'aux Etats-Unis toutes les agences fédérales qui affectent des crédits à des entreprises de construction futures sont tenues de faire rapport sur les principaux détails à une autorité fédérale centrale. Une telle ligne de conduite ne s'imposerait-elle pas aussi au Canada? Nous aimerions beaucoup à connaître les opinons du Comité sur ce point.

L'opportunité d'obtenir des données complètes et le besoin d'établir une coordination quant aux périodes de construction dans l'après-guerre sont des aspects dont il convient de tenir compte et qui favorisent l'adoption du mode d'action susdit.

On a souvent dit, mais il y a lieu de le répéter, qu'un porogramme d'envergure suffisante pourrait bien être tout à fait inefficace si le temps de son application était mal calculé, ou si par suite d'un manque de contrôle les efforts étaient retardés ou dispersés.

Forts de leur expérience en la matière, les Etats-Unis ont constitué un Office du programme des ouvrages. Voici quelques-unes des fonctions que remplit cet organisme:

1. Encourager la compilation des besoins de chaque gouvernement d'Etat et de municipalité dans les domaines du service public et des améliorations comportant des immobilisations, et à prêter son concours dans ce travail.

2. Encourager le système des projets à longue portée relatifs aux services publics utiles et aux améliorations permanentes pour le compte des Etats, des comtés et des municipalités, afin que les projets de travaux qui en valent la peine soient prêts lorsqu'on en aura besoin.

3. Aider et encourager les organismes gouvernementaux à préparer des projets opportuns pour un certain nombre d'années relativement à leurs services et à leurs améliorations en donnant la priorité aux projets les plus nécessaires et les plus avantageux.

Vous remarquerez que ces tâches consistent à aider à la préparation des plans de travaux, des projets financiers ou budgétaires, et surtout à donner des avis sur les besoins collectifs ou les installations d'intérêt commun. Le mot aider se rapporte à l'aide technique et non pas à l'aide financière. Le Works Programming Office (l'Office des Projets de Travaux) a un personnel de campagne prêt à conseiller, à guider ou à aider les gouvernements d'Etat ou les municipalités dans l'établissement de leurs budgets d'immobilisations.

Nous aimerions connaître les vues du Comité sur l'opportunité d'un pareil système au Canada.

Le PRÉSIDENT: Désire-t-on interroger M. Cameron?

M. BLACK: Il y a une chose qui me vient à l'esprit. Je ne sais pas si M. Cameron en a parlé. Le Comité aura probablement à s'en occuper. Ce comité a pour but de trouver de l'ouvrage aux soldats qui reviendront après la guerre et à la main-d'oeuvre que les industries de guerre libéreront. Il va y avoir conflit—je ne sais si M. Cameron en a parlé—entre l'idée de donner du travail et celle d'exécuter les projets le plus économiquement possible. Nous avons eu cette difficulté en Nouvelle-Ecosse. Chaque année, on votait deux ou trois millions de dollars pour donner de l'ouvrage. Dans plusieurs de ces entreprises, nous avons empêché l'emploi de machines automotrices afin de donner de l'emploi, de sorte que le travail nous a coûté trois ou quatre fois le prix qu'il aurait coûté ou qu'il aurait dû coûter moyennant l'emploi de machines modernes. Aujourd'hui, on peut faire du déblai pour quelques sous par verge cube. Le même travail exécuté à la main aux taux réguliers des salaires coûterait, je suppose, monsieur Hill, dix fois le prix auquel on pourrait l'exécuter avec des machines modernes. Nous avons dès le début l'embarras de décider si nous allons entreprendre les travaux du gouvernement dans le but de les faire exécuter le plus économiquement possible en employant des machines modernes, et en pratiquant la production en masse, ou si nous allons les exécuter dans le dessein de donner autant d'ouvrage que possible. Il faut décider cela dès le commencement.

Sans doute, là où la production s'équilibre,—et cela se voit beaucoup plus dans le Canada central que dans les parties périphériques du pays,—le travail qu'on supprime en employant des machines pour les travaux publics, est compensé par celui qu'on donne aux industries de la région. En Nouvelle-Ecosse, il nous faut acheter les machines dans le Canada central et souvent des Etats-Unis. Le travail va aux fabriques au lieu de se donner sur le chantier où l'entreprise s'exécute. Voilà une décision très difficile et très sérieuse qu'il faut prendre de

bonne heure. Si nous voulons le travail le plus économique et le plus efficace, la meilleure valeur pour l'argent dépensé en vue de finir une tâche, nous l'exécuterons sans doute plus économiquement en employant des machines modernes et en donnant un minimum d'emploi à ceux qui en ont le plus besoin: les journaliers.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Black, c'est à moi, c'est-à-dire au président, je crois, que vous posez cette question. Or, d'après ma manière de comprendre la mission qui nous est confiée, notre comité n'est pas un organisme de secours. On l'a établi pour qu'il fasse des recommandations en vue de réorganiser convenablement la vie canadienne et dans une certaine mesure la vie internationale, après la guerre, et à mon sens il ne s'agit pas de discuter des questions relatives aux secours à offrir aux chômeurs. Nous avons pour tâche de trouver de l'emploi dans le bon sens du mot.

M. QUELCH: Monsieur le président, lors de son dernier exposé, M. Cameron a soulevé d'une manière non équivoque la question du financement. Ce n'est peut-être pas le temps d'en discuter, mais M. Cameron a donné à entendre que certains districts pourraient financer certaines entreprises et que d'autres ne le pourraient pas. Je dirais que cela dépend pour une large part du mode de financement qu'on emploiera. Si, par exemple, on ne doit leur accorder qu'un prêt de dix ans à 5 p. 100, je dirais que bien des districts ne pourront pas s'en prévaloir, car vous augmentez le coût de 50 p. 100. D'autre part, s'il devient possible de consentir des prêts aux districts pour une période de vingt ans, par exemple, ou même pour plus longtemps, et à un taux d'intérêt couvrant simplement les frais, comme, par exemple, trois quarts pour cent, taux auquel le gouvernement obtient l'argent actuellement, alors un district qui ne pourrait pas payer les frais du financement d'après le premier mode le pourrait selon l'autre manière. Ainsi, je ne sais comment vous pouvez écarter de cette discussion la question du financement.

Le PRÉSIDENT: Je crois que nous le pouvons pour le moment. Je ne veux pas déclarer que votre question est hors de propos, monsieur Quelch, mais dans le moment nous étudions les voies et moyens. Le temps viendra de discuter la manière de prélever l'argent pour réaliser ces choses, mais je ne crois pas que nous soyons parvenus à ce point, monsieur Quelch. A-t-on d'autres questions à poser à M. Cameron?

M. ADAMSON: Puis-je faire une observation?

Le PRÉSIDENT: Etes-vous membre du Comité?

M. ADAMSON: Non.

Le PRÉSIDENT: Je voulais simplement m'en assurer pour que le compte rendu soit exact. Très bien, monsieur Adamson.

M. ADAMSON: Je me suis intéressé de très près à l'Université de Toronto et à une ou deux de ses propositions concernant les relevés à effectuer dans l'Ontario et aussi concernant la question du logement. Je ne crois pas qu'on ait suffisamment fait remarquer au Comité l'énorme travail à accomplir immédiatement sous forme de relevés. Je mentionnerai deux choses: le relevé du reboisement à exécuter dans le vieil Ontario exigera une centaine d'équipes d'arpenteurs et quinze à vingt machines de photographie aérienne complètement équipées. Voilà du travail qui a besoin de commencer immédiatement. Il faudra probablement deux ans pour exécuter un relevé suffisant dans cette partie du pays. En outre, il faudra au moins deux ans pour tracer le plan d'ensemble et élaborer un grand projet de construction de logements pour le district de Toronto, et ce travail coûtera autour de $100,000. Je mentionne ces deux projets que le Comité pourrait songer à commencer tout de suite. Je ne crois pas que nous ayons réellement compris l'énorme tâche qui nous incombe d'obtenir les renseignements nécessaires. Je n'ai rien de plus à dire.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Adamson, nous entendrons demain M. Wallace qui va nous parler des ressources naturelles en général. A-t-on d'autres questions à

poser à M. Cameron? Monsieur Adamson, vous avez mentionné la question du logement. Un autre sous-comité va s'occuper de cette question.

M. MARTIN: Je crois que vos question sur les estimations sont très à propos, mais je me demande si vous êtes assez avancé dans votre travail pour pouvoir énumérer les projets que vous avez en vue.

Le TÉMOIN: Je ne saisis pas bien votre question.

M. Martin:

D. Supposons que la guerre finisse aujourd'hui, songez-vous à avoir une série de projets rangés d'après un ordre de priorité?—R. Vous voulez dire des projets précis?

D. Oui.—R. L'entreprise d'un égout par ci et d'une série de maisons par là?

D. Oui.—R. Non.

D. Quand espérez-vous en être rendus à ce stage de votre travail?—R. Je ne crois pas que ce soit l'intention du sous-comité de se rendre jusque là; il n'a pas été constitué dans ce but. On nous a demandé de soumettre un projet d'organisation; c'est ce que nous avons fait et, comme je l'ai déjà dit, le conseil des ministres en est maintenant saisi.

D. Le conseil des ministres en est actuellement saisi?—R. Tous ces projets doivent lui être soumis.

D. Ce projet d'organisation suppose un organisme national qui s'occupera de chaque entreprise en particulier?—R. Qui s'occupera de chaque entreprise en particulier.

D. Je n'ai rien à ajouter si ce n'est que le plutôt il sera constitué le mieux ce sera.

Le PRÉSIDENT: Le plus tôt sera le mieux.

Avez-vous quelque autre question à poser? Sinon, j'ai une déclaration à faire, ou peut-être, devrais-je demander à M. McNiven de faire cette déclaration.

M. MCNIVEN: Le président vous a laissé entendre que le docteur Wallace serait ici demain. C'est l'intention de faire comparaître devant le Comité, jeudi et vendredi prochains, deux membres du Conseil des Recherches qui traiteront des emplois que l'on peut faire des produits houillers, ou des produits dérivés de la houille, tels que les colorants azoïques, les parfums, et divers autres produits qui peuvent en être extraits. A une date ultérieure, nous avons l'intention de faire comparaître, devant le Comité, les représentants du mouvement coopératif, dès que nous aurons pu nous former une idée de la nature de l'exposé qu'ils se proposent de faire.

Le PRÉSIDENT: Je dois dire au Comité que nous avons dû remettre à plus tard l'étude du problème de la houille en Nouvelle-Ecosse, parce que l'autorité des chemins de fer qui aurait pu nous donner les renseignements nécessaires sur le détroit de Canso et les autres questions qui ont été soulevées, est actuellement dans l'Ouest canadien. Dès qu'il sera disponible, nous reprendrons l'étude de ce projet. Si personnes n'a d'autres questions à poser, on peut proposer l'ajournement.

M. MARTIN: Me serait-il permis de faire une observation, avant l'ajournement? Cette observation n'est pas offerte dans un esprit de critique, mais bien simplement pour calmer mon inquiétude. Qu'il me soit permis de faire remarquer que nous ne semblons pas avoir un programme de tracé. Ce matin nous entendons M. Cameron; la semaine dernière c'était M. Gray, de la compagnie de charbon. Demain nous entendrons le docteur Wallace, puis nous devrons retourner à cette question de la houille. Sûrement, nous devrions avoir un programme qui soit dans les règles.

Le PRÉSIDENT: Force nous est de remettre à plus tard cette question de la houille, car les phases de cette question qu'il nous reste encore à étudier ne

pourraient l'être avant d'entendre les autorités en cette matière, et elles ne peuvent l'être dans le moment. D'ailleurs, cette séance sera consacrée aux dépositions sur les emplois de la houille, qui sont partie de ce problème. Cette question de la houille est extrêmement importante, car près de cinquante pour cent de l'économie de la Nouvelle-Ecosse repose sur ces gisements houillers.

M. MARTIN: A votre avis, la disparition du froid ne réglera pas la question pour cette année.

A midi et quarante, le Comité s'ajourne pour se réunir de nouveau demain le 26 mars à 11 heures du matin.

SESSION DE 1943

CHAMBRE DES COMMUNES

COMITÉ SPÉCIAL

DE LA

RESTAURATION ET DU RÉTABLISSEMENT

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule nº 5

SÉANCE DU VENDREDI 26 MARS 1943

TÉMOINS:

M. R. C. Wallace, principal de l'université Queen's de Kingston et président du sous-comité chargé par le Comité consultatif de la restauration d'étudier le développement et la conservation des ressources naturelles.

M. K. M. Cameron, ingénieur en chef, ministère des Travaux publics, Ottawa.

OTTAWA
EDMOND CLOUTIER
IMPRIMEUR DE SA TRÈS EXCELLENTE MAJESTÉ LE ROI
1943

PROCÈS-VERBAL

Le VENDREDI 26 mars 1943.

Le Comité spécial de la restauration et du rétablissement se réunit à onze heures du matin, sous la présidence de M. J.-G. Turgeon.

Présents: MM. Authier, Bertrand (*Prescott*), Black (*Cumberland*), Castleden, Eudes, Fraser (*Northumberland*), Gillis, Hill, Jean, MacKenzie (*Neepawa*), Mackenzie (*Vancouver-centre*), McDonald (*Pontiac*), McKinnon (*Kenora-Rainy-River*), McNiven, Marshall, Martin, Matthews, Nielsen (Mme), Poirier, Purdy, Quelch, Ross (*Calgary-est*), Sanderson et Turgeon—24.

M. R. C. Wallace, principal de l'université Queen's de Kingston et président du sous-comité chargé par le Comité consultatif de la restauration d'étudier le développement et la conservation des ressources naturelles, est appelé et interrogé. Il se retire.

M. K. M. Cameron, ingénieur en chef, ministère des Travaux publics, Ottawa, est rappelé et interrogé de nouveau. Il se retire.

Sur la proposition de M. Martin, à 12 h. 45 de l'après-midi, le Comité s'ajourne au jeudi 1er avril, à onze heures du matin.

Le secrétaire du Comité,
J. P. DOYLE.

TÉMOIGNAGES

CHAMBRE DES COMMUNES, le 26 mars 1943.

Le Comité spécial de la restauration et du rétablissement se réunit à onze heures du matin, sous la présidence de M. James Gray Turgeon.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, nous avons quorum et nous allons ouvrir la séance. Deux chimistes du Conseil national des recherches viendront traiter devant le Comité des nouveaux emplois que l'on peut faire du charbon canadien. Le secrétaire du Comité le signalera sur les avis de convocation de la prochaine réunion. Cette étude se rattachera à celle que nous avons faite à l'égard du charbon de la Nouvelle-Ecosse. M. Wallace qui, vous le savez, est président d'un sous-comité du comité James, est présent. Il va nous mettre au courant des progrès de son comité depuis sa comparution à la dernière session.

M. R. C. WALLACE est appelé.

Le TÉMOIN: Monsieur le président, monsieur le Ministre et messieurs, comme vous le savez, le sous-comité auquel je m'intéresse principalement dans le Comité de la restauration est celui du développement et de la conservation de nos ressources, à l'exclusion de l'agriculture, qui relève de l'honorable M. Mackenzie. J'ai discuté avec vous à notre dernière rencontre les problèmes qui paraissent découler de cette question. Depuis, nous avons adressé au gouvernement deux rapports, l'un traitant des problèmes généraux et, dans les grandes lignes, des moyens de les résoudre dans la mesure de nos connaissances, et l'autre, du problème de l'organisation, parce que les sous-comités et le Comité principal ont pour mission de conseiller le gouvernement sur le mécanisme et la technique à établir et d'exposer plus ou moins en quoi consiste les problèmes généraux. Je pourrais peut-être ajouter que nous n'avons pas mission de traiter de problèmes particuliers aux diverses parties du pays, bien que nous y soyons intéressés, et j'ai naturellement constaté à la dernière réunion du Comité que la discussion portait en grande partie sur des problèmes particuliers. Telle n'est pas notre mission; cette tâche, nous la réservons à l'organisme que nous croyons propre à l'examen de ce problème. Mais, en examinant les grandes lignes du problème il nous a fallu envisager les questions particulières et nous ne sommes pas sans en avoir une certaine connaissance, bien que nous ne fassions pas de recommandation spéciale à l'égard des problèmes propres aux diverses régions.

Il me paraît opportun de donner cette explication au début, afin d'éviter une perte de temps dans la discussion qui suivra. Nous nous occupons tout à la fois des mines, des forêts, de l'énergie hydraulique et des cours d'eau, de la faune, des amusements. Nous avons préparé un rapport sur ces aspects généraux et sur les initiatives à entreprendre à l'égard de la période de restauration.

Nous avons largement bénéficié de mémoires préparés par les divers ministères du gouvernement fédéral intéressés à ces diverses ressources. Nous avons des mémoires sur la situation minière, sur l'énergie, sur les pêcheries et sur d'autres problèmes; nous en avons sur les parcs nationaux et sur la faune, qui nous ont tous été fournis par les fonctionnaires permanents du gouvernement fédéral.

En outre, nous avons reçu de plusieurs provinces des mémoires soigneusement préparés et traitant de problèmes particuliers connexes à plusieurs de ces ressources. Nous avons eu des conversations et tenu des conférences avec les personnes qui s'intéressent aux forêts et aux mines, et un groupe de membres de notre sous-comité s'est rendu dans l'Ouest pour y étudier les problèmes d'énergie et d'alimentation en eau. Nous espérons pouvoir tenir une conférence dans une

localité centrale des provinces Maritimes au cours des trois prochaines semaines afin de nous mieux mettre au courant de la situation dans ces provinces par rapport à nos ressources minières.

Je pourrais peut-être souligner un ou deux des problèmes qui semblent surgir à l'égard de diverses ressources particulières. Pour ce qui est des forêts, nous sommes à recueillir, avec la coopération des autorités provinciales, des données aussi précises que possible sur les régions particulières situées dans un rayon exploitable dans ces diverses provinces, sur leur étendue, sur le besoin d'aménagement forestier et d'exploitation scientifique dans le but d'assurer la continuité de l'exploitation forestière au pays; sur le nombre de personnes qu'il serait opportun de former dans ce but, car leur formation devra être variée—nous songeons constamment aux anciens combattants—et sur la dépense approximative qu'il faudrait faire en chaque cas. Ces renseignements sont recueillis avec le concours de l'un des fonctionnaires de la division de la sylviculture du ministère des Mines et des Ressources, à Ottawa, qui visite les diverses provinces et discute les détails avec les autorités.

Les provinces sont dans une situation désavantageuse à cet égard, et la chose est si fréquente que les relevés détaillés ne sont pas assez complets pour fournir sur cette question les renseignements exacts qu'elles aimeraient elles-mêmes donner, mais elles font tout ce qu'elle peuvent pour les compléter afin de pouvoir les réunir et donner une idée complète des besoins immédiats de main-d'œuvre forestière exercée pour l'entretien de nos forêts et la préservation des régions de bois marchand.

Je crois vous avoir signalé, lors de ma dernière comparution, que dans les 400,000 milles carrés qu'on peut considérer comme richesse forestière accessible au Canada, la croissance annuelle compense toute la dépréciation due à l'exploitation, aux parasites ou au feu. La nature pourvoit au renouvellement de la forêt, mais, malheureusement, le remplacement s'opère ailleurs que dans les localités où se pratique l'exploitation. En d'autres termes, la coupe s'opère de l'orée vers l'intérieur, par andain, comme le moissonnage d'un champ de grain, et ainsi la forêt s'appauvrit graduellement.

M. Martin:

D. Qu'entendez-vous par région de bois marchand?—R. Une région qui, pendant un nombre raisonnable d'années, après la guerre, par exemple, pourrait être exploitée par une société industrielle; c'est-à-dire une région ne dépassant pas trop les limites économiques. Cela suppose une demande raisonnable de bois à l'étranger ou à l'intérieur du pays, après la guerre.

Ces renseignements permettraient de faire une estimation précise du nombre d'hommes que l'on pourrait utiliser et de la façon dont on pourrait les employer ainsi que de la dépense à faire. Nous ne nous arrêtons pas pour le moment à la répartition de cette dépense. En outre, un homme très compétent en la matière est à faire l'étude détaillée de ce que sera probablement la demande de bois d'œuvre après la guerre. C'est un problème très difficile, car il se rattache étroitement au commerce extérieur, dont l'importance est difficile à prévoir, mais il faut se faire une certaine idée de la situation afin de connaître, si possible, la richesse actuelle en bois marchand des diverses régions du Canada et de savoir quelle proportion de ce bois peut être raisonnablement affectée à la restauration de ces mêmes régions. Après tout, cela dépend dans une grande mesure du montant d'argent en jeu. Nous ne pouvons éviter ce problème, et il est nécessaire dans ce cas comme dans beaucoup d'autres, d'avoir au moins une idée de ce que sera la demande après la guerre. Il sera assez facile, quand le sous-comité du logement près le Comité de la restauration aura terminé son travail, de savoir combien demandera la reconstruction des logements au Canada, mais ce n'est là qu'une partie de la question.

Je crois que c'est en 1938 que les exportations de bois ont rapporté $350,000,000 de plus que les importations, et vous pouvez voir que nos exportations continuent à augmenter considérablement. C'est là un des nombreux problèmes de nos relations internationales après la guerre et on s'en occupe.

J'aurais dû mentionner au début que les bulletins de renseignements qui nous ont été fournis avec tant de libéralité par les autorités fédérales et par les provinces seront, je crois, monsieur Mackenzie, à la disposition des membres du Comité. Je les ai trouvés extrêmement utiles, et je suis sûr que les membres du Comité qui s'intéressent à ces problèmes, les trouveront aussi d'une grande utilité. Ils ont été préparés très soigneusement par des personnes qui ont travaillé longtemps dans ce domaine et qui en connaissent les problèmes.

M. McNiven:

D. Si j'ai bien compris, vous avez dit que le surplus d'exportation du bois a été de $350,000,000 en 1938?—R. La balance du commerce en notre faveur dans les matériaux de bois était de $350,000,000. Il en résulte que les produits forestiers sont parmi les produits les plus précieux du Canada sous le rapport du commerce international.

M. Martin:

D. Et le blé?—R. Je ne sais pas quelle place il occupe. Je devrais peut-être ajouter que les ingénieurs forestiers, qui sont des gens très capables, ont préparé un excellent mémoire. Il est maintenant publié en opuscule et offre un exposé du programme forestier. C'est ce que j'ai vu de mieux sous une forme détaillée et pratique sur les besoins forestiers du Canada. Je suis sûr qu'il sera également à la disposition des membres du Comité sous forme d'imprimé. Il traite de l'administration des forêts, de l'économie forestière, de la formation des hommes destinés aux travaux forestiers, etc.

M. Ross (*Calgary-est*): Est-il publié par le ministère?

Le PRÉSIDENT: Par la Société canadienne des ingénieurs forestiers.

M. MacKenzie (Neepawa):

D. Etiez-vous sur le point d'en finir avec le sujet?—R. Oui, s'il n'y a pas de questions. Je passe ces points en revue d'une façon sommaire.

D. Il y a trois ou quatre ans—je crois que c'était en 1936—un comité a parcouru le Canada—je crois que le colonel Rattery était le président de ce comité —pour étudier la possibilité d'aider principalement les anciens combattants et les autres personnes sans emploi. Ce comité a discuté et étudié entre autres la question du reboisement. J'ai assisté à ses séances à son retour et il a discuté la question du reboisement avec quelques-uns des experts forestiers, ici même. Si je m'en souviens bien, il n'était pas très enthousiaste de la prespective de placement offerte par un projet de reboisement.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous dit qu'il n'était pas très enthousiasmé?

M. MACKENZIE (*Neepawa*): Il n'était pas très enthousiasmé.

Le TÉMOIN: Je pense que les fonctionnaires d'Ottawa diraient qu'au mois 10,000 hommes pourraient être employés, et je crois qu'ils considèrent ce chiffre comme un minimum, mais un minimum nécessaire. Quand nous aurons reçu tous les renseignements des provinces, il se pourrait que ce chiffre soit porté beaucoup plus haut.

M. MacKenzie (Neepawa):

D. Est-ce que les hommes seraient employés en permanence?—R. Non, pas nécessairement. Nous ne savons pas le nombre qui sera employé en permanence, mais il sera probablement inférieur à cela, mais temporairement, pendant disons trois, quatre ou cinq ans, ce sera quelque chose d'approchant. Il en sera ainsi

pendant la période difficile de mise au point que l'industrie traversera probablement.

D. Je veux dire employés en permanence pendant toute l'année.—R. Je crois que oui.

M. McNIVEN: Ce ne serait pas un emploi saisonnier.

M. MacKenzie (Neepawa):

D. Cela ne serait pas pendant une courte période deux fois par an?—R. Non, je ne crois pas que cela soit l'intention. Ils seront employés d'une manière permanente.

D. Que feront-ils pendant l'hiver?—R. S'il y a des relevés topographiques à faire, cela donne lieu à de nombreux travaux d'analyse et à des relevés des ressources forestières. Dans le passé du moins, on employait des évaluateurs qui pouvaient plus facilement estimer les ressources forestières pendant l'hiver que pendant l'été dans les bois. Je ne suis pas prêt à discuter cette question en détail. Franchement je ne m'y connais pas assez pour cela.

M. BLACK: Monsieur Wallace, on croit dans les provinces Maritimes que le reboisement des forêts n'est pas pratique au point de vue économique. L'idée paraît bonne et cela crée un actif, mais si vous tenez compte des impôts composés pendant le nombre d'années et du fait que vous pouvez acheter des terrains assez bien boisés pour 25 ou 50 cents ou $1 ou $2 l'acre, vous ne pouvez pas par des moyens manuels, mécaniques ou artificiels resemer et reboiser une acre de terrain de manière à faire concurrence à la nature et offrir au propriétaire un revenu ou un avantage au point de vue du placement.

Le TÉMOIN: Peut-être ferais-je bien d'expliquer—j'aurais dû le faire au début—qu'il ne s'agit guère de replanter. Il n'est pas du tout question de cela. Le point est de laisser la nature faire son œuvre de la manière la plus satisfaisante. C'est une question d'aménagement forestier; il ne s'agit pas de replantation; ce n'est pas du reboisement artificiel, mais du reboisement naturel. Il y a une différence entre les deux.

M. Black:

D. Faudrait-il que les terrains retournent à la Couronne ou bien cela serait-il accompli par l'initiative privée?—R. Ma foi, en réalité, une grande partie de ce qui se fait maintenant est accompli par l'initiative privée. Je crois que les propriétaires privés, les grandes compagnies, se rendent parfaitement compte de la nécessité de l'aménagement forestier d'après les meilleures méthodes scientifiques possibles.

M. Martin:

D. Le gouvernement fait les recherches, la ville, les essais de reboisements, et c'est l'industrie privée qui met ces essais en œuvre, qui applique les mesures pratiques?—R. Les régions forestières des municipalités et des comtés faisant l'objet d'essais de ce genre en différents endroits, sont en grande partie des terrains qui sont retombés dans le domaine public; les autorités ont acheté le terrain et créé un district qui comprend maintenant une forêt communale. Dans ce cas, le gouvernement provincial fournit généralement les forestiers nécessaires, les employés expérimentés, et ces terrains deviennent pour ainsi dire des terrains d'exposition, pour démontrer ce qu'on peut faire dans les autres lots boisés du même genre dont nous tirons aujourd'hui le tiers de notre bois. Au Canada le lot boisé de l'agriculteur est un actif extrêmement important. Un tiers de la quantité totale de bois produite par nos forêts, aujourdhui, provient des lots boisés. En bien des cas, ceux-ci s'épuisent rapidement parce qu'on ne les exploite pas selon de bonnes méthodes sylvicoles. Pourrais-je continuer...

Le PRÉSIDENT: A-t-on d'autres questions à poser, avant que M. Wallace continue?

M. Matthews:

D. Quelle proportion du bois provient des lots boisés?—R. Un tiers de la quantité totale de bois que nous récoltons provient des lots boisés.

D. Y compris les bois d'œuvre?—R. Tout compris, même le bois d'œuvre. Il y en a, naturellement, qui sert de combustible.

M. Ross (Calgary):

D. Les 10,000 hommes dont vous parlez, que feraient-ils?—R. Ils iraient dans les régions que le gouvernement provincial considère accessibles, les régions exploitables commercialement, et, sous la direction de sylviculteurs expérimentés, ils nettoieraient le terrain, martèleraient les arbres à abattre, de manière à garder assez de baliveaux; ils prolongeraient les routes en plein bois, de façon que l'exploitant privé, quel qu'il soit, puisse pénétrer assez loin pour attaquer la forêt dans le sens le plus commode et non pas nécessairement en partant de l'orée, etc. Lorsque ce serait nécessaire, ils travailleraient les rivières pouvant servir au flottage, à l'avalage des billes, et ainsi de suite.

D. Vaporiser les arbres?—R. Parfois aussi, dans le cas de parasites à détruire.

M. Castleden:

D. En considérant ce que vous avez dit, qu'un tiers du bois abattu provient des lots boisés, il me paraîtrait bon de veiller à ce que l'on prenne un plus grand soin de ces lots boisés, et d'enseigner davantage la bonne manière de les exploiter. —R. C'est une chose fondamentale. Aujourd'hui, cela ne se fait que pour les forêts régionales, c'est-à-dire les forêts de municipalités ou de comtés établies ici et là avec l'aide des gouvernements provinciaux et fédéral, afin d'enseigner les meilleurs moyens de les conserver. Le principal obstacle, comme on peut le constater, réside dans le fait que le bétail pacage sans cesse dans ces terrains boisés, ce qui détruit peu à peu la forêt. Il faut de la protection aux jeunes arbres pour pousser.

D. Alors il faudrait fournir aux gens les renseignements nécessaires?—R. Oui.

D. Et indiquer des méthodes acceptables à tous ceux qui travaillent à ce genre d'exploitation?—R. Exactement.

M. McNiven:

D. Quand vous parlez de lots boisés, s'agit-il de forêts naturelles ou de terrains plantés?—R. Il s'agit ordinairement de coins de forêts qui ont été épargnés sur une terre; il est très rare que ce bois ait été replanté.

M. Matthews:

D. Il y a une chose que je ne comprends pas très bien. Voulez-vous dire qu'un tiers du bois utilisé aux fins de guerre provient de lots boisés? C'est difficile à croire.—R. C'est bien ce que j'ai dit. Je ne veux pas donner de faux renseignements à M. Matthews ni aux sténographes; je tiens à être absolument sûr des faits que je fournis, et de celui-ci je suis absolument sûr. Je puis vous indiquer les sources; pas maintenant, mais dès que j'aurai le temps de m'asseoir et de les chercher. Les lots boisés forment une très grande partie de notre superficie forestière totale, c'est-à-dire de nos ressources forestières commercialement exploitables. Les forêts, au Canada, couvrent 700,000 milles carrés de terrain, mais on n'en peut exploiter commercialement qu'une lisière du pourtour, à l'heure actuelle. Les territoires cultivés pénètrent ces forêts tout en conservant des lots boisés d'une étendue très considérable. Je ne pense pas pouvoir vous trouver ces renseignements immédiatement, mais je les chercherai, si vous voulez bien me laisser un peu de temps.

D. C'est très bien.

M. Quelch:

D. Il ne s'agit pas seulement de bois d'œuvre, mais aussi de bois à brûler, de bois à pulpe et de tout bois.—R. Toutes les sortes de bois.

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il d'autres questions, avant que M. Wallace en vienne à une autre partie de son sujet?

M. Adamson:

D. Avez-vous dit quelque chose au sujet de la valeur des lots boisés pour ce qui est d'irriguer et de fertiliser naturellement les sols cultivés?—R. Non, mais évidemment il en sera question en parlant de l'utilité de nos cours d'eau. Sans aucun doute, pour ramener nos cours d'eau à un débit normal, ce qui est important pour plusieurs raisons, en particulier au point de vue de l'utilisation hydroélectrique, il faut rétablir le régime des eaux qui existait avant l'arrivée et l'intervention de l'homme. La meilleure manière, c'est de garder boisés au moins les terrains où les cours d'eau prennent leur source. Il y a toujours un bon nombre de petits ruisseaux qui sortent des endroits boisés et maintiennent le régime normal des eaux.

Permettez-moi maintenant de revenir à ce dont j'ai parlé, c'est-à-dire au mémoire de la division des ressources forestières, ministère des Mines et des Ressources:

Un tiers de la quantité totale du bois utilisé au Canada. Voilà où j'ai pu commettre une erreur. Je vous demande pardon. Puis-je faire changer cela?

Le PRÉSIDENT: Oui, vous pouvez le changer.

Le TÉMOIN: Un tiers de la quantité totale de bois utilisée au Canada provient ordinairement des lots boisés des fermes. Comme ces petits terrains forestiers sont d'accès extrêmement facile et que les revenus en dérivant sont d'une grande valeur pour notre population agricole, il faut accorder une attention spéciale à l'amélioration des moyens de les exploiter. Je suis très heureux que vous ayez soulevé cette question, monsieur Matthews, car je me trompais; c'est un tiers du bois utilisé au Canada qui provient des lots boisés.

Le président:

D. Est-ce que cela englobe tout le bois utilisé au Canada?—R. Tout le bois utilisé au Canada; nos exportations, évidemment, sont considérables.

M. Purdy:

D. Est-ce qu'il s'agit des lots boisés appartenant à des particuliers, par opposition aux lots appartenant à la Couronne, ou pensez-vous qu'il y ait d'autres distinctions à faire parmi les lots appartenant à des particuliers?—R. Je suppose que cela s'applique aux lots boisés faisant partie des fermes.

D. Non pas appartenant à d'autres que des cultivateurs?—R. C'est ce que je dirais pour ma part, mais si vous voulez aller dans les détails, je vous conseille d'appeler M. Roy Cameron. Il vous donnera les détails exacts d'après les statistiques, car elles sont publiées par son bureau.

M. Martin:

D. Je n'ai pas très bien compris ce que vous avez dit au début; avez-vous dit que l'exécution du plan ou des détails du projet ne concernait pas l'organisme que vous représentez, mais celui dont vous avez recommandé l'établissement, je crois?—R. Oui.

D. A qui l'aviez-vous suggéré?—R. Au gouvernement, par l'entremise du premier ministre.

D. Vous n'êtes pas prêt à suggérer la même chose?—R. Notre comité a été constitué pour conseiller le gouvernement par l'entremise de M. Mackenzie—aujourd'hui c'est par l'entremise du premier ministre—sur les meilleurs moyens de

pourvoir à la restauration, c'est-à-dire le mécanisme et les données qui doivent servir de base et justifier les plans que nous conseillons. Notre comité n'a pas été constitué pour exécuter des projets, ce n'est pas dans ses attributions.

D. Voici ce que je voulais dire, monsieur Wallace: hier, certains membres du Comité, y compris le président, ont exprimé l'avis que, tôt ou tard, on devrait établir un organisme national chargé d'exécuter une série d'entreprises publiques pour donner du travail d'urgence et ainsi de suite, et je me demandais si c'était là le moyen que vous envisagiez.—R. J'aimerais à traiter cette question, avec l'approbation de l'hon. M. Mackenzie, mais voudriez-vous la laisser de côté jusqu'à ce que nous ayons traité des autres ressources? Sûrement, j'aimerais beaucoup discuter la question dans ses grandes lignes, car cette discussion, qui vous rendrait service, je l'espère, nous serait également utile. C'est là le nœud de la situation, mais nous avons certaines attributions et nous agissons d'une certaine manière en utilisant certains moyens. Je laisserais à M. Mackenzie le soin de décider jusqu'où nous pouvons aller dans la discussion de cette question. Puis-je continuer? Je ne veux pas, messieurs, entrer dans trop de détails. Je préfère m'en tenir aux grandes lignes, car je crois que cela sera plus utile à tout le monde.

Nous avons aussi toutes les données voulues concernant l'industrie minière. Il y a là deux problèmes, que je devrais peut-être esquisser. Vous les connaissez très bien. Le premier, c'est qu'après avoir organisé un district minier et établi une population en installant tous les services publics nécessaires et en consentant tous les déboursés, y compris les immobilisations, on a rarement pu maintenir une partie importante des développements de surface, une fois la mine épuisée. Tout était mis au rancart et les gens s'en allaient ailleurs. Il y a sans doute des endroits où l'on ne peut pas faire grand'chose, des endroits presque inaccessibles, dans le nord, éloignés des moyens de transport; mais nous soulignerons le fait que dans le passé on n'a pas suffisamment recherché les moyens d'occuper une collectivité de ce genre pour qu'elle puisse, du moins partiellement, trouver sa subsistance, lorsque la mine n'y pourvoit plus. Il y a une forte mise de fonds qu'on devrait épargner autant que possible. Ce serait une œuvre à accomplir, car l'abandon d'une ville minière et la mise au rancart de son installation a un effet grave sur le moral des gens qui ont épargné pour se construire des maisons. A certains endroits, il y a des possibilités de coopération avec l'agriculture et l'industrie forestière pour maintenir ces villes.

Permettez-moi d'insister sur ce que la province de Québec réalise dans la péninsule de Gaspé, où la situation ressemble à celle des districts miniers. Là on fait la pêche et on cultive la terre pour vivre. Or on a établi des forêts régionales qui sont exploitées par des experts en sylviculture. Dans ces forêts, les cultivateurs et les pêcheurs peuvent aller couper du bois aux bons endroits, mais de manière à conserver ces forêts indéfiniment, et ils peuvent vendre ce bois coopérativement de manière à retirer un certain revenu qui comble peut-être la différence entre leur gain de maigre subsistance et une certaine aisance. Il y a du travail pratique qui s'exécute dans diverses parties du Canada en vue de maintenir nos forêts, mais par contre nous n'avons beaucoup pensé à faire la même chose pour la plupart de nos régions minières, et il y a lieu de songer très sérieusement à maintenir l'armature d'un établissement lorsqu'il existe, si la chose est possible. Voilà une des choses que nous aimerions signaler avec insistance au gouvernement comme politique d'ordre générale relativement aux nouveaux développements miniers ou même aux anciennes régions où l'exploitation minière tire plus ou moins à sa fin et cessera peut-être dans dix ou quinze ans.

Les gîtes miniers durent ordinairement une vingtaine d'années. Sans doute il y a des cas exceptionnels, comme celui de Sudbury, mais ils sont rares. On peut compter sur une vingtaine d'années en moyenne pour la durée d'un gîte minier. C'est un laps de temps très court et il faut faire d'importants déboursés. Cela veut dire qu'il faut en retirer des recettes importantes.

Le deuxième point, c'est que nous nous inquiétons beaucoup de la situation minière en général. Nous songeons tous à prévenir le chômage après la guerre; mais la manière dont les événements miniers se produisent milite contre le travail d'après-guerre au lieu de le favoriser. Autrement dit, il y a danger que le niveau du travail dans les mines après la guerre soit inférieur au niveau normal. Voilà une situation grave. La raison en est que l'or est mis au rancart et n'a aucune priorité. Cela veut dire que les régions aurifères se dépeuplent graduellement. On n'a pas d'argent pour extraire l'or ni pour prospecter ni pour effectuer les développements préparatoires; par conséquent il ne s'ouvre pas de nouvelles mines. Les métaux fondamentaux, c'est-à-dire le nickel, le zinc, le cuivre, s'exploitent au point qu'on surdéveloppe certaines propriétés à cause des besoins de la guerre. Il n'y a rien d'autre chose à faire dans ce sens pour le moment; mais ces mines vont s'épuiser et encore une fois il ne s'ouvre pas de nouvelles mines importantes. Puis il y a les minéraux stratégiques: le tungstène, la molybdénite, le magnésium, le chrome et ainsi de suite—surtout le magnésium, aujourd'hui—dont quelques-uns dureront après la guerre, tandis que d'autres seront épuisés. Par conséquent, il y aurait lieu d'espérer que nous puissions maintenir notre exploitation minière, surtout celle des minéraux de guerre, en fabriquant des alliages où entrent des minéraux comme le magnésium, le duralumin et le reste. A moins que nous trouvions quelque moyen de maintenir ce genre d'exploitation minière, nous allons nous trouver dans de vraies difficultés.

Nous savons très bien ce qu'il faut. Il faudra d'abord former des prospecteurs dès que nous aurons des hommes disponibles; et il s'agit d'un nouvel entraînement. Une grande partie des nouvelles trouvailles à effectuer au Canada se rapportent à des gîtes recouverts de glaise plutôt qu'à des affleurements. La plupart des affleurements ont été inspectés et la découverte des gîtes enfouis sous la glaise est plus difficile que la détermination des affleurements et exige une nouvelle technique. Il faut une formation spéciale. Il faut avoir des hommes en disponibilité. Le second point, c'est qu'il n'y a presque pas d'avantages à placer de l'argent dans les mines actuellement. C'est un genre d'affaires très risqué. C'est de la spéculation. Rien au monde ne peut améliorer cette situation. Il n'y a rien de mieux que la spéculation: elle fait partie de tout ce problème. Il faut des bénéfices pour inciter à mettre des fonds là dedans plutôt que dans des obligations de l'Etat ou quelque chose comme cela.

M. MARTIN: Vous employez l'expression "industrie minière". Voulez-vous parler surtout de l'extraction de l'or ou de l'exploitation des minéraux en général?

Le TÉMOIN: Je veux parler de l'exploitation des mines en général. J'ai insisté davantage sur l'extraction de l'or, mais j'applique cette expression aux autres genres de mines, comme, par exemple, celles des métaux fondamentaux. On ne place pas beaucoup d'argent dans les nouveaux développements, car si on ne trouve pas les gîtes maintenant, on les trouvera tout probablement après la guerre; et les marchés disponibles décideront de l'importance à donner à leur exploitation. Il y a une chose qui pourrait aider, et en réalité les gouvernements y songent. C'est de relâcher les impôts dans une certaine mesure pour encourager les placements miniers. Si les impôts sont élevés, ils ont un double effet. Ils empêchent les gens de placer de l'argent dans les entreprises de mines qui ont un caractère spéculatif; et les bailleurs de fonds ont besoin de quelque garantie qu'ils feront de l'argent, car ils savent que les risques sont grands. Le second effet, c'est que le minerai est tout simplement une sorte de minéral qu'il est avantageux d'extraire. Il n'y a pas de teneur spéciale qui donne une valeur exploitable uniforme au minerai; cette valeur d'exploitation est entièrement une question de rendement. Une augmentation dans les frais, comme les impôts, équivaut, peut-on dire, à une diminution dans la teneur d'un massif en minéral; c'est comme si on réduisait ce massif lui-même. Mais dès que le métal le plus

important est extrait, inutile de revenir au métal de qualité inférieure; son extraction ne serait jamais rémunératrice; il faut extraire avec les autres métaux. Ainsi donc tous les impôts additionnels imposés à l'exploitation minière réduisent la quantité réelle de minerai utilisable au Canada. L'on ne s'en rend pas toujours bien compte, mais cela influe sur l'exploitation minière et c'est un fait qu'il convient de reconnaître.

Il nous faut agir avec une grande célérité dans cette importante question. Vous pouvez dire que nous ne savons pas ce que vaudra l'or après la guerre. Nous ne le savons pas, mais je crois que nous pouvons supposer en toute sûreté qu'il n'occupera pas une situation secondaire au point de vue monétaire. Je ne parle pas en tant qu'économiste, j'envisage la situation au point de vue du bon sens, me semble-t-il. Les lingots d'or seront encore distribués dans le monde entier et resteront l'agent monétaire international. L'or a joué ce rôle dans le passé; je crois qu'il le reprendra. Le fait est que le marché de l'or dans le passé s'est toujours maintenu à la hausse. Il ne me semble pas probable que cette tendance change du tout au tout.

Ces deux points concernant l'exploitation minière me semblent importants; j'essaie d'y attirer l'attention de façon générale. Je ne traite d'aucun problème en particulier. Le problème pratique c'est la formation de prospecteurs, avec l'aide du Gouvernement ou des compagnies privées. Ces dernières s'en chargeront si elles y voient une perspective de bénéfices. Toute la question se tient. Mais il n'est pas douteux que le nouvel enseignement et des offres assez attrayantes pourraient augmenter le nombre de nos prospecteurs. Ce nombre décline aujourd'hui. Les prospecteurs sont imbus d'un grand enthousiasme. Ils ont leur propre association, répandue par tout le pays, qui leur fournit les renseignements dont ils ont besoin de nos jours. Ils forment un groupe dont la disparition nous serait très dommageable. J'en parle en connaissance de cause; je les connais bien. Ce sont des pionniers dans notre pays, et je peux dire à leur louange qu'ils ont beaucoup plus donné au pays qu'ils n'en ont jamais reçu sous forme d'avantages pécuniaires. Nous devons tous le reconnaître.

M. MARTIN: On a dit, à la Chambre des communes, ces dernières semaines, que la prospection devrait être surveillée par l'Etat plutôt que par des particuliers; qu'en pensez-vous?

Le TÉMOIN: D'après moi, leur formation théorique et peut-être leur formation sur le terrain, durant un certain temps, peuvent mieux s'accomplir sous la surveillance de l'Etat; mais plus tard—et il serait à espérer que cette période ne soit pas très longue—les prospecteurs devraient être à la disposition des compagnies privées selon les besoins de celles-ci. Ils sont peut-être les plus compétents, une fois leur formation terminée. Je ne vois pas d'un bon œil l'exploitation minière continue par le gouvernement. Elle est très hasardeuse. Elle comporte beaucoup d'initiative et de risques et ce n'est pas, à mon sens, ce que les gouvernements peuvent faire de mieux. J'aimerais donc que les prospecteurs reviennent le plus tôt possible aux compagnies privées qu'ils ont financées, mais les gouvernements pourraient s'y intéresser en certaines circonstances. La question pourrait s'étudier. Cela s'est fait pendant la guerre, et il faudrait peut-être y avoir encore recours en temps de paix.

Le PRÉSIDENT: Quelque membre du Comité a-t-il d'autres questions à poser à M. Wallace?

M. MCNIVEN: Monsieur Wallace, avez-vous quelque recommandation sur la façon de donner la formation dont vous avez parlé; avez-vous déjà étudié cet aspect?

Le TÉMOIN: Oui, cette question est à l'étude et les provinces y pensent déjà sérieusement. La province de Colombie-Britannique a pris l'initiative de ce côté. Je suis sûr que l'Ontario y pense. Par exemple, à Queen's nous sommes à établir un cours d'environ huit semaines pour les prospecteurs, lorsqu'ils pourront revenir;

il sera alors dans l'ensemble prêt pour eux. Ces cours seront probablement financés sous le régime de la Loi de l'enseignement professionnel, et les prospecteurs obtiendront leur subsistance pendant leur formation. Pour ce qui est de leur emploi, le gouvernement—provincial ou fédéral—y verra probablement pendant quelque temps et prendra des dispositions plus tard pour que des compagnies privées les emploient. Je ne voudrais pas aborder cette question maintenant, car elle est plutôt compliquée; mais nul doute qu'on pourrait en venir à des arrangements satisfaisants.

M. McNIVEN: Et je suppose que les premiers cours seront donnés aux prospecteurs exerçant leur métier depuis des années?

Le TÉMOIN: Ah! non, je pense aux anciens combattants qui reviendront d'outre-mer. Ils commencent à revenir en grand nombre. Nous pensons surtout aux anciens combattants, mais nous n'excluons pas les autres qui veulent se lancer dans cette carrière. Ce problème intéresse fortement les anciens combattants.

M. CASTELDEN: Tiendriez-vous à faire une déclaration sur la possibilité d'employer l'industrie du fer et de l'acier pour la restauration d'après-guerre; où en est le Canada à cet égard?

Le TÉMOIN: Je ne peux répondre à votre question pour ce qui est de son importance. On se demande beaucoup jusqu'à quel point les autres métaux seront utilisés. Mais je puis dire que pour ce qui est des ferro-alliages nous avons dû en importer beaucoup des autres pays. Ceux qui connaissent ce domaine savent que, grâce à l'énergie électrique peu coûteuse qui sera disponible en quantités considérables à la fin de la guerre, nous pourrons nous lancer dans l'industrie des alliages de fer avec des chances raisonnables de succès—c'est-à-dire, le fer, allié à des métaux tels que le tungstène, le molybdène, le chrome, etc., ce qui donne des types spéciaux de produits de fer. Cette industrie a pris plus d'essor dans les pays scandinaves qu'ici à cause de leur énergie électrique plus répandue. Avec un plus grand essor des industries électrométallurgiques et électrochimiques grâce à l'énergie électrique—et elles se développent de plus en plus rapidement au pays—nous nous attendons à un essor important de l'industrie des alliages de fer. Quant au fer lui-même, il nous faut naturellement compter dans une grande mesure sur ce que nous pouvons obtenir. L'expansion future de notre industrie est fonction de nos gisements de fer; par exemple, si la mine de Steep Rock se révèle importante, cela signifiera beaucoup. Cette industrie pourrait s'établir soit à la tête des Lacs, soit le long du Saint-Laurent inférieur, pour utiliser les minerais du Labrador; elle pourrait employer l'énergie disponible dans une forte mesure et se trouverait à proximité du marché d'exportation. Les industries lourdes constituent une catégorie par elles-mêmes et il faudra les étudier séparément.

M. MARTIN: L'utilisation du nickel sera-t-elle réduite relativement à celle de l'acier, vu les développements dont vous nous avez parlé. Je crois que d'après les nouveaux procédés on n'emploie plus le nickel dans les alliages de fer.

Le TÉMOIN: J'ai une grande confiance dans l'initiative du personnel scientifique de l'International Nickel of Canada. Il est étonnant de constater les nouveaux procédés qu'il a mis au point depuis la dernière guerre. Je ne crois pas qu'il montre moins d'initiative après la guerre actuelle. Il faut compter beaucoup sur les recherches techniques scientifiques pour trouver de nouveaux procédés et prévoir de nouvelles utilisations du nickel. L'International Nickel, et des organismes analogues possédant des spécialistes éminents en recherches seront, je crois, à la hauteur de la situation. Non, je ne peux répondre à la question précise que vous avez posée, monsieur Martin. A propos de l'énergie hydraulique et de tout ce qu'elle implique, peut-être ne l'avons-nous pas étudiée au Canada, sauf en ce qui a trait à certains réservoirs d'emmagasinage entrepris

—nous avons à peine commencé à explorer nos ressources hydrauliques et elles ont beaucoup de valeur.

M. BLACK: Avant d'aborder cela, pourriez-vous me dire ce qu'on a fait en vue d'étudier les possibilités de la houille relativement à la production des produits chimiques, teintures et produits analogues?

Le TÉMOIN: Rien n'a été tenté dans ce domaine. Nous n'avons nullement abordé le problème important de la houille.

M. MCNIVEN: Certains des sous-comités du comité du Dr James s'en occupent-ils?

Le TÉMOIN: Non. Nous avons réellement pensé que nous ne pouvions y voir et obtenir des résultats qui en auraient valu la peine.

M. MCNIVEN: Aviez-vous quelque chose en vue?

Le TÉMOIN: Oui, mais puis-je vous signaler qu'il ne nous incombe pas de voir à des recherches détaillées sur une ressource, mais de conseiller le Gouvernement sur la façon d'établir le mécanisme approprié au travail. Nous devons réellement jauger les problèmes généraux du pays.

M. Black:

D. Serait-il de votre compétence de nous conseiller sur ces possibilités de recherches chimiques concernant la houille?—R. Je crois que si nous constations une occasion très favorable, si nous savions assez bien que faire, nous les entreprendrions. J'ai une grande confiance—je vous parle encore du territoire que je connais le mieux—dans les houilles grasses de l'Ouest et leur utilisation définitive. Mais je ne puis dire pour l'instant si elle est proche ou éloignée.

M. McNiven:

D. Savez-vous s'il existe au Canada une industrie de produits chimiques ou industrie des teintures utilisant les produits houillers?—R. Je n'en connais pas. J'ignore si le goudron de houille produit au Canada d'après le procédé ordinaire de la gazéification est employé par quelque industrie pour la production des teintures. Je ne saurais vous le dire. Franchement, je ne le sais pas. Je serais plutôt surpris si on ne produisait pas de teintures dans une certaine mesure d'après ce procédé, mais je ne le sais pas. Je m'en informerai.

Le PRÉSIDENT: Quelqu'un a-t-il d'autres questions à poser avant que M. Wallace aborde l'énergie hydraulique, et le reste? Si non, vous pouvez commencer.

Le TÉMOIN: Les seules questions que je veux traiter sont d'ordre général. Il est produit actuellement au Canada environ neuf millions et quart de chevaux-vapeur. Il y en aura dix millions l'an prochain. La production s'est accrue très rapidement l'an dernier, comme vous le savez, à cause de la forte demande. Au moins le tiers de cette production va aux industries de guerre et elle sera disponible après la guerre. A mon sens, l'une de nos meilleures raisons d'espérer est que l'énergie à bon marché sera facilement disponible au Canada après la guerre. L'énergie à bon marché est l'un des meilleurs stimulants à l'essor industriel, et l'on serait porté à croire qu'elle servirait largement à cet essor au Canada en concurrence avec les autres pays, afin de maintenir les frais les plus bas dans notre production canadienne. Presque la moitié—plus d'un tiers—de ce qu'on pourrait appeler l'énergie facilement disponible est maintenant produite au Canada, mais pas plus d'un cinquième des forces hydrauliques qui le seront un jour sont mises en valeur. Ainsi donc nous trouverons de grandes ressources en puissance au Canada à mesure qu'il sera possible d'avoir accès aux forces hydrauliques les plus éloignées. Il faudra faire en sorte de maintenir le débit régulier des rivières, non seulement afin de conserver le sol, comme vous l'avez constaté à propos de la Ganaraska il y a deux semaines, mais aussi afin de maintenir un niveau d'eau suffisant pour la production d'énergie et pour l'habitat des poissons

dans ces rivières. Il sera accompli beaucoup de petits travaux comme la construction de petits barrages dans tous nos réseaux fluviaux au Canada.

Certaines de nos rivières les plus considérables exigent des travaux plus importants, comme la Saskatchewan, qu'on doit considérer dans son ensemble, de même que tous les usages auxquelles on l'emploie; par exemple, la production d'énergie à ses sources dont les abords sont maintenant déboisés, les versants orientaux des Rocheuses constituant un problème assez grave, l'irrigation plus en aval de la rivière, et les étendues d'eau pour les marécages à rats musqués en aval immédiatement à l'ouest du lac Winnipeg où la Saskatchewan débouche dans le lac. Ce sont là des besoins et des usages qui pourraient entrer en conflit, et il faut avoir une administration d'ensemble concernant une rivière importante parcourant trois provinces. Nous conseillons nettement que la chose soit prise en main par un organisme qui considérerait tout le cours de la rivière afin de tirer le meilleur parti possible de cette rivière, et cela vaudra aussi bien pour les autres rivières du Canada.

En ce qui a trait à l'énergie utilisable, il y a deux choses que je crois avoir déjà mentionnées. Je crois que l'on peut engager un bon nombre de petites industries à s'établir dans les petites villes. Je fonde beaucoup d'espoir sur les petites villes, la vie y est douce et bien équilibrée, contrairement aux très grandes villes que nous avons vu grandir pendant la période de l'expansion industrielle. On pourra obtenir que les petites industries s'établissent dans les petites villes si on se rappelle ce qui a été accompli dans certaines des régions ontariennes, par l'énergie à bon marché. Celle-ci donnerait du charme à l'existence dans les petites villes ou dans les villages. Un autre sujet souvent discuté, c'est l'électrification rurale. Elle ne saurait s'accomplir sur une base tout à fait économique par elle-même. Autrement dit, elle ne rapporte pas assez pour couvrir ses frais. Elle constitue dans une forte mesure un service public, tout comme l'hygiène publique et si elle est appliquée, elle devra être défrayée en partie à même les fonds publics. Je crois que l'enquête tenue au Manitoba, dont vous êtes au courant, a démontré que la mise de fonds à envisager par ferme était d'environ $650 là où les fermes sont assez espacées. Ce n'est pas l'estimation la plus économique. Il y a d'autres endroits où cette électrification pourrait être moins coûteuse, mais nous estimons que c'est là le coût de la mise de fonds par ferme, à l'exclusion complète du coût de l'énergie.

L'hon. M. Mackenzie:

D. Les constatations de cette enquête ont-elles été publiées?—R. Oui, et elles forment un rapport très intéressant.

M. Ross (Calgary-est):

D. Veuillez répéter le chiffre précité.—R. $650.

M. Castleden:

D. Pourriez-vous nous donner ce renseignement; a-t-on fait un relevé afin d'indiquer les régions agricoles à proximité des forces hydrauliques considérables? Vous nous avez parlé d'une certaine région favorisée. Je pensais à des régions comme la péninsule de Niagara. Quel est le coût de l'énergie qui y est produite en comparaison de celui du Manitoba? A mon sens un relevé très précieux pour le Comité consisterait à dresser une carte des régions agricoles du Canada où les endroits dans lesquels l'électrification pourrait s'effectuer à raison de, disons $200, ou plutôt $600, apparaîtraient ombrés?—R. Je crois que la Commission hydro-électrique de l'Ontario pourrait vous donner cela sur le champ; j'ai ses rapports.

D. Pour l'Ontario, n'est-ce pas?—R. Oui. Près de 70,000 cultivateurs ont l'électricité sur leur ferme, en Ontario.

D. Un relevé d'envergure nationale serait très utile pour le Comité.—R. Le relevé fait au Manitoba donne ces détails quant à la région en question; il suggère les tarifs à établir relativement à l'entreprise et le procédé à utiliser.

M. McNiven:

D. Les dépenses d'immobilisation dont vous parlez comprennent-elles le coût du transformateur?—R. Oui, elles comprennent le transformateur et les lignes de transmission.

D. Le transformateur est un appareil assez coûteux, n'est-ce pas?—R. Oui.

D. Il est, je crois, nécessaire à chaque ferme?—R. Oui, en effet. J'ignore quel est le prix actuel des transformateurs de ce genre, mais je sais qu'ils sont bien meilleur marché. Mais le montant global comprend également l'installation des lignes.

M. Matthews:

D. Ce montant de $650 n'est-il pas généralement basé sur la demande de la part des cultivateurs?—R. Il me semble que le minimum est de $3.50 par mois, et l'on espère réaliser beaucoup plus que cela sur le prix de revient réel de l'énergie.

D. Ce n'est pas là le point. Les frais du service ne dépendent-ils pas, dans une grande mesure, du nombre des cultivateurs désireux de s'y abonner?—R. Oui, c'est vrai. Il est question d'un certain pourcentage de — quelle est l'expression technique employée, monsieur Cameron?

M. McNiven:

D. Des abonnés par mille?—R. Non, le pourcentage du total.

M. CAMERON: Le pourcentage de saturation?

Le TÉMOIN: Oui, le pourcentage de saturation.

M. McKinnon:

D. Vous avez mentionné le Manitoba, l'Ontario qui est desservi par l'Hydro-électrique, et aussi le coût du service, par demeure, au Manitoba. Comment ce coût se compare-t-il avec le prix exigé dans les provinces desservies par des entreprises privées, le Québec, par exemple? On me dit que dans cette province, les tarifs sont beaucoup plus élevés.—R. Je ne parlais que du coût de l'installation nécessaire pour amener l'électricité à la ferme, et non du coût de l'énergie même.

D. Vous ne parliez pas du coût de l'électricité?—R. Non. Ce montant de $650 n'est que la dépenses d'immobilisation requise pour l'installation susceptible d'alimenter la ferme en électricité.

D. Continuons un peu sur ce point. C'est évidemment quand la dépense d'immobilisation a été amortie qu'entre en jeu la question du coût moyen. Il serait possible, au Manitoba et en Ontario, d'électrifier un grand nombre de fermes. En serait-il de même dans la province de Québec, fief de l'entreprise privée? Le coût ne serait-il pas prohibitif?—R. La *Shawinigan Power Company* a déjà accompli quelque chose dans ce domaine, comme compagnie privée, mais j'en ignore les détails. A tout événement, l'Etat doit, j'en suis convaincu, participer avec l'agriculteur à la réalisation de l'entreprise. Et si le coût imposé à l'initiative privée est plus fort, il faut que l'Etat augmente sa contribution. C'est indispensable à la réalisation de l'entreprise.

M. Martin:

D. Cela contribuerait-il, pour une bonne part, à l'emploi après la guerre?—R. Non. Ce n'est pas une mesure susceptible de fournir beaucoup d'emplois à la main-d'œuvre, après la guerre. Il s'agit, en réalité, d'un placement à longue échéance destiné à favoriser la classe agricole.

M. Quelch:

D. C'est une mesure qui contribuerait au rétablissement agricole de l'Ouest?—R. Oui, en effet.

D. L'électricité produite avec la houille coûterait-elle plus cher que celle qui provient de l'énergie hydraulique?—R. J'avais demandé aux membres de notre comité qui se rendaient dans l'Ouest, voyage auquel je n'ai pu prendre part, de s'occuper particulièrement de la Saskatchewan et de la situation existant relativement au charbon à Estevan, et d'étudier, sur place, les possibilités d'utiliser le charbon pour l'électrification des campagnes. Ils ont constaté, je crois, que le gouvernement de la Saskatchewan n'avait pas encore institué d'enquête bien définie sur ce point. M. McNiven pourrait peut-être me donner des précisions sur ce point. A tout événement, nos membres n'ont pas obtenu beaucoup de renseignements sur les possibilités d'utilisation du charbon. Tout ce qu'ils ont pu savoir, c'est que le houille grasse pouvait en effet être employée pour l'électrification des campagnes.

M. McNiven:

D. La *Dominion Electric* exploite là, depuis dix ans, au moins, un établissement considérable.—R. Cette compagnie ne s'est pas occupée d'électrification des campagnes, ce me semble.

D. Mais oui. Elle a des lignes de transmission qui transportent l'électricité à 75 ou 100 milles.—R. Aux cultivateurs?

D. Ces lignes alimentent les villages.—R. Et les villes?

D. Oui. Parfois, des lignes ont été installées pour les cultivateurs désireux de s'abonner, mais le coût en a été très élevé.—R. Sans aucun doute.

D. J'entends, quant aux frais généraux. La mise de fonds a été considérable. —R. Oui.

M. Quelch:

D. Diriez-vous, en ce qui concerne l'Alberta, qu'il est plus économique de produire l'électricité avec l'énergie hydraulique qu'avec la houille?—R. Les deux procédés ne sont-ils pas utilisés à peu près concurremment en Alberta? Là où l'emploi de la houille est plus économique, une station auxiliaire génère l'énergie et la transmet au réseau; et lorsque l'utilisation de l'énergie hydraulique de la rivière Bow est plus économique, on recourt à ce dernier procédé. A mon avis, les deux procédés se complètent, du point de vue économie. Mais il arrive parfois que la ville d'Edmonton est alimentée d'énergie par une station auxiliaire générant l'électricité au moyen de la houille.

Je crois ne plus rien avoir à dire, monsieur le président. Il reste encore, bien entendu, la question de la faune.

M. McNiven:

D. Pendant que nous sommes encore sur ce point, vous avez fait une allusion particulière à la rivière Saskatchewan. Avez-vous dit qu'elle pourrait être navigable?—R. Il n'en a pas été question. Mais je pense que toute commission chargée de s'en occuper—supposons que ce soit la Commission de la rivière Saskatchewan—ne manquerait certainement pas de voir à ce détail. Vous savez que cette rivière est sujette à des envasements considérables. Le problème n'est pas facile à résoudre.

M. Quelch:

D. Avez-vous étudié la question de l'irrigation? Est-ce M. Mackenzie qui a compétence en la matière?—R. Cette question relève du comité de M. Mackenzie. Nous ne nous sommes occupés que des forces hydrauliques et des questions connexes.

Le PRÉSIDENT: A-t-on d'autres questions à poser au Dr Wallace? La discussion est extrêmement intéressante.

M. Adamson:

D. Votre comité a-t-il étudié le rapport Utwatt?—R. Non, mais il en a pris connaissance.

D. Et son application à nos problèmes?—R. Je pense que nous pourrions laisser cela au comité de M. Mackenzie et au comité du logement, car cette question ne relève pas tout à fait de notre champ d'étude; il s'agit de disposer des terrains qui pourront être nécessaires à la construction de centres d'habitation. Je ne pense pas que cela relève vraiment de nous.

M. Castleden:

D. A-t-on étudié la possibilité d'utiliser le pétrole, les ressources pétrolières canadiennes, pour la production d'énergie?

M. McNIVEN: C'est de les trouver.

Le TÉMOIN: Le premier problème, c'est celui d'extraire notre pétrole. Les nouveaux règlements du budget indiquent que l'Etat est disposé à encourager l'exploitation du pétrole, ou plutôt l'exploration des ressources pétrolières, ce dont j'aurais dû parler à propos des mines. Si l'on pouvait étendre l'application de ce système de manière que les travaux d'exploitation et d'exploration entrepris par les compagnies soient exemptés d'impôts, comme on le fait pour le pétrole, cela aiderait beaucoup à la prospection et à l'exploitation de nouveaux gisements. Je ne pense pas que nous ayons encore, au Canada, assez de ressources connues en pétrole pour en justifier un emploi considérable aux fins de la production d'énergie. C'est une substance très utile et très commode et qui sert aux transports par moteurs à combustion interne. C'en est, je crois, l'utilisation fondamentale.

D. Est-ce qu'il y a parmi vos renseignements des détails sur les sables bitumineux de l'Alberta?—R. C'est une question qui m'est bien connue. Nous savons qu'il y a là 100 milliards de barils de pétrole exploitables un jour ou l'autre; je souhaite de vivre assez longtemps pour voir cette exploitation devenir l'une des industries fondamentales de l'économie canadienne. Ce sera une très grande industrie; depuis de nombreuses années, elle nous donne des périodes d'espoir, grâce aux recherches qui se poursuivent, mais la réalisation n'en a pas encore été réussie. Nous réussirons, mais je ne sais quand l'œuvre sera entreprise. Les gouvernements ont accordé toute l'assistance possible, car c'est là l'une de nos plus grandes industries potentielles.

Le président:

D. Qu'est-ce qui retarde la décision, d'après-vous?—R. Il n'y a là qu'une question de coût; cette exploitation n'est pas encore économique. Il en coûte moins cher d'obtenir le même produit d'une autre source que de l'obtenir au moyen de l'industrie du pétrole brut.

D. Avez-vous étudié à fond la question technique?—R. Assez bien, je pense; elle a été assez bien étudiée sous tous ses aspects, depuis de nombreuses années. C'est très difficile à étudier.

M. Martin:

D. Et les possibilités quant au gaz naturel, monsieur Wallace?—R. Nous en gaspillons encore de grandes quantités dans la vallée de Turner. Moins maintenant, je l'espère, mais, lorsque j'étais membre de la commission, il y a quelques années, le chiffre du gaspillage était très élevé.

D. Comment se fait-il que nous ne puissions actuellement en utiliser de grandes quantités?—R. Nous ne pouvons établir d'industries suffisamment économiques pour l'utiliser; il y a des possibilités dans l'industrie du noir de fumée et de la benzine. Je crois qu'il se fait déjà du travail dans ce domaine, mais il ne s'agit pas d'une industrie considérable. Beaucoup de gaz naturel, encore, n'est pas utilisé. C'est l'une de nos tragédies. J'en parle d'autant mieux que j'ai été durant trois ans membre de la commission des pertes de gaz dans la vallée de Turner.

D. Est-ce que ce gaspillage se produit aussi dans les autres exploitations de pétrole?—R. Non, seulement dans la vallée de Turner.

M. McNiven:

D. La vallée de Turner contient donc le seul gisement de son espèce au monde?—R. C'est le seul gisement où l'on trouve de la gasoline très légère; évidemment on y trouve maintenant de l'huile lourde.

D. Est-ce qu'il s'agit véritablement de naphte?—R. Oui.

M. HILL: Distillée à l'avance.

M. MacKenzie (Neepawa):

D. M. Wallace nous parlerait-il plus longuement des possibilités de la rivière Saskatchewan? Au cours des débats, on a comparé au T.V.A. les travaux qui peuvent s'y effectuer, bien que les deux cas soient difficilement comparables. Le T.V.A. exploite de grandes ressources hydroélectriques, ainsi que de la navigation et de l'irrigation. On y a aussi créé, là où les eaux ont inondé le terrain avoisinant, des endroits de pêche.—R. J'ai passé quelques semaines au T.V.A., l'été dernier, afin d'étudier ces travaux. Je ne pense pas que la Saskatchewan offre autant de possibilités que le Tennessee. La situation est très différente, d'une rivière à l'autre. On ne peut développer sur le cours de la Saskatchewan autant de production hydroélectrique que dans la vallée du Tennessee, bien que l'on ait repéré des endroits où cette production pourrait se faire. Je considère la rivière Saskatchewan comme une de nos ressources fondamentales d'énergie électrique, du moins la Saskatchewan vers sa source; mais il s'agit d'une énergie d'un caractère particulier, elle est saisonnière: ces eaux proviennent de la fonte des neiges, ce qui est saisonnier et exige une protection maxima pour les forêts de la région. Etant saisonnière, cette énergie ne peut dépasser une certaine limite d'abondance. Il n'y a aucun doute quant à la possibilité d'augmenter considérablement l'irrigation le long de la Saskatchewan, et il faut espérer aussi que, dans la région inférieure de la Saskatchewan, on intensifiera l'élevage du rat musqué. Comme vous le savez, il a été question très souvent de conduire les eaux de la Saskatchewan dans le lac Winnipegosis, puis dans le lac Manitoba et la petite rivière Dauphin, afin d'obtenir de l'énergie électrique plus près de Winnipeg. Encore tout dernièrement, un monsieur s'est présenté à moi et à notre comité avec un plan de ce genre, visant, comme on le fait depuis si longtemps, à produire de l'énergie hydroélectrique à un endroit plus rapproché que Grand-Rapids, situé sur la Saskatchewan.

M. McNiven:

D. Est-ce que les Grands-Rapides sont en Saskatchewan?—R. Non, Manitoba, juste à l'endroit où la Saskatchewan débouche dans le lac Winnipeg; il y a là une dénivellation prononcée.

Le PRÉSIDENT: Si l'on n'a rien d'autre à demander à M. Wallace, je veux lui exprimer les remerciements du Comité, à cause de l'exposé très clair qu'il nous a fait. Je pense, monsieur Wallace, que vous nous avez donné matière à beaucoup penser.

M. MARTIN: J'aimerais bien savoir pourquoi nous perdons tant de temps précieux. Hier, nous avons ajourné à midi et quart.

Le PRÉSIDENT: Ce n'est pas juste; et nous ne perdons pas de temps. Autant vaut régler cette question; nous ne perdons pas de temps précieux. Notre Comité est institué pour s'acquitter de ses fonctions conformément à ses termes de renvoi. Ce n'est pas un comité administratif, mais un comité d'enquête.

M. MARTIN: En tout respect, vous ne m'avez pas laissé finir.

Le PRÉSIDENT: Ce que vous avez dit n'était pas exact.

M. MARTIN: Hier, nous avons ajourné, je crois, vers midi et vingt.

Le PRÉSIDENT: Non, nous avons ajourné à midi et quarante-cinq, hier.

M. MARTIN: Dans ce cas, mon horloge n'était pas à l'heure. Nous étudions un problème très important et nous ne siégeons que deux jours par semaine. La

session sera terminée avant que nous ayons fini, et où en serons-nous? Je ne vois pas pourquoi nous ne faisons pas beaucoup plus de progrès.

Le PRÉSIDENT: Combien de séances par semaine voulez-vous?

M. MARTIN: Le problème est très vaste.

Le PRÉSIDENT: Certainement.

M. MARTIN: Il a plusieurs aspects.

Le PRÉSIDENT: L'an dernier il fallait quelquefois attendre une demi-heure avant d'avoir atteint le quorum qui nous permettrait de commencer l'assemblée. Il n'est pas question de cela, et il me déplaît d'entendre dire qu'un comité nommé par la Chambre des Communes perd son temps parce qu'il fait des recherches. Si nous étions un corps d'administration, il faudrait fonctionner autrement; mais notre groupe représente le peuple, et la Chambre des Communes, qui doit tenir compte des volontés du public, nous a chargés de lui soumettre un rapport. C'est là notre premier devoir, et en ce moment nous n'en sommes qu'au stade des investigations.

M. MARTIN: Je n'insinue pas que les paroles de M. Wallace aient été une perte de temps.

Le PRÉSIDENT: Qu'est-ce qui l'est?

M. MARTIN: J'estime que c'est une perte de temps que de lever la séance à midi et vingt-cinq quand nous pourrions siéger jusqu'à une heure.

Le PRÉSIDENT: Le comité de direction aurait-il gagné du temps si, ne sachant pas combien de temps M. Wallace parlerait, il avait appelé et fait attendre un autre témoin afin que nous puissions l'entendre quelque vingt minutes avant de lever la séance? Ce ne serait pas là une économie, monsieur Martin, et vous le savez bien. Nous avons ici un témoin, M. Wallace; je suis plutôt surpris que les membres du Comité lui aient posé si peu de questions concernant les sujets qu'ils nous a présentés, mais c'est à eux de décider; le comité de direction, cependant, lorsqu'il fait des arrangements pour réunir le Comité général, ne peut faire venir tout un groupe de témoins comme le fait une cour de justice où ceux-ci sont payés et attendent d'être appelés. Nous ne pouvons procéder de cette façon avec M. Wallace, M. Gray, M. Cameron et d'autres messieurs qui sont très occupés et qui ne viennent pas ici pour entendre d'autres témoins mais pour rendre leur propre témoignage. Donc, lorsqu'il organise notre travail, le comité de direction ne peut appeler un grand nombre de témoins à la fois et les obliger à attendre leur tour.

M. MARTIN: Monsieur le président, j'ai tort et je le reconnais, mais mes remarques n'ont pas été comprises. Je voulais...

Le PRÉSIDENT: Si j'ai mal compris vos remarques, je le regrette.

M. MARTIN: M. Wallace s'est prononcé d'une façon très catégorique sur la question de l'or. Certains membres du Comité accordent beaucoup d'importance à ses remarques et à celles de M. James, et ils les ont attaquées vigoureusement devant la Chambre et ailleurs. Il me semble que les membres du Comité qui croient que M. Wallace fait erreur devraient en profiter pour discuter avec lui maintenant. M. Wallace attache beaucoup d'importance à l'emploi de l'or dans l'avenir. Certains membres du Comité devraient essayer d'éclaircir cette question quand M. Wallace est ici, plutôt que d'en discuter ex parte en l'absence de M. Wallace ou d'autres témoins. C'est ce que je voulais dire.

Le PRÉSIDENT: Le Comité en décidera.

M. QUELCH: Monsieur le président, si j'ai bien compris M. Wallace, il a dit qu'il n'entrerait pas dans les détails et ne ferait d'enquête sur l'utilité actuelle d'aucune industrie. Naturellement, si nous abordons la question de l'or, nous soulevons la question de l'étalon-or. Voulez-vous la discuter en ce moment? J'ai hésité à le faire parce que chaque fois que j'ai voulu proposer des questions de

ce genre au Comité, les membres m'ont rappelé à l'ordre en me disant qu'elles seraient discutées plus tard. Je serais très heureux d'aborder le sujet maintenant. Dans le passé, vous avez décidé qu'il ne devrait pas être traité, et M. Wallace a dit qu'il n'entrerait dans les détails sur le fonctionnement actuel d'aucune industrie. J'en conclus que le temps n'est pas encore venu d'en parler, mais je serais très heureux de le faire si les remarques de M. Martin sont exactes.

Le PRÉSIDENT: A mon avis, vous avez raison. Si nous commençons à discuter sur l'étalon-or maintenant, je crains que nous allions à l'encontre du but du Comité, puisque nous ne constaterions qu'une différence d'opinion. Il serait très facile de déterminer ceux qui sont en faveur de maintenir l'étalon-or et ceux qui ne le sont pas en demandant aux partisans respectifs de lever la main; tôt ou tard, la question sera soulevée.

Il viendra peut-être un moment où il nous faudra recommander de maintenir l'étalon-or après la guerre. Je ne crois pas qu'il soit opportun de le faire maintenant; mais je suis d'avis que c'était l'idée de M. Martin quand il a commencé cette discussion.

M. MARTIN: Non. Je pensais au caractère apparent de la campagne publique qui se fait actuellement. Des plaintes circulent que le principal James et M. Wallace font partie d'un complot international pour faire adopter à certains gouvernements une ligne de conduite qui, selon quelques-uns, ne serait pas dans l'intérêt de l'Etat. Cette déclaration a été répétée hier soir à la Chambre des Communes, et nous avons avec nous un de ceux qui nous ont soumis leur point de vue sur la question de l'or dans l'avenir; il me semble que c'est ici que nous devrions débattre cet aspect; et nous pourrions aussi voir à ce que les auteurs de ces allégations consultent M. Wallace.

M. HILL: Il a dit "Non".

M. MARTIN: Fait-il partie d'un de ces comités secrets qui essaient d'imposer leurs vues au gouvernement? Hier soir, on a parlé de cela à la Chambre des Communes; et je puis ajouter que la même question a été soulevée dans une grande publication qui a paru mercredi de cette semaine. Je suis d'avis que le sujet est de toute première importance; et comme M. Wallace est parmi nous, je propose qu'il nous dise ce qu'il en pense.

Le PRÉSIDENT: Demander à M. Wallace s'il fait partie d'un complot international est tout à fait différent que de discuter le rapport qu'il nous a soumis; c'est complètement différent...

Un des MEMBRES: Je crains que vous n'ayez pas bien saisi.

Le PRÉSIDENT: Je dis que c'est bien différent. Si M. Wallace veut répondre à la question de M. Martin concernant le rôle qu'il joue ou ne joue pas dans un complot, le Comité sera heureux de l'entendre, dans le cas où il voudrait se prononcer à ce sujet. Je ne sais pas à quelle publication vous faites allusion, monsieur Martin; ou s'il vaut la peine de s'en occuper. Quel en est le nom?

M. JEAN: M. Wallace nous a déjà parlé aujourd'hui et il nous a fourni matière à réflexion. Il me semble que nous nous sommes éloignés de notre sujet. Je n'ai aucune objection à ce que M. Wallace exprime son opinion sur l'étalon-or, s'il le veut, mais je propose que nous ferions bien de nous en tenir à son rapport.

Le PRÉSIDENT: Je crois que sur ce point vous avez raison.

M. JEAN: Notre discussion a porté sur une matière, puis sur une autre, et je suis d'avis que nous devrions revenir à la question qui nous a été soumise.

Le PRÉSIDENT: Je suis certain que, si le comité exprimait le désir de fixer un jour pour l'étude d'un sujet quelconque, le docteur Wallace se ferait un plaisir d'être à notre disposition.

Le TÉMOIN: Quant à une conspiration, il n'en existe pas que je sache. Parfois, en pareil cas, on a recours à d'autres. J'ai exprimé une opinion de portée générale qui n'a pas plus de valeur que celle de n'importe qui; bien moins de

valeur que celle que pourrait exprimer l'un d'entre vous, messieurs. Je ne suis pas un économiste. Je ne suis pas suffisamment versé en cette matière de l'étalon-or pour pouvoir faire à un comité comme celui-ci des déclarations qui fassent autorité. Je suis modeste sous le rapport de choses que je ne connais pas et celle-ci en est une, à coup sûr. C'est là, je crois, un sujet sur lequel les économistes versés en cette matière, diffèrent d'opinion, et il serait peut-être avantageux, je soumets, qu'un jour ou l'autre, un groupe d'économistes choisis traitent de cette question devant ce comité. Ils pourraient être de quelque utilité, ce que je ne saurais être. Tout ce que je peux dire, c'est que nous n'avons pu encore trouver une méthode adéquate de faire le commerce et les échanges entre nations qui ne soit pas basée sur l'or. Il est possible qu'on la découvre, auquel cas l'or serait relégué à une place tout à fait secondaire. Je ne suis pas de ceux qui croient que cela puisse arriver bientôt. Enfin, c'est là simplement l'opinion d'un homme s'exprimant purement comme simple citoyen, sans aucune connaissance spéciale du sujet.

M. HILL: Je crois que le docteur Wallace a été très clair sur ce point dans son exposé; il a déclaré que son opinion s'appuyait entièrement sur l'histoire. Il y a une question que j'aimerais à lui poser, dans le but de me renseigner; croyez-vous que ce gouvernement, ou les gouvernements provinciaux, seraient justifiables d'affecter, après la guerre, des sommes considérables au développement de réservoirs de barrage à la tête de nos cours d'eau dont l'écoulement est actuellement excessif, résultant dans la perte de l'utilisation de l'écoulement normal; seraient-ils justifiables d'affecter de l'argent à de grands réservoirs de barrage qui, dans le moment, ne pourraient être utilisés pour la production d'énergie électrique, mais assureraient une réserve d'eau pour la production future d'énergie et en même temps empêcheraient chaque année l'écoulement excessif des eaux de surface, au printemps?

Le TÉMOIN: Ma réponse à cette question serait dans l'affirmative. Je suis absolument convaincu que c'est là une des phases utiles du travail à faire. En fait, je crois que la province de Québec possède une commission qui fait précisément ce genre de travail et qui le fait dans l'intérêt public. Apparemment il s'est déjà fait un développement considérable dans certaines régions telles que la rivière Thames et la rivière Grand; et il n'y aura aucun doute quant à la rivière Ganaraska ou autres rivières semblables. L'aspect que présente l'emploi après la guerre est celui d'un ensemble de petites entreprises, d'un très grand nombre de petites entreprises, dispersées par tout le pays, et qui ont leur valeur si on considère l'avenir. Je crois que ce sera là une des entreprises importantes.

M. HILL: Que pensez-vous de la construction d'énormes réservoirs de barrage relativement aux grandes rivières de l'Ouest? Je les mentionne par contraste avec les petites entreprises de barrage auxquelles je viens de faire allusion. Par l'évaporation de grandes surfaces d'eau, ils contribuent beaucoup à la préservation de l'humidité dans les provinces des prairies... est-ce qu'un grand nombre de petits réservoirs ne donneraient pas de meilleurs résultats?

Le TÉMOIN: Non seulement cela, mais il y a de plus cet autre résultat, qu'ils contribuent à élever considérablement le niveau des eaux souterraines, un des besoins essentiels à la vie agricole.

M. HILL: Vous avez raison.

Le TÉMOIN: Prenons, par exemple, le cas de compagnies privées, forcées actuellement de s'enfoncer à de grandes distances dans le pays; par exemple, la compagnie qui produit, sur la rivière Churchill, l'énergie motrice nécessaire à Flin Flon; elle a dû aller jusqu'à l'autre extrémité du lac Reindeer, situé joliment dans le nord, pour s'aménager un réservoir de barrage.

M. HILL: C'est ce que je voulais savoir.

M. Ross: Le plantage d'arbres sur le versant occidental des Rocheuses ne donnerait-il pas le réservoir désiré?

Le TÉMOIN: Je ne crois pas qu'il puisse y avoir doute à ce sujet. C'est là, actuellement, un des principaux problèmes de la sylviculture.

M. MCNIVEN: Est-ce que cela n'aurait pas pour résultat un abaissement du niveau des grands lacs? Et si tel était le cas, cela ne donnerait-il pas lieu à un conflit international, avec les Etats-Unis, au sujet du niveau des lacs?

Le TÉMOIN: Je ne saurais répondre à cette question.

M. QUELCH: Si j'ai bien compris, le raisonnement du docteur Wallace repose sur la proposition qu'il est possible, et que c'est même probable, qu'il y ait après la guerre une redistribution des réserves d'or mondiales et que, le cas échéant, la production de l'or au Canada joue un rôle important; mais cette opinion reposait sur le retour possible du Canada à l'étalon-or. Je ne crois pas, monsieur le président, que ce soit votre désir d'engager, à ce stage, une discussion sur l'étalon-or. Je voudrais ajouter, toutefois, que bien que, indubitablement, il y ait un fort courant d'opinion publique en faveur d'un retour du monde à l'étalon-or, néanmoins, à en juger par les conférences tenues aux Etats-Unis et à Londres, il existe une forte opinion publique opposée à un tel retour, et je crois que, dans son rapport, la Chambre de Commerce de Londres, qui est peut-être la plus grande institution du genre au monde, et qui compte parmi ses membres des personnages très importants—des représentants de la Banque d'Angleterre, par exemple, et d'autres grandes institutions,—a pris fermement parti contre le retour à l'étalon-or, car ce serait introduire ce que je pourrais appeler une restriction factice, ce serait le premier pas vers une autre guerre, en fomentant le désaccord entre nations. Si nous retournons à l'étalon-or, je crains que ce ne soit qu'une question d'années avant que nos fils ne soient engagés dans une autre guerre.

Le TÉMOIN: Puis-je poser une question: Pour maintenir l'emploi de l'or, s'ensuit-il que l'on doive forcément retourner à l'étalon-or?

M. QUELCH: Cela dépend. La Conférence pan-américaine a recommandé une monnaie internationale basée sur l'or, avec une monnaie domestique qui s'y rattacherait. Si l'on a une monnaie domestique liée à une monnaie internationale basée sur l'or, on a recours précisément à l'étalon-or; on impose une restriction factice; on pose un obstacle aux pays qui ne produisent pas d'or. C'est très bien pour un pays producteur d'or, mais qu'adviendra-t-il de ceux qui n'en produisent pas? Quel sera l'effet sur la production d'un pays et sur la stabilité du niveau des prix?

M. HILL: Avec votre système, la production sera réduite.

M. QUELCH: Oui. Par contre, si vous basez votre monnaie domestique sur l'or, vous imposez une restriction factice à votre monnaie. Au lieu de mettre en œuvre toute la monnaie qu'il faut pour maintenir la production à son plus haut point, vous la liez à votre étalon-or.

M. HILL: Non. Ce n'est qu'une méthode d'échange.

Le PRÉSIDENT: Quelqu'un a-t-il d'autres observations à faire sur l'étalon-or ou autres questions connexes?

M. JEAN: Je doute fort que ce sujet entre dans nos attributions, monsieur le président.

Le PRÉSIDENT: Non, il n'en fait pas partie. C'est tout à fait mon avis. Toutefois, j'ai accordé quelque latitude au Comité, par suite de certains des sentiments qui ont été exprimés. Mais c'est mon opinion bien arrêtée qu'il ne nous aidera aucunement à atteindre notre objectif.

M. Adamson:

D. Je constate qu'il n'y a pas eu de discussion sur la canalisation du Saint-Laurent. Cela relève-t-il du comité James?—R. Il y a une section spéciale du

comité de la construction, sous M. Cameron, qui s'occupe de ce problème au point de vue de l'inondation des localités et de leur établissement ailleurs, etc. Cette question ne relève pas encore du comité dont je suis le président.

D. Les questions afférentes à la production de l'énergie ne relèvent pas de votre comité?—R. Tant qu'il y aura une section de comité spécialement pour l'étude de la canalisation du Saint-Laurent, nous ne nous en occupons pas. M. Cameron pourrait consentir à nous en dire un mot.

Le PRÉSIDENT: Pourriez-vous nous donner quelques renseignements là-dessus, monsieur Cameron?

M. CAMERON: Naturellement, la mise en valeur de la section internationale du Saint-Laurent et pour la production d'énergie est une question dont sont actuellement saisis les gouvernements du Canada et des Etats-Unis. De fait, les Etats-Unis l'étudient à l'heure actuelle. Il a été conclu un traité et rien ne sera fait au pays à ce sujet avant que les Etats-Unis n'aient décidé ce qu'ils feront à ce propos. Cependant, si des travaux étaient entrepris dans cette section de trente-cinq milles du Saint-Laurent, à partir de ce qu'on appelle le niveau du lac Ontario inférieur, quelque part dans le voisinage de Morrisburg et aussi en aval, jusqu'à Cornwall inclusivement, il y aura une région étendue au Canada qui sera inondée, des chemins, des voies ferrées, des villages et des fermes particulières. On a cru qu'avant que cela se produisît, ce pourrait être une bonne chose de faire faire une étude sur la possibilité du déplacement de la population riveraine, afin d'avoir un plan d'après lequel la mise en valeur future de cette région pourrait le mieux se faire. Cette étude est actuellement à ses débuts. On a retenu les services d'un ingénieur de Toronto, spécialiste de ce genre de travail, et il doit faire rapport au cours du mois prochain. Ce ne serait qu'un rapport préliminaire. Cette réponse couvre-t-elle votre point?

Le PRÉSIDENT: Quelqu'un a-t-il d'autres questions à poser ou d'autres suggestions à faire?

M. HILL: Je crois que nous avons répondu au désir de M. Martin. Il est une heure moins quart.

Le PRÉSIDENT: M. Martin pourrait proposer l'ajournement du Comité.

M. MARTIN: Je veux simplement dire qu'à mon avis, le président et le Comité n'ont pas compris mon point. J'ai tenté d'établir que M. Wallace et le principal James ont rendu, d'après moi, un grand service au pays. Mais constamment, des membres du Comité ayant les idées de M. Quelch—je ne parle pas personnellement de ce dernier—les ont groupées et ont dit...

M. QUELCH: J'en appelle au Règlement, monsieur le président. Je n'ai jamais cité le nom de M. Wallace à la Chambre ou en dehors.

M. MARTIN: J'ai simplement dit que vous n'aviez pas mentionné leurs noms.

M. HILL: Je propose l'ajournement.

M. MARTIN: Je m'attends à ce que tous les membres du Comité comprennent le sens de mes paroles.

M. Ross (Calgary-est): Je propose l'ajournement.

Le PRÉSIDENT: Après tout, le Comité n'est pas une société de débats, ou un organisme fondé en vue de connaître les sentiments que nous pouvons avoir à l'égard d'autres de ses membres pour des vues qu'ils ont exprimées à la Chambre ou en dehors. Chaque membre du Comité est député, et il a le droit, soit à la Chambre ou ailleurs, d'exprimer ses vues. J'ai exprimé les miennes, bien que je sois le président. Je sais que mes opinions sur l'industrie et certains autres sujets, que j'ai énoncées franchement, ne concordent pas avec celles de certains autres membres du Comité. Mais aucun de ces derniers ne s'est levé pour dire que je n'avais pas le droit de les avoir non plus que de les exprimer.

M. MARTIN: Je propose l'ajournement, monsieur le président.

Le Comité s'ajourne à midi quarante-cinq pour se réunir de nouveau sur convocation du président.

SESSION DE 1943

CHAMBRE DES COMMUNES

COMITÉ SPÉCIAL

DE LA

RESTAURATION ET DU RÉTABLISSEMENT

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule N° 6

SÉANCE DU JEUDI 1er AVRIL 1943

TÉMOINS:

M. R. E. Gilmore, ingénieur senior, service des combustibles, ministère des Mines et des Ressources.

M. A. Cambron, chimiste, service de la chimie, Conseil national de recherches.

M. B. R. MacKay, géologue senior, spécialiste en houille, Commission géologique, ministère des Mines et des Ressources.

M. E. W. R. Steacie, directeur, service de la chimie, Conseil national de recherches.

OTTAWA
EDMOND CLOUTIER
IMPRIMEUR DE SA TRÈS EXCELLENTE MAJESTÉ LE ROI
1943

PROCÈS-VERBAL

Le JEUDI 1er avril 1943.

Le Comité spécial de la Restauration et du Rétablissement se réunit à 11 heures du matin, sous la présidence de M. J.-G. Turgeon.

Présents: MM. Authier, Bence, Bertrand (*Prescott*), Black (*Cumberland*), Brunelle, Castleden, Eudes, Ferron, Gillis, Hill, Jean, MacKenzie (*Neepawa*), Mackenzie (*Vancouver-Centre*), MacNicol, McDonald (*Pontiac*), McKinnon (*Kenora-Rainy River*), McNiven, Marshall, Martin, Matthews, Mme Nielsen, Purdy, Ross (*Calgary-Est*), Ross (*Middlesex-Est*), Turgeon et Tustin. 26.

Sont aussi présents: L'honorable sénateur John T. Haig, président du Comité sénatorial de la Restauration et de la Sécurité sociale.

Les témoins suivants sont présents: M. R. E. Gilmore, ingénieur senior, service des combustibles, ministère des Mines et des Ressources; M. A. Cambron, chimiste, service de la chimie, Conseil national des recherches; M. B. R. MacKay, géologue senior, spécialiste en houille, Commission géologique, ministère des Mines et des Ressources; M. E. W. R. Steacie, directeur, service de la chimie, Conseil national des recherches.

MM. Gilmore, Cambron, MacKay et Steacie sont successivement appelés, interrogés et congédiés.

On permet aux députés qui ne sont pas membres du Comité d'interroger les témoins.

M. Gillis dépose une série de questions concernant les sous-produits houillers auxquelles répondent MM. Steacie, Cambron et Gilmore.

M. MacKay dépose une petite carte des districts houillers du Canada et des Etats-Unis. Il fait des observations au sujet de cette carte et en remet des exemplaires aux membres du Comité. On en demande d'autres exemplaires.

M. MacKay dépose aussi ce qui suit:

1. Les prescriptions houillères adoptées par le Comité des normes d'achat du Gouvernement canadien.

2. Un rapport concernant les prescriptions uniformes de l'A.S.T.M. pour la classification des houilles.

3. Une liste de tableaux afférents aux houillères du Canada.

Le président remercie les témoins.

Le Comité s'ajourne à 1 heure pour se réunir sur convocation du président.

Le secrétaire du Comité,

ANTONIO PLOUFFE.

TÉMOIGNAGES

CHAMBRE DES COMMUNES,

Le 1er avril 1943.

Le Comité spécial de la restauration et du rétablissement se réunit à 11 heures du matin, sous la présidence de M. J.-G. Turgeon.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, nous avons avec nous ce matin deux représentants du service national des recherches du Gouvernement: MM. Steacie et Cambron, et deux du ministère des Mines et des Ressources; MM. MacKay et Gilmore; ils traiteront de l'emploi des houilles pour d'autres fins que les fins ordinaires. MM. Steacie et Cambron nous présenteront un court mémoire qu'ils auront dans quelques instants. Ils seront alors prêts à tenter de répondre aux questions que les membres du Comité voudroit bien leur poser.

Le comité du programme ne s'est pas réuni cette semaine. Nous avions espéré que M. MacKenzie, le président du sous-comité de l'agriculture dans le comité consultatif général de la restauration pourrait se présenter devant nous demain pour traiter des études du comité de l'agriculture, mais il va en être empêché; bien qu'il soit en ville, il ne pourra témoigner demain et il nous a fallu retarder son assignation à la semaine prochaine. Je crois que le président du comité du programme va nous dire que nous allons étudier les questions débattues à notre dernière réunion, afin d'en venir à des conclusions sur les méthodes et la façon de disposer de divers projets relatifs à l'emploi et à la mise en valeur de nos ressources houillères, en conformité du vœu adopté par le Comité au cours de la dernière session.

M. BLACK: Il y a un sujet que nous pourrions peut-être considérer, c'est celui du lavage et du nettoyage de certaines houilles de qualité inférieure en vue de les expédier et de les utiliser plus profitablement. On croit qu'il faudrait en relever le nombre de calories en les lavant et en les nettoyant afin de les expédier et de les vendre avantageusement. A mon sens, ce sujet mérite des études ou des recherches.

Le PRÉSIDENT: Voulez-vous dire quelques mots sur ce point, monsieur Gilmore?

M. STEACIE: Il conviendrait de vous dire, monsieur, que nous ne sommes aucunement des experts en houille, nous ne nous intéressons vraiment qu'à son exploitation commerciale, mais peut-être M. Gilmore pourra-t-il vous dire quelques mots sur le point qui vous intéresse.

M. R. E. GILMORE, ingénieur senior, division des combustibles, ministère des Mines et des Ressources, est appelé.

Le président:

D. Avez-vous entendu la question de M. Black?—R. Oui. Je puis dire que l'amélioration de la houille par différents moyens est des plus importantes au Canada. On la pratique beaucoup aux Etats-Unis et elle constitue l'un des facteurs de la concurrence entre la houille américaine et la houille canadienne sur nos marchés. Les Laboratoires de recherches sur les combustibles, au ministère des Mines et des Ressources, étudient l'amélioration de la houille par différents moyens, depuis 1927. A partir d'environ 1929 nous avons obtenu de gros échantillons des mines de charbon bitumineux de la Nouvelle-Ecosse. Les compagnies exploitant ces houillères ont coopéré très efficacement au prélèvement de ces échantillons, de sorte que nous possédons maintenant des données

sur les houilles de chaque mine importante. Nous avons au ministère des rapports indiquant dans quelle mesure la houille de chaque mine peut être améliorée et tout cela est consigné. Il n'en a été publié que quelques exemplaires. Depuis le début de la guerre, nous avons terminé le relevé des mines de charbon bitumineux au Canada, de l'est à l'ouest.

M. Johnston:

D. La bonification comprend-elle le lavage, le huilage de la houille et la transformation des blocs en briquettes?—R. Nous entendons d'habitude par ce terme le classement en grosseur de la houille, et son lavage par le procédé humide ou sec. Le huilage de la houille est une opération différente, de même que sa transformation en briquettes.

D. Dans vos recherches, vous songiez à la possibilité d'expédier cette houille, disons, de l'Ouest à l'Est canadiens, pour la vente?—R. Oui.

D. Le simple nettoyage de la houille, soit à sec ou par lavage n'en aiderait pas l'expédition vers ces marchés.—R. Non, il n'influe pas sur l'expédition.

M. Black:

D. Oui, en ce sens qu'il épargnerait de 40 à 50 p. 100 des frais de port, et il y aurait possibilité d'employer cette houille pour le commerce, alors qu'on ne le peut pas actuellement?—R. J'entends que les taux de transport restent les mêmes, mais le nettoyage influe sur la teneur en cendre.

D. Comment le nettoyage influe-t-il sur cette teneur?—R. Il la diminue.

D. Quel est le procédé?—R. Il y en a deux principaux. Dans le procédé à sec la houille passe sur un sasseur à travers lequel on envoie de l'air sous pression. La houille à forte teneur en cendre va d'un côté du sasseur et la houille plus légère, propre, à faible teneur en cendre, de l'autre. C'est ainsi qu'on les sépare. On peut commencer par exemple, par le charbon de la passe du Nid-de-Corbeau, qui a une teneur en cendre de 18 à 20 p. 100 et on obtient un charbon propre de diverses teneurs, jusqu'à 15 ou peut-être 12 p. 100.

M. Johnston:

D. Faudrait-il broyer ce charbon avant d'en arriver là?—R. Pas nécessairement. Celui de différentes grosseurs peut être nettoyé. Il y a ensuite le lavage dans de grands bacs où passe un courant d'eau renfermant différentes solutions de sels, ou divers mélanges d'eau et d'argile, d'eau et de sable, etc. Ce procédé mouille évidemment le charbon et il faut s'assurer qu'il est bien sec avant de l'expédier.

D. Est-ce assez économique pour que ce charbon concurrence les autres sur les marchés de l'Est, ou si c'est trop coûteux pour cela?—R. Je crois que le charbon de la passe du Nid-de-Corbeau envoyé dans l'Ontario-nord était lavé. Il ne contenait que peu de cendre, soit de 7 à 10 p. 100, et il concurrençait la houille des Etats-Unis.

M. Ross (Calgary):

D. Quel pourcentage de la teneur en cendre serait éliminé par le lavage du charbon de la passe du Nid-de-Corbeau?—R. Je ne me rappelle pas exactement les chiffres à ce sujet. Je vais chercher cela; le pourcentage varierait de 10 à 15 p. 100.

D. Vous rappelez-vous, par exemple, le cas de la houille de Drumheller? Pouvez-vous nous donner des chiffres sur la houille de l'Ouest?—R. La houille de Drumheller est autre chose. Elle est en vogue, vu qu'elle se prête au chauffage domestique et il n'y a pas à la nettoyer. Elle a une faible teneur en cendre. Il vaut mieux l'utiliser telle quelle.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, certains députés n'appartenant pas au Comité mais qui sont vivement intéressés aux emplois de la houille assistent aux séances du Comité et y posent des questions; je présume que personne n'y a d'objection.

M. JOHNSTON: Puis-je faire observer à ce sujet que M. Quelch n'a pu assister à la séance, cet avant-midi, et m'a demandé de le remplacer.

Le PRÉSIDENT: Je voulais signaler cela.

M. Martin:

D. Je me demande si M. Gilmore peut nous dire dans quelle mesure l'emploi du chargeur automatique a constitué des marchés de chemin de fer pour le petit charbon.—R. Pour usage domestique ou pour production de vapeur?

D. Pour les deux fins. Ma question ne se rapportait qu'aux chemins de fer, mais parlez des deux et indiquez l'emploi additionnel auquel le charbon peut se prêter en raison de l'économie résultant de l'usage d'un chargeur automatique.—R. On se sert beaucoup du chargeur automatique pour la production de vapeur. Le petit chargeur automatique pour les maisons n'a pas encore acquis une grande vogue dans cette partie du pays.

D. Qu'entendez-vous par cette partie du pays? Je crois que l'on utilise davantage le chargeur automatique. Je serais porté à croire que son emploi va croissant. Je ne saurais me prononcer quant à Ottawa, mais on l'emploie davantagne dans ma partie du pays.—R. Je parle des petits chargeurs domestiques.

D. Oui.—R. J'admets qu'on pourrait les améliorer bien davantage, mais les fabricants annoncent des petits chargeurs domestiques. On peut encore les améliorer.

Le PRÉSIDENT: Où fabrique-t-on ces chargeurs automatiques?

M. MARTIN: A Windsor, par exemple.

Le TÉMOIN: A Montréal.

Le PRÉSIDENT: Ils se fabriquent au Canada?

Le TÉMOIN: Ah, oui.

M. Johnston:

D. Un emploi plus étendu de ces chargeurs automatiques étendrait-il le marché du charbon de l'ouest?—R. Je crois qu'il assurerait un plus grand marché au charbon de l'ouest et à celui de l'est, oui.

D. Il serait avantageux d'employer un des chargeurs automatiques?—R. Décidément.

D. Il s'agirait de défrayer l'installation d'un chargeur?—R. Et de convertir les gens à l'idée de s'en servir.

D. Cela nécessiterait un travail d'éducation?—R. Oui.

D. Le rendement maximum du charbon serait à peu près le même?—R. Je le crois, oui.

M. Martin:

D. On peut utiliser différentes sortes de charbon, même les qualités inférieures—R. Si vous installez un chargeur automatique, vous pourrez employer le charbon mou ordinaire pour le chauffage d'une maison, là ou vous utilisez maintenant l'anthracite, le coke, les combustibles recherchés.

M. Johnston:

D. Quel succès avez-vous obtenu de la transformation des charbons en briquettes?—R. La fabrication des briquettes n'est pas jugée nécessaire dans le cas du charbon mou ordinaire; si vous avez des chargeurs automatiques, vous pouvez employer les petites variétés de charbon.

M. Martin:

D. Vous n'êtes pas limité aux pérats?—R. Non. La fabrication en briquettes se recommande dans le cas de charbons tels que l'anthracite fin, le coke menu, les anthracites fins du district de Canmore, ou le résidu carbonisé du lignite de la Saskatchewan.

M. MacNicol: En fait, c'est tout ce qui s'emploie pour la fabrication des briquettes. On ne prend que le poussier ordinaire, les déchets qui restent après l'expédition du charbon utile.

Le TÉMOIN: C'est bien le procédé que l'on suit.

M. MacNicol: Autrefois on ne pouvait en tirer parti; aujourd'hui on le transforme en briquettes. On importe l'huile qui entre dans la fabrication des briquettes.

Le TÉMOIN: Oui.

M. Johnston:

D. La fabrication des briquettes est-elle coûteuse au point d'influer sur le prix du charbon?—R. On n'emploie que les rebuts de peu de valeur, le poussier.

D. Je songeais au broyage du charbon mou ordinaire de l'ouest ou de l'est canadien et à sa transformation en briquettes en vue de le rendre plus propre à l'expédition.—R. Je ne crois pas que ce procédé soit pratique au point de vue commercial, car on transformerait des pérats, qui valent plus que les briquettes.

D. Sauf qu'il résisterait mieux à l'expédition. Il se fragmente actuellement par suite de l'évaporation. Une des objections formulées dans l'est du pays contre l'usage du charbon de l'ouest tient à cela. On dit que le charbon ne résiste pas bien à la température.—R. Il y a un autre facteur quant au charbon domestique de l'Alberta.

D. J'y pensais.—R. Nous avons à prouver que nous pouvons fabriquer une briquette satisfaisante au moyen de ce charbon, sans carbonisation antérieure comme la chose se pratique dans le cas du charbon de la Saskatchewan.

M. MacNicol: L'objection au charbon de l'ouest ou de Drumheller tient moins à l'expédition qu'à la détérioration qu'il subit après son arrivée à destination. Si la ville de Toronto ou le gouvernement, pour le compte de la ville de Toronto, pouvait construire de grands hangars à charbon à Toronto où il serait possible de remiser et mettre à l'abri un million de tonnes de charbon Drumheller, ce charbon serait propre à la combustion dans des maisons privées. La difficulté tient au fait que ce charbon se détériore au grand air. J'ai employé du charbon de Drumheller et je l'ai trouvé très satisfaisant, mais je l'ai mis à l'abri après son arrivée à Toronto.

Le TÉMOIN: Je crois qu'il serait préférable de prendre le poussier du charbon détérioré et du charbon domestique de l'Alberta et de le mélanger avec du charbon de chaudière plutôt que de le tourner en briquettes. Dès que vous moulez ce charbon en briquettes vous devez le soumettre à un traitement de carbonisation préliminaire et il se peut que cela soit trop coûteux.

M. MacNicol: Pour fabriquer des briquettes, il vous faudrait du charbon comme celui d'Estevan.

Le TÉMOIN: Et le carboniser.

M. JOHNSTON: Est-ce que l'on expédie du charbon d'Estevan dans l'est?

M. MacNicol: Je crois que Winnipeg prend tout le charbon que cette région houillère peut produire. Ces briquettes sont excellentes. Si nous pouvions avoir des briquettes d'Estevan au Canada, nous pourrions nous dispenser d'importer de la houille à longue flamme des Etats-Unis. La briquette d'Estevan fait un excellent feu.

Le TÉMOIN: On en expédiait à Port-Arthur avant la guerre—à Winnipeg et à Port-Arthur, n'est-ce pas?

M. MacNicol: Je suis persuadé que si les gens pouvaient se concerter et convenir d'employer les briquettes d'Estevan au lieu de la houille à longue flamme, nous serions bien avisés de ne plus importer de houille grasse du sud et de la remplacer par les briquettes d'Estevan, car elles donnent certainement satisfaction sur les grilles ordinaires.

M. JOHNSTON: Croyez-vous que le moulage de ce charbon en briquettes ferait cesser l'importation du charbon des Etats-Unis en permettant aux charbons d'Estevan, de l'Alberta et de la Nouvelle-Ecosse de concurrencer le charbon des Etats-Unis sur les marchés de l'est.

M. MACNICOL: Afin que l'on ne se méprenne pas sur le sens de mes paroles, j'ai proposé l'emploi de briquettes dans l'est de l'Ontario aux fins d'éliminer l'importation de la houille grasse qui ne constitue pas une grosse quantité mais coûte beaucoup d'argent à ce pays. Les briquettes d'Estevan remplaceraient la houille à longue flamme,—les gros morceaux. Nous pourrions utiliser les briquettes d'Estevan à cette fin d'une manière très satisfaisante.

M. Martin:

D. Je me demande si le témoin pourrait nous dire dans quelle mesure un plus grand usage de chargeurs automatiques réduirait la demande de l'anthracite pour fins domestiques?—R. L'éducation du peuple pour l'induire à en faire usage serait un procédé lent. Je crois que vous trouverez ici et là, à Ottawa, des chefs de maison qui possèdent des chargeurs automatiques et qui brûlent du charbon mou de façon satisfaisante. Si on entend installer un chargeur automatique pour l'usage du charbon mou, le chef de maison ordinaire calculera qu'il lui faut trois, cinq, voire même dix ans, pour en acquitter le prix et se dira: pourquoi ferai-je cette dépense maintenant? Je me tirerai d'affaires comme je le fais maintenant et j'utiliserai de l'anthracite ou du coke qui constituent les meilleurs combustibles domestiques.

M. MACNICOL: Un chargeur automatique donne entière satisfaction dans des maisons d'assez grandes dimensions, je dirais des maisons contenant au minimum douze chambres et allant jusqu'à quinze ou vingt chambres, et des bâtisses plus grandes, mais dans la petite maison ordinaire de cinq ou six chambres, le chef de maison utilisera un calorifère à l'air chaud.

M. MARTIN: L'économie est considérable dans le genre de maison dont parle M. MacNicol, et le prix en serait acquitté en trois ans.

M. MACNICOL: Il donne entière satisfaction dans les grandes bâtisses.

Le PRÉSIDENT: Dès que nous aurons terminé la discussion actuelle sur l'emploi des chargeurs automatiques, je propose que nous entendions le Dr Cambron qui veut nous présenter un exposé.

M. MACNICOL: Je tiendrais à faire observer que j'ai constaté par expérience que l'emploi de chargeurs dans les petites maisons, des maisons de six ou sept chambres, donnait satisfaction. J'en ai un dans ma propre demeure et nous ne nous en passerions pas. Vous pouvez employer un combustible de qualité plus inférieure dans un chargeur automatique que dans un calorifère à air chaud.

Le PRÉSIDENT: Désire-t-on poser d'autres questions concernant l'usage des chargeurs automatiques et l'élimination des charbons importés qui en résulterait? Si non, je vais demander au Dr Cambron de se présenter.

M. MACNICOL: Le Dr Cambron va traiter des sous-produits du charbon, et je désire lui poser trois questions avant qu'il aborde son sujet: 1. indiquez à grands traits les sous-produits qui, d'après le service des recherches, peuvent être extraits du charbon; 2. quelle sorte de charbon le service des recherches a-t-il utilisé pour ses essais, et de quelles mines les échantillons provenaient-ils; 3. quel est l'emplacement des usines, s'il y en a, exploitées actuellement au Canada et servant à produire des composés chimiques et des sous-produits à même le charbon, et les usines sont-elles situées à une distance raisonnable des houillères ou dans un marché d'où se fait l'expédition?

Le Dr A. CAMBRON, chimiste à la division de la chimie, au Conseil national de recherches, est appelé.

Le TÉMOIN: Je désire ou préfère répondre aux questions dans un court mémoire, et si l'exposé ne répond pas pleinement à vos questions, vous pourriez m'indiquer sous quel rapport mes réponses laissent à désirer. J'ai fait un court relevé des usages chimiques du charbon dans d'autres pays.

M. Ross (*Calgary*): Etes-vous le chef du Conseil des recherches?

Le TÉMOIN: Je fais partie du personnel. Le Dr Steacie est le directeur de la division.

M. JEAN: Depuis combien de temps faites-vous partie du personnel?

Le TÉMOIN: Depuis dix ans.

Le Dr STEACIE: Le Dr Cambron est le membre du personnel du Conseil national des recherches qui s'occupe le plus du pétrole et de la chimie organique industrielle, et comme il y a un lien entre le pétrole et le charbon dans le domaine chimique, le Dr Cambron est bien celui qui est le plus au fait de la question en général. Par ailleurs, son travail a porté surtout sur la chimie organique et il est au courant des principaux procédés industriels du Canada.

M. Ross (*Calgary*): Quelle expérience avait-il avant d'entrer dans ce service?

Le Dr STEACIE: Il est en charge du service de chimie organique industrielle.

Le PRÉSIDENT: Vous vous souvenez des questions qui furent posées lors du témoignage du Dr Gray au sujet de la combustion du charbon pour la gazéification et de son emploi à cette fin au lieu de sous forme de charbon. Une partie de cette question a été soumise au Dr Steacie et au Dr Cambron.

Le TÉMOIN: Cela vous agréerait-il si j'abordais d'abord cette question,—la production de combustible liquide à même le charbon. Je crois que cela répondra à votre question. Ce procédé particulier n'est exploité dans aucune partie du Canada.

M. MACNICOL: Ma première question portait sur les sous-produits qui, d'après le service des recherches, peuvent être extraits du charbon.

Le TÉMOIN: Je crois que la réponse à cette question est donnée plus loin.

M. GILLIS: Ne serait-il pas préférable de laisser le Dr Cambron faire son exposé, puis nous pourrons l'interroger.

(*Voir Appendice A des témoignages de cette séance.*)

Le PRÉSIDENT: Je crois que cela répondrait au désir de M. MacNicol.

Le TÉMOIN: L'Allemagne est actuellement le seul pays où il y ait une vaste usine affectée à la production du pétrole. Des estimations assez dignes de foi fixaient la production du pétrole synthétique en Allemagne à 1,800,000 tonnes en 1939.

M. MACNICOL: Cette quantité fut-elle produite ou employée?

Le TÉMOIN: Produite. C'est le chiffre de la production effective.

Le PRÉSIDENT: En Allemagne?

Le TÉMOIN: Oui.

M. MACNICOL: A même les sous-produits?

Le TÉMOIN: Non, directement à même le charbon. Une partie provient des sous-produits du charbon, mais on peut dire que le tout provient du charbon. On projetait ou on était à construire dans le temps des usines qui relèveraient la production à 4,000,000 de tonnes par année.

M. BLACK: Quatre millions de tonnes de quoi?

Le TÉMOIN: De carbure d'hydrogène; de pétrole synthétique, mais en raison de plusieurs causes,—probablement des bombardements aériens et d'autres facteurs,—cette production est estimée maintenant à 3,000,000 de tonnes par année. Sans doute cette estimation est très incertaine, car on peut contester la

source de ce renseignement. Je crois que la production du pétrole synthétique à même le charbon revêt de plus en plus d'importance maintenant, en raison des estimations récentes des réserves de pétrole disponible. Des estimations assez dignes de foi fixent ces réserves à quinze ans. En d'autres termes, on estime que dans quinze ans le taux de consommation et le taux de production correspondront, et passé cette période les réserves décroissantes feront augmenter les prix des produits pétrolifères. Puis, si la demande actuelle de cette source d'énergie continue d'augmenter au taux actuel, il faudra songer à trouver d'autres sources de carburant, et le charbon constitue une des autres sources auxquelles on a songé. Je pourrais faire observer que les réserves de charbon comparées aux réserves de pétrole ont été estimées bonnes pour une période allant de 2,000 ans à 5,000 ans. L'emploi du charbon pour la production d'un carburant synthétique soulève une autre question. Le procédé employé en Allemagne,—et le service des mines ici a fait enquête sur ce procédé,—ne constitue pas un procédé très efficace, car le pétrole synthétique, ou l'essence, ne récupère qu'environ 40 p. 100 de l'énergie du charbon. Par contre, on a amélioré la production de l'énergie au moyen de la houille, et il est possible désormais de produire de l'énergie électrique en consumant .8 de livre de houille par kilowatt-heure. Cela représente un rendement d'environ 30 p. 100, et signifie que le rendement hors tout, en consumant la houille, est plus grande que celui qu'il est possible d'obtenir en l'hydrogénant en combustible liquide et en l'utilisant dans un moteur à combustion interne, qui a un bas rendement thermique.

Maintenant, j'ai aussi dressé une liste d'un certain nombre de procédés industriels pour l'utilisation des sous-produits du four à coke. Je crois que cela répondra à la première question de M. MacNicol.

M. MacNicol: Quels sont-ils?

Le témoin: L'un de ces procédés est en usage au Canada, à l'heure actuelle. c'est la production de l'anhydride phtalique.

M. MacNicol: Il y a la créosote et autres produits du genre?

Le témoin: J'ai limité cette enquête aux produits chimiques sur lesquels peuvent se fonder de grandes industries chimiques. Je m'en suis tenu aux nouvelles découvertes.

M. MacNicol: Mon intérêt portait sur les industries qu'il serait possible de développer et sur celles qui le sont déjà.

Le témoin: Je voudrais signaler qu'en France et en Belgique, on a produit de l'alcool éthylique au moyen de l'éthylène recouvré par le fractionnement liquide du gaz de four à coke. Cette opération se fait commercialement, sur une grande échelle. Elle exige une abondance de houille à bon marché.

M. MacNicol: Nous avons une abondance des deux au Canada.

Le témoin: La production du butadiène est aussi possible. La Koppers Corporation a trouvé un procédé pour produire le butadiène en utilisant le benzol de four à coke.

Cumène: Il est actuellement utilisé pour mélange avec l'essence propre aux aéronefs et on le produit à Montréal et dans plusieurs raffineries des Etats-Unis; il contribue efficacement à soulager la situation créée par la rareté de l'essence d'aéronef.

Phénol: Une quantité considérable de phénol s'obtient du goudron, mais elle ne représente qu'environ un quart du phénol présentement employé dans l'industrie du plastique; le reste est tiré du benzol de four à coke. En 1940, 93,000,000 de livres furent produites aux Etats-Unis.

Anhydride phtalique: On le produit au Canada en utilisant les sous-produits du four à coke. L'expansion rapide de l'industrie des plastiques nécessitera une production de plus en plus grande de phénol et d'anhydride phtalique. J'ai ici le

chiffre de la consommation de l'anhydride phtalique en 1941; elle fut de 58,000,000 de tonnes.

Styrène: Lorsque le programme du caoutchouc des Etats-Unis battra son plein, on aura besoin annuellement de 200,000 tonnes de ce produit. Ce produit est également tiré du benzol de four à coke.

Le dernier sous-produit de la cokéfaction est le nylon; il a sauvé la situation résultant de la pénurie de soie.

Outre ces produits, que l'on peut obtenir des sous-produits du four à coke, il en existe deux autres, très importants, tirés de la houille elle-même: le méthanol synthétique et l'ammoniaque.

M. MARTIN: Le sulfate d'ammoniaque?

Le TÉMOIN: Non, l'ammoniaque synthétique, qui peut être produite en grande quantité. La quantité recouvrable directement sous forme de sulfate est très limitée. La quantité d'ammoniaque susceptible d'être recouvrée n'est limitée que par la quantité de coke disponible et ce indépendamment de la production du sulfate d'ammoniaque comme dérivé. Il s'agit d'utiliser le coke lui-même, comme source d'hydrogène.

M. Gillis:

D. En fait-on usage au Canada?—R. Pas un grand usage.

D. Le coke synthétique l'a remplacé, n'est-ce pas?—R. A ce propos, je devrais mentionner qu'il y a un troisième produit: le soufre. La Consolidated Mining and Smelting utilise maintenant le coke pour la production du soufre.

M. Martin:

D. Qu'est-ce?—R. On produit du soufre au moyen du coke en désoxydant l'anhydride sulfureux. Le développement rapide de l'industrie des plastiques est, en grande partie, le résultat de la production du méthanol synthétique au moyen du coke. On évalue à plusieurs millions de tonnes la quantité de houille affectée chaque année à la production de ces deux produits chimiques.

M. Johnston:

D. Est-il plus économique d'employer les dérivés de la houille pour la production de l'ammoniaque que le gaz naturel?—R. Cela dépend des conditions locales.

D. Le procédé doit être très compliqué de convertir la houille en gaz pour en extraire l'ammoniaque?—R. Non, le procédé consiste à produire un gaz liquide comportant un mélange d'oxyde de carbone et d'hydrogène, dont on se sert dans la production du méthanol. On peut au moyen de ce procédé se servir de houille à bon marché pour produire l'ammoniaque.

D. La production de l'ammoniaque au moyen de la houille, dans l'est du Canada, est-elle considérable?—R. Par ce procédé, il n'y en a pas dans le moment.

D. Pas pour en parler?—R. Non. A Trail, on produit l'hydrogène au moyen du procédé électrolytique.

D. Cette production peut-elle se comparer à la quantité produite à Calgary au moyen du gaz naturel?—R. Je n'ai aucun chiffre sur la production de la Turner Valley. Si l'on considère l'avenir, je crois que la Turner Valley devrait être laissée de côté. On pourrait peut-être y fonder une industrie pour une vingtaine d'années, mais ce qui en adviendrait après cela, on n'en sait rien.

M. MacNicol:

D. On estime que la Turner Valley pourra produire 100,000,000 de barils de pétrole. Ne serait-ce pas suffisant pour permettre l'établissement d'une industrie à long terme?—R. Je ne le crois pas.

M. Johnston:

D. Le grand besoin, dans le moment, est pour les fins de guerre et après la guerre la chose ne serait peut-être pas commercialement profitable.—R. Cela dépend des conditions d'après-guerre.

M. Martin:

D. N'est-ce pas que pour produire toute l'ammoniaque et tout le méthanol nécessaires au Canada, il suffirait d'une petite quantité de houille?—R. Avez-vous dit une "petite"?

D. Oui. On utilise beaucoup d'ammoniaque.—R. Oui. Mais cela exigerait une main-d'œuvre considérable. Cela demanderait plus de main-d'œuvre que si la houille était mise à d'autres usages, si c'est là le problème.

D. Avez-vous fini votre exposé?—R. Oui.

M. Jean:

D. Avez-vous des données sur le nombre de tonnes de houille actuellement utilisées pour les sous-produits?—R. Cela comprend la manufacture de l'acier. Je n'ai pas de données, mais je puis m'en procurer. Cela se chiffre dans les millions de tonnes.

D. On utilise des millions de tonnes actuellement?—R. Oui. Cela comprend la production du fer. Je n'ai pas touché à ce point.

M. Martin:

D. Que dites-vous des alcools de haut pourcentage?—R. On prétend que dans certaines conditions, il est possible d'obtenir de l'alcool de haut pourcentage par le procédé Fischer-Tropsch. C'est un des deux procédés allemands pour la liquéfaction de la houille.

D. A-t-on obtenu les mêmes résultats aux Etats-Unis?—R. On y fait des expériences, mais il n'y est pas employé. L'Allemagne est le seul endroit où il soit employé. Le Fuel Research Board en Angleterre est à l'étudier. Les Anglais travaillent là-dessus depuis quinze ans.

M. Johnston:

D. Avez-vous des chiffres relativement au coût de la production de ce combustible synthétique en Allemagne?—R. Non.

D. Le coût par gallon, disons?—R. Non. Il y a une déclaration ici, par feu M. Farish, à l'effet que l'essence peut se produire par hydrogénation à 12 cents le gallon contre 5 cents en l'extrayant du pétrole.

D. Vous dites 5 cents pour la production de l'essence extraite du pétrole?—R. Oui.

D. Où avez-vous pris ce chiffre?—R. C'est le chiffre donné par M. Farish.

D. C'est son chiffre?—R. Oui.

D. Je me demandais où il avait obtenu ce coût de 5 cents du gallon extrait du pétrole.

M. MacNicol:

D. Le synthétique dites-vous, est de 40 cents le gallon?—R. 12 cents. C'était en 1934.

Le président:

D. Sont-ce des chiffres allemands?—R. Non. Ce sont des chiffres américains. Il s'agit du gallon américain.

M. MacNicol:

D. Quand nous payons 5 cents du gallon pour l'essence, nous payons suffisamment.—R. Le coût de l'essence synthétique en Angleterre, si je ne me trompe, est estimé à environ 12 cents. La chose fonctionne, mais seulement avec une subvention du gouvernement.

M. Johnston:

D. J'ai l'impression, monsieur le président, sauf erreur, que lors de l'enquête sur l'extraction de l'essence des dérivés ou des produits du pétrole, en Alberta, le coût était alors d'environ 12 cents le gallon. Voilà pourquoi j'avais des doutes sur le prix de 5 cents le gallon.

M. JEAN: Quand cela?

M. JOHNSTON: Lors de l'enquête McGillivray.

Le TÉMOIN: Croyez-vous que 5 cents soit un prix trop élevé ou trop bas?

M. Johnston:

D. Je ne mets pas la chose en doute. Je ne fais que signaler que les chiffres produits par la compagnie Imperial Oil, à cette enquête, étaient environ de 11 ou 12 cents le gallon.—R. Dans la Turner Valley?

D. Oui, produite dans les champs pétrolifères de la Turner Valley. Je crois que c'est excessivement élevé.—R. Ce l'était certainement.

D. Je crois que, probablement, le coût de 5 cents que vous mentionnez est plus exact et peut-être encore trop élevé.—R. Le prix de 5 cents est élevé.

D. Oui, je suis de cette opinion.—R. Certaines raffineries produisent l'essence à moins de 5 cents. C'est-à-dire 5 cents le gallon impérial.

M. MacNicol:

D. Voyons si j'ai bien compris le témoin. Avant la guerre, en Allemagne, le seul pays qui, à votre connaissance, à cette époque, utilisait la houille pour la production de dérivés, particulièrement l'essence, la production, avez-vous dit, était, je crois, de 1,800,000 tonnes.—R. Oui.

D. Mais vous êtes d'opinion que, peut-être, à une date ultérieure, si le programme projeté était mis à exécution, la production s'élèverait à 4,000,000 de tonnes de sous-produits.—R. Oui, 4,000,000 de tonnes de produits pétroliers synthétiques.

D. Je crois que vous avez ajouté qu'environ 40 p. 100 ou peut-être 50 p. 100 des sous-produits était de l'essence.—R. Non.

D. Quarante pour cent d'essence?—R. Non. J'ai dit que 40 p. 100 de l'énergie continue dans la houille était recouvrable sous forme d'essence.

D. C'est ce que je veux dire. Pour simplifier, je supposais que 50 p. 100 était converti en essence. Sur cette base, on retirerait 2,000,000 de tonnes d'essence de 4,000,000 de tonnes de sous-produits.—R. Non. Je disais l'énergie, car en réalité il faut 4 tonnes de houille pour produire 1 tonne d'essence.

M. Martin:

D. Par hydrogénation?—R. Oui.

M. MacNicol:

D. Quelle différence y a-t-il entre cela et ce que j'ai dit. J'ai dit essence.—R. Oui.

D. Voici ce que j'essaie d'établir; j'ai lu, il y a quelques jours, que la production entière d'essence allemande par le procédé synthétique est de 18,000,000 de barils par année. Leur machine de guerre en consomme entre 300,000,000 et 400,000,000 de barils par année.—R. Je sais. Elle n'est pas suffisante pour tous leurs besoins.

D. Non, elle en est loin, si elle ne se chiffre qu'à 18,000,000 de barils. Quatre millions de tonnes de sous-produits donnaient environ 11,500,000 barils.—R. C'est à peu près cela; sept barils à la tonne.

Le PRÉSIDENT: Quatre pour une, n'est-ce pas?

M. MACNICOL: L'affaire est claire: ou bien ils ont énormément augmenté leur production d'essence au moyen de sous-produits, ou bien leurs réserves s'épuisent. C'est l'un ou l'autre.

M. Martin:

D. Vous avez mentionné des dérivés—le phénol, le pétrole et le gaz. Que faites-vous du goudron?—R. Je n'ai fait que mentionner les développements récents.

M. MacNicol:

D. Il nous dit qu'il n'a traité que de choses récentes, le goudron en est une vieille.—R. On a beaucoup expérimenté avec le goudron.

M. Martin:

D. Existe-t-il bien des usages pour le goudron lui-même?—R. Il n'y a pas de récents développements importants dans l'emploi du goudron. J'ai cru devoir mentionner les développements probables.

Le président:

D. Monsieur Cambron, s'il se produisait une grande expansion dans l'industrie chimique au Canada, nos houilles seraient-elles d'une utilité extrême?—R. Je crois qu'il existe toute une variété de houille—n'est-ce pas, monsieur Gilmore?

Le PRÉSIDENT: Pourriez-vous répondre à ceci: si nous développions une industrie chimique au Canada, nos champs houillers nous seraient-ils vraiment utiles?

M. GILMORE: Je crois qu'ils seraient d'une importance absolument fondamentale.

Le PRÉSIDENT: Vous croyez qu'ils seraient d'une importance fondamentale?

M. GILMORE: Oui.

M. MACNICOL: Je voudrais poser une autre question, basée sur ce qu'on a dit. Si de nouvelles industries doivent venir, il faut absolument que certaines d'entre elles s'établissent dans les provinces de l'Ouest. C'est pourquoi j'ai demandé si, au cas où nous établirons l'industrie des sous-produits de la houille, les usines devraient, pour leur exploitation économique, être situées près des mines. Si on les plaçait à proximité des marchés, il faudrait y transporter le charbon.

Le TÉMOIN: Cela dépendrait de la valeur des produits.

M. Ross:

D. Voulez-vous donner un exemple?—R. Si vous fabriquez un produit de grande valeur sous un faible volume, vous installerez l'usine près de la houillère. Mais si vous fabriquez un produit de faible valeur et de fort volume, l'emplacement de l'usine n'a pas d'importance, car il n'en coûtera pas plus de transporter le charbon à l'usine que de rendre le produit au marché.

D. Pouvez-vous nous fournir un exemple?—R. Si vous produisez du benzol, par exemple, vous aurez plus de latitude pour l'emplacement de l'usine que si vous produisiez un produit chimique de haute valeur, comme l'anhydride phtalique, qui se vend plus de 50 cents la livre, et pour lequel le transport ne représente qu'une faible partie de la valeur du produit.

M. MacNicol:

D. De sorte que certaines usines pourraient être, avec économie, érigées dans le voisinage ou à proximité des mines de charbon?—R. Oui, de préférence; car les produits chimiques auraient plus de valeur que le charbon, et il serait plus économique de les transporter jusqu'au marché que d'expédier le charbon à l'usine.

D. Alors les usines seraient installées à proximité du marché.—R. Non, à proximité de la mine.

D. Les usines seraient installées à proximité du charbon?—R. Oui, je le crois.

M. Martin:

D. Je ne sais si cette question doit être posée à vous ou à quelqu'un de vos collègues: quel débouché l'agriculture offre-t-elle au charbon?—R. L'ammoniaque est un engrais.

D. Tous les insecticides et les fongicides?—R. Il y a le méthanol et la formaldéhyde.

D. Et les engrais?—R. Oui, le méthanol et l'ammoniaque seront demandés en quantités croissantes, et le Canada doit être indépendant pour ses approvisionnements.

M. McKinnon:

D. Quelle sorte de charbon dites-vous que l'Allemagne a utilisé à la base de son industrie chimique et de son industrie de la teinture?—R. La production du pétrole synthétique est surtout basée sur le charbon brun.

D. Sur le lignite brun?—R. Oui.

D. Savez-vous quelle est la différence entre le lignite brun et le nôtre?—R. Je ne saurais le dire. M. Gilmore pourra probablement vous renseigner.

M. GILMORE: Nos expériences de laboratoire, conduites sur une petite échelle, ont été basées sur une comparaison avec le charbon du Yorkshire, qui fournit 160 gallons de pétrole brun par tonne.

M. MACNICOL: Le charbon du Yorkshire?

M. GILMORE: Oui. Nous l'avons employé comme norme. Avec le charbon de Sydney, nous avons obtenu 155 gallons, et le charbon de la passe du Nid de Corbeau nous fournit à peu près la même quantité. Le résultat diminue jusqu'au tiers avec le charbon sous-bitumineux ou les charbons domestiques de l'Alberta. C'est la plus basse qualité de charbon.

Le PRÉSIDENT: Le Yorkshire fournissait 160 gallons?

M. GILMORE: Oui.

M. MACNIOL: Le charbon du Yorkshire est un bitumineux de haute qualité?

M. GILMORE: Oui. C'est ce qu'on emploie, ou ce qu'on employait, je crois, à l'usine de Billingham. Les charbons de moyenne ou de première qualité donnent les meilleurs rendements; avec les charbons domestiques de basse qualité, le rendement baisse à 50 et même 25 gallons.

M. JOHNSTON: On a dit qu'il en coûtait environ 12 cents le gallon, aux Etats-Unis, pour produire de l'essence au moyen du charbon. Quel serait ce coût de production au Canada?

M. GILMORE: Je ne voudrais pas risquer une opinion sur ce sujet. Les travaux ne sont pas assez avancés.

M. MARTIN: M. Cambron pourrait-il nous parler de la production synthétique du pétrole au moyen du charbon et de l'utilisation du sous-produit comme lubrifiant pour les machines?

M. CAMBRON: Les huiles lubrifiantes synthétiques sont produites de cette manière.

M. JOHNSTON: Ma question tendait à éclaircir le point suivant. Nous sommes très à court d'essence. A ce point que les automobiles de commerce et de tourisme sont entièrement hors de la circulation. Nous avons des sources illimitées de charbon, de part et d'autre du Canada. Supposez que nous puissions produire de l'essence à 12 cents le gallon—mettons 15 cents pour donner un peu de latitude—en comprenant le coût entier de la production de l'essence. Nous pourrions la mettre sur le marché en allouant, disons 5 cents de bénéfice, à 20 cents le gallon. Si c'est possible, pourquoi ne le faisons-nous pas?

M. STEACIE: Cela ne répond pas à la situation. Ce n'est pas l'essence qui manque. C'est l'acier.

M. JOHNSTON: Pas entièrement.

M. STEACIE: Nous avons d'amples approvisionnements de pétrole, mais il faut de l'acier dans nos usines. Il faut de l'acier pour la fabrication des tuyaux et pour tous les autres procédés de transport. Il faut de l'acier pour ériger les usines transformant le charbon en essence. Il y faut encore plus d'acier que dans le cas du pétrole. Il faut encore de l'acier pour le transport, par canalisation, par navire pétrolier ou par wagon-réservoir. De sorte que nous ne souffrons pas réellement d'une pénurie d'essence, mais d'une pénurie de moyens de transport.

M. JOHNSTON: Je ne suis pas entièrement d'accord avec vous. Pourquoi rationne-t-on l'essence dans les provinces de l'Ouest, là même où se trouvent les raffineries d'essence? Allez dans la vallée Turner, et vous verrez l'essence rationnée au puits même, là où le transport ne coûte pratiquement rien. Il n'y a, en pratique, qu'à la mettre en bidons à la sortie du sol.

M. CAMBRON: Si on ne la rationnait pas dans la vallée Turner en la rationnant ailleurs, des protestations s'élèveraient.

M. JOHNSTON: Ce n'est pas une question de transport.

M. CAMBRON: Si; c'est une question de transport en d'autres endroits, où l'essence est également nécessaire. Elle n'est pas seulement nécessaire dans cette vallée.

M. JOHNSTON: Vous dites qu'elle doit être rationnée au puits, bien qu'il y en ait un excédent?

M. CAMBRON: Oui.

M. JOHNSTON: Simplement parce qu'on en manque sur la côte de l'Atlantique?

M. CAMBRON: Je crois que c'est raisonnable.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Johnston, je ne veux pas vous interrompre, mais nous abordons la question du rationnement pour fins de guerre, et de justification du rationnement en certains endroits. Voudriez-vous restreindre vos questions à la situation d'après-guerre, où nous serons loin du rationnement? Notre Comité doit s'occuper de la restauration.

M. GILLIS: Mon idée, en demandant que ces messieurs viennent témoigner devant le Comité, était d'étudier la possibilité de l'extraction des sous-produits du charbon et de leur utilisation dans l'avenir, en vue de créer de l'emploi après la guerre.

J'ai écouté avec beaucoup d'intérêt M. James, M. Wallace, et tous ceux qui ont déposé devant le Comité sur la question de conservation. Je crois que notre discussion de ce matin devrait essentiellement porter sur la conservation de certaines ressources, qui ne sont pas illimitées. Dans le passé, tout ce que nous avons fait a été d'extraire le charbon du sol et de le brûler, en perdant, sans même essayer de les utiliser, les trois quarts de la valeur de cette marchandise. Je crois qu'à cette session, ou à la suivante si c'est nécessaire, nous devrions examiner la possibilité d'établir, après la guerre, dans les régions houillères du Canada, les usines nécessaires à l'extraction et à l'utilisation complète des sous-produits du charbon. Si nous y manquons, nous ferons tort aux futures générations. La valeur des sous-produits est le quadruple de la valeur du charbon lui-même. M. Cambron nous a énuméré ce matin quelques-uns des articles qui peuvent s'extraire du charbon. Dans l'industrie de la teinture et dans l'industrie pharmaceutique, les possibilités sont sans limites. Ceux qui ont effectué des travaux de recherches dans ce sens disent qu'on peut fabriquer 200,000 articles avec les sous-produits du charbon. J'en ai une liste ici, et j'ai préparé des questions. Je croyais que nous devions, ce matin, interroger ces messieurs sur certains points relatifs à la création d'industries après la guerre, en vue de la pleine utilisation de nos ressources. Et tout ce que nous avons fait, jusqu'ici, est de poursuivre une conversation générale.

J'ai ici une liste de questions précises sur des industries particulières; je voudrais la remettre à M. Cambron ou à quelque autre membre du Comité à même de me répondre. Je ne ferai pas perdre le temps du Comité en lisant mes questions mais je voudrais qu'on les examine une par une et qu'on me réponde. Je voudrais insister sur une question en particulier: quelle est la possibilité de créer, dans les régions houillères du Canada, les usines nécessaires à l'extraction des sous-produits du charbon, de manière à procurer de l'emploi à nos hommes quand la guerre sera finie? Je crois que c'est le problème essentiel soumis à l'étude de notre Comité.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous un double des questions pour les autres membres?

M. GILLS: Non, je n'ai qu'un exemplaire.

M. MACNICOL: Puis-je demander à M. Gillis—car nous avons examiné une grande partie du sujet qu'il évoque—s'il a entendu la réponse de M. Gilmore, indiquant que le charbon du Yorkshire est très supérieur au nôtre pour le rendement en sous-produits?

M. BLACK: Pas tellement; la proportion est de 116 à 155.

M. GILLIS: Ces chiffres se rapportent principalement à l'essence.

M. GILMORE: Ces chiffres se rapportent au pétrole brut dont on extrait environ 45 p. 100 d'essence.

M. MCKINNON: Existe-t-il au Canada une firme ou compagnie analogue à la société allemande de teintures et de produits chimiques, établis pour fabriquer différentes choses avec les sous-produits du charbon, pour les marchés canadiens?

Le TÉMOIN: D'une manière générale, non; mais je crois que les installations sont disponibles. Il existe, je crois, deux compagnies, la Dominion Tar and Chemical Company et la Barrett Company, qui achètent tout le goudron de houille existant en sous-produits, pour en faire certains produits chimiques à base de goudron. Je ne sais dans quelle mesure ces compagnies opèrent la transformation ou la font opérer par des compagnies plus petites.

M. McKinnon:

D. Croyez-vous que les marchés limités qui existent au Canada permettraient, dans un avenir éloigné, l'établissement d'une compagnie canadienne du même genre, sur une plus petite échelle?—R. Je crois que nous continuerons de compter sur les compagnies américaines; peut-être des filiales de compagnies américaines s'établiront-elles au Canada.

M. Martin:

D. Nous avons actuellement deux de ces compagnies?—R. Oui, la Compagnie Barrett est américaine.

M. McKinnon:

D. Il serait possible, dans les conditions normales du temps de paix, de concurrencer la compagnie allemande de teintures?—R. Je ne le sais pas.

M. MARTIN: La question de M. Gillis me semble très importante, bien qu'en un sens on lui ait répondu. Il serait intéressant de connaître trois chiffres, la valeur en argent de la production de charbon bitumineux, la valeur en argent des produits primaires du charbon bitumineux, et la valeur en argent des sous-produits de ces dérivés. Car je comprends qu'outre les produits primaires tirés du charbon, il s'effectue encore une forte dose de transformation, qui crée à son tour une deuxième série de produits élémentaires, et ainsi de suite, à l'infini. Ces calculs ont-ils été faits? Je me rappelle que dans le rapport du Comité Hoover, rédigé en 1930 sur l'industrie du charbon bitumineux aux Etats-Unis, ces chiffres étaient divisés en deux catégories, et donnaient une idée d'énormes possibilités. Jusqu'ici, toutes les matières premières utilisées dans ces produits

venaient des plantes. Aujourd'hui, le charbon en fournit un grand nombre. Si nous pouvions avoir un classement, nous aurions une idée de ces énormes possibilités.

Le TÉMOIN: Après tout, quand vous parlez du raffinage du goudron de houille, vous ne comprenez que 10 à 15 p. 100 du charbon; c'est son rendement en goudron. Les cokeries ne cherchent qu'à faire du goudron et à s'en débarrasser; elles le vendent à une industrie du goudron. Jusqu'où va cette industrie du goudron, je ne saurais vous le dire en détail, mais elle va très loin d'après l'industrie américaine et allemande, en général.

Le PRÉSIDENT: Puis-je poser une question sur l'usage du charbon pour la fabrication de l'essence? J'ai envoyé un mémoire à M. Steacie et à M. Cambron, l'autre jour. J'ai fait quelques enquêtes personnelles, sans rapport avec ce Comité, sur l'usage de l'essence pour fins de guerre immédiates et pour l'après-guerre, dans la région de la rivière de la Paix, à Hudson-Hope. L'enquêteur chargé de me renseigner m'a dit qu'il existait déjà aux Etats-Unis un procédé en fonctionnement pour la production de l'essence et d'autres produits nécessaires à l'aviation, par transformation du charbon. Il se demandait si ce procédé ne pouvait être appliqué immédiatement au charbon de la région septentrionale, le long de la route de l'Alaska et de la route du réseau militaire aérien de l'Alaska et de l'Asie, pour fabriquer dans cette région toute l'essence nécessaire à la route et aux services aériens, et avoir une usine, après les guerres, aux jours de la restauration. Pouvez-vous me répondre sur ce point?

M. CAMBRON: J'ai vu ce passage, mais je n'ai pas pu faire une enquête sérieuse, votre correspondant ne donnant pas beaucoup de renseignements sur ses sources d'information. Il a pu faire allusion à l'emploi de quelque sous-produit du charbon.

Le PRÉSIDENT: D'après lui, une usine de $200,000 — je ne citerai pas ses chiffres car je pourrais me tromper — pourvoirait largement aux besoins d'essence de cette région du nord.

M. CAMBRON: Je crains qu'il n'y ait là quelque malentendu.

M. MARTIN: Me serait-il permis de poser une autre question après celle de M. Gillis?

M. MACKENZIE (*Neepawa*): A-t-on répondu à la question de M. Gillis?

M. STEACIE: Pourrais-je dire quelque chose qui pourrait s'appliquer en général aux questions de M. Gillis? J'aborderai ensuite les détails. Je veux dire que les difficultés et les malentendus qui ont surgi à propos de l'utilisation du charbon proviennent de ceci: L'usage de la houille comme matière chimique, pour son contenu de carbone pourrait, vraisemblablement, donner le nombre de dérivés — 200,000 — mentionné par M. Gillis. Je pourrais renchérir sur l'approximation de 200,000 fixée par M. Gillis et estimer à 500,000 les dérivés de la houille, mais on pourrait tout aussi bien obtenir les mêmes produits en se servant de toute autre substance contenant du carbone, comme le bois, le blé, n'importe quoi. Cela devient simplement une question d'économie. On peut synthétiser n'importe quel produit chimique organique au moyen d'un autre et il s'agit uniquement de choisir le plus commode. Pour parler de l'expérience allemande, lorsqu'il s'agit de produire une certaine substance, on recherche les matières premières les plus économiques qui puissent produire ce dont on a besoin. En Allemagne, où le pétrole natif n'existe pas, on a évidemment pensé à la houille. Dans l'industrie allemande, les produits que nous appelons sous-produits étaient tout trouvés pour commencer l'expérience. Il ne s'agissait pas simplement d'estimer la valeur de ces sous-produits puis de conclure que, si l'on traitait d'énormes quantités de houille, la valeur des sous-produits resterait la même. Le tout se résout en une question d'économie: quel marché existe-t-il pour les produits fabriqués? Puis, il faut établir les sources les moins chères de

matières premières. Il n'est pas exact de dire que ce sont là des sous-produits. Dans une certaine mesure, ce sont des sous-produits, mais, à un autre point de vue, on ne s'en sert pas comme sous-produits, on se sert de la houille comme matière première. A ce point de vue, on arrive à ce résultat que l'on peut, avec la houille, produire presque tout dans le domaine organique, si on le veut. On peut obtenir les mêmes produits avec autre chose et il s'agit, dans chaque cas, de trouver le moyen le plus économique. Ces dernières années, il y a eu une tendance marquée aux Etats-Unis, par exemple, à faire du pétrole la matière première de l'industrie chimique, principalement parce que le pays est riche en huile. Mais cette industrie devra éventuellement chercher une autre matière lorsque les ressources de pétrole s'épuiseront. Il serait possible de baser toute l'industrie chimique et pharmaceutique allemande sur la houille ou le bois ou le pétrole, selon les disponibilités, mais les prix pourraient varier énormément.

Le PRÉSIDENT: C'est sans doute un point important.

M. MARTIN: Je crois qu'il a fait ressortir le point crucial de tout le problème.

M. CAMBRON: Puis-je essayer de répondre à quelques-unes des questions de M. Gillis? Voici la première:

Plusieurs des meilleures teintures proviennent des goudrons de houille. Avant la dernière guerre, l'Allemagne avait virtuellement le monopole de la teinturerie. Après la guerre, les Etats-Unis édifièrent une forte industrie teinturière. La deuxième et la troisième questions sont celles-ci: Une industrie analogue a-t-elle été établie au Canada? Quelles sont les potentialités sous ce rapport? Je puis avérer que nous ne dépendons plus de l'Allemagne comme source de teintures. Les Etats-Unis ont érigé une grande industrie de la teinture basée sur les goudrons de houille et autres provenances. Le Canada ne possède aucune industrie semblable.

M. GILLIS: Quelles sont les possibilités dans ce domaine?

M. CAMBRON: Il faudrait, pour créer une industrie, beaucoup plus de temps que pour en baser une sur un produit comme l'ammoniaque ou le méthanol. La question des marchés entrerait en ligne de compte puisque les Etats-Unis peuvent approvisionner les marchés existants.

M. ROSS (*Calgary*): Est-ce là la cause principale?

M. CAMBRON: Probablement pas la principale, mais elle est importante.

M. ROSS (*Calgary*): Pouvez-vous nous mentionner d'autres obstacles tel que le problème des marchés qui nuiraient à la création d'une telle industrie au Canada?

M. CAMBRON: Il faudrait probablement des années d'expérience pour pouvoir l'aborder.

M. GILLIS: Il y a des possibilités.

M. CAMBRON: Oh, oui, sûrement.

M. ROSS (*Calgary*): Avec quelle espèce de houille?

M. CAMBRON: On emploirait des sous-produits.

M. ROSS (*Calgary*): Des sous-produits d'une houille spéciale?

M. CAMBRON: Non. Monsieur Gillis, votre deuxième question est celle-ci:

> Toute une série de produits pharmaceutiques, comme l'aspirine, proviennent en grande partie de la houille. Fabrique-t-on de l'aspirine ou d'autres drogues au Canada? Pourrait-on le faire?

Je crois que la réponse à la première question s'applique à la deuxième. Je n'ai pas mentionné ces produits spéciaux qui ne pourraient se fabriquer qu'en petites quantités et qui ne sont pas aussi importants que d'autres, dans notre économie domestique. La troisième question est celle-ci:

La méthode synthétique a en quelque sorte remplacé la houille dans la fabrication de l'ammoniaque. Fabrique-t-on de l'ammoniaque au Canada? Pourrait-on faire usage de la houille dans cette industrie?

Je suppose que vous voulez dire la production de l'ammoniaque comme sous-produit, et non la production de l'ammoniaque de coke. L'ammoniaque synthétique se fabrique au Canada, et, naturellement, il serait possible de diriger une plus grande quantité de houille vers la fabrication de ce produit chimique.

Je vais laisser les quatrième et cinquième questions à monsieur Gilmore. Je crois avoir mentionné le nylon. Il ne s'en produit pas au Canada.

M. GILLIS: Pourrait-on en produire?

M. CAMBRON: Oui.

Mme NIELSEN: En a-t-on jamais produit au Canada?

M. CAMBRON: On le traite ici mais il est produit aux Etats-Unis.

M. Ross (*Calgary*): Produit commercialement et profitablement?

M. CAMBRON: C'est encore la question du marché qui revient.

M. TUSTIN: Il s'en produit au Canada maintenant.

M. CAMBRON: Au Canada. Il est traité au Canada. Autant que je sache, je ne crois pas qu'il soit produit au Canada.

M. TUSTIN: Est-ce que la nouvelle usine de Kingston ne produit pas du nylon?

M. CAMBRON: Pas au moyen de la houille.

M. MACNICOL: Savez-vous, de prime abord, si les usines, au Canada, sont protégées par un tarif ou si de petites usines le seraient?

M. CAMBRON: Comme on se sert du nylon surtout pour des fins militaires, je ne crois pas que la question du tarif soit importante. Comme il n'est pas produit au Canada, il entrerait probablement en franchise.

M. JOHNSTON: Cela aussi dépend largement des marchés.

M. CAMBRON: Oui.

M. JOHNSTON: Presque tous ces produits fabriqués que vous avez mentionnés dépendent des marchés?

M. CAMBRON: Tout d'abord, des marchés locaux, où l'on pourrait le produire à meilleur compte qu'ailleurs.

M. JEAN: Pensez-vous que ces sous-produits chimiques pourraient faire concurrence ici aux produits des Etats-Unis?

M. CAMBRON: Il devrait être possible de produire du nylon. Je n'appellerais pas cet article un sous-produit, bien qu'il provienne d'un sous-produit de houille. Il devrait être possible de produire du nylon ici à aussi bon marché qu'aux Etats-Unis.

Le PRÉSIDENT: Vous dites que c'est possible?

M. CAMBRON: Il faudrait tenir compte du peu d'importance du marché local.

Le PRÉSIDENT: Du peu de population.

M. CAMBRON: Oui.

M. CAMBRON: Votre dernière question a trait à la production du carbure. Vous dites:

La houille sert à faire du carbure. Cette fabrication exige beaucoup d'énergie. Parmi les autres produits, on compte les plastiques synthétiques, les résines, l'acide acétique et les vernis. Serait-il possible d'établir des unités de l'industrie chimique lourde dans les régions houillères du Canada?

Vous parlez des nombreux produits dérivés du carbure. Je n'ai pas effleuré ce sujet puisque cette industrie existe déjà, et, naturellement, il reste toujours la possibilité d'étendre l'industrie; mais elle est déjà établie.

M. GILLIS: C'est son expansion que j'avais à l'esprit.

M. CAMBRON: Alors, il s'agit de savoir si les marchés pourraient absorber la production, et s'il y aurait des forces motrices disponibles. Cela répond-il à votre question?

M. GILLIS: Oui.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Martin, vous étiez en train de poser une question lorsque je suis intervenu.

M. MARTIN: Monsieur le président, la production de la houille bitumineuse actuelle est anormalement haute, sans doute. Je suppose que précédemment le rendement le plus élevé s'est produit en 1929. Ayant en vue le but de ce comité, qui est de trouver du travail pour l'après-guerre, je me demande si l'un de ces quatre messieurs pourrait nous dire, sans perdre de vue la reprise de ces marchés et, aussi, en envisageant les découvertes faites ces dix dernières années dans le domaine des usages nouveaux du combustible et de son épargne, ainsi que la concurrence des autres combustibles, s'il pourrait nous dire si nous atteindrons jamais, abstraction faite d'un état de guerre comme le présent, la possibilité d'un niveau de rendement en houille bitumineuse semblable à celui de 1929.

M. MACKAY: Je crois, monsieur le président, qu'avec un accroissement de population, nous arriverons facilement au rendement de 1929. Je crois, cependant, qu'il y a eu un énorme gaspillage de nos ressources houillères et qu'il faudrait en tenir compte. Par exemple, prenez le gisement de Corbin, en C.-B., qui est très restreint. Vous pouvez y voir une grande quantité de houille exposée en surface. Nous estimons que ce gîte contenait 85,000,000 de tonnes de houille. On en a extrait quelque 3,000,000 de tonnes et la mine est maintenant abandonnée.

Le PRÉSIDENT: Cette mine est fermée?

M. MACKAY: Oui. Je crois qu'une partie des mineurs sont démenagés. Il n'y a pas de raison de laisser perdre des ressources houillères comme celle-là. Je crois qu'une exploitation minière prudente et le développement des marchés nous permettraient d'arriver facilement à notre rendement de 1929. Puis, il y a la possibilité, déjà signalée, de mettre la houille de l'ouest en briquettes. La houille de Canmore a été mise en briquettes et expédiée vers l'est jusqu'à Montréal. C'est un anthracite dont on fait de bonnes briquettes. Dans la Passe du Nid de Corbeau, à Coleman, on briquette la houille. A des certains endroits, il est fort possible d'augmenter nos ventes de houille au moyen des briquettes, et cela, avec la population qui s'y établira, vraisemblablement, après la fin de la guerre. On a aussi mentionné la houille de Hudson-Hope. La majeure partie de cette houille n'est pas bonne à faire du coke. Il y a, dans ce gisement, nombre de couches, mais, à tout prendre, ces couches sont très minces, de deux ou trois pouces à moins d'un pied d'épaisseur; on en a mesuré quarante et il n'en a que cinq ou six qui dépassent quatre pieds d'épaisseur. Nos premières estimations sur ce charbonnage excédaient de beaucoup celles que nous ferions aujourd'hui. Nous avons travaillé ce gîte minutieusement et nous l'avons évalué à environ 88,000,000 de tonnes...

M. MACNICOL: Y compris le mont Bullhead?

M. MACKAY: Oui, le gisement de Bullhead. La houille effleure à Gething, et notre carte, à cet endroit, montre que la formation s'étend sous une surface d'environ 75 milles carrés; donc, si l'on calcule ce que représente l'épaisseur moyenne de la houille récupérable dans cette section, soit cinq pieds, sur cette superficie de 75 milles carrés, on arrive à une estimation d'environ 225,000,000 de tonnes.

M. MacNicol: Les premières circulaires du ministère relatives à cette houille portaient des estimation de 600,000,000 de tonnes.

M. MacKay: Oui, mais cette évaluation de 1913 serait rejetée par les ingénieurs des mines. Le Comité Canadien du Congrès Géologique a été prié d'enreprendre l'étude des ressources houillères du monde entier et de présenter une opinion sur l'évaluation des ressources houillères du Canada en regard de celles des autres pays du monde, et ce Comité a établi un mode de comparaison qui devait server de dénominateur commun à nos travaux. D'après les règles posées, le relevé devait inclure les couches de houille d'un pied d'épaisseur en montant, jusqu'à une profondeur de 4,000 pieds. Au Canada, on ne peut pas exploiter une couche d'un pied d'épaisseur à 2,000 pieds de profondeur; alors, cette évaluation devient approximative, et si l'on change les chiffres pour l'évaluation canadienne, on dérange tous les calculs.

M. MacNicol: Vous en arrivez à un maximum de 220 millions de tonnes?

M. MacKay: Non, parce qu'une grande partie de la région de la Rivière de la Paix n'a pas encore sa carte. A cause du surdéveloppement de l'industrie houillère, on a demandé à la Commission Géologique de ne pas pousser l'exploration de ces régions houillères pour ne pas empirer la situation. En conséquence, nous avons aidé aux mines en voie de développement. Tandis que nous dressions la carte de ces formations houillères, une horde de promoteurs nous suivait pas à pas, pressée d'accaparer le territoire houiller disponible et d'y intéresser certains groupes. Puis il fallait demander des allocations d'assistance pour vendre la houille sur des marchés déjà envahis par les compagnies existantes. Alors, nous n'avons pas continué les relevés. Une nouvelle évaluation ne peut se faire que par un travail de campagne vaste et intensif. Vous pouvez découvrir un affleurement de cinq pieds; et constater que, deux milles plus loin, la couche n'a plus qu'un pied d'épaisseur ou qu'elle a complètement disparu. Votre évaluation doit se baser sur les renseignements dont vous disposez. Celle-ci avait pour base les calculs que nous possédions et qui démontraient l'étendue de la formation houillère et le prolongement probable des diverses couches que nous avions observées.

M. MacNicol: Vous avez particulièrement mentionné la formation de Gething.

M. MacKay: Oui.

M. MacNicol: A-t-elle plus de cinq pieds d'épaisseur?

M. MacKay: La couche Grant est d'à peu près cinq pieds. Elle peut, en certains endroits, se rendre jusqu'à près de sept pieds et demi, mais, ailleurs, elle s'amincit à trois, de sorte que nous avons pris une moyenne de cinq pieds. Au Canada, il y a beaucoup de houille à exploiter. Dans les circonstances ordinaires, les marchés manquent. C'est le problème qui se pose. Nous sommes pour l'instant dans une situation exceptionnelle; notre production de charbon ne suffit pas à la demande. Nous risquons une fois de plus de trop augmenter notre production et de nous trouver ensuite sans marchés.

Le président: M. MacNicol a soulevé, il y a un instant, une question que je trouve extrêmement importante. Il a dit—c'était très juste—qu'il faudrait établir dans l'Ouest canadien au moins un certain nombre d'industries. Insistez-vous sur cette question pour savoir si notre charbon inutilisé pourrait servir à cette fin?

M. MacNicol: M. Gilmore m'a aiguillé sur autre chose, pour un temps. J'ai compris, à sa réponse, que notre charbon n'a pas les mêmes propriétés que celui du Yorkshire, dont il a parlé. J'ai cru comprendre que les industriels se servant de charbon du Yorkshire pourraient produire à meilleur marché qu'en employant du charbon de l'Ouest. Il me semble pourtant que si nous créons des industries au Canada, comme celles dont nous avons parlé ce matin, il faudra le faire

dans l'Ouest et dans l'Est canadiens, en Nouvelle-Ecosse et dans l'Ouest, là où il y a du charbon, là où est le seul charbon que nous ayons.

M. MacKay: M. Gilmore n'est pas allé si loin que cela, je pense. Il a dit que le charbon du Yorkshire donnait 160 gallons d'huile brute à la tonne, contre 155 gallons pour le charbon de Sydney et la même chose pour celui du Nid-de-Corbeau. Cela revient donc à peu près au même.

M. MacNicol: Je n'ai pas saisi cela. J'ai mal compris les chiffres.

M. MacKay: Nous avons au défilé du Nid-de-Corbeau d'aussi bon charbon de haut-fourneau que l'on puisse en trouver n'importe où. Et il y est en abondance. Il y a là un grand nombre d'établissements miniers où l'on extrait d'excellent charbon, parfois très facilement; ailleurs le charbon sera moins bon. Mais je pense que, si l'on doit établir des industries, l'endroit logique où les établir sera le défilé du Nid-de-Corbeau, car il y a déjà une demi-douzaine d'entreprises qui pourraient faire leur part.

M. MacNicol: Et de l'électricité à bon marché.

M. MacKay: Oui, de l'électricité à bon marché aussi.

M. Gillis: Monsieur le président, j'aimerais répondre à la question de M. Martin. Je ne pense pas qu'on y ait répondu, au moins quant au sens que je lui vois. Je crois qu'en posant cette question M. Martin pensait à la possibilité de rétablir pour le charbon canadien le marché que lui offraient les industries canadiennes avant la guerre. Nous savons que depuis la guerre nous importons deux fois plus de charbon américain, et que ce charbon s'est emparé des marchés autrefois ouverts à l'industrie canadienne grâce à l'aide de l'Etat. Par exemple, le charbon américain se rend aussi loin à l'est que Rivière-du-Loup. Il s'est emparé de la totalité des marchés du Québec. La Nouvelle-Ecosse ne fournit plus de charbon qu'aux provinces Maritimes. Et il en est de même dans l'Ouest. Durant la dernière guerre, ce fut la même chose. Il fallut à l'Etat environ $18,000,000 pour rendre au charbon canadien le marché du Québec. Voici, je pense, ce que M. Martin voulait dire: après la guerre, quand les industries de guerre de l'Est et de l'Ouest qui emploient actuellement du charbon canadien fermeront leurs portes, la production de charbon tombera d'autant. Allez-vous recourir de nouveau à la même méthode et subventionner le charbon canadien pour lui permettre de faire concurrence au charbon américain? Si nous ne voulons pas en être réduits de nouveau à cela, la seule solution logique, il me semble, c'est d'étudier la possibilité d'établir dans l'Est et dans l'Ouest des industries de temps de paix qui puissent absorber le surplus de la production charbonnière et permettre ainsi de maintenir la même production. Voilà, je crois, ce que M. Martin voulait dire. J'aimerais savoir ce que Monsieur en pense, car c'est décidément un problème qui se pose.

M. MacKay: En somme, à moins de faire ce que suggère M. Gillis, nous devrons, il me semble, compter sur l'aide de l'Etat pour écouler le charbon de la Nouvelle-Ecosse et de l'Ouest; nous devrons compter sur des subventions pour ouvrir à ces charbons les marchés de l'Ontario et du Canada central.

M. MacNicol: Il n'y a pas d'autre moyen.

M. MacKay: Voilà le problème auquel il nous faut faire face; nous devons l'étudier et rechercher toutes les possibilités d'ouvrir, pour notre charbon des marchés plus proches des endroits où il est extrait.

M. Black: Ce n'est pas pour cela que nous sommes ici ce matin, si je comprends bien. Nous nous sommes déjà occupés de cela; bien que ce soient des problèmes d'une importance vitale, nous ne sommes ici ce matin que pour recevoir de ces messieurs des renseignements et des recommandations au sujet des possibilités d'utilisation chimique des charbons de l'Est et de l'Ouest. Ce qu'il nous faut, je crois, ce sont des recommandations précises sur les utilisations possibles du charbon, et des renseignements sur le nombre d'ouvriers qui y

trouveraient de l'emploi, et sur la quantité de charbon qui serait nécessaire. S'ils ne sont pas en mesure de faire des recommandations précises, qu'ils nous suggèrent des moyens d'utiliser le charbon et de donner des emplois pour le rétablissement des hommes après la guerre, et d'utiliser plus de charbon qu'actuellement. Voilà ce que j'aimerais qu'ils nous donnent.

M. McKINNON: Il y a eu beaucoup de discussions sur le moulage du charbon en briquettes. Il y a environ trente-cinq ans, le Canadien Pacifique se servait beaucoup de briquettes pour ses locomotives, du côté de Calgary. Depuis l'installation des chauffeurs automatiques, on y emploie le même charbon, mais sans qu'il soit nécessaire de le mettre en briquettes. Il semble donc que l'usage des briquettes, au moins dans les chemins de fer à vapeur, soit chose du passé. Il faudra trouver un autre marché.

Le PRÉSIDENT: Est-ce que cela veut dire qu'on se sert d'une autre sorte de charbon qu'au temps des briquettes?

M. McKINNON: Non. Avec les chauffeurs automatiques, on peut se servir d'un charbon de très basse qualité, et c'est ce qui se fait. Le charbon de basse qualité, les déchets de charbon qui servaient autrefois à la confection des briquettes servent maintenant, sans préparation, à chauffer les locomotives, grâce aux chauffeurs automatiques.

Le PRÉSIDENT: Est-ce que les chauffeurs automatiques peuvent servir ailleurs que dans les chemins de fer?

M. MACNICOL: Dans les grands établissements.

M. McKINNON: Oui. Les grands édifices s'en servent, mais sur une moindre échelle, évidemment. Mais je pense que la transportation du charbon en briquettes, du moins pour les chemins de fer, est chose du passé.

M. MARTIN: Combien de cokeries à récupération de sous-produits a-t-on construites au Canada, depuis dix ans?

M. GILMORE: Une seule au Sault-Sainte-Marie. Je crois que c'est un four Curran-Knowles. Il y en a une autre aussi à Hamilton, ce qui fait deux. D'autres usines ont été agrandies. La Hamilton Steel a agrandi la sienne, je crois. Cela équivaut à la construction d'une autre usine. Je ne suis pas sûr de ce qui s'est fait au Sault, mais je crois qu'il s'agit d'un agrandissement d'usine. A Sydney on a commencé d'utiliser une usine neuve, qui était déjà construite mais n'avait pas encore servi. Ainsi, bien que le nombre de nouvelles cokeries à récupération de sous-produits n'ait guère augmenté, le travail ne s'y est pas moins accru régulièrement depuis dix ans.

M. MACNICOL: N'y a-t-il pas une nouvelle usine à Hamilton? Je ne suis pas sûr qu'elle soit déjà en activité de production, mais je crois qu'elle se sert des mêmes procédés que celle d'Owen-Sound.

M. GILMORE: Oui. C'est le four Curran-Knowles.

M. MACNICOL: Est-ce qu'à Kitchener, Ontario, on ne se prépare pas à appliquer le même procédé pour employer ces charbons ou n'importe quel charbon à la production de tout ce dont vous avez parlé ce matin?

M. GILMORE: Nous attendons un rapport sur Kitchener et Waterloo.

M. MACNICOL: Oui, c'est à Waterloo, je crois—la petite ville de Waterloo.

M. GILMORE: Oui. J'aimerais, si vous le permettez, répondre aux questions de M. MacNicol et de M. Black. Au sujet de la liquéfaction du charbon—ce qui signifie la production d'huile brute et de ses nombreux sous-produits—j'aimerais faire une légère rectification. Le charbon du Yorkshire donne 160 gallons. C'est de gallons impériaux qu'il s'agit. Le charbon de Sydney en donne 155, et celui du Nid-de-Corbeau, 140. Et ainsi de suite en descendant, à mesure que la qualité du charbon diminue.

M. MacNicol: Je suis heureux d'entendre ces chiffres. J'ai d'abord eu l'impression—j'avais peut-être mal compris—que nos charbons ne pouvaient pas se comparer avec les charbons d'outre-mer aussi bien que l'indiquent ces chiffres.

M. Gilmore: Nous avons au Canada deux sortes de charbon qui ressemblent beaucoup aux meilleurs charbons d'Angleterre, et ce sont ceux de Sydney et du défilé du Nid-de-Corbeau. Puis, quand on en arrive à nos houilles sèches, faciles à brûler, non collentes, les houilles "domestiques", c'est-à-dire le lignite de l'Alberta, le rendement diminue encore, comme je l'ai souligné. Mais cela ne veut pas dire qu'on ne fait pas usage de ces houilles on qu'on ne doit pas s'en servir. On pourrait l'utiliser davantage; car le lignite fournit plus d'acides de goudron et donne des quantités assez appréciables de phénol, matière utile à l'industrie des plastiques, comme l'a noté M. Cambron. Nous reconnaissons qu'il est nécessaire de tirer meilleur parti de ces houilles inférieures.

Le président: Et le charbon de la Saskatchewan?

M. Gilmore: C'est bien la qualité la plus basse, et il ne saurait en être question.

Le président: Vous êtes-vous occupés beaucoup de la possibilité de créer un plus grand nombre d'industries des plastiques après la guerre?

M. Gilmore: Il y a à Ottawa trois organismes d'études qui s'en occupent en collaboration.

Le président: Ils coopèrent tous les uns avec les autres.

M. Gilmore: Oui.

Le président: Ils n'en sont encore arrivés à aucune conclusion?

M. Gilmore: Non. Le problème actuel de l'industrie des plastiques au Canada est surtout d'obtenir les matières premières, c'est-à-dire les phénols, les benzols, la styrène, etc. C'est ce dont elle s'occupe le plus à l'heure actuelle.

M. Black: Est-il possible de faire servir pratiquement la houille de la Nouvelle-Ecosse à l'établissement d'industries chimiques?

M. Gilmore: Je pense qu'elle vaut bien celle du bassin houiller de Pittsburgh.

Le président: Vous dites qu'elle est aussi bonne que celle de Pittsburgh?

M. Gilmore: Je le crois.

Le président: Elle ne coûte pas plus cher?

M. Gilmore: Quant au coût, c'est autre chose.

Le président: Mais le charbon en lui-même est d'aussi bonne qualité?

M. Gilmore: Oui.

M. Ross: Quels sous-produits tire-t-on actuellement du charbon à part ceux que l'on tirait avant la guerre? Qu'est-ce que la guerre a apporté de nouveau?

M. Martin: Vous voulez dire la guerre actuelle?

M. Ross: Oui, la guerre actuelle.

M. Gilmore: Je ne crois pas qu'il y ait de nouveaux sous-produits. Mais on emploie davantage les produits nécessaires à la fabrication des matières plastiques et des explosifs.

M. Ross: Il s'agit de produits du charbon?

M. Gilmore: Oui.

M. Ross: Lesquels, par exemple?

M. Gilmore: Pour les explosifs, il faut de la toluène, dont on fait la T.N.T. Ce produit vient du goudron de houille, ainsi que d'autres sources. Le phénol sert surtout à la production des matières plastiques. Il y a ensuite le benzol,

dont on fait la styrène, nécessaire à l'industrie des plastiques et à celle du caoutchouc synthétique.

M. MARTIN: On n'en tire pas de butane ni de propane?

M. GILMORE: Non.

M. MARTIN: Il faut du gaz naturel?

M. GILMORE: Du gaz naturel et du pétrole.

M. MARTIN: Il n'y a pas moyen de les extraire tous les deux?

M. GILMORE: Non, pas en quantités industrielles.

M. ROSS: Où sont actuellement les usines? Sont-elles à proximité des mines ou s'il faut y transporter le charbon de très loin?

M. GILMORE: Les plus grandes cokeries à récupération de sous-produits sont à Sydney, donc tout près des mines; à Montréal, loin des mines; à Hamilton, loin aussi; au Sault-Sainte-Marie, encore plus loin; à Winnipeg, loin aussi. Il n'y a donc qu'une usine qui soit proche des mines.

M. ROSS: Une seule près des mines?

M. GILMORE: Oui. Celle de Sydney.

M. MACKENZIE (*Neepawa*): Monsieur le président, je ne pense pas que notre Comité ait jamais pris connaissance d'un relevé de tous les bassins miniers du Canada.

Le PRÉSIDENT: Non.

M. MACKENZIE (*Neepawa*): Avec les quantités de minerai et les diverses formations géologiques.

Le PRÉSIDENT: Parlez-vous des mines de charbon ou des mines en général?

M. MACKENZIE (*Neepawa*): Je parle surtout des mines de charbon.

Le PRÉSIDENT: Oui. M. MacKay pourrait peut-être nous donner cela aujourd'hui.

M. MACKENZIE (*Neepawa*): S'il pouvait le faire brièvement, je serais heureux qu'il nous le donne. Je pense que M. MacKay a déjà fait un relevé au sujet des bassins houillers de l'Ouest. Le Comité aurait avantage à avoir un tel travail pour étudier ces questions. A ce propos, monsieur MacKay, vous avez parlé d'Hosmer. Avez-vous dit que la mine d'Hosmer était abandonnée?

M. MACKAY: Non, celle de Corbin.

M. MACKENZIE (*Neepawa*): La mine d'Hosmer a été fermée?

M. MACKAY: Oui.

M. MACKENZIE (*Neepawa*): Elle n'a jamais été rouverte.

M. MACKAY: Non. Il y a toujours la question de la concurrence des prix. On a trouvé que la production coûtait plus cher à la mine d'Hosmer qu'à d'autres mines plus faciles à exploiter.

M. MARTIN: Est-ce que la difficulté d'exploitation ne venait pas aussi du grisou?

M. MACKAY: Oui, et des explosions. Je ne sais pas trop jusqu'où s'étend votre question au sujet des bassins houillers, ni ce que vous désirez savoir au juste.

M. MACKENZIE (*Neepawa*): Où sont-ils situés?

M. MACKAY: Nous avons déposé une petite carte comparant les bassins houillers du Canada et ceux des Etats-Unis, et vous pouvez l'obtenir en demandant les rapports de la Commission du combustible. Ce n'est qu'une petite reproduction de la grande carte sur laquelle sont indiqués l'étendue des formations carbonifères, les diverses catégories de houille et les établissements miniers importants de chacune de ces régions.

M. JEAN: Monsieur le président, cette carte pourrait-elle nous être distribuée?

Le PRÉSIDENT: Je vais prendre celle-ci et nous essaierons d'en avoir d'autres. Me permettez-vous d'en prendre une?

M. MACKAY: Oui.

Le PRÉSIDENT: En avez-vous d'autres?

M. MACKAY: J'en ai quelques-unes ici.

M. MACKENZIE (*Neepawa*): Je suppose que cela ne pourrait pas s'insérer dans le rapport?

Le PRÉSIDENT: Je ne sais si une carte pourrait s'insérer facilement. Mais je pourrai peut-être m'en procurer assez d'exemplaires pour les mettre en circulation parmi les membres du Comité. Très bien, monsieur MacKay.

M. MACKAY: Vous voyez sur cette carte la répartition des trois catégories de charbon. Les dépôts de lignite, qui constituent la plus basse qualité de charbon, couvrent le sud de la Saskatchewan et l'est de l'Alberta. En Alberta, le charbon appelé dans le commerce charbon domestique est d'une qualité un peu meilleure. En approchant des montagnes, on constate une diminution progressive de l'humidité et une augmentation progressive du carbone contenu dans le charbon, qui devient, par conséquent, d'une meilleure qualité. De sorte que le Comité canadien de classement considère aujourd'hui le charbon du centre de l'Alberta comme un charbon sous-bitumineux plutôt que comme un lignite. Plus à l'ouest existe une zone étroite, indiquée en couleur, également plus riche en carbone, moins riche en produits volatils et en humidité; ce charbon a été classé comme charbon bitumineux très volatil. Plus à l'ouest encore, en montant de Fernie jusque vers Canmore, vous tombez dans les charbons bitumineux à coke. Cela continue, comme vous voyez, dans ces régions colorées en rouge, jusqu'au bloc de la rivière de la Paix, où se trouve le dépôt houiller de Hudson-Hope. Il y a là du charbon à coke, mais la plus grande partie est un charbon de qualité supérieure, qui a dépassé la qualité de charbon à coke pour atteindre la catégorie des semi-bitumineux. D'autres dépôts, plus à l'ouest, s'étendent en direction du nord-ouest jusqu'à la rivière du Liard. La route de l'Alaska se dirige au nord-ouest, et près de cette route on trouve du lignite et des charbons bitumineux. Il y a des dépôts dans le Yukon, à Whitehorse, à Tentalus-Butte et sur la rivière Salmon. Ils contiennent, pour une part, du bon charbon à coke; le reste a été altéré par des intrusions de roches ignées, de sorte que, riche en cendres et pauvre en produits volatils, c'est un médiocre charbon à coke. Dans le centre de la Colombie-Britannique, toutes les régions vertes de la vallée Nicola, de Princeton, et de la vallée de la Thompson, par exemple, les bassins de Coal Creek et de Hat Creek, renferment des charbons sous-bitumineux. Et sur l'île de Vancouver, vous avez une zone de charbon à coke.

M. MARTIN: Et dans le district de Caribou?

M. MACKAY: A Caribou, c'est du lignite, et sur la rivière Bear, vous avez du bitumineux à coke.

M. MACKENZIE (*Neepawa*): Vous n'indiquez pas une grande quantité de charbon autour de la baie James. Pourriez-vous nous parler des dépôts de lignite de cette région?

M. MACNICOL: Dans le nord de l'Ontario, le dépôt d'Onakawana?

M. MACKENZIE (*Neepawa*): Oui.

M. MACKAY: Les dépôts datent du crétacé inférieur; ils ont le même âge que les charbonnages de l'Alberta. Ils n'ont pas subi la pression calorifique à laquelle les gîtes de l'Alberta ont été soumis. Leur houille est encore à l'état de lignite. Elle est plus pauvre que le plus pauvre charbon de la Saskatchewan. Son coefficient d'humidité est d'environ 52 p. 100.

M. MACNICOL: Il est plus élevé là que n'importe où ailleurs?

M. MacKay: Oui. Dans la plus grande partie du bassin, les gîtes sont à une profondeur de 35 à 60 pieds. Il y a des couches épaisses de vingt pieds en certains endroits, de plus de quarante pieds ailleurs. Mais si vous descendez dans le puits et si vous pénétrez dans la galerie vous verrez des arbres couchés. Si vous portez la hache dans ces arbres, elle s'y enfonce, et vous avez du mal à l'en extraire.

M. MacNicol: A quoi cela tient-il?

M. MacKay: L'arbre est carbonisé. Il fait partie du dépôt. Ces gîtes sont situés sous un terrain plat d'environ trois milles carrés. Il faudrait extraire le charbon, l'amener à la surface et le faire sécher, soit à l'air soit par un procédé mécanique de vaporisation et de séchage mécanique.

M. MacNicol: Vous allez utiliser cette couche?

M. MacKay: Oui.

M. McNiven: Le coefficient d'humidité du lignite de la Saskatchewan est de 30 p. 100.

M. MacKay: Trente pour cent par endroit, et davantage ailleurs.

M. McNiven: Dans le charbon que l'on extrait?

M. MacKay: Oui.

M. McNiven: Connaissez-vous le coefficient d'humidité du charbon dont s'alimente l'industrie des teintures et des produits chimiques en Allemagne?

M. MacKay: Je ne le connais pas. Il doit être inférieur à celui du charbon d'Onakawana, dans le nord de l'Ontario.

M. MacNicol: Il ne serait pas aussi élevé?

M. MacKay: Non.

M. MacNicol: Mais l'Allemagne ne possède pas du charbon comparable à celui du Yorkshire ou à notre houille de Michel?

M. MacKay: Pas que je sache.

M. MacNicol: Son industrie chimique et son industrie de la teinture emploient du lignite de basse qualité?

M. MacKay: Oui. C'est en majeure partie un charbon de basse qualité.

M. MacNicol: Comparable à celui de l'Australie?

M. MacKay: Oui. C'est un charbon brun. Le charbon utilisé en Allemagne est un lignite brun. Il est donc très inférieur à nos charbons de Michel ou de Sydney.

M. MacNicol: Et cependant, avec ce charbon pour base, ils ont atteint un haut degré de perfection dans la fabrication des colorants et des produits chimiques?

M. MacKay: En Allemagne?

M. MacNicol: Oui, en Allemagne.

M. MacKay: Oui.

M. MacNicol: J'ai une autre question à poser. Vous avez parlé de la fabrication des briquettes. L'huile de créosote est-elle un sous-produit de la fabrication des briquettes?

M. Gilmore: Non, c'est un sous-produit de la carbonisation qui précède la fabrication des briquettes avec le lignite de la Saskatchewan.

M. McNiven: N'est-ce pas un sous-produit du charbon de Canmore ou de Blairmore?

M. MacKay: C'est un sous-produit du charbon du Nid-du-Corbeau, y compris celui de Blairmore, non pas de Canmore. Le charbon de Canmore est de meilleure qualité, c'est un anthracite.

M. McNIVEN: Où les compagnies qui emploient la créosote se procurent-elles leur matière première au Canada?

M. GILMORE: En majeure partie des cokeries à récupération de sous-produits, à Sydney, Montréal, Hamilton et Sault-Sainte-Marie.

M. McNIVEN: Importent-elles de l'huile de créosote?

M. GILMORE: Je ne sais pas. Elles doivent le faire par moments. Il y a deux autres sources d'huile de créosote. Une nouvelle usine, à Michel, avec des fours Curran-Knowles, produit de l'huile de créosote. Il s'en produit aussi à Estevan, dans les opérations de carbonisation et de mise en briquettes.

M. MACNICOL: Encore une question, avant que vous partiez. M. MacKay a parlé du charbon de la houillère de Gething, ou de la montagne de Bullhead. Je voudrais vous poser une question à ce sujet. Des ingénieurs du nord de l'Alberta me disent que ce charbon a été essayé par la Compagnie de chemin de fer du nord de l'Alberta, si c'est bien le nom de cette compagnie, sur ces locomotives, et qu'on l'aurait trouvé très satisfaisant pour la production de la vapeur. Etes-vous d'avis qu'il est bon pour cet usage?

M. MACKAY: Il est excellent; c'est un des meilleurs charbons du Canada.

M. MACNICOL: C'est ce que je pensais.

M. MACKAY: Actuellement, il est inaccessible. Des ingénieurs l'ont employé, sur la route de l'Alaska, mais ils ont évalué son prix de revient à $75 la tonne; ils allaient le chercher et l'extraire.

Le PRÉSIDENT: On en extrait une bonne quantité, maintenant. On améliore la route.

M. MACKAY: Voici ce qu'on faisait. On comprend dans le prix de revient le temps des hommes, et tout le matériel employé. En parlant de la répartition naturelle des gisements de houille, j'ai présumé superflu d'attirer votre attention sur un grand nombre de régions indiquées sur la carte. Il y a les grands dépôts du Cap-Breton, à Glace-Bay; ceux de la Nouvelle-Ecosse, à New-Glasgow; enfin les gisements de Minto, au Nouveau-Brunswick.

M. MACNICOL: Je propose d'ajourner la séance.

Le PRÉSIDENT: Avant l'ajournement, je voudrais demander à M. Steacie un mot de réponse à une question de M. McNiven sur le genre de charbon sur lequel une industrie chimique pourrait se baser.

M. STEACIE: Je ne crois pas qu'une réponse précise ait été donnée à la question de savoir si, au Canada, comme en Allemagne, il serait possible de baser une industrie chimique sur le charbon. La réponse est que tout charbon fournissant du benzol et du goudron comme sous-produits conviendrait. Ce charbon est abondant au Canada; il n'y a donc pas de raison géographique pour empêcher l'établissement d'une industrie chimique canadienne basée sur le charbon. C'est une question de marchés.

M. MARTIN: Monsieur le président, il faut faire porter au compte rendu non seulement les noms de ces quatre messieurs, mais les fonctions qu'ils exercent.

Le PRÉSIDENT: Nous avons ces indications pour le compte rendu.

Une motion d'ajournement a été présentée. Mais avant d'ajourner, je désire remercier ces quatre messieurs d'avoir consacré leur temps et leur travail à ce sujet, et je pense, avec M. MacNicol, que notre matinée a été utile. Peut-être pourrons-nous, plus tard, faire des recommandations pour l'établissement d'industries nouvelles dans certaines parties du pays, grâce aux renseignements reçus ce matin.

M. MACNICOL: Je propose l'ajournement.

Le Comité s'ajourne à 1 h. 05 de l'après-midi, pour se réunir de nouveau sur convocation du président.

APPENDICE A

CONSEIL NATIONAL DE RECHERCHES—DIVISION DE LA CHIMIE

1er AVRIL 1943.

EXPANSION POSSIBLE DE L'INDUSTRIE CHIMIQUE CANADIENNE PAR LA CRÉATION DE NOUVEAUX USAGES DU CHARBON

L'expansion au Canada d'une industrie chimique organique utilisant le charbon comme matière première, pourrait s'entreprendre avec succès après la guerre actuelle, de préférence dans les endroits où l'énergie hydroélectrique est à bon marché. En fait, la situation d'autres pays peut rendre cette mesure essentielle à notre économie domestique.

L'utilisation du charbon a fait l'objet d'études approfondies, d'abord en Allemagne, à l'Institut Kaiser Wilhelm, à partir de 1913, puis en Grande-Bretagne, au Fuel Research Board, à partir de 1917, et aux Etats-Unis, au Bureau des mines et au laboratoire des recherches sur le charbon, à l'Institut Carnegie de Technologie, à partir de 1930. Plus récemment, un laboratoire de recherches sur le charbon a été inauguré à l'Université de la Virginie de l'Ouest. Il s'est également poursuivie d'actives recherches sur l'utilisation chimique du charbon dans les laboratoires des combustibles du Bureau des mines, à Ottawa, mais ces travaux ont surtout porté sur la production de combustibles liquides en moyen de charbon et du bitume de McMurray.

Nous donnons ci-après un bref résumé des principaux procédés qui ont été employés avec succès pour la conversion du charbon en produits utiles. Dans la plupart des cas, l'importance virtuelle du procédé est indiquée par l'importance industrielle des produits.

CONVERSION DU CHARBON EN COMBUSTIBLES LIQUIDES

La conversion du charbon en carburants et autres combustibles liquides par hydrogénation (Bergius) et par le procédé à l'eau et au gaz (Fisher-Tropsh) a d'abord été imaginée et réussie en Allemagne, après la dernière guerre. L'Allemagne recevant son pétrole de sources extérieures, une telle découverte lui était virtuellement nécessaire après l'acquisition des intérêts allemands dans les champs de pétrole roumains par des compagnies britanniques et françaises, à la suite de la guerre. On peut évaluer aujourd'hui l'importance stratégique de cette source de combustible en sachant que la production du pétrole synthétique en Allemagne était évaluée à 1,800,000 tonnes en 1939. De nouvelles usines, projetées ou en cours de construction, devaient porter ce chiffre à 4,000,000 de tonnes. D'après des évaluations incertaines, la production serait aujourd'hui de 3,000,000 de tonnes. La production de combustibles hydrocarburés liquides par hydrogénation du charbon à haute pression s'effectue aussi sur une grande échelle à l'usine de l'Imperial Chemical Industries, à Billingham, en Angleterre. Le coût de production ne permettrait pas à cette usine de soutenir la concurrence des pétroles importés, mais une subvention de l'Etat comble la différence. L'importance d'une source auxiliaire de carburants, dans notre future économie, est évidente lorsqu'on sait que les réserves certaines représentent l'approvisionnement d'une quinzaine d'années au rythme actuel de la consommation. Les réserves de charbon, aux Etats-Unis, doivent durer 2,100 ans, et cette évaluation tient compte de la nécessité éventuelle de remplacer par du charbon, après leur épuisement, l'huile, le gaz naturel et les schistes bitumineux.

Il convient sans doute de mentionner, au sujet de la conversion du charbon en carburants, que la proportion de l'énergie du charbon récupérée dans l'essence n'est que de 40 à 45 p. 100 dans le procédé Bergius, et moins encore dans le procédé Fisher-Tropsch. De cet inconvénient et de l'inefficacité thermique du moteur à combustion interne, il résulte une perte considérable et générale d'énergie. Cependant, l'efficacité générale des usines à turbines à vapeur utilisant la houille dépasse 31 p. 100. Cela correspond à une consommation houillère de 0.8 livre de houille au kilowatt-heure. Ces données influeront sur l'emploi de la houille en tant que source d'énergie.

Procédés industriels utilisant des sous-produits de four à coke

L'importance industrielle des produits obtenus jusqu'ici par utilisation ou transformation des sous-produits de four à coke, est bien connue. Toutefois, il peut être bon de citer certaines réalisations nouvelles dans ce domaine.

Les produits chimiques industriels suivants se fabriquent actuellement pour le commerce ou font l'objet de procédés qui ont été mis au point pour les tirer de sous-produits de four à coke.

Alcool éthylique

Avant la guerre, la Cie de Béthune, en France, et la Société d'Ougrée-Marihaye, en Belgique, tiraient l'alcool éthylique de l'éthylène récupéré par le fractionnement liquide du gaz de four à coke.

Butadiène

La Koppers Corporation a mis au point un procédé pour la production du butadiène tiré du benzol provenant de four à coke. Ce procédé est entièrement au point et il est employé dans la production du caoutchouc synthétique aux Etats-Unis.

Cumène

C'est un nouvel agent de mélange employé dans l'essence d'aviation et qui se fabrique actuellement en grande quantité dans plusieurs raffineries au moyen du benzol de four à coke.

Phénol

Il n'y a que 20 à 25 p. 100 du phénol produit aux Etats-Unis qui provienne directement du goudron de houille, le reste est dérivé de la benzine par synthèse. En 1940, 93,000,000 de livres de résines de phénol se sont fabriquées aux Etats-Unis.

Anhydride phtalique

Le produit de base pour la fabrication de ce produit chimique est la naphtaline, qu'on récupère aussi du goudron de houille. En 1940, les Etats-Unis ont utilisé 85,000,000 de livres de ce produit chimique, surtout dans les matières plastiques.

Styrène

Le styrène nécessaire au programme actuel de fabrication de caoutchouc synthétique est tiré du benzol de four à coke. Il en faudra 200,000 tonnes par année lors de la mise à exécution du programme complet de fabrication de ce caoutchouc aux Etats-Unis.

Nylon

Le nylon, qui, avec le caoutchouc synthétique, est devenu d'une importance stratégique primordiale dans la guerre actuelle est un autre produit dérivé de la houille.

Produits chimiques dérivés du coke

Il est notoire qu'une industrie importante du Canada emploie comme matière première le coke pour la production du carbure de calcium, d'où provient l'acétylène, et ce produit chimique aux usages variés entre ensuite dans la fabrication d'une longue série de produits chimiques tels que l'acide acétique, l'anhydride acétique et les matières plastiques vinyliques.

Cependant, deux produits chimiques dérivés industriellement du coke ont pris une importance grandissante ces vingt dernières années. Il faut attribuer surtout à la production du méthanol synthétique au moyen du coke l'expansion rapide de l'industrie des matières plastiques. Pour la production du méthanol, on soumet le coke à une réaction par la vapeur afin d'en tirer le monoxyde de carbone et l'hydrogène, qui sont ensuite combinés sous pression par un catalyseur pour former le méthanol.

Une partie importante de l'hydrogène nécessaire à la synthèse de l'ammoniaque employée dans la fabrication des engrais et des explosifs s'obtient aussi par l'action de la vapeur sur le coke. On estime que la consommation de charbon pour la production de ces deux produits chimiques atteint maintenant plusieurs millions de tonnes par année.

J'espère que ces quelques notes serviront à démontrer la tendance des emplois de la houille outre son utilisation comme combustible et dans les procédés métallurgiques.

A. CAMBRON.

SESSION DE 1943

CHAMBRE DES COMMUNES

COMITÉ SPÉCIAL

DE LA

RESTAURATION ET DU RÉTABLISSEMENT

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule n° 7

SÉANCE DU MERCREDI 7 AVRIL 1943

TÉMOINS:

M. George Spence, directeur du rétablissement agricole des Prairies, Regina.
Le Dr E. S. Archibald, directeur de la Ferme expérimentale centrale, Ottawa.

OTTAWA
EDMOND CLOUTIER
IMPRIMEUR DE SA TRÈS EXCELLENTE MAJESTÉ LE ROI
1943

PROCÈS-VERBAUX

MERCREDI 7 avril 1943.

Le Comité spécial de la restauration et du rétablissement se réunit à 11 heures, sous la présidence de J.-G. Turgeon.

Présents: MM. Authier, Bertrand (*Prescott*), Black (*Cumberland*), Brunelle, Castleden, Gillis, Hill, Jean, MacKenzie (*Neepawa*), Mackenzie (*Vancouver-Centre*), MacNicol, McKinnon (*Kenora-Rainy River*), McNiven, Matthews, Nielsen (*Mme*), Quelch, Ross (*Calgary-Est*), Sanderson, Turgeon et Tustin.—20.

Sont aussi présents: le Dr E. S. Archibald, directeur de la Ferme expérimentale centrale, Ottawa; M. J. D. Cameron, représentant spécial du Pacifique-Canadien.

Le président apporte une correction aux témoignages de la séance précédente: on avait compris Coburn au lieu de Thorburn.

M. George Spence, directeur du rétablissement agricole des Prairies, Regina, Saskatchewan, est appelé et interrogé.

On produit une grande carte afin d'indiquer les endroits où le travail a été exécuté ou est en cours.

Avec l'assentiment du Comité, M. Graham, député interroge le témoin.

Le témoin produit les documents suivants: "Cinquième rapport annuel du secrétaire de la Land Utilization Branch, ministère de l'Agriculture, Saskatchewan".

"The Keystone Province, Manitoba, pour mars et avril 1942."

"Rapport du St. Mary and Milk Rivers Water Development Committee sur d'autres travaux d'emmagasinage et d'irrigation nécessaires dans la Saskatchewan méridionale".

Le Dr Archibald est appelé et interrogé.

M. Gershaw obtient la permission de faire des suggestions au Comité.

Sur la proposition de M. McNiven il est entendu que M. Spence présentera aux députés à 8 heures du soir vendredi des dispositives exposant le travail du rétablissement agricole des Prairies.

Sur la proposition de M. McNiven, le Comité s'ajourne à une heure cinq de l'après-midi pour se réunir de nouveau le jeudi 8 avril à 11 heures du matin.

Le secrétaire du Comité,
J. P. DOYLE,

TÉMOIGNAGES

CHAMBRE DES COMMUNES,

le 7 avril 1943.

Le Comité spécial de la restauration et du rétablissement se réunit à 11 heures du matin, sous la présidence de M. James Gray Turgeon.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, nous avons quorum. Nous avons avec nous M. George Spence, lequel, comme vous le savez, est le directeur des opérations découlant de la Loi sur le rétablissement agricole des Prairies. Il est venu de Regina afin de nous les exposer et je vais lui demander avant qu'il nous adresse la parole d'indiquer au sténographe les fonctions qu'il remplit.

Avant que nous n'appelons M. Spence, je dois dire qu'à la dernière séance, en parlant des charbonnages de la Nouvelle-Ecosse, nous avons mentionné le nom de Thorburn. Je crois que c'est M. Gillis ou M. McCulloch qui a parlé de Thorburn. M. McCulloch m'a parlé hier et m'a dit que le compte rendu donne Coburn au lieu de Thorburn.

J'ai une suggestion à vous faire, monsieur Spence. Dans votre témoignage, quand vous désigner des endroits, j'aimerais que vous nous donniez des noms, car si vous nous montrez la carte en disant "ici" et "là" les sténographes ne sauront pas à quoi s'en tenir. J'espère que vous vous en souviendrez.

M. GEORGE SPENCE, directeur du rétablissement agricole des Prairies, est appelé:

Le TÉMOIN: Monsieur le président et messieurs les membres du Comité, mon titre officiel est: directeur du rétablissement agricole des Prairies. Mon bureau est à Regina, Saskatchewan.

Je croirais vous épargner des discussions et du temps en vous lisant un mémoire. Si au cours de cette lecture, je ne me fais pas bien comprendre, vous pourrez le signaler. Bien entendu, dès que j'aurai terminé cette lecture, vous pourrez m'interroger. J'ai préparé une carte qui nous aidera peut-être à comprendre le problème et les points que nous discuterons.

M. Jean:

D. Vous n'avez pas d'exemplaires de ce mémoire pour les députés?—R. Non. j'en avais quelques-uns, mais je crains qu'il ne m'en reste déjà plus.

Le président:

D. Aimeriez-vous à fragmenter ce mémoire et que nous vous interrogions sur une partie à la fois?—R. Si vous voulez, mais il forme un tout complet, de sorte qu'il vous faut presque nécessairement entendre toute l'histoire. Tant de points s'élucident au fur et à mesure qu'il me paraît sage de procéder de cette façon. Cependant, je suis à la disposition du Comité.

Rétablissement agricole

Vu son importance dans l'économie nationale, le relèvement de l'agriculture doit occuper le premier rang dans l'après-guerre. L'expansion agricole et l'expansion industrielle se complètent. A mesure qu'un pays s'industrialise, il accroît sa demande de produits agricoles. Il veut aussi des produits plus variés, y compris les plus coûteux, que l'agriculture peut fournir avantageusement en employant plus de main-d'œuvre. Les avantages s'accumulent, et lorsque l'agriculture se stabilise du fait de l'industrialisation, l'économie entière de la nation en bénéficie.

Il s'ensuit donc que dans tout plan de rajustement économique, l'agriculture et l'expansion industrielle doivent être considérées et traitées comme des entreprises solidaires. La propriété agricole est si nécessaire au bien-être du pays qu'une expansion industrielle complète ne saurait se réaliser sans que l'agriculture se perfectionne et se maintienne au plus haut niveau compatible avec le climat et le sol du pays. Les directeurs du relèvement agricole des prairies se préoccupent surtout de remettre en valeur les régions où les variations climatiques et d'autres événements naturels, ont causé tant de dégâts dans le passé.

Afin de faire face à cette situation, le Parlement a adopté la Loi sur le rétablissement agricole des Prairies. Sous l'autorité de cette loi, certaines sommes se dépensent d'année en année pour la réalisation d'un programme à longue échéance, qui comporte trois objectifs, à savoir, la conservation des ressources agricoles, la remise en état des terrains incultes et la réorganisation de l'agriculture.

La loi

Un mot sur la loi elle-même. En arrêtant les dispositions de cette loi, le Parlement a pris soin de n'établir que les grandes lignes du programme. Cette loi comporte l'autorisation d'"assurer le rétablissement agricole des zones de sécheresse et d'amoncellement des terres dans les provinces du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta". Aux termes de la loi, le ministre de l'Agriculture est autorisé à inaugurer dans tous les territoires en question des "systèmes d'économie rurale, d'arboriculture et d'approvisionnement d'eau, d'utilisation des terres et de colonisation qui procureront une plus grande sécurité économique" aux cultivateurs des prairies.

La loi fut modifiée en 1937 et de nouveau en 1939 et 1941. Les amendements présentés par le ministre de l'Agriculture étendaient grandement la portée de la loi et définissaient davantage l'autorité du ministre. La loi modifiée pourvoit à un ou plusieurs "comités consultatifs". Leur établissement s'est révélé très sage, car ceux qui fonctionnent maintenant ont obtenu une meilleure application de la loi.

Les comités consultatifs se composent de financiers, de négociants en vue et de cultivateurs. Ceux-ci, au nombre de trois, représentent respectivement la province, les municipalités et les associations agricoles. Des spécialistes reconnus des travaux relatifs aux moissons et aux labours, aux recherches sur les sols, à l'irrigation, à la lutte préventive contre les insectes, à la phytopathologie et aux questions connexes aident les comités consultatifs et collaborent avec les fonctionnaires chargés d'appliquer la loi. Cette organisation comprend aussi des représentants des ministères provinciaux et fédéral de l'agriculture, de même que les chefs des facultés agronomiques des trois universités provinciales. Bref, l'on réunit un vaste ensemble de connaissances spéciales et pratiques pour les appliquer à la solution des problèmes qui surgissent.

On verra donc qu'en établissant un bon plan d'ensemble pour la remise en valeur des territoires où la pluie est rare, dans les provinces des Prairies, le ministre fédéral de l'Agriculture ne s'avance pas à l'aveuglette. Au contraire, il peut s'appuyer sur de l'expérience pratique, complétée par une multitude de données scientifiques bien établies—les notes de nos collèges d'agriculture et nos fermes expérimentales fédérales, fruits d'années de recherches et d'investigations soigneuses—qui sont toutes colligées, examinées minutieusement, coordonnées et intégrées dans le programme de relèvement agricole des Prairies. Je suis convaincu, monsieur le président, que l'assurance donnée à votre Comité que toutes les précautions raisonnables sont prises pour que les fonds publics ne soient pas gaspillés dans des entreprises utopiques et irrationnelles, lui causera une certaine satisfaction.

Application

Un mot touchant l'application de la loi, dont certaines particularités sont uniques, en ce qu'il a fallu trouver des formules pour répondre à des situations

variées et exceptionnelles. Cela est évident d'après la nature diversifiée du travail lui-même, et aussi d'après la nécessité d'accommoder la procédure à différents organismes directeurs—fédéraux, provinciaux et municipaux. Ceux qui appliquent la loi doivent non seulement s'accommoder de trois juridictions différentes et distinctes, mais ils doivent aussi coopérer avec de nombreux ministères différents dans chacune des trois provinces—l'Agriculture, les Terres et ressources, l'Education, celui du Procureur général et des Affaires municipales, pour ne mentionner que certains des plus importants.

Les fonctions exécutives sont confiées aux chefs des divisions voyant à différents travaux. L'expérience et des connaissances pratiques des problèmes qui les affrontent sont considérées comme des qualités spéciales pour tous ceux qui occupent des postes responsables afférents à l'application de la loi. Vu qu'une grande partie du travail incombe à des spécialistes et à des savants, les différentes divisions du service emploient divers spécialistes, par exemple, dans la division de la Conservation des eaux, des ingénieurs qualifiés et des spécialistes en irrigation dirigent les employés sur le terrain. La division de l'Utilisation des terres requiert les services d'experts en sols; elle emploie des agriculteurs pratiques afin de surveiller et diriger certains travaux qui nécessitent l'expérience pratique aussi bien que des connaissances techniques.

On verra d'après ce qui précède qu'on prend soin de trouver et de conserver un personnel en nombre suffisant, versé dans les connaissances scientifiques et techniques et fortifié par un bagage d'expérience pratique. En réunissant ainsi les connaissances scientifiques et pratiques, les meilleurs résultats sont obtenus et le public obtient le meilleur service dans l'ensemble.

La politique adoptée au début et poursuivie depuis, de la centralisation de l'autorité sous un même ministère—le ministère fédéral de l'Agriculture—a donné de la force et de la stabilité à toute l'organisation. Elle assure l'adhérence aux moyens qu'on a constatés être les plus avantageux et les plus nécessaires pour mettre la dernière main à un programme à longue échéance. Cette centralisation rend aussi possible un certain degré de coordination, laquelle ne serait pas possible sous une autorité distincte ou divisée. Cette coordination est particulièrement désirable et nécessaire vu le fait que toutes les applications de la Loi sur le rétablissement agricole des Prairies se font en vertu de lois et de règlements provinciaux. Cela étant, on ne néglige rien en vue d'obtenir et de maintenir une coopération très étroite entre les différents ministères, de même qu'entre les différents services des différents ministères participant au travail de rétablissement.

On emploie diverses formules en vue d'effectuer cette coopération. Les bureaux provinciaux des droits de captation d'eau dont le personnel se compose d'ingénieurs et d'autres fonctionnaires s'occupant de l'application de la Loi sur le rétablissement agricole des Prairies, sont parmi les agences employées en vue d'obtenir l'harmonie et maintenir des contacts journaliers selon que le travail prendra de l'expansion. Une autre méthode est celle des membres conjoints des bureaux et des comités de travail, dont les difficultés en fait d'administration et de méthodes sont soumises à un jury.

Je dois insister sur le fait que cela constitue une partie très nécessaire de notre travail. Ce jury accomplit beaucoup de besogne et aplanit bien des difficultés.

Des ententes spéciales conclues entre les gouvernements fédéral et provinciaux définissent la ligne de conduite concernant certains aspects de l'application de la loi susmentionnée; le tout aide à effectuer et maintenir la coopération d'ensemble entre tous les organismes directeurs—municipaux, provinciaux et fédéraux. Le plus souvent cette coopération est presque une association en fait. Cette mutualité d'intérêt et de service est, j'ose l'affirmer, le moyen le plus efficace de disposer des limitations imposées par la Loi de l'Amérique britannique du Nord.

Je me suis efforcé de décrire le genre d'organisation et la technique employés dans l'application de la Loi sur le rétablissement agricole des Prairies, dans l'espoir que l'expérience administrative d'un organisme s'occupant déjà de mesures de restauration et de rétablissement pourrait être constructive et utile à votre Comité pour la rédaction de son rapport au Parlement. De plus, j'oserais affirmer que les dispositions de la loi offrent le modèle d'une organisation complète qui sera sûrement nécessaire à l'application de tout programme de restauration d'après-guerre susceptible d'être conçu. En vérité, certains membres du sous-comité du Dr Cyril James devant lequel j'ai eu l'honneur et le privilège d'exposer certaines représentations en avaient déjà affirmé autant.

Le programme

J'aborde maintenant le programme lui-même. Si le Comité daigne m'écouter encore quelque temps, j'aimerais lui exposer le plus brièvement possible certaines des réalisations accomplies par ceux qui appliquent la loi. Après tout, ce qui s'est fait dans le passé est la meilleure critique de ce qui peut se faire dans l'avenir, moyennant des mêmes efforts organisés et tenaces.

La nature des problèmes en jeu exige un programme avisé et conséquent réunissant un vaste ensemble de travaux culturaux, d'utilisation des terres, de mise en valeur des forces hydrauliques et d'autres mesures de rétablissement. Vu l'étendue et l'intensité des problèmes en jeu, l'on ne saurait s'attendre à des résultats spectaculaires au cours d'une brève période. L'on peut dire toutefois que la Loi sur le rétablissement agricole des Prairies pose soigneusement et systématiquement la base en vue d'y étendre et d'y améliorer l'agriculture, de concert avec les autres services du gouvernement fédéral et aussi par les provinces intéressées.

Le temps ne me permet pas d'énoncer en détails les nombreuses initiatives découlant de la Loi sur le rétablissement agricole des Prairies se rapportant directement à l'amélioration de l'agriculture dans ce territoire. Je devrai donc me contenter de donner au Comité un bref aperçu des principales initiatives ayant été caractérisées par les plus grands progrès.

Travaux culturaux

L'une des contributions les plus remarquables à l'amélioration de l'agriculture dans les Prairies est entreprise par le service cultural découlant de la Loi sur le rétablissement agricole des Prairies. Il y a trois services, le service cultural, le service de l'utilisation des terres, et celui du partage des eaux. Le service cultural présidé par mon associé, le Dr Archibald, à la ferme expérimentale centrale à Ottawa, occupe le premier rang—tant à cause du nombre de personnes à qui il profite d'une façon ou d'une autre, et aussi de la grande variété des travaux exécutés. Dans l'ensemble il comprend l'économie agricole et des systèmes agricoles les mieux adaptés aux conditions des climats et des sols de certaines régions; ses principaux travaux portent sur les recherches et les expériences, de même que sur des travaux de démonstration sur le contrôle de l'érosion par les ventes, la conservation du sol, les systèmes de culture, la lutte préventive contre les insectes, la mise en herbe des terres incultes, l'exploitation des aires de pâturage, l'expansion de l'élevage et autres sujets connexes.

A noter que le service cultural fonctionne avec notre bureau. C'est plus que de la coopération, c'est réellement de la coordination; bien entendu, nous approuvons certaines dépenses, etc., il s'agit donc de dispositions en quelque sorte entremêlées qu'il est très difficile d'expliquer, mais elles fonctionnent.

Il est impossible d'évaluer tous les avantages que retire l'agriculture des Prairies de ces initiatives multiples. A ce sujet, il faut aussi tenir compte de ce qu'on pourrait appeler les valeurs morales ou intangibles qu'il ne faudrait pas oublier. Je ne connais rien d'aussi décourageant que la perte de plusieurs

récoltes consécutives due à l'érosion par les vents. Lorsque cette érosion est due à des tempêtes de poussière, ses effets sont calamiteux. Il n'est pas exagéré de dire que ses mauvais effets sur le moral des agriculteurs sont comparables à ceux produits par les tornades, les séismes, la peste et autres fléaux.

Les directives et l'orientation que le service cultural de la Loi sur le rétablissement agricole des Prairies a données aux cultivateurs dans des mesures pour le contrôle et la prévention de l'érosion par les vents est l'une des plus importantes contributions faites dernièrement à l'agriculture des Prairies. J'affirme qu'il en est ainsi, non seulement au point de vue des résultats financiers, et ils ont été importants, mais autssi quant à l'effet salutaire sur le moral des cultivateurs. On leur a fait comprendre que cette érosion est un problème dû à l'homme—problème dont ils peuvent avoir raison au moyen d'une économie agricole appropriée, ou mieux encore, par la prévention plutôt que par la guérison.

On emploie aussi dans ce cas des méthodes coopératives—toute la technique repose sur la coopération—l'on encourage les cultivateurs à s'organiser en associations locales (A. I. A's), d'après le principe des efforts personnels volontaires, afin que ce problème soit attaqué collectivement de la façon la plus effective. Le fait que le système a fonctionné constitue la meilleure preuve de l'efficacité des moyens mis en œuvre. Nous pouvons donc dire avec conviction qu'à l'avenir les sécheresses n'exerceront pas les mêmes ravages sur l'agriculture des Prairies que ces dernières années. L'érosion par les vents peut être réprimée et le sera. Cela constituera une contribution importante à l'agriculture dans les Prairies.

Recherches sur les sols

La base scientifique pour la bonne exploitation des sols des Prairies, les système de culture, la conservation de l'humidité, le maintien de la productivité des sols, et des questions connexes reposent sur les études sur les sols exécutées dans un laboratoire consacré aux recherches sur les sols à la ferme expérimentale fédérale à Swift Current, Saskatchewan. Les services d'études des sols des trois universités coopèrent aussi très étroitement avec ceux qui appliquent la Loi sur le rétablissement agricole des Prairies dans l'étude de ces problèmes spéciaux de recherches.

Remise en herbe

L'herbe a crû naturellement dans la région des Prairies de l'Ouest canadien depuis une époque immémoriale. Les arbres n'y croissent pas pour une raison dont vous vous rendrez compte à l'instant. Les cultivateurs et les autres habitants de cette région n'apprécient pas d'habitude l'importance de cette donnée fondamentale. Par conséquent, le travail commencé depuis un certain nombre d'années, celui de l'essai des différentes variétés d'herbe, et l'établissement de rotations d'une herbe qui convient davantage à certaines localités revêtent donc une grande importance.

Sous les exigences de la guerre, le cultivateur des Prairies a dû diminuer ses emblavures et accroître son cheptel. L'herbe étant la nourriture la plus économique pour le bétail, il s'ensuit que les cultivateurs doivent augmenter leurs étendues herbeuses. Cela est nécessaire afin d'assurer la fourniture d'un meilleur fourrage et aussi pour répondre à la demande croissante de pâturages plus nombreux et améliorés. Il est donc évident que le service cultural relevant de la Loi sur le rétablissement agricole des Prairies a rendu un service signalé à l'agriculture des Prairies par ses travaux de recherches opportuns sur l'herbe, répondant ainsi à un besoin urgent de guerre tout en démontrant à tous les intéressés des méthodes pratiques d'amélioration permanente des sols comme principe fondamental de l'agriculture des Prairies.

Ce travail est en train maintenant.

Outre les recherches sur l'herbe des terres agricoles des Prairies, l'amélioration des pâturages libres est en train. On a entrepris des études concernant ces pâturages non clôturés en vue de déterminer leur production herbeuse et l'amélioration générale des régions de pâturages libres. Ces recherches sont destinées à améliorer et conserver une des valeurs les plus importantes du pays—les pâturages naturels des provinces des Prairies.

Je crois parfois que nous ne nous rendons pas compte de ce que nos pâturages représentent pour nous.

Aucune étude des travaux culturaux ne serait complète sans une mention de la plantation des arbres et du travail des zones d'abri. Ce travail est conçu non seulement pour intéresser les cultivateurs pris isolément, mais aussi des communautés entières à la plantation des arbres. Ce programme se prête à une énorme expansion, non seulement dans les prairies ouvertes sans arbres, mais aussi dans les régions maintenant complètement ou partiellement dénuées d'arbres.

L'expansion de ce programme est presque sans limite.

Relevés des sols et relevés économiques

La base scientifique de l'utilisation des terres et du travail de recolonisation repose sur une étude des sols complétée par un relevé de la classification des terres économiques. Ces études des sols et ces études économiques dirigées par les trois universités provinciales, travaillant de concert avec le service de l'économie politique du ministère fédéral de l'Agriculture, ne sont pas restreintes à la région où s'applique la Loi sur le rétablissement agricole des Prairies. C'est toutefois, d'après le programme d'utilisation des terres de la Loi précitée, que les études ci-dessus trouvent leur application la plus utile et la plus pratique, comme dans le cas de la classification des terres pour l'irrigation, la mise en valeur des aires de pâturage et les projets de recolonisation.

Jusqu'ici il a été entrepris des relevés sur les sols intéressant plus de cent millions d'acres dans les trois provinces des Prairies. Il y aurait lieu d'expliquer qu'ils comprennent les relevés détaillés et de reconnaissance.

La plus grande partie du travail n'a trait qu'à des relevés de reconnaissance.

Utilisation des terres

J'ai apporté une carte indiquant la situation des projets relevant de la Loi sur le rétablissement agricole dans les Prairies exécutés jusqu'ici dans cette région. A noter également que le projets devant être accomplis plus tard comme les aires de pâturage communes et les projets considérables d'exploitation de forces hydrauliques sont aussi indiqués sur la carte.

En parlant de la frontière de l'Alberta et de la Colombie-Britannique, ces terres sont indiquées par la ligne brune que vous pouvez tous voir j'espère. Elle traverse ici l'Alberta et la Saskatchewan le long de la frontière interprovinciale entre la Saskatchewan et le Manitoba, jusqu'à la région des lacs du Manitoba, puis s'étend jusqu'ici, en embrassent le bassin de la rivière Rouge. Cela correspond à l'ancien triangle Palliser. C'est plus considérable, mais la base en est la même. A l'intérieur de cette région existent des conditions climatiques qui exigent des mesures spéciales.

Le travail d'utilisation des terres consiste surtout à soustraire en permanence à la culture des étendues de terres infra-marginales. On les met ensuite en valeur à titre d'aires de pâturage communes pour l'avantage des cultivateurs et des éleveurs de la localité. Jusqu'ici il a été complété soixante-sept de ces aires de pâturage communes se totalisant à 1,250,000 acres. Il a été construit trois mille milles de clôtures de même que des enclos et autres aménagements pour la manutention du bétail.

Mises bout à bout ces clôtures iraient de Montréal à Vancouver et couvriraient une partie de la distance en revenant.

En ce qui a trait aux mesure concernant l'utilisation des terres, il a été conclu une entente entre la Saskatchewan et le gouvernement fédéral par laquelle un million et un quart d'acres ont été soustraites à la culture et consacrées aux aires de pâturage communes. Ces régions indiquées en violet ont toutes été colonisées; elles embrassent un million d'acres et quart. Les territoires réservés à la mise en valeur future ou d'après-guerre sont ceux délimités par du violet.

Il a aussi été prévu cinq cents projets pour l'abreuvage des bêtes dans les régions de pâturage.

Quarante mille têtes de bétail et quinze mille têtes de chevaux ont été mis en pâturages l'an dernier. Les recettes brutes pour les opérations de l'année atteindront près de $100,000. Le coût total des pâturages achevés jusqu'ici est de $1,500,000 en chiffres ronds. Ces chiffres comprennent aussi la remise en herbe de 100,000 acres; le tout s'élève à 2,434,138 homme-heures de travail ou 243,414 homme-jours de travail.

Le Comité remarquera que soixante-treize nouveaux pâturages d'aménagement de pâturages s'établirait à environ 1,500,000 acres et comporterait 2,300 milles de clôtures au coût de $1,358,000. Ce programme renferme aussi la remise en herbe d'environ 200,000 acres; le tout donnerait 2,652,090 homme-heures de travail ou 265,209 homme-jours de travail.

Bref, le programme d'utilisation des terres tel qu'exécuté actuellement comprend, entre autres choses, le desséchement des terres et leur utilisation, l'aménagement des pâturages, le déplacement des colons hors des régions infra-marginales, l'exploitation des aires de pâturage de communes, ainsi que l'entretien et l'exploitation des projets d'irrigation considérables. Ce programme appliqué en fonction de l'effort de guerre signifie la production de plus de bœuf et de viande de mouton, plus de porc, plus de volailles et d'œufs, plus ds produits laitiers, et aussi plus de fruits et de légumes. En un mot, plus d'"Aliments protecteurs" requis pour gagner la guerre et sauvegarder la paix.

J'ai traité de deux divisions du travail, la culture et l'utilisation de la terre. J'en viens maintenant à la troisième division, mais je vais interrompre l'exposé afin que l'on me pose des questions.

Le PRÉSIDENT: Vous avez entendu une partie de l'exposé de M. Spence. Il estime que c'est le temps d'en interrompre la lecture et de répondre aux questions. L'assemblée est invitée à lui poser des questions. Je vais demander à M. Cameron, qui est un expert en ressources naturelles, et au Dr Archibald, qui est également présent, de bien vouloir s'asseoir à la table.

M. MacNicol:

D. Je voudrais poser une question à M. Spence. J'ai dégagé de ce que M. Spence a dit que la Loi sur le rétablissement agricole des Prairies s'applique à tout et a trait à la conservation des eaux dans toutes les provinces des Prairies. Ai-je raison?—R. Non, ce territoire comprend les trois provinces des Prairies, —je vais m'exprimer de cette façon: la zone comprise dans ce que nous appelons la zone de la L.R.A.P., se trouve dans les trois provinces des Prairies, mais est limitée à cette partie...

D. J'ai dégagé de ce qu'a dit M. Spence que la L.R.A.P. s'applique à la conservation de l'eau dans les trois provinces des Prairies?—R. Précisément.

D. Elle s'applique à tout?—R. Précisément.

D. J'aimerais que M. Spence donne un aperçu de ce qui a été accompli quant à la conservation de l'eau à la source. Il n'y a qu'un endroit où elle peut être conservée et c'est aux sources de la rivière Saskatchewan, à la rivière Oldman, à la rivière Bow, à la rivière Red Deer et à la source de la rivière Saskatchewan-Nord. Je voudrais savoir si l'on a fait une enquête sur les sources de ces tributaires relativement aux réservoirs possibles où l'on pourrait emmagasiner des billions de pieds cubes d'eau qui serait ensuite dirigée vers l'est, car il

n'y a qu'une faible quantité d'eau qui se déverse dans la Saskatchewan après que cette rivière a franchi l'Alberta. Aussi, l'approvisionnement d'eau pour tout projet d'irrigation ou de conservation doit être constitué à la source même. Or, que fait votre organisation à ce sujet?—R. Cela figure dans la partie suivante de mon exposé. Je crois avoir traité du sujet sous presque tous ses aspects.

Le PRÉSIDENT: Désire-t-on poser d'autres questions sur la partie de l'exposé dont on a déjà fait la lecture?

M. Quelch:

D. N'est-il pas vrai que la L.R.A.P., telle que constituée, ne comporte aucune disposition quant à l'exécution de grands projets d'irrigation,—que les grands projets d'irrigation ne ressortissent pas à la L.R.A.P.?—R. Nous ne pouvons y voir maiintenant en raison de la guerre, mais nous faisons constamment des enquêtes. La question des matériaux et de la main-d'œuvre entre en peu. Par exemple, tout grand barrage exige de l'acier et vous ne pouvez vous en procurer. Il n'y en a pas de disponible. Vous ne pouvez commencer un barrage à moins que vous ne l'acheviez,—on ne peut pas jouer avec le feu et l'eau.

D. Les affectations ont été insuffisantes pour de grands ouvrages de cette nature?—R. Oui.

M. Black:

D. Que constituent les terres infra-marginales? Où établissez-vous les démarcations?—R. C'est la texture du sol même qui constitue la base des études quant aux terres infra-marginales. Des spécialistes du sol des trois universités des Prairies, le Dr Ellis, du Manitoba, le Dr Mitchel, de Saskatoon, et le Dr Wyatt, d'Edmonton, font un relevé du sol.

D. Quelle proportion de la superficie total des Prairies serait considérée comme étant infra-marginale?—R. D'après les relevés du sol effectués jusqu'à jour la superficie de ces terres s'établirait à 100,000,000 d'acres. Il n'y a qu'une très faible partie de cette superficie relativement à laquelle nous avons un relevé détaillé, ce que nous appelons un relevé du classement du sol. Il y a tant de facteurs qui figurent dans l'estimation des terres infra-marginales. La distance des marchés est un des facteurs figurant dans le classement des terres qui n'entrent pas en ligne de compte dans les relevés du sol. Je vais vous citer le cas de la province de la Saskatchewan,—ce n'est qu'une estimation très approximative,—environ 3,000,000 d'acres de terre qui ont été cultivés constituent des terres qui sont bien infra-marginales.

D. Est-ce qu'une partie de cette superficie est devenue infra-marginale après avoir été cultivée?—R. Non, ce fut avant qu'on l'affecte à la culture. La superficie embrassait des terrains sablonneux et le sol était dépourvu d'une texture convenable.

D. On n'aurait pas dû la cultiver.—R. Oui. L'erreur commise quant à notre régime de colonisation,—nous pouvons tous être sages après coup,—tenait au fait que les terres furent arpentées et livrées à la culture, les terres qui étaient bonnes, passables ou mauvaises, et le boucher, le boulanger et n'importe qui se sont établis sur ces terres, et quand vous prenez un homme sans expérience agricole et sans inclination particulière pour la culture et l'établissez sur un quart de section ou une demi-secaion de terre infra-marginale, c'est un homme voué à l'insuccès dès le début. Nous cherchons à corriger ces erreurs qui furent commises lorsque ces terres furent ouvertes à la colonisation. Nous ne pouvons y parvenir dans une semaine, un mois ou encore un an, mais nous sommes sur la bonne voie.

D. Y a-t-il des terres qui sont devenues inframarginales faute de fertilité?—R. Oui, les 3,000,000 d'acres qui furent cultivées sont devenues infra-marginales et cela tient en partie à l'application de mauvaises méthodes de culture. Le docteur Archibald peut répondre mieux que moi à cette question.

Mme Nielsen:

D. Vous avez parlé des dispositions que vous aviez prises au sujet du déplacement des colons de terres inframarginales. Cette question m'intéresse, car ma partie du pays comprend l'extrémité nord-ouest de la Saskatchewan et nous comptons un certain nombre de ces gens qui furent amenés là des étendues desséchées de la province et rétablis sur ces terres infra-marginales. Nous avons eu beaucoup d'expérience dans cette région avec des gens qui, comme vous l'avez dit, ont échoué dans la culture pour divers motifs, et cette question de leur déplacement m'intéresse. Voudriez-vous discuter cette question d'une façon plus approndie et nous dire ce que vous vous proposez de faire au sujet du déplacement de ces gens?—R. Il ne s'agit pas de ce que nous nous proposons de faire mais de ce que nous faisons maintenant. Je puis parler aujourd'hui en connaissnace de cause. Je crois que vous vous méprenez quelque peu au sujet de ces colons. Je n'ai pas connaissance que nous ayons déménagé qui que ce soit dans le nord. Je suppose que vous songez à la division du rétablissement des colons du Nord, mais c'est un autre organisme.

D. Oui.—R. Cet organisme n'a rien à faire à nous. Les gens que nous rétablissons,—nous avons des déplacements qui comportent à la fois de longs et de courts trajets,—mais nous ne déplaçons jamais personne à moins que cette personne ne veuille être déplacée. Nous n'essayons pas de les enrégimenter. Nous essayons de leur montrer l'emplacement que nous avons acquis d'une façon ou d'une autre et où ils peuvent améliorer leur situation et nous avons sans doute recours à la persuasion afin d'essayer de leur prouver qu'ils peuvent améliorer leur situation. Le déplacement des colons constitue un problème d'ordre humain et c'est un des problèmes les plus difficiles. Le problème du génie comporte une formule. Le problème d'ordre humain est totalement différent parce qu'il n'y a pas de deux individus qui sont semblables. Nous nous tirons d'affaires avec l'homme dont la terre s'est desséchée ou dont la surface a été emportée par le vent, et qui veut s'éloigner coûte que coûte de cette région. Si nous pouvons lui montrer une terre qui l'intéresse il ne nous cause pas d'embarras. Par contre, son épouse peut nous causer des ennuis. Elle a peut-être vécu sur cette terre et sa famille y est peut-être née, et elle est indécise quant au déplacement.

Vous devez faire montre de tact et de jugement. Vous ne pouvez certainement pas enrégimenter les gens et vous ne pouvez exercer une contrainte quelconque sur eux car cela ne donnera pas de résultats. Nous devons leur prouver qu'ils vont améliorer leur situation. Où les établissons-nous? Nous trouvons que le déplacement à des terres irrigées constitue le moyen le plus satisfaisant de rétablir ces cultivateurs. Il y a quelques exceptions. Plusieurs de nos colons sont assez âgés. Ils ont passé la majeure partie de leur vie sur la terre et ils ne peuvent apprendre un nouveau métier, mais le problème est de solution beaucoup plus facile si la famille compte des garçons. Les courts trajets comportent des déplacements à de nouvelles terres dans la municipalité ou dans une municipalité voisine où le sol est plus propice. Nous avons alors accompli deux choses: nous avons déplacé un colon d'un lopin de terre infra-marginale et nous le retirons à jamais de la production. Nous l'avons convertie aussi à son meilleur usage économique, à celui de pâturage. Comme je l'ai fait observer, nous devons remettre en herbe ces terres qui ont été mal employées.

D. Je voudrais me renseigner sur le compte de ces gens dont je parle. Ils relèvent certainement de la division du rétablissement des colons du Nord, mais la terre sur laquelle ils ont été établis est incontestablement une terre qui ne sustentera jamais des colons, et ils vivent ou subsistent là-bas. Comment allez-vous évacuer ces gens? Existe-t-il un tel projet? Ils ne pourraient se suffire.—R. Nous ne pouvons nous occuper de tous à moins qu'ils ne se trouvent dans la zone, et nous ne pouvons alors nous en occuper que s'ils sont établis dans une très grande zone comprise dans la zone qui est infra-marginale. Il existe au sud de la rivière

Battle une région dont vous avez connaissance et qui a été transformée en pâturages. Nous y avons pris les quelques colons établis dans cette zone de terres très improductives et nous les avons transférés à des terres irriguées ou quelque part ailleurs dans la municipalité ou dans une municipalité voisine.

Il existe des terres infra-marginales au nord de la ville de Battleford et nous pourrons peut-être établir des pâturages dans cette zone. Si nous le faisons, les gens qui s'y trouvent présentement seront transférés à de meilleurs emplacements ailleurs. Je vois que l'honorable député, M. Gregory, est dans la salle. Il a connaissance de la zone de pâturages au nord de Battleford.

M. CASTLEDEN: Vous ne vous occupez pas des gens qui ne sont pas établis sur de telles terres?

M. Gregory:

D. Puis-je m'enquérir du township qui, dites-vous, sera transformé entièrement en pâturages?—R. Ces terres se trouvent dans plusieurs townships, dans la municipalité rurale 467, monsieur Gregory.

Mme Nielsen:

D. Je regrette d'avoir été absente quand vous avez fait vos premières observations. Pourquoi votre zone ne se prolonge-t-elle pas jusqu'à l'endroit où les gens sont établis; pourquoi ne comprenez-vous pas ces zones agricoles?—R. C'est une question de politique; nous ne pouvons décider cela, c'est une question qui ressortit à la politique du gouvernement.

Le PRÉSIDENT SUPPLÉANT: Il appartient au parlement d'en décider?

Le TÉMOIN: Oui, c'est cela précisément.

Le PRÉSIDENT SUPPLÉANT:

D. Réussissez-vous à remettre ces terres infra-marginales en herbe?—R. Oui.

D. Quelle sorte d'herbe employez-vous?—R. Nos efforts pour remettre ces snperficies en herbe ont très bien réussi. Les hommes qui y voient sont des techniciens, des experts des fermes expérimentales. Tel que je l'ai fait observer dans la première partie de mon exposé, ils font des expériences dans ce domaine depuis des années. La division de la culture s'adonne à ce travail et elle a conçu un plan de traitement, la mise en herbe de ces terres qui a remporté un succès à peu près complet. Par ailleurs, elle a trouvé une herbe particulièrement convenable, l'agropyre à crête qui vient primitivement de la Sibérie, un pays dont le climat est à peu près semblable au nôtre. C'est une herbe qui résiste bien à la fois au froid et à la chaleur ainsi qu'à la sécheresse. Nous avons très bien réussi avec cette herbe. Nous avons employé d'autres herbes ailleurs, là où l'humidité est plus prononcée, au Manitoba. Nous employons le brome et même les trèfles.

M. Matthews:

D. Parlez-vous de terres infra-marginales ou d'autres terres?—R. Des terres infra-marginales seulement. Notre travail consiste dans le dessèchement et la restauration, la conservation des ressources naturelles, l'eau, et le dessèchement des terrains. Nous desséchons les terrains là où la chose est possible, et nous appliquons les méthodes de restauration les plus approuvées à tout le pays, à la superficie dans la zone ressortissant à la L.R.A.P..

D. Monsieur Spence, je crois que quelques membres seraient peut-être intéressés à vous entendre expliquer les facteurs qui concourent au choix d'un pâturage commun.—R. Eh! bien...

D. On n'en comprend pas la nature?—R. Peut-être pas. Ie plan est fondé d'abord sur un accord entre les deux provinces. L'accord pourvoit à ce que la

province elle-même fasse une demande à la L.R.A.P. Ils connaissent la situation dans une zone particulière, monsieur le président. Ils nous demandent d'établir un pâturage dans cette zone. Nous l'examinons. Nous étudions nos cartes du sol. J'aurais dû apporter une de ces cartes ici, mais je ne m'attendais pas à ce que l'on m'interroge d'une façon aussi minutieuse. Ces cartes du sol indiquent la situation de ces zones infra-marginales. Nous consultons ces cartes et nous disons: "Oui, cette localité est située dans une zone infra-marginale." Nous nous metttons alors à l'œuvre. Nous envoyons nos employés sur le terrain pour qu'ils fassent certains relevés. Puis nous informons les provinces si nous sommes disposés ou non à entreprendre le travail. S'il s'agit d'un projet que nous pouvons recommander à Ottawa et que les autorités fédérales l'approuvent, nous allons de l'avant et l'exécutons. Il faut que la demande émane de la province et il va sans dire qu'il faut que les terrains en question soient composés d'un sol infra-marginal,—qu'ils constituent une zone infra-marginale.

M. Quelch:

D. Que comporte le règlement, le gouvernement fédéral détient-il le terrain tant d'années?—R. Dans la Saskatchewan, le terrain est cédé à perpétuité; au Manitoba il est cédé à bail. Nous avons deux arrangements et ils donnent entière satisfaction.

D. C'est un bail de 21 ans?—R. Oui.

D. Il n'y a pas de pâturages de la L.R.A.P. dans l'Alberta?—R. Non, parce qu'il n'existe pas d'accord entre le gouvernement fédéral et le gouvernement de l'Alberta. Il convient, cependant, que je fasse observer que la province de l'Alberta s'occupait de ce travail avant la L.R.A.P. Elle possède ce qu'elle appelle sa superficie spéciale qui est quelque peu comparable à notre pâturage commun, mais elle embrasse un plus grand territoire. Elle ne tente pas de clôturer cette superficie ou de l'améliorer, mais il n'y a pas lieu d'entreprendre le développement de pâturages dans cette province vu que les autorités de cette province font un travail à peu près semblable. Toutefois, la porte est toujours ouverte et il se peut que l'Alberta s'associe à l'entreprise en aucun temps. Nous sommes prêts à agir quand cette heure sonnera.

D. Nonobstant cela, il y a des contributions de faites quant à la graine d'herbe?—R. Oui, nous contribuons le graine d'herbe.

D. Il n'y a pas de contributions?—R. Non; nous donnons la graine d'herbe gratuitement.

Le président suppléant:

D. Monsieur Spence, est-ce que le besoin d'une production durant la dernière guerre a aggravé le problème des terres infra-marginales, problème qui consiste à soustraire des terres à la culture?—R. Ah, oui, je dirais que le problème a été aggravé. Je dirais que l'appel en faveur d'une production accrue a constitué un facteur très important. Vu cet appel, il y eut une tendance à tout mettre en culture. La situation fut à peu près semblable à celle qui existe dans la vieille Angleterre où les parcs mêmes sont labourés et livrés à la culture. Il y avait un aiguillon: des prix élevés et le reste. Ainsi, nous reprenons définitivement les terres des propriétaires particuliers et supprimons la propriété privée de ces terres pour l'avenir.

M. Quelch:

D. N'est-il pas vrai aujourd'hui que le relèvement marqué des prix a orienté un très grand nombre de cultivateurs vers l'élevage du bétail?—R. Oui.

D. La guerre finie, vous présumez que ces prix seront maintenus et que l'ouest continuera de produire la même quantité de bétail?—R. Non, nous ne nous basons pas nécessairement sur cette supposition. Je ne dirai pas que

nous ne surveillons pas la situation. Notre travail repose sur des bases scientifiques et économiques en ce sens que nous détournons les gens de la culture de terres qui sont impropres à la production de récoltes. Nous essayons de soustraire ces terres à la culture. C'est la terre même qui nous préoccupe. Ai-je été précis sur ce point?

M. Matthews:

D. Pour ce qui regarde la plantation d'arbres, le cultuvateur s'adresse-t-il directement à votre bureau ou à la municipalité?—R. Il existe deux lignes de conduite quant à la plantation d'arbres. La plantation d'arbres par des particuliers remonte je ne sais combien loin. C'est un régime qui a été inauguré il y a au moins trente-cinq ans. Le particulier pouvait formuler une demande et obtenir tant d'arbres. Aujourd'hui, sous le régime de la L.R.A.P., nous avons amplifié ce programme et nous disons: "Nous allons donner des arbres à un groupe de cultivateurs qui formeront des associations pour la plantation d'arbres." En passant, c'est la coopération qui constitue la cheville ouvrière de notre entreprise. Nous travaillons de concert avec le peuple. Je pourrais mieux résumer le travail en disant que je ne connais rien qui a contribué plus que la L.R.A.P. à mettre les résultats de recherches et d'enquêtes scientifiques à la portée des cultivateurs. Nous avons en quelque sorte comblé le vide. Nous disons: "si vous voulez vous organiser, nous allons vous fournir des arbres, des milliers d'arbres." Nous n'avons pas fait de grands progrès à jour, mais nous avons avancé.

L'hon. M. Mackenzie:

D. Quelle variété d'arbres?—R. Toutes les variétés d'arbres qui pousseront dans la localité. Cela dépend encore de l'étude que fait la ferme expérimentale dans cette zone particulière. Si le surintendant de la ferme expérimentale estime qu'un certain arbre convient à la région, c'est l'arbre qu'il se procure, mais il faut étudier les conditions du sol.

M. Matthews:

D. Payez-vous des frais autres que ceux du transport?

Dr ARCHIBALD: Nous ne payons pas les frais de transport; nous les payions autrefois.

Le président suppléant:

D. Acquittez-vous d'autres frais?

Dr ARCHIBALD: Il n'en coûte rien au gouvernement sauf le prix de l'arbre. Dans le cas des associations de plantation d'arbres il y a une garantie que le travail sera continué et que certains frais d'entretien, les menus frais de la culture au mille, seront acquittés en faveur de l'association.

M. GRAHAM: Bien que je ne fasse pas partie de ce Comité, puis-je profiter de l'occasion pour poser cette question?

Le PRÉSIDENT: S'oppose-t-on à ce que M. Graham pose une question?

Quelques honorables DÉPUTÉS: Non.

M. GRAHAM: J'ai été très intéressé à un livret que j'ai reçu hier matin et qui porte pour titre, je crois, "Approaching Desert," par le major Duncan Douglas Stewart, de Calgary. L'avez-vous vu, docteur Archibald?

Dr. ARCHIBALD: Je ne puis me souvenir de l'avoir vu.

M. Graham:

D. Le livret se rapporte à la conservation de l'eau. La matière est dans le sens des questions que M. Black a posées quand il s'est enquis si les méthodes de culture dans les régions des prairies dont M. Spence a traité n'étaient pas

de nature à produire cumulativement avec le temps une région désertique. Je voudrais savoir si votre service y a songé. Son raisonnement que la fertilité du sol dépend de sa capacité de retenir l'humidité est-il bien fondé. Il laisse entendre que nos méthodes relatives aux jachères d'été tuent la vie végétale. Aux fins de garder le sol propre aux récoltes que nous sommes supposés produire nous enlevons délibérément de notre sol par la culture l'élément nécessaire, et tôt ou tard le sol devient de plus en plus incapable de retenir l'humidité quand elle se manifeste l'hiver et l'été, humidité qu'il estime, indépendamment de la chute de neige l'hiver, à environ neuf pouces et demi en moyenne, et la culture à son tour détruira la vie bactéorologique qui est absolument essentielle à la vie chimique de la nature, ce qui à son tour rendrait la terre improductive. Je tiendrais beaucoup à connaître votre opinion et à savoir si votre service de culture s'est enquis de la chose. Je voudrais également savoir quels sont vos renseignements quant aux points d'appui de ce raisonnement.

M. MACNICOL: L'exposé du major Duncan Douglas Stewart est fondé sur la provision de réservoirs et cela se rattache à la question que j'ai posée tantôt. L'eau constitue tout le problème. C'est, en fait, la question que j'ai posée tantôt.

Le PRÉSIDENT: Ce sujet est traité dans une autre partie de l'exposé de M. Spence, et je crois que nous ferions bien de laisser le Dr Archibald répondre à cette question, puis nous continuerons.

Dr ARCHIBALD: Nos méthodes de cultures dans l'ouest, tout erronnées qu'elles aient peut-être été, n'ont pas exercé d'influence quelconque sur le climat. L'évaporation au sein des provinces des prairies qui détermine la tombée de pluie, etc. C'est l'évaporation au loin dans le sud et les vents dominants qui portent l'humidité atmosphérique du sud-est au nord-ouest qui déterminent notre chute de pluie, et la tombée de pluie se produit où la rencontre des vagues d'air froid du nord et les vagues d'air chaud, humide et sec du sud se produit. On associe bien souvent l'air à la météorologie, et c'est un faux calcul. Maintenant, pour ce qui est des méthodes de culture...

M. BLACK: Cette croyance qu'il se produit un cycle de sept ans entre les années de sécheresse et les années d'humidité est-elle fondée? Y a-t-il quelque chose qui nous justifie de croire que la même situation se produit dans l'ouest pendant sept ans et qu'ensuite c'est tout l'opposé?

Dr. ARCHIBALD: Je ne sais pas qu'il y a un cycle de sept ans, monsieur Black, mais à en juger par nos relevés météorologiques il semblerait qu'il y a des cycles à longs termes quant à une forte et faible chute de pluie. Toutefois, nous n'avons pas de données météorologiques sur ce continent couvrant une période assez prolongée qui nous permettent de le prouver à l'heure actuelle. Maintenant, pour ce qui regarde l'effet de nos méthodes de culture sur l'humidité du sol, la question est parfaitement logique. Des jachères d'été continuelles dans la zone de sécheresse ou des alternances de jachères d'été et de récolte, ce qui implique la culture continuelle du sol, ont détruit dans une grande mesure la texture du sol.

M. GRAHAM: Sans récoltes de légumes?

Dr ARCHIBALD: Sans récolte intermédiaire d'herbe ou de légumes. Durant les années qu'a sévi la peste des sauterelles, il ne restait pas même de chaume après la récolte d'une année. De plus, là où nous avons cultivé du blé, pratiqué la rotation dite des jachères d'été, la destruction fut marquée. Notre travail d'expérimentation aux quarante stations expérimentales régionales de grains réparties dans sa zone simplement pour étudier les conditions locales des différentes variétés de sols a certainement démontré que nous pouvions contrôler le sol éolien mécaniquement pendant un temps en ayant recours à la culture en lisière, à la couverture à même des déchets et à des choses de cette nature.

Toutefois, ce n'est qu'une mesure temporaire. Il nous faut employer tôt ou tard la rotation de l'herbe, de préférence des légumes parce qu'elles produisent une alimentation de plus grande valeur, mais les légumes sont plus difficiles à implanter là où la fertilité est faible.

M. MacNicol: Il vous faut de l'eau.

Dr. Archibald: Oui, mais il est remarquable de constater comment nous avons implanté le trèfle de semence et pratiqué la rotation dans la partie sud-ouest du Manitoba. Nous avons reconstitué notre matière organique remarquablement bien à même l'agropyre à crête en semant des grains à herbe courte. L'agropyre à crête est notre meilleur atout et produira une tourbe résistante en deux ans dans les conditions de plus grande sécheresse, et si on le laisse pour une autre période d'un ou de deux ans il reconstituera la texture du sol dans une mesure très remarquable. Aussi, toutes nos stations expérimentales régionales de grains travaillent de concert avec l'Agricultural Improvement Association qui comprend environ 30,000 cultivateurs ou plus. Il existe actuellement quelque 282 de ces associations. Voici ce que l'on a adopté pour principe: vous devez affecter une partie de votre terre à la croissance de l'herbe. Même si vous affectez le reste de votre terre alternativement à la culture du blé ou à des jachères, il faut réserver chaque année une partie qui sera semée en herbe la troisième ou la quatrième année. Nous croyons qu'à la longue, probablement dans une période de dix à douze ans, nous réussirons à reconstituer la texture du sol au point où il sera comparable à l'état dans lequel il se trouvait quand on a pratiqué les premiers labours.

Le président: Je crois que le Comité voudrait maintenant que M. Spence continue.

Le témoin: Pour résumer en un mot les idées énoncées au cours des cinq dernières minutes, car je crois qu'elles ont une grande portée sur le travail de restauration partout. On reconnaît aujourd'hui sur ce continent nord-américain, aux Etats-Unis et au Canada, que l'accomplissement de votre travail en fonction de la région constitue une saine pratique agricole. Ai-je raison, docteur Archibald?

Le témoin: C'est la faç dont la nature travaille. Nous avons des arbres qui croissent dans certaines localités; nous avons certaines herbes qui poussent dans certaines localités. Il y a des récoltes qui viendront dans une localité et non dans une autre, et si vous essayiez de procéder autrement le système ne fonctionnera pas. Nous visons à travailler avec la nature de toutes les manières possibles au lieu d'aller à l'encontre de la nature.

La conservation de l'eau

La conservation de l'eau fait pendant au travail de l'utilisation de la terre. Sa nécessité découle du fait que la faible chute de pluie plutôt qu'un manque de fertilité dans le sol (sauf dans les zones définitivement infra-marginales) est le facteur limitateur de la production de récoltes sur les grandes plaines. Aussi, je soutiens, monsieur le président, qu'il est de bonne économie et de saine politique publique de conserver par tous les moyens praticables nos précieuses ressources d'eau si limitées dans les prairies, mais pourtant si essentielles à la prospérité et au bien-être de la nation. L'eau constitue de l'or liquide dans les prairies, messieurs.

Pour donner suite à ce programme, l'eau de surface ou d'écoulement est emmagasinée et utilisée avantageusement de différentes façons et dans des circonstances très diverses. Le travail est à base de groupement et de classement et se divise en petites et grandes utilisations de l'eau. Les petits projets de conservation d'eau sont pour le compte des particuliers. Ce programme comporte aussi de plus grands projets pour le compte des "voisins" et de l'"agglomera-

tion". Les très grands projets sont destinés aux groupes organisés d'usagers d'eau et à la formation de districts d'irrigation.

Dans le but de stimuler et d'encourager la mise en œuvre des petits projets de conservation d'eau, là où la topographie et d'autres conditions s'y prêtent, une aide financière est procurée à des particuliers sur la base d'un régime dit d'aide-toi-toi-même pour la construction de petits barrages et l'excavation d'étangs d'emmagasinage. Il faut qu'il accomplisse quelque chose avant d'obtenir un octroi. En fait, il faut qu'il mette son projet à exécution avant d'obtenir de l'aide.

Il est difficile de calculer en termes de dollars et de cents la valeur effective de restauration que constituent ces petits projets particuliers. Nous savons pertinemment que la valeur est beaucoup plus grande que ne l'indiquerait l'envergure des projets. La demande que formule le public pour ce genre de projet le prouve clairement. Nous avons des demandes pour 40,000 projets; nous n'en avons exécuté que la moitié. Jusqu'à présent, il a été exécuté dans les trois provinces des prairies plus de 20,000 projets, grands et petits, à un coût approximatif de $1,850,000, une somme qui ne comprend pas la contribution des cultivateurs eux-mêmes.

Le petit projet particulier est demandé particulièrement pour répondre à l'abreuvage du bétail. On a constaté une augmentation très marquée du chiffre du bétail à la suite de l'exécution de ces projets et d'autres entreprises de la L.R.A.P. Le revenu de la ferme s'est accru proportionnément sans faire entrer en ligne de compte la plus grande sécurité qui résulte d'un régime agricole plus varié. Tout cela concourt à l'effort national tenant à la campagne en faveur d'une plus forte production de bétail sur les terres à blé de l'ouest canadien. C'est un motif de contentement de savoir qu'un nombre sans cesse croissant de projets particuliers sont utilisés pour la petite irrigation,—des lots de pâture, des jardins de légumes et des vergers.

L'utilisation du petit projet devient plus général à mesure que les cultivateurs dans les zones de sécheresse deviennent plus conscients de la valeur de l'eau, et c'est particulièrement vrai dans la Saskatchewan, et suivant que les avantages des différentes méthodes d'utilisation de l'eau pour fins d'irrigation deviennent mieux connus,—le pompage, l'irrigation par diffusion et autres choses du même genre. Par ailleurs, le coût d'entretien de ces petits projets est très faible et il n'y a pas de charges d'eau fixes annuelles à acquitter à la fin de la saison. Dans la Saskatchewan, le ministère provincial de l'agriculture compte un personnel ambulant spécialement formé qui voit au travail complémentaire que comportent ces petits projets d'irrigation. Le dernier rapport annuel publié par le service de l'utilisation des terres fait une mention spéciale de ces projets individuels d'irrigation. Je serais peut-être bien avisé de citer un court paragraphe de ce rapport qui se lit comme suit: "Les bienfaits découlant de ces projets dépassent de beaucoup la somme affectée à leur exécution. Là où il n'y avait que juste assez d'eau pour un jardin, les preuves abondaient que l'on utilisait et appréciait dans la plus haute mesure cette entreprise particulière du service du rétablissement agricole des prairies. Des jardins dont la dimension variait d'un demi acre à trois acres ont produit suffisamment d'aliments pour l'usage de la famille, et dans certains cas il y eut un surplus que l'on pouvait vendre. Il y eut des cas où la vente des produits provenant d'une superficie de moins d'un acre a rapporté plus de $250".

On pourrait dire bien davantage de ces petits projets particuliers, mais tout cela se résume à une chose, la plus importante de toutes, l'établissement de foyers permanents,—des foyers dignes de courageux pionniers, les hommes et femmes de cette génération qui se sont dépensés sans compter au développement d'une région nouvelle, des foyers dans lesquels eux et leurs enfants peuvent vivre dans une sécurité et un contentement raisonnables tout en s'appliquant de nou-

veau à la grande entreprise qu'est celle d'établir l'agriculture à demeure dans le vaste domaine ouvert des prairies canadiennes.

Voici ce que je tiens particulièrement à faire ressortir au Comité. Les bienfaits immédiats et éventuels de ces petits projets individuels font si clairement partie d'un programme de reconstruction et de restauration qu'on ne peut entretenir un doute quant à la continuation et à l'expansion du programme. De plus, j'opine que les fonds publics ne sauraient être dépensés pour une meilleure cause. A la fin de la guerre, lorsque la main-d'œuvre, les matériaux et l'outillage seront de nouveau disponibles pour des entreprises de construction, ce petit programme d'aménagement de forces hydrauliques offrira un champ énorme pour l'expansion du temps de paix. L'on estime que pour compléter ce programme dans le territoire actuel relevant de la Loi sur le rétablissement agricole des Prairies, il pourrait être dépensé de trois quarts à un million de dollars annuellement, pendant dix ans. Cette dépense d'après la base actuelle, à l'exclusion de la contribution des cultivateurs aiderait à l'aménagement de 5,500 à 7,500 forces hydrauliques par année.

M. McNiven:

D. Vous appelez projet une excavation pour l'accumulation de l'eau.—R. Oui, relativement à un petit barrage. Il n'y a pas que ces excavations. A noter que ces dernières sont concentrées surtout au Manitoba où l'eau est accumulée, plutôt qu'employée pour l'irrigation. Il y a quelques barrages au Manitoba, mais pas en aussi grand nombre. Plus on se dirige vers l'Ouest, moins on rencontre d'excavations pour l'accumulation de l'eau et plus les autres aménagements d'envergure sont nombreux, jusqu'à ce qu'on arrive à l'Alberta où des étendues énormes sont irriguées—100,000 acres et même plus en certains cas.

M. MacNicol:

D. En ce qui a trait à ces petits aménagements en Saskatchewan ou au Manitoba, là où il faut construire des barrages, ceux qui appliquent la Loi sur le rétablissement agricole des Prairies envoient-ils d'abord des ingénieurs qualifiés pour établir si la base est assez solide pour supporter un barrage? Il est déjà arrivé que des barrages considérables construits à certains frais pour le pays aient été emportés par la première crue. Cela eût été évité si la base avait été bien établie. Après qu'on a établi si la base est assez solide pour y édifier un barrage, les barrages sont-ils inspectés en cours de construction et sont-ils approuvés?—R. Il y a, bien entendu, toutes sortes de barrages. Il y a le petit barrage individuel. Supposons que je sois un cultivateur et que je veuille aménager une force hydraulique sur ma ferme. J'ai examiné un petit ravin—sur ma ferme et j'ai constaté qu'il s'y écoulait une grande quantité d'eau chaque printemps. Si je construisais un petit barrage je pourrais conserver assez d'eau jusqu'à la fin de l'été et peut-être aussi jusqu'à la fin de l'hiver. Je m'adresse donc à ceux qui appliquent la Loi sur le rétablissement agricole des Prairies pour obtenir l'autorisation de creuser une excavation pour accumuler l'eau. Dès que nous avons reçu un assez grand nombre de ces demandes provenant d'un territoire nous avertissons notre inspecteur qui va visiter l'emplacement et dit au cultivateur s'il convient ou non. Il n'autorise pas une excavation pour l'accumulation de l'eau pour un bassin hydrographique inférieur à 30 acres. Nous ne pouvons pas dépenser des fonds pour assécher des dépressions sans eau. Cela nous ferait beaucoup de tort, auprès des cultivateurs. Il faut au moins un bassin hydrographique de 30 acres pour qu'une excavation se remplisse d'eau. S'il s'agit d'un barrage plus important—disons un barrage collectif—on procède de même quant à la demande, mais on dresse un dossier au bureau provincial des droits de captation d'eau à ce sujet. Le particulier doit demander un droit de captation d'eau; dès qu'il le reçoit il peut venir nous demander une subvention et alors notre représentant va faire des forages, etc., comme dans le

cas précédent. Dans le cas de barrages plus considérables les investigations se font pendant leur construction et après la construction pour constater que le travail s'est fait selon les devis. Si oui, le particulier obtient sa subvention, si non, elle lui est refusée.

D. En ce qui a trait à ces barrages qui ont cédé par suite d'une faible pression, avaient-ils été inspectés?—R. Je ne puis que vous répondre pour ce qui est des barrages édifiés sous l'autorité de la Loi sur le rétablissement agricole des Prairies, et nos insuccès furent très rares en comparaison des 20,000 barrages que nous avons édifiés.

D. C'est exact; ils le furent. Je m'y connais en génie civil et je sais l'importance qu'offre la base pour un barrage. Je croyais que bon nombre des barrages construits là-bas retenaient l'eau de bassins hydrographiques de trois à cinq milles carrés et ils exigent une base solide.—R. Vous avez tout à fait raison. Je veux dire ceci à la louange des ingénieurs; des accidents pouvant se produire même avec les meilleurs ingénieurs. Nous savons ce qui s'est produit à Fort Pitt, près de Glasgow, Manitoba—on avait retenu plusieurs des ingénieurs les plus réputés en Amérique du Nord. Malgré cela, il se produisit un éboulis dans ce barrage. Certains facteurs ne peuvent être déterminés par les ingénieurs, mais nous faisons notre possible. Il existe un laboratoire pour l'étude des sols à l'Université de la Saskatchewan. Nous obtenons des échantillons des sols et nous les éprouvons. Toutes nos données reposent sur des renseignements d'ordre scientifique. Il faut peut-être un an ou plus avant que nous fassions des recherches sur un emplacement—et que nous n'adjugions les contrats—avant même que nous ne rédigions les devis, surtout dans le cas de barrages importants.

M. Ross (Calgary):

D. Il est une région aride dans le sud-est de la province et il me semble qu'il s'y fait comparativement peu de travaux en comparaison de ce qui se fait en Saskatchewan. D'abord, ai-je raison à ce sujet? Y a-t-il quelque motif pour cela?—R. Cela dépend de ce que vous voulez dire. Si vous entendez un aménagement important de forces hydrauliques, je vous dirai que oui; il n'y a pas de demande à ce sujet, mais si vous voulez parler de petits aménagements, vous n'avez pas raison. Comme vous avez pu le constater—en consultant la carte, le plus grand nombre des demandes nous parviennent de l'une des concentrations les plus considérables de petits aménagements de forces hydrauliques en Amérique du Nord, je parle du bassin hydrographique de la rivière Rouge au Manitoba.

D. Je vous parle de l'Alberta.—R. Excusez-moi. Il en est de même. Là-bas les petits aménagements sont concentrés du côté est de la province et plus à l'ouest il n'y a pas autant de demandes relatives à de petits aménagements—c'est surtout un pays adapté à l'élevage. Dans la partie ouest de la province les demandes concernent des aménagements plus importants. Notre ligne de conduite doit être très souple. Si nous avions une attitude inflexible qui ne vaudrait que pour une certaine région, elle ne conviendrait nullement aux autres. Il nous faut envisager un vaste territoire embrassant les trois provinces des Prairies, et nécessairement, notre ligne de conduite doit être très souple afin de faire face à différentes conditions. Au Manitoba il tombe plus de pluie et de neige. Cependant, dans plusieurs régions de cette province on ne peut trouver de l'eau au moyen de puits, par conséquent, il faut aussi conserver les eaux de surface au Manitoba. En Saskatchewan, il y a plus de variations marginales. A mesure qu'on se dirige vers l'ouest la terre devient plus aride jusqu'à ce qu'on atteigne les régions qui doivent compter presque entièrement sur l'irrigation pour s'alimenter d'eau. Nous tenons compte de cette particularité. Je crois l'avoir expliqué dans mon mémoire.

M. McNiven:

D. Vous avez parlé de vergers, monsieur Spence; quel genre de fruits donnent-ils?—R. Il y a un point remarquable à ce sujet. Nous pouvons obtenir une grande variété de fruits dans les prairies. Rappelez-vous la nature variable de notre climat, mais il arrive que certaines variétés se prêtent à certaines particularités. Je n'aurais jamais cru qu'un vent chinook eût une certaine utilité, mais au cours d'une conversation avec le Dr Fairfield il m'a dit ceci: "le simple fait que nous nous trouvons dans la zone du chinook nous permet de produire des fruits qu'on ne peut produire plus au nord hors de la zone du chinook". Le soleil n'y est pas étranger. Je sais où M. McNiven veut en venir. A Brooks, Alberta, on peut produire de meilleures prunes qu'à Lethbridge et on peut obtenir de meilleures pommes à Lethbridge. A Morden, Manitoba, les pommes viennent presque aussi bien que dans la vallée de l'Okanagan. Les conditions à Morden sont telles qu'elles se prêtent à la pomiculture. Les pommes viennent bien dans un territoire très étendu. On obtient de grosses pommes qui mûrissent bien à Elson et à Scott, et naturellement dans le sud à Morden, Manitoba, on en remplit des centaines de barils chaque année—environ 300 variétés sont produites à Morden, Manitoba. S'il y a possibilité de faire voir au Comité quelques dispositives que j'ai apportées vous verrez ces fruits sur l'écran.

M. MacNicol:

D. Monsieur Spence, je le regrette, mais je vais être obligé de partir à midi et demi et j'aimerais entendre traiter de la possibilité de la conservation des eaux à leur source.

M. McNiven;

D. La production des légumes encouragerait-elle l'établissement de conserveries coopératives?—R. Certainement. La preuve en est que là où l'on cultive actuellement les légumes on trouve des conserveries. Par exemple, à Taber et à Lethbridge.

D. En serait-il de même dans les provinces de Manitoba et de Saskatchewan?—R. Oui, surtout dans ces vastes régions irriguées, non pas dans les plus petites, mais à Swift-Current dans la vallée de la Qu'Appelle, dans la vallée de la Souris, et autres endroits analogues. La vallée de la rivière du Français se prêterait à l'établissement de petites conserveries.

D. Mêmes les excavations pour l'accumulation de l'eau ont encouragé la culture des légumes?—R. Oui, pour la consommation sur la ferme.

D. Et on en vend une certaine partie?—R. Oui. Je lis dans ce bulletin officiel qu'il en est ainsi, et parfois ces ventes sont considérables.

D. Et il en résulte de l'embauchage?—R. Oui, tout cela est lié à l'expansion industrielle. J'essaie d'établir ce point, voyez-vous, m'occupant de l'aménagement de forces hydrauliques considérables. Vous verrez comment un sujet se rattache à un autre.

J'aborde maintenant ce qu'il nous fait plaisir de désigner les projets d'aménagement de forces hydrauliques importantes.

Le PRÉSIDENT: Vous allez maintenant traiter de ce sujet, n'est-ce pas?

Le TÉMOIN: Oui.

Ces projets, à l'encontre des projets individuels, vicinaux ou de collectivités, comprennent des travaux trop importants pour être financés par des particuliers, des municipalités ou des collectivités. Leurs immobilisations proviennent de fonds votés par le Parlement pour fins de rétablissement.

Les projets considérables comprennent des barrages, des réservoirs, des canaux et autres aménagements servant à emmagasiner et à distribuer l'eau pour fins d'irrigation.

Au Manitoba, l'irrigation n'est pas pratiquée sur une grande échelle. Par conséquent, les aménagements importants dans cette province servent pour la plupart à l'accumulation de l'eau. Il a été construit sur la rivière Souris cinq gros barrages pour l'accumulation de l'eau et on a effectué les réparations nécessaires à un barrage déjà existant sur la même rivière. On a aussi construit trois de ces barrages sur la rivière LaSalle, et on a aussi effectué cinq autres aménagements importants de forces hydrauliques et dix-sept aménagements collectifs à d'autres emplacements épars. Ils se trouvent tous dans la partie où se pratiquent la culture mixte et l'élevage au Manitoba.

Le numéro de mars d'un périodique (*The Keystone*) publié par le ministère manitobain des Mines et des Ressources traite en ces termes de la mise en valeur des rivières Souris et LaSalle:

> Il a été construit sur la rivière Souris dans le sud-est du Manitoba, là où la sécheresse avait sévi particulièrement, six barrages régulateurs de béton. On les a espacés de façon à transformer le lit d'un cours d'eau à sec en un lac presque ininterrompu long de 80 milles. En construisant trois barrages de béton sur la rivière LaSalle, le lit d'une autre rivière qui d'ordinaire était à sec durant la plus longue partie de l'été, fut transformé en un lac étroit et sinueux de quelque 40 milles de longueur.

Ces barrages et ces réservoirs donnent une capacité globale d'emmagasinage de 6,700 pieds-acre. Leur coût global jusqu'ici, y compris les emplacements s'élève à $186,379.45.

Je veux élucider un point pour le Comité. Je ne vous donne que des cas typiques. Le rapport a été déposé à la Chambre et il renferme tous les renseignements détaillés. Je choisis ces cas. Je prends ces projets importants d'aménagement de forces hydrauliques au Manitoba comme typiques du travail exécuté dans cette province. M. MacNicol a exprimé le désir d'être présent lorsque nous les discuterions, mais il m'a dit qu'il lui fallait partir.

M. MacNicol: Je suis très certain que M. Spence n'abordera pas ce que je veux savoir. Je veux savoir si les ingénieurs employés par les autorités de la Loi sur le rétablissement agricole des Prairies ont arpenté les sources de la Saskatchewan, la rivière Belly et la rivière Oldman, la rivière Red-Deer, la rivière Battle et la rivière Saskatchewan du nord à ses sources en vue de s'assurer de l'existence d'espaces pour l'emmagasinage de centaines de milliards, peut-être de milliards de milliards de pieds cubes d'eau. Cela n'est peut-être pas du ressort du ministère précité. Ce qu'a dit M. Spence m'a intéressé. Je crois qu'il nous a fait un superbe exposé et je veux l'en complimenter avant mon départ. Je ne m'intéresse pas aux petits aménagements mais aux aménagements importants aux sources de la Saskatchewan.

Le témoin: Oui. Il me fait plaisir de vous informer que les travaux dont vous parlez sont en train. Toutes les études qui vous intéressent sont en cours. Elles ne sont pas encore achevées parce qu'elles comportent une somme énorme de travail, et vous pouvez vous rendre compte de l'étendue du projet de la Saskatchewan du nord. Vous avez donné votre opinion à son sujet et vous pouvez vous faire une idée des travaux de génie nécessaires à son exécution. J'ai essayé de supputer le nombre d'ingénieurs qu'il faudra pour compléter nos études. Les études sont en cours, des données sont colligées, en certains cas on poursuit des investigations détaillées, mais je vous dirai qu'aucune partie des travaux n'est terminée parce qu'ils seront très coûteux et s'étendront sur des années.

Irrigation en Alberta

L'irrigation se pratique en Alberta méridionale depuis plus de trente-cinq ans. Jusqu'ici un total de 608,800 acres de terre dans cette province sont irriguées grâce aux travaux existants. Les avantages découlant de l'irrigation, tant locaux

que nationaux, sont bien énoncés et de façon autorisée dans le rapport du St. Mary and Milk Rivers Water Development Committee. Je lis à la page 14 de ce rapport:

> Le but primordial dans l'établissement de l'irrigation est d'accroître la production en supprimant la sécheresse. La réglementation de l'humidité par l'irrigation assure grandement la stabilité dans la production, ce qui confère à l'irrigation un avantage important sur l'agriculture dans les terres sèches. Cet avantage est amplement démontré par la population plus dense qui tire suffisamment sa subsistance des terres irriguées en comparaison de celle établie sur des terres sèches, par les collectivités agricoles prospères et les centres urbains prospères dans les sections irriguées. L'irrigation assure une grande diversité de récoltes et elle est nécessaire pour la production et l'alimentation du bétail. Elle permet de construire des maisons, de maintenir un niveau d'existence plus élevé, elle assure de meilleures facilités pour l'enseignement ainsi que des avantages sociaux grâce à une population plus dense.

Je lis à la page 53:

> Il faut insister particulièrement sur les avantages sociaux et collectifs découlant de l'irrigation, malgré que ces avantages ne peuvent qu'être indiqués partiellement par des statistiques. Le comité les a constatés relativement à tous les aménagements de forces hydrauliques qu'il a visités et le district d'irrigation septentrional de Lethbridge en constitue un bon exemple. Dans cette région, une superficie de quelque 360 milles carrés, correspondant à dix townships, a été transformée en moins de vingt ans d'une prairie peu peuplée qui a connu périodiquement des récoltes manquées et le sol mouvant à une collectivité prospère de foyers de cultivateurs, villes et villages. Pendant cette période, le nombre des fermes a augmenté de 300 à plus de 900 et la population, tant rurale qu'urbaine, s'est accrue de 1,500 à 10,000. Il en est résulté que les facilités en matière d'éducation ont été grandement améliorées par l'établissement d'écoles consolidées modernes. De plus, l'énergie électrique a été mise en disponibilité, une route en gravier a été confectionnée dans la localité où le projet a été exécuté, et un embranchement de chemin de fer qui pourvoit à ces moyens d'expédition a été construit depuis la formation du district. Un parc établi tout près du réservoir d'emmagasinage procure des moyens de divertissement à la région environnante.

Puis, nous relevons ces observations à la page 69:

> Les autorités en matière d'irrigation reconnaissent et les résultats de projets d'irrigation parachevés prouvent qu'en général l'exploitation heureuse de grands projets est impossible si le coût entier de construction est imputé aux terres irriguées. On reconnaît également que les bienfaits de l'irrigation se manifestent de façons variées, par le transport, le commerce, la préparation des produits de la ferme et la fabrication des instruments et des fournitures utilisés sur la ferme. Ces bienfaits sont acquis (1) au cultivateur qui demeure sur la terre, (2) aux centres urbains et aux agglomérations locales, aux municipalités et à la province, et (3) à l'ensemble du pays sous forme d'un accroissement de la richesse en capital et du maintien des emplois et des activités commerciales.

Une aide financière constituée de montants considérables a été procurée sous le régime de la L.R.A.P. aux districts d'irrigation existants dans la province de l'Alberta.

Cette aide financière a non seulement permis à ces districts de rendre des services plus complets aux cultivateurs situés sur des terres irrigables dans les

districts mais a permis aussi aux districts d'augmenter la superficie soumise à l'irrigation, de sorte que plus de personnes ont pu être rétablies sur ces terres. Voici des exemples de ce mode d'assistance:

La Canada Land and Irrigation Company a reçu la somme de $80,000 pour la construction de nouveaux ouvrages et la réparation des ouvrages existants,—canaux, portes d'amont et autres ouvrages. Cette aide a été donnée pour procurer au district un approvisionnement d'eau plus sûr. Elle a aussi pourvu à l'agrandissement de la zone sillonnée de fossés, de sorte que d'autres colons venant des districts où les récoltes ont manqué pouvaient être rétablis sur des terres irrigables.

On a aussi procuré de l'aide financière aux districts d'irrigation de Mountain View et de Magrath jusqu'à concurrence d'une somme totale de $5,253.36 pour l'amélioration des ouvrages existants et aussi pour la construction de nouveaux ouvrages,—des canaux et d'autres projets. Cette somme fut déboursée pour l'avantage des colons déjà établis dans des districts d'irrigation.

Une somme totale de $63,580.54 fut affectée au district de Leavitt pour la construction d'un réservoir d'emmagasinage et des canaux principaux destinés à irriguer 4,500 acres de nouvelles terres, et aussi pour procurer un approvisionnement d'eau suffisant au district d'irrigation de Mountain View.

Une allocation totale de $22,490 fut mise à la disposition du district d'irrigation de l'est pour la construction de deux réservoirs d'emmagasinage. Cette somme a permis au district d'augmenter la superficie soumise à l'irrigation tout en pourvoyant au rétablissement de colons des zones de sécheresse avoisinantes. Aux termes d'un accord entre le gouvernement fédéral et le district d'irrigation de l'est, une somme additionnelle de $46,837.78 a été versée au district pour la réparation des ouvrages existants et le prolongement de canaux destinés à irriguer 25,000 acres de nouvelles terres dans le district de Rolling-Hills. L'accord pourvoyait entre autres choses à ce que cette zone fut mise à la disposition du Dominion pour fins de rétablissement. Nous avons obtenu dans cette région les terres pour un très grand nombre de nos colons de la Saskatchewan que nous transférions des terres infra-marginales. C'est la zone de Rolling-Hills. Les colons viennent des terres infra-marginales que vous voyez distribuées sur la carte. On a rétabli avec succès pas moins de 162 familles de cultivateurs sous le régime de ce projet. La majorité de ces colons comprend des familles de cultivateurs déplacés des terres infra-marginales de la Saskatchewan en vertu de la L.R.A.P. Cet arrangement a servi deux fins. Ces familles ont été soustraites définitivement au régime du secours et non seulement se suffisent à elles-mêmes encore une fois mais contribuent par eux-mêmes d'une façon importante à l'effort de guerre de la nation. Les terres d'où ils ont été transférés sont affectées au meilleur usage économique, savoir, à des zones de pâturage ou des pâturages communs.

Vais-je m'arrêter ici avant de traiter de la Saskatchewan.

Le PRÉSIDENT: Cela dépend. Il est presque 1 heure. Je proposerais qu'il serait peut-être préférable que M. Spence finisse son exposé et que nos questions soient remises à demain matin. Voulez-vous poser des questions maintenant ou préférez-vous qu'il finisse son exposé?

Quelques honorables DÉPUTÉS: Finissez l'exposé.

Le TÉMOIN:

Les grands projets d'irrigation de la Saskatchewan

Dans la Saskatchewan, la province que la grande sécheresse de la période de 1930 et des années suivantes a la plus rudement éprouvée, l'irrigation est à prendre sa place légitime dans les méthodes agricoles. C'est le cas particulièrement dans les parties de la province où la chute de pluie est faible. Il est vrai qu'il n'y a que suffisamment d'eau de surface ou d'écoulement pour irriguer une très petite étendue comparée à la superficie totale affectée à la production

de récoltes. Cependant, la situation offre heureusement des possibilités. Je peux la mieux expliquer en disant que les conditions climatiques comportent une variété marginale. Il y a des années où il y a amplement d'humidité pour la production de récoltes, même pour des récoltes très abondantes. Puis, il y a occasionnellement une année de sécheresse quand la récolte doit compter surtout sur l'humidité emmagasinée dans le sol au cours d'années antérieures. Cette humidité du sous-sol ne suffit jamais à produire une bonne récolte, aussi l'irrigation s'impose-t-elle dans une certaine mesure.

Le pays est également sujet de temps à autre à des périodes de sécheresse anormales, des périodes au cours de laquelle l'humidité est moindre que d'ordinaire pendant plusieurs années consécutives. Aussi, nous nous trouvons en présence d'une situation où l'irrigation s'impose dans une certaine mesure. Pendant les périodes de très grande sécheresse, l'irrigation constitue la seule assurance contre un manquement partiel ou total de la récolte.

Le programme de la L.R.A.P. vise à répondre à cette situation particulière par l'exécution de grands projets d'irrigation sur les rivières et les cours d'eau, et aussi par le développement de petits projets sur des fermes individuelles. Sous le régime de ce programme, on a recours à tous les moyens possibles, là où la topographie et d'autres conditions s'y prêtent, pour utiliser avantageusement l'eau de surface ou d'écoulement.

Heureusement, les rivières et cours d'eau divisent le pays de façon à favoriser la zone où la chute de pluie est faible. On trouve heureusement aussi des emplacements convenables pour des barrages et des réservoirs à des endroits stratégiques où de grandes étendues de bonne terre peuvent être entrecoupées de fossés.

On a construit sur la rivière du Français à Eastend et Val-Marie des ouvrages susceptibles d'emmagasiner 9,300 pieds-acres pour irriguer 14,860 acres. Le coût total de cette entreprise à jour s'établit à $525,441.53.

Le réservoir du lac Cypress d'une capacité approximative de 80,000 pieds-acres a été construit entre la tête de la rivière du Français et la crique Battle dans le but de fournir de l'eau aux terres irrigables en bordure de la rivière du Français et de la crique Battle. Le développement éventuel de l'irrigation sur ces cours d'eau n'est pas encore définitivement connu, mais il dépend de la quantité d'eau que l'on peut emmagasiner chaque année et comprendra entre 20,000 et 22,000 acres sur le parcours des deux cours d'eau, dont 14,861 acres ont déjà été affectés au développement. Le coût total du réservoir à jour s'établit à $427,-317.35. Ce déboursé comprend aussi le coût des emprises du réservoir et des canaux.

On a construit sur la crique Maple, Saskatchewan, des réservoirs pour l'em magasinage de 23,260 pieds-acres destinés à l'irrigation de 8,100 acres dans le district de la crique Maple. Le coût total de ce projet, y compris les terres achetées pour fins de colonisation ainsi que la préparation de la terre pour l'irrigation se chiffrait à $318,173.84 à la fin de l'année financière de 1942.

Sur la crique Swift Current et sur la crique du lac Rush, Saskatchewan, on a construit des réservoirs pour l'emmagasinage de 110,000 pieds-acres. Cette entreprise une fois parachevée irriguera approximativement 20,000 acres de terre de vallée entre la cité de Swift-Current et la ville de Morse sur la ligne principale du Pacifique-Canadien, et aussi 5,000 acres sur la crique Wiwa entre Neidpath et Hodgeville sur un embranchement du Canadien-National. Le coût des ouvrages déjà parachevés s'établit à environ $260,000.

M. BLACKS Que représentent ces points marqués rouge brillant sur la carte? —R. Des réservoirs d'eau.

D. Naturels ou artificiels?—R. Artificiels.

M. CASTLEDEN: C'est un lac.

Le TÉMOIN: J'entends par artificiel que l'on est à construire ces réservoirs. Les réservoirs et les barrages sont deux choses différentes. Un barrage peut créer

un réservoir, mais il s'agit ici de réservoirs naturels. Vous pouvez augmenter la quantité d'eau emmagasinée dans les réservoirs par la construction d'ouvrages et vous pouvez en retirer l'eau de nouveau pour l'irrigation ou d'autres fins.

M. McNiven:

D. Il s'agit du lac Long.—R. Oui; nous avons construit des ouvrages pour lever le niveau du lac à un tel point que nous pouvons irriguer à même le lac en l'utilisant comme réservoir. Il en est de même du lac de Buffalo-Pound. Nous sommes à augmenter la capacité d'emmagasinage du lac Buffalo-Pound pour y prendre de l'eau que l'on utilisera pour l'irrigation dans la vallée de Qu'Appelle.

D. Le lac Long a soixante dix milles de longueur?

M. CASTLEDEN: Cent milles.

Le TÉMOIN: C'est un très grand lac. Nous sommes loin d'avoir encore atteint le niveau élevé, mais ce printemps sera un facteur.

On est à exécuter des projets d'emmagasinage d'eau qui serviront à irriguer 20,000 à 30,000 acres de terre dans la vallée de Qu'Appelle. Cette entreprise comporte des barrages et autres ouvrages de régularisation au lac Buffalo-Pound, au lac Last Mountain, au lac Round, au lac Crooked, au lac Lebret et des ouvrages de régularisation des crues à d'autres emplacements sur la rivière Qu'Appelle. La capacité totale d'emmagasinage de ces réservoirs est estimée à 73,700 pieds-acres. Le coût total se chiffrait à $145,618.24 à la fin de l'année financière de 1942.

Conclusion

Ces grands projets dans la Saskatchewan sont exécutés entièrement sous le régime de la L.R.A.P. Les principaux avantages tiennent à des mesures de restauration qui procurent des emplacements satisfaisants pour le rétablissement de familles de cultivateurs que l'on transfère des terres infra-marginales. Tel que signalé déjà, on est à rétablir plusieurs familles de cette façon. On peut aussi amener l'eau à des fermes individuelles relevant du projet pour l'irrigation de 30 ou 40 acres comme mesure d'assurance contre la sécheresse. Le programme comportant le développement de grandes étendues donne aussi de la sécurité aux cultivateurs établis dans le voisinage, car cela leur permet d'acquérir des lotissements ou des unités de terres irrigables qui joints à leur terre sèche leur assure un régime vraiement économique. Un cultivateur de la Saskatchewan, même celui établi dans la partie la plus sèche de la province, n'a pas besoin de faire irriguer toute sa terre pour gagner sa vie. Il est raisonnablement certain de réussir s'il fait irriguer dix à quinze acres. Je ne parle pas en théoriste quand je dis que je préférerais avoir un petit projet dans un de ces districts d'irrigation que j'ai mentionnés, avec un peu de terrain sec avoisinant comme pâturage qu'une partie des meilleures terres à blé dans les plaines de Régina.

M. MCNIVEN: Vous en avez une.

Le TÉMOIN: J'en ai une. C'est là où nos méthodes de rétablissement entrent en jeu.

Dans l'ensemble, ces grands projets d'irrigation, situés comme ils le sont dans des endroits stratégiques où la chute de la pluie est faible constituent un merveilleux facteur de stabilité pendant les périodes de sécheresse, car c'est dans ces zones irrigables que sont constituées des réserves sûres d'aliments et de fourrage pour répondre aux besoins des années de sécheresse et des faillites des récoltes dans le territoire avoisinant. L'entreprise de Swift-Current stabiliserait le pays pour des centaines de milles à la ronde.

Somme toute, le développement de l'irrigation constitue une partie importante du programme de l'utilisation des terres.

J'en reviens maintenant à la première partie de mon exposé. Chaque activité se rattache à quelque autre activité et constitue un plan d'ensemble dans la restauration de l'agriculture dans les prairies.

Il ne fait pas de doute que toutes ces entreprises coûteront de l'argent,—mais les secours exigent également des déboursés et ils n'apportent pas de solution définitive. Je citerai à ce sujet un autre passage du rapport du comité de l'utilisation de l'eau des rivières St. Mary et Milk. Voici ce que je relève à la page 65:

> Pendant les années de grande sécheresse, de 1931 à 1938, les déboursés au chapitre du secours, y compris les ouvrages de secours, l'administration du secours direct et l'aide médicale, se sont établis à $51,968,585 dans l'Alberta. Les dépenses totales tenant aux secours dans la Saskatchewan se sont chiffrées à $134,230,046 pendant la période de sept ans, ce qui forme un grand total de $186,198,631 pour les deux provinces. La plus grande partie de ces dépenses résultait de la sécheresse.
>
> La nourriture, les aliments pour les bestiaux et le fourrage y compris le transport constituèrent les principales sources de dépenses. Pendant l'hiver de 1937-38, quelque 488,000 tonnes d'aliments furent fournies à la zone de sécheresse de la Saskatchewan, et 44,000 tonnes à l'Alberta. Il y eut fallu de bien plus fortes quantités si plus de 474,000 bestiaux n'avaient pas été enlevés de la zone de sécheresse.

On estime qu'il est possible d'irriguer 3,383,000 acres dans les deux provinces de l'Alberta et de la Saskatchewan. Je faisais partie du comité de secours du gouvernement dans le temps. Nous obtenions du foin du Minnesota, de la province de Québec et même de la vallée du fleuve Fraser en Colombie-Britannique, et le coût du transport dépassa le prix du foin lui-même. Or, voici ce que je veux préciser à ce sujet. Le parachèvement de cette entreprise parera pour toujours au besoin d'expédier des aliments et du fourrage d'autres provinces en Alberta et Saskatchewan pendant même les périodes de plus grande sécheresse. C'est le projet que nous sommes en voie de réaliser actuellement. Et pour l'avenir? L'exploitation des ressources en eau sur une grande échelle devrait être comprise dans tout programme d'ensemble, en plus du développement de la culture, de l'utilisation des terres et des petits projets d'irrigation. Le programme projeté de l'utilisation de l'eau sur une grande échelle s'adaptera à un programme à long terme pour toute la zone. Des erreurs ont été commises. Heureusement, l'exploitation actuelle n'a pas été poussée au point où il est impossible de modifier le régime actuel pour le faire conformer à un plan d'exploitation complète. Les entreprises exécutées à jour ne posent pas d'obstacles sérieux à l'application d'un programme futur. Voilà la partie importante. Maintenant, au lieu de travailler sans calcul ou méthode, ou d'aller trop loin dans un sens et pas assez loin dans l'autre, il importe d'exécuter un plan complet comme celui que j'entends proposer au Comité et qui comporte une affectation totale de $111,000,000. Ce plan, mis à exécution, aura pour effet d'irriguer 3,000,000 acres de terres dans les trois provinces des prairies. C'est un sujet à discuter à une autre séance.

M. Black:

A quelle somme se chiffre le total de vos déboursés pour les projets particuliers du gouvernement, les projets pour les collectivités ainsi que pour les grands projets, y compris l'irrigation?—R. Les petits projets ont coûté $180,000. Je n'ai pas les chiffres pour les grands projets mais ils figurent tous au rapport.

D. Quel rapport?—R. Le rapport sur le rétablissement agricole des prairies qui a été déposé à la Chambre il y a un mois environ. Les renseignements détaillés s'y trouvent.

M. Castleden:

D. Le coût de l'irrigation s'établit à environ $37 l'acre?—R. En moyenne?

D. C'est le coût moyen?—R. Je n'ai pas fait le calcul exact.

D. Vous avez dit que le coût total était estimé à $111,000,000?—R. Oui, pour l'exécution du programme que j'entends soumettre, mais il y a bien d'autres choses qui entrent en ligne de compte, l'exploitation de l'énergie...

M. Ross (Calgary-Est):

D. Etes-vous au courant de l'entreprise d'irrigation projetée?—R. Je vais en traiter demain, monsieur, du projet de la Saskatchewan-nord.

M. Graham:

D. Puis-je poser cette question?—R. Vous avez parlé des restrictions que la guerre met à l'exécution de votre programme.—R. Oui.

D. Et du manque de techniciens?—R. Oui.

D. Le manque de main-d'œuvre et de matériaux?—R. Oui.

D. Vu que le travail de ce Comité en ce qui concerne la restauration et le rétablissement constitue un travail préparatoire, je suppose que vous pourriez mettre une bonne partie de vos programmes à exécution pendant la guerre?—R. Ah, oui, incontestablement.

D. Vous visez à procurer de meilleurs foyers et des moyens de subsistance plus assurés aux millions de gens demeurant dans la zone que vous avez indiquée sur la carte.—R. Vous avez mieux exposé la situation en quelques mots que je ne pourrais peut-être le faire moi-même.

D. Monsieur le président, bien que je ne fasse pas partie du Comité et vu aussi que je ne pourrai assister à la séance de demain, je voudrais proposer au Comité qu'il juge s'il serait sage pendant la guerre de bien aviser la Chambre quant à la restauration et au rétablissement fondés sur le programme de M. Spence. Si le programme de M. Spence est bien fondé c'est un travail préparatoire visant à créer de meilleurs foyers, assurément il conviendrait d'exécuter ce travail pendant la période de la guerre, compte tenu des restrictions mentionnées. Je voudrais que le Comité y songe sérieusement, car je viens d'un district où l'application d'un programme de restauration et de rétablissement est essentielle au district.

Le PRÉSIDENT: Toutes les visées du Comité portent sur l'après-guerre. Aussi, nous songeons naturellement à des entreprises de l'après-guerre. Monsieur Spence, vous dites que vous avez un programme à nous soumettre. Je me demandais si vous pourriez nous remettre des copies de votre programme?

Le TÉMOIN: Non; malheureusement, l'exposé comporte tant de travail fait à la main qu'il serait impossible de le reproduire. J'ai apporté deux exemplaires. Je pourrais vous en remettre un, mais je dois retenir l'original. Je ne puis m'en déposséder, car nous ne pourrions jamais rédiger le texte de nouveau si nous perdions cet exemplaire. Nous nous proposons de préparer quelques exemplaires, mais étant donné que cet exposé comporte beaucoup de travail à la main, des graphiques et des choses de cette nature, il est impossible d'en faire des exmplaires pour tout le monde. J'ai ici les renseignements que M. MacNicol a demandés. Ce sont tous les renseignements que nous avons pu recueillir à jour.

Le PRÉSIDENT: Désire-t-on poser d'autres questions?

M. MCNIVEN: Cet exposé est très intéressant et instructif. Nous sommes certainement reconnaissants à M. Spence des nombreux renseignements qu'il nous a fournis. Je proposerais que nous nous réunissions de nouveau demain matin, et si le Comité en convient, M. Spence pourrait être invité à montrer les clichés dont il a parlé. Ces clichés feront voir une bonne partie du travail accompli et des résultats obtenus. J'ai vu ces clichés à différentes reprises et

je crois que les membres du Comité seraient très intéressés à les voir. Je proposerais que l'exposition des clichés soit comprise dans le travail du Comité demain matin.

M. GERSHAW: Je voudrais demander à M. Spence s'il sera en mesure, quand il présentera son rapport demain, de dégager les projets les plus praticables et les plus nécessaires aboutissant aux plus grands résultats en matière de foyers établis afin que ce Comité ait en main quand il en aura de besoin des renseignements précis et avise aux projets dont l'exécution pourrait être commencée presque immédiatement en vue de procurer de l'emploi aux chômeurs éventuels. Il y a un si grand nombre de projets. Je sais qu'ils se rattachent tous à un programme d'ensemble, mais il y a des projets particuliers. L'exécution de quelques-uns serait très coûteuse et l'exécution de quelques autres relativement peu coûteuse. Aussi, je me demandais si M. Spence pourrait préparer quelques données à ce sujet.

Le TÉMOIN: Oui, j'ai préparé ces données. J'ai classé les grands projets d'irrigation en quatre groupes et chaque projet comporte des renseignements détaillés. Les renseignements sont peut-être plus détaillés que ne l'exigent les besoins du Comité. Il y a en plus des données sur le travail agricole, l'utilisation des terres et le travail dont j'ai traité précédemment.

M. BLACK: J'approuve ces études spéciales et il convient de songer aux projets qui vont évidemment favoriser la colonisation. Je crois que le travail préliminaire devrait être exécuté maintenant et les ouvrages de construction retardés peut-être, bien qu'il ne fait pase de doute qu'il conviendrait d'en entreprendre une partie maintenant. Cependant, je propose tout particulièrement que l'on étende les cadres de cette enquête afin d'inclure le rétablissement ou la mise en valeur des terrains marécageux des provinces Maritimes. Le Dr Archibald a étudié la situation dans la Nouvelle-Ecosse pendant plusieurs années. Le gouvernement de la Nouvelle-Ecosse y est grandement intéressé et il convient d'y voir le plus tôt possible. Ces terres sont les plus fertiles au Canada et elles sont devenues des marais flottants. Les premiers colons français mirent ces terres en valeur et les endiguèrent afin de les protéger contre la mer, mais les digues se sont brisées. Les grandes tranchées de canalisation se sont remplies. Dans l'ancien temps les propriétaires terriens exécutaient ces travaux à la main, mais on ne peut plus recourir à cette méthode. Aussi, je voudrais que l'on amplifie cette enquête de façon à inclure ce sujet.

Le PRÉSIDENT: Ce sujet sera étudié.

Le Comité s'ajourne à jeudi le 8 avril à 11 heures du matin.

SESSION DE 1943

CHAMBRE DES COMMUNES

COMITÉ SPÉCIAL

DE LA

RESTAURATION ET DU RÉTABLISSEMENT

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule n° 8

SÉANCE DU JEUDI 8 AVRIL 1943

TÉMOINS:

M. George Spence, directeur, Rétablissement agricole dans les Prairies, Regina.

Le Dr E. S. Archibald, directeur, Ferme expérimentale centrale, Ottawa.

OTTAWA
EDMOND CLOUTIER
IMPRIMEUR DE SA TRÈS EXCELLENTE MAJESTÉ LE ROI
1943

PROCÈS-VERBAL

Le JEUDI 8 avril 1943.

Le Comité spécial de la restauration et du rétablissement se réunit à 11 heures du matin, sous la présidence de M. James Gray Turgeon.

Présents: MM. Bertrand (*Prescott*), Black (*Cumberland*), Brunelle, Castleden, Eudes, Ferron, Gillis, Hill, Jean, MacKenzie (*Neepawa*), Mackenzie (*Vancouver-Centre*), MacNicol, McKinnon (*Kenora-Riv.-la-Pluie*), McNiven, Martin, Matthews, Nielsen (*Mme*), Quelch, Ross (*Calgary-Est*), Sanderson et Turgeon.—21.

Sont aussi présents: Le Dr E. S. Archibald, directeur, Ferme expérimentale centrale, Ottawa; M. J. D. Cameron, représentant spécial, Pacifique-Canadien.

M. George Spence, directeur du rétablissement agricole dans les Prairies, est appelé et réinterrogé.

Avec la permission du Comité, M. Henderson, député, interroge le témoin.

Avec la permission du Comité, M. Donnelly, député, interroge le témoin.

M. Hill, M. MacNicol et Mme Nielsen expriment leur appréciation du témoignage pratique donné par M. Spence.

Mme Nielsen soulève la question des débouchés et suggère d'appeler des témoins pour traiter de cette question.

M. Gershaw obtient la permission de porter la parole au Comité.

On demande au Dr Archibald de répondre à la question concernant la praticabilité de cultiver des grains coriaces sur les terres irriguées.

Le Dr Archibald produit un état indiquant l'accroissement de la superficie des fermes en Alberta, au Manitoba et en Saskatchewan découlant du Rétablissement agricole dans les Prairies. Il est imprimé en appendice aux témoignages d'aujourd'hui.

Le Dr Archibald produit aussi un exemplaire du mémoire soumis à la Commission royale des relations entre le Dominion et les provinces par l'Association des producteurs de sucre de betterave, imprimé en appendice B aux témoignages d'aujourd'hui.

Le témoin se retire.

Le président remercie M. Spence de son précieux témoignage.

Le président annonce que M. Spence va projeter des dispositives relatives aux projets de rétablissement agricole dans les Prairies, à 8 h. 15 demain soir, dans la salle 277, de la Chambre des communes.

Sur la proposition de M. MacNicol, le Comité s'ajourne à une heure cinq de l'après-midi pour se réunir de nouveau sur convocation du président.

Le secrétaire du Comité,
J. P. DOYLE.

TÉMOIGNAGES

CHAMBRE DES COMMUNES,

le 8 avril 1943.

Le Comité spécail de la restauration et du rétablissement se réunit à 11 heures du matin, sous la présidence de M. James Gray Turgeon.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, M. George Spence, qui nous a fait un récit très intéressant hier sur ce qui a été accompli sous le régime de la Loi sur le rétablissement agricole dans les Prairies va nous dire maintenant ce qu'envisagent pour l'avenir ceux qui appliquent cette loi. J'appelle maintenant M. Spence sur la sellette.

M. GEORGE SPENCE, directeur du rétablissement agricole dans les Prairies, est rappelé.

Le TÉMOIN: Monsieur le président et messieurs les députés, en abordant le sujet de l'aménagement de forces hydrauliques importantes, permettez-moi de vous répéter ce que je vous ai dit hier. Nous pouvons profiter de l'expérience du passé, et toutes les erreurs accomplies au début de l'aménagement des forces hydrauliques peuvent être corrigées dans une grande mesure, les aménagements actuels n'en étant pas encore au point où il est trop tard pour reviser les systèmes actuels en vue de les adapter à un plan d'ensemble d'aménagements globaux. Pour aider à atteindre cet objectif, et surtout parce que les provinces s'occupent de l'administration des droits de captation d'eau chacune dans son territoire, il faudrait étudier l'opportunité d'établir une commission interprovinciale. Cette commission aurait pour fonctions de conseiller les gouvernements intéressés—fédéral et provinciaux—concernant toutes les questions ayant trait à l'emmagasinage d'eau et à la régularisation du débit des cours d'eau, tant pour la production d'énergie que pour l'irrigation, le tout en vue d'énoncer un plan d'ensemble d'aménagement des forces hydrauliques conçu afin d'obtenir la meilleure utilisation possible de l'approvisionnement d'eau dans les trois provinces des Prairies. Ce plan d'ensemble, une fois approuvé par les gouvernements intéressés, pourrait ensuite être exécuté par étapes selon les circonstances, ou l'on pourrait adopter une méthode d'aménagement semblable à celle recommandée pour la mise en valeur des rivières St. Mary et Milk par le comité ayant étudié cette mise en valeur.

Le mémoire que je soumets à la considération du Comité traite de l'aménagement de forces hydrauliques importantes. Son auteur est M. B. Russell, I.C., ingénieur consultant senior à l'emploi des autorités qui appliquent la Loi sur le rétablissement agricole dans les Prairies. Il a été préparé au moyen de données compilées par l'ancien service de l'asséchement des terres du ministère de l'Intérieur, complétées par des investigations et des études ultérieures des ingénieurs qui voient à l'application de cette loi. Il peut donc être reconnu comme contenant la documentation la plus à jour et faisant le plus autorité en la matière à l'heure actuelle au point de vue du génie civil.

Je veux que le Comité comprenne bien qu'avant que des projets d'aménagement de forces hydrauliques soient recommandés au Comité pour exécution immédiate, les autorités qui appliquent la loi doivent être convaincues que ces projets sont praticables aux points de vue économique et du génie. Ces autorités n'ont pas encore établi la praticabilité au point de vue économique de certains des projets d'aménagement plus importants cités au mémoire, surtout celui de la rivière Saskatchewan-Nord, ou projet Wm. Pierce, ainsi qu'il est désigné d'habitude. Il faut donc accepter de mémoire comme base en ce qui concerne la prati-

cabilité au point de vue du génie. Ces restrictions posées, je soumets volontiers le mémoire au comité pour qu'il l'étudie.

Le mémoire ci-joint donne une brève description de quarante-deux projets d'aménagement de forces hydrauliques dans les limites où s'applique la Loi sur le rétablissement agricole dans les Prairies. L'on propose que le Comité l'étudie pour la mise en valeur d'après-guerre.

Il y a un groupe de huit projets d'irrigation au coût approximatif de $16,692,000, qui peuvent être entrepris presque immédiatement. Ils comprennent la mise en valeur des rivières St. Mary et Milk, déjà recommandée au Comité, et le projet d'irrigation de Swift-Current, actuellement en cours d'exécution.

Un second groupe de projets d'irrigation, au coût approximatif de $1,422,000 est presque prêt à être exécuté. C'est-à-dire que les levés en ont été achevés plus ou moins dans les détails, mais ils nécessitent encore d'autres données. En employant un personnel d'ingénieurs suffisant, ils pourraient être prêts dans l'année.

Il est un autre groupe de douze projets d'irrigation, coûtant environ $48,011,000, pour lesquels on a fait des levés préliminaires, mais qu'il faut étudier de façon plus détaillée. La documentation actuelle suffit pour démontrer qu'ils sont tous très praticables et opportuns. Ils pourraient tous être préparés pendant l'exécution des seize premiers projets ou, disons, au cours des cinq premières années. Cela fera un total de $66,125,000.

Il y a encore un autre groupe de six projets d'irrigation non encore étudiés, mais dont les levés de reconnaissance ont démontré la possibilité d'exécution. On en a évalué le coût global, en comparaison d'autres projets, à quelque $15,290,000. On ne saurait prévoir le temps nécessaire à leur exécution avant d'autres études.

Donc, l'estimation des dépenses globales pour les projets d'irrigation s'établit à $81,415,000. Ces dépenses assureraient l'irrigation d'environ 2,234,000 acres, lesquelles, en sus de l'étendue maintenant irriguée, feraient un total de 3,000,000 d'acres.

Il y a un autre groupe d'aménagements de forces hydrauliques, y compris l'emmagasinage d'eau sur les rivières à-l'Arc, Red-Deer, Sasatchewan-nord et Clearwater pour des fins d'énergie et d'irrigation, ainsi qu'un certain nombre d'autres projets utiles. On les a évalués à environ $29,893,000, soit un total global de $111,308,000, pour tous les projets.

En comptant 60 p. 100 pour la main-d'œuvre et 40 p. 100 pour les matériaux, la répartition serait de $66,785,000 pour la main-d'œuvre et $44,523,000 pour les matériaux.

Il y a aux sources des rivières Saskatchewan-Nord et Clearwater, seize emplacements à réservoirs dont la capacité réunie serait de 2,000,000 pieds-acre et le coût de $13,000,000. Le premier pas dans la mise en valeur de la rivière Saskatchewan-Nord pour la navigation et l'énergie serait de construire ceux d'entre eux qui seraient nécessaires pour la régularisation complète du débit de cette rivière.

L'exécution d'un programme tel que précité, nécessiterait une organisation immense. Les frais des ingénieurs s'établissent d'habitude à 5 ou 10 p. 100 des frais de construction, dans ce cas-ci ils seraient d'environ $8,500,000. Il ne faut que diviser cette somme par le traitement et les dépenses modestes d'un ingénieur pour se faire une idée de l'organisation nécessaire. Cependant, le service fédéral de l'Asséchement des terres et les ingénieurs employés par ceux qui appliquent la Loi sur le rétablissement agricole des Prairies ont déjà fait quelques levés, qu'on pourrait évaluer à $500,000, laissant encore $8,000,000 à dépenser. Cette somme, répartie sur, disons, dix ans, s'établit à $800,000 par année et elle nécessiterait l'emploi de 1,040 hommes, dont il faudrait que la moitié au moins reçussent un enseignement spécialisé.

Un vœu adopté à la dernière réunion du comité consultatif à l'égard du projet concernant la rivière Saskatchewan-Nord se lit en partie comme suit: "Que les autorités appliquant la Loi sur le rétablissement agricole dans les Prairies mettent à la disposition des provinces toutes les données pertinentes concernant les besoins en eau." Afin de bien comprendre la question, il faut connaître la disposition des réseaux fluviaux dans l'étendue de sécheresse. Les sources des rivières Saskatchewan du nord et du sud se trouvent dans les montagnes de l'Alberta. Les rivières Waterton, Belly, St. Mary, Oldman, à-l'Arc, Highwood et Red-Deer, ainsi que leurs tributaires, forment la source de la rivière Saskatchewan-Sud et de la Saskatchewan-Nord, et la rivière Clearwater et ses tributaires forment celle de la rivière Saskatchewan-Nord. Tous ces cours d'eau coulent vers le nord. Un autre, servant à l'irrigation, la rivière Milk, est au sud de la hauteur des terres et coule vers le sud.

Les rivières Saskatchewan-Nord et Sud arrosent la province de Saskatchewan. Cette dernière coule vers le sud de la province et la première est plus au nord, mais elles se réunissent au nord de la frontière Saskatchewan-Manitoba et atteignent le Manitoba en un seul cours d'eau.

Pour l'irrigation des terres relativement au projet de la Saskatchewan-Nord il faut détourner beaucoup d'eau des rivières Saskatchewan-Nord et Clearwater et la diriger vers la rivière Red-Deer, soit d'un bassin hydrographique à un autre. Cette eau, de même que celle d'autres cours d'eau, sera employée à l'application éventuelle de l'irrigation, y compris quelque 500,000 acres en Saskatchewan.

Il y a diverses estimations à ce sujet, mais je vous donne ces chiffres.

Donc, d'après ce que nous en savons, pour l'application complète de l'irrigation en Alberta et en Saskatchewan, d'après nos données, le problème consiste à déterminer l'effet des détournements sur les débits des cours d'eau aux frontières interprovinciales. Le temps me manque pour aborder les détails de cette étude, mais les résultats indiquent que dans les années de débit moyen, 64 p. 100 des eaux de la rivière Saskatchewan-Nord et 86 p. 100 des eaux de la rivière Saskatchewan-Sud arrosent encore la province de la Saskatchewan, et 78 p. 100 de leur débit réuni arrose encore le Manitoba. L'effet des détournements lors des années où leur débit est au minimum serait plus marqué, mais même au cours des années où ce débit serait le plus faible, les pourcentages correspondants seraient de 51 p. 100 et de 91 p. 100 à la frontière Alberta-Saskatchewan, et de 69 p. 100 à la frontière Saskatchewan-Manitoba. L'échappement de l'eau d'emmagasinage pour l'irrigation maintient le débit dans les années de débit minimum, et un accroissement du débit par la Saskatchewan fait plus que compenser les besoins de l'irrigation par les cours d'eau arrosant cette province. Cette étude devrait avoir pour résultat de dissiper toute crainte quant à un épuisement prononcé d'approvisionnement d'eau.

Il conviendrait peut-être de noter ici les meilleurs intérêts de l'aménagement des forces hydrauliques, l'importance du mesurage des cours d'eau. Ces mesurages constituent la base de l'irrigation et de la technique concernant les bassins hydrographiques et les forces hydrauliques. Sans eux, on ne peut établir le plan d'ouvrages ou estimer des approvisionnements d'eau, et l'absence de ces données causerait presque certainement des erreurs coûteuses dans tout vaste projet d'aménagement de forces hydrauliques.

Tout ce qui précède est extrêmement important, mais le public en connaît si peu de chose qu'il est parfois difficile de trouver des fonds pour les entreprendre.

Comme la plupart des travaux de génie, celui-ci a été exécuté avec efficacité et sans bruit par le Bureau fédéral des forces hydrauliques qui a obtenu quelque aide des provinces. Toutefois, le danger existe que ces travaux soient restreints, à moins que leur importance ne soit reconnue. Pour que leur utilité soit la plus grande, les archives doivent couvrir une longue période. Celles qui ne couvrent qu'une courte période induisent en erreur et sont préjudiciables.

Pour qu'elles soient utiles à tout programme d'aménagement de forces hydrauliques d'après-guerre, il faut ces archives maintenant, et toute recommandation du Comité relative à l'extension de ce travail important pourrait servir une fin utile.

Le programme que je vous ai soumis se restreint aux étendues où s'applique la Loi sur le rétablissement agricole dans les Prairies...

M. BLACK: Qui établit ces étendues?

Le TÉMOIN: Il me faudra beaucoup de temps pour vous répondre.

Le PRÉSIDENT: Veuillez permettre au témoin d'aborder ce sujet plus tard, monsieur Black.

Le TÉMOIN: Le programme que je vous ai soumis se restreint aux étendues où s'applique la loi précitée. Nous avons connaissance, monsieur le président, de projets de rétablissement agricole dans votre province de la Colombie-Britannique. Nul doute que d'autres membres du Comité ne connaissent plusieurs autres projets dans d'autres provinces du Dominion, dont bon nombre sont certainement praticables et des plus désirables pour l'expansion et l'amélioration de l'agriculture. S'ils étaient acceptés, ils ajouteraient énormément au programme de restauration et de rétablissement d'après-guerre. Je fais peut-être mieux de m'arrêter ici et de laisser les membres du Comité m'interroger.

Le président:

D. Vous suspendez votre témoignage pour qu'on vous interroge?—R. Oui.

Le PRÉSIDENT: Vous pouvez maintenant poser votre question, si vous le voulez, monsieur Black.

M. Black:

D. Quelle autorité délimite l'étendue d'application de la Loi sur le rétablissement agricole dans les Prairies?—R. Cette autorité est dans la loi elle-même.

D. Quant à l'étendue d'application de la loi?—R. Non, la loi ne la prévoit pas de façon précise. Ainsi que je l'ai signalé au début de mes observations hier, la loi s'exprime de façon très générale; elle ne tente pas de poser une ligne de conduite, mais elle a pourvu à la nomination d'un comité consultatif. Toutes les questions de délimitation de frontière sont discutées avec ce comité. Les initiatives de ce comité sont des plus limitées par le titre de la loi, Loi sur le rétablissement agricole des Prairies. Je crois qu'il croit maintenant—j'espère bien interpréter son sentiment là-dessus—qu'il faudrait probablement agrandir l'étendue où elle s'applique. Cependant, son sentiment est que cette étendue a été agrandie dans la mesure du possible tant que la loi portera sur le rétablissement agricole des Prairies. Son travail actuel a dépassé les limites du triangle d'une étendue approximative de 63,000,000 d'acres et a embrassé environ 160,000,000 d'acres. Actuellement il rogne le bord de la zone des parcs et il atteindra bientôt la partie boisée dans les trois provinces des Prairies. Cela ne signifie pas que nous ayons épuisé le champ de nos travaux; loin de là.

M. Quelch:

D. Etudiez-vous davantage la question des diverses modifications à apporter au projet d'aménagement de forces hydrauliques sur la Saskatchewan-Nord?—R. Je vais essayer de vous répondre.

D. Obtenez-vous d'autres renseignements à ce sujet ou si c'est tout ce qui a été accompli concernant ce projet?—R. Je ne suis pas sûr d'avoir bien saisi votre question; je vais la répéter et si je le fais avec exactitude, j'essaierai de vous répondre, sinon vous me reprendrez. Si je vous ai bien compris, vous m'avez demandé si nous avions fait des recherches concernant les modifications au projet William Peerse.

D. En traitez-vous maintenant?—R. Je vais l'aborder.

D. Où se trouverait exactement ce barrage au lac Buffalo?—R. Je puis vous en donner l'emplacement; je l'ai consigné, mais il y a tant de détails...

L'hon. M. Mackenzie:

D. Où est-ce en Alberta?

M. QUELCH: A l'ouest de Stettler.

Le TÉMOIN: J'ai ici ce qui a trait au township et au rang, mais cela prendrait un peu de temps pour faire les recherches. Je ne crois pas que vous vouliez connaître cela, mais l'emplacement approximatif du barrage.

M. Hill:

D. Vous avez parlé, monsieur Spence, du détournement des eaux dans le lac Buffalo. Vous avez dit qu'il faudrait les pomper ou avez dit autre chose en ce sens. Puis vous avez parlé de les détourner dans le lac suivant et puis dans la Saskatchewan. Celle-ci est à un niveau plus élevé. Comment y amèneriez-vous l'eau, au moyen de pompes?—R. Il est deux projets, l'un consisterait à ériger un barrage de dérivation sur la rivière Red-Deer dans son cours le plus élevé et amener les eaux par un canal jusqu'au lac Sullivan. De cette façon, on pourrait irriguer une vaste étendue. Un des projets comporte vraiment l'aménagement de forces hydrauliques et l'autre, cet aménagement, ainsi que l'irrigation. L'on ne saurait avoir le maximum dans les deux projets. Pour la production d'énergie il faut laisser l'eau s'écouler de nouveau, mais l'irrigation de la plus grande superficie de terre comporte le maintien du niveau d'eau le plus élevé possible. Il pourrait arriver que la production d'énergie serait plus profitable que l'irrigation.

D. L'énergie serait produite au lac Buffalo, n'est-ce pas?—R. Oui.

Mme Neilsen:

D. Monsieur Spence, vous avez mentionné le fait que l'exécution de ces grands projets, qui coûteraient 81 millions de dollars, serait répartie sur quelque dix ans et mettrait en disponibilité une énorme quantité d'eau. Pourriez-vous nous donner quelque idée du nombre d'hommes, des ouvriers ordinaires, autres que les ingénieurs, qui seraient affectés aux travaux de construction? Vous comprenez, nous visons à procurer de l'emploi aux anciens combattants. Pouvez-vous nous donner quelque idée quant à cela?—R. Il est très difficile de répondre à cette question. Vous vous souvenez que j'ai essayé de réduire le facteur argent en termes d'heures de travail quand j'ai discuté les petits projets hier. Permettez-moi de faire une rectification à ce sujet. Je parlais de l'établissement de pâturages, car il s'agit uniquement de travail manuel, virtuellement tout, et nous pouvons relever les frais aux bordereaux de paie. Mais les grandes entreprises d'irrigation comportent l'emploi de puissantes machines. Aussi, il est impossible de vous donner les heures de travail à ce sujet. Ce sont des entrepreneurs, la plupart de grands entrepreneurs, et ils utilisent de puissantes machines. Cependant, si vous remontez aux origines, il faut employer des hommes pour la fabrication des machines.

M. Martin:

D. Pouvez-vous nous donner une estimation approximative? Vous avez donné un chiffre de 81 millions de dollars. Pouvez-vous nous donner une estimation approximative en tenant compte de l'utilisation la plus efficace de ces machines?—R. Je ne puis donner ces renseignements aujourd'hui, mais je serai peut-être en mesure de le faire avant que le Comité ajourne. Il faudrait que j'en confère avec mon personnel qui est à faire une étude spéciale à ce sujet.

Le président:

D. Vous avez décomposé les montants relativement aux frais du génie que comportent les divers projets, avant l'arrivée de M. Martin.—R. Je pourrais faire cela.

M. Martin:

D. Quand Mme Nielsen a posé sa question, je songeais particulièrement au fait que ce sont des projets d'après-guerre qui nous intéressent. Nous voulons savoir combien d'hommes nous pouvons affecter à ces travaux.—R. Je crois pouvoir vous fournir ces renseignements, mais je ne puis le faire pendant que je suis ici, à Ottawa. Je communiquerai les renseignements au secrétaire.

M. McKinnon:

D. M. Spence a-t-il dit que le déboursé de 81 millions de dollars assurerait l'irrigation de 3,000,000 d'acres de terre?—R. Non. Je vous donnerai des renseignements détaillés à ce sujet quand nous commencerons à discuter ce rapport. Cela n'a rien à voir à ce dont je parle maintenant.

M. Castleden:

D. Pour revenir à ce que le témoin a dit ce matin, nous comprenons que des sols de différentes variétés exigent des quantités d'eau différentes et les zones de sécheresse en exigeront plus dans les mauvaises années. Quelle assurance y aura-t-il qu'il y aura suffisamment d'eau pour répondre à tous les besoins d'irrigation indiqués ce matin?—R. Oui, parce que nous ne prenons les terres que nous pouvons irriguer; c'est l'approvisionnement d'eau qui en décide. Il n'y a absolument aucune limite à la superficie des terres. C'est l'approvisionnement d'eau qui est limité et nous irriguons les terres suivant la quantité d'eau que nous avons.

D. Même pendant les mauvaises années?—R. Exactement.

D. Alors que l'approvisionnement est très faible?—R. Cela entre en ligne de compte, mais vous devez vous rappeler que l'emmagasinage constitue un facteur. On y supplée durant les mauvaises années. Le débit du cours d'eau est augmenté durant l'année de sécheresse à même la quantité emmagasinée.

M. Quelch:

D. Monsieur Spence, n'est-il pas vrai que l'exécution de ces projets procurera non seulement beaucoup d'emplois mais qu'il y aura en outre beaucoup d'emplois additionnels en raison d'entreprises d'irrigation, d'énergie et de l'établissement d'industries?—R. Voilà le point. Il n'y a pas que l'emploi pendant la période de construction qui constituera un facteur très important; il faut tenir compte aussi que des industries secondaires seront établies sur une très grande échelle après l'exécution de ces projets. Je vous ai donné une certaine statistique hier relativement à la situation dans les zones irriguées de l'Alberta pour vous montrer ce qui s'est produit.

M. Hill:

D. Monsieur Spence, vous avez parlé de la réduction du débit de la Manitoba et vous avez dit que les gens du Manitoba pourraient s'y opposer jusqu'à un certain point. N'est-il pas vrai que si vous créez de grands bassins d'emmagasinage aux sources de ces rivières vous maintenez un débit plus uniforme durant l'été, même en tenant compte du débit réduit de la Manitoba, cette province obtiendra en réalité plus d'eau durant les mois d'été que pendant le gros écoulement au printemps, et ainsi vous pouvez peut-être compenser dans une certaine mesure pour l'eau que vous enlevez parce que vous assurez un débit plus uniforme? —R. Oui, dans la mesure où vous distribuez l'eau.

D. C'est ce que je voulais dire. J'ai soulevé ce point parce que certaines gens du Manitoba peuvent se méprendre, mais s'ils savaient qu'ils allaient obtenir

un débit plus uniforme cela aurait raison de l'objection.—R. Le comité que j'ai proposé surmonterait cette difficulté.

Mme Nielsen:

D. Est-il possible qu'une modification du nom de la loi qui régit ces projets aurait pour effet d'en étendre l'application, particulièrement vers le nord, car, comme vous le savez, la rivière Saskatchewan-Nord est loin d'être notre plus grande rivière. Nous avons plusieurs milles au nord la Beaver qui a un fort débit. Nous avons au cours de ces dix dernières années un très grand nombre de familles des zones de sécheresse qui sont allées s'établir dans la région nord. Ces gens ont pu compter jusqu'à présent sur l'agriculture seulement. Je me demande s'il serait possible, en utilisant les eaux de la rivière Beaver, d'induire des industries secondaires à s'y établir afin que ces gens soient en mesure de se suffire. Il me semble que c'est une chose épouvantable si votre service ne fait rien au sujet des eaux de cette région, étant donné qu'une partie du pays est occupée. S'occupe-t-on d'étendre vos activités vers le nord en vue d'améliorer le sort de nos gens?—R. La question que l'honorable député a posée ne ressortit-elle pas à ce Comité? Ce Comité ne devrait-il pas en tenir compte quand il formulera ses recommandations au Parlement?

M. HILL: Je proposerais que l'on modifie la loi pour qu'elle se lise "Loi sur le rétablissement agricole canadien", et comprenne toutes les provinces.

L'hon. M. Mackenzie:

D. Cela vous blesse-t-il?—R. Non; cela ne me blesse pas.

Le PRÉSIDENT: Moi, non plus.

M. Ross:

D. Nous traitons de la restauration dans l'après-guerre. Vous avez formulé une proposition à l'effet qu'il convient de faire certaines choses maintenant, avant la fin de la guerre. Je voudrais parler quelque peu de ce sujet. Prenez, par exemple, le rapport Meek qui traite d'irrigation à même les rivières St. Mary et Milk. Le rapport recommande que l'exécution du projet que le Comité envisageait coûterait 15 millions de dollars, dont huit millions seraient fournis par les provinces et sept millions par le Dominion. Il faudrait que certains rajustements fussent effectués entre les provinces et le Dominion avant que les ouvrages pussent être entrepris. J'en conclus que vous recommandez peut-être très fortement que le Dominion et les provinces confèrent ensemble immédiatement et conviennent de la répartition ou conviennent de la façon dont le projet devrait être exécuté et de la part du fardeau que chaque intéressé devrait assumer suivant les dispositions du rapport. Proposeriez-vous davantage? Vous recommanderiez cela actuellement?—R. Oui.

D. Seriez-vous disposé à faire plus que vous ne faites actuellement? Entreprendriez-vous des relevés préliminaires? D'après le rapport, il y eut des relevés préliminaires d'effectués, mais il y a d'autres relevés qu'il importerait d'entreprendre. Entreprendriez-vous les relevés actuellement? Il va sans dire qu'il faudrait que vous concluez d'abord un accord avec les provinces. L'accord conclu, je suppose qu'il s'écoulerait ensuite six mois, puis, entreprendriez-vous immédiatement d'autres relevés et d'autres travaux, ou que recommanderiez-vous actuellement?—R. J'en conviens avec vous que c'est essentiellement une question d'accord. Il faut que des accords soient conclus avec les provinces, et le comité que je propose pourrait aider à faire conclure ces accords et étudier aussi les ouvrages qu'il importe d'exécuter et la question des priorités. Toutefois, les enquêtes qui pourraient être effectuées dans l'intervalle dépendraient entièrement de l'habileté de la L.R.A.P. à obtenir des techniciens. Il nous faut des ingénieurs de première valeur pour ce travail, et comme je le faisais observer, il est très

difficile d'embaucher ou de retenir des ingénieurs de première valeur maintenant en raison du fait que les ingénieurs sont en si grande demande pour des travaux de guerre. Le génie pose un obstacle en tant qu'il s'agit du travail d'enquête actuel concernant l'utilisation de l'eau.

M. MacNicol: Monsieur le président, je n'ai pas encore soufflé mot ce matin, mais je voudrais faire une ou deux observations sur ce que M. Spence a dit. Quand il a traité du régime de la rivière Saskatchewan j'ignorais précédemment que la L.R.A.P. avait sous sa régie l'énorme somme de travail qu'il a indiquée. Je suis très heureux d'apprendre que cet organisme a accompli le travail qui a été signalé. Je me suis d'abord renseigné pour ma propre gouverne sur la situation dans les provinces de l'Ouest, puis je me suis rendu dans le Kentucky et le Tennessee où je savais que des ouvrages avaient été construits. Après avoir fait un relevé complet de tout le cours de la rivière Tennessee, soit une distance de 800 milles ou plus, j'ai prononcé un discours à la Chambre des communes, le 10 février. Les observations que M. Spence a faites ce matin me convainquent plus que jamais que le gouvernement devrait décider de constituer instamment ou le plus tôt possible une commission comme la T.V.A. ou une commission comme celle que vous proposez, et si la L.R.A.P. n'a pas le pouvoir elle devrait être revêtue du pouvoir de placer tout le régime des eaux du bassin de la rivière Saskatchewan sous contrôle, car je constate par ce que vous avez dit ce matin qu'il n'est pas sujet à une régie unique, car tout le régime du bassin court un grave danger s'il n'est pas soumis à une régie unique. Vous avez parlé de la dérivation de l'eau de la rivière Saskatchewan-Nord vers le lac Buffalo et ainsi de suite. Eh! bien, je crois que le gouvernement fédéral devra étudier cette question très sérieusement, eu égard particulièrement à la navigation sur la rivière Saskatchewan-Nord, avant que l'on entreprennent des travaux. La dérivation de l'eau à l'ouest d'Edmonton et d'Edmonton-Est nuirait certainement à toute la navigation à l'ouest d'Edmonton. Il va sans dire que l'eau serait remise dans le bassin à l'est d'Edmonton et il est probable que la navigation ne s'en ressentira pas beaucoup. Monsieur le président, vous recherchez très diligemment et à bon droit des recommandations à formuler au gouvernement. Dans mon opinion, la première recommandation serait de proposer que le régime des eaux de tout le bassin de la Saskatchewan soit confié à une commission, à la L.R.A.P., avec des ingénieurs du gouvernement fédéral et de l'administration de chacune des provinces de l'Ouest. Je ne vois pas comment vous pouvez continuer des travaux d'irrigation avant de constituer une commission, autrement vous porterez atteinte à la rivière quand vous commencerez à en détourner de l'eau. Dans les conditions actuelles, si l'Alberta prenait la pleine quantité qu'elle est autorisée de prendre mais qu'elle ne prend pas, elle pourrait prendre jusqu'à concurrence de 5,000 pieds cubes à la seconde. Elle ne le fait pas présentement, mais elle a le droit de le faire. Si elle le faisait, cette dérivation influerait sur toute la rivière jusqu'à son embouchure jusqu'à concurrence de 5,000 pieds cubes par seconde à moins que les réservoirs ne soient d'abord conçus et construits. Ainsi donc, d'après moi, c'est ce que nous devons ensuite recommander, après l'institution de la commission, la préparation et la construction des réservoirs. Sans leur construction, on ne peut maintenir le débit de cette rivière, et celle-ci ne ressemble pas aux autres dont on nous a parlé. Quelqu'un a mentionné les crues du printemps sur la Saskatchewan; elles commencent vers la fin de mai et atteignent leur point culminant en juillet ou août alors que le débit s'élève de 10,000 à 100,000 p.-c-sec.

C'est alors que l'on peut le mieux tirer de la rivière de l'eau pour l'irrigation et c'est la saison de culture. Il me semble que Dieu a créé cette rivière à cette fin. Son débit est abondant alors, de sorte qu'on pourrait en détourner de l'eau pour l'irrigation sans le diminuer beaucoup, parce que dans la partie de son cours située au Manitoba elle est trop haute et inonde tout. Ainsi donc, toute eau qui

en serait prise pour des fins d'irrigation serait bien employée sans nuire au Manitoba. L'étiage de la rivière est en janvier et février; il est de moins de 4,000 p.-c.-sec. à Flying-Post. Je veux appuyer sur le fait qu'il nous incombe d'abord de recommander que tout le régime fluvial de la Saskatchewan soit assujetti à une commission. Les frais de $81,000,000 ne signifient pas grand'-chose. Je consentirais volontiers à appuyer une subvention jusqu'à concurrence de $150,000,000 afin d'obtenir l'objectif visé par la Loi sur le rétablissement agricole dans les Prairies. M. Spence a parlé de seize réservoirs et a dit que leur capacité serait de 2,000,000 d'acres-pied. L'acre contient 43,560 pieds, de sorte que 2,000,000 d'acres-pied feraient 87,120,000,000 de pieds cubes. Ce n'est pas là un emmagasinage très abondant. Un grand nombre de barrages sur la rivière Tennessee retiennent encore plus d'eau. Le barrage projeté à Riverhurst emmagasinerait 250,000,000,000 de pieds cubes. De sorte que vos chiffres ne comprennent pas les bassins d'emmagasinage possibles sur les rivières Saskatchewan-Nord et Sud elles-mêmes; vos chiffres ne devaient porter que sur les réservoirs à leurs sources. Vous pourriez ajouter à vos 2,000,000 de pieds-acre plusieurs autres millions de pieds-acre sur les rivières principales elles-mêmes. Ainsi que je viens de le dire, le barrage Riverhurst à lui seul emmagasinerait de l'eau sur une longueur de 100 milles en amont et sur une largeur d'un mille, soit 250,000,000,000 de pieds cubes d'eau, en supposant que la profondeur de l'eau serait de 100 pieds avec un barrage de 200 pieds de haut. J'ai raison de dire, naturellement, qu'en parlant des réserves, vous n'avez pas inclus la rivière elle-même?

Le TÉMOIN: Rien que les réservoirs à ses sources. Je ne dirai pas que nous avons fait des recherches sur tous ces emplacements; il peut y en avoir d'autres.

M. MACNICOL: Ils sont très importants.

Le PRÉSIDENT: Quelqu'un a-t-il d'autres questions à poser à M. Spence avant qu'il poursuive son témoignage?

M. HENDERSON: Le Comité me permettra-t-il de lui poser une question? J'attendais que certains députés abordassent la question des ressources naturelles de toutes les provinces et je m'étais demandé si M. Spence traiterait du Manitoba et de la plainte relative à un trop fort détournement d'eau au détriment de l'Alberta et de la Saskatchewan. Si ce problème s'est posé, il pourrait en résulter une grande différence pour nous. Je me demande si cela serait compliqué de prendre des dispositions concernant les ressources de ces rivières en ce qui concerne l'irrigation dans la Saskatchewan?

Le TÉMOIN: Nous sommes en présence d'un problème bien plus ardu dont s'occupe actuellement la Commission conjointe internationale, et il ne me paraît pas y avoir de difficulté insurmontable. Si l'on instituait une commission ou un organisme, formé de représentants des trois provinces des Prairies et d'un du Dominion et que leurs efforts tendraient tout, comme je l'ai dit, à utiliser le plus possible les ressources en eau des trois provinces des Prairies, il me paraît, monsieur le président, qu'un organisme ainsi constitué pourrait certainement en venir à des décisions sensées et appropriées.

M. MACNICOL: Pour ce qui est des réservoirs aux sources des rivières que nous étudions, j'aimerais savoir si vous avez fait des relevés ou si les autorités de la Loi sur le rétablissement agricole dans les Prairies en ont fait concernant le barrage de la Saskatchewan-Sud à Riverhurst. J'ai discuté cela avec de nombreux ingénieurs, y compris avec ceux du Gouvernement ici, et ils ne me paraissent pas tous être unanimes sur la possibilité ou l'impossibilité de construire un barrage à cet endroit. Je l'ignore, mais l'on devrait faire des recherches afin d'établir cela. Si ce barrage peut y être construit, la province de la Saskatchewan qui a droit à beaucoup d'eau pourrait obtenir de ce fait toute l'eau nécessaire à l'irrigation des terres à partir de Riverhurst jusqu'à Moose-Jaw, et fournir de l'eau en quantité à Moose-Jaw ainsi qu'à toutes les municipalités intermédiaires, sans

diminuer de façon appréciable le débit de la Saskatchewan. Le barrage retiendrait 250,000,000,000 de pieds cubes d'eau, et à 10 livres au pied cube ce nombre donne un très grand nombre de tonnes. Le réservoir pourrait être rempli lorsque le débit de la rivière atteindrait 30,000, 40,000 ou 50,000 p.-c.-sec. en période de crue en été. Je ne préconise pas le pompage de l'eau de la rivière, je favorise plutôt l'amenée de l'eau par des tunnels percés à travers la ligne de partage des eaux, laquelle, me dit-on, n'a que huit milles de large. Je suis allé moi-même à Chicago pour me renseigner. Le tunnel construit par le gouvernement fédéral sous Chicago mesure 25 pieds de diamètre et est long de quelque 25 milles; il écoule les eaux d'égout sous la ville sur une distance de 25 milles et les jette dans la rivière des Planes. Un tunnel à travers la hauteur des terres à Riverhurst ne serait qu'une bagatelle en comparaison du tunnel percé à Chicago dans les plus difficiles conditions; il se trouve à 110 pieds ou plus sous terre. J'espère que les autorités de la L.R.A.P. ne seront pas empêchées de procéder à des travaux de génie par suite des frais ou des immobilisations.

Le TÉMOIN: Je suis heureux que ce point ait surgi, parce qu'un barrage à Riverhurst ou à quelque autre endroit sur la rivière Saskatchewan-Sud a été discuté par le public et aussi par les ingénieurs, d'après mes plus lointains souvenirs, il y a trente ans ou davantage, mais je ne suis pas prêt à affirmer aujourd'hui, d'après les données techniques à ma disposition, qu'il existe un emplacement n'importe où sur la rivière Saskatchewan-Sud où l'on puisse édifier un barrage assez considérable pour retenir l'eau afin d'irriguer environ 500,000 acres. Nous faisons actuellement des recherches sur des emplacements—les autorités de la L.R.A.P. en étudient à l'heure actuelle qui sont, le moins qu'on puisse dire, prometteurs. Ce qu'il y a de plus important dans la construction d'ouvrages importants pour la retenue de l'eau, ce sont les bases; il en faut de solides; il arrive que la rivière Saskatchewan-Sud ne se distingue pas particulièrement par la solidité des terrains qu'elle arrose. Cependant, ce point ne peut être établi que par les ingénieurs, au moyen de sondages dans la rivière elle-même ainsi que par des forages sur ses rives, etc. Je ne tiens pas à ajouter davantage, monsieur le président, si ce n'est répéter que nous faisons actuellement le relevé d'emplacements des plus prometteurs. Toutefois, le barrage, s'il se construit jamais, pourra ne pas être à Riverhurst.

M. HILL: La somme dont vous avez parlé concernant le travail des ingénieurs comprendrait les forages?

Le TÉMOIN: Oui, tout.

M. HILL: Je m'en suis rendu compte, vu son importance.

Le TÉMOIN: Cela comprend tout.

Le PRÉSIDENT: Quelqu'un a-t-il d'autres questions à poser à M. Spence maintenant? Sinon, celui-ci pourra aborder d'autres points.

M. CASTLEDEN: Avec les plans pour l'irrigation actuellement établis, quelle serait l'étendue approximative des terres qui pourraient être irriguées?

Le TÉMOIN: Cela dépendra du plan adopté en définitive. Si le plan dont nous espérons l'adoption se révèle économique, il s'appliquerait à l'irrigation d'environ 400,000 acres en Alberta et de 900,000 acres en Saskatchewan, ou jusqu'à Saskatoon, vers l'est.

M. MACNICOL: Combien sur ces chiffres contribuerait de pieds à la seconde la rivière Saskatchewan-Nord?

Le TÉMOIN: Cette eau proviendrait de réservoirs sis dans les montagnes et par l'aménagement des forces hydrauliques de la Saskatchewan-Nord, des rivières Clearwater et Red-Deer, à partir du lac Buffalo et du lac Sullivan. Les eaux seraient réparties ainsi que je l'ai indiqué sur la carte.

M. MACNICOL: Quelle serait la contribution en pieds par seconde de la Saskatchewan-Nord?

Le TÉMOIN: Je ne saurais vous le dire. J'ai le nombre de pieds-acre, les frais, etc., dans cette étude détaillée. J'ai tout ici, en détails, en pieds-acre.

M. Castleden:

D. Cette étendue irriguée envisagée constitue quel pourcentage de l'étendue totale dans cette région?—R. Je n'ai pas ce chiffre.

D. J'aimerais avoir une idée d'ensemble de ce qu'il signifie relativement au pourcentage de l'étendue en Saskatchewan et en Alberta.—R. Je ne possède pas ce chiffre. Je puis vous l'obtenir.

Le PRÉSIDENT: Nous pouvons l'obtenir.

M. Castleden:

D. Quelle est l'étendue totale de terres arables prévue d'après votre projet actuel?—R. Trois millions trois cents mille acres pour les trois provinces des Prairies.

M. Donnelly:

D. Quel en sera le pourcentage en Saskatchewan?—R. Je fais mieux de ne pas faire d'estimation, n'ayant pas le chiffre ici. Je puis vous l'obtenir.

D. Nous avons sous culture 7,500 acres en Saskatchewan.—R. Oui, c'est un faible pourcentage du total.

M. Castleden:

D. Et quelle est l'étendue totale des terres arables prévue par le projet complet?—R. L'étendue globale des terres arables?

D. La superficie totale des terres arables prévue dans ce projet?—R. Je l'ignore.

D. Quelle est la proportion des terres arables?—R. Je n'ai pas ce chiffre; je pourrai vous l'obtenir, mais cela prendra quelque temps.

Le PRÉSIDENT: Le docteur Archibald a dit qu'il y avait environ 72,000,000 d'acres cultivées.

M. CASTLEDEN: Cela ferait environ 3,000,000 d'acres?

Le TÉMOIN: Je ne veux pas hasarder une conjecture.

Le PRÉSIDENT: J'aimerais insister sur le fait que nous ne devrions pas faire pression sur le témoin pour obtenir de lui autre chose que des faits reconnus.

M. CASTLEDEN: Très bien. Cette proportion est d'environ 5 p. 100.

M. Matthews:

D. Tiendriez-vous à discuter les plans que vous pouvez avoir concernant la captation des eaux au Manitoba?—R. Oui, j'ai tout cela en détails ici. Je me propose, monsieur le président, d'examiner notre programme projeté, d'attirer l'attention sur chacun de ces détails et puis sur le point soulevé par M. Gershaw hier dont je traiterai. Puis, si un député s'intéresse à une mise en valeur particulière et demande des renseignements, je donnerai les renseignements précis là-dessus; mais si aucun député ne m'interroge, nous passerons à autre chose, parce que si nous étudiions toutes ces mises en valeur, nous passerions la semaine ici.

Le PRÉSIDENT: Je ne sais pas combien de jours nous retiendrons ici M. Spence. Je suis, comme tous les membres du Comité, curieux d'entendre exposer le programme d'application de la Loi sur le rétablissement agricole des Prairies. Nous désirons savoir dans quelle région les travaux sont autorisés. Et, bien que je ne veuille pas empêcher les questions, je signale que l'abus des questions pourrait faire passer la journée sans que nous ayons au compte rendu un véritable exposé des plans. Je ne m'oppose pas à ce qu'on pose des questions si M. Spence doit passer une autre journée avec nous, mais je crois que le Comité

tient à avoir, dans son compte rendu, un exposé complet des plans d'application de la Loi, afin d'avoir un exposé de l'avenir, car nous nous occupons de l'avenir.

M. MACNICOL: M. Spence fait un excellent travail.

Le TÉMOIN: Le mémoire annexé donne une brève description des quarante-deux projets de développements hydrauliques dans la zone d'application de la loi, sur lesquels l'attention du Comité est attirée en vue d'un programme d'après-guerre.

Sauf dans le cas du projet nº 42, qui est le projet d'exploitation hydroélectrique de Fort à la Corne, le mémoire donne le nom, l'emplacement et le but des projets respectifs, ainsi que des évaluations de la capacité d'entreposage, des régions irrigables, et du coût. Le projet nº 42 est extérieur à la zone d'application de la loi; il est mieux connu des fonctionnaires du gouvernement provincial de la Saskatchewan.

Si nous voulons des renseignements précis sur ce projet, il faudra sortir de la Loi sur le rétablissement agricole des Prairies; c'est en dehors de notre zone.

Neuf des projets énumérés ici ont fait l'objet d'enquêtes approfondies, et pourraient se réaliser presque immédiatement. Pour neuf autres projets, les relevés, les plans et les évaluations sont au complet, mais il faudrait procéder à d'autres travaux tels que l'examen des sols, des forages d'essai et des arpentages avant d'entreprendre les travaux. Restent dix-sept projets pour lesquels la majeure partie des enquêtes préliminaires a été faite, et des plans et évaluations préliminaires sont disponibles, et sept projets pour lesquels on ne dispose que de renseignements provenant d'explorations. Les projets peuvent donc être considérés en groupes, de la manière suivante: le district d'irrigation d'Aetna, pour lequel les évaluations sont de 10,000 acres de superficie, $300,000 de coût et 4,500 acres-pieds de capacité d'entreposage. Ce projet d'après-guerre tendrait à restaurer une quantité de terres pour l'établissement d'anciens combattants et d'autres.

Ensuite vient la Canada Land and Irrigation Company, 15,000 acres d'irrigation, au coût approximatif de $403,000. Les travaux peuvent procurer de nouvelles terres, et en même temps irriguer et améliorer d'autres terres. Le coût serait environ $403,000. Ce serait un projet d'après-guerre, susceptible d'ouvrir à la colonisation une région très étendue.

M. Donnelly:

D. Quand vous parlez d'argent, dans ce projet particulier, pensez-vous à inonder les terres d'eau, ou à niveler les terres et à les préparer à l'ensemencement? Que voulez-vous dire?—R. Non, les projets dont je parle maintenant comportent seulement des travaux de construction pour l'emmagasinage et la distribution de l'eau, et d'autres constructions. Quand nous en viendrons aux projets qui comportent des achats de terrain, exclusivement destinés à l'application de la Loi sur le rétablissement agricole des Prairies, je l'indiquerai au Comité.

Le suivant est celui de la Canada Land and Irrigation Company. C'est celui dont M. Gershaw a parlé. Il est situé au nord-ouest de Medicine-Hat. Puis, le projet d'irrigation du district de Macleod; le projet d'irrigation du district d'Enchant; le projet de Ross-Creek—un petit projet à l'est de Medicine-Hat; le projet du district de Notukeu-Creek Vanguard, en Saskatchewan; le projet d'irrigation du district de Swift-Current. Je fournirai des détails pour les plus considérables. Swift-Current, 25,000 acres irragables, coût évalué à $1,300,000. C'est un projet d'après-guerre, car il ouvrira de nouvelles terres; la capacité d'emmagasinage est de 95,000 acres-pieds. Le projet de réservoir de l'Old-Man River, évalué à $612,000, capacité d'emmagasinage, 90,000 acres-pieds. Le projet de réservoir de Pine-Coulée-Willow, 30,000 acres de terre, $140,000 de coût et 26,000 acres-pieds d'emmagasinage. Ce sont tous des projets d'après-guerre, devant ouvrir de nouveaux territoires à la colonisation.

M. MacNicol:

D. 26,000 acres-pieds?—R. Le projet hydraulique de Sage-Creek, 3,600 acres irrigables, $50,000 de coût et 4,500 acres-pieds; le projet d'irrigation d'Avonlea-Rouleau, 4,400 acres, $200,000 et 7,000 acres-pieds; le projet de réservoir de Bear-Creek, 10,000 acres irrigables, $300,000 et 9,900 acres-pieds. C'est un projet d'après-guerre, qui ouvrira 9,900 acres-pieds de terres irriguées à la colonisation. Le projet de digue de Prince-Albert, coût évalué à $400,000. La digue aurait pour seul objet le contrôle de l'écoulement des eaux, et non pas l'irrigation. C'est ce projet que j'ai signalé comme étant du ressort provincial. Le projet hydraulique de la rivière Souris, au Manitoba, 3,000 acres de terres irrigables, $120,000 de coût et 4,000 acres-pieds; le projet hydraulique de Wascana Creek, projet de drainage plutôt que d'irrigation, car il ne concerne pas de terres irrigables.

D. Puis-je vous interrompre, afin de permettre aux membres du Comité d'imaginer le nombre de pieds cubes d'eau qui seront emmagasinés dans ces réservoirs. Vous employez l'expression d'acres-pieds; pouvez-vous la traduire en pieds cubes d'eau?—R. L'inconvénient d'employer l'expression "pieds cubes d'eau", au lieu des mots acres-pieds, est qu'en matière d'irrigation l'on désigne le nombre d'acres à irriguer. Un acre-pied est une acre de terre couverte d'un pied d'eau.

D. Douze pouces?—R. Oui, douze pouces.

D. Votre relevé ne propose-t-il pas un pied et demi d'eau?—R. Cela dépend de la perméabilité des terrains. Un pied suffit probablement. Je crois qu'on a commencé par environ deux pieds, dans les débuts, puisqu'on a réduit à 18 pouces, et l'on réduit de nouveau. Cela dépend des conditions; douze pouces ou moins peuvent suffire dans certaines conditions, alors qu'il faut bien davantage en période de sécheresse.

J'ai traité deux aspects des travaux. Je m'arrêterai juste assez pour permettre aux membres du Comité de m'interroger là-dessus.

D. Ce sont tous de petits projets?—R. Raisonnablement petits. Je les passe en revue de nouveau, il y en a un de $300,000 et un de $612,322, pour 90 acres-pieds. Je vais maintenant prendre le troisième groupe. Le puits de gaz d'Atlee a été foré à titre d'expérience pour voir si l'on pouvait produire de l'énergie à bon compte pour l'irrigation des terres de la Red-Deer. Nous avons trouvé du gaz à 1,200 pieds, qui serait entièrement pompé pour l'irrigation. Une superficie de 20,000 acres de la vallée pourrait être irriguée de cette manière, au coût de $100,000. Des zones spéciales de l'Alberta comportent de petits projets de 5,000 acres, répartis ici et là. Le coût est de $200,000 et l'emmagasinage de 10,000 acres-pieds. Le réservoir de Bow-River est en partie exploité, à l'heure actuelle, par une compagnie privée. Ce projet serait simplement destiné à augmenter l'approvisionnement d'eau dans les districts d'irrigation de la vallée de la Bow. C'est un projet très utile, et c'est un projet d'après-guerre parce qu'il restaurerait de nouvelles terres, et les rendrait disponibles pour la colonisation. Le coût est évalué à $5,000,000, et la capacité d'emmagasinage des réservoirs, comme la carte l'indique, peut être portée à 350,000 acres-pieds. Je puis vous fournir les détails de tous ces plans si vous le désirez.

Le PRÉSIDENT: Peut-être pouvez-vous poursuivre votre exposé, et les questions viendront ensuite.

Le TÉMOIN: Le projet hydraulique de la passe du Nid-de-Corbeau. La superficie irrigable est évaluée à 35,000 acres, le coût à $1,553,000 et l'emmagasinage à 17,000 acres-pieds; le projet d'irrigation de la rivière Highwood, 50,000 acres, $1,372,000 et 55,000 acres-pieds; le projet de la rivière Saskatchewan-Nord, coût évalué à $23,937,838, emmagasinage évalué à 2,553,226; le projet d'irrigation de la Saskatchewan-Nord, superficie irrigable évaluée à 900,000 acres, coût évalué à $39,375,000, emmagasinage évalué à 1,860,000. Je

crois bon de lire l'exposé de ce projet au Comité, en raison de l'intérêt témoigné par M. MacNicol.

Emplacement—Entre les rivières Red-Deer et Battle, de Hanna en Alberta, à Saskatoon en Saskatchewan.

But—Irriguer approximativement 900,000 acres dans la zone ci-dessus.

Caractères généraux—L'idée du projet revient à feu William Pearce, de Calgary, qui voulait utiliser le cours de la Saskatchewan-Nord, de la Clearwater et de la Red-Deer, non pour l'irrigation au sens donné à ce terme dans les projets actuels concernant l'Alberta, mais plutôt pour distribuer l'approvisionnement d'eau disponible par les voies naturelles et artificielles dans une très vaste région au nord de la Red-Deer en Alberta et en Saskatchewan, principalement en vue du développement de l'élevage.

Le principal obstacle au projet de M. Pearce était le fait que le lac Buffalo, le plus grand réservoir prévu, était trop bas et ne pouvait desservir qu'une petite partie de cette région. Mais si les diversions pouvaient se faire non vers le lac Buffalo mais vers le lac Sullivan, non seulement la quantité d'eau emmagasinée serait plus considérable, mais elle pourrait être mise à la disposition de vastes régions d'atitude supérieure à celle du lac Buffalo. D'après les relevés faits en vue de cette solution, on évalue à environ $105,600,000 le coût d'irrigation de quelque 1,411,000 acres, soit $74.89 par acre.

L'élévation du coût prévu pour la construction eut pour résultat de faire ajourner le projet; mais on a toujours pensé que les évaluations faisaient tort au projet, en n'examinant qu'un de ses nombreux avantages, et qu'il y aurait lieu de faire enquête dans les sens suivants:

Combinaison du plan de William Pearce et du projet de la Saskatchewan-Nord, en abandonnant le lac Buffalo pour le réservoir proposé et en remplaçant la diversion de la Red-Deer par des usines de pompage, l'énergie étant créée par la construction de la digue du lac Buffalo. Les ingénieurs chargés de l'application de la Loi ont étudié ce projet et d'autres, ces dernières années, et sont arrivés aux conclusions suivantes:

1. Il est possible d'utiliser de grandes quantités d'eau des rivières Saskatchewan-Nord, Clearwater et Red-Deer, par diversion ou pompage, et d'irriguer approximativement 900,000 acres en Alberta et en Saskatchewan.

Le coût de la diversion, évalué à $39,375,000, est élevé mais non pas excessif, et correspond au coût actuel des travaux de construction pour fins d'irrigation.

2. Le montant de $50,400,000, prévu pour l'utilisation de l'eau par procédé de pompage, est considérable, mais le procédé comporte d'autres avantages, difficiles à évaluer en argent, et qui tendent à compenser. Ce serait une faute que de comparer divers projets sur la seule base de leur prix de revient.

3. Dans le cas du pompage, il ne serait pas seulement possible de créer les installations nécessaires à l'irrigation d'une vaste zone supplémentaire le long de la rivière Bow, par échange d'énergie entre les rivières Bow et Red-Deer, mais l'eau rendue à la Red-Deer et ensuite à la Saskatchewan-Sud en hiver permettrait de produire assez d'énergie pour fournir la province de la Saskatchewan pendant des années.

Bien que des plans d'ensemble aient été faits et que des conclusions générales aient été tirées, il faudra encore force relevés avant de pouvoir entreprendre aucune construction.

Si ce projet était entrepris, ce serait un des plus grands ouvrages du continent nord-américain, comparable à celui du bassin de la Columbia aux Etats-Unis.

M. Ross:

D. Cette entreprise pourrait-elle comporter un développement de forces hydrauliques?—R. Oui, c'est ce qui nous occupe dans le moment: le développement des forces hydrauliques et l'irrigation.

D. Et l'irrigation?—R. Oui, les deux; mais évidemment si l'on emploie toute l'eau pour développer de l'énergie, on réduit terriblement la possibilité d'irriguer les terres, car on fait descendre l'eau; et ce n'est qu'en maintenant l'eau à un niveau élevé qu'on peut le mieux s'en servir pour l'irrigation.

D. C'est juste.—R. Je continue...

M. MacNicol:

D. D'après les estimations, quelle est l'étendue des terres irrigables?—R. 900,000 acres. Je ne crois pas que le Comité doive prendre ces chiffres trop à coeur, monsieur le président, car nous n'avons pas encore fait les calculs et nous ne pourrons pas les faire avant d'avoir effectué des relevés très considérables, mais approximativement voilà les chiffres.

M. Quelch:

D. Il y a là deux autres projets: l'un pour l'irrigation d'un demi-million d'acres, à raison de $55 l'acre. Ce serait en même temps un développement hydraulique?—R. Oui.

D. Il y a aussi le plan du lac Sullivan qui n'utiliserait pas du tout le lac Buffalo. Il n'en coûterait que quinze millions de dollars pour irriguer 427,000 acres?—R. Oui.

D. Je mentionne cela pour montrer qu'il y a deux autres projets.

Le PRÉSIDENT: Deux projets distincts?

M. QUELCH: Ce sont des modifications du projet William Pearce.

M. Quelch:

D. Dites-vous que le problème des sols vous donnerait beaucoup de difficulté?—R. Ce point est du ressort de la division des sols. J'ai consulté à ce propos, cette année, le Dr Mitchell, qui est le spécialiste des sols de l'Université de la Saskatchewan. Dans ce travail sur l'irrigation, nous travaillons en étroite collaboration avec l'Université de la Saskatchewan. Chaque fois que nous avons entrepris un projet d'irrigation, nous avons demandé à un spécialiste des sols de l'Université de la Saskatchewan de faire une analyse des sols au point de vue de l'alcalinité et de l'acidité. Si son rapport était défavorable au projet, nous ne faisions pas de recommandation. J'ai soumis ce projet-ci au Dr Mitchell et il a dit que, dans les régions intéressées, il n'y avait pas de difficulté quant à la nature du sol.

M. MacNicol:

D. Un de ces jours, j'aimerais recevoir de vous ou de votre commission un rapport où il ne serait nullement question d'une dérivation de la rivière Saskatchewan-Nord pour fins d'irrigation. Si vous commenciez à détourner de l'eau de cette rivière, la ville d'Edmonton, celle de Battleford et toutes les autres municipalités protesteraient, car la dérivation d'une partie de l'eau de la Saskatchewan-Nord à l'ouest d'Edmonton nuirait à la navigation du côté de l'est.—R. Vous songez à la navigation, monsieur MacNicol.

D. A la navigation.—R. Ne pensez-vous pas qu'il appartiendrait à cette commission de vérifier si le projet serait pratique et réalisable et si la navigation serait plus importante que l'irrigation. Le problème de la navigation, de l'irrigation et de la force hydraulique ne relève-t-il pas de la Commission?

D. Oui, mais je songe à toute l'économie de la Saskatchewan.

M. Quelch:

D. Le projet du lac Sullivan comporterait l'utilisation des eaux des rivières Clearwater et Red-Deer, et nullement celle de la rivière Saskatchewan.—R. Je vais lire la partie suivante. Projet d'irrigation Retlaw-Lomond, projets d'irrigation Redcliff Ronalane, 250,000 acres irrigables, coût $3,500,000; 10,000 pieds cubes à l'acre.

M. Gershaw:

D. Avez-vous des données portant sur le relevé de ce district? Avez-vous des renseignements à ce sujet? Ce relevé a été fait, n'est-ce pas?—R. Oui.

D. Il faudrait établir un réservoir d'emmagasinage?—R. Il s'agirait d'améliorer les ouvrages existants et les installations d'emmagasinage.

D. Et le coût de ce chef serait relativement moindre que pour la plupart des projets, n'est-ce pas?—R. Je n'ai pas fait de calculs sur une base d'acres.

D. Il va sans dire que des particuliers ont entrepris beaucoup d'ouvrages dans cette région. Il s'agit du principal canal des lacs artificiels. On a aussi construit un grand nombre de canaux accessoires. Il y eut tant de millions de capitaux britanniques d'engagés dans cette région que les ouvrages pourraient être exécutés à très peu de frais d'après les renseignements que nous tenons?—Je crois que c'est un exposé exact de la situation.

M. Ross (Calgary):

D. Les ouvrages coûteraient moins que l'exécution du projet de la rivière St. Mary ou de la rivière Milk?—R. Nous avons calculé le coût des ouvrages sur une base d'acres. Je ne voudrais pas faire des conjectures à ce sujet, mais je répondrais dans l'affirmative.

D. Environ un tiers du coût?—R. Je dirais qu'il en coûterait moins. Un de nos ingénieurs, M. Marshall, a fait une enquête passablement complète des ouvrages de la Canada Land and Irrigation Company, mais il se peut que d'autres facteurs entreront en ligne de compte, particulièrement si les ouvrages embrassent une bien plus grande superficie soumise à l'irrigation, et je ne crois pas que M. Marshall ait été chargé d'instituer une enquête complète.

Le projet suivant est la projet n° 20 des rivières St. Mary et Milk. Le Comité a eu un exemplaire du rapport depuis le début de nos délibérations, et un exemplaire a aussi été déposé à la Chambre. Le projet prévoit un déboursé de $13,749,134 seulement pour les ouvrages de réservoir et des principaux canaux. L'estimation n'inclut pas les terres et s'applique seulement aux emplacements de réservoirs et de canaux. Ces ouvrages irrigueraient 345,000 acres de nouvelles terres et pourvoieraient aussi à un plus grand approvisionnement d'eau pour 125,000 acres actuellement irrigués. L'estimation de l'emmagasinage relativement à ce projet est établie à 738,700. Voulez-vous que je lise tout l'exposé?

Le PRÉSIDENT: Je ne crois pas que nous devrions consigner au compte rendu des renseignements que nous possédons déjà sous une autre forme.

Le TÉMOIN: Le projet suivant est l'utilisation de la rivière Saskatchewan-Sud pour une entreprise de pompage et d'irrigation. On pourrait irriguer 10,000 acres de terre dans la vallée de la Saskatchewan-Sud à un coût approxomatif de $10,000. Il va sans dire que vous pompez l'eau à même la rivière et qu'il n'y a pas d'emmagasinage d'eau sur la base de tant de pieds à l'acre. Je pourrais ajouter que le pompage de l'eau pour fins d'irrigation est tout à fait économique. Je crois que l'on irrigue environ 1,000 acres dans le district de Brooks à même une seule pompe mais beaucoup dépend naturellement de la source de l'énergie. Il faut de l'énergie à bon marché. L'exécution du projet de la rivière Saskatchewan-Nord dont nous avons parlé en ce Comité nous procurerait de l'énergie à bon marché. Il y a aussi le projet de la Saskatchewan-Sud concernant lequel nous sommes à faire une enquête et dont l'exécution pourrait aussi nous procurer de l'énergie à bon marché au cœur même de la province. L'énergie à bon marché rendrait ce projet praticable.

M. MacNicol:

D. Il faudrait que vous transmettiez l'énergie tout le long à partir de la source?—R. Oui, mais vous prendriez l'énergie à cette source quand même parce que la province de la Saskatchewan possède ses lignes à haute tension et vous constateriez peut-être que vous n'auriez pas à vous éloigner beaucoup de vos principales lignes de transmission.

M. McNiven:

D. Le projet d'énergie dont vous avez parlé est-il celui sur lequel a porté l'enquête de la commission royale de la Saskatchewan en 1928 relativement à la rivière Elbow?—R. Oui, il n'y eut pas d'emplacements de fixés, mais ce fut un des projets. Nous parlons en ce moment du choix d'un emplacement sur la rivière qui nous autorise à dire: "Maintenant, nous pouvons construire un barrage ici; voici un emplacement propice à la construction d'un grand barrage qui emmagasinera tant d'eau et produira tant de kilowatt-heures d'énergie." Voilà ce qu'il faut établir nettement. Nous n'avons pas encore trouvé d'emplacement sur la rivière Saskatchewan-Sud. Nous songeons à certains emplacements prometteurs. C'est tout.

Le PRÉSIDENT: Avant que le témoin aborde l'étude d'un autre projet, puis-je faire observer que M. Spence veut bien montrer des vues de cette entreprise qui nous feront comprendre les possibilités tenant à des entreprises de cette nature dans les provinces des prairies. Les clichés seront montrés demain soir à 8.15 heures dans la salle du Comité des chemins de fer, Chambre des communes. M. McNiven, le président du comité du programme, a été autorisé par ce comité à s'occuper de la présentation de ces vues demain soir. Les députés, les sénateurs et leurs amis sont tous invités, et le spectacle devrait en valoir la peine. Vous pouvez continuer, monsieur Spence.

Le TÉMOIN: Le projet d'utilisation de la rivière Battle ressemble de près à celui de la rivière Saskatchewan-Sud que je viens de décrire. Il y a sur tout le parcours de la rivière Battle ou sur une étendue considérable de cette rivière à partir de Battleford des bas-fonds en bordure de la rivière qui peuvent être irrigués avec des pompes à faible hauteur d'aspiration. La superficie comprendrait environ 10,000 acres et l'entreprise coûterait $300,000, l'estimation étant de 30,000 pieds à l'acre. Il nous faudra des barrages parce que le niveau de la rivière baisse l'été et il nous faudra des barrages qui emmagasineront l'eau nécessaire à l'alimentation des pompes.

M. CASTLEDEN: Presque tout le sol est de consistance légère.

Le TÉMOIN: Il se prête à l'irrigation. Nous avons obtenu des résultats merveilleux à la ferme de l'hôpital des maladies mentales à Battleford. Le gouvernement provincial a 500 acres en culture à Battleford. Avant l'avènement de l'irrigation, il fallait qu'il achète des produits pour le nourrissage du bétail ainsi que des légumes pour les patients de cette institution, le tout coûtant environ $20,000. Et je me souviens que lorsque j'étais ministre, il fallait toujours faire pression sur le conseil pour obtenir cet argent. Comme résultat de l'irrigation, il a non seulement cessé de faire ce déboursé, mais il lui reste un surplus de produits qui sont mis à la disposition des autres institutions, et je suppose qu'il y en a une certaine quantité qui peut être vendue.

M. MCNIVEN: La production moyenne sur 120 acres a été de 6 tonnes 1/2 à l'acre pendant les trois dernières années.

Le TÉMOIN: La production est énorme. Le sol se prête à l'irrigation, même s'il est de consistance légère.

M. Castleden:

D. Combien vous faudrait-il d'eau dans les années de sécheresse?—R. Il n'y a pas de limite quant à l'approvisionnement, car on la pompe de la rivière, et j'imagine que l'on utilise toute l'eau nécessaire à Battleford.

D. Ces chiffres seraient utiles par application à une grande superficie?—R. On peut faire le calcul.

Puis, nous venons à la vallée Qu'Appelle. C'est au cœur même de la zone de production des céréales, et vous pouvez produire dans cette région les choses requises particulièrement pour stabiliser la production du blé et la culture mixte dans les années de sécheresse.

D. Quelle est la superficie totale?—R. 30,000 acres.

Le projet suivant est celui de la rivière Highwood, c'est un projet qui prévoit des ouvrages de protection contre les inondations,—$500,000. Il n'a rien à voir à l'irrigation et il n'existe aucune estimation à ce sujet. Puis, il est douteux si la A.R.A.P. devrait entreprendre des ouvrages de cette nature. Nous avons fait faire des relevés par des ingénieurs et je sais ce que ces ouvrages coûteraient probablement. Vous connaissez les difficultés que les inondations causent dans cette région.

Un autre projet est celui de la rivière Assiniboia. Ce projet ressemble de très près à ceux de la rivière Saskatchewan-sud, de la rivière Battle et de la rivière Qu'Appelle. Nous emmagasinons des eaux aux sources et irriguons des bas-fonds et des terrains en bordure de la rivière jusqu'à Portage-la-Prairie. Nous pouvons détourner l'eau et irriguer une grande superficie près de Portage-la-Prairie. Il y a des gens qui s'occupent maintenant de l'industrie de la betterave à sucre au Manitoba, et on a estimé que l'exécution de ce projet serait peut-être utile à cette industrie.

Puis, il y a le projet d'irrigation par pompage de l'eau à même la rivière Saskatchewan-Nord. J'ai beaucoup de renseignements à ce sujet. La hauteur d'aspiration est faible, 10 à 15 pieds, m'informe-t-on.

Il y a aussi le projet de la crique Thunder. Je crois que M. MacNicol en a fait mention. Il s'agit de l'irrigation de 200,000 acres au coût de $8,000,000. Le point de dérivation serait peut-être aux environs de Riverhurst. Si un barrage destiné à un aménagement hydraulique ou quelque autre barrage était construit sur la rivière Saskatchewan-sud, près de Riverhurst, la dérivation se ferait à cet endroit si on peut trouver un emplacement qui se prête à l'aspiration de l'eau à un niveau élevé. Le projet d'irrigation à même la crue des eaux du lac Oak se trouve au Manitoba. Puis, il y a le projet d'emmagasinage au lac Pellican et le projet d'utilisation des eaux du lac White Water pour fins d'irrigation.

M. Matthews:

D. Vous avez parlé du lac Oak. Quels ouvrages projetiez-vous à cet endroit?—R. Projet n° 39: projet d'irrigation à même les eaux d'inondation du lac Oak:

> *But.*—Dérivation de l'eau de la crique Pipestone pour l'irrigation des terres en bordure du lac Oak au Manitoba.
>
> *Généralités.*—De grands bas-fonds à foin en bordure du lac Oak sont inondés les années pluvieuses et on y récolte une quantité considérable de foin. Il ne se produit pas d'inondations naturelles les années de sécheresse. On pourrait y pourvoir par la dérivation des eaux de la crique Pipestone et leur canalisation dans les terres.

Il s'agit de la production du foin; d'autres renseignements sont requis. Je pourrais peut-être terminer cet exposé en citant un passage du rapport des ingénieurs:

> On a établi de façon assez exacte que l'approvisionnement d'eau augmenté de la quantité que l'on compte emmagasiner suffirait pour les fins de tous les 42 projets inscrits.

M. Ross:

D. Voudriez-vous donner d'autres précisions au sujet de la rivière Highwood et nous expliquer le projet auquel vous songiez?—R. J'étais sur le point d'en parler. Projet nº 10: Ouvrages de protection contre les inondations de la rivière Highwood:

But.—Empêcher l'inondation de la ville de High-River, soit par des ouvrages de protection, soit par l'emmagasinage des eaux de la rivière ou une dérivation par voie de la rivière Little-Bow à la crique Arrowwood et retour à la rivière Bow.

Généralités.—La petite rivière Bow prend sa source au voisinage de la rivière Highwood, près de la ville de High-River. La rivière Highwood une fois en crue sort de son lit sur un parcours de quatre milles en amont de la ville. Une partie de l'eau s'écoule par la rivière Little-Bow, mais la partie qui rentre dans le lit de la rivière Highwood en aval, inonde la ville et les terres contiguës.

Il faut que l'eau soit retournée à la rivière Bow car on l'utilise plus en aval pour des fins d'irrigation.

Il serait très facile de faire dériver les eaux de la rivière Highwood par voie de la vallée de la rivière Little Bow, mais voici les obstacles qui se posent:

1. Dommages à la propriété sur le parcours de la rivière Bow causés aux ponts et aux terres qui seraient inondées.

2. La rivière Highwood est un tributaire important de la rivière à l'Arc et de détournement influerait sérieusement sur le débit de ce dernier cours d'eau

A un point dans la section 18-17-26-4 se trouve une hauteur des terres entre la petite rivière à l'Arc et la source du creek Arrowwood. En construisant un barrage assez haut à travers la petite rivière à l'Arc, disons dans la section 13-17-27-4, il serait possible de détourner les eaux de la petite rivière à l'Arc et de la rivière Highwood dans le creek Arrowwood et de les ramener ensuite dans la rivière à l'Arc en amont de Gleichen.

Le PRÉSIDENT: M. Spence nous a ébauché un assez grand nombre de projets. Si un député croit que l'un d'eux l'intéresse, il a maintenant toute latitude de poser des questions à M. Spence; si non, ce dernier pourrait être très heureux d'obtenir du répit.

M. MATTHEWS: Se propose-t-on de le faire revenir parmi nous?

Le PRÉSIDENT: C'est au Comité à décider ce point. Naturellement, si nous voulons qu'il revienne nous devrons attendre que cela lui convienne. Je ne lui ai pas demandé s'il était disposé à rester ici, mais il nous fera voir des dispositives demain soir.

M. MATTHEWS: Il nous a donné tant de renseignements que nous n'aimons pas à nous séparer de lui.

M. ROSS: Monsieur le président, j'ai quelques observations à faire touchant le plan d'irrigation du P.-C. dans l'Ouest. M. Spence le connaît, mais il est peut-être étranger à d'autres membres du Comité. Il conviendrait donc peut-être que je fasse d'abord certaines observations s'y rapportant. L'eau qui irrigue cette étendue vient de la rivière; elle en est soutirée à Calgary. L'eau vient de la rivière et un canal l'amène au lac Chestermere à quelque 10 milles à l'est de la ville. A partir du lac Chestermere l'eau est amenée à quelque quatre ou cinq milles au nord du lac. Le Pacifique-Canadien a construit trois canaux; le canal coulant au nord s'appelle le canal C. Un autre canal suit une direction droit à l'est pendant quelque 30 milles; c'est le canal B et puis il y a un canal

A orienté vers le sud-est. Il était tombé beaucoup de pluie, plus que nous n'avions prévu lors de l'exécution des travaux. C'est-à-dire, qu'il en était tombé en abondance jusqu'en 1929 et 1930, plus qu'on ne l'avait prévu, ce qui fit abandonner les projets d'irrigation à ces endroits. Le canal C dont j'ai parlé est orienté vers le nord et il a été complètement abandonné; on l'a fermé. Il a coûté des millions de dollars et cela constitue une question d'importance. Le canal orienté vers le nord a été complètement fermé; le canal B orienté directement vers l'est a presque été entièrement abandonné. Je ne crois pas qu'il y ait plus de 500 ou 600 acres à l'extérieur actuellement irriguées par le P.-C.; le reste a été abandonné en tant que projet d'irrigation, et le P.-C. qui s'est porté acquéreur de cette autre étendue irriguée va fermer également l'autre canal. Le canal A a aussi été abandonné en tant que projet d'irrigation.

Ces canaux existent toujours et je crois qu'ils seraient très précieux ultérieurement pour des projets d'irrigation. Cependant, le P.-C. n'a pu en faire un succès relativement à un plan d'irrigation. Il l'a tenté depuis 25 ou 30 ans. Cependant, il me semble qu'on devrait faire quelque chose en vue de conserver ces canaux A et B, qui existent encore, pour y emmagasiner de l'eau ou pour quelque autre fin. Ils se trouvent à proximité des terres élevées et si on pouvait les conserver pour y emmagasiner de l'eau, ils seraient très précieux, ils le seraient aussi aux cultivateurs à proximité qui peuvent détourner assez d'eau et irriguer assez de terres eux-mêmes pour produire des céréales secondaires et divers légumes. A mon sens, cette étendue pourrait être transformée en une région très précieuse qui ferait vivre une population double, triple ou quadruple de la population actuelle. Je me suis demandé si les autorités de la L.R.A.P., ou le comité de M. Spence, ne pourraient faire quelque chose en vue d'établir un plan avec l'aide du gouvernement provincial par lequel ces canaux pourraient être conservés. Ils seront nécessairement fermés dans un avenir très rapproché à moins qu'on n'intervienne.

M. MacNicol: Le P.-C. essaie-t-il de vendre ses droits?

M. Ross: Non. Les cultivateurs transigent avec le P.-C. au printemps, mais maintenant ils disent en fait: "nous ne voulons pas verser 50 cents par acre pour l'irrigation". Tel est le tarif demandé par le P.-C. Ils disent: "Nous ne voulons pas verser 50 cents de l'acre pour l'irrigation; nous allons céder nos droits à l'irrigation de nos terres à 50 cents de l'acre si vous voulez nous libérer de cette imposition". C'est ainsi que les choses se passent. Les cultivateurs ne veulent plus avoir affaire au P.-C. Celui-ce les libère de l'obligation de verser 50 cents par acre et il n'est plus tenu d'irriguer cette étendue. C'est maintenant la situation. Le temps pourra arriver où ils auront besoin d'irrigation. Il tombe moins de neige dans les montagnes que jadis. Je sais qu'il y a trente ans la neige y était plus abondante qu'actuellement. Le débit des rivières a décru. L'irrigation pourra redevenir nécessaire. Il nous faut certainement les canaux pour y emmagasiner de l'eau. Un certain nombre de propriétaires de fermes laitières et de bons cultivateurs dans cette région se servent des canaux pour y emmagasiner de l'eau, mais ils ont cédé leurs droits en ce qui concerne l'irrigation. Le P.-C. pourrait fermer ces canaux et il finira nécessairement par les fermer, parce qu'il ne les exploitera pas à perte. Ces canaux lui font subir des pertes énormes chaque année. Je crois que rien ne s'oppose à leur fermeture. Je me demande si M. Spence et son comité ne pourraient faire quelque chose afin de les conserver et s'assurer qu'ils ne seront pas fermés, vu les fortes immobilisations qu'ils ont entraînées. Leur fermeture constituerait une calamité. Elle amènerait une perte énorme à la province et à l'irrigation.

Le TÉMOIN: Monsieur le président, en réponse à la question de M. Ross, je dirai que son exposé m'a causé une profonde impression. Nous avons eu plusieurs entretiens avec les intéressés—j'applique cette expression à ceux qui utilisent l'eau, ainsi qu'aux fonctionnaires du gouvernement provincial, parti-

culièrement au service des droits de captation d'eau de l'Alberta. Nous avons eu une conférence conjointe avec les fonctionnaires du gouvernement provincial et avec les cultivateurs intéressés et elle eut pour résultats...

M. MacNicol:

D. Qui a pris part à cette conférence?—R. Les membres de notre association, les fonctionnaires du gouvernement provincial et les usagers d'eau de la région.

D. En Alberta?—R. Un comité représentatif des usagers d'eau.

D. En Alberta?—R. Oui; la conférence eut pour résultat la décision de soumettre une proposition au P.-C. Je n'ai pas d'autres données à ce sujet, et pour ce qui est de nous, c'est tout ce qui en est. Mais je veux déclarer qu'avec nous un projet n'est jamais abandonné.

M. HILL: Avant l'ajournement du Comité, je veux exprimer mon appréciation de l'excellent témoignage pratique donné par M. Spence à la présente réunion. Jusqu'ici, la plupart des témoignages que nous avons entendus étaient théoriques, mais nous avons obtenu en deux jours des faits sur lesquels le Comité pourra étayer ses recommandations au Parlement visant à l'embauchage d'une main-d'œuvre plus nombreuse dans les premiers jours de l'après-guerre. Il nous a aussi donné quelques renseignements pratiques pouvant former la base de nos recommandations relatives à la construction et à la mise en valeur qui assureront des emplois permanents à un grand nombre de nos citoyens à l'avenir. Je veux exprimer mon appréciation de la façon dont M. Spence a traité de son sujet et de vous suggérer, monsieur le président, qu'à l'avenir nous nous efforcions d'obtenir des témoins qui nous fourniront des renseignements pratiques basés sur leurs travaux.

M. MACNICOL: Monsieur le président, d'habitude je suis plutôt difficile concernant ces questions, mais j'aime écouter des hommes qui démontrent dès le début qu'ils sont pratiques. Les observations de M. Spence au Comité m'ont grandement plu.

Mme NIELSEN: Monsieur le président, le témoignage de M. Spence a produit une profonde impression sur moi, ainsi que sur d'autres membres du Comité. La question de la remise en valeur des terres et de l'approvisionnement d'eau au pays va contribuer beaucoup à nous aider à placer nos anciens combattants sur des terres qui leur permettront de se lancer dans une véritable production agricole à leur retour. Bien entendu, la principale question est celle-ci: si non seulement nos anciens combattants mais aussi nos agriculteurs actuels vont produire des quantités énormes de produits après que la situation se sera stabilisée de nouveau, comment allons-nous trouver des débouchés pour nos produits? Il n'est pas douteux que dans quelques années nous ne fournirons pas à la Grande-Bretagne non plus qu'au continent les quantités énormes d'approvisionnements que nous y envoyons maintenant, et nous devrons trouver des moyens d'utiliser nos produits agricoles. Je sais moi-même que durant ces dix dernières années, dans certaines régions, des agriculteurs vivaient presque dans la famine alors que leurs fermes produisaient tout en abondance. Je n'ai pas oublié le temps où j'ai cultivé 600 livres de belles tomates vertes que j'ai dû vendre à un cent la livre. Il faudra tenir compte d'une telle situation dans l'étude de notre préparation de l'après-guerre. Je me demande si je pourrais suggérer au comité du programme qu'il nous envoie quelqu'un susceptible de nous donner une idée des emplois que l'industrie peut faire des produits agricoles, quelqu'un qui, d'une façon pratique, pourrait nous donner des renseignements satisfaisants quant à la possibilité d'établir des industries secondaires comme celle de la fabrication du drap et des tissus avec le lait et les diverses graines ou tissus de graines. Si nous pouvions obtenir une documentation là-dessus, nous serions plus justifiés de placer nos anciens combattants sur les fermes, surtout si nous savions que nous aurions des industries secondaires qui nous aideraient à absorber une partie de notre vaste production agricole à

l'avenir. J'aimerais dire à notre comité du programme qu'il faut trouver des emplois pour nos produits agricoles et que ce serait une partie de ses attributions de faire une enquête complète dans ce domaine sur les emplois industriels pour les produits agricoles, et que nous devrions assigner quelqu'un en mesure de nous renseigner sur les recherches faites de ce côté. Ce seraient là des renseignements précieux pour nous.

M. CASTLEDEN: Si Mme Nielsen veut mettre sa suggestion sous forme d'une motion, je l'appuierai avec plaisir. L'autre jour lorsque nous discutions la question des charbonnages de la Nouvelle-Ecosse, on nous a dit que moyennant l'obtention de débouchés et de prix raisonnables, leurs propriétaires en continueraient la production. Le projet que nous sommes à étudier nous indique les possibilités de la production au pays, mais comme l'a dit Mme Nielsen, sans des débouchés plus nombreux, tout est inutile. Même à venir jusqu'au début de la présente guerre, je me souviens d'une ordonnance adressée aux producteurs de betterave de l'Alberta-sud à l'effet de restreindre leur production. Je ne crois pas qu'ils aient observé cette ordonnance. Je me rappelle très bien que le temps où l'orge ne pouvait se vendre en Saskatchewan—il rapportait environ 6 cents le boisseau au cultivateur—et le blé par centaines de millions de boisseaux lui rapportait 27 cents le boisseau. Il y a actuellement dans l'Ouest 280,000,000 de boisseaux de blé qu'il est interdit au cultivateur de vendre, et personne ne va l'acheter.

M. HILL: C'est à cause des difficultés de transport. Il y a un débouché pour ce blé.

M. CASTELDEN: Pas du tout. Je me rappelle le temps, il y a moins de six ans, où un bœuf de 1,500 livres rapportait à peu près $2 au cultivateur, une fois son transport payé jusqu'à Winnipeg. Le cultivateur ne se donnait pas même la peine de produire des porcs. Sans la solution du problème des débouchés, le problème de la production n'est pas réellement résolu. Il nous faut nos débouchés pour nos produits avant que nous puissions continuer la production. Vu cela, je serais très heureux d'appuyer la motion de Mme Nielsen si elle en présente une.

Le PRÉSIDENT: Je crois que c'était plutôt une suggestion, et nous ferions bien de nous en tenir à cela. Naturellement, ces questions sont soulevées et elles sont résolues. La discussion d'hier et d'aujourd'hui portait sur la possibilité de décentraliser les industries et de les répartir un peu partout au Canada, surtout dans les provinces des Prairies. Il est vrai que la production ne sert pas à grand'chose sans les marchés, mais il est également vrai que sans la production les marchés sont inutiles. Si nous ne produisons pas, notre population mourra de faim.

M. CASTLEDEN: Nous produisions dans le passé.

Le PRÉSIDENT: Nous aborderons la question des marchés plus tard. Le comité du programme se réunit demain.

M. GERSHAW: Dans les discussions sur l'importance des divers projets, je suis certain que M. Spence tiendra compte non seulement de leur exécution mais aussi du fait que, parmi les terrains visés par les projets, les uns sont proches des écoles, des chemins, des hôpitaux et des chemins de fer, tandis que les autres en sont très éloignés. Si nous voulons établir dans ces endroits les anciens combattants et ceux qui ont dû quitter les régions desséchées, les facteurs que j'ai mentionnés sont très importants.

M. HILL: Monsieur le président, à mon avis, M. Castleden a raison. Il faut absolument que ce pays décentralise l'industrie. Nous avons essayé de la centraliser dans certaines régions, ce qui a résulté en frais de transport élevés pour la livraison des produits à d'autres endroits. Puis nous avons centralisé l'agriculture, et les longs parcours ont annulé la valeur des produits agricoles. Nous devrions essayer de décentraliser.

Le PRÉSIDENT: C'est là un de nos buts.

M. HILL: Très bien.

M. BRUNELLE: M. Spence peut-il nous dire s'il est pratique de semer du grain dans des terrains irrigués? Il y a quelque temps, M. Ross parlait d'y semer des céréales secondaires. Je me demande s'il est question d'irriguer les terrains pour y faire pousser des légumes, pour arroser les plants ou pour d'autres raisons.

Le TÉMOIN: Tout cela dépend des circonstances, et la question soulevée entraînerait une heure de discussion. En général, au début d'une entreprise de culture irriguée, il y a place pour du grain; mais un peu plus tard, l'agriculteur s'intéresse au bétail; les conserveries, les fabriques de sucre de betterave s'établissent dans ces endroits, et ainsi de suite, et peu à peu la culture du grain disparaît complètement; les agriculteurs cherchent à récolter des moissons qui valent plus d'un cent la livre. C'est la tendance habituelle. En Alberta, l'irrigation fonctionne de la façon la plus économique. Si vous comparez l'Alberta et la Saskatchewan, vous verrez que cette dernière n'a pas encore dépassé l'étape du grain, tandis que l'évolution dans la province d'Alberta s'est faite dans un autre sens. La Canada Land and Irrigation Company est un exemple du stade intermédiaire. A Lethbridge, Taber, et, dans une certaine mesure, à Brooks, les agriculteurs abandonnent rapidement la culture du blé pour entreprendre l'industrie laitière et la culture de récoltes spéciales. Dr Archibald est plus au courant que moi, et je suis certain qu'il vous donnera des détails sur cette question parce qu'elle est très importante.

Le Dr ARCHIBALD: Je puis résumer la situation en un mot, comme l'a fait M. Spence. En général, l'agriculteur n'a pas les moyens de cultiver des terres irriguées. Dans les circonstances ordinaires, cette culture coûte trop cher et soutient mal la concurrence de pratique dans de vastes terrains secs; mais il est tout de même possible d'inclure, parmi les cultures irriguées, une certaine quantité de grain. Par exemple, dans le district de Lethbridge près de Picture-Butte, l'industrie de la betterave à sucre est maintenant bien établie, et elle aide au développement d'un genre d'agriculture mieux balancé; à cet endroit, le grain est cultivé non pour sa propre valeur, mais comme récolte auxiliaire de celle des légumineuses. Ces dernières sont semées parce qu'elles enrichissent le sol; de plus, l'industrie animale utilise les déchets de la fabrique de betterave à sucre, et non seulement les feuilles et ce qui reste dans les champs, mais aussi la pulpe de betterave; nous avons donc les trois facteurs nécessaires à l'industrie animale, ce qui a pour effet de décourager la culture du grain sur une grande échelle. Le grain occupe un rang secondaire dans les terrains bien irrigués pour des raisons tout à fait différentes des restrictions commerciales imposées sur la culture du grain dans les régions sèches.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Spence, je n'ai pas besoin de vous faire part des sentiments de ce Comité au sujet du rapport que vous nous avez soumis; il est excellent, et Messieurs Hill, MacNicol ainsi que d'autres membres vous ont exprimé nos sincères remerciements.

Le Comité s'ajourne pour se réunir de nouveau sur convocation du président.

APPENDICE A

TERRES SOUMISES AU RÉGIME DE LA LOI SUR LE RÉTABLISSEMENT AGRICOLE DES PRAIRIES

	Nombre de fermes	Nombre total d'acres	Nombre d'acres améliorés
Manitoba	22,931	8,252,667	5,463,874
Saskatchewan	112,189	48,225,446	30,865,307
Alberta	36,542	22,280,100	10,483,891
	171,662	78,758,213	46,813,072

Etendue totale des terres soumises à la L.R.A.P.	103,300,000
Etendue totale de terres arides et de pâturages soumis à la L.R.A.P.	27,344,000
Etendue totale de terres désertes classées comme telles par la L.R.A.P.	7,153,000

Si 3,000,000 d'acres étaient irriguées, la proportion serait d'*environ 3 p. 100* de la superficie totale des terres, et d'*environ 4 p. 100* de la superficie totale des terres exploitées soumises à la L.A.R.P.

N.B.—Le total de 1942 indiquait plus de 38,000,000 d'acres semées de grains, de foin cultivé, dont 125,000 acres, environ, de pommes de terre et de betteraves à sucre.

APPENDICE B

RAPPORT PRÉSENTÉ À LA COMMISSION ROYALE DES RELATIONS ENTRE LES PROVINCES ET LE DOMINION PAR L'ASSOCIATION COOPÉRATIVE DES PRODUCTEURS DE BETTERAVES À SUCRE DE L'ALBERTA

LETHBRIDGE, ALBERTA, mars 1938.

MILORDS ET MESSIEURS,

L'association que nous représentons est une société volontaire composée de tous les producteurs de betteraves à sucre de la province. L'objet de notre association est d'encourager l'industrie de la betterave à sucre.

IMPORTANCE DE CETTE INDUSTRIE

En faisant appel à l'indulgence de votre Commission, nous croyons que les problèmes auxquels cette industrie doit faire face sont d'une telle importance qu'ils méritent votre attention.

Afin de faire voir ce que représente cette industrie pour l'agriculture de notre région et pour nos groupes de population, voici des chiffres sur la récolte de betteraves de 1937:

235,481 tonnes de betteraves produites, sur 19,829 acres de terrain irrigué; ce qui donne une moyenne de 11.88 tonnes par acre.
75,603,700 livres de sucre obtenues.
3,813 livres de sucre raffiné par acre.
$3,040,000 de sucre obtenu.

$155 de revenu brut total par acre.
$77.50 de revenu brut par acre pour le cultivateur.
$77.50 de revenu brut par acre pour le raffineur.
$25 par acre payés par le cultivateur à la main-d'œuvre agricole.

Nous croyons que ces terrains produisent des aliments pour une plus grande valeur que toute autre terre du Canada.

Il est possible de faire pousser et de récolter des betteraves à sucre d'excellente qualité et de bon rendement en sucre raffiné sur tous nos terrains irrigués de l'Alberta. Là où elle existe, cette industrie a contribué énormément à la prospérité, du même coup, des campagnes et des agglomérations.

L'industrie de la betterave à sucre occupe une position unique et irremplaçable dans l'économie de l'agriculture d'irrigation de l'Alberta.

Elle a fait ses preuves comme moyen d'employer la main-d'œuvre agricole et industrielle et peut de la sorte nous aider à résoudre le problème du chômage.

Le sucre de betterave raffiné est un produit intégralement canadien, et sa production constitue une industrie nationale d'une valeur inestimable pour le pays.

En cas de guerre, ce qui n'est pas une impossibilité, les pays dépendant le moins de l'extérieur ont un avantage énorme sur les autres. Les nations belligérantes ont toujours consacré une grande partie de leurs efforts à détruire les munitions et les aliments de l'ennemi, soit par leur coulage en mer, soit par le blocus des ports d'entrée ennemis. Ce genre de guerre s'est perfectionné beaucoup au cours de l'époque moderne. Le Canada doit se suffire le plus possible à lui-même. Il n'y arrivera, en ce qui concerne le sucre, qu'en intensifiant ses cultures de betteraves à sucre. Le sucre de betterave, actuellement, ne fournit que 14 p. 100 de la consommation canadienne de sucre.

Le sucre de betterave raffiné a la même valeur nutritive et la même composition chimique que le sucre de canne.

Les sous-produits de cette industrie, les têtes de betteraves, la pulpe, la mélasse, font l'objet d'une grande industrie d'alimentation du bétail. Au cours de la présente année, 5,000 têtes de bétail et 40,000 moutons sont élevés aux alentours de deux établissements de l'Alberta.

PROBLÈMES AUXQUELS L'INDUSTRIE DOIT FAIRE FACE

(1) L'industrie de la betterave à sucre est possédée et dirigée par des intérêts de raffinage du sucre de canne et existe parce qu'ils la tolèrent.

(2) Les tarifs de chemin de fer sur le sucre raffiné sont relativement plus élevés, dans l'Ouest canadien, que ceux des Etats-Unis, toutes choses égales d'ailleurs quant aux conditions de géographie et de transport.

(3) La taxe fédérale d'accise de $1 par q.v. de sucre majore d'environ 25 p. 100 le prix de gros de cette denrée. Nous trouvons que le paiement de dix millions de dollars par année nuit injustement à la consommation de cet aliment important. Le sucre est actuellement considéré, au point de vue des taxes, comme un produit de luxe.

(4) L'industrie canadienne de la betterave à sucre dépend entièrement du maintien du système tarifaire actuel, et nous apprenons de source autorisée qu'il est sérieusement question de supprimer les droits à l'importation sur le sucre raffiné.

(5) Notre gouvernement fédéral semble porté à agir d'une manière affectant divers intérêts agricoles sans examiner suffisamment le point de vue des producteurs intéressés. Nous en trouvons la confirmation dans les paroles suivantes du représentant du Canada à la Conférence du sucre, à Londres, en mai 1937: "En même temps, le Gouvernement du Canada réitère son assurance de ne pas stimuler la production du sucre au Canada, durant la durée de cette entente, par

subventions, augmentation de la protection, exemptions spéciales de taxes, ou autres semblables." Cet engagement ne peut viser que la production de la betterave à sucre.

RECOMMANDATIONS

Afin d'aider au rétablissement de l'agriculture, à la résorption du chômage et à la constitution d'une réserve de sucre pour les situations anormales, nous demandons instamment d'encourager de toutes les manières légitimes l'accroissement de l'industrie du sucre de betterave.

Nous voulons, à cette fin, soumettre à la Commission les recommandations suivantes:

(1) Comme l'industrie de la betterave à sucre est entre les mains des intérêts du raffinage du sucre de canne, nous croyons indispensable une enquête complète, par l'Etat, sur les méthodes commerciales et la structure financière de ces compagnies. Si elle démontre l'existence de profits injustes dans le raffinage du sucre de canne ou la transformation de la betterave à sucre, ou que ces compagnies contiennent l'expansion normale de l'industrie du sucre de betterave par des méthodes malhonnêtes, nous demandons que le gouvernement fédéral prenne les mesures nécessaires pour corriger cet état de choses.

(2) Nous croyons que les trois provinces des Prairies sont le marché naturel du sucre de betterave de l'Ouest canadien, et nous recommandons le rajustement des tarifs de chemins de fer afin d'ouvrir ce marché. Cela pourrait se faire, croyons-nous, par la fixation d'un taux de "fabrication en transit" pour le sucre, comme les taux de "meunerie en transit" et de "maltage en transit" qui existent déjà au Canada, ou par la réduction des taux actuels sur le sucre raffiné jusqu'à un niveau comparable à celui de l'Ouest des Etats-Unis.

Comme l'alimentation du bétail est inséparablement liée à la culture de la betterave à sucre, nous demandons aussi que soit étudiée la possibilité d'un taux d'"alimentation en transit" pour le bétail.

(3) Vu l'injustice de la taxe d'accise actuelle d'$1 par quintal, nous demandons avec insistance que cette taxe soit réduite à 25 sous par quintal, ce qui équivaut à peu près à la taxe générale de vente de 6 p. 100 présentement en vigueur.

(4) Considérant l'argent et le travail qui ont été dépensés pour le rétablissement des zones de sécheresse de l'Ouest, et le fait qu'aucune culture ne convient mieux aux terres irriguées, nous demandons au gouvernement fédéral de ne prendre aucune mesure qui puisse de quelque façon nuire à l'industrie existante du sucre de betterave. Nous faisons allusion, en particulier, à certaines requêtes visant à faire supprimer les droits à l'importation du sucre raffiné. Ces requêtes, s'il y est accédé, mettront fin à la production de betterave à sucre au Canada, ce qui signifiera une perte sérieuse pour l'agriculture du pays, pour l'industrie de la transformation du sucre de betterave et pour la main-d'œuvre qui y travaille.

Nous croyons que les demandes générales de réduction du prix du sucre sont conformes à l'intérêt des consommateurs et, indirectement, à celui de l'industrie du sucre de betterave. Il est possible de réduire ces prix en réduisant les taxes de la manière expliquée ci-dessus et sans bouleverser les barèmes actuels du tarif.

(5) Nous désapprouvons l'engagement pris à la Conférence de Londres, et demandons, vu que l'entente en question n'a pas été ratifiée par toutes les nations qui l'ont signée, que l'on se hâte de sonder le terrain en vue de l'annulation de cet engagement irréfléchi. Nous demandons aussi avec insistance qu'à l'avenir on ne prenne plus d'engagements semblables sans avoir suffisamment consulté les associations de producteurs.

Ajoutons qu'à notre avis le Canada devrait s'efforcer de produire au moins 50 p. 100 du sucre dont il a normalement besoin. En partant d'une production normale répondant à 50 p. 100 des besoins de la consommation nationale, il serait relativement facile, en cas de nécessité, d'accroître la production jusqu'à la totalité de la quantité requise.

Afin d'être le plus brefs possible, nous nous en sommes tenus surtout à l'énumération des faits et des recommandations que nous en tirons.

Si vous le désirez, nous pouvons maintenant répondre à toute question de votre part concernant cet exposé ou se rattachant de quelque façon à ce qui en fait l'objet. Nous sommes prêts à appuyer et compléter tout ce que nous avons dit par des documents qu'il nous est facile de produire.

Nous désirons vous remercier de votre courtoise et bienveillante attention.

L'Association coopérative des producteurs de betteraves à sucre de l'Alberta.

Phillip BAKER, président.

W. F. RUSSEL, secrétaire-trésorier.

C. O. ASPLUND,

Louis BRANDLEY,

William REDD,
membres du comité.

Lethbridge, Alberta, mars 1938.

SESSION DE 1943

CHAMBRE DES COMMUNES

COMITÉ SPÉCIAL

DE LA

RESTAURATION ET DU RÉTABLISSEMENT

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule N° 9

SÉANCE DU MARDI 13 AVRIL 1943

TÉMOIN:

L'honorable J. A. McDonald, ministre de l'Agriculture, Nouvelle-Écosse.

OTTAWA
EDMOND CLOUTIER
IMPRIMEUR DE SA TRÈS EXCELLENTE MAJESTÉ LE ROI
1943

PROCÈS-VERBAL

Le MARDI 13 avril 1943.

Le Comité spécial de la restauration et du rétablissement se réunit à onze heures du matin, sous la présidence de M. J.-G. Turgeon, président.

Présents: MM. Black (*Cumberland*), Brunelle, Castleden, Ferron, Gillis, Hill, Jean, MacKenzie (*Neepawa*), MacNicol, McDonald (*Pontiac*), McKinnon (*Kenora-Rainy-River*), McNiven, Marshall, Martin, Matthews, Nielsen (Mme), Purdy, Quelch, Ross (*Calgary-Est*), Ross (*Middlesex-Est*), Sanderson, Turgeon—22.

Sont aussi présents, à titre d'invités, quoiqu'ils ne soient pas membres du Comité, les députés suivants des provinces Maritimes: MM. Isnor, Hazen, Emmerson, McCulloch, Pottier, Adamson, McGarry, Kinley et l'honorable R. B. Hanson.

Le président présente au Comité l'honorable J. A. McDonald, ministre de l'Agriculture de la province de Nouvelle-Ecosse qui doit rendre témoignage à cette séance.

M. Percy Black (*Cumberland*) accueille M. McDonald et remercie le président et le comité chargé du programme d'avoir appelé ce témoin devant le Comité.

L'honorable M. McDonald est alors appelé et il parle au Comité de l'asséchement des terres marécageuses de la Nouvelle-Ecosse. A la fin de son discours, le président invite tous les députés présents, membres du Comité ou non, à poser des questions au témoin s'ils le désirent. Plusieurs d'entre eux profitent de ce privilège. Puis le témoin se retire.

Le président signale que des lettres ont été envoyées à tous les gouvernements provinciaux, les priant de mander des représentants auprès du Comité après les vacances de Pâques. Ce privilège s'étend aussi aux compagnies de chemins de fer.

M. J. R. MacNicol, à titre de représentant de la province d'Ontario, déclare qu'il lui serait agréable de proposer un vote de remerciements chaleureux à l'égard du témoin sur son habile exposé, et M. Brunelle, parlant à titre de représentant de la province de Québec, indique qu'il serait très heureux d'appuyer la motion. La motion est adoptée à l'unanimité.

Le président présente ensuite au témoin les remerciements du Comité, et, M. McDonald, dans une réponse brève, remercie également le Comité de sa considération et de l'intérêt que l'on a bien voulu porter à ses exposés.

Le Comité s'ajourne pour se réunir de nouveau sur convocation du président.

Le secrétaire suppléant du Comité,
WALTER HILL.

TÉMOIGNAGES

CHAMBRE DES COMMUNES,

le 13 avril 1943.

Le Comité spécial de la restauration et du rétablissement se réunit à onze heures du matin, sous la présidence de M. J.-C. Turgeon.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, nous formons un quorum; la séance est ouverte et nous allons commencer immédiatement.

M. McDonald, ministre de l'Agriculture et des marchés pour la Nouvelle-Ecosse, est ici, à la suite d'un préavis très court; de toute façon, il était en route pour Ottawa et il a consenti à comparaître devant le Comité, à très bref délai, et j'imagine que, jusqu'à un certain point, il recourra à vos questions pour lui permettre de faire l'exposé de ses idées relativement aux principes généraux qui président à la restauration des terres arables dans la province de Nouvelle-Ecosse. Je ne sais s'il est en état de répondre ou non aux questions touchant le Nouveau-Brunswick ou l'Ile-du-Prince-Edouard. Je demande donc à M. McDonald de témoigner.

L'hon. M. McDonald, ministre de l'Agriculture et des marchés pour la Nouvelle-Ecosse, est appelé.

M. BLACK: Avant que M. McDonald commence son témoignage, je désire vous exprimer, à vous et au Comité, la satisfaction que m'apporte cette démarche de le faire comparaître devant nous, surtout en ce qui a trait à l'assainissement des terres marécageuses de la Nouvelle-Ecosse. M. McDonald s'est, durant de nombreuses années, vivement intéressé à ce problème et est convaincu de la nécessité d'assainir ces terres marécageuses, pour le bien de toute la région agricole qui entoure la partie supérieure de la baie de Fundy. M. McDonald est bien bon de venir ici, alors que la législature de la Nouvelle-Ecosse est en session, et je désire lui dire combien j'apprécie son geste en cette occasion.

Le PRÉSIDENT: Ce témoignage de votre satisfaction à mon endroit et à celui de M. McDonald devrait s'adresser également à votre comité de direction. Ce fut le comité de direction qui décida de faire comparaître M. McDonald durant son séjour à Ottawa.

Le TÉMOIN: Monsieur le président, messieurs, je tiens à vous remercier sincèrement de m'avoir fourni l'occasion d'assister aujourd'hui à une séance de votre Comité de la restauration et du rétablissement. Je n'ai pas préparé d'exposé, mais à la suite d'une communication téléphonique avec votre président, hier, j'ai jeté quelques notes sur le papier au sujet du rétablissement en général. Je vous les communiquerai puis, s'il est des questions auxquelles je puis répondre, ou si je puis vous être utile de quelque manière, je suis à votre disposition.

Je suis certain qu'il est de bon augure, en vue de résoudre les problèmes les plus graves qui se poseront durant la période de restauration, qu'un comité composé d'hommes publics intègres, appartenant à tous les partis politiques, soit convoqué dans le but qui vous réunit ici. Je ne doute pas que tous nous ne soyons intéressés à la solution des problèmes de la restauration, et nous avons tous un objectif en vue: l'élévation du standard de vie de la population rurale du Canada. Nous de la Nouvelle-Ecosse espérons sincèrement pouvoir coopérer avec les autorités fédérales dans l'exécution des projets judicieux à l'égard desquels ce Comité, en vue de résoudre ces problèmes, travaille actuellement à donner des directives.

Qu'il me soit permis de dire qu'il y a quelque trois ans, un comité consultatif sur les services agricoles, dans la province de Nouvelle-Ecosse, a fait une étude

soignée de ces problèmes. Peut-être aimeriez-vous que je vous dise en quoi consiste ce comité consultatif. Il est constitué des hauts fonctionnaires des services fédéraux et provinciaux en Nouvelle-Ecosse, qui se réunissent de temps à autre et dont les conseils et la collaboration ont été très utiles. Or, à une réunion, il y a une couple d'années, nous avons constitué un comité du rétablissement, pour étudier les problèmes de la réadaption, et ce comité a tenu quelques réunions. Ses rapports ont été adressés au comité central ici, à Ottawa, et l'an dernier, un de nos hommes y a consacré tout son temps. C'est M. Mulligan, un de nos fonctionnaires agricoles seniors. Il a fait une inspection des terrains propres à la colonisation et des préparatifs en vue de secourir ceux qui, après la guerre, désireront s'établir sur des terres. Nous avons fait analyser les différents sols et nous croyons avoir une idée juste de la valeur de ces fermes. Or, nous avons fait ce travail simplement pour être en état de fournir aux autorités fédérales, au besoin, des renseignements utiles. Nous faisons cela parce que nous nous souvenons des erreurs commises après la dernière guerre. A mon sens, c'est un signe décidément très prometteur que, durant la présente guerre, on donne beaucoup plus d'attention à la solution de ces problèmes du rétablissement, qu'on n'en a donné durant la dernière.

J'imagine que parfois certains d'entre nous sommes portés à croire que nos cultivateurs sont des plaignards. Je voudrais, si nous entretenons une idée semblable, que nous nous en débarrassions, car ces gens ne sont pas des plaignards. J'ignore combien d'entre les membres de ce Comité sont cultivateurs; combien d'entre vous ont effectivement travaillé la terre pour assurer par leurs sueurs et leurs labeurs une vie raisonnable à leur famille; combien ont, comme certains d'entre nous devons le faire, aidé les autres à acquitter à la banque des billets à ordre pour engrais chimiques, matériaux de vaporisation et fourrage; mais, ceux d'entre vous qui sont passés par là et qui ont eu à faire face à l'abaissement des prix des produits agricoles dans ce pays durant les années qui ont précédé la guerre seront en état d'apprécier ce que j'entends lorsque je dis que je crois véritablement que les cultivateurs ne sont pas des plaignards. Pendant des années antérieurement à cette guerre, la part de la richesse nationale reçue par nos cultivateurs était d'à peu près un tiers—en 1912, 1913 et 1914—elle était d'un tiers de celle du peuple canadien; mais elle fut réduite à moins de 15 pour cent antérieurement à la guerre actuelle.

Je crois, monsieur le président et messieurs, que vous conviendrez avec moi que si nous voulons que notre population rurale soit heureuse et progressive et si nous désirons enrayer cette migration, des campagnes vers les villes, il nous incombe de faire tout ce qui est en notre pouvoir pour assurer aux honnêtes agriculteurs, pêcheurs et bûcherons, leur juste part de la richesse nationale. Je crois que nous et les gouvernements, fédéral et provinciaux pouvons contribuer à amener un tel état de choses, en faisant tout ce qui est possible pour élever le niveau d'efficacité et réduire le coût de la production. A cette fin, j'espère qu'il sera possible d'utiliser nos moyens de transport à l'avantage de la population rurale du Canada, comme on les a utilisés dans le passé à l'avantage de l'industrie et du travail organisés.

Une autre chose que nos hommes publics peuvent faire en vue d'aider nos cultivateurs et nos pêcheurs est d'encourager leur organisation afin de les mettre en meilleur état de résoudre leurs problèmes. A mon sens, il y a eu un grave manque d'organisation chez nos gens dans le passé, et je désirerais, si vous m'en accordez le temps, indiquer quelques-uns des moyens susceptibles de pallier à la situation dans la province de Nouvelle-Ecosse. Prenons le cas de la volaille: en 1934, nos cultivateurs manquaient d'organisation avicole. Dans bien des cas, ils ne savaient pas nourrir la volaille ni traiter les différentes maladies. Ils vendaient des produits qui n'avaient pas le fini voulu pour le marché et ils se faisaient concurrence les uns aux autres. Nous avons embauché un promoteur de l'industrie de la volaille et lui avons adjoint un petit personnel; cet homme, M. Benoit—il s'en est allé récemment dans la province de Québec—

avec l'aide de deux ou trois adjoints, a instruit notre population, avec le résultat que nous sommes parvenus à maîtriser la maladie. Nos gens ont appris comment habiller la volaille pour le marché. Puis, quand venait le temps de la vente, nous les exhortions à expédier leur volaille aux agences centrales, et le ministère s'efforçait de leur obtenir les prix maxima.

Je me souviens très bien d'un cultivateur de Victoria—M. Black, M. Gillis et M. Purdy sauront la partie du pays à laquelle je désire faire allusion, la partie située à l'extrémité nord de la province—qui me disait "quel changement depuis le jour où ce travail d'organisation a commencé!" Il me racontait comment il avait élevé deux cents poulets, en plus de ses autres volailles, alors qu'il n'avait jamais cru pouvoir en élever plus de cent; ou plutôt qu'il s'attendait d'en perdre cent, parce qu'il ne savait pas bien les nourrir et à cause aussi de maladie; puis, ajoutait-il, lorsqu'il s'agissait de la vente, tout ce qu'il savait faire était d'aller de porte en porte concurrencer ses voisins. Or, voilà que, par suite du travail d'organisation fait dans cette branche du service, le volume de volaille ainsi mis coopérativement sur le marché s'est accru de 9,500 livres en 1934 à 340,000 livres l'an dernier. Sous le rapport de la qualité, le pourcentage de la volaille nourrie au lait s'est accru de 25, en 1934, à 82 en 1942. Des changements semblables se sont produits relativement à l'agneau, au porc et aux autres produits agricoles. Dans l'élevage de l'agneau, par exemple, le pourcentage des qualités A et B s'est accru de 42 pour cent en 1939 à 89 en 1942. Les qualités A et B du porc sont passées de 65 pour cent, en 1936, à 80 pour cent en 1942.

Ce travail d'organisation, mesdames et messieurs, a beaucoup aidé les cultivateurs de la Nouvelle-Ecosse à surmonter leurs difficultés; mais, le problème actuel le plus grave, c'est, va sans dire, la pénurie aiguë de main-d'œuvre. Je voudrais maintenant apprécier à leur juste valeur les subventions et les primes payées par le gouvernement et vous exprimer la gratitude de nos cultivateurs pour cette aide précieuse. De fait, sans ces subventions et ces primes, nos cultivateurs, dans bien des cas, n'auraient pu subsister, à cause de la hausse des prix de revient. Nous cherchons à prévenir cette pénurie de main-d'œuvre. A la fin de la semaine dernière, j'ai obtenu le consentement de mes collègues du gouvernement provincial au paiement d'une subvention aux propriétaires de tracteurs, par toute la province, pour une plus grande somme de travail en commun. Nos sociétés agricoles devront répondre de l'exactitude des comptes en les certifiant à la division extérieure de notre ministère, et nous parer quelque peu à la pénurie de main-d'œuvre. Cette aide ne s'appliquera qu'au hersage, car si elle s'appliquait au labour, nous craindrions qu'elle n'eût pour effet d'encourager les labours de printemps plutôt que ceux d'automne; et puis, cela pourrait aussi encourager les cultivateurs à se servir de tracteurs pour le labour lorsqu'ils devraient se servir de chevaux. Par ailleurs, nous sommes d'avis que s'ils savent qu'ils recevront une subvention pour le hersage de leurs terres, ils pourront utiliser leurs instruments aratoires pour faire plus de labour et augmenter la production cette année.

Une des aides les plus précieuses que nous ayons reçues du gouvernement fédéral fut la prime sur le grain de provende pour les bestiaux. Un de nos plus grands soucis actuels, c'est la situation que l'après-guerre réserve à nos cultivateurs de l'est. A mon avis, il sera nécessaire de continuer à accorder certaines de ces subventions. Il existe dans l'est canadien, ainsi qu'en Colombie-Britannique, un marché potentiel pour le grain de l'ouest. Les producteurs des plaines de l'ouest et ceux des régions du Canada où il ne se produit pas de grain ne peuvent actuellement s'entr'aider, parce qu'une structure de taux de transport, factice et arbitraire, met obstacle à la prospérité de l'un et l'autre de ces groupes de cultivateurs. Vous noterez que je m'en suis tenu à mon texte dans ce que je viens de lire; c'est que je suis conscient que c'est là une affaire contentieuse. Nous croyons, par exemple, que les taux de transport des grains de provende

pour exportation devraient s'appliquer aux cultivateurs de l'est. Nous ne sommes jamais parvenus, jusqu'à maintenant, à faire admettre le bien-fondé de cette proposition, par les compagnies de transport.

Maintenant, je crois qu'une aide importante à l'industrie de la viande de bœuf et à l'industrie laitière du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Ecosse,—et je pense que cela s'appliquerait à toutes les provinces de l'est—serait l'assainissement de leurs tetrres marécageuses. Ces jours derniers, la législature locale a adopté, à l'unanimité, une résolution demandant l'aide fédérale pour l'ouverture des principales voies d'eau de ces terrains marécageux.

M. MACNICOL: L'ouverture de quoi?

Le TÉMOIN: Le creusement des principales tranchées dans ces terres marécageuses. Nous avons dans les comtés de Cumberland et de Wesmorland, près de 100,000 acres de terres marécageuses riches qui sont loin de produire la quantité d'aliments qu'elles produiraient si elles étaient égouttées. A ce propos, je désire remercier ceux des députés de l'est qui se sont intéressés à cette affaire. Je suis certain d'exprimer les sentiments de la province de Nouvelle-Ecosse quand je dis que nous nous réjouissons du fait que M. Black a soulevé cette question à la Chambre; et cela s'adresse également au sénateur Copp, du Nouveau-Brunswick, qui s'est vivement intéressé à la chose. Je voudrais exprimer le vœu que nombreux seront les honorables députés qui donneront leur adhésion à un changement ou à une modification à la Loi sur le rétablissement agricole de l'Ouest de manière à la rendre applicable à toutes les provinces. A mon avis, la chose est de première importance aux cultivateurs de l'est. Qu'il me soit permis de rappeler aux honorables députés ici qu'en Nouvelle-Ecosse—d'après les derniers chiffres sûrs que nous ayons—à cette époque (1930), nous importions encore pour environ $12,000,000 de produits agricoles. Il y avait sur ce chiffre, $4,000,000 pour des viandes, $2,000,000 pour des grains de provende et environ $750,000 pour du beurre. Or, il me fait plaisir de constater que nous avons fait du progrès sous le rapport de l'augmentation de la production de produits agricoles, dans la province de Nouvelle-Ecosse, mais par contre le pouvoir d'achat de notre population s'est accrue, notre population a augmenté; et je doute fort que les chiffres, en ce qui a trait aux importations, aient beaucoup changé. Vous pourrez, mesdames et messieurs, déduire de ces faits qu'un programme d'assainissement des terres marécageuses dans nos provinces serait opportun, non seulement durant la guerre, mais surtout pour l'avenir; et je souhaite sincèrement que ce Comité soit d'avis—que les membres de ce Comité soient d'avis que cette affaire mérite leur appui efficace. Je crois que le projet commande, dans une très large mesure, l'appui du ministère de l'Agriculture à Ottawa. Je pense qu'il se peut que les membres du Conseil du trésor diffèrent d'opinion quant au moment opportun d'exécuter le travail. Certains d'entre nous sommes d'avis qu'il y aurait lieu d'entreprendre le creusage des principaux fossés dans un avenir très rapproché. Nous croyons que l'heure est venue de commencer ces travaux qui, quant au ercusage des principaux fossés, seront, en grande partie, exécutés à la machine. Pour ce qui est des canaux latéraux, ou du nettoyage des canaux latéraux, le ministère provincial peut y apporter son concours. De fait, notre ingénieur agronome, M. Banting, est actuellement à construire un cureur de canaux qui permettra de creuser des canaux à parois inclinées, car, comme la plupart d'entre vous le savent, sans doute, ce genre de sol exige que les côtés soient inclinés si l'on veut que les canaux restent ouverts; des côtés verticaux se seraient tôt éboulés. J'espère, mesdames et messieurs, que vous n'hésiterez pas à me poser toute question qu'il vous plaira relativement à cette affaire. Il me fera plaisir d'ajouter aux renseignements que vous avez en répondant à vos questions, si je le puis. Il existe d'autres moyens sur lesquels nous pourrions discourir, mais je crains de vous retenir trop longtemps. Je pourrais mentionner, avant de me retirer, que nous avons à Truro, au collège agricole de la Nouvelle-Ecosse, un personnel très compétent.

Nous sommes plutôt fiers des membres de ce personnel. Ils ont accompli un travail magnifique. Ce collège a fourni des chefs à toutes les parties de l'Amérique. Ce collège peut néanmoins faire beaucoup plus qu'auparavant, et je profite de l'occasion pour dire que nous serions heureux de faire profiter de ses avantages, en collaboration avec le Nouveau-Brunswick et l'Ile du Prince-Edouard, un bien plus grand nombre de garçons que jamais auparavant. Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT: Mesdames et messieurs, pour accorder un peu de repos à M. McDonald avant de passer aux interrogations, permettez-moi de vous dire que le comité du programme désirait faire venir aujourd'hui, avec M. McDonald, M. Archibald, surintendant de la ferme expérimentale et l'un des administrateurs de la Loi sur le rétablissement agricole des Prairies. Nous avons cru d'abord que la séance d'aujourd'hui aurait lieu jeudi, et M. Archibald est malheureusement en voyage. Nous nous réunissons aujourd'hui parce que c'est plus commode pour M. McDonald; c'est aussi pour cette raison que nous sommes ici plutôt qu'à la salle 497. Il est permis maintenant d'interroger M. McDonald, qui se fera un plaisir, j'en suis sûr, de répondre de son mieux. Je pense que tous m'approuveront d'inviter également à la discussion ceux des députés qui ne sont pas membres du Comité. Il y a ici un certain nombre de députés des provinces Maritimes qui ne font pas partie du Comité.

M. Purdy:

D. M. McDonald, la carte qu'il y a au mur est bien petite, mais peut-être pouvez-vous quand même nous indiquer d'une manière générale où sont situés les marécages de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick?—R. Oui. Les zones marécageuses dont j'ai parlé s'étendent surtout dans le comté de Cumberland—circonscription de M. Black—et, au Nouveau-Brunswick, dans celui de Westmorland. Elles comprennent environ 100,000 acres, dont la plus forte partie a grandement besoin d'être asséchée. Au surplus, les digues se sont écroulées. Ce sont de gros travaux à entreprendre, et on ne peut compter sur les cultivateurs, qui sont trop pauvres. Voilà pourquoi il nous a fallu faire appel au gouvernement fédéral.

M. McDonald (Pontiac):

D. Les cultivateurs sont-ils nombreux, sur ces terres?—R. Oui, il y en a un grand nombre qui possèdent des terrains dans ces zones marécageuses. Leurs propriétés de terre ferme sont tout près, parfois juste à côté des marécages; parfois aussi elles en sont éloignées, évidemment.

M. Purdy:

D. Il y a d'autres zones marécageuses en Nouvelle-Ecosse, n'est-ce pas?—R. Oui, il y en a d'autres en Nouvelle-Ecosse; il y a de grands marécages dans la région des vallées, ainsi que dans une partie de votre circonscription de Hants.

D. En somme, il y en a sur tout le littoral de la baie de Fundy et du bassin des Mines?—R. Oui.

D. Ils avaient été asséchés par les Acadiens, mais dans plusieurs cas ils se sont reformés.

M. Ross (*Calgary*): Ce sont des terres que la marée haute recouvrirait?

Le TÉMOIN: Elle les recouvre quand les digues se rompent.

M. Hazen:

D. Passé le cap Hopewell, dans le comté d'Albert, on peut voir de la route les points de rupture des digues, par où la mer a pénétré; ces terres autrefois très fertiles sont maintenant abîmées; il y reste seulement des étendues de boue. Les digues ont cédé; je suppose qu'il en est de même des autres parties du littoral? —R. Oui.

D. Les digues sont rompues, et vous dites qu'il faut creuser les fossés d'eau; je suppose alors qu'il faut relever les digues?—R. Oui.

D. Il faut non seulement creuser les fossés, mais curer les canaux latéraux?—R. Oui.

D. Revenons maintenant sur ce point-ci: pour quelle raison les digues ont-elles été abandonnées, si le pays était fertile et riche? Pourquoi les habitants ont-ils négligé de réparer les digues, d'entretenir les fossés et les canaux latéraux? Le pays était fertile et ils l'ont abandonné à la mer. Pourquoi?—R. Je suis heureux que vous me posiez cette question. Les digues ont été élevées d'abord par les Français. Aussi longtemps que les prix des produits agricoles sont demeurés assez élevés, les cultivateurs ont eu intérêt à entretenir les digues et les terrains asséchés; mais peu à peu les prix ont baissé, à tel point que les travaux d'entretien devenaient ruineux et ont dû être abandonnés.

D. On peut ramasser la situation de cette manière-ci: si les contribuables du pays vont jusqu'à relever les digues et remettre les canaux en état au profit de ces cultivateurs, s'ils doivent payer cela de leur poche, ils voudront naturellement que cela serve à quelque chose; les prix seront-ils assez élevés, dans cette partie du pays, pour rembourser la dépense initiale? N'est-ce pas là une question qui se pose naturellement?—R. Je pense que ce sont de bonnes terres à foin, qui pourront produire quantité de foin et de grains et certaines des plantes vigoureuses qui servent à améliorer les pâturages; cette région pourrait peut-être faire concurrence à l'Ouest pour la production du bœuf dont elle a besoin.

D. Pourquoi cela n'a-t-il pas été fait auparavant?—R. Les prix baissèrent comme je l'ai dit et les choses devinrent si décourageantes que les cultivateurs abandonnèrent tout.

D. Est-ce qu'il ne faut pas plus de coopération? Une fois les digues reconstruites, ne faudra-t-il pas faire un pas de plus et en arriver à plus de coopération? Si nous relevons les digues et laissons chaque cultivateur se débrouiller tout seul, est-ce que les choses iront mieux? Il faut plus de coopération.—R. Nous ne demandons pas à l'Etat de tout prendre sur lui; nous ne demandons que son aide. Le premier pas sera de faire prendre un relevé général par M. Russel, l'ingénieur en chef du ministère, aidé d'une équipe, et des hommes de la place, dont il nous fera plaisir de lui offrir les services. Ce relevé est nécessaire, cette question doit être prise en considération, et nous aurons recours aux conseils des meilleurs ingénieurs. Ensuite il faudra consolider les digues qui tiennent encore, mais d'une façon précaire; puis, le plus tôt possible, approfondir les principaux fossés, afin d'assécher la partie supérieure des zones marécageuses.

L'hon. M. Hanson:

D. Permettez-moi une question. Est-ce que la baisse des prix ne provient pas du fait que l'automobile, en remplaçant le cheval, a diminué la consommation du foin? Est-ce que le foin n'était pas le principal produit de ces marécages—je parle des marécages de Tamtromor, que je connais très bien. L'automobile chassa le cheval et diminua l'importance du foin. Les exportations de foin de cette région, à ce que je me rappelle, étaient très fortes; le foin servait à l'engraissement des bêtes à cornes, mais cela cessa d'être profitable. Si nous pouvions accroître l'élevage de ce bétail dans la région, ne serait-ce pas une opération excellente?—R. Certes. Je suis heureux que vous ayez dit qu'une grande partie de ce foin servait à nourrir les chevaux qu'il y avait alors au pays, en particulier aux mines et dans les villes; la victoire de l'automobile réduisit le marché du foin à un tel degré que le prix en tomba à environ $8 la tonne, de $15 qu'il avait été entre 1918 et 1920.

D. Le foin pressé?—R. Oui.

D. Il en a été de même dans la vallée inférieure de la Saint-Jean, à Fredericton.

M. MacNicol:

D. Quand il y aura là beaucoup de bétail, aurez-vous un abattoir assez grand pour y suffire?—R. Nous avons un abattoir à Moncton; ou plus exactement dans le comté de Westmoreland.

D. Quelle en est la capacité?—R. C'est un établissement de la Swift. Il peut recevoir toute la capacité de production de cette région.

L'hon. M. HANSON: Je pense qu'il va s'en établir un à Fredericton.

Le TÉMOIN: Nous avons essayé d'en obtenir un pour Halifax, mais n'est pas encore ouvert.

M. MACNICOL: J'ai posé cette question parce qu'un membre du Comité a dit hier, en un autre endroit de cet édifice, qu'il n'y a pas d'abattoir à Saint-Jean et que le bétail du Nouveau-Brunswick n'a pas, pour cette raison, le marché qui lui serait ouvert autrement. Cela m'a étonné: une province entière sans abattoir. Mais vous dites qu'il y en a un?

Le TÉMOIN: Oui,, il y en a un qui suffit aux besoins actuels de la région.

M. Hill:

D. Je suppose que votre ministère n'a pas encore calculé la dépense à effectuer? Pourriez-vous nous dire combien il en coûterait par acre, à peu près, pour l'asséchement de ces terres?—R. Monsieur Hill, les ingénieurs ont calculé —ce n'est qu'une estimation assez lâche— qu'il nous faudrait au début un crédit d'au moins $200,000.

D. Oui, mais ce qu'il nous faut d'abord, c'est une estimation de la dépense totale, afin de pouvoir calculer le coût par acre. Il me semble qu'il en coûterait beaucoup moins à l'acre que pour l'irrigation qui se fait dans l'Ouest.—R. Je crois que c'est juste, monsieur.

D. Le coût est d'environ $30 par acre.—R. Je n'ai aucune compétence en cette matière.

D. Je crois que c'est exact.—R. Ce n'est certes pas une grosse somme que nous demandons, si l'on songe à ce qui s'est dépensé ailleurs pour remettre des terres en état.

D. La première chose à faire, c'est un relevé complet et une estimation précise de toutes les dépenses. Nous pourrons alors comparer ces chiffres à celui du nombre d'acres asséchés, ce qui nous donnera le coût à l'acre. Nous découvrirons, je pense, qu'il n'est pas très élevé.—R Oui, nous avons justement dit que les services du génie devraient faire cela.

M. McKinnon:

D. Avez-vous une estimation des dépenses relatives au creusage des fossés sur ces 100,000 acres? Le coût approximatif de l'acre?—R. Non, je ne les ai pas. Nous pourrons faire le calcul rapidement. Les ingénieurs qui ont effectué les relevés prévoient qu'il en coûtera $200,000 pour creuser les princpaux fossés sur près de 100,000 acres.

D. Maintenant, abordons le problème du transport. Vous avez dit que si les fermiers avaient les mêmes avantages que l'industrie et le travail quant au transport, cela ferait toute la différence au monde. Que vouliez-vous dire?—R. Eh! bien, je veux parler du transport des grains de provende de l'Ouest canadien.

D. Vous connaissez les taux actuels, n'est-ce pas?—R. Le ministère fédéral paie le transport à partir de la tête des Lacs, moins 50 cents. Naturellement, si nous pouvions faire continuer cette pratique, tout serait satisfaisant comme je l'ai remarqué dans mes exposés préliminaires, mais jusqu'au moment où ce tystème a débuté, un certain nombre de gens des provinces de l'Est insistèrent auprès des réseaux de transport pour obtenir les mêmes taux que les exportateurs dans les temps normaux. Je ne vois pas pourqpoi il est nécessaire d'accorder une gratification aux éleveurs d'outre-mer de préférence à nos propres gens. Par exemple, la moulée, en Nouvelle-Ecosse, coûtait $2.90 de plus la tonne qu'au Danemark.

D. En d'autres termes, vous menez pour les vôtres la même campagne que M. Tom Reid a menée en Colombie-Britannique?—R. Oui.

D. Vous demandez le taux des exportateurs pour le transport de la moulée. Seriez-vous content si on vous accordait, sur vos grains à moulée, à partir de la

tête des Lacs, les mêmes taux maritimes dont vous jouissez maintenant?—R. Très contents, monsieur. Nous espérons qu'on fera quelque chose comme cela.

D. Maintenant, vouliez-vous dire qu'il faudrait faire davantage quant au transport; prétendiez-vous qu'il devrait y avoir plus de voies ferrées dans certaines régions?—R. Non, je n'en avais pas l'intention; je n'y pensais même pas. Par exemple, sur des produits expédiés de la Nouvelle-Ecosse en Ontario les taux de transports sont plus élevés qu'en sens inverse. J'ai des faits à la mémoire.

L'hon. M. HANSON: Est-ce que cela n'est pas compensé par la Loi des taux de transport des marchandises produites dans les provinces Maritimes?

Le TÉMOIN: Partiellement.

M. PURDY: D'après l'expérience de quelques-uns de nos fermiers de la Nouvelle-Ecosse qui possèdent des fermes partie sur des plateaux et partie sur des terrains marécageux, pensez-vous que le fermier de la Nouvelle-Ecosse peut concurrencer le fermier de l'Ouest sur les marchés à bestiaux?

Le TÉMOIN: Je le crois, monsieur Purdy, et nous le faisons. Par exemple, au sanatorium de la Nouvelle-Ecosse—institution du gouvernement provincial sise à Kentville—il n'est pas entré une seule livre de bœuf de l'Ouest depuis dix ans. Or, les gens qui ont vu la sorte de bœuf qu'on y consomme et qui s'y connaissent, disent que ce bœuf est aussi bon que n'importe quel produit du genre provenant de l'Ouest.

M. BRUNELLE: Est-ce que ces terrains marécageux sont bons pour la culture des grains ou si l'on n'y peut récolter que du foin, car on a fait allusion à la croissance du foin, et la baisse des prix du foin a apparemment ruiné cette région?

Le TÉMOIN: Tous les membres présents qui ont visité à Nappan la ferme du gouvernement, qui possède un même type de sol drainé, savent qu'elle produit une merveilleuse récolte de foin, de grains et même de légumes.

L'hon. M. HANSON: A l'aide d'un drainage convenable, on peut faire pousser tout le grain ordinaire qu'on veut, aussi bien que du foin.

Le TÉMOIN: Oui.

L'hon. M. HANSON: On l'a fait dans les marais de Tamtromor.

Le TÉMOIN: Oui, et aussi dans la vallée de Cornwallis où se trouve ma ferme.

M. EMMERSON: N'est-il pas juste de dire que la population des provinces Maritimes, particulièrement celle qui habite le haut de la baie de Fundy, ne demande pas au gouvernement de lui faire ses fossés et son drainage, mais qu'elle est prête à assécher elle-même ses propres marais? La question importante, dans un marais, c'est d'en exclure les eaux nouvelles, d'empêcher l'engorgement des fossés, car lorsqu'une mare d'eau se forme dans un marais, ni le foin ni le grain ne peuvent y pousser.

Le TÉMOIN: Oui.

M. EMMERSON: Alors, les propriétaires de marais ne veulent de l'aide que pour leurs fossés de décharge afin de pourvoir au drainage de leurs marais avec leurs propres canaux; n'est-ce pas vrai?

Le TÉMOIN: C'est exact, monsieur. Comme je l'ai déjà dit, cette ouverture des principaux canaux est une tâche trop considérable pour que les cultivateurs puissent l'assumer. Ils n'ont ni le matériel ni l'argent voulus. Mais ils sont parfaitement disposés, ainsi qu'ils l'ont indiqué, à ouvrir eux-mêmes les fossés latéraux quand les canalisations principales auront été creusées.

L'hon. M. Hanson:

D. Et pour le coût de remplacement des aboteaux? C'est très cher, n'est-ce pas?—R. Pour les plus grands aboteaux, je crois qu'il faudrait une aide financière.

M. HAZEN: Il leur faudrait de l'aide pour les digues. Les digues ne valent plus rien.

L'hon. M. HANSON: Je le crois.

Le TÉMOIN: L'aide pourrait être donnée sous forme de matériel. Par exemple, l'année dernière, le terrain a cédé sur la digue de Grand-Pré, et nous avons reçu une grande pelle Diesel et des machines qui ont restauré la digue en peu de temps.

M. MARTIN: Nous parlons trop, monsieur le président.

Le PRÉSIDENT: Au sujet, s'il vous plaît.

Le TÉMOIN: Le travail fut accompli beaucoup plus vite qu'à la main. Cet exemple montre ce que les machines peuvent faire, en matière de réparation de digues.

M. Brunelle:

D. Je crois que vous avez parlé d'environ 100,000 acres.—R. Environ 100,000 acres.

D. Dans cette région?—R. Dans cette région, oui.

D. Quelle est la proportion de ce territoire actuellement abandonnée; est-ce la plus grande partie?—R. Je n'ai pas les chiffres ici, mais je crois que ce doit être la moitié.

M. BLACK: La moitié, je crois. Pour indiquer la dépréciation subie, la terre valait jusqu'à $200 l'acre—$100, $150 et jusqu'à $200 l'acre. Elle se vendait parfois plus de $200 l'acre. Or, je crois qu'on peut aujourd'hui acheter 50 p. 100 de cette terre au dixième de ce prix, soit $20 l'acre. Elle s'est détériorée dans cette proportion. Il pousse à peu près une demi-tonne de foin par acre là où il en poussait deux, deux et demie et même trois, et la qualité est des plus pauvres. Si la terre était convenablement drainée et cultivée, la qualité du foin vaudrait celle de n'importe quelle autre région du Canada.

Je regrette l'absence de M. Archibald, directeur des fermes expérimentales. Il a fait étudier, à la ferme expérimentale, la récupération et la culture des terrains marérageux, et les résultats sont véritablement étonnants—trois tonnes et davantage, par acre, du plus beau mélange de fléole des prés et de trèfle. M. McDonald a bien dit que les cultivateurs ne peuvent pas faire maintenant le travail qu'il faudrait faire, à savoir: l'ouverture des principaux canaux de drainage et des fossés, la construction des digues et des aboteaux. Ils peuvent se charger des rigoles, qui devraient être creusées tous les cinquante ou tous les cent pieds. M. MacDonald a signalé que la majeure partie de ce travail devrait se faire aujourd'hui à la machine. Dans l'ancien temps, les Acadiens et les fermiers propriétaires faisaient ce travail à la main. A cette époque, on pouvait louer de la main-d'œuvre pour 75 cents par jour. Elle coûte $4 aujourd'hui. La valeur de la récolte est moins élevée aujourd'hui qu'il y a cinquante ans, où elle atteignait $15 la tonne. La valeur du foin, plus élevée depuis deux ou trois ans, est environ la moitié de ce prix, alors que le prix de la main-d'œuvre et le montant des impôts ont considérablement augmenté. De sorte que le fermier ordinaire ne peut soigner sa terre. Si l'Etat ne l'assiste pas, il sera obligé d'abandonner cette terre, la plus fertile de l'Est du Canada. Cela entraînera la dégradation et la détérioration de toute une région. Un fermier d'autrefois possédait, disons vingt acres de cette terre fertile. Il cultivait la terre marécageuse, dont les récoltes fournissaient le gros de l'alimentation du bétail dans les fermes des hautes terres, et il était assez prospère. Presque tous les fermiers produisaient un ou deux wagons de bétail, il y a cinquante ou soixante-quinze ans. Là où vous en trouviez un plein wagon, vous ne trouveriez plus aujourd'hui une tête de bétail.

Il faut décider si nous allons abandonner cette terre fertile, qui fera tache dans le pays, de nos jours sinon pour toujours, ou si nous allons la récupérer et la restaurer. Je suis sûr que les cultivateurs répondront à toute mesure prise en leur faveur. Certaines de ces mesures devront être prises bientôt. J'approuve ce qu'a dit M. McDonald. Il faut faire des relevés et dresser un plan, sans retard. Une grande partie de ce travail devrait se faire suivant un plan quinquennal;

les principaux canaux de drainage devraient être nettoyés et ouverts sans retard, et les digues et les aboteaux rétablis pour que la terre soit remise en état de production. Chaque acre de terre marécageuse devrait entraîner la culture de trois à cinq acres des hautes terres.

M. Quelch:

D. Quand cette terre a-t-elle cessé de produire? Vers quelle année?—R. Il y a un certain nombre d'années qu'elles ont produit le rendement maximum. Il y a deux ans, j'ai parcouru une bonne partie de ces terres. Je crois que le sénateur Copp était là, et le sénateur et les vieux habitants m'ont dit qu'ils se rappelaient leurs belles récoltes. Je crois que M. Copp m'a indiqué un endroit où poussait une très abondante récolte.

D. Cela remonterait à combien de temps?—R. Les récoltes ont diminué graduellement, à mesure que les principaux canaux se sont engorgés et que l'eau est revenue. Les mauvaises herbes ont envahi graduellement le terrain et tué la fléole et le trèfle.

D. J'ai posé cette question pour la raison suivante. Vous avez dit que la culture a cessé dans une certaine mesure parce que les prix touchés pour les produits agricoles ne suffisaient plus à encourager les fermiers. Il me paraît nécessaire, si l'on entreprend ces travaux, que le gouvernement garantisse les prix dans l'avenir. Autrement, la même chose peut se répéter. Je crois que votre exposé prouve que cette région ne peut concurrencer l'Ouest canadien. Pendant toutes ces années, l'Ouest canadien a augmenté sa production, tandis qu'en Nouvelle-Ecosse une terre jadis fertile se détériorait. Ceci montre qu'elle ne peut rivaliser avec l'Ouest. Pendant les années de dépression, l'Ouest a continué de produire d'énormes quantités. Il est vrai que les fermiers ont fait banqueroute, mais ils ont continué et ils continuent de produire. Si ces travaux sont entrepris non seulement en Nouvelle-Ecosse mais dans l'Ouest du Canada, et si nous continuons à nous occuper du rétablissement des cultivateurs, il est indispensable de leur garantir qu'ils ne seront plus exposés à une chute des prix comme celle de 1932, 1933, 1934 et des autres années. Si cela recommence, la détresse règnera de nouveau dans ces régions, et le travail que nous accomplissons, ou que nous accomplirons au cours des années prochaines, sera tout à refaire, car les cultivateurs ne peuvent pas assurer les travaux d'entretien s'ils ne reçoivent pas leur coût de production.

M. MacNicol: Je voudrais connaître l'avis de M. Hanson.

Le PRÉSIDENT: Un peu de silence.

M. MacNicol: Je voudrais entendre M. Hanson commenter la réflexion qu'il a faite sur la situation économique de cette région.

Le PRÉSIDENT: Voulez-vous attendre que le témoin ait répondu à la question de M. Quelch?

M. MacNicol: Très bien.

Le PRÉSIDENT: Ensuite, nous pourrons nous occuper de cela. Pouvez-vous répondre à la question de M. Quelch, monsieur McDonald?

M. MacNicol: Je crois que la question des fossés se rapporte fort bien à l'ensemble du sujet.

M. QUELCH: Ma question portait surtout sur ce point que tout dépend, dans une large mesure, du prix touché par les cultivateurs pour leurs produits.

Le TÉMOIN: Oui.

M. QUELCH: Et des marchés avantageux.

Le TÉMOIN: Oui. Je puis seulement répondre à l'honorable député qu'il a soulevé une question de politique ministérielle, à savoir, si le gouvernement maintiendra les prix ou non. Nos cultivateurs comprennent beaucoup mieux qu'il y a dix ans la nécessité de produire la nourriture de leur bétail. Ils sont un peu mieux organisés, et je ne crois pas que certaines erreurs du passé se repro-

duisent. Mais, naturellement, il est possible que les prix baissent jusqu'au point dangereux où les cultivateurs ne pourraient plus répondre à la situation sans une intervention de l'Etat.

M. PURDY: Je voudrais demander à M. Quelch s'il croit que la production dans l'Ouest aurait augmenté dernièrement si, pendant des années, nous n'avions pas payé des primes pour maintenir les fermiers de l'Ouest sur leur terre.

M. QUELCH: En fait, ils ont continué à produire. Mais le résultat a été la disparition du petit fermier, dont le grand fermier a pris la place. C'est pourquoi vous avez aujourd'hui dans l'Ouest de grands syndicats. Des compagnies hypothécaires possèdent de vastes territoires. Il est arrivé que le fermier incapable de produire plus longtemps sur une petite ferme a été mis en banqueroute. La compagnie hypothécaire a saisi la terre, réuni cinq ou six fermes, et les a confiées à un seul gérant, pour réduire les frais. La terre a continué à produire, mais nous avons une situation regrettable. La terre est devenue graduellement la propriété des compagnies hypothécaires au lieu d'appartenir aux fermiers.

M. GILLIS: Je voudrais avoir les commentaires de M. McDonald sur deux points. Le but du Comité en examinant cette question est de déterminer ce qu'il nous en coûterait de drainer ces terres après la guerre. Je voudrais savoir à qui appartiennent actuellement les terres. Vous allez récupérer 100,000 acres, dont la moitié sont abandonnées. Cependant quelqu'un a des titres de propriété sur ces terres; et je voudrais savoir qui. En second lieu, à qui appartiennent les 50 p. 100 qui ne sont pas abandonnées? Je voudrais aussi savoir si le gouvernement prend toutes les précautions, s'il doit entreprendre ce travail, pour éviter la spéculation qui enrichirait quelque individu; et enfin, au cas où l'Etat doit prendre la responsabilité de récupérer ces terres, s'il les utilisera, après la guerre, pour l'établissement de soldats, si elles conviennent à cet usage. Nous ne voulons pas qu'un individu s'installe sur ces terres en les payant $20 l'acre, comme M. Black l'a indiqué, pour les revendre $300 plus tard.

Le TÉMOIN: Je serais très fâché si quelqu'un pouvait tirer quelque spéculation des mesures que nous suggérons ici. A ma connaissance, la majeure partie de cette terre appartient à des particuliers, à de petits fermiers.

M. BLACK: Cent acres par ferme.

M. Jean:

D. Quelle est l'étendue moyenne de ces fermes?—R. 100, 125, ou 150 acres.

M. MacNicol:

D. Où les cultivateurs demeurent-ils?—R. Dans les parties élevées.

D. J'ai passé trois jours à les chercher, et je n'en ai trouvé qu'au sud où demeure M. Black et au nord vers le Nouveau-Brunswick. Les cultivateurs n'habitent pas les marécages?—R. Non. Ils habitent les terrains élevés.

Le président:

D. Ces terrains sont-ils la propriété des mêmes cultivateurs à qui appartiennent les marécages?—R. Oui. Je puis vous donner l'exemple suivant: des cultivateurs habitent près des digues de Grand-Pré. Les hautes terres sont proches. Ils ont à Grand-Pré une lisière de terre marécageuse le long des digues. C'est là qu'ils prennent leur foin et qu'ils laissent les bestiaux à l'engrais. C'est la même chose dans les comtés d'Amherst et de Westmoreland.

M. Purdy:

D. Est-ce que certains cultivateurs habitent à dix ou douze milles de leurs marécages?—R. Oui. Sur ma ferme la partie marécageuse est à six ou sept milles de ma maison.

M. MacNicol:

D. Oui, exactement. C'est donc un va-et-vient continu?—R. Oui.

D. C'est loin.

M. Castleden:

D. Des hommes à qui appartiennent les fermes dont nous venons de parler ont-ils un titre de propriété? Les fermes sont-elles hypothéquées?—R. Malheureusement, par suite des années de crise et de la valeur peu élevée des produits agricoles, un trop grand nombre de fermes sont hypothéquées.

D. Quel est le pourcentage de leur intérêt dans ces terrains aujourd'hui? Pourraient-ils le conserver si les terrains étaient améliorés?—R. Je le crois.

M. Ross (*Calgary-Est*): Monsieur le président, je voudrais dire quelques mots sur cette question. Il me semble qu'il serait très opportun de restaurer ces marécages. Il est évident qu'ils sont d'une grande valeur, et il ne coûterait pas cher de les assécher, d'après ce que j'ai entendu dire ici aujourd'hui. Je ne partage pas l'avis de M. Quelch, et il m'excusera de trouver son attitude quelque peu égoïte. Le Canada a beaucoup aidé l'Ouest et l'industrie du blé, et il n'est que juste qu'à notre tour, nous aidions la Nouvelle-Ecosse et le Nouveau-Brunswick, en ce qui a trait aux marécages. Ces deux provinces nous ont traités avec justice, et je crois que nous devrions les traiter de la même façon. Il me semble que cet important problème de restauration est un de ceux qu'il faudra étudier très attentivement après la guerre; je me demande, cependant, ce que nous pouvons faire maintenant pour commencer l'exploitation de ces marécages sans abuser de notre main-d'œuvre et de nos ressources.

Le PRÉSIDENT: Monsieur McDonald, avant de répondre, me permettez-vous de prendre la parole? Si j'ai bien compris M. Quelch, je ne crois pas que, à titre de représentant des Prairies, il s'oppose à des dépenses pour les Maritimes. Je crois qu'il soulignait...

M. QUELCH: Monsieur le président, permettez-moi de répondre à M. Ross qu'il ne m'a pas compris du tout. Je ne m'oppose aucunement à ce que ces fonds soient affectés à dessécher les marécages de la Nouvelle-Ecosse. J'exposais tout simplement que nous aurons des difficultés si nous dépensons dans des régions de l'Est et de l'Ouest sans nous rendre compte que la situation actuelle existe parce que les cultivateurs n'ont pu recouvrer leurs frais de production. M. Ross devrait se rappeler que je suis un cultivateur pratique. Je cultive dans l'ouest du Canada depuis 1908, et c'est quelque chose qu'il n'a pas fait.

M. Ross: Oui, je l'ai fait.

M. QUELCH: Pas autant que moi. Vous vous êtes occupé à d'autres métiers que l'agriculture. Je connais probablement bien mieux que M. Ross les obstacles que le cultivateur doit surmonter. Je répète que je ne m'oppose pas à ce que cet argent soit dépensé en Nouvelle-Ecosse. Je crois qu'il est opportun de le faire. Je signale seulement le danger qu'il y a à défricher d'autres terrains agricoles à une époque où nous aurons d'énormes surplus de produits agricoles, à moins de garantir aux cultivateurs qu'à l'avenir, ils pourront refaire leurs frais.

M. MARTIN: Monsieur le président, il me semble que nous atteignons le nœud du problème. Si j'ai bien compris M. Spence la semaine dernière, il proposait d'appliquer le programme non seulement à l'Ouest mais à tout le Canada. Il importe, je crois, qu'un représentant de l'Est se joigne à ceux des provinces Maritimes pour sympathiser avec la Nouvelle-Ecosse et les autres provinces Maritimes dans la situation actuelle; et bien que M. Quelch puisse avoir raison, si nous adoptons la ligne de conduite qu'il propose, nous ne pourrons espérer voir avancer notre pays. Il faut envisager la question au sens large, ou sans cela il n'y aura aucun progrès.

M. QUELCH: Vous n'avez pas eu beaucoup affaire aux cultivateurs.

M. MARTIN: Je ne nie pas l'importance de ce que vous dites, mais je ne crois pas que vous abordiez la question de la bonne manière. La population de notre pays augmentera, et il faut tenir compte de cette expansion. Il importe, je crois,

que M. McDonald sente que tous nous sympathisons avec lui et désirons vivement faire tout notre possible pour aider les provinces Maritimes tout comme les autres provinces du Canada.

M. MacKenzie (*Neepawa*): Monsieur le président, messieurs, je voudrais répondre à M. Quelch afin que le public canadien n'ait pas l'impression que l'Ouest est complètement hypothéqué. Au mois de janvier, le registrateur de titres dans ma ville natale m'a appris que, avec les montants qui se remboursent actuellement, il croit qu'il n'y aura plus d'hypothèques dans cinq ans.

Le PRÉSIDENT: A quel endroit?

M. MacKenzie (*Neepawa*): A Neepawa, au Manitoba. Naturellement, c'est peut-être différent en Saskatchewan et en Alberta. Je ne sais s'il faut attribuer cela à l'état du terrain agricole ou au prix du blé.

Quelques hon. DÉPUTÉS: Au prix du blé.

M. MacKenzie: Au prix du blé et à d'autres raisons; et si quelqu'un veut examiner la situation du Manitoba, il verra qu'elle est assez prospère. D'après les derniers rapports que j'ai ici, je vois que les affaires des municipalités du Manitoba sont excellentes. Je ne voudrais pas que ce Comité ou que le public ait l'impression que l'Ouest est lourdement hypothéqué.

M. Quelch: Je n'ai pas dit que tout l'Ouest l'était.

M. MacKenzie: Vous avez parlé de l'Ouest.

M. Quelch: Je me suis basé sur les chiffres du rapport du Bureau de la statistique concernant les provinces de l'Alberta et de la Saskatchewan, publiés il y a à peu près dix ans; si je me souviens bien, environ 72 p. 100 des terrains étaient hypothéqués ou loués de compagnies de crédit foncier. Je crois que cela est exact.

M. MacKenzie: Monsieur le président, dernièrement, le directeur d'une compagnie de prêt m'a dit que dans deux ans, cette compagnie aurait encaissé tous les arriérés d'intérêt, ce qui démontre une grande amélioration dans la situation des créanciers. Le sénateur Beaubien qui est ici peut confirmer ce que je viens de dire.

Le PRÉSIDENT: A l'ordre, messieurs; M. MacNicol a la parole.

M. MacNicol: Je voudrais qu'il soit consigné au compte rendu que j'appuie sans réserve cette proposition comme moyen d'aider la Nouvelle-Écosse et d'assécher ces marécages d'une manière aussi efficace que possible. J'ai passé plusieurs jours à examiner ces terrains, et je suis d'avis que les premiers colons, les Acadiens qui, dès le début se sont occupés de ces digues, ont accompli un excellent travail en asséchant ces marécages.

Le PRÉSIDENT: Silence.

M. MacNicol: Ayant entendu M. Hanson qui nous a présenté un tableau très complet de l'aspect économique de la situation, je me demande pourquoi les digues et les murs qui retenaient l'eau n'ont pas été entretenus, pourquoi la marée peut monter jusqu'à ces terrains et pourquoi les grandes brèches n'ont pas été remplies. Il semble que les digues aient été négligées et que les fossés n'aient pas été creusés; la question posée par M. Hanson est tout à fait à propos; tout le monde acceptera sa suggestion, ainsi que l'importance de faire tout leur possible. Mais si nous employons nos fonds à faire creuser ces fossés et reconstruire ces digues comment seront-ils entretenus? Le terrain m'a paru excellent quand je l'ai visité. Je parle des marécages au nord de l'endroit d'où vient M. Black, entre Amherst et Sackville. Cette région est très étendue. D'après ce que j'ai pu voir, personne n'habite les marécages; les gens s'établissent plutôt au nord et au sud de ces bas-fonds. M. McDonald dit qu'il doit parcourir six milles pour atteindre un certain morceau de terrain. C'est de l'agriculture qui coûte cher; ce terrain semble excellent et, avec de l'entretien, devrait donner un bon rendement. De

plus, il pourrait y avoir un abattoir dans les alentours, mettons à l'entrée des marécages de la Nouvelle-Ecosse, à Amherst, par exemple. La population de la Nouvelle-Ecosse augmente rapidement. Halifax aujourd'hui compte au delà de 100,000 habitants. Je crois que nous voudrions tous que quelque chose se fasse pour améliorer la situation des cultivateurs des terrains marécageux en Nouvelle-Ecosse. Le terrain en vaut la peine.

Le TÉMOIN: Pour répondre à M. MacNicol, je tiens à dire que certains marécages sont très bien entretenus, comme, par exemple, la région d'Amherst-Point. Certaines dispositions du Marsh Act assurent l'amélioration de ces marécages. Cette loi comprend un projet en vertu duquel les propriétaire de marécages sont taxés tant par acre pour l'amélioration de ces terrains; ce moyen réussi très bien. Permettez-moi de vous donner un exemple de ce que valent ces marécages aux cultivateurs. Peu après le début de la guerre actuelle, un officier anglais en voyage au pays parcourut en avion la plus grande partie du Canada, de l'Ontario à la côte. Lui et ses compagnons étaient en quête d'un terrain pour y essayer des munitions. Ainsi que je l'ai dit, cet officier parcourut en avion le territoire à partir de Québec vers l'est. Une fois arrivé à la région de Grand-Pré qui est très étendue, il y jeta un coup d'œil sans en connaître personnellement la valeur et dit qu'il s'agissait d'un ancien pâturage qui conviendrait exactement à ses fins, tout défrichement y étant inutile. Il n'y avait qu'à mettre les canons en place et tirer. J'entendis parler de cela, j'allai me renseigner et appris qu'on devait prendre possession de ce terrain. Les cultivateurs tinrent une ou deux assemblées dans la région de Grand-Pré et lorsqu'ils se rendirent compte qu'il était probable qu'ils perdraient leurs terres à foin et à grain, ils furent remplis d'inquiétude à ce sujet, sauf ceux qui avaient tellement de dettes ou d'embarras pécuniaires qu'ils ne pouvaient guère faire face à leurs engagements. Nous avons donc fait faire un relevé de cette région et avons obtenu l'évaluation de cette étendue. Lorsque cet officier anglais apprit qu'elle lui coûterait plus de $100 l'acre et que si les canons étaient mis en place à une extrémité du marécage et tiraient sur ce qui paraissait un mur à l'autre bout, les obus perceraient dans les digues des trous par lesquels l'eau de la mer pénétrerait à marée haute, il renonça bientôt à son projet.

M. CASTLEDEN: J'ai une observation à faire. Mon préopinant a parlé de l'importance des déboursés. A mon sens cela étaye admirablement le point que M. Quelch a tenté de démontrer, à savoir qu'il faut de bons marchés pour les produits, et que la situation améliorée a résulté directement de la hausse des prix des produits laitiers et plus particulièrement de ceux du bœuf et du porc. Les cultivateurs sont prospères lorsque les prix de ces denrées sont supérieurs aux frais de production, autrement, leur situation ne leur permet pas de tenir. Pour revenir à cette province de la Nouvelle-Ecosse, j'espère que le Comité pourra recommander qu'on y applique une mesure assez semblable à la L.R.A.P. pour leur avantage. Si les chiffres qu'on nous a soumis aujourd'hui sont le moindrement exacts, il semblerait qu'une grande étendue pourrait être asséchée et devenir rémunératrice, qu'elle pourrait être mise en état de produire à très peu de frais. Je désire vivement que les cultivateurs restent les propriétaires de leurs terres; on accomplit le plus possible au moyen de coopératives pour leur permettre de s'aider eux-mêmes. J'irais même jusqu'à suggérer que dans le commerce de la mise en conserve, une coopérative de mise en conserves qui appartiendrait aux cultivateurs et qu'ils exploiteraient améliorerait grandement leur situation économique actuelle et contribuerait fortement à développer l'esprit de solidarité qu'on aime constater chez eux. J'aimerais que M. McDonald dise au Comité ce que fait son ministère en vue d'aider l'expansion des coopératives chez les cultivateurs de là-bas.

Le TÉMOIN: D'abord, monsieur le président, je veux bien faire comprendre que je ne veux pas créer l'impression que je ne suis ici que le porte-parole des propriétaires de terres marécageuses de la Nouvelle-Ecosse. J'aimerais aussi que

vous teniez compte que je m'intéresse à ceux du Nouveau-Brunswick, de l'île du Prince-Edouard, du Québec et de l'Ontario.

Quelques DÉPUTÉS: C'est admis.

Le PRÉSIDENT: Oui, de tous les cultivateurs.

Le TÉMOIN: Puis, en réponse à M. Castleden, je devrais dire que le ministère provincial de l'Agriculture s'est occupé d'aider l'établissement de coopératives. Il estime qu'elles constituent un moyen d'aider le cultivateur à résoudre le problème de la vente de ses produits. En même temps, je veux déclarer que nous ne nous intéressons pas à l'organisation pour des fins politiques; cela va sans dire.

M. CASTLEDEN: Je ne l'ai pas laissé entendre.

Le TÉMOIN: Non, je crois qu'on peut dire—je crois que vous pouvez juger d'après ce qui a déjà été dit concernant l'organisation de la vente des volailles et des porcs ainsi qu'à l'égard d'autres produits du bétail et d'autres produits agricoles, que nous avons essayé de coopérer avec les cultivateurs; nous les avons aidés et encouragés par tous les moyens possibles à se réunir et à résoudre leurs problèmes. Je veux aussi déclarer que l'Université Saint-François-Xavier, par ses cours publics, a accompli d'excellent travail concernant l'expansion des coopératives; cela vaut non seulement pour la Nouvelle-Ecosse, mais aussi pour le Nouveau-Brunswick et l'île du Prince-Edouard.

M. POTTIER: Je demanderais à M. McDonald de nous dire s'il connaît les deux projets d'asséchement de marécages entrepris dans le comté d'Yarmouth; l'un à Chegoggin et l'autre à Hubbard's Point. Je crois qu'ils n'avaient trait qu'à quelques acres à chaque endroit. Ils ont été mis en train, je crois, il y a trois ou quatre ans. Est-il au courant de ce qui s'est passé là-bas? D'après mes souvenirs, ces projets ont été entrepris par le ministère fédéral de l'Agriculture.

Le TÉMOIN: Monsieur le président, en réponse à M. Pottier, je puis dire que ce ministère, par l'entremise de son surintendant à la ferme d'expérimentation à Nappan, M. Baird, a surveillé ce travail. Il n'y a pas été dépensé beaucoup d'argent et on a presque accompli l'impossible; les résultats ont été merveilleux, surtout si on tient compte de la faible dépense effectuée pour l'asséchement des marécages.

M. POTTIER: Et cela ressemblerait assez aux projets auxquels vous pensez pour les autres marécages?

Le TÉMOIN: Exactement.

M. HILL: D'après la teneur des témoignages, certains des membres du Comité éprouvent quelque difficulté à comprendre pourquoi les digues et les canaux dont il a été question n'ont pas été entretenus; ils se demandent si on les entretiendrait advenant leur reconstruction. Ainsi que le savent peut-être certains membres du Comité, j'ai eu quelque chose à faire avec l'entretien de certaines digues dans les comtés de ma province il y a quelques années. Il y avait alors une association, dont a parlé M. McDonald, grâce à laquelle chacun de ses membres était imposé en proportion de l'étendue qu'il avait dans les terres marécageuses, pour l'entretien de ces digues et de ces canaux. J'ai l'impression que l'entretien des digues et des canaux fut abandonné au Nouveau-Brunswick pour le motif qu'après le fléchissement des prix des produits agricoles, bon nombre des cultivateurs ont constaté leur impuissance à faire face à leurs impositions. Voyez-vous, celles-ci n'étaient pas obligatoires et ainsi donc, certains cultivateurs refusaient de les payer, alors que d'autres étaient tout à fait disposés à y faire face, mais s'ils faisaient une dépense de ce chef, les autres en profiteraient sans y avoir rien contribué eux-mêmes. J'avais pensé à recommander au Comité que ce travail se fasse par l'autorité fédérale sous l'empire d'une loi calquée sur la Loi sur le rétablissement agricole des Prairies. On pourrait l'appeler Loi sur la remise en état des fermes canadiennes. Ce travail

serait exécuté de concert avec les provinces et alors ces associations verraient elles-mêmes aux réparations à ces digues et à ces canaux. Tant qu'un tel arrangement subsisterait, et je ne vois pas pourquoi il ne durerait pas indéfiniment, ces associations entretiendraient les digues et les canaux et elles imposeraient les cultivateurs suivant leurs propriétés. D'après la loi, elles pourraient rendre obligatoire pour ces cultivateurs le paiement des frais d'entretien de ces digues et de ces canaux. A cette fin, je suggère que cela se fasse en vertu de ce qu'on pourrait appeler Loi sur la remise en état des fermes canadiennes. Je crois qu'il se fait quelque chose d'analogue dans l'Ouest où l'on rend la fertilité à des terres en les irriguant. On fait payer l'eau au cultivateur selon une certaine échelle et il paie aussi pour le bon entretien de sa terre et de l'installation. Il pourrait en être de même pour ces terres marécageuses. C'est ce à quoi je pensais en recommandant au Comité et au Gouvernement que cela se fasse. Une fois ces terres asséchées, les frais d'entretien devraient subsister et les propriétaires devraient être tenus d'en solder les frais, et cela devrait s'exécuter d'après une loi sur le rétablissement agricole au Canada, et par l'entremise de ces associations.

Le TÉMOIN: En confieriez-vous la direction au gouvernement fédéral?

M. HILL: Il y aurait une disposition statutaire établissant ces associations et après que la loi aurait été améliorée, cette disposition pourvoirait à rendre les associations légalement capables d'appliquer les impositions. La plupart des cultivateurs consentiraient, je crois, à un tel arrangement. La difficulté jusqu'ici a été que certains cultivateurs étaient tout à fait disposés à payer leur part de l'entretien, alors que d'autres négligeaient ou refusaient simplement de l'acquitter, ou ne pouvaient l'acquitter. Ceux qui pouvaient payer et payaient ne voulaient pas que certains de leurs voisins qui ne voulaient pas s'acquitter ou ne le pouvaient pas, obtinssent quelque chose à leurs dépens. Je comprends que c'est pour cela qu'on a laissé ces digues et ces canaux se détériorer. Si on les remet de nouveau en état d'après un plan comme celui que j'ai esquissé, il ne serait pas difficile d'en assurer l'entretien pourvu qu'une autorité assez forte y voie. C'est à cela que je pensais en faisant ma recommandation au Comité.

Le TÉMOIN: Concernant une partie de votre suggestion, monsieur Hill, je puis dire qu'en vertu de la loi concernant les marécages telle qu'adoptée dans la Nouvelle-Ecosse, ces frais d'entretien sont tous perceptibles.

M. HILL: Je le comprends.

Le TÉMOIN: Et l'on peut vendre les terres s'il le faut pour obtenir le paiement des frais d'entretien. L'on pourrait procéder ainsi même relativement à l'entretien d'une chaussée sur ces terres marécageuses.

M. EMMERSON: Monsieur le président, bien que je n'appartienne pas au Comité, je connais effectivement la situation concernant les terres marécageuses au Nouveau-Brunswick. Il y existe une loi concernant ces terres. Lorsque des marécages doivent être asséchés, cela peut se faire privément, avec le consentement du propriétaire de la terre, ou un groupe de propriétaires peut demander leur assujettissement à la loi. Les terres marécageuses, ou toute division d'entre elles sont réparties sous des organismes présidés chacun par un commissaire. Les propriétaires de terres marécageuses élisent un certain nombre de commissaires, ces propriétaires ayant autant de voix qu'ils ont d'acres. Lorsque ces organismes se réunissent, ils peuvent décider d'exécuter certains travaux en vue d'améliorer leurs terres, entretenir leurs canaux, entretenir et reconstruire les digues. Il faut parfois changer l'emplacement des dignes à cause des dégâts causés par les marées et les courants qui peuvent ronger la rive. Ces organismes ont plein pouvoir pour agir de la sorte. Dès que les digues sont édifiées sur un nouvel emplacement, les terres marécageuses sont évaluées à tant de l'acre. Au cas de non-paiement des dus ou des cotisations, ces terres peuvent être alors

vendues par le commissaire en vue de les acquitter. L'entretien des digues ne comporte aucune difficulté, pourvu que l'organisme constate que les dépenses sont raisonnables et ne dépassent pas le chiffre du revenu de la terre productive. Bien entendu, si les prix des produits agricoles sont tels que les cultivateurs ne peuvent se rembourser suffisamment, il n'y a qu'une chose à faire, c'est de laisser la mer envahir de nouveau les terres marécageuses. Il est bien vrai de dire que toute la question se ramène à l'obtention de prix suffisants pour les cultivateurs, de bien meilleurs prix que ceux qu'ils ont obtenus depuis plusieurs années.

M. PURDY: Monsieur McDonald, on a discuté longuement de temps à autre le nombre des fermes abandonnées en Nouvelle-Ecosse. Etes-vous en mesure de donner au Comité des renseignements là-dessus; peut-être en ce qui concerne leur situation en comparaison des terres endiguées et des fermes dont nous parlons? Vous possédez des renseignements intéressants à ce sujet. Il en a été question bien souvent.

Le TÉMOIN: Je suis très heureux d'avoir l'occasion de dire que cette affirmation concernant l'existence d'un très grand nombre de fermes inoccupées est grandement exagérée. Il y a réellement très peu de domaines que vous pourriez appeler des fermes inoccupées. La plupart de ces fermes soi-disant inoccupées ne sont pas des fermes au sens exact du mot. Ce sont des fermes où vous trouverez un sol pauvre, de la terre inférieure, où au début de la colonisation de la province les cultivateurs réussissent à vivre parce que l'hiver ils pouvaient abattre des arbres et même parfois y trouver du bois d'œuvre. Ils pouvaient aussi faire un peu de pêche et cela les aidait à subvenir aux besoins de leurs familles. Mais leurs terres ne sont pas de vraies fermes. Ce sont tout simplement des endroits où des gens ont existé pendant un temps et où, je crois, le Créateur n'a jamais compté qu'un homme puisse gagner sa vie pour une période quelque peu longue.

M. POTTIER: Puis-je vous demander combien d'acres pourraient être transformés en prairies? Par exemple, vous avez dit, ai-je compris, qu'il y en avait quelque 100,000 acres dans le voisinage d'Amherst. C'est seulement une région. Qu'en est-il de toute la province de Nouvelle-Ecosse? Je me suis enquis de ce sujet il y a quelques années et je crois que l'on a estimé qu'il avait dans un district de mon comté (Yarmouth) environ 10,000 acres qui pouvaient être drainés et transformés en bonnes prairies. A-t-on fait un relevé du nombre d'acres qui pourraient être drainés dans toute la province?

Le TÉMOIN: Monsieur le président, puis-je dire en réponse à M. Pottier que nous avions compté faire faire l'an dernier un relevé de tous les terrains de marécage de la province. On a demandé au gouvernement fédéral de confier la direction de ce relevé à M. Russell. J'ai compris qu'il avait été l'ingénieur en chef chargé du travail d'asséchement dans l'ouest canadien. Nous n'avons pu l'envoyer dans l'est dans le temps, de sorte que je ne puis répondre de façon précise à votre question. Je dirais qu'il y a approximativement une fois et demie la superficie que nous avons mentionnée en parlant de Cumberland et de Westmorland,—peut-être un total de 150,000 acres. Je tiendrais à dire qu'à mon avis ce ne serait pas une très grande entreprise si les gouvernements, après voir fait un relevé et dressé un plan, pouvaient procurer de l'aide en facilitant l'asséchement des précieux marécages dont nous avons parlé et aussi de quelques autres régions marécageuses. Si nous avions une grande zone marécageuse et que nous pourrions construire un aboteau à l'embouchure d'une rivière, en une localité où il serait possible d'assécher une grande étendue terrains très précieux pour les cultivateurs de la région, il faudrait entreprendre cette construction. Après tout, si nous entendons rendre la culture possible, nous devons entreprendre quelques-unes de ces choses. Nous devons mettre l'éclairage et l'énergie électriques à la portée des cultivateurs, leur assurer de l'eau courante, rendre la vie agricole plus agréable et procurer aux gens de nos régions rurales quelques-uns des bienfaits dont jouissent leurs cousins des villes.

M. HILL: En parlant de l'entretien de ces terres, je savais que ces associations avaient été constituées pour voir à l'entretien des terrains marécageux assainis dans certaines parties des provinces de Nouveau-Brunswick et de Nouvelle-Ecosse, mais on néglige ces digues et les autres ouvrages depuis plusieurs années. Aussi, si nous proposons maintenant que le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial affectent des sommes à la reconstruction de ces digues et des canaux de drainage, je crois que l'entretien ne devrait plus être confié aux associations locales. Je vais vous dire pourquoi. J'ai fait partie quelques années du ministère des Travaux publics de la province de Nouveau-Brunswick, et nous avons constaté que ces associations ne voyaient pas à l'entretien de leurs digues. Les membres de ces associations étaient tous des propriétaires terriens, et s'ils éprouvaient une mauvaise année et si l'entretien comportait des ouvrages coûteux ils essayaient de s'y dérober. Ils disaient: nous allons remettre ces travaux à l'an prochain alors que nous serons peut-être plus en mesure de les entreprendre. Ainsi, ils remettaient les travaux d'année en année et les ouvrages se détérioraient au point qu'il devenait impossible de les remettre en état. Aussi, si nous entendons faire une recommandation au gouvernement fédéral ou affecter des sommes à ces ouvrages, nous devrions recommander également qu'il se charge de l'entretien et cotise les propriétaires, mais qu'il enlève l'entretien des mains des propriétaires. Ceux-ci devraient acquitter les frais des améliorations ou de l'entretien, mais il importerait de confier l'entretien à des autorités plus compétentes. Un tel arrangement n'ajouterait pas aux frais de l'entretien mais ce serait un régime beaucoup plus satisfaisant de laisser une petite association locale faire les choses à la diable comme en ces dernières années. L'application du régime une fois confiée au gouvernement fédéral aux termes d'une loi que l'on pourrait appeler la Loi sur la remise en état des fermes canadiennes, il importerait de tenir les autorités responsables à la fois de l'exécution du projet et de l'entretien et des réparations nécessaires. Il nous faut des autorités compétentes qui se porteront garantes de l'entretien de ces terres, les améliorations une fois faites, car les fermiers particuliers ont démontré en ces dernières années qu'on ne peut compter sur eux pour des travaux d'entretien convenables et suffisants. C'est l'entretien qui compte surtout dans ces améliorations. Les rats musqués et d'autres animaux pratiquent des trouées dans les digues, les eaux de marée affouillent les berges et des dommages très sérieux peuvent être causés si on néglige ces petites choses. A mon sens, c'est un des aspects les plus importants de toute cette entreprise.

M. CASTLEDEN: Pour faire suite aux observations de M. McDonald concernant les terres abandonnées de la Nouvelle-Ecosse, pourriez-vous nous donner ou nous procurer des chiffres sur le nombre de gens qui gagnent à peine leur vie comme agriculteurs, par années comparatives, disons, 1912, 1922, 1932 et 1942. Pourriez-vous nous donner un exposé qui ferait voir si les gens abandonnent l'agriculture et vont se fixer dans des centres urbains, ou nous indiquer si l'agriculture est maintenue sur de bonnes bases.

Le TÉMOIN: Généralement parlant, monsieur Castleden, chaque nouveau recensement fati voir que le nombre des personnes établies sur des fermes fléchit. Ainsi, à l'heure actuelle, nous comptons environ 28,000 individus que nous pourrions appeler des cultivateurs; c'est probablement une réduction de 3,000 à 4,000 par rapport au chiffre d'il y a dix ans passés. Naturellement, cela ne veut pas dire qu'il y a 3,000 ou 4,000 vraies fermes d'abandonnées. Beaucoup de ces fermes embrassent de faibles superficies et sont constituées d'un sol pauvre où un cultivateur éprouverait de la difficulté à subvenir d'un façon satisfaisante aux besoins de sa famille.

M. CASTLEDEN: Quelle fut la situation en 1922? Et en 1912? Avez-vous quelque idée de la situation en ces années-là?

Le TÉMOIN: Je me trouverais à parler de mémoire. Je préférerais ne pas répondre à cette question parce que je n'ai pas les chiffres en main.

M. GILLIS: Monsieur le président, à propos de l'exagération des chiffres concernant les fermes abandonnées de la Nouvelle-Ecosse, je dois dire que certains membres du Comité sont plus intéressés à contredire quelqu'un qu'à trouver une solution au problème. Je crois avoir dit privément à un ou deux membres de ce Comité que j'ai des chiffres montrant,—et s'il sont erronnés, ils ne sont pas les miens,—que si l'on compare le nombre de fermes exploitées en Nouvelle-Ecosse en 1901 au nombre exploité aujourd'hui, il y a actuellement environ 80 p. 100 moins de fermes en exploitation en Nouvelle-Ecosse qu'en 1901.

Le PRÉSIDENT: Quel pourcentage?

M. GILLIS: Environ 80 p. 100.

M. BLACK: Quarte-vingt p. 100 de moins?

M. GILLIS: Quatre-vingt p. 100 de moins. Je ne suis pas responsable de votre définition d'une "ferme" à cette époque et d'une ferme actuelle. Comme le sait M. McDonald, une ferme qui faisait vivre une famille en 1901 était classée comme ferme. L'unité est plus grande aujourd'hui. On emploie des méthodes plus modernes. Une telle ferme ne passerait pas pour une ferme aujourd'hui. Quoi qu'il en soit, c'était une ferme productrice en 1901 et elle faisait vivre une famille. Si vous visitez le comté d'Inverness,—et je l'ai parcouru depuis deux ans,—vous n'y trouvez que des demeures abandonnées. La superficie comprenait peut-être trois, quatre ou cinq acres seulement, mais une famille y ganait sa vie en ce temps-là et ce lotissement était classé comme ferme. Vous trouverez la même situation dans le comté du Cap-Breton,—les fermes inoccupées sont légion. Il y a plusieurs fermes abandonnées dans le comté d'Antigonish. C'est la même chose dans le comté de Guysboro. Vous ne les appellerez peut-être pas des fermes aujourd'hui, mais les chiffres que j'ai cités étaient fondés sur la situation qui existait dans le temps. Il y eut certainement un déclin rapide. Je ne saurais dire si ce sont des terres pauvres. Je ne suis pas un cultivateur, et je ne prétends pas discuter avec le ministre de l'Agriculture de choses qu'il connaît bien.

Le TÉMOIN: Je ne connais pas toute la situation.

M. GILLIS: Je crois que le ministère de l'Agriculture pourrait bien faire enquête dans ce domaine et formuler un programme défini quant à l'utilisation des bâtisses et des fermes en question,—des terres qui pourraient être affectées dans l'après-guerre au replacement de soldats. Le programme du gouvernement fédéral quant au placement des soldats sur les terres, tel que je le comprends, au lieu d'être une répétion de ce qui a eu lieu au lendemain de la dernière guerre, alors que l'on se contentait de placer des anciens combattants sur de grandes terres qui tombaient ensuite aux mains des compagnies hypothécaires et des banquiers, —situation dans laquelle environ 90 p. 100 se trouvent aujourd'hui,—vise plutôt au morcellisme, à l'affectation de petites propriétés aux anciens combattants. Ces petites propriétés seraient dans le voisinage de quelque industrie. Ainsi, la culture serait une entreprise saisonnière. Les exploitants s'occuperaient de la culture une partie du temps et travailleraient une autre partie de l'année dans les industries. On établirait l'agglomération sur cette base. Sur beaucoup de ces fermes abandonnées de la Nouvelle-Ecosse il y a des bâtisses. Il faudrait que le ministère s'enquière pour savoir si ce sont des terres pauvres et qu'il en tienne compte. Mais il se peut que le gouvernement puisse utiliser beaucoup de ces terres dans l'exécution de son programme de relèvement. J'ai mentionné ces chiffres. Ce ne sont pas des données définitives. Ils ont surgi au cours d'une conversation avec des membres du Comité. Le relevé que j'ai vu comportait des chiffres comparés de 1901 et de 1939 et 1940. Si vous lisez le rapport Sirois traitant de ce sujet et l'exposé fait à la commission Sirois, vous constaterez que la situation est loin d'être rose. Les produits alimentaires importés en Nouvelle-Ecosse comptent pour une somme d'environ $12,000,000. Je crois qu'il y a suffisamment de terres en cette province, si on les utilisait d'une façon pratique

en y établissant des gens, pour obvier aux importations. Nous avons un marché en cette province. Mais vous devez vous rappeler que les compagnies ferroviaires entrent en ligne de compte. Je crois que l'agriculture est à peu près dans la même situation que la houille au Canada. Les chemins de fer trouvent que le transport de produits de l'ouest à l'est constitue une entreprise profitable. Il en est de l'agriculture comme de la houille. Pour résoudre le problème d'une façon saisfaisante, il faut faire entrer en ligne de compte les chemins de fer, les taux de transport des marchandises et plusieurs autres questions.

M. MARTIN: Sans doute ces cultivateurs font de la concurrence dans le cas de produits tels que les pommes de terre.

M. GILLIS: C'est vrai. Nous pouvons les produire.

M. MARTIN: Je le sais. Mais vous faites concurrence à d'autres parties du Canada.

M. GILLIS: Tant que certains individus auront la haute main et peuvent diriger les produits de manière à ce que l'entreprise leur soit profitable, il en sera ainsi, à moins que l'on n'aborde le problème carrément et qu'on n'établisse un équilibre entre les intérêts du cultivateur et ceux de certains particuliers qui veulent faire de l'argent. Je n'ai pas aimé la réponse que M. McDonald a donnée à M. Castleden quand celui-ci s'est enquis des possibilités de l'utilisation d'une coopérative chez les cultivateurs. Il semblait croire que la question avait un but politique. Eh! bien, il se trompait. Je suis étroitement lié au mouvement de l'Université St-François-Xavier, dans la Nouvelle-Ecosse, depuis les débuts. J'ai pris une part active à la fondation des caisses populaires en Nouvelle-Ecosse, avant d'avoir songé à la politque. Je me suis toujours approvisionné à l'un des magasins coopératifs et je le fais encore. Je me suis efforcé de favoriser ce mouvement parce que pour résoudre les problèmes du peuple, il faut intéresser les individus eux-mêmes. La solution viendra d'eux-mêmes. A moins qu'on ne leur enseigne à agir par eux-mêmes, il n'y a pas de gouvernement, tout paternel qu'il soit, qui le fera pour eux. Je crois qu'au cours des dix dernières années, l'œuvre du service d'expansion de l'Université St-François-Xavier, en Nouvelle-Ecosse, a été d'un très grand secours pour les cultivateurs.

M. MARTIN: Et pour les pêcheurs.

M. GILLIS: Et pour les pêcheurs. Mais pour le moment nous parlons des cultivateurs. Ce mouvement s'adresse aussi aux mineurs, par les caisses populaires. A mon avis, le ministère de l'Agriculture de la Nouvelle-Ecosse a coopéré activement avec l'Université, et je tiens à rendre hommage au ministre sous ce rapport. Je crois qu'on pourrait aller encore plus loin et que ce mouvement devrait être mis à profit, surtout parmi les cultivateurs et les pêcheurs, dans le domaine de l'organisation et de l'éducation, en trouvant une solution à leurs problèmes et en leur apprenant à agir pour eux-mêmes. Je me suis levé parce que quelqu'un a prétendu que mes chiffres étaient exagérés. Je ne les ai pas exagérés. Je n'exagère point.

Le PRÉSIDENT: C'est le ministre qui a dit qu'ils étaient exagérés.

M. GILLIS: Le ministre a dit que ces chiffres étaient exagérés.

Le PRÉSIDENT: Il n'a pas dit que vous les aviez exagérés.

M. GILLIS: C'est vrai. M. Purdy a déclaré qu'ils étaient partout dans le compte rendu. Ils ne le sont pas.

M. PURDY: Il existe d'autres comptes rendus que ceux de la Chambre des Communes.

M. GILLIS: Il n'y en a pas ici, et c'est ici même que l'observation a été faite, alors que deux ou trois membres du Comité élaboraient un programme. Je crois que c'est un facteur très important de la restauration de la Nouvelle-Ecosse.

M. MCCULLOCH: Qu'avez-vous à dire au sujet du charbon d'Inverness?

M. GILLIS: Vous devriez être bien au courant de cette question.

Le PRÉSIDENT: Nous ne traitons pas du charbon, à ce moment.

M. GILLIS: Ma déclaration était plus exacte que la vôtre.

M. MCCULLOCH: Pas du tout.

M. GILLIS: Les comptes rendus parlent par eux-mêmes.

M. MCCULLOCH: Oui, le compte rendu parlera par lui-même.

M. GILLIS: Vous devriez être bien renseigné au sujet du charbon l'Inverness. Mais nous ne parlons pas de cela pour le moment. C'est une autre chose qui a été bien mal gérée. Lorsque son exploitation ne fut plus profitable, on la remit au peuple.

Le PRÉSIDENT: Je vous demanderais de ne plus interrompre M. Gillis et de le laisser terminer.

M. GILLIS: Je voulais simplement dire ceci, car, je crois, après avoir parcouru la province et particulièrement l'île du Cap-Breton, que les fermes abandonnées ne sont pas des monuments élevés au progrès mais plutôt à quelqu'un qui dans le passé a négligé son devoir. Maintenant que nous sommes pris dans la tourmente d'une nouvelle guerre, que des changements sont possibles et que nous songeons à corriger les erreurs du passé, voilà bien un domaine propre à amélioration.

Le PRÉSIDENT: Monsieur McDonald, avant que vous vous leviez, puis-je faire une annonce qui cadre bien avec la discussion en cours. Je demanderais aux membres du Comité d'y songer lorsqu'ils retourneront dans leurs comtés. Le Comité du programme a décidé l'autre jour, de convoquer des représentants de tous les gouvernements provinciaux, et des lettres ont été adressées à tous les premiers ministres des provinces pour les inviter. Il a été suggéré que, si la chose était possible, monsieur McDonald, les provinces Maritimes envoient leurs représentants au cours de la semaine du 3 mai, alors que la Chambre reprendra ses séances. Les représentants des autres provinces pourront venir à des dates ultérieures. Il s'agit d'obtenir des renseignements sur la structure économique de chaque province du Canada. De plus, nous nous attendons à ce que les deux réseaux ferroviaires soient représentés, ce qui fournira l'occasion de discuter de questions touchant au transport et qui ont été soulevées ici, ce matin. Nous espérons aussi avoir des représentants des associations coopératives.

M. MARTIN: Et les organisations du travail?

Le PRÉSIDENT: Elles seront représentées également. Mais pour le moment je ne m'occupe que des lettres qui ont été envoyées à la suggestion du Comité du programme.

M. ISNOR: Avant que le ministre prenne la parole, pourrais-je dire un mot? J'ai en vue une déclaration de M. Gillis au sujet du grand nombre de fermes qui ont été abandonnées. Dans sa réponse, le ministre voudrait-il renseigner le Comité sur la production agricole, disons au cours des dix dernières années, par comparaison avec ce qu'elle était précédemment. Je désirerais savoir si elle a diminué ou si elle a augmenté au cours des dix dernières années.

M. GILLIS: Pourquoi pas nous reporter vingt ans en arrière?

Le TÉMOIN: Monsieur le président. Tout d'abord, je tiendrais à corriger une fausse impression qu'a, je crois, M. Gillis, savoir, que j'aurais voulu critiquer une déclaration faite ici aujourd'hui même, comme étant exagérée. Il n'en était pas ainsi. Il s'agissait d'une déclaration faite dans les journaux, principalement dans la province de Nouvelle-Ecosse, en maintes occasions, qu'il y avait un grand nombre de fermes abandonnées. Je tiens à dire que ce n'est pas exact. Il n'y a pas un grand nombre de fermes abandonnées dans la Nouvelle-Ecosse—c'est-à-dire de vraies bonnes fermes—des fermes où un homme pourrait établir sa famille et y vivre tout comme vous et moi nous le désirons pour nos familles.

Comme suite à votre suggestion au sujet des petites propriétés, il y a un grand nombre de ces fermes, comme le sait d'ailleurs M. Gillis, qui sont trop loin d'autres industries pour pouvoir être considérées comme de bons endroits de colonisation pour nos gens lorsqu'ils reviendront. Elles sont trop isolées. Il y a quelques-unes de ces petites propriétés situées plus près de centres industriels, qui pourraient être utilisées. Mais pour la plupart, je crois que probablement, la meilleure solution serait d'y laisser croître les arbres.

Poursuivant la même idée, je puis ajouter que nous avons tenté de fermer les routes dans certains districts, où des gens vivent sur des terres au-dessous de la moyenne et sur lesquelles ils ne gagnent pas leur sel. Nous avons essayé de les faire consentir à se transporter dans d'autres districts, plus près des églises, des écoles et des centres. Mais ici entre un élément humain. Ils ne veulent pas déménager. Ils veulent rester là où ils sont, peu importe qu'ils soient isolés, que le terrain soit pauvre. Vous avez ce problème. Je puis ajouter que nous sommes en train de résoudre le problème en partie pour ce qui concerne les petites propriétés sur lesquelles un certain nombre de gens ne peuvent pas produire leurs propres légumes. Nous croyons que cela sera d'un grand secours, une fois la guerre finie, si ces gens peuvent faire la pêche et récolter leurs propres légumes. Il peut arriver qu'ils n'aient pas un régime alimentaire aussi varié que nous le désirerions, mais au moins, ils ne crieront pas famine. Nous croyons que cela leur aidera.

En réponse à la question de M. Isnor, je puis dire qu'il y a augmentation dans la production de la Nouvelle-Ecosse depuis un certain nombre d'années et que l'année dernière chaque produit agricole a accusé une augmentation, sauf les grains mélangés. Ce fut la seule exception. Dans le district de Cornwallis ou d'Annapolis, le district fruitier, il y a eu diminution au cours des deux ou trois dernières années car, comme certains membres du Comité le savent, cette industrie est une victime de la guerre et elle est considérée comme telle par le gouvernement fédéral. Jusqu'en 1939—ce n'était pas rare—nous récoltions 2,000,000 de barils de pommes; mais il y a eu diminution et la récolte se chiffre maintenant à environ 1,000,000 de barils ou un peu plus. Grâce à la générosité du peuple, et nous l'en remercions, nous espérons pouvoir sauver cette industrie. Ces pommes sont conditionnées pour nos forces armées outre-mer, comme on le sait. Nous espérons que les producteurs de fruits recevront l'encouragement nécessaire pour leur permettre de donner l'attention voulue à leurs vergers; c'est-à-dire qu'il puissent s'occuper de leurs vergers pour qu'ils ne dépérissent pas et qu'ils restent en bon état. L'industrie fruitière de la Nouvelle-Ecosse rapporte d'année en année de $4,000,000 à $5,000,000 en temps normal. Notre principal marché est l'Angleterre où de 80 à 85 p. 100 de nos pommes sont mises sur le marché comme fruits verts.

M. MARTIN: Dans sa principale déclaration, M. McDonald a dit quelque chose que je lui demanderais d'expliquer. C'est une question tout à fait d'après-guerre, mais il a dit que, comme ministre de l'Agriculture de la Nouvelle-Ecosse, il avait un plan pour parer à la disette actuelle d'instruments aratoires, particulièrement pour ce qui concerne les tracteurs et autre matériel semblable, et qu'il avait un moyen de venir en aide aux propriétaires de tracteurs. Voudra-t-il expliquer ce plan?

Le TÉMOIN: Succinctement, le voici. Nous nous proposons de donner une gratification d'environ 25 cents, à partager par moitié entre les propriétaires de tracteurs et les cultivateurs. Nous faisons cela pour aider les cultivateurs ou les propriétaires de tracteurs qui, pensant ne pas pouvoir se procurer des pneus ou remplacer leurs tracteurs, se diraient: "Je fais mieux de garder mon tracteur pour mes propres travaux." Nous voulons les encourager à utiliser leurs tracteurs et à travailler dans leur localité pour les cultivateurs qui n'ont pas de tracteur. Nous avons cru qu'en donnant la moitié de cette gratification au cultivateur, ce dernier pourrait être porté à labourer une ou deux acres de plus, sachant qu'il aurait de

l'aide pour cultiver sa terre. En d'autres termes, nous avons cru qu'il pourrait économiser quelque peu sur le travail et faire en même temps ce que le gouvernement fédéral lui demande: augmenter sa production.

M. McNiven:

D. Est-ce 25 cents par heure?—R. Vingt-cinq cents par heure, oui.

M. MATTHEWS: Monsieur le président, j'ai suivi cette discussion avec grand intérêt, car je connais depuis nombre d'années cette vaste étendue de marécages dont parle M. McDonald. Je n'hésite pas à dire que la population de l'ouest du Canada est très sympathique au projet élaboré ici, aujourd'hui.

M. Ross (*Calgary-Est*): Bravo! Bravo!

M. MATTHEWS: Je crois que j'endosserais sans restriction la suggestion de M. Hill, et une fois cet asséchement exécuté, des mesures devraient être prises —par le gouvernement provincial, à mon avis, plutôt que par une association— pour voir à l'entretien de ces digues. Autrement, et je pense que c'est M. Quelch qui a fait cette suggestion, le tout pourrait être inutile. Notre Comité a tout d'abord pour but d'étudier les problèmes de la restauration, particulièrement en ce qui concerne ceux qui reviennent d'outre-mer. Je demanderais à M. McDonald jusqu'à quel point l'asséchement de ces terres—probablement pas de tous les 250,000 acres parce que cela serait un trop grand espace de terre—aiderait au rétablissement des hommes qui reviennent d'outre-mer. De combien d'hommes additionnels pourriez-vous probablement prendre soin? Après tout, c'est notre besogne.

M. MACNICOL: Simplement pour le travail?

M. MATTHEWS: Pour le travail seulement, et ensuite leur établissement sur des fermes.

M. MCNIVEN: Et le placement après la guerre?

M. MATTHEWS: Pourriez-vous nous en donner une idée?

Le TÉMOIN: Monsieur le président, c'est une question à laquelle il est difficile de répondre. Je ne pourrais donner qu'une estimation. Cela fournira beaucoup de travail après la guerre, alors que nos soldats seront de retour.

M. Martin:

D. A combien d'hommes cela fournirait-il du travail? Pourriez-vous nous donner une estimation en chiffres ronds?—R. Ne vous en déplaise, messieurs, ce ne serait qu'une conjecture. C'est tout ce que je pourrais vous donner. Nous n'avons pas fait tous les relevés nécessaires pour avoir ces renseignements.

M. HILL: Il faudrait faire un relevé topographique dans l'occurrence.

M. MATTHEWS: Donnez-nous un aperçu; c'est tout ce que nous voulons.

Le PRÉSIDENT: Un aperçu ne serait probablement pas d'un grand secours.

M. Jean:

D. Pourrez-vous prendre soin de vos militaires, de vos propres gens de la Nouvelle-Ecosse, lorsqu'ils reviendront d'outre-mer? Est-ce que cela est suffisant ou jusqu'à quel point cela le serait-il pour prendre soin des gens de la Nouvelle-Ecosse revenant d'outre-mer, après la guerre?—R. Il me faut répondre "Non"; pas ce travail seul. Nous devons comprendre, je crois, qu'une autre industrie, en sus de l'agriculture, doit faire sa part.

D. De quelle proportion de vos soldats pourriez-vous prendre soin, si cette suggestion était adoptée? Cette proportion serait-elle peu considérable?—R. Oui, la proportion serait petite. Si nous pouvions assécher ces terres, elles augmenteraient le nombre des terres arables.

M. BLACK: Si M. McDonald me permet de l'interrompre, je crois que ce point devrait être développé davantage. Chaque acre de ces marécages qui pourrait

être asséchée représenterait trois à cinq acres de hautes terres, ordinairement bonne terre à culture, qui pourraient être cultivées mais qui autrement ne peuvent pas être exploitées.

Le TÉMOIN: Oui.

M. BLACK: Je crois que M. McDonald admettra que pour chaque acre de marécage ainsi asséchée on pourrait utiliser de trois à cinq acres d'autre terre.

Le TÉMOIN: C'est exact. Prenons le cas de Grand-Pré; si les officiers anglais avaient réussi à mettre la main sur les digues de Grand-Pré, ils auraient eu tout le district agricole, où ils auraient pu vivre d'une façon satisfaisante, sans avoir besoin des marécages.

M. BLACK: C'est la vérité.

M. MACNICOL: Supposons que nous votions $200,000 pour l'asséchement de ces marécages. Quatre-vingt p. 100 paierait le travail. Cela ferait $160,000. A une moyenne de $3 par jour, par homme, cela représenterait 350 hommes pendant 150 jours, pour commencer.

Le TÉMOIN: Il est difficile de nous prononcer sans faire un relevé des travaux.

M. MARTIN: Monsieur le président, M. Cameron nous a expliqué le projet et je crois qu'il conviendrait d'engager quelqu'un pour cet aspect particulier du problème. C'est un aspect du problème qui nous concerne réellement. Quelqu'un devrait être chargé d'élaborer un projet suggéré, du point de vue génie civil.

Le TÉMOIN: En somme, vous tenez à rendre la vie agricole plus prospère, n'est-ce pas?

M. MARTIN: Oui. Je ne crois pas que cela l'amoindrirait trop.

M. MACNICOL: Il est environ une heure, monsieur le président.

Le PRÉSIDENT: Oui.

M. MACNICOL: Je tiens à proposer un vote de remerciements à M. McDonald. Comme représentant de l'Ontario, je puis ajouter que j'ai beaucoup apprécié ce qu'il a dit. Il a été bien appuyé par l'honorable M. Percy Black, M. Gillis et les autres représentants des provinces Maritimes, tels que M. Pottier, M. Hill et M. Purdy, qui sont plus au courant que nous tous de la situation actuelle. J'ai eu l'occasion de passer quelques jours dans les provinces Maritimes. Je me suis intéressé en premier lieu à savoir si le canal de Chignectou pouvait se construire ou non. Après avoir traversé ce territoire, je suis arrivé aux marécages et c'est ainsi que je m'y suis intéressé. Mais comme représentant de la province d'Ontario, je voudrais que M. McDonald apportât avec lui l'impression que vu que la province d'Ontario sera appelée à payer la moitié de la somme—c'est un fait—la province d'Ontario est toujours contente, monsieur le président, d'aider le reste du pays. Vous pouvez partir avec l'assurance que les représentants d'Ontario dans ce Comité—je parle au nom des députés Ontariens qui sont ici—appuient entièrement votre projet d'assécher ces terres. Je le sais, et j'apprécie ce qui s'est dit. Nous ferons tout notre possible pour rétablir la structure économique de votre province.

M. BRUNELLE: Comme représentant de la province de Québec, je veux appuyer la proposition de mon collègue de Davenport. M. McDonald nous a fait un exposé très intéressant et il a bien plaidé une excellente cause en préconisant cette restauration. Naturellement, il a dû constater qu'à certains moment, il y avait des divergences d'opinion entre les députés de l'Est et ceux de l'Ouest. Il a dû avoir l'impression que nous nous querellions bien souvent. Nous discutons, mais nous en arrivons toujours à une entente. M. McDonald a fait une suggestion que chacun semble approuver; que la loi sur le rétablissement des fermes des Prairies devrait changer de titre et s'appeler Loi sur la remise en état des fermes canadiennes. Cette suggestion a sa valeur et je suis certain qu'elle rencontre

l'approbation de tous les membres du Comité. Encore une fois, il me fait plaisir d'appuyer le vote de remerciements à l'endroit de l'honorable M. McDonald.

Le PRÉSIDENT: Monsieur McDonald, je sais qu'il serait superflu de mettre aux voix d'une manière formelle la résolution de M. MacNicol appuyé par M. Brunelle, le premier de l'Ontario et l'autre du Québec, vous remerciant de votre présence ici aujourd'hui et des déclarations que vous avez faites. Comme président de ce Comité, je puis vous assurer que tous les membres du Comité sont d'avis que vous avez présenté votre cause d'excellente façon, non seulement au sujet des marécages de la Nouvelle-Ecosse, mais aussi au sujet du relèvement de l'agriculture dans les provinces Maritimes en général. Comme tous les membres du Comité le savent d'ailleurs, je tiens personnellement à ce que le mot "Prairies" soit retranché du titre de la loi sur le rétablissement des fermes, pour que cette loi couvre tout le Canada.

Quant au fait que l'Ouest a retiré les bénéfices de la loi sur le rétablissement des fermes des Prairies, je veux ajouter, comme ministre de l'Est, que la Colombie-Britannique, bien que de l'Ouest, ne retire aucun bénéfice de la loi sur le rétablissement des fermes des Prairies; dans le cas présent, l'Ouest signifie les Prairies.

Maintenant, monsieur McDonald, je sais que les membres du Comité aimeraient avoir un mot de votre part en réponse à l'appréciation de ce que vous avez fait pour nous aujourd'hui.

Le TÉMOIN: Monsieur le président, messieurs, Je vous remercie bien sincèrement pour votre vote de confiance et pour l'attention que vous m'avez accordée. Messieurs, je regrette de n'avoir pu faire mieux.

Le Comité s'ajourne *sine die*.

SESSION DE 1943

CHAMBRES DES COMMUNES

COMITÉ SPÉCIAL

DE LA

RESTAURATION ET DU RÉTABLISSEMENT

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

FASCICULE N° 10

SÉANCE DU 7 MAI 1943

TÉMOIN:

M. D. G. MacKenzie, commissaire en chef de la Commission des Grains.

OTTAWA
EDMOND CLOUTIER
IMPRIMEUR DE SA TRÈS EXCELLENTE MAJESTÉ LE ROI
1943

PROCÈS-VERBAL

LE VENDREDI 6 mai 1943.

Le Comité spécial de la restauration et du rétablissement se réunit à onze heures du matin, sour la présidence de M. J. G. Turgeon.

Présents: MM. Bertrand (Prescott), Dupuis, Gillis, Hill, Jean, MacNicol, McDonald (Pontiac), McKinnon (Kenora-Rainy-River), Martin, Matthews, Nielsen (Mme), Quelch et Turgeon.

Est aussi présent: M. D. G. MacKenzie, commissaire en chef de la Commission des Grains.

Le président lit une lettre, en date du 20 avril 1943, reçue de l'honorable J. A. McDonald, ministre de l'Agriculture de la Nouvelle-Ecosse. On trouvera, en appendice au compte rendu des témoignages d'aujourd'hui, un résumé du relevé exécuté au marais d'Amherst par des fonctionnaires du ministère d'Agriculture de la Nouvelle-Ecosse, document qui accompagnait la lettre de M. McDonald.

Le président lit aussi une lettre en date du 17 avril 1943, venant de M. George Spence de Regina, Saskatchewan, directeur de la restauration des fermes des Prairies.

M. MacKenzie est appelé, entendu et interrogé.

Sur motion de M. MacNicol:

Il est résolu—Qu'un vote de remerciement soit offert à M. Mackenzie pour l'analyse pénétrante et complète qu'il a présentée au Comité concernant l'état des fermes du Canada.

Le Comité s'ajourne pour se réunir de nouveau sur convocation du président.

Le secrétaire adjoint du Comité,
A. L. BURGESS.

TÉMOIGNAGES

CHAMBRE DES COMMUNES,

Le 7 mai 1943.

Le Comité spécial de la restauration et du rétablissement se réunit à onze heures du matin, sous la présidence de M. J. G. Turgeon.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, comme vous le savez, nous avons parmi nous ce matin M. D. G. MacKenzie, ancien ministre de l'Agriculture dans le gouvernement du Manitoba, qui est actuellement le président d'un sous-comité du Comité de la restauration présidé par M. James.

M. MARTIN: Et ancien membre de la Commission du tarif.

Le PRÉSIDENT: Son sous-comité s'est occupé de la question agricole. Il va nous présenter ce matin un court mémoire sur l'agriculture. Mais avant de l'appeler, il y a deux choses que je tiens à dire. Je sais que vous apprécierez comme moi la présence du sénateur Lambert, président du Comité sénatorial de la restauration et aussi membre du sous-comité de l'agriculture présidé par M. MacKenzie. Nous sommes heureux qu'il soit des nôtres ce matin.

J'ai ici une lettre de l'hon. M. McDonald, qui a témoigné devant nous à une récente séance. Cette lettre n'est pas longue, je vais vous la lire:

Nouvelle-Ecosse,
Cabinet du Ministre
Ministère de l'Agriculture et de l'Organisation des Ventes

Halifax, le 20 avril 1943.

M. J. G. Turgeon, président du
Comité de la restauration et du rétablissement,
Chambre des Communes,
Ottawa, Ont.

Cher monsieur Turgeon,

Je tiens à vous exprimer, ainsi qu'aux membres de votre comité, mes remerciements sincères pour l'accueil si gentil et si aimable que vous m'avez fait lorsque j'ai eu le plaisir de vous rencontrer avec vos collègues à Ottawa, mardi dernier.

Comme je l'ai signalé aux membres du gouvernement provincial de la Nouvelle-Ecosse et à d'autres personnes que j'ai rencontrées depuis mon retour d'Ottawa, j'ai l'impression que votre Comité de la restauration et du rétablissement est organisé de manière à accomplir un travail très efficace et très satisfaisant. Vos membres sont profondément intéressés et votre comité est en mesure de faire des recommandations qui contribueront puissamment à résoudre quelques-uns des problèmes les plus difficiles que nous aurons à envisager pendant la période de relèvement. Je ne regrette qu'une chose, c'est de n'avoir pas eu le temps de mentionner une autre question qui me paraît très importante et à laquelle j'aimerais que votre comité donne quelque attention à l'une de ses prochaines réunions.

Il s'agit de l'idée d'organiser et de tenir une conférence internationale, de préférence à Ottawa, pour étudier les problèmes relatifs à la restauration de l'agriculture.

Je m'efforce depuis quelque temps d'en savoir davantage sur la politique agricole de la Russie, et franchement je dois admettre que je n'ai pas pu obtenir grand'chose à ce sujet. A notre avis, nous pouvons apprendre bien des choses de la Russie et de certains autres pays qui sont alliés dans cette guerre gigantesque, et il se peut qu'une conférence internationale sur l'agriculture aide beaucoup à préparer le relèvement.

Je vous envoie ci-joint copie d'un résumé du relevé exécuté aux marais d'Amherst par des fonctionnaires de notre service de génie agricole, document qui pourrait vous être utile dans les études ultérieures sur ce problème.

Très sincèrement à vous,

John A. McDonald.

Je laisse au secrétaire du Comité l'autre mémoire sur les marais d'Amherst.

M. MacNicol: Le rapport qui accompagne la lettre du ministre figurera-t-il au compte rendu, monsieur le président?

Le PRÉSIDENT: Oui. Voilà pourquoi je les passe au secrétaire. (Voir l'appendice A.)

Il y a aussi une lettre de M. George Spence, le directeur de la restauration des fermes des Prairies, qui a comparu devant nous et qui nous écrit au sujet de la question posée par M. Paul Martin.

Voici cette lettre:

Bureau du Directeur — Restauration des Fermes des Prairies

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Édifice McCallum Hill,
REGINA, SASK.,

Le 17 avril 1943

Monsieur J. G. TURGEON,
Chambre des Communes,
Ottawa, Canada.

CHER MONSIEUR TURGEON,

Je profite de la première occasion pour vous transmettre les renseignements demandés par M. Martin pendant l'examen des projets relatifs à la restauration des fermes des Prairies. A propos des grandes entreprises d'irrigation, il s'est informé du nombre d'heures et de jours de travail qu'elles comporteraient. En relisant la question, je constate qu'il demande une estimation approximative, et alors il est entendu que l'estimation suivante est de cet ordre.

Le programme soumis au Comité comporterait 111,300,000 hommes-heures de travail sur les lieux, soit 11,130,000 hommes-jours. Bref, ces entreprises pourraient employer la population entière du Canada pendant une journée. Il faut remarquer aussi que 40 p. 100 des matériaux représenterait du travail. Estimation approximative, je crois que 80 p. 100 du 40 p. 100 pourrait être considéré comme des frais de main-d'œuvre.

Veuillez transmettre ces renseignements à M. Martin.

A vous bien sincèrement,

GEORGE SPENCE,
Directeur de la restauration des fermes.

Comme vous le savez, nous avons invité à témoigner les premiers ministres de toutes les provinces. Nous aurions aimé en recevoir quelques-uns dès cette semaine, mais aucun n'est encore prêt. Tous, à l'exception du premier ministre du Manitoba, désirent se préparer plus longuement; ce dernier viendra peut-être, si nous le désirons, jeudi ou vendredi de la semaine prochaine. Je n'en suis pas sûr; mais il doit m'envoyer un télégramme à ce sujet. En voilà assez pour commencer. J'espère que vous voudrez bien excuser le président de parler si longtemps.

Je vais maintenant appeler M. MacKenzie.

M. D. G. MacKenzie, président de la Commission des grains, Fort-William, Ontario, est appelé.

Le témoin: Monsieur le président, mesdames et messieurs, en guise de préface puis-je vous signaler simplement que le sous-comité de la restauration agricole d'après-guerre est encore loin d'achever son étude et de pouvoir en tirer des conclusions; il faut donc regarder tout ce que je vais dire comme l'expression d'opinions personnelles, du moins pour l'instant. Je vais d'abord vous indiquer dans quel esprit notre sous-comité étudie le problème. Puis, je parlerai de divers aspects de la situation de l'agriculture, espérant ainsi vous donner au moins une vue d'ensemble des facteurs du problème agricole canadien du moment. Je puis dire aussi que mon mémoire étudie chacun de ces aspects dans un chapitre différent; je ne savais pas exactement de quelle manière vous désiriez prendre connaissance de ces questions. J'avouerai immédiatement que je souhaite en finir dès aujourd'hui avec ce mémoire; mais si vous avez des questions à poser, après la lecture d'un ou de plusieurs chapitres, et qu'il me soit possible d'y répondre, je m'en ferai un plaisir.

Le président: J'au oublié quelque chose, tantôt. Nous avons parlé ensemble, l'autre jour, de cet aspect de son mémoire. Il serait sage, je pense, que M. MacKenzie s'assure de la reproduction intégrale de son travail dans nos procès-verbaux d'aujourd'hui. M. MacKenzie nous reviendra le 26 mai pour deux ou trois jours. Je parle de cela parce que le même soir la Légion canadienne occupera la salle du Comité des chemins de fer pour étudier une question se rapportant à la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants, et M. MacKenzie sera le principal orateur de la réunion. Il sera alors à notre disposition et nous pourrons l'interroger sur son travail d'aujourd'hui. Il serait donc sage de faire en sorte que ce travail soit reproduit au compte rendu d'aujourd'hui.

M. Macnicol: Vous nous demandez, monsieur le président, de ne pas interroger M. MacKenzie avant qu'il ait fini?

Le président: Pas avant que son travail n'ait été imprimé. C'est ce que je propose; au Comité d'approuver ou non.

Le témoin: Monsieur le président et honorables membres du Comité, voici les termes de l'ordre de renvoi du sous-comité de politique agricole du Comité de la restauration:

> 1. Etudier les problèmes de l'agriculture canadienne, en accordant une attention particulière aux suivants:
>
> (*a*) L'amélioration du niveau de vie de tous les Canadiens au point de vue de l'alimentation, et
>
> (*b*) La prévision des conditions internationales affectant la vente des produits agricoles du Canada; et
>
> 2. Recommander au Comité de la restauration un plan universel de relèvement de l'agriculture canadienne après la guerre.

Vous remarquerez que ces termes de renvoi demandent une étude particulière des mesures destinées à augmenter la consommation domestique des denrées alimentaires, dans le présent et l'avenir, en vue d'améliorer la santé de la population et d'accroître le plus possible l'importance du marché domestique des

aliments produits au pays; les termes de renvoi demandent aussi de chercher à prévoir les fluctuations de la demande étrangère quant aux principaux produits agricoles du Canada. Le sous-comité a reçu instructions, en outre, de recommander au Comité de la restauration un plan universel de relèvement de l'agriculture canadienne après la guerre, de manière à rendre notre exploitation agricole plus stable et nos agriculteurs plus prospères.

Division de la tâche du Comité:

En attaquant la tâche assignée à notre sous-comité, nous avons bientôt compris que les problèmes de l'agriculture, comme tous les autres problèmes de restauration économique, forment trois groupes naturels.

Je pense, monsieur le président, que M. James vous les a déjà indiqués; mais je tiens à les mentionner de nouveau. Les voici:

1. Problèmes touchant d'une manière vitale la prospérité et le progrès futurs de notre agriculture, mais dont la solution dépendra presque entièrement d'études et de collaborations internationales:
   (*a*) le commerce extérieur du Canada
   (*b*) les systèmes monétaires et financiers
   (*c*) la structure entière du commerce et des transports mondiaux.

2. Problèmes appartenant au champ d'action domestique, mais dont les solutions dépendront pour une part des événements mondiaux:
   (*a*) le relâchement des réglementations du temps de guerre
   (*b*) le rajustement de l'agriculture mondiale.

3. Problèmes purement intérieurs, dont la solution dépend entièrement de notre initiative, mais qui exigent une collaboration des pouvoirs fédéral, provinciaux et municipaux; par exemple:
   (*a*) possibilités de placement dans le Dominion
   (*b*) préservation et exploitation de nos ressources naturelles
   (*c*) exploitation et réglementation de nos industries primaires et secondaires, y compris l'agriculture.

A mon avis, monsieur le président, il faut souligner le fait que, dans l'ensemble du problème de la restauration économique, les diverses autorités du Canada ont une responsabilité à reconnaître et une part à assumer. En partant de là, notre Comité s'est organisé de la manière suivante:

Division de la tâche du sous-comité:

Reconnaissant que l'agriculture est à la fois de la juridiction du pouvoir fédéral et des provinces; qu'en d'autres domaines s'y rapportant, certains plans de restauration pourront nécessiter des lois ou diverses formes d'assistance financière; et surtout que les gouvernements provinciaux ne peuvent donner le meilleur de leur effort à la préparation de l'après-guerre pour l'ensemble du pays que si le pouvoir fédéral leur fournit constamment une orientation centrale; le sous-comité comprit bientôt la nécessité d'une consultation des représentants des provinces et des autres experts en agriculture. Aussi, il convoqua à une conférence, à Ottawa, en juin dernier, les ministres de l'agriculture, leurs sous-ministres et hauts fonctionnaires, et les doyens des facultés universitaires d'agriculture et des écoles d'agriculture de tout le Canada, afin d'étudier avec eux la possibilité de collaborer en vue des objectifs définis aux termes de renvoi du Comité.

Cette démarche fut suivie de la visite d'un membre de notre comité qui agit en qualité d'officier de liaison entre le Dominion et les diverses provinces. Il existe maintenant dans chaque province un comité que préside dans la plupart des cas le ministre provincial d'agriculture. Toutefois, le caractère des organismes provinciaux qui nous consultent de temps à autre relativement aux besoins et au développement de l'agriculture dans chaque province varie quelque peu. Nous sommes fortement d'avis que cette collaboration est essentielle si

nous voulons avoir une vue d'ensemble de l'agriculture au Canada et travailler efficacement à l'exécution d'un programme d'après-guerre. Nous sommes aussi d'avis qu'il faut une claire compréhension des responsabilités respectives des gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux quant aux nombreux problèmes de la restauration dans l'après-guerre, et qu'une collaboration étroite et soutenue entre les divers gouvernements ne peut manquer de donner d'heureux résultats.

Je vais maintenant essayer de vous exposer la situation de l'agriculture dans l'économie du Canada.

Situation de l'agriculture dans l'économie du Canada:

Une étude objective de la situation de l'agriculture en fonction de nos problèmes de restauration dans l'après-guerre, pour être efficace, doit s'étayer sur une évaluation complète de la situation statistique de l'agriculture dans notre économie canadienne. Les chiffres que je vais vous citer maintenant proviennent soit des rapports préliminaires du recrutement de 1941, soit de l'Annuaire du Canada, 1942.

† Population totale du Canada, 1941		11,506,655
Population rurale	5,254,239	
Population urbaine	6,252,416	

J'ai essayé de faire subdiviser la population rurale afin d'établir le nombre réel de personnes sur les fermes.

Total de la population sur des fermes, 1941—27.5 p. 100 de la population totale		3,163,288
Total des travailleurs agricoles, 1941:		
Membres de la famille—sexe masculin		980,578
sexe féminin		12,746
		993,324
Il faut ajouter à ce total:		
Engagés permanents et temporaires	253,298	
		1,246,622

Il importe, je crois, que nous nous souvenions de ce fait quand nous songeons à l'emploi dans l'après-guerre.

† Capital total engagé dans l'agriculture, 1940, $4,481,715,000. C'est la dernière année pour laquelle j'ai pu obtenir les données. On peut répartir ce total comme suit:

Valeur brute de la production agricole au Canada, 1941	$1,379,386,000
Valeur brute de la production des bestiaux, y compris la laine	339,208,000
Valeur brute de la production du lait, y compris tous les produits laitiers	206,543,000
Valeur brute de la production en volailles, y compris les œufs	76,428,000
† Valeur brute des récoltes	647,850,000

M. Martin:

D. C'est la valeur brute pour une année. Quelle année?—R. Oui. 1941.

Il continue:

‡ Exportations agricoles à divers pays, 1940:

Total des produits agricoles et légumes	$218,263,811
Total des animaux et des produits animaux	164,723,794
Valeur globale des exportations susdites	$382,987,605

† à † Rapports préliminaires du recensement.

‡ L'Annuaire du Canada, 1942.

Le blé, le bétail, le bacon, le fromage, le lait en poudre, la volaille et les produits de la volaille constituent de beaucoup la principale portion de ces exportations considérables.

Situation de l'agriculture dans l'économie du Canada

Les règlements de la censure interdisent la publication actuelle des chiffres détaillés des exportations courantes, mais la Grande-Bretagne et nos alliés d'outre-mer ont besoin de tous les produits alimentaires que nous pouvons leur faire parvenir.

La situation statistique de l'agriculture étant maintenant posée dans nos esprits, nous pouvons aborder l'étude de facteurs qui se rattachent à l'exploitation et au développement de notre industrie agricole.

Les conditions qui influeront sur l'agriculture après la guerre sont, je crois, un peu plus difficiles à prévoir que celles qui se rattachent aux autres aspects du problème, car les conditions agricoles comportent de très grandes variations d'une province à l'autre. Ainsi, les problèmes de l'agriculture de la province de Saskatchewan diffèrent totalement de ceux de la province d'Ontario. Les problèmes du Manitoba n'ont rien de commun avec ceux de la province de Québec. En conséquence, la tâche que pose la formulation d'un programme national mettant les besoins des diverses provinces du Canada en corrélation tendant à y suppléer est loin d'être facile.

En cherchant à formuler une ligne de conduite je proposerais qu'il serait utile si nous considérions l'agriculture comme une industrie engagée dans la fabrication de produits alimentaires, une industrie qui compte 735,000 succursales de manufactures par tout le Canada, chaque manufacture envisageant des problèmes semblables à ceux constatés dans toutes les entreprises industrielles. Le cultivateur, tout comme le manufacturier qui dirige son entreprise, fait face aux problèmes qui sont la gestion, la main-d'œuvre, le capital de roulement, l'approvisionnement suffisant d'énergie, les frais fixes, la finance, l'efficacité de la manufacture, la stimulation des ventes et les marchés. C'est par l'examen de ces éléments que nous en viendrons au fond même de notre problème agricole.

Par ailleurs, il serait utile d'envisager notre industrie agricole dans son ensemble,—dans le sens de 3,163,288 personnes vivant sur la terre et faisant fonctions de producteurs primaires, ainsi que de ceux qui sont occupés à la préparation des produits agricoles, tels que l'industrie des salaisons, le commerce des céréales, l'industrie meunière, les beurreries et les fromageries, l'industrie des fruits et légumes, et aussi de tous ceux qui s'occupent de la distribution et de la mise en vente des produits agricoles préparés. Il faudrait ajouter tous les organismes et particuliers qui desservent l'industrie, les compagnies de transport, les compagnies de machines aratoires, et les manufacturiers de tous les articles utilisés et consommés sur la ferme. Ce n'est qu'en agissant de cette manière que nous pourrons apprécier convenablement la situation de notre industrie agricole dans l'économie générale du Canada et lui assigner la place qu'elle doit occuper dans la formulation de programmes tenant à la restauration dans l'après-guerre.

Il conviendrait peut-être que nous essayions de définir à ce stade l'objectif particulier que nous espérons atteindre dans la conception de nos projets pour l'après-guerre. Nous pourrions peut-être prendre la clause 5 de la Charte de l'Atlantique comme définition de cet objectif. Cette clause se lit:

> Nous désirons amener toutes les nations à collaborer pleinement dans le domaine économique de manière à assurer à chacune des conditions de vie meilleure, l'adaptatation au milieu économique et la sécurité sociale.

Ainsi donc, en abordant les problèmes agricoles, nous essayons de satisfaire le désir de sécurité future de notre population canadienne; nous croyons qu'il ne peut être réalisé qu'en lui permettant de s'assurer un niveau d'existence raisonnable.

Cela nous amène à la question de l'attribution d'emplois et soulève la question fondamentale de ce qui crée les emplois. Quels sont les éléments d'un emploi? Ne se résument-ils pas simplement au fait que les hommes veulent certains services ou marchandises et consentent à échanger de l'argent ou autre chose pour les obtenir? Lorsqu'un marché existe, la production se hâte de répondre à la demande. Par conséquent, la mesure primordiale en vue de créer des emplois au Canada est de produire les articles pouvant être vendus. Nous devons trouver des moyens d'accroître le volume de ces denrées, de ces matériaux qui doivent être produits, transportés, transbordés, emmagasinés, raffinés, fabriqués, préparés, empaquetés, transportés de nouveau, vendus en gros, en détail, et livrés. Au cours de ces diverses étapes il faut tenir compte de ces marchandises, les inspecter, les manutentionner et les remanutentionner. Ce sont toutes les opérations précitées qui créent des emplois. De ce procédé de production et de manutention des marchandises dépend la demande des opérations qui découlent de la richesse créée et des bénéfices réalisés. Tout notre embauchage est fonction de ces marchandises.

Il n'y a que quatre sources susceptibles de fournir ces matériaux tangibles —les mines, les forêts, la mer et la terre; la plus importante est de beaucoup la terre. Il semblerait donc simplement logique que relativement à notre préparation d'après-guerre nous reconnaissions d'abord que toute notre organisation économique dépend de l'expansion heureuse de ces industries de base.

Prix et revenus agricoles

Il est maintenant intéressant de signaler l'accroissement très significatif de la production agricole totale réalisé au cours des années de guerre sous le stimulant de la campagne de l'aide à la Grande-Bretagne. Aussi significative est la production accrue des animaux et des produits animaux par opposition à la production des céréales au Canada et surtout dans l'Ouest canadien.

Voici les chiffres compilés par le Bureau fédéral de la statistique sur les revenus agricoles au comptant résultant de la vente des produits agricoles, établis en millions de dollars:

1942.....	1,083.1	1936.....	569.7	1930.....	630.2
1941.....	898.9	1935.....	509.2	1929.....	922.3
1940.....	753.5	1934.....	481.7	1928.....	1,058.6
1939.....	710.2	1933.....	390.4	1927.....	929.6
1938.....	647.8	1932.....	377.4	1926.....	952.2
1937.....	640.7	1931.....	442.8		

J'avais espéré pouvoir compléter ces chiffres, mais j'en ai été empêché. J'aimerais vous citer un article qui a paru dans le *Country Guide* de novembre 1942. C'est une publication de Winnipeg qui compte quelque 185,000 abonnés dans les quatre provinces de l'Ouest et l'Ontario occidental. Voici comment s'exprime M. Colquette en traitant de ce sujet:

> Une ferme est une entreprise individuelle, de capitaliste. Elle a deux sources de revenus: au comptant, par la vente des produits; et en nature, la contribution directe de la terre à la subsistance familiale, comme les légumes et la viande pour les repas et le bois pour le poêle de cuisine. Elle entraîne certains frais en tant que commerce, comme les impôts, l'intérêt sur la dette, l'essence pour le tracteur ou le camion, la dépréciation et dépenses semblables. Elle assure une maison à ses exploitants; celle-ci entre dans la catégorie, non pas de la production, mais des articles de consommation, pour lesquels il faut prévoir un loyer juste. La ferme devrait rapporter de l'intérêt sur la mise de fonds, mais cela n'est pas compris, sauf en cas d'hypothèque, dans les chiffres que vous allez voir maintenant—si vous me faites l'honneur de les lire. Ils représentent le revenu net, compte tenu des considérations ci-dessus; ils ont été colligés par la Canadian Federation of Agriculture.

De 1915 à 1919 les cultivateurs du Canada qui représentent approximativement le tiers de sa population ont reçu le tiers du revenu national. Ils n'en ont retiré que le sixième de 1926 à 1929. De 1930 à 1940 il en ont reçu le dixième. En 1932, la plus dure des années de misère, les agriculteurs qui forment le tiers de la population du pays n'ont touché que 5 p. 100 du revenu national.

De 1926 à 1929 le revenu net moyen par ferme s'est établi à $1,007. De 1930 à 1940 il a été de $468. Au cours de la pire année, 1932, le revenu de la moyenne des cultivateurs au Canada s'est établi à $198, dont $111 en espèces et $87 en nature. C'était ce qui leur restait pour subsister eux et leurs familles, compte tenu des dépenses commerciales nécessaires pour leurs fermes. En 1940 le revenu avait monté à $698, ce qui ne représentait que 70 p. 100 des chiffres de 1926 à 1929.

On peut admettre que tous les cultivateurs ne sont pas de bons administrateurs et il se peut que certains soient incompétents, mais même cela ne change pas le fait que le tiers de la population devrait toucher plus que le sixième ou le dixième du revenu national. Nos cultivateurs qui se respectent et qui sont compétents ne devraient pas être forcés de se présenter devant un bureau d'ajustement des dettes; nous ne devrions pas nous attendre, en considérant un avenir éloigné, d'être obligés d'accepter des bonis ou aumônes des gouvernements pour quelque fin que ce fût. Au cours de la période de restauration d'après-guerre nous devrions tenter d'éviter les situations précitées et nous efforcer de maintenir une parité dans les prix entre ce que le cultivateur obtient de ce qu'il vend et ce qu'il paie de ce qu'il achète. Il n'est pas outré de dire que le cultivateur a droit à un peu plus que le prix de revient pour les denrées qu'il produit. L'agriculture ne saurait paraître attrayante à ceux en quête d'emplois à moins qu'elle ne puisse compter sur elle-même comme dans le passé. Des débouchés pour les denrées agricoles ne suffiront pas par eux-mêmes à restaurer l'agriculture. Les prix reçus par le cultivateur pour les produits qu'il vend doivent être tels qu'ils lui assurent un niveau d'existence comparable à celui des collectivités urbaines et suffisant à lui assurer à lui et à sa famille les commodités et les agréments ordinaires de la vie.

Le crédit agricole et les dettes

Le capital est aussi essentiel au succès économique de l'agriculture qu'au succès de toute autre entreprise productive. Il n'est cependant qu'un facteur entre plusieurs. L'abondance de capital ne peut jamais remplacer les occasions favorables ou une administration sage; en fait, plus le capital placé dans une entreprise mal administrée est considérable, plus l'insuccès est certain et désastreux, parce que si avantageuses que soient les conditions auxquelles il est obtenu, il constitue une charge pour l'entreprise. Même si des occasions favorables peuvent exister telles que la capacité de production et des marchés disponibles, les perspectives de succès peuvent être annihilées par une tentative de payer davantage pour l'emploi du capital utilisé, vu les disponibilités de l'entreprise. L'expérience de bon nombre de nos cultivateurs de l'Ouest constitue la preuve de ce fait. Après une exploitation de quelque quarante ans, nous constatons que malgré une loi visant à la diminution des dettes, un nombre considérable des cultivateurs ont perdu leur part de propriétaire et ont été dépossédés, alors que parmi ceux qui sont restés sur leurs terres un trop grand nombre le doivent à la tolérance de leurs créanciers. Quoiqu'il ait pu y avoir d'autres facteurs contributifs, des taux excessifs d'intérêt dans le passé ont surtout amené cette situation. Bien que la mise de fonds dans l'agriculture de l'Ouest en a accéléré l'expansion ainsi que celle de l'industrie de l'Est, on pourrait se demander si le cultivateur de l'Ouest ne se trouverait pas dans une meilleure situation s'il avait moins entrepris. Dans ce cas, sa maison si humble eût-elle été lui lui aurait appartenu au lieu d'appartenir à ses créanciers.

Le crédit à long terme a toujours été la condition nécessaire de la possession des terres. Il soulève les nombreux problèmes qui peuvent surgir entre propriétaires et locataires. Le problème du crédit doit donc s'examiner d'après l'effet qu'il peut produire sur la question de la propriété agricole ou de la location des fermes.

A la longue, les conditions auxquelles les capitaux peuvent s'obtenir dépendent surtout de la capacité productive et des chances de succès. Mais personne ne devrait prêter de l'argent à un cultivateur dont la ferme ne peut produire une denrée pour laquelle il y a un marché, ni prêter à des conditions qui ne permettent pas le remboursement de la dette. Toute la question du crédit dépend donc de celle des marchés. A mesure que les chances de vente s'améliorent, les capitaux deviennent plus faciles à obtenir et s'obtiennent à de meilleures conditions.

L'homme qui veut s'établir comme cultivateur, qui en a l'occasion et qui possède les qualités dont le succès peut dépendre, est un producteur en puissance, et comme tel il mérite que sa demande de crédit à long terme ou hypothécaire soit considérée. Il semble y avoir une différence sensible entre le crédit à court terme fondé sur la production réelle et le crédit à longue échéance qui tient compte de la production future ou possible. Dans le passé, le crédit à court terme se fournissait surtout par les banques commerciales; et le crédit hypothécaire provenait en grande partie des épargnes des particuliers canalisés par les compagnies d'assurances, les compagnies de fiducie, les sociétés de prêt de différents genres et par les institutions de prêt des gouvernements provinciaux et fédéral.

D'après ce qui précède, il y a évidemment, quant à la question du crédit agricole, deux points de vue qui méritent considération. Il y a le point de savoir dans quelle mesure l'on peut s'attendre que l'agriculture sera payante et à quelles conditions un prêt peut se consentir; en second lieu il s'agit de trouver par quel moyen le crédit sera fourni. La première question est la plus difficile, car elle dépend d'une grande variété de circonstances, surtout des conditions où se trouve l'agriculture. Si celle-ci pouvait recevoir sa part normale du revenu national au point de vue de la répartition *per capita*, le problème se résoudrait de lui-même, car une proportion raisonnable des capitaux refluerait vers l'agriculture. Mais en attendant il faut trouver d'autres moyens.

Avant d'examiner quelle forme doivent prendre les agences qui fourniront le crédit, et de quelle manière le surcroît actuel de dettes devrait être distribué, il faut considérer bien attentivement une phase des développements qui ont eu lieu dans les vingt ou trente dernières années. Dans les provinces des Prairies et probablement dans la plupart des provinces, on a adopté des lois qui établissaient des priorités supérieures à celle des titres de première hypothèque. Ces lois ont été adoptées dans une bonne intention, mais je ne suis pas sûr si l'on a bien mesuré l'importance des résultats. Ce relèguement des contrats d'hypothèque à une position inférieure a développé la tendance à réduire les fonds disponibles pour les prêts hypothécaires, et la réduction de la sécurité de ces prêts a porté les prêteurs à augmenter le taux d'intérêt. Considérant l'importance de ce facteur, nous sommes en train d'effectuer un relevé qui révélera la véritable cote de priorité des prêts sur première hypothèque.

Législation concernant le rajustement des dettes provinciales

En outre, si les exigences de la dépression ont nécessité le rajustement et la réduction des dettes accumulées par les gouvernements provinciaux et fédéral, il faut pourtant reconnaître que ces opérations, si nécessaires fussent-elles, tendaient à réduire, entre les mains des particuliers et des corporations, les fonds qui autrement auraient été disponibles pour des prêts garantis par première hypothèque sur les terres. Ce résultat se constate par le fait que depuis plusieurs années, dans l'ouest du Canada, les maisons de crédit ne font presque plus de

prêts hppothécaires, et les institutions de crédit provincial ont également déserté ce domaine pour une large part. Le Commission du prêt agricole canadien est maintenant la seule institution de crédit qui offre des prêts hypothécaires sur les terres.

Rajustement des dettes

D'après le recensement de 1931 (et encore une fois je regrette de n'avoir pu me procurer de chiffres plus récents), un tiers des cultivateurs du Canada portaient des hypothèques de cinq ans ou plus se totalisant à $671,000,000. Ce chiffre est sans doute bien inférieur à la somme réelle du crédit obtenu sur des hypothèques de fermes, car toutes les fermes grevées par les hypothèques formant cette somme sont, pour une part, dans les quatre provinces de l'Ouest et, pour le reste, dans l'est du pays. Alors le total réel doit être bien supérieur à cette somme.

Le taux d'intérêt sur la plupart des hypothèques à long terme qui existaient il y a douze ans allait de 6½ à 8½ p. 100 dans l'Ouest et de 5 à 7 p. 100 dans l'Est.

On peut supposer que dans les années subséquentes, à cause de la dépression, la situation a beaucoup empiré et que le problème de réduire le fardeau total de cette dette à une somme proportionnée à la capacité productive de la terre, est aussi difficile qu'important. A ce propos, nous sommes en train de reviser les dispositions de la loi présentée en 1939 par l'honorable M. Dunning et visant à l'établissement d'une banque hypothécaire. Cette loi pourvoyait à la réduction des dettes à 80 p. 100 de la valeur d'évaluation de la propriété et prévoyait des prêts au taux de 5 p. 100. Il y manquait toutefois certains facteurs avantageux comme une disposition relative à des prêts par les particuliers. Comme le Comité le comprendra, une bonne partie des prêts hypothécaires, dans l'Ontario, par exemple, provient des particuliers plutôt que des corporations. Il faudrait donc, semble-t-il, étendre l'opération de cette loi pour qu'elle puisse répondre suffisamment aux besoins dans tout le pays, car dans l'Ontario et l'est du Canada une forte partie des prêts hypothécaires fournis aux cultivateurs ne provient pas des corporations de crédit.

Il faut aussi étudier les représentations présentées par les provinces de l'Ouest au gouvernement fédéral il y a quelques semaines et examiner de nouveau le fonctionnement de la Loi d'arrangement entre cultivateurs et créanciers.

Il faut aussi donner quelque attention au problème de fournir du capital d'exploitation au moyen de prêts à courte échéance. Dans la Nouvelle-Ecosse et le Québec, et dans une moindre mesure au Manitoba et en Saskatchewan, les caisses populaires semblent constituer un bon moyen de résoudre ce problème. Le fait semble avoir été établi surtout dans la province de Québec et il semble raisonnable de croire que ce genre d'organisation par le peuple et parmi le peuple promet de répondre comme il faut à la situation et même de pourvoir éventuellement à la demande de prêts hypothécaires. Je suis donc obligé de croire qu'il serait bon d'adopter comme ligne de conduite d'encourager ce moyen de fournir aux cultivateurs du Canada les sommes dont ils ont besoin comme fonds de roulement.

Marchés

Nous en arrivons à l'étude des facteurs qui limitent ou restreignent le développement de l'agriculture. Sans doute, le facteur qui dépend le plus de circonstances qui échappent à notre emprise, c'est le marché d'exportation. La demande d'exportation de toutes sortes de denrées canadiennes, pendant trois ans et demi de guerre, a démontré hors de tout doute la valeur d'un marché d'exportation concurrent au point de vue de l'agriculture. L'article 4 de la Charte de l'Atlantique se lit à peu près comme suit:

> Tout en faisant honneur à nos obligations présentes, nous nous efforcerons de faciliter à tous les Etats, grands ou petits, vainqueurs ou vaincus, l'accès au commerce et aux matières premières.

Cet article est donc d'une grande importance pour l'agriculture canadienne, et l'interprétation que l'on en donnera à la Conférence de la Paix aura un effet considérable sur tout l'avenir de notre industrie agricole. Votre comité donne donc beaucoup d'attention à tout le problème de la polititque commerciale et du développement des marchés d'exportation. Nous revisons aussi avec soin la technique employée par nos commissaires du commerce pour le développement de notre commerce étranger, surtout quant aux produits agricoles.

La population du Canada, qui est de 11,500,000, ne saurait consommer une forte partie de notre production annuelle de blé qui, dans les cinq dernières années, s'est élevée à 312,400,000 de boisseaux. Dans les années qui vont de 1937 à 1941, inclusivement, la moyenne annuelle de notre commerce d'exportation d'animaux a été de 179,262 têtes de bétail, tandis que nos exportations de bacon vers la Grande-Bretagne pendant la même période accusent une augmentation beaucoup plus rapide. Voici les chiffres concernant l'exportation du bacon:

Bacon et autres morceaux de lard

Année	Livres	Nombre de porcs
1937	192,058,700	1,600,488
1938	169,463,600	1,412,188
1939	186,473,000	1,553,941
1940	344,147,100	2,867,783
1941	464,614,000	3,871,783
1942 (approx.)	565,000,000	4,708,000

En 1943, le gouvernement demande que nous fournissions à la Grande-Bretagne environ 675,000,000 de livres de lard.

La moyenne du commerce d'exportation du bacon dans les cinq années qui ont précédé la guerre, soit de 1935 à 1939 inclusivement, a été de 165,418,220 livres. Il est déjà manifeste que l'an prochain nos exportations vers la Grande-Bretagne seront d'à peu près quatre fois ce qu'elles étaient en moyenne dans les cinq années qui ont précédé la guerre. Il ne faut pas une grande imagination pour prévoir un affaissement de notre industrie animale dans le cas où une partie importante de ce marché serait enlevée au producteur canadien n'importe quand après la déclaration de paix. Il semble donc important d'attirer l'attention du gouvernement sur la nécessité impérieuse de rechercher dès à présent des marchés à l'étranger pour le bétail canadien après la cessation de la guerre. A cet égard, je recommanderais à votre attention les trois propositions suivantes:

1. Augmentation des contingents actuels d'expédition du bacon aux Etats-Unis et conditions moins restrictives.
2. Négociation d'une entente avec la Grande-Bretagne pour la continuation de l'exportation d'une partie importante du bacon dont elle a besoin.
3. Négociation d'une entente avec la Russie (ou d'autres pays continentaux) pour la vente, pendant une période de dix ans après la déclaration de paix, des animaux nécessaires à la reconstitution des troupeaux de ce pays.

J'en arrive au marché domestique. Nous étudions aussi la question de développer un marché au Canada pour les produits agricoles. Le marché domestique peut vraisemblablement atteindre des proportions beaucoup plus grandes qu'actuellement si, après la guerre, la quantité de denrées que nous expédions outre-mer diminue dans de fortes proportions.

Le docteur L. B. Pett, directeur des services de nutrition, ministère des Pensions et de la santé nationale, a déjà terminé certaines études sur ce très important problème et continue de faire des travaux de recherche pour nous.

L'excellente coopération du Comité interministériel travaillant de concert avec l'Office du ravitaillement en produits agricoles relativement aux besoins de tous les principaux articles de consommation et de production pendant la saison de 1943 nous a aussi été acquise. De plus, le docteur W. C. Hooper vient de terminer une autre étude pour nous sur les programmes de distribution des aliments par le ministère de l'Agriculture des Etats-Unis. Il a joint à cette étude des observations concernant des programmes d'une même nature au Canada dans la période de l'après-guerre. Le tout constitue un pas dans la bonne voie en ce qui concerne le rassemblement des renseignements statistiques nécessaires.

Cependant, il faut reconnaître clairement qu'une appréciation exacte de la situation agricole du Canada dans l'après-guerre et la formulation d'un programme approprié à ce sujet exigent une enquête approfondie, particulièrement dans deux domaines: —

1. Des normes de nutrition et des besoins en matière de consommation appropriés aux conditions de paix (après-guerre) du Canada.

On a fait entrer les normes minima de nutrition en ligne de compte dans les études précitées, mais il importe de les évaluer de nouveau au regard des conditions qui existeront vraisemblablement en temps de paix. De plus, les suppléments en temps de paix aux besoins domestiques essentiels seront différents. Les dispositions actuelles prévoient les bsoins des forces armées et les engagements envers la Grande-Bretagne et certains autres pays pour les fins de la guerre. Les besoins tenant aux expéditions pour le compte du secours et de la restauration dans les premiers stades de la période de reconstruction seront sensiblement différents.

2. Evaluation des potentialités agricoles et rajustements que comportera le modèle jugé le plus désirable quant à la production dans l'après-guerre.

Ce modèle devra peut-être être arrêté au regard de plus d'une série de suppositions. Les plans anticipés doivent évidemment porter bien au delà de 1943. Ce qui importe le plus dans l'étude quant à l'après-guerre c'est un indice de la mesure dans laquelle le modèle actuel de la production doit être jugé transitoire et son maintien praticable dans des circonstances plus normales. Notre comité a pris des dispositions pour que ces études soient terminées dans les quelques mois qui vont suivre.

Il convient de signaler que l'expérience actuelle renverse l'opinion généralement entretenue que l'application de meilleurs normes de nutrition n'augmentera pas la quantité totale d'aliments consommés et partant n'augmentera pas le revenu de la ferme. En 1942, la population canadienne a non seulement acheté plus d'aliments calculés suivant la pesanteur qu'au cours de toute année antérieure mais a aussi dépensé pour des aliments un pourcentage plus élevé de la somme totale affectée à l'achat d'articles.

Ce facteur s'ajoute à l'opinion plus généralement acceptée, savoir, que des articles importants au point de vue de leur valeur nutritive impliquent ordinairement les genres d'agriculture les plus rémunérateurs. Nous ne pouvons pas encore calculer combien on peut ajouter à la consommation totale d'aliments au Canada. Il se peut que la plupart des gens obtiennent suffisamment à manger mais il se peut aussi qu'ils ne mangent pas ce qu'il faut, et il semble souhaitable de hausser la qualité de l'alimentation, ne serait-ce que pour améliorer la santé publique. Cependant, nous créons un marché additionnel très considérable pour des produits laitiers, la volaille et ses produits, les fruits et légumes, etc., en changeant le caractère des articles que les gens mangent et en augmentant la consommation des aliments protecteurs. Je crois que la demande de ces aliments d'une haute valeur nutritive amenerait le développement d'un marché

pour une forme spécialisée d'agriculture qui à son tour rapporterait des profits considérables aux cultivateurs demeurant dans un rayon de 50, 75 ou 100 milles des grands centres urbains, mais n'aiderait peut-être guère le cultivateur établi à 150 ou 200 milles d'une telle agglomération.

Toutefois, il faut admettre qu'avant d'établir de meilleures normes de nutrition nous devrons envisager certains autres problèmes. Il faut d'abord faire comprendre au peuple la nécessité d'utiliser des aliments plus nutritifs, puis il faut établir un régime économique qui permettra aux petits salariés d'acheter les aliments recommandés.

Usage plus étendu des produits agricoles comestibles et non comestibles

L'usage croissant de produits agricoles comme matières premières de l'industrie suscite un intérêt public notable depuis quelques années. L'insuffisance de matières essentielles occasionnées par la grande guerre actuelle contraint les gouvernements et l'industrie de plusieurs pays de chercher de nouvelles sources d'approvisionnement. Dans la plupart des pays européens, et à un degré très marqué aux Etats-Unis, l'industrie s'adresse de plus en plus à l'agriculture comme une source de matières brutes. Les progrès réalisés dans virtuellement tous ces pays nous justifient de croire que des changements révolutionnaires s'effectuent et que l'agriculture obtiendrait peut-être par l'adaptation de sa production aux besoins de l'industrie et l'application de nouveaux procédés, d'énormes marchés additionnels pour ses produits.

Le docteur W. D. McFarlane, de l'université McGill, a consacré quelque temps à visiter des laboratoires de recherches du gouvernement et des établissements industriels des Etats-Unis, et il a présenté à notre comité un sommaire et un rapport très complets sur les développements en ce pays. Les renseignements que comportent ces documents ainsi que les travaux de recherches et d'expérimentation actuellement en cours au Canada nous induisent à croire qu'il existe maintenant une occasion d'agrandir toute la sphère de notre production agricole et d'appuyer comme jamais auparavant sur la production de certains produits agricoles susceptibles d'être transformés en articles et matières qui entrent dans la consommation générale. Nos études dans cette voie se poursuivent. Les membres de ce Comité seraient peut-être intéressés à prendre connaissance de quelques exemples portant sur ce que l'on pourrait accomplir sous ce rapport. Cependant, avant d'en faire part, puis-je citer quelques chiffres du bureau fédéral de la Statistique qui font voir dans quelle mesure l'industrie canadienne s'occupe déjà de la préparation de produits agricoles.

En 1940, la valeur brute totale de la production agricole du Canada s'établissait à $1,235,714,000. Cette même année, l'industrie des salaisons, les établissements de l'industrie laitière, les meuneries, et les usines canadiennes affectées à la préparation des fruits et légumes ont acheté à titre de matières premières des fermes du pays des produits agricoles valant dans l'ensemble $434,900,000. En préparant ces matières premières ils en ont porté la valeur à $625,400,000, et dans le cours de ces opérations ils ont employé 35,433 personnes et payé $43,990,000 en traitements et salaires.

Quand l'industrie est en mesure de constituer actuellement un marché pour des produits agricoles valant $434,000,000, soit environ un tiers du total de notre production agricole brute, nous nous rendons immédiatement compte de la possibilité de développer ce marché éventuel jusqu'à concurrence de cinquante, cent ou deux cent millions de dollars. Si nous pouvons par suite de recherches prolongées réussir à développer un marché additionnel de cette envergure pour les produits de nos fermes, nous aurons rendu un service très précieux à notre industrie primaire, et en ce faisant, nous permettrons à l'agriculture et à ses industries connexes d'employer beaucoup plus de personnes et de contribuer à un régime de vie plus élevé.

Quand la guerre s'est répandue à l'Extrême-Orient, les importations canadiennes d'huiles comestibles et à friture ont été considérablement réduites, et il faut que le Canada songe maintenant à suppléer autant que possible à ses besoins sous ce rapport à même ses propres sources de production. Nous avons prouvé dans plusieurs parties du pays que nous pouvons produire le lin, les tournesols, les carthames, les fèves soya,.....etc., avec succès. Les tournesols et les fèves soya produisent une excellente huile comestible et des travaux de recherches en cours laissent entrevoir qu'un procédé pour la transformation de l'huile de lin en une huile comestible satisfaisante sera réalisé sous peu.

Il est facile de concevoir ce qu'une telle transformation peut comporter quant à la production du lin en ce pays. Une analyse de notre situation actuelle établit clairement le besoin d'augmenter nos installation de broyage afin que la préparation de ces produits oléagineux puisse être complétée au Canada, et de préférence dans le voisinage immédiat des lieux de récolte.

La production de récoltes de filasse mérite aussi considération, et si la guerre se prolonge encore deux ou trois ans, la culture de plantes tels que le lin à filasse et le chanvre, etc., peut facilement constituer une partie importante de notre programme de production.

Il n'y a guère lieu d'appuyer sur l'énorme développement qui s'est produit quant aux fruits et légumes déshydratés depuis le commencement de la guerre. L'épargne d'espace dans les cales et la réduction des frais tenant à l'envoi de produits alimentaires à nos alliés outre-mer ont grandement stimulé ce développement. Les perfectionnements apportés dans ce domaine important de la préparation d'aliments qui font partie de notre production agricole donnent tout lieu d'espérer que le développement sera à la fois marqué et permanent.

Nous avons déjà prouvé que des planches murales d'excellente qualité peuvent être produites de la paille de blé et d'autres déchets. La production de matières plastiques laisse aussi entrevoir d'énormes possibilités. Des protéines dérivées de graines de céréales et du lait, etc., constituent un autre domaine de recherches et d'expérimentation qui indiquent de très grands développements. Il est intéressant de noter à ce sujet qu'une bonne partie du surplus de lait dans l'entrepôt à lait de New-York a été transformé en ces dernières années en différentes sortes de tissus pour la confection de chapeaux de feutre et d'autres articles de vêtement.

Mais il se peut que le grand développement distinct dans les années à venir peut tenir à la production d'alcool industriel et combustible. Il convient de noter que le Canada transformera plus de 7,000,000 de boisseaux de blé en alcool en l'année 1943, tandis que les Etats-Unis comptent employer plus de 200,000,000 de boisseaux aux mêmes fins la même année. Et il est fort probable qu'en 1944, tout près de 400,000,000 de boisseaux de grains de céréales seront affectés à cet usage.

M. MacNicol:

D. Au Canada?—R. Non, aux Etats-Unis. Je m'en rapporte quant à ce chiffre à une déclaration faite à l'assemblée annuelle du United States Chemurgic Council tenue à Chicago au mois d'avril dernier. Pour faire suite, le caoutchouc synthétique constitue maintenant un des plus grands besoins du pays. Les produits agricoles et le pétrole sont les principales sources à même lesquelles on obtient la butadiene pour la fabrication du caoutchouc synthétique. Il est également intéressant de noter les travaux d'expérimentation que les Etats-Unis et le ministère fédéral canadien d'Agriculture effectuent dans la production de nouvelles récoltes caoutchoutifères, telles que le kok-sagyz, etc. Les résultats déjà obtenu sont très intéressants et nous justifient de croire que des réalisations encore plus probantes peuvent bien être escomptées dans ce domaine d'ici quelques années. Je voudrais citer à ce sujet l'opinion d'une autorité éminente des Etats-Unis:

Le Doane Agricultural Service, le plus ancien et le grand service de gestion et d'évaluation de fermes aux Etats-Unis, dit dans son organe, " Little Journeys to Farm Land ": —

> Si on peut dégager quelques faits de la discussion plus ou moins confuse sur le caoutchouc synthétique cela en vaudra bien la peine. Nous nous sommes tenus au courant du programme à cause de sa valeur éventuelle à l'agriculture. Nous avons assisté aux séances Gillette et causé avec des représentants au Congress, des experts et des profanes. S'il était possible de citer quelques faits saillants brièvement, nous dirions: —
>
> 1. La possibilité pour l'agriculture de participer à la production des carburants et du caoutchouc à même les produits de la ferme pendant et après la guerre, présente l'occasion la plus significative que les cultivateurs des Etats-Unis aient jamais eue.
>
> 2. Si en définitive l'agriculture obtient 10 p. 100 du marché des carburants et une part convenable de celui du caoutchouc, on pourra mettre fin aux subventions de l'A.A.A., les cultivateurs pourront produire à pleine capacité, et l'on sera protégé le mieux possible contre une dépression économique d'après-guerre. Ce marché absorberait aussi une quantité de blé et de maïs supérieure à nos surplus moyens des cinq dernières années, en plus de nous forcer à accroître la production des zones du coton et du maïs afin de satisfaire à la demande.
>
> 3. Si l'agriculture peut produire à pleine capacité pour le marché de la consommation en même temps que pour celui de l'industrie, elle restera prospère. Et les Etats-Unis n'ont jamais connu de crise économique lorsque leur agriculture était prospère.
>
> 4. Pour ce qui est de l'alcool et du caoutchouc, nous pouvons affirmer ceci:
>
> (*a*) Le caoutchouc peut se tirer des produits agricoles américains plus rapidement que de toute autre matière première.
>
> (*b*) Les usines de caoutchouc végétal coûtent environ la moitié de ce que coûtent les usines de caoutchouc à base de pétrole.
>
> (*c*) On ne connaît pas le prix d'exploitation des grandes usines de caoutchouc, de quelque procédé qu'il s'agisse. D'après les meilleures estimations, les produits agricoles peuvent faire concurrence au pétrole.
>
> (*d*) Les seules usines européennes de caoutchouc synthétique dont le succès soit reconnu emploient des produits agricoles comme matière première.

Il y a aussi, comme référence intéressante, un livre publié récemment par l'Indiana Farm Bureau, Inc., d'Indianapolis, Indiana, et écrit par M. Paul John Kolachov, directeur des recherches et de l'exploitation, et M. Herman Frederick Willkie, vice-président à la production, tous deux de la maison Joseph E. Seagram & Sons, Inc.; le livre est intitulé " Food for Thought ".

Si quelqu'un veut y jeter un coup d'œil, je l'ai ici.

Ces grands possibilités prêtent une importance particulière à la nécessité d'accroître nos facilités de recherches et d'expérimentation au Canada. A voir le succès déjà obtenu, on ne peut hésiter à prédire une utilisation beaucoup plus grande de nos produits agricoles dans l'industrie, ce qui leur ouvrira des marchés pour une valeur de plusieurs millions de dollars.

Il faudra faire bénéficier de la même sorte de recherches les produits de la forêt, des mines, etc. Si nous pouvons de la sorte transformer les déchets des scieries en alcool, en cellulose, en résines, en lignine, en matières plastiques, en tannin, en charbon de bois, en carton-pâte, en masonite, etc., et établir les petites industries correspondantes sur les lieux même, non seulement nous augmenterons le volume de production du pays, mais il ne fait aucun doute que nous procurerons

du travail à un nombre considérable d'ouvriers. Il faut de même pousser nos recherches dans le domaine de la production minière afin d'exploiter, dans les gisements mêlés et assez importants, tous les minerais qui peuvent servir à l'industrie.

Cela nous fait voir davantage la nécessité d'accroître nos facilités de recherches, au Canada, tâche qui incombe à nos autorités fédérales, provinciales et municipales, à nos universités, à nos hommes de science, à nos ingénieurs et à nos industries. Les dix prochaines années peuvent être pour le Canada des années décisives. Par les recherches sérieuses, de l'esprit d'initiative et de l'ambition audacieuse, nous pouvons en faire une période de progrès au lieu d'une période de stagnation.

Exploitation rationnelle des terres

Peu d'aspects du problème de la production agricole méritent autant d'attention que celui de l'exploitation rationnelle de la terre. Vu la très grande diversité de la structure, des couches d'humus, de la composition minérale des sols, ainsi que de la disposition des terrains, de la précipitation annuelle et de la force des vents, il ne faut pas trop chercher de principes applicables à toutes les parties du pays. La conservation de nos ressources agricoles et l'utilisation intensive de nos terres prennent de plus en plus d'importance avec les années, à cause de la détérioration des sols soumis à des méthodes de culture et d'exploitation impropres. Il n'est peut-être pas exagéré de dire que beaucoup de nos problèmes actuels proviennent de ce que, durant nos années de forte immigration et de rapide agrandissement nous n'avons pas suivi un plan d'établissement soigneusement préparé d'après une connaissance suffisante de la capacité de production des terrains ouverts à la culture.

Pour préparer notre restauration agricole d'après-guerre, il est donc nécessaire de commencer par un classement complet de toutes les terres cultivables de nos provinces. Le gouvernement fédéral et ceux des provinces de l'Ouest ont déjà commencé l'étude nécessaire des sols, et aucune province n'a négligé entièrement ce travail. Mais l'achèvement en est d'une nécessité critique. Une fois nos terres classées selon les résultats de l'examen des sols, il sera possible de dresser des plans de production rationnelle. Il faudra fermer à la colonisation les terres situées hors des zones les plus favorables à l'agriculture, et ne les exploiter que de la manière la plus appropriée à leur capacité de production.

Avant de mettre de côté le problème de l'examen des sols, il peut être bon de noter que pour classer convenablement ces derniers et faire rendre à ce travail sa pleine valeur, il faut appeler et organiser efficacement les inspecteurs des terres, les ingénieurs forestiers, les ingénieurs en hydraulique, les économistes, etc.

Il faudra en même temps tâcher de profiter au maximum des précipitations et des réserves d'eau utilisables. Je n'ai pas à insister là-dessus, car M. George Spence vous en a déjà parlé avec grande compétence; mais je tiens à dire que le travail actuellement accompli par l'administration de la Loi sur le rétablissement agricole des Prairies mérite les plus beaux éloges, et que les dispositions de cette loi, d'après nous devraient s'appliquer à toutes les régions agricoles du Canada.

Il faut perfectionner les méthodes de combat contre l'érosion par l'eau et par le vent, et chercher le moyen d'encourager davantage l'emploi des engrais en vue de restaurer la fertilité d'une grande partie de nos terres abandonnées.

Représentants de districts et agents de comtés

Je recommande instamment de faire profiter tous nos cultivateurs du travail accompli aujourd'hui par les représentants de districts ou agents de comtés, agissant sous la direction des ministères provinciaux de l'agriculture. L'expérience de toutes les provinces démontre à l'évidence la grande valeur de ces services. C'est par eux que sont apportés et interprétés aux cultivateurs les renseignements scientifiques les plus utiles et les meilleures méthodes de culture.

On trouve un exemple très intéressant de ce qui peut se faire avec l'aide de conseillers et de directeurs experts, dans l'œuvre accomplie présentement par la Canada Colonization Association, dans l'Ouest, et en particulier dans l'établissement réussi des Sudètes à Tupper, Colombie-britannique, effectué sous sa direction. Nul doute qu'en ayant recours à ce genre de direction et de surveillance sympathiques, il sera possible d'aider des milliers de nos cultivateurs à exploiter leurs terres avec plus de succès.

Etablissement sur les terres

Les problèmes de l'établissement sur les terres et de l'exploitation des terres ont entre eux des relations étroites; tout plan d'établissement de colons doit tenir compte de la condition du sol, ainsi que de la sorte de production à entreprendre et de la fertilité du terrain.

Il y a déjà eu des lois d'adoptées au sujet des conditions de l'établissement des anciens combattants sur les terres, et je n'ai pas à faire de commentaires là-dessus. Sans étudier longuement les problèmes de l'établissement sur les terres, il suffit peut-être de suggérer quelques conclusions:

1. Tout projet d'établissement doit se faire après une étude approfondie du sol et un classement des terres à cultiver.
2. Il faut fermer à la colonisation les terres situées hors des zones les plus favorables, et les réserver au reboisement, aux pâturages communs, etc.
3. Il faut chercher d'abord à rendre la population plus dense dans les meilleures zones, au lieu de fonder de nouveaux établissements dans des zones moins favorables et dépourvues de municipalités, d'écoles et de services sociaux.
4. Il faut tâcher d'aider les fils de cultivateurs qui désirent s'établir sur la terre mais n'en ont pas les moyens et sont attirés vers les villes.
5. Il faut méthodiquement, faire occuper les fermes à vendre ou à louer par suite de décès, de maladie, de vieillesse chez les anciens occupants, ou du manque d'enfants à qui confier le travail, du manque de main-d'œuvre à engager, etc.
6. Il faut dresser des plans minutieux en vue de faire face à toute situation d'après-guerre provenant
   (*a*) du désir du gouvernement britannique d'établir une partie de sa population dans les dominions, et des moyens dont il disposera pour financer cet établissement.
   (*b*) de notre désir de recevoir des immigrants assez riches pour s'établir avec succès au Canada, soit dans l'agriculture, soit dans l'industrie.
   (*c*) de la nécessité de donner satisfaction aux gens de certains pays d'Europe qui voudront entrer au Canada.

Je n'ai pas la prétention d'englober dans ces conclusions tous les aspects possibles du problème, mais je suis convaincu qu'un plan d'établissement fondé sur la reconnaissance des principes ci-dessus mentionnés servirait mieux que tout autre les intérêts du Canada.

Enseignement professionnel agricole, direction des fermes, et élites rurales

Parce que les conditions changent rapidement et parce qu'il existe un mouvement continu vers la diversification de la production, l'agriculture devient une industrie de plus en plus complexe. Le fermier doit connaître, pour réussir, les meilleures méthodes commerciales. Il doit posséder certaines connaissances en charpenterie et en mécanique, connaître les meilleures méthodes de culture du sol, de destruction des parasites, de traitement des maladies végétales, d'élevage et d'alimentation, de traitement des maladies chez ses animaux, etc., etc. Il doit connaître l'état des marchés et savoir comment vendre ses produits; il doit en général pouvoir diriger sûrement tout le travail qui s'accomplit sur sa ferme.

Dans nos universités et nos écoles secondaires, on s'est occupé surtout de former les étudiants en vue des carrières professionnelles comme celles d'instituteur, d'enquêteur scientifique, d'administrateur, d'organisateur et de conseiller. On permet d'ordinaire à l'étudiant de se spécialiser dans un domaine ou deux, comme dans la science des sols, la science des plantes, l'agronomie, l'économie, etc. Sans vouloir diminuer en rien l'utilité de ce genre de formation professionnelle, je pense que l'agriculture de demain exigera une formation plus souvent orientée vers la direction des fermes. La formation professionnelle doit occuper une plus grande place qu'elle n'occupe dans l'organisation de notre vie agricole. Il se fait déjà beaucoup, au moyen de la presse agricole, des bulletins de fermiers, de la radio, des clubs de jeunes fermiers, des conférences, des cours, ainsi que dans les écoles secondaires et dans les écoles d'agriculture; mais il faut donner comme complément à ce travail un enseignement plus approfondi et plus complet, dans les écoles secondaires et les universités, de l'art de diriger une ferme.

Dans la période de reconstruction d'après-guerre, les hommes possédant une formation professionnelle et artisanale seront plus nécessaires que jamais. La situation du marché agricole changera sûrement, ce qui nécessitera un changement dans la production et l'organisation. Le niveau des prix baissera; il faudra produire à meilleur compte, et ce résultat pourra s'obtenir par une mécanisation plus accentuée et par un perfectionnement des méthodes commerciales. Il faudra recourir à quelque procédé de conservation du sol, sinon l'érosion, en particulier, entraînera des pertes irréparables. Le régime foncier pourra également subir quelque modification. Ces problèmes, entre autres, exigeront les services de professionnels très compétents, en mesure d'élaborer une politique agricole et de fournir des directives. Et les cultivateurs, pour tirer le meilleur parti de cette politique et de ces directives, devront posséder des connaissances plus avancées en matière d'art, de science et de commerce agricoles. Les cours de perfectionnement pour les cultivateurs plus âgés et une meilleure instruction pour la jeunesse agricole et pour les anciens combattants seront donc plus nécessaires que jamais, dans la période d'après-guerre.

Pour que l'agriculture prenne la place qui lui revient dans l'économie nationale, l'instruction agricole doit être, non seulement perfectionnée, mais plus généralement utilisée. A l'heure actuelle, la proportion des cultivateurs recevant une formation professionnelle ne dépasse peut-être pas cinq pour cent. Quand la situation agricole changera, après la guerre, cette proportion devra être augmentée, jusqu'à comprendre au moins la majorité de nos fermiers. Il y faudra des écoles professionnelles plus nombreuses. Sans essayer aujourd'hui de définir leur organisation, leur emplacement ou leur programme, il peut être opportun de suggérer que les problèmes financiers exigeront une collaboration active du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux, des élèves et des associations intéressées. Les gouvernements pourraient se partager la mise de fonds sur des bases à déterminer. Quant aux frais d'exploitation, ils seraient supportés par les deux gouvernements, les élèves payant un droit assez peu élevé pour ne pas empêcher les fils et les filles du cultivateur moyen de suivre les cours. Des organismes tels que les associations agricoles, les compagnies de vente de grains et de mise en conserves, les associations philantropiques et autres seraient encouragées à offrir des bourses pour les élèves doués mais pauvres.

Une instruction ainsi organisée nous permettrait d'espérer un meilleur rendement des opérations agricoles, un niveau supérieur de l'agriculture en général, une industrie apte à fournir à notre population agricole les chefs—hommes et femmes—qui l'entraîneront vers le progrès.

Agriculture et immigration

Un grand nombre des chefs de la vie publique prévoient un afflux considérable d'immigrants, après la guerre. D'autres ne souscriront pas entièrement à cette opinion, en raison des problèmes compliqués que poserait un transfert de population d'un pays à l'autre; mais il est possible que la situation mondiale,

après la guerre, modifie nos idées préconçues. La question est si vaste et susceptible d'exercer une influence si étendue sur la vie canadienne et sur notre situation dans le monde qu'elle exige une étude attentive de l'expérience que nous offre l'histoire des quarante ou cinquante dernières années.

Pendant la période de l'immigration intensive, de 1900 à 1912, nous avons attiré des immigrants, pour nous aider à développer nos grandes ressources agricoles et pour fournir de la main-d'œuvre aux grands travaux projetés, tels que la construction d'embranchements ferroviaires dans l'ouest canadien. A cette époque, il n'était pas difficile de trouver des débouchés pour les produits agricoles, et l'augmentation rapide de la population consacrée à la production primaire créait une forte demande des produits industriels, encourageait l'expansion régulière des industries manufacturières du Canada.

Aujourd'hui, notre situation doit s'envisager sous une perspective entièrement nouvelle. Je vous ai déjà signalé l'augmentation remarquable de notre production agricole, ces dernières années, en dépit de la diminution de la population rurale, et du transfert de 200,000 individus passés de l'agriculture aux services armées et à l'industrie de guerre. Nos exportations de produits alimentaires atteignent des chiffres sans précédent, et d'extraordinaires excédents de blé s'accumulent au Canada. Notre population agricole a nettement prouvé son aptitude à produire lorsqu'il existe des marchés offrant des prix raisonnables.

Il y a environ dix-huit mois, la situation mondiale du blé obligea le Canada à conclure avec les principaux pays exportateurs de blé un accord répartissant les marchés mondiaux, après la guerre. Cet accord nous oblige à maintenir notre production du blé dans certaines limites.

La superficie actuelle de nos emblavures assure, moyennant des saisons normales, le maximum de production autorisé par l'accord. Il n'y a donc pas lieu de prévoir une expansion de ce côté, tant que nous devrons accepter le principe de la limitation des marchés. En maintenant l'échelle actuelle de la production, nous arriverons à une situation analogue pour nos principaux produits agricoles, tels que le bacon, les produits du porc, le bétail, le fromage, le lait, la volaille et les produits de la volaille, à moins que des marchés plus considérables ne leur soient assurés.

Dans cette situation, il faut nous demander si notre agriculture peut occuper un plus grand nombre de gens et leur procurer un niveau de vie convenable.

Il faut encore se rappeler que nous ne disposons plus, dans l'Ouest canadien, de larges espaces de bonne terre à blé susceptibles d'être concédés à bon marché aux colons, et que nous ne pouvons prévoir un programme de construction ferroviaire de l'ampleur du programme exécuté entre 1900 et 1912. A cette époque, l'immigrant pouvait travailler au chemin de fer l'été, et économiser une somme suffisante pour lui permettre d'aménager sa concession pendant le reste de l'année. Cette situation n'existe plus, et le placement de nombreux colons démunis d'argent nécessiterait une grosse mise de fonds de l'Etat. Il faudrait emprunter l'argent, soit aux Etats-Unis en payant un intérêt et en subissant les conditions du change, soit à la population canadienne qui répugnerait un peu, je crois, à fournir des fonds pour fins de colonisation sans être certaine que les colons ne deviendraient pas, au bout de quelques années, un fardeau pour l'Etat, en raison du chômage ou de leur inaptitude à gagner leur subsistance. Il convient donc de se demander comment les immigrants seraient nourris, vêtus et logés en attendant d'augmenter les ressources du pays par le fruit de leur travail.

De même, il est douteux que l'industrie textile, l'industrie de la chaussure et les industries du même genre désirent augmenter sensiblement leur main-d'œuvre. Elles désirent augmenter le nombre des consommateurs et non pas celui des producteurs.

Il est certain, toutefois, que le Canada peut faire vivre des milliers de personnes de plus, et qu'une politique d'immigration selectionnée doit être adop-

tée. Mais si l'agriculture, dans la situation actuelle, ne peut absorber un grand nombre de ces personnes, où les placerons-nous?

Une étude du mouvement démographique aux Etats-Unis révèle ce fait intéressant que les industries distributrices ont absorbé le plus grand nombre de personnes depuis vingt ou trente ans. Il y aurait donc lieu, au Canada, de décentraliser l'industrie, et d'établir dans toutes les provinces des industries manufacturières et distributrices adaptées à la situation régionale en cherchant toujours un développement rationnel des grandes ressources de notre pays. C'est ainsi que nous pouvons le plus raisonnablement recevoir au Canada des nouveaux venus et leur permettre d'atteindre un niveau de vie raisonnable, sans risquer d'abaisser le niveau de vie de nos citoyens canadiens ou de charger l'Etat d'un fardeau.

Main-d'œuvre agricole

La question de la main-d'œuvre agricole pourra constituer, même après la guerre, un problème ardu. Nous avons déjà mentionné le faible niveau des salaires gagnés, avant la guerre, tant par les familles des fermiers que par leurs employés temporaires. Il est possible que la réalisation des programmes d'après-guerre, procurant à tous de l'emploi à des taux de salaires raisonnables, complique le problème de la main-d'œuvre agricole. Il est toujours difficile au fermier de recruter de la main-d'œuvre sur un marché actif. Les heures de travail sont plus longues, les taux de salaires habituellement plus faibles, les indemnités en cas de blessure inexistantes, et les distractions très restreintes. Si la situation actuelle de la main-d'œuvre dans les entreprises industrielles doit se perpétuer, nous pouvons prévoir un sérieux problème de la main-d'œuvre agricole.

Environ deux cent mille hommes ou femmes ont actuellement quitté l'agriculture, au Canada, pour les services armés ou les industries de guerre. La plupart d'entre eux s'habituent à un revenu plus élevé, à des journées de travail plus courtes, à de meilleures conditions sociales. Il est probable qu'ils répugneront à retourner à la terre, après la guerre, surtout s'ils trouvent ailleurs de l'emploi. D'une manière générale, les fermiers ont payé des salaires aussi élevés qu'ils le pouvaient, en tenant compte des revenus de leur exploitation, et souvent sans pouvoir soutenir la concurrence sur le marché de la main-d'œuvre.

Il faut tenir compte de ces faits en abordant le problème très important de la main-d'œuvre agricole. Un revenu plus élevé pour le fermier aiderait à la solution, mais il y faut, semble-t-il, quelque chose de plus.

Notre plan de construction de logements, pour l'après-guerre, devrait prévoir quelque moyen d'aider le fermier à loger son personnel engagé. Ce résultat pourrait s'obtenir au moyen d'un prêt, remboursable en un certain nombre d'années, à faible taux d'intérêt. Nous pourrions inviter le fermier à compléter les salaires en argent par l'usage gratuit d'une vache, de quelques poules et d'un lopin de terre propre à faire un jardin. Ces mesures encourageraient les couples mariés, ayant quelques enfants, à vivre sur les fermes, et contribueraient à la stabilisation de la main-d'œuvre agricole. Les immigrants pourraient commencer de cette manière, se familiariser avec nos coutumes nationales, et se préparer à un établissement permanent.

Maintenant, monsieur le président, je vais citer quelques chiffres extraits d'un bulletin publié par le ministère du Commerce. Si vous voulez les considérer comme lus, je poursuivrai mon analyse.

Le PRÉSIDENT: J'allais vous le proposer.

Le TÉMOIN: Merci.

Le texte mentionné est le suivant:

Le logement rural et l'ameublement des fermes

Je désire maintenant attirer l'attention du Comité sur une brève analyse d'un bulletin publié par le Bureau fédéral de la statistique, intitulé "Recensement

du logement au Canada, 1941", Bulletin préliminaire n° 1, décrivant la situation du logement rural et de l'ameublement des fermes au Canada.

	Man.	Sask.	Alta	C.-B.	Ont.	Qué.	N.-B.	N.-E.	I. P.E.
Nombre de fermes.	58,686	139,287	100,333	25,980	179,188	154,184	31,838	33,000	12,240
Maisons:									
Const.—briques. .%	3.6	1.4	.9	1.2	27.6	4.7	.7	.6	.6
Const.—bois. . . .%	90.1	90.3	90.5	94.2	59.0	89.8	97.7	99.0	98.6
Valeur des habitation.	$966	$938	$989	$1,173	$1,421	$1,019	$861	$953	$1,057
Pièces par habitations. . . . . .%	4.6	4.2	4.1	4.6	7.0	6.2	6.8	7.2	7.3
Personnes par habitation. . . . . .%	4.7	4.4	4.3	3.8	4.2	6.0	5.5	4.6	4.8
Chauffages:									
Au moyen de poêles. . . . . .%	81.4	87.7	87.7	90.8	81.0	89.6	90.2	85.7	90.0
Au moyen de calorifères. . . . .%	16.0	10.3	10.6	7.5	16.7	8.6	9.0	12.9	7.0
Au bois. . . . . .%	86.9	63.0	57.0	94.7	75.5	96.1	98.3	90.2	88.1
Au charbon . . .%	12.1	35.8	42.0	2.4	19.7	2.5	1.0	8.7	10.9
Commodités:									
Eclairage élec. . .%	7.3	4.8	5.5	36.0	37.3	23.6	18.6	26.2	5.5
Salle de bain. . .%	3.2	3.7	4.3	23.5	10.7	6.8	7.0	9.6	5.5
Cabinets à eau. . .%	1.2	1.0	2.5	20.5	9.5	16.5	8.0	8.7	5.7
Matériel:									
Postes radiorécepteurs. . . . . .%	66.8	71.5	72.9	69.3	66.3	36.4	48.6	58.7	53.0
Glacières. . . . . .%	25.1	19.1	17.7	20.6	22.1	26.6	18.8	26.5	22.5
Automobiles. . . .%	48.6	45.0	46.7	35.4	69.6	16.4	27.3	29.6	30.2
Téléphones . . . .%	24.1	32.2	18.1	19.2	50.8	13.8	16.0	25.8	17.1
Aspirateurs. . . .%	1.7	.9	1.9	10.0	11.1	1.2	2.6	4.6	1.2

Le TÉMOIN: Je reprends:

L'habitation rurale et les aménagements de maisons de ferme

Si on compare les provinces de l'Est, colonisées depuis plus longtemps, à celles de l'Ouest canadien, on s'aperçoit que les maisons de ferme et les familles de cultivateurs des premières ont une tendance à y être plus grandes; les maisons y sont mieux aménagées et appartiennent depuis plus longtemps à l'occupant actuel, et pour ce qui est des provinces centrales au moins, elles ont une plus grande valeur.

En 1941 les maisons de ferme au Canada se composaient presque entièrement d'habitations simples. Au delà de 90 p. 100 d'entre elles étaient construites de bois, sauf dans l'Ontario où cette proportion atteignait 59 p. 100. On trouvait dans les provinces Maritimes le nombre moyen de pièces le plus élevé dans les maisons d'habitation, à peu près sept; ce nombre était le plus faible dans les provinces des Prairies où il s'établissait en moyenne entre quatre et cinq. Le nombre de personnes par habitation variait de 3.8 en Colombie-Britannique à 6 dans le Québec.

Le nombre des maisons de ferme ayant besoin de réparations extérieures variait entre 28.6 p. 100 en Nouvelle-Ecosse à 47.7 p. 100 en Saskatchewan. Cela me paraît être une estimation très modeste.

La valeur estimative moyenne de ces maisons était la plus forte en Ontario, soit $1,421. Elle dépassait $1,000 dans l'Ile du Prince-Edouard, le Québec et la Colombie-Britannique, et s'abaissait à $938 en Saskatchewan.

Chauffage

Le nombre des maisons de ferme chauffées au moyen de poêles oscillait entre 81 p. 100 en Ontario et 91.8 p. 100 en Colombie-Britannique. Le nombre de celles chauffées par des calorifères variait de 7 p. 100 dans l'Ile du Prince-Edouard à 16.7 p. 100 en Ontario. Cinquante-sept pour cent des maisons de ferme étaient chauffées au bois en Alberta et le pourcentage montait jusqu'à 98.3 p. 100 au Nouveau-Brunswick. On employait le charbon pour le chauffage de 1 p. 100 des maisons au Nouveau-Brunswick et 42 p. 100 de celles de l'Alberta.

On utilisait aussi surtout le bois pour la cuisine, alors que pour cette fin on employait le gaz ou l'électricité dans 15 p. 100 des maisons de Québec et 13 p. 100 de celles de l'Ontario.

Commodités

On trouvait l'éclairage électrique, à l'exclusion de celui fourni par des stations génératrices centrales ou privées, dans le tiers des maisons de ferme de l'Ontario et de la Colombie-Britannique, mais dans seulement 4.8 p. 100 de celles de la Saskatchewan, 5.5 p. 100 de celles de l'Ile du Prince-Edouard et d'Alberta, et 7.3 p. 100 de celles du Manitoba.

Il y avait des salles de bain dans 23.5 p. 100 des maisons de ferme de la Colombie-Britannique; ce pourcentage s'abaissait à 4.3 p. 100 en Alberta, à 3.7 p. 100 en Saskatchewan, et à 3.2 p. 100 au Manitoba. De même, les cabinets à l'eau existaient dans 20.5 p. 100 des maisons de ferme de la Colombie-Britannique, dans 2.5 p. 100 de celles de l'Alberta, 1.2 p. 100 de celles du Manitoba, et 1 p. 100 de celles de la Saskatchewan.

Aménagements divers

Le nombre de maisons de ferme comptant des radios variait du minimum de 36.4 p. 100 dans le Québec au maximum de 79.9 p. 100 en Alberta.

On trouvait des glacières dans 26.5 p. 100 des maisons de ferme en Nouvelle-Ecosse et dans seulement 17.7 p. 100 de celles de l'Alberta.

Il y avait le téléphone dans 15.8 p. 100 des maisons de ferme du Québec et dans 50.8 p. 100 de celles de l'Ontario.

Seize et quatre dixièmes pour cent des cultivateurs du Québec possédaient des automobiles alors que 69.6 p. 100 de ceux de l'Ontario en avaient. On trouvait des aspirateurs dans 11.1 p. 100 des maisons de ferme de l'Ontario, dans 10 p. 100 de celles de la Colombie-Britannique, dans 1.2 p. 100 de celles du Québec et de l'Ile du Prince-Edouard, dans 1.9 p. 100 de celles de l'Alberta, dans 1.7 p. 100 de celles du Manitoba, et dans .9 p. 100 de celles de la Saskatchewan.

Conclusions

La situation que révèle cette analyse, laquelle démontre un manque très prononcé de certains aménagements dans les maisons de ferme, par contraste avec les commodités et les agréments de la vie à la ville, explique peut-être jusqu'à un certain point du moins, pourquoi tant de nos jeunes campagnards désertent leurs fermes pour trouver une vie plus confortable et plus facile. Cette situation suggère le besoin de mettre au premier plan de nos projets de restauration des mesures relatives à un plan d'octrois conçu avec soin qui permettra aux cultivateurs de renouveler et d'améliorer leur mode de vie tout en leur permettant d'employer plus généralement les économiseurs de travail chez eux, d'où la possibilité de profiter plus généralement des commodités et agréments ordinaires de la vie urbaine. Ce plan devrait former une partie très vitale d'un projet fédéral de construction de logements et s'il était organisé de façon à s'amortir par lui-même il pourrait contribuer énormément à l'amélioration de l'existence des agriculteurs canadiens.

Comme partie de cette entreprise nationale, il y aurait lieu d'étudier une campagne nationale d'embellissement des foyers qui porterait ses efforts vers le peinturage des bâtiments de ferme, y compris ceux de nos villages. Elle devrait être organisée sur une base telle qu'elle permettrait la récupération des frais après un nombre raisonnable d'années. L'effet psychologique de tout projet national visant à l'embellissement des foyers de notre population serait considérable et il tendrait à la rendre meilleure du fait qu'elle se sentirait plus fière de ses foyers.

Electrification rurale

On étudie beaucoup la possibilité d'étendre dans tout le Dominion les lignes électriques jusqu'aux maisons de ferme et aux villages éloignés. Le Manitoba

vient de terminer un vaste relevé de cette possibilité dans son territoire et il est à étudier des plans pour l'électrification de quelque 25,000 maisons de ferme en dix ans, après la guerre. L'Ontario a aussi beaucoup entrepris en ce sens; l'électrification est répandue sur une grande partie de cette province. Nous étudions également les événements aux Etats-Unis où l'électrification rurale a fait de grands progrès ces dernières années. L'extension des lignes électriques au reste du Canada semble être un projet d'après-guerre très sensé qui nécessiterait des octrois fédéraux mais qui donnerait de l'emploi à un grand nombre d'hommes et ferait profiter nos maisons de ferme d'une foule de commodités essentielles permettant une vie plus facile. Cette extension leur assurerait de l'énergie pour les appareils ménagers, y compris les glacières, de même que pour le fonctionnement de la plupart du matériel employé sur la ferme, comme les concasseurs de grain, les tarares cribleurs, les scies actionnées au moteur, les machines à traire, etc.

De plus, l'électrification rurale faciliterait grandement la diversification industrielle et l'établissement de petites fabriques et petits établissements de transformation.

Facteurs culturels

Nous croyons aussi qu'on peut accomplir beaucoup pour développer les influences culturelles chez notre population rurale. Par exemple, les collectivités rurales pourraient s'organiser de façon coopérative, en souscrivant, disons, 15 p. 100 du capital nécessaire à la construction de salles de réunion, etc., le reste devant être fourni par le gouvernement fédéral sous forme de prêt remboursable en 15 ou 20 ans. L'organisation locale se chargerait d'organiser diverses assemblées éducatives ou récréatives, d'encourager l'enseignement aux adultes et de développer le sens de la citoyenneté démocratique. Les pellicules de la Commission nationale du cinématographe et des organismes de même nature pourraient servir à donner à notre population rurale des connaissances bien plus complètes et plus étendues sur notre pays et ses ressources ainsi qu'une appréciation plus exacte de tout ce qui tend à constituer une citoyenneté intelligente et une collectivité où il ferait bon de vivre.

Frais de transport

A cause de la géographie du Canada, du fait que notre commerce se fait surtout vers l'est et vers l'ouest et qu'une grande partie provient de milliers de milles des marchés de consommation, les frais de transport pèsent très lourdement sur l'agriculture. Tel que précité, bon nombre des produits agricoles sont exportés d'où des frais de transport élevés. De même, les frais de transport de tout ce que le cultivateur doit acheter obèrent sa production. Par conséquent, le problème du transport mérite une étude attentive et ses frais doivent être restreints dans la mesure du possible, de façon à ne pas peser injustement sur nos agriculteurs.

En préparant un programme de construction de routes comme partie de nos initiatives de restauration pour l'après-guerre, il faut penser à l'amélioration des chemins qui conduisent aux marchés fréquentés par nos cultivateurs.

Conclusions

Une rétrospective sur l'historique de l'expansion agricole au Canada depuis la Confédération semble suggérer une contradiction intéressante. La production s'est accrue uniformément et rapidement. Insignifiante il y a soixante-quinze ans, elle donnait l'an dernier environ 565,000,000 de boisseaux de blé, sans compter une exportation de près de 600,000,000 de livres de bacon. De même, dans toutes les branches de la production agricole nous avons passé d'un début modeste à une très forte production. On a estimé qu'en 1900 trois familles d'agriculteurs produisaient assez de denrées alimentaires pour nourrir six familles. Aujourd'hui, trois familles d'agriculteurs en produisent assez pour nourrir douze familles. Et ce record dans la production a été obtenu malgré le fléchissement du nombre global de cultivateurs, remontant à plusieurs années. L'explication en est naturellement

évidente; il faut la chercher dans la mécanisation et l'amélioration de la technique agricole.

Un mot sur la contradiction précitée. Cette efficience même a eu des répercussions désastreuses sur les cultivateurs dont les revenus sont régularisés par le niveau des prix. Lorsque le marché regorge de produits agricole, l'excédent qui n'est pas absorbé par la demande du marché fait baisser de plus en plus le niveau des prix du cultivateur. Lorsque ces prix tombent au-dessous des prix de revient, le cultivateur qui s'efforce de faire face à ses obligations doit ramener son niveau de vie à un niveau de subsistance. Il renvoie une partie de ses engagés. Sa femme et les membres les plus âgés de sa famille font plus de travail. Tous travaillent plus longtemps, font fi de la journée de huit heures; souvent ils travaillent huit heures avant le dîner et huit heures après. C'est donc cette contradiction entre l'accomplissement et la rétribution qui contribue au mécontentement général, en comparaison des résultats obtenus dans l'industrie, ainsi qu'à la migration constante de la population rurale vers des villes.

Pour résumer, permettez-moi de dire qu'une analyse de la position statistique de l'agriculture relativement à sa contribution au revenu national, au nombre de gens qu'elle occupe, à son apport de matières premières aux industries de transformation, à sa contribution au commerce d'exportation, au rang qu'elle occupe en tant que consommatrice de fabrications canadiennes, et au volume de trafic qu'elle fournit aux compagnies de transport, montrera clairement le rôle que l'industrie agricole joue dans l'économie canadienne. A cause de cela, il devient extrêmement important de tenir compte, dans l'établissement des programmes de restauration d'après-guerre, de tous les facteurs qui peuvent conditionner l'expansion et la prospérité de l'agriculture. Il convient donc d'apprécier le plus exactement possible les tendances actuelles en ce qui concerne la production, les marchés, les prix de revient, les conditions d'existence et le rendement du travail et des capitaux. Il faut de plus chercher à déterminer les suites de ces tendances afin de savoir jusqu'à quel point l'agriculture et les industries connexes pourront employer la main-d'œuvre et contribuer au maintien d'un niveau de vie satisfaisant pour tout le peuple canadien.

Il faut se rappeler que l'ère des pionniers ouvrant à la civilisation de vastes étendues de terre arable, mais en friche, est maintenant chose du passé. La réalisation de bénéfices au moyen de la spéculation sur les terres appartient également à l'histoire. Il faut maintenant établir, à l'égard de l'agriculture, un programme plus vaste et plus rationnel de production basé sur le rendement de la terre et sur le gain à obtenir du travail et des mises de fonds consacrés à l'exploitation. La conception d'un programme convenable permettra à l'agriculture de fournir, directement ou indirectement, du travail lucratif à des milliers d'autres personnes et de contribuer à l'établissement d'une base rationnelle sur laquelle reposera une expansion généralisée et plus satisfaisante de notre régime industriel et économique.

Par contre, si dans la réalisation de nos plans d'après-guerre, nous ne réussissons pas à doter cette grande industrie primaire d'une expansion plus rémunératrice, le Canada se trouvera encore une fois, c'est incontestable, aux prises avec le chômage et la misère, ainsi qu'avec un abaissement général de notre condition normale d'existence.

L'avenir appartient au Canada. Si nous dressons des plans marqués au coin de la sagesse et si nous utilisons à bon escient les outils dont nous disposons, nous pouvons envisager avec sérénité les années à venir. Il appartient au Comité et aux citoyens prévoyants du pays de veiller à la conception des plans d'après-guerre. Notre grand pays est riche en ressources et en occasions de les faire valoir. Sa richesse s'augmente aussi de la prévoyance, de la faculté d'organisation, de l'économie et de la frugalité de ses sujets. Je suis fermement convaincu que la réflexion et l'organisation des tâches qui nous incomberont, nous permettront de faire de notre Canada un pays digne de notre grand héritage de traditions.

Le PRÉSIDENT: Monsieur MacKenzie, je puis vous dire que votre exposé a vivement intéressé les membres du Comité et tous ceux qui sont ici présents. Je suis heureux de vous annoncer que M. Gordon Graydon, le chef de l'opposition officielle était dans la salle, mais qu'il n'était pas arrivé assez tôt pour que je le prie de prendre place à l'avant. Vous serez peut-être intéressé de savoir que le chef de la C.C.F. assistait également à la séance, mais qu'il a dû partir avant la fin.

Les membres du Comité désirent-ils interroger M. MacKenzie? Il nous reste encore quelques minutes.

M. MACNICOL: Monsieur le président, nous ne devrions pas, me semble-t-il, nous contenter d'applaudir. J'ai donc le grand plaisir de proposer un vote de remerciements à M. MacKenzie pour l'exposé si complet et si intéressant qu'il a présenté au Comité. A la dernière séance, nous avons aussi entendu de remarquables exposés présentés par l'honorable George Spence et les autres témoins qui ont comparu. A mon sens, les deux derniers témoins, c'est-à-dire l'honorable George Spence, l'autre jour, et M. MacKenzie, aujourd'hui, nous ont fait des dépositions d'exceptionnelle valeur.

L'heure tardive ne nous permettra pas de poser de questions. Pour ma part, et je suis sûr que tous ceux qui sont ici présents seront de mon avis, je désirerais étudier à fond les renseignements intéressants et plus qu'utiles que M. MacKenzie nous a fournis. Il a été question, au début de la séance, que M. MacKenzie reviendrait à Ottawa plus tard. A cette occasion, nous pourrions, je crois, consacrer une séance entière à l'interroger. Chaque membre du Comité aura alors eu l'occasion d'étudier le mémoire qui vient de nous être présenté et de préparer les questions qu'il désire poser. Pour ma part, j'étudierai ce mémoire avec grand intérêt. A mon avis, le témoin a abordé un grand nombre de sujets que le Comité trouvera très utiles. J'espère aussi, monsieur le président, que le Comité jugera bon de tirer, de tous les témoignages qu'il a recueillis, des déductions et des conclusions qui, présentées à la Chambre, permettront au gouvernement de se préparer pour la période d'après-guerre—période qui peut survenir beaucoup plus tôt qu'on ne le croit. De cette façon, les emplois dont les témoins que nous avons entendus ont parlé seraient alors disponibles pour les intéressés. Pour ma part, j'ai puisé un grand réconfort dans les paroles de M. MacKenzie et je les ai écoutées avec plaisir.

Le PRÉSIDENT: Ce que vous venez de dire me plaît, monsieur MacNicol.

M. MACNICOL: J'ai proféré mes observations avec l'intention de proposer un vote de remerciements à M. MacKenzie, monsieur le président.

Le PRÉSIDENT: Je les ai interprétées ainsi. Comme vous vous en souvenez sûrement, nous avons entendu l'autre jour M. Spence nous parler de la production agricole actuelle et des perspectives d'une production plus considérable. M. MacKenzie, le témoin d'aujourd'hui, a traité de la question qui découle des perspectives d'un accroissement de production, c'est-à-dire des débouchés possibles et de l'amélioration des conditions d'existence des agriculteurs canadiens. Quand M. MacKenzie reviendra, vers la fin du mois, j'aurai plaisir, en qualité de président du Comité, de me rendre à la suggestion de M. MacNicol et de consacrer une séance entière à l'interrogatoire du témoin.

Quant à la semaine prochaine, nous pouvons difficilement dire quels seront les témoins que nous entendrons, car ceux que nous désirons vivement convoquer ne sont pas toujours sûrs d'être prêts à comparaître. Toutefois, j'espère que nous entendrons les sociétés coopératives que le comité du programme avait commencé à convoquer avant le congé de Pâques. Il se peut aussi, comme je l'ai déjà dit, que nous entendions un exposé de la part du gouvernement du Manitoba.

Si personne n'a de questions à poser, j'agréerai une motion d'ajournement.

Je vous remercie.

A midi et 50, le Comité s'ajourne *sine die*.

APPENDICE A

Résumé des levés effectués dans les marais d'Amherst

Renseignements généraux

Il a été effectué des levés topographiques complets des marais à flot de la région d'Amherst en 1939. Au cours de 1940, il a été accompli d'autres travaux de jaugeage de marées, mesurage de débit de cours d'eau, et de déversements par les aboiteaux et plus tard la même année on a ajouté à une étude économique faite par M. J. E. Lattimer en examinant de façon spéciale certains aspects économiques des marais à flot. On a rédigé des rapports concernant chacun de ces trois levés qui furent soumis au Conseil économique de la Nouvelle-Ecosse. Des exemplaires de ces rapports se trouvent au bureau du Service technique agricole, ministère de l'Agriculture de la Nouvelle-Ecosse, Truro, N.-E.

Levé topographique de 1940.

Un groupe de six arpenteurs effectua ce levé et se servit de méthodes d'arpentage approuvées semblables à celles employées par le Service hydrographique et cartographique fédéral. Les principaux alignements au théodolite furent établis avec la chaîne à ruban d'acier et les stations furent établies avec un transit Gurley de 6 pouces. On obtint les élévations de toutes les stations et des points importants avec un niveau à alcool; on employa une partie du temps un Zeiss II et ultérieurement un K & E 5003F.

Tout le levé fut rapporté aux bornes-signaux laissées par le levé topographique fait en 1935; aux points importants on mit en place des bornes-signaux de béton avec pièces de cuivre. On plaça celles-ci de telle sorte qu'au moins une devait figurer sur chaque feuille des plans préparés d'après le levé.

On reporta sur les cartes toutes les stations établies au théodolite avec latitudes et points de départ et à l'échelle de 600 pieds au pouce; les cartes furent dressées avec le nord astronomique comme méridien. Lors du levé le nivellement fut effectué à la distance normale de 0.1 pied dans les milles en vue et très souvent ce standard fut atteint. On a effectué les cheminements ayant en vue une erreur non supérieure à 1/5000; elle a valu pour 90 p. 100 des travaux de la saison. Une partie considérable des travaux s'est effectuée avec une erreur de 1/8000, et un petit nombre avec une erreur encore plus faible.

Etant donné qu'il y eut peut-être une erreur de 5 pieds dans le relevé et qu'on a fermé tous les cheminements avec cette exactitude, on n'a pas considéré qu'il valait la peine de vérifier de nouveau les circuits avec une fermeture dont l'erreur dépassait 1/5000.

Tous les plans furent tracés en bleus, et les calques originaux sont au Service technique agricole précité.

Données concernant les marais

Total de l'étendue arpentée, 13,170 acres.
Longueur totale des digues, environ 60 milles.
Proportion moyenne de la longueur de digue par acre, 24 pds-acre.
Proportion maximum de la longueur de digue par acre, 115 pds-acre.

Elévation du marais inférieur, 15.5 pds à 19 pds au-dessus du niveau moyen de la mer.

Elévation du marais des Pâturins, de 21 à 23 pieds au-dessus du niveau moyen de la mer.

Elévation du sommet des digues, de 25 à 26 pds au-dessus du niveau moyen de la mer.

Etendue ensemencée de pâturin des prés (approximation), 4,000 acres.
Etendue ensemencée de plantain d'eau (approximation), 8,000 acres.
Etendue en friche (approximation), 1,000 acres.

Dimensions de la digue, maximum: au sommet 3 pds; à la base, 14 pds; hauteur, 7 pds; minimum: au sommet 2 pds; à la base 7 pds; hauteur, 3 pds.

Section transversale maximum du pertuis de l'aboiteau, environ 42 pieds carrés.
Estimation de l'aire de drainage de ce pertuis, 31 acres par pied carré.
Elévation minimum du radier du pertuis, 2.2 pds au-dessus du plan de comparaison.
Estimation des frais minima d'entretien des digues par mille par année, $57 (digues en mauvais état).
Estimation des frais minima d'entretien des digues par mille par année, $59 (digues en assez bon état).
Estimation des frais maxima d'entretien des digues par mille par année, $730 (pour celles très exposées).
Moyenne de l'estimation des frais, $178.
Estimation des frais d'entretien des digues par acre par année, $1 à $4.
Coût de nettoyage des petits fossés, 5 à 12 cents par brasse.
Coût de nettoyage des grands fossés, 15 à 25 cents par brasse.
Coût de construction de la digue, de $1.25 à $3 par brasse.
Estimation des frais de construction du grand aboiteau, $2,500.
Estimation des frais de creusage d'un nouveau fossé d'une section transversale donnant 1 verge cube au pied linéaire:
Coût pour le propriétaire de l'excavateur à 10 cents la verge cube, $500 au mille.
Coût des travaux exécutés par l'entrepreneur à 35 cents la verge cube, $1,750 au mille.
Coût du creusage à la main à $1 la verge cube, $5,000 au mille.
Coût du pétardement dans des conditions normales, 10 cents la verge cube.

Sommaire du relevé

1. Les marais de Cumberland ont perdu beaucoup de leur valeur, le plus grand changement s'étant produit ces 5 ou 6 dernières années.

2. Le principal problème dans leur exploitation et leur entretien est la construction de digues et le drainage.

3. Le foin peut être le mieux cultivé, bien que l'on puisse produire divers grains, avec un bon drainage.

4. Certaines étendues sont en bon état et les propriétaires n'ont guère besoin d'aide de l'extérieur; d'autres, qui sont partiellement productives à l'heure actuelle, pourraient être grandement améliorées par un meilleur asséchement, ce qui nécessiterait de l'aide de l'extérieur; certaines régions ne peuvent devenir productives qu'au moyen de grands travaux (digue, brise-lames ou canal principal) ce qui dépasse tout à fait les capacités des propriétaires fonciers.

5. Certaines régions (comme la pointe Amherst et le côté ouest de Minudie) sont naturellement plus exposées à la mer et plus difficiles d'entretien que d'autres.

6. Si l'on n'entreprend pas sous peu des travaux d'asséchement, de vastes étendues seront complètement abandonnées, ou ces travaux seront bien plus difficiles plus tard.

7. Dans l'ensemble, les terres marécageuses ne sont pas prometteuses comme futurs pâturages, vu l'absence d'eau potable. Certaines d'entre elles qui sont parcourues par des cours d'eau douce assez importants, présentent des possibilités précises.

8. Les terres marécageuses ont certains désavantages, y compris les frais d'entretien des digues, etc., dont sont exemptes les terres plus élevées.

9. Les digues ont été construites à la main. La résistance d'une digue se ressent beaucoup de la qualité de la terre et de l'expérience du surveillant. D'autres études pourraient indiquer que le creusage pourrait être plus économique en employant des excavateurs.

10. Tous les fossés de drainage ordinaires ont été creusés par le travail manuel. Des manœuvres peuvent nettoyer presque tous les fossés principaux (sauf certains canaux comme le canal Missiquash, etc.) L'emploi d'assistés a donné de très bons résultats, tant pour le curage des fossés que pour la réparation des digues.

11. Bien que certains principes s'appliquent à toutes les terres marécageuses, chacun présente des traits caractéristiques et des problèmes spéciaux.

12. Le levé a été entrepris comme compromis entre l'étude d'une vaste superficie et le recueil de nombreux détails, et en vue d'adopter les plans aux travaux du passé et d'accroître leur utilité future au moyen de bornes-signaux permanents, de relèvements basés sur le nord, de calculs systématiques et de notes.

13. Le présent rapport mentionne à peine ou laisse entendre de nombreux problèmes de génie et économiques qui pourraient être étudiés en détail à l'avenir.

14. L'organisation des terres marécageuses a été assez satisfaisante dans le passé. Une étude spéciale pour un comité désigné à cette fin serait avantageuse.

15. Les preuves abondent que le sol des terres marécageuses convient naturellement mieux au foin qu'aux récoltes de racines, mais aussi qu'on peut beaucoup faire pour l'amélioration du sol de drainage, l'aération et l'application de la chaux.

16. La valeur moyenne du pâturin des prés peut être établie à environ $9 la tonne; le rendement en serait de 2 à 4 tonnes à l'acre, selon l'entretien des terres. On peut évaluer le plantain à $4 ou $5 la tonne; le rendement en serait très variable selon l'état de la terre.

Rapport de 1940

Investigations sur le débit de certains ruisseaux, la capacité des aboiteaux, le coulage des aboiteaux, etc., dans la région d'Amherst, et concernant la digue de Grand-Pré.

Sommaire

1. Les canaux à flot présentent des problèmes spéciaux, du fait de l'envasement bien que l'opinion commune favorise plutôt une rivière libre qu'un aboiteau à l'embouchure.

2. Il faut un grand canal aux marais de Missiquash et d'Amherst-Est pour les drainer suffisamment.

3. Le ruisseau Gordon draine assez bien la région avoisinante depuis qu'il a été nettoyé par du travail d'assistance. L'aboiteau est en bon état et tout à fait efficace.

4. L'aboiteau du ruisseau Forest s'affaisse, étant miné au-dessous; les portes fonctionnaient mal. Il peut laisser passer une grande quantité d'eau—plus que le ruisseau ne peut lui en amener.

5. Les digues de Grand-Pré sont plus considérables et ont été de construction plus coûteuse que celles du comté de Cumberland, mais elles sont en bon état. Les commissaires ont fait œuvre de pionnier en utilisant un excavateur pour la construction d'une nouvelle digue. Ils ont fait transporter la terre à raison de 17 cents la verge cube (ce qui est beaucoup moins cher que par les anciennes méthodes).

6. Les ruisseaux Forrest, Gordon et les autres à proximité de la digue de Grand-Pré peuvent emmagasiner beaucoup d'eau et avec un aboiteau bien construit ils peuvent écouler les eaux des terres presque sans interruption.

7. Les portes et les bâtis de cuivre employés dans les canaux de Grand-Pré sont très efficaces et satisfaisantes.

8. D'après des devis préliminaires pour les canaux de drainage, le coût du projet du ruisseau Forrest est évalué à près de $10,000 (à $2,500 au mille), celui du projet d'East Amherst serait d'environ $25,000 (à $3,600 au mille).

9. Les avantages dérivés de ces projets de drainage, bien que précis, sont très difficiles à estimer.

10. On trouvera à l'appendice et aux bleus les résultats des mesurages ainsi que certaines valeurs calculées.

11. Le relevé économique indique que les marécages sont d'importance vitale pour les cultivateurs de cette région.

Le but du levé était de déterminer la valeur des marécages par rapport à un certain nombre de terres élevées et d'estimer le coût d'amélioration de certaines de ces régions. En voici un sommaire, avec un aperçu des estimations faites.

Assainissement des marais

Le relevé économique a démontré qu'Amherst dominait toutes les autres régions étudiées quant au revenu total et aux recettes de l'agriculture. Si le gouvernement consentait à aider à l'amélioration des terres marécageuses, un des premiers points à régler serait de savoir si l'on doit améliorer les bonnes terres de marais pour en obtenir un meilleur rendement ou si l'on devrait travailler les étendues les plus abîmées.

Dans l'étude qui va suivre, il est question de trois plans: Le premier concerne Amherst-Ouest, région qui est en assez bon état et qui est cotée haut dans l'estimation de la Commission économique; le deuxième se rapporte à Amherst-Est, qui renferme de grandes étendues à peu près sans valeur mais qui, dans l'ensemble donne le plus gros rendement; le troisième intéresse Amherst-Point, qui comprend de grandes surfaces ayant grand besoin de drainage et qui figure au bas de la liste quant aux recettes, sauf celle du foin.

La réparation des digues n'est pas étudiée dans le présent rapport. Bien qu'une forte partie de ces digues soient endommagées, elle sont encore capables de fournir un minimum de protection. En cas de brèches importantes, on pourrait employer avantageusement des assistés.[1] Nous ne parlons ici que du nettoyage des fossés de décharge, car les propriétaires n'ont pas les moyens d'exécuter les creusages qu'il faudrait à Amherst-Est et à Amherst-Point. Il n'est pas question des marais appartenant à des particuliers.

Estimations: Remise en état des secteurs d'Amherst-Ouest et de Freeman, avec emploi de machines électriques, $5,000. A Amherst-Est, élargissement du fossé Page et curage de la rivière Laplanche, $30,000. Amherst-Point et Forrest-Creek, $8,000.

Aucune estimation spéciale n'a été faite quant à la récupération de tout le terrain marécageux de la section d'Amherst, mais on a évalué qu'il en coûterait environ $200,000.

LES TERRES MARÉCAGEUSES DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE ET DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Les terres marécageuses de ces deux provinces, où il y a deux cents ans ou plus les Canadiens-Français construisirent les digues et où plus tard les colons anglais prolongèrent ces digues de temps à autres, furent excessivement productives pendant des années et permirent d'élever avec profits d'importants troupeaux de bovins.

Les premiers fossés de drainage creusés par les propriétaires, parfois avec le concours des gouvernements provinciaux, et les premières digues construites par ces propriétaires permirent l'exploitation profitable de ces étendues. La

[1] Supplément du Rapport Marsh, 1939-40, p. 28.

culture du foin et les pâturages étaient les deux principaux moyens d'utiliser ces terres. Cependant, à intervalles plus ou moins réguliers, on labourait ces terres et l'on y cultivait du grain, quitte à les ensemencer de nouveau en graminées.

Lorsque l'élevage des bêtes à corne devint moins profitable, on négligea de plus en plus ces terres mouillées. On y employa très peu d'engrais chimiques et cet emploi ne dura pas longtemps. Le fumier de ferme servait plutôt dans les parties hautes pour la production du grain. La négligence des procédés de culture amena malheureusement la négligence du drainage, et à bien des endroits l'égouttement fonctionna si mal que les graminées cultivées disparurent pour faire place aux herbes inférieures et aux joncs. Tel est l'état actuel d'une forte partie des terres marécageuses dans ces deux provinces.

La ferme expérimentale de Nappan, N.-E., entreprit un jour une étude méthodique des moyens de remettre en valeur ces terres de marais et des genres de culture que l'on pourrait y pratiquer.

On entreprit aussi la réfection des digues, évidemment la première tâche à entreprendre, et l'on exécuta ce travail d'une manière que les cultivateurs auraient intérêt à imiter. On cura et on approfondit les principaux fossés. On construisit des aboiteaux améliorés, dans les digues, pour l'écoulement des eaux de drainage, et l'on établit des canaux latéraux d'après un plan bien étudié. On pratiqua des rotations de culture avec ou sans emploi d'engrais chimiques ou de fumier de ferme.

Les résultats furent merveilleux. Même sans engrais chimique, la rotation des graminées et des légumes détermina une augmentation énorme des récoltes et avec l'aide soit des engrais chimiques soit du fumier en quantités très modérées, on obtient maintenant des rendements qui triplent et même quintuplent ceux des terres marécageuses du même genre dans cette région d'Amherst et dans le voisinage.

Les cultivateurs ont observé ce travail attentivement, mais malheureusement dans la plupart de ces terres de marais, dans cette partie de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick, les fossés sont obstrués au point qu'il semble impossible aux cultivateurs d'en financer la remise en état.

Dans la région de Port-Williams et de Grand-Pré, le long du Bassin-des-Mines, les digues ont cédé et, faute d'argent, les propriétaires des marais ne les ont pas remplacées. D'importantes étendues se sont ainsi perdues pour la production. Le Comité maritime de la Production du Bœuf de Boucherie, organisme très actif, a étudié la question d'une production plus économique et de l'amélioration de la qualité du bœuf, et il est invariablement revenu à l'étude de l'utilisation des terres de marais pour opérer cette amélioration.

Ce comité a fait certaines études sur les bovins. On est à établir une station de démonstration dans le voisinage de Sackville pour illustrer ce qui peut s'accomplir sur une ferme, et les membres du Comité ont confiance que si l'on pouvait pratiquer une amélioration méthodique des marais, les cultivateurs prendraient courage et amélioreraient rapidement leurs animaux aux points de vue de la race, de l'âge, de l'élevage et du degré de fini de la viande.

Presque toutes les terres de marais du comté de Cumberland ont été étudiées le long de la côte nord de la Nouvelle-Ecosse, mais les autres terres marécageuses de cette province et celles qui bordent le Nouveau-Brunswick dans cette contrée n'ont pas encore été l'objet d'une étude. Mais quoique l'examen des sols ne soit pas complet, on devrait prendre des mesures pour corriger le principal défaut de la situation en reconstruisant les digues et en recreusant les fossés de drainage.

La Province de Nouvelle-Ecosse a effectué une étude économique des divers terrains du comté de Cumberland, dans les endroits suivants:

(1) Amherst-Ouest.
(2) Amherst-Est.

(3) Fort-Lawrence.
(4) Minudie.
(5) Amherst-Point (Nappan).

Ces études embrassaient évidemment tous les genres de terrains constituant une ferme, c'est-à-dire les terres hautes aussi bien que les baisseurs marécageuses. Le rapport, qui est au dossier, constitue une intéressante étude des rendements et du rapport entre les terres de marais et les parties hautes, etc

Le rapport a été préparé par la Division du génie agricole du ministère d'Agriculture de la Nouvelle-Ecosse et comprend certaines estimations des frais d'amélioration du drainage. Les auteurs se sont efforcés de calculer ces estimations de frais sous le régime de l'emploi de machines électriques et aussi sous le régime du travail à la main. Cependant, comme la main-d'œuvre est rare et qu'une machine avec un câble de traction peut exécuter le travail beaucoup mieux pour à peu près le quart du prix, nous n'avons coté que les estimations fondées sur le travail mécanique. Ce sont les suivantes:

(1) Amherst-Ouest—élargissement et approfondissement du ruisseau de drainage	$ 5,000
(2) Amherst-Est—agrandissement du canal Page et curage de la rivière LaPlanche avec emploi de machines électriques	30,000
(3) Amherst-Point—amélioration du drainage au moyen de machines électriques	8,000

Il n'y a pas d'estimations pour les deux autres morceaux de terre.

A moins d'une étude élaborée de toutes les terres marécageuses de ces deux provinces, il serait vraiment très difficile de faire une estimation exacte des frais d'un drainage complet, mais il n'y a probablement pas de risque à dire qu'une somme de $100,000 suffirait probablement pour mettre en bon état de fonctionnement tous les principaux fossés de drainage dans toutes les terres marécageuses des deux provinces. Il appartient au Gouvernement de décider si ce travail doit s'exécuter pendant la guerre, mais en toute probabilité aucune dépense de fonds publics ne contribuerait davantage à rendre ces deux provinces plus capables de se pourvoir elles-mêmes de viande et même d'avoir un excédent pour l'exportation, au besoin, après la guerre. La proportion entre l'industrie laitière et la production du bœuf de boucherie s'ajusterait d'elle-même.

Je crois que c'est là un programme fédéral-provincial de bon aloi, mais que les provinces devraient affecter une somme du même ordre au renouvellement des digues et au creusage des fossés latéraux. Je crois aussi que les propriétaires de terres marécageuses et leur association devraient s'engager formellement à labourer certaines étendues et à y pratiquer des méthodes approuvées quant à la culture et à l'emploi des engrais.

E. S. ARCHIBALD,
Directeur des Fermes expérimentales.

SESSION DE 1943

CHAMBRES DES COMMUNES

COMITÉ SPÉCIAL

DE LA

RESTAURATION ET DU RÉTABLISSEMENT

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule n° 11

SÉANCE DU MERCREDI 12 MAI 1943

TÉMOINS:

M. W. C. Good, de Paris, Ont., président de la Co-operative Union of Canada

M. H. L. Fowler, de Regina, Sask., secrétaire de la Co-operative Union of Canada

M. l'abbé Coady, directeur du service d'expansion de l'Uuniversité Saint-François-Xavier, à Antigonish, N.-E.

OTTAWA
EDMOND CLOUTIER
IMPRIMEUR DE SA TRÈS EXCELLENTE MAJESTÉ LE ROI
1943

PROCÈS-VERBAL

Le mercredi 12 mai 1943.

Le Comité spécial de la restauration et du rétablissement se réunit à 10 heures 30 du matin, sous la présidence de M. J. G. Turgeon.

Présents: MM. Bertrand (*Prescott*), Black (*Cumberland*), Castleden, Eudes, Ferron, Gillis, Gray, Hill, Jean, MacKenzie (*Neepawa*), Mackenzie (*Vancouver-Centre*), MacNicol, McDonald (*Pontiac*), McKinnon (*Kenora-Rainy River*), McNiven, Martin, Matthews, Nielsen (*Mme*), Poirier, Purdy, Ross (*Calgary-est*), Sanderson et Turgeon.—23.

Le président présente les témoins suivants:

M. W. C. Good, de Paris, Ontario, président de la Canadian Co-operative Union;

M. H. L. Fowler, de Regina, Saskatchewan, secrétaire de la Canadian Co-operative Union; et

M. l'abbé Coady, direct eur du service d'expansion de l'Université Saint-François Xavier, Antigonish, N.-E.

M. Good est appelé et présente un mémoire sur l'histoire du mouvement coopératif. Il présente aussi un mémoire au nom de M. Keen, secrétaire général de la Canadian Co-operative Union, qui n'a pu être présent.

Le témoin dépose au Comité le rapport annuel du conseil d'administration national de la Co-operative Union; aussi un document intitulé "Propositions relatives à un monde de l'après-guerre". Le témoin se retire.

M. H. L. Fowler est appelé et présente un mémoire. Il dépose les documents suivants:

The Co-operative Machinery Plan.

History in the Making.

The Fallacy of Profits.

A Short introduction to Consumers Co-operation.

Democracy in Action.

Rapport du comité spécial de la législature de la Saskatchewan sur les prix des machines agricoles.

Vingt-huitième rapport annuel du commissaire de coopération et des marchés, ministère de l'Agriculture, Saskatchewan. Le témoin se retire.

Le président étant dans l'obligation de s'absenter, M. McNiven, le vice-président, le remplace au fauteuil.

M. l'abbé Coady est appelé, interrogé, et se retire.

A 1 heure, le Comité s'ajourne pour se réunir de nouveau le jeudi 13 mai à 11 heures du matin, alors que les mêmes témoins seront interrogés de nouveau.

Le secrétaire du Comité,
J. P. DOYLE,

TÉMOIGNAGES

CHAMBRE DES COMMUNES

le 12 mai 1943.

Le Comité spécial de la restauration et du rétablissement se réunit à 10 heures 30 du matin, sous la présidence de M. J. G. Turgeon.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, nous avons quorum. Aujourd'hui et demain nous allons prendre connaissance de l'histoire du mouvement coopératif au Canada. M. W. C. Good, un ancien membre de cette Chambre où il a siégé de 1921 à 1925, est le président de la Co-operative Union. Il occupe ce poste depuis vingt-deux ans. Nous comptons aussi parmi les personnes présentes M. Fowler, de Regina. Il est le gérant général de la Consumer Co-operative Refinery, de Regina, et président de la Canadian Co-operative Implement Association Limited. Il est une des vedettes du mouvement coopératif dans l'Ouest canadien. Il y a aussi M. l'abbé Coady, que nous connaissons tous plus ou moins en sa qualité de directeur du service d'expansion de l'Université Saint-François Xavier, d'Antigonish. M. l'abbé Coady reviendra demain, mais H. Good et M. Fowler témoigneront aujourd'hui. Je vais d'abord appeler M. Good. Tous ces messieurs sont prêts à se conformer aux désirs des membres du Comité. Ils peuvent diviser leur mémoire en deux ou trois parties, puis répondre aux questions soit à la suite de chaque partie, soit au fur et à mesure de l'exposé, ou encore après lecture complète de l'exposé. En tout cas, je proposerais que nous demandions d'abord à M. Good de vouloir bien diviser son exposé par parties et de répondre aux questions après lecture de chaque partie.

W. C. Good est appelé.

Le TÉMOIN: Monsieur le président, monsieur le ministre et messieurs. Il y a quelque vingt ans, je siégeais dans ces salles avec plusieurs de vos prédécesseurs et nous nous attaquions aux problèmes de l'après-guerre d'alors. C'était cinq ans après la fin de la première guerre mondiale. C'est peut-être pour cette raison, bien que nous avons peut-être accompli quelque chose, que nous n'avons pas remporté un succès bien marquant. Je suis très heureux que vous vous attaquiez, dans le cours même de cette deuxième guerre mondiale, à quelques-uns des problèmes qui surgiront ou qui existent déjà et qui se compliqueront à la fin de la guerre. Cela me semble de bon augure.

Le parlement canadien s'occupe pour la troisième fois du mouvement coopératif, qui se développe au Canada comme dans nombre d'autres pays. La première fois fut en 1907 alors que l'on présenta un projet de loi relatif à la constitution en corporation des sociétés coopératives au Canada. De longues délibérations marquèrent l'étude de ce projet de loi et plusieurs Canadiens en vue témoignèrent dans le temps. M. Mackenzie King, le premier ministre actuel, qui était sous-ministre du Travail à l'époque, témoigna assez longuement. Le Dr Adam Shortt, professeur d'économie politique à l'université Queen's, témoigna aussi. Un autre témoin fut le Gouverneur général du Canada d'alors, le Comte Grey, président à cette époque de l'International Cooperative Alliance et très vivement intéressé au mouvement coopératif. Il rendit un témoignage à la fois très précis et intéressant. Je ne sais si cela constituait une occasion unique dans l'histoire canadienne, mais à tout événement, le Gouverneur général se présenta devant un comité parlementaire pour expliquer son attitude et se constituer le champion d'un mouvement qu'il avait beaucoup à cœur.

La deuxième occasion fut il y a sept ans, alors que la Commission royale sur les écarts de prix tint ses délibérations dans cet édifice, et j'eus le privilège de comparaître devant cette commission en qualité de représentant du mouvement coopératif.

Ce jour marque la troisième occasion où vous êtes formellement saisis de cette question. Je comparais devant vous à titre de président de la Canadian Federation of Co-operatives. Je vais lire un exposé comportant des ajoutés et les digressions, si vous voulez bien me permettre d'en agir ainsi. Je préférerais parler sans texte, mais nous avons jugé qu'il vaudrait mieux présenter un exposé pour les fins du compte rendu, et d'amplifier cet exposé au besoin en répondant aux questions. Aussi, monsieur le président, avec votre permission, je vais commencer la lecture de cet exposé. Il se divise en trois parties. La première traite des questions fondamentales qui sont en peu dans le grand conflit mondial.

M. MacNicol:

D. Qu'est-ce à dire?—R. Les questions fondamentales qui sont en jeu dans le grand conflit mondial. La deuxième partie étudie le mouvement coopératif au Canada et dans le monde, à trois points de vue: sa philosophie, son histoire et son économique. La troisième partie du mémoire montre l'efficacité de notre mouvement pour résoudre quelques-uns de nos problèmes sociaux et économiques les plus urgents et les plus angoissants. Ce mémoire revêt sous certains rapports la forme d'une entrée en matière. Il est d'un caractère général et M. Fowler et le Dr Coady y ajouteront des précisions. En attendant, il servira en quelque sorte de canevas.

> Nous abordons les problèmes de la reconstruction d'après-guerre au milieu de la quatrième année d'un conflit plus terrible, plus tragique, plus gros de conséquence et d'une plus grande portée que tous ceux qui l'ont précédé. Nous ne pouvons entrevoir clairement ce que l'avenir nous réserve, bien que nous marchions avec sérénité, confiants dans la droiture de notre cause. Nous ne distinguons que vaguement ce qui adviendra, les hostilités terminées. Aussi, je suis persuadé que nous ne pourrons nous orienter sagement dans les années à venir à moins que nous ne comprenions tant soi peu clairement le sens des événements.
>
> D'ailleurs, "il est certain", comme le disait récemment un écrivain, "que l'univers de l'après-guerre sera beaucoup plus le résultat de la société de guerre, de ses institutions, de son système économique et de son organisation politique que de tout 'programme pour l'après-guerre'. Si nous remettons nos 'plans pour l'après-guerre' jusqu'au lendemain de l'armistice, nous arriverons trop tard. Ce ne sont pas les projets grandioses des bâtisseurs sur papier qui détermineront la structure de la société de l'après-guerre, mais les mesures temporaires et urgentes adoptées pendant la guerre, surtout si celle-ci se prolonge. Elles deviendront des mesures temporaires et urgentes de l'armistice et de la paix, et elles deviendront permanentes avant même que nous le sachions.
>
> "Les faits, institutions et croyances de notre présente société de guerre constitueront le fondement de notre société de paix dans l'après-guerre."

Ce passage provient de "The Future of Industrial Man," par Peter F. Drucker, page 292.

> M. Mackenzie King a exprimé la même pensée il y a quelque temps en disant que nous chercherons vainement l'univers nouveau de nos rêves après la guerre si nous n'édifions pas dès maintenant cet univers dans nos pensées et nos programmes.
>
> Il semble donc de toute première importance que nous comprenions clairement la nature du conflit actuel et que nous commencions tout de suite à prévoir l'univers de l'après-guerre et à en poser les fondements.

Du point de vue des nations unies, la guerre offre deux aspects: Nous luttons contre quelque chose et nous luttons pour quelque chose. Quelles sont ces choses?

Nous luttons contre le nazisme et le fascisme. En quoi consiste réellement le fascisme et comment a-t-il surgi? Nous qui appartenons aux nations unies, nous avons été longtemps sans pouvoir répondre à ces questions, et encore aujourd'hui il s'en trouve peu parmi nous qui peuvent y répondre d'une manière satisfaisante. Ceux qui peuvent fournir les meilleures réponses sont sans doute ceux qui, parmi les témoins oculaires de la révolution naziste, étaient en mesure, grâce à leur situation et à leur formation, de se constituer les interprètes des événements. Puis-je m'en rapporter à ce sujet à trois Allemands distingués, maintenant des réfugiés, qui nous ont fait part de leurs vues à ce sujet: "Hermann Rauschning, Peter F. Drucker et Thomas Mann, le romancier. Rauschning, à titre de leader dans le sénat de Danzig, eut souvent l'occasion de venir en contact intime avec Hitler et ses associés jusqu'en 1934 et il raconte ses observations dans son livre "Hitler Speaks". Son appréciation du fascisme figure dans son ouvrage intitulé "The Revolution of Nihilism". Drucker dans "The End of Economic Man" a fait une brillante et pénétrante analyse de la révolution fasciste contre la situation résultant de l'histoire européenne. Ces trois livres, qui sont sûrement prophétiques, furent publiés avant la déclaration de guerre. Thomas Mann a non seulement révélé au grand jour la folie et l'iniquité du fascisme, mais a récemment lancé un appel à ses anciens compatriotes. Divers diplomates et journalistes britanniques et américains qui ont eu l'occasion de faire des observations sur place ont ajouté à la somme de ces renseignements.

Je ne me propose pas d'approfondir davantage ces questions maintenant, et j'ai invoqué le témoignage des auteurs susmentionnés, surtout pour signaler deux conclusions générales. La première est que le fascisme constitue une croyance négative. Il est antisémitique, antichrétien, antidémocratique, antilibéral, anticonservateur, anticapitaliste, antisocialiste. Rauschning avait certainement raison quand il a désigné le fascisme comme une "révolution nihiliste" dans ses premiers stades. Et pourquoi une croyance aussi fantastique et négative, qui répudie les valeurs spirituelles constituant la base de la civilisation européenne depuis 2,000 ans, a-t-elle rallié l'appui général? Drucker répond, et sa réponse est la deuxième grande conclusion dont nous devions tenir compte. C'est à cause du désespoir des masses, pour qui la vie avait perdu sa signification, et aux yeux desquelles l'univers semblait peuplé de démons, ou d'ogres. Ce sentiment de désespoir a atteint son point extrême d'acuité durant la grande dépression économique des années 1930, dépression marquée de chômage en masse, de pauvreté au milieu de l'abondance,—ou plutôt à cause de l'abondance—, sans compter les flagrantes inégalités. Le capitalisme pas plus que le socialisme ou la religion ne paraissait servir à rien. Aussi, comme un homme qui se noie s'attache à un brin de paille et comme le voyageur affamé errant dans le désert voit un mirage à l'horizon, les masses désespérées prêtèrent l'oreille à des promesses vides et contradictoires, crurent contre toute croyance, mirent leur confiance en des mensonges manifestes. Enserrés entre des mers impassables et des murs infranchissables, les gens retournèrent à l'état sauvage et perdirent toute maîtrise d'eux-mêmes.

"Le régime totalitaire", dit Drucker, "a surgi d'un effondrement des valeurs, des croyances et des institutions communes à tous les pays occidentaux. La guerre actuelle est une guerre civile pour l'avenir de la société occidentale. Sauf dans un sens purement militaire, elle ne

peut se gagner simplement en repoussant les agresseurs de l'extérieur. Autrement dit, les solutions dépendent de notre propre société, elles résident dans le développement de nouvelles institutions à même les vieux principes éprouvés de la liberté, dans la manifestation de nouvelles formes d'organisation sociale du pouvoir, et, somme toute, dans la reprise en sous-œuvre des fondements de notre société."*

Cette citation nous amène à l'autre aspect de la guerre, savoir, le pourquoi de notre lutte. De prime abord, il est évident qu'il s'est écoulé quelque temps avant que s'éclaircissent les vues de guerre des nations unies. Des déclarations comme celles qui figurent dans la charte de l'Atlantique et dans l'exposé du Président Roosevelt concernant les Quatre Libertés, ont précisé les motifs de notre combat. Toutefois, ces objectifs n'ont été énoncés jusqu'ici qu'en termes généraux. Nous avons à peine abordé la question des voies et moyens nécessaires à la réalisation de ces objectifs. Et dans ce domaine, des divergences d'opinions peuvent se développer. En pratique, toutefois, nous sommes encore très loin d'être d'accord sur les buts à atteindre. C'est pour cette raison, par conséquent, et pour beaucoup d'autres déjà exprimées, que des enquêtes comme celle entreprise par ce Comité sont de la plus haute importance. Autant qu'il est humainement possible nous devrions façonner l'avenir.

Déjà au Canada, de bons progrès ont été accomplis dans cette direction. Je fais ici allusion au "Rapport Marsh" qui a été présenté à la Chambre des communes le 16 mars 1943. Aux Etats-Unis, le 10 mars 1943, le président Roosevelt a adressé un message spécial au Congrès en même temps que les deux rapports préparés par la National Ressources Planning Board et portant principalement sur un programme d'après-guerre pour les Etats-Unis. "Nous devons éviter," dit le président dans son message, "de retourner aux iniquités, à l'insécurité et aux craintes du passé, et nous devons marcher vers les promesses de l'avenir."

Les buts fondamentaux sur lesquels s'appuient les différentes recommandations du *Planning Board* des Etats-Unis sont exprimés comme suit:

> Nous préparons et nous avons en vue:
>
> 1. Le plus grand développement possible de la personnalité humaine, en vue du bien commun, dans un cadre comportant libertés et droits, justice, indépendance, égalité et consentement des administrés.
>
> "Comme moyen de protéger la justice, la liberté et la démocratie:
>
> II. Le plus grand développement possible des possibilités de production de toutes nos ressources, matérielles et humaines, par le travail pour tous, des salaires continuels, un minimum de sécurité et de niveau d'existence pour tout le monde, et l'équilibre entre la stabilité économique et l'initiative sociale.
>
> "Comme moyen d'assurer la jouissance paisible de la vie, de la liberté et du bonheur:
>
> III. Un ordre juridique efficace dans le monde entier, interdisant la violence et les impérialismes anciens ou nouveaux, dans les relations internationales; favorisant et stimulant le plus possible le développement des ressources et des droits dans tous les domaines.
>
> "Depuis que le monde existe, démocratie, économie dynamique et paix n'ont jamais coexisté dans un même système politique. L'évolution d'une société combinant ces trois facteurs produire une économie dynamique dans laquelle les bénéfices seront équitablement répartis entre tous les membres, une organisation économique fondée sur le contrôle démocratique et la coopération, et un système juridique mondial permettant aux sociétés de vivre en paix et en liberté.

* The Future of Industrial Man, par Peter F. Drucker,—p. 10.

Tout cela constitue, à mon sens, un énoncé précis et complet des buts pour lesquels nous combattons.

En somme, nous visons à préserver et à utiliser de plus en plus les valeurs spirituelles essentielles du christianisme. Mais hélas! combien de fois ce que nous appelons la civilisation occidentale a échoué dans la réalisation de cet objectif. C'est l'absence manifeste de Liberté, d'Egalité, et de Fraternité dans la France du XIIIe siècle qui a donné lieu aux ardentes revendications de la Révolution française; c'est la pauvreté et l'inquiétude du peuple au milieu de notre XXe siècle qui a poussé le président Roosevelt à proposer d'étendre à deux nouveaux domaines le champ de la liberté. Et, comme on l'a déjà signalé, ce sont les cruelles épreuves de l'humanité dans nos temps modernes qui l'ont révoltée contre la désillusion des vaines promesses et des remèdes de comédie.

Qu'il me soit donc permis de déclarer que dans cette guerre nous avons d'abord pour but de résister au rétablissement de la force brutale et de la tyrannie dans les affaires humaines, et ensuite de donner une existence réelle et positive aux idéaux théoriques de la démocratie chrétienne. Comment accomplir de notre mieux cette dernière tâche? Voilà, je l'admets, notre principal souci et notre problème le plus ardu. Notre délégation, aujourd'hui et demain, essayera de montrer l'aide que peut apporter le mouvement coopératif à la réalisation de cette fin si désirable. En d'autres termes, il s'agit de savoir où, comment et dans quelle mesure la coopération peut résoudre les problèmes du monde actuel et du monde d'après guerre.

Monsieur le président, me voilà à la fin de la première section du rapport et m'arrête ici pour me mettre à votre disposition.

Le PRÉSIDENT: Libre aux membres du Comité, mais je suis d'avis que vous pourriez donner une autre partie de votre exposé. Ces messieurs sont-ils de mon avis?

Quelques DÉPUTÉS: Oui.

Le TÉMOIN: Bien, alors je continue

Le mouvement coopératif peut tout au moins s'étudier au triple point de vue philosophique, historique et économique; je vais traiter brièvement chacun de ces points.

Philosophie coopérative

La philosophie de la coopération se trouve résumée dans sa maxime générale: "Chacun pour tous; tous pour chacun", ainsi que dans les paroles suivantes traduites de Tennyson:

"Que chacun trouve son propre bien dans le bien commun,
Et que tous les hommes travaillent dans une noble fraternité."

Les coopérateurs sont convaincus que la société se fonde et devra toujours se fonder sur le principe de l'entr'aide mutuelle, et que l'idée de "s'aider soi-même en aidant les autres" est la clé du progrès économique et du bonheur individuel. Les coopérateurs contestent l'opinion très répandue que "La concurrence est l'âme du commerce" et considèrent la règle de "Chacun pour soit au diable les autres" comme la loi de la jungle et non pas celle de la société humaine.

Il est vrai cependant que la lutte pour la vie et la survivance des plus aptes ont caractérisé la vie sur cette terre. Mais, de plus en plus, ce sont les groupes qui ont survécu et non pas les individus; et ce qui détermine l'aptitude ou la capacité de survivre, c'est le degré de coopération dans le groupe même. Il est donc impossible de se méprendre sur l'orientation et la signification de l'évolution organique; et ceux qui défendent la "Loi de la jungle" comme salutaire dans les affaires humaines ne possèdent que des connaissances superficielles en biologie et en sociologie.

Je me demande si je pourrais m'écarter un instant de mon sujet pour mentionner un livre très intéressant écrit par un écrivain militaire allemand avant la dernière guerre. Ce livre, publié en 1913, était intitulé "L'Allemagne et la prochaine guerre". Il préconisait ouvertement la loi de la jungle dans les relations internationales. C'est un livre très intéressant.

Je continue:

> La philosophie coopérative repose donc sur des bases solides et incontestées, de quelque point qu'on l'envisage; elle n'a pas besoin d'une plus longue apologie. Je tiens cependant à ajouter, avant de passer à un autre point, que si les Nations unies n'avaient pas adopté décidément et fermement le point de vue coopératif dans la poursuite de la guerre, ils auraient eu peu de chances de la gagner; et s'ils ne continuaient pas à professer le principe du "Chacun pour tous et tous pour chacun", ils auraient bien peu de chances de réaliser une paix juste et durable.

A ce point, monsieur le président, je tiens à dire quelques mots sur un livre publié il y a sept ans par un brillant philosophe américain, Horace M. Kallen, qui est l'auteur d'une série d'ouvrages. Le livre est intitulé "The Decline and Rise of the Consumer". Il faut lire ce livre pour avoir une idée complète de la philosophie coopérative dans ses rapports avec l'histoire. C'est un livre difficile à lire, mais il traite magistralement la question.

Je continue:

Histoire de la coopération

> Le mouvement coopératif, comme nous le connaissons aujourd'hui, date d'à peine 100 ans. Sans doute, pendant une partie du XIIIe siècle et au début du XIXe, quelques essais eurent lieu qui présageaient les réalisations ultérieures; mais ce n'est qu'en 1844 que le mouvement commença réellement. Le jour le plus sombre (le 21 décembre) de cette sombre année de l'histoire d'Angleterre, les pauvres tisserands de Rochdale ouvrirent leur pauvre petite boutique dans la ruelle du Crajaud. Avec de vastes espérances, et des plans encore plus vastes, cette poignée de miséreux posa les fondements d'une œuvre qui s'est répandue dans le monde entier et dont les bienfaits ont grandement contribué à soulager les nombreuses misères de l'humanité. Permettez-moi de vous donner brièvement quelques-uns des résultats remarquables accomplis depuis.
>
> En Grande-Bretagne, voici quel était le bilan à la fin de 1941:
>
> Membres adhérents 8,803,972.
> Capital (actions et emprunts) $1,058,493,792.
> Ventes $2,295,743,674.
> Surplus net d'exploitation $187,882,879.
> Valeur des productions $270,384,165
> (parmi les valeurs productives, il faut compter 51,431 acres de terre affectées à la production des denrées alimentaires.
> (Voir le Rapport du Congrès britannique de la Coopération, 1942, et "The New History of the C.W.S.")

Voici le livre intitulé "The New History of the C.W.S." publié en 1938 par Percy Redfern, l'historien du mouvement coopératif de Grande-Bretagne. M. Redfern avait déjà publié en 1913, juste avant la dernière guerre, une histoire d'a peu près les mêmes dimensions: "History of the C. W. S." La nouvelle histoire de la S.C.G. a paru juste avant le commencement de la guerre actuelle et il est très intéressant d'étudier les progrès du mouvement en Grande-Bretagne entre ces deux dates.

M. MacNicol:

D. Puis-je demander ce que signifient ces lettres "C. W. S."?—R. Cooperative Wholesale Society. En Grande-Bretagne il y a deux grandes coopératives de gros qui s'occupent à la fois de production et de vente, l'une est établie à Manchester et l'autre à Glasgow pour l'Ecosse. M. Redfern fait remarquer que son livre n'est que l'une des quelque quatre-vingt-dix histoires du mouvement coopératif britannique qui ont été publiées depuis le début, quelques-unes sur la C. W. S., mais la plupart traitant des sociétés locales. Le mouvement britannique publie également tous les ans un livre comme celui-ci, le rapport de leur congrès annuel, contenant beaucoup d'adresse, de statistiques, etc. Il publie aussi chaque année "The People's Year Book" qui traite du mouvement de Grande-Bretagne et d'une variété de sujets d'intérêt général. Puis-je vous lire, en passant, les titres des différents chapitres de cet annuaire: "Centenaries of 1937"; "Events of the Year"; "The British Cooperative Movement"; "Trade Unions of 1936"; "The State and the People"; "Our future population"; "The problem of nutrition"; "The economic position of Great Britain"; "Protection and the consumer"; "The League of Nations"; "Armaments in 1936"; "Russia's Constitution"; "Reviews of the Year"; "Illustrations of the Year"; "Cooperation Overseas"; "Directories".

La littérature coopératiste qui a surgi de ce petit mouvement lancé il y a cent ans est excessivement volumineuse et variée. Ce ne sont là que quelques échantillons de la littérature traitant du mouvement coopératif britannique.

Maintenant, pour faire suite, monsieur le président:

> Il y avait aux Etats-Unis, à la fin de 1941, environ 33,000 coopératives comptant quelque 20 millions de membres et un chiffre d'affaires avoisinant quatre milliards de dollars. Les chiffres concernant les membres comportent naturellement des chevauchements, car plusieurs membres appartiennent à plusieurs coopératives différentes. Compte tenu du chevauchement, les chiffres précités indiquent la croissance très rapide de la coopération aux Etats-Unis, croissance qui s'est produite presque entièrement au cours du siècle actuel.
>
> Au Mexique et dans l'Amérique du sud d'après des statistiques très incomplètes recueillies en 1942, il y aurait presque 700,000 coopérateurs.
>
> En 1941, on comptait au Canada 1,395 sociétés coopératives, représentant un actif de quelque 145 millions de dollars, un capital-actions versé de 10 millions, une valeur immobilière de 38 millions et un chiffre d'affaires total de 242 millions. Il y avait en plus 1,316 caisses populaires possédant un actif tatal de 31 millions. On comptait en outre plusieurs centaines de compagnies d'assurance mutuelles contre le feu qui sont organisées sur des bases démocratiques et qui procurent des services à leurs membres au prix coûtant. Il convient d'ajouter un nombre croissant d'organismes divers qui s'occupent de logement, de soins médicaux, de services téléphoniques locaux, etc.

Quant aux coopératives canadiennes affiliées à la Cooperative Union of Canada, je présente ci-joint notre rapport annuel pour 1941.

J'en ai quelques exemplaires, monsieur le président. Ce document comprend le rapport annuel du bureau national et une statistique relative aux coopératives canadiennes affiliées à notre fédération nationale. Il y a un plus grand nombre encore de coopératives qui ne sont pas affiliées à notre fédération.

En Europe et en Asie, au cours des 80 dernières années, il s'est développé des organismes coopératifs à la fois très variés et très étendus que je saurais énumérer. La plupart, mais évidemment pas tous, font partie de l'Alliance coopérative internationale, organisée en 1895. L'Alliance s'est toujours efforcée et s'efforce encore de propager l'idéal coopératif, de développer le système

coopératif dans le monde entier et de maintenir de bonnes relations entre tous les pays.

L'Alliance a compté le plus grand nombre de membres et a joui de son plus grand prestige en 1933, alors qu'elle embrassait les organismes coopératifs nationaux de trente-neuf pays, représentant un total de quelque 107,000,000 de membres.

Or, messieurs, si vous multipliez 107,000,000 par environ 3½, chiffre qui équivaut à peu près à la famille moyenne, vous constaterez que le nombre des membres se totalise à 350,000,000 de personnes dans le monde entier, et il y a beaucoup de coopérateurs en dehors de l'Alliance, car au Canada, par exemple, elle ne compte que ceux qui font partie de notre fédération nationale. Tous ceux qui n'en sont pas ne comptent pas parmi les membres, mais ils appartiennent à un grand nombre de véritables coopératives. Les Etats-Unis et d'autres pays se trouvent exactement dans la même situation. Aussi, ces données ne constituent pas un juste critère du nombre total des coopérateurs du monde entier qui encouragent ce nouveau régime. Je serais porté à croire que le nombre de membres enrôlés dans l'espace de 100 ans serait d'au moins 500,000,000.

Après 1933, le mouvement perdit une partie de son effectif; aussi immédiatement avant la déclaration de guerre, le nombre total des sociétaires avait fléchi à 70,000,000 environ (sans compter leurs familles) groupés en quelque 150,000 sociétés, dans trente-cinq pays. Il faut tenir compte du fait que l'Alliance ne comprend pas toutes les coopératives de ces pays car un certain nombre d'entre elles n'y sont pas affiliées.

Depuis 1939, évidemment, les Nazis ont supprimé la plupart des coopératives européennes; alors, l'effectif et l'activité de l'Alliance resteront limités tant que la liberté ne sera pas rétablie. Pendant la guerre de 1914-18, l'Alliance demeura intacte, et elle continue de fonctionner de son mieux dans les circonstances. La guerre actuelle terminée, il n'y a pas de raison pour que l'Alliance Coopérative Internationale, véritable ligue des peuples, ne recouvre pas toute sa force.

Cela marque la fin de la partie qui traite de l'histoire des coopératives, monsieur le président. A ce sujet, voici un livre qui est le compte rendu de la commission envoyée par le Président Roosevelt pour étudier les coopératives européennes, en 1937. C'est un rapport excessivement complet et documenté rédigé par six personnes qui ont passé plusieurs mois à visiter tous les pays européens. Ce livre se trouve dans les rayons de la bibliothèque parlementaire ici. Comme je dois rapporter ces ouvrages, je ne puis les déposer. Mais celui-ci est un ouvrage de référence qui fait autorité. Il fut publié en 1937, il y a six ans. Quiconque désire connaître le point de vue américain sur le mouvement continental européen et sur le mouvement britannique trouvera dans ces pages bien des renseignements utiles. Et tandis que j'y pense, je mentionnerai en passant un récit excessivement intéressant sur le nouveau mouvement coopératif en Chine. On le trouvera dans le livre d'Edgar Snow intitulé "Battle of Asia". Ce livre fut publié il y a deux ans environ. Il y a beaucoup de renseignements sur les coopératives industrielles de la Chine. Vais-je aborder l'autre chapitre?

Le PRÉSIDENT: Je le pense.

Le TÉMOIN: *Economie coopérative*: Il convient de dire tout d'abord que le développement économique coopératif s'est produit dans deux domaines: celui de la consommation et celui de la production. Tous les gens sont des consommateurs et, par conséquent ont intérêt à bénéficier de la coopération des consommateurs. La plupart des gens produisent aussi des choses utiles et ont intérêt à bénéficier de la coopération des producteurs. Et comme presque tout le monde,—les adultes, pas les enfants,—est à la fois consommateur et producteur, presque tout le monde a intérêt à bénéficier des deux genres de coopératives.

Il existe toutefois une différence très marquée entre ces deux genres.

La coopération des consommateurs est fondée sur les besoins du peuple. Les besoins essentiels sont presque les mêmes pour tous, abstraction faite des particularités de race, de langue, profession, croyance ou nation. La coopération des consommateurs est donc de portée universelle. Elle offre un moyen d'aplanir toutes les difficultés dans une organisation sociale et économique universelle propre à répondre aux besoins communs de l'humanité.

La coopération des producteurs, d'autre part, s'inspire d'une préoccupation professionnelle, et les professions sont évidemment nombreuses et variées. Les coopératives des producteurs ont pour but de servir les intérêts de groupes professionnels particuliers. Or, elles peuvent servir ces intérêts soit aux dépens d'autres groupes, soit en respectant et même en favorisant les intérêts des autres groupes. C'est dire que les coopératives de producteurs peuvent être tantôt antisociales dans leurs attitudes et leur conduite.

Le problème de la coordination des coopératives de consommateurs et de producteurs est compliqué, mais intéressant et important. On l'a résolu d'une façon très pratique dans certains districts; et on travaille à le résoudre sur ce continent où les coopératives de producteurs jouent un rôle de tout premier plan dans le monde du coopératisme. Il n'est pas opportun, à mon avis, d'aborder cette question, importante sans doute, mais très compliquée.

A cause de ces différences, d'aucuns sont portés à exclure les coopératives de producteurs de la catégorie des véritables coopératives. Cependant, les deux genres ont tant d'aspects communs, et les coopératives de producteurs servent si souvent les intérêts communs par opposition aux intérêts d'une classe spéciale, qu'une telle exclusion, à mon avis, ne se motive pas. On peut éviter les conflits d'intérêt graves ou permanents entre les mêmes gens organisés sur des bases différentes.

Cependant, il faut reconnaître les différences profondes qui existent entre les deux genres de sociétés et tenir compte du fait que la coopération des consommateurs est seule capable de fournir une base et une méthode pour la conciliation universelle des intérêts économiques divergents.

D'ailleurs, il est significatif que les développements coopératifs tendent à l'absorption du groupe des producteurs dans le groupe plus nombreux des consommateurs, et à l'exécution des fonctions productrices sous les auspices des grandes organisations de consommateurs.

Cette tendance a été notoire en Grande-Bretagne, car au début un très grand nombre de ces sociétés étaient sur un pied de coparticipation; plusieurs d'entre elles ont été absorbées par la C.W.S. Quelques-unes sont encore indépendantes mais elles collaborent avec le grand mouvement des consommateurs.

Jusqu'où peut aller cette évolution? A-t-elle des limites naturelles? La question est intéressante, mais elle n'a pas suffisamment d'importance pratique pour justifier une étude plus approfondie en ce moment.

C'est cependant une question d'ordre pratique très importante. Le problème de la distribution en Amérique du Nord des agrumes produits par les coopératives de producteurs de la Californie a soulevé des questions d'ordre pratique très précises. En théorie, sur un plan supérieur, il existe un point de rencontre où les deux genres de coopératives ont intérêt à collaborer. Voilà une question d'ordre pratique très importante dans plusieurs domaines de l'activité coopérative sur ce continent. Je ne veux pas en dire davantage pour ne pas donner trop de détails. Il se peut que d'autres en parlent plus longuement.

En second lieu si la plupart des coopérateurs souhaitent ce que l'on peut appeler un nouveau régime économique, ils ne cherchent pas à l'établir en se retirant du monde commercial tel qu'il existe.

En un mot, nous ne visons pas à l'isolement économique.

A notre avis, l'initiative soi-disant privée comporte beaucoup de choses excellentes et d'une valeur permanente. Toutefois, elle subit certaines tendances qui, comme l'histoire économique l'a démontré, sont très préjudiciables au bien-

être général et compromettent la démocratie. Ces tendances nuisibles ont été exposées assez clairement, en tant qu'il s'agit du Canada, dans le rapport de la Commission royale sur les écarts de prix, 1935, et j'inviterais ce Comité à se reporter particulièrement aux chapitres 2 et 3 de ce rapport.

On peut dire, en résumé, que dans certains domaines importants de notre économie moderne, l'entreprise privée ne nous offre le choix qu'entre les gaspillages de la concurrence ou les extorsions des monopoles. La tendance vers le monopole privé se manifeste dans toutes les grandes industries, aussi les gens cherchent-ils depuis plusieurs décades à trouver un certain régime de contrôle. On a essayé la réglementation par l'Etat, mais les résultats ont été médiocres.

On en trouve de nombreux exemples dans les quarante dernières années de l'histoire des Etats-Unis.

On a fait l'essai de l'industrie étatisée et les résultats ont été quelque peu meilleurs. Prenons, par exemple, la commission hydroélectrique de l'Ontario. On a essayé l'industrie coopérative, et elle démontre son efficacité à tous ceux qui veulent s'en rendre compte. La production et la distribution par des coopératives suppriment les gaspillages de la concurrence sans frein, tout en empêchant l'exploitation par les monopoles privés.

L'activité industrielle, en effet, ne peut s'exercer que par trois modes: la soi-disant initiative privée (de la part des particuliers ou des compagnies), l'entreprise d'Etat et le syndicat coopératif. Qu'on prenne bien garde de croire identiques la compagnie par actions et le syndicat coopératif. Ils ont des points de ressemblance, mais ils sont diamétralement opposés quant à ceux de leurs caractères qui influent sur le bien-être de la masse.

Les coopérateurs ne sont pas des doctrinaires aveugles. Ils reconnaissent qu'il est avantageux de confier certaines entreprises à l'Etat, ou à une régie d'Etat, et qu'il y a avantage à en laisser d'autres à l'initiative privée. Mais, d'après les faits récents de l'histoire, ils considèrent comme très vaste le domaine où la coopération est le moyen le plus efficace. Ils jugent chaque cas selon les faits, mais ils tiennent à ce que la devise coopératiste, "chacun pour tous, tous pour chacun", inspire les trois formes de l'activité économique. La coopération, en effet, est encore plus un état d'esprit et un mode de vie qu'un système économique. Il est bon de ne pas l'oublier.

Je le répète, monsieur le président: la coopération est un état d'esprit, un système moral, si vous préférez, et par conséquent beaucoup plus qu'un système économique. C'est l'expression, dans notre vie économique quotidienne, d'une philosophie et d'un code de morale.

J'ai fini la seconde partie, monsieur le président.

Le PRÉSIDENT: Désirez-vous poser des questions immédiatement? Continuez donc, monsieur Good.

Le TÉMOIN:

> Il ressort de cette vue d'ensemble que les principes moraux et philosophiques de la coopération sont en harmonie parfaite avec les valeurs fondamentales défendues actuellement par les Nations unies; que l'histoire des progrès de la coopération est impressionnante, même sensationnelle; et que la méthode coopérative est raisonnable, pacifique et évolutive. Mes deux collègues vous parleront en détail de ce que la coopération a réalisé dans certaines parties du Canada, et je vais terminer par l'examen de ce que notre mouvement peut faire pour résoudre quelques-uns des plus grands problèmes économiques et sociaux du monde moderne.
>
> D'abord le problème du chômage, dont personne ici ne niera l'extrême et tragique importance. En effet, comme je l'ai déjà dit, la grande crise des années 1930 compte pour beaucoup parmi les causes de la guerre actuelle.
>
> Personne de sérieux ne prétend connaître toutes les causes du chômage. Mais il y a des causes qui sautent aux yeux, et la plupart de celles-là

trouvent un remède au moins partiel dans le coopératisme. Je vais en indiquer plusieurs.

L'une des causes du chômage, c'est le ralentissement du placement des épargnes dans les industries productives, phénomène que l'on observe surtout dans une économie fondée sur l'initiative privée. La moindre cause peut déterminer un éboulement qui, une fois commencée, semble difficile à arrêter. Les placements de capitaux cessent, on n'agrandit plus nulle part, on renvoie des employés, la capacité générale d'achat s'abaisse d'autant, la demande diminue, les industries produisent moins, on renvoie encore des employés, etc., etc. Nous ne connaissons que trop la marche de cette paralysie progressive de l'industrie. Mais il n'y a rien de tel dans la coopérative, du moins rien d'aussi grave. Les bénéfices des coopératives sont distribués en ristournes ou employés à l'expansion du mouvement coopératif. Dans les deux cas, ils servent à maintenir la demande ou à l'accroître. Dans les entreprises privées, il est parfois peu avantageux, pour des personnes ou pour des corporations, de maintenir des placements ou de les accroître; aussi de fortes sommes restent-elles inactives. Cela n'aurait aucun sens, en coopération. Il y a toujours avantage à maintenir un service qui fournit aux coopérateurs ce dont ils ont besoin tous les jours, et les profits sont pour tout le monde. Ils reviennent vite dans le courant du commerce et de l'industrie. Qu'est-il advenu, par exemple, des $190,000,000 épargnés par les coopérateurs de Grande-Bretagne en 1941? Ou bien ils sont retournés dans les goussets des 9,000,000 de coopérateurs, ou bien ils ont servi à améliorer ou à augmenter les services coopératifs de distribution ou de production. Durant la crise des années 1930, tandis que les entreprises privées de Grande-Bretagne ralentissaient graduellement leur production et renvoyaient leurs ouvriers, les coopératives de Grande-Bretagne continuaient de s'accroître et d'engager de nouveaux employés.

Si vous désirez voir les statistiques, vous les trouverez dans le livre "The New History of the C.W.S.", ainsi que dans le "People's Year Book"; vous y verrez que le mouvement s'est développé en dépit de la crise.

Une autre cause du chômage, c'est la possession de ressources naturelles de grande valeur par un petit nombre d'intéressés qui cessent parfois de les exploiter, soit parce qu'ils n'y trouvent pas d'avantage financier immédiat, soit parce qu'ils désirent bénéficier d'une "plus-valu" gratuite. Si ces ressources naturelles appartenaient à leurs propres usagers, ceux-ci auraient toujours intérêt à les exploiter. La coopération favorise donc la possession et l'utilisation des ressources naturelles.

Une troisième cause du chômage, c'est la rapide diminution du volume des "dépôts de banque" qui, dans l'économie moderne, représentent une part considérable de la puissance d'achat générale. Lorsqu'un mouvement de déflation est bien lancé, les banques privées sont contraintes de sauvegarder leur solvabilité par un rappel de prêts qui aggrave la situation générale. Les facilités de réescompte et les opérations des banques centrales ont amélioré ce système jusqu'à un certain point. Et je me rappelle avec plaisir que dans la salle même où nous sommes,, j'ai préconisé des mesures qui ont abouti à l'organisation de la Banque du Canada. Il fallut tout de même dix ans pour réaliser cette fondation, mais nous avons, quelques-uns d'entre nous, déclenché le mouvement dans cette salle même, dès l'année 1924. Le système des caisses coopératives, dont les bases sont jetées déjà, promet une amélioration encore plus grande. Les banques coopératives ne sont pas tentées d'étendre le crédit outre mesure, ni de trop le restreindre.

A tous les points de vue essentiels, la coopération tend à régulariser le cycle des affaires et à maintenir l'emploi à un niveau constant.

Monsieur le président, je résume pour montrer le contraste qui existe entre le système des banques privées et celui des caisses coopératives. Je vous en parle

brièvement. Il faudrait, pour que la question s'éclaire, vous donner des détails et vous montrer graduellement comment fonctionne la coopérative. Je pense que M. Coady pourra, demain, vous parler des caisses coopératives et de ce qu'elles réalisent en Nouvelle-Ecosse.

Vient ensuite le problème des différends industriels, qui affecte tant le monde moderne et qui parfois compromet sérieusement notre effort de guerre.

Ces conflits naissent de l'opposition des intérêts des propriétaires, des capitalistes et des salariés, tous associés dans un même travail et se querellant sur la répartition des profits. Chez le cultivateur indépendant, il n'y a pas de ces conflits—je suis l'un de ces cultivateurs, moi-même, et je sais ce que cela veut dire—parce que le même homme est à la fois propriétaire du sol, capitaliste et ouvrier. Le loyer qu'il retire comme propriétaire, l'intérêt qu'il touche comme capitaliste et le salaire qu'il reçoit en échange de son travail vont tous au même gousset. Voilà qui trace la voie à une solution permanente des différends industriels: possession, production et consommation par les mêmes personnes unies en coopératives. La terre, le travail et le capital sont des facteurs essentiels de la production, mais leur assignation respective à diverses classes de personnes amène des querelles. Nous avons jusqu'ici tenté peu d'efforts pour y remédier, sauf au moyen des contrats collectifs, qui visent à mettre les factions sur un pied d'égalité. Mais il semble que la meilleure manière de résoudre ces difficultés d'une façon permanente soit l'expansion du mouvement coopératif.

Monsieur le président, je pense qu'on a tort de se contenter de rapiécage. Dans le monde, il faut souvent recourir à des moyens de fortune; il faut obéir à la marche des choses et faire ce qui semble s'imposer immédiatement, car il peut être impossible de faire mieux. Mais il faut chercher uns solution permanente. L'obéissance à la marche des choses ne doit ni contrarier ni empêcher l'orientation ultime et permanente que l'on recherche. Pour ce qui est des contrats collectifs dans la province d'Ontario, nous essayons simplement de mettre sur un pied d'égalité des classes dont les fonctions économiques sont entièrement séparées et cloisonnées. Je considère cette mesure comme un simple bouche-trou. Le seul remède permanent serait dans la possession, la production et l'usage en communs par la coopération.

Il se produit un développement intéressant dans l'Ouest central des Etats-Unis, et j'avais espéré la présence, aujourd'hui, de celui qui en est l'âme dirigeante. Nous avons essayé de le faire venir. C'est M. Howden, de Kansas-City, vice-président de la "United States Cooperative Association". Il est actuellement directeur d'un groupe considérable de coopératives, trois ou quatre cents, situées dans toutes les parties des Etats-Unis; certaines de leurs réalisations récentes se rapportent particulièrement, et d'une manière intéressante, au problème des conflits industriels.

Je voudrais dire quelques mots de l'un de ces conflits. Je crois que M. Fowler parlera d'une autre réalisation de ces coopératives; je ne veux citer que celle-ci. Dans une situation critique, les coopératives entreprirent la production du pétrole et des produits du pétrole; elles réalisèrent, dès les toutes premières années, un bénéfice énorme à cause de l'écart considérable qui existait entre le gros et le détail dans les prix de l'essence et des huiles. Les grandes compagnies pétrolières, aux Etats-Unis, combattirent cette concurrence en enlevant la différence des prix de détail et en augmentant l'écart entre les prix du gros et ceux des raffineries. La coopérative de production du pétrole se construisit donc une raffinerie. Elle dut alors faire face à un boycottage qui ne fut vaincu que par une intervention légale énergique. Environ 25,000 coopérateurs envahirent la capitale de l'Etat et demandèrent un bref d'injonction, ou prirent des moyens très énergiques. La coopérative franchit ensuite un nouveau pas et se construisit un pipe-line privé; puis vint le dernier pas: le creusage du puîts sur les terrains des coopérateurs. Dans l'industrie du pétrole, la coopérative est maintenant produc-

trice primaire, elle a ses pipe-lines, ses raffineries, et elle distribue elle-même ses produits; et ce sont ses membres qui les consomment. Tous sont unis en une seule société et travaillent ensemble pour le même but. Voilà un exemple magnifique de ce que fait le système coopératif, dans le monde moderne, pour harmoniser le travail de toutes les classes. On peut en donner d'autres exemples, et je pense que M. Fowler vous en donnera. Je ne m'y arrêterai pas moi-même.

> Il y a enfin le problème des relations internationales, dont nous sentons tous si douloureusement l'importance. Dans la solution de ce problème, quel rôle peut jouer le mouvement coopératif?
>
> M. Keen, notre secrétaire général, en a parlé brièvement dans un court message que je vous lirai plus tard. En attendant, je dirai que l'Alliance coopérative internationale est une véritable ligue des peuples et peut faire beaucoup pour la suppression des causes de guerre. L'expansion mondiale d'un coopératisme fondé sur les besoins universels de l'homme moyen a évidemment pour effet d'harmoniser progressivement les intérêts de toutes les nations. L'histoire de l'A.C.I. le démontre nettement.

Je dirai à ce sujet, monsieur le président, que le mouvement coopératif du Canada a reçu l'été dernier, du bureau central de l'Alliance coopérative internationale présentement installé à Londres, un questionnaire demandant notre opinion sur les articles 4 et 5 d'un programme d'action relatif à la guerre. Voici ces deux articles:

> 4. Chercher à s'entendre sur les principes et les règles à observer pour établir un ordre mondial de liberté, de sécurité et de paix.
>
> 5. Fixer le rôle à jouer par le mouvement coopératif organisé dans l'acceptation générale et la réalisation de ce programme.

J'ai ici la double réponse donnée à ces questions par les coopérateurs canadiens. Elle se rapporte en particulier aux relations internationales et au rôle que peut jouer le mouvement coopératif à cet égard. Je ne la lirai pas, monsieur le président, car ce serait empiéter sur le temps des autres témoins; mais je l'ai ici et l'on pourrait la publier au procès-verbal comme document déposé. Elle se rapporte à la présente partie de mon témoignage.

Voici, pour terminer, un court extrait du 16ème rapport annuel des administrateurs de la Société coopérative de gros du Manitoba:

> La coopération embrasse tous les facteurs qui influent sur la vie sociale et économique du peuple et elle opère dans tous les domaines de la vie collective. Les nouvelles libertés doivent encourager le plus possible la tendance instinctive des hommes à s'associer dans la création, la possession et la direction des services essentiels à la satisfaction de leur besoins quotidiens. Voilà comment nous comprenons les objectifs de la présente guerre mondiale. Le but ultime de paix sur la terre et de bonne volonté parmi les hommes ne sera atteint qu'au jour où, dans tous les pays, l'économie sera régie par le peuple et pour lui. La coopération est la soeur de la démocratie.
>
> Et voilà!

Le PRÉSIDENT: Merci, monsieur Good. Les membres du Comité désirent-ils interroger M. Good immédiatement, ou entendre le témoignage de M. Fowler, qui peut parles soit aujourd'hui, soit demain? Alons-nous entendre M. Fowler? Vous pouvez commencer, monsieur Fowler.

M. H. L. FOWLER, de Régina, Sask., est interrogé.

Le TÉMOIN: Je désirerais présenter d'abord le témoignage de M. Keen, qui n'est pas ici. Il n'a pu venir et m'a donné son témoignage par écrit. Il me semble que c'est le meilleur moment pour présenter ce travail.

Le président:

D. Comme partie intégrante de votre travail?—R. Non, c'est son témoignage à lui. C'est un travail écrit, voyez-vous...

D. Vous pouvez l'intercaler, c'est parfait.—R. Je veux, de toute façon, qu'il paraisse au procès-verbal. C'est un court travail qu'il m'a demandé de faire paraître au procès-verbal.

M. McNiven:

D. Nous diriez-vous qui il est?—R. C'est notre secrétaire général.

D. Secrétaire de l'Union des coopératives?—R. Oui. Nous lui devons, pour une grande part, la fondation de l'Union en 1909; il en est resté le secrétaire général depuis lors. Il est assez âgé aujourd'hui, mais durant tout ce temps il est resté le secrétaire général de la fédération canadienne. Voici le travail qu'il m'a demandé de présenter en son nom.

La question étudiée par le Comité est celle du rôle que peut jouer le mouvement coopératif dans la restauration économique d'après-guerre.

On peut affirmer sans exagération que le plus grand problème de la vie économique moderne est celui de la disproportion croissante entre la capacité de production et la puissance d'achat des masses; entre la facilité de produire des richesses et la demande effective de ces richesses.

Un statisticien des Etats-Unis disait, il y a quelque années, que la part de la force motrice et de la machine, dans la production, se compare à la part du travail humain selon un rapport de cent à un. Cette énorme disproportion a presque bloqué la transmission des biens et des services entre le producteur et le consommateur ultime. Même à une époque normale, les entrepôts étaient bourrés de marchandises dont les masses avaient besoin mais qu'elles ne pouvaient acheter; la production, en conséquence, se trouvait réduite ou interrompue, et à son tour elle réduisait, par le chômage, la puissance d'achat du peuple.

L'initiative privée a augmenté énormément la capacité et la facilité de production, et elle continue de les augmenter. C'est aggraver le problème d'autant, résultat peut-être inévitable. Le régime des entreprises privées n'a pas résolu, n'a pas même essayé de résoudre le problème de la distribution.

Or le mouvement coopératif l'a résolu; on peut raisonnablement l'affirmer. Il n'a pas seulement formulé des théories économiques, il en a démontré d'une manière pratique et réaliste la solidité. Le mouvement coopératif a restitué au consommateur des sommes économisées soit dans la production mécanique des biens, soit dans leur distribution.

On en trouve la preuve, par exemple, dans le fait que, de 1929 à 1938 inclusivement, c'est-à-dire pendant la période de crise, l'organisation coopérative de Grande-Bretagne a engagé 107,691 employés de plus dans ses services de production, de distribution et autres; le nombre en est passé de 239,070 à 346,761, tous payés au moins selon les taux de salaires des unions ouvrières.

Il est significatif que le mouvement coopératif britannique, au cours de ces années, ait restitué aux consommateurs des ristournes se totalisant en moyenne à $140,000,000 par année. Les bénéficiaires de cette somme, qui l'ont dépensée en grande partie pour leurs besoins ou leur confort, ont accru d'autant le travail nécessaire à la production et ont encore augmenté le pouvoir d'achat du peuple. La coopération détermine donc une expansion économique. L'initiative privée, au contraire, incapable de développer la puissance d'achat des masses, aboutit à un régime d'appauvrissement.

Des résultats semblables ont été obtenus au Canada, bien qu'à une échelle plus faible. Par exemple, la British Canadian Cooperative Society

Limited a créé l'année dernière une puissance d'achat de $93,775.00 par ses ristournes aux mineurs de charbon de l'Ile du Cap-Breton. Durant ses vingt-cinq premières années, la British Cooperative Society a restitué à ses membres (ce sont des consommateurs) des ristournes se totalisant à deux millions de dollars; cela équivaut en moyenne à 10 p. 100 des achats qu'ils ont faits durant cette période.

M. H. L. Fowler peut vous conter une remarquable histoire sur la manière dont sa société, avec ses filiales, a su accroître la puissance d'achat du peuple, en Saskatchewan, grâce aux économies réalisées par la coopération.

La Consumers Cooperative Association de Kansas-City-Nord, fondée en 1929 avec un capital initial de $3,000, a réalisé des bénéfices d'exploitation qui lui ont permis d'acquérir des installations d'une valeur de $1,900,000 sans recourir à aucune nouvelle souscription de capital; elle possède maintenant des puits de pétrole, une pipe-line et une raffinerie. Il est évident que si toute l'industrie pétrolière des Etats-Unis appartenait ainsi aux consommateurs, la puissance d'achat de la population du pays s'accroîtrait énormément.

Le coopératisme, toutefois, malgré ses grandes réalisations et son expansion extraordinaire dans le monde entier, n'a encore touché qu'une partie relativement petite du domaine économique; il lui faudra longtemps encore pour transformer la totalité ou même seulement la plus grande partie de notre système économique.

Les coopérateurs n'en ont pas moins déjà démontré que l'application de leurs principes économiques sert les intérêts du grand public. Aux entreprises privées de faire leur propre ménage si elles veulent aussi servir ces intérêts dans une mesure appréciable. Elles trouveront peut-être avantage à applqiuer les suggestions suivantes, qui constitueraient une assez bonne tronsposition des principes et des pratiques de la coopération, sans toutefois lui emprunter son caractère démocratique:

1. Taux fixe d'intérêt sur le capital, basé sur la valeur réelle de l'actif matériel;
2. Versements suffisants aux fonds de réserve pour garantir le maintien intégral des capitaux immobilisés;
3. Salaires des dirigeants calculés d'après les services rendus, et non d'après l'étendue de leur emprise sur l'industrie;
4. Fonds de réserve non utilisés comme capital, mais placés dans des valeurs de tout repos facilement négotiables;
5. Décision de ces questions par des tribunaux industriels;
6. Remise en circulation des surplus dans le commerce par la réduction des prix ou la hausse des salaires—ou des deux manières à la fois;
7. Elimination progressive de toute production ou distribution non économique.

L'un des bienfaits apportés par la coopération à ses adhérents provient de ce que la coopération n'a aucun intérêt à exploiter le public; ses prix fournissent donc un bon étalon de mesure pour déterminer le niveau raisonnable des prix.

Permettez-moi de signaler en passant que le livre du professeur Childs sur la Suède, "The Middle Way", donne de bons renseignements sur le fonctionnement de cet "étalon de mesure".

La coopérative, dans un milieu donné, ne rend pas service seulement à ses membres, mais à tout le public consommateur en réduisant les prix excessifs des concurrents.

La valeur sociale de la philosophie et des principes de la coopération est reconnue aujourd'hui par la plupart des provinces du Canada. On peut en déduire que ce mouvement rend service à toute la population, sans distnictiion de partis. Presque toutes les provinces ont créé des bureaux spéciaux dans les ministères ou nommé des fonctionnaires pour encourager l'expansion du mouvement coopératif ainsi que la diversification de ses formes d'activité.

Depuis des années, un danger constant de froissements et de guerre réside dans la lutte pour les marchés extérieurs, livrée par les entreprises privées de pays concurrents, lutte provoquée surtout par le défaut de puissance d'achat des marchés nationaux et dans l'acquisition de ressources naturelles et l'exploitation de la main-d'œuœvre d'autres pays par ces mêmes entreprises privées. Dans un discours qu'il prononçait récemment à Mexico, le président Roosevelt a insisté sur l'injustice de ces pratiques. On lui prête les paroles suivantes: "le temps n'est plus de l'exploitation des ressources et du peuple d'un pays au profit d'un groupe quelconque d'un autre pays".

Cette disposition d'esprit cadre avec l'attitude constante du coopératisme. Le mouvement coopératif international l'a toujours préconise. Les coopératives écossaises et suédoises possèdent conjointement une fabrique d'ampoules électriques en Ecosse et récemment la National Co-operatives Inc., de Chicago, a acheté une fabrique de trayeuses. Cette société constitue une fédération des coopératives de gros des Etats-Unis et du Canada. L'excédent net réalisé sur ses opérations sera remboursé à chaque société en proportion de ses achats.

Je suggère respectueusement mais sérieusement que le Comité recommande au gouvernement fédéral de prendre les initiatives suivantes:

1. Appuyer fortement les réclamations de l Alliance Coopérative Internationale pour qu'elle participe àà toute conférence convoquee après la guerre en vue d'étudier la colonisation et la restauration du temps de paix, et aussi pour que tous les organismes pouvant être créés en vue d'étudier les problèmes d'après-guerre consultent les coopératives à ce sujet.

2. Donner suite aux recommandations de la Commission Royale sur les écarts de prix demandant au Gouvernement d'étudier favorablement la présentation d'une loi pour la constitution en corporation et la réglementation des coopératives.

3. Créer dans un ministère du gouvernement un service pour encourager le grand public à étudier les coopératisme comme mode de vie et à l'appliquer comme moyen de satisfaire à ses besoins économiques et sociaux.

4. Imposer aux entreprises privées, quant à leurs lignes de conduites et à leurs pratiques par une loi ou autrement les restrictions nécessaires pour répartir plus largement et plus justement le pouvoir d'achat, afin de stimuler le plus possible la demande des produits.

5. Adopter des lois tendant à favoriser la pratique des principes coopératifs et s'abstenir d'en édicter qui tendent à l'entraver.

Un mot d'observation, monsieur le président, avant de tetrminer. J'ai constaté chez nombre d'hommes publics, depuis bien des années, une disposition à considérer le mouvement coopératif comme une entreprise de petite épargne qui ne prendra jamais d'importance; or à cause de cette opinion tout à fait erronée ils avaient presque eu honte de la préconiser et de l'approuver franchement. Dans les relations que j'ai eues avec les hommes publics, j'ai souvent constaté chez eux une timidité et une fausse honte à l'égard d'un système qu'ils ne comprenaient pas bien. Le mouvement coopératif est tout à fait respectable, monsieur le président, et il constitue dans le monde entier une entreprise très

importante qui le deviendra davantage dans un avenir prochain. Si ce mouvement était bien compris, messieurs les ministres, vous ne nous accorderiez pas d'octrois—nous n'en avons pas besoin—mais nous offririez vos bons souhaits et l'encouragement de votre sympathie.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, nous sommes sûrement très heureux d'avoir écouté un tel exposé par un ancien député de la Chambre qui, comme il nous l'a dit, a déjà fait partie de comités comme le nôtre. Comme vous le savez, le président du Sénat reçoit aujourd'hui à midi en l'honneur du président de l'un des Etats de l'Amérique du Sud. Je ne voudrais pas que le Comité manque de quorum si les députés doivent quitter la salle les uns après les autres. Quel est votre sentiment, messieurs? Il faut dix députés pour constituer un quorum. Serons-nous assez nombreux pour continuer la séance, si nous entendons M. Fowler? Je suis porté à croire que oui.

M. MACNICOL: Je suis disposé à rester, monsieur le président.

Le PRÉSIDENT: Veuillez vous avancer, monsieur Fowler. Je vous ai déjà dit que M. Fowler est de Regina et qu'il est le chef du mouvement coopératif dans l'ouest canadien.

M. H. L. FOWLER est appelé.

Le PRÉSIDENT: Monsieur McNiven, il me faut sortir un instant. Voulez-vous me remplacer?

Le président suppléant, M. McNiven, prend le fauteuil.

Le TÉMOIN: Monsieur le président, mesdames et messieurs, je veux d'abord exprimer ma très vive appréciation à votre vice-président, M. McNiven, qui en votre absence hier nous a traités royalement. On peut dire qu'il s'est dépensé sans compter. Je crois qu'il a tout fait pour nous, sauf de rédiger nos mémoires, et peut-être nous en serions-nous trouvés mieux s'il l'avait fait.

M. MACNICOL: Il est très généreux.

Le TÉMOIN: Oui. A mon sens, cette étude de la restauration l'emporte sur tous les autres travaux courants de la Chambre des communes. Le pays y consacre son attention. Vous avez deux grandes tâches à accomplir: vous devez d'abord combler la lacune entre l'économie de guerre et le régime de la paix, ce qui est en soi une entreprise d'importance. Plus importante, encore plus fondamentale et peut-être plus difficile est la tâche qui consiste à suivre le conseil des Ecritures de transformer les épées en socs de charrues, ce qui peut vouloir dire aujourd'hui d'employer les fabriques de canons et de chars d'assaut à la production de denrées et d'articles à utiliser en temps de paix.

Il ne faut pas seulement donner des commandes à ces fabriques; il faut aussi découvrir une technique pour que ces articles se consomment. Il faut augmenter le pouvoir d'achat pour que ces denrées parviennent au consommateur, et le mouvement coopératif se préoccupe de cet aspect particulier. C'est le principal argument de notre plaidoyer pour que les services appartiennent en très grande partie à ceux qui s'en servent.

Je crois que chaque membre du Comité a un exemplaire du mémoire que je présente et des pièces qui l'accompagnent. Les pièces déposées ne sont pas très volumineuses. Nous savons très bien; et depuis une couple de jours plus que jamais, la somme énorme de travail qui vous incombre à titre de députés. Les principales pièces que nous avons déposées ne sont pas volumineuses et nous espérons bien que vous aurez le temps d'en étudier les principaux passages.

Contrairement peut-être à la façon ordinaire de procéder, j'ai placé un résumé de mon exposé au début plutôt qu'à la fin. Je vais maintenant le lire, de même que le mémoire. Comme mon collègue, M. Good, je préférerais parler d'après des notes, mais je crois que dans les circonstances il vaut mieux m'en tenir au mémoire que j'ai préparé, quitte à faire une ou deux digressions.

SOMMAIRE DU MÉMOIRE

Ce mémoire a pour but de démontrer qu'une fois le mouvement coopératif établi comme économie dominante, ou du moins comme le facteur dominant de l'économie nationale, les problèmes de la restauration et du relèvement d'après-guerre peuvent se résoudre heureusement. On peut résumer ainsi qu'il suit les principaux points de ce mémoire:

1. Les gouvernements de toutes les Nations Unies pensent à préparer le relèvement et la restauration d'après-guerre en vue d'édifier une paix durable;
2. Les guerres découlent surtout d'une économie bouleversée et la présente guerre mondiale résulte directement de la situation qui l'a précédée;
3. Le déséquilibre provient de l'économie dominante et cette économie résulte de la soif des bénéfices;
4. Une économie en quête de bénéfices est une fausseté; son maintien est impossible et il faut la remplacer par une économie basée sur "le service et l'équité pour tous".
5. Le mouvement coopératif est une économie qui repose sur des valeurs humaines et des services équitables à tous.
6. En dernier lieu, le mouvement coopératif constitue la technique par laquelle le pouvoir d'achat est placé entre les mains de tous les consommateurs, ce qui leur permet d'employer ou de consommer toute la production de l'homme et de la machine.

Ce qui constitue peut-être la principale différence entre la première guerre mondiale et la présente, c'est l'étude consacrée par toutes les Nations Unies aux préparatifs de la restauration d'après-guerre. De plus, il est évident qu'il ne faut pas attendre la fin des hostilités pour entreprendre cette restauration, mais qu'elle devrait débuter immédiatement. On est résolu, non seulement à gagner la guerre, mais aussi à gagner la paix.

Le fait qu'on étudie la restauration d'après-guerre constitue l'admission tacite ds points suivants:

(*a*) Une victoire militaire ne suffit pas;
(*b*) Il faudrait renoncer à l'idée du nationalisme économique (quatrième point de la Charte de l'Atlantique);
(*c*) Les conditions économiques qui existaient avant 1939 ont été les principales causes de la deuxième guerre mondiale;
(*d*) Si on laisse subsister les mêmes causes, nous pouvons nous attendre à ce qu'éclate dans un avenir pas trop éloigné une troisième guerre mondiale;

Je veux mentionner deux conditions, parmi toutes celles que je pourrais énumérer, qui démontrent nettement une économie bouleversée:

1. Pendant la période qui s'est écoulée entre les deux guerres, il y eut jusqu'à 20,000,000 de chômeurs (chiffre approximatif) sur le continent américain.
2. Les agriculteurs qui forment à peu près 30 p. 100 de la population canadienne ne retirent qu'environ 15 p. 100 du pouvoir d'achat national. (Pendant les années de crise, 1930-1940, on a estimé que la portion était inférieure à 10 p. 100.)

Voilà deux exemples d'une économie bouleversée. Et voici plusieurs faits qui, suivant nous, contribuent à cet état de choses.

1. Des dépêches aux journaux ont rapporté l'année dernière qu'une grande compagnie pétrolière des Etats-Unis avait conclu des contrats avec le cartel allemand des teintures; ces contrats eurent pour résultat de laisser ignorer les secrets de la fabrication du

caoutchouc synthétique à la population des Etats-Unis et des Nations Unies.

2. De même, une compagnie d'électricité géante passa des contrats semblables en vue d'empêcher les Américains de connaître les secrets de certains métaux d'alliage, les privant ainsi d'en faire usage pour les travaux de défense et de guerre.
3. W. E. Dodds, ambassadeur des Etats-Unis près le Reich allemand, rapporte dans son journal la vente d'armements, se chiffrant à des millions de dollars, par des manufacturiers des Etats-Unis et de la Grande-Bretagne, à Hitler, au cours des années qui ont immédiatement précédé la déclaration de guerre. Ces armements ont été payés en or, et ce, à la pleine connaissance des gouvernements des Etats-Unis et de la Grande-Bretagne.
4. Le nickel est l'une des plus grandes ressources naturelles du Canada. On l'a extrait du sol, on l'a travaillé, puis on l'a vendu en grande partie à l'Allemagne, au Japon et à d'autres nations, sachant bien qu'il allait servir à la fabrication d'armements.
5. Le vieux fer a été recueilli sur les tas de ferraille et sur les fermes au Canada, on l'a expédié au Japon et nous savons maintenant comment il nous revient.
6. Un pneu de véhicule automobile que l'on fabrique au coût de $8 se vend environ $35.
7. Un cultivateur reçoit en moyenne, depuis des années, environ 25 cents par livre de laine et rachète cette même laine, sous forme de produit manufacturé, au prix d'environ $8 la livre.

Ces exemples font ressortir le fait qu'on a placé l'usage du pouvoir économique entre les mains d'un groupe, grand ou petit, au bénéfice de ce groupe, sans égard aux contre-coups que les autres auraient à subir.

On peut se demander, "Quel est le motif qui inspire tout cela?" "Dans ces cas et en général dans le commerce et l'industrie tels qu'exploités de nos jours, quel est le mobile?" C'est la préoccupation du profit, le souci du gain.

Pour les motifs de cet exposé, on peut définir "le profit" comme étant "tout ce qui reste une fois les dépenses raisonnables soldées".

C'est une erreur, naturellement, de dénoncer outre mesure "le souci du gain", car l'ambition de gagner peut accompagner celle de réussir. Il est impossible de tracer une ligne de démarcation bien nette entre la préoccupation et l'avidité du gain. En somme, c'est une question de degré. Pour préciser, on peut dire que lorsque l'esprit de lucre va jusqu'à la recherche du profit pour quelques-uns, au détriment du grand nombre, c'est un mal très préjudiciable à l'économie du pays.

Nous avons traité de la préoccupation du gain en essayant d'en estimer les modalités.

Nous voulons maintenant formuler deux affirmations et les pouvoirs:

(*a*) Le système du profit comme régime économique est une erreur incompatible avec la paix du monde;

(*b*) Le système du profit est la principale cause des dépressions; c'est lui en grande partie, sinon totalement, qui détermine le retour périodique du cycle "des coups de prospérité, des effondrements et des guerres".

Tout d'abord, je désire soumettre à votre attention une brochure intitulée "The Fallacy of Profits" due à la plume du Dr Henry Pratt Fairchild. L'auteur, ancien président de l'American Sociological Society, est actuellement professeur à l'université de New-York. Sa brochure me paraît être une analyse très logique de notre régime économique actuelle.

Sa thèse principale se résume à ceci: si vous payez $7 à un homme pour faire une paire de chaussures, vous ne pouvez vous attendre qu'il ait le moyen de la racheter à $10. Pourtant tout le système des prix et des profits repose sur cette idée que vous pouvez vendre un produit à une personne à un prix supérieur à celui que vous lui avez versé pour le fabriquer."

L'écart entre le prix de vente des produits manufacturés et leur prix de revient a été étudié assez à fond par Ellis Cowling, dans un tract intitulé "A Short Introduction to Consumers' Co-operation", publié par la Cooperative League of the United States. Des exemplaires sont à la disposition des membres du comité.

Je prétends donc qu'un régime économique ayant le profit comme mobile, est une erreur. Il n'a pas sa place dans un monde qui veut la paix, et lorsqu'on le maintient comme on l'a fait dans le passé, il développe un état de choses qui cause des guerres.

Nous avons affirmé en second lieu que le système du profit est en grande partie sinon totalement la cause qui ramène périodiquement le cycle "des coups de prospérité, des effondrements et des guerres". Sous ce rapport, je tiens à déposer un graphique préparé par la Cleveland Trust Company of New York. Je n'ai pas d'observations à faire, ni de conclusions à tirer. Je veux simplement démontrer que notre régime économique du passé et du présent est un régime de "coups de prospérité, d'effondrements et de guerres" qui fait peu d'honneur à l'intelligence humaine.

Je crois que je vais tenir le graphique. Le voici: On y représente les oscillations des affaires aux Etats-Unis dans les 153 dernières années. Je puis ajouter, entre parenthèses, que nous avons remis à l'Imprimeur du Roi, 3,000 exemplaires de ce graphique et aussi de celui que nous allons voir dans l'instant. J'ose espérer qu'on trouvera le moyen de reproduire ces graphiques dans le compte rendu.

Dans ses remarques sur ce graphique, c'est-à-dire le graphique du Cleveland Trust—le professeur E. C. Hope, directeur du Service de l'administration des fermes de l'université de la Saskatchewan, a déclaré:

"La seule manière de dépeindre cette situation est tout simplement de dire que c'est là le résultat d'un régime économique organisé à la diable, dans un monde avide de gain".

A l'appui également de notre prétention concernant le caractère fautif du système à profit, je dépose un graphique préparé d'après des données fournies par le National Forum, de Chicago.

Ce graphique, je crois, mérite d'être étudié avec soin. Je me permettrai de donner acte des remarques qui figurent au bas. Elles ont pour titre "Tendances sous le régime des compagnies". Dans ses remarques, M. Good a fait allusion à la difficulté des langues humaines et s'est objecté à l'expression "initiative privée". Je ne pense pas qu'elle représente bien notre régime économique actuel et je crois que l'expression "initiative des compagnies" conviendrait mieux à l'heure actuelle.

Je poursuis ma lecture:

La richesse a son origine dans l'application du travail à la matière première. Le travail peut être accrû au moyen des machines modernes, mais comme les machines sont elles-mêmes le produit d'années de travail, l'affirmation est encore vraie. Sous notre régime économique actuel, les machines sont, en grande partie, entre les mains des compagnies. Il en résulte que la richesse—le produit du travail—est concentrée entre les mains de quelques personnes—les propriétaires des compagnies. Comme preuve, je vais citer le rapport du Temporary National Economic Committee créé par le Président Roosevelt:

La concentration de la richesse entre les mains de quelques-uns menace non seulement notre liberté économique, mais aussi notre liberté politique.

Cette concentration des biens aux mains de quelques-uns empêche la masse des consommateurs d'en avoir assez. Les denrées s'empilent dans les entrepôts du pays parce que le peuple manque de pouvoir d'achat. Les surplus de fonds dont disposent les corporations sont placés dans de nouvelles fabriques, de nouvelles machines pour produire plus de marchandises, qui s'amoncellent—La misère au milieu de la richesse; le peuple courant les rues, oisif, incapable de se procurer du travail parce que le marché est déjà encombré.

Ainsi l'histoire du monde, depuis la révolution industrielle, n'a été qu'une suite de vagues de prospérité, de crises économiques et de guerres. Le vice fondamental de tout cela est illustré par l'impasse résultant du manque de pouvoir d'achat causé par le cycle économique incomplet du régime de concurrence.

Je reviens à mon mémoire:

Le but principal que nous nous proposons en soumettant ce mémoire est la mise en œuvre du coopératisme comme économie dominante ou du moins comme facteur dominant de l'économie nationale. Selon notre opinion, l'économie actuelle en autant qu'elle est fondée sur le seul profit doit céder la place à une économie dont le mobile sera le service pour tous. Les valeurs humaines doivent prévaloir sur les droits de propriété.

Nous soumettons maintenant à votre examen attentif et à votre considération le deuxième graphique dont les données sont également fournies par le "National Forum" de Chicago.

De nouveau, nous allons déposer au dossier le long commentaire à cet égard et vous noterez en comparant les deux graphiques que le cycle dans le cas du contrôle corporatif tend vers la droite, dans le sens des aiguilles d'une montre, alors que dans le cas du contrôle coopératif la tendance est dans la direction opposée. Le commentaire continue:

Ici encore, le fait que les hommes produisent la richesse marque le commencement du cycle. Dans l'entreprise coopérative cette richesse est immédiatement, par l'intermédiaire des coopératives, distribuée au peuple qui l'a produite par son pouvoir d'achat. A l'appui de ceci nous désirons citer le cas d'une société coopérative, en Saskatchewan, qui au cours des dix dernières années a distribué une somme de $200,000 en ristournes à ses membres. Cette distribution aux sociétaires accroissait leur pouvoir d'achat, leur permettant d'acheter plus de marchandises, de meilleurs services et d'améliorer leur standard de vie. Cette coopérative ne faisait qu'une partie des affaires en ce lieu et on peut, à bon droit, se demander quelle fut la destination des profits réalisés sur les marchandises achetées par l'intermédiaire d'entreprises concurrentes.

On laisse entendre qu'une grande partie de ceux-ci a été employée à la construction de nouvelles fabriques; une grande partie s'en est probablement allée en dehors du pays. De toute façon, ces profits ne furent pas distribués sous forme de pouvoir d'achat aux mains du peuple. Le pouvoir d'achat est mis à la portée des gens au moyen de dividendes coopératifs leur permettant d'acheter plus de marchandises ce qui à son tour nécessite une production plus grande et plus de main-d'œuvre. Une main-d'œuvre plus grande à son tour produit plus de richesses, laquelle est de nouveau distribué par l'intermédiaire des coopératives.

Lorsque le cycle est complété il n'y a pas d'embouteillage et sa production entière est remise au peuple lui permettant de jouir de la sécurité économique.

Nous désirons prouver la théorie énoncée dans ce graphique par ce qui a été véritablement accompli par des coopératives. Nous désirons vous faire l'historique de la première raffinerie coopérative du monde, à Regina, Saskatchewan.

Je m'arrête ici, monsieur le président, pour voir si les membres ont quelques questions à poser. Jusqu'ici nous avons traité de la théorie fondamentale sur laquelle repose tout notre mouvement. Nous désirons maintenant prouver cette théorie en vous donnant à son appui des cas et des faits concrets et véritables.

Le PRÉSIDENT-ADJOINT: Est-ce le désir du Comité que M. Foyler continue?

Quelques MEMBRES: Oui.

Le TÉMOIN:

Tout d'abord, l'arrière plan. L'industrie du pétrole a occasionné plus d'enquêtes que toute autre industrie. Certains d'entre vous se souviendront, sans doute, de l'incident causé par le juge Landis lorsqu'il imposa une amende de $1,000,000 à la compagnie Standard Oil originale et qu'il fractionna la compagnie mère en différentes parties. Chaque partie est aujourd'hui devenue plus grande que la compagnie originale.

Plusieurs d'entre nous se rappellent l'enquête de 1932 faite par un comité spécial de la Chambre des communes. En même temps la législature de la Saskatchewan faisait une enquête semblable et il y a à peine un an, ou à peu près, le gouvernement de l'Alberta institua la Commission royale McGillivray pour enquêter sur l'industrie du pétrole dans cette province. On peut résumer ou illustrer le résultat de toutes ces enquêtes par cette histoire d'un individu qui en arrivant dans une petite ville demandait à un résidant: "Avez-vous un avocat criminel ici?" Le résidant répondit: "Certainement, mais nous n'avons jamais pu l'attraper."

La première raffinerie coopérative du monde naquit de la nécessité de réduire les frais d'opération agricole en Saskatchewan pour les mettre sur un pied d'égalité avec le revenu décroissant de la ferme.

Au cours des années 1930-31-32, un nombre de coopératives furent fondées dans la région environnant Regina. Elles obtinrent un réel succès, achetant leur essence sur place ou l'important dans des wagons-réservoirs au prix du wagon-réservoir et la revendant à leurs membres au prix du camion-réservoir. La différence entre les deux, moins les dépenses, faisait d'ordinaire l'objet d'une ristourne distribuée aux membres, acheteurs de la marchandise.

Au cours des années 1933 et 1934, les raffineries indépendantes de l'Ouest canadien—et pour les nommer par leurs noms, la Maple Leaf Petroleum à Coutts, Alberta; la North-West Stellarine à Coutts, Alberta; la Sterling Refinery à Moose Jaw—furent acquises par les grandes compagnies pétrolières, et coïncidant presque avec la date de l'acquisition, le prix des produits du pétrole, surtout des comburants pour la ferme, fut majoré d'environ 3c. par gallon. Il n'y avait eu aucune augmentation dans le coût du pétrole non rectifié; il n'y avait eu aucune augmentation, que l'on pu démontrer, dans les frais de raffinage; c'était simplement ce que l'on appelait généralement une extorsion.

Pour contrecarrer la chose les membres des différentes coopératives tinrent des réunions et discutèrent la situation; il fut décidé de construire une raffinerie. Un mimimum de capital fut souscrit et la raffinerie fut construite à Regina. Elle commença à fonctionner en mai 1935.

Il n'est pas nécessaire de dire quelle réaction cette décision provoqua chez les grandes compagnies; il n'est pas nécessaire non plus de faire l'historique des réductions de prix et d'autres formes d'opposition. Qu'il suffise de faire remarquer que les compagnies qui, à l'enquête de la législature de la Saskatchewan en 1932, avaient déclaré que si le prix des produits

pétroliers était réduit de ½c. par gallon elles perdraient de l'argent, trouvèrent moyen au cours des années 1935-1936-1937 de réduire les prix des carburants à l'usage de la ferme par plus de 4 à 5c. par gallon.

Nous vous donnons ici le total des ventes et des profits nets de la raffinerie pour chaque année depuis ses débuts:

Le PRÉSIDENT-ADJOINT: La raffinerie de Regina?

Le TÉMOIN: La raffinerie de Regina.

Année	Ventes	Profits nets
1935	$ 253,000	$ 29,900
1936	521,000	24,900
1937	431,700	11,500
1938	652,800	126,600
1939	1,010,800	151,900
1940	1,631,700	245,900
1941	1,920,700	304,100
1942	2,264,500	258,200
Total	$8,686,200	$1,153,000

Le gouvernement de la province de la Saskatchewan ne rend plus public les chiffres sur la consommation totale du pétrole dans la province, mais autant qu'il est possible de l'estimer la raffinerie coopérative se chiffre à environ 10 p. 100.

Cela voudrait dire, en chiffres ronds, que si la raffinerie coopérative faisait un profit net de $1,153,000 pour ses membres, les autres raffineries faisaient un profit d'environ $10,000,000. Les profits réalisés par la raffinerie coopérative étaient portés au crédit des acheteurs des produits pétroliers sous forme de ristourne. On peut se demander où sont allés ces $10,000,000 qui sont censés avoir été faits par les autres raffineries? Les compagnies pétrolières qui firent 90 p. 100 du commerce du pétrole en Saskatchewan doivent, soit s'avouer coupables d'avoir extorqué $10,000,000 à la province ou admettre que leur administration est moins efficace que celle de la raffinerie administrée par les cultivateurs de la province.

Mais ce n'est pas toute l'histoire.

La raffinerie coopérative vend ses produits au prix du gros aux sociétés coopératives locales seulement. Celles-ci à leur tour revendent aux membres au prix du détail. Ainsi l'exploitation, depuis l'huile brute jusqu'aux produits finis, est divisée en deux—la manufacture et la distribution. Pour vous donner une idée de la distribution et ainsi compléter le tout, nous soumettons une table des opérations de la Sherwood Cooperative Association depuis ses débuts; la Sherwood Cooperative Association est exploitée par des cultivateurs de la région de Regina et des résidents de la ville de Regina.

Année	Gallons de pétrole	Valeur totale des ventes	Valeur des marchandises diverses	Total des profits	Part des profits de la raffinerie
1931	141,523	$ 31,473 39	.....	$ 4,053 36	.....
1932	101,603	23,417 78	.....	1,869 27	.....
1933	175,519	37,043 04	.....	4,891 95	.....
1934	159,207	35,309 25	.....	2,889 44	.....
1935	328,385	70,046 55	.....	11,335 35	$ 4,909 58
1936	493,816	103,896 01	.....	15,076 74	5,017 48
1937	461,977	96,891 62	.....	12,423 44	2,601 56
1938	679,730	131,407 24	3,502 55	36,017 00	19,543 19
1939	894,258	179,379 41	8,514 20	46,318 85	20,722 76
1940	1,045,003	245,860 50	34,244 66	59,576 00	18,270 88
1941	1,204,068	332,005 49	67,518 27	70,551 77	22,139 81
1942	1,269,185	382,608 37	102,423 11	64,742 19	18,949 74
Total	6,954,274	$1,669,338 65	$ 216,202 79	$ 329,745 36	$ 112,155 00

Leurs opérations indiquent un profit net de $329,745 sur des ventes de $1,669,338. Nous n'avons aucun moyen de constater qu'elle fut la proportion des affaires faites par la Sherwood Cooperative Association par rapport à celles transigées par les compagnies concurrentes. Il est juste d'estimer que le volume d'affaires transigé par les compagnies concurrentes serait plusieurs fois celui des coopératives.

On pourrait encore demander (et il est regrettable que la réponse ne puisse être donnée en détail) où est allé l'argent gagné sur le chiffre d'affaires des entreprises concurrentes dans la région de Regina, au cours des dix dernières années. Pour l'argent gagné par la Sherwood Co-operative Association, des expertises comptables montrent où il est allé. Un certain montant a été crédité sous la forme de capital-actions pour fournir les installations nécessaires à la bonne conduite de l'entreprise. Mais la plus grande partie a été restituée aux consommateurs sous la forme de ristournes. Cette ristourne a augmenté le pouvoir d'achat des membres de l'association, et leur a procuré plus de vêtements et de meubles, de meilleures maisons, un meilleur service d'hygiène, en résumé un meilleur niveau de vie. Et à son tour, cette amélioration, entraînant une plus forte consommation de marchandises, a stimulé la production, ce qui implique un plus grand nombre d'usines et d'emplois.

Pour exprimer autrement le résultat de l'action coopérative dans le domaine du pétrole, nous vous donnons ici les chiffres comparatifs, extraits des comptes d'un fermier, de ses frais de pétrole au cours des années 1930 et 1940: Frais de combustible en 1930 (avant la fabrication et la distribution coopératives).

Frais de combustible en 1930 (avant la fabrication et la distribution coopératives)

700	gallons d'essence	26 cents	$182 00
1,500	" combustible (Kero)	26 cents	390 00
45	" huile pure de Pennsylv...	$1.25	56 25
10	" huile Trans	$1.00	10 00
100	livres graisses	18 cents	18 00
	Total		$656 25

Frais de combustible en 1940 (après la fabrication et la distribution coopérative)

700	gallons d'essence	16.5 cents	$115 50
1,500	" combustible (Dist.)	15.0 cents	225 00
45	" huile pure de Pennsylv...	95.0 cents	42 75
10	" huile Trans	80.0 cents	8 00
700	livres graisses	11.0 cents	11 00
	Total		$402 25
	Total du coût en 1930		$656 25
	Total du coût en 1940		402 25
	Total économisé		$254 00
	Plus dividende reçu		99 15
	Total économisé sur une section de terre		$353 15
	*Moins: économie attribuée à la réduction des prix		39 40
	Total de l'économie attribuée à la fabrication et à la distribution coopératives (économie de 47.8 p 100 sur une période de dix ans)		$313 75

*En 1930, les approvisionnements bruts dans l'Ouest canadien provenaient des Etats-Unis.
En 1940, les approvisionnements bruts, dans l'Ouest canadien, provenaient de la vallée Turner, ce qui comportait une économie dans les frais de transport.

Il est juste d'établir cette comparaison sur la base du produit brut, qui provenait en 1930 des puits du Wyoming et en 1940 de la vallée Turner, en Alberta.

M. MacNicol:

D. Avez-vous mentionné le chiffre de $313?—R. Une réduction nette de $313 pour une section de terre.

M. Graham:

D. Pour le même nombre de gallons?—R. Exactement le même nombre.

La raffinerie coopérative de Regina fournit peut-être le meilleur exemple des économies réalisées grâce au mouvement coopératif, appliqué à un problème particulier. On remarquera qu'il s'agit d'un domaine où l'on dénonçait (avec raison, croyons-nous) l'existence d'un grand monopole. Il s'agit d'un domaine où les partisans de l'économie actuelle, à base de bénéfices, prétendent qu'il n'est plus possible de réaliser des économies. Cette prétention a été exposée au cours des différentes enquêtes tenues à Ottawa, à Regina et à Calgary.

Maintenant, je voudrais faire une brève digression. M. Good a dit que nous avons essayé de faire présenter notre cause par un des chefs américains du mouvement coopératif, parce que des résultats particulièrement intéressants ont été obtenus aux Etats-Unis. Nous avons pensé à M. Lincoln, président de la Cooperative League et directeur général de la Ohio Cooperative. Il nous aurait parlé de l'extraordinaire économie réalisée sur l'achat des engrais, dans sa région, où les coopératives, propriétaires de fabriques d'engrais, ont réussi à briser le trust des engrais.

M. Good a parlé de la Consumers' Cooperative Association, de Kansas City. Il y a là un fait particulier, que vous trouverez intéressant et significatif. L'année dernière, l'association a acheté une petite usine de mise en conserve à Scottsbluff, Nebraska. Les comptes d'exploitation de l'usine pour l'année précédente montrent que les cultivateurs avaient reçu $44,000 pour leurs légumes et la fabrique de boîtes $69,000 pour ses boîtes de fer blanc. Le dollar du consommateur était sûrement mal distribué. On s'est efforcé de corriger cette situation. A la fin du premier exercice financier, l'association a obtenu un bel excédent, dans l'exploitation de cette usine. Avant de le distribuer de la manière ordinaire parmi les coopératives, en ristournes aux consommateurs, elle en a d'abord payé une aux producteurs. Une partie des recettes de l'usine a été distribuée aux cultivateurs dont l'usine avait acheté les légumes, sous la forme de ce que j'appellerai un bonus, proportionné à la qualité des produits livrés. Cette expérience me paraît intéressante.

Un autre fait intéressant, dans l'exploitation de l'usine, cette année, est que la quantité d'eau introduite dans les boîtes de conserves est réduite de 2,000,000 de livres. Il ne s'agit pas de déshydratation des légumes il s'agit de donner au peuple une bonne nourriture. Une ménagère qui met en conserve douze pintes de pois ne les répartira pas en quinze pintes, quitte à remplir les récipients avec de l'eau. C'est ce que l'usine faisait autrefois. Les intermédiaires auxquels la production de l'usine était vendue auparavant donnaient leurs commandes sur la base de spécifications qui comprenaient une quantité d'eau inutile.

J'en ai terminé, monsieur le président, avec le sujet de la raffinerie. La suite de mon mémoire anticipe un peu, en traitant de ce que nous avons fait et de ce que nous faisons à l'égard du grand problème du prix des machines aratoires. Désirez-vous poser des questions sur l'exploitation ou la technique de la raffinerie, ou sur d'autres sujets qui ont été abordés?

Le VICE-PRÉSIDENT: Qu'a fait l'industrie de la mise en conserve en Ohio, en ce qui concerne la fabrication des boîtes? Vous nous avez donné des chiffres.

Le TÉMOIN: Elle n'a rien fait de plus, mais elle a, ou du moins elle annonce l'intention de fabriquer plus tard ses propres boîtes de fer blanc.

M. McDonald:

D. Je voudrais vous poser une question au sujet de la quantité d'eau qui a été introduite dans les marchandises mises en conserve. Je voudrais connaître le rôle des inspecteurs; il ne doit pas y avoir d'inspection, à cet endroit.— R. Non, à ma connaissance, ils n'ont pas de réglementation officielle du pourcentage d'eau à introduire dans les boîtes.

M. White:

D. Prétendez-vous que votre raffinerie ne sera pas en bonne posture financière tant qu'elle ne possèdera pas la source des matières premières?—R. C'est exact, monsieur. Nous sommes à la recherche de pétrole brut, et je suppose que quelqu'un d'entre vous pourra nous indiquer des endroits où pratiquer nos forages. Jusqu'ici, nous nous sommes bornés à raffiner. Les forages n'ont pas donné de résultats aux endroits où nous les avons pratiqués.

M. WOOD: M. Good pourrait vous donner de bons conseils.

M. GOOD: Je ne pourrais pas vous aider sur ce point.

Le TÉMOIN: Il suffira de dire que depuis deux ans nous cherchons à nous procurer nos propres puits. Nous avons renversé l'opération. Nos amis américains ont commencé leur entreprise de telle manière qu'aujourd'hui ils ne peuvent pas seulement pratiquer le raffinage, mais ils ont leur pipe-line et même leurs puits de pétrole et le reste. Nos opérations ne seront établies sur une base satisfaisante que lorsque nous contrôlerons les frais de fabrication, qui comprennent l'extraction du pétrole.

M. WOOD: Monsieur le président, me permettrait-on de poser une question au témoin, bien que je ne sois pas membre du Comité?

Le VICE-PRÉSIDENT: Le Comité en décidera. Messieurs, voulez-vous permettre à M. Wood de poser maintenant une question, ou préférez-vous que le témoin termine l'exposé de son mémoire, après quoi les questions seront posées?

Quelques MEMBRES DE COMITÉ: Que le témoin continue.

M. MACNICOL: Nous devrions laisser le témoin continuer, et l'interroger quand il aura fini.

Le VICE-PRÉSIDENT: Alors, nous prierons le témoin de continuer.

Le TÉMOIN: Merci, monsieur le président.

Nous allons maintenant traiter, aussi brièvement que possible, la question du prix des machines aratoires. Ce problème ne préoccupe pas seulement les cultivateurs, mais aussi les gouvernements fédéraux du Canada et des Etats-Unis. Le gouvernement de Washington a procédé à une enquête très complète sur cette question en 1936, et les membres de ce Comité se rappelleront l'enquête d'un comité de la Chambre des communes en 1936-1937. Ces deux enquêtes n'ont fait découvrir aucune solution directe au problème.

M. MACNICOL: Mais les prix ont monté, au Canada?

Le TÉMOIN: Je crois qui oui. Ils ont monté juste pour perfectionner la mesure.

Il n'a pas été proposé de plan ou de technique permettant aux cultivateurs de ce continent de se procurer à prix réduits les machines nécessaires à la production des produits primaires. Le problème a été très soigneusement analysé, mais c'est tout. En fait, les compagnies furent autorisées à maintenir les prix majorés qui avaient directement provoqué l'enquête d'Ottawa.

En 1939, la législature de la Saskatchewan a institué un comité d'enquête pour étudier le même problème. Une copie du rapport est déposée avec le présent mémoire.

Il est intéressant de noter que mon bon ami Roy Graham, qui faisait fonctions d'avocat dans cette enquête, a été promu à une position plus élevée et qu'il est un de vos collègues.

Nous désirons citer des passages de ce rapport (pages 24-25) :

Chaque compagnie a fait savoir, par ses représentants, qu'elle n'avait pas de proposition ou de plan, et que rien ne permet actuellement de prévoir une réduction de prix pour cette année.

Le Comité avait espéré que l'industrie reconnaîtrait l'urgence du problème, et présenterait des suggestions concrètes. Devant la déclaration des compagnies, le Comité est obligé de conclure qu'elles ne peuvent ou ne veulent pas fournir une solution au problème des prix actuels des instruments aratoires. (Pages 24-25.)

Le Comité approuve vivement le plan coopératif précédemment décrit. Il est nettement d'avis que la solution du problème du prix des instruments aratoires se trouvera dans l'effort coopératif. (Page 44.)

Ce rapport a été adopté par la législature de la Saskatchewan, qui offre ainsi le mouvement coopératif comme la seule solution d'un problème dont il est juste de dire qu'il intrigue les gouvernements du Canada et des Etats-Unis depuis des années.

Après la suggestion de la législature de la Saskatchewan, s'est organisée la Canadian Co-operative Implements Limited, avec le concours des gouvernements des trois provinces des Prairies et des grandes coopératives de l'Ouest canadien. Une brochure décrivant cet organisme est déposée avec le présent mémoire.

Ceci se rapportait à deux brochures: "Co-operative Machinery Plan" et "History in the Making".

Cette coopérative est encore dans la période d'organisation dans les trois provinces des Prairies. Un peu plus de 25,000 fermiers en sont devenus membres. Ils ont souscrit un capital d'environ $340,000 dont une somme de $240,000 a été versée.

N'eussent été les allocations de guerre, les priorités, etc., la compagnie aurait commencé à fonctionner l'an dernier. A cause de ce répit, nous avons définitivement élargi notre champ d'action et notre système coopératif d'instruments aratoires s'étend aux fermiers des Etats-Unis.

La National Farm Machinery Co-operative Incorporated est un organisme central, établi et dirigé par les grandes coopératives régionales des Etats-Unis et la Canadian Co-operative Implements Limited. L'usage coopératif d'instruments aratoires a pris un caractère international et les fermiers, qu'ils soient à la Rivière à la Paix, en Saskatchewan, dans l'Indiana ou au Kansas, collaborent à la solution d'un problème commun. Nous avons déclaré ouvertement que, nous, fermiers, allions faire notre part pour éliminer le 49e parallèle comme limite économique entre les hommes.

Notre plan comprend l'assemblage et la fabrication d'instruments aratoires et de leurs pièces de rechange à certains endroits stratégiques de l'Ouest canadien. Nous avons déjà fait des démarches auprès du gouvernement de l'époque en vue d'utiliser certains ateliers et outillages de mécanique dans l'ouest du Canada. Nous sommes entrer en pourparlers avec lui au sujet de la grande quantité de matériel de guerre, qui après le conflit, devenu inutile pourra être utilisé sur la ferme.

Sans vouloir nous vanter outre mesure, nous, les coopérateurs de l'Ouest canadien, avons la conviction de pouvoir accomplir dans le domaine du pétrole ce que nous avons fait dans le domaine des instruments aratoires.

De nombreux coopérateurs ont classé la Saskatchewan comme "la province le plus coopérative". On y trouve quelque 500 coopératives de détail, variant depuis le club d'achat en petit ou au wagon jusqu'aux grandes entreprises comme la Sherwood Co-operative Association déjà

citée en exemple. Au cours de 1941, le chiffre d'affaires de ces sociétés fut d'environ neuf millions de dollars donnant un bénéfice net de trois quarts de million. Ces sociétés possèdent et contrôlent la Consumers' Co-operative Refineries Limited précitée ainsi que la Saskatchewan Co-operative Wholesale Society Limited. Nous avons annexé à ce mémoire un exemplaire du rapport de 1942 préparé par le Commissaire de la coopération et des marchés de la Saskatchewan. Vous y trouverez d'autres statistiques comparées et des détails relatifs au mouvement coopératif en Saskatchewan.

La Saskatchewan Co-operative Wholesale Society a été constituée en corporation en 1928, et depuis cette époque, son chiffre d'affaires a dépassé quinze millions de dollars et ses recettes nettes ont atteint un demi-million. Cette société de gros fournit à la population de la Saskatchewan, par l'intermédiaire de sociétés de détail, des produits comme le charbon, la ficelle d'engerbage, huiles lubrifiantes, graisses, essence, carburants de machines agricoles, tracteurs, instruments aratoires, réparations des machines agricoles et la ferronnerie usuelle. Elle dirige aussi une section d'épiceries en gros et deux moulins à provende. Elle possède des intérêts considérables dans certaines mines des houillères de l'Alberta et dirige une minoterie comme filiale.

Je désire maintenant appuyer sur un ou deux points de ce rapport pour en donner acte et signaler particulièrement les statistiques qui figurent à la page 148 et qui contient un excellent résumé de la croissance financière du mouvement coopératif de la Saskatchewan.

RAPPORT ANNUEL DE L'AGRICULTURE, 1942

TABLEAU VI—ÉTAT FINANCIER DE TOUTES LES ASSOCIATIONS COOPÉRATIVES DE LA SASKATCHEWAN, 1914-1941

Année	Associations comprises	Nombre de membres	Capital versé	Actif	Passif public	Ventes globales	Recettes nettes
			$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.
1914	102	2,850	13,194 20	37,337 53	.....	281,354 64	.....
1915	173	5,537	39,421 49	105,322 37	.....	964,892 67	19,102 27
1916	279	9,444	92,940 27	295,012 40	.....	2,122,832 90	54,072 82
1917	304	12,459	151,805 56	624,854 51	.....	4,160,262 83	110,921 89
1918	329	15,132	230,002 86	941,410 94	.....	5,278,166 03	93,146 94
1919	350	18,248	362,251 74	1,424,582 45	.....	6,189,591 02	115,557 66
1920	337	18,894	466,009 49	1,708,239 86	.....	7,314,695 01	191,819 56
1921	343	18,008	501,070 33	1,522,760 80	.....	5,026,822 35	135,493 68
1922	321	16,849	504,570 19	1,363,043 81	.....	4,107,239 07	110,997 34
1923	304	16,082	438,557 19	1,143,599 99	.....	3,643,501 87	96,110 16
1924	304	14,663	470,505 20	1,202,486 67	.....	3,562,006 04	66,644 77
1925	260	14,187	494,687 49	1,245,452 44	.....	3,940,332 62	91,181 25
1926	258	14,948	546,601 30	1,406,829 41	.....	3,974,751 04	120,409 42
1927	243	13,867	547,888 97	1,461,394 38	.....	3,861,904 71	128,566 28
1928	216	13,819	569,829 17	1,638,139 51	.....	3,879,773 01	135,963 33
1929	253	15,128	603,781 69	1,665,603 55	.....	3,478,550 60	98,178 52
1930	271	16,334	635,784 46	1,611,968 14	.....	2,774,414 26	58,167 00
1931	285	16,998	652,484 40	1,484,673 48	.....	2,060,949 56	17,664 08
1932	279	17,820	639,701 00	1,374,447 74	327,927 61	1,888,145 77	19,761 01
1933	283	17,989	633,235 24	1,334,005 21	313,415 86	1,715,658 87	46,087 28
1934	281	18,229	640,256 38	1,320,405 10	300,217 37	1,863,711 35	52,666 15
1935	326	21,131	716,305 49	1,689,184 45	355,640 15	2,770,466 72	127,507 49
1936	355	22,744	668,486 75	1,518,935 01	348,444 57	2,896,517 91	126,630 95
1937	426	29,188	753,538 41	1,729,660 37	447,842 87	3,125,101 65	128,160 24
1938	445	31,882	790,878 00	1,839,735 43	438,394 06	3,974,226 09	260,638 21
1939	473	37,614	800,713 44	2,153,222 36	670,719 29	4,685,620 51	411,687 59
*1940	615	52,272	1,035,723 19	2,869,680 14	812,249 34	7,340,516 28	644,448 32
*1941	662	74,260	1,246,360 60	3,721,349 98	825,007 76	8,250,007 76	733,338 82

*Les chiffres de 1940 et 1941 comprennent un organisme enregistré conformément à la Loi des compagnies par actions faisant affaires sur une base coopérative.

Voici comment s'exprime le rapport à propos des caisses populaires:

> Au cours de l'année écoulée, les caisses populaires de la Saskatchewan ont consenti 3,656 prêts formant un total de $295,104.99, soit un prêt moyen de $80.72 par comparaison avec 3,119 prêts au montant de $223,976.45, ou prêt moyen de $71.81, au cours de 1940. Au 31 décembre 1941, les caisses populaires de la Saskatchewan avaient consenti des prêts pour un total de $675,765, sans perdre un seul dollar.

En d'autres termes, les fermiers et les habitants des villes et des villages, les médecins, avocats, dentistes, marchands—ceux qui dirigent ces caisses populaires consentent des prêts pour des besoins divers; ils font des prêts aux fermiers pour acheter de la provende, des graines, pour les dépenses de battage et l'achat des machines et leurs réparations; une des caisses, en Saskatchewan, a même effectué des prêts—cinq ou six—pour l'achat d'automobiles—cela peut paraître quelque peu malheureux mais en fait, dans ces cas, les prêts furent consentis pour empêcher les compagnies de prêts de saisir ces automobiles et ces tracteurs, et ces emprunts ont été remboursés.

A la page 156, se trouve un résumé de notre Saskatchewan Co-operative Credit Society, que l'on peut appeler caisse coopérative. Elle fonctionne à titre de chambre de liquidation pour les excédents de fonds des caisses coopératives et vous constaterez les progrès rapides accomplis—et que, dans sa première années, il a consenti des prêts pour une somme de $409,129.96.

Saskatchewan Co-operative Credit Society, Limited

Constituée en corporation en avril 1941 et autorisée à ouvrir ses portes au cours de septembre de la même année, la Saskatchewan Co-operative Credit Society, Limited, a déjà démontré qu'elle peut jouer un rôle utile dans la centralisation et le traitement administratif des bonis des caisses populaires et les mouvements coopératifs de la province. Au moment où ces lignes furent écrites, la Société comptait 73 organisations adhérentes dont 34 sont des caisses populaires et 39 des associations coopératives. Les prêts faits à cette époque dépassaient $400,000 et étaient répartis comme suit:

Associations coopératives	$ 19,840 96
Caisses populaires	12,289 00
Prêts au jour le jour aux principales organisations coopératives	377,000 00
Total	$409,129 96

Les prêts ont été consentis aux caisses populaires en grande partie pour financer les besoins saisonniers des memebres, particulièrement à l'époque des récoltes. Une des caisses, pourvoyant aux besoins d'instituteurs urbains, obtint un emprunt pour les aider à se financer durant les mois d'été. Des prêts ont été faits aux associations coopératives pour leur permettre de développer leurs service d'épiceries, d'acheter du matériel et pour les aider à produire des marchandises pour la revente. Une des unions coopératives a obtenu un emprunt pour lui permettre de s'établir sur une base liquide vis-à-vis de ses grossistes et ainsi de bénéficier de tous les escomptes. Lorsque la Société n'a pas été en état d'utiliser rapidement les fonds à sa disposition, elle a pu les placer en prêts au jour le jour chez quelques-unes des grandes coopératives. Jusqu'ici, la Société de crédit ne s'est jamais vue obligée de refuser un prêt par suite de manque de fonds disponibles.

A la fin d'août 1942, le capital versé de la Société se chiffrait à $20,000, cependant que ses fonds en dépôt dépassaient quelque peu $125,000.

Nous nous efforçons, en Saskatchewan, de jeter les bases de cette économie.

Maintenant, je désirerais verser au compte rendu, très brièvement, quelques chiffres du Danemark. Je crois que nous pouvons dire du Danemark que c'est un des pays de l'Europe où l'épargne est principalement coopérative. Je crois que vous trouverez ces chiffres fort significatifs. En 1850, quarante pour cent des fermiers du Danemark étaient en location; en 1935, seulement trois pour cent des fermes du Danemark étaient à bail. En d'autres termes, à l'époque où ces statistiques ont été préparées—elles proviennent des statistiques officielles du gouvernement du Danemark—les tendances et le développement de l'épargne coopérative en étaient rendus à un point où 97 p. 100 des fermes appartenaient à ceux qui les exploitaient. Par contre, aux Etats-Unis, 25.6 p. 100 des fermes étaient à bail en 1880, et, en 1932, ce pourcentage atteignait 42.1. J'ai constaté qu'en Saskatchewan la même tendance existait. Il y a tendance, sur ce continent, à retarder l'acquisition des fermes. Au Danemark, la tendance suit une marche en sens contraire.

Voici d'autres chiffres intéressants et significatifs: au Danemark en 1933 le dollar était distribué comme suit: 63.4 p. 100 au fermier; 36.6 p. 100 aux finisseurs et distributeurs. Cela indique que le finisseur recevait un peu plus du tiers et le fermier pratiquement les deux tiers. En 1936, le fermier des Etats-Unis recevait 38.5 p. 100 et les finisseurs et distributeurs se partageaient 61.5 p. 100. En d'autres termes, les moyennes relatives se trouvaient renversées dans le sens d'une économie dominée par les coopératives comparée à une autre dominée par le facteur concurrence.

Il existe une autre entreprise en Saskatchewan qui peut vous paraître intéressante. Juste avant mon départ, nous avons eu une réunion de notre groupe. Nous avons acheté une entreprise de pompes funèbres. Vous savez tous, et plusieurs d'entre vous ont dû en faire l'expérience, ce que coûtent des funérailles. Nous avons calculé que si la demande pour ce service atteignait 300 funérailles pour l'année, le coût net serait d'environ $65 chacune. En fait, un de nos membres s'est écrié que nous ferions bien de ne pas nous lancer dans cette entreprise car nous étions en train de rendre la mort si attrayante que les gens trouveraient peut-être mieux mourir que d'essayer de vivre.

M. MacNicol: Vous vous souviendrez que la bible contient une allusion semblable.

Le TÉMOIN: Oui. Nous avons aussi notre groupe de médecins. Nous semblons donner une forme tangible à l'expression courante "directive du berceau à la tombe".

Saskatchewan Co-operative Wholesale Society Limited

Les ventes au cours de l'année financière 1941-42 ont atteint $2,888,547, soit une augmentation d'environ 30 p. 100 sur l'année précédente.

Cette augmentation, eu égard aux conditions générales et aux restrictions imposées quant à l'importation, est fort satisfaisante et indique une plus large mesure de support de la part des associations coopératives existantes dont 368 sont actionnanres de la Société de gros.

A cause de l'interdit contre l'organisation de nouvelles associations pour le commerce des produits du pétrole, la coopération s'est moins développée au cours de l'année. Les associations déjà existantes se sont néanmoins généralement renforcies et, dans certains cas, ont agrandi le domaine de leurs fonctions.

La situation financière de la société de gros s'améliore ferme par les boni annuels qu'on verse au crédit des sociétés coopératives d'après un système de rotation dans le plan de l'accréditif automatiquement renouvelable. L'an dernier, quelque $86,000 de recettes nettes ont été accumulés à la suite des opérations commerciales de l'année.

L'Association coopérative de secours mutuels

Cette association est en existence depuis un peu plus de deux ans. Depuis son dernier rapport, elle a recruté environ 1,200 nouveaux adhérents et le nombre des membres se chiffre maintenant à 4,500. En plus des secours funéraires, limités à $400, les membres reçoivent des prix de faveur par suite de contrats avantageux avec la Embalmers' Association, la Regina Monumental Company et un optométriste. Depuis son inauguration, l'association a payé $24,800 en frais funéraires.

On trouvera des renseignements supplémentaires sur le mouvement coopératif au Canada dans l'Annuaire du Canada de 1942, aux pages 550-563.

Si l'économie prédominante du pays était une économie coopérative, basée non pas sur le principe de "profits pour le petit nombre" mais sur celui de "service pour tous" il n'y aurait pas de duplication de service. Si un groupe d'individus, grand ou petit, décidait de se procurer coopérativement une certaine marchandise ou un certain service, il est fort douteux que cette marchandise ou ce service fasse double emploi. Par exemple, quand une ville juge qu'elle a besoin d'un service d'aqueduc, elle se met à l'œuvre sans songer s'il est nécessaire de fournir plusieurs services ou des duplications. Et de même, quand un groupe d'individus, grand ou petit, désire se procurer une marchandise, il se la procure de la manière la plus directe sans duplication ou travail inutile.

En conclusion, nous tenons à attirer l'attention des membres de ce Comité sur le fait que notre système économique est basé, dans une grande mesure, sur l'attrait des profits. Pour éviter les excès, nous avons essayé d'y mettre un frein par le soi-disant facteur de concurrence. Nous avons vu, d'après les exemples cités au commencement de ce mémoire, que les monopoles sont nuisibles à la société dans l'ensemble et qu'il s'est produit des gaspillages qui n'auraient pas lieu autrement. Un récent rapport du comité de la Chambre des communes, au sujet des instruments aratoires, dit qu'il y a beaucoup de concurrence dans la vente, mais aucune dans les prix. Nous prétendons que l'adoption du système coopératif comme facteur prédominant de notre économie ferait disparaître en grande partie, sinon entièrement, les duplications ou les gaspillages de notre système actuel, et servirait également de frein à toute tentative de monopole nuisible au bien commun.

Au Canada, nous avons, grâce aux progrès et à l'organisation de la coopération depuis quelques années, posé des fondations fermes et solides en vue d'une économie coopérative. Grâce à la coopération, nous n'aurons pas besoin de nous adresser à l'état ou à un gouvernement pour résoudre nos problèmes, mais nous les résoudrons nous-mêmes par la technique d'aide mutuelle, selon les principes du mouvement coopératif.

Les maux économiques dont nous souffrons aujourd'hui datent de longtemps. Ils sont le résultat d'ajustements défectueux qui s'accumulent depuis des années. Il est évident que nous ne pouvons pas trouver du jour au lendemain une solution qui établira un utopie politique et économique. Le mouvement coopératif est considéré comme la solution à long terme. Dans l'intervalle, il faut trouver une technique d'enrégimentation et de contrôle qui permettra de passer d'une économie de temps de guerre à une économie de temps de paix en permettant à tout le monde de travailler et de vivre dans l'abondance.

Dans ce but, nous approuvons les travaux entrepris par ce Comité et d'autres comités de rétablissement, en vue d'élaborer des projets pour accomplir les résultats mentionnés ci-dessus.

Nous recommandons en outre à ce Comité de préparer ses plans de manière à faciilter l'adoption de toute législation ou de tous projets sus-

ceptibles d'aider le développement et l'extension d'une économie coopérative basée sur les efforts personnels.

Merci, monsieur le président.

Le VICE-PRÉSIDENT: Je vous remercie infiniment, monsieur Fowler. Les applaudissements à la fin de votre exposé indiquent suffisamment combien les membres du Comité apprécient la qualité de votre mémoire ainsi que le temps et le soin que vous avez consacrés à sa préparation. Nous avons environ vingt minutes avant 1 heure. M. Good et M. Fowler sont ici et se feront un plaisir de répondre aux questions que les membres du Comité désirent leur poser.

M. Hill:

D. J'aimerais faire une question. J'ai été frappé par ce qu'a dit M. Fowler au sujet de la répartition des coûts entre le transformateur et le producteur. Qu'entendez-vous par "transformateur"; est-ce celui qui achète les marchandises, qui les transforme et les vend?—R. On peut dire, monsieur, que ce sont toutes ces opérations, si on peut les appeler ainsi, qui ont lieu après que l'agriculteur a vendu ses produits.

D. Vous comprenez dans la transformation le coût de distribution?—R. Certainement.

D. Avez-vous jamais comparé le coût de distribution au Danemark avec celui aux Etats-Unis? C'est un point qui, à mon avis, a ici une grande importance.—R. Il est important, naturellement, mais il n'en est pas moins vrai que c'est ce qu'ils font et s'ils ont un faible coût de distribution, ce qui est le cas...

D. Cela dépend du climat. Le Danemark est un pays étroit où le coût de distribution est insignifiant, mais aux Etats-Unis il est énorme. Prenez, par exemple, les fruits qui doivent être apportés de Californie, une distance de 4,000 milles, ou de la Floride, 2,000 milles. Il en est de même pour les légumes, disons les pommes de terre. Vous pouvez acheter les pommes de tetrre dans les provinces Maritimes à $1.50, mais après avoir payé $1 par baril pour les apporter à Montréal, cela ne laisse pas beaucoup de profit pour le producteur.—R. Non, franchement cela est naturellement un facteur.

D. C'est ce que j'ai essayé de prouver. Les frais de transport sont un facteur, et j'estime qu'on devrait faire quelque chose au sujet des frais de transport au Canada.—R. Je suis entièrement d'accord avec vous. Je n'ai pas les chiffres sur moi. Nous avons essayé d'élaborer un plan en ce qui concerne les coopératives de production et les coopératives de consommation sous le rapport des pommes. Cela nous a fait mal au cœur de voir détruire 500,000 caisses de pommes il y a trois ans, quand nos enfants n'en avaient pas. Le transport y était pour quelque chose, mais ce n'était pas la plus grande cause de l'écart entre la production et la consommation.

D. Vos frais de distribution sont très élevés, entre le Canada et les Etats-Unis.—R. Oui, le point que vous soulevez est un gros facteur.

D. Je pense qu'il ne devrait pas être laissé comme cela, parce qu'il donne un peu lieu à erreur.

M. GOOD: Je me demande si je pourrais siter un cas particulier en réponse à M. Hill. Il y a quelques années, j'ai envoyé à Winnipeg des pommes de notre coopérative locale de production.

M. MACNICOL: Un wagon complet ou moins d'un wagon?

M. GOOD: Oui, un wagon complet. Un des barils fut acheté par un de mes amis qui est journaliste à Winnipeg. Il m'écrivit à ce sujet. Mon nom était sur le baril. "J'ai payé ce baril $6, livré chez moi et j'aimerais savoir combien vous avez touché" me disait-il dans sa lettre. J'ai reçu $2.90 le baril à bord du train à Brantford. Le transport coûtait 83 cents par baril, pour wagon complet.

M. HILL: Cela, c'est de station à station, sans compter la livraison en ville.

M. GOOD: Je compte les frais de transport du baril à partir de la station. Il n'y a pas eu de frais d'entreposage à Winnipeg. Il est allé tout droit du wagon ou bien, au bout de quelques jours, dans la cave de mon ami. Cela n'aurait pas dû coûter beaucoup. J'estime qu'un système de distribution raisonnable aurait pu livrer ce baril à mon ami pour $4—$2.90 plus 83 cents, plus la livraison en ville, à Winnipeg. Il n'y a pas eu de frais de livraison au départ car j'ai mis le baril en wagon moi-même.

M. HILL: Cela serait exact si le baril avait été vendu et livré du wagon même sans aller à l'entrepôt.

M. GOOD: Il a payé $6. Je me suis demandé où sont passés les $2. J'ai calculé qu'il aurait dû payer $5 et que j'aurais dû en recevoir $4.

M. HILL: Evidemment le prix comprenait des frais d'entrepôt.

M. GOOD: Probablement.

M. HILL: Avant que la marchandise soit vendue. Nous avons contrôlé cela dans les provinces Maritimes. Nos pommes sont expédiées à Montréal et nous touchons très peu dessus. Le coût de distribution est effrayant. Néanmoins, nous avons contrôlé cela très soigneusement et essayé d'encourager nos agents à exécuter les transactions le plus économiquement possible. Nous sommes obligés d'admettre qu'ils ne font pas de profits excessifs quand on tient compte des frais de distribution dans la ville de Montréal, des pertes du fait que les pommes ne sont pas vendues et qu'il se produit des changements de température quand elles ne sont pas dans un entrepôt frigorifique. Les pertes sont énormes. Je sais qu'on a vendu des pommes en très bon état; elles partent dans le train, et elles sont peut-être un peu secouées, et on vous dit qu'on en a vendu la moitié en très bon état et on vous remet un certain montant, mais l'autre moitié était gâtée. C'est la faute de la distribution.

M. CASTLEDEN: Dans le même ordre d'idées, je me demande si M. Good ou M. Fowler ont fait des enquêtes sur le nombre de gens entre les mains desquels passent ces marchandises en allant du producteur au consommateur. J'ai éprouvé beaucoup d'intérêt à visiter la vallée de l'Okanagan en 1941 et j'ai trouvé que les pomiculteurs avaient une excellente organisation. J'ai été surpris de voir qu'il n'y avait aucune relation entre les coopérateurs à cet endroit dans le damaine de la production et les coopérateurs de la Saskatchewan dans le domaine de la consommation. Je me demande si les deux ne pourraient pas s'unir et c'est là l'objet de ma question. A-t-on fait des enquêtes sur le nombre de personnes ou d'organismes entre les mains desquels ces produits passent au cours de la distribution? J'ai appris que le pomiculteur de la Colombie-Britannique reçoit environ 55 cents pour ses pommes.

M. MACNICOL: Par caisse?

M. CASTLEDEN: Oui, par caisse. Et le consommateur de la Saskatchewan paie $2.50 la caisse—une proportion d'environ 5 pour 1. Dans mes enquêtes à l'autre bout de la chaîne, j'ai trouvé que l'agriculteur de la Saskatchewan qui est autorisé à vendre son blé reçoit 50 cents le boisseau, tandis que le consommateur de la vallée de l'Okanagan qui achète le même blé paie environ $2.50 le boisseau. La proportion est de 5 pour 1 dans les deux cas.

M. HILL: Je peux vous dire quelque chose qui est peut-être plus intéressant. Prenez une boîte de poisson des provinces Maritimes. Les sardines des provinces Maritimes coûtent $1.05 la boîte rendue à Calgary. Nous pouvons vendre ces mêmes boîtes rendues à Sydney, Australie, à 25 cents, et la distance est de 12,000 milles.

M. CASTLEDEN: Puis-je avoir une réponse à ma question?

Le TÉMOIN: Relativement au problème soulevé par M. Castleden, je dois dire que nous travaillons depuis quelque temps à induire les coopératives de producteurs et les coopératives de consommateurs à conférer ensemble au sujet des régions productrices de pommes et du problème des pommes dans les Prairies.

Les pommes produites par les coopérateurs se vendent en gros par l'entremise du commerce de concurrence, et les producteurs se contentent de ce mode de vente. Ils hésitent à établir des rapports directs avec nous de crainte de compromettre leur débouché actuel. Toutefois, nous nous occupons du problème. Nous avons analysé le total des dépenses, mais malheureusement je n'ai pas ces données ici. A notre avis, les pommes sont manutentionnées par trop de gens et font trop de chemin. Tout cela augmente le coût de l'article sans en augmenter l'utilité. J'ai pensé que le Comité aimerait savoir ceci: lundi et mardi derniers, a eu lieu à Saskatoon une réunion de nos coopératives interprovinciales qui constituent le conseil administratif de notre commerce de gros au Canada. Nous avons conclu avec la coopérative des producteurs de petits fruits de la vallée du fleuve Fraser un arrangement provisoire comportant l'association de la coopérative des producteurs et de la coopérative des consommateurs pour la possession conjointe de l'usine de préparation. D'après cet arrangement on partagera les bonis entre les producteurs et les consommateurs en accordant peut-être une gratification aux ouvriers. Par ce moyen, le cultivateur portera ses fruits à la manufacture, le consommateur, par l'entremise de son organisation, ira les chercher. Ce système supprimera la duplication des dépenses et les frais de la manutention qui constituent l'écart entre le prix versé au producteur et le prix payé par le consommateur.

Mme NIELSEN: J'ai apprécié les renseignements que vous nous avez donnés concernant la coopérative d'achat de machines agricoles que vous comptez établir. Je me demandais si les coopératives s'étaient renseignées au sujet du nouveau moyen d'utiliser industriellement notre surplus de blé et d'autres produits en fabriquant du caoutchouc synthétique. Voilà une industrie qui se développerait constamment et dont les coopératives pourraient retirer des revenus considérables. Avez-vous pris des renseignements sur les possibilités à cet égard?

Le TÉMOIN: Deux de nos sociétés: le cartel du blé de la Saskatchewan et la Coopérative des consommateurs, par l'entremise de leurs délégués réunis en assemblée annuelle, ont donné instruction à leurs bureaux de faire enquête à ce sujet. Ils leur ont donné pleine autorisation d'engager les fonds des coopératives dans des industries qui feraient usage de produits agricoles. Nous sommes à faire des enquêtes semblables sur le coût de l'alcool. Notre cartel du blé a recueilli beaucoup de données à ce sujet. Nous nous rendons parfaitement compte des énormes possibilités que comporte ce système d'utilisation scientifique qu'on désigne sous le nom de chémurgie. Je crois que le jour où ce développement se produira les coopératives posséderont les manufactures et aussi le personnel technique et verront à ce que les bénéfices de cette industrie reviennent aux producteurs de la matière première.

M. GOOD: L'association coopérative de Kansas City étudie également la question.

Le VICE-PRÉSIDENT: M. l'abbé Coady voudrait faire quelques observations au sujet des mémoires qui nous ont été présentés cet avant-midi.

L'abbé COADY: Je viens du Canada maritime et je sais que l'on dit beaucoup de paroles en l'air au sujet de nos pêcheries. Les pêcheurs là-bas apportent le poisson et le vendent entier. Puis, on prélève sur ce poisson des filets où l'on ne garde qu'un tiers du poisson entier. Les pêcheurs obtiennent deux cents la livre pour le poisson entier, et les filets se vendent 24 ou 25 cents la livre. Or, on est porté à dire qu'il existe un écart de 22 ou 23 cents parce que les pêcheurs touchent seulement 2 ou 3 cents la livre et que les filets se vendent aux prix indiqués. Je mentionne cela simplement parce qu'il se dit des choses exagérées à ce sujet.

Maintenant, pour ce qui concerne les entreprises de production coopérative, je puis vous citer un cas particulier où une coopérative de l'est du Canada a relevé le prix du homard de 6 cents la livre pour le produit mis en conserve à un prix de 9 à 19 cents pour le homard vivant. C'était en 1935. Havre-Boucher possédait une conserverie coopérative où l'on recevait les homards vivants.

En 1935, ces pêcheurs touchèrent en moyenne, durant toute la saison, 19 cents pour les homards vivants et 12 cents pour les homards en conserve. De l'autre côté de la baie, à Ballantyne's Cove, ils touchaient 6 et 9 cents. C'était le prix fixé par les anciens fabricants de conserves en boîtes. En d'autres termes, les homards étaient expédiés à Boston à grands frais, dans les mêmes conditions. Il est passablement coûteux de transporter des homards vivants à Boston. La coopérative, dans les mêmes circonstances, versa au producteur primaire 10 cents de plus la livre que les commerçants pour les somards vivants et 6 cents de plus la livre pour les homards en conserve. Ainsi l'écart ne s'explique pas suffisamment par les frais de transport et de distribution. Et ce sont là des faits. Il en est résulté que les gens de Ballantyne's Cove formèrent une coopérative parce que leurs amis de l'autre côté de la baie en avaient démontrer les avantages.

M. HILL: Je crois que le docteur Coady s'est peut-être mépris quant à ce que je cherchais à prouver, savoir, que le transport ne devrait pas être inclus dans les frais de préparation, si l'on essaye de soutenir que les préparateurs touchent plus que les producteurs. Je suis très sympathique aux producteurs, mais ce que je prétends, et je l'ai dit à maintes reprises dans ce Comité, c'est que nous devons trouver pour la distribution des marchandises au Canada une méthode moins coûteuse que celle qui a servi dans le passé pour faire parvenir les marchandises au consommateur. Ce système a toujours entravé la livraison des marchandises dans le pays et il a été une des causes de la dépression. On ne peut faire parvenir les marchandises aux gens à un prix raisonnable, et nos frais de distribution semblent très élevés aux Etats-Unis et au Canada. C'est un sujet dont ce Comité doit s'occuper, et j'appuie encore une fois sur ce point. J'insiste encore une fois sur le fait que les frais de distribution sont élevés, et l'affirmation même de M. Fowler le démontre. J'y tiens, car le Comité doit tenir compte des frais de distribution.

Le VICE-PRÉSIDENT: Il est maintenant 1 heure, et nous avons l'habitude d'ajourner à 1 heure. Allons-nous siéger de nouveau à 11 heures demain matin dans cette salle?

M. MACNICOL: Je voudrais poser certaines questions à M. Fowler.

Le VICE-PRÉSIDENT: Il est entendu que M. Good et M. Fowler seront ici pour répondre aux questions. Vous avez en main des exemplaires du mémoire de M. Fowler. Après l'interrogatoire, M. l'abbé Coady exposera ses vues.

M. HILL: M. Wood voulait poser une question. Je crois que vous l'avez peut-être oubliée.

Le VICE-PRÉSIDENT: Vous siérait-il de la poser demain matin?

. WOOD: Je ne veux pas retenir le Comité maintenant, au moment de l'ajournement.

Le VICE-PRÉSIDENT: Vous conviendrait-il de poser cette question demain matin?

M. WOOD: Les mêmes témoins seront-ils ici?

Le VICE-PRÉSIDENT: Oui. M. Good et M. Fowler seront tous deux ici.

A 1 heure, le Comité s'ajourne pour se réunir de nouveau à 11 heures du matin le jeudi 13 mai.

SESSION DE 1943

CHAMBRE DES COMMUNES

COMITÉ SPÉCIAL

DE LA

RESTAURATION ET DU RÉTABLISSEMENT

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule nº 12

SÉANCE DU JEUDI 13 mai 1943

TÉMOINS:

M. l'abbé M. M. Coady, directeur du service d'expansion de l'Université Saint-François-Xavier, N.-E.

M. W. C. Good, président de la Co-operative Union of Canada, Paris, Ont.

M. H. L. Fowler, secrétaire de la Co-operative Union of Canada, Regina, Sask.

OTTAWA
EDMOND CLOUTIER
IMPRIMEUR DE SA TRÈS EXCELLENTE MAJESTÉ LE ROI
1943

PROCÈS-VERBAUX

Le JEUDI 13 mai 1943.

Le Comité spécial de la restauration et du rétablissement se réunit à 11 heures du matin, sous la présidence de M. J. G. Turgeon.

Présents: MM. Bertrand (*Prescott*), Black (*Cumberland*), Castleden, Eudes, Ferron, Gillis, Gray, Hill, Jean, MacKenzie (*Neepawa*), *Kenora-Rainy River*), *ver-Centre*), MacNicol, McDonald (*Pontiac*), McKinnon (*Kenora-Rainy River*), MacNiven, Martin, Matthews, Nielsen (Mme), Purdy, Ross (*Calgary-Est*), Sanderson, Turgeon et Tustin—23.

M. l'abbé M. M. Coady, directeur de l'expansion, université Saint-François-Xavier, Antigonish, N.-E., est appelé. Il présente un mémoire sur le mouvement coopératif, porte la parole au Comité et est interrogé.

M. H. L. Fowler et M. W. C. Good sont rappelés et interrogés de nouveau.

M. Wood, député, M. Noseworthy, député, et M. Adamson, député, interrogent les témoins, avec le consentement du Comité.

M. MacNicol, appuyé par M. Castleden, propose une résolution d'appréciation aux témoins pour leur admirable exposé.

Le président exprime les remerciements du Comité aux témoins, et ces derniers se retirent.

A 1 h. 15, le Comité s'ajourne pour réunir de nouveau sur convocation du président.

Le secrétaire du Comité,
P. P. DOYLE.

TÉMOIGNAGES

CHAMBRE DES COMMUNES,

Le 13 mai 1943.

Le Comité spécial de la restauration et du rétablissement se réunit à 11 heures du matin, sous la présidence de M. J.-G. Turgeon.

Le PRÉSIDENT: Le témoin suivant est M. l'abbé Coady qui, comme vous le savez, est directeur du service d'expansion de l'Université Saint-François-Xavier, d'Antigonish. Je suggère que nous lui permettions de témoigner assis. Si quelqu'un n'entend pas bien, il n'aura qu'à nous le dire et il obtiendra satisfaction. Lorsque M. l'abbé Coady aura fini son exposé, les membres du Comité pourront l'interroger. On me dit qu'hier le président, en mon absence, a dit à M. George Wood, le député de Brant, qui n'est pas membre du Comité, qu'il pourrait poser des questions aujourd'hui. M. Wood vient de me dire qu'il attendra la fin du témoignage de M. l'abbé. Bien entendu, si des membres du Comité veulent interroger M. l'abbé au cours de son témoignage, ils ont ce droit. Mais, en outre, si nous pouvons faire insérer son mémoire au compte rendu, nous en serons d'autant plus avancés.

J'appelle maintenant M. l'abbé Coady.

M. l'abbé M. M. COADY, directeur du service d'expansion de l'Université Saint-François-Xavier, d'Antigonish, est appelé.

Le TÉMOIN: Monsieur le président, mesdames et messieurs, je vais diviser mon témoignage en deux parties. D'abord, ainsi qu'on m'en a prié, je vais vous donner l'historique du mouvement coopératif dans les provinces Maritimes. Avec votre permission, je vais m'asseoir afin de lire cette première partie.

LE RELÈVEMENT ET LA RESTAURATION DES PROVINCES MARITIMES PAR L'ÉDUCATION DES ADULTES ET LA COOPÉRATION ÉCONOMIQUE

La croyance paraît s'être généralisée que la restauration est un problème qui résulte de la guerre. Nous, des provinces Maritimes, avons cru longtemps avant la présente guerre qu'une restauration sociale était nécessaire. La guerre va certainement nous causer un problème de relèvement. Mais elle ne fera qu'accentuer la nécessité d'une restauration. Il est assez certain que, si la guerre n'avait pas éclaté, la crise durerait encore. Les préparatifs de guerre qui eurent lieu dans différentes parties du monde atténuèrent la crise. La déclaration de guerre a fait fonctionner la machine économique dans le monde entier. En réalité, elle n'a jamais mieux fonctionné que ces dernières années. Le fait qu'il a fallu une guerre pour obtenir ce résultat prouve clairement la nécessité d'une restauration. La façon dont celle-ci s'accomplira est aussi importante que son accomplissement.

Ce mémoire a pour but de montrer comment l'éducation des adultes et la coopération économique peuvent servir à cette restauration. Nous voulons éviter le domaine de l'abstrait et vous prouver par des faits ce que ces deux moyens ont accompli et peuvent accomplir, du moins dans une région du Canada: celle des provinces Maritimes.

Ces provinces comptent une population d'un peu plus d'un million d'âmes, soit environ le dixième de celle du Canada. Il importe de remarquer combien les

occupations y sont diverses. Quarante mille pêcheurs, approximativement le cinquième de la population, habitent de petits villages situés sur les huit mille milles de notre littoral. Nos deux groupements industriels les plus importants sont les houilleurs et les ouvriers de l'acier, soit environ 15,000 et 10,000 respectivement. A peu près 45 p. 100 de la population de ces provinces s'adonne à la culture mixte. On voit que l'Est canadien constitue, au point de vue économique, un monde en miniature, où dominent les producteurs primaires. Cette caractéristique est peut-être propre à tout le Canada. Nous pouvons dire qu'au moins l'une de nos grandes possibilités de progrès provient du fait que notre région renferme des territoires complètement ou partiellement inexplorés. A propos de restauration d'après-guerre, il nous faudra nous en souvenir. Les formules commodes utilisables dans des pays fortement industrialisés, où la population est dense, ne s'appliqueraient peut-être pas aussi bien au Canada.

Le service d'expansion de l'Université Saint-François-Xavier fut inauguré en 1928. Il avait pour but d'assurer l'éducation économique des adultes et de faire leur vie en les organisant. On se souvient que c'était alors une époque de prétendue prospérité. Cependant les provinces Maritimes n'étaient guère prospères. Le vieux régime économique ne fonctionnait pas pour la population de ces provinces. On ne se doutait pas alors des grandes révolutions qui se préparaient. Tout changement dans la situation sociale et économique de la population devait être amené par des initiatives éclairées surgies de la population elle-même. L'éducation des adultes constituait, à nos yeux, un raccourci scientifique pour obtenir rapidement une modification ou une restauration sociale. Il était évident aussi que la coopération économique devait faire partie de ce programme d'éducation. La coopération est l'essence même de l'éducation. L'éducation donne la vie. Pour la donner entièrement, elle doit assurer la vie économique, base matérielle de toute la vie culturelle et spirituelle. Le rôle de l'éducation se borne à éveiller l'esprit humain aux possibilités de la vie. Elle révèle aussi la technique par laquelle ces possibilités peuvent se réaliser. Tout cet ensemble fournit le dynamisme nécessaire aux efforts humains pour appliquer la technique en vue de réaliser la fin, qui est la vie. La moindre étude révèle qu'il y a deux possibilités d'amélioration économique. L'une est le développement de l'efficience individuelle qui permet aux personnes d'obtenir le plus possible de la vie dans le cadre actuel de la société; l'autre est la possibilité de l'action collective dans le domaine économique et social. Autrement dit, l'éducation apprendra aux gens qu'ils peuvent accomplir en se groupant des choses qui leur seraient impossibles individuellement. Ils sont donc poussés vers l'action économique collective ou vers ce que nous appelons la coopération économique. Les adversaires de ce mouvement doivent au moins reconnaître qu'il ouvre des possibilités à la population. Ils doivent reconnaître, de plus,—surtout à la lumière des témoignages donnés hier—que c'est plus qu'une possibilité. Ce système a été appliqué heureusement dans bien des parties du monde.

Dans les provinces maritimes, nous avons mis à l'essai ce plan d'éducation et d'action économique collective dans quatre principaux domaines:

Magasins.—Le premier domaine est celui de la vente des produits. Certaines coopératives de consommateurs existaient déjà avant la création du service d'expansion de l'Université Saint-François-Xavier. L'est du Canada compte actuellement 109 magsins coopératifs. La plupart existent depuis les dix dernières années. A noter qu'il n'y a pas 109 coopératives de consommateurs. Certaines coopératives ont plusieurs magasins, mais ils sont répartis entre différents endroits. L'an dernier, dans le commerce de détail, ces coopératives de consommateurs firent un chiffre d'affaires s'élevant à quatre millions et demi de dollars. Une coopérative de gros pour les provinces Maritimes, appelée la Canadian Livestock Co-operative Limited, située à Moncton, N.-B., approvisionne ces coopératives. Elle a deux succursales, l'une à Antigonish, l'autre à Sydney, Nouvelle-Ecosse. Leur chiffre d'affaires global l'an dernier fut de $1,820,000.

On se propose de constituer des coopératives de gros régionales affiliées à la coopérative centrale de Moncton afin d'approvisionner toutes les régions des provinces Maritimes. Une fois ce projet réalisé, et même auparavant, le menu peuple de l'Est canadien pourra exploiter des établissements manufacturiers de divers genres pour la production des denrées à écouler par ces coopératives de détail. En peu d'années ce réseau pourra couvrir les provinces Maritimes.

Caisses populaires.—L'organisation de la vente des produits s'est accompagnée d'action collective, dans le domaine pécuniaire, au moyen des caisses populaires. L'Est du Canada en compte actuellement 386. Leur actif s'élève à près de deux millions de dollars. Ce n'est qu'un début, mais il laisse entrevoir beaucoup. Non seulement les caisses populaires actuelles peuvent étendre leur champ d'opération, mais on peut aussi établir une société de crédit à long terme. Nous savons les moyens d'y arriver. Ce crédit à longue échéance est même plus important pour les producteurs primaires et pour les travailleurs que le crédit à court terme. Plus que toute autre cause, l'absence de crédit à longue échéance dans le passé a contribué à la désertion des fermes, à la ruine des villages de pêcheurs et au maintien des taudis dans les villes de l'Est. Les gens peuvent aussi recourir à l'action collective dans le domaine de l'assurance. C'est un champ fertile. L'action collective dans cette sphère leur assurerait une nouvelle part du revenu national.

Usines de transformation et organisations de vente.—L'une des réalisations remarquables accomplies dans l'Est canadien dans les dix dernières années environ a été l'organisation des sociétés de vente et de transformation. Le service d'expansion de l'Université St-François-Xavier a travaillé, de concert avec les ministères de l'Agriculture et des Pêcheries, à la diffusion de ces sociétés. Les progrès accomplis dans ce domaine par les pêcheurs de homards méritent une mention spéciale. Un groupe nombreux de coopératives, qui possède trente-sept homarderies, a réalisé un chiffre d'affaires annuel de plus d'un million de dollars; dans la vente du homard en conserve et du homard vivant. Les coopératives font aussi un gros chiffre d'affaires dans la transformation et la mise en vente d'autres fruits de mer comme le maquereau, l'éperlan, la morue, l'espadon, les huîtres et le saumon. Il est tout à fait possible que dans quelques années les pêcheurs de l'Est canadien préparent et vendent eux-mêmes presque toute leur production. Cette initiative a permis aux pêcheurs d'obtenir une plus grande part du prix payé par les consommateurs. Mais ce n'est pas tout; elle leur a donné le sentiment d'être les maîtres de leur sort; elle les a mis en état d'entreprendre davantage et en général de devenir des citoyens complets.

Services.—En sus des initiatives purement économiques susmentionnées, il se développe un mouvement coopératif dans le domaine des services sociaux. Ce mouvement concerne l'hygiène et la construction des logements. Déjà six groupes de travailleurs industriels de la Nouvelle-Ecosse ont terminé la construction de six groupes de logements et celle du septième est en train. Plus de quatre-vingts maisons ont été ainsi construites. Il s'agit de maisons peu coûteuses, bien que modernes et commodes. Des organismes du gouvernement ont avancé soixante-quinze pour cent des fonds nécessaires à leur construction. Les gens peuvent, grâce aux sociétés de crédit à long terme et à l'assurance coopérative, employer leurs propres économies dans ce louable but. Les succès obtenus par les groupements qui ont déjà profité de ce système stimulant l'imagination de tous. Ils déclencheront peut-être un vaste mouvement de réfection des maisons.

Le plus prometteur et en même temps le plus significatif de tous les mouvements coopératifs des provinces Maritimes est le service des soins médicaux. Comme on l'a déjà dit, l'action coopérative dans le domaine économique prépare les gens à des réalisations culturelles et intellectuelles. La base économique déjà établie facilite d'importantes entreprises médicales coopératives. C'est la

population elle-même qui en a pris l'initiative. Des groupes de gens qui avaient éprouvé les effets désastreux de la dépression, après 1929, et qui avaient établi avec succès des magasins coopératifs commencèrent à penser aux questions relatives à la santé. La coopérative de consommation paierait les services médicaux nécessaires à ses membres. La première initiative dans ce sens fut prise à St. Andrews, comté d'Antogonish, en Nouvelle-Ecosse. Un magasin coopératif prospérait dans cette localité. Il conclut avec l'hôpital local un accord par lequel tous les membres de la coopérative auraient droit à vingt et un jours d'hispitalisation, payés par le magasin. Il en coûtait au magasin douze dollars par famille, six dollars pour les célibataires. L'an dernier, un groupe de citoyens progressifs, appartenant à la Maritime Hospital Service Association Ltd., réussit à faire voter, à la législature de la Nouvelle-Ecosse, une loi créant les Maritime Medical Services. Le système déjà essayé à St. Andrews serait généralisé dans toutes les provinces Maritimes. Les perspectives d'une prompte et universelle application de ce plan sont brillantes. Cette idée coopérative doit s'étendre, dans l'avenir, non plus seulement à l'hospitalisation, mais aux services médicaux. Ce résultat pourra s'obtenir moyennant un supplément de deux dollars par mois et par famille. La population aura ainsi un service médical et hospitalier complet. C'est le peuple qui prend ces initiatives, et il ne lui en coûte rien. Il crée des institutions coopératives qui se chargeront du plan. Lorsqu'elle atteindra son développement intégral, la coopération servira beaucoup la cause de l'hygiène. Elle donnera en outre de beaux dividendes.

Ce plan d'assurance-maladie est cité comme exemple de ce que le peuple peut réaliser par la coopération. Nous savons que le gouvernement prépare actuellement un plan national d'hygiène. Ce plan exigera des dépenses considérables. La méthode coopérative paraît préférable. Elle atteindra le même résultat, d'une manière plus économique, et en respectant la liberté du peuple. Il n'est pas douteux que l'Etat doive prendre des initiatives en matière d'hygiène. Il doit assurer au peuple un certain minimum social. Mais, insistons sur ce minimum. Il existe aussi un certain maximum dont le peuple doit jouir, et ce maximum se rapporte à la liberté . . .la liberté des citoyens de former leur propre destin dans la société. La coopération ne devrait soulever aucune objection. Elle correspond à la philosophie tant vantée de la concurrence. Ayons donc de la concurrence, entre les institutions ordinaires et les institutions coopératives, et laissons les meilleures remporter la victoire. C'est tout ce que nous demandons. L'inconvénient, aujourd'hui, est que la concurrence est, dans une large mesure, disparue de la terre. La dictature économique a pris sa place. Nous sommes dans les serres du capitalisme à tournure de monopole. Et les méthodes coopératives sont combattues par de nombreux groupes de citoyens, alliés à ces monopoles. Nos institutions soi-disant libres sont plus ou moins liées au *statu quo.*

On peut prétendre que le mouvement coopératif, au Canada, est négligeable. Nous répondrons qu'un mouvement a la taille de l'idée qui le soutient. La science ne favoriserait pas l'argument qui nous est opposé. Le savant prévoit ce qui arrivera dans l'avenir. C'est parce qu'il prédit qu'il est un savant. Il fut un temps où l'électricité et les aéroplanes n'existaient pas. Mais les savants n'ont pas dit, que, puisqu'ils n'existaient pas, ils n'existeraient jamais. Si le peuple du Canada désire réellement une existence coopérative, il peut l'avoir. Si nous croyions à la coopération avec autant de sincérité que nous croyons à la nécessité de fournir des canons, des bateaux et des aéroplanes pour gagner la guerre, la coopération pourrait régner dans tout le Canada d'ici dix ans. Nous aurions alors un système de distribution des richesses nouveau et merveilleux. Et ce système irait jusqu'à créer de la richesse, en stimulant la production et l'emploi. Malheureusement, des groupes du peuple canadien n'en veulent pas. Ils veulent reconstruire dans le cadre actuel de la société. Ils veulent à la fois changer le Canada et ne pas le changer. C'est prendre une position superficielle et antiscientifique. Il faut changer notre régime économique et social si nous voulons

procurer au peuple une vie abondante. Ce but peut s'atteindre par voie d'évolution, en harmonie avec les traditions de la démocratie britannique. La coopération le fera.

L'avantage de la coopération, c'est qu'elle n'implique pas une hâte excessive à reconstruire la société. Nous avons tous des idées de grandeur, aujourd'hui. Nous croyons indispensable de réformer la société dès le lendemain de la guerre. Nous croyons que la société réformée doit surgir du néant comme Vénus de l'écume de la mer. Cette attitude est très dangereuse. Nous ne pouvons pas plus supprimer les stades intermédiaires dans l'évolution sociale que dans l'ordre naturel. L'histoire ne signale aucune grande civilisation créée du jour au lendemain. Nous risquons de ne pas avoir l'argent nécessaire à l'exécution de ces plans grandioses. Il serait préférable d'avancer lentement. Commençons par le commencement. Si les gouvernements de notre pays ont des millions à jeter à droite et à gauche, ils pourraient en prendre quelques-uns pour organiser le peuple en vue de l'étude, de l'instruction, et pour lui fournir les moyens essentiels du progrès social, quitte à lui laisser forger sa propre destinée.

Donnons un exemple de ce que la coopération, sur tous les fronts, peut faire pour la régénération spirituelle d'une population. Donnons l'exemple d'un village de pêcheurs. Nous choisirons, entre beaucoup d'autres, un village de la côte nord-est du Nouveau-Brunswick où la coopération a réalisé de grands progrès ces dernières années. Voici l'histoire de Pointe-Sapin, village de pêcheurs isolé sur la côte orientale du Nouveau-Brunswick, à quinze milles de la Baie Sainte-Anne, sur la rivière Miramichi. Attirés par l'abondance de la pêche et par la fertilité du sol, des colons s'y sont établis il y a très longtemps. Le village compte aujourd'hui 105 familles. Il possédait une église, mais pas de prêtre résidant. Le service religieux était assuré par le curé de la Baie Sainte-Anne, qui avait à parcourir dix-huit milles sur une route forestière. En hiver, le village était souvent privé de toute communication extérieure.

Les propagandistes du service d'expansion de Saint-François-Xavier prirent contact avec la population de ce village en 1935. Ils constatèrent que le village ne comptait que douze personnes économiquement libres. Les autres étaient endettées vis-à-vis des commerçants, et ne possédaient même pas leur embarcation. Le travail d'éducation commença en 1937. Les douze hommes libres formèrent une association et empruntèrent $2,000 au gouvernement du Nouveau-Brunswick pour la location d'une usine de mise en conserve du homard, pour cette saison. Six bateaux seulement pêchèrent pour cette coopérative. A la fin de la saison, après avoir payé le homard au prix régulier, la coopérative avait assez d'argent pour rembourser le prêt du gouvernement. Mais elle demanda la permission de le garder pendant quelques années, afin de construire une usine. Quelques années plus tôt, il existait six usines de homard à Pointe-Sapin. Elles appartenaient à des compagnies extérieures, qui venaient avec leurs bateaux, leurs pièges, leurs équipes et même leurs cuisiniers. Ces compagnies faisaient leur râfle et s'en allaient. Les gens du village se contentaient de louer leurs services à ces étrangers. En 1942, il y avait deux usines, c'est-à-dire l'usine coopérative, possédant 40 bateaux, et une vieille entreprise, qui en avait six.

En six ans, la situation avait changé. En 1941, la coopérative a fait un chiffre d'affaires de $38,000. En outre, les pêcheurs ont commencé des productions nouvelles, comme celle du maquereau et celle de la morue. Ils ont acheté coopérativement le sel, la farine, et des agrès de pêche. Et dans l'intervalle ils se sont découvert d'autres ressources. Ils possédaient de vastes champs de canneberges et de bleuets. Ils ont formé des coopératives pour les exploiter, et chacune d'elles a réalisé quelque $5,000 d'affaires. Le total de leurs ventes s'est élevé à $50,000, l'année dernière. Ils ont un camion, et leur actif liquide placé à leur caisse populaire est de $3,000. Ils projettent d'ouvrir prochainement un magasin coopératif et d'étendre leurs opérations à d'autres espèces de poisson. Ils prennent aussi des mesures en vue de l'électrification du village, et s'occupent en commun d'embellir leurs habitations.

Le succès de ces initiatives d'ordre économique a engagé les pêcheurs à rénover leur communauté au point de vue culturel et spirituel. En 1940, ils ont obtenu un prêtre résidant. Ce fut l'homme qui les avait aidés dans leurs luttes. Il s'appliqua à instruire les gens et à faire progresser leurs coopératives. Les pêcheurs furent heureux de le revoir, et, malgré leurs occupations, ils lui construisirent une maison de $4,000. Stimulés par le succès de leurs entreprises coopératives, ils construisirent un couvent de $8,000, et y firent venir des religieuses enseignantes. Ils construisirent aussi une belle école comprenant deux classes et une grande salle. L'année dernière, ils s'attendaient à acquitter tout cela dans les six mois. Jusque là, ils n'avaient eu de la classe que d'une manière intermittente, et les illettrés étaient nombreux parmi eux. Les religieuses entreprirent un vigoureux programme d'éducation, non seulement à l'école mais auprès des adultes. Elles ouvrirent un cours du soir pour les illettrés. En 1941, soixante adultes apprirent à lire et à écrire. Les jeunes femmes étudièrent certains arts féminins et aussi l'économie domestique. Les Sœurs enseignèrent la musique et, pour la première fois, un chœur complet se fit entendre à l'église de Pointe-Sapin.

La population de ce village est animée d'un esprit nouveau. Elle redresse la tête. Elle n'est pas seulement enthousiaste de ce qu'elle a fait, mais aussi de la rapidité de ces réalisations. Elle entretient de grands projets d'avenir. Elle voit que l'homme peut utiliser, pour son ascension vers la prospérité, les grandes richesses naturelles que Dieu a placées à sa disposition. Cette agglomération a de l'avenir. Sa population va s'accroître rapidement, et, en bénéficiant des progrès techniques de notre siècle, Pointe-Sapin peut progresser intellectuellement et moralement.

Voulez-vous que je continue, et que je termine le mémoire?

Le PRÉSIDENT: Voulez-vous poser des questions au docteur Coady, ou préférez-vous qu'il finisse le mémoire?

Quelques MEMBRES: Qu'il finisse le mémoire.

Le PRÉSIDENT: Il vaut mieux que vous terminiez le mémoire.

Le TÉMOIN: Dans la seconde partie, je dois commencer à coordonner les témoignages présentés par notre comité.

Je dirai tout d'abord que nous prenons tous la restauration du Canada au sérieux; aucun Canadien digne de ce nom ne prendrait ce grand problème à la légère. Mais, si nous sommes des patriotes, il faut réfléchir soigneusement à ce que nous allons faire, et ne pas nous précipiter vers des sottises. Ce que nous ferons d'ici dix ans orientera probablement une longue période de l'histoire du Canada.

Au sujet de ce mémoire sur la coopération, je veux d'abord signaler que le gros nuage noir qui couvre l'esprit de l'homme depuis l'origine des temps est l'inaptitude de l'homme à se représenter les choses qui n'existent pas encore. Nous avons des yeux pour ne pas voir, des oreilles pour ne pas entendre. C'est une des grandes difficultés de notre tâche, une des grandes difficultés du monde. Vous avez peut-être lu dans le *Reader's Digest*, il y a quelques mois, un article sur l'aéroplane. L'article relatait que lorsque les frères Wright eurent fabriqué un aéroplane, établi qu'ils pouvaient voler avec un instrument plus lourd que l'air et fait des expériences dans les prairies de l'Ohio, ils écrivirent aux ministères de la marine et de l'armée à Washington, pour signaler l'utilité militaire de cette nouveauté. Pendant deux ans, ils ne reçurent pas de réponse. Ils descendirent à Washington, enfoncèrent les portes, et obtinrent enfin, des chefs des deux ministères, la réponse que leur instrument n'avait aucune importance militaire. Cela date d'hier. C'est dire que nous sommes tous affligés de cet aveuglement. Nous voyons les choses qui existent et non pas celles qui n'existent pas. La première chose que nous devons avoir dans l'esprit est la possibilité des choses, quelles qu'elles soient, nouvelles ou non. Tout d'abord, nous devons faire voir à nos

compatriotes les possibilités de la vie dans ce vaste pays. Une fois qu'ils les auront comprises et qu'ils se seront rendu compte qu'elles sont à leur portée, ils feront probablement l'effort voulu pour en effectuer la réalisation.

Nous avons entendu, hier, M. Good et M. Fowler nous dire ce que le peuple a fait dans l'Ouest canadien ainsi que dans les autres parties du globe. On m'a dit bien souvent—en me prenant en pitié—que la coopération, après tout, était une affaire de peu d'importance. Les gens sont plutôt peinés pour moi. Sans trop y refléchir, ils disent: "Après tout, vous ne pouvez pas faire plus que des affaires de bouts de chandelle." Or M. Fowler nous a fait, hier, l'historique de la coopérative pétrolière. Parmi les industries, celle du pétrole, je suppose, est la plus moderne. On extrait l'huile brute du sol, on la rectifie, on la raffine, on la vend en gros et en détail. C'est un genre d'affaires plutôt moderne. C'est ce qu'ont fait les gens de Regina. Si l'on peut extraire l'huile du sol, la raffiner et la vendre, quel genre d'affaires ne pourra-t-on pas aborder? La plus grande erreur que nous puissions faire aujourd'hui, c'est de considérer le peuple, même dans nos pays démocratiques, comme une valeur médiocre. Bien que le peuple ait le droit d'avoir son mot à dire en affaires, il ne peut le dire. Nous demandons au peuple canadien d'administrer la chose publique, qui est l'affaire la plus importante du pays. Selon nos croyances démocratiques, le peuple est censé administrer le pays et cependant nous le croyons incapable d'administrer à son propre compte un commerce d'épicerie.

La première chose que nous devons faire comprendre au peuple, c'est la possibilité d'une plus grande participation de sa part. Le deuxième point est le suivant: est-il licite pour le peuple canadien de s'organiser pour se lancer dans les affaires? J'ai cherché longtemps à savoir s'il existait une loi divine ou une loi humaine contre cette initiative, mais je n'en ai pas trouvé. A mon sens, c'est un corollaire de la liberté britannique et une forme normale de démocratie. Dans son livre intitulé "Faith for Living", Louis Mumford déclare que la démocratie peut se définir: la liberté de former des associations d'entr'aide.

M. Martin:

D. Quel est le nom de l'auteur?—R. Louis Mumford. La liberté britannique nous donne le droit de dire ce qui nous plaît, de faire ce qui nous plaît, dans les limites de la loi, et il n'existe pas de loi contre les associations d'entr'aide. Nous devons nous en souvenir, et ne pas oublier que ce droit existe pour le peuple. Lorsque ce droit disparaît, tous les autres droits font aussi bien de disparaître.

Le deuxième point en faveur de la coopération consiste dans ses avantages merveilleux. Vous avez entendu dire hier, que probablement 500,000,000 de personnes, dans le monde entier, font partie du mouvement coopératif. Ces gens font partie de la plèbe, ce sont les moins instruits de la société. Si la plèbe ou les gens peu instruits peuvent soutenir une action économique collective dans tous ces domaines, cette action doit être alors une chose merveilleuse. Non seulement ces gens peu instruits accomplissent cette merveille, mais encore il la font en dépit d'une opposition acharnée de la part de bien des gens dans toutes les parties du monde. Si l'on considère la difficulté de l'entreprise et l'opposition que ces gens rencontrent, il faut admettre que la coopération est en elle-même un genre d'affaires très sûr et à l'épreuve du sabotage.

Je veux maintenant répondre à une objection qui nous est faite, savoir, que la coopération détruit l'initiative et détruira l'entreprise privée.

On s'est laissé aller à penser et probablement aussi à dire, sans beaucoup de sincérité, que la coopération allait ruiner l'entreprise privée. Allons, la coopération c'est de l'entreprise privée. Qu'entendez-vous par "privée"? "Privée", si ce mot exprime un sens, c'est l'opposé de public. Une entreprise

publique est une entreprise de l'Etat. La coopération n'est pas une affaire d'Etat; c'est l'affaire d'un groupe de citoyens qui détiennent une charte du gouvernement et, sous ce rapport, elle ne diffère en rien d'une société par actions ou d'une corporation. En Nouvelle-Ecosse, les coopératives de homard sont des entreprises aussi privées que le C.P.R. ou la Dominion Bridge. On se dit que c'est du collectivisme; et c'en est, tout comme le C.P.R. Nous n'avons pas de magasin, en Nouvelle-Ecosse, qui soit aussi collectiviste que le C.P.R. Celui-ci appartient à des actionnaires répartis dans le monde entier. L'entreprise moderne, sous forme de sociétés par actions ou de corporations, prend une ampleur nationale et même internationale. Qu'est-ce que cela prouve? Que ces entreprises ont été lancées, dans le domaine économique, en vue d'atteindre un objectif par un effort commun. L'effort en commun, que nous appelons coopération, s'est produit de la même façon. C'est le même principe.

Puis, il y a les hommes d'affaires, les propogandistes de l'entreprise privée, qui disent: "La coopération détruira l'initiative, elle détruira l'entreprise privée". Allons, on dit cela sans réfléchir. Si des gens se groupent en coopératives, c'est qu'ils ont un but; ils veulent supprimer le profit. C'est la différence qui existe. Pour quelle raison, croyez-vous que les gens se rallient au mouvement coopératif? S'ils n'avaient pas un motif d'agir ainsi, leur geste n'aurait pas de sens. Prenons l'exemple que j'ai donné hier: les homarderies du comté d'Antigonish, où les prix du homard vivant furent portés de 9 cents à 19 cents, et ceux du homard en conserve de 6 à 12 cents. Ne pensez-vous pas que les gens intéressés à ces homarderies n'avaient pas cela en vue? C'est l'un des mobiles, le mobile économique, celui de pouvoir se procurer de bonnes choses; mais dans le mouvement coopératif il y a cette différence que le profit n'est enlevé à personne.

Il ne faut pas l'oublier. Cela répond à toutes les questions de taxes et aux objections soulevées contre nous, dans les journaux, au cours des dernières années.

Prenons, si vous le voulez bien, un exemple fondamental: une entreprise moderne dans un centre rural moderne de 200 familles. Un jeune homme d'affaires, tout comme 10,000 autres, entreprend un petit négoce. Comme vous le savez quelques-uns des plus puissants empires économiques du monde ont débuté de la sorte; un jeune homme débute dans les circonstances presque impossibles et tout de même vingt ans plus tard, il fait un grand succès de son entreprise. Où s'est-il procuré l'argent? Comme il n'était pas Dieu, il n'a pu le créer; il l'a obtenu de ces 200 clients qui ont payé leurs comptes. De plus, s'il paye de l'impôt sur le revenu ou des taxes d'affaires, qui paie ces taxes? D'où cet argent vient-il? Non de lui, mais bien du public. En fin de compte, c'est le public qui paie; il en est de même de son profit, de chaque sou de bénéfice.

Or, les coopératives ont le droit de faire cela, elles ont le droit de garder cet argent. Ce qu'elles paient pour leur propre impôt sur le revenu ou de toute autre manière, importe peu. C'est le public qui paie les taxes.

Permettez-moi d'ajouter un mot au sujet de la question du profit. Il y a beaucoup de malentendu à ce sujet. Ce que bien des gens appellent profit n'en est pas du tout. Lorsqu'un homme exploite une entreprise, l'argent qu'il verse pour la dépréciation, l'assurance, les réserves de toutes sortes n'est pas du profit; ce qu'il paie en salaire à lui-même, à ses employés, n'est pas du profit. C'est une rémunération pour son travail, pour ses services à la société. Un homme peut offrir et vendre ses services à la société à raison de $1,000, de $5,000 ou de $50,000 par année—peu importe—s'il fournit le service à la société, il a le droit d'être payé pour ce service. Profit, dans le sens véritable du mot, est tout ce qui reste, une fois les dépenses couvertes pour fournir un service au public, à la société. Tout ce qui reste, après avoir payé les frais d'une entreprise exploitée dans l'intérêt de la société, constitue le profit. Je puis être un homme d'une grande valeur; il se peut que je puisse vendre mes services à la société et évaluer

ces derniers à $50,000 et que vous me donniez cette somme pour mes services à la société. Par contre, si mes services ne valent que $5,000 alors, je reçois une somme de $45,000 à laquelle je n'ai pas droit. Ordinairement, nous jugeons les choses tout autrement, les gens ne reçoivent pas assez pour leurs services; nombre d'hommes d'affaires ne reçoivent pas assez. Mais le système actuel offre un champ vaste à des individus peu scrupuleux d'en tirer profit, grâce à l'entrecroisement de fonctions d'administrateurs ou d'autres machinations qui sont le fruit du génie productif de l'homme; ils peuvent le faire et obtenir des sommes considérables des gens crédules et, comme résultat, il extorquent des sommes considérables. C'est de cette façon que le système pèche. C'est à nous d'y mettre un terme. Il est impossible d'obtenir quelque chose pour rien, de la société. Suivant le mode coopératif, cela est impossible ou presque. Voici ma pensée: quelque élevé que soit le salaire d'un individu cela importe peu, pourvu qu'il donne un rendement en conséquence. Nous avons différentes classes de gens, payons les à leur valeur, pour leur contribution à cette organisation sociale; mais gardons-nous bien de les laisser exploiter le peuple.

Coopération: Laissez-moi vous dire que coopération fait implicitement partie de l'idée démocratie. La démocratie, suivant la désormais fameuse définition de Lincoln, est le gouvernement du peuple, par le peuple, pour le peuple. Même cela me paraît fantastique. Que voulait-il dire par gouvernement du peuple? Analysons sa pensée à un point de vue négatif. Gouvernement du peuple ne signifie pas le règne d'un individu quelconque, d'un groupe ou d'une classe d'hommes. C'est l'implication négative de démocratie. D'une manière positive, gouvernement du peuple signifie la participation du peuple au processus social. Participation veut dire contrôle des forces sociales; quiconque contrôle les forces de la société, contrôle la société. C'est du gros bon sens, c'est une chose claire et évidente. Si vous avez une véritable démocratie, alors tous les gens contribuent au processus social.

Il y a cinq catégories dans le processus social: en tête de la liste se trouve le matériel, l'économique; vient ensuite le social ou institutionnel; puis la politique, le culturel et finalement le politique. Voilà les cinq catégories. Le peuple de l'Amérique du Nord participa, dans le passé, à divers degrés, à ce processus. Il y a cent ans, nous avions au plus haut point dans nos esprits la participation politique, le droit de vote; le pouvoir d'élire le gouverneur, celui qui devait diriger. Nous croyions avoir conquis le monde—du moins nos ancêtres le crurent lorsqu'ils obtinrent le droit de vote; gouvernement par la volonté du gouverné—le gouverneur gouverne du consentement des gouvernés. Au cours des ans, cependant, nous nous sommes rendu compte que c'était plus ou moins une anomalie, et bien qu'ostensiblement nous ayions ce droit pour certaines raisons nous l'avons laissé glisser de nos mains. La vraie démocratie signifierait participation en politique, certainement; participation dans le culturel, certainement; dans le spirituel, dans l'économique. Vous ne pouvez pas avoir une véritable démocratie avec participation à un seul processus social. Pour avoir une véritable démocratie, il faut que cette dernière participe à toutes les catégories du processus et vous savez tout aussi bien que moi, que le processus économique est fondamental et que tous les autres dépendent de lui. Si vous me confiez l'administration financière du Canada, je ferai tout le reste, enfin presque tout.

Un MEMBRE: Voilà un énoncé bien important, je crois.

Le TÉMOIN: Qu'est-ce que la coopération? C'est le mécanisme par lequel le peuple peut, de nos jours, participer au processus économique de la société. Le peuple canadien tout comme le peuple américain y participe moins aujourd'hui qu'il y a cent ans, alors que la société menait une vie beaucoup plus simple, plus rurale qu'aujourd'hui. De nos jours, il y a moins de propriétaires terriens indépendants; dans notre monde moderne, nous avons un prolétariat industriel, le fermier qui n'a pas de terre, l'employé qui n'a pas de propriété,

le métayer, le locataire. De nos jours, nous participons moins à la démocratie, en tant que société, qu'il y a cent ans. Il nous faudra y revenir et le remède est la coopération.

Comment revenir à cette participation? La technique d'il y a cent ans ne ferait pas. Les unions ouvrières, non plus—elles ne sont qu'un groupement en vue du salaire.

Voici la richesse canadienne: un vaste réservoir qu'un trésor de $9,000,-000,000 remplit à déborder; et pour la capter, le salarié n'a qu'un petit tuyau. Et le fermier, qu'a-t-il donc? Eh, bien! il faudrait un microscope pour apercevoir le calibre minuscule de ce tube par lequel il fait couler vers lui quelques gouttes de cette richesse nationale canadienne. Les autres classes de la population peuvent drainer ce réservoir à l'aide de gros boyaux; elle jaillit vers elles à gros bouillons, elle leur vient par le pipe-line des affaires, des industries, des ventes en gros et au détail, des assurances; ces immenses entreprises commerciales tirent donc la meilleure part de ce réservoir. La réponse est claire: ce qu'il faut au fermier, à l'homme ordinaire, c'est un boyau qu'il pourrait attacher à ce grand réservoir de la richesse canadienne pour en faire couler à son avantage une plus grande part. Et, n'oubliez pas que lorsqu'il agit ainsi, il ne détruit pas la richesse, il accroît, au contraire, son pouvoir d'achat; et alors, par une loi étrange, le réservoir continue à se remplir, une nouvelle richesse se créée et il y en a plus pour tout le monde. Voilà le problème que nous devons envisager, il n'y a aucun doute.

Si vous me demandez quelle solution le Canada donnera à ce problème dans l'après-guerre, je vous dirai: donnez droit de propriété au peuple. Alors, nous pourrons résoudre nos problèmes et le peuple d'Amérique pourra chanter —et notre population rurale du Canada pourra se joindre à lui,—le chant patriotique "My Country 'Tis of Thee". Ce n'est pas "My Country" "Mon pays", comme vont les choses aujourd'hui. Alors seulement, ça sera "my country" "mon pays", car je le posséderai; non pas parce que j'y suis né, mais parce que j'ai le droit de participer à son acquisition.

Nous prétendons avoir cette technique. Inutile d'en être effrayés, messieurs. Le plus grand obstacle que j'aie rencontré au cours des derniers vingt ans, ça été la peur du peuple à l'égard des tendances obscures de la démocratie. Vous êtes-vous jamais arrêtés à cette pensée? Supposons que nous permettions à la coopération de partager toutes nos affaires entre la population canadienne? Y a-t-il quelque chose de répréhensible à cela? Nous ne les donnerions pas aux Japonais ou aux étrangers, nous les donnerions au peuple canadien, à nos propres frères. Après tout, ce que nous avons à donner, est-ce si grand? Je crois même que si nos plus beaux rêves se réalisaient, nous ne pourrions guère répartir plus de 25 p.c. des affaires du Canada entre les coopératives dans un avenir rapproché; et cela ne toucherait réellement pas à une partie considérable de notre vie économique. Donnez aux fermiers la chance d'accomplir certaines choses par eux-mêmes par voie d'action économique groupée, disons 25 ou 40 p.c. des affaires de la nation. Les 75 ou 60 p.c. qui restent vaudront plus que les 100 p.c. entiers vaudraient aujourd'hui ou qu'ils auraient valu dans les années de dépression. Et il restera encore une large part à l'entreprise privée, même si vous accordez au peuple une juste part des affaires du pays. Il n'y a rien à craindre dans ce mouvement.

Il peut aussi accomplir beaucoup d'autres choses; il enseigne la responsabilité, il conserve la stabilité et l'ordre; et, ce qu'il y a de plus important, il protège contre les folles idées révolutionnaires. Si nous pouvions faire en sorte qu'au cours des prochains dix ans le peuple ait un intérêt économique disons dans le petit magasin d'un village quelconque, nous accomplirions une très grande chose.

Maintenant il reste à savoir si cette technique d'affaires coopératives développe l'honnêteté et encourage un civisme de bon aloi? Permettez-moi de dire un mot, et il sera libre à vous de l'expliquer: nous avons 386 caisses populaires en Nouvelle-Ecosse. Nous débutâmes en 1923; nous n'avions qu'une caisse, celle de Waterford qui a aujourd'hui un capital de $120,000 et qui a prêté plus de trois-quarts de million de dollars à la population depuis sa création. Je crois qu'elle a commencé en 1935 ou 1936 et elle n'a jamais perdu même une pièce de cinq cents dans tout ce volume d'affaire. Comment l'expliquer—je ne le sais pas. Je serais peut-être porté à penser que c'est comme l'avénement du chistianisme dans le domaine économique.

Il y a aussi peut-être d'autres aspects qu'il serait bon de considérer. Celui, par exemple, que, dans ce pays, nous sommes au centre d'une grande expérience. Nous poussons maints peuples de maintes races vers un civisme commun à tous. Et alors, je puis vous donner à penser que ce grand mouvement tend à développer un civisme honnête, à développer la probité, la justice, et le respect des choses légitimes. Et, c'est la base où construire. C'est le côté moral. Maintenant, considérons l'aspect de la collectivité; au Canada, nous sommes comme une mosaïque de peuples. Nous avons plusieurs races et plusieurs religions, et aussi maintes causes de divisions; nous portons même en nous le germe de nombreux dangers. Mais, sûrement, aucun de nous ici rassemblés aujourd'hui n'est si superficiel qu'il ne se rend pas compte que nous sommes au fort du combat pour la démocratie. Si nous nous battons pour que des peuples de races et de classes différentes d'autres parties du monde puissent enfin s'entendre, alors, j'ose dire qu'il en tient à nous de résoudre nos propres problèmes tout d'abord. Nous avons un problème à résoudre et nous devons en venir à bout avec les conditions qu'il y a à envisager. Il nous faut une nouvelle synthèse ici au Canada, il nous faut une nouvelle loyauté; cimenter tous ces peuples différents d'origines raciques et de religions différentes dans un civisme uniquement canadien, une vaste civilisation canadienne. Nous avons un superbe matériel à notre disposition pour accomplir cette mission. Nous avons les diverses philosophies de ces peuples divers et de toutes ces diverses classes. Les Suisses l'ont fait; nous pouvons le faire. Dans ce mouvement coopératif, le premier principe qu'il faut suivre, c'est la neutralité en politique, religion et nationalité; ainsi, un homme est admis au sein d'un mouvement coopératif indépendamment de sa race, sa religion ou sa classe, et sans égard pour sa politique. Dans tout cela nous avons un dénominateur commun. Il établit la base d'unité dont nous avons besoin. Lorsque les hommes font affaires ensemble et se rencontrent en amis pour accomplir les actes ordinaires de la vie, ils apprennent une leçon de fraternité et nous devenons réellement unifiés.

L'autre point que je veux vous faire remarquer, c'est que nous devons posséder un sens de mutualité. On disait hier que "la nature est tout crocs et griffes". C'est la doctrine de la survivance du plus fort de croire que le caractère de la nature n'est que la lutte. C'est un mensonge. La nature dans ce qu'elle a de mieux ne fait pas montre d'un tel instinct autant que de celui de la coopération. Vous avez le nature dans sa perfection dans la famille humaine, le père, la mère, les frères et les sœurs. Ils sont coopératifs au lieu de mutuellement destructifs. Ils ne sont ni dupes, ni escrocs, ni exploiteurs les uns des autres. Dans la nature idéale, c'est tous pour chacun et chacun pour tous au milieu de la famille humaine. Même, on reprend le mouton noir, l'enfant prodigue qui s'est échappé et qui a gaspillé et son bien et lui-même. On n'est pas fier de lui mais on prie pour lui, on le reprend parce qu'il est nôtre. La coopération enseigne la technique qui changera la collectivité en famille. L'instinct de coopération qui se manifeste dans la famille humaine devrait guider la collectivité. Les communautés coopératives feront de la nation une grande famille, et les nations coopératives donneront l'exemple de la famille humaine fondée

sur le principe d'une solidarité cimentée par des liens matériels à travers le monde. Autrement, je ne vois pas d'espoir pour la paix universelle et la confraternité des hommes sur cette terre.

Nous devons changer nos idées et, en vérité, sans plus tarder si nous voulons aimer nos ennemis, ces moutons noirs de la famille humaine, ces nations qui ont commis des attentats atroces contre le monde. C'est difficile de les aimer mais le jour viendra où nous pourrons le faire tout comme cela se passe dans la famille. Après tout, dans la famille, on n'est guère orgueilleux du fils qui a mal tourné mais tout de même c'est un fils et on le reprend. Nous ne saurions être orgueilleux de ces nations antisociales. Nous ne le sommes pas. Nous avons pitié d'elles et si nos motifs sont honnêtes, nous les reprendrons dans notre sein.

Encore un autre point auquel je veux toucher avant de terminer: quant à nous, nous ne devrions pas, je crois, craindre les implications de la démocratie. Nous devrions laisser notre philosophie suivre son propre chemin et ne pas avoir peur de nos croyances. Il y a deux choses qui devraient être faites. L'une, c'est que le peuple devrait être poussé vers l'étude et la pensée pour s'instruire; l'autre, c'est de lui donner toutes les possibilités d'explorer les potentialités qui se présentent à lui. Notre pays donne au peuple le droit et le protège dans le droit de pouvoir faire et de faire tout ce qu'il est apte à faire. Très bien; alors, donnons d'abord au peuple canadien l'avantage de l'éducation et ensuite la liberté d'action et les moyens d'exploration comme individus ou en groupes et nous aurons une société progressive et nous aurons établi la démocratie chez-nous.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Coady, je suis certain que tous les membres du Comité vous doivent une grosse dette de reconnaissance pour votre exposé et que tous ceux, ici présents, qui n'appartiennent pas au comité vous sont aussi profondément obligés. Les exposés de ce groupe sont maintenant terminés et l'assemblée est ouverte aux questions que les membres du Comité voudront bien poser. Pendant quelque temps, hier, je n'étais pas présent et le vice-président, monsieur McNiven, qui présidait m'a dit qu'il avait promis à M. George Wood, qui siège à la Chambre mais qui n'est pas membre de ce comité, qu'il aurait le privilège, le premier, de poser quelques questions, ce matin. J'ai suggéré à M. Wood qu'il pourrait attendre jusqu'à la fin de la présentation de tous les témoignages et si vous croyez qu'il devrait en être ainsi, je serais prêt à laisser la parole à M. Wood dès maintenant et les autres pourront venir après lui.

M. WOOD: Monsieur le président, je vous remercie de cette courtoisie. En guise de préface, permettez-moi de vous dire que j'ai toujours été vivement intéressés aux entreprises coopératives. J'en ai fait quelques expériences, et, parfois, ces expériences ont été telles que j'ai dû changer mes idées sur le principe des entreprises coopératives à l'égard de certaines choses. Je puis dire qu'à l'égard de certaines des questions que je me proposais de demander, le Dr Coady leur a plus ou moins répondu. Ce n'est pas à dire que la réponse est toujours satisfaisante mais, au moins, je suis sa philosophie à travers ces réponses; tout de même, avec votre permission, M. le président, je vais poser quelques questions qui me paraissent extrêmement importantes à l'étude du changement projeté de la méthode compétitrice à la méthode coopérative. Probablement que M. Fowler pourrait mieux répondre à la première. Préférez-vous que je vous donne toutes mes questions maintenant?

Le PRÉSIDENT: Je suggère que vous procédiez une par une. Combien en avez-vous?

M. WOOD: Quatre environ. Je crois qu'il serait préférable que je vous les soumette toutes et qu'ainsi un chacun pourra répondre à celle qui lui plaira. En vue des possibilités suggérées par M. Fowler, du système coopératif en rapport avec l'industrie pétrolière, dans quelle mesure faut-il attribuer au système du

profit ou au système de l'entreprise privée ou des compagnies le mérite de la création et l'établissement de la base qui rend possible le succès réclamé par la coopération?

La question suivante a, je crois, été partiellement résolue par le docteur Coady. Le système coopératif n'apporterait-il pas une contribution plus efficace en marchant de pair avec le système du profit en l'appliquant où il serait en mesure d'améliorer les méthodes d'affaires?

La troisième question serait, je crois, plutôt du ressort de M. Good. Comme l'entreprise coopérative se prête à la satisfaction des esprits plutôt placides de la nation, ne croyez-vous pas que les esprits aggressifs devraient être encouragés à ouvrir des chemins et à explorer les domaines négligés?

Le docteur Coady a plus ou moins répondu à la prochaine question. L'un ou l'autre système peut-il profiter à la société sans égard à la vie spirituelle de la nation?

Le PRÉSIDENT: Monsieur Fowler, désirez-vous répondre? Veuillez vous avancer.

M. FOWLER: Cet exposé fait au nom des coopératives vient de toutes les parties du Canada. Sans ou presque sans conférence préalable entre groupes, il semble remarquable qu'en traitant de la question du profit, les deux rapports, celui du docteur Coady et le mien, contiennent la même assertion à l'effet que nous nous attaquions au profit en tant que profit résiduel après déductions raisonnables faites pour services rendus. Cela implique que le mouvement coopératif ne condamne pas entièrement le système de concurrence ou capitaliste tel qu'il existe aujourd'hui. Nous attaquons seulement les aspects menaçants de ce système, ce qui montre bien que nous reconnaissons et que nous admettons l'œuvre du pionnier et les recherches qui ont été accomplies, même si elles étaient dues à un motif égoïste. Nous reconnaissons cela comme une contribution à la société humaine par ce système qui est le système dominant d'aujourd'hui. J'ai souvent déclaré en public que si le système économique sous lequel nous vivons n'avait pas commis d'excès, avait été juste pour tous les groupes, le mouvement coopératif n'aurait jamais vu le jour.

Le PRÉSIDENT: Il y avait une autre question, je crois, posée à M. Good.

M. GOOD: Monsieur le président, je crois que la question de M. Wood peut être traitée de deux façons. Il parle des opportunités que les soi-disant affaires privées offrent aux gens entreprenants. D'abord, je ne suis pas prêt à admettre que le mouvement coopératif n'offre pas d'aussi bonnes et aussi nombreuses occasions que les affaires privées aux gens doués d'initiative et d'énergie. Je sais qu'il existe dans le développement des entreprises coopératives d'excellentes chances de réussite pour ceux qui peuvent faire de bons chefs, pour ceux qui possèdent de l'audace, si vous voulez, pour ceux qui ont de l'imagination et l'esprit d'initiative. Par exemple, prenez le docteur Coady et ce qu'il a accompli en Nouvelle-Ecosse. Est-ce que cela n'a pas demandé de l'imagination, de l'initiative et du jugement? Prenez l'œuvre de M. Howard Cowden dans les Prairies. Il n'y a pas un homme d'affaires en Amérique qui ait contribué davantage au progrès industriel. M. Cowden avait l'imagination, et il n'a pas fait preuve de témérité mais de capacité en se livrant à ses entreprises, et ainsi sous ce rapport je ne suis pas prêt à admettre qu'il y ait de plus grandes chances de réussite dans les soi-disant entreprises privées, qu'on travaille à son propre compte, avec un associé ou pour une société par actions. Tout cela n'offre pas aux gens doués d'énergie, d'imagination et d'initiative de plus grandes chances de succès que le mouvement coopératif.

Vous pouvez aller n'importe où dans le monde, en Chine, dans les Iles britanniques, aux Etats-Unis, au Canada, en Amérique du Sud, dans les villages et dans les grandes villes, et vous trouverez partout des gens de premier plan. J'ai entendu, l'automne dernier, un des grands éducateurs des Etats-Unis raconter

un de ses voyages en Amérique du Sud. Il parlait de ce qu'on fait en ce moment dans les écoles les plus éloignées des districts à demi civilisés de l'Amérique du Sud pour encourager le sentiment coopératif et introduire la technique coopérative. C'était réellement remarquable. Voilà des gens de haute valeur travaillant dans des endroits ignorés. Cela constitue une partie de ma réponse.

J'aborde maintenant la question sous un autre aspect; il y a quelque chose à dire pour les industriels aventureux qui risquent beaucoup plus qu'ils ne pourront jamais gagner. La passion du jeu est inhérente à la nature humaine. Les gens doués d'un certain tempérament aiment à courir des risques. Quelques-uns de ces risques ont leur utilité dans le domaine des explorations et des découvertes. Par exemple, le prospecteur moyen ne gagne jamais un salaire moyen. Il trouve sa satisfaction dans son imagination, dans les risques qu'il affronte. On a dit—avec raison, je crois—que celui qui veut courir de gros risques, les groupes qui veulent risquer gros, doivent trouver un autre champ d'action que les entreprises coopératives parce que celles-ci ne sont pas disposées généralement à courir de gros risques. Il existe un champ d'action pour cela. Je ne sais pas s'il est bien grand, mais il est en train de diminuer. Ce n'est pas à moi à limiter l'initiative des particuliers ou des groupes. Je n'aime pas les sociétés par actions. Je n'aime pas leurs manières d'agir; je n'aime pas leurs règles. J'estime qu'elles ont une tendance antisociale mais je ne recommande pas de faire des lois pour les paralyser d'une manière quelconque. Cette passion du jeu peut probablement être un facteur utile dans certains domaines de l'activité humaine et je ne me propose pas de la gêner, mais je tiens à déclarer très catégoriquement, monsieur le président, que même sous ce rapport quand les coopératives sont fortes et ont de grosses réserves financières, elles aussi entreprennent des œuvres de pionniers. La Scottish Co-operative Wholesale a récemment inauguré un système de magasins ambulants dans les districts éloignés de l'Ecosse. Les coopératives se sont lancées dans un grand nombre d'entreprises hasardeuses dans de nouveaux champs d'action quand elles se sont jugées suffisamment fortes. Un marchand à son propre compte pourrait en faire autant. Les coopératives le font dans certaines circonstances, l'ont fait dans le passé et le feront à l'avenir. En somme je ne vois pas ce qu'on peut avancer en faveur de l'idée d'encourager le soi-disant système privé dans les affaires. Je n'aime pas ces mots. Nous les employons avec certaines réserves. Il n'y a pas de raisons pour encourager ce système au détriment de l'autre, et certaines implications morales du mouvement coopératif font pencher la balance de son propre côté. Tout ce qui a trait au jeu comporte de sérieuses implications morales. Nous ferions bien de nous placer au plus haut point de vue et de ne pas oublier que même dans les aventures commerciales l'humanité ne devrait pas encourager cet instinct.

M. McNIVEN: Monsieur Good, les gens qui courent de gros risques comme le prospecteur d'or et celui de pétrole, croyez-vous qu'ils ont droit à des récompenses proportionnées à ces risques?

M. GOOD: Tant que le peuple canadien, collectivement, permet cet état de choses, il doit permettre aux gens qui courent les risques de recevoir la récompense qui leur revient. Le seul autre moyen serait d'établir un système de réglementation qui supprimerait, non pas le risque, mais le gain en perspective, et alors vous paralysez l'individu, vous ne lui donnez pas les mêmes raisons d'agir. Le motif manque parce que cous supprimez la perspective d'un gros gain. Personnellement, je n'ai jamais été d'avis que notre système de développement minier était sage. Je crois que l'exploitation par l'Etat vaut mieux, en moyenne, mais nous avons bénéficié d'une grande quantité de travaux d'exploration grâce à l'espoir de gros bénéfices qui les avait fait entreprendre. Toutefois, c'est là une question délicate et il y a plusieurs manières de l'envisager. Je ne suis pas d'avis de faire des changements radicaux, quoique je pense que la tendance soit de préférer l'entreprise d'Etat collective comme nous le faisons en ce moment. Le ministère est en train de faire de vastes explorations dans le champ des minéraux

sous les auspices de l'Etat. Comparez cela aux travaux des prospecteurs privés et nous avons à établir l'équilibre entre les deux. Vous pouvez prétendre que cela coûte davantage de le faire aux frais de l'Etat et que le prospecteur le fera à meilleur marché.

M. MACKENZIE (*Skeena*): L'Etat ne se mêle pas d'exploitation.

M. GOOD: Il ne fait qu'explorer.

M. MACKENZIE: Oui, et seulement sur une petite échelle. C'est là que surgit la difficulté.

M. GOOD: Quand vous avez découvert le gisement et que vous l'avez mesuré par des forages et ainsi de suite, il me semble qu'il y a moins de risques à continuer.

M. MACKENZIE: Mais on n'est jamais sûr.

M. GOOD: Je le sais. C'est le grand problème. Je crois qu'il y a beaucoup à dire pour les deux côtés.

M. MACKENZIE: Imaginez que l'Etat exploite une mine et qu'elle tourne mal. Qu'arriverait-il?

M. GOOD: Il existe probablement un domaine dans lequel, en tout cas, on pourrait permettre à l'entreprise privée de s'exercer. Je ne saurais concevoir une société dans laquelle nous mettrions les menottes aux gens. Il y a certaines gens dans certaines spécialités et nous devrions leur accorder la plus grande liberté possible. Il existe probablement la perspective de très gros gains, et il faudrait tirer une ligne de démarcation, mais où tirer cette ligne, c'est ce que nous devrons apprendre par l'expérience.

M. MARTIN: Monsieur Coady, vous nous avez dit qu'il y a 330 caisses populaires dans les provinces Maritimes ou dans l'est du Canada. Je me demande si vous pourriez nous donner une idée de leur nombre dans le pays ou de leur nature. Je veux dire leur genre de membres: pêcheurs, agriculteurs, ouvriers, commis de bureau et ainsi de suite. Pouvez-vous décomposer ce chiffre?

Le TÉMOIN: Non, je ne peux pas. En général, les centres industriels sont mieux organisés que les centres ruraux, mais les caisses existent presque partout de nos jours. Elles peuvent devenir universelles en un rien de temps.

M. MARTIN: L'administration de vos caisses populaires est basée sur le système de Boston, n'est-ce pas?

Le TÉMOIN: C'est exact.

M. ROSS (*Calgary*): J'ai connaissance de ce que M. Fowler a fait en Saskatchewan; il a accompli un excellent travail, principalement grâce à ses propres efforts. Je le connais depuis de nombreuses années; il est très capable et a fait de bon travail; mais il y a certaines choses dans son exposé d'aujourd'hui sur lesquelles je voudrais lui poser quelques questions. En premier lieu, monsieur Fowler, vous obtenez l'argent pour lancer vos coopératives par la vente d'actions, je crois, aux cultivateurs et autres personnes dans la région?

M. FOWLER: C'est cela.

M. ROSS: Et vous vendez vos produits à vos membres?

M. FOWLER: Oui.

M. ROSS: Vendez-vous aussi aux étrangers?

M. FOWLER: Pour bien vous exposer l'affaire, surtout en ce qui concerne les produits de raffinerie, je dois dire que ces produits sont distribués par des coopératives organisées au moyen de capitaux versés par les membres de l'endroit. Pour revenir à la partie principale de votre question, d'après la Loi des coopératives de la Saskatchewan, un client est défini comme une personne qui fait $50 d'affaires avec la coopérative, et quand une personne devient client, si la coopérative déclare un boni elle doit attribuer une ristourne à ce client, à compte sur les parts souscrites, pour le mettre sur le même pied que les autres

membres; et quand ses parts sont entièrement payées, le sociétaire reçoit sa ristourne en argent comptant, c'est-à-dire qu'il jouit des mêmes avantages que les autres membres. Le boni ou surplus de la coopérative, d'après la Loi de la Saskatchewan—et je crois qu'il en est de même dans tout le Dominion—le boni ou surplus de la coopérative va à ceux qui font des affaires avec elle.

M. Ross (*Calgary*): Mais vous vendez à des gens qui ne sont pas membres? Les touristes qui passent dans le pays et d'autres personnes vont chez vous et vous leur vendez vos marchandises?

M. Fowler: Oui.

M. Ross: Et vous faites un profit sur ces ventes?

M. Fowler: Oui.

M. Ross: Et les profits sur les ventes à ces étrangers sont distribués à vos membres, je suppose?

M. Fowler: C'est vrai.

M. Ross: Vous avez parlé hier des magnifiques profits que vous réalisez grâce aux coopératives; vous avez dit que vous étiez en mesure de faire faire de grosses économies à vos membres par votre méthode coopérative. Est-ce qu'une partie de la réduction des prix dont profitent vos membres vient des profits sur les ventes à des étrangers? En est-il ainsi?

M. Fowler: Cela est vrai, monsieur, en théorie, mais en réalité ce genre de ventes est très limité.

M. Ross: Il n'est pas très grand?

M. Fowler: Il est limité. En fait, le facteur déterminant est l'article 4 (*p*) de la Loi fédérale de l'impôt sur le revenu qui dit que si ce genre de commerce dépasse de vingt pour cent le chiffre des transactions avec les membres, cet organisme ne peut plus compter comme coopérative et se trouve classé conséquemment dans la catégorie des entreprises exploitées pour des bénéfices. Je pourrais vous citer un grand nombre de nos coopératives qui ont refusé de faire des transactions avec des personnes autres que des membres. Cependant, vous pouvez constater que l'individu de passage, particulièrement le touriste,—vous songiez à la vente de l'essence,—n'est pas habituellement celui qu'attire la station d'essence coopérative. En effet, notre chiffre d'affaires dans le commerce de l'essence avec de non-sociétaires est bien minime. Il existe, cependant, deux facteurs déterminants. Tout d'abord, la loi provinciale dit que l'on doit admettre le client d'occasion s'il transige pour une somme de $50. Le deuxième facteur déterminant est la Loi fédérale de l'impôt qui limite ces transactions à 20 p. 100.

M. Ross: Il y a un impôt sur le revenu si les coopératives sont dans le cas de le payer, n'est-ce pas?

M. Fowler: Comme le Dr Coady l'a dit, on se méprend sur ce terme. Il n'est pas exact dans tous les sens. Laissez-moi définir la situation de cette manière. Les boni ou ristounes d'une coopérative sont distribués à ses membres et taxés de cette façon, et nous ne différons pas, sous ce rapport, de la société ordinaire. Il est compris, je crois, que les gains du groupe sont distribués aux associés et taxés suivant qu'ils influent sur le revenu individuel. Dans la Saskatchewan, les inspecteurs de l'impôt fédéral sur le revenu demandent aux coopératives de fournir une liste des ristournes versées, et l'inspecteur vérifie cette liste au regard des rapports de l'impôt sur le revenu, et plusieurs membres sont venus me trouver et ont dit: Mes ristournes coopératives me rangent dans une classe où je dois payer l'impôt sur le revenu cette année. Ainsi, les coopératives paient effectivement l'impôt sur le revenu après le partage. Mais, comme le Dr Coady l'a fait observer, en théorie, et je crois en pratique, ce sont les individus plutôt que les compagnies constituées en corporations qui acquittent l'impôt sur le revenu.

M. Ross: En d'autres termes, vous êtes des organismes constitués en corporations comme toute autre compagnie, n'est-ce pas?

M. FOWLER: Nous sommes constitués en corporation, oui.

M. ROSS: Et les profits réalisés sont distribués parmi vos sociétaires suivant le chiffre de leurs achats, tandis que dans le cas de la compagnie ordinaire les dividendes sont versés aux actionnaires d'après les capitaux qu'ils engagent dans l'entreprise?

M. FOWLER: Précisément.

M. ROSS: C'est la seule différence qui existe entre les deux. La compagnie ordinaire paie l'impôt sur le revenu en tant que compagnie, et vos coopératives, ainsi que je l'entends, ne paient pas l'impôt sur le revenu, mais les dividendes une fois distribués, ce sont ceux qui les reçoivent qui acquittent l'impôt sur le revenu. Est-ce bien le cas?

M. FOWLER: Précisément.

M. ROSS: L'organisme constitué civilement n'est pas sujet à l'impôt quand il s'agit d'une coopérative, mais il l'est quand il s'agti d'une compagnie ordinaire?

M. FOWLER: Oui, je crois que cela est vrai.

M. ROSS: L'impôt n'existe que dans le cas des actionnaires. Oui, je comprends. Or, supposons que tout le commerce soit établi sur une base coopérative, comme le propose le docteur Coady,—il semblait espérer que le commerce en vienne là,—supposons que tout le commerce soit coopératif, alors nous n'aurions pas d'impôt sur le revenu du tout et les seules personnes qui paieraient l'impôt sur le revenu seraient les salariés et ceux qui touchent des salaires et des traitements. C'est ce qui arriverait, n'est-ce pas?

M. FOWLER: Oui, je le pense.

M. ROSS: Ce serait le cas. Alors, il nous faudrait chercher à puiser nos revenus à quelque autre source?

M. FOWLER: Je crois que l'on pourrait en conclure que les gens seraient bien plus en état d'acquitter les impôts. Je crois qu'il suffit de nous en rapporter à la dernière guerre quand il n'y avait pas d'impôt, alors que nous avons pu financer l'administration du pays au moyen d'impôts ordinaires. Les moyens ordinaires sont devenus insuffisants et il nous a fallu trouver de nouveaux revenus et nous les avons cherchés là où se trouvait l'argent que les compagnies constituées en corporations avaient ramassé.

M. MARTIN: En faisant cette observation n'ignorez-vous pas le fait de la création d'une lourde dette et la nécessité de recourir à des emprunts?

M. FOWLER: Il existait certainement un plus grand besoin d'argent. Nous soutenons que si les gens avaient tout l'argent qu'ils ont créé ils pourraient acquitter tous les impôts. Le docteur Coady a signalé la chose.

M. ROSS: Savez-vous si les coopératives anglaises ou les coopératives suédoises acquittent l'impôt sur le revenu?

M. FOWLER: Je constate qu'un avocat de la Saskatchewan est présent et il est mieux en mesure de répondre à cette question que je le suis. La loi actuelle de la Grande-Bretagne prévoit que les portions des bonis de coopératives qui sont réparties sous forme de ristournes ne sont pas imposables. Celles qui acquittent des intérêts sur le capital et le reste sont imposables. Mais les ristournes, en Grande-Bretagne, sont exemptes d'impôts.

M. CASTLEDEN: Je veux poser une question. Je crois que la question de l'imposition des coopératives a été soumise aux tribunaux et n'a pas été définitivement tranchée. Est-ce que les impôts des coopératives en tant qu'organismes constitués en corporations influeraient sur l'expansion des coopératives?

M. FOWLER: Il est assez difficile de répondre à cette question. Les coopératives sont essentiellement des organismes exploités sans but lucratif. Nous faisons des affaires, au prix courant, car il n'est pas possible d'estimer le prix

réel avant la fin de l'année financière. En théorie, nous devrions peut-être diriger nos opérations en estimant nos frais ou en réduisant immédiatement nos prix. Nous pourrions faire cela. Nous serions en mesure aujourd'hui, après un certain nombre d'années, d'indiquer d'avance pour combien notre coût net compterait dans ces prix, et les coopératives n'auraient pas de surplus. Le surplus serait entre les mains des individus qui auraient acheté leurs marchandises à un prix inférieur. On obtient le même résultat aujourd'hui en exigeant de l'individu 25 cents le gallon d'essence et en lui remettant 5 cents. Nous pourrions exiger un prix net de 20 cents et la coopérative n'aurait pas de surplus. Je ne saurais dire si cela pose un problème.

M. McDONALD: Jusqu'à quel point votre commerce de détail se pratique-t-il sur une base de comptant et de crédit?

M. FOWLER: Un des principes fondamentaux du mouvement coopératif, —dont on remarque plutôt les violations que l'observance,—c'est de faire les affaires au comptant. L'avance de trop de crédit a été un des récifs sur lesquels le mouvement a fait naufrage. C'est peut-être comme certaines autres mauvaises habitudes auxquelles il est impossible de renoncer du jour au lendemain. Mais, pour ce qui est de la Saskatchewan, nous sommes bien en voie d'établir un régime de 100 p. 100 comptant. Les coopératives modernes font leurs affaires sur cette base. Nous cherchons à dire à nos membres, coïncidemment avec l'encouragement prodigué au mouvement des caisses populaires, pour séparer le crédit du commerce: Si vous avez besoin de crédit et si vous y avez droit, alors votre caisse populaire peut répondre à vos besoins. On est à appliquer ce procédé sur une plus grande échelle.

M. McDONALD: En d'autres termes, le particulier emprunte de la caisse populaire au lieu de la banque et paie comptant au magasin coopératif?

M. FOWLER: Précisément.

M. McDONALD: L'affirmation que vous avez faite hier et celle du docteur Coady ce matin m'ont impressionné. Le docteur Coady a dit qu'il y avait 386 caisses populaires dans la Nouvelle-Ecosse ou les provinces Maritimes, et que bien que beaucoup de gens aient fait affaires avec elles, probablement à crédit, on n'a pas perdu un seul dollar. C'est un résultat merveilleux, et je parle maintenant à titre d'humble marchand de la campagne. J'aimerais savoir comment on peut faire un choix si judicieux de la clientèle.

M. FOWLER: Je sais seulement, d'après ma propre expérience comme gérant d'une coopérative et plus tard comme gérant de la raffinerie, et aussi à titre de particulier qui comme vous s'est occupé de commerce privé, qu'il me répugnerait de vous dire la somme qui ne fut jamais perçue quand je m'occupais du commerce privé. Pourtant, ces mêmes individus vivant dans la même localité auxquels j'ai accordé du crédit comme associé d'une entreprise, et qui ne m'ont encore jamais payé, remueraient mer et monde en quelque sorte pour acquitter leurs comptes à la coopérative.

M. MacNICOL: Pourquoi n'acquittent-ils pas tout d'abord leurs comptes privés?

M. FOWLER: Je ne puis répondre à cette question. Le docteur Coady a dit aussi qu'il était incapable de répondre.

M. MacNICOL: Je voudrais poser une question à M. Fowler. Je ne me souviens pas de ce que vous avez dit en premier lieu, monsieur Fowler, relativement au poste que vous occupez dans la Saskatchewan en ce qui concerne les coopératives. Voudriez-vous me renseigner d'abord sur ce point?

M. FOWLER: Oui. Mon principal emploi est celui de secrétaire et de gérant de la raffinerie coopérative dont j'ai fait mention. Je suis aussi président de la Canadian Co-operative Implements Limited, notre coopérative de machines agricoles qui, telle que signalée au cours des témoignages rendus hier, est mainte-

nant en voie de développement. De plus, je suis pour quelque chose dans plusieurs autres coopératives.

M. MACNICOL: Je ne suis pas bien fixé non plus sur la situation dans la Saskatchewan. Tout le mouvement est-il soumis à une direction unique?

M. FOWLER: Non, monsieur.

M. MCNICOL: Est-ce que chaque groupe coopératif particulier dirige ses propres opérations?

M. FOWLER: Oui. Ils constituent ce que nous appelons des sociétés autonomes avec un conseil local d'administration et une gérance locale. Ces sociétés sont propriétaires des entreprises centrales telles que la raffinerie, la coopérative de gros et le moulin coopératif.

M. MACNICOL: En d'autres termes, elles sont toutes soumises à une direction centrale?

M. FOWLER: Non. C'est plutôt le contraire. Nous sommes ce que nous appelons un corps fédéré. En d'autres termes, prenons, par exemple, une coopérative établie dans quelque cité. Nous ne la dirigeons pas. Au contraire, les membres de la coopérative participent à notre assemblée annuelle et nous dirigent.

M. MACNICOL: Sous ce rapport elle ne diffère de nul autre organisme?

M. FOWLER: Non.

M. MARTIN: Elle possède une charte distincte.

M. MACNICOL: Elles font rapport au bureau-chef et dirigent le bureau-chef. Toute autre entreprise est agencée de la même façon. Prenez la compagnie pétrolière dans la ville que représente le député de Lambton, l'Imperial Oil. Quand tous les actionnaires de toutes les parties du Canada se rendent à Sarnia, ou à l'endroit où se tient l'assemblée annuelle, ils peuvent contrôler tout le programme s'ils sont suffisamment puissants.

M. GRAY: C'est la théorie, oui.

M. MACNICOL: Je voudrais aussi poser une question au sujet de Regina, monsieur Fowler. Vous êtes le gérant de la raffinerie aux abords de Regina?

M. FOWLER: Oui.

M. MACNICOL: Je l'ai vue. L'été dernier, en passant, le monsieur que j'accompagnais conduisit son automobile au relais d'essence et acheta dix gallons. Sans que je l'interroge, il me dit que ce relais appartenait à une coopérative. Je ne lui ai pas demandé s'il y tenait ou non des actions.

M. MCNIVEN: De quelle manière a-t-il fait l'achat? Avec des coupons?

M. MACNICOL: De toute façon, il a fait remplir son réservoir; nous allions assez loin. A Toronto, je puis acheter dix gallons d'un coup.

Le PRÉSIDENT: Silence, s'il vous plaît.

M. WOOD: C'était avant les dernières restrictions.

M. MACNICOL: Pour acheter dix gallons d'essence à Toronto, je n'ai qu'à donner quatre coupons. Je l'ai fait il y a quelque temps. Je voulais demander à ce monsieur s'il était, ou non, membre de la coopérative. Cela confirme ce que vous avez dit, qu'il est possible à n'importe qui d'acheter de l'essence à votre relais coopératif. Il est situé sur la grand'route; il doit donc faire un assez beau commerce, du moins en temps normal. Vous avez dit il y a un instant—en tout cas, c'est ce que j'ai compris—qu'environ 20 p. 100 de vos bénéfices proviennent de ce genre de clients. Est-ce vrai?

M. FOWLER: Non.

M. l'abbé COADY: Non.

M. MARTIN: C'est une limite maximum.

M. MACNICOL: Comment pouvez-vous respecter cette limite?

M. FOWLER: Si vous pouviez suivre toute l'opération, vous remarqueriez les faits suivants. Tous les membres de ce relais coopératif ont un numéro. Le mien est 399. Toutes les fois qu'un client se présente, on lui demande son numéro et on l'inscrit. S'il n'est pas membre, le vendeur cherchera à l'enrôler ou bien il manque un peu d'enthousiasme coopératif. Les ventes aux étrangers sont inscrites comme ventes commerciales. Elles sont inscrites et contrôlées très soigneusement, car nous ne voulons pas transgresser la loi; nous faisons de notre mieux pour n'avoir qu'une clientèle minimum chez les non-actionnaires.

M. MACNICOL: Supposons alors qu'il passe en une journée 100 personnes à votre relais, dont aucune ne soit membre de la coopérative. Allez-vous les renvoyer? Elles ont droit à de l'essence. Leurs réservoirs peuvent être vides, ou presque. Quel droit avez-vous de les renvoyer?

M. FOWLER: Cela n'arrive pas à cet endroit; la clientèle de passage n'y a jamais compté pour plus que 2 ou 3 p. 100 du chiffre des affaires. Mais dans certaines coopératives, on refuse de vendre à cette clientèle; peut-être est-ce contraire à quelque loi? Nous n'en savons rien.

M. MACNICOL: Mais ce relais d'essence est situé sur une route importante?

M. FOWLER: Oui.

M. MACNICOL: Où la circulation est assez intense?

M. FOWLER: Oui.

M. MACNICOL: Il me semble qu'il doit y revenir un grand nombre de clients étrangers, soit tous les jours soit toutes les semaines. Comment pouvez-vous contrôler les chiffres d'achats des non-actionnaires qui y viennent tous les jours?

M. FOWLER: Il est certain que la comptabilité coopérative est tout un problème, et que sous cet aspect la coopération coûte plus cher que les autres systèmes. Nous gardons un rapport de toutes les ventes effectuées. Le vendeur demande le nom du client; si c'est un inconnu, il inscrit la vente au compte commercial. Cela se fait avec beaucoup d'attention.

M. MACNICOL: Je pense que mon ami, M. McNiven, qui demeure à Régina...

M. NICHOLSON: Il n'achèterait pas là.

M. MACNICOL: J'allais demander, justement, s'il y a déjà acheté. M. McNiven et beaucoup d'autres citoyens de Régina—il y a là une population de 60 à 70,000 âmes, plutôt ce dernier chiffre que le premier; c'est une très belle ville—doivent passer là souvent en automobile, car cette route conduit à la très belle vallée de la Qu'Appelle. Je l'ai moi-même trouvée merveilleuse et je veux y retourner l'été prochain. M. McNiven et les gens de Régina passent donc par là, aperçoivent votre magnifique relais d'essence et sont naturellement portés à s'y arrêter. Pouvez-vous compter les gens de Régina qui y achètent régulièrement de l'essence? C'est juste aux limites de la ville.

M. FOWLER: Je sais seulement que nous faisons de notre mieux pour—il est possible que l'élément humain intervienne et que certains vendeurs ne demandent pas les renseignements qu'ils doivent demander. Mais nous savons qu'à la fin de l'année il nous est possible—et c'est d'une grande importance—de présenter à l'inspecteur de l'impôt sur le revenu une déclaration attestant que le chiffre de nos affaires avec des non-actionnaires n'a pas dépassé 16⅔ p. 100 du total général; ce pourcentage est la limite fixée par la Loi de l'impôt sur le revenu. Nous y attachons beaucoup d'importance.

M. MACNICOL: A Régina, vendez-vous l'essence au prix courant?

M. FOWLER: Oui, au même prix qu'aux autres relais.

M. MACNICOL: Auriez-vous le droit de vendre moins cher que le prix établi?

M. FOWLER: Je pense que les règlements de la Commission des prix et du commerce en temps de guerre nous permettent de baisser nos prix; si nous voulons jamais nous lancer dans une guerre des prix, il est probable que la Commission ne dira rien.

M. GRAY: C'est un prix fixe.

M. MACNICOL: Vous est-il permis de fonder des relais coopératifs dans toutes les villes et tous les villages de la Saskatchewan si vous le désirez?

M. FOWLER: Les règlements actuels ne le permettent pas. Mais nous ne fondons pas de relais. C'est ce qui coûte le plus cher dans la distribution de n'importe quel produit. Nous arrivons dans une localité, faisons une enquête, enseignons aux gens ce qu'est la coopération, puis nous leur disons: "Si vous voulez un relais coopératif, c'est à vous de fournir le capital, de prendre l'initiative nécessaire, et de faire prospérer par vos efforts cette entreprise qui vous appartiendra en propre". Il est donc possible, théoriquement, qu'il se crée une coopérative dans toutes les localités de la province, mais à condition que les gens de chaque endroit en prennent la responsabilité et fournissent eux-mêmes le capital. Ce n'est pas un organisme central qui se répand et établit des relais d'essence un peu partout. Chaque localité doit le faire d'elle-même.

M. MACNICOL: Autrement dit, rien ne peut empêcher les coopératives d'aucune partie du Canada d'étendre leur champ d'action?

M. FOWLER: C'est exact.

M. CASTLEDEN: Il faut une permission du régisseur des huiles.

M. MACNICOL: Je veux dire les magasins commerciaux, ou d'autres intérêts. En somme, il n'y a aucun conflit entre les coopératives et les entreprises ordinaires, les intérêts privés. Je n'en vois pas, mais j'ai cru comprendre, d'après vos remarques, celles de M. l'abbé Coady et celles de M. Good, qu'il y a un conflit quelque part. Y en a-t-il un? Vous pouvez, à ce que je comprends, vous organiser n'importe où; il n'y a, à ce point de vue, aucune restriction à votre liberté; vous pouvez fonder autant de coopératives qu'il vous plaît.

Je voudrais maintenant faire quelques observations. M. Good, au début de son discours, a dit: Si nous attendons au jour de l'armistice, il sera trop tard".

M. GOOD: C'est une citation de M. Drucker. Je suis d'ailleurs de cet avis.

M. MACNICOL: Je pense moi que notre Comité aura manqué à son devoir s'il attend l'armistice pour trouver des emplois à distribuer après la guerre, lui sur qui sont fixés, comme l'a dit M. Fowler, les yeux de tout le Canada. Le président du Comité me l'a entendu dire auparavant: nous sommes ici, avant tout, pour assurer des positions aux gens, c'est-à-dire pour trouver le moyen de donner un très grand nombre d'emplois dès la fin de la guerre. J'ai écouté les discours des trois témoins, mais je ne puis m'empêcher de me dire qu'avant tout nous sommes ici pour préparer une distribution d'emplois. Après la guerre, il sera encore temps d'étudier les choses qu'ils nous ont dites; pour l'instant, notre premier devoir est de commencer le plus tôt possible—la guerre peut se terminer inopinément,—et je l'espère bien,—à trouver un grand nombre d'emplois où nous puissions placer des milliers et des milliers d'hommes. La coopération, nous pourrons y voir plus tard; pour l'heure, nous devons commencer à dresser nos plans en vue de placer dans tel ou tel travail 1,000, 100 ou 500 hommes et femmes. Si la paix revient avant que nous soyons prêts, nous nous trouverons dans la même situtaion qu'à la fin de l'autre guerre. C'est une situation que je connais, je l'ai traversée. Samedi dernier, j'ai causé avec un grand industriel de l'Etat—non pas le chef d'une entreprise privée—et il m'a dit qu'il employait plus de 4,500 hommes et femmes. "Monsieur MacNicol, m'a-t-il dit, si rien n'est prêt pour employer ces 4,500 hommes et femmes lorsque la guerre prendra fin, ils seront tous dans la rue." Voilà le problème qui nous concerne. J'aime toujours entendre les discours des témoins, mais je suis ici comme membre de ce Comité afin de rendre le gouvernement capable de distribuer 100,000 emplois le plus rapidement possible et dans mille travaux différents. C'est avant tout pour cela que nous sommes ici. Les journaux ne cessent de demander ce que nous faisons, au Comité, pour trouver des emplois à distribuer dès la fin de la guerre. Voilà notre but. Je ne veux rien critiquer de ce

qu'ont dit les trois témoins, mais nous sommes ici pour trouver des emplois en très grand nombre.

Mme NIELSEN: Monsieur le président, j'aimerais poser la question suivante à M. l'abbé Coady. La question des coopératives de pêcheries m'intéresse beaucoup. Je suis née près de la mer; aussi, j'aime bien les homards, mois aussi. Voyez-vous, l'industrie de la pêche dépend des marchés. Vous avez mentionné Boston comme marché. Supposez une nouvelle crise économique après la guerre, ce qui, vous l'admettrez, découlera tout naturellement du régime des monopoles capitalistes. Supposez que nous retombions dans une époque de ce genre. Jusqu'à quel point les coopératives pourront-elles fonctionner dans l'intérêt du peuple si elles ne peuvent trouver de marchés pour la production de leurs membres? Qu'adviendra-t-il de vos coopératives de pêcheries si le marché du homard, à Boston ou ailleurs, est supprimé?

M. l'abbé COADY: C'est évident qu'elles ne pourraient plus rien faire; les coopératives ne créent pas de marchés, sauf chez leurs membres. Il y a deux aspects à cette situation. Les coopératives de vente du homard donneront aux pêcheurs un meilleur prix pour leurs produits que ce qu'ils touchent actuellement. Il s'agit, évidemment de la vente du homard sur les marchés ouverts du monde. Nous vendons surtout à Boston, ainsi qu'à Gloucester. J'ai montré la différence de prix accordée aux pêcheurs par les coopératives; si nous vendions, à Boston, à une coopérative de consommation, nos profits seraient plus grands encore, et le coopérateur de Boston paierait moins cher qu'aujourd'hui. Autrefois, avant l'embargo, nous vendions la plus grande partie de notre homard en boîtes à la C.W.S. de Grande-Bretagne, la Cooperative Wholesale Society. Le homard était donc vendu par des coopératives de production à des coopératives de consommation. Si toute l'économie mondiale était organisée de la sorte, le monde n'irait pas aussi mal.

M. MCNIVEN: Si le monde entier était organisé de la sorte, ne serait-il pas à la merci d'un seul monopole géant?

M. l'abbé COADY: Le monopole n'est plus un mal, s'il appartient à tout le peuple. Cela fait tout la différence imaginable.

M. MCNIVEN: A condition que le peuple soit dans son droit.

M. MARTIN: Les membres du Comité se rallieront immédiatement, je crois, à l'avancé de M. MacNicol, quant à ce qui en découle. Il n'est pas douteux qu'une de nos attributions est de proposer des moyens d'étudier la diminution du travail qui peut survenir d'un jour à l'autre. Vous en conviendrez tous. C'est là une tâche très importante, mais M. l'abbé Coady et les autres témoins nous ont parlé de préparer l'avenir en vue d'établir une situation par laquelle le travail puisse être mieux stabilisé. Avec cela en vue, je veux demander à M. l'abbé Coady de nous dire un mot de la loi provinciale actuelle qui encourage l'extension du mouvement coopératif et de ses suggestions concernant une loi fédérale en ce sens. Je pense particulièrement à une coopérative formée dans le sud-ouest de l'Ontario par les producteurs de maïs, basée sur votre mouvement de la Nouvelle-Ecosse, et que celui-ci a encouragé à cause des visites du directeur de la coopérative de producteurs de maïs et autres à votre université. Quel autre encouragement la loi peut-elle apporter; (*a*) de la part des provinces, (*b*) du gouvernement fédéral?

M. l'abbé COADY: Il m'est plutôt difficile de traiter de cette question. Je vous ai déclaré que le gouvernement pourrait faire deux choses: encourager l'éducation économique et l'organisation de la population; je veux dire l'éducation des adultes. Si nous ne pouvons obtenir d'autres résultats dans notre démocratie, nous devons mobiliser les gens, les éclairer; c'est ce que veut le bon sens. Si nous devons conduire le pays vers une meilleure démocratie il nous faut éclairer sa population, faire son éducation; cela incombe au gouvernement. Il faut ensuite préparer la population pour les initiatives d'ensemble.

M. MARTIN: Prenez ce mouvement d'éducation des adultes dont M. Corbett est le directeur...

M. l'abbé COADY: Il n'est pas favorisé par le gouvernement, il constitue le modèle pour toutes les autres sociétés ou associations s'occupant de l'éducation des adultes au Canada. Le gouvernement devrait outiller la population, faire son éducation et puis lui accorder les services publics nécessaires; par exemple, un entrepôt frigorifique, aux pêcheurs. J'ai déclaré dans mon exposé qu'il est très important de favoriser la population le plus possible et que les gouvernements devraient s'assurer qu'on n'adopte pas de loi qui lui porte préjudice. Après tout, la situation du menu peuple dans les démocraties modernes, à toutes les époques de l'histoire de l'humanité, celle des basses classes de la société a toujours été difficile et elles ont fort à faire de nos jours pour se maintenir dans un monde où règne la concurrence. Tous les gouvernements, particulièrement au Canada, ont tenu compte de ce fait; ils essaient d'aider les producteurs primaires et les clochards. Il y a donc une chose que les gouvernements peuvent certainement accomplir, c'est de s'assurer qu'aucune loi ne rendra les progrès difficiles au sein de la population, soit au point de vue éducatif ou au point de vue économique. Si vous pouvez obtenir cela, vous aurez beaucoup accompli. Ce sont des questions qu'il faut étudier si nous voulons être vraiment démocrates. J'ajouterai que les gouvernements devraient dépenser des fonds pour leur permettre des réalisations à eux, autrement dit, les établir sans les entraver et sans accaparer leurs entreprises. La tendance s'est manifestée chez les gouvernements des dernières décennies concernant la dépense des fonds, de prendre la haute main sur eux et d'exploiter leurs entreprises. S'il est sage d'aider la population du pays, qu'on fasse son éducation, qu'on l'organise et puis qu'on la laisse se tirer d'affaire. On pourra alors dire qu'elle est libre.

M. MCNIVEN: Vous voulez dire l'aider à s'aider.

Le TÉMOIN: Oui, l'aider à se tirer d'affaire; lui fournir les fonds et puis la laisser se débattre.

M. MACNICOL: Monsieur l'abbé, croyez-vous que le gouvernement s'ingère dans le progrès des mouvements coopératifs?

M. l'abbé COADY: Je redoute fort que des groupements obligent les gouvernements à faire certaines choses ou à ne pas les faire.

M. MACNICOL: Je ne crois pas qu'ils iraient jusque là.

M. l'abbé COADY: J'espère que non.

M. BERTRAND: Les membres de ces coopératives viendraient du menu peuple et pour le très grand nombre il pourrait facilement arriver qu'elles se poseraient en rivales des quelques rares privilégiés. Je crois que vous faites du bon travail, et si j'avais les moyens de régler ce qui se produira après la guerre, je ne crois pas que les coopératives perdraient beaucoup à la longue. Elles peuvent accomplir beaucoup pour faire l'éducation de la population et peut-être obtenir l'aide du gouvernement à cette fin. Toutefois, ce n'est pas le moyen qu'il faut pour la solution immédiate des problèmes qui nous affrontent et nous affronteront immédiatement après la guerre; ne le croyez-vous pas?

M. l'abbé COADY: A mon avis on pourrait accomplir bien des choses sur-le-champ. Par exemple, les pêcheurs de l'est du Canada pourraient être outillés tout de suite. Ils sont déjà organisés et prêts à marcher s'ils en avaient la chance. Cela vaudrait pour les cultivateurs. Je dirais que l'une des grandes possibilités au Canada pour l'essor de la population et de la richesse s'attache à la population rurale. Notre pays est encore au début de son expansion.

M. BERTRAND: C'est très bien en supposant que les produits viendraient de la mer, et que le poisson serait en demande. Mais nous avons stimulé la production du bacon de 2,000,000 à 8,000,000 de livres afin d'approvisionner un marché autre que le nôtre jadis. L'un des gros problèmes auxquels nous aurons à faire face après la guerre ce sera de trouver des marchés, non seulement pour absorber la production très accrue, mais même suffisante à sustenter nos gens. Même si cela était laissé aux coopératives, elles ne pourraient rien faire à ce sujet.

M. l'abbé COADY: Elles peuvent toujours obtenir plus pour le peule dans n'importe quel genre d'affaires.

M. BERTRAND: Je comprends votre problème; mais, en ce qui concerne le besoin de stimuler la production ou quoi que ce soit d'analogue au delà de ce que vous avez déjà dit—j'ai écouté très attentivement votre exposé, et je n'y vois rien de pratique pour que les coopératives nous aident à régler ces problèmes.

M. l'abbé COADY: Peut-être mon exposé ne va-t-il pas assez loin vers leur solution, mais comment faire à part cela? Si je comprends bien, ces problèmes ne comportent qu'une seule véritable solution, celle relative aux moyens de trouver d'autres marchés dans le monde entier.

M. BERTRAND: C'est vrai, mais voici quelle était ma pensée: vos coopérations demandent plus d'octrois et vous tentez de progresser. Les membres de vos coopératives comprennent l'immense majorité de la population et elles n'auraient comme adversaires que les quelques personnes qui pourraient en imposer au gouvernement—puis-je dire qu'à mon sens un gouvernement n'admettrait pas l'avancé qu'il se laisse le moindrement influencer—il ne pourrait le faire, ce ne serait pas logique la majorité de la population s'intéresse à l'expansion de votre mouvement et les quelques privilégiés en question ne pourraient la mener. Vous n'avez pas besoin de le rerouter.

M. CASTLEDEN: Ils ont déjà accompli passablement en ce sens.

M. FOWLER: L'exposé précité fait allusion à une question citée dans mon mémoire; il s'agit surtout de notre production de machines agricoles. Vous reconnaîtrez tous que c'est là un problème; l'industrie privée et les gouvernements n'ont pu le résoudre—j'entends celui qui consiste à vendre ces machines agricoles au cultivateur à des prix qu'il peut payer à même ce que lui rapporte sa récolte. J'ai dit dans mon dossier que nous nous étions abouchés avec le gouvernement actuel concernant l'utilisation des fabriques de guerre. J'espère pouvoir avoir une entrevue cette fois-ci avec l'administrateur des machines agricoles et savoir à quelle date nous pourrons obtenir des priorités pour la mise en train du plan susmentionné, afin qne nous soyons fixés sur la date à laquelle nous pourrons obtenir des matières premières et de la main-d'œuvre afin de transformer ces canons et chars d'assaut, etc., en socs de charrue. Si vous voulez vous remémorer, et si vous prenez la peine de relire les témoignages donnés à un comité de la Chambre en 1936 et 1937, vous verrez l'impasse à laquelle il était arrivé—vous aimeriez peut-être y jeter un coup d'œil. Cependant, il y a un moyen par lequel nous pouvons utiliser, j'ignore combien, mais nous pouvons employer un grand nombre d'hommes à la fabrication de ces socs de charrue au lieu d'armements.

M. MARTIN: Vous avez fait une déclaration dans votre exposé, monsieur l'abbé, que vous tiendriez peut-être à élucider; c'était que les syndicats ne favorisaient pas votre mouvement. Votre autre déclaration ne serait pas satisfaisante, à votre point de vue, si vous n'élucidez pas cela, que le syndicalisme a encore se place dans le mouvement coopératif.

M. l'abbé COADY: Il n'est pas douteux que le syndicalisme et les contrats collectifs ont beaucoup favorisé les ouvriers. Grâce à eux, au Cap-Breton, la faculté de gain des mineurs a passé de 90 cents par jour alors que j'étais enfant, à $3.91 aujourd'hui.

M. MARTIN: J'ai cru que vous devriez traiter de ce point.

M. l'abbé COADY: Je dis que c'est là un incident qui peut aider la population à obtenir sa part de la richesse.

Le PRÉSIDENT: Mesdames et messieurs, M. Noseworthy a une question à poser. Il n'est pas membre du Comité et, naturellement, il lui faut la permission du Comité pour qu'il la pose. La lui donnez-vous?

Des VOIX: Adopté.

M. NOSEWORTHY: M. Martin a déjà posé la question à laquelle j'avais pensé, monsieur le président; j'allais demander aux délégués d'indiquer au Comité les recommandations spéciales que le Comité pourrait proposer au gouvernement de

nature à faciliter le mouvement coopératif et lui permettre de prendre sa place dans l'organisation économique. Cela n'a pas été bien élucidé. Il est possible que les membres du Comité aimeraient connaître les recommandations qu'il pourraient faire en vue de prmettre au mouvement coopératif de prendre immédiatement une part plus active à la restauration.

M. Good: Voilà une question à laquelle je voulais une réponse avant la fin de la session, MM. Martin et Bertrand ayant insisté dans une certaine mesure sur cette question. Nous sommes en présence d'une situation qui a surgi tout à coup au pays du fait de la guerre. Les forces armées et les usines de guerre ont absorbé un grand nombre de personnes. Aucun adepte du mouvement coopératif ayant le moindrement le sens des réalités ne laisserait entendre que son expansion au Canada serait assez grande et assez rapide pour faire face à la situation à la fin de la guerre. Il faut évidemment que l'Etat y pourvoie. Il faudrait dresser des plans maintenant pour divers travaux d'urgence auxquels pourraient être employées ces personnes et ces fabriques, mais dans la mesure où l'expansion du mouvement coopératif peut être encouragé maintenant et après la guerre il y aura de la place pour ces personnes et pour ces fabriques. M. Fowler a indiqué un certain emploi que l'on pourrait faire de ces usines de guerre et de leur personnel après la guerre. Les intérêts du menu peuple peuvent être avantagés de nombreuses autres façons, mais le mouvement coopératif ne s'est guère développé du jour au lendemain. Ses progrès furent plutôt lents. Vous avez bien raison de dire que nous vous l'avons décrit tel qu'il serait dans l'avenir. Cela constituerait, je crois, une réponse aux questions de MM. Martin et MacNicol. Ils ont parfaitement raison. Le Comité a la tâche très grave de préparer les bases pour certaines mesures d'urgence dès la fin de la guerre qui combleront la lacune entre ce que nous espérons devenir une économie permanente de paix et l'économie de guerre actuelle.

En réponse à la question de M. Noseworthy, c'est une question raisonnable, et j'y ai pensé depuis que j'ai fait la remarque, hier, que nous ne demandions pas de privilèges spéciaux, ce que je répète et que je souligne. Nous ne cherchons pas à obtenir des subventions en argent, mais il existe un domaine où l'état, soit fédéral soit provincial, peut légitimement donner de l'encouragement et peut légitimement dépenser de l'argent, et c'est dans le domaine de l'éducation. Alors, est-il juste de penser, est-il légitime de penser que ce parlement cherche à encourager le développement de la démocratie? Nous combattons pour notre propre vie dans ce vaste conflit pour la conservation de la démocratie. Suis-je en droit de croire que ce parlement consentirait à fournir un certain montant d'argent pour produire de bons citoyens et pour maintenir et améliorer notre système et nos pratiques démocratiques ici au Canada? N'est-ce pas là un but légitime?

M. MacNicol: Nous faisons tous cela.

M. Good: Alors, si c'est vrai, n'est-ce pas également légitime que le gouvernement donne de l'encouragement à un système d'économie démocratitque dont nous avons essayé de démontrer les avantages? Nous ne le voulons pas sous forme—comment dirais-je—de tutelle gouvernementale qui dégénérerait en népotisme. Nous ne voulons rien de cela. Ceci est un mouvement d'efforts personnels mais l'argent peut être avancé dans certaines circonstances. Le docteur Coady vous a mentionné un cas du Nouveau-Brunswick où de l'argent avait été avancé. Je puis vous parler d'un autre cas. C'est un cas de l'Ontario où un vaste entrepôt frigorifique du comté de Norfolk a été établi il y a plusieurs années moyennant de très lourdes dépenses.

M. Martin: A Simcoe?

M. Good: Il a été construit avec des avances d'argent du gouvernement et ces avances sont graduellement remboursées. En cela, l'état agissait légitimement. L'état doit être prudent dans ces matières car parfois il peut être entraîné très loin, en Saskatchewan, par exemple, il y a quelques années, dans l'affaire de l'industrie laitière. Tout de même, je crois que c'est chose parfaitement légitime. C'est peut-être une manière de répondre à M. Noseworthy en disant

qu'il existe un grand nombre de développements coopératifs qui peuvent être extrêmement utiles à l'avenir, si, toutefois, nous pouvons en faire un mouvement permanent.

Je crois que ce parlement devrait développer un enthousiasme sérieux et en même temps raisonnable et sain en vue d'établir et de maintenir et de propager les principes de la démocratie économique. L'état devra faire quelque chose. Après la guerre, l'état devra faire beaucoup pendant quelques années mais cela ne sera qu'en manière de transition et en vue d'amener la démocratie économique. Cela répond-il à votre question?

M. NOSEWORTHY: Je voudrais que vous alliez encore plus avant et que vous indiquiez le type particulier d'éducation que, selon vous, le gouvernement devrait encourager en vue de développer—je n'aime pas les expressions générales—l'éducation.

Dr COADY: Le type d'éducation que nous préconisons consiste à mobiliser le peuple qui travaille pour lui faire accomplir les choses qui les entourent dans le domaine économique. C'est là sa première phase, et, de là, nous nous dirigeons vers le culturel. L'état fait déjà la même chose.

M. MACNICOL: Vous ne demandez pas d'aide gouvernementale?

Dr COADY: L'Etat aide à l'organisation et à l'éducation des pêcheurs de l'est du Canada.

M. MCDONALD (*Pontiac*): Le gouvernement local?

Dr COADY: Non, le fédéral.

M. MARTIN: Sous le colonel Barry?

Dr COADY: Oui.

M. NOSEWORTHY: Dois-je comprendre que vous suggérez que le gouvernement fera bien de fournir l'argent nécessaire à aider le public à s'instruire selon les principes coopératifs, à apprendre à fonder des coopératives et comment les faire fonctionner, enfin à une éducation purement de coopératives?

Dr COADY: Cela est probablement trop spécifique. Quant à moi, l'éducation des masses conduira inévitablement à la coopérative. Si vous alimentez une poule au moyen d'un régime bien équilibré et que vous la maintenez dans un bon milieu, il faudra bien qu'elle ponde. Elle ne pourrait s'en empêcher. Si vous donnez la lumière au peuple il se tournera vers la coopératoin et vous n'y pourrez rien.

M. MACNICOL: Il est une heure et je propose un vote de remerciement à M. Good, M. Fowler et au docteur Coady pour être venus devant le Comité et présenter leurs exposés. Nous les lirons soigneusement et, plus tard, nous aurons peut-être l'occasion d'étudier de nouveau chaque dossier.

M. CASTLEDEN: Il me fait plaisir d'appuyer cette motion. Je crois que notre comité, au cours de ses récentes délibérations, a amassé d'amples preuves de la carence de la vie économique et sociale de notre pays. Je crois que c'est la première fois que nous ayons eu des exposés qui offraient une solution capable d'attaquer dans leurs racines les carences économiques et sociales du Canada qui empêchent de donner au peuple les bonnes choses de la vie. Hier et aujourd'hui, il nous a été donné d'écouter des propos plus sérieux que de vagues énoncés théoriques sur une Utopie à venir. Je crois qu'on nous a exposé un tableau réellement vivant et fidèle d'une vie basée sur des idéals réels et des principes chrétiens. Je crois que nous avons eu l'heur d'entendre l'histoire d'une grande cause présentée par de grands hommes et il m'est très agréable d'appuyer cette motion.

M. MACKENZIE (*Neepawa*): Pouvons-nous discuter cette motion?

Le PRÉSIDENT: Vous le pouvez.

M. MACKENZIE (*Neepawa*): Je ne le désire pas. Je veux simplement poser une question et faire quelques remarques.

M. CASTLEDEN: Je voulais justement dire...

Le PRÉSIDENT: Lorsque je me suis levé, je croyais que vous aviez fini.

M. CASTLEDEN: Je voudrais proposer qu'au moins plusieurs centaines de copies de ces délibérations soient imprimées.

Le PRÉSIDENT: Vous ne pouvez guère poursuivre cette partie de votre motion. Nous y reviendrons plus tard.

M. MACKENZIE (*Neepawa*): Le discours du docteur Coady de ce matin m'a fort intéressé et j'en ai été très impressionné. Je partage son opinion dans une large mesure mais je me demande s'il cherchait à nous laisser sous l'impression que le développement des coopératives, l'avènement des coopératives dans le monde aurait le don de rendre le peuple aussi heureux; il a dit lui-même qu'il serait prêt à payer à ses employés tout ce qu'ils valaient. Au Canada, cela peut fort bien être vrai dans le cas du docteur Coady, oui bien vrai, mais ceux qui dirigent les coopératives sont des hommes d'affaires aussi bien que les hommes d'affaires qui dirigent d'autres entreprises et je me demande s'il sait que dans les vieux pays, en Angleterre, nous avons constaté que les employés de coopératives ont dû organiser leurs propres unions afin d'obtenir justice de leurs patrons, de coopératives formées d'unionistes travaillistes. Ceci est un fait constaté. Je me demande s'il le savait.

Dr COADY: Cette question comporte deux ou trois aspects. L'un d'eux me vient à l'esprit que je n'ai pas fait ressortir dans mon discours. Je crois que c'est le fond de toute l'affaire. Le Canada a une population de 12,000,000 dont 1,121,000 sont dans l'est du Canada. La proposition qui me saute aux yeux est celle-ci: qu'allons-nous faire pour mobiliser ces 1,121,000 individus de l'est du Canada? Nous allons les préparer par l'éducation et les instruire dans toutes les choses que les hommes peuvent faire au Canada. Ce qui se fait dans une région de l'Est canadien, sera fait dans les cinq autres régions à travers le Canada; un mouvement pour amener le peuple canadien à faire tout ce qu'il doit faire. Je dis que cela ne peut s'accomplir au moyen d'une éducation académique; qu'on ne peut académiquement éduquer les gens du peuple, l'ouvrier et le cultivateur, à moins qu'ils ne se préoccupent continuellement de questions d'action sociale et économique. Pour l'éducateur pratique, tout est là; que nous nous servions de la coopération économique plutôt comme un instrument d'éducation que comme un instrument économique. Lorsque le peupjle canadien pense et s'instruit, et qu'il s'efforce de recourir à l'action sociale et économique pour résoudre cette question, il devient un autre peuple, un peuple qui a confiance en lui-même. Nous aurons un peuple qui saura profiter d'une idée d'où qu'elle vienne. Notre société ne fonctionne pas comme elle le devrait. Nous ne sommes pas sûrs de nous-mêmes. Nous ressemblons à une étoffe trop usée pour être rapiéciée. Nous devrions utiliser notre force. Nous pourrions tirer profit d'une idée, qu'elle vienne de Russie, de Chine ou d'ailleurs, sans détruire notre identité. Or, cette éducation fondamentale, marchant de pair avec cette activité sociale et économique, enhardit notre population, la rend plus résistante et la met en état de surmonter les difficultés; et il en résulte une suite toujours croissante de progrès. Voilà la chose importante aujourd'hui.

M. MATTHEWS: N'y aurait-il pas des exceptions à cette règle? Croyez-vous que tout le monde suivrait le courant?

Dr. COADY: Il ne serait pas nécessaire que tout le monde soit du mouvement; il lui faudrait avoir autant d'adeptes que possible.

M. MATTHEWS: Que feriez-vous dans le cas de ceux qui ne s'y intéressent pas, qui tirent de l'arrière ou qui attendent que les autres y donnent leur adhésion?

Dr COADY: Vous touchez là à un des aspects les plus caractéristiques du mouvement coopératif. Dieu a créé, en si grand nombre, les gens du peuple, impropres à une société compétitive et incapables d'y vivre convenablement. Au sud de nous, nous avons les Etats-Unis, le pays le plus progressif au monde et où, cependant, on trouve des états entièrement composés de tels gens; et ici, au Canada, nous avons de ces gens, luttant avec nous autres pour leur existence —gens très intelligents tout comme nous, si je puis dire, parce que des milliers d'entre eux ne sont pas de taille à se mesurer avec nous et qui, en conséquence,

sont dans l'impossibilité de vivre convenablement. Mais si nous avons une société organisée comme je l'ai indiqué, nous tendons une main secourable à ces gens incapables de lutter; nous en faisons de bons citoyens; nous leur faisons voir que le succès viendra en imitant plutôt qu'en combattant les autres, et nous aidons ainsi nos frères; et c'est là le trait caractéristique de tout ce mouvement; nous mesurons le vent à la brebis tondue.

M. MATTHEWS: Supposons que ces gens n'en veuillent rien faire?

Dr COADY: Très bien; que pourrions-nous faire? Rien. Si la chose ne peut s'accomplir de cette manière, elle ne peut s'accomplir d'aucune autre manière.

M. MATTHEWS: J'ai beaucoup réfléchi à cette question et j'ai beaucoup lu au sujet de votre union; et je me souviens qu'il y a quatre ou cinq ans, j'ai passé une heure bien agréable, à votre université, discutant cette question soit avec vous ou avec M. McDonald, et je me suis depuis lors vivement intéressé à ce problème; mais certaines choses, au sujet desquelles j'avais des doutes dans le temps, me sont venues à l'idée. Je crois que vous faites un beau travail.

M. HILL: Il y a un point sur lequel le Dr Coady, avec le concours de M. McDonald, a été très explicite: ce mouvement coopératif relève le moral du peuple. Les gens qui frauderaient M. McDonald ne frauderaient pas les coopératives parce qu'ils se rendent compte que si les coopératives disparaissaient ils seraient les perdants, et ils en tirent le meilleur parti. C'est l'un des domaines où la coopérative est des plus utiles.

M. ADAMSON: Les coopératives se sont-elles intéressées aux entreprises de construction de logements et, dans l'affirmative, ont-elles eu du succès?

Dr COADY: Nous en sommes maintenant à notre septième projet, chez les ouvriers industriels. Six projets ont été complétés chez les mineurs du Cap-Breton. Le premier fut la construction de onze maisons sur un lopin de terre de 28 acres. Ce sont des maisons de prix modéré, la majeure partie du travail étant faite par les gens eux-mêmes. Soixante-quinze pour cent de l'argent a été fourni par la commission gouvernementale du logement; ces jolies maisons, auxquelles attiennent trois quarts d'acre de terre, ont été construites—il y a là une communauté bien aménagée sur vingt acres de terre. Nous en sommes à notre septième projet. C'est une preuve à l'appui de la démocratie. Voici des gens qui avaient vécu dans des maisons de la compagnie, et nous leur avons construit, pour $1,850, des maisons qui en valent $2,500, pour lesquelles ils paient $12.50 par mois pour amortissement, dépréciation, intérêts et réparations. Nous avons, à Sydney, un groupe qui paie $18.50 par mois pour une maison entière, pour un homme et sa famille. Vous ne pourriez louer une mansarde, aujourd'hui à Sydney, pour $18.50 par mois. La chose a été faite en temps propice, va sans dire. Cela nous fait voir un beau côté de la nature humaine; voici des prolétaires qui ont eu la détermination, le courage et la persistance, de commencer une affaire et de la mener à bonne fin.

M. MCNIVEN: Quel est le taux d'intérêt?

Dr COADY: Le taux du gouvernement—3 p. 100 sur les prêts gouvernementaux. Le reste de l'argent est emprunté par l'intermédiaire de caisses populaires, ou comme on peut.

Le PRÉSIDENT: Mesdames et messieurs, vous avez porté un vif intérêt aux procédures, hier et aujourd'hui. Il s'agissait d'un vote de remerciement au docteur Coady, M. Fowler et M. Good. La discussion sur cette motion a donné lieu à d'autres interrogations et cet enthousiasme et cet intérêt sont le plus bel hommage qu'on pouvait rendre aux trois témoins qui viennent de comparaître devant nous. Néanmoins, l'horloge avance et le temps qui nous est accordé est maintenant écoulé. Je ne mettrai pas la motion au vote, car vous avez montré de façon marquée, que vous soyez d'accord avec ces messieurs ou non, que vous appréciez hautement leurs dépositions et la manière dont ils ont exprimé leurs opinions. En ma qualité de président du Comité et en son nom, ainsi qu'au nom des autres auditeurs, je désire vous exprimer, messieurs, notre profonde gratitude.

Le Comité s'ajourne pour se réunir de nouveau sur convocation du président.

SESSION DE 1943

CHAMBRE DES COMMUNES

COMITÉ SPÉCIAL

DE LA

RESTAURATION ET DU RÉTABLISSEMENT

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule nº 13

SÉANCE DU MERCREDI 19 MAI 1943

TÉMOIN:

M. J. M. Forbes, ingénieur-conseil, Montréal, P.Q.

OTTAWA
EDMOND CLOUTIER
IMPRIMEUR DE SA TRÈS EXCELLENTE MAJESTÉ LE ROI
1943

PROCÈS-VERBAUX

Le MERCREDI 19 mai 1943.

Le Comité spécial de la restauration et du rétablissement se réunit à onze heures du matin, sous la présidence de M. J. G. Turgeon.

Présents: MM. Bence, Bertrand (*Prescott*), Black (*Cumberland*), Castleden, Dupuis, Eudes, Ferron, Gillis, Hill, Jeau, MacKenzie (*Neepawa*), MacKenzie (*Vancouver-centre*), MacNicol, McDonald (*Pontiac*), McKinnon (*Kenora-Rainy-River*), McNiven, Martin, Matthews, Nielsen (Mme), Ross (*Calgary-Est*), Sanderson, Turgeon et Tustin—23.

Le président déclare qu'une réunion conjointe de ce Comité et du Comité de la sécurité sociale aura lieu le mardi 25 mai pour entendre sir William Beveridge.

M. J. M. Forbes, ingénieur-conseil, est appelé. Il présente un mémoire sur les possibilités d'emploi qu'offre l'expansion industrielle et minière. Le Comité l'interroge, puis il se retire.

Sur proposition de M. McNiven, le Comité formule ses remerciements au témoin.

Le président annonce que, le jeudi 20 mai, le Comité entendra M. Louis Bérubé, professeur, Ecole des Pêcheries, Québec, au sujet des possibilités d'emploi que comporte l'industrie de la pêche du Québec. Le vendredi, 21 mai, les témoins seraient M. D. W. McLachlan, ministère des Transports, Ottawa, et M. S. W. Fairweather, chef du service des recherches, chemins de fer Nationaux du Canada, relativement au charbon de la Nouvelle-Ecosse et du détroit de Canso.

A une heure, le Comité s'ajourne au jeudi 20 mai 1943.

Le secrétaire du Comité,
J. P. DOYLE.

TÉMOIGNAGES

CHAMBRE DES COMMUNES,

le 19 MAI 1943.

Le Comité spécial de la restauration et du rétablissement se réunit à onze heures du matin, sous la présidence de M. J. G. Turgeon.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, avant de présenter le témoin d'aujourd'hui, puis-je vous rappeler ce que vous savez déjà, que sir William Beveridge sera parmi nous mardi. Il y aura réunion conjointe de ce Comité de la restauration et du rétablissement, du comité du docteur MacMillan sur la sécurité sociale et du comité du Sénat sur la restauration et le rétablissement. Nous allons nous réunir dans la salle du comité des chemins de fer, mardi matin à 11 heures.

M. BLACK: Est-ce que le rapport imprimé de sir William Beverdige est à notre disposition?

Le PRÉSIDENT: Pas que je sache.

L'hon. M. MACKENZIE: Je ne crois pas qu'il le soit, mais je serai très heureux de mettre ma copie à la disposition de M. Black et je la lui ferai tenir dans quelques instants.

Le PRÉSIDENT: Notre témoin, aujourd'hui, est M. J. M. Forbes, ingénieur-conseil de Montréal, qui va nous entretenir sur les possibilités d'emploi que présenterait l'expansion industrielle et minière du Québec. J'ai causé avec lui et il s'intéresse à toute la partie septentrionale et centrale du Canada, du Labrador à la côte du Pacifique. J'ai appris, il y a quelques instants, qu'il a une équipe préparatoire en ce moment dans mon district de Cariboo. Je ne lui ai pas demandé ce qu'il recherchait, mais il est là-bas à la recherche de quelque chose. Aussi, nous sommes particulièrement heureux d'avoir M. Forbes parmi nous, aujourd'hui.

M. MARTIN: Pensez-vous qu'il trouvera quelque chose là-bas?

Le PRÉSIDENT: Je ne le sais; il m'y trouvera peut-être cet été. Monsieur Forbes, veuillez vous présenter.

M. JOHN M. FORBES, ingénieur-conseil, de Montréal, est appelé.

Le TÉMOIN: Monsieur le président et messieurs, j'apprécie beaucoup l'honneur de vous adresser la parole. Le sujet du mémoire que je vais présenter comporte dans l'ensemble toute la prospection d'une entreprise d'envergure nationale, du Labrador à l'autre extrémité du Canada et au nord au cercle arctique. Je vais vous suggérer, entre autres choses, de constituer ou reconstituer un personnel de prospection bien formé et bien dirigé, qui explorera la vaste superficie de notre pays qui représente une longueur d'environ 4,500 milles, et à certains endroits une largeur de 200 ou 300 milles, superficie qui peut fournir de nouveaux développements miniers au Canada. Ce n'est pas une tâche facile, car le prospecteur tel que je le connais depuis vingt-cinq ans, est à sa façon le sel de la terre et l'auteur de presque toutes nos découvertes à jour. Grâce à ses efforts pourtant modestes, le Canada s'est enrichi de centaines de millions de dollars. Je parlerai tout d'abord de l'effort en vue de la créature d'emplois en général, et par cela j'entends les cultivateurs, les artisans, les mineurs, et aussi les forgerons et tous les autres.

Le prospecteur détient encore la clé qui ouvre la porte au développement du Canada, et je vais vous exposer un projet qui est le fruit de vingt-cinq ans d'expérience. Ce projet pourvoit entre autres choses à ce que le prospecteur

devienne le propriétaire de sa découverte. J'insisterai sur ce point par la suite. Je suggérerai également que le prospecteur reçoive sa formation pendant les mois d'hiver alors qu'il lui est impossible de vaquer à ses occupations dans le bois; et que le gouvernement provincial et le gouvernement fédéral s'intéressent à lui et l'aident pécuniairement. Cette observation peut paraître quelque peu radicale, —je ne crois pas qu'elle le soit,—car les prospecteurs n'ont jamais d'argent. Ils se sont sustentés de fèves et de thé dans une petite cabane pendant l'hiver et ils n'avaient probablement que $25 pour se subvenir. Comptant peu de deniers, ils prirent leur canot et disparurent, le printemps venu. Je veux rétablir la dignité de la profession de ces hommes. Ils constituent un de nos plus précieux actifs et je crois que nous devrions les rémunérer à même le Trésor public et quand ils reviennent à l'automne leur donner un peu d'argent pour leur permettre de se suffire durant l'hiver et de s'instruire. Pour cela il faut qu'ils se déplacent, ce qui rend le problème le plus difficile. Le transport ne peut s'effectuer que par voie de l'air. Aussi, vais-je suggérer que des terrains d'atterrissage soient établis du Labrador jusqu'à l'Arctique, sur toute l'étendue du Canada, et que ces groupements de prospecteurs bien formés et ayant de l'amour propre se répandent dans tout le pays. Je suggérerais aussi que si un prospecteur trouvait une mine qui serait d'importance pour le pays,—et une ou deux mines exploitées pendant une période de dix ans acquitteront très facilement les frais occasionnés par telle suggestion. Jusqu'à certain point nous connaissons notre pays, mais il y a une étendue très vaste du Canada que nous ne connaissons pas, et je recommande que l'on envoie ces gens sur les lieux pour qu'ils se renseignent sur notre pays. A mon avis, ils ne peuvent manquer de découvrir probablement des douzaines de mines dont l'exploitation est absolument essentielle à la prospérité future du Canada.

Je ne sais pas si vous vous rendez compte, messieurs, que nos mines s'épuisent, et que par suite de la guerre leur appauvrissement s'est grandement accéléré. L'industrie minière est sur le point de subir une crise.

Ces quelques observations faites, je vais lire, avec votre autorisation, le court mémoire que j'ai préparé. Il est plus facile de suivre la lecture du mémoire au moyen de la carte géographique qui est devant vous, et je me contenterai de repérer les endroits sur la plus grande.

Le PRÉSIDENT: Puis-je vous interrompre un instant? Pour ménager le système nerveux des sténographes, je crois que nous devrions faire ce qui a été fait quand M. Spence, de l'A.R.A.P. a témoigné, et éviter aux sténographes la nécessité d'essayer de noter les noms et les endroits que le témoin indique de sa baguette sur la carte. Son mémoire comporte tous les renseignements nécessaires.

Le TÉMOIN: Le mémoire les comporte.

Le PRÉSIDENT: Je crois que vous devriez vous servir de votre carte et de votre baguette, mais les sténographes n'ont pas à s'occuper des noms.

Le TÉMOIN: Pendant plusieurs années, j'ai parcouru, en qualité d'ingénieur-conseil, une grande partie du continent européen, l'Afrique, du Caire au Cap, et plus particulièrement l'Algérie, l'Afrique centrale, y compris l'Ouganda, Kenya et Tanganyika, ainsi que que les grandes mines d'or de l'Afrique du Sud. J'ai aussi visité le Mexique, les Etats-Unis, et j'ai parcouru une bonne partie du Canada et de Terre-Neuve. Naturellement, je connais mieux le Canada. J'ai exploré 8,000 milles carrés de Terre-Neuve et une partie du Labrador. Je connais les principales mines d'or qui s'étendent jusqu'à la chaîne des Rocheuses. J'ai navigué sur nos cours d'eau dans la direction du nord, d'Edmonton au grand lac de l'Ours dans le cercle arctique. Je me suis toujours intéressé aux gens, aux lois et aux conditions économiques des pays que j'ai visités. J'ai vu des mineurs indigènes de l'Afrique, touchant seize schillings par mois, qui étaient heureux et satisfaits, et j'ai vu aussi des mineurs mécontents de l'Amérique du Nord, vivant dans des conditions excellentes, qui étaient aigris, bien que touchant $8 par jour.

J'ai conclu que la vraie solidité d'un pays dépend de l'administration impartiale de la justice, dans son sens national, de la liberté individuelle et de la tranquillité d'esprit de ses habitants qui en résulte. La tranquillité d'esprit ne s'acquiert pas facilement de nos jours, mais son implantation devrait servir de principe directeur dans l'étude et la solution des problèmes de l'après-guerre.

Considérant les problèmes de l'après-guerre en général, personnellement, j'ai toujours éprouvé beaucoup de difficulté à trouver une solution définie à un problème indéfini, et notre procédé devrait consister nécessairement dans la solution de chaque problème en particulier. Les divers éléments des problèmes obscurs se dégagent de l'ombre et, avec le temps, revêtent une forme plus ou moins définie. Cela constitue, je crois, l'un des buts du Comité de la restauration et du rétablissement.

Avec votre autorisation, je me propose de traiter uniquement de l'industrie minière au Canada et de faire observer ici que le Canada, fort de l'expansion de l'agriculture, de l'augmentation du commerce d'exportation pour le compte du manufacturier et du développement minier, n'a rien à craindre pour l'avenir. Ces trois développements doivent être accompagnés dans le cours normal des choses d'un fort accroissement de population.

Avant de formuler une recommandation définie, ce qui viendra plus tard dans mon mémoire, je voudrais que vous considéreriez les débuts d'une mine. Je vais vous décrire comment surgit un camp minier, et je citerai en exemple la mine Sisco dans le Québec.

J'ai visité ce terrain pour la première fois en 1915. Je l'ai vu pour la deuxième fois en 1928. Stanley Sisco, ses associés et autres intéressés avaient peiné pendant des années et avaient réussi finalement à se procurer assez d'argent pour creuser un puits et exécuter certains travaux d'exploitation. Telle était la situation de la mine à l'époque de mon relevé. Celle-ci est située sur une île à environ 55 milles au sud d'Amos. On pouvait l'atteindre l'été par un cours d'eau navigable et l'hiver par un très mauvais chemin à travers bois. Je recommandai à mes associés d'engager les capitaux nécessaires. C'est ce qu'ils firent. Un moulin fut érigé et l'on produisit de l'or sur une base commerciale, pour la première fois dans l'histoire de la province de Québec. Cela se passait en 1929. Partant de début modeste, toute une série de mines surgit, Sullivan, Sigma, Lamac, Perron, etc. Je tiens à signaler particulièrement à votre attention l'effet de ces exploitations sur la région environnante. Un cultivateur qui jusqu'à ce moment crevait de faim dans une forêt d'épinettes noires, commença à gagner sa vie raisonnablement, des routes et un chemin de fer furent construits, puis des églises, des écoles, des salles de récréation et même des curling rinks. Des villes surgirent et il y a maintenant des milliers de citoyens prospères, satisfaits et heureux dans une petite superficie de 25 milles carrés environ. Le silence qui planait sur la forêt d'épinettes noires a fait place au ronflement des machines et aux éclats de rire des enfants. Une somme de $1,000,000 fut nécessaire pour mettre la mine Sisco en pleine exploitation, et il a fallu cinq ans d'un travail ardu accompagné parfois d'inquiétudes pour mener l'entreprise à bonne fin. Le courage collectif n'a pas fait défaut.

Du cas particulier que je viens de citer comme exemple du développement du centre minier, je passe maintenant à la situation minière en général, au Canada. J'évite les détails, et il y a bien des omissions, mais je cherche surtout à vous dépeindre, tel que je le comprends, l'attrait que présente le Canada du point de vue minier en général.

Je vais commencer aux sources de la rivière Hamilton. J'ai eu une équipe de douze hommes, pendant cinq ans, alors que je faisais des explorations à Terre-Neuve. C'est un pays merveilleux.

M. MacNicol:

D. Etiez-vous employé par le gouvernement de Terre-Neuve?—R. Nous étions à l'emploi de la Reid Newfoundland Company. Je fus un administrateur de cette compagnie pendant une période d'environ cinq ans.

Les observations que je vais faire à l'instant peuvent être comprises plus facilement, en suivant sur la carte du Dominion du Canada publiée par le ministère fédéral des Mines et des Ressources. C'est une carte qui fait voir le territoire au sud du 75e degré de latitude. L'échelle est de 100 milles au pouce. Partant du voisinage de la source de la rivière Hamilton, au Labrador, vous dirigeant vers le nord-ouest, vous arrivez au lac Saint-Jean. Chibougamou se trouve au nord-ouest et la péninsule de Gaspé de l'autre côté du Saint-Laurent au sud-est. Du lac Saint-Jean en tournant vers le nord nous arrivons à Amos, qui est situé sur la rivière Harricanaw.

D. Avez-vous voyagé en ligne droite d'Amos au Labrador?—R. Je choisis une route à ma fantaisie que je vous expliquerai chemin faisant. C'est celle qu'on parcourt par le Transcontinental, d'Amos à Kenora. Il y a un district aurifère au sud et au nord d'Amos. Le district aurifère du sud comprend la région de Sisco, celle de Noranda, Larder lake, Porcupine et jusqu'à Michipicoten au sud.

D. L'île Michipicoten est en Ontario, dans le lac Supérieur.—R. Oui; on a même trouvé de l'or sur la Missinaibi dans cette région. Ce district est très large, d'au moins plusieurs centaines de milles. En allant au sud on rencontre dans des terrains géologiques un peu différents les mines de nickel de Sudbury et au nord-ouest de Sudbury, les mines de fer de la région de Michipicoten. La latitude de ces terrains correspond à celle de la péninsule de Gaspé et du sud de Terre-Neuve. En suivant toujours le National-Canadien et en nous dirigeant vers l'ouest nous répassons le district aurifère de Longlac un peu au sud de la voie ferrée, laquelle à partir de là se dirige vers l'extrémité septentrionale du lac Nipigon. Nous nous trouvons alors avoir parcouru environ la moitié de la longueur du lac Supérieur au nord de celui-ci. En continuant vers l'ouest nous arrivons à Kenora, l'un des plus anciens districts aurifères du Canada. Au nord de Kenora, et un peu à l'est se trouve le champ aurifère important de Red Lake qui compte des mines comme la Madison, la Mackenzie, la Red Lake, la Cochenour, etc. Le district du lac Woman est un peu au nord de Red Lake. La zone aurifère est ici très large et elle est bien fournie le long de la rive orientale du lac Winnipeg.

Du lac Winnipeg et de Winnipeg, en suivant toujours le Transcontinental, nous allons passer à Edmonton pour diverses raisons. Je ne veux pas laisser entendre que la région intermédiaire n'est pas attrayante; tout au contraire, ainsi que l'indiquent les venues de bas métal de la Hudson Bay Mining and Smelting Company sur le chemin de fer de la baie d'Hudson. Nous nous trouvons ici à mi-chemin environ entre Kenora et Edmonton bien que légèrement au nord. A Edmonton nous jetons un coup d'œil vers le sud sur les champs pétrolifères de la vallée de la Turner près de Calgary et nous nous dirigeons au nord vers Waterways sur la rivière Athabaska. L'Athabaska se jette dans le lac Athabaska, source de la rivière de l'Esclave qui coule jusqu'au grand lac de l'Esclave. Celui-ci donne naissance au puissant Mackenzie qui se déverse dans la mer de Beaufort. En poursuivant notre route vers le nord à partir du grand lac de l'Esclave, nous arrivons au grand lac de l'Ours, puis à la région de la Coppermine au golfe du Couronnement. En revenant à Edmonton, nous allons vers l'ouest jusqu'à Prince-George et sommes dans la chaîne des Rocheuses. Nous jetons un coup d'œil sur Trail, au sud, qui se trouve presque sur la frontière des Etats-Unis.

J'ai apporté le croquis d'un tracé de voie ferrée qui est probablement le croquis le plus récent qui existe. Je comprends qu'on a fait le tracé d'une voie ferrée de Prince-George au Yukon. La route d'Alaska suit une ligne très à l'est sur une grande distance; elle traverse en définitive le tracé de la voie ferrée vers le 128e degré, 35 minutes de longitude, presque à la frontière de la Colombie-Britannique. Au point de vue de l'exploitation minière, bien que nous ne connaissions pas grand'chose de ce pays, il semblerait actuellement qu'à l'ouest du tracé de la voie ferrée et à proximité des monts Stikine on trouve des terrains

de prospection très prometteurs qui s'étendent à travers la Colombie-Britannique jusqu'à Dawson.

Cette revue générale qui se rapporte quelque peu à la chaîne des Laurentides à l'est et à celle des Rocheuses à l'ouest a omis jusqu'ici, les possibilités du côté sud des Laurentides. Je ferai aussi une brève allusion à une zone qui disparaît et reparaît à partir de Mattawa, jusqu'à Ottawa, jusqu'à Québec, jusqu'en aval du Saguenay, et qui comprend la région de Thetford, la péninsule de Gaspé, le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Ecosse et le Cap-Breton. Du côté sud du Saint-Laurent et pour nous confiner aux principales exploitations, nous rencontrons les charbonnages du Cap-Breton, les mines d'or de la Nouvelle-Ecosse, celles de plomb, de zinc de Gaspé, celles d'asbeste, de chrome et de cuivre de la région de Thetford. Sur la rive nord immédiate du Saint-Laurent et encore du côté sud des Laurentides existent les gisements de mica blanc à partir d'en aval du Saguenay jusqu'à la région avoisinante de la Malbaie avec des traces de molybdénite, de feldspath, etc., et au nord de l'Ottawa, la région de Buckingham, où se rencontrent des gisements de mica phlogopite, d'asbeste, de graphite, de feldspath et à Mattawa on trouve un gisement abondant de mica blanc. J'attire votre attention, en passant, sur le fait que l'Inde est le plus fort producteur de mica blanc—ce commerce lui rapporte environ $5,000,000 par année—et je suis d'avis que le district à l'ouest du Saguenay pourrait fournir ce que l'Inde ne peut nous expédier; on pourrait considérer cela plus utilement comme un effort de guerre. Je serai heureux de répondre aux questions relatives à cette région en particulier que j'ai étudiée à maintes reprises.

Je reviens maintenant à notre premier point de départ, le Labrador, ainsi qu'au nord des chaînes de montagnes. Jusqu'ici j'ai indiqué:

1. L'existence d'énormes gisements de minerai de fer dans le Labrador central.

   Il y a du mica blanc dans le district de Manouan, du cuivre et de l'or dans la région de Chibougamau.

D. Ces gisements sont au lac Sawyer, n'est-ce pas?—R. Oui.

D. Y êtes-vous allé?—R. Non, je me suis rendu dans le voisinage immédiat il y a dix ans; nous ne sommes pas allés assez loin vers l'est.

D. On dit qu'ils sont très abondants?—R. Oui, et ils le deviendront encore plus lorsqu'ils seront mis en valeur en même temps que ceux de Grand Falls qui donneront au moins 1,000,000 de C. V. Nous avons fait faire le levé de cette force hydraulique et sa mise en valeur serait très facile.

M. McDonald:

D. Est-elle dans le territoire récemment adjugé à Terre-Neuve par le récent jugement du Conseil privé?—R. Oui.

D. Elle ne se trouve pas au Canada?—R. Non; elle est assez proche de la frontière du Québec.

D. Et la source de la rivière Hamilton est aussi au Labrador, n'est-ce pas?—R. Oui. En fait, la source de cette rivière forme la frontière, je crois, d'après la décision du Conseil privé, c'est pour cette raison que la frontière suit le versant.

2. On rencontre les gisements aurifères suivants à partir d'Amos vers l'ouest: Sisco, lac Larder, lac Kirkland et Porcupine. La région de Sudbury, bien plus au sud, renferme du nickel, du cuivre; on y trouve de l'or et de forts gisements de fer jusqu'à la région de Michipicoten.
3. Nous nous trouvons maintenant dans ce que je décrirai généralement comme les contreforts des Rocheuses. A Edmonton, nous sommes, naturellement, à une grande distance des montagnes. En nous dirigeant au nord à partir d'Edmonton par la grande voie navigable jusqu'au Grand Lac de l'Ours, nous rencontrons à Waterways d'énormes gisements de sel ayant 250 pieds d'épaisseur. Il y a dans la région du Grand Lac de l'Esclave des gisements aurifères sur la Yellow Knife,

ainsi que des gisements de zinc et de plomb. Il y a des gîtes de radium sur le Grand Lac de l'Ours, et, fait assez curieux, on trouve du pétrole de l'autre côté du lac, en allant vers l'ouest, à Fort-Norman.

En fait, on extrait le pétrole à Fort-Norman et on l'utilise aux gisements de radium à la baie Cameron du côté est du lac.

M. MACNICOL: Il y a vingt et un puits de pétrole à Fort-Norman?

Le TÉMOIN: Vraiment? Je l'ignorais.

On trouve du cuivre au nord du grand Lac de l'Ours dans la région de Coppermine. Il est intéressant de noter que le côté sud du Grand Lac de l'Ours est un peu au nord de la latitude de Dawson, sise à 400 milles à l'ouest de Fort-Norman.

4. Entre Edmonton et à partir de Prince-George, qui sera probablement le point de départ d'un chemin de fer au Yukon, si on le construit, on trouve une étendue de pays des plus attrayantes au sud de Trail et au nord du Yukon. On produit du bas métal à Trail ainsi que d'autres produits. Il y a des venues de mercure et de bas métaux à partir de Prince-George et dans la direction de Dawson. Tous les Canadiens connaissent l'historique de la découverte de l'or au Klondike. On peut laver de l'or à la batée à des centaines d'endroits sur ce trajet.

La distance totale parcourue en ligne droite dans cette partie de mon mémoire est de quelque 5,000 milles. Le fait que j'ai sauté des centaines de milles d'un endroit à un autre ne signifie pas, et je n'ai pas voulu non plus lui prêter cette signification, que ces régions ne méritent pas d'être exploitées. Comment pouvons-nous alors nous rendre compte de la valeur de cette énorme étendue et exploiter ses possibilités rapidement, permanemment, possibilités des plus importantes pour la prospérité du Canada dans l'après-guerre?

Vous remarquerez qu'en vous donnant plus haut la mine Sisco comme exemple—et il existe plusieurs exemples de développement d'une mine—j'ai déclaré que cela comportait une période de cinq ans et une dépense d'au moins $1,000,000. Dans ce domaine, il faut surtout tenir compte du facteur temps. C'est une entreprise dont la nature même interdit la précipitation. Il est vrai que certaines mines ont commencé à produire au bout de deux ans, mais il faut ordinairement plus longtemps à partir de la découverte jusqu'à une production raisonnable.

Pour être fixé sur la ligne de conduite à suivre pour la mise en valeur de cet énorme territoire, j'ai étudié la façon dont la Russie a envisagé le problème de la mise en valeur de régions assez semblables. Il existe un ouvrage intitulé *"In Search of Soviet Gold"*, par John D. Littlepage et Demaree Beoss, ingénieurs américains. La course à l'or en Californie et ses répercussions sur l'expansion subséquente de l'Ouest américain ont évidemment impressionné Stalin. D'habitude, les courses à l'or se font vers des placers aurifères comme en Californie et au Klondike. Il a résumé ses vues dans le passage suivant tiré du livre de Demaree: "Cette façon d'agir qui a fait la prospérité de la Californie doit être appliquée à nos territoires reculés en Russie. Nous extrairons d'abord de l'or et puis nous passerons graduellement à l'extraction et à l'exploitation d'autres minéraux tout en développant l'agriculture". Il écrivait à Serebrovsky, qu'il avait nommé chef du cartel de l'or: "Sans entrer dans des détails techniques, les nouvelles régions des Etats-Unis de l'Ouest furent développées dès le début par les mines d'or et pas autre chose. A la suite des chasseurs d'or surgirent d'autres industries minières comme celles du zinc, du plomb, du cuivre et d'autres métaux; en même temps l'agriculture prit son essor parce qu'elle était nécessaire pour l'alimentation des chasseurs d'or. Les routes et les moyens de transport prirent de l'expansion à cause d'eux". Telles étaient les idées de Stalin sur le développement de la Russie.

Il y a une grande ressemblance entre les idées de Stalin, découlant de la course à l'or en Californie et ce qui s'est produit au Canada, en commençant par la course à l'or au Klondike. Bien entendu, les répercussions furent différentes, à cause des situations géographiques différentes. En appliquant les idées susmentionnées (veuillez remarquer ce fait), Stalin a fait probablement de la Russie le deuxième pays producteur d'or au monde, tout en développant les mines de cuivre, de zinc, de plomb, de charbon et de fer, entre autres (et je voudrais que vous en teniez particulièrement compte, cela ayant trait à mes recommandations). Il est intéressant de remarquer que Stalin s'est d'abord servi de prospecteurs pour mettre en valeur son pays. Il en a utilisé des groupes de deux ou trois, aidés de conseils techniques et de données géologiques, d'écoles de prospection et fournis d'équipement, le tout aux frais de l'Etat et sous une surveillance rigoureuse. En cas de découverte le gouvernement leur versait 30,000 roubles or, non pas du papier-monnaie. C'est l'équivalent d'un salaire normal de cent ans pour un particulier en Russie. Pour ce qui est des exploitations filoniennes, et les nôtres entrent surtout dans cette catégorie, dans l'Est en tout cas, des coopératives furent organisées et l'on fit des avances sous une surveillance rigoureuse.

En dépit de nos opinions sur les divers principes en jeu, dont certains ne s'appliqueraient évidemment pas au Canada, Stalin a fait de la Russie un fort producteur d'or et de minéraux. Il a commencé ses exploitations aurifères en 1929, et, fait étrange, c'est l'année même où Québec a mis en production commerciale sa première mine d'or.

Comment avons-nous traité le prospecteur au Canada? Je n'ai qu'un mot pour réponse: honteusement. Il a été virtuellement éliminé, et le dernier coup fut la mise en dépôt de ses actions par les autorités. Dans une entreprise où la chance joue un rôle important et des années de dur labeur restent souvent sans récompense, considérons la situation du prospecteur qui a eu la bonne fortune de localiser un filon.

Comme nos mines sont essentiellement des mines filoniennes, il est difficile de les exploiter sans constituer une compagnie. Les titres du prospecteur qui représentent sa part dans la vente de son propre bien furent promptement confiés à un tiers et subordonnés à quelques autocrates. On ne trouve rien de comparable dans aucune autre entreprise. Quel motif le gouvernement avait-il? Il allégua que c'était son devoir impérieux de protéger le public. A mon avis, ce n'est là que l'effervescence d'esprits tortus égarés par l'ignorance de l'industrie minière en général. Je propose que ces mesures de soi-disant protection soient supprimées.

Imitons l'Angleterre et révélons par l'entremise de la presse les transactions effectuées par le prospecteur. Il ne doit pas être entravé dans la vente de son bien et il est de taille à voir à ses affaires. Si de fausses déclarations sont présentées au public, on peut avoir recours au Code criminel, et cela suffit. Cela rendrait au prospecteur ses droits normaux de citoyen, et toute l'industrie pousserait un soupir de soulagement si les fers étaient enlevés des pieds des prospecteurs. Conséquemment, je formule les propositions suivantes en vue de hâter la revivification de la prospection au Canada:

1. Que les lois draconiennes actuelles soient révoquées et que le système britannique leur soit substitué.
2. Que l'on ouvre des écoles pour la formation de prospecteurs là où il n'en existe pas actuellement. Des cours y seraient donnés surtout pendant l'hiver.
3. Que les gouvernements provinciaux commanditent les prospecteurs sous la surveillance de leurs services des mines,—le gouvernement fédéral se chargeant des Territoires du Nord-Ouest et du Yukon. Les prospecteurs seraient dirigés, et ceci est important, et placés sous la surveillance du commanditeur.

4. Que le gouvernement fédéral, d'accord avec les provinces, fournisse le transport aérien,—une chose esseentielle,—pour le prospecteur ainsi que les bases nécessaires. Les routes serviront en certaines régions, et les bases aériennes existantes dans d'autres régions.
5. Pour commencer, les bases aériennes devraient être utilisées aux endroits suivants:
   (*a*) A la rivière Hamilton.
   (*b*) Au lac Saint-Jean.
   (*c*) A Amos ou à Senneterre.
   (*d*) Dans le voisinage de Nakina.
   (*e*) A Kenora.
   (*f*) Dans le voisinage d'Edmonton.
   (*g*) Dans le voisinage de Prince-George.

   Pour (*f*) et (*g*) il faudrait probablement les bases auxiliaires plus au nord. Ceci nécessiterait neuf bases pour commencer et exigerait probablement l'utilisation de deux avions par base. Ces avions seraient munis de flotteurs l'été et aussi de skis, vu que plusieurs prospecteurs veulent partir avant le dégel et que d'autres revenir probablement après la prise des glaces.
6. Le prospecteur devrait payer une somme nominale pour le transport aérien, somme qui serait prise à même sa commandite. Cette mesure aurait pour but de les empêcher de se déplacer continuellement et de de faire un usage inutile d'essence, d'avions et de temps.
7. Je propose que la commandite soit calculée au taux de $2 par homme par jour.
8. Au retour des équipes de prospection à la base à la fin de la saison, les équipiers devraient avoir droit à un salaire de $1 par jour de prospection attestée par l'ingénieur du gouvernement à la base. Il va sans dire que cet ingénieur du gouvernement sera en contact avec toutes les équipes en campagne pendant l'été et il devrait être autorisé à congédier les prospecteurs qui ne s'acquittent pas de leur tâche à sa satisfaction. Il faudrait nécessairement exercer beaucoup de discrétion.
9. Advenant le cas où l'ingénieur en charge délivre un certificat à une équipe de prospection attestant que l'équipe a rencontré du minerai qui, à mon avis, comporte une valeur commerciale, il serait payé à la fin de la saison une prime de $250 par équipier. L'idée est de stimuler la prospection.
10. Si le filon se révèle de valeur sur l'attestation de l'ingénieur du gouvernement, chaque membre de l'équipe de découvreurs primitifs recevra un cadeau de $2,500, et cela sans influer en aucune manière sur le titre du groupe.

Et maintenant, ayant passer de Kenora à Edmonton, j'aborde la question de l'huile dans le paragraphe suivant:

Pour ce qui regarde les possibilités d'huile au Canada. Les roches sédimentaires à l'est des Rocheuses offrent les meilleures perspectives. Nous n'avons que des opinions jusqu'à présent: la vallée Turner au sud d'Edmonton: les sables bitumineux de l'Athabaska et l'huile à Fort-Norman au grand lac de l'Ours. La zone se prolonge sur une longueur de 1,400 milles du nord au sud et sa largeur est inconnue. Elle n'est pas continue. Elle est très large en Alberta où d'immenses champs de gas naturel sont déjà connus et une certaine quantité d'huile est produite. Je mentionne en passant des indices d'huile à Point-Barrow, latitude 71° 21′ N. et longitude 156° 30′ O. Cette zone se trouve dans l'Alaska et elle ne figure pas sur la carte étalée devant vous. Je n'ai fait que mentionner cela, car ce n'est que l'autre jour que l'on m'a renseigné à ce sujet.

Plusieurs compagnies ont commencé des recherches intenses pour la découverte d'huile. Je prédis, ce que je fais rarement que le Canada deviendra avec le temps l'un des plus importants producteurs de l'univers.

Quant au coût approximatif de l'exécution d'une entreprise de cette nature, il faudrait au moins dix bases capables de pourvoir aux besoins d'au moins 15 prospecteurs par base. Le chiffre de leur commandite et de leur prime, en supposant qu'ils travailleraient en moyenne 180 jours par saison, le traitement et les dépenses de l'ingénieur surveillant compris, s'établirait à $15,000 environ par base, ce qui formerait un grand total de $150,000. Je ne suis pas bien fixé sur les frais de transport que comporterait l'utilisation de 20 avions et de 10 bases. Je risque le chiffre de $850,000 pour défrayer les pertes nettes par saison, ce qui porterait les dépenses totales d'exploitation par saison à $1,000,000 environ. Il va sans dire qu'il faudra vérifier ce chiffre. Il existe déjà des bases qui pourraient sans doute figurer dans l'exécution du projet, et on pourrait éviter les frais excessifs tenant au personnel au sol et à d'autres facteurs.

De plus, il nous faudra acheter 20 avions la première année. Un avion adapté à ce genre de travail coûte actuellement $35,000 environ. Ainsi, l'acquisition des avions nécessaires munis de flotteurs et de ski comporterait une immobilisation de $1,000,000 environ, sans compter le coût des bases. L'avion militaire ordinaire ne se prête pas à l'adaptation de flotteurs.

Depuis que j'ai écrit ce qui précède, j'ai été en relation avec les lignes aériennes du Pacifique-Canadien et ce chiffre est très difficile à établir, mais on a eu la bonté d'établir un chiffre qui modifierait ce paragraphe. Le service du Pacifique-Canadien soumissionnerait probablement pour l'établissement de ce service aérien—actuellement il manque d'avions. Une fois la guerre finie, il aurait des avions appropriés—l'exploitation d'un service aérien est indispensable et il pourrait être opportun de s'dresser à la compagnie la mieux administrée et lui accorder le contrat pour le transport de tous ces prospecteurs.

M. McKINNON: Il n'y a maintenant qu'un service aérien, n'est-ce pas?

Le TÉMOIN: Un seul pour tout le pays. Et on m'a cité un chiffre de mémoire à l'effet que les frais permanents pour chaque avion s'élèveraient à $150 par jour, à raison de deux heures de vol par avion par jour. Naturellement, cela n'est pas avantageux—chaque heure de vol en plus des deux heures prévues serait établie au taux de $75 l'heure—dans chaque cas le service fournirait les avions nécessaires. Il n'y aurait guère de différence entre la perte nette et ce qu'il y aurait à verser au service aérien; il y aurait une épargne d'un million de dollars dans les avions et on éviterait la construction de bases, ce qui est très important, ainsi que les recherches par tous les avions au cas de la perte d'un avion dans l'extrême Nord—ces recherches exigent parfois vingt avions. A cet égard, il serait peut-être préférable d'en venir à un arrangement de ce genre.

M. McKINNON: Nous diriez-vous un mot de la mise en valeur du minerai de fer de Steep Rock; avez-vous des observations à faire là-dessus, ainsi qu'au sujet d'autres exploitations, disons, à partir d'Atikohan vers le nord jusqu'au lac Supérieur?

Le TÉMOIN: J'ai omis cela de propos délibéré, n'étant pas assez renseigné sur ce sujet; c'est-à-dire, que je ne pourrais rien vous en dire.

M. MACNICOL: En tout cas, cette mine n'est pas encore exploitée.

Le TÉMOIN: Je dirais sans hésitation que ce sait une entreprise ardue; le fer s'y trouve certainement et la mine pourrait être exploitée longtemps; mais je ne risquerais pas une conjecture sur les frais d'exploitation.

En ce qui a trait au plan ci-dessus, veuillez ne pas le considérer sur une autre base qu'un plan de dix ans. Dans son essence même, il est de réalisation lente. Les données obtenues sont très abondantes et les perspectives de réussite s'accroissent d'année en année. Etant donné des frais annuels de $1,000,000,

une mine riche rapportera assez pour les défrayer entièrement et nous pouvons nous attendre à de nouvelles découvertes dans ce vaste domaine.

Je vous prie sincèrement, messieurs, d'étudier sérieusement le plan précité ou un plan semblable. Naturellement, je ne vous en ai exposé que les grandes lignes et il ne me faudrait que relativement peu de temps pour le compléter et vous donner les détails.

En supposant que les prospecteurs découvrent de nouvelles mines, et qu'on puisse trouver facilement des capitaux publics et privés pour leur exploitation, la question des impôts mérite une étude sérieuse. Vu la nature même de son commerce, une collectivité minière constitue par elle-même une source profitable de revenu au pays outre la mine elle-même. Je recommande au fisc une attitude amicale envers ceux qui consacrent toutes leurs ressources à l'exploitation minière. Le fisc s'assurera suffisamment de contributions indirectes si l'exploitation est un succès—ce qu'elle sera certainement. Il est notoire qu'une mine est un actif qui s'épuise et à cet égard l'exploitation minière en général doit compter avec le temps.

Puis-je vous avertir, ainsi que d'autres plus compétents que moi l'ont déjà fait, que l'exploitation minière au Canada touchera bientôt à un point critique et que sans des mesures immédiates pour l'exploitation de nouvelles mines, on peut entrevoir à brève échéance la fin d'une exploitation minière importante au Canada.

Le Canada est une nation virile. Le rétablissement de l'industrie minière est un problème insignifiant en comparaison du problème d'envergure si heureusement résolu au cours de la présente guerre. Ce rétablissement aura pour avantage marquant d'assurer de l'emploi à toutes les classes à mesure que l'on mettra en valeur de nouvelles mines, et fera surgir de nouvelles collectivités prospères. Les frais seront insignifiants—les avantages seront nombreux.

Le PRÉSIDENT: Nous avons entendu M. Forbes nous entretenir d'un sujet qui, naturellement, nous intéresse fort, ainsi que d'une question qui se prête à des développements. A-t-on des questions à poser? M. Forbes aimerait, je crois, qu'on lui en pose de nature à lui permettre de développer son plan.

M. McKinnon:

D. Si je vous ai bien compris, vous proposez que le gouvernement subventionne les prospecteurs?—R. Oui.

D. Qu'il leur donne d'abord toute l'aide possible. Je suppose que vous entendez par l'entremise des gouvernements provinciaux—en fait, vous l'avez dit.—R. Oui.

D. Sauf au Yukon?—R. Les gouvernements provinciaux s'occuperaient des provinces et le gouvernement fédéral des Territoires du Nord-Ouest et du Yukon.

D. Après qu'un prospecteur aura découvert une mine, elle devrait alors être exploitée par des capitaux privés?—R. Oui.

D. Quel serait l'enjeu du gouvernement dans la mine après qu'elle aurait été mise en valeur?—R. Il n'en aurait pas.

D. Pas du tout?—R. Non.

M. McNiven:

D. Pourquoi le gouvernement n'y posséderait-il pas un enjeu après sa découverte?—R. C'est simplement affaire d'opinion, monsieur. Je suis d'avis qu'il est préférable que le gouvernement s'abstienne de toute intervention dans l'industrie.

M. McKinnon:

D. Admettez-vous qu'il devrait obtenir le remboursement de sa mise de fonds pour la découverte de la mine?—R. De combien serait-elle?

D. Elle ne serait peut-être pas très forte dans la découverte, mais l'application de votre plan à des centaines de projets entraînerait des dépenses énormes.—R. Envisageons carrément la question. Il s'agirait d'environ $10,000,000; qu'est-ce que cela?

D. Cette somme prise en elle-même n'est pas très élevée.—R. Mais si elle assure le progrès du Canada, n'en tenez pas compte. N'entravez pas le prospecteur et le mineur.

D. Non, pas le prospecteur. Je vous parle de ce qui se produira après que la mins aura été mise en valeur; le prospecteur aura-t-il droit à tout ce qu'il pourra obtenir, vu que c'est lui qui fait le travail ardu; mais je pense à la mine après sa mise en valeur et au remboursement de la mise de fonds du gouvernement à tout le peuple canadien.

M. Ross (*Calgary*): Je suppose que le gouvernement se remboursera par le prélèvement d'impôts.

Le TÉMOIN: Le gouvernement se remboursera, monsieur, en imposant des impôts au particulier et à la compagnie.

M. Ross (*Calgary*): Oui, c'est ce à quoi je pensais.

Le TÉMOIN: J'en viens à ceci que dans le cas d'une ou deux mines le gouvernement n'est ni gagnant ni perdant; il n'a fait que des avances qu'il retrouvera sous forme d'impôts. Préservez l'exploitation minière; pour l'amour du Ciel, éloignez-en le gouvernement. S'il veut taxer, il a ce droit.

M. Gillis:

D. Je croyais vous avoir entendu dire, monsieur Forbes, que lorsque le prospecteur découvrait une mine tous les profits qui en dérivaient devaient lui revenir.—R. Dans la mesure où il peut la vendre. Cela se fait en marché libre et il ne peut en obtenir qu'un certain prix.

D. Votre réponse à M. McKinnon ne me porterait pas à croire que le prospecteur va retirer grand'chose de cette proposition.

M. MACNICOL: Il en profite rarement.

M. Gillis:

D. Il n'en bénéficie pas aujourd'hui. Vous voulez que le gouvernement constitue un organisme national qui agirait de concert avec les autorités provinciales?—R. Oui.

D. Qui fournirait des avions et tout le capital nécessaire?—R. Oui.

D. Explorerait le Canada?—R. Oui.

D. Engagerait des prospecteurs?—R. Oui.

D. Quand le prospecteur fait une découverte, revient et présenté un rapport au gouvernement, le gouvernement confie alors la mine à quelque firme privée qui y a été absolument étrangère et elle la développe et l'exploite à l'avenir.—R. C'est un point très important. Je suis très heureux que vous l'ayez soulevé. Le gouvernement n'a rien à y voir. Le prospecteur est sans attaches et vend ce qu'il possède.

M. Bertrand:

D. Et il conclut les arrangements qu'il juge convenables.—R. Si j'ai aujourd'hui une mine qui promet, qui a l'apparence d'une entreprise commerciale payante, je n'éprouve aucune difficulté à la vendre. Il y a un marché. C'est un marché domestique, que ce soit un marché qui s'offre par l'entremise de courtiers ou de mines telles que la Hollinger ou la McIntyre, et ainsi de suite, qui ont beaucoup d'argent, peu importe. C'est au choix du prospecteur. Je cherche à faire du prospecteur un homme qui se respecte, qui est libre de faire ce qu'il veut de sa propriété, et je recommande fortement que le Canada défalque le montant. Seulement $10,000,000, Diantre, ce montant s'évanouit par la fenêtre dans un instant.

M. Gillis:

D. Voici ce que je puis comprendre: si le gouvernement prend l'initiative de développer le Canada sur cette base, étant donné que les minéraux enfouis dans la terre appartiennent au peuple canadien, pourquoi le gouvernement ne pourrait-il exploiter la mine et en remettre les bénéfices au peuple sous forme de services sociaux, quelle que soit la richesse qui peut être produite à même sa propre propriété? Il faudra que vous admettiez cela.—R. Je n'admets rien, monsieur.

D. Vous devrez admettre ceci, dans le domaine minier,—et je vais citer la Grande-Bretagne comme exemple. L'entreprise privée a fait défaut lors de la crise du combustible de 1917 et il a fallu que le gouvernement assume la gestion. La Grande-Bretagne a dû faire la même chose en 1942. A l'avenir, toute nouvelle exploitation minière en Grande-Bretagne sera effectuée sous un régime de propriété et d'exploitation par l'Etat. L'Etat régit actuellement toute l'industrie minière et a évité une crise du combustible. La même situation existe au Canada aujourd'hui. Le Canada a déclaré qu'il existe une crise nationale dans le domaine du charbon.—R. Exactement.

D. Je crois que cela indique clairement ce qui est survenu en ce pays quant à l'exploitation minière après soixante-quinze ans d'expérimentation sous la régie de l'entreprise privée. Nous avons suffisamment de preuves pour justifier la mise à exécution du projet que vous préconisez et l'intervention du gouvernement à titre de propriétaire et d'exploitant dans l'intérêt du peuple canadien. Je ne crois pas que les ressources de ce pays doivent être confiées à un individu pour qu'il s'en serve à sa guise, comme elles le seront, sur une base de profits comme ce fut le cas dans le passé. La guerre a prouvé, je crois que ce mode d'exploitation n'a pas réussi.

M. McDonald:

D. Compareriez-vous l'exploitation du charbon à celle de l'or?—R. C'est un autre genre d'exploitation.

Le PRÉSIDENT: Voulez-vous répondre à M. Gillis?

M. MACKENZIE (*Neepawa*): Le gouvernement n'a pas pris les mines de charbon de la Grande-Bretagne à son compte en 1917.

M. GILLIS: Avec la gestion actuelle.

M. MACKENZIE (*Neepawa*): Non. J'étais là et je sais comment les grèves furent réglées en 1917. Lloyd George se rendit sur les lieux et il augmenta les salaires; c'est tout.

M. GILLIS: Les autorités constituèrent une commission qui assuma l'entière direction des mines tout comme elles le font actuellement. La même chose arriva en juillet 1942.

Le TÉMOIN: Monsieur Gillis, il n'entre pas dans mes attributions de discuter la possession de ces mines. En fait, il m'importe peu qu'elles appartiennent à des particuliers comme dans le passé ou à l'Etat. Cela m'est égal. Je ne connais rien de la politique, si ce n'est d'une façon générale, et j'ai toujours un faible pour l'industrie minière. Mais n'oubliez pas que l'exploitation des mines d'or canadiennes constitue un procédé hautement scientifique, et vous devez être libres d'arrêter ou d'aller de l'avant à votre guise. Voici ce que je pense de l'affirmation générale que les minéraux appartiennent au peuple: je ne connais personne qui iproposerait un changement de titre. Tout dépend de ce que vous entendez par "le peuple". Je comprendrais parmi le peuple les pionniers du Canada qui ont pris l'initiative et qui ont été l'objet des risées du gouvernement pendant des années, les pionniers qui ont d'eux-mêmes développé l'industrie minière, qui est en train de périr. J'approuve toute mesure pourvu qu'elle soit à l'avantage du Canada. Cependant, je doute beaucoup du succès de l'interven-

tion de l'Etat sous ce rapport, et j'aurais de très sérieuses inquiétudes si l'Etat régissait une industrie de cette nature. Prenez, par exemple, l'usine métallurgique de Trail où l'on exécute un travail merveilleux. Je douterais beaucoup qu'un gouvernement—celui du Canada ou de tout autre pays,—puisse fonctionner aussi efficacement.

M. Gillis:

D. Vous admettrez que la Russie a très bien réussi à transformer la situation chez elle?—R. Si vous voulez faire du Canada un pays comme la Russie, eh bien...

D. Vous l'avez donné en exemple.—R. Ah, oui, mais notez que j'ai fait une réserve.

D. Vous avez cité Stalin très librement.—R. C'est vrai; Stalin est merveilleux et il a de bonnes idées.

M. MacKenzie:

D. Ceci n'est-il pas le fond de la question? Nous sommes censés constituer une démocratie. Prenez une mine métallifère, une démocratie serait plus à l'aise dans les opérations métallurgiques que dans les opérations minières. Comment savez-vous combien longtemps les mines vont durer?—R. Nous l'ignorons.

D. L'exploitation d'une mine, au point de vue prospection, est une affaire assez facile. L'exploitation ne pose pas de difficultés parce que l'entreprise privée sera tout aussi disposée que n'importe qui à gaspiller un million de dollars. Par contre, demandez à notre ministère des Mines de s'aventurer dans une entreprise nouvelle et d'avancer des millions de dollars pour exploiter de l'or, c'est une toute autre affaire. Supposons que l'entreprise fasse four, qu'elle échoue complètement.—R. Cela arrive souvent.

D. Qu'arriverait-il au ministère des Mines et au gouvernement qui permettrait une telle entreprise? Le peuple le renverserait tout simplement.—R. Il le ferait certainement et à bon droit.

D. Une dictature non responsable au peuple peut le faire, mais non une démocratie. J'ai, je crois, un des meilleurs livres sur la Russie publié depuis longtemps. Ce livre est intitulé "Mission to Moscow", et vous y trouverez, à la page 105, quelques données au sujet de l'exploitation de l'or.

M. McNiven:

D. Est-ce que les compagnies qui s'occupent actuellement de l'industrie minière, des compagnies telles que Ventures, Bobjo et Hollinger, ne s'occupent pas assez activement de prospection?—R. Je suis heureux de vous voir soulever ce sujet. Les compagnies importantes qui ont un solde de caisse envoient des ingénieurs et des prospecteurs dans toutes les parties du pays.

M. Gillis:

D. Est-ce que le gouvernement ne subventionne pas actuellement les prospecteurs et n'autorise-t-il pas la déduction des sommes engagées dans de futures propriétés minières pour fins d'impôt sur le revenu? N'aidons-nous pas beaucoup, en ce sens que les sommes engagées dans les compagnies minières sont défalquées pour les fins de l'impôt sur le revenu?

M. MacKenzie: Le gouvernement fédéral a aidé quelque peu en 1934 et 1935 et à un degré moindre en 1936.

Le témoin: Pour répondre à la question de M. Gillis, je crois que le seul soulagement que le gouvernement apporte à l'industrie minière, sauf dans le cas de certains minéraux spéciaux servant aux fins de la guerre, tient à la réduction des impôts dans certains cas particuliers en ce qui regarde l'agrandissement d'établissements démodés qui ne valent que pour la durée de la guerre. C'est le soulagement qui a été procuré à l'industrie minière et je n'en connais pas d'autre.

M. GILLIS: Je conviens avec M. Forbes que le prospecteur, l'homme qui s'enfonce dans la forêt et découvre une mine devrait en retirer tout ce qu'il peut, mais je m'oppose à ce que le gouvernement cède le fruit de ses recherches à quelqu'un qui n'y a pas participé et qui exploitera la mine dans un but lucratif.

M. MCDONALD: Il y risque ses deniers.

M. GILLIS: Quand c'est une affaire assurée. Il n'y a absolument pas de conjecture aujourd'hui.

Le TÉMOIN: Dois-je en conclure que vous vous opposez à ce que des cartes et des renseignements géologiques soient donnés au prospecteur?

M. GILLIS: Non.

Le TÉMOIN: A quoi vous opposez-vous?

M. GILLIS: A ce que le gouvernement dépense les deniers des contribuables canadiens à découvrir des propriétés minières et les cède ensuite à des syndicats qui les exploiteront pour leur propre profit.

Le TÉMOIN: Cela est-il arrivé?

M. GILLIS: C'est ce qui arriverait avec votre projet.

M. MACNICOL: Ce n'est pas le cas, monsieur le président.

Le TÉMOIN: Non, non. Avec mon projet, les mines découvertes appartiendraient tout simplement au prospecteur, sans aucune entrave. Donnez-lui toutes les cartes dont vous disposez, donnez-lui aussi tous les renseignements que possède la division des levés géologiques, guidez-le, traitez-le comme un homme.

M. GILLIS: J'approuve entièrement cette proposition.

Le TÉMOIN: Et s'il découvre quelque chose,—je compte vingt-cinq ans d'expérience dans ce domaine—, donnez-le lui. Vous méritez tout ce que vous trouvez comme prospecteur. Donnez-le lui. Il en disposera à son gré; c'est égal. Il y a un prospecteur qui travailla cinq ans pour moi et qui finit par trouver un filon; il toucha $20,000. Inutile d'essayer de protéger un prospecteur contre lui-même; laissez-le dépenser ses deniers comme il lui plaît. Il travaille ferme et s'il découvre une mine concédez-la-lui gratuitement et aidez-le. Ne lui suscitez pas d'entrave. Il en a été victime trop souvent. L'ancien type de prospecteur que vous avez connu est en voie de disparition; il n'en reste pas beaucoup. J'ai parcouru le pays du Québec à l'Ouest afin de trouver un prospecteur pour aller en Colombie-Britannique; j'ai fini par en trouver un à Red Lake. Je le connais; je sais qu'il est compétent. Ceux-là sont clairsemés. Il nous faut faire leur éducation. Nous ne voulons pas d'étudiants; ils ne sont qu'étudiants et ne connaissent rien de la forêt. Ils ne valent rien comme prospecteurs quatre-vingt-dix neuf fois sur cent. Nos soldats une fois démobilisés et en santé feront d'excellents prospecteurs. Ils ont appris à se tirer d'affaires et à respecter la discipline. C'est à ce genre de prospecteur que je pense. Si on les choisissait avec soin, on pourrait en constituer d'abord un groupe de 150 qui, je l'espère, s'accroîtrait beaucoup. D'après mon plan rien ne s'oppose à ce que nous en ayons 500. Si on les choisissait avec soin dans l'armée je favoriserais entièrement la chose.

M. MACNICOL: Monsieur le président, je ne crois pas que nous voulions consacrer maintenant beaucoup de temps à discuter la question de la mise en valeur des mines par le gouvernement, qui en deviendrait le propriétaire, ou bien par le particulier. Notre principale fonction me paraît être de tenter d'établir si nous ne pourrions tirer parti des observations de M. Forbes en vue d'assurer des emplois aux démobilisés. Notre Comité s'occupe de la restauration. J'ai écouté M. Forbes avec un vif intérêt, ayant visité moi-même une grande partie du pays. Je partage son opinion sur les prospecteurs; j'en ai connu un grand nombre. Ils constituent un élément très utile de notre organisation économique. Il a tout à

fait raison de dire que les prospecteurs environ quatre-vingt-dix-neuf fois sur cent ne retirent guère des mines qu'ils découvrent.

Par exemple, j'ai obtenu hier d'un prospecteur du Manitoba des données sur une mine de manganèse à l'ouest du lac Winnipeg. S'il y a une veine de manganèse à l'ouest du lac Winnipeg et qu'elle soit abondante, ce serait une mine très précieuse. J'ai écrit sur-le-champ au ministère des Mines pour le prier de correspondre avec mon informateur. J'ai demandé au ministère d'établir la quantité de manganèse disponible. Nous avons un grand besoin de manganèse actuellement. Que ferait le gouvernement s'il constatait la présence d'un fort gisement à l'ouest du lac Winnipeg? Il devrait traiter avec ce prospecteur ou le gouvernement pourrait lui-même s'intéresser à certains des gros fabricants d'acier comme l'Algoma Steel, la Canadian Steel, ou les fabricants d'acier dans le comté de mon honorable ami au Cap-Breton, afin de juger si sa mise en valeur serait profitable. Le prospecteur ne pourra la mettre en valeur. Il faut une forte mise de fonds pour l'exploitation d'une telle mine; mais si elle se réalisait elle serait très avantageuse. Cette condition s'applique à toutes les mines. Il faut d'abord un bailleur de fonds. Le gouvernement ne peut très bien s'en charger à moins de modifier tout notre régime économique actuel. Personnellement, je préfère son maintien. Par ailleurs, j'admets le bien fondé des observations de l'honorable député de Sydney-nord. Le public devrait profiter de l'exploitation minière. J'ignore pour l'instant comment il en profitera. Il nous faudra établir ce point plus tard. L'exploitation de cette mine sera très profitable au pays. L'industrie des mines d'or a rapporté au moins un milliard de dollars au pays. Je sais très bien qu'il y a quelques années, lorsque nous étions en plein marasme, la hausse du prix de l'or de $20.67 à $35, ou environ, a stimulé l'exploitation de toutes les mines d'or de qualité inférieure, ce qui a fort contribué à rétablir la situation financière du pays. Ainsi donc, monsieur le président, tout ce qu'a dit M. Forbes de l'industrie minière est vrai. Nous pourrons beaucoup compter sur elle après la guerre pour des emplois.

Le pays envoie maintenant des équipes sur le terrain en été. Je crois qu'on est à les organiser, si ce n'est déjà fait. Les universités auxquelles sont attachés des géologues, ainsi que ceux qui s'intéressent aux minéraux, ont probablement fait tenir au gouvernement leurs listes d'étudiants brillants qu'ils veulent voir figurer comme débutants dans la prospection. Le financement de ces équipes se fait par le gouvernement et cela depuis des années.

Je favorise fortement ce plan. J'ignore quels frais il a entraînés, bien que la Chambre l'ait approuvé par une forte majorité. Après que ces équipes ont fait des découvertes, on voit les suivantes sur les cartes: "Or, fer, charbon", etc., et quiconque s'intéresse à l'exploitation de ces gisements est libre de le faire. Si l'on découvre une région où se trouve une grande ressource naturelle, le gouvernement permet sa mise en valeur. Par exemple, on a parlé de sables pétrolifères. N'importe qui peut se rendre dans le nord de l'Alberta et y commencer l'exploitation du pétrole. Quiconque se rend sur la rivière Athabaska avec le consentement du gouvernement d'Alberta peut obtenir une étendue de trois milles carrés, un mille sur la rivière et deux autres milles en s'éloignant de la rivière. En d'autres termes, quiconque veut placer ses fonds dans cette exploitation sur l'Athabaska n'a qu'à convaincre le gouvernement d'Alberta qu'il est sérieux et qu'il va tenter de trouver du pétrole; on lui accordera alors une patente. Je ne crois pas que les terrains soient concédés, mais on obtient le droit de s'y rendre et d'essayer de faire jaillir le pétrole sur les trois milles carrés pour lesquels une patente a été accordée. Le gouvernement ne saurait y voir lui-même. Il faut que quelqu'un place son argent dans la production du pétrole et il faut aussi des mises de fonds pour les autres exploitations minières. J'avais espéré que M. Forbes serait allé plus loin dans son exposé ce matin, en parlant de la houille néo-écossaise. A mon avis les borins de la Nouvelle-Ecosse méritent une sympathie sans bornes.

Le TÉMOIN: C'est mon avis.

M. MACNICOL: Leur situation a été dure et désespérée, sans qu'il n'y eût de leur faute. J'espérais que vous feriez une suggestion en parlant de la Nouvelle-Ecosse, parce qu'il est certain qu'après la guerre ils seront convenablement rétribués. Ils ont droit à des salaires suffisants et à de bonnes conditions de travail. Ils ne les ont peut-être pas eues; sinon, on aurait dû les leur accorder. L'ensemble des provinces Maritimes souffre beaucoup de son impuissance à obtenir de l'essence et du pétrole. Je tiens d'une source sûre—et cette question a fait l'objet d'une enquête—que le type de la houille néo-écossaise est de la même qualité et du même type que le charbon dont l'Allemagne tire 100,000,000 de barils de pétrole par année. Si cela peut être réalisé en Allemagne, cela peut l'être au Canada. Lorsque nous l'aurons réalisé au Canada nous aurons résolu dans une forte mesure le problème du chômage et de la production, et pourvu à des milliers de nouveaux emplois.

M. GILLIS: La Standard Oil et l'Imperial Oil vont vous en empêcher.

M. MACNICOL: Si j'en avais le pouvoir, aucune compagnie pétrolière n'imposerait ses volontés. Cela vaut pour la situation à Estevan, Saskatchewan. Il y a là de forts dépôts houillers. Leur teneur en pétrole n'est pas aussi forte que pour la houille néo-écossaise. Ces dépôts sont plus éloignés de nous et bien qu'ils ne produiraient pas autant de pétrole que la houille néo-écossaise, la différence dans le prix du transport rendrait cette exploitation avantageuse à la Saskatchewan. Nous avons beaucoup à accomplir, mais nous n'utilisons pas nos ressources naturelles comme nous le devrions. Je fais entièrement mien l'avancé que nous devrions envoyer plus de prospecteurs avec l'appui du gouvernement; nous devrions explorer toutes les avenues—et nous l'avons fait—afin de découvrir toutes les ouvertures d'emploi pour l'après-guerre, employant nos ressources naturelles comme moyen d'assurer des emplois à nos travailleurs et le confort dans leur vieillesse. Je crois, monsieur le président, que l'on peut accepter le tableau soumis par M. Forbes et que l'on devrait consacrer de plus en plus d'argent à la prospection au pays. Je favorise entièrement cela. La mise en valeur de ses ressources naturelles est sans conteste un des moyens par lesquels le pays peut assurer de nombreux emplois.

Le témoin nous a parlé de minéraux. Les dépôts de minéraux ne sont qu'un facteur. M. Forbes nous a entretenus des exploitations de sel à Waterways, Alberta. Je crois qu'on y produit 560 tonnes de beau sel. C'est un sel excellent et dont on peut approvisionner toute l'Alberta, et on essaie d'alimenter une partie de la Saskatchewan. L'industrie emploie un grand nombre d'hommes. Il est bien vrai, comme l'a dit le témoin, que l'exploitation des ressources du pays peut susciter des milliers et des milliers de situations et permettre une vie agréable à tous.

M. MACKENZIE (*Neepawa*): Qui s'occupe de ces exploitations à Waterways?

M. MACNICOL: J'imagine que c'est ce qu'on appelle la C.I.L. Je n'en suis pas sûr.

Le TÉMOIN: En réponse à votre question, je pourrais vous dire que le sel à Waterways est extrait par une compagnie dont le siège social est à Montréal. Ce n'est pas la C.I.L. Quelle est la compagnie qui fabrique de la créosote à Montréal?

M. MCNIVEN: La Canadian Creosote Company?

Le TÉMOIN: C'est là une filiale.

M. MCNIVEN: La Dominion Tar and Chemical Co?

Le TÉMOIN: Oui.

M. MACNICOL: A Waterways les gisements de sel sont à moins d'un quart de mille de la station. Une ancienne compagnie avait un établissement bien plus considérable à l'embouchure de la rivière Horse, à proximité des sables

pétrolifères. J'ai été étonné de trouver sur cette rivière des quantités énormes de sables pétrolifères très riches et tout à côté des ressources inépuisables de sel.

Le TÉMOIN: Ils sont enfermés dans les sédiments.

M. MACNICOL: Les sables et les dépôts de sel reposent sur la pierre calcaire. Le pétrole, le sel et la pierre calcaire forment les bases principales de l'industrie chimique; de sorte qu'en mettant en valeur ces dépôts, nous avons la base d'une industrie chimique considérable en formation au pays. Le Canada regorge de ressources d'une richesse incomparable; nous devrions nous montrer égaux à la situation et les mettre en valeur, ce qui ferait disparaître complètement le chômage au pays. Je pense comme mon ami que ceux qui contribuent à la mise en valeur de ces ressources ont droit à une rétribution; à mon sens, celle qu'ils ont reçue dans le passé était insuffisante. Ils en méritent une qui leur permette de faire des économies pour leur vieillesse, d'instruire leurs enfants, de pourvoir aux besoins de leurs femmes et de faire face à toutes leurs dépenses, puis de prendre leur retraite à un âge pas trop avancé avec des ressources suffisantes pour vivre. Les mineurs n'ont pas été assez rétribués dans le passé. Je suis disposé à appuyer toute loi qui assurera à ceux qui se dépensent pour la mise en valeur de nos ressources—qui sont la richesse naturelle de notre pays—une rémunération suffisante pour leurs efforts. Commençons par le prospecteur; il devrait recevoir une pension, parce que, comme l'a dit le témoin, il n'a jamais pu économiser. On peut faire de nombreuses citations bibliques; je n'ai rien à y redire, mais il n'en reste pas moins que les prospecteurs ne mettent rien de côté pour le temps où ils ne pourront plus faire de prospection. J'estime qu'ils devraient obtenir une pension.

M. MACKENZIE (*Neepawa*): Le projet décrit par M. Forbes n'y pourvoit pas; il omet le facteur humain chez eux. Je sais quelque chose de la prospection ayant déjà été prospecteur.

Le PRÉSIDENT: Vous vous êtes corrigé, n'est-ce pas?

M. MACKENZIE: On n'a pas pourvu à une pension pour les prospecteurs.

Le TÉMOIN: Puis-je répondre à M. MacNicol, ce qui me fournira l'occasion dont j'aurais dû profiter auparavant, d'exprimer mes remerciements aux divers gouvernements du Canada pour la façon dont ils ont défrayé les dépenses des équipes de géologues par tout le pays, et nous prospecteurs, en avons profité. En fait, j'ai une compagnie de prospection—je la dirige depuis quinze ans—nous prospecteurs recevons les séries de cartes les plus utiles et nous pouvons rayer sur ces cartes des régions considérables du pays qui ne sont pas prometteuses. Nous pouvons établir avec les cartes du gouvernement qu'on nous fournit les endroits où se trouvent le plus probablement les dépôts de minéraux. Cela constitue par lui-même un service précieux qui souvent n'est pas apprécié. Nous sommes très redevables au personnel des Levés géologiques du Canada et à divers autres services s'occupant d'exploitation minière. J'ai rencontré des ingénieurs miniers dans le monde entier et je ne connais pas de groupement supérieur à celui constitué par les membres de nos levés géologiques et les fonctionnaires qui nous sont associés dans l'exploitation minière. Je suis heureux de le déclarer.

Un mot concernant l'industrie houillère du Cap-Breton. Je suis né à Terre-Neuve, de sorte que je connais le Cap-Breton assez bien. En fait, l'un de mes premiers emplois fut le creusage de trous pour poteaux à Sydney pour l'établissement d'une ligne télégraphique. A mon avis, les borins avaient de justes motifs de plaintes; sans critiquer qui que ce soit en particulier, je puis affirmer qu'ils n'ont pas été traités comme ils le méritaient.

M. MACNICOL: Certainement non.

Le TÉMOIN: Après les prospecteurs, à ce point de vue, je mettrais les borins du Cap-Breton. Il faut que l'exploitation aurifère s'inspire d'un sentiment de justice à l'égard de ses employés et nous travaillons en ce sens. Les dirigeants

de l'industrie houillère doivent se montrer humains. Au cours de mes vingt-cinq ans d'expérience je n'ai été témoin que d'une grève. J'ai toujours bien rémunéré mes employés, en temps de prospérité ou de marasme. J'étais toujours à mon bureau à 10 heures du matin pour entendre les griefs de mes mineurs et, s'ils étaient fondés, j'y remédiais. S'ils n'étaient pas compétents et se plaignaient constamment je les renvoyais. Le personnel de toutes les mines que j'ai gérées était heureux. Malheureusement, cela ne peut s'appliquer aux mineurs du Cap-Breton. Des grèves y éclatent constamment. Il faut vraiment les imputer à une injustice remontant à des années—et je sais ce dont je parle—ou ce que j'estime être une injustice à leur endroit. Pour leur donner satisfaction, il nous faut accommoder nos opinions, et s'il fallait que je leur donne $1 de plus par tonne de houille pour obtenir ce résultat, je le ferais volontiers, de même que la plupart des citoyens canadiens. Il faudra s'attaquer à ce problème dans un esprit large et juste, ainsi que je l'ai démontré au début de mon mémoire. J'ai constaté que les mineurs avaient obtenu justice dans d'autres pays, mais d'après moi les mineurs du Cap-Breton n'ont pas été aussi favorisés et les autorités qui doivent traiter avec eux devraient s'en souvenir. Ils ont de justes motifs de plaintes qui s'enveniment; ce n'est pas bien et c'est inutile. Je sais qu'on peut y porter remède; il faut s'attaquer à la racine du mal. Ils seront ensuite heureux. Il faut les bien traiter. Si la houille ne se vend pas assez cher pour cette fin, haussez-en le prix.

M. CASTLEDEN: Etes-vous certain qu'ils en profiteraient advenant cette hausse?

Le TÉMOIN: Je préfère ne pas vous répondre.

M. GILLIS: Je sais que non.

M. JEAN: Je déduis de votre exposé que de façon générale vous ne voulez pas la perpétration de l'état de choses du passé dans l'industrie minière, que vous voulez l'adoption d'un plan de nature à organiser le développement de l'industrie minière canadienne, qui s'appliquerait d'abord aux prospecteurs. Pensez-vous à quelques régions qu'on a prospectées et qui sont prêtes à être exploitées? Savez-vous s'il y a une région que des particuliers ont déjà prospectée et qui est prête à être exploitée? Je ne veux pas que vous vous engagiez.

Le TÉMOIN: Non. Je prétends dans mon mémoire que tout le pays devrait être prospecté.

M. BERTRAND: Quelles que soient les possibilités?

Le TÉMOIN: La seule dont je puisse parler se trouve sur la rive nord-est du Saint-Laurent, sur le Saguenay.

M. JEAN: Appelez-la la région du Saguenay.

Le TÉMOIN: Oui, dans cette région. On dit que le sentiment n'a pas sa place en affaires, mais je ne le crois pas. La population là-bas a besoin de secours, elle est sous alimentée, ses fermes sont misérables. Et le sous-sol de ses cours renferme assez de mica blanc—pas celui qu'on trouve à Buckingham, mais celui qui vient de l'Inde—pour l'établissement d'une industrie qui remplacerait le mica hindou. Cette industrie s'exercerait ainsi: les cultivateurs exploiteraient ces dépôts. Ce sont des dépôts de pegmatite. Ils sont nombreux le long de la côte. Il faudrait une station centrale de classement qui est le clef de l'industrie du mica.

M. JEAN: Elle n'existe pas présentement?

Le TÉMOIN: Non. Les cultivateurs ou les petits exploitants et leurs fils pourraient expédier le mica à une station centrale où on le classerait convenablement; on obtiendrait aussi un produit classé pour le marché. C'est un cas qui, à mon avis, mériterait de l'aide.

M. JEAN: Cela serait-il utile pour les fins de guerre?

Le TÉMOIN: Certainement. C'est un peu en dehors de la portée de mon mémoire, parce que je faisais allusion aux besoins pressants de guerre.

M. McDonald:

D. En parlant des prospecteurs, avez-vous entendu ou lu un discours prononcé dernièrement par un exploitant de mines en vue dans la région de Rouyn —son nom m'échappe pour le moment—devant l'Association des gérants de mines de l'Ontario et du Québec concernant la prospection? Il a déclaré, comme vous, qu'au cours des quinze dernières années nous avions épuisé nos vieilles mines et que de nouvelles ne surgissent pas. Après avoir signalé cela, il a dit qu'à son avis, bien que la prospection s'était étendue à toute cette région, aucune mine nouvelle n'avait été découverte vu qu'on ne rencontre plus d'affleurements. L'Association des gérants de mines en a donc conclu que la prospection devait se faire scientifiquement, organisée de telle façon qu'elle atteindrait les couches profondes. On a aussi proposé que certaines des mines riches réservent une partie de leurs recettes chaque année à cette fin. Avez-vous lu ce discours? —R. J'en sais les grandes lignes. Je connais très bien la région de Rouyn. L'observation à l'effet qu'on ne rencontre plus d'affleurements est vraie, et les autres mises en valeur dans cette région, qui est comparativement exigüe par rapport à l'ensemble du Canada, devront probablement consister...

D. Cet exploitant a soutenu que les faux frais sont si élevés de nos jours que les prospecteurs ordinaires sont empêchés de trouver l'or bien qu'il soit sous leurs pieds.—R. C'est parfaitement vrai. Les mises en valeur à l'avenir dans cette région devront consister à dresser de nombreuses cartes et à faire des forages au diamant pour fins d'explorations. Cela s'est fait pour tous les camps: Porcupine, Hollinger, Dome, McIntyre,—toutes les exploitations étaient de surface—mais une grande partie du minerai de la mine de Porcupine provient aujourd'hui de veines sous des marécages. Elles ont fini par affleurer et nous avons appris à les exploiter. Il s'agit d'un procédé cumulatif. Une ou deux mines ont été mises à jour ces quelques dernières années—plus que cela, trois ou quatre—rien que par des travaux géologiques et par des forages au diamant, parfois à travers 200 pieds de minerai. L'exploitation minière fait des progrès, mais pour ce qui est des prospecteurs, j'indique dans mon mémoire qu'il y a des dizaines de milliers de milles carrés où l'on n'a jamais vu d'affleurements.

D. Qu'avez-vous à dire de la photographie aérienne?—R. C'est une aide utile. On peut voir bien des choses d'un avion; on peut distinguer les principaux plis et parfois les affleurements. J'ai parcouru 250,000 milles en avion et j'ai constaté que la photographie aérienne est extrêmement précieuse.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, avant l'ajournement, je puis dire que nous avons discuté aujourd'hui l'industrie houillère néo-écossaise sur laquelle nous entendrons d'autres témoignages vendredi, ce qui mettra probablement un terme à notre enquête sur celle-ci. Vendredi prochain nous aurons comme témoins: M. Fairweather, du National-Canadien, et M. D. W. McLachlin, du ministère des Transports.

Monsieur Forbes, je suis convaincu que nous avons tous été suspendus à vos lèvres. La seule objection que je pourrais formuler à propos de vos observations c'est que vous avez cité la ruée vers l'or en Californie, puis vous avez sauté à celle du Yukon sans mentidonner celle de Cariboo, qui a plus fait pour le Canada qu'aucun autre événement pris isolément, parce qu'elle a étendu la Confédération à partir de l'Atlantique, en passant par la vallée du Saint-Laurent, les prairies, les montagnes, jusqu'à l'océan Pacifique. Cette course à l'or eut lieu lorsque le pacte confédératif était discuté. Je vous signale simplement ce que vous savez de cela et j'approuve une grande partie de vos paroles. Les prospecteurs ont beaucoup accompli pour le Canada; ils cherchaient naturellement à améliorer leur situation. En ce faisant, ils ont développé le Canada. Lors de l'adoption il y a quelques années de la loi promulguée sous le coup de la panique, les prospecteurs ordinaires de la Colombie-Britannique furent entravés; l'on ne comprit pas alors qu'en leur suscitant des entraves on commençait à détruire l'industrie minière et nous commençons à payer les frais de cette

mauvaise loi. Je crois qu'un projet conforme à celui esquissé par M. Forbes stimulerait les prospecteurs et la prospection et aiderait beaucoup notre travail qui est conçu en vue d'accroître l'activité industrielle et minérale et donc aider l'embauchage. Nous entendrons demain M. Bérubé qui nous parlera des pêcheries et des possibilités qu'offre à l'embauchage l'expansion de l'industrie de la pêche de l'Est canadien.

M. McNIVEN: Monsieur le président, je veux exprimer notre appréciation de l'obligeance dont a fait preuve M. Forbes en se présentant devant nous pour nous faire profiter de son expérience et aussi de ses suggestions concernant ce sujet des plus importants. Nous l'en remercions vivement.

Le Comité s'ajourne au jeudi 20 mai à onze heures.

SESSION DE 1943

CHAMBRE DES COMMUNES

COMITÉ SPÉCIAL

DE LA

RESTAURATION ET DU RÉTABLISSEMENT

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule n° 14

SÉANCE DU JEUDI 20 MAI 1943

TÉMOIN:

M. Louis Bérubé, professeur, École des Pêcheries, Québec.

OTTAWA
EDMOND CLOUTIER
IMPRIMEUR DE SA TRÈS EXCELLENTE MAJESTÉ LE ROI
1943

PROCÈS-VERBAL

Le JEUDI 20 mai 1943.

Le Comité spécial de la restauration et du rétablissement se réunit à onze heures du matin, sous la présidence de M. J.-G. Turgeon.

Présents: MM. Bertrand (*Prescott*), Black (*Cumberland*), Brunelle, Castleden, Ferron, Gillis, Hill, Jean, Mackenzie (*Neepawa*), MacNicol, McKinnon (*Kenora-Rainy-River*), McNiven, Matthews, Nielsen (*Mme*), Ross (*Calgary-Est*), Sanderson, Turgeon et Tustin—18.

Le président apprend au Comité que M. Quelch, qui a été très assidu aux réunions, est absent par suite d'un accident, mais qu'il sera de retour sous peu.

M. Louis Bérubé, professeur à l'Ecole des Pêcheries, de la province de Québec, est appelé. Il dépose un mémoire et les membres du Comité l'interrogent.

Le président doit s'absenter et M. McNiven, président suppléant, le remplace.

Sur la proposition de M. Jean, le Comité décide de faire imprimer en entier le mémoire de M. Bérubé bien qu'une partie seulement ait été lue.

M. Gillis propose un vote de remerciements au témoin pour l'exposé utile et instructif qu'il a fait au nom des pêcheurs. Le président suppléant remercie le témoin et celui-ci se retire.

A une heure de l'après-midi le Comité s'ajourne au vendredi 21 mai à onze heures du matin, alors que M. S. W. Fairweather, chef des recherches et de l'expansion aux chemins de fer Nationaux du Canada, et M. D. W. McLachlan, du ministère des Transports, à Ottawa, témoigneront relativement à la houille de la Nouvelle-Ecosse et du détroit de Canso.

Le secrétaire du Comité,
J. P. DOYLE.

TÉMOIGNAGES

CHAMBRE DES COMMUNES,

Le 20 mai 1943.

Le Comité spécial de la restauration et du rétablissement se réunit à onze heures du matin, sous la présidence de M. J.-G. Turgeon.

Le PRÉSIDENT: Mesdames et messieurs, nous sommes prêts à procéder. Puis-je, auparavant, faire une observation purement personnelle. J'ai remarqué que depuis quelques jours M. Quelch n'était pas à son siège. Or, comme il a toujours été très actif et qu'il est membre de notre comité du programme, d'autres se sont sans doute demandé comme moi la raison de son absence, et je viens d'apprendre que cette absence est due à un accident qui l'a obligé à s'aliter. Je mentionne la chose, vu sa fidélité à assister à nos réunions.

Nous avons avec nous, ce matin, M. Louis Bérubé, professeur d'économique-es-pêcheries et directeur adjoint du service social-économique à l'Ecole des pêcheries de Ste-Anne de la Pocatière, comté de Kamouraska, province de Québec. M. Bérubé va déposer un mémoire qui, nous l'espérons, constituera une collaboration à nos travaux relatifs aux conditions d'après-guerre. J'invite M. Bérubé à bien vouloir se présenter.

Le professeur LOUIS BÉRUBÉ est appelé.

Le TÉMOIN: Mesdames et messieurs, un accident survenu au cours d'une partie de ski m'interdit de me tenir debout bien longtemps et vous voudrez bien me permettre de rester assis. La question que l'on m'a demandé de traiter devant vous concerne surtout les pêcheries de la province de Québec. Toutefois, ce que je dirai s'applique également à tout le littoral de l'Atlantique, car les conditions, dans le Québec, sont à peu près les mêmes que dans la Nouvelle-Ecosse, le Nouveau-Brunswick et l'Ile du Prince-Edouard. Lorsque je ferai allusion à un cas particulier à la province de Québec, je le signifierai. Il est impossible de traiter de la restauration sans toucher à la question des juridictions fédérale et provinciale. Il convient de dire que cela n'est pas de mon domaine, que je n'ai pas la compétence voulue pour traiter de cette matière. Je laisse à l'autorité compétente le soin de déterminer si les recommandations que nous allons discuter donnent lieu à de telles difficultés.

Tout problème d'après-guerre peut se résoudre de deux façons: laisser les choses s'arranger d'elles-mêmes ou, par une action concertée, intervenir jusqu'à ce que le monde ait recouvré son équilibre économique, social et politique.

Si la première solution a cours, par suite de la diminution progressive de la production pour les besoins de la population civile sous une économie de guerre, par suite aussi de l'excédent de circulation monétaire attribuable à la prospérité du temps de guerre, le pouvoir d'achat mondial, au cours des premières années qui suivront la cessation des hostilités, a une bonne chance non seulement de se maintenir à un haut niveau mais même de s'accroître. Nous pouvons nous attendre, du moins dans les pays producteurs, à une vague de prospérité d'après-guerre; mais il y a aussi le danger d'une inflation d'après-guerre, ce qui est moins rassurant.

Et plus tard, lorsque les militaires démobilisés et les travailleurs de guerre congédiés entreront en scène, qu'arrivera-t-il? Si les uns cessent de toucher leur solde, et si les autres, par suite de la diminution inévitable de la production de guerre, se trouvent sans emploi, le revenu national du pays accusera une première baisse. Il s'ensuivra une diminution dans la consommation, d'où perte d'emploi pour d'autres travailleurs et nouvelle diminution du pouvoir d'achat du consommateur. Et ainsi de suite jusqu'à ce que nous nous retombions de nouveau dans les horreurs d'une dépression économique qui cette fois ébranlera jusque dans leur

fondement, si elle ne les détruit pas, les institutions politiques, économiques et sociales pour lesquelles la démocratie se bat.

Quant à la deuxième solution, bien que les projets ne constituent pas une panacée ni une cure infaillible, ils ont au moins, s'ils aboutissent à une action intelligente, une bonne chance de maintenir l'inflation dans des limites raisonnables et de réduire au minimum les tribulations et les difficultés inhérentes à la transition d'une économie de guerre à une économie de paix.

L'élaboration des projets, toutefois, ne devrait pas être l'affaire exclusive de l'Etat, bien que certains économistes aient une tendance à s'en remettre entièrement à lui.

En matière de restauration, le premier rôle revient au gouvernement. Il représente tous les éléments et il est le coordonnateur désigné de nos efforts. De plus, dans certains domaines, son action directe est essentielle. Par exemple, pour maintenir le pouvoir d'achat du consommateur à un niveau raisonnable et éviter ainsi un chômage déplorable, un certain contrôle des prix et de la distribution, assez semblable à la régie actuelle, devra être exercé. Voilà une tâche qui incombe au gouvernement et qui comporte une action directe. Puis, durant la transition de la production du temps de guerre à la production du temps de paix, il y aura des baisses dans le taux de l'emploi. On devra y parer par des travaux d'importance nationale, même si ces travaux ne rapportent qu'à la longue. Voilà une autre tâche qui incombe au gouvernement.

Toutefois, nous ne voulons pas que l'Etat soit seul à porter le fardeau, ni seul à diriger l'affaire. La tâche à laquelle nous aurons à faire face après la guerre apparaît déjà comme trop immense et trop compliquée, et pour la remplir, il ne faudra pas moins que la coopération intelligente et l'action énergique de tous les intéressés. Même alors, le gouvernement sera appelé à aider l'entreprise collective. Mais si cette aide est donnée à des institutions sociales et économiques qui ont pour le moins une bonne chance de pouvoir se suffire à elles-mêmes, dans les années à venir, non seulement elle permettra aux gens de traverser la période de crise ou de rajustement d'après-guerre, mais aussi elle constituera un placement solide au point de vue d'une sécurité sociale permanente.

Au Canada, un programme de restauration en vue d'une sécurité sociale comportant l'action gouvernementale, semble devoir soulever immédiatement la question des pouvoirs fédéraux et provinciaux et peut dégénérer en une lutte entre le Dominion et les provinces. Que nos législateurs et experts en science politique se concertent pour résoudre le problème. Tel quel, ce problème n'est pas du domaine du présent rapport, pas plus qu'il n'est de la compétence de son auteur.

On s'occupe beaucoup actuellement de projets pour l'après-guerre et cela est très heureux non seulement pour le peuple en général mais aussi pour ceux qui se battent présentement pour nous. Ce doit être pour eux un grand encouragement de savoir que leurs vaillants efforts ne sont pas perdus et que le sang d'un si grand nombre n'est pas versé en vain, mais, qu'au contraire, en plus de produire des armes et des vivres pour gagner la guerre, le civil se préoccupe d'assurer aux combattants la sécurité et le bien-être qu'ils auront si hautement mérités.

Dans la province de Québec plus que dans toute autre des provinces maritimes, il convient de nous préoccuper de l'avenir de nos pêcheries, afin d'être en état d'agir en temps opportun. Avant la dernière guerre, nos pêcheries et nos pêcheurs ont subi une crise économique sérieuse. Les problèmes qui se posèrent alors, et pour lesquels nous n'étions pas préparés, ne manqueraient pas de se poser de nouveau après la présente guerre, si nous laissions les choses s'arranger d'elles-mêmes. Si nous ne voulons pas nous trouver dans le même désarroi ni être exposés aux mêmes difficultés, si nous ne désirons pas être victimes de tergiversations et de délais néfastes, nous devons nous montrer prévoyants et être prêts à agir de façon intelligente, quand le moment sera venu. Il serait malheureux que l'expérience acquise au prix de si grands sacrifices ne serve à rien.

Le présent rapport traite surtout du problème des pêcheries maritimes du Québec. Toutefois, les conditions sont actuellement et continueront d'être à peu près identiques dans les autres provinces, c'est-à-dire sur la côte orientale du Canada. *Mutatis mutandis,* cette étude, ainsi que ses conclusions et recommandations, peut servir ailleurs.

LES CONDITIONS D'AVANT-GUERRE

Bien qu'il importe de limiter la longueur de ce rapport, le récit de la dépression économique que les pêcheries du Québec ont connue avant la guerre mérite bien d'être résumé en quelques lignes. En effet, la période de 1931-1937 fut la plus sombre des annales de notre industrie de la pêche, et il est fort douteux que la période de l'après-guerre nous offre un aussi triste tableau de désarroi et de misère et un plus grave problème de restauration.

CAUSES

Les causes de la crise subie en 1932 par les pêcheries du Québec sont nombreuses. Quelques-unes ont été communes à d'autres industries et commerces, par exemple, la réduction générale de la faculté d'achat des consommateurs. D'autres, par ailleurs, étaient particulières aux pêcheries. Nous pouvons énumérer parmi ces causes la perte des marchés d'exportation. Il a fallu forcément en abandonner quelques-uns. Notre situation devint précaire à l'égard d'autres marchés: nos produits en furent en partie chassés par la concurrence d'autres pays producteurs. L'Italie avait constitué jusqu'alors le plus grand débouché pour notre meilleure morue séchée de Gaspé, mais ce débouché nous fut complètement fermé en 1933 par suite de l'application du programme économique nationaliste de Mussolini. Sur les autres marchés d'exportation, nous avions un peu négligé de stabiliser notre situation, vu que le débouché italien nous était accessible. Entre temps, dans l'Amérique du Sud, par exemple, d'autres pays producteurs s'étaient établis solidement et ils ont tenu fermes quand nous avons essayé de reprendre le terrain perdu. Ils étaient en mesure de coter des prix inférieurs à ceux qu'exigeait la qualité de notre produit et c'est ce qu'ils ont fait.

Même aux Antilles, aux Etats-Unis et en Angleterre, la concurrence d'autres pays producteurs a influé nettement non seulement sur la vente de la morue sèche mais aussi sur celle de plusieurs autres produits de nos pêcheries.

MARCHÉ NATIONAL

Chassée de nos marchés d'exportation, notre production a dû se replier sur notre marché national. Mais il a fallu en faire la conquête, morceau par morceau. Des compagnies de pêche des provinces maritimes, qui avaient une avance d'au moins vingt-cinq ans sur nos expéditeurs, y étaient solidement implantées. Leurs produits étaient renommés et acceptés, et elles ne nous voulaient pas céder de bon gré une partie d'un marché qu'elles avaient enlevé de haute lutte aux expéditeurs de poisson des Etats-Unis, en 1908 et les années subséquentes.

Par ailleurs, nous ne produisions pas ce que les consommateurs voulaient. Notre production avait consisté jusqu'alors en poisson salé et séché, et le marché national demandait du poisson frais, surtout des filets. La transformation progressive de tout notre régime de production s'imposait, ce qui n'était pas une mince tâche. Puis, il n'y avait pas d'installations frigorifiques sur les rives maritimes du Québec, et nous manquions de spécialistes des nouveaux procédés de préparation. Enfin, pour mettre le comble à cette série de désavantages, nos produits subissaient une disparité injuste dans les tarifs de marchandises et de messageries. Croyez-le si vous le voulez, mais en 1930, le tarif visant le poisson frais expédié de la côte de Gaspé à Québec, Montréal et Toronto, était supérieur d'un demi-cent à trois quarts de cent la livre au tarif applicable à plusieurs endroits du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Ecosse, endroits qui, dans bien des cas, étaient à 200 milles et même davantage plus loin de ces marchés communs.

AUGMENTATION DU NOMBRE DE PÊCHEURS

Ces désavantages, qui pouvaient ruiner n'importe quelles industries de pêche, ont compromis la nôtre (*voir* graphique I). Par surcroît, le nombre des pêcheurs a augmenté dans des proportions absolument anormales. Chaque année, avant 1930, des familles entières, y compris des jeunes hommes atteignant leur majorité, quittaient les régions de pêche pour les centres industriels à l'intérieur du pays. Cette migration normale aidait à maintenir un certain équilibre entre

I

DIMINUTION DES PÊCHERIES DE MORUE DE QUÉBEC—PÉRIODE DE 1918-1939
VALEUR MARCHANDE TOTALE

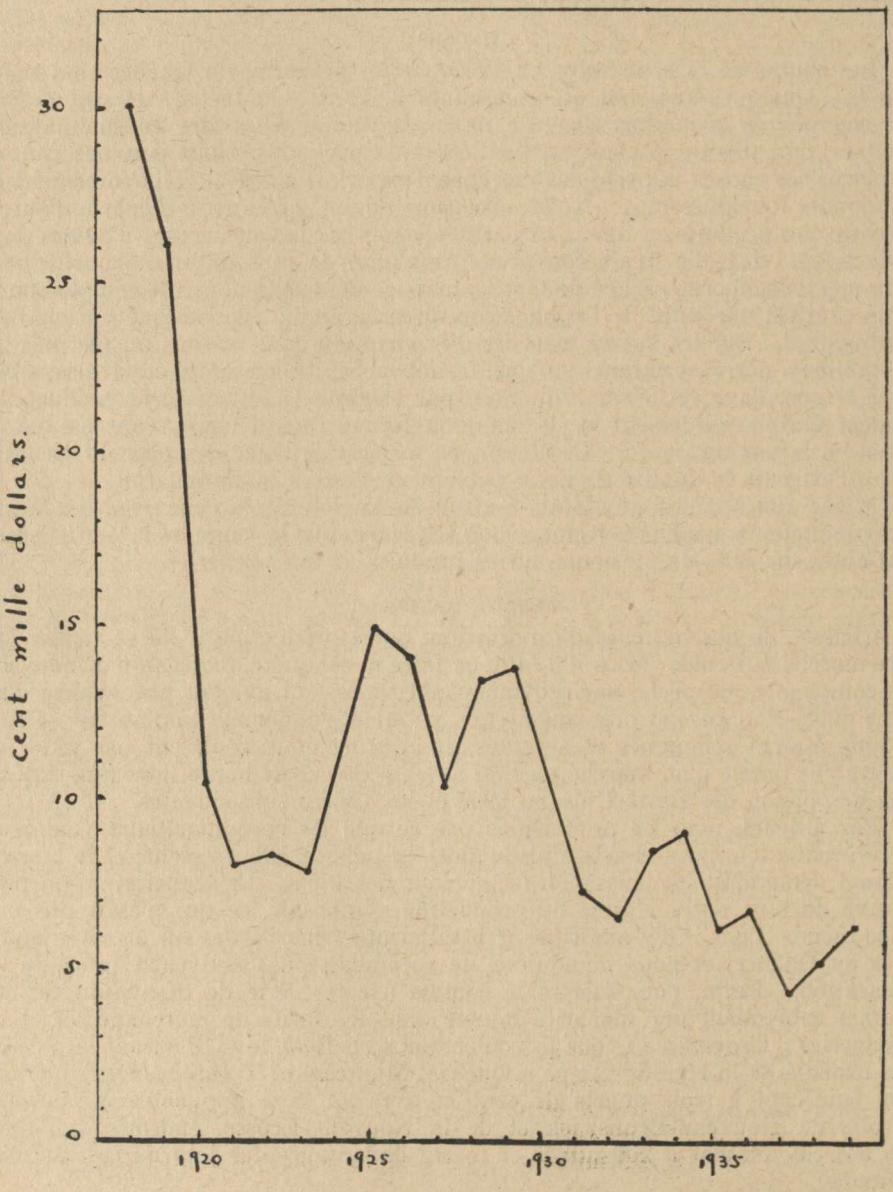

le nombre des pêcheurs et les capacités de l'industrie. Mais après 1930, non seulement cette migration cessa, mais on assista au triste pèlerinage de ceux qui revenaient, ayant émigré avant la dépression. Ainsi l'augmentation nette du nombre des pêcheurs s'établit à 40 p. 100 pour la période 1929-1935 (graphique II), tandis que l'indice de la valeur du poissson capturé baisse à 56.

LES ANNÉES SOMBRES

On peut facilement concevoir ce qui pouvait résulter et résulta en effet d'un tel chaos. Le rendement moyen de la pêche atteignit un étiage sans précédent. De fait, en 1932, par comparaison avec 1926, l'indice du revenu moyen de la pêche fléchit à 42, tandis que le revenu provenant de la pêche de la morue baissa jusqu'à 30. Les pêcheurs ne pouvaient plus, par leurs durs labeurs, fournir le pain quotidien aux personnes à leur charge. La pauvreté et la misère noire sévirent sur toutes nos rives maritimes. L'indemnité de

II

AUGMENTATION DU NOMBRE DE PÊCHEURS MARITIMES—PÉRIODE DE 1929-1935

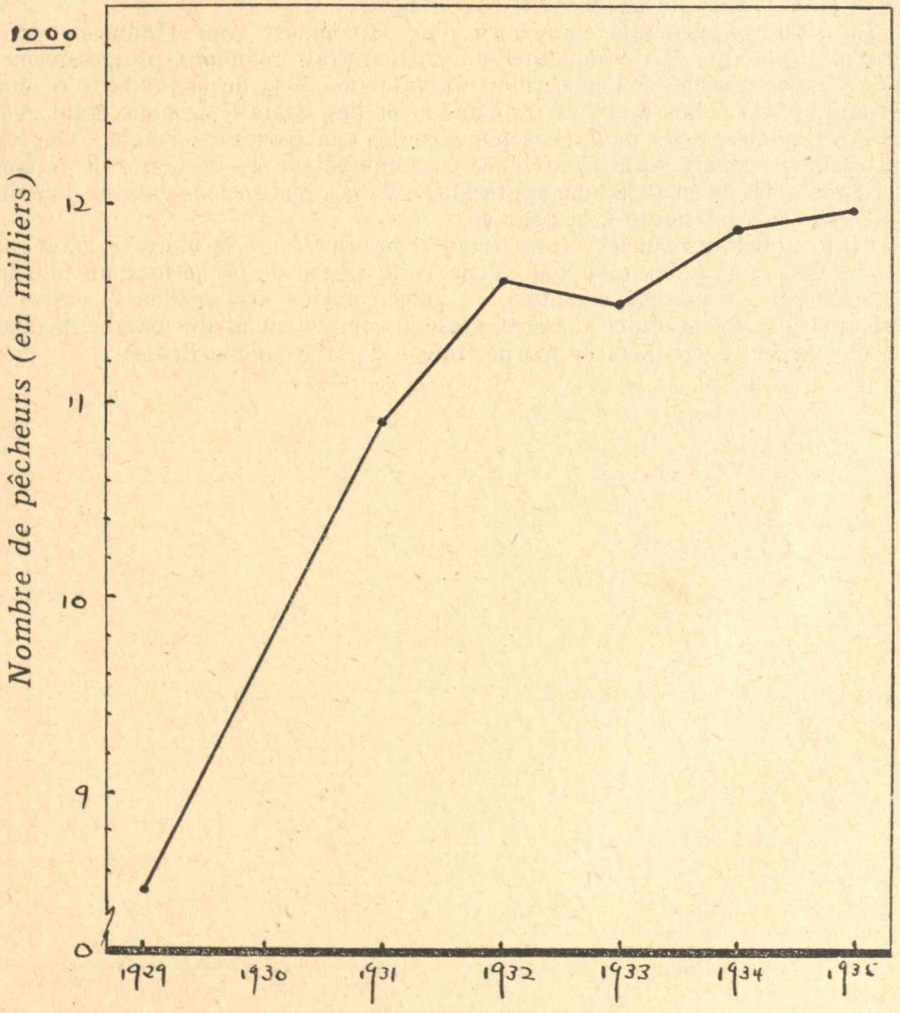

chômage introduite en guise de mesure de secours provisoire dut revêtir en quelque sorte un caractère permanent. Dans plusieurs agglomérations de pêche, tous les pêcheurs émargeaient au budget du secours direct pendant les mois d'hiver, et, pour plusieurs d'entre eux, ce régime se continuait pendant toute la saison de pêche. En fait, nous avons enquêté nous-même sur plusieurs cas particuliers et constaté que l'allocation de l'Etat, bien que petite et maigre, rapportait plus au foyer que la pêche. Comme il était interdit aux pêcheurs de puiser aux deux sources simultanément, nombreux furent ceux qui jugèrent à bon droit préférable de laisser leurs barques sur le rivage.

RESTAURATION

Des entreprises privées et des coopératives entreprirent un travail de restauration, mais elles ne pouvaient réaliser beaucoup de progrès par elles-mêmes. Il fallut que les gouvernements de Québec et d'Ottawa intervinssent. Le premier établit des installations frigorifiques et aida la production et la vente; le second se chargea, pour sa part, des campagnes de publicité, d'encourager l'éducation populaire et de payer une prime pour le poisson salé. Les deux gouvernements vinrent à la rescousse des pêcheurs nécessiteux en versant des octrois pour l'achat de barques et d'agrès neufs.

La situation générale s'améliora plus rapidement sous l'influence de ce nouveau stimulant. La production du poisson frais remplaça progressivement celle du poisson séché et l'an dernier elle atteignit 50% de la production totale (graphique III). Les marchés du Canada et des Etats-Unis nous étant redevenus accessibles, nous nous en sommes taillé une part raisonnable. On relèvera dans le rapport de la Conférence économique sur les pêcheries de la Nouvelle-Ecosse, tenue en 1938, une appréciation de nos réalisations dans ce domaine. Le passage suivant figure à la page 46:

"Il y a quelques années, Gaspé écoulait presque toute sa morue à l'état salé. Aujourd'hui, environ six mois par année, cette région de pêche joue un rôle très important sur le marché canadien, et dans certains des meilleurs centres de consommation, ses produits chassent presque complètement du marché, pendant l'été et l'automne, les filets de morue fraîche de la Nouvelle-Ecosse".

III

PÊCHERIES MARITIMES DU QUÉBEC

Graphique montrant la diminution de l'industrie de la morue sèche et l'augmentation correspondante du commerce de poisson frais et gelé sur la côte de Gaspé, 1932-1942

POURCENTAGE DE LA PRISE TOTALE

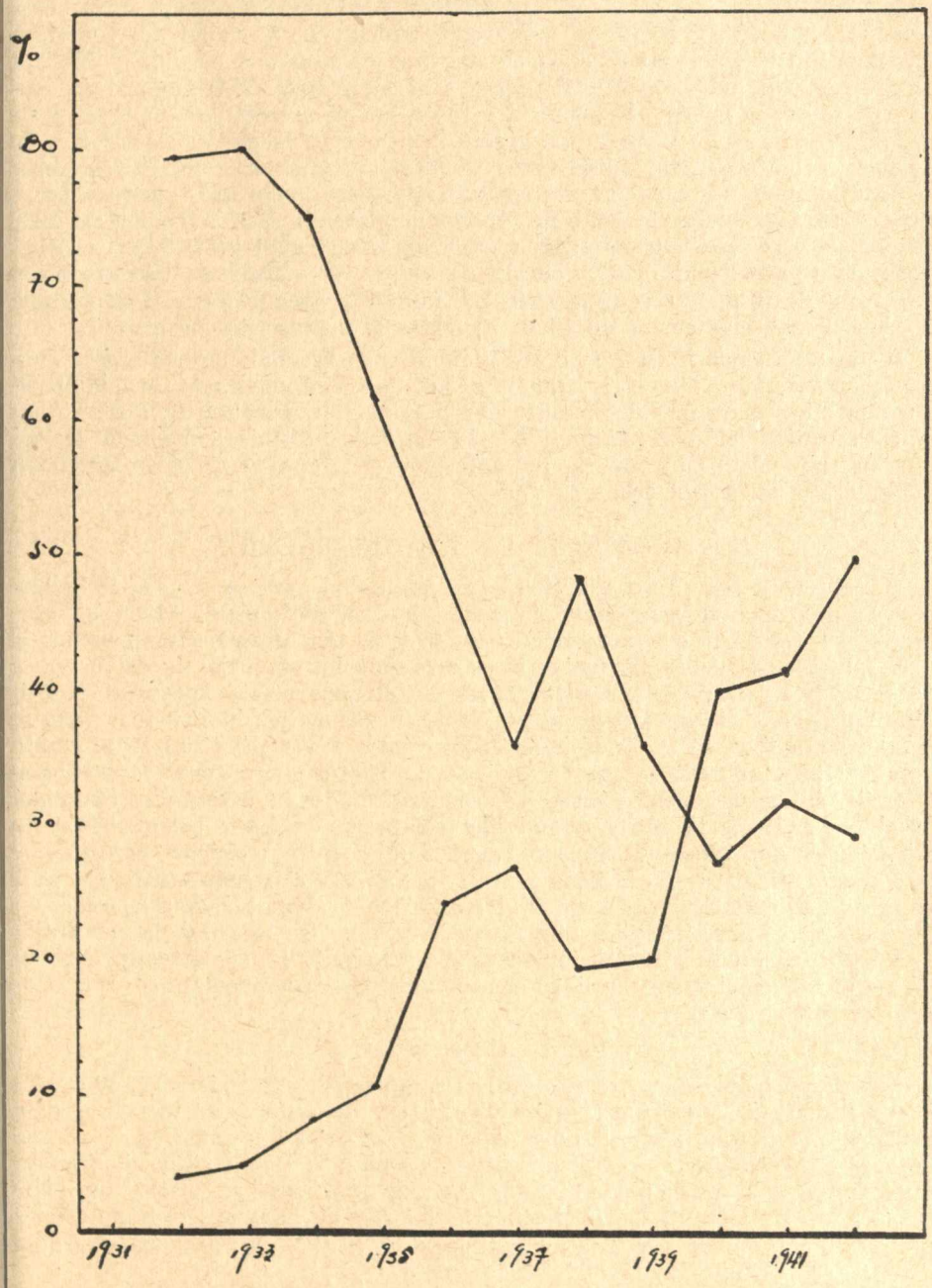

En raison de la faible puissance d'achat du public en général, les niveaux des prix ne se sont pas relevés beaucoup et le revenu des pêcheurs est resté également bas. Cependant, l'indemnité de chômage et le secours direct ont cessé en été et sont très sensiblement réduits l'hiver. La colonisation, l'agriculture, le jardinage et l'exploitation forestière ont fait leur part, mais c'est la prospérité de la guerre actuelle qui a amené la reprise définitive.

La retraite forcée du Danemark et de l'Islande des marchés de l'Amérique centrale et de la l'Amérique du Sud a rouvert la porte à notre poisson salé et séché. L'Angleterre, privée de ses sources d'approvisionnement ordinaires, demande nos filets de morue et se procure, ailleurs au Canada, des conserves de poisson. Les Etats-Unis réclament de plus en plus nos produits. N'étant pas entravés dans les premières années par les règlements de la Commission des prix en temps de guerre, les prix du poisson commencèrent à se relever pour atteindre les cours de la première guerre mondiale et même les dépasser. On a établi un plafond cette année, mais les prix maxima sont très raisonnables. Un tel stimulant, un meilleur prix pour le poisson, donne un regain de vie à la pêche. La production a sauté de 715,911 quintaux en 1937 à 909,238 en 1939 et elle a dépassé le million en 1942, se chiffrant exactement à 1,048,771. L'augmentation totale depuis 1937 s'établit à 45 p. 100. Mais si l'augmentation n'a été que de 10 p. 100 de 1939 à 1942, il faut se rappeler qu'elle s'est produite en dépit d'un fléchissement de 10 p. 100 dans le nombre des pêcheurs.

Voilà en résumé l'histoire de la première crise économique qui a sévi dans les pêcheries québecoises, et à laquelle a fait suite l'effondrement de l'industrie, l'augmentation anormale du nombre des pêcheurs, le désarroi, la misère, puis une restauration lente et pénible. N'est-ce pas là un tableau fidèle de ce qui se produirait encore une fois, la présente guerre finie, si on laissait les choses se régulariser d'elles-mêmes.

LE PROBLÈME DE L'APRÈS-GUERRE

Nombreuses sont les prédictions sur ce que la période de l'après-guerre réserve à l'univers en général et à chaque pays en particulier. Quelques prophètes, heureusement peu nombreux, prédisent un gigantesque effondrement, et à l'instar des autruches ils recherchent actuellement un coin de sable où se blottir la tête. D'autres ne font pas de prédictions et ne formulent pas de plans non plus. Ils ne savent ni ne cherchent le moins du monde à prévoir ce qui peut arriver et ils se résignent à accepter la situation qui se produira. D'autres enfin prétendent que la période de l'après-guerre sera ce que nous la ferons, et ils ont déjà commencé à faire des études et à formuler des plans afin d'être prêts à la tâche quand elle s'imposera. Il est presque superflu d'ajouter ici que plusieurs appartiennent déjà à cette troisième catégorie et que nombre d'autres s'y rallient petit à petit. C'est la seule attitude qu'il convient d'adopter à l'égard de la restauration. Même si nous sommes en bute plus tard à des difficultés imprévues résultant d'erreurs dans la conception de plans, le stimulant infusé à tous ceux qui "travaillent pour atteindre un but clairement défini" devrait imprimer une impulsion suffisamment forte pour nous faire traverser une crise.

LE BUT DE LA RESTAURATION

Quand on traverse une rivière au cours rapide, il faut diriger l'embarcation bien en amont afin d'atteindre sûrement le lieu de débarquement; si l'on navigue autrement, la barque atterrira bien en aval. Ce principe s'applique aux programmes de reconstruction. Luttant pour un monde meilleur, visons à atteindre le maximum afin d'obtenir au moins quelque amélioration. C'est un point essentiel. Si l'univers revient à l'économie désordonnée, aux querelles politiques, aux conditions sociales antérieures, toutes les luttes, tout le sang répandu, tous

les sacrifices seront vains. Et prenons bien garde que, les hostilités terminées, la bataille ne se continue en notre pays, cette fois.

Quelques économies ont déjà établi un objectif presque parfait. Ainsi, l'*United States National Resources Planning Board* veut que l'économie d'après-guerre de son pays soit maintenue, pour commencer, au niveau actuel et atteigne même un niveau plus élevé ensuite. C'est l'objectif qu'il a fixé pour le pouvoir d'achat et le taux de l'emploi en particulier. Il prétend avec raison que si, pour la destruction, une économie de guerre a obtenu les réalisations qu'elle peut faire valoir, une économie de paix consacrée au bien de l'humanité peut accomplir mieux ou du moins autant. Voici les paroles du président Roosevelt lui-même:

> L'énorme capacité de production de notre pays, de tous les pays, a été démontrée. L'immunité contre les privations pour tout le monde n'est plus une utopie.

Des relevés récents ont démontré que cette assertion est loin d'être complètement erronée. Les possibilités de production et d'emploi seraient énormes si le pouvoir d'achat de nos classes moyennes et inférieures était relevé progressivement. La prospérité de guerre l'a démontré clairement. Si la production des marchandises pour civils n'avait pas été entravée par les nécessités d'une économie de guerre, combien de choses considérées auparavant comme des articles de luxe et le lot de quelques privilégiés, seraient devenues des nécessités, d'après les nouvelles conditions d'existence, et eussent été achetées par le plus grand nombre?

Notre économie est plus que fautive si pour donner sa mesure elle doit s'accompagner d'une destruction si colossale, et notre régime économique est fondamentalement mauvais et subversif si la puissance de production atteinte au cours de cette horrible guerre ne peut s'utiliser pour l'avantage de l'humanité. Il ne s'agit pas ici de phrases extraites des œuvres d'un penseur, mais de sentiments que nous éprouvons tous au fond de nos cœurs.

Toutefois, une préparation de cette sorte et vers un tel objectif devrait s'effectuer sur une grande échelle, celle de l'économie internationale. Aucun pays ne pourrait se rétablir par lui-même à moins de disposer sur son territoire, des ressources naturelles, du capital, de la main-d'œuvre et du pouvoir d'achat voulus. Même alors, ses réalisations pourraient difficilement être permanentes, sans l'édification de barrières assez hautes et assez fortes contre les importations venant des autres pays, ce qui empêcherait en même temps les exportations. Le succès de cette attitude d'isolement serait très problématique. Une vieille loi fondamentale de l'économie s'y oppose, et si dans l'économie internationale, elle tolère un certain jeu, on ne peut en faire entièrement abstraction ni la violer constamment sans avoir un jour ou l'autre une note à payer.

On peut à tout le moins discuter l'objectif élevé vers lequel tend l'*United States National Resources Planning Board* et la tentative mérite un essai sérieux. Si jamais on atteint cet objectif, ce ne sera qu'au moyen de mesures progressives et graduelles. Soyons donc raisonnables à ce sujet et comme première mesure s'appliquant à notre pays, assurons-nous que la prospérité de guerre, qui a déjà assuré des salaires bien plus élevés aux classes pauvres, ne soit pas trop atténuée lorsque nous passerons de l'économie de guerre à celle de paix.

LES PÊCHERIES ET LA RESTAURATION

Quel est le rang de l'industrie de la pêche au Canada dans le plan général? En période de marasme, les agriculteurs peuvent compter sur eux-mêmes et produire seulement pour la consommation domestique, du moins jusqu'à ce que le pire soit passé. Il n'en est pas ainsi de la pêche. C'est une entreprise de production alientaire et dans un seul voyage un pêcheur peut rapporter ce qu'il lui faut pour un an. Il lui faut donc, d'habitude, vendre sa production. Ainsi l'armature économique des pêcheries repose sur la vente et le prix du

poisson. Espérons que dans l'après-guerre, ces deux points d'appui continueront d'être solides, mais en même temps, préparons-nous à toute éventualité moins heureuse. Du reste, il est plus sage, en ce qui concerne la restauration des pêcheries, d'avoir une surprise agréable à la fin que de s'endormir sur ses lauriers d'abord et de s'éveiller à la réalité quand il sera trop tard.

N'oublions pas non plus que la pêche, à titre d'industrie, et les pêcheurs en tant que consommateurs, doivent apporter à la prospérité nationale toute leur contribution pour que celle-ci soit complète. Les pêcheurs en tant que classe de la société ne peuvent pas, et ils ne le voudraient pas non plus, se croiser les bras pendant la durée du combat, et revendiquer ensuite une part de la victoire pour laquelle ils n'auraient pas lutté.

Dans les circonstances, tout le problème de la restauration des pêcheries du Canada offre trois principaux aspects: l'aspect mondial, l'aspect national et l'aspect particulier. Il sera de suite question des deux premiers, tout le chapitre suivant traite du troisième.

LA SITUATION MONDIALE

La situation mondiale va jouer ici un rôle vital et le comportement de notre industrie de pêche et des débouchés de notre poisson dépendra en grande partie de la consommation et de la production mondiales du poisson. Ces deux aspects valent une étude attentive.

Il y a actuellement dans le monde entier pénurie de poisson. En fait, pour la saison de 1943, dans les débouchés relevant des Alliés, il y a une demande calculée de 228,000,000 de livres, rien que pour le poisson salé et une offre possible de 114,000,000 de livres seulement. Cette pénurie s'accroîtra inévitablement avant la fin des hostilités et dans les premières années qui suivront. Chaque conquête de nos armées amènera de nouvelles populations sous la dépendance des Alliés, d'où une demande accrue de poisson. Même si l'économie interne des pays conquis devait s'effondrer et si leur pouvoir d'achat devait se réduire à presque rien, il faudrait nourrir ces populations.

"Après la guerre, écrit M. Fadyen, directeur de la *Cooperative Wholesale Society*, d'Angleterre, "l'Europe aura à faire face à un problème de restauration économique et sociale encore plus formidable qu'en 1919. Le territoire où le conflit fait rage et celui qui est occupé par l'ennemi sont plus étendus, la tentative d'asservir toute la vie économique du continent à la machine de guerre allemande a été plus complète et probablement plus réussie. L'effondrement de cette économie de guerre, qui doit succéder à une victoire alliée, s'il ne la précède pas, va jeter la production et la répartition des vivres en Europe, y compris l'approvisionnement réduit des civils, dans un état de chaos. Les secours s'imposeront d'abord, surtout en matière de vivres, et pendant un court laps de temps, nous pouvons nous attendre à leur distribution d'urgence par des autorités militaires ou autres." (*Cooperative Information*, fascicule n° 4, 1943.)

Les pêcheries viennent après l'agriculture quant à la production alimentaire et si la situation devient telle que M. Fadyen l'a décrite, il faudra concevoir un plan en vue de fournir du poisson à ces populations. Dans l'intervalle, il faudrait que les prix payés aux pêcheurs se maintinssent à un niveau assez élevé pour assurer l'approvisionnement par les lieux de pêche.

Jusqu'ici tout a bien été pour les pêcheurs du Canada. Mais cet état de choses ne sera que transitoire. L'évolution de la production mondiale de poissonn amènera un changement. La pénurie actuelle de poisson est le résultat direct de l'économie de guerre mondiale, de la réquisition des navires et des bateaux pour les marines de guerre, de la mobilisation des ressources humaines pour la guerre et la production de guerre. Elle ne durera pas toujours.

Les pays qui ont dû renoncer à approvisionner le monde reviendront encore au premier plan dans les années à venir. Ils réorganiseront leurs flottes de pêche, les uns rapidement, d'autres plus lentement, et se remettront à l'œuvre. Ils

essaieront d'abord d'alimenter leur marché intérieur, mais comme une marée montante, leurs produits réapparaîtront en quantités croissantes sur les marchés que nous approvisionnons entièrement nous-mêmes à l'heure actuelle.

L'influence des autres pays producteurs atteindra son point culminant lorsque les flottes de pêche très mécanisées de l'Angleterre, de l'Allemagne, de la Russie et du Japon ainsi que les flottes mixtes de la Norvège, du Danemark et de quelques autres pays atteindront de nouveau leur capacité de production d'avant-guerre. Que résultera-t-il de cette rivalité? Le poisson n'était pas rare sur les marchés d'avant-guerre. Ainsi la concurrence pourrait être âpre. Nos produits n'ont pas alors toujours tenu le haut du pavé. Il pourrait arriver qu'ils soient éliminés, au moins en partie.

D'autre part si, dans l'après-guerre, l'on a un espoir de restauration sociale, économique et démocratique plutôt que purement nationaliste, il peut y avoir danger aussi d'une explosion de plans économiques nationalistes. En tout cas, il vaut mieux considérer cela comme une éventualité possible, sinon probable.

Dans les pêcheries l'éventualité ci-dessus est possible dans les grands pays à population dense où le marché domestique peut absorber toute la production nationale. Mais nombre de principaux pays producteurs, comme le Canada, la Norvège, le Danemark, la Hollande et Terre-Neuve, par exemple, sont et ont toujours été exportateurs, leurs marché nationaux n'absorbant qu'une faible partie de leur prise annuelle. Les seuls débouchés qui leur resteraient seraient alors dans les pays où les pêcheries ne peuvent encore répondre à la demande nationale. Leur nombre décroît rapidement, car l'on s'efforce partout d'augmenter la production en vue d'atténuer la pénurie actuelle. Des mesures en ce sens ont été prises dans certains pays sud-américains, et les Antilles, la Jamaïque et Puerto-Rico, en particulier, ont suivi cet exemple.

Si ces pays réussissent dans leurs efforts, les perspectives pour nos exportateurs canadiens pendant la restauration seront peut-être un peu moins brillantes. Je ne veux pas terminer, cependant, sur une note aussi pessimiste. Les Etats-Unis et le Commonwealth des nations britanniques ont toujours acheté du poisson canadien. Au cours des dix dernières années d'avant-guerre, ils avaient absorbé ensemble une moyenne de 86.6 p. 100 de nos exportations annuelles, et pendant la guerre ils ont accru leurs achats jusqu'à la limite de nos approvisionnements disponibles. Il ne semble certainement pas y avoir de raison pour que nous perdions dans l'après-guerre des clients aussi bons et aussi fidèles.

LE PROBLÈME NATIONAL

Néanmoins, peu après la guerre le poisson canadien sera moins en demande dans les débouchés mondiaux, et une proportion croissante de notre production devra compter sur le marché national. Comment se comportera ce marché? Le Canada est beaucoup plus un pays exportateur qu'un pays consommateur, particulièrement le Québec. Il n'y a pas si longtemps, 90 p. 100 de notre poisson québecquois était exporté dans les pays étrangers.

Si la restauration dans les autres industries a alors assez bien réussi et si l'embauchage s'est maintenu à un niveau assez élevé, le pouvoir d'achat dans notre marché intérieur sera à un point de hausse que les réserves accumulées de la pénurie de guerre (le cas échéant) ne pourraient qu'accroître. Cela pourrait donner lieu à une plus forte consommation de poisson. Il y a place pour un tel accroissement. Nous ne consommons que 20 livres par personne alors qu'en certains pays européens cette consommation atteint 40 et même 60 livres.

Comme il faut plus de deux livres de poisson entier pour chaque livre de produit apprêté, avec une population de 11,000,000 d'âmes, chaque livre gagnée en moyenne par personne dispose de 20 à 25 millions de poisson, poids brut. On peut entrevoir les possibilités qui en découlent. Pour un gain de 10 livres dans la consommation, le marché intérieur pourrait absorber de 200 à 250 millions de livres de poisson, ou encore la production pourrait être accrue d'autant, sans

rompre l'équilibre. Dans le Québec, la production moyenne de poisson est d'environ 90 millions de livres brutes, soit quelque 45 millions de livres de produit apprêté. Avec une population de 3,000,000 d'âmes, la consommation ne serait que de 15 livres seulement par personne, si nous pouvions produire tout ce que le consommateur demande. Nous regrettons de dire que nous sommes encore loin de cet objectif.

Il n'y a pas le moindre doute qu'en tout temps après la guerre nous pourrions vendre assez facilement une prise normale, mais là n'est pas la question. Dans la production de guerre, le Canada est l'un des quelques pays de pêche qui restent pour alimenter le débouché mondial sous le haute main des Alliés. Pour obvier à la pénurie d'aliments, et avec le sentiment des prix élevés, nous nous acheminons vers une production supérieure à la normale, que nous essaierons d'augmenter encore d'année en année. En raison de l'enrôlement volontaire dans les forces armées et dans les industries de guerre, le nombre des pêcheurs ne semble pas augmenter (il a même diminué de 10 p. 100 sur la côte de Gaspé, dans la province de Québec), de sorte que la production a surtout augmenté grâce au meilleur rendement individuel des pêcheurs, dû lui-même en partie à un travail ardu mais plus encore à l'amélioration des procédés de pêche, en d'autres termes, à la mécanisation de notre flotte de pêche.

La mécanisation est le dernier mot du progrès. Pour plusieurs espèces de poisson, elle peut quintupler la prise—et davantage—pour le même nombre de pêcheurs. C'est un puissant instrument de production. Si la disette de poisson est aiguë et persistante, il faudra encourager la mécanisation, et même la pousser jusqu'à la limite, quelles qu'en soient les conséquences dans l'avenir. L'alimentation est une arme, et le poisson est un aliment. Rien d'autre ne doit compter dans une crise aussi aiguë.

Voici, toutefois, où nous en viendrons. Après la prospérité de guerre, nous aurons une surproduction de poisson, due à l'exploitation d'une flotte mécanisée montée par un petit nombre de pêcheurs. Cela ne comporte pas d'inconvénient tant qu'il y a pénurie à la fois de poisson et de pêcheurs. Ce serait encore très bien, à l'étape de la stabilisation, si l'emploi était abondant dans les autres domaines de la production, où l'excédent de main-d'œuvre normalement destinée à la pêche pourrait se diriger. Ce serait encore une solution, moins bonne il est vrai, si l'on pouvait charger le gouvernement de tout le problème. La modernisation de notre flotte de pêche est une mesure recommandable, en principe, et les données fournies dans le chapitre suivant démontreront que c'est une nécessité en temps normal, au moins pour les pêcheries de la province de Québec. Mais le rajustement d'après-guerre, l'"efficience" et la quantité dans la production de poisson pourront constituer un actif de valeur douteuse, particulièrement si l'on a en même temps une augmentation du nombre des pêcheurs, une diminution de la demande de poisson et une pénurie d'emplois dans les autres domaines. Cette éventualité est possible. En pareil cas, une flotte hautement mécanisée limitera automatiquement la main-d'œuvre que la pêche pourra résorber, et dans une très grande mesure peut-être contrecarrera le travail de reconstruction lui-même.

LE DILEMME DE QUÉBEC

Ottawa encourage la modernisation de notre flotte de pêche en accordant d'assez forts subsides pour la construction ou la modernisation des bateaux. La limite imposée au nombre de chalutiers opérant sur le littoral atlantique a été levée. Dans une communication au *Financial Post*, l'honorable Ernest Bertrand, ministre des Pêcheries, a annoncé la préparation d'un programme dans ce sens.

Les subventions fédérales sont à la disposition des pêcheurs et des producteurs de poisson de la province de Québec, et des facilités de crédit leurs sont offertes par leur gouvernement provincial. La province de Québec pourrait donc mécaniser sa flotte de pêche, mais elle n'a pas fait grand'chose en ce sens. Jusqu'à la guerre, même avec nos procédés de pêche assez surannés,

les pêcheurs capturaient plus de poisson qu'ils ne pouvaient en vendre à bon prix, et l'augmentation de rendement actuel est le fait d'un travail plus intensif, plutôt que d'un armement plus efficace. Des bateaux neufs se construisent et des attirails neufs s'achètent tous les ans, mais ils sont du même modèle qu'auparavant.

Ainsi, par la force des choses, nous courons notre chance dans la province de Québec. Pendant les années de prospérité que la guerre et l'après-guerre nous vaudront encore, nos pêcheurs ne jouiront pas du revenu plus élevé que des procédés plus perfectionnés leur procureraient; de même leur contribution sera moins forte pour combler la présente pénurie alimentaire. Mais pendant les dures années de restauration qui suivront, l'industrie de la pêche gardera ainsi la porte ouverte à un plus grand nombre d'hommes.

Que vaut-il mieux? L'équation comporte trop d'inconnues. Mais voici une opinion personnelle: Québec devrait commencer la mécanisation de sa flotte de pêche, mais, devant l'incertitude de l'avenir, aller doucement jusqu'à la fin de la période d'instabilité de l'après-guerre. Quand nous verrons plus clair devant nous, et quand des ouvertures seront créées dans d'autres domaines, tout le programme pourra être poussé plus activement et réalisé complètement.

LA SÉCURITÉ SOCIALE ET LES PÊCHEURS

Puisque nous luttons pour créer un meilleur monde, le problème d'après-guerre, en ce qui concerne les pêcheries, ne consiste pas seulement à trouver un certain nombre de trous où caser tous les soldats démobilisés et tous les travailleurs de guerre originaires de nos côtes, pour qu'il retrouvent les mêmes difficultés, les mêmes niveaux inférieurs d'existence, les mêmes misères sociales qu'avant la guerre.

Le vieux pêcheur qui fume béatement sa pipe à la porte de sa cabane constitue un excellent sujet pour les artistes. Il se rencontre rarement dans les régions de pêche; l'air satisfait est emprunté pour la circonstance. Et ceux qui ont travaillé avec nos pêcheurs, partagé leurs peines et leurs misères, mangé avec eux, dormir dans leurs locaux souvent peu confortables, savent que la réalité est bien différente.

RECETTES ET REVENUS D'AUTREFOIS

Le sort des pêcheurs n'a jamais été enviable et cela, non pas seulement dans la province de Québec, mais dans bien des districts des provinces Maritimes. Au cours des siècles passés, les historiens sont unanimes sur ce point, ils ont été des demi-esclaves, sous la ferrule d'entreprises étrangères.

Au commencement du siècle actuel, cette ferrule d'entreprises étrangères a été si due qu'une révolte s'est produite sur la côte de Gaspé. Par bonheur, elle ne s'est pas répandue, et elle n'a pas été très grave, mais elle a porté à notre connaissance un état de choses curieux dans un siècle de progrès.

Au cours des trente dernières années, il y eut deux périodes de revenu satisfaisant pour nos pêcheurs, et il est embarrassant de les préciser: ce fut pendant la première guerre mondiale, et pendant celle-ci. Ce sont les deux seules circonstances où nos pêcheurs aient bénéficié d'un revenu convenable. La première a plus que triplé les recettes des pêcheurs, tandis que celles de la guerre actuelle n'ont pas encore atteint leur sommet, car le plafonnement des prix sur les produits des pêcheries, pour 1943, semble généralement plus élevé que l'année dernière. Mais il ne faut pas oublier qu'il s'agissait et qu'il s'agit d'une prospérité de guerre, qui n'offre aucun caractère de permanence ou de stabilité. En fait, à part ces deux sommets et quelques années de prospérité relative dans la période de 1926-1929, les revenus annuels des pêcheurs ont toujours été très faibles, la moyenne se tenant autour de $150. (Grap. IV.)

IV

PÊCHERIES MARITIMES

Fluctuations du revenu moyen des pêcheurs de la province de Québec au cours des 25 dernières années, de 1918 à 1942 inclusivement.

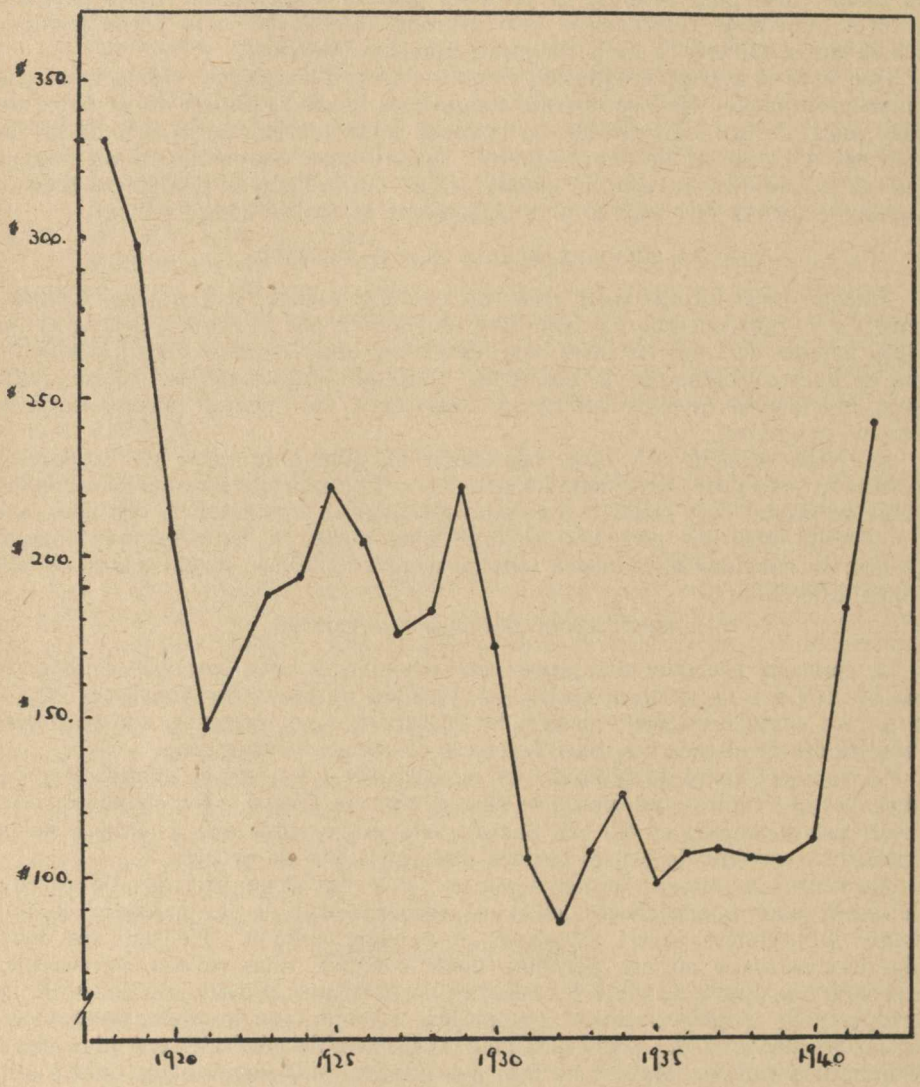

Cette fâcheuse situation n'est pas le monopole des pêcheurs de la province de Québec. Voici, pour l'année 1933, les chiffres relatifs à toute la côte atlantique, d'après le rapport de la Commission des écarts de prix (pages 184-185):

Cette année-là, les recettes du pêcheur moyen sur le littoral atlantique ont varié de $75 à $400 pour toute la saison, suivant les districts. Voici quelques chiffres, pour divers endroits:

District de pêche	*Recettes annuelles moyennes*
Lunenburg, Nouvelle-Ecosse	$300
Queens port, Nouvelle-Ecosse	200
Cap-Breton, Nouvelle-Ecosse, maximum	100
Glace-Bay, Nouvelle-Ecosse	75
Miramichi, Nouveau-Brunswick	300
Gloucester, Nouveau-Brunswick	100
Grande-Rivière, Québec	280
Belle-Anse, Québec	200

La moyenne pour toute la province de Québec, cette année-là, est de $107. Ce sont là des moyennes; certains individus ont gagné davantage, mais beaucoup ont gagné moins. Même si le groupe de ceux qui ont gagné moins que la moyenne comprenait un certain nombre de pêcheurs saisonniers, il comprenait un trop grand nombre de gens qui n'auraient pas d'autre moyen de subsistance.

Ces sommes ne sont pas le revenu. Le pêcheur doit prélever là-dessus ses frais de pêche et l'entretien de son matériel. Ce qui lui reste ensuite, c'est son revenu net, et c'est avec lui, ainsi que le rapport l'indique, que le pêcheur doit accomplir le tour de force de vivre et de faire vivre sa famille.

Ces chiffres sont corroborés par des enquêtes particulières. A Grande-Rivière, province de Québec, en 1939, sur un groupe de 16 pêcheurs, les meilleures recettes de la saison atteignaient $335.50 et les plus basses $168; après déduction des frais de pêche et d'entretien, les revenus (y compris la dépréciation), étaient respectivement de $167 pour le plus élevé et $39 pour le plus faible.

M. MacNicol:

D. Ils n'ont pas à payer d'impôt sur le revenu, là-dessus?—R. Sûrement non.

Le PRÉSIDENT: Etant obligé de m'absenter un moment, je prierai M. McNiven, vice-président, de prendre ma place.

(M. McNiven, vice-président, prend la présidence.)

Le TÉMOIN: Quelques-uns tranchent la question en blâmant le pêcheur: oisiveté, manque d'initiative, etc., etc.

"La plupart du temps, dit le rapport, on ne peut attribuer ces piètres revenus au manque d'application au travail chez le pêcheur qui peine de longues heures et affronte plus d'ennuis que nombre de travailleurs adonnés à d'autres métiers. Ils proviennent de conditions économiques défavorables."

Et quelle meilleure preuve peut-on fournir que l'activité sur nos côtes dès que la situation économique s'améliore? Que dire de l'augmentattion actuelle de la production alors que la main-d'œuvre diminue?

LE DROIT À LA SÉCURITÉ SOCIALE

Tous les programmes de restauration que nous avons eu l'occasion de lire insistent surtout sur la nécessité d'assurer la sécurité sociale aux ouvriers. Pour y arriver, on met en avant d'énormes programmes de travaux publics, d'améliorations aux habitations, de contribution de l'Etat à l'assurance et à la protection, de nutrition améliorée, etc. Cet intérêt porté au bien-être des classes inférieures est l'aspect le plus satisfaisant des plans de restauration. Il est essentiel, puisque la paix permanente ne saurait régner dans un monde où la richesse serait le lot d'un petit groupe et la pauvreté le lot du grand nombre.

Sait-on, toutefois, que jusqu'à ce que la prospérité de guerre se fasse sentir sur le littoral, nos pêcheurs ont toujours été la catégorie de plus faible revenu, dans notre société?

Cette déclaration est peut-être rude, mais n'en est pas moins vraie. Cette fois encore, l'Histoire le prouvera facilement. Chaque fois que s'est présentée, sur le littoral ou ailleurs, une occasion de s'employer au faible taux de salaire des manœuvres, nos pêcheurs—je parle de Québec—ont joyeusement quitté leur bateau pour saisir l'occasion. Les chutes périodiques du nombre des pêcheurs, telles que les statistiques les révèlent, s'expliquent toujours par l'activité économique générale de la période ou de la région. Voici des exemples, pris au hasard:

1907-1908—Chute de 1,000 unités dans le nombre des pêcheurs; construction de la première section du chemin de fer de la côte de Gaspé et de nombreux quais.

1911-1914—Chute de 3,000 unités dans le nombre des pêcheurs; construction de la deuxième section du chemin de fer de la côte de Gaspé, érection et mise en fonctionnement d'un moulin de pulpe à Chandler, comté de Gaspé.

1919-1926—Chute de 3,000 unités dans le nombre des pêcheurs, demande de main-d'œuvre en dehors de la côte de Gaspé et construction du boulevard Perron, autour de la péninsule gaspésienne.

Au-dessus de cela, et pour la même raison, il se produit un mouvement régulier d'abandon de la profession paternelle et d'émigration, et cette double désertion était si accentuée avant la guerre qu'elle a soulevé les protestations angoissées de Mgr Ross, évêque de Gaspé.

D'un autre côté, nos pêcheurs ont bravement répondu à l'appel aux armes. Notre littoral, comme on l'a déjà signalé, a fourni un pourcentage très élevé d'enrôlements volontaires. Une toute petite agglomération de pêcheurs dans le comté de Bonaventure a fourni 65 soldats. Et ceux qui restent ont réussi à augmenter la production, si essentielle à la guerre, avec le même outillage et un plus petit nombre de bras.

Les uns et les autres méritent mieux qu'un simple retour à leur misère antérieure. Nous sommes engagés sur l'honneur à procurer une situation meilleure à ceux qui risquent leur vie pour améliorer l'état du monde. Les pêcheurs, entre toutes les classes pauvres de notre société, ont le droit de voir corriger les maux d'ordre social, ont un droit à la sécurité sociale. Nous devons leur assurer au moins la dose de sécurité que la guerre actuelle a procurée.

SÉCURITÉ SOCIALE DANS L'INDUSTRIE DE LA PÊCHE

En général, la sécurité sociale devrait comprendre:

(*a*) Libération des privations, ou moyens suffisants d'existence.
(*b*) Protection adéquate contre tous les riques.
(*c*) Loisir pour les récréations physiques et intellectuelles.
(*d*) Possibilité d'une pension de vieillesse.

Examinons chaque partie dans son application aux pêcheurs.

(a) *Libération des privations*

Pour les pêcheurs, cela ne signifie pas le niveau d'existence de certaines classes mieux privilégiées, mais au moins des conditions de vie au-dessus de la pauvreté. Est-ce que les pauvres sont seulement ceux qui errent çà et là en demandant la charité? La vraie libération des privations signifie: une bonne maison bien monté, des vêtements confortables et une abondance d'aliments bien balancés.

(*b*) *Protection adéquate contre tous les risques*

Etant donné que tous nos pêcheurs sont des producteurs individuels et qu'ils possèdent leurs bateaux et le gréement en toute propriété, la première protection nécessaire est celle contre le risque de dommages et de perte du petit capital

représenté par ce placement. Par suite de la misère dans laquelle serait jetée leur famille, les pêcheurs ont besoin de protection individuelle contre les risques suivants: mort, accident, maladie et invalidité.

(c) *Loisirs pour récréations physiques et intellectuelles*

La pêche est un métier monotone surtout quand le poisson est rare. Le pêcheur a droit à tout au moins un minimum de récréation. C'est principalement le cas des jeunes gens dans les villages de pêcheurs.

Ces récréations pour les jeunes et les vieux tendraient à améliorer le niveau intellectuel par l'éducation des adultes. Les programmes de radio et les films éducationnels serviraient à la fois à des fins de récréation et d'éducation.

(e) *Passibilité d'une pension de vieillesse*

Le pêcheur y a droit. Après une vie pleine de risques et de labeur, il est raisonnable qu'il jouisse de repos et de loisirs pendant les quelques années qui lui restent à vivre. Réglons cette question une fois pour toutes. Le plan de pension de vieillesse fédéral-provincial assure l'existence des vieux pêcheurs.

VOIES ET MOYENS

Dans une société idéale les institutions économiques de chaque pays devraient être complètes en soi et réglementées de manière à assurer la sécurité pour tous avec le minimum d'intervention et de contributions de l'Etat. On peut y arriver en élevant les revenus des classes inférieures à un certain niveau et ces revenus permetront alors à ces classes de jouir d'un pouvoir d'achat qui leur donnera les moyens de vivre à l'aise. Ces revenus fourniraient même les moyens aux classes inférieures d'acheter les nombreuses protections dont elles ont tant besoin, pourvu naturellement que les institutions créées dans le but de fournir lesdites protections ne les vendent pas à profit mais simplement au prix coûtant. Ils pourraient également suffire à procurer des moyens de récréation et une pension de vieillesse.

Mais notre pays est loin d'être une société idéale et même au cours de la prospérité due à l'état de guerre, il y a peu de pêcheurs qui gagnent assez d'argent pour se procurer tous ces avantages de sécurité sociale. La moyenne de leur revenus est encore bien au-dessus du minimum nécessaire. Et par suite, si nous voulons établir un certain niveau de sécurité après la guerre, il faudra que l'Etat intervienne au moyen de contributions dans plus d'un domaine.

Dans certains de ces domaines l'interdiction et les contributions devront être considérables au début, mais le gouvernement devrait encourager la formation d'institutions qui peuvent, avec les ans, devenir indépendantes. Ses contributions diminunieront ainsi au fur et à mesure et l'argent dépensé par l'Etat, comme nous l'avons dit plus haut, servira non seulement à aider les pêcheurs pendant la crise de rétablissement d'après-guerre, mais il deviendra un bon placement en sécurité sociale permanente.

(a) *Recettes de la pêche et revenus des pêcheurs*

Si, comme nous venons de le voir, les revenus des pêcheurs n'arrivent pas à acheter tous les avantages de la sécurité sociale, ils ne devraient pas cependant tomber au-dessous d'un certain minimum. Ils doivent être suffisants pour leur permettre de vivre convenablement et d'entretenir leurs appareils de pêche. Il est toutefois difficile de fixer un chiffre. Les chiffres sont toujours discutables et les revenus-argent ne dérivent pas de leur valeur des chiffres mais de la quantité de marchandises et de services qu'ils sont capables d'acheter.

Les pêcheurs eux-mêmes, cependant, sont très raisonnables sous ce rapport et ne soulèvent probablement aucune difficulté dans le règlement de cette question. En 1934 un grand nombre d'entre eux ont comparu devant la Commission sur l'écart des prix et auraient été satisfaits de gagner $600 par saison.

"Les pêcheurs qui sont venus témoigner dit le rapport à la page 201, "se sont montrés fort modérés dans l'exposé de ce qui constituait pour eux le revenu nécessaire à l'entretien de leurs familles et au remplacement de leur attirail de pêche. La plupart d'entre eux ont déclaré que moyennant $600 par année, ils pourraient se créer une existence passable. Cette ambition, ajoute le rapport, n'est sûrement pas outrancière; et puis, ce n'est pas être exagéré que de compter qu'une réforme quelconque préconisée au sein de cette industrie devrait avoir pour premier objectif l'établissement d'au moins ce niveau de vie en faveur du producteur primaire".

A l'époque, l'indice du coût de la vie était à 95.7; il est maintenant à 118. Leur $600 reviennent à environ $750 d'après le chiffre actuel de l'indice. Ce chiffre n'est certainement pas exagéré et ferait tout juste vivre une famille de dix ou douze personnes. Mais sur nos rivages, grâce aux emplois agricoles et au jardinage en été et aux travaux forestiers en hiver, le total devrait arriver au moins à $1,000. Ce chiffre ne devrait pas être la limite mais il sera probablement suffisant au cours de toute ère de stabilisation d'après-guerre.

Il est difficile d'obtenir des chiffres exacts sur les revenus de nos pêcheurs en 1942. Une chose est certaine, et c'est qu'ils sont contents et qu'ils se sentent encouragés. Le premier but de tout programme de pêcheries est d'entretenir cet état d'esprit par de bons prix pour le poisson. Cela n'est pas très difficile puisque le plafond des prix de 1943 semble être même plus haut que celui de 1942. Mais quand finiront les années de prospérité d'après-guerre, le gouvernement sera obligé d'intervenir pour maintenir les prix à ce niveau ou du moins à un minimum convenable.

(b) *Crédit maritime*

Sous ce rapport, il faudra faire quelque chose pour fournir ou plutôt pour aider à fournir l'argent nécessaire aux grosses dépenses, par exemple, un nouveau bateau ou un nouveau moteur, un nouvel appareil de pêche. Quoique les revenus mentionnés ci-dessus comprennent les frais d'entretien et de renouvellement, les pêcheurs ont rarement l'argent disponible quand ils en ont besoin. Cela demande une sorte de crédit maritime. Ce crédit, nous sommes fiers de le dire, existe dans la province de Québec. Pendant deux ans Ottawa a fourni ce crédit à l'occasion par l'intermédiaire du gouvernement local et des banques populaires, et cette année la législature est en train d'étudier un projet de loi sur la création d'un système permanent de crédit maritime sur le plan du crédit agricole déjà en vigueur.

(c) *Protection*

Dans le domaine de la protection des placements, rien, absolument rien, n'a été accompli jusqu'ici. Il n'existe aucun plan d'assurance. Il est fort douteux en outre que ce genre d'assurance intéresse les compagnies par actions, et au prix qu'elles fixeraient, peu de pêcheurs seraient capables de payer les primes en temps ordinaires. Dans les accords d'emprunt avec les caisses populaires, l'assurance des bateaux et du gréement, qui forment la garantie du prêt, est obligatoire et payée par le gouvernement de Québec. Toutefois, la police appartient à la caisse comme partie de la garantie, et non pas au propriétaire des bien assurés, et elle ne couvre que le montant de l'emprunt. Ici encore, le gouvernement devra intervenir pour procurer une protection suffisante. Il l'a déjà fait plus d'une fois par le passé et quelques-uns de nos orages vers la fin de l'automne ont coûté assez cher au gouvernement de Québec. Une fois et d'un seul coup, en 1934, le ministère des Pêcheries de notre province a payé plus de $100,000 en indemnités.

La protection contre la maladie, les accidents et l'invalidité est très rare, si toutefois elle existe; il y a très peu d'assurance sur la vie en faveur de la famille.

L'emprunteur sur le plan de crédit maritime mentionné ci-dessus doit s'assurer sur la vie, mais seulement pour le montant de l'emprunt et au bénéfice du prêteur, non pas de sa famille.

Les compagnies par actions ne paraissent pas très anxieuses de s'avanturer dans ce domaine et les pêcheurs ne pourraient pas, avec leurs revenus ordinaires, payer les primes demandées par ces compagnies. Dans ce domaine également, l'Etat devra intervenir si l'on veut établir la sécurité sociale.

Dans le domaine de la protection le gouvernement a le choix de deux plans: Une assurance d'Etat semblable à celle—*mutatis mutandis*, naturellement—qui a été établie pour procurer à tous une pension de vieillesse; et une institution indépendante qui maintiendrait les contributions au niveau de la capacité de payer des pêcheurs. Le gouvernement serait obligé de faire de grosses avances au début mais ensuite l'institution pourrait en venir graduellement à se sustenter par elle-même.

Les deux plans sont également bons sous le rapport de la sécurité. Le premier coûterait davantage au gouvernement, mais il pourrait être mis en vigueur plus tôt et fournir une protection suffisante à tous dès le début.

Il serait toutefois constamment à la charge de l'Etat tandis que le deuxième a au moins une chance de devenir au bout de quelques années une institution sociale permanente et indépendante.

(d) *Loisirs*

Peu de chose a été accompli dans le domaine des loisirs—un peu de sport dans quelques localités, un cinéma dans quelques autres, des troupes d'acteurs locales ou de passage, et c'est à peu près tout. Maintenant que la guerre a supprimé l'importation de films français et que le rationnement de l'essence a suspendu les tournées d'artistes, les récréations de ce genre sont de l'histoire ancienne. Les loisirs intellectuels sont fournis par l'entremise de bibliothèques paroissiales, de clubs d'étude, des conférences, de programmes de radio. Les récréations sont irrégulières tandis que les moyens de culture sont toujours à la portée de ceux qui veulent y recourir. Il convient de faciliter l'accès aux deux. Le gouvernement ne peut guère intervenir directement, mais l'aide indirecte du ministère fédéral des Pêcheries en particulier, dans le domaine de l'éducation populaire, est très efficace dans le cas des moyens de culture et très appréciée. Dans le domaine des loisirs, le gouvernement peut également aider d'une manière indirecte, par l'entremise d'institutions sociales qui encourageraient la création d'organismes locaux et les aideraient à préparer de bons programmes de récréation.

SÉCURITÉ SOCIALE ET DÉMOBILISATION

Avant de terminer ce chapitre, il convient d'attirer l'attention sur un dernier point: l'effet de la démobilisation sur le programme de sécurité sociale.

Pendant le reste de la guerre et pendant les quelques années de prospérité d'après-guerre, on ne s'attend à aucun accroc, aucune difficulté insurmontable. Combien de temps durera cette période? Personne n'en sait rien, personne ne peut le prédire. Après la dernière guerre, il y a eu deux années d'arrêt entre la cessation des hostilités et la crise de la pêche. Si nous avons encore une crise, cette fois-ci, ce sera quand, ce sera quand la réorganisation des flottes de pêche de tous les pays recommencera à faire sentir son effet sur le marché international du poisson.

Ainsi, jusqu'à ce point, les soldats démobilisés et les ouvriers des usines de guerre originaires du bord de la mer pourront retourner à la pêche et aider à soulager la rareté actuelle du poisson sur le marché mondial. Aux prix actuels, ils ne manqueront pas de gagner de bons salaires, ce qui augmentera d'autant le pouvoir d'achat national.

Mais les portes ne devraient pas être ouvertes en grand. Si la justice sociale exige que chaque pêcheur ait un niveau de vie raisonnable et un minimum de sécurité, la justice économique d'un autre côté demande qu'aucune industrie ne soit appelée à nourrir une plus grande partie de la population qu'elle ne peut le faire naturellement. Cela est particulièrement vrai de l'industrie de la pêche et ces deux principes sont toujours fondamentaux. Ils seront de vitale importance à la période critique de la stabilisation d'après-guerre.

La démobilisation et la réintégration des ouvriers de guerre exigeront donc une surveillance constante et minutieuse et ne devront être menées à bonne fin que graduellement. Si on veut assurer le maintien d'au moins des revenus actuels, chaque nouvelle addition de soddats démobilisés et d'ouvriers de guerre devra être mesurée chaque fois aux capacités de l'industrie. Et quand on arrivera au point critique, quand la tenue des marchés indiquera qu'on est près du point de saturation, il vaudra mieux chercher des emplois en dehors de l'industrie de la pêche plutôt que d'employer trop de pêcheurs pendant une période d'instabilité économique.

Autrement, nous tremblons à l'idée de ce qui arriverait. Le plan tout entier en pourrait être compromis, toute la structure pourrait s'effondrer. Avec ce supplément de main-d'œuvre et de bouches à nourrir, l'industrie serait écrasée et les revenus des pêcheurs retourneraient à ce qu'ils étaient avant la guerre. Les subsides et les secours de chômage devraient intervenir de nouveau et nous reverrions les sombres jours de 1932.

Dans tous les domaines, cela coûte toujours moins cher de prévenir que de guérir, de construire une fois pour toutes un édifice permanent au lieu d'y aller par à-coups et d'avoir à reconstruire sur des ruines. Par conséquent, il vaudra mieux à la longue continuer à payer, si c'est nécessaire, quelques-uns des soldats et ouvriers de guerre et les employer à d'autres travaux que de les déverser sur l'industrie de la pêche et d'écraser celle-ci sous leur poids.

Comme personne ne sait ce qui va arriver, il serait sage de s'enquérir dès maintenant des possibilités offertes par l'agriculture, la colonisation, la sylviculture et d'autres industries pour suppléer au gain des pêcheurs ou même d'empêcher un certain nombre d'anciens pêcheurs de retourner à leur métier d'avant-guerre.

COOPÉRATION ET RESTAURATION

> Il existe aujourd'hui, dans l'économie capitaliste, une fraction importante d'économie rationalisée trop peu connue et dont on semble sous-estimer la valeur: c'est le mouvement coopératif.

Ces paroles, prises dans le dernier rapport d'Albert Thomas à la Conférence internationale du Travail et reproduites par la revue *Cooperative Information*, N° 4, 1943, fournissent à ce chapitre un exergue tout à fait approprié. L'économie rationalisée n'est pas, en effet, une mode née au cours de cette guerre-ci, comme tant d'autres systèmes; la coopération est une forme d'économie rationalisée déjà vieille de plus d'un siècle. C'est un effort vaillant des classes pauvres vers l'indépendance économique et la sécurité sociale. D'après les chiffres compulsés par le Bureau international du Travail, il y avait en 1936 645,918 syndicats coopératifs d'activité commerciale. Ils avaient ensemble 154,119,500 membres et un chiffre d'affaires total de $37,354,000,000. Il existait aussi 159,698 caisses d'épargne et de crédit, comptant 18,652,000 membres et un chiffre d'affaires de $36,367,000,000. On ne dispose pas de chiffres complets sur les sociétés d'assurance mutuelle; en outre, les chiffres indiqués ci-dessus ne comprennent pas ceux des sociétés coopératives non affiliées à une fédération, et ces coopératives sont nombreuses. Dans la seule province de Québec, par exemple, il existe près de 100 coopératives de consommation indépendantes, 283 sociétés d'assurance mutuelle, et de nombreuses coopératives téléphoniques rurales.

On peut donc affirmer que le nombre des coopératives, dans le monde entier, atteint le million; le nombre de leurs membres est de près d'un quart de milliard, et leur chiffre d'affaires de plus de cent milliards de dollars.

Bien que le progrès de la coopération ait été retardé, dans notre pays, par l'individualisme et le défaut d'action concertée, nous pouvons être fiers de ce qui s'y est réalisé. L'Annuaire du Canada (pp. 543-556) nous apprend que 50 p. 100 des cultivateurs canadiens sont membres de coopératives, et que ces dernières contrôlent 31 p. 100 de notre production agricole. Ces coopératives sont au nombre de 1,395; leur chiffre d'affaires en 1941 a été de $242,158,000, et leur actif total de $145,659,000. Nous avions, la même année, 1,316 caisses d'épargne et de crédit, groupant 238,463 membres et ayant un chiffre d'affaires de près de $33,000,000. Disons ici que, dans ce dernier champp d'action, le Québec est à la tête des autres provinces, et de loin. Notre province a 50 p. 100 des caisses, 62 p. 100 des membres, 53 p. 100 du capital, 94 p. 100 des épargnes, 86 p. 100 de l'actif et 60 p. 100 des prêts aux sociétaires.

Il y a encore, au Canada, environ 400 sociétaires d'assurance mutuelle protégeant une valeur totale de près de mille millions de dollars; 365 magasins de détail coopératifs d'un chiffre d'affaires annuel de quatre à cinq millions de dollars, 2,348 coopératives téléphoniques locales groupant plus de 100,000 membres, et de nombreuses autres coopératives de divers genres, comme les coopératives de protection médicale, de transport, de construction, de logement, etc.

Enfin, il existe 91 coopératives de pêcheries groupant 6,436 membres seulement et réalisant néanmoins un chiffre d'affaires annuel de $3,086,900.

COOPÉRATION ET BIEN-ÊTRE

Nous vivons à une époque économique de transition, et la guerre ne nous laissera pas au même point qu'en 1939. Pour réaliser la sécurité sociale, l'une des conditions essentielles est de substituer, dans la restauration économique, la notion de bien-être à la notion de richesse. Cette notion constitue, avec celle de la priorité de la consommation sur la production et celle de l'abolition du système actuel des prix-bénéfice, l'un des principes de base du coopératisme.

Il n'est pas étonnant que dans cette ère de préparation de restauration économique d'après-guerre, les adeptes de ce système d'économie rationalisée, qui a survécu à l'épreuve des années et des générations, le portent de nouveau à l'attention de l'Etat. C'est un système étudié dans des mémoires et des périodiques, mis au programme de nombreuses études et préconisé par des autorités économiques et sociales très puissantes. Voici, par exemple, une citation de E. R. Bowen, secrétaire de la Ligue coopérative d'Amérique, prise de la revue *Consumers' Cooperation* de février 1943:

> La coopération est la seule méthode de distribuer l'abondance. Après la guerre, nous devrons produire une grande abondance de biens d'usage civil. Mais il faut auparavant nous organiser pour que ces biens puissent être distribués et consommés. Voilà pourquoi nous devons adopter la coopération.
>
> Des études récentes ont démontré que le principal défaut de l'organisation économique réside dans la distribution—non pas dans la production—parce que trop d'épargnes s'accumulent entre quelques mains au lieu de circuler sous forme de puissance d'achat dans les masses populaires, et que cela entrave le cours de la distribution.
>
> La coopération désobstrue le canal économique entre la production de l'abondance et sa distribution aux multitudes. Elle réduit les prix à payer par les consommateurs, ainsi que les frais de production et de distribution. Elle accroît les bénéfices des producteurs, c'est-à-dire des cultivateurs, des ouvriers et des professionnels, de telle sorte qu'il n'y a plus de perceptions

parasitaires entre le revenu du producteur et le prix payé par le consommateur. La coopération assure des prix raisonnables à la consommation et des bénéfices raisonnables à la production.

Les pays démocratiques de Scandinavie ont démontré au monde que la coopération réduit les prix à la consommation et accroît les bénéfices de production, en même temps qu'elle distribue largement la puissance d'achat parmi le peuple.

Cette déclaration de principes est assez radicale, mais au moins elle nous renseigne sur la lutte que se font aux Etats-Unis la notion de profit et la notion de service dans la préparation de l'économie d'après-guerre. Il restera toujours de la place pour les entreprises privées et les initiatives individuelles, mais dans certains domaines, comme celui des pêcheries, il faut réduire cette place au minimum. Les intérêts privés, jusqu'ici, ont failli complètement à la tâche d'assurer à nos pêcheurs un revenu convenable ainsi qu'un sentiment de satisfaction.

Même si l'on admet qu'en justice économique et sociale aucune forme d'entreprise n'est intrinsèquement mauvaise et que toutes ont un droit égal à grandir et à se développer, il faut admettre aussi qu'en période de dépression et de stabilisation elles ne travaillent pas toutes aussi bien et ne s'intéressent pas toutes autant à la production primaire. Le profit n'a eu lui-même rien d'immoral, et les entreprises privées ont le droit de le rechercher, au moins dans une mesure raisonnable, lorsqu'il dérive d'une invention, d'une habileté particulière ou d'une simplification des méthodes de production. Mais, enfin, si lorsque les temps sont durs, les profits sont réalisés à même les ressources déjà maigres d'une classe de producteurs primaires, il est temps, alors, de mettre le holà en cherchant une forme d'entreprise capable de rendre aux pêcheurs les mêmes services à meilleur marché.

Les intérêts privés ne s'y opposent d'ailleurs pas énormément. En temps de crise, les compagnies ne se font guère de concurrence pour le contrôle des pêcheries et des affaires des pêcheurs. Même en temps normal, d'ailleurs, l'industrie des pêcheries n'a jamais eu beaucoup d'attrait pour les grands capitaux. Nos compagnies canadiennes de pêcheries ont toujours été, en bonne partie, des compagnies de type familial. Il semble bien qu'une seule ait des actions en Bourse. Du moins, il en était ainsi avant la guerre, et il faut dire que la compagnie en question n'a jamais fait grand bruit à la bourse.

Dans la restauration économique d'avant la guerre, du moins en ce qui concerne les pêcheries du Québec, les entreprises privées et les petites entreprises familiales ont travaillé beaucoup au développement de notre commerce de poisson frais, risquant audacieusement—et même perdant, non moins courageusement—une partie de leurs capitaux et de leurs efforts. Leur dévouement mérite d'être connu du public. Mais, quel que fût leur but ultime, il n'en reste pas moins que leur mobile essentiel, leur principal encouragement résidait dans l'espoir du gain. Et si les compagnies à capital social décident de participer au maintien d'une industrie à travers une période de crise ou de rajustement, leur acte ne change rien au fait qu'elles ne sont pas obligées de le faire, qu'on ne pourrait les blâmer de ne pas le faire, et que si elles choisissent de le faire, c'est qu'elles y cherchent quand même le profit.

Bien que la coopération soit un système économique complet en lui-même et capable de fonctionner aussi bien en période de crise qu'en période de prospérité, c'est dans les temps difficiles de restauration économique qu'elle trouve à dispenser la pleine mesure de ses bienfaits aux classes pauvres. Les coopératives accomplissent leurs fonctions économiques au prix coûtant, non pas en cherchant des profits. Dans le domaine de la production, elles peuvent donc remettre au pêcheur une plus forte proportion de chaque dollar payé par l'acheteur. Le gain réalisé de la sorte peut être de quelques sous seulement, mais dans les moments difficiles les sous valent des dollars. Ensuite, le dollar du pêcheur vaut plus au magasin coopératif que partout ailleurs. Ce même dollar peut assurer plus de

services et plus de protection et en outre, à la caisse coopérative, il rapporte plus d'intérêts au compte d'épargne et s'emprunte à un moindre taux au compte de crédit.

"POSITOS" D'ESPAGNE

Voici ce qu'a fait la coopération, avant la guerre, pour les pêcheurs d'Espagne; ces faits démontrent que la coopération peut rendre aux pêcheurs après la guerre, les services dont nous venons de parler, et qu'elle peut, si les moyens en sont fournis, leur assurer la sécurité sociale qu'ils méritent et dont ils ont tant besoin. Voici ce qu'on lit dans l'un des rapports spéciaux de *Cooperative Information:*

> Les "positos" d'Espagne avaient, en 1934, 400 cercles et 50,000 membres. Ils possédaient 116 immeubles divers et 53 grandes barques de pêche. Ils avaient leurs magasins coopératifs, leurs marchés coopératifs pour le poisson avec organisation de vente, leurs caisses d'épargne et de crédit, leurs assurances mutuelles. En 1934, ils avaient 118 écoles en propre et où 9,440 enfants et 4,720 pêcheurs adultes recevaient une culture générale et étudient la mutualité et la coopération.
>
> L'exemple suivant permettra de mieux apprécier les réalisations des "positos". Le "posito" du port de pêche de La Selva a amélioré décisivement les mœurs et la condition sociale de ses membres et de la population entière. Il possède un magasin coopératif, s'occupe de la vente du poisson, a organisé plusieurs formes d'assistance mutuelle. Il possède son propre système d'assurance-vie et d'assurance-invalidité, ainsi qu'un système de pensions de retraite pour les vieillards. Le "posito" de La Selva se propose même d'acquérir le cinéma local, la taverne et le club récréatif. C'est ainsi qu'une population de pêcheurs vivant autrefois misérablement sous la coupe d'intermédiaires dirige maintenant par elle-même l'activité économique et sociale de son coin de pays.

LA COOPÉRATION ET LES PÊCHEURS DE QUÉBEC

La coopération est de venue assez récente chez les pêcheurs de notre littoral atlantique; elle n'existait pas encore depuis longtemps lorsque la guerre s'est déclarée.

Néanmoins, les statistiques les plus récentes (Annuaire du Canada 1942, pp. 459-563; ainsi que des renseignements obtenus par ailleurs) indiquent, pour l'année 1941, 77 coopératives de production fédérées en deux groupes puissants: les Pêcheurs-Unis des provinces maritimes, Halifax, N.-E., pour la Nouvelle-Ecosse, le Nouveau-Brunswick et l'Ile du Prince-Edouard; et, pour notre province, les Pêcheurs-Unis de Québec, Gaspé et Montréal, dont nous aurons à parler longuement plus loin.

Il n'y a pas de chiffres exacts sur les coopératives d'épargne et de crédit chez les pêcheurs du littoral atlantique. On sait toutefois que, dans les provinces ci-dessus énumérées, il existe 993 de ces coopératives sur un total de 1,316 dans tout le Canada, soit un peu plus de 75 p. 100. Les magasins coopératifs sont au nombre de 160 dans la même partie du pays, soit près de 50 p. 100 du total estimé de l'ensemble du pays.

Ce sont là des chiffres remarquables, et le Québec y tient une part importante. En sus de ses entreprises de production, auxquelles sera consacré en entier notre prochain chapitre, la coopération, dans notre province, s'est occupée de l'épargne et du crédit, ainsi que du commerce de détail.

Dans le premier de ces deux domaines, il y a nos "Caisses populaires", toutes établies sur le modèle de la première caisse coopérative de feu le commandeur Desjardins, fondée à Lévis en 1900. La première caisse de nos régions maritimes

est apparue en 1913, à Bonaventure, gros village de cultivateurs et de pêcheurs, résidence du député actuel du comté de ce nom. Sur la côte gaspésienne, en 1941, il y avait des caisses dans 37 paroisses sur 55, soit 67 p. 100 des paroisses; de ces caisses, 5,000 chefs de famille étaient sociétaires sur 12,000, soit 40 p. 100. Les pêcheurs de Gaspésie ne sont pas riches, et pourtant le total de leurs épargnes annuelles s'est élevé à près d'un demi-million de dollars. Il y a deux caisses populaires sur la rive nord du Saint-Laurent et quatre aux Iles de la Madeleine.

Les caisses populaires coopératives peuvent jouer un rôle dans la restauration économique, et elles se proposent de le jouer. Elles encouragent leurs membres à l'épargne en préparation des temps difficiles de l'après-guerre. Elles ne négligent, en même temps, aucune occasion d'encourager la production. En 1940, par exemple, elles ont consenti des prêts aux pêcheurs qui voulaient se gréer pour la pêche. Six cents pêcheurs gaspésiens, jusqu'ici, ont profité de cet avantage, et les prêts consentis se totalisent à $52,598.

Bien que les premiers magasins coopératifs de nos côtes maritimes ne remontent qu'à 1939, nous avons maintenant neuf syndicats coopératifs possédant onze magasins; il y en a cinq autres en formation. Cette forme d'entreprise coopérative est un instrument puissant de réaction contre toute crise des affaires, car elle augmente la valeur d'achat de l'argent des classes pauvres.

Pour la restauration économique, ses avantages ne sont pas à négliger. La coopération oppose en outre un obstacle naturel à la hausse excessive des prix et à l'exploitation des consommateurs. Comme elle ne fonctionne qu'au strict prix coûtant, il est naturel qu'elle ne veuille jamais imposer que des prix justes et n'ait aucun intérêt à hausser le prix des marchandises rares pour réaliser des profits aux dépens des pauvres.

La coopérative de consommation peut aller plus loin. Une alimentation améliorée, un régime équilibré pour tous et en particulier pour nos pêcheurs constituera une des principales contributions d'après-guerre au bien-être social A cette fin, nos magasins coopératifs, partie d'une fédération nationale, pourraient non seulement propager l'éducation populaire qui doit accompagner tout changement nécessaire au régime alimentaire, mais encore, par la modicité des frais de distribution, mettre les denrées de bonne qualité, importées, à la portée du revenu du pêcheur.

Le mouvement coopératif n'a pas encore exploré en entier le champ de la protection mutuelle. Il n'existe encore aucune forme d'assurance mutuelle sur les bateaux et leurs gréements, sur la vie des pêcheurs, contre la maladie, les accidents et l'invalidité. Des institutions coopératives particulières pourraient couvrir le champ entier mais cela nécessiterait dès le début une contribution très substantielle de la part de l'Etat. Or, ce sont précisément ces institutions qui, avec le temps, ont une chance de pouvoir se suffire à elles-mêmes.

Nos gouvernements, fédéral et provinciaux, nous sommes fiers de le dire, se sont intéressés d'une façon toute particulière au mouvement coopératif chez les pêcheurs, le fédéral en fournissant les fonds nécessaires à la diffusion de l'instruction chez les adultes, et les provinciaux en accordant des subventions, garantissant les emprunts, etc. C'est là une sage politique, digne d'être connue de tous.

LES PÊCHEURS-UNIS DU QUÉBEC

En 1923, dans les débuts de la restauration après la première guerre mondiale, les pêcheurs de la côte de Gaspé soumirent à une première épreuve la production coopérative. Avec l'aide du gouvernement provincial et sous le patronage de l'évêque de Gaspé, dix ou douze sociétés furent organisées. La vente du poisson se fit par l'intermédiaire de la Coopérative fédérée du Québec tandis que l'achat des outillages de pêche, du combustible et de l'huile, et même de l'épicerie et des vivres, se fit en marché libre.

Ces associations eurent un certain succès au début. Après deux ans, leur volume d'affaires global se chiffrait à près d'un quart de million de dollars. Mais elles disparurent l'une après l'autre; une seule a survécu. Leur faillite résulte du manque d'instruction préparatoire au mouvement coopératif, de la mauvaise administration et des créances véreuses.

L'insuccès de cette entreprise fut pour nos gens une leçon qui a porté fruit. L'école du malheur est dure mais elle est salutaire. En 1938, les pêcheurs de la côte de Gaspé étaient prêts à recommencer, toujours sous le même patronage: l'évêque de Gaspé et le gouvernement; l'Ecole des pêcheries fut chargée de l'éducation préparatoire et de l'organisation. Aucune coopérative ne fut organisée en 1938, mais en 1939 quatre furent mises sur pied. Elles furent immédiatement fédérées et la vente de leurs produits confiée à la nouvelle fédération, politique très sage, mettant fin à la concurrence entre les sociétés locales et à leur recours au rabais des prix sur des marchés communs.

RÉALISATIONS

L'organisation compte aujourd'hui quatre ans d'existence. Déjà, elle est devenue la plus grande expéditrice de poisson frais et de poisson congelé de toute la province de Québec; elle est seconde quant au poisson mariné et au poisson séché, ne le cédant sous ce rapport qu'à la maison Robin Jones and Whitman Ltd., établie sur la côte de Gaspé depuis 1766. En 1942, 59.8 p. 100, soit près des trois cinquièmes de tout le filet de poisson frais et congelé sont passés par la Société des pêcheurs-unis du Québec.

(a) *Statistiques*

Les chiffres sont ennuyeux; dans ce cas-ci, cependant, ils sont éloquents et peuvent difficilement être passés sous silence.

I—Organisation

Année	Coopératives affiliées	Nombre de membres
1939	8	1,503
1940	11	1,681
1941	14	1,936
1942	14	1,993

Il y a lieu de s'étonner du peu de progrès fait par les cercles et dans le nombre des adhérents durant les derniers deux ans. L'organisation embrasse à peu près tous les principaux centres de pêche de la côte de Gaspé. Au reste, les pêcheurs ne peuvent en faire partie à volonté, mais seulement après une étude préparatoire assez avancée et quand les choses laissent présager un volume d'affaires justifiant l'établissement d'une société. Toutefois, l'organisation de trois nouvelles sociétés est au programme pour la saison de 1943.

II—Volume d'affaires

Année	Livres de poisson	Ventes de poisson $	Outillage de pêche acheté $	Volume d'affaires $
1939	6,480,590	164,945 27	22,300 00	187,245 27
1940	6,559,171	227,081 58	23,047 25	250,128 83
1941	8,823,101	412,158 09	29,050 00	441,208 59
1942	13,042,236	614,406 74	31,835 40	646,242 14

En 1942, la production de produits apprêtés expédiés aux marchés se chiffre à un peu plus de 5,000,000 de livres, le filet de poisson se classant premier avec 2½ millions de livres, la morue séchée deuxième avec 7,500 caisses, et enfin le poisson mariné avec 5,350 quintaux. Ce n'est pas beaucoup au regard de la production totale de la province, mais c'est un chiffre imposant étant donné les circonstances et le peu de temps.

(b) *Manière d'opérer*

Dès le début, et contrairement à la pratique établie par les anciennes compagnies et par nombre d'entreprises particulières d'échanger les marchandises de leurs magasins pour le poisson, les Pêcheurs-Unis payèrent le poisson au comptant. Comme il arrive parfois que le poisson n'est écoulé que des mois après sa réception, la fédération n'a pas toujours les fonds disponibles pour avancer l'argent. Elle emprunte alors des banques sur son actif et en partie sur la garantie du gouvernement du Québec. Durant toute la saison, la fédération avance l'argent aux sociétés locales et celles-ci payent leurs pêcheurs. Lorsque le poisson a été écoulé et payé, la fédération perçoit ses avances et fait remise aux banques. Inutile de le dire, le gouvernement n'a jamais eu à débourser un cent en raison de sa garantie. Les emprunts sont souvent acquittés intégralement avant leur échéance à la banque.

En vue d'assurer aux consommateurs l'uniformité et la qualité qu'ils désirent, la fédédation est munie d'une pleine autorité en matière de production. Elle a le droit de corriger toute erreur ou défectuosité, aux entrepôts locaux, et un directeur, chargé de voir à la production, les visite aussi souvent que possible, instruit les nouveaux cercles et voit à ce que la qualité soit partout maintenue au plus haut degré possible. Comme résultat, les marques de commerce "Corvette" et "Blue Cold" sont bien connues et sont considérées comme un symbole de qualité sur les marchés canadiens et américains.

(c) *Branche de Montréal*

Au printemps de 1942, et pour s'assurer un marché plus facile pour ses produits de pêche, la fédération fit un pas décisif d'avant. Jusqu'alors, le poisson avait été vendu par l'entremise de courtiers sur les marchés de Montréal, Toronto et des Etats-Unis. En 1942, les Pêcheurs-Unis du Québec résolurent d'avoir leur propre office de ventes et choisirent Montréal comme centre de distribution. Ils firent l'acquisition d'un entrepôt frigorifique, sur le Boulevard Saint-Laurent-nord, le modernisèrent, embauchèrent un personnel et se mirent à l'exploiter. Ici encore, le gouvernement du Québec leur vint en aide. Le capital nécessaire fut obtenu de la fédération des caisses populaires, le gouvernement du Québec fournissant la garantie.

Le succès a couronné les efforts des Pêcheurs-Unis du Québec. Après avoir été exploitée durant une courte saison, la branche de Montréal non seulement se suffit à elle-même, mais elle a effectué deux paiements de son emprunt à long terme.

(d) *"Ristournes" ou Remises de Trop-perçus*

Voici une autre réalisation dont on peut être fier à juste titre. Lorsque les Pêcheurs-Unis du Québec entrèrent en scène, en 1939, le prix reçu par les pêcheurs pour leur poisson, était plutôt bas. Le prix du poisson de séchage était d'environ 75 cents le cent livres et dans les années antérieures nous avons vu la petite morue, grandeur filet, se vendre à 50 cents parce qu'elle n'avait aucun marché comme poisson séché. Un prix minimum de $1 le quintal pour la morue fut alors fixé, prix au-dessous duquel il fut jugé qu'il ne vaudrait pas la peine de faire la pêche.

A la fin de la saison, cependant, après avoir acquitté les dépenses et prévu aux réserves, on put distribuer en trop-perçus aux sociétaires la somme de $12,539.98. Les conditions du marché s'améliorèrent en 1940 ainsi qu'en 1941. Les acheteurs indépendants augmentèrent leur prix. Les Pêcheurs-Unis du Québec prirent une chance. Ils avancèrent le plein prix offert par les concurrents. Néanmoins, à la fin de la saison de 1940 ils purent payer $28,602.56 en dividendes aux sociétaires et en 1941, $59,648.10. Au commencement de 1942, le prix de la morue étaie de $2 le quintal, prix qui augmenta graduellement jusqu'à $4 vers la fin de la saison et dont la moyenne fut de $2.92. Les Pêcheurs-Unis du Québec fermèrent leur livres avec $175,353.56 à distribuer en trop-perçus aux sociétaires.

Va sans dire que de telles ristournes, celles de 1942, sont clairement au-dessus du taux normal: $1.75 pour chaque $6 d'affaires faites, soit 29 p. 100. Ceci peut facilement induire en erreur les non-initiés, et je m'empresse de donner une brève explication.

Dans le cas de compagnies ordinaires, toutes les sommes affectées aux réserves à divers titres sont prises à même les profits et toutes les sommes ainsi affectées deviennent la propriété commune des actionnaires de la compagnie.

Dans le cas d'une coopérative, une faible partie des profits est mise de côté comme réserve statutaire, et celle-ci est invisible et forme une sorte de richesse qui passe d'une génération de coopérateurs à une autre. Ce qui reste appartient aux sociétaires qui se le répartissent selon l'apport de chacun. Le tout ne leur est pas payé argent en entier, cependant; la société a besoin de fonds d'exploitation et, en vue d'accumuler ces fonds, elle retient un certain pourcentage des profits nets.

Mais cette somme ne devient jamais la propriété commune des membres de la société. Elle est portée au crédit de chaque sociétaire dans les livres, devient un placement portant intérêt et est payée en entier au sociétaire s'il se retire de la société. Cette année, le dividende argent aux sociétaires s'est chiffré en moyenne à $90 par pêcheur, ce qui est plus que la moyenne du revenu, pour six mois de pêche, touché en 1932, a savoir $85.74.

(e) *Expansion projetée*

Toutes ces réalisations dans l'organisation, le rendement, la qualité, le volume d'affaires et les dividendes aux sociétaires, sont le résultat du travail d'un groupe de pêcheurs, descendants d'autres qui au dix-neuvième siècle et au commencement du vingtième, vivaient dans une condition de demi-esclavage, aux mains des anciennes compagnies de pêche, et qui, dans la période antérieure à leur organisation, étaient eux-mêmes de pauvres gueux, désemparés par la crise économique et découragés par le secours direct. Mais ce n'est là qu'un premier pas.

Jusqu'ici, les Pêcheurs-Unis du Québec ont limité leurs efforts à la plus ancienne région de pêche, la côte de Gaspé. Mais c'est la politique de ses chefs de développer le mouvement. Sur le littoral de Gaspé, de nouveaux syndicats sont à s'organiser. Les pêcheries des îles de la Madeleine reviennent sous l'administration provinciale. Il y existe déjà neuf syndicats et l'on s'attend à ce qu'ils s'affilient à notre organisation centrale. Les pêcheurs du fleuve Saint-Laurent ont déjà deux sociétés locales et une troisième sera bientôt sur pied. La côte nord du Saint-Laurent n'a encore donné aucun résultat, mais là aussi l'éducation coopérative se poursuit. Avec le temps la chose se réalisera.

Une telle centralisation ne saurait s'opérer en une seule année, car elle comporte plusieurs problèmes: un personnel suffisamment formé, la finance et le capital, des débouchés pour les rendements accrus. Cependant, nous espérons accomplir la majeure partie du programme au cours de la saison de 1943.

Lorsqu'on en vient à discuter sur les gains des pêcheurs et sur les institutions sociales propres à leur fournir quelque sécurité, on en arrive à la conclusion que les institutions coopératives peuvent être utiles. Par leur constitution, leurs méthodes d'opération, elles visent à obtenir pour des pêcheurs le prix courant moins les frais de vente. Les coopératives de consommation s'efforcent d'étendre le pouvoir d'achat du dollar du pêcheur. Même si les résultats sont encore minimes, c'est toujours un commencement, et elles procurent la protection, l'assurance contre les risques à meilleur compte que les taux courants.

Nous avons mis à l'épreuve la coopération parmi les pêcheurs de la côte de Gaspé. Je ne vais pas vous faire le récit des réalisations, mais il est important d'avoir au moins une idée de ce que la coopération peut faire pour nos pêcheurs dans le domaine de la restauration. En 1923, nous avons essayé la production coopérative sur la côte de Gaspé, mais sans succès. Après trois ou quatre ans, les sociétés coopératives se retirèrent du commerce une par une; mais en 1938, les pêcheurs se remirent à l'œuvre et réussirent, du moins, jusqu'aujourd'hui. Ils ont

leur propre institution coopérative appelée les Pêcheurs-Unis du Québec, avec un faible rendement mesuré sur les normes de la production massive, mais avec un fort rendement au regard de la production des pêcheurs. Les Pêcheurs-Unis du Québec ont cette année un chiffre d'affaires de $650,000 pour le seul poisson.

M. Gillis:

D. Pourriez-vous nous expliquer pourquoi vous avez failli dans votre entreprise de coopération en 1923?—R. Si vous me le permettez, je vais vous le dire en trois mots: manque de prééducation coopérative; incompétence des dirigeants et mauvaises méthodes d'affaires; combinaison de la consommation et de la production dans le même organisme.

D. La cause fondamentale, c'est le manque d'éducation?—R. Oui, manque de prééducation.

M. Castleden:

D. Me permettez-vous une autre question? Pouvez-vous nous donner une idée du prix que le pêcheur recevait pour son produit sur les quais, et du prix de vente de ce produit sur les marchés de Montréal; je songe à la différence entre les deux?—R. Je puis vous donner l'écart; il est très grand. Prenons les années de dépression. Le poisson, à cette époque, se vendait à un cent la livre.

D. Quelle espèce de poisson?—R. Dans le Québec, la morue constitue 80 p. 100 du poisson. Le pêcheur recevait un cent. Il faut deux livres de poisson pour faire une livre de filet, et le plus bas prix pour les filets était de 25 cents pour deux livres.

D. Sur le marché de Montréal?—R. Sur le marché du détail de Montréal. Nous étions alors contents de vendre nos filets à 5 cents la livre, f.a.b. point d'expédition, prix le plus bas dans l'histoire.

D. La coopérative a-t-elle réussi à obtenir plus que 12½ cents? Le filet se vend encore à 12½ cents?—R. Non, la coopérative est parvenue à obtenir beaucoup plus et rapporte un plus fort prix au pêcheur.

D. La coopérative se livre-t-elle au commerce de détail?—R. Non.

D. Vous n'avez pas de coopératives de consommation?—R. Non, nous sommes entrées dans le domaine de la distribution par notre office de distribution à Montréal avec entrepôt frigorifique.

D. Qui achetait le poisson à raison de un cent la livre?—R. A cette époque, c'étaient des petites entreprises commerciales; c'était avant l'avènement de la coopérative.

D. Vous dites que maintenant vous vendez à votre office de Montréal?—R. Oui.

M. Matthews:

D. Deux cents la livre?—R. Un cent la livre, poids brut. Il faut deux livres de matière première pour faire une livre de filets.

M. Castleden:

D. Qui se vendent à 12½ cents?—R. Qui se vendaient alors 12½ cents.

D. Vous ne savez pas si le distributeur payait l'impôt sur le revenu ou non?—R. Non, je ne le sais pas. J'en viens maintenant aux Pêcheurs-Unis du Québec.

M. JEAN: Monsieur le président, ce mémoire est très long et il contient des sujets très intéressants que le témoin est forcé de passer faute de temps. Je me demande si le mémoire ne pourrait pas être imprimé dans notre compte rendu.

Le PRÉSIDENT SUPPLÉANT: Si je comprends bien, le président a pris des mesures, à l'ouverture de la séance pour que le mémoire soit déposé et que cer-

taines parties soient soumises au Comité afin de permettre aux membres de questionner M. Bérubé, et pour que le mémoire entier soit incorporé dans notre compte rendu.

LES PÊCHEURS-UNIS DU QUÉBEC ET LA RESTAURATION

Le TÉMOIN: Actuellement, les Pêcheurs-Unis du Québec sont en état de collaborer à la restauration. Les frais de vente et de service sont maintenus au minimum, ce qui porte au maximum la recette des pêcheurs. En outre, par leur entremise, les deniers de l'Etat parviennent directement aux pêcheurs ou sont entièrement dépensés pour leur avantage direct. Ainsi, au plus fort d'une crise, grâce à la coopérative, un plus grand nombre de pêcheurs peuvent continuer leur métier et toucher une rémunération convenable.

Ainsi, dans les circonstances, les Pêcheurs-Unis du Québec sont prêts à recevoir dans leurs rangs un nombre raisonnable de soldats et de travailleurs de guerre arrivant sur nos côtes maritimes. Il doit être sous-entendu, naturellement, qu'ils viendront dans nos cercles de bonne foi et disposés à parfaire leur éducation économique. La seule restriction qui s'imposerait à l'application de cette ligne de conduite ne proviendrait pas de l'association, mais bien de l'état des marchés.

Si nous marchons encore vers une faillite économique après cette guerre, les Pêcheurs-Unis du Québec ne pourront pas résister plus que les autres à la tempête. Sans doute, grâce à leur association, les pêcheurs pourraient encore jouir d'un meilleur service pour le même prix, mais l'admission de nouveaux sociétaires pourrait alourdir le fardeau déjà onéreux des membres.

Accroissement de l'exploitation des sous-produits

Au début de leurs opérations, les Pêcheurs-Unis du Québec durent exercer une surveillance et un contrôle sur la vente des produits de pêche préparés par les sociétés locales. Il leur fallut aussi pourvoir à l'organisation de nouvelles succursales aux principaux endroits, le long des côtes. A ces deux points de vue, les affaires vont bien maintenant et l'expansion, grâce à son élan initial, peut maintenant s'accélérer avec un minimum d'attention.

Dans le but de créer de l'emploi pour l'après-guerre, la coopérative a dessein de commencer à fabriquer des sous-produits. Cette industrie n'est pas nouvelle dans la province de Québec. Les barques de pêche canadiennes et étrangères ont commencé il y a très longtemps à venir dans nos eaux se charger de cargaisons fort convoitées de poisson salé, d'huile de baleine, de phoque et de poisson. La découverte du pétrole porta à l'industrie des huiles un coup rude mais non fatal, car on leur trouva de nouveaux usages. Ainsi la découverte de leurs propriétés médécinales et nutritives les rendit de nouveau très populaires.

D'autres pays cependant prirent les devants. Terre-Neuve et la Norvège, en particulier, produisirent en quantité et envahirent nos propres marchés. Dans le temps, il n'existait pas de raffineries sur le littoral, et notre mince production d'huile brute, notre seul produit, était expédiée aux Etats-Unis et vendue sur le marché américain, ou même revendue à nos fabriques de drogues. La première usine des côtes maritimes du Québec a été érigée à la rivière au Renard en 1937 ou 1938; il y en a maintenant quatre. Dans le domaine de l'huile de foie de morue, au moins, nous sommes fiers de dire que tout va bien mais dans celui des huiles de poisson (les huiles extraites de la chair des poissons gras) notre industrie des huiles n'a guère avancé. Cependant l'industrie de farines de poisson a débuté et progressé, mais en petit. Il n'y a pas si longtemps, tous les déchets disponibles étaient soit rejetés à la mer ou employés à fertiliser les champs, sans compter les masses de débris qu'on abandonnait à la pourriture sur les grèves et sur les quais, au grand dam des voisins et des touristes. On fabriqua d'abord un engrais concentré, mais bientôt on découvrit la valeur de

cette abondante source de protéine et de sels minéraux et en employant des matières premières plus fraîches, on commença à fabriquer des farines de poisson.

Dans ce domaine, le Québec était encore arriéré, et pour l'alimentation de son bétail et de ses volailles, il importait sa farine de poisson de l'extérieur. Cependant, dans les dernières années d'avant la guerre, on commença à adjoindre des fabriques de farine de poisson aux huileries déjà en exploitation.

M. Matthews:

D. Depuis quand utilisez-vous les sous-produits?—R. Oh! dans le Québec, nous le faisons depuis assez longtemps. Me demandez-vous depuis quand nous nous en servons sur les fermes ou dans les industries de pêche?

D. Comme, par exemple, pour fabriquer des huiles de poisson?—R. C'est là la plus vieille industrie du Québec. Elle remonte aux jours de la domination française, lorsqu'on chassait la baleine pour en extraire l'huile et s'en servir comme on se servait d'huile de pétrole au Canada il y a cinquante ans.

D. Ces sous-produits conviennent-ils à la fabrication des engrais?—R. Je vais donner mon avis franchement. J'étais alors assez jeune—il y a longtemps de ça—et nous avions l'habitude de faire des engrais avec les vieux déchets de poisson. Avec les déchets frais il vaut mieux fabriquer des farines.

M. HILL: La farine de poisson vaut trois fois plus cher que l'engrais.

Le TÉMOIN: Oui, c'est vrai.

Le PRÉSIDENT SUPPLÉANT: A quoi sert la farine de poisson?

Le TÉMOIN: On s'en sert pour équilibrer les rations des vaches, des chevaux et même de la volaille.

M. Castleden:

D. Fabriquez-vous aussi des huiles de foie?—R. Oh! oui, nous tirons bon partie des foies. Nous avons quatre usines de fabrication. Nous extrayons des foies à peu près toute l'huile qui peut en être exprimée mais nous n'avons pas beaucoup développé l'extraction des huiles de poisson.

D. Est-ce que la coopérative s'en occupe?—R. Non, pas encore, mais c'est à notre programme.

D. Achetez-vous les foies aux pêcheurs?—R. Oui. Cela ne se fait pas cependant sur une base de coopération, mais la coopérative a une entente avec un producteur indépendant. Le prix des foies est établi soit pour la saison au début de la saison, soit au prix-limite du marché, et les foies sont vendus à une entreprise privée.

Les sources de matières brutes

Les issues des poissons de commerce, les variétés inférieures de poissons comestibles et les poissons trop communs fournissent la matière brute de l'industrie. Dans le Québec, ces trois sources produisent assez pour permettre d'organiser en grand la fabrication de la farine de poisson. En 1942, on a pris 54,000,000 de livres de morue. Cela représente au moins 21,000,000 de livres de déchets, soit 10,000 tonnes en chiffres ronds. Ces déchets pourraient donner 2,300 tonnes de farine de poisson.

Parmi les poissons médiocres, le hareng est le plus important. On le trouve en grande quantité non seulement sur nos côtes mais dans le bas du fleuve Saint-Laurent jusqu'à Ste-Anne de la Pocatière, à peine soixante-dix milles en bas de la ville de Québec.

En 1942, la prise a été de 38,000,000 de livres, soit 19,000 tonnes. Ce chiffre est certainement inférieur à la prise actuelle et ne peut pas servir à estimer son emploi comme produit secondaire. En effet, qui peut calculer l'énorme quantité employée chaque année comme engrais? Le long du littoral

et sur le bord du fleuve, j'en ai vu moi-même des centaines de tonnes destinées à cet usage. Et puis, des méthodes plus modernes de pêche pourraient facilement doubler ou tripler la prise. Et nous n'avons pas besoin de craindre que ce poisson vienne à manquer, car depuis des siècles il défit les forces destructives de l'homme et de la nature.

On pourrait non seulement l'employer comme poisson frais ou fumé et comme appât, mais aussi, à l'instar des autres provinces maritimes, la Colombie-Britannique en particulier, on pourrait le mettre en boîte—à la sauce tomate—et offrir un aliment essentiel dont notre province n'a pas, à notre connaissance du moins, fourni une seule caisse pour subvenir aux besoins alimentaires de la Grande-Bretagne. Ce poisson pourrait en même temps continuer à fournir aux industries secondaires la même quantité de matière première, soit 10,000 ou 12,000 tonnes, et produire probablement cent mille gallons d'huile et deux mille tonnes de farine de poisson.

Comme nous n'avons pas d'autres chiffres sur la pêche des poissons communs, nous ne dirons rien, pour le moment, de leur contribution possible à l'industrie des sous-produits.

Le problème du Québec

A même les deux premières sources de matières premières, on estime néanmoins que les pêcheries de la province de Québec pourraient commencer à produire de 6,000 à 7,000 tonnes de farine de poisson, et un minimum de 100,000 gallons d'huile, et l'on pourrait sans doute doubler ce rendement quand l'industrie battrait son plein. D'après les statistiques de 1942, la production n'est que de 330 tonnes de farine de poisson et 3,183 gallons d'huile, valant à peine $25,000 quand, en 1940, la Colombie-Britannique a retiré du hareng 1,700,000 gallons d'huile et 24,264 tonnes de farine, ce qui a augmenté de $1,500,000 la valeur de ses pêcheries.

Il ne faut pas cependant blâmer le Québec, du moins pour le passé. Le manque de capitaux et la dispersion des matières premières sur tout le territoire ont grandement nui à l'expansion de l'industrie. Dans la période d'avant-guerre, l'état du marché offrait de sérieuses difficultés, et les essais spasmodiques de l'époque n'ont pas réussi, non pas parce qu'ils étaient mal dirigés, mais parce que leur coût de production était trop élevé par suite du coût de concentration des matières premières.

Le projet des Pêcheurs-Unis du Québec

La prospérité résultant de la guerre et les cours du marché ont fait disparaître cette dernière difficulté. La production de la farine de poisson peut laisser des bénéfices même quand on est obligé d'apporter les matières premières à une usine centrale. Le marché est considérablement à court de farine de poisson et d'huile de poisson, et comme le Québec n'a jamais suffi à sa propre consommation, même au fort de la crise d'après-guerre, les Pêcheurs-Unis du Québec peuvent compter sur la vente de toute leur production dans la province même.

En outre, l'expansion de l'industrie créera de nouveaux emplois dans les usines et sur la mer. Jusqu'ici les prix que les pêcheurs reçoivent pour les matières premières semblent assez bas, mais grâce au plan coopératif, ils seront portés au maximum. De fait, les pêcheurs recevront la valeur marchande du fini, moins les frais de fabrication et d'administration. Et si les ristournes de cette industrie sont égales à celles des autres entreprises des Pêcheurs-Unis du Québec, elles assureront sans le moindre doute, un revenu convenable à ceux qui apporteront la matière première pendant toute la saison.

L'huile et la farine de poisson ne sont que deux des produits secondaires de la pêche; mais il y en a beaucoup d'autres et la science en découvre de nouveaux tout le temps. Nous avons déjà les colles de poisson, les "bates", l'ichtyocolle, et les gélatines; des huiles spéciales de grande valeur, extraites des

viscères de certains poissons de la côte du Pacifique se vendent de $30 à $75 le gallon. Nous n'avons pas encore fait l'inventaire de toutes nos possibilités dans ce domaine, mais les Pêcheurs-Unis du Québec sont à l'affût de toutes les occasions d'augmenter les revenus qu'ils tirent de la mer et de créer de nouveaux emplois lors de la démobilisation, pour les soldats licenciés et les ouvriers de guerre.

Toutefois, une seconde difficulté, le manque de capitaux, barre encore la voie. Sûrement, dans les circonstances, il y a moyen de la surmonter, et pendant la prospérité de guerre, avec l'aide du gouvernement, on peut trouver des capitaux pour une industrie si essentielle.

Les Etats-Unis se préparent actuellement à augmenter leur production de pêche pendant les cinq prochaines années, de 1943 à 1947 inclusivement (voir *Fishery Market News*, mars 1943). Si les capitaux, notre seule difficulté, sont mis à la disposition des Pêcheurs-Unis du Québec pour leur programme de produits secondaires, notre production d'huile et de farine de poisson fera sans doute d'énormes progrès avant 1947. A cette époque, dans la province de Québec, cette industrie aura certes contribué grandement à diminuer la rareté actuelle, sans compter qu'elle aura fourni de nombreux emplois aux soldats démobilisés et aux ouvriers de guerre.

VI

L'ÉCOLE DES PÊCHERIES ET LE SERVICE SOCIAL-ÉCONOMIQUE

Avant de continuer la discussion du plan de rétablissement et d'en venir au rôle que l'Ecole des pêcheries et son service "extra muros" pourront jouer dans le programme, il convient de décrire brièvement les deux institutions.

L'Ecole

Pendant que le rétablissement d'avant-guerre dans les pêcheries du Québec progressait péniblement, les dirigeants se rendirent vite compte qu'il manquait quelque chose dans l'organisation, et qu'il fallait une institution scientifique dotée d'un bon cours technique. Naturellement, les stations de pêche effectuaient des recherches sur les problèmes concernant la restauration, et leur apport était —il l'est encore—précieux à l'industrie. Mais ce n'est là qu'une partie du plan; la formation du personnel est tout aussi importante, et aucune institution, à l'époque, n'avait les moyens ni le programme voulus pour former le type d'ingénieur dont l'industrie avait besoin.

Ainsi, en 1938, en organisa l'Ecole des pêcheries de Saint-Anne de la Pocatière, comme institution-sœur de l'Ecole d'agriculture, parce qu'on ne pouvait trouver ailleurs une telle similitude de programme, de meilleurs locaux ni de meilleurs laboratoires.

Cours

A Saint-Anne, l'enseignement se répartie en trois cours: le cours régulier ou de génie, le cours des maîtres-pêcheurs ou cours intermédiaire, et le cours de formation de la jeunesse ou cours spécial.

Au premier cours ou cours régulier sont admis les diplômés (B.A.) de nos collèges classiques ou des autres établissements du même degré. Il consiste en quatre années complètes d'études, plus trois stages pratiques d'été dans des centres de pêche. Le programme comprend: sciences fondamentales (chimie, physique, mathématiques, biologie, zoologie, économie, politique) et sciences appliquées (ichthyologie économique, océanographie, navigation, pêche, technologie de produits de pêche, organisation et administration scientifique de la récolte des produits de pêche, philosophie de la coopération et administration des coopératives).

En préparant ce cours, l'Ecole s'est inspirée de la fruste mais très claire définition d'un technicien, donnée par Dunn, coordonnateur de la production dans l'administration de Roosevelt. "Un vrai technicien est l'homme qui peut faire avec un dollar ce que n'importe quel imbécile ne pourrait faire, à moins de deux."

La première classe a reçu son diplôme au printemps de 1942. Sur les dix élèves, deux sont restés à l'école pour suivre des cours supplémentaires, deux se sont engagés pour des maisons de pêche et les six autres sont instructeurs en matière de technologie et de production, au service de la province de Québec.

Le cours de maître-pêcheur est en voie de formation mais n'est pas encore complètement organisé. Il attire les jeunes pêcheurs qui veulent mieux apprendre leur métier. Il durera un an. Le programme comprendra les éléments des sciences fondamentales, la navigation et la pêche, la technologie de la pêche, l'économie politique et le coopératisme.

En collaboration avec le Service de Formation professionnelle de la Jeunesse du Québec, et pour remplir le programme de formation professionnelle de la jeunesse financé par les gouvernements d'Ottawa et de Québec, l'Ecole a organisé, à l'automne 1938, un cours spécial pour les jeunes pêcheurs. Ce cours dure six semaines. Les principaux articles du programme sont la navigation et la pêche, la technologie de la pêche et la coopération. Jusqu'ici, 175 jeunes pêcheurs ont suivi ces cours. Un grand nombre d'entre eux occupent une place importante dans la pêche locale et quelques-uns sont même déjà directeurs de leur société coopérative.

Personnel de recherches et d'enseignement

Etant donné les limites imposées par son budget, l'Ecole n'a pas pu se procurer un personnel de recherches et d'enseignement complètement indépendant. Cela n'était pas non plus très nécessaire. Voici quelques-uns de ses professeurs permanents:

Le major M. A. Pineau, docteur ès-sciences de l'Université de France: professeur de biochimie et des sciences connexes.

Le commandant Lucien Beaugé, diplômé de l'Académie de Marine de France, ancien combattant de la guerre de 1914 et pendant 18 ans chef des recherches océanographiques du Bureau des Pêcheries maritimes de son pays d'origine: océanographie, navigation et pêche.

Ernest F. Thompson, docteur ès-sciences de l'Université de Cambridge, Angleterre, ancien directeur des recherches hydrobiologiques de la Société Royale d'Angleterre dans les océans Atlantique et Indien: hydrobiologie et ichthyologie.

A. J. Boudreau, ancien propagandiste du service extra muros de l'Université d'Antigonish, secrétaire général des Pêcheurs-Unis du Québec: théorie et pratique de la coopération.

Votre serviteur, auteur du présent rapport, diplômé de l'Ecole de pêche de l'Université de l'Etat de Washington et ancien élève de l'Institut de technologie du Massachusetts: production et économie de la pêche.

En ce qui concerne les sciences fondamentales: chimie, physique, biologie, zoologie et économie, par exemple, les étudiants en pêcheries suivent les mêmes cours que les étudiants en agronomie. De cette façon, l'Ecole bénéficie des services de nombreux et excellents professeurs de la faculté d'agriculture.

Enfin, grâce à ses excellentes relations, l'Ecole peut obtenir et en effet retient, pour une partie du temps, les services de nombreuses autorités du monde scientifique. Citons entre autres:

Le docteur D. K. Tressler, ancien professeur à l'Ecole de l'Université Cornell et chef du département de chimie à la Central Experimental Station de

Geneva, N.-Y. Le docteur Tressler est l'auteur ou le coauteur de nombreux livres, dont "Marine Products of Commerce" (qui sert de manuel à nos étudiants) et "The Freezing of Meat, Fish, Fruits et Vegetables" sont les plus connus.

Norman Jarvis, M.Sc., diplômé de la School of Fisheries, de Seattle, à l'Université de l'Etat de Washington. M. Jarvis est en ce moment technologiste associé du Bureau of Fisheries du gouvernement des Etats-Unis à Washington, D.C. Il a pris part à la réorganisation des pêcheries en Amérique centrale et en Amérique du Sud.

Finalement, le docteur W. W. Johnston, autrefois attaché à la Station expérimentale des pêcheries à Halifax, N.-E.

Les recherches ont été particulièrement actives dans les services océanographique et économique. Le commandant Beaugé a fait, en été, trois expéditions scientifiques d'où il a rapporté non seulement des spécimens de la faune, mais des cartes de certaines zones de pêche. Il a exposé un certain nombre de ses résultats dans son "Manuel du Pêcheur", publié en 1941. Votre humble serviteur a effectué des travaux de recherche sur l'économie des pêcheries. Un certain nombre de ses premiers résultats sont exposés dans son livre "Coup d'œil sur les pêcheries de Québec", publié en 1941.

Le Service

Une institution scientifique qui se bornerait à fournir des promotions annuelles de diplômés manquerait à une bonne partie de sa mission, qui est de communiquer la science au peuple, en vue d'améliorer les conditions sociales. Conformément à cet idéal, l'Ecole des pêcheries a organisé quelques mois seulement après sa fondation, son service social-économique.

Ce service est assez analogue au service d'expansion de l'Université d'Antigonish, Nouvelle-Ecosse, et ses tâches sont les mêmes: répandre l'instruction populaire et la réforme sociale par les procédés coopératifs. Organisé pour les pêcheurs, il aide, à l'occasion, les cultivateurs, les colons et les ouvriers désireux de travailler en commun.

Cercles d'études

Pour répandre l'instruction parmi les pêcheurs, le Service emploie tous les moyens de propagande à sa disposition: fêtes champêtres, assemblées, conférences, programmes radiophoniques et brochures. Le personnel du Service a déjà donné 324 conférences, quatorze programmes radiophoniques, quatre cours spéciaux, et distribué 48,700 bulletins et feuillets.

Toutefois, le cercle d'études reste le meilleur instrument pour répandre l'instruction parmi les adultes. Le Service en a organisé 200, qui comptent 2,200 membres. En 1942, ces cercles ont tenu 1,200 séances. Dans chaque cercle, il faut un chef. Nos cours spéciaux du programme de formation de la jeunesse y pourvoient. A l'Ecole, les étudiants suivent un cours complet d'entraînement pratique à la direction d'un cercle d'étude. Rentrée dans leurs centres de pêche respectifs, la plupart d'entre eux prennent la tête du mouvement d'instruction des adultes.

Résultats

Le Service n'a que quatre années d'existence. Il dispose d'un personnel très restreint et son action s'est limitée au district de pêche de Gaspé. Voici toutefois un certain nombre des résultats obtenus:

(*a*) L'organisation de coopératives de production et de la fédération des Pêcheurs-Unis du Québec, dont nous avons déjà suffisamment parlé.

(*b*) L'organisation de la coopération parmi les consommateurs, avec neuf sociétés, exploitant onze magasins. Cette forme d'entreprise coopérative était inconnue, jusqu'ici, sur notre littoral de pêche.

(*c*) Un regain d'expansion de nos caisses populaires. Leur nombre est passé de 19 avant la collaboration du Service avec la fédération de district, en 1938, à 37, comptant 4,971 adhérents, en 1941. D'autres fondations se préparent.

(*d*) Enfin le Service a aidé les pêcheurs qui se livrent également à de la culture ou à des travaux forestiers, en participant à l'organisation de leurs coopératives agricoles et forestières.

L'ÉCOLE DES PÊCHERIES ET LA RESTAURATION

La restauration n'est pas le problème exclusif d'un individu, d'un groupe ou de l'Etat; c'est le problème de tous. Chacun de nous, chacune de nos institutions, doit contribuer à sa solution. Seul un effort collectif, énergique et intelligent, nous permettra de passer sans encombre de la guerre actuelle à l'économie de paix.

L'Ecole des Pêcheries ne faillira pas à ses responsabilités. Collectivement, comme institution, et individuellement, par ses professeurs, elle représente une somme de capacités. Elle offre en conséquence une contribution que nous désirons aussi grande que possible. Dans un programme de restauration bien préparé, il y a place pour nous, il y a un rôle pour lequel notre institution et son personnel sont particulièrement compétents, des fonctions qu'ils peuvent remplir, des tâches qu'ils peuvent assumer, des résultats qu'ils peuvent atteindre, en vue de l'objectif commun.

L'Ecole poursuivra naturellement ses recherches pour la découverte et l'exploitation de nouvelles zones de pêche, de nouveaux poissons à mettre sur le marché, de nouveaux procédés techniques, de nouvelles productions. Elle continuera de former des techniciens, meilleurs si possible, et des pêcheurs plus habiles. Son service social continuera de répandre l'institution parmi les adultes et d'organiser diverses formes de coopératives. Ceci constitue déjà une contribution, mais il s'agit, après tout, d'une activité normale du temps de paix. En vue d'accroître l'efficacité de notre effort de guerre, l'Ecole, qui est particulièrement bien placée pour enseigner la navigation—son cours régulier est l'équivalent du cours des capitaines au long cours de la marine marchande—a offert d'organiser à Saint-Anne, un centre d'instruction pour la marine de guerre, et des négociations se poursuivent à ce sujet. En vue de maintenir les pêcheurs qui sont dans les camps en contact avec leur profession d'avant-guerre et d'accroître leurs aptitudes pour après la guerre, l'Ecole collabore avec les services enseignants de la Légion canadienne et fournit toute la collaboration possible. Encore une fois, ce sont là des contributions qui peuvent devenir précieuses mais ne le sont pas encore. Nous espérons faire davantage.

Il existe, ou au moins il devrait exister, dans la restauration des pêcheries, des champs d'action tout naturels pour une institution comme la nôtre.

FORMATION PROFESSIONNELLE

L'un de ces champs d'action est la formation professionnelle, soit dans les camps, par voie de correspondance et de conférences, soit après la cessation des hostilités. Sainte-Anne possède, dans le domaine de la pêche scientifique, un avantage unique au Canada. Son personnel est entièrement bilingue, et l'enseignement à tous les degrés peut être donné en français ou en anglais.

La formation professionnelle ne serait pas nécessaire, après cette guerre, si nous vivions dans un monde parfaitement simple et idéalement libre. Chaque individu pourrait alors choisir et accomplir les seules tâches auxquelles il est

particulièrement apte. Il est évident, toutefois, pour de nombreuses raisons pratiques, que ce résultat utopique ne pourra jamais être atteint, même d'assez loin.

D'un autre côté, quand les rajustements ne sont pas préparés suivant les capacités de chaque industrie, les choses ont une tendance à se rétablir d'elles-mêmes. Mais le rétablissement naturel ne s'effectue pas sans une forte somme de gaspillage économique et de misère sociale. Dans la province de Québec, en particulier, nous avons encore le goût amer de la lente stabilisation des années qui ont suivi la crise de 1932.

Personne ne peut encore prévoir dans quelle mesure les pêcheries pourront absorber de la main-d'œuvre après la guerre, mais l'économie de notre littoral, de la côte de Garpé en particulier, offre un trait tout spécial. Une assez forte proportion de nos pêcheurs font de l'agriculture, et il n'y a guère de cultivateurs qui ne fassent pas un peu de pêche tous les ans. Tous peuvent passer d'un métier à l'autre; moyennant une formation convenable, ils le feraient avec succès.

Cet aspect spécial de notre économie peut constituer un atout entre nos mains. Il peut, le jour venu, nous aider à résoudre le problème de la restauration des pêcheries.

Dans le passé, on a laissé les choses se redresser d'elles-mêmes. Mais après la guerre actuelle, il nous faudra du perfectionnement, tant dans les pêcheries que dans l'agriculture; de meilleurs pêcheurs à la mer, de meilleurs cultivateurs à la terre. Il y faudra une certaine somme de spécialisation et de formation professionnelle.

Le choix des recrues de chacune de ces industries doit être basé sur la capacité des deux industries, d'après une bonne étude de leur situation. S'il est impossible de prévoir pour chacune le nombre exact d'hommes qui lui faudra, on peut toutefois évaluer ce nombre d'une manière assez précise.

L'Ecole de Pêche est prête à fournir sa collaboration, et, avec les installations voulues, à se charger d'une partie de la formation professionnelle. L'Ecole elle-même assure l'enseignement technique, le service social-économique, l'enseignement coopératif. De cette manière, nous pourrons rendre à l'industrie non seulement de meilleurs pêcheurs, mais de meilleurs coopérateurs.

RECOMMANDATIONS

Il est à peine nécessaire de terminer ce mémoire par une longue série de recommandations. Les conclusions sont évidentes, dans chaque chapitre. Nous pouvons cependant insister sur quelques points d'un intérêt particulier:

Pêcheries.—Pour créer de l'emploi, il faudrait:

(*a*) Perfectionner les méthodes de distribution et augmenter la consommation du poisson afin de permettre le débit maximum des produits usuels et la création de nouveaux produits.

(*b*) Développer l'industrie des sous-produits, pour remédier à la pénurie actuelle et pour fournir, plus tard, le marché domestique.

(*c*) Retarder la mécanisation de notre flotte de pêche, si elle ne s'impose pas, jusqu'à ce que la période critique de la restauration soit passée.

(*d*) S'il en faut—et cela semble probable—lancer un programme de travaux publics à exécuter sur le littoral (Voir appendice).

Coopération.—Pour toutes les classes pauvres, et pour nos pêcheurs en particulier, la coopération est l'un des meilleurs instruments de restauration économique et de sécurité sociale.

En conséquence:

(*a*) Si c'est possible, la contribution de l'Etat à la restauration et à la sécurité sociale devrait se faire par l'intermédiaire des coopératives,

afin de développer des institutions sociales d'un caractère permanent, pouvant vivre par leurs propres moyens.

(*b*) Pour se rapprocher le plus possible et le plus vite possible de ce but, le service social—économique de Sainte-Anne et les services analogues qui existent dans le pays devraient recevoir de l'aide dès maintenant pour pouvoir répandre leur activité et stimuler le mouvement coopératif des pêcheurs dans les divers domaines de la sécurité sociale. Tout cela pour avoir des associations solides, prêtes à braver la tempête dans la période de stabilisation d'après-guerre.

(*c*) Les coopératives de production des pêcheurs devraient recevoir les avantages procurés aux coopératives agricoles par la Loi de 1939 sur la vente coopérative des produits agricoles. Autrement dit, il faudrait voter une loi du même genre pour les pêcheries.

(*d*) Les Pêcheurs-Unis du Québec devraient recevoir toute l'aide possible pour l'expansion de leur programme d'exploitation des sous-produits des pêcheries.

Ecole de pêche.—L'Ecole pouvant contribuer à la restauration, il y a lieu d'enquêter sur ses possibilités et de lui fournir les installations voulues pour porter cette contribution au maximum.

APPENDICE

Projets de travaux publics sur le littoral maritime.

Il faudra sans doute recourir à des travaux publics ou semi-publics pour maintenir à un niveau convenable l'emploi dans l'industrie de la pêche. Point ne sera besoin de s'éloigner des régions côtières pour trouver des travaux à exécuter. Il y en a qui sont même absolument nécessaires.

Suggérons les suivants:

Amélioration des moyens de communication

(1) *Chemins de fer.*—Redressement des courbes, nivellement des pentes, remplacement des rails et des traverses, reconstruction des ponts de fer et des ponts de bois afin de rendre possible la circulation des trains de marchandises lourds ainsi que des rapides pour voyageurs et messageries, entre Gaspé et Campbellton; construction, si la chose est pratique, d'une ligne transgaspésienne par la région centrale des mines et des forêts.

(2) *Eau.*—Amélioration des ports naturels au moyen de quais permanents construits en eau profonde, là où le besoin en existe.

(3) *Routes.*—Construction d'un réseau de bonnes routes, non seulement le long des côtes mais à l'intérieur de la péninsule gaspésienne et le long de la côte nord du Saint-Laurent, pour la protection des forêts, l'amélioration des communications, le commerce touristique, etc... Même chose aux Iles-de-la-Madeleine, en s'adaptant aux conditions particulières.

(4) *Amélioration des services téléphoniques et télégraphiques.*—Dans plusieurs districts de cette région, il n'y a pas de lignes téléphoniques, bien que le commerce en réclame absolument. C'est l'une des premières améliorations à réaliser.

Ports de pêche

Jusqu'ici, nos barques de pêche ont dû s'adapter aux ports naturels dont elles disposaient, ce qui a nui beaucoup au progrès de l'industrie de la pêche. Ce sont les ports qu'il faut adapter aux besoins de la flotte; à cause de la mécanisation qui s'en vient, il faut construire des ports permanents disposant des installations usuelles, d'entrepôts frigorifiques au besoin, d'usines pour la préparation du poisson, etc. Dans plusieurs pays d'Europe, ces installations appartiennent aux autorités soit municipales, soit centrales.

Logements

On parle beaucoup de faire disparaître les taudis des villes, et il n'est pas de revue qui ne publie des projets ou des réalisations s'y rapportant. C'est une excellente chose; la situation n'est pas aussi grave sur nos côtes, mais il ne faut pas la négliger. La tuberculose est plus fréquente sur notre littoral que partout ailleurs dans la province de Québec. Nous n'avons pas de chiffres précis, mais le fait de la construction d'un sanatorium aux portes mêmes de la Gaspésie revêt une signification très claire. Comme cette région côtière ne manque pas d'air pur et frais, la contamination doit provenir du manque d'éducation préventive ainsi que du manque d'hygiène dans un trop grand nombre de maisons.

Un plan de construction de meilleurs logements assurerait donc en même temps aux pêcheurs des emplois et une meilleure protection contre la maladie. En outre, les maisons des pêcheurs sont en bois et sont groupées dans les anses de

pêche. La construction d'aqueduc s'impose et aurait deux avantages: protection suffisante contre les incendies et eau courante dans les maisons pour y améliorer les conditions d'hygiène

Exploitation des ressources naturelles

Nous n'avons pas disposé d'assez de temps pour faire une enquête complète et minutieuse dans ce domaine particulier, distinct de celui de la pêche. Nul doute qu'il soit possible de signaler à votre attention de nombreux projets concernant l'agriculture, l'exploitation forestière, les mines, la chasse et la pêche, le commerce touristique, etc. Contentons-nous de mentionner le fait qu'il y aurait sur notre littoral assez d'énergie hydroélectrique pour fournir l'électricité à des prix très bas aux habitations et aux industries. Nous n'avons l'électricité qu'en certaines zones restreintes de notre région, et encore à des prix ordinairement prohibitifs. Il serait certes possible d'améliorer les choses.

Le PRÉSIDENT SUPPLÉANT: Hier, M. Forbes nous a présenté un plaidoyer vraiment formidable où il protestait contre la disparition du prospecteur de mines, métier qui a contribué beaucoup à l'exploitation des ressources de notre pays; aujourd'hui, nous venons d'entendre un travail très intéressant en faveur d'une industrie et d'une classe sociale qui ont fait beaucoup, depuis un très grand nombre d'années, pour exploiter les ressources de notre pays, si toutefois nous ne leur devons pas même la découverte du pays; je crois pouvoir dire que nous sommes tous reconnaissants envers M. Bérubé pour ce travail. M. Bérubé va maintenant répondre aux questions que vous lui poserez.

M. Castleden:

D. Il a été question de mécanisation. J'ai trouvé splendide le témoignage que nous avons entendu ce matin. Notre Comité devra résoudre le problème de la mécanisation, et je pense que l'industrie de la pêche peut nous servir d'exemple pour l'étudier. Nous avons bien appris ce matin que la mécanisation de la pêche permettrait de produire la même quantité de poisson avec seulement un dixième de la main-d'œuvre actuellement requise?—R. Oui, en certains cas; mais en moyenne la différence ne serait pas si forte.

D. Il faudrait sans doute compter en moyenne un sixième?—R. Dans la province de Québec, je dirais un cinquième de la main-d'œuvre actuelle.

D. Cela ne fait guère de différence. L'important, c'est de savoir si nous devons ou non recommander la mécanisation de la pêche; et, dans l'affirmative, jusqu'à quel point nous devons recommander la mécanisation non seulement de l'industrie de la pêche, mais de toute la vie économique du pays. Notre Comité ne peut certes pas s'opposer à la mécanisation et obliger les gens à travailler encore de leurs mains, juste pour multiplier les emplois. Je ne pense pas que nous devions recommander cela.—R. Non.

D. Vous avez recommandé une transition graduelle—de façon à ne pas opérer de changement rapide qui nous laisserait sur les bras un chômage trop considérable—une transition graduelle vers une mécanisation toujours plus intense. Ne pensez-vous pas que, si la mécanisation doit augmenter la production, la chose importante à faire, c'est de veiller à ce que les bénéfices réalisés reviennent à tous ceux qui prennent part à l'industrie, au peuple en général? La tâche de notre Comité, c'est de trouver un moyen de faire bénéficier tout le peuple de la mécanisation et de la production scientifique à laquelle il participera. Je suggérerais de donner en propre la production et la distribution aux travailleurs de l'industrie, non pas à quelques particuliers possédant les machines et en tirant des profits. Je pense que nous pourrions appuyer de tout cœur la recommandation d'aider ces gens, par des lois fédérales, à se tirer d'affaires au moyen de la coopération et à retirer eux-mêmes les bénéfices de leur travail.

M. HILL: Monsieur le président, la mécanisation de l'industrie de la pêche accroîtra de beaucoup la production. Mais la seule manière d'y arriver, c'est d'y aller graduellement, comme l'a dit M. Bérubé. Car il faut trouver un marché pour les produits; une fois le marché trouvé, il est possible de mécaniser. La main-d'œuvre économisée grâce aux nouveaux procédés trouve des emplois dans la préparation d'une plus grande quantité de poisson. Cela s'est démontré dans mon propre pays. Là où l'industrie de la pêche employait en tout 100 hommes, la mécanisation a réduit le nombre des pêcheurs à quinze ou vingt et augmenté le nombre des préparateurs du poisson à 400 ou 500; mais il a fallu que l'on ait au préalable trouvé un marché pour le poisson préparé.

M. Bertrand:

D. Dans quel état pensez-vous que sera le marché mondial après la guerre? —R. Je m'attend à ce que, la première année, la demande soit plus forte qu'aujourd'hui; mais lorsque les autres pays auront reconstitué leurs flottes de pêche et recommenceront à produire, nous connaîtrons une nouvelle dépression.

D. Vous croyez inévitable une nouvelle dépression dans l'industrie de la pêche, deux ou trois ans après la guerre?—R. Au début, notre production n'atteindra certainement pas le volume de la demande, car ces autres pays n'ont à peu près plus de flotte de pêche. Ce qui en reste a été donné aux marines de guerre; une grande partie est au fond de la mer. Il faudra tout reconstruire, ce qui prendra un certain temps, durant lequel nous n'aurons pas assez de poisson pour fournir à la demande; une fois ces flottes reconstruites, nous aurons trop de poisson. Voilà le problème dans toute sa simplicité.

D. C'est alors qu'une dépression sera inévitable?—R. Oui.

D. Une dépression pour les pêcheurs.

M. GILLIS: Monsieur le président, je veux féliciter le témoin du travail qu'il nous a présenté. Il était temps qu'un représentant de l'industrie de la pêche vînt nous dire les choses que nous avons entendues aujourd'hui. Il nous a appris beaucoup de choses. Sans aucun doute, le pêcheur est le citoyen oublié du Canada. L'industrie de la pêche, en ce qui concerne ses sous-produits, a toujours été en dépression, et l'est encore à l'heure actuelle au point de vue du pêcheur et de ce qu'il reçoit en retour de son produit.

Ce que le témoin a dit de plus intéressant, peut-être, c'est que l'échec du mouvement coopératif, en 1923, a résulté du manque d'éducation des coopérateurs; je pense que c'est dans ce domaine qu'il y a le plus à faire. Je ne conçois pas comme une solution, au point de vue du pêcheur, le perfectionnement de l'industrie de la pêche, s'il doit rester, lui, sous la coupe des compagnies privées. La meilleure chose que notre Comité ou que le gouvernement puisse faire, il me semble, ce sera de consacrer à l'éducation les subventions accordées à l'industrie de la pêche. Il faut enseigner au pêcheur la mise en vente et l'exploitation coopérative et dépouiller de leurs privilèges les individus qui ne participent en rien au travail de l'industrie mais récoltent le prix du poisson apporté par le pêcheur. C'est de cette manière, je pense, que nous pourrons le mieux aider les pêcheurs.

Les chiffres donnés par le témoin ne sont pas seulement instructifs, ils sont stupéfiants. Voilà donc des hommes qui doivent vivre, élever leur famille et tenir le rang de citoyens canadiens avec $150, $200 ou $300 par année! Le revenu moyen des pêcheurs canadiens est d'environ $300, et l'on dit que nous ne sommes pas en temps de crise!

A mon avis, il est impossible de tirer le pêcheur de cette condition, sauf en entreprenant, pour l'avenir, un programme sérieux d'éducation chez les pêcheurs mêmes. Je crois que c'est le moyen le plus expéditif d'arriver à une solution du problème. Lorsqu'une fois l'on aura amélioré leur situation économique et fait

disparaître l'occasion de leur exploitation, les pêcheurs eux-mêmes feront les trois quarts du travail que comporte le développement du mouvement coopératif et ils supprimeront l'entremetteur qui les exploite.

J'ai cru bon de faire ces observations. Je suis très satisfait de l'exposé qui nous a été présenté. A mon sens, cet exposé était juste, instructif et éducatif. Lorsqu'il s'agira, pour le Comité, de délibérer définitivement et de faire rapport, il devra étudier tout particulièrement le problème des pêcheurs et fonder ses recommandations sur le témoignage entendu ce matin.

Le vice-président:

D. La production sur la côte de l'Atlantique suffit-elle à la demande?—R. La demande de guerre?

D. La demande normale, en temps de paix, quelle qu'elle soit. Voici où je veux en venir: de temps à autre, on voit des wagons de poisson, venant de la côte du Pacifique, arriver au marché de Montréal, à destination de New-York. Ce poisson ne peut être transporté de la côte du Pacifique qu'à grands frais. Comment se fait-il que le poisson de la côte du Pacifique puisse être mis sur le marché de l'Atlantique et vous faire concurrence?—R. Nous touchons ici au problème des goûts du consommateur. Il nous est impossible de produire tout ce que le consommateur désire et il fera venir le poisson de l'extérieur, dût-il pour cela payer plus cher. Dans le passé, dans la province de Québec, nous avons mangé des crabes en provenance du Japon, bien que nous ayons ici du homard. Cela est dû au fait que ce crabe offre un goût particulier. Nous avons acheté cette chair de crabe à un prix plus élevé que ce que nous payons pour le homard canadien. Nous aurons toujours à faire face à des situations de ce genre. Nous ne pouvons produire tout ce que le consommateur désire et certains produits continueront de s'importer de l'extérieur. Si cette pratique peut se réduire au minimum, ce sera tant mieux, mais nous n'y sommes pas encore parvenus.

M. MATTHEWS: Puis-je demander à M. McNiven, à quelle sorte de poisson il fait allusion, comme venant du Pacifique?

M. HILL: Il y en a deux sortes: le flétan et un genre particulier de saumon.

Le VICE-PRÉSIDENT: Quelle comparaison peut-on faire entre le saumon de la Colombie-Britannique et celui de Gaspé?

M. HILL: Les deux ne sauraient se comparer. C'est un fait bien connu qu'ils ne sont pas de la même qualité. Ce sont deux poissons différents.

Le TÉMOIN: Il existe un saumon de la Colombie-Britannique qui est presque aussi bon que le nôtre. Il convient d'être quelque peu fiers de notre région. Il est presque aussi bon, mais la majeure partie du saumon pris en Colombie-Britannique ne vaut pas le saumon frais du Québec.

M. MacNicol:

D. En Colombie-Britannique la pêche est mécanisée?—R. Oui.

M. HILL: Et le saumon se pêche en si petite quantité dans l'est qu'on le consomme en entier dans la région.

M. McKenzie:

D. Avez-vous goûté de la morue noire d'Alaska?—R. J'en ai goûté une fois et l'ai trouvée excellente; ce que j'ai aimé le plus dans la morue noire, c'est l'huile extraite du contenu de son estomac. Cette huile est un nouveau produit.

M. Matthews:

D. Vous dites que la morue constitue 90 p. 100 de la pêche du Québec. Quelle variété vient ensuite, le saumon?—R. Non, une espèce encore plus commune: le hareng.

D. Quelle place occupe le homard?—R. A peu près le cinquième rang. Je parle du homard de qualité commerciale. C'est ce que vous vouliez dire?

D. Oui, de qualité commerciale. Vous avez mentionné le homard dans votre exposé, ce matin?—R. Oui.

D. Existe-t-il des indices portant à croire qu'il serait en voie de disparaître des eaux du Québec?—R. Assurément.

D. De sorte que, avant de pourvoir à la mécanisation et aux autres moyens, il faut vous occuper d'abord du peuplement des eaux?—R. Nous ne pourrions pas mécaniser la pêche du homard. Si on me demandait mon avis, je conseillerais de réduire aux deux tiers, au moins, la pêche actuelle, afin d'éviter que la source d'approvisionnement ne soit réduite à un niveau anormalement bas.

M. Hill:

D. Il n'y a pas épuisement des sources d'approvisionnement du hareng non plus que de la morue?—R. Non, on peut en prendre tant qu'on veut.

M. Matthews:

D. De la morue?—R. Oui.

M. HILL: De la morue et du hareng.

Le vice-président:

D. Et l'anguille?—R. Dans le Québec, on ne la prend que dans les eaux douces; elle monte et descend continuellement.

M. GILLIS: D'ailleurs, ce n'est pas un poisson, mais plutôt un serpent.

M. Matthews:

D. A-t-on recours à d'autres moyens, comme les aleviniers, et le reste?—R. Pour quel poisson?

D. N'importe lequel, surtout le homard, j'imagine.—R. Nous avions, dans le Québec, de même que dans les Maritimes, tout un programme sur l'incubation des œufs de homard, et nous avons découvert—je cite de mémoire—en 1904 ou 1908, qu'il en coûtait $2.50 au gouvernement fédéral pour produire une livre de homard, qui se vendait 6 cents. Voilà pourquoi le système fut abandonné. Je cite de mémoire, mais je pourrai vous donner des chiffres authentiques, si vous le désirez.

D. Non, cela suffit.

M. Bertrand:

D. Il existe un alevinier de saumon, à Gaspé?—R. Oui.

D. Y en a-t-il d'autres que celui de Gaspé?—R. Nous n'avons que deux aleviniers de saumon dans le Québec: à Tadoussac et au Saguenay.

M. Ross (Calgary):

D. Comment expliquer l'écart entre le prix reçu par le pêcheur et celui payé au détaillant du poisson; pourriez-vous, en quelque sorte, décomposer cet écart?—R. Je hasarderai une réponse qui sera assez juste. Il existe deux sortes d'intermédiaires. Il y en a qui sont absolument nécessaires; par contre, il y en d'autres dont le mouvement coopératif a essayé de se débarrasser. Les intermédiaires nécessaires sont les compagnies de transport, qui prennent un assez bon prix.

M. Hill:

D. Les entrepôts frigorifiques?—R. Les entrepôts frigorifiques, etc. Ceux-là sont absolument nécessaires et prennent une grande partie de l'écart. Le détaillant reçoit la part la plus large, mais on doit se souvenir que la quantité de poisson écoulée par le détaillant n'est pas très grande et que, pour être assez payante, sa marge de profit doit être très large.

M. Bertrand:

D. C'est une denrée très périssable?—R. Oui.

M. HILL: Il y a un aspect que je n'ai jamais pu comprendre. On voit souvent un pêcheur recevoir de 2 à 5 cents la livre pour du poisson que le détaillant revend à raison de 25 cents la livre. Si le gouvernement exigeait qu'on payât 10 cents la livre au pêcheur, cela ne représenterait qu'une augmentation du prix de détail de 3 ou 4 cents. La somme est si minime que le consommateur serait consentant de l'absorber, pourvu qu'elle comporte une augmentation du prix au pêcheur. Il est venu à ma connaissance que des pêcheurs recevaient un cent la livre pour du poisson vendu à 20 cents la livre. Si le prix payé au pêcheur était doublé, cela ne représenterait qu'une augmentation d'un cent au consommateur. Si le producteur recevait 5 cents, cela ne représenterait qu'un prix de 25 cents la livre au consommateur. Je n'ai jamais pu comprendre pourquoi le gouvernement n'intervenait pas pour ordonner une faible augmentation dans le prix payé au pêcheur pour son poisson.

Le TÉMOIN: Cela soulève de nouveau toute cette question du pouvoir d'achat du consommateur. S'il se maintient à un niveau raisonnable, nous pouvons demander une augmentation convenable du prix du poisson. Un prix convenable pour le poisson entraînerait un prix convenable au pêcheur, au bas de l'échelle. Or, la difficulté provient du fait que si nous essayons d'augmenter le prix du marché d'un demi-cent ou d'un quart de cent, nous mécontentons le grossiste, le détaillant et le consommateur. J'en ai fait l'expérience pendant la période de restauration d'avant-guerre, alors que je dirigeais un commerce de poisson, à Montréal, de 1929 à 1939.

M. MacNicol:

D. Quel est votre marché principal?—R. L'exportation. Même dans la province de Québec, le meilleur marché pour la pêche est actuellement le marché étranger.

D. Est-ce que vous n'expédiez pas vers Chicago?—R. Non, pas que je sache.

M. Matthews:

D. Quelle est la durée moyenne de la saison de la morue?—R. Six mois.

D. A partir de quelle date?—R. De juin à novembre, inclusivement.

D. Vous avez mentionné, relativement à ces gens, des rapports financiers plutôt alarmants. Jusqu'à quel point les pêcheurs peuvent-ils trouver de l'emploi durant les six autres mois de l'année? Peuvent-ils en trouver?—R. Durant la crise économique, un tel emploi n'existait pas, mais actuellement, il y a, dans l'industrie forestière, la coupe du bois. Beaucoup parmi ces pêcheurs à faible revenu ont une petite ferme dont ils retirent quelque bénéfice. Voilà pourquoi les revenus trop faibles tiennent dans la misère ceux qui n'ont que la pêche pour vivre.

M. MacNicol:

D. Vous nous avez dit qu'on avait exporté en un an environ 25,000,000 de livres de poisson. Quel est le port d'exportation principal?—R. Les ports situés le long du littoral américain.

D. Le poisson doit être apporté quelque part.—R. Je vous demande pardon, mais je n'ai pas bien saisi votre question. Gaspé est le point central pour l'exportation partant de la côte de Gaspé.

D. La ville de Gaspé?—R. Oui.

D. On expédie de là par eau?—R. Il se fait peu d'expédition par eau; de Gaspé, le poisson se transporte par voie ferrée, à Montréal ou directement au marché d'exportation.

D. Par express?—R. Surtout par petite vitesse parce que c'est beaucoup plus économique.

D. J'admets beaucoup de ce que le témoin a dit. Pendant qu'il parlait, je me disais: ce que le consommateur désire, c'est du bon poisson. Il le veut aussi frais qu'il peut l'obtenir. Cela comporte le transport rapide du poisson depuis sa sortie de l'eau. La compagnie qui mettra, dans le meilleur état de fraîcheur, le poisson sur la table du consommateur de Toronto, Chicago, Pittsburgh, ou toute autre grande ville importatrice, est celle qui recevra les commandes de poisson.

Puis-je passer maintenant de la côte de Gaspé à celle du Pacifique? On a mentionné il y a un moment le poisson de la Colombie-Britannique. Ce poisson est expédié par express.

Le TÉMOIN: Une partie s'expédie par express.

M. MACNICOL: Le taux de transport du poisson expédié de Prince-Rupert ou de toute ville exportatrice de la Colombie-Britannique est basé sur le taux de transport par express de Portland ou Seattle à Chicago. En d'autres termes, le transport est gratuit jusqu'à ce que le poisson parvienne au point de concurrence, à partir duquel le taux de transport est le même que celui de Portland ou Seattle à Chicago. Dans le nord de la Saskatchewan et de l'Alberta, où l'on prend de grandes quantités de poisson, on l'expédie par avion partant du grand lac de l'Ours, du Grand Lac des Esclaves, du lac Athabasca, et de tous les autres lacs situés dans la partie du nord du Canada, jusqu'à Waterways, et de là et par express. Environ 50 tonnes de poisson d'eau douce s'expédient ainsi chaque semaine vers le marché de Chicago. Je suis émerveillé des vastes quantités de poisson qui s'expédient à Chicago.

M. HILL: J'ai étudié cette question avec soin en 1927. Le Pacifique-Canadien a ses propres taux à partir de Prince-Rupert sur des trains qu'il appelle rapides de marchandises.

M. MATTHEWS: Le National-Canadien...

M. HILL: Oui; et le Pacifique-Canadien à partir de Vancouver, sur des trains dits rapides de marchandises. On n'applique pas à ces envois les taux de messageries, car on transporte 100 livres de poisson de Prince-Rupert au marché de Toronto, distance de 3,000 milles pour $5, alors qu'il en coûte $11 du cent livres, le double, pour transporter le poisson de St-Jean à Toronto, trajet de 700 milles. On transporte le poisson de la côte du Pacifique sur une distance de 3,000 milles, pour moins de la moitié de ce qu'on exige pour transporter le poisson venant de St-Jean.

Le VICE-PRÉSIDENT: Au taux du wagon entier dans chaque cas?

M. HILL: Au taux du wagon dans chaque cas. On peut, paraît-il, assembler un train entier, à la côte du Pacifique, le tirer comme d'un seul trait et lui donner droit de passage partout pour qu'il voyage sans arrêt; en d'autres termes, on le considère comme un train express. Par contre, on accroche nos wagons de poisson aux trains express de voyageurs. On nous demande 11 cents la livre pour un trajet de 700 milles, alors qu'on ne demande que 5 cents la livre aux compagnies de la Colombie-Britannique pour un trajet de 3,000 milles. Nous avons toujours à faire face à la même difficulté. On demande deux fois plus pour transporter le poisson des Maritimes aux marchés centraux qu'on ne demande aux expéditeurs de la côte du Pacifique.

M. MACNICOL: Il y a loin de Prince-Rupert à Edmonton. Il y a 305 milles de Waterways à Edmonton et je crois que Prince-Rupert est 1,000 milles plus loin. Une fois rendu à Edmonton, le poisson jouit du même taux jusqu'à Chicago.

M. HILL: Il est impossible de comprendre le régime des taux de transport; le Pacifique-Canadien transporte du poisson préparé de la Norvège à Liverpool, le transborde à destination de Montréal, puis le rend à Calgary, à raison de 85 cents le cent livres. Je dois dire, en passant, que le Pacifique fait lui-même le

transbordement. Il exige $1.05 pour le poisson canadien livré à Calgary, contre 85 cents pour le poisson norvégien transformé et transbordé deux fois à ses propres frais.

M. MacNicol: J'admets que vos bateaux devraient être mécanisés. J'approuve ce que dit M. Hill. Il est pêcheur; il sait ce qu'il dit. Si vos bateaux étaient mécanisés, la pêche pourrait se faire beaucoup plus rapidement et en plus grande quantité. Cela vous permettrait aussi de mettre votre poisson sur le marché un peu plus rapidement. J'approuve les suggestions que vous faites au sujet de la réfrigération; elles devraient s'appliquer à tout le Canada. L'été dernier, je me trouvais au Pas lorsqu'un bateau de pêche arriva avec 50 tonnes de poisson. Ce bateau mouilla au port juste après le départ du train. Il fallait donc que le poisson demeurât jusqu'au lendemain, puisque le train était parti. J'ai demandé à l'armateur: "Comment allez-vous conserver ce poisson jusqu'au départ du train de demain?" Il me répond: "Je le conserve dans des caisses remplies de glace." Cela cause des frais additionnels aux pêcheurs, n'est-ce pas? Alors, si on avait eu à cet endroit une usine de réfrigération ou un entrepôt frigorifique dans lequel on aurait pu placer le poisson au sortir du bateau, il ne serait pas détérioré dans les 24 heures; naturellement l'usage de la glace peut aider, et ainsi le poisson peut arriver au marché en meilleur état. Il faut nous réveiller et faire davantage pour nos pêcheurs. Il faut les mettre en mesure de soutenir la concurrence. Ils ne sauraient la soutenir à moins de prendre le poisson promptement et de le rendre sur les marchés en parfait état.

Le consommateur n'achètera pas de poisson sorti de l'eau depuis 3 ou 4 jours s'il peut en avoir qui soit pêché depuis moins de 24 heures. Je crois que notre ministère des Pêcheries devrait étudier sérieusement l'exposé que M. Bérubé nous a présenté ce matin et les idées que les autres pêcheurs du pays pourront nous proposer, afin d'établir notre industrie de la pêche sur une base de concurrence avec celles des autres pays. On ne peut conserver le marché sans faire face à la concurrence. Tout homme d'affaires le sait.

Le TÉMOIN: Le système pratiqué dans le Québec est avantageux. Notre poisson est débarqué le jour qu'il est pris, ou au plus tard le lendemain. Un voyage de pêche ne dure pas plus de deux jours, et s'il dure deux jours le poisson pris la première journée ne se vend pas comme poisson frais. En second lieu, à propos du problème que vous avez mentionné, le gouvernement de la province de Québec a organisé des entrepôts à réfrigération rapide, sur les rives où le poisson se débarque, pour le geler instantanément. Vous savez ce que cela veut dire, puisque vous êtes pêcheur.

M. HILL: Le poisson est gelé frais.

Le TÉMOIN: Eh! bien, on peut le transporter beaucoup plus loin sans craindre de détérioration, pourvu que le wagon frigorifique soit tenu à la température minimum requise.

M. MacNicol: Une température fixe. Il ne faut pas qu'elle soit à 10 degrés en dessous du point de congélation à un certain moment et à 15 en dessous à un autre moment.

Le TÉMOIN: A une température égale, nous pouvons expédier par petite vitesse à plus bas prix et obtenir une meilleure recette pour nos pêcheurs. Voilà pourquoi les filets gelés, par exemple, ont acquis la popularité dont ils jouissent dans la province de Québec. Nous pouvons avoir du poisson plus frais. Nous avons des moyens de réfrigération sur nos côtes mêmes. Alors, les marchés nous sont ouverts...

M. MacNicol:

D. Après la guerre nous aurons probablement des avions d'une capacité de 50 tonnes. Certains bombardiers portent aujourd'hui 8 bombes de mille livres chacune, soit 4 tonnes.

M. HILL: Nous en avons déjà de 25 tonnes.

M. MacNicol:

D. Si un avion de 50 tonnes partait de Gaspé ce soir, le marché de Montréal aurait votre poisson demain matin. Cela ne vous aiderait-il pas?—R. Le prélèvement des filets cause certains retards. On ne peut pas lever les filets d'un poisson frais; il faut le laisser quelques heures dans la glace pour ducir la chair. Même avec ce retard, nous pouvons détacher les filets dans la soirée, un avion peut partir à minuit ou après minuit et arriver à Montréal le lendemain matin.

D. Voilà une des choses que nous pouvons entrevoir: la possibilité de mettre le poisson aussi promptemeit que possible sur le marché.

M. Bertrand:

D. Quelle est votre proportion de poisson frais?—R. Elle diminue d'année en année.

M. JEAN: Avez-vous considéré a question de l'industrie du poisson salé?

M. BERTRAND: Je veux dire le poisson frais.

Le TÉMOIN: Le poisson frais comparé au poisson gelé ou au poisson salé?

M. Bertrand:

D. Je veux dire le poisson frais sur le marché; le poisson gelé est autre chose. —R. Non pas d'après la valeur. Le poisson gelé est censé valoir le poisson frais.

D. L'espèce que l'on trouve sur le marché est à peu près de la même valeur? —R. Oui, à peu près.

D. Quelle est la proportion du poisson gelé?—R. La proportion? J'ai ici un graphique qui va être commode.

M. MACNICOL: Avec l'avion, on pourrait avoir du poisson à Toronto, à Hamilton ou à Windsor le matin.

M. CASTLEDEN: Cela ne prouve pas que le pêcheur aurait un meilleur prix pour son poisson.

M. MACNICOL: Oui, cela le prouve.

M. GILLIS: La compagnie exploitant l'avion et d'autres intermédiaires auraient le gros prix.

Le TÉMOIN: Pour répondre à la question de M. Bertrand, en 1932, 3 p. 100 de notre rendement se vendait frais ou gelé, et 80 p. 100 salé et séché. Dix ans plus tard en 1942, 52 p. 100 du rendement était absorbé par le commerce du poisson frais et un peu plus de 30 p. 100 par le commerce du poisson séché. Voilà ce que nous avons accompli en 10 ans.

M. Matthews:

D. Est-ce que cela ne se compare pas un peu à la situation des pêcheries de Lunenburg?—R. Pas tout à fait, puisque la flotte de Lunenburg ne suit pas les mêmes méthodes de pêcheries que les nôtres.

M. HILL: Nous obtenons un plus gros pourcentage parce que nous vous avons devancés.

Le TÉMOIN: Vous avez une avance sur nous d'environ 20 ans.

M. HILL: Oui.

Le président suppléant:

D. Y a-t-il un impôt sur le poisson à destination des Etats-Unis?—R. Oui, il y en a, mais je ne puis vous l'indiquer exactement. Je ne crois pas qu'il puisse être enlevé.

M. HILL: On l'a réduit assez fortement il y a 5 ou 6 ans.

M. MacKenzie:

D. J'ai une question à poser: en remontant le Saint-Laurent jusqu'où pouvez-vous prendre de la morue ou du saumon?—R. L'endroit le plus haut où nous puissions prendre de la morue, que je sache, est en amont de Rimouski, mais on n'en prend pas toujours. Quant au saumon, on en a pris près de Sainte-Anne de la Pocatière, mais c'était accidentel. La pêche commerciale finit à peu près à Matane.

D. J'ai mangé de la très bonne morue à Sainte-Anne, dans un hôtel, il y a 3 ou 4 ans, et je me demandais d'où elle venait. C'était un délicieux poisson frais qu'on avait dû prendre tout près de là.—R. On avait dû le prendre dans la région même, le long de la côte de Gaspé.

D. Aussi loin que cela?—R. Oui.

M. Matthews:

D. Où est le centre principal d'exportation du maquereau, dans les Maritimes?—R. L'engroit d'expédition du maquereau?

D. Oui.—R. Il y en a plusieurs. On supplémente la pêche de la morue par celle du maquereau. Lorsqu'on découvre un banc de maquereau et qu'il n'y a pas de morue, on fait la pêche du maquereau. Si on pouvait pêcher régulièrement le maquereau, ce serait différent, mais on n'en trouve pas souvent sur les côtes de Gaspé. La pêche du maquereau, dans le Québec, se fait surtout aux Iles-de-la-Madeleine; là on en prend beaucoup.

D. A propos de facilités d'expédition, on peut, par exemple, acheter dans certains magasins de Winnipeg du maquereau frais aussi bon que s'il sortait de l'eau; les moyens d'expédition doivent donc être excellents, puisque la saveur est intacte.

M. MACNICOL: Monsieur le président, il est à peu près 1 heure. A titre de représentant de Toronto, je voudrais féliciter M. Bérubé de son brillant exposé. C'est un des meilleurs témoins que nous ayons entendus et il mérite une mention toute spéciale, vu qu'il nous a parlé en anglais, et que l'anglais n'est pas sa langue maternelle. Il a très bien réussi, et je conçois que s'il parlait devant un comité composé uniquement de membres parlant français, il aurait pu faire encore beeaucoup mieux. Je crois qu'il a un mérite tout à fait spécial puisqu'il nous a parlé dans la langue que nous comprenons tous. J'ai écouté son exposé avec un grand intérêt. Il a fait de très bonnes suggestions, que plus tard nous devrions soumettre au ministre des Pêcheries afin de le persuader de faire quelque chose pour venir en aide aux pêcheurs de Gaspé, de la côte nord du Saint-Laurent et des provinces Maritimes. Nous avons tous une profonde sympathie pour le peuple des Maritimes. Il a passé par des temps très durs.

Le TÉMOIN: Puis-je mentionner ici que le travail coopératif accompli parmi la population riveraine a résulté d'une subvention du ministère des Pêcheries d'Ottawa et que, dans ce développement, le gouvernement du Québec a aussi apporté sa collaboration, non pas en octroyant des subsides pour faciliter l'éducation mais surtout en établissant des entrepôts frigorifiques, en facilitant les emprunts et ainsi de suite. Nous avons constaté que les gouvernements étaient prêts à aider ceux qui voulaient s'aider eux-mêmes.

M. BERTRAND: En appuyant la motion de M. MacNicol, je désire ajouter un mot. Le témoin a souligné l'importance du travail accompli par le personnel de

l'Ecole de Pêche de la province de Québec, mais il a omis très humblement de parler de lui-même. Je puis donc dire que, si plusieurs des professeurs de cette école sont des hommes du calibre du professeur Bérubé, nous sommes en droit de voir l'avenir des pêcheries de cette partie du pays sous un jour beaucoup plus brillant.

Le PRÉSIDENT SUPPLÉANT: Monsieur le professeur Bérubé, le Comité a le plaisir de vous présenter ses remerciements pour être venu ici aujourd'hui et nous avoir présenté votre admirable mémoire.

Le TÉMOIN: Je vous remercie beaucoup, monsieur le président; cela m'a été très agréable.

M. GILLIS: Avant d'ajourner, je serais curieux de savoir quand nous pouvons nous attendre de recevoir les représentants du comité James, sous-comité du Travail.

Le PRÉSIDENT SUPPLÉANT: Ce sujet est à l'agenda mais je ne sais pas quand ces témoins seront appelés. Il nous reste à entendre les représentants des diverses province, de l'Association des Manufacturiers canadiens, des municipalités et du travail organisé. Nous espérons les appeler bientôt.

Le Comité s'ajourne pour se réunir de nouveau le vendredi 21 mai, à 11 heures du matin.

SESSION DE 1943

CHAMBRE DES COMMUNES

COMITÉ SPÉCIAL

DE LA

RESTAURATION ET DU RÉTABLISSEMENT

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule nº 15

SÉANCE DU VENDREDI 21 MAI 1943

TÉMOINS:

M. D. W. McLachlan, ministère des Transports;

M. S. W. Fairweather, directeur des recherches et du développement, Chemins de fer nationaux du Canada.

OTTAWA
EDMOND CLOUTIER
IMPRIMEUR DE SA TRÈS EXCELLENTE MAJESTÉ LE ROI
1943

PROCÈS-VERBAL

Le VENDREDI 21 mai 1943.

Le Comité spécial de la restauration et du rétablissement se réunit à onze heures du matin, sous la présidence de M. J.-G. Turgeon.

Présents: MM. Authier, Bence, Bertrand (*Prescott*), Castleden, Eudes, Ferron, Gillis, Jean, MacKenzie (*Neepawa*), MacNicol, McDonald (*Pontiac*), McKinnon (*Kenora-Rainy-River*), McNiven, Matthews, Nielsen (Mme), Purdy, Ross (*Calgary-Est*), Sanderson, Turgeon.

Sont aussi présents: M. D. W. McLachlan, ministère des Transports; M. S. W. Fairweather, directeur des recherches et du développement, Chemin de fer National-Canadien.

M. McLachlan est appelé, il parle des dépenses prévues pour la construction d'une chaussée à travers le détroit de Canso et il est interrogé.

En l'absence du président, M. D. A. McNiven, vice-président, occupe le fauteuil.

M. Fairweather est appelé. Il parle du transport du charbon et d'autres denrées du Cap-Breton, particulièrement en temps de guerre, et il est interrogé.

Le président fait savoir au Comité que sir William Beveridge sera appelé à une séance conjointe du Comité spécial de Sécurité sociale et de ce Comité-ci, qui sera tenue dans la salle du comité des chemins de fer le mardi 25 mai prochain, à 10 h. 45 du matin. Les députés sont invités à poser par écrit au président, avant lundi, toutes les questions qu'ils désireraient poser à sir William. Afin qu'ils n'aient aucune difficulté à se faire retenir des places, les députés sont aussi priés d'apporter avec eux leur invitation à la réunion.

Le Comité s'ajourne à 1 h. 5 de l'après-midi, pour se réunir de nouveau le mardi 25 mai, à 10 h. 45 du matin.

Le secrétaire suppléant du Comité,
A. L. BURGESS.

TÉMOIGNAGES

CHAMBRE DES COMMUNES,

le 21 MAI 1943.

Le Comité spécial de la restauration et du rétablissement se réunit à onze heures du matin, sous la présidence de M. J.-G. Turgeon.

Le PRÉSIDENT: Nous avons aujourd'hui parmi nous M. S. W. Fairweather, directeur des recherches et du développement des Chemins de fer nationaux du Canada, et M. D. W. McLachlan, qui a charge des plans et devis et de la construction au ministère fédéral des Transports. Ces deux messieurs traiteront de la question du développement ultérieur de l'industrie houillère en Nouvelle-Ecosse et particulièrement des transports, surtout en ce qui a trait à l'embouteillage du trafic dans le détroit de Canso. J'invite donc M. McLachlan à parler le premier.

M. BLACK: Monsieur le président, avant que vous abordiez le sujet, je me demande si nous ne pourrions pas nous entendre pour que ces messieurs nous fournissent des renseignements sur la chaussée ou le tunnel de l'Ile du Prince-Edouard. Je pense que notre Comité devrait obtenir ces renseignements, peut-être pas aujourd'hui, mais avant la fin de la présente phase de notre enquête.

Le PRÉSIDENT: La chose est à considérer. C'est là un point qui n'a pas été soulevé auparavant, et je n'ai demandé ni à l'un ni à l'autre de ces messieurs d'être prêt à y répondre. Je ne sais s'ils le sont ou non. S'ils ne le font pas aujourd'hui, nous pouvons nous en remettre au Comité de direction du soin d'y revenir plus tard. J'appelle donc M. McLachlan.

M. D. W. MACHLAN, du ministère des Transports, est appelé.

Le TÉMOIN: Comme le gouvernement du Canada a été prié d'étudier la possibilité de construire une chaussée pour remplacer le transbordeur de chemin de fer du détroit de Canso, le rapport suivant est soumis:

Le détroit de Canso sépare l'île du Cap-Breton de la terre ferme de la province de la Nouvelle-Ecosse. Il a environ 16 milles de long; sa largeur et sa profondeur sont remarquablement uniformes. En général, cette largeur atteint environ 4,000 pieds, et la profondeur est à peu près égale aux deux extrémités. La moindre profondeur, qui est d'environ 100 pieds à marée basse, se trouve aux deux extrémités, tandis que la plus grande profondeur, de 160 pieds, se trouve vers le milieu du détroit. Ses bords et son lit sont composés de roc solide, et la profondeur en est généralement la même d'un bord à l'autre. Les marées du printemps, à Arichat, du côté de l'Atlantique, sont de 6 pieds, selon les cartes officielles. Au cap Jack, du côté du golfe, la hausse est de 4½ pieds. Les variations instantanées de niveau atteignent 3 pieds, et la vitesse maximum des courants de marée est de 3 ou 4 nœuds, selon la largeur et la profondeur.

Si vous regardez sur la carte marine que voici, vous pourrez me suivre dans chacune de ces affirmations. Je continue.

Le terrain à l'ouest du détroit est élevé, et une longue déclivité sert à qui veut se rendre au niveau du quai de Port-Mulgrave, le terminus ouest du transbordeur.

Du côté est du détroit, le terrain n'est pas aussi élevé que du côté ouest, et il n'y faut pas des rampes aussi prononcées en partant du quai de Point-Tupper, qui est le terminus est du transbordeur de wagons. De Point-Tupper, trois réseaux de chemin de fer rayonnent vers les ports au nord et à l'est de l'île du

Cap-Breton. Des computations estiment à environ 1,220,000 p.c.s., à un certain moment de la crue du printemps, le flux et le reflux des eaux dans l'étranglement de Canso, et le volume des eaux doit y atteindre pas moins de 18 milliards de pieds cubes, d'après l'estimation de M. Fairweather.

La quantité d'eau qui entre dans le détroit de Canso et en ressort à chaque marée est à peu près équivalente à celle qui passe sous le pont de Québec. A cause des conditions de fondation et à cause des glaces, ainsi que de la profondeur de l'eau, la construction d'un pont sur le détroit de Canso présente à peu près le même problème que celle d'un pont sur le Saint-Laurent en amont de Québec, de sorte que le coût d'un pont pourrait bien s'élever à environ 20 millions de dollars.

Je pourrais dire que, en réalité, c'est un peu plus creux et un peu plus étroit à Québec qu'au resserrement du détroit de Canso. J'ai pensé qu'il était préférable de vous parler d'abord du tunnel et du pont, avant d'aborder la question de la chaussée. Je continue:

Etant donné qu'un tunnel creusé sous le détroit de Canso doit passer à plus de 150 pieds sous le fond de l'eau, et que toute faille dans le roc aurait pour effet de laisser entrer l'eau en grande quantité, le projet d'un tunnel ne peut être présenté comme praticable, tant que des forages n'auront pas établi l'absence de tels accidents. Les travaux de sondage pour s'assurer que des failles de ce genre n'existent pas seraient très coûteux et très difficiles à effectuer, à cause de la profondeur de l'eau aux endroits où l'on pourrait construire un tunnel.

Pont et tunnel coûteraient donc plus cher qu'une chaussée, et il faut en écarter le projet.

On a proposé de construire une jetée ou chaussée obstruant complètement le détroit de Canso, ou encore coupée d'une écluse.

Une première estimation du coût d'une chaussée ferroviaire et routière, en bon nombre d'endroits, a montré que l'emplacement de Point-Tupper serait le moins coûteux, si l'on ajoute au coût de la chaussée celui des raccordements de chemin de fer. A Point-Tupper, l'eau du milieu du détroit atteint environ 150 pieds de profondeur, comme l'indiquent les cartes. A ce point-là, la largeur est de 4,200 pieds et la section transversale à marée basse est d'environ 263,000 pieds carrés. Les courants de marée sont de 4 nœuds d'un côté et de 3½ nœuds de l'autre. La rapidité du courant à la surface peut être fixée à 6.2 pieds à la seconde, et la rapidité moyenne dans la section qui nous intéresse à environ 5 pieds à la seconde, à partir du moment où commenceraient les travaux d'obstruction. A mesure que la pierre serait déposée, la rapidité augmenterait jusqu'à concurrence de 14 pieds à la seconde, juste avant la terminaison de la chaussée.

L'expérience a montré qu'un comblement comme celui qui s'impose en l'occurrence serait mieux effectué de bas en haut, que d'un bord à l'autre.

Je pourrais mentionner ici—cela n'est pas écrit dans mon mémoire,—que j'étais sur les lieux lorsque l'on a tenté d'obstruer la rivière Saguenay d'une rive à l'autre, et que l'on n'a pas réussi à le faire parce que, à mesure que le détroit se resserrait, la vitesse des eaux augmentait tellement—elle atteignit 20 pieds à la seconde cette fois-là—que l'on ne parvint pas à maintenir les pierres en place. Tandis que, à Messina, l'Alluminum Company obstruait sans beaucoup de difficulté le chenal sud du Sault, où la vitesse du courant était d'environ 60,000 pieds-seconde, en travaillant de bas en haut. Je continue:

On a fait, dans les laboratoires, des expériences pour établir les rapports qui existent entre la grosseur des pierres, la vélocité de l'eau et la pente du lit qu'il ne faut pas perdre de vue si l'on veut que les pierres, une fois immergées, restent en place.

J'ai ici un certain nombre de diagrammes que je vais vous distribuer. Voici, par exemple, une section qui vous intéresserait.

M. FAIRWEATHER: On pourrait la faire circuler.

Le TÉMOIN: Oui. Vous pourriez la faire circuler. Je continue:

Le rapport, pour les pierres aiguës et les pierres arrondies, comme l'ont déterminé nos spécialistes, est représenté sur le diagramme annexé.

Ce diagramme vous donne la vitesse maxima à laquelle les pierres d'un volume donné peuvent résister lorsqu'on les fait descendre de la surface de l'eau à un lit de pierres de même volume. En conséquence, vous verrez qu'on peut commencer avec des pierres d'une centaine de livres chacune, et continuer ainsi tant que le détroit ne sera pas comblé à demi. Ensuite il faudra augmenter le poids de pierres jusqu'à 900 livres et au-dessus, et aller finalement jusqu'à 7 tonnes pour qu'elles restent où on les laisse tomber. La raison est qu'un courant de 14 pieds par secondes les entraînerait si on ne conservait pas cette proportion. Je continue:

C'est ce qu'on a fait dans le cas du détroit de Canso et les séries de dimensions et de pentes indiquées paraissent stables. Elles montrent qu'on peut construire une chaussée d'une largeur de 50 pieds à la partie supérieure avec 3,231,000 yards cubes de pierres dont environ 33 p. 100 doivent être des quartiers de 7 tonnes.

Au cours des dernières années on a fait à divers endroits, au Canada, de bons comblements à la pierre au moyen de granit ou d'autres roches lourdes qu'on a pu se procurer dans les environs, à environ $2.25 le yard cube. A Long-Beach en Californie on a déversé une grande quantité de pierres pour faire une jetée à un coût de $2.40 le yard cube en 1937. On a également placé sur cette jetée, au moyen de grues, un très grand nombre de pierres à $2.90 le yard cube. En 1929, on a placé sur une jetée à Saint-Jean, Nouveau-Brunswick, des quantités de pierres à $2.50 le yard cube.

Je pourrais vous citer vingt-cinq autres cas où on a fait des comblements considérables à différents prix, mais il est inutile d'insister. Je continue:

Au détroit de Canso les énormes quantités requises feraient baisser le coût mais la dimension et les difficultés de mise en place le font augmenter. On estime que les pierres de la partie inférieure de la chaussée peuvent être placées pour environ $1.75 et dans la partie supérieure pour à peu près $2.75 le yard cube. Les devis sont établis sur un prix moyen de $2.25.

La chaussée, à l'endroit où elle est construite, porte une voie simple de 3,000 pieds de long sur la rive ouest conduisant à un tunnel. Le coût, avec les rails, est estimé à $600,000, ce qui portera le coût du tunnel et de la chaussée à $7,900,000.

L'obstruction du détroit de Canso augmentera la distance par mer entre Halifax et Montréal de 107 milles et celle de Halifax à Charlottetown de 248 milles.

Ces distances supplémentaires rendront probablement nécessaire la construction d'une écluse dans l'obstruction du détroit de Canso. Une écluse de ce genre coûte habituellement $1.65 par pied cube de volume utilisable. Une écluse de 650 pieds de long, 70 pieds de large et 30 pieds de profondeur à marée basse avec pont-levis coûtera environ $4,000,000. Ajouté au prix de la chaussée, cela fera un total d'environ $12,000,000 sans aucune addition ou amélioration des lignes de chemin de fer conduisant à l'"embouteillage" du détroit.

M. S. W. Fairweather vous fera part des renseignements qu'il a recueillis concernant les frais d'exploitation des transbordeurs de wagons au détroit de Canso et des améliorations et de l'exploitation du chemin de fer en général. L'entretien et l'exploitation d'une écluse isolée comme celle qu'il faudrait au détroit de Canso coûteront environ $50,000 par an. L'entretien de la chaussée ne coûtera pas grand'chose une fois qu'elle sera construite.

Vous trouverez ci-annexés deux diagrammes montrant le genre de chaussée prejetée et la base du plan.

Comme je l'ai dit, les pierres de la partie supérieure de la chaussée doivent être plus grosses que celles de la partie inférieure, et ce sont le courant et la

profondeur qui en déterminent la dimension. Naturellement, on pourrait employer des dimensions différentes dans les pentes—du côté du golfe j'ai indiqué une pente qui arrêterait les blocs même si le courant les entraînait à partir du sommet. Vous remarquerez que cette pente va de 0.27 pied verticalement à 1.0 horizontalement. Quand la structure est achevée elle devient stable, naturellement, et vous n'avez plus qu'à vous occuper de l'action des vagues à marée haute; l'effet du courant sur les pierres n'entre plus dans la question. Mais dès que vous arrivez au-dessus du flot de la marée vous avez à considérer les vagues et leur effet sur la pente des pierres; et dans ce diagramme je me sers de 1½ horizontalement à 1 verticalement au-dessus de la structure de base. Si vous comparez une coupe de cette structure avec les comblements ordinaires à la pierre, vous verrez que c'est juste le contraire d'une jetée ordinaire construite à l'entrée d'un port; les pentes sont raides vers le sommet et douces vers le fond. Dans la jetée ordinaire la pente est douce près du sommet où viennent se jouer les vagues et très raide dans les parties inférieures qui ne sont pas sujettes à l'action des vagues. Vous noterez également que la pente est différente des deux côtés. Quand vous examinez le diagramme de la marée entre Arichat et le Cap Jack, vous remarquez que l'eau reste à peu près au même niveau à chaque extrémité du détroit pendant les trois quarts de la marée et que pendant un quart du temps elle monte beaucoup plus du côté de l'Atlantique que du côté du golfe, et la différence de trois pieds dans le niveau vous explique la vélocité des courants indiqués sur la carte. L'action du courant fera rouler les pierres, pendant la construction, vers le golfe plutôt que vers l'Atlantique. Je ne crois pas qu'il soit nécessaire d'avoir une pente douce du côté de l'Atlantique, mais il faut connaître l'action des vagues près de la surface.

C'est tout ce que j'ai à dire, à moins que vous ayez quelques questions à me poser.

Le PRÉSIDENT: Merci, monsieur McLachlan.

Est-ce que les membres du Comité ont des questions à poser à M. McLachlan au sujet de ce qu'il vient de nous exposer, ou bien voulez-vous entendre d'abord M. Fairweather et interroger ces deux messieurs quand M. Fairweather aura fini?

Mme Nielsen:

D. Je voudrais demander quelque chose avant d'aller plus loin. Pourriez-vous, s'il vous plaît, donner au Comité une idée du nombre d'ouvriers nécessaires et du temps qu'il faudra pour un projet de ce genre?—R. Je n'ai pas préparé de chiffres à ce sujet. Généralement la main-d'œuvre constitue, ou représenté, environ 50 p. 100 du coût total. La rapidité de la construction dépend de la quantité de matériel à votre disposition. Je peux vous dire que dans la jetée de Long Beach en Californie, on a placé 75,000 yards cubes par mois, et c'est ce qu'on a pu faire de mieux. Ici, nous avons deux millions et quart de pieds cubes et vous pouvez calculer le temps que cela prendra.

Le président:

D. Combien d'ouvriers avaient-ils?—R. Je regrette, je ne m'en souviens pas. Cela prendra au moins une couple d'années, peut-être trois. Cela prendra du temps parce qu'il faudra extraire les pierres en dimensions spéciales pour faire de gros blocs, du moins pendant la dernière partie de la construction, et il faudra les embarquer sur des chalands. Les chalands auront probablement des plates-formes mobiles pour permettre de déverser les pierres. Je ne crois pas qu'on puisse employer des chalands ordinaires de déversement, vers la fin; il faudra un matériel très spécial; il faudra laisser tomber les pierres exactement à l'endroit voulu. Cela abîmerait complètement les chalands ordinaires de déversement. Et vous n'iriez pas vite si vous essayiez de placer les pierres au moyen d'une grue, de sorte que vous serez obligés de construire des chalands spéciaux et les affecter à la besogne pour déposer les pierres à l'endroit voulu.

M. MacNicol:

D. Il faudra construire ces chalands exprès pour cette besogne?—R. Oui, absolument, et en outre, je ne connais pas de besogne pareille dans le monde entier. Je ne connais pas d'endroit où l'on ait jamais essayé de bloquer un courant qui commence à 4 nœuds, et un canal de 100 à 150 pieds de profondeur et disons de 4,000 pieds de large. Je ne connais pas d'endroit où on ait placé d'aussi grandes quantités de pierres que celles qu'il faudra ici. C'est réellement une besogne très spéciale que vous entreprenez là.

M. Bertrand:

D. Quel est le coût estimatif de la chaussée?—R. La chaussée, $8,000,000 et l'écluse $4,000,000. Mais si vous construisez une plus petite écluse, elle coûtera moins. Il y a beaucoup de raisons qui semblent indiquer qu'il serait peu sage de mettre une grosse écluse à cet endroit. Je crois qu'une petite écluse pour le service de la plus grande partie des bateaux serait suffisante. Les gros navires pourront faire le tour par le détroit de Cabot sans perdre trop de temps. Je ne crois pas qu'on ait besoin d'une grosse écluse mais plutôt qu'une petite serait préférable. J'ai dans l'idée quelque chose comme l'écluse de Saint-Pierre dans le canal de Saint-Pierre qui traverse le Cap-Breton. Ses dimensions sont de 280 pieds de long sur 48 de large; c'est une toute petite écluse et une écluse de ce genre coûterait à peine le tiers de celle dont j'ai parlé.

M. McDonald (Pontiac):

D. Y a-t-il beaucoup de navigation dans ce détroit?—R. Je ne le sais pas exactement, mais il y a quelques années nous avons étudié le Canal de Chignecto et nous y avons travaillé beaucoup, dans notre bureau. Notre étude indiquait que la construction du Canala de Chignecto—avec écluse de 500 pieds de long sur 60 de large et 25 de profondeur—économiserait $370,000 par an. Le coût était estimé dans les $40,000,000, et l'intérêt à environ $1,500,000, ce qui n'aurait pas fait d'économie. Je dois ajouter que les profits probables du Canal de Chignecto auraient été dans les environs de ce que coûtera l'obstruction du détroit de Canso. Je n'ai pas fait d'étude complète, j'ai simplement consulté les anciens rapports.

D. Combien coûterait approximativement la construction du pont?—R. Un pont coûterait certainement dans les $20,000,000 pour un pont dans le genre de celui de Québec. Je ne crois pas que vous auriez à construire un pont à double voie, juste la voie de chemin de fer et deux routes étroites de chaque côté, pour économiser un peu sur la largeur.

M. Gillis:

D. Etes-vous au courant des expertises faites par la maison de génie Waddell, Hardisty and Company, New-York et de leur rapport à la suite de leur étude de cette question?—R. Non, je n'en ai jamais entendu parler.

D. La description complète se trouve dans l'Histoire de la Nouvelle-Ecosse par Vernon. Je l'ai à mon bureau. On estimait à l'époque que cela coûterait environ $5,000,000 pour construire un pont sur ce détroit; mais cela date de 1906 et depuis cette époque les matériaux ont augmenté et cela coûterait beaucoup plus aujourd'hui. Mais c'est une maison de très bons ingénieurs et c'est le rapport qu'ils ont publié à l'époque. On peut se procurer ce rapport. Si je comprends bien votre exposé de ce matin vous n'envisagez pas du tout la construction d'un pont; en langage simple dénué d'expressions techniques vous décrivez une jetée à travers le détroit qui permettrait de faire passer une voie de chemin de fer...R. Et une route.

D. Et une route. Je n'ai aucune idée des problèmes techniques que cela comporte. J'ai simplement mentionné le rapport d'Hardisty parce que j'en ai une description à mon bureau et que j'ai eu le plaisir de rencontrer un membre de cette maison qui est maintenant employé par le gouvernement américain à

d'importants travaux de guerre. Il était ici l'an dernier à ce propos et pour d'autres affaires, et nous avons discuté de la question; ils sont encore intéressés à l'affaire et ils ont encore le rapport et des plans et aimeraient entreprendre les travaux. Leur évaluation à cette époque, en 1906, était de $5,000,000 environ. Je ne sais pas combien vous coûteraient les matériaux, de nos jours.

J'ai justement ici un mémoire concernant cette partie de la question. Il a été préparé par des personnes qui s'intéressent beaucoup à ce problème et le connaissent assez bien. Pour vous renseigner, et pour entendre vos commentaires, j'aimerais vous lire ce mémoire. Il n'est pas très long. Il a été fait il y a peu de temps. Le voici:

> Le manque de transports à vapeur qui se fait sentir depuis trois ans est devenu si sérieux qu'on n'est plus sûr de pouvoir transporter en quantité suffisante le charbon, l'acier et les matières premières de l'industrie de l'acier, entre le Cap-Breton, la Nouvelle-Ecosse et les autres parties des provinces maritimes, ainsi que le Centre canadien, même durant la saison de 1942. Si les coulages de navires se continuent, il ne sera certes pas possible de transporter les quantités nécessaires durant la saison de 1943 ni durant les saisons subséquentes, jusqu'à la fin des hostilités. Pour obvier à cette situation, il faudra faire emprunter à la ligne ferroviaire du Canadien-National un nouveau parcours, entre Sydney et Moncton, N.-B., par Saint-Pierre, Ile du Cap-Breton, et Port-Hastings, puis par le détroit de Canso jusqu'à Cap-Porcupine, et ensuite jusqu'à Moncton par une route choisie et restant au niveau de la mer.
>
> En plus de la chaussée à construire à travers le détroit de Canso, le chemin de fer entièrement neuf à construire de Sydney à Moncton—d'une longueur de 340 milles—à $50,000 du mille, coûtera environ $17,000,000.

Je pense qu'en plus de la chaussée ce paragraphe admet la nécessité de construire aussi un nouveau chemin de fer sur tout le parcours de Sydney à Truro.

> La traversée du détroit de Canso peut se faire au moyen d'une chaussée entre la grève de Port-Hastings et la rive opposée, à Cap-Porcupine, ce qui représente 4,000 pieds, en brisant à la dynamite le cap Porcupine, qui s'élève presque perpendiculairement à 640 pieds au-dessus de la rive du détroit de Canso, et en transportant au moyen d'une chaîne sans fin la pierre de ce rocher dans l'espace à combler entre les deux rives.
>
> Le système de chemin de fer actuel, entre Sydney et le détroit de Canso, ne permet d'attacher à chaque locomotive que 18 wagons chargés; le transbordeur du détroit de Canso ne peut faire passer que ce même nombre de wagons à chaque traversée, soit 200 par jour, chargés ou vides. De Mulgrave à Stellarton, la capacité du chemin de fer est estimée à 20 wagons chargés par locomotive. De Stellarton à Moncton, le maximum est de 25 wagons chargés.
>
> En construisant un nouveau chemin de fer entre Sydney et Moncton sur le même niveau de terrain que le Transcontinental entre Moncton et l'Ouest, on pourrait facilement faire tirer aux locomotives 65 wagons chargés. A l'ouest de Moncton, elles en tirent même parfois jusqu'à 75 et 100, selon leur puissance de traction. Le Canadien-National pourrait donc, avec un matériel approprié, transporter de Sydney au Centre canadien 1,500,000 tonnes de charbon chaque année, au rythme de 4,875 tonnes fortes par jour; autrement dit, un train et demi par jour durant 300 jours de l'année, ce qui éliminerait en pratique la nécessité du transport estival du charbon, par bateaux dans le Saint-Laurent.

Je trouve cela très intéressant, au point de vue du transport du charbon après la guerre.

La question qui se pose est celle du passage du détroit de Canso par les navires. Mais c'est une question d'importance très limitée, en particulier dans les conditions actuelles. Un steamer faisant neuf nœuds à l'heure par température normale peut faire tout le tour de l'île du Cap-Breton en vingt-quatre heures. Les rares steamers qui passent par le détroit de Canso en temps normal, dans les deux sens, ne perdraient guère plus de dix ou douze heures en passant par le détroit de Cabot plutôt que par l'autre.

Quant au trafic local par canots-automobiles, barques de pêche et caboteurs, on peut construire un chemin de fer marin ou cale de glissement sur la grève de Port-Hastings pour y faire passer des bâtiments lorsqu'il le faut; c'est un système très simple et très peu coûteux.

Des ingénieurs ont estimé que la coulée entre Port-Hastings et Cap-Porcupine peut être renplie au coût d'environ $3,000,000. Le raccordement de la chaussée et des chemins de fer existant déjà de chaque côté du détroit de Canso ne coûtera guère plus que $500,000. Cette dépense portera en somme sur une section de la nouvelle ligne de Sydney à Moncton et permettra d'utiliser la chaussée afin de nas interrompre le trafic durant la construction de la nouvelle ligne.

Cette chaussée, si l'on emploie le meilleur matériel pour le forage et le sautage, peut être levée et terminée en six ou neuf mois sous une direction énergique, et il ne faudra pas plus de 12 mois pour raccorder les voies ferrées des deux rives. Il ne semble pas se présenter de problèmes de génie difficiles à résoudre.

Les industries du charbon et de l'acier de l'île du Cap-Breton, ainsi que le commerce de l'île et les expéditions effectuées entre North-Sydney et Terre-Neuve dépendent entièrement, aujourd'hui, du vieux transbordeur mis en service il y a vingt-sept ans dans le détroit de Canso. En temps ordinaires, un steamer en acier serait mis au rancart avant d'atteindre cet âge. Les courants parfois très forts, les brouillards, les glaces à la dérive, et la malchance des navigateurs, sans compter les attaques des sous-marins, peuvent à tout moment faire de ce vieux transbordeur un souvenir du passé. Le Canadien-National n'a, pour le remplacer, qu'un très vieux transbordeur de quarante et un ans d'existence et qui sert de bateau de réserve entre le détroit de Canso et celui de Northumberland, entre Borden et Cap-Tormentine. Celui-là aussi devrait être au rancart depuis des années. L'estimation à $17,000,000 du coût de la construction d'un nouveau chemin de fer entre Sydney et Moncton ne tient pas compte de la valeur récupérable—sans doute assez importante—des rails, accessoires, dormants et ponts d'acier de la ligne existante.

L'élimination du bac à vapeur du détroit de Canso permettrait au Canadien-National d'économiser un demi-million à trois quarts de million par année.

Il faut actuellement de cinq à dix heures, soit en moyenne sept heures et demie, d'attente avant que les trains de marchandises parvenus au détroit de Canso, puissent partir pour l'autre rive. Autrement dit, un train de marchandises venant de Sydney et traversant immédiatement la chaussée projetée arriverait à Truro vers l'heure où, dans les conditions actuelles, il part de Mulgrave.

Cette analyse n'est pas de moi; elle est faite par des personnes que l'on peut considérer comme compétentes; je vous le lis seulement pour savoir ce que vous en pensez. Ces personnes trouvent que le projet n'est pas de réalisation difficile, et je sais qu'il les intéresse beaucoup.

Le PRÉSIDENT: D'autres questions?

M. MACNICOL: M. McLachlan n'aimerait-il pas dire quelques mots sur ce que M. Gillis vient de dire?

Le TÉMOIN: Je dois dire qu'il n'est guère possible de discuter sur le comblement à la pierre. C'est certainement avec des quartiers de roc qu'il faut bloquer ce détroit; même en supposant qu'il n'est pas nécessaire de résister à aucun courant, qu'il n'y a jamais de courants en cet endroit, on ne peut construire la chaussée avec une pente plus accentuée que de 5 pieds de largeur pour 4 de hauteur; et je ne pense pas que la chaussée puisse avoir au sommet moins de cinquante pieds de largeur si l'on veut y construire une voie ferrée et une route. Il faut au moins cette largeur, j'en suis sûr. Et la chaussée doit être plus haute que les plus fortes marées. Quant à l'extraction des quartiers de roc, elle coûtera certainement $2 la verge cube. Nous n'avons jamais pu obtenir la pierre à un prix plus bas que celui-là, dans les travaux de construction de nos ports nationaux, Montréal, Saint-Jean, etc., où il a fallu compler à la pierre. Le prix est ordinairement de $2.25. A la rivière Skeena, où l'on construit une route le long de la vieille ligne du Grand-Tronc-Canadien-Pacifique, l'entrepreneur demande $2.35 par yard cube. Aussi, que vous me croyiez ou non, il n'est certainement pas possible de lever cette chaussée pour une somme de l'ordre des $500,000. Si quelqu'un vient me dire que mon estimation à huit est trop forte et qu'il faut la ramener à six, je m'arrêterai bien à étudier son point de vue; mais s'il veut me faire baisser à deux, c'est autre chose, je m'inquiéterai de son état mental. Je saurais qu'il n'a aucune chance d'avoir raison. Je suis tout à fait sûr de ne pas estimer le coût trop haut. Mais en préparant une estimation, il faut toujours être prêt à la défendre dans les deux sens: elle ne doit être ni trop haute ni trop basse. Je l'ai faite après avoir étudié une douzaine de travaux du même genre effectués dans toutes les parties du pays. Je sais que des entrepreneurs se feront fort de fournir la pierre de comblement à $1.75; mais demandez-leur seulement des soumissions pour un travail déterminé et vous verrez toujours leur prix monter à $2.25.

M. MacNicol:

D. L'idée du creusage d'un tunnel est définitivement écartée?—R. Oui. Il ne faut pas entreprendre la construction d'un tunnel; on pourrait rester pris—on pourrait commencer le creusage, tout irait bien; vous paieriez $300 ou $400 au pied, ce qui vous ferait un total de $8,000,000 puisque le tunnel aurait 4 milles de longueur. Puis, vers le milieu de la coulée, on déboucherait sur une faille et ce serait l'inondation; la profondeur étant trop grande pour permettre l'emploi des méthode pneumatiques s'asséchement, il n'y aurait plus moyen de poursuivre le creusage.

D. Vous écartez donc absolument l'idée du creusage d'un tunnel?—R. Oui.

D. Et celle de la construction d'un pont?—R. Construire un pont? Le pont de Québec a coûté $22,000,000; il n'y a pas à sortir de là. La largeur du fleuve à Québec n'est guère différente de la largeur du détroit de Canso. Quant à la profondeur, il a fallu, à Québec, descendre les caissons jusqu'à 100 pieds sous la surface d'eau, pour la construction des piliers; au détroit de Canso, nous ne pensons pas d'atteindre le roc à une moindre profondeur. Et la partie profonde du chenal y est plus large qu'à Québec. Les piliers du pont de Québec sont distants de 1,800 pieds, et à marée basse on peut dire qu'ils reposent sur la terre ferme. Au milieu du chenal, la profondeur est de 180 pieds. Le niveau du sol se relève et atteint presque la surface de l'eau, là où sont les piliers. Il faudrait plus de maçonnerie pour les piliers de Canso que pour ceux de Québec, car le chenal y a 100 pieds de profondeur sur une largeur de 2,400 pieds, ce qui veut dire que, si l'on construit un pont en encorbellement, comme à Québec, les deux piliers seront dans l'eau jusqu'à une profondeur de 100 pieds; or cette eau coule à quatre nœuds, et la glace traverse le détroit tous les ans. Ce n'est pas une petite entreprise. Il faudrait des piliers énormes pour résister au choc de ces masses de glace; ensuite, même si les rives sont élevées et que le roc est tout près de la surface de l'eau, la construction d'un pont dans ces conditions ne serait pas

facile et coûterait cher. Je ne pense pas qu'il soit besoin d'être ingénieur pour savoir que cela coûterait aussi cher que le pont de Québec, ou presque. Je ne pense donc pas qu'il soit possible d'enjamber le détroit à moins de $15,000,000.

D. Et combien coûterait la chaussée?—R. Je dirais $8,000,000. D'autres diront peut-être $6,000,000. J'ajoute à cela $4,000,000 pour l'écluse, mais ce chiffre dépendra des dimensions de l'écluse. Vous pouvez réduire ce montant de moitié en réduisant les dimensions de l'écluse dans la même proportion. Je crois que si j'étais chargé de le faire, je réduirais cette écluse à de faibles dimensions; j'emploierais une écluse de 500 pieds de longueur sur 60 pieds de largeur. Ce sont les chiffres utilisés dans notre évaluation de Chignecto. Tous les bateaux n'y passeraient pas, mais 95 p. 100 d'entre eux y passeraient, et les autres pourraient faire le tour de l'île. L'écluse construite par le gouvernement des Etats-Unis à la tête du canal de drainage de Chicago pour empêcher la réversion de l'eau à l'entrée de ce canal a coûté $2,700,000. Cette écluse mesurait 650 pieds de longueur, 80 pieds de largeur et 30 pieds du fond au chaperon; elle était construite pour 22 pieds d'eau.

D. A l'embouchure même de la rivière?—R. Oui, elle a coûté $2,700,000, soit $1.65 par pied cube. L'écluse que nous avons construite à Saint-Ours en 1927 ou 1928 a coûté environ $1.65 par pied cube. Elle avait environ 300 pieds de longueur et 45 de largeur.

D. Ce sont les dimensions de l'écluse?—R. Oui. Je pourrais vous citer des douzaines d'écluses qui ont été construites dans tout le pays et ont coûté environ le même prix. Je ne me suis sûrement pas trompé en vous donnant le chiffre de $4,000,000 pour une écluse de cette dimension. Mais c'est à vous de décider. La meilleure solution serait de construire une écluse plus petite.

D. Si vous aviez à décider, lequel des trois projets choisiriez-vous?—R. La chaussée, naturellement, avec une écluse de 500 pieds de longueur et de 60 pieds de largeur, et je m'arrangerais pour qu'il y ait, mettons 27 pieds de profondeur à marée basse. Une pareille construction coûterait dans les $10,000,000, et je ne crois pas que vous puissiez les faire à moins. En ce qui concerne Waddel, Hardesty & Co., je connais très bien M. Waddel; sa firme est très sérieuse, elle a exécuté beaucoup de travaux, mais en évaluant à $5,000,000 la construction d'un pont à cet endroit...

M. GILLIS: C'était en 1906.

Le TÉMOIN: Même en 1906, les ingénieurs évaluaient le pont de Québec à $8,000,000. Or, le premier pont s'est écroulé en 1907 ou 1908, et les constructeurs du deuxième pont étaient peut-être aussi optimistes que les constructeurs de 1906. Il y avait beaucoup d'optimistes, à cette époque.

M. MATTHEWS: Ecoutons maintenant M. Fairweather, car plusieurs d'entre nous serons obligés de nous en aller.

M. Purdy:

D. Vous avez parlé de la glace, au sujet du pont projeté. Vous n'avez pas parlé de l'effet de la glace si l'on construit une chaussée.—R. Il n'y aura pas de glace sur la chaussée, si vous bloquez le chenal; ce sera un petit bras de l'océan. Il n'y aura pas de mouvement des glaces vers la chaussée ou en provenant; il pourra se produire un peu de soulèvement ou d'abaissement, et un léger déplacement de la pierre, mais l'entretien ne sera pas plus coûteux que celui des petits brise-lames autour des petits ports. J'ai dessiné les brise-lames qui ont été construits à Tormentine et Borden en 1913; ils ont été construits suivant mes plans, et je ne crois pas qu'on ait rien dépensé pour les réparer; or, ils sont en plein dans le détroit.

D. Je ne parle pas des dégâts; qu'arriverait-il si vous bloquiez ce débouché pour la glace?—R. La glace resterait dans le détroit et fondrait.

D. Vous feriez de l'Ile du Prince-Edouard une autre Terre-Neuve?—R. Non. En arrêtant l'échange des eaux, on ne produirait pas grand effet. Vous avez un

flot de 18 milliards de pieds cubes d'eau qui va et vient. J'ai regardé les températures moyennes à Guysboro, à Antigonish, à Charlottetown et à Bathurst, et les enregistrements indiquent que l'effet de cette chaussée serait de rendre le territoire avoisinant Antigonish plus froid en hiver et plus chaud en été. Tel serait l'effet, à mon avis.

M. MacNicol: Cela résulterait du simple arrêt du mouvement de l'eau?

M. Purdy:

D. Les vents qui dominent dans ce détroit, au printemps, contribueraient à éloigner la glace de la côte de l'Ile du Prince-Edouard et de la Nouvelle-Ecosse.—R. Ce ne serait pas différent de Country-Harbour. Ce serait un petit bras de mer.

D. Supposez que vous bloquiez toute la glace à Country-Harbour. L'été ne serait-il pas retardé, dans cette région?—R. Je ne sais si la température au bout de Country-Harbour est différente de ce qu'elle est à Canso ou ailleurs; je ne le crois pas. Comme la marée monte et descend, entre et sort, la glace sortirait sans doute, après quelque temps. Elle ne se déplacerait pas à la terrible allure actuelle, mais elle s'en irait une fois la température réchauffée.

D. Quand le vent souffle de l'est et que la glace bloque le port de Sydney, la saison est en retard de deux ou trois semaines, et quand le vent souffle de l'ouest, il emporte la glace?—R. Je ne doute pas qu'il le fera. Tout ce que je puis dire est que les température moyennes sont clairement indiquées ici, et que ce serait simplement accentué.

D. Cela n'aurait-il pas quelque effet sur le climat?—R. Très peu.

M. McDonald:

D. Actuellement, le détroit gèle-t-il solidement en hiver, ou se couvre-t-il de glaces flottantes?—R. Vous devriez connaître cela, vous qui venez de là-bas.

D. Je ne viens pas de là.—R. Vous, gens de là-bas, vous savez exactement ce qui se passe en hiver.

M. Black:

D. Quel serait le coût d'entretien d'un pont par rapport à une chaussée, en prenant le pont de Québec pour point de comparaison? Vous dites que les frais d'entretien de la chaussée seraient presque négligeables, alors que ceux du pont seraient considérables?—R. J'ai oublié le coût d'entretien du pont de Québec, Mais M. Fairweather pourra vous le dire. Le pont de Montréal coûte très cher d'entretien, annuellement. Il faut le repeindre tous les cinq ou six ans, et il absorbe presque tous les revenus qu'il rapporte.

M. McDonald:

D. Le gouvernement provincial paie une partie de l'entretien du pont de Québec?—R. Une très petite partie; j'ai oublié le chiffre.

D. Lorsque le passage a été établi sur le pont, le gouvernement provincial a assumé certains frais?—R. Seulement le montant de l'augmentation des frais d'entretien—les traverses, ou autre chose; cela n'a pas de rapport avec le coût de construction du pont ou le coût d'entretien de la structure principale. Le gouvernement provincial paie très peu de chose.

D. Je sais qu'il supporte une grande part du coût de construction d'une route.—R. Il paie tout, s'il s'agit des approches, mais il n'a rien payé qui vaille la peine d'être mentionné pour la construction.

D. Il a payé une part de l'entretien.

M. MacNicol:

D. Si la chautssée était construite, quel en serait le résultat économique, en ce qui concerne le transport d'une plus grande quantité de charbon?—R. M. Fairweather en parlera.

M. S. W. FAIRWEATHER, chef du service des recherches aux Chemins de fer nationaux du Canada, est appelé.

Le TÉMOIN: Monsieur le président, mesdames et messieurs, je n'ai pas préparé mon mémoire sur ce sujet, mais je représente ici les Chemins de fer nationaux du Canada, pour répondre aux questions que l'on peut poser sur ce projet et sur les sujets connexes. Le Canadien-National verrait naturellement avec plaisir une amélioration des conditions de transport dans le détroit de Canso. Le service actuel, par traversier, est certainement d'exploitation plus coûteuse et plus incommode que si le chemin de fer pouvait utiliser une chaussée, un pont ou un tunnel. Dans un monde où nos résultats d'exploitation sont jugés d'après notre compte de recettes, il faut justifier notre opinion à l'égard de toute nouvelle installation d'une manière proportionnée à la dépense prévue. Par exemple, si nous devons en prélever les frais dans les coffres du Canadien-National, les lois économiques, inexorables, nous forceraient à conclure que nous ne pouvons pas nous le permettre, parce que le coût de l'intérêt, de la dépréciation et de l'entretien dépasserait nos coûts actuels. Voilà, je crois, qui résume la situation du Canadien-National. Mais puisque vous devez, messieurs, profiter de la somme de réflexion que nous avons consacrée aux question de transports dans cette région du Canada, je vais développer brièvement les éléments actuels. Je crois qu'il faut faire une distinction entre l'économie de guerre et l'économie du temps de paix. Les installations disponibles en tout temps se jugent suivant deux normes: d'abord leur aptitude à faire le travail, ensuite la commodité avec laquelle ce travail peut être accompli. En corollaire, se pose la question du procédé le moins coûteux. Actuellement, notre trafic est très intense sur les grandes voies, en Nouvelle-Ecosse. Cette activité est due à deux causes: la guerre, qui a stimulé la production industrielle et augmenté l'échelle de tous les travaux, et la dislocation des transports par eau. Le résultat est que les chemins de fer du Canada, comme ceux des Etats-Unis, transportent de grandes quantités de fret qui, normalement, seraient transportées par voie d'eau. Cela se produit particulièrement au Cap-Breton. Les chemins de fer peuvent faire beaucoup, en matière de transport. Ils sont, en fin de compte, le plus économique des procédés de transport du fret sur terre. Mais un chemin de fer doit admettre qu'il est battu quand il rivalise avec les transports par eau. Le transport du fret par rail ne peut pas concurrencer le transport par eau. Vous en avez un excellent exemple dans le transport du charbon de la région de Sydney jusqu'aux marchés de la vallée du Saint-Laurent et jusqu'aux sections industrielles du Canada que l'on peut atteindre par le Saint-Laurent. L'avantage du transport par eau sur le transport par rail est si marqué que le Canadien-National, le plus gros consommateur de charbon au Canada, apporte le charbon destiné à ses propres locomotives par voie d'eau, en temps normal, plutôt que par ses propres voies, qui ne lui feraient rien payer que le coût brut. Nous avons trouvé qu'il n'était pas économique d'essayer de transporter le charbon par rail quand il y a la concurrence du transport par eau. La même chose se produit dans un autre cas. Le charbon que nous brûlons dans cette région-ci du Canada—dans l'Ouest de l'Ontario jusqu'aux frontières du Manitoba—est plus économique à transporter par eau que par rail, jusqu'à Fort-William. C'est simplement l'économie des transports.

Que s'est-il produit lors de l'ouverture des hostilités, ou quelle était la situation juste avant la guerre? Nous transportions sur cette ligne, de Sydney jusqu'au détroit de Canso et au delà, un certain volume de trafic varié—du charbon, de l'acier, les produits divers qui accompagnent l'industrie, des passagers, du courrier, des bagages, des messageries—et le tout ne montait pas à un chiffre très élevé, pas aussi haut que nous l'aurions voulu. La raison en était que cette région très industrialisée du Cap-Breton est exceptionnellement favorisé en voies de transport par eau vers ses principaux marchés, ce qui est fort heureux. Si quelqu'un pense que la construction d'une ligne à rampe douce jusqu'à la région de Sydney aboutirait au transport du charbon par rail sur les marché de la

vallée du Saint-Laurent, je crains qu'il ne soit, ou plutôt je sais qu'il sera déçu. Le réseau ne pourrait pas fixer un taux lui permettant de couvrir ses dépenses d'exploitation tout en concurrençant le transport par eau en temps de paix.

Cependant, lorsque le transport par la route du Saint-Laurent devint impossible, et lorsque l'impulsion donnée par la guerre à la production industrielle se fit sentir, le trafic sur cette ligne, de Sydney au détroit de Canso et de là à Truro, s'accrut énormément et devint le sujet d'une profonde inquiétude de la part des Chemins de fer nationaux du Canada. Nous avons fait une étude soignée du problème du transport, dans son ensemble, et avons amélioré nos facilités autant qu'il était possible de le faire, eu égard au temps à notre disposition et au matériel disponible. Naturellement, en temps de guerre, les matériaux dont on dispose mettent une limite à ce que l'on désire entreprendre. Et ainsi, nous avons amélioré cette ligne, en prolongeant les voies d'évitement, en améliorant les installations des gares de triage et, d'une façon générale, en faisant tout ce qu'il nous était possible de faire. Mais lorsque se présenta la question de savoir comment transporter cette immense quantité de houille, antérieurement transportée par la voie d'eau du Saint-Laurent, et étant donné l'énorme accroissement du trafic à destination d'un certain port de l'Est, force nous fut de conclure qu'il nous faudrait trouver d'autres moyens pour le transport de ce tonnage, car les lignes existantes ne pouvaient suffire à la tâche. Ces autres moyens consistaient, en partie, à trouver d'autres marchés permettant de se procurer la houille en des endroits différents et, en partie, à établir une voie détournée susceptible d'être construite rapidement. Quant aux nouveaux marchés, la houille de la Nouvelle-Ecosse trouvait des débouchés jusqu'à Toronto et même plus à l'ouest; il est vrai qu'elle bénéficiait de subsides, néanmoins, elle était transportée par eau jusqu'à Montréal et de là par voie ferrée, à destination de l'Ouest. Le chemin de fer utilisait cette houille pour ses propres fins, dans une large mesure, dans la vallée du bas Saint-Laurent, une partie de la vallée de l'Ottawa et sur le Transcontinental, aussi loin, à l'ouest, je crois, que Cochrane. Lorsqu'il devint évident que la houille ne pourrait être transportée—et je puis ajouter que, sous ce rapport, elle n'était pas extraite pour être transportée; mais même si elle avait été extraite, elle n'aurait pu être transportée au moyen des facilités existantes—un changement se produisit et la houille américaine entra en plus grande quantité et vint remplacer celle de Sydney; et à l'heure actuelle, le Canadien-National transporte de la houille des Etats-Unis à destination de certains endroits des provinces maritimes, parce qu'il est impossible d'obtenir assez de houille de Sydney.

Outre les difficultés de production, ce qui est arrivé à Sydney, c'est qu'il s'est produit un énorme accroissement dans l'utilisation de sa houille pour des fins plus importantes de guerre, donnant ainsi de nouveaux débouchés. Mais, la situation étant des plus incertaines, et pour permettre de pouvoir transporter de grandes quantités de houille de Sydney, en temps de guerre, et aussi comme mesure de guerre, un point de transbordement fut établi à un endroit appelé Pointe-du-Chêne, chose qui pouvait se faire à la hâte; et c'est là chose importante en temps de guerre. Une usine fut établie à la Pointe-du-Chêne. Les bateaux sont chargés de houille à Sydney, passent par les lacs Bras-d'Or, puis par le canal Saint-Pierre dont a parlé M. McLachlan, puis par le détroit de Canso, et remontent le détroit de Northumberland pour enfin arriver à la Pointe-du-Chêne, où ils sont déchargés à un quai à charbon, à partir duquel les chemins de fer nationaux du Canada se chargent de son transport par voie ferrée. La raison de tout cela est que—et je ne crois pas que ce que je vais dire devrait être rendu public.

M. MacNicol:

D. Est-ce votre désir que cela ne soit pas versé au dossier?—R. Je crois que ce que je vais maintenant dire ne devrait pas l'être.

Le VICE-PRÉSIDENT: Très bien. Cela ne sera pas versé au dossier.

(Une déclaration est alors faite qui n'est pas versée au dossier.)

Le TÉMOIN: Les besoins essentiels de la Nouvelle-Ecosse en temps de guerre ajoutés à la tâche de transporter la houille en aussi grande quantité qu'avant la guerre auraient créé une congestion impossible à éviter. De sorte que, comme voie détournée, nous avons inauguré cette route de Sydney à la Pointe-du-Chêne. Cela a l'avantage d'éviter la partie de la ligne qui est à voie unique.

M. MacNicol:

D. Cela évite le passage du détroit de Canso?—R. Cela élimite le détroit de Canso. Cela élimine aussi la congestion qui ne manquerait pas de se produire sur la voie ferrée unique entre Moncton et Truro; de plus, la chose était pratique, car la construction pouvait se faire en quelques mois. De fait, depuis la date où la permission de construire nous fut accordée, jusqu'à celle où son exploitation commença, il ne s'est écoulé que huit ou neuf semaines; certainement pas plus de dix. La chose fut exécutée en toute vitesse. Nous avons pris des pylônes antérieurement utilisés le long du Saint-Laurent, ainsi qu'une centrale électrique d'une autre localité, les avons transportées en vitesse à la Pointe-du-Chêne et l'installation fut mise en marche. C'est une de ces choses qui n'ont pas fait le sujet de beaucoup de publicité, mais qui sont susceptibles de rendre de grands services. Cette route peut servir au transport, je dirais, d'environ un demi-million de tonnes de houille, ce qui représente une partie appréciable de la houille antérieurement transportée par la route du Saint-Laurent. Il va sans dire que je ne voudrais pas que vous ne nous croyiez en état de faire aucun transport au détroit de Canso. Nous le sommes et pouvons nous charger d'un trafic considérable à cet endroit.

Dans un mémoire présenté par l'un des membres, ici, il était dit que le détroit de Canso lui-même ne constituait pas une réponse complète à la question. Il y était fait allusion à la nécessité de construire une ligne de chemin de fer de Sydney à Moncton. On s'est permis ici de faire des calculs et je veux bien me permettre d'en faire moi-même. La ligne de chemin de fer entre Sydney et Mulgrave...

Mme Nielsen:

D. Veuillez donc nous indiquer où cela se trouve sur la carte?—R. De Sydney Point-Tupper, à peu près. Cette ligne de chemin de fer, avec le redressement de rampes existantes et avec de nouvelles constructions, coûterait $6,000,000, n'est-ce pas, monsieur Gibault?

M. MacNicol:

D. Cette somme a déjà été dépensée?—R. Oh! non. C'est ce que cela coûterait.

M. GIBAULT: Six millions et demi.

Le TÉMOIN: Une fois à Point-Tupper, il faut un service de bacs, et M. McLachlan a mentionné une somme d'environ $10,000,000; ou $12,000,000 pour une chaussée. Reste ensuite le problème de se rendre de Mulgrave à Truro, car la ligne de Mulgrave à Truro, ou si vous voulez, à New-Glasgow, en est une des premiers temps de la construction ferroviaire; elle n'est guère bonne. Le transport y est dispendieux et il est, malheureusement, impossible de l'améliorer, car ses constructeurs firent simplement sauter les collines à la ligne. Pour construire une ligne qui répondît à la situation, il faudrait non pas lui faire gravir, mais contourner les collines. Cela voudrait dire, en toute probabilité, descendre à Guysborough, puis passer par un endroit appelé Sunnybrae et se raccorder à la voie principale à l'endroit appelé Ferrona-Jonction. En fait, cette ligne a été construite, en partie, sous le nom de ligne d'embranchement de Guysborough. Mais il en coûterait $8,000,000 pour la compléter. Puis, on aurait à faire face à l'étranglement dont j'ai parlé, c'est-à-dire cette partie de la ligne à voie unique entre Moncton et Truro.

M. MacNicol:

D. A travers des marais, n'est-ce pas?—R. Oui, c'est à travers des marais; c'est à travers les montagnes Cobequid. La seule solution pratique est de construire une nouvelle ligne. Nous avons estimé—en 1939—que cette ligne coûterait $10,000,000.

M. Ross (Calgary):

D. Quelle est la distance approximative?—R. A peu près 125 milles, et il en coûterait environ $10,000,000. Certains prétendent qu'un chemin de fer moderne coûte $50,000 le mille, mais c'est inexact. De sorte que, si l'on fait l'addition pour construire cette ligne—et ce serait une ligne magnifique—le total, si l'on tient compte de l'estimé de M. McLachlan et du mien, se monterait à $35,000,000, et il faudrait probablement des travaux de plus de trois ans. Et durant ces trois ans, il n'y aurait aucun allégement. De fait, les difficultés de transport seraient accrues; on n'aurait pas, en effet, qu'à transporter, ou essayer de transporter le trafic sur la voie existante; il faudrait encore transporter les matériaux nécessaires à la ligne en voie de construction.

M. MacNicol:

D. Combien de milliers d'hommes y emploierait-on?—R. Nous avions fait des calculs à ce sujet. Cela dépend du temps qu'on voudrait y mettre. Pour une période de trois ans, cela représenterait $12,000,000 par année. Et puis, cela entraîne la question du travail immédiat et du travail éloigné.

D. Oui.—R. Les $12,000,000 ou $35,000,000, en entier, représentent, au point de vue économique, du travail à un moment quelconque, que ce soit immédiatement ou plus tôt. Si le travail est antérieur, on l'appelle capital; c'est de l'outillage ou autre chose du genre. En un sens, tout cela est du travail. Mais pour ce qui est du travail immédiat, sur place, le travail susceptible d'être vu, exception faite du travail dans les aciéries laminant les rails...

D. Doublez les chiffres que vous avez donnés et vous aurez le total.—R. C'est exact. Nous en parlons généralement en termes d'heures par homme. Le travail immédiat se chiffrerait à environ $6,000,000 par année. Environ 7,000 hommes y seraient employés directement, pour trois ans.

D. En réalité, cela équivaudrait à sept régiments?—R. Quelque chose comme cela.

D. Notre but ici est de trouver de l'emploi, d'occuper, après la guerre, les hommes à des travaux qui seront une source de revenus pour le pays, de les tenir à travailler plutôt que d'être à la charge du pays.—R. Oui.

D. Nous voulons faire disparaître l'assistance publique. Nous voulons leur payer des salaires.—R. J'étais sur le point d'en parler, monsieur. Nous nous trouvions dans un dilemme: nous aurions aimé avoir ces facilités à cause du trafic du temps de guerre, car avec le trafic du temps de guerre, cela aurait été très utile. Or une telle construction en temps de guerre serait une impossibilité.

D. Vous ne pourriez pas le faire.—R. Voici l'autre proposition du dilemme: si les travaux sont exécutés en temps de paix, il ne servent à rien.

M. Black:

D. Nous aurions dû les exécuter en temps de paix pour en profiter en cas de besoin.—Je serais de votre avis, si notre économie devait, habituellement, en être une du temps de guerre. Mais, comme vous le savez, c'est habituellement une économie du temps de paix. Et comment voulez-vous que les Chemins de fer nationaux du Canada fonctionnent, à plein rendement, avec $35,000,000 de services et de trafic, ce qui ne représenterait que le tiers du présent volume de trafic? Voilà, en quelques mots, le problème.

M. Purdy:

D. Si une fois ces travaux terminés, vous aviez un chemin de fer moderne, combien de vos employés actuels seraient congédiés?—R. Naturellement, un bon nombre recevraient leur congé. Par exemple—mais personne n'aime à parler de ces choses-là en ces termes—il y a, près de Point-Tupper et de Mulgrave, un charmant petit centre qui compte sur les transbordeurs pour sa subsistance et sa raison d'être. Nous distribuons là-bas, en fait de salaires, une somme que l'on a évaluée à un demi-million de dollars annuellement. C'est un peu fort, mais nous distribuons beaucoup d'argent en salaires.

D. Et vous réduisez vos équipes de cantonniers dans cette région?—R. Oui.

D. Et vos équipes d'opérateurs?—R. Oui. Tout ce qu'un employé de chemin de fer fait pour améliorer la qualité de ses services a pour résultat de faire congédier d'autres employés.

M. Black:

D. Il me semble que ces chiffres ne sont pas très élevés pour Mulgrave jusqu'à Sunnybrae ou New-Glasgow, étant donné les déboursés énormes qui ont déjà été faits. La superstructure est terminée.—R. La différence s'explique facilement. La ligne de Guysborough a été construite pour servir d'embranchement et aménagée pour recevoir, je pense, des rampes de 1¼ p. 100. La ligne dont je parle n'a qu'une rampe de six dixièmes, de sorte qu'une grande partie de cette construction serait de fort peu d'utilité sur la voie dont il est maintenant question; parce que, si vous la construisez comme ligne d'embranchement, vous ne serez pas plus avancés qu'avec la ligne actuelle. J'admets toutefois qu'en vous contentant d'un embranchement, vous n'auriez pas à débourser $8,000,000.

D. Je pense que vous avez raison. Mais, par ailleurs, cet embranchement est beaucoup meilleur que la voie régulière de New-Glasgow à Mulgrave.—R. Je l'admets.

D. Quant aux courbes et aux rampes.—R. Mais en cela par exemple, il faut aussi se rappeler que les pentes n'ont été régularisées que sur une partie de la distance. En outre, la ligne de Guysborough à Mulgrave n'a pas même été inspectée, du moins jusqu'à ces derniers temps. Mais, comme M. McLachlan, je m'en tiens à mes chiffres.

D. Cela est presque complet, n'est-ce pas?—R. Oui, nous avons fait des relevés. Nous avons étudié sérieusement ce problème. Nous avons les plans complets du tracé de la ligne qui va de Painsec-Junction à un raccordement du tronc commun entre New-Glasgow et Truro. Ce projet est maintenant prêt à réaliser.

D. Je veux dire que nous aurions là une execellente voie ferrée,—R. Une excellente voie ferrée en effet, et nous serions très, très heureux de l'avoir.

D. Il me semble que cette ligne devrait être terminée, même comme une entreprise du temps de paix.—R. Naturellement, la difficulté sur ce point est que l'on ne peut abandonner la voie actuelle; et, calculé au point de vue économique, le montant que vous épargneriez—car vous épargneriez, en exploitant la nouvelle ligne, sur le trafic en transit et le transport rapide des voyageurs—ne vous permettrait pas de maintenir l'ancienne ligne avec le minimum de trafic qui y circulerait, parce que les recettes ne paieraient pas l'intérêt et la dépréciation de vos nouvelles constructions et du matériel. Encore une fois, je veux que l'on me comprenne bien sur ce point, puisque je suis de ceux que l'on tiendra responsables des déboursés, comme vous savez. Vous pouvez faire beaucoup si les fonds affectés à ces travaux ne sont pas imputés à leur usage; mais si vous débitez les frais au compte de l'usage, alors, d'après mon expérience d'ingénieur, vous aurez à la fin un chiffre en rouge.

M. Purdy:

D. Vos remarques sont fondées sur cette théorie que, avec des services plus étendus et des frais moins élevés d'exploitation, etc., aucune nouvelle industrie

ne se développerait dans la région. Avez-vous un seul motif d'affirmer qu'il ne se produirait pas, dans l'est de la Nouvelle-Ecosse, un développement considérable de l'industrie qui aurait pour résultat d'augmenter le volume de votre trafic de marchandises, etc.?—R. Eh bien! franchement, je suis originaire des Maritimes...

M. PURDY: Tous les hommes de bien le sont; ou presque tous.

Le TÉMOIN: ...et j'ai toujours eu foi en l'avenir des Provinces maritimes, sachant qu'il y a là-bas des ressources naturelles immenses qui n'ont pas encore été développées; et je puis aussi témoigner de ce que la qualité et le prix modéré du transport sont des facteurs essentiels au développement d'un pays, et je ne connais pas de meilleur moyen que les chemins de fer pour améliorer le transport terrestre. Ce n'est pas moi qui m'opposerais à une exploitation plus intense des ressources naturelles de la Nouvelle-Ecosse. Mais je sais aussi, étant ingénieur, que nous avons montré, par la capacité dont nous avons fait preuve, en ce domaine du trafic durant la crise qui sévit à cause de la guerre, que nos lignes actuelles étaient insuffisantes pour répondre aux besoins d'une activité industrielle accélérée à l'infini.

D. En temps de paix?—R. En temps de paix.

D. Cette partie-là de la ligne doit être très coûteuse à exploiter, avec vos petits trains à double locomotive?—R. Cela ne se fait certainement pas à bon marché. Mais encore une fois, j'insiste sur le point que, de Sydney à Tupper, la voie n'a pas, ordinairement, assez de trafic, en temps de paix, pour qu'il soit vraiment recommandable de s'en occuper. Il ne faut pas perdre de vue le rapport qui existe entre les immobilisations et le volume du trafic. Nous serions très, très heureux de voir améliorer cette voie, et je veux que vous n'ayez aucun doute là-dessus. Mais quand on me demande de dire, en ma qualité de directeur des recherches et du développement, si une compagnie de chemins de fer a raison de dépenser de grosses sommes d'argent dont nous aurons à répondre—c'est une autre affaire.

M. MACNICOL: En d'autres termes, je constate d'après votre rapport, à M. McLachlan et à vous, que la vraie question est celle-ci: avez-vous des chiffres suffisants pour justifier une recommandation à l'effet d'achever l'exécution de ces différents projets?

M. PURDY: Je ne crois pas...

M. MACNICOL: Un moment, si vous le voulez bien; Le point est le suivant: si ces travaux sont réalisés, un certain nombre d'emplois permanents s'en trouveront aussi créés.

Le PRÉSIDENT: Il faut envisager froidement la situation comme une question de dollars et de cents.

Le TÉMOIN: Au point de vue de l'ingénieur, tout se ramène toujours à cette même réponse. J'ai passé ma vie entière à congédier des hommes; et la seule chose que l'on puisse faire à ce sujet, et le seul moyen de s'habituer à cette pensée, c'est que la fécondité, au pays, des intelligences et la richesse de nos ressources sont telles qu'il est profitable, chez nous, de construire. C'est là le seul moyen de nous habituer à cette pensée. Mais, toute ma vie, j'ai eu à renvoyer des hommes de leur emploi; il faut bien parler sans détours.

Mme NIELSEN: Il est fort étrange, alors, que vous comparaissiez devant un comité censé avoir pour but de trouver de l'emploi aux gens.

Le TÉMOIN: Voilà précisément pourquoi j'ai pris tant de soin à circonscrire mon témoignage. Je veux dire que, en ma qualité d'ingénieur, me voici dans une position fort équivoque; on ne cesse de me demander si les frais ne seront pas réduits pour nous, et si les frais se trouvent réduits, il s'ensuit qu'autant de salariés sont mis à la porte.

M. Purdy:

D. Diriez-vous, d'après votre expérience, que l'augmentation des services de transport a eu, en général, pour résultat une augmentation de l'activité industrielle en des régions comme celle-ci?—R. La discussion prend un tour très intéressant, parce que nous abordons maintenant le domaine de la philosophie économique—et je ne connais pas de meilleur instrument que les chemins de fer pour rendre les ressources naturelles du Canada disponibles sur tous les marchés de l'univers. Il n'y en a pas d'autre. Géographiquement, notre pays a besoin des chemins de fer. Nous ne pouvons nous en passer. J'ai fait une enquête pour savoir dans quelle mesure les immobilisations ferroviaires, au pays, avaient augmenté la richesse de la nation. Vous déboursez un dollar des fonds engagés dans les chemins de fer, et qu'en retirez-vous en fait de richesse nationale? Voici la réponse: dans l'Ouest du Canada, pour chaque dollar de capital placé, soit par l'État soit par des particuliers, dans la construction des chemins de fer, la richesse du pays a augmenté d'environ $9. Et pour chaque dollar des fonds engagés dans les chemins de fer de l'Est du Canada, je pense que les chiffres se sont élevés à environ—je cite de mémoire—je pense que les chiffres se sont élevés à environ $12 ou $13. J'ai fait une enquête analogue pour les Etats-Unis et j'ai découvert que, dans leur cas, les chiffres donnaient environ $17; mais ce pays est naturellement en avance sur le nôtre au point de vue industriel. Il n'est pas impossible, non plus, que je pèche un peu par inexactitude, du fait que j'ai présumé que rien de cette richesse nationale n'aurait été acquis en l'absence des chemins de fer. Je pense que cela est probablement vrai de toute cette étendue du pays qui n'a pas de voies de transport par eau; mais naturellement, dans l'Est du Canada et dans l'Ouest extrême, on a des cours d'eau et parfois l'on ne sait plus très bien si l'on a affaire au transport par eau ou par rail, vu que les deux se complètent; et ils se complètent littéralement sur toute la surface du globe. Mais je trouve remarquable que nous sachions que, s'il n'y avait pas eu de chemins de fer—cela est vrai pour le Canada et les Etats-Unis,—ces deux pays n'auraient pu se développer, au point de vue industriel, autant qu'ils l'ont fait. Et si vous comparez l'augmentation de la richesse nationale aux fonds engagés dans les services de chemins de fer, dont la nécessité s'imposait pour le moins,—vous arrivez à ces résultats. Et j'en viens précisément à répondre à votre question, car vous voyez que la loi des revenus décroissants va maintenant entrer en jeu. Le premier million de dollars que vous dépensez est très profitable au point de vue du développement du pays, puis vous engagez un autre million qui est moins profitable, et chaque million additionnel est de moins en moins profitable. Je ne dis certes pas qu'en dépensant plus d'argent pour améliorer le transport par voie ferrée, vous n'obtiendriez pas de meilleurs résultats; mais je ne puis affirmer péremptoirement que, dans le cas d'un chemin de fer déjà existant, les fonds déboursés donneraient, en général, les résultats espérés. J'ai essayé de vous faire une réponse aussi loyale que possible.

D. Mais vous diriez que le développement que l'on veut entreprendre est très recommandable si l'on trouve les fonds nécessaires?—R. Oui.

D. Et qu'un développement industriel considérable suivrait l'augmentation des services de transport?—R. Voilà une question assez tendancieuse.

D. Je veux dire, tôt ou tard?—R. Le temps jouera certainement un rôle, mais je ne peux oublier mon expérience comme ingénieur.

M. Black:

D. J'aimerais avoir quelques détails additionnels sur le chemin de fer Sunnybrae-Guysborough; pouvez-vous dire au Comité combient d'argent a été déboursé, en tout, pour l'exploitation de ce chemin de fer? On n'en utilise plus aucune partie maintenant, ou à peu près.—R. Vous voulez dire à l'heure qu'il est?

D. Oui.—R. Je ne crois pas avoir en main ces renseignements. Peut-être M. Gibault pourrait-il nous le dire. Je ne puis vous répondre ainsi, à brûle-pourpoint.

M. GIBAULT: Je pense que nous avons dépensé $2,500,000.

Le TÉMOIN: C'est justement le chiffre que j'avais dans l'esprit.

M. BLACK: J'avais l'impression que c'était beaucoup plus.

Le TÉMOIN: Je pense que c'est environ $2,500,000.

M. MACNICOL: Et l'on n'en a retiré aucun profit.

Le TÉMOIN: Mais non; la voie ferrée est là, tout simplement.

M. PURDY: Vous pourriez en utiliser une portion.

Le TÉMOIN: Je sais, mais il ne s'en utilise qu'une très petite partie.

M. PURDY: J'ai vu des trains qui, en arrivant là-bas, tiraient vingt wagons de marchandises bout à bout; ces trains doivent servir à quelque chose.

Le TÉMOIN: En général, nous recueillons peu.

M. Purdy:

D. Et, après enquête, vous estimez à environ $8,000,000 l'argent requis pour compléter les travaux?—R. Pour construire cette voie avec .6 de rampe jusqu'à Mulgrave, il en coûterait environ $8,000,000.

M. Gillis:

D. Pourquoi alors l'avoir construite, si elle n'a jamais servi?—R. Vous abordez là un autre sujet; je ne puis répondre à cette question.

M. PURDY: Voulez-vous laisser entendre, monsieur Gillis, que le fait de doter le comité de Guysboro de certains services que vous projetiez d'établir depuis plusieurs années, ne provient que de mobiles politiques?

M. GILLIS: J'ai demandé à M. Purdy pourquoi, après avoir dépensé $2,500,000, le chemin de fer n'avait jamais été utilisé?

M. PURDY: Vous préconisiez précisément, l'autre jour, un projet de ce genre, et maintenant vous dites que l'entreprise n'était qu'une affaire de politique.

M. GILLIS: La question que j'ai posée est fort naturelle. On a dépensé $2,500,000 pour un chemin de fer dont on ne s'est jamais servi. Pourquoi avoir fait cette dépense?

M. Gillis:

D. Pourquoi n'avoir pas terminé les travaux pour que la voie pût être utilisée?—R. Tout ce que je puis dire, c'est que nous avons plusieurs embranchements qui n'ont jamais été terminés, et non pas seulement en Nouvelle-Ecosse, et que la construction en a été interrompue par la grande dépression; ils n'ont jamais été terminés; voilà la réponse.

M. MacKenzie:

D. A quelle époque cette partie de la voie a-t-elle été construite?—R. La ligne Guysboro?

D. Oui.—R. Ce fut notre dernière entreprise, en 1928 ou 1929.

D. Cette voie ne fait-elle pas partie de l'ancien Intercolonial?—R. Non.

M. Purdy:

D. Quand le contrat fut-il résilié?—R. Je ne puis le dire.

D. En 1930?—R. Lors de la dépression; je ne puis répondre à cette question.

Le VICE-PRÉSIDENT: Avez-vous d'autres remarques à faire ou d'autres questions à poser à M. Fairweather?

M. GILLIS: Je voudrais ajouter ce qui suit: nous sommes sur le point d'ajourner. M. Fairweather a apporté ce matin au Comité une contribution des plus

précieuses. Comme le faisait observer Mme Nielsen, c'est le devoir de notre Comité de songer au placement de la main-d'œuvre après la guerre. M. Fairweather a signalé que le projet à l'étude, i.e. la chaussée, en plus de l'extension du chemin de fer jusqu'à Moncton, fournirait de l'emploi à 7,000 hommes pour environ trois ans. Il est important pour le Comité de ne pas perdre de vue ce point-là. Je ne suis pas du même avis que M. Fairweather quand il affirme que nous n'aurons pas besoin de cela une fois la guerre finie. Je pense qu'une pareille opinion atteste de l'imprévoyance, si le projet est nécessaire, et je pense que le projet est nécessaire, non seulement afin de répondre à un besoin immédiat, mais aussi pour l'après-guerre. J'espère que le peuple canadien aura son mot à dire sur le sujet. M. Fairweather n'a pas avancé un très bon argument ce matin en faveur de l'avenir des chemins de fer Nationaux au Canada quand il a dit, à titre d'économiste et d'ingénieur—je me rends compte de sa position, c'est un employé des chemins de fer Nationaux—qu'il est meilleur marché et plus économique d'expédier toutes nos marchandises par eau quand c'est possible. Je sais que le Canada est aujourd'hui en train de construire une grande flotte marchande, et si cet argument est bon, la meilleure chose à faire après la guerre sera d'augmenter cette flotte et de l'utiliser pour le transport autour du Canada. Je ne crois pas que cela arrive parce qu'on peut répondre de la façon suivante à l'argument de M. Fairweather: en ce qui concerne les passagers, les gens qui voyagent par chemin de fer, l'avenir dans cette direction est par la voie de l'air, et si nous augmentions le nombre de navires, ou si nous utilisions ceux que nous construisons maintenant, de la manière indiquée par M. Fairweather, les chemins de fer n'auraient plus de voyageurs ni de marchandises à transporter à l'avenir. Je ne pense pas que cela arrive, toutefois. Ce qui m'intéresse ce matin, c'est la construction de cette chaussée. Je considère que c'est un projet de guerre urgent, et je suppose qu'elle prendra un an ou deux à construire—je connais un représentant de la maison d'ingénieurs Waddell & Hardisty, M. Hardisty, qui est venu me voir à son passage, et qui dit qu'ils pourraient la construire en un an. Les Américains sont intéressés à ce projet parce que cela constitue un embouteillage dans le transport de certains matériaux à Terre-Neuve. M. Hardisty m'a expliqué qu'il pourrait obtenir des priorités en acier aux Ettats-Unis pour entreprendre les travaux.

Ce projet a été recommandé par la Chambre il y a trois ans. Il a été recommandé l'année d'après et l'année suivante comme véritable projet de guerre, et si nous l'avions commencé au moment où on en a parlé pour la première fois il serait terminé maintenant, et nous pourrions en faire usage au lieu de continuer simplement à en parler. J'estime qu'en ce qui concerne l'extension de la ligne de chemin de fer, cela ne peut probablement pas se faire en commun. Je suis d'avis qu'il est absolument nécessaire de faire disparaître l'embouteillage au détroit. Je ne vois pas de raison pour s'arrêter à la question d'économie quand le gouvernement du Canada, rien qu'à Sydney, a subventionné l'expansion de l'industrie pour fins de guerre jusqu'à concurrence d'environ $11,000,000. Cet argent constitue un placement. On a outillé des usines qui, d'après ce que je vois, travailleront à l'avenir dans l'intérêt du Canada, et si les facilités de transport dans cette île ne sont pas améliorées, à mon avis l'argent ainsi dépensé aura été plus ou moins gaspillé. Je suis d'accord avec M. Purdy que peut-être le développement de toute l'industrie dans les provinces Maritimes et particulièrement dans cette partie du pays est retardé par les difficultés de transport. Quand les taux de transports sont élevés, et ainsi de suite, les gens hésitent à fournir des capitaux pour la création de petites industries qui donneraient du travail à beaucoup de gens. J'estime que le projet dont nous nous occupons représente certainement un placement que le pays devrait faire dans l'intérêt de la période d'après-guerre. Je parle de la construction de la chaussée et du redressement de la ligne de Point-Tupper à Sydney. Cette ligne est épouvantable. On est cahoté d'un bout à l'autre. Vous avez pas mal amélioré la partie de la ligne de Moncton à Truro,

mais on n'a rien fait à l'autre bout qui est celui que j'ai vu, sous le rapport de rendre la voie plus confortable pour ceux qui doivent passer par là, et, naturellement, je peux comprendre cela.

En ce qui concerne votre exposé au Comité sur l'impossibilité dans laquelle vous vous trouvez de faire concurrence au transport par eau particulièrement dans le cas du charbon, je ne vois pas très bien pourquoi, attendu que les envois de charbon à Noranda, par exemple, sont effectués directement par rail depuis plusieurs années. Tout le charbon de la Dominion Coal Company pour Noranda a été expédié directement par chemin de fer. Pendant quatre mois de l'année le Saint-Laurent est gelée et le charbon doit être entassé près de la mine et cela en fait augmenter le prix pendant que ceux qui en ont besoin ne peuvent pas en faire usage. Je pense que le projet de redresser la ligne en la faisant passer par Moncton représente un bon placement pour cette partie du pays où vous pourriez expédier ou transporter tout votre charbon par rail. A mon avis tous ceux qui s'intéressent à l'avenir des chemins de fer devraient certainement s'occuper de ce projet en vue des changements qui sont en train de se produire dans les méthodes de transport par eau et par air, etc. J'estime que vous devrez améliorer les facilities de transport pour sauvegarder votre position dans le domaine du transport à l'avenir.

Je suis heureux d'être parmi vous ce matin. Je ne puis me déclarer d'accord avec tout ce qu'a dit le témoin. Je suis en faveur de l'action. Le coût m'importe peu. A mon avis, tout ce que nous dépenserons pour faciliter le transport de nos ressources sera certainement une contribution de notre génération à la génération qui nous suit. C'est sur cette base que nous devrions nous mettre à l'œuvre. Quant aux vues exprimées par M. Fairweather ce matin, ce qu'il a eu à faire jusqu'ici a été de mettre des ouvriers à la porte. C'est le régime sous lequel nous vivons.

M. MACNICOL: Ce n'est pas ce qu'il a voulu dire.

Le VICE-PRÉSIDENT: Il n'a pas voulu dire cela.

M. GILLIS: Les perfectionnements et les développements technologiques déplacent nécessairement la main-d'œuvre. Cela ne fait aucun doute dans mon esprit, mais j'espère qu'à l'avenir, au lieu de songer aux économies d'argent, nous songerons aux choses et aux gens, à ce qui est utile à la société, et que le métier de M. Fairweather à l'avenir sera meilleur qu'il n'est maintenant. Il pensera aux services à rendre au peuple du Canada au lieu de songer aux sous et aux dollars dans le compte des profits.

Le VICE-PRÉSIDENT: Quelqu'un a-t-il quelque chose à demander à M. Fairweather ou à M. McLachlan?

M. MacNicol:

D. Oublions la chaussée pour le moment et occupons-nous de l'amélioration du chemin de fer comme l'ont proposé plusieurs membres; cela donnera de l'ouvrage à combien d'hommes? Par evemple, la voie de Point-Tupper à Sydney et celle de Mulgrave à Truro; combien d'hommes faudra-t-il? Vous ne pouvez guère demander au chemin de fer de les payer. J'imagine que ce sera le devoir du gouvernement de fournir l'argent pour une œuvre de ce genre destinée à donner du travail aux soldats libérés de l'armée quand la guerre sera finie. Combien d'ouvriers faudra-t-il pour travailler à la voie?—R. Si vous laissez la chaussée de côté pour ne faire que le reste de l'ouvrage mentionné, je crois que cela donnera du travail à environ 5,000 ouvriers pendant trois ans.

M. Bertrand:

D. Jusqu'à Moncton?—R. Cela permettra d'améliorer la voie de Sydney à Point-Tupper et celle de Mulgrave à Truro et d'en construire une nouvelle de Truro à Moncton. En tout, cela coûtera environ vingt-cinq millions de dollars.

Je crois que cela donnerait du travail à environ 5,000 hommes pendant trois ans, et de plus...

M. MACNICOL: à 5,000 autres.

Le TÉMOIN: Il y en aurait 5,000 autres d'employés dans des usines et à une chose ou une autre.

M. Black:

D. Voici des chiffres que je voudrais vous donner. Supposons que dans les circonstances actuelles les frais de transport soient de $1 sur cette ligne; de combien seraient-ils—sans tenir compte des immobilisations—si le service était amélioré et tout à fait moderne?—R. J'hésite à donner une réponse catégorique. Sans aucun doute il y aurait une grande réduction.

D. Un tiers des frais actuels?—R. Oh! non. Impossible de les réduire tant que cela.

D. Pas loin de cela; il faut deux locomotives pour dix-huit wagons aujourd'hui.—R. Il ne faut pas songer qu'aux locomotives. Il y a aussi les wagons. Les frais ferroviaires suivent de près le wagon-mille, et naturellement cela ne changerait pas, et ils suivent également le locomotive-mille qui serait différent. Je penche à croire que les frais d'exploitation seraient réduits—je me trouve dans la situation confuse d'avoir à m'occuper de deux lignes de chemin de fer...

D. Non, je ne demande pas quelle serait la perte...—R. Il est clair que nous parlons simplement de l'économie d'exploitation de la ligne en question?

D. Oui, si le transport coûte $1 aujourd'hui, combien coûterait-il après les améliorations?—R. Disons de 75 à 80 cents.

D. Je crois que c'est beaucoup trop mais vous êtes un économiste. Moi je dirais plutôt 50 cents.

M. BERTRAND: De 15 à 20 pour cent de réduction.

Le TÉMOIN: Je dirais environ 20 pour cent. Je pourrais peut-être réduire un peu, mais pas beaucoup.

M. MACNICOL: Monsieur le président, pour ma part j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt les deux ingénieurs. J'aime écouter les ingénieurs parce qu'en général ils s'appuient sur les faits. Ils nous ont donné des tas de renseignements que nous pouvons étudier soigneusement, et peut-être plus tard, quand nous aurons eu le temps de les étudier, nous pourrons inviter ces messieurs à revenir pour développer ce qu'ils ont dit et répondre aux nouvelles questions que nous aurons à leur poser. Je propose un vote de remerciement à l'intention de ces messieurs.

Le VICE-PRÉSIDENT: Je crois que M. MacNicol a très bien exprimé les sentiments du Comité. Nous vous remercions infiniment, messieurs, d'avoir bien voulu venir ici ce main. Vous nous avez donné beoucoup de renseignements. Les membres qui viennent de cette partie du pays étaient au courant de la situation, mais votre exposé a été très intéressant pour ceux de nous qui vivons dans des parties éloignées du Canada ou dans les Prairies. Nous vous remercions sincèrement de votre visite.

Mardi prochain le comité de la sécurité sociale se réunira dans la salle des chemins de fer à 10.45. Sir William Beveridge sera présent et prendra la parole. M. Macmillan, président de ce comité a bien volu nous inviter à assister à cette séance. Vous recevrez un avis ces jours-ci. Les membres de notre Comité sont priés de vouloir bien apporter cet avis et de le présenter à la porte de manière à être sûrs d'occuper les sièges qui, nous l'espérons, seront réservés pour les membres du comité de la sécurité sociale et le nôtre. On a également suggéré que quelques-uns de nos membres auront probablement une question ou deux à poser à sir William Beveridge. En toute justice pour le conférencier, nous sommes d'avis

que ces questions devraient être rédigées par écrit et remises à notre président, M. Turgeon, pas plus tard que lundi, pour permettre à sir William d'en prendre connaissance. Vous êtes priés de limiter à la fois le nombre et la longueur de ces questions.

Le Comité s'ajourne à 1h. 5 de l'après-midi pour se réunir de nouveau mardi le 25 mai à 11 heures du matin.

SESSION DE 1943

CHAMBRE DES COMMUNES

COMITÉ SPÉCIAL

DE LA

RESTAURATION ET DU RÉTABLISSEMENT

---

en séance conjointe avec le Comité spécial de la sécurité sociale et le Comité sénatorial du rétablissement et de la sécurité sociale

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule n° 16

SÉANCE DU MARDI 25 MAI 1943

TÉMOIN:

Sir William Beveridge

OTTAWA
EDMOND CLOUTIER
IMPRIMEUR DE SA TRÈS EXCELLENTE MAJESTÉ LE ROI
1943

PROCÈS-VERBAL

Le MARDI 25 mai 1943.

Le Comité spécial de la restauration et du rétablissement se réunit, conjointement avec le Comité spécial de la sécurité sociale et le Comité sénatorial du rétablissement et de la sécurité sociale, à 10 heures 45 du matin, sous la présidence de l'hon. Cyrus Macmillan, président du Comité spécial de la sécurité sociale.

Présents: MM. Bence, Black (*Cumberland*), Castleden, Eudes, Gillis, Harris (*Danforth*), Jean, MacKenzie (*Neepawa*), Mackenzie (*Vancouver-Centre*), McDonald (*Pontiac*), McKinnon (*Kenora-Rainy-River*), McNiven, Marshall, Martin, Matthews, Mitchell, Nielsen (*Mme*), Ross (*Calgary-Est*), Ross (*Middlesex-Est*), Sanderson, Turgeon.

Le président présente aux Comités sir William Beveridge, et lady Beveridge, qui l'accompagne.

Sir William Beveridge parle aux Comités et répond à de nombreuses questions.

Lady Beveridge, priée de prendre la parole, prononce une courte allocution.

Le sénateur Lambert, président du Comité sénatorial du rétablissement et de la sécurité sociale, remercie sir William et lady Beveridge, au nom des trois comités, pour l'obligeance qu'ils ont eue de venir témoigner.

M. J.-T. Turgeon, président du Comité de la restauration et du rétablissement, exprime aussi les remerciements du Comité. Sir William répond brièvement.

A midi 20, le Comité s'ajourne, pour se réunir de nouveau le jeudi 27 mai, à 11 heures du matin.

Le secrétaire du Comité,
J. P. DOYLE,

TÉMOIGNAGES

CHAMBRE DES COMMUNES,

le 25 mai 1943.

Le Comité spécial de la restauration et du rétablissement se réunit, conjointement avec le Comité spécial de la sécurité sociale et le Comité sénatorial du rétablissement et de la sécurité sociale, à 10 h. 45 du matin, sous la présidence de l'hon. Cyrus Macmillan, président du Comité spécial de la sécurité sociale.

Le PRÉSIDENT: Trois comités, le Comité sénatorial de la restauration, avec un comité auxiliaire de la sécurité sociale, et deux comités de la Chambre des communes, celui de la restauration et celui de la sécurité sociale, se réunissent ce matin en séance conjointe. Nous allons avoir l'honneur et le privilège très apprécié d'entendre sir William Beveridge, auteur du rapport bien connu qu'il a préparé pour le Gouvernement britannique. Sir William a consacré la plus grande partie de son illustre carrière à l'étude des questions du bien-être et à la préparation de plans pour améliorer la santé et accroître le bonheur de l'humanité.

Permettez-moi d'exprimer à sir William, de votre part, le grand plaisir que nous éprouvons de sa présence. Il a interrompu ce qui aurait été, autrement, des vacances nécessaires, pour nous faire profiter de son expérience et de ses conseils. Nous lui souhaitons, ainsi qu'à lady Beveridge, la plus chaleureuse bienvenue au Canada.

J'ai l'honneur et le plaisir de vous présenter sir William Beveridge.

Sir WILLIAM BEVERIDGE: Monsieur Macmillan, sénateur Lambert, monsieur Turgeon, mesdames et messieurs, les mots me manquent pour dire combien ma femme et moi sommes sensibles au chaleureux accueil canadien qui nous est fait ici aujourd'hui.

On nous avait dit que nous aimerions notre voyage au Canada. Nous nous sommes donc empressés d'y venir, aussitôt que nous eûmes rempli nos devoirs de courtoisie à l'égard de nos premiers hôtes des Etats-Unis.

Je voudrais que nous puissions passer tout notre temps au Canada, et qu'il nous en reste pour visiter d'autres pays. Nous avons passé ici des heures extrêmement heureuses, et je sais que dans une demi-heure je me sentirai très heureux dans cette salle même. Je vais vous adresser la parole, pendant cette demi-heure, et vous inviter ensuite à me poser des questions, si vous le désirez.

Je suis particulièrement heureux d'avoir l'occasion de m'adresser, non pas à un seul comité, mais à trois, dont l'un ne s'occupe pas seulement de sécurité sociale, mais de restauration en général. Car je désire insister sur ce point que la sécurité sociale, ou l'assurance sociale, sujet du rapport que j'ai présenté au Gouvernement de Sa Majesté en Grande-Bretagne, il y a six mois, n'est qu'une partie d'un vaste programme de progrès social destiné à rénover la Grande-Bretagne après la guerre, et doit être traitée comme telle. Je dis qu'il faut construire une "nouvelle Grande-Bretagne" en résumant dans ces mots tout ce que nous désirons, en Grande-Bretagne. Nous ne voulons pas un autre pays que la Grande-Bretagne, nous aimons la Grande-Bretagne que nous avons connue et nous en sommes fiers, mais nous ne désirons pas que la nouvelle Grande-Bretagne soit exactement semblable à celle du passé. Il faut que ce soit une nouvelle Grande-Bretagne. Quand nous nous sentons mécontents, nous insis-

tons sur le terme "nouvelle" plutôt que sur le terme "Grande-Bretagne". Peut-être un parti politique met-il l'accent sur "nouvelle" et l'autre sur "Grande-Bretagne"; mais tous admettent que la "nouvelle Grande-Bretagne" doit être à la fois semblable à celle que nous avons connue dans le passé et quelque peu différente.

Pour réaliser les changements que nous souhaitons, il faut non seulement l'assurance sociale, mais un vaste programme de progrès social. L'assurance sociale, objet de mon rapport, est une offensive contre le Besoin. Elle est destinée à assurer à tout citoyen, pourvu qu'il rende service quand il le peut, un revenu suffisant, en tout temps, pour que ni lui ni les personnes à sa charge ne manquent de ce qui est matériellement nécessaire à une subsistance convenable. Voilà l'essentiel de mon rapport sur l'assurance sociale.

En vertu de ce plan, nul citoyen ne devra souffrir du besoin matériel faute d'un revenu suffisant dans les périodes où il ne peut gagner, pour raison de maladie, de chômage, d'accident, de vieillesse, ou pour toute autre cause. Mais, et ceci est l'un des premiers paragraphes de mon rapport, le Besoin n'est qu'un des cinq géants qui nous barrent la route de la restauration, l'un des cinq fléaux qu'il nous faut combattre pour édifier la "nouvelle Grande-Bretagne" désirée.

L'insuffisance du revenu n'est qu'un des cinq géants, et, à certains égards, le plus facile à attaquer et à tuer. Les quatre autres géants qui barrent la route de la restauration sont: la Maladie, l'Ignorance, la Malpropreté et l'Oisiveté. Permettez-moi d'exprimer brièvement ce que j'entends par ces mots. L'expression Maladie se comprend toute seule; et les moyens de combattre ce fléau sont connus. Il est possible, non pas de supprimer la maladie, mais de la combattre et de la diminuer. Le combat contre ce géant exige le développement de vastes services d'hygiène couvrant tous les besoins de tous les citoyens. Cela fait aussi partie de mon rapport.

Mon rapport ne propose pas seulement l'assurance pour fournir un revenu en argent quand les gains sont interrompus, mais, en vertu de contributions versées pendant la période de gain, le traitement médical, sous toutes ses formes, sans paiement en cours du traitement. Autrement dit, le traitement nécessaire, au foyer ou à l'hôpital, serait fourni sans rien faire payer au moment du traitement. Aucune barrière économique ne doit empêcher le citoyen de se porter aussi bien que la science le permet.

J'en viens au deuxième géant, l'Ignorance. Le combat contre l'ignorance implique un grand développement de l'instruction. Il exige, pour la Grande-Bretagne, des écoles meilleures et plus nombreuses. Il exige, ce qui est peut-être encore plus important à mes yeux, un grand développement de l'instruction des adultes, pour que les citoyens de la Grande-Bretagne ne cessent pas d'apprendre quand ils quittent l'école pour gagner leur vie. Beaucoup de choses s'apprennent mieux quand on est plus âgé, parce qu'alors on les comprend mieux. Le développement de l'instruction est essentiel aux démocraties, pour deux raisons. D'abord, une démocratie ne peut pas permettre l'ignorance parmi ses citoyens. La démocratie est fondée sur le vote intelligent des citoyens, ce qui dépend de l'instruction. Ensuite, la démocratie doit offrir une égale chance à tous les talents. Nous ne pouvons pas nous permettre de ne pas utiliser tous les talents du pays. Il faut établir plus d'égalité dans les chances offertes à tous, à la fois pour que nous puissions utiliser leur talent et pour éviter la souffrance qu'entraîne l'inutilisation du talent. Le plus grand malheur est d'avoir des dons et de ne pouvoir les utiliser, ainsi qu'il arrive quand un garçon est contraint de travailler à une besogne inférieure à ses aptitudes. Il faut égaliser les possibilités de s'instruire.

J'en arrive maintenant au troisième géant, que j'ai appelé la Malpropreté. Je ne sais ce que vous entendrez par là. Mais j'entends par là le fléau des mauvais logements et des mauvaises conditions de vie, qui dérive principale-

ment de la croissance désordonnée de nos grandes villes. Nous souffrons de la croissance excessive de nos villes, qui ont grandi sans ordre et sans plan. De grandes parties de la population sont affligées de mauvais logements, de mauvaises conditions de vie, de saleté inutile, de travail inutile pour la maîtresse de maison, d'une perte d'énergie pour se rendre de la maison au travail. La lutte contre la malpropreté comprend d'une part la meilleure utilisation de nos villes et de nos campagnes, et d'autre part un programme de logement, un immense programme de construction.

Et j'aborde le dernier de ces cinq géants, l'Oisiveté. J'entends réellement par là le chômage prolongé. Vous verrez que je fais une distinction entre les fléaux du Besoin et de l'Oisiveté. Le besoin est une chose qu'on peut supprimer en donnant aux gens de quoi vivre; vous pouvez éviter que l'on meure de faim en fournissant des revenus à ceux qui sont malades, à ceux qui sont vieux, à ceux qui sont sans travail et aux victimes des accidents. Mais ce n'est pas en donnant de l'argent à ceux qui n'ont pas de travail qu'on arrive à combattre un chômage continuel comme celui dont nous avons souffert entre les deux guerres. Il faut faire plus que fournir de l'argent et prendre des mesures pour qu'il n'y ait pas de chômage prolongé de ce genre. Il est bon de distinguer entre le mal de n'avoir pas de moyens suffisants d'existence, que vous pouvez guérir par l'assurance sociale et qui est relativement facile à guérir, et le mal beaucoup plus grave et plus difficile du chômage universel, qui corrompt l'individu même quand il a des revenus.

Naturellement, il y a beaucoup à faire sous le rapport du rétablissement en dehors de la sphère domestique; il faut assurer la paix et rendre la guerre complètement impossible. Dans la sphère domestique, notre programme doit consister à attaquer les cinq maux que sont le Besoin, la Maladie, l'Ignorance, l'Oisiveté et la Malpropreté, et je puis vous assurer qu'on est en train de les combattre en Grande-Bretagne; je sais également qu'on s'en occupe sérieusement, dans la mesure où ils sont à combattre, au Canada.

Je suis venu pour vous parler de la Grande-Bretagne plutôt que du Canada, mais je tiens à dire un mot sur le rapport remarquable que le docteur Marsh a préparé pour vous sur la sécurité sociale. Le docteur Marsh me l'a envoyé. Je l'ai reçu, en Grande-Bretagne, vers le commencement de mars et j'ai été très surpris de voir qu'il faisait allusion au rapport Beveridge; par conséquent il avait été évidemment terminé après la publication du rapport Beveridge. Mais je ne pouvais pas comprendre comment un document de cette valeur, portée et longueur avait pu être préparé entre la publication du rapport Beveridge et le moment où il vous a été remis. Et cependant c'est ce qui est arrivé. Le docteur Marsh me paraît être un jeune homme d'une énergie extraordinaire et il a produit un rapport de première importance. Ce rapport, bien qu'il soit entièrement canadien et qu'il diffère du mien sous plusieurs importants aspects—entre autres celui de la compensation ouvrière et de la manière d'établir les prestations et les contributions sur une échelle graduée au lieu d'une échelle uniforme—propose un plan de sécurité sur une aussi grande échelle que celle que j'ai proposée en Grande-Bretagne dans mon rapport. Je ne crois pas que vous l'adoptiez dans son ensemble comme d'ailleurs la Grande-Bretagne n'acceptera pas l'ensemble du rapport Beveridge. Mais la Grande-Bretagne adoptera la plus grande partie du rapport Beveridge, j'en suis sûr, avec des mises au point et des variations convenables. J'espère que quelque chose comme le plan du docteur Marsh ou quelque chose de mieux, si vous pouvez trouver mieux, sera mis en vigueur dans votre pays comme je pense que quelque chose dans le genre du rapport Beveridge, ou un meilleur plan, sera mis en vigueur en Grande-Bretagne.

Mais ce n'est pas seulement en vue de la sécurité sociale que nous faisons des plans en Grande-Bretagne. Nous avons mon rapport qui a été discuté au Parlement et dont le gouvernement a chargé un comité du cabinet ainsi qu'une

commission officielle de préparer les détails. Une des raisons pour lesquelles le gouvernement britannique n'a pas encore accepté définitivement les propositions de mon rapport est que nous avons à nous occuper de tous ces autres maux; le gouvernement doit considérer les dépenses qu'exigera la sécurité sociale par rapport aux dépenses nécessaires pour les logements, pour éliminer les habitations malsaines, par rapport aux sommes nécessaires pour l'éducation et pour faire disparaître l'oisiveté. Le fait qu'en Grande-Bretagne nous nous proposons d'entamer la lutte sur un vaste front est la raison pour laquelle le gouvernement en attendant de s'assurer de tout ce qu'il y a à faire, a dit: "Pour le moment, nous ne pouvons nous engager à faire aucune de ces choses tant que nous ne saurons pas tout ce qu'il y a à faire et combien cela coûtera." Je vous communique mes impressions seulement; je n'ai aucune autorité pour parler au nom du gouvernement, mais, à mon avis, vous pouvez être sûrs que la Grande-Bretagne n'éprouve aucune hésitation au sujet de mon rapport, et que le retard provient simplement de ce que le gouvernement veut agir sur un vaste front et non pas de ce qu'il ne tient pas à la sécurité sociale.

En Grande-Bretagne nous avons cette proposition pour lutter contre le besoin et l'ignorance. Ce sont deux des maux. Ils font l'objet de mon rapport et le gouvernement est à les étudier sérieusement. Ceux de vous qui ont entendu le premier ministre, le 21 mai, se rendent compte qu'ils sont étudiés très sérieusement. Pour combattre l'ignorance et développer l'éducation, le ministère de l'Education est en train de préparer des plans; et pour la malpropreté nous avons à la fois le ministère des Travaux publics, qui s'occupe du logement, et un ministère de l'Urbanisme qui fait des plans pour la ville et la campagne.

Le dernier de ces cinq géants est l'Oisiveté. Je penche à croire que l'oisiveté est le plus grand et le plus terrible de tous ces géants. Le maintien de la main-d'œuvre à un travail productif est un problème dont nous n'avons pas encore trouvé la solution en Grande-Bretagne et je ne crois pas non plus que vous en ayez de définitive au Canada. Mais il ne faut pas désespérer. Quand on me dit qu'on ne peut pas abolir le chômage, je réponds: "En tout cas, il a été aboli deux fois dans ma vie: pendant la première guerre et pendant la seconde." Quand on me dit que je suis trop optimiste de prévoir, pour l'après-guerre, une moyenne d'au plus huit et demi à dix pour cent de chômage, et qu'il faut s'attendre à une moyenne de quinze à vingt pour cent, je réponds: "En ce moment il est de moins d'un demi pour cent; pourquoi remonterait-il à dix ou quinze pour cent?"

Le chômage a été aboli deux fois pendant ma vie, pendant deux guerres, et il est intéressant de se rendre compte des circonstances qui permettent de l'abolir. Il est aboli en général par suite de deux importantes conditions du temps de guerre. L'une est que l'Etat doit dresser des plans pour faire face à des besoins urgents. Les gens comprennent que certains besoins doivent être satisfaits si nous voulons survivre; le besoin d'armes de toutes sortes, navires, avions, chars d'assaut, vivres, toutes les nécessités de la vie, tous ces besoins doivent être satisfaits jusqu'à un certain point et il faut établir des plans en conséquence. L'Etat prend la direction de toutes l'industrie et de la production pour réaliser ce programme. Voilà l'une des conditions qui abolissent le chômage en temps de guerre.

La deuxième est qu'en temps de guerre nous obtenons une fluidité complète de la main-d'œuvre et des autres ressources. Vous ne trouvez pas de barrières à l'emploi des hommes dans les forces armées parce qu'ils ne veulent pas entrer dans l'armée ou que ceux qui sont dans l'armée veulent les empêcher d'y entrer. En temps de guerre toutes les barrières de métiers sont abolies, ces barrières qui, du moins en Grande-Bretagne, empêchent souvent l'utilisation de nos meilleures ressources ouvrières.

Telles sont les deux conditions qui nous permettent d'abolir le chômage: la direction de l'Etat et la fluidité de la main-d'œuvre et des autres ressources.

La question fondamentale est de savoir combien de ces conditions nous devons transporter de la guerre à la paix pour arriver au même résultat ou à quelque chose d'approchant en temps de paix. Evidemment, nous ne voulons pas apporter dans la paix tout ce qui a trait à la guerre. Evidemment, en temps de paix, nous avons besoin de beaucoup plus d'initiative privée et d'entreprise privée pour explorer les nouveaux besoins. Nous ne voulons pas qu'on nous dise ce que nous voulons et ce que nous désirons en temps de paix comme en temps de guerre, mais il faut un plan quelconque dans la paix comme il y en a un en temps de guerre.

Je crois que cela est clair et je crois également qu'il doit exister en Grande-Bretagne—peut-être pas chez vous mais certainement chez nous, en Grande-Bretagne—une plus grande fluidité de main-d'œuvre et de ressources, une plus grande disposition du public à aborder les tâches nécessaires plutôt qu'à insister sur le travail dans les mêmes voies qu'auparavant. Je dis souvent aux syndicats ouvriers, et je pense qu'ils sont enclins à le croire, qu'acune mesure du gouvernement britannique entre les deux guerres n'aurait réussi à donner du travail à tous nos mineurs dans les mines, à tous nos constructeurs de navires dans les chantiers, à tous nos filateurs dans les usines textiles, parce que la demande internationale pour les produits de ces industries avait baissé. Ces ouvriers auraient pu être employés utilement dans d'autres industries, mais pas dans leurs métiers propres. Je pense qu'en Grande-Bretagne, après la guerre, il faudra davantage être prêts à changer d'emploi, c'est-à-dire à faire ce qu'il faut plutôt que ce à quoi nous sommes habitués. Voilà une des choses qui s'imposeront. L'autre, c'est que nous serons, je pense, obligés de trouver une manière de faire collaborer l'Etat et la collectivité pour donner du travail, en utilisant l'initiative privée comme moyen de découvrir de nouveaux besoins et d'amener des changements et des progrès dans la société. J'ose dire que les divers pays adopteront après la guerre des solutions différentes à ce problème, et il ne pourrait pas en être autrement. Sans aucun doute, l'une des Nations unies, la Russie, continuera, après la guerre, d'organiser son industrie à peu près sur le même plan qu'elle l'organisait par le passé. Franchement, je ne voudrais pas d'un plan de ce genre pour la Grande-Bretagne. D'autre part, je pense que les Etats-Unis essaieront certainement de compter dans une grande mesure sur l'initiative privée. Aux Etats-Unis, on continue de se défier de l'Etat beaucoup plus que nous, en Grande-Bretagne. Je pense que la Grande-Bretagne aura plutôt recours à un compromis. Il me semble que la Grande-Bretagne fera collaborer l'initiative de l'Etat et celle de la population. Je ne sais quelle ligne de conduite vous suivrez vous-mêmes. Je devine qu'à l'exemple de l'Angleterre, ce sera quelque chose de mitoyen entre celle de la Russie et celle des Etats-Unis, peut-être plus comme les Etats-Unis, peut-être plus comme la Grande-Bretagne. Je ne sais pas au juste. Il n'est pas du tout nécessaire qu'il y ait une uniformité rigoureuse à cet égard. Les circonstances varient selon les différentes nations.

J'ai en main le texte d'un rapport sur les remèdes à la misère et à la maladie, mais je ne possède encore le texte d'aucun rapport sur le remède au cinquième géant, l'Oisiveté. C'est là un des points que nous voulons discuter ensemble. Etant donné ce qui se passe en temps de guerre, étant donné que nous sommes en mesure d'abolir le chômage durant la guerre et que, pris en bloc, nos besoins du temps de paix ne sont pas moindres que ceux du temps de guerre, quoique d'un ordre bien différent, je me refuse tout simplement à croire que nous ne puissions pas résoudre ce problème si nous consentons à y mettre le prix.

Aucun prix n'est, je pense, trop élevé pour résoudre, après la guerre, le problème du chômage et pour donner du travail, si ce n'est la guerre même et l'abandon de libertés essentielles. Il y a un certain nombre de libertés qu'un Anglais ne peut abdiquer pour aucun motif; la liberté de culte, la liberté de parole et la liberté de la presse; la liberté aussi de choisir son métier. Pour choisir un emploi,

il faut qu'il y ait un emploi de libre. Impossible à deux personnes de choisir le poste d'archevêque de Cantorbéry, car il n'y a qu'un archiépiscopat à remplir, mais la liberté d'orienter sa vie est intrinsèque à la liberté britannique. Je pense qu'au-dessus de toutes les autres, il y a la liberté d'association syndicale et politique. A mon sens, un Etat où il n'y a qu'un parti n'est pas une démocratie, indépendamment de toute autre considération, parce que je n'y suis pas libre de changer de gouvernement quand je le veux, sans recourir à la violence. L'essence de la démocratie, c'est de pouvoir changer le chef d'Etat sans être obligé de l'assassiner. Il n'est pas agréable de tuer un chef, et l'on risque d'être abattu le premier. La faculté de changer de gouvernement sans passer par la révolution est l'essence même de la démocratie, et la liberté de former de nouveaux partis politiques est à la base de ce changement. La liberté de disposer de son propre revenu est aussi une des libertés essentielles. Toutes ces choses, nous les préserverons.

Je n'affirmerais pas que, entendue dans le sens de la propriété privée qui dispose de moyens de production et emploie de la main-d'œuvre, l'initiative privée est une liberté essentielle du peuple britannique. Je pense que c'est une excellente chose. Ce n'est pas une des libertés essentielles parce que, pour ma part, par exemple, je n'en ai jamais joui. Je n'ai jamais eu en ma possession d'autre moyen de production qu'une plume-réservoir, et à mon emploi qu'un jardinier, et je ne m'en compte pas moins comme un Anglais aussi libre que n'importe qui au monde. La question de l'initiative de l'Etat et de l'initiative particulière n'a rien à voir avec les libertés essentielles: c'est une question de moyens, de méthode, une question de découvrir les rouages les plus efficaces pour donner du travail et hausser le niveau de la vie. Tout en sauvegardant les libertés essentielles que j'ai énumérées, je crois qu'il est possible d'éviter le chômage en Grande-Bretagne; et je crois qu'en Grande-Bretagne nous sommes résolus à éviter le chômage et à prendre les mesures nécessaires à cette fin.

Il n'y a pas de bonnes choses que l'on ne puisse se procurer si l'on y met le prix, mais sans le prix, l'on n'obtient rien; et je pense qu'une restauration, en Grande-Bretagne, coûtera le même prix qu'au Canada. Deux choses s'imposent. Il faut d'abord apprendre à prévoir. En Angleterre, l'un de nos péchés mignons a toujours été de ne pas aimer à prévoir; nous nous disions que tout finirait bien par s'arranger. J'espère que nous savons maintenant par expérience qu'il est impossible d'agir ainsi et s'en bien trouver. Inutile de compter sur des succès dans la guerre si l'on ne s'est pas préparé à la guerre; je pense que nous comprenons, à l'heure actuelle, qu'il est impossible de prospérer en temps de paix si l'on ne s'est pas préparé, durant la guerre, en vue de la paix. Un gouvernement de guerre—que ce soit dans votre pays, dans le mien ou dans n'importe laquelle des Nations unies—a deux tâches à accomplir: celle de mener la guerre jusqu'à la victoire et, en même temps, celle d'élaborer et d'adopter durant la guerre des plans pour le lendemain de la victoire. Il y a des gens qui nous disent: Commençons par gagner la guerre, et nous penserons à la paix ensuite. Cela peut être acceptable aux gens de mon âge. Mais cela ne sera certainement pas suffisant pour satisfaire les jeunes gens qui sont sous les armes. Ils exigeront davantage. Je vois des milliers de jeunes hommes. Il m'en passe par les mains à Oxford, dont plusieurs s'en venant ici, pour y subir leur instruction aéronautique. Ils sont prêts à tout pour la victoire. Cela ne fait pas de doute. Mais ils ne considèrent pas la victoire comme une fin. Ce qui les intéresse, c'est ce qui suivra. Et il faut tirer dès aujourd'hui des plans pour les années qui suivront.

La seconde condition à observer pour éviter le chômage après la guerre, c'est entre les nations, une collaboration plus étroite que celle d'avant la guerre. Voilà un premier point. Cette collaboration internationale s'exercera évidemment à sauvegarder la paix après la présente guerre et à éviter d'autres conflits. Aucun pays ne peut s'acquitter à lui seul de cette tâche. Cela ne peut se faire qu'en collaboration.

Une autre tâche dont un pays est incapable à lui seul de s'acquitter, c'est d'éviter le chômage. Cela ne dépend pas de la manière dont vous organisez vos propres industries. Vous pouvez organiser vos industries d'une façon, et la Grande-Bretagne peut organiser les siennes d'une autre façon; par ailleurs, les Etats-Unis organisent les leurs d'une autre façon, la Russie d'une autre encore, et ainsi de suite. Quelle qu'en soit l'organisation, toutes nos industries subissent le contre-coup du commerce international. Il faut que les Nations Unies se consultent entre elles sur le commerce international, sur leur politique économique et commerciale.

Je terminerai donc en vous soumettant trois propositions tout d'abord, il est absolument indispensable que, par le moyen de l'assurance sociale, les gens puissent compter sur un revenu minimum qui les préservera du besoin. C'est là, en quelque sorte, l'assiette de tout l'édifice de la restauration sociale d'après-guerre. Mais ce n'est là qu'un élément, et il ne faut y voir qu'un élément de notre programme. Nous devons combattre à la fois le besoin, la maladie, l'ignorance, la malpropreté et l'oisiveté; tous ces maux, et non pas un seul.

En deuxième lieu, les détails de tous ces projets doivent être arrêtés dès maintenant, et non pas remis au lendemain de la guerre.

La troisième proposition est que des plans doivent être élaborés dès aujourd'hui pour certaines fins essentielles, comme la consultation et la collaboration des Nations Unies entre elles.

Telles sont les trois propositions que j'ai à vous soumettre. Je le fais avec une grande confiance. Je sais quelle importance vous attachez à ce problème de la sécurité sociale et aux autres problèmes connexes de l'après-guerre. Vous voyez la situation dans son ensemble. Vous regardez dès maintenant les problèmes bien en face, sans attendre la fin de la guerre. Enfin, vous avez eu l'obligeance de m'inviter à venir vous donner mon avis sur ces questions. C'est là la preuve, à mes yeux, que vous comprenez la valeur et la nécessité de la collaboration internationale. Voilà pourquoi je vous parle avec confiance.

Mais parce que nous tirons des plans pour l'après-guerre, il ne faut pas croire que notre effort de guerre en sera d'aucune façon ralenti ni détourné. C'est en 1942 que nous avons découvert l'intérêt intense de la population britannique pour ce qui suivra la guerre; ce n'est certainement pas une année, pourtant, où la nation britannique s'est désintéressée de la conduite de la guerre. Les deux choses peuvent aller de pair; nous devons nous en occuper simultanément. Ce n'est pas diminuer notre effort de guerre que de penser à l'après-guerre; c'est l'intensifier. Cela montre au peuple—et avant tout aux jeunes—pour quelle cause nous combattons, non pas seulement contre quoi nous combattons. Cela renforce notre détermination commune en nous permettant de voir quelque chose au delà de la victoire, plutôt que de viser à une victoire n'amenant rien de neuf.

Le PRÉSIDENT: Sir William, quelle est l'attitude des organisations ouvrières de Grande-Bretagne à l'égard de votre rapport? En particulier à l'égard des services médicaux pour tous?

Sir WILLIAM BEVERIDGE: Je pense pouvoir dire en toute exactitude que l'attitude de la classe ouvrière en est une d'approbation vigoureuse de presque tout ce que contient le rapport. Peu après l'achèvement de mon rapport, je me suis marié. Il y a trois grandes associations ouvrières, en Grande-Bretagne: le *Trade Unions Congress* et un parti appelé le *National Council of Labour*, qui réunit le *Trade Unions Congress*, le *Labour Party* et le *Cooperative Party*. Ces gens ont voulu, naturellement, que j'aille leur parler de mon rapport. Or le seul jour où il leur fût possible de me recevoir était le lendemain de mes noces, et je m'étais proposé de me retirer en Ecosse...

L'hon. M. MACKENZIE: Bravo!

Sir WILLIAM BEVERIDGE: Il ne pouvait évidemment pas être question de me séparer de ma femme ce jour-là. Je leur promis d'aller parler au congrès des Trade Unions si elle pouvait m'accompagner. Et nous avons célébré notre première journée de bonheur conjugal en visitant le conseil général des Trade Unions, à Londres; ma femme y fit même un discours. A la suite de cette visite —je ne sais pas si ce fut à cause de cette visite—ils acceptèrent le rapport, pour toutes fins pratiques, et en réclamèrent l'adoption. Je crois pouvoir vous dire qu'ils l'acceptaient en entier, avec quelques modifications. Je puis vous assurer que le *Trade Unions Congress* et le *Labour Party* auraient accepté en principe la totalité de ce rapport.

Mais en ce qui concerne les services médicaux complets pour tous, le congrès des Trade Unions nous a demandé une organisation distincte de celle de l'assurance sociale et administrée par une autre autorité.

Je puis même dire—s'il en est parmi vous qui peuvent étudier les témoignages présentés à mon Comité par le *Trade Congress* et par les diverses associations qui nous envoyèrent des représentants—que, si vous comparez les réclamations du *Trade Unions Congress* et mes propositions à moi, vous les trouverez pratiquement semblables. Ils veulent un plan complet accordant des prestations minima. Ils ne veulent de pensions que pour la retraite; ils veulent un grand nombre d'autres choses, toutes réclamées par mon rapport. Permettez-moi de dire que je n'entretiens aucun doute au sujet du vigoureux appui de la classe ouvrière pour tout ce que contient ce rapport. C'est même par crainte de voir le Gouvernement s'arrêter en chemin ou tarder à accepter le rapport que les députés ouvriers ont voté contre le Gouvernement et contre leurs propres ministres. La classe ouvrière est entièrement, je dirais même absolument et solidement, en faveur des principes essentiels de ce rapport.

M. TURGEON: Sir William, j'aimerais vous poser deux questions au nom des membres de notre propre Comité de la restauration et du rétablissement. Je ne veux pas dire qu'il n'est pas loisible aux autres membres de poser des questions s'ils le désirent. La première question est de M. Gillis, de la Nouvelle-Ecosse; la voici:

> Sir William Beveridge nous expliquerait-il la différence qu'il y a entre, d'une part l'assurance sociale, telle que la proposent le rapport Beveridge et le rapport Marsh, et d'autre part la "sécurité sociale" actuellement en vigueur en Nouvelle-Zélande? Laquelle des deux considère-t-il comme le plus stable, en particulier du point de vue financier?

Sir WILLAM BEVERIDGE: Je vais d'abord comparer notre plan au système de la Nouvelle-Zélande. Depuis la Loi de 1938, je pense, la Nouvelle-Zélande possède le système le plus complet de sécurité sociale de tout l'univers. Je manque de détails au sujet du plan russe; pour l'instant, je n'en parlerai pas, car la Russie possède un système économique différent du nôtre. De tous les pays à système économique semblable à celui de la Grande-Bretagne, c'est la Nouvelle-Zélande qui a le plan de sécurité sociale le plus complet. Ce plan comprend déjà tout ce que je propose dans mon rapport. Il est à peu près aussi complet. La seule différence importante—il y a, naturellement, beaucoup de petites différences—c'est la méthode de financer ces assurances. En Nouvelle-Zélande, la sécurité sociale est financée tout entière par un impôt spécial sur le revenu. Il n'y a donc pas de contribution uniforme; chacun paie selon ses moyens. Je propose, moi, le financement au moyen d'un système tripartite de paiement par les assurés eux-mêmes grâce à un impôt sur leur salaire, par l'employeur grâce à un impôt sur sa liste de paie, et par l'Etat. Cela revient à dire, à peu près, qu'il y a un quart à payer par l'assuré, un quart par l'employeur et la moitié par l'Etat. Certains ont demandé: Puisque vous avez recours à un impôt obligatoire, pourquoi ne pas tout financer par l'impôt, sur le revenu, comme en Nouvelle-Zélande?

Pourquoi exiger de tous la même contribution, malgré les différences de ressources? Cela ne signifie-t-il pas que le pauvre doit payer une plus forte proportion de son revenu, pour la sécurité sociale, que le riche? Ma réponse, c'est que je suis tout à fait sûr que le peuple de Grande-Bretagne préfère ce système. Le fait de verser, tous, la même somme, flatte la fierté personnelle de chacun. Je ne crois pas que le peuple de Grande-Bretagne m'eût remercié avec la même effusion pour un système purement non contributoire. Aucun des organismes représentant les principales sphères de l'opinion britannique, les assurés moyens, les unions ouvrières ou les sociétés de bienfaisance ne propose l'abolition de la contribution.

Permettez-moi d'ajouter une bonne note de plus en faveur du système de la contribution fixe. Quand tout provient seulement de l'Etat, outre le fait que les gens ont l'impression de tout recevoir pour rien, il naît un mouvement de réclamations nullement proportionnées aux sommes versées en contributions. Si personne ne paie de contributions, tout le monde réclamera davantage et toujours davantage, et c'est le contribuable qui s'en ressentira. Si, au contraire, le système prévoit une proportion fixe, disons un quart, du coût à défrayer au moyen de contributions, les gens se rendront compte qu'ils ne peuvent recevoir de prestations illimitées sans payer en conséquence; je crois que c'est là une bonne méthode financière. En dernière analyse, il n'y a pas autant de différence qu'on le croirait entre mon système et celui de la Nouvelle-Zélande. En effet, bien que mon système de contribution fixe fasse payer la même somme à tous les hommes, que leur salaire soit de £3 ou £6 ou £10 par semaine, presque tous paient aussi en tant que contribuables. L'homme qui gagne £6 par semaine, ou £10 ou £20 paie davantage en tant que contribuable, et nous sommes presque tous des contribuables. Je pense qu'il est bon d'avoir une contribution fixe en même temps qu'un impôt proportionnel. C'est ce qui fait la principale différence entre le système britannique et le néo-zélandais.

Il y a encore une différence, et je crois sincèrement que sur ce point le système britannique est préférable au néo-zélandais. La voici: presque toutes les prestations, en Nouvelle-Zélande, sont remises après une forme quelconque d'enquête sur les moyens de l'assuré. Ce n'est pas une enquête bien serrée, mais il y a enquête jusqu'à un certain point. Je n'approuve pas cela. Il n'y a pas de ces enquêtes dans le cas des pensions, mais il y en a dans les cas de maladie et de chômage, et cela me déplaît.

J'en arrive maintenant au rapport Marsh. Il ressemble beaucoup à mon système. Je ne sais pas s'il va vous convenir; c'est à vous de l'étudier. Mais je serai enchanté, si vous l'adoptez tel quel, car vous aurez alors un système très semblable au nôtre.

Il existe deux différences principales qui sont les suivantes; tout d'abord, au lieu d'un taux fixe et uniforme de prestations et d'une contribution uniforme pour tous, peu importe les salaires, le docteur Marsh propose des taux divers de prestations et de contributions, tout au moins pour ce qui a trait aux risques du travail, tels que chômage et maladie, mais non pas pour les pensions. En Grande-Bretagne notre population est à ce point homogène et nous sommes tellement industrialisés, et même en agriculture les salaires payés se rapprochent tellement de ceux de l'industrie, que nous pouvons avoir, je crois, une contribution uniforme et un taux uniforme de bénéfices. Comme vous le savez, je propose pour chaque couple quelque 40 shillings par semaine comme subsistance en chômage, retraite et maladie et cela s'applique à tous, et je suggère une contribution uniforme de 4s. 3d par semaine pour tout homme adulte au travail. Le taux est différent pour une femme, mais il n'y a pas de différence quant aux salaires.

Dans son rapport, le docteur Marsh propose la continuation de ce que vous avez dans l'assurance-chômage, un plan gradué de prestations et de contributions suivant les salaires. Il peut y avoir une bonne raison pour cela et il ne m'appar-

tient pas de vous dire ce que vous devez faire; mais suivant moi, il existe une bonne raison pour cette différence. Vous avez probablement dans ce pays, de plus grande différence. Vous avez probablement dans ce pays, de plus grandes différences dans les normes de vie et en diverses parties du Canada que nous n'en avons pas nous-mêmes en Grande-Bretagne et, par conséquent, il est bon qu'il y ait de la variation.

Une autre variante entre le rapport du docteur Marsh et le mien se rapporte à la compensation ouvrière pour les accidents industriels et la maladie. En Grande-Bretagne, suivant notre plan actuel, l'employeur est responsable individuellement et il lui appartient de s'assurer commercialement contre ses risques; ce n'est pas un bon régime; presque tous, en Grande-Bretagne, veulent le changer. S'il est modifié, je propose d'en faire un service de prévoyance sociale appartenant au plan général d'assurance sociale. Actuellement, votre régime diffère du nôtre; le docteur Marsh déclare qu'il a donné de bons résultats et il prétend que dans son ensemble il ne devrait pas être changé.

Je crois que ce sont les principales différences entre les deux rapports. Beaucoup plus importants sont les points de similitude. Nous proposons tous deux un régime complet couvrant tous les risques. Nous proposons tous deux également d'accorder la pension non simplement à l'âge de 65 ans comme cela existe maintenant mais lors de la mise à la retraite, et d'augmenter la pension si la mise à la retraite est retardée. Vous proposez le traitement médical pour tous et l'allocation aux enfants. Si vous effectuez tout cela, vous aurez non pas une production du régime britannique, mais la contre-partie canadienne du régime britannique. Nous proposons tous deux une pension à un taux uniforme pour tous, suffisante pour leur subsistance.

M. TURGEON: La question suivante de notre Comité est posée par M. Castleden et elle se lit comme suit: L'industrie privée comme nous la connaissons peut-elle fournir un niveau suffisamment élevé d'emploi nécessaire pour la sécurité sociale du peuple? Si non, quelle est, à votre avis, l'alternative?

Sir WILLIAM BEVERIDGE: C'est regarder à la dernière page du livre dont je n'ai écrit que la première: comment peut-on maintenir l'emploi. Il n'est pas impossible pour l'industrie privée de maintenir un niveau suffisamment élevé d'emploi. Je pourrais dire que si nous pouvions revenir aux niveaux du chômage que nous avions antérieurement à la première guerre mondiale, la chose serait possible, L'industrie privée a fait cela. Le chômage qui existait en Grande-Bretagne avant la première guerre mondiale aurait très bien pu être couvert par l'assurance-chômage. Lorsque l'assurance-chômage fut introduite en Grande-Bretagne, en 1913-1914, nous calculions qu'une prestation de pas plus de quinze semaines couvrirait environ 95 p. 100 du chômage total. C'était l'âge d'or. Si nous pouvions y revenir et si l'industrie privée pouvait nous y ramener, je ne crois pas que l'assurance-chômage serait nécessaire pour le chômage qui resterait. De la sorte, il n'est pas impossible pour l'industrie privée de maintenir un niveau suffisamment élevé d'emploi. Mais si vous me demandez si l'industrie privée est susceptible de pouvoir le faire dans l'avenir, ma réponse n'est pas aussi catégorique. Franchement je ne compte pas beaucoup que l'industrie privée pourra d'elle-même nous y ramener, mais encore une fois, je ne veux pas donner une réponse définie. Personnellement je ne cherche qu'à savoir ce que l'industrie privée peut accomplir et jusqu'à quel point l'Etat doit venir aujourd'hui, à l'aide de l'industrie privée.

M. MACINNIS: En réponse à la question du président, Sir William nous a dit que le parti travailliste, le Congrès syndical, le Mouvement coopératif, en autant qu'est concernée leur association, le Conseil général du travail, avaient

tous appuyés son rapport. Je comprends qu'en Grande-Bretagne, il existe une opposition considérable à ce plan. De quelle section de la société cette opposition vient-elle?

Sir WILLIAM BEVERIDGE: Je l'ignore; je ne puis trouver. Naturellement on ne peut s'attendre à ce qu'un Anglais boive un remède d'un seul trait; il ne serait pas Anglais s'il le faisait. Un grand nombre d'Anglais désirent que des changements soient faits dans le rapport. Je crois qu'il n'y a qu'un seul groupe de gens—et sérieusement je ne crois pas qu'il compte—vraiment opposé à la totalité du plan. Ce sont les individualistes, les individualistes au dernier degré, les gens qui détestent tout gouvernement en tant que gouvernement. Ils représentent environ 1 ou 2 p. 100 de la population de la Grande-Bretagne. Ils ne comptent pas. Il y a évidemment certains intérêts, par exemple les compagnies d'assurance industrielle auxquelles je m'attaque dans mon rapport. Pour se défendre elles m'attaquent, c'est logique. Néanmoins, les compagnies d'assurance industrielle ne s'opposent pas au rapport en principe; elles disent même que dans son ensemble le rapport est excellent à l'exception des parties où il est fait mention d'elles. Je ne doute pas qu'elles utilisent leurs agents pour indisposer les gens à l'endroit du rapport. Il y a aussi la catégorie des gens qui croient que le rapport n'accorde pas suffisamment aux bénéficiaires de pensions de vieillesse. Pour les raisons que j'énumère dans mon rapport, je propose que le taux entier de la pension de vieillesse ne devrait pas se réaliser avant vingt ans. La Nouvelle-Zélande a un plan semblable pour ses pensions. Nombre de gens sont d'avis que nous devrions accorder la pleine pension immédiatement, et je suis bien certain que le parti travailliste proposera de l'avoir, peut-être pas immédiatement, mais beaucoup plus tôt que dans 20 ans. Réellement, je n'ai rencontré d'opposition sérieuse en Grande-Bretagne. Chaque fois qu'une élection complémentaire a lieu, le candidat du gouvernement finit toujours par dire qu'il désire avoir le rapport Beveridge le plus tôt possible...

Le PRÉSIDENT: Et il gagne?

Sir WILLIAM BEVERIDGE: Non, il dit qu'il désire avoir le rapport le plus tôt possible et son adversaire se lève et déclare "Je le veux maintenant." Quelquefois le candidat du gouvernement est élu par une faible pluralité, d'autres fois, il en est de même pour l'adversaire. Franchement, je ne crois pas exagérer en déclarant qu'il n'y a pas d'opposition sérieuse, d'opposition véritable. Certains sont hésitants; ils craignent que nous ne soyons pas en mesure de réaliser le plan. Vous savez tous ce qu'a déclaré le Premier ministre. Voici ce qu'il disait dans son discours qui fut radiodiffusé; "Mes collègues et moi, croyons fermement dans l'assurance sociale pour tous, du berceau à la tombe mais, "ajouta-t-il," nous tenons tout d'abord à savoir comment tout cela peut être prévu dans le budget. Il nous faut trouver des fonds pour l'éducation, le logement et d'autres choses. Il nous faut savoir d'où viendra l'argent."

M. GERSHAW: Je me demande si notre distingué visiteur nous donnerait son avis sur les détails des services médicaux. Par exemple, dans quelle situation se trouverait le médecin. Exercerait-il sa profession chez lui ou dans un centre d'hygiène et comment serait-il rémunéré pour ses services, par cachet, salaire ou à raison de tant par tête?

Sir WILLIAM BEVERIDGE: C'est une question bien importante, mais elle n'est pas vraiment réglée dans mon rapport et elle ne l'est pas encore. Voici ce que dit mon rapport: le traitement médical doit être payé sur une base d'assurance sociale, c'est-à-dire payé au moyen de contributions versées d'avance et non pas par des déboursés une fois que le traitement est donné. C'est le bon sens même, car lorsqu'un homme tombe malade, il est susceptible de perdre des revenus, et ce n'est pas le moment alors de solder des notes de médecins; il ne devrait pas avoir de déboursés à faire pour le traitement. Le citoyen devrait payer le prix

de son traitement par des contributions et par des impôts prélevés à l'avance et non pas en réglant des notes de médecin. Mais cela ne dit pas comment payer ou employer le médecin. Mes propositions ne s'opposent pas à ce qu'un docteur rédige sa note chaque fois qu'il fait une visite et qu'il envoie cette note au bureau central au lieu du malade. Il pourrait très bien être payé d'après le système de liste que nous employons actuellement en Grande-Bretagne. Mon plan ne s'oppose pas non plus à l'engagement d'un personnel médical salarié. Mais mon plan ne prend pas de décision à ce sujet. J'ai laissé la porte ouverte aux discussions. Si vous me demandez la plan qu'on va choisir, je dirai simplement que la question fait l'objet de discussions entre le gouvernement et la profession médicale. Le gouvernement a dit: "Nous acceptons le principe du traitement complet pour tout le monde." Il a accepté ce principe. Il discute maintenant avec les médecins la manière d'organiser le traitement. Les docteurs en Grande-Bretagne sont, j'en suis sûr, entièrement prêts à accepter une base d'assurance sociale pour les traitements médicaux. Pendant que je travaillais à mon rapport, la *British Medical Association* a nommé un comité qui a proposé d'appliquer l'assurance sociale pour les traitements médicaux à 90 p. 100 de la population seulement; ils voulaient conserver une limite de revenus de £420 par an et laisser 10 p. 100 des gens en dehors de l'assurance. Quand cette proposition fut soumise à la *British Medical Association,* quelqu'un proposa d'abolir la limite et d'appliquer l'assurance à tous. Cette manifestation fut adoptée à une faible majorité. Vous pouvez m'en croire, les médecins britanniques sont parfaitement disposés à accepter l'assurance sociale sur la santé. Quant à l'autre point en question, la B.M.A. avait proposé d'établir des centres de santé pour traitements médicaux de manière à permettre aux médecins de travailler en groupes et de donner des traitements spéciaux. Naturellement les médecins attachent une grande importance au libre choix de praticiens par les malades et des malades par les praticiens. Mon plan n'y met aucun obstacle et il est plus que probable qu'il en sera ainsi. Il y a en outre la question difficile de savoir comment les hôpitaux seront organisés. Nous avons, comme vous le savez, un grand système d'hôpitaux bénévoles et d'hôpitaux privés; et les autorités discutent si les hôpitaux bénévoles seront conservés comme tels ou bien s'ils seront tous mis sous les ordres des autorités locales. Je dois dire qu'en général les médecins de la Grande-Bretagne s'attendent à un grand développement de l'assurance sociale sous le rapport des traitements. Je ne crois pas qu'elles tiennent à un service médical salarié; mais je ne crois pas qu'ils s'opposent énergiquement à un service salarié s'il était national au lieu d'être sous les ordres des autorités locales. Il n'y a rien de décidé à cet égard et je ne peux pas dire exactement ce qu'il en sera.

M. FULFORD: Je me demande si sir William pourrait nous dire le coût par tête du service complet pour la médecine et pour les dents et le coût en Grande-Bretagne.

Sir WILLIAM BEVERIDGE: Non, je ne peux pas. Dans mon budget de sécurité sociale j'ai estimé—très approximativement—le montant total dépensé pour les soins médicaux et dentaires à £170,000,000 par an, ce qui fait, par rapport à la population, environ £4 par tête. Cela comprend tout, même les traitements privés, et naturellement toutes les institutions pour les maladies mentales et les hôpitaux. Cela comprend les honoraires des médecins figurant sur les listes, les frais dentaires, etc. Je dois dire que ce n'est pas un chiffre bien exact, car cela est très difficile à estimer, mais le montant est de £170,000,000 à £180,000,000 par an. C'est le montant en entier. Je propose que, pour l'assurance sociale, un quart de ce montant soit fourni par les contributions des assurés et le reste par des impôts nationaux ou des impôts locaux, c'est-à-dire des taxes.

M. BLANCHETTE: Est-ce que notre distingué visiteur voudrait bien nous dire ce qu'il pense des allocations pour les enfants dans un plan de sécurité sociale?

Sir WILLIAM BEVERIDGE: Je suis heureux que vous me posiez cette question, car les allocations pour les enfants constituent la portion la plus révolutionnaire de mon rapport, et elles ont été acceptées en Grande-Bretagne. Je propose des allocations pour les enfants, dans mon rapport, pour deux raisons importantes; j'entends par allocations pour les enfants des allocations payées au chef de famille quand il gagne sa vie et aussi quand il ne gagne rien, et pas simplement quand il reçoit des prestations mais quand il touche un salaire. Je propose cela pour deux raisons. La première est que sans allocations pour les enfants vous ne pouvez pas abolir le besoin. Il se peut que le salaire soit suffisant pour un homme, sa femme et un enfant, ou pour un homme, sa femme et deux enfants. Mais dans le cas de grosses familles, nous trouvons en Grande-Bretagne que la plupart du temps le salaire ne suffit pas aux besoins. La pauvreté en Grande-Bretagne, avant la guerre, était due à deux causes. Mon rapport fait en premier lieu le diagnostic de la pauvreté. Elle était due au fait qu'un ouvrier cessait de recevoir son salaire ou au fait qu'il avait une famille trop nombreuse par rapport à ce qu'il gagnait. Dans cinq cas sur six la pauvreté était due au fait que l'homme cessait de recevoir un salaire—j'entends pour cause de vieillesse, maladie, chômage et le reste—et dans l'autre cas elle était due au fait que le salaire ne suffisait pas aux besoins d'une famille trop nombreuse. Nous sommes d'avis que la Grande-Bretagne ne peut pas prospérer sans un grand nombre de grosses familles. Il y a des gens qui ont un petit nombre d'enfants ou pas du tout. A moins d'avoir en *moyenne* trois enfants par famille, la race britannique diminuera et finira par s'éteindre. Par conséquent il faut qu'il y ait des familles nombreuses et nous voulons qu'il y en ait. Pour abolir le besoin, il faut des allocations pour les enfants. C'est la première chose. La raison secondaire est que si vous donnez des allocations seulement quand les gens sont sans travail ou malades, vous aurez des cas où les gens auront autant d'argent, quand ils sont sans travail ou malades, qu'ils en peuvent gagner en travaillant, ou davantage. C'est là une fausse situation. Il n'est pas juste qu'un homme ait plus d'argent quand il ne fait rien que lorsqu'il travaille, mais cela est impossible à éviter dans un système de salaire qui ne tient pas compte des charges de famille. Il y a beaucoup d'autres raisons en faveur des allocations pour les enfants, par exemple, l'effet sur la population et la qualité de la population, mais nous ne discuterons pas cela pour le moment. Ce sont là deux raisons données dans mon rapport. Jusqu'à présent quelques syndicats ouvriers ont formulé de nombreuses objections contre les allocations pour les enfants. Mais le dernier Congrès des syndicats de métiers a accepté, en septembre dernier, les allocations pour les enfants. Elles ont été acceptées par le gouvernement. Le gouvernement propose de donner moins que je n'avais proposé moi-même, mais il a accepté le principe. Je crois que vous pouvez compter qu'il sera adopté. Je serai très intéressé de voir si vous l'adopterez ou non dans votre pays. J'espère que oui, car c'est une bonne chose; mais c'est une plus grande innovation que toutes les autres recommandations de mon rapport. Il n'y a rien de neuf en assurance sociale. Tout le monde le sait en Grande-Bretagne. Nous sommes tous d'accord là-dessus. La question sur laquelle nous avons changé d'idée en Grande-Bretagne—et je crois que nous avons réellement changé d'idée à ce sujet—c'est celle des allocations pour les enfants.

Le PRÉSIDENT: Tout cela est très intéressant, mais je ferai remarquer aux comités que sir William a un rendez-vous dans quelques instants. Si vous voulez bien vous en tenir à des questions très courtes, nous avons peut-être le temps d'en passer trois ou quatre autres.

Le Dr MCGARRY: Sir William, je voudrais vous poser une question qui demande une courte réponse. Supposons que ce plan de sécurité sociale soit accepté par le gouvernement et qu'il devienne loi, d'après l'opinion générale y aura-t-il une période d'attente ou bien ces prestations entreront-elles en vigueur immédiatement?

Sir WILLIAM BEVERIDGE: Je ne crois pas que le plan entre en vigueur avant la fin de la guerre, si c'est ce que vous voulez dire. Vous n'avez pas en vue la période d'attente au début du chômage ou de la maladie?

Le Dr McGARRY: Non. Vous dites "à la fin de la guerre"?

Sir WILLIAM BEVERIDGE: Je propose d'ajourner la mise en vigueur jusqu'après la guerre. Nous pourrions peut-être faire une exception et commencer plus tôt en ce qui concerne les allocations pour enfants. Un bon nombre de personnes sont d'avis de les inaugurer dès maintenant. Mais l'ensemble de mon plan se rapporte à l'après-guerre.

M. KUHL: Monsieur le président, puis-je demander à sir William si la mise de fonds nécessaire à l'application de ses propositions n'exige pas plus qu'une nouvelle répartition des revenus existants? Ensuite, sir William admet-il que le but d'un système économique est d'assurer l'abondance des marchandises plutôt que l'abondance des emplois?

Sir WILLIAM BEVERIDGE: Mon rapport sur l'assurance sociale prévoit une nouvelle répartition des revenus et du pouvoir d'achat, horizontalement et verticalement. Je m'explique: répartition horizontale entre les époques de gain et les époques sans gain. Je veux m'assurer que tous auront un revenu suffisant, pendant les périodes sans gain comme pendant les périodes de gain. Dans ce but, je prends une part des recettes, dans les périodes de gain, sous la forme de contributions, et je les transfère aux périodes sans gain. C'est une redistribution horizontale. La fiscalité effectue une redistribution verticale. C'est une nouvelle répartition du pouvoir d'achat, car il ne sert à rien d'avoir des marchandises sans pouvoir d'achat. Sans pouvoir d'achat, le besoin n'est pas supprimé. La suppression du besoin exige le maintien constant d'un pouvoir d'achat minimum. J'admets, bien entendu, que l'essentiel est la production de marchandises. Ce but est atteint en maintenant des emplois productifs, ce qui relève du combat contre le géant Oisiveté. Le rapport s'occupe du géant Besoin. Il faut les deux, et l'on ne peut réussir sans l'un et l'autre. On ne peut réussir sans l'assurance sociale pour redistribuer les revenus. On ne peut réussir sans l'emploi productif, pour veiller à ce qu'il y ait un revenu total suffisant à distribuer.

M. TURGEON: Un membre de notre Comité, M. Paul Martin, pose encore une question. Votre plan n'est-il pas basé sur le maintien ou la stabilisation de la structure des prix? Admettriez-vous que la stabilisation de la structure des salaires n'est pas nécessaire à votre plan?

Sir WILLIAM BEVERIDGE: Je crois que tout système économique dans lequel existent des prix présume, sinon l'absolue fixité des prix, au moins leur stabilité raisonnable. On ne peut traiter avec des maisons qui changent sensiblement leurs prix tous les jours. Nous suivons, en Grande-Bretagne, autant que possible, une politique générale de stabilisation des prix. Le chancelier de l'Echiquier a dit qu'il espérait pouvoir maintenir les prix, après la guerre, à trente pour cent environ au-dessus du niveau d'avant-guerre. Mon plan est basé sur une présomption de ce genre. Au sujet de la stabilisation des salaires, je ne prévois pas que nous aurons, après la guerre, un arbitrage obligatoire, ou une fixation des salaires par l'Etat. Je suis sûr que les syndicats ne l'accepteraient pas, et je ne crois pas qu'il leur soit nécessaire de l'accepter. Je ne crois pas nécessaire de stabiliser les salaires en les empêchant de monter quand la production augmente. Ils ne peuvent naturellement pas monter quand la production n'augmente pas et que les prix restent stables; mais je ne désire pas la stabilisation des salaires, car je ne vois pas de limites à la hausse des salaires, en Grande-Bretagne, à mesure que la production augmentera.

M. BLACKMORE: Quelqu'un qui n'est pas membre de l'un des comités peut-il poser une question?

Le PRÉSIDENT: Certainement.

M. BLACKMORE: Je voudrais poser deux ou trois questions à notre hôte distingué. La première se rapporte à la situation qu'il a constatée pendant la guerre. Il y a un plan de production, pendant la guerre.

Sir WILLIAM BEVERIDGE: Oui.

M. BLACKMORE: N'est-il pas vrai également que, pendant la guerre, nous avons un plan de distribution, de sorte que nous n'avons plus à nous préoccuper de la question des marchés? Ce que nous ne pouvons pas consommer est consommé par l'ennemi, alors qu'en temps de paix l'un de nos grands problèmes est de trouver une bonne méthode de distribution, nous permettant de disposer, de quelque façon, des marchandises que nous ne pouvons pas consommer. Ne faut-il pas prendre cela en considération?

Sir WILLIAM BEVERIDGE: Je ne suis pas sûr de comprendre votre argumentation. D'autres semblent la comprendre. Il faudrait peut-être m'éclairer.

M. BLACKMORE: Je ne vous ai pas entendu.

Sir WILLIAM BEVERIDGE: Je dis que je ne suis pas sûr d'avoir compris votre argumentation; corrigez-moi si je ne réponds pas correctement.

M. BLACKMORE: Il y avait la méthode d'écoulement des marchandises. Comment vendrez-vous les marchandises? Comment vous procurerez-vous des marchés? Même si le gouvernement dirigeait la production en temps de paix, comment vendrait-il les marchandises?

Sir WILLIAM BEVERIDGE: Mon programme de production signifie que l'Etat se renseigne sur les besoins. Il existe des besoins en temps de paix comme en temps de guerre. Il faut des maisons, des écoles, des hôpitaux, des meubles, des vêtements, des voyages, il existe toute sorte de besoins. C'est vrai dans la paix comme dans la guerre. En temps de paix, nous fournirons des marchandises à nos propres citoyens, au lieu de fournir des lits à l'ennemi, mais je ne crois pas nécessaire que l'Etat contrôle la distribution, en temps de paix, comme il la contrôle, en temps de guerre, par des procédés tels que le rationnement. Je ne crois pas que ce soit nécessaire. J'admets qu'il faut trouver des marchés pour tout ce que nous produisons en temps de paix. Je dis simplement que les besoins, en temps de paix, sont illimités, et qu'il s'agit simplement de s'organiser pour les satisfaire.

M. BLACKMORE: L'existence des besoins n'est pas douteuse. La question se pose ainsi: Les gens qui ont besoin peuvent-il acheter? S'ils ne peuvent acheter, ils ne peuvent satisfaire leurs besoins.

Le PRÉSIDENT: Avant d'ajourner, je prierai lady Beveridge de bien vouloir prendre la parole.

Lady BEVERIDGE: Mesdames et messieurs, je suis très honorée d'avoir été autorisée à venir ici, aujourd'hui, et plus honorée encore d'être invitée à vous dire quelques mots. Vous ne vous attendez pas à ce que je vous parle du plan de sécurité sociale de mon mari, bien qu'il contienne un certain nombre de dispositions relatives au statut des femmes de notre pays, dispositions nouvelles et intéressantes, qui ont été très bien accueillies par les femmes de notre pays. Je ratifie ce que William vous a dit du grand plaisir que nous éprouvons d'être venu ici et du merveilleux accueil que nous avons reçu dans votre belle ville. Hier soir, j'étais dans une réunion presque entièrement composée d'Ecossais, et il doit y en avoir un bon nombre ici, également, d'après les noms que j'ai entendus ce matin. Je désire simplement vous remercier du fond du cœur pour votre obligeance, et je sais que je parle aussi au nom de mon mari.

Le PRÉSIDENT: La parole est au sénateur Lambert.

Le sénateur LAMBERT: Monsieur le président, sir William et lady Beveridge, mesdames et messieurs, il faut terminer la discussion, pour ne pas abuser de nos hôtes distingués. Je suis heureux d'être appelé à exprimer, dans une certaine mesure, combien nous apprécions leur présence. Au nom, tout particulièrement, du Comité dont j'ai l'honneur d'être le président, et au nom de la Chambre du Parlement que je représente, je désire leur exprimer notre profonde satisfaction de leur présence. Nous attendions leur visite avec grande impatience, et ils ont certainement répondu à notre attente. Je regrette la nécessité d'arrêter la discussion des questions que nous étions en train de développer. En fait, cette réunion ressemblait de plus en plus aux nombreuses réunions qui se tiennent dans cette salle, et, moi qui participe souvent à ces réunions, je me suis souvent demandé quelle devait être l'impression des personnes qui siègent de ce côté de la table et font face à ceux qui posent les questions.

Sur le fauteuil que vous occupez aujourd'hui, lady Beveridge, s'assied habituellement un monsieur très distingué, dont les fonctions sont de résumer la discussion à la fin des séances. Je suis sûr que s'il était ici aujourd'hui, il conviendrait que le niveau des discussions a été considérablement élevé et que l'atmosphère de cette salle a été grandement enrichie par la contribution de sir William et la vôtre. J'ajoute, de la part de l'autre Chambre, dont plusieurs personnes ont parlé en termes élogieux, que nous apprécions vivement l'honneur d'être associés à mon ami le président du Comité de la Chambre des communes et à ses collègues. Dans l'avenir, nous parlerons de cet autre lieu avec le respect convenable. Nous avons été très honorés, monsieur le président.

M. TURGEON: Sir William et lady Beveridge, sénateur Lambert, monsieur le président, le temps presse, et je me bornerai à exprimer la grande satisfaction que les membres du Comité de la restauration et tous ceux qui sont présents aujourd'hui, ont éprouvé de la présence et des paroles de sir William et de lady Beveridge, et des idées qu'ils nous ont données à méditer. Je suis sûr que votre visite élèvera l'esprit de votre Comité et stimulera ses initiatives.

Je vous remercie.

Sir WILLIAM BEVERIDGE: Je ne puis que vous remercier vivement pour votre attention et pour vos questions. C'est un stimulant que d'être interrogé, et je ne suis jamais allé dans une réunion où l'on posait des questions sans en être revenu, du moins je l'espère, plus sage et mieux renseigné. J'ai beaucoup appris aujourd'hui. Je souhaite naturellement, après avoir entendu le sénateur Lambert, avoir l'occasion d'assister à une séance régulière de cette Chambre; j'aimerais y assister, par exemple, de l'angle où M. Blackmore est en ce moment. Si, comme le sénateur Lambert le suggère, la séance d'aujourd'hui a conduit les deux Chambres à entretenir une meilleure opinion l'une de l'autre, j'aurai l'impression d'avoir servi la cause de la sécurité politique aussi bien que celle de la sécurité sociale.

Merci.

A midi et 20, le Comité s'ajourne, pour se réunir de nouveau le jeudi 27 mai 1943, à onze heures du matin.

SESSION DE 1943

CHAMBRES DES COMMUNES

COMITÉ SPÉCIAL

DE LA

RESTAURATION ET DU RÉTABLISSEMENT

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

FASCICULE N° 17

SÉANCE DU JEUDI, 27 MAI 1943

TÉMOIN:

M. D. G. MacKenzie, commissaire en chef de la Commission des grains.

OTTAWA
EDMOND CLOUTIER
IMPRIMEUR DE SA TRÈS EXCELLENTE MAJESTÉ LE ROI
1943

PROCÈS-VERBAL

Le JEUDI 27 mai 1943.

Le Comité spécial de la restauration et du rétablissement se réunit à 11 heures du matin sous la présidence de M. J. C. Turgeon.

Présents: MM. Authier, Bence, Bertrand (*Prescott*), Black (*Cumberland*), Castleden, Gillis, MacKenzie (*Neepawa*), MacNicol, McDonald (*Pontiac*), McKinnon (*Kenora-Rainy-River*), McNiven, Matthews, Nielsen (Mme), Ross (*Calgary-Est*), Ross (*Middlesex-Est*), Sanderson, Turgeon et Tustin.—18.

Aussi présent: M. D. G. MacKenzie, Commissaire en chef de la Commission des grains.

Le président signale que le comité de direction a fait des arrangements pour que le Comité entende, le vendredi, 28 mai, les représentants de la Chambre de commerce canadienne, mercredi, le 2 juin, le premier ministre du Manitoba et, peut-être, quelques autres ministres du gouvernement du Manitoba; vendredi, le 3 juin M. W. M. Neal, vice-président du chemin de fer Pacifique-Canadien, et, à une séance ultérieure, un représentant des chemins de fer nationaux du Canada.

M. MACKENZIE est appelé et interrogé de nouveau.

M. MacNicol suggère que M. Harry W. Monahan, surintendant de la Commission industrielle de la Saskatchewan, soit prié de comparaître devant le Comité à une date ultérieure.

Sur la proposition de M. Matthews,—

Il est résolu,—Qu'un vote de remerciement soit offert à M. MacKenzie pour les renseignements utiles qu'il a donnés au Comité.

Le Comité s'ajourne à 1.05 h. de l'après-midi pour se réunir de nouveau le vendredi 28 mai 1943 à 11 heures du matin.

Le secrétaire suppléant du Comité,
A. L. BURGESS.

TÉMOIGNAGES

CHAMBRE DES COMMUNES,

le 27 mai 1943.

Le Comité spécial de la restauration et du rétablissement se réunit aujourd'hui, à onze heures du matin, sous la présidence de M. J.-G. Turgeon.

LE PRÉSIDENT: Mesdames et messieurs, nous avons le quorum; nous allons ouvrir la séance et procéder. Avant d'aller plus loin et de vous inviter à interroger M. MacKenzie, qui a comparu ici il y a quelque temps, je ne sais si M. McNiven, qui agissait comme président en mon absence, à la dernière réunion, vous a dit quels travaux nous avons en perspective. Demain, nous entendrons la Chambre de commerce canadienne. J'ai fait distribuer un exemplaire de son mémoire à vos chambres, hier, et j'imagine que tous les membres du Comité ont eu l'occasion de jeter un coup d'œil sur le mémoire, qui nous sera soumis par la Chambre de commerce canadienne. Puis, mercredi, le premier ministre du Manitoba, et peut-être aussi quelques autres ministres, seront ici et nous donneront un aperçu de l'économie de cette province. Le comité de direction espère que de temps à autre les premiers ministres des autres provinces comparaîtront devant nous. Le premier ministre du Manitoba sera ici mercredi. Jeudi prochain le chemin de fer du Pacifique-Canadien nous exposera la situation au Canada en ce qui concerne les chemins de fer. Je crois que c'est le vice-président de la compagnie, M. Neal, qui soumettra l'exposé. A une date ultérieure nous entendrons les chemins de fer nationaux du Canada. Il y a d'autres questions au sujet desquelles le comité de direction n'a encore rien décidé, mais nous vous communiquerons le reste du programme pour la session, peut-être dès la prochaine réunion du Comité.

M. MacKenzie a traité de façon très intéressante de l'agriculture au Canada, de la nécessité de marchés domestiques et étrangers, et a fait des suggestions utiles, donnant son opinion sur ce qui pourrait être fait en vue de mettre l'agriculture sur une base stable pour la période d'après-guerre. M. MacKenzie n'est ici aujourd'hui que pour répondre à nos questions; si nous n'avons pas de questions à lui poser, il nous communiquera peu de renseignements supplémentaires, car cette séance nous est réservée. Comme président du Comité, j'invite les membres à interroger à fond M. MacKenzie.

M. D. G. MACKENZIE est appelé.

M. Castleden:

D. Monsieur le président, j'aimerais à poser une question. Il m'a fait plaisir de pouvoir relire l'exposé que M. MacKenzie nous a fait le 7 mai. Je crois qu'en nous présentant le problème il nous a donné matière à réflexion. Ses chiffres à la page 242 sont très révélateurs. Il nous fait voir que de 1926 à 1929, le tiers des cultivateurs du Canada touchait le sixième du revenu national. En 1932 le tiers de la population du pays touchait 5 p. 100 du revenu national, et, au paragraphe suivant, il indique que le cultivateur canadien avait un revenu de $198 dont $111 seulement en argent comptant. Au paragraphe suivant il fait une déclaration très juste:

> Il n'est pas outré de dire que le cultivateur a droit à un peu plus que le prix de revient pour les denrées qu'il produit.

J'aimerais que M. MacKenzie nous dise pourquoi le cultivateur canadien n'a pas reçu cela dans le passé et comment il pourra le recevoir. Pour que l'agriculture l'intéresse il faut que le cultivateur reçoive au moins cela,—R. Monsieur le président et messieurs, permettez-moi d'abord de souligner que ces chiffres ne sont pas de moi. Il furent préparés par la Fédération canadienne de l'agriculture et cités dans "Country Garden". Je ne dis pas cela parce que j'ai l'intention de les contredire; je prends pour acquis qu'ils sont dans une large mesure conformes aux faits. Je ne sais pourquoi le cultivateur n'a pas, dans le passé, touché son prix de revient. Cela peut être dû au fait que le marché de ces produits était trop restreint, tellement restreint qu'il n'existait aucun prix de concurrence pour ces produits.

D. Vous ne voulez pas dire la Bourse des grains?—R. Non, pas du tout. Je crois que la réponse pourrait être trouvée dans la situation qui a été créée durant les trois dernières années. Les conditions et les besoins de guerre ont donné lieu à une demande pour l'exportation de produits alimentaires canadiens suffisamment grande pour en absorber des quantités substantiellement accrues, et ont provoqué une concurrence sur le marché domestique, avec le résultat que le volume et les prix se sont substantiellement accrus et d'une manière générale le revenu du cultivateur est devenu raisonnablement satisfaisant.

Il va sans dire qu'il y a des exceptions à cela. Lorsque vous me demandez comment maintenir les prix au niveau actuel, si vous pouvez me dire comment maintenir des prix de concurrence à l'exportation comparables à ceux qui ont cours actuellement, permettant de maintenir notre production au niveau actuel, ou à peu près, beaucoup de difficultés auxquelles l'agriculture est en butte disparaîtront. Je crois que le point capital du problème est d'assurer un marché compétitif suffisamment grand pour absorber notre production à des prix qui assureront un standard de vie raisonnable sur la ferme. Je crois que c'est là la meilleure réponse que je puisse donner.

D. Un marché de concurrent suppose une offre assez faible?—R. Pas nécessairement. L'offre n'est actuellement pas trop grande au Canada.

D. Pour le blé?—R. Cela serait peut-être vrai si l'on se base sur les provisions actuelles, mais c'est mon opinion que nous pourrions être surpris de la rapidité avec laquelle le surplus disparaîtra. Il y a certain facteurs—j'imagine monsieur le président qu'il n'est pas sage de prophétiser—il y a certains facteurs dans la situation actuelle qui sont pour le moins assez intéressants. Les Etats-Unis sont indubitablement intéressés à se procurer chez nous des quantités substantielles de grain pour l'alimentation du bétail et nous avons des preuves à l'appui du fait qu'ils affecteront de grandes quantités de blé à la production de l'alcool, etc.; et si la récolte est faible sur le continent américain, cette année, je suis d'avis que notre surplus de grain au Canada disparaîtra.

D. Je crois que vous avez parfaitement raison. De fait, je crois que les chiffres font voir que l'on s'attend à un surplus, aux Etats-Unis, cette année, à peine égal à la moitié de l'approvisionnement annuel?—R. A peu près cela.

D. Ne croyez-vous pas que ce sera du blé canadien qui sera transformé en fourrage, et d'autre blé qui sera transformé en alcool?—R. Probablement, mais cela m'inquiète peu. S'ils prennent notre blé, je me soucie peu de savoir ce qu'ils en feront.

M. Bence:

D. Au point de vue de ce qu'ils en feront, il serait peut-être intéressant de savoir ce que nous pourrions en faire.—R. Vous voulez dire au Canada?

D. Oui.—R. Oui.

D. Je mentionne le fait parce que j'aimerais savoir si vous avez une idée de la quantité de blé qui sera employée aux Etats-Unis, pour la production d'alcool industriel, disons durant l'année ou les deux années prochaines, afin de

nous assurer ainsi s'il ne serait pas sage d'augmenter la production de l'alcool industriel dans notre pays?—R. Vous abordez là une question qui me tient beaucoup à cœur.

D. Je crois qu'elle est très importante.—R. Une des difficultés auxquelles nous avons à faire face quand il s'agit de nous former une opinion sur ce problème provient des différences d'opinion aux Etats-Unis. Ce que j'en dis doit être considéré comme mon opinion personnelle, mais il y a indice qu'une lutte gigantesque se poursuit actuellement aux Etats-Unis entre les intérêts pétroliers, d'un côté et, peut-être, les distilleries et le bloc agraire, de l'autre, relativement à l'emploi des céréales pour la production de l'alcool. Je ne puis m'empêcher de croire que, derrière cette contestation ou lutte,—et elle est très intense—il y a un désir chez ces différents intérêts d'être en état de contrôler le marché, une fois la guerre terminée.

D. Vous convenez que Dorothy Thompson a raison?—R. Je n'ai vu aucune déclaration qu'elle ait faite, de sorte qu'il m'est impossible de dire si je suis ou non de son avis, mais je ne puis m'empêcher de croire qu'une industrie de caoutchouc synthétique y sera établie qui, prétend-on, fera concurrence au caoutchouc naturel. Il peut se faire que la demande de caoutchouc soit si grande, après la guerre, que les deux, le caoutchouc naturel et le synthétique, soient nécessaires. Ces intérêts envisagent la perspective et sont soucieux d'être en état de contrôler la production et la vente de ces produits, une fois la guerre finie. Par ailleurs, comme je le disais hier soir, il y a une couple de semaines, j'étais à New-York, conversant avec deux citoyens très éminents, qui me firent la déclaration très intéressante que voici: ils me déclaraient que, si l'on se basait sur les ressources et la consommation connues de pétrole, ces ressources ne dureraient probablement pas plus de quatorze ans; en conséquence, ces intérêts se préoccupent du temps où les provisions de pétrole naturel seront épuisées et où d'autres sources d'approvisionnement devront être développées.

D. Quels sont les intérêts qui se préoccupent ainsi de l'avenir, le bloc agraire? —R. Le bloc agraire pour un—du moins je crois qu'il s'y intéresse,—et il y a l'industrie pétrolière.

D. Si l'industrie du pétrole reconnaissait ce fait, sûrement elle ne voudrait pas affecter le pétrole à l'industrie du caoutchouc synthétique, utiliser le pétrole comme base, sachant que dans quelques années les provisions de pétrole seront épuisées.—R. Son désir de contrôler la situation explique la chose. Mais je ne m'explique pas comment il se fait que l'industrie pétrolière ne s'intéresse pas davantage à la production de l'alcool comme combustible.

M. Castleden:

D. Quelle garantie le cultivateur a-t-il, en vendant du blé pour la fabrication du caoutchouc synthétique, de recevoir sa part de produit de la vente de la marchandise?—R. Je ne saurais dire. Mais ici encore, je crois que nous commettons l'erreur, lorsque nous envisageons cette question de l'alcool ou du caoutchouc synthétique, de la considérer en fonction du blé numéro un du Nord. Je ne crois pas que du blé de cette qualité soit nécessaire. Ce que l'on recherche dans le blé, c'est l'amidon et non la protéine. Dans le cours ordinaire de nos fonctions, il nous faut visiter les bureaux d'inspection à Edmonton et, l'an dernier, j'ai vu là du blé, pesant entre soixante et soixante-trois livres au boisseau, classé cinq et six parce que gelé noir, très sérieusement endommagé au point de vue de sa valeur boulangère mais conservant tous les éléments nécessaires à la production de l'alcool; et l'alcool considéré en fonction de ce genre de blé pourrait peut-être intéresser le cultivateur de l'Ouest canadien plus qu'en fonction du blé numéro un du Nord. De même on pourrait peut-être utiliser l'orge ou, encore, la pomme de terre.

M. Bence:

D. Avez-vous pris part à l'enquête conduite il y a quelques années par la Chambre de commerce canadienne, sur la production du caoutchouc synthétique tiré de l'alcool et sur laquelle un rapport a été formulé en 1941?—R. Oui, indirectement; je suis président de ce que nous appelons notre Comité national de la chimurgie, qui nomma le sous-comité qui a préparé ce rapport.

D. Dans ce cas, vous vous souviendrez que le rapport, relativement à la production du caoutchouc synthétique tiré de l'alcool, était très court et n'était pas aussi catégorique que certains voulaient le laisser entendre. Je me demandais si, oui ou non, leurs recherches sous ce rapport et leur estimation du coût de production du caoutchouc synthétique étaient basés sur le blé numéro un du Nord?—R. Je crois que leur conclusion était basée sur un coût qu'ils avaient déterminé—je ne sais trop à quoi il se montait, monsieur le président—et que, personnellement, je n'aime pas. A mon avis ce coût est trop élevé. Il est fixé en fonction du blé et il n'est pas du tout question de la classe.

M. McNiven:

D. Ont-ils mentionné un prix?—R. Oui, un prix fut mentionné.

D. Basé sur le blé à soixante cents?—R. J'oublie le chiffre exact, mais c'était quelque chose comme cela.

D. L'enquête conduite par le Conseil national des recherches fut basée entièrement sur le blé à soixante cents?—R. Oui.

D. Et le prix de revient de l'alcool tiré du blé est estimé à quarante-cinq cents. Est-ce que ce prix n'est pas prohibitif, monsieur MacKenzie?—R. Oui, probablement. Je dirai ceci: je n'accepterais, pour le moment, aucun chiffre, car ce n'est que ces deux ou trois dernières années que des efforts sérieux ont été faits en vue de découvrir les prix de revient, au Canada; ensuite, les méthodes de transformation se perfectionnent.

D. Diriez-vous que cela s'applique à l'alcool?—R. Oui.

D. Je crois comprendre que le procédé de transformation date d'au moins cent ans.—R. Le procédé, oui, mais les efforts tentés, au Canada, en vue de découvrir les prix de revient ne le sont pas. Je ne crois pas que personne—et je suis sujet à correction si je fais erreur—je ne crois pas que même le Conseil national des recherches ait jamais, jusqu'à il y a deux ou trois ans, tenté d'étudier cette question des prix de revient d'une façon déterminée et définie.

D. Le rapport du docteur Hopkins, publié en 1939, vous est-il connu?—R. Non, je n'en ai aucun souvenir.

D. Lorsqu'il y est question du prix de revient de l'alcool tiré du blé, des pommes de terre et de la mélasse, respectivement?—R. Oui. Je n'ai aucun souvenir du rapport.

D. Je me demandais quelle était la raison de ce grand écart entre le prix de revient de l'alcool tiré du grain et de celui tiré de la mélasse. Je crois comprendre qu'avait la guerre, on produisait l'alcool tiré de la mélasse pour 18 ou 20 cents le gallon et que, même actuellement, lorsqu'on peut se procurer de la mélasse, on peut le produire à un prix allant de 22 cents à 26 cents le gallon, alors que le prix de revient, dans nos distilleries, varie de 72 cents à 76 cents le gallon.—R. La difficulté à laquelle nous sommes en butte lorsqu'il s'agit d'étudier et de résoudre ces problèmes est celle-ci: j'ai discuté cette question avec différents hommes de science, au Canada, associés avec certaines de nos institutions de recherches et le Conseil national des recherches, etc., et nous n'avons nulle part, au Canada, à ma connaissance un ingénieur chimiste s'occupant d'agriculture et ayant quelque notion des prix de revient. Ces hommes dont je parle et qui sont associés avec des institutions de recherches, nous disent qu'ils connaissent les procédés. Il n'y a aucun doute que la chose est possible; mais je n'ai pu en trouver un seul pour exprimer une opinion quant aux prix de revient en fonction de la production commerciale.

M. Bence:

D. Vous voulez dire, une production sur une grande échelle?—R. En fonction de la production commerciale.

D. Vous entendez par là, une production sur une grande échelle?—R. Oui, c'est cela.

M. McNiven:

D. Je crois comprendre que nous produisons dans le moment, et déjà depuis quelque temps, douze millions de gallons d'alcool commercial par année.—R. Avec de la mélasse.

D. Oui.—R. Oui, c'est vrai; mais nous n'avons pas et ne pouvons trouver d'ingénieur-chimiste qui puisse nous dire d'une manière tant soit peu précise ce qu'il en coûterait pour transformer en alcool d'autres produits agricoles que la mélasse.

D. Que dites-vous du blé? On me dit qu'il est possible de retirer deux gallons d'alcool d'un. . .—R. Vous voulez dire d'un boisseau de blé?

D. Oui, et au moyen du blé, il en coûterait de 70c. à 80c. Sur cette base, il est très facile de calculer quel serait le prix de revient.—R. Non, je ne crois pas qu'il en soit nécessairement ainsi, monsieur. Il y a la question des capitaux à immobiliser dans l'établissement.

D. Avez-vous des chiffres indiquant le coût probable?—R. Non, je n'ai d'autres chiffres que ceux qui ont été mentionnés dans le rapport que j'ai indiqué tantôt.

M. BENCE: Vous voulez dire le rapport publié en 1941?

Le TÉMOIN: Oui. Il y a là un prix de revient approximatif; et, à mon sens, il est trop élevé. Il peut être exact.

M. McNiven:

D. Avez-vous un aperçu de ce que sont les difficultés?—R. Non.

D. A mon avis, le coût d'une distillerie d'alcool est de $200 par mille boisseaux de grain par jour; et il est imprudent de commencer une distillerie d'alcool à moins d'avoir un débit quotidien d'au moins 10,000 boisseaux. . .—R. Je n'ai pas de renseignements là-dessus et je ne saurais exprimer d'opinion.

M. MCNIVEN: J'ai obtenu mes renseignements de spécialistes.

M. BENCE: Voilà la capacité qu'on a recommandée comme étant le minimum dont l'exploitation serait économique?

M. MCNIVEN: Oui, une unité de 10,000 gallons par jour serait économique à exploiter, mais une plus petite ne le serait pas. La raison pour laquelle je pose cette question à M. MacKenzie, c'est que l'affaire se discute beaucoup dans l'Ouest et que nous croyons avoir un grief à faire valoir si l'alcool peut servir à la fabrication du caoutchouc synthétique dans notre pays—surtout si la moitié du caoutchouc synthétique fabriqué aux Etats-Unis provient de cette source.

Le TÉMOIN: Quelqu'un, à l'autre bout de la table (M. Bence), a demandé si j'avais des chiffres pour indiquer le coût de la conversion du grain en alcool et en caoutchouc synthétique aux Etats-Unis ou la quantité de grain qui servirait à cette fin l'année prochaine. Je m'appuie sur l'opinion de trois ou quatre orateurs qui ont adressé la parole à l'assemblée annuelle de la Chambre de commerce des Etats-Unis, à Chicago, en avril dernier. Ils ont indiqué que leur prévision quant à la conversion du blé en alcool en 1944 était de 400,000,000 de boisseaux.

M. MCNIVEN: C'est près du chiffre que j'ai—650,000,000 de gallons d'alcool.

M. BENCE: Pardon?

M. McNIVEN: J'ai dit 650,000,000 de gallons; mais cela comprenait l'utilisation des mélasses, du grain, des pommes de terre et de toutes les autres matières, suivant la possibilité d'obtenir des stocks.

M. BENCE: Savez-vous quelle serait la proportion de grain là-dedans?

M. McNIVEN: Non.

Mme NIELSEN: J'entends dire qu'on emploie le blé et le maïs.

M. McNIVEN: Oui, on produit beaucoup de maïs. Je disais simplement que d'après mes renseignements on devait fabriquer 650,000,000 de gallons au moyen du blé et du maïs seulement.

Le TÉMOIN: Vos renseignements semblent s'accorder avec les miens.

M. MacNicol:

D. Y a-t-il quelque fondement à la nouvelle publiée dans les journaux comme venant d'Ottawa et disant que le blé des Prairies ne servirait pas à la production de l'alcool?—R. Eh! bien, monsieur, vous êtes mieux placé que moi pour savoir ce qui s'est dit à Ottawa.

D. Cela ne s'est pas dit à la Chambre des communes, mais ici, par quelque spécialiste.

M. BENCE: Oui, cela s'est dit à la Chambre des communes. L'honorable M. Howe a déclaré qu'on n'avait pas l'intention à présent de produire du caoutchouc synthétique au moyen du blé à l'établissement de Sarnia.

M. MACNICOL: A mon sens,—et j'aimerais entendre l'opinion de M. Mackenzie sur ce point, car il est sans doute bien au courant—on peut produire du caoutchouc au moyen du blé, par divers procédés. Il incombe d'utiliser la plus importante matière première de l'Ouest, c'est-à-dire de faire un effort afin de construire dans l'Ouest des usines pour fabriquer au moyen du blé ce qui sert à faire le caoutchouc. Je ne vois pas comment nous allons aider l'Ouest à moins d'insister pour y faire construire les établissements nécessaires à l'utilisation des grands surplus de blé; et à ce sujet je dirai que le coût ne serait pas la principale question. Je me dis souvent que, dans l'intérêt de la vie économique du Canada, le reste du pays doit faire tout en son pouvoir pour aider l'Ouest; et, s'il y a un surplus qui peut servir à la production du caoutchouc ou de toute autre denrée, nous devons songer à l'utiliser. D'après mes renseignements, nous importons actuellement au Canada plus de 80 p. 100 de nos produits du pétrole, et une très forte proportion de ces produits va servir à la production du caoutchouc à Sarnia. Naturellement, je tiens à voir croître et prospérer l'usine de Sarnia; d'autre part, nous devons nous efforcer de donner à l'Ouest une chance de prospérer, et si une partie de ses gros surplus de blé peut servir à produire du caoutchouc, cette production sera d'un grand avantage pour les cultivateurs de l'Ouest. J'ai entendu dire à bien des gens que l'Ouest devrait cesser de produire du blé en aussi grande quantité, mais je ne suis pas de cet avis. Je crois que Dieu a fait cette partie du pays en y organisant la nature pour qu'elle puisse produire le blé mieux et peut-être d'une manière plus féconde, quant à la quantité et à la qualité, que toute autre partie de l'univers. Par conséquent, il nous incombe d'aider le cultivateur de l'Ouest à profiter de l'occasion de vendre ses surplus de blé et d'autres produits; et si une fabrique ou un certain nombre de fabriques peuvent pourvoir à ce dessein, alors nous devons voir à ce qu'il s'en établisse. Je suis de ceux qui croient que, si nous importons 80 p. 100 de nos produits pétroliers, nous nous nuisons en demeurant à ce point dans la dépendance des autres pays. On se sert de pétrole brut pour fabriquer la butadiène, produit transformable en caoutchouc; et nous importons 80 p. 100 d'une matière essentielle, c'est-à-dire le pétrole. Alors, un petit pays qui a du pétrole en plus grande quantité que le Canada peut nous causer des difficultés sans fin, si nous n'avons pas assez de pétrole pour nous

suffire. Nous savons que le caoutchouc peut se fabriquer au moyen du blé. Le fait est démontré. Je crois que notre Comité devrait faire tout ce qui est possible pour que les surplus de blé de l'Ouest servent à la production au Canada d'une plus grande partie du caoutchouc dont nous avons besoin, et contribue à nous rendre indépendants. Or, M. MacKenzie doit avoir beaucoup plus de renseignements que nous tous sur ce point. J'ai obtenu beaucoup d'excellents renseignements d'un homme qui me paraît très compétent, M. Harry W. Monahan. C'est un de vos fonctionnaires de la Saskatchewan, à Regina, monsieur McNiven. Vous pourriez peut-être nous dire ce qu'il fait.

M. McNIVEN: Il est gérant de la Commission industrielle de la Saskatchewan.

M. MACNICOL: Oui, j'aimerais qu'on l'invite à venir ici, car il aurait sans doute de très bonnes idées à suggérer pour accroître l'industrialisation de la Saskatchewan, et je crois qu'il pourrait nous fournir de très utiles renseignements sur le sujet.

Le TÉMOIN: La confusion des idées sur cette question du caoutchouc provient en grande partie, je crois, des déclarations contradictoires des intérêts rivaux des Etats-Unis.

M. MACNICOL: C'est cela.

Le TÉMOIN: Nous ne réglerons pas ce problème, au Canada, avant d'avoir fait des recherches chez nous.

M. BERTRAND: Nous devons faire nos propres expériences.

Le TÉMOIN: Nous nous laissons exploiter par un groupe puis par un autre et nous négligeons entièrement d'envisager les faits. Je ne pose pas à l'expert en ces matières. Je suis simplement un citoyen de l'Ouest canadien et je porte un intérêt profond à l'agriculture. Mais je connais des spécialistes qui me paraissent fiables et qui ont exprimé leurs vues. Ils sont certains que cela peut se faire. Par exemple, feu M. Seagram avait parlé d'un livre que j'ai mentionné lorsque je suis venu ici le 7 mai, livre publié par le docteur Collicoff en collaboration avec un autre auteur très distingué dont j'oublie le nom dans le moment. Les deux auteurs de ce livre affirmaient catégoriquement que cette fabrication peut se faire. En réalité, ils songeaient à aller plus loin que cela. A leur avis, on pouvait établir dans certains centres ruraux des fabriques où le cultivateur pourrait porter son grain et le faire convertir en alcool; il paierait ensuite sur le même pied que pour d'autre grain ou d'autre blé, rapporterait son carburant et s'en servirait dans son moteur. Le cultivateur reviendrait ainsi à sa situation d'il y a vingt-cinq ou trente ans, alors qu'il produisait son propre combustible sous forme d'avoine donnée à ses chevaux. Je crois qu'on pourrait charger quelqu'un d'étudier la situation et de voir ce qui peut se faire.

M. MACNICOL: N'est-il pas certain que cela peut se faire?

Le TÉMOIN: Je le crois.

M. MACNICOL: Cela peut se faire. Je viens de lire un rapport d'une centaine de pages, publié à Washington, à propos de l'investigation qu'on a faite là-bas sur le sujet. Et puisque cela peut se faire, alors je demande pourquoi notre Comité ne recommanderait pas qu'on le fasse au Canada.

Le TÉMOIN: Votre Comité peut répondre mieux que moi à cette question. Mais il y a un aspect du problème auquel personne ne pense, surtout de nos jours, et cet aspect me semble très important. Je parlais à un cultivateur de l'Ontario, qui exploite une grande ferme; il cultive 300 acres et produit en grande quantité des porcs et des volailles. Il me disait que l'Ontario souffrait d'une grande pénurie d'aliments concentrés pour les animaux. La vache, ayant un excellent estomac, peut produire ses propres enzymes, ses vitamines, et le reste; mais les porcs et les poules ne peuvent le faire. Il faut leur fournir des rations supplémentaires. Les

produits nécessaires à ces rations disparaissent du pays; du moins on me dit que les approvisionnements disponibles ne suffisent nulle part à la demande. Si nous abordons la production de l'alcool, nous aurons un magnifique sous-produit qui est un aliment supplémentaire de premier ordre, un concentré splendide pour nos animaux.

M. McNIVEN: A cause de sa haute teneur en protéine, voulez-vous dire?

M. BENCE: C'est meilleur que le blé lui-même, n'est-ce pas?

Le TÉMOIN: Oui, cet aliment a une forte teneur en protéine, qui constitue pour les animaux un élément dont ils ont grand besoin.

Je tiens à faire remarquer la valeur de l'industrie de l'élevage et son importance grandissante dans l'économie générale de l'agriculture au pays. Je ne puis me représenter tout ce qu'elle signifie, mais je dirai sans hésitation que le temps est venu de charger quelqu'un de faire enquête sur cette question. Je l'ai discutée avec un spécialiste ici, l'an dernier, et il m'a dit quelque chose comme ceci: Si vous pouvez, dit-il, m'indiquer à quelle vitesse vous pourriez produire du caoutchouc synthétique au moyen de produits agricoles et en quelles quantités, je suis prêt à pousser l'établissement d'une fabrique au Canada. Je pourrais ajouter, sans aucune intention de critique, que le gouvernement, si on lui posait la même question, dirait qu'il n'a pas d'ingénieur chimiste compétent pour dire que nous pouvons organiser cette fabrication dans tel laps de temps. Sous la pression de la guerre, le gouvernement n'est peut-être pas en état d'attendre, et à moins que ce problème ne soit attaqué avec entrain dès maintenant, comme quelqu'un l'a dit dernièrement, à moins que nous n'assumions la tâche de décider ces choses tout de suite, nous serons encore dans la même situation après 15 ou 20 ans.

M. MACNICOL: Exactement.

M. BENCE: M. McNiven, tout à l'heure, a mentionné le prix de revient de l'alcool industriel; je présume qu'il tenait compte de la valeur du produit à obtenir, n'est-ce pas?

M. McNIVEN: On me dit que le prix de revient d'un gallon d'alcool est de 40c., si l'ont tient compte de la valeur du sous-produit.

M. BENCE: Je comprends.

M. McNIVEN: La meilleure estimation que j'aie pu obtenir a été donnée par un spécialiste du Nébraska. D'après lui, l'exploitation d'une fabrique privée coûtait 26c. par gallon, mesure à vin.

M. BENCE: Y compris le prix du blé? A quel prix?

M. McNIVEN: A 60c. le boisseau.

Le président:

D. Avant que vous passiez à un autre point de vue, puis-je poser une question? M. MacKenzie, une commission fit enquête sur la production du blé, il y a quelques années, et elle siégea, entre autres endroits, à Edmonton. On y fit des représentations, je crois, au nom de l'Université de l'Alberta et de la Commission des grains ou de quelque autre commission, à Winnipeg; on prétendit que le blé cultivé dans la partie nord de l'Alberta, de la Colombie-Britannique et du district de la Rivière-la-Paix et aux environs d'Edmonton ne contenait pas assez de protéine, et l'on recommanda en général de ne pas cultiver de blé dans ces régions. Vous avez déclaré tantôt qu'on cherchait plutôt maintenant à produire de l'amidon que de la protéine. Cela changerait-il la situation, d'après ce que vous en connaissez? Quel effet aurait cette nouvelle orientation sur la mise en pratique de la recommandation faite à cette commission des grains concernant l'à-propos de produire du grain dans cette région nord de l'Alberta et de la Colombie-Britannique?—R. Je dirais que si le Canada doit, par suite d'une combinaison de circonstances, restreindre sa production de blé d'exportation à quelque 300,000,000

de boisseaux, les parties nord de la Saskatchewan et de l'Alberta s'en trouveront sensiblement désavantagées pour la production du blé. D'autre part, si nous pouvons trouver des usages industriels au blé à basse teneur en protéine, la partie nord pourra produire du blé pour fins industrielles. Au point de vue agricole, il pourrait être opportun que les régions du Nord donnent plus d'importance à l'élevage, ce qui, sans doute, demanderait plus de fourrage et plus de grains de provende. Je ne sais pas, monsieur, si cela répond bien à votre question. Mais je pense qu'à cause du climat et du sol les parties nord de ces provinces sont sensiblement désavantagées par rapport aux Prairies, dans la production du blé à haute teneur en protéine.

Je reviens à la question du prix de revient de l'alcool dont on a parlé tantôt. On a mentionné 40c. par gallon. Pour l'essence de pétrole, c'est là le prix de revient qu'il faut compter. Si vous avez de l'alcool à 40 cents le gallon et si vous en mêlez un dixième à un gallon d'essence, vous n'ajoutez que quatre sous, même d'après ce prix, au coût de l'essence, et vous produisez une essence très riche en octane. Ainsi, au point de vue l'essence, je ne crois pas qu'il faille entretenir de craintes. Dans les deux ou trois dernières années, au lieu de garder un immense surplus de blé, il n'aurait pas été mauvais d'en convertir une partie en alcool. De cette manière, nous aurions augmenté de 10 p. 100 les disponibilités d'essence au pays et cela aurait eu un effet considérable, comme vous pouvez le voir, sur la situation actuelle des approvisionnements d'essence.

M. McNIVEN: L'alcool aurait pour effet de hausser la teneur en octane?

M. MACNICOL: Mais si vous haussez à 100 p. 100 la teneur de l'essence en octane, il vous faudra aussi produire de l'hydrogène avec quoi le combiner.

Le TÉMOIN: Je ne parle pas de 100 p. 100—au moyen de deux octanes. En fait, je parle de ce que nous appelons normalement l'essence de haute teneur, pour fins motrices.

M. McNIVEN: Prenez une essence de 60 octanes et mêlez-la avec 10 p. 100 d'alcool éthylique et vous pouvez hausser à 70 la teneur en octane de cette essence, mais cela se fait actuellement par une addition de tétraéthyle de plomb et l'essence ainsi mélangée coûte 2 ou 3 cents le gallon, peut-être même 4 cents, de moins que si elle était mélangée à de l'alcool. Avez-vous des renseignements qui puissent nous éclairer sur ce point?

Le TÉMOIN: Non, mon seul renseignement c'est qu'en ajoutant de l'alcool à votre essence, vous augmentez la teneur en octane depuis ce que nous appelons les qualités normales uniformes d'alcool jusqu'à une essence forte en octane ou essence antidétonante.

M. Bence:

D. Vous croyez que si nous pouvons manœuvrer de manière à garder un produit qui peut servir, ce sera peut-être mieux que de placer de l'argent dans la production d'une chose qui ne peut s'employer.—R. Je crois qu'il y a lieu d'y songer.

M. ROSS: Combien de boisseaux de blé faudrait-il pour produire au pays tout notre alcool au moyen du blé? Quelle quantité d'alcool employons-nous?

M. McNIVEN: Avant la guerre, notre production industrielle était de 12 millions de gallons.

(A ce moment, M. McNiven, président suppléant, prend le fauteuil.)

M. ROSS: La consommation entière du Canada est de 12 millions de gallons?

Le PRÉSIDENT SUPPLÉANT: C'est la pleine production.

M. ROSS: En importons-nous aussi?

Le PRÉSIDENT SUPPLÉANT: Actuellement, toutes nos distilleries sont affectées à la production de l'alcool industriel et non seulement cette production est suffisante pour les fins industrielles, y compris la fabrication des explosifs, mais nous exportons des quantités d'alcool aux Etats-Unis.

M. ROSS: Quelle quantité utilisons-nous, dans des conditions normales?

Le TÉMOIN: Vous cherchez à connaître notre consommation totale d'essence au Canada?

M. ROSS: D'alcool.

Le TÉMOIN: Si vous ajoutez 10 p. 100 d'alcool à cette consommation totale d'essence, vous saurez combien il faudrait de boisseaux de blé. Je ne sais quelle est la consommation totale d'essence. Je ne sais ce que ferait 10 p. 100 de cette consommation. Mais si vous pouviez déterminer la valeur de ces 10 p. 100, vous arriveriez peut-être à un total en prenant pour base deux gallons par boisseau.

Le VICE-PRÉSIDENT: La consommation d'essence en temps de paix était d'environ 800,000,000 de gallons.

M. MACKENZIE: Un membre du personnel du régisseur des huiles était ici il y a deux semaines. Nous lui avons demandé quelle serait la production du caoutchouc synthétique si nous utilisions du pétrole au lieu de l'alcool produit avec du blé, et il nous a répondu que la capacité de production de toutes les distilleries du Canada ne permettrait d'utiliser qu'environ cinq millions de boisseaux par an. Cela correspond à l'évaluation de M. McNiven, d'après qui l'on produit douze millions de gallons. Cela fait environ deux gallons par boisseau de blé. Cela correspond assez bien. Il a parlé de la différence du coût. On connaît aujourd'hui la différence dans le coût du caoutchouc synthétique produit avec de l'alcool et produit avec du pétrole. La différence est d'environ 10 cents par livre en faveur du pétrole. Mais, a-t-il dit, telle n'est pas la raison pour laquelle le procédé actuel a été inauguré au Canada. La raison est qu'après Pearl-Harbour, quand les Etats-Unis ont commencé la production du caoutchouc synthétique sur une grande échelle, les deux seuls procédés connus et largement employés utilisaient le pétrole, et l'on était si pressé...

M. MACNICOL: C'est un procédé; quel est l'autre?

M. MACKENZIE: Telle est la raison. Il y a deux procédés, basés tous deux sur le pétrole. Et l'on était trop pressé de commencer la production pour attendre le résultat de nouvelles expériences.

M. MACNICOL: Le comité du Sénat à Washington a entendu le même genre de questions et de discussions sur celui des deux procédés, à base de produits agricoles ou à base de pétrole, qui permettrait de produire du caoutchouc synthétique le plus rapidement. J'ai ici le texte de la déclaration de M. Donald Nelson, président du War Production Board de Washington, le 6 juillet 1942.

Le VICE-PRÉSIDENT: Quelle est la page du rapport que vous citez?

M. MACNICOL: Je cite un communiqué de M. Monahan, qui lui-même cite Donald Nelson, président du War Production Board de Washington, témoignant devant le comité du Sénat à la date du 6 juillet 1942. Voici:

> Il existe certaines preuves, que je puis vous fournir, que nous avons immédiatement examiné tous les projets de fabrication de l'alcool à partir du grain, avec le Publicker, avec le Seagram's. Nous avons commencé avec M. Weismann, homme de confiance, à qui j'ai encore parlé jeudi dernier—et qui pourra vous donner un récit complet, aujourd'hui, après enquête approfondie, car il sera ici mercredi, si vous désirez le voir. Aujourd'hui, après cette conversation avec lui, si je devais recommencer ce programme, je partirais avec 60 p. 100 d'alcool de grain et 40 p. 100 de pétrole. Tel serait ma décision actuelle, d'après ce que je sais aujourd'hui. Eux aussi ont travaillé sur la base du pétrole, mais après de longues enquêtes,

Donald Nelson, président du War Production Board, a fait cette déclaration, d'après le communiqué que j'ai ici. Dans ces conditions, je ne vois pas quelle raison s'opposerait à l'emploi du blé de l'Ouest sur une beaucoup plus grande échelle, même s'il faut construire de nouvelles distilleries, s'il faut accroître la capacité des usines pour produire assez d'alcool avec le grain de l'Ouest, avec le grain ordinaire de l'Ouest, avec le grain canadien, pour fournir la base d'une production de caoutchouc. Nous devons tout faire pour fournir à nos producteurs canadiens toutes les occasions possibles de voir leur matière première utilisée pour la fabrication des produits finis.

M. Ross: M. Donald Nelson ne dit pas pourquoi il utiliserait 60 p. 100 d'alcool de blé. Est-ce parce que ce serait plus rapide, ou parce que ce serait meilleur marché? Nous ne connaissons pas la raison. Pourrions-nous faire venir ce monsieur—je ne parle pas de M. Nelson, mais de l'autre personne que l'on a mentionnée.

M. MacNicol: J'allais le proposer; c'est essentiel. Pourquoi ne pas communiquer avec le comité du Sénat à Washington, et voir si nous ne pouvons pas mander à Ottawa un ou plusieurs de ces messieurs qui ont évidemment le compétence voulue pour nous parler des avantages de la production de l'alcool en vue de la fabrication du caoutchouc?

M. Mackenzie: Ne devrions- nous pas essayer quelques-uns de nos propres spécialistes?

M. MacNicol: On dit qu'il n'y en a pas au Canada.

Le vice-président: Nous pourrons faire venir M. Cook, du Conseil national de recherches, et M. McFarlane, du Collège Macdonald à Saint-Anne.

M. MacNicol: Si nous avons des hommes compétents au Canada, utilisons leurs services. Je croyais, d'après les paroles du témoin, que nous n'avions personne de compétent sur ce sujet au Canada.

Le témoin: Permettez-moi de dissiper tout malentendu à cet égard. Nous avons ici des techniciens qui peuvent discuter la question générale de la transformation des grains de céréales en alcool. Je dis que l'agriculture ne possède pas de chimistes à même de déterminer les prix de revient sur la base de l'exploitation réelle.

M. Bence: Ils n'ont pas de renseignements à opposer à leur concurrents, les intérêts pétrolifères?

Le témoin: Exactement.

Le vice-président: Lorsque nous avons présenté des observations aux autorités, dans le sens que vous avez indiqué, on nous a répondu qu'il n'y avait pas assez de matériaux stratégiques ou de métaux pour construire ces usines dans l'Ouest canadien. Il y faut des milles de tuyaux, en cuivre et en plomb.

M. MacNicol: Le malheur, monsieur le président, est que nous pouvons trouver des tuyaux pour certains usages, mais apparemment pas pour faire plus d'alcool de blé. Si l'Ouest doit être aidé, ce sera seulement de cette manière. S'il doit être aidé pendant cette guerre, utilisons la guerre pour aider l'Ouest. Les matériaux se trouveront s'il est nécessaire.

M. Bence: A ce sujet, je signalerai d'abord que l'on trouve des matériaux pour établir une usine à Sarnia, pour la production du caoutchouc synthétique avec le pétrole, et ensuite, d'après mes renseignements, que l'on construit actuellement une usine spéciale en un endroit appelé Thorold, en Ontario, pour la fabrication de l'alcool de pétrole. On doit avoir des matériaux pour l'érection de ces usines. Quelqu'un a mentionné des chiffres sur la production de l'alcool industriel au Canada; nous n'avons réellement produit que 1,400,000 gallons d'alcool industriel de blé l'année dernière; cette année, nous en produirons 14,000,000, ce qui montre ce qui peut se faire quand il s'agit de répondre aux besoins du gouvernement canadien pour l'effort de guerre.

Le VICE-PRÉSIDENT: Le chiffre que je vous ai donné se rapportait aux besoins du temps de paix.

M. BENCE: La quantité totale d'alcool fabriqué au Canada n'était que de 5,450,000 gallons en 1942.

Mme NIELSEN: A part son utilité pour la fabrication du caoutchouc, je crois que l'alcool synthétique sert de base à la fabrication de toutes les matières plastiques actuellement connues, et cette industrie, en se développant, procurerait de l'emploi à un grand nombre de personnes, en Saskatchewan, pendant les mois d'hiver. Elle compléterait le revenu des cultivateurs des régions septentrionales, à qui la culture ne procure pas assez d'argent pour vivre toute l'année. Il semble essentiel de pousser cette fabrication, indépendamment de l'industrie du caoutchouc, car l'alcool synthétique est à la base de plusieurs autres industries, qui seront d'une grande importance pour la Saskatchewan.

Le VICE-PRÉSIDENT: M. Mackenzie a fait un certain nombre d'observations sur la présence de l'alcool; voudrait-il commenter la déclaration de Mme Nielsen sur l'industrie des matières plastiques?

Le TÉMOIN: Monsieur le président, je suis très heureux que Mme Nielsen ait soulevé cette question plus large, et je souhaite que votre Comité examine ce problème non pas seulement en fonction des besoins de guerre, mais d'un point de vue à longue portée. Je ne puis c'empêcher de croire—je parle des huiles combustibles—que la situation mondiale changera continuellement, si les autorités américaines ne se trompent pas en supposant que leurs réserves connues de pétrole ne dureront que quatorze ans. La situation doit être la même dans tous les pays d'Europe. On pourra trouver de nouvelles sources, de nouvelles nappes, mais dans notre vieux monde, les approvisionnements connus de pétrole vont diminuer régulièrement, alors que nous continuerons de vivre dans un monde mécanisé, où quelque source d'énergie est indispensable. Il faut donc songer dès maintenant à l'utilisation de toutes les sources d'énergie au Canada, en n'oubliant pas que dans quinze, vingt ou cinquante ans d'ici, la situation pourra être toute différente de ce qu'elle est aujourd'hui.

Avant d'en arriver à l'industrie des matières plastiques, j'espère que le Comité étudiera le problème général. Il y a, par exemple, la question des huiles végétales. Je ne vous dirai rien de la situation du Canada au point de vue des huiles comestibles, en raison du conflit en Extrême-Orient. D'après les renseignements qui me sont parvenus, je crois que cette situation se compliquera. M. McFarlane, de McGill, m'a dit, il n'y a pas longtemps, que l'on croyait avoir trouvé un procédé qui permettrait de convertir l'huile de lin en huile comestible. Si c'est vrai, en tenant compte des besoins du Canada en huiles comestibles, vous voyez ce que cela peut signifier pour l'industrie du lin au Canada.

Il y a aussi la question de la production de la graine de colza du tournesol. Il n'est pas douteux que nous puissions récolter le tournesol dans l'Ouest canadien, comme dans l'Est; et le tournesol produit une excellente qualité d'huile comestible. Il y a la production du soya, qui paraissait un rêve il y a quelques années, mais qui se réalise aujourd'hui au Canada. La question des plantes fibreuses mérite aussi l'examen. Je ne sais pas quelle sera la situation du Canada, si la guerre dure encore deux, trois ou quatre ans, au point de vue de la fabrication des cordes et cordages. Nous pourrions songer à la production du lin à fibres, du chanvre, et autres plantes de ce genre. Nous pouvons les cultiver.

M. Bence:

D. Pouvons-nous les cultiver dans l'Ouest canadien?—R. Oui, le chanvre pousse admirablement sur les plaines de Portage.

D. Et le lin à fibre?—R. Oui, je crois que nous pouvons le cultiver aussi, bien que tout le monde ne soit pas d'accord avec moi sur ce point. Puis vient

tout le domaine des matières plastiques. On m'a dit à la Chambre de commerce des Etats-Unis, il y a deux semaines, que les meilleures qualités de minerai de fer aux Etats-Unis pourraient être épuisées dans quelques années.

M. MACNICOL: Dans cinquante ans, toutes les bonnes qualités seront épuisées.

Le TÉMOIN: S'il en est ainsi, les matières plastiques trouveront des utilisations toutes nouvelles. A Winnipeg, il y a deux ou trois ans, j'ai vu des planches murales faites avec de la paille de blé. Deux entrepreneurs étaient prêts à signer des commandes pour $50,000, mais malheureusement le propriétaire du procédé comprenait mal l'administration des affaires, et aucun accord ne put être conclu avec lui. On voit facilement qu'avec une telle demande de substituts pour les matériaux de base, des usines de transformation pourront surgir dans le pays et se consacrer à ce genre de production. Quelle en sera la conséquence? Nous avons dans le sud du Manitoba une région colonisée par les Mennonites. Il y a quelques années, dans ces villages, les rues étaient pleines de jeunes gens désœuvrés parce que leur méthode de culture exigeait d'assez grandes unités de production. Le maïs, puis la betterave à sucre furent introduits dans ce district; des expériences se font aujourd'hui avec le tournesol et le soya. Ce genre de production a entraîné ce résultat immédiat de réduire les dimensions de l'unité agricole, et de supprimer le chômage dans ce district. Les jeunes gens qui ne savaient où aller exploitent aujourd'hui leur propre ferme. Je songe à ce qui se produira dans quinze ou vingt-cinq ans; je ne puis m'empêcher de croire que ce qu'il nous faut aujourd'hui dans notre pays c'est de l'imagination, pour penser à ce qui se passera dans quinze ou vingt ans et concevoir les objectifs vers lesquels nous travaillerons.

M. MacNicol:

D. Et l'esprit d'initiative?—R. Oui. Tout cela doit être basé sur le développement des études scientifiques et des recherches scientifiques, et j'espère que le Comité saisira l'occasion de le signaler au gouvernement. Dans le domaine des industries plastiques, franchement, je ne sais pas ce qui peut se faire dans l'Ouest canadien. Nous avons des personnes qui ont le don d'analyse et de synthèse et qui ont déjà prouvé ce qui pouvait se faire dans le domaine des industries plastiques, mais nous n'avons pas encore eu de tentative commerciale. Je ne puis exprimer d'opinion sur les possibilités commerciales de ces industries.

Mme Nielsen:

D. Estimez-vous que, faute d'initiative ou d'entreprise privée dans ce sens, le gouvernement devrait étudier la question et établir des industries sous son contrôle, plutôt que de souffrir cette lacune?—R. J'estime qu'il entre dans les attributions d'un gouvernement de stimuler les travaux de recherches nécessaires à l'établissement des faits essentiels.

M. Castleden:

D. Au point de vue du cultivateur, tous ces progrès scientifiques, toutes ces recherches comme celles qui tendent à la fabrication du caoutchouc synthétique, ne seront d'aucun avantage sans garantie d'une vente à des prix couvrant les frais de production. Il ne sert à rien de parler de blé à soixante cents quand le prix de production aux Etats-Unis est de $1.40. Il faut se placer au point de vue du cultivateur, et dire: "Son prix de revient doit absolument être garanti." Autrement, nous maintiendrons l'agriculture dans un état continuel de dette et de pénurie, car elle ne peut continuer à produire du blé à soixante cents le boisseau. Comment garantirons-nous au cultivateur ses frais de production, ce qui, vous le reconnaissez vous-même, est essentiel à son bien-être?—R. C'est un axiome que de dire que le cultivateur doit obtenir un prix lui permettant une vie raisonnable. Il n'est pas nécessaire de discuter ce point. C'est un axiome.

D. Mais il ne l'a pas obtenu dans le passé. C'est probablement la cause de ses misères, et je ne vois pas que l'on fasse quoi que ce soit pour y remédier à l'avenir.—R. Il s'est produit, vers 1930, un concours de circonstances qui n'ont pas permis au cultivateur de couvrir ses frais de production. Je ne crois pas que la situation ait été la même ces deux ou trois dernières années, car nous avons eu un marché convenable, avec un prix qui devrait procurer aux cultivateurs des recettes raisonnables. Je crois qu'il y a lieu de penser sérieusement aux moyens de maintenir cette situation en temps de paix, et rien de moins ne suffirait à répondre aux besoins de l'agriculture.

M. Bertrand:

D. En laissant de côté la question du blé, êtes-vous d'avis que les prix obtenus par les cultivateurs de tout le Canada, pour les marchandises qu'ils produisent, sont assez élevés pour leur assurer le niveau de vie dont nous parlons? —R. Si vous parlez des prix actuels, je crois que les cultivateurs retrouvent, graduellement, un niveau de vie raisonnable. Cela soulève une autre question, qu'il faudra traiter. Je ne connais pas l'Est du Canada suffisamment pour en parler, mais sur l'agriculture de l'Ouest pèse le fardeau excessif des dettes contractées dans les années trente. Il faudra régler cette question, car ce fardeau pèse terriblement sur la production,

D. Cela s'applique à l'Est comme à l'Ouest, ainsi que vous le spécifiez dans votre mémoire du vendredi 7 mai. Vous dites qu'en Ontario, par exemple, le problème des dettes est très difficile à régler parce que la plupart des hypothèques sont dues à des particuliers, non à des compagnies. A cet égard, je crois que la situation financière du cultivateur n'est pas meilleure dans l'Est que dans l'Ouest, bien que l'Ouest en ait fait parler davantage, à cause de son organisation plus complète. Le problème est peut-être moins apparent dans l'Est; il n'en est pas moins réel.—R. Si je me rappelle bien, vous faites allusion à ce que j'ai dit en parlant de la législation présentée en 1939 par l'honorable M. Dunning, en vue de l'établissement d'une banque de prêts hypothécaires. Cette législation ne prévoyait que le cas des contrats conclus avec des compagnies de prêts; elle ne répondait nullement aux besoins de l'Est du Canada où la plupart des hypothèques sont détenues par des particuliers, de sorte qu'il fallut modifier la loi.

D. Avançons d'un pas dans l'étude du problème du cultivateur. A mon avis, c'est très beau de dire que les travaux de recherches sont tout ce qu'on peut faire, et c'est une belle vue d'avenir, pour la génération suivante, mais d'après les chiffres que vous avez cités l'autre jour, nous nous trouverons en présence d'un problème, probablement plus tôt que nous ne nous y attendons. Au Canada, la population agricole a produit pour $1,379,000,000 de marchandises, en chiffres ronds, en 1941, année que vous nous avez indiquée comme la meilleure. Là-dessus, les exportations comptent pour $382,000,000, ce qui veut dire que 25 p. 100 des revenus des agriculteurs canadiens sont dérivés de l'étranger, et par conséquent nous ne pouvons guère, au point de vue économique, parler d'un problème qui nous intéressera personnellement, sans tenir compte du sort probable des marchés d'exportation. Quand on parle d'un niveau de vie ajusté au moyen d'un mécanisme gouvernemental, ma foi, les gouvernements ne sont pas d'une telle stabilité qu'on puisse dire que nous aurons des rouages adaptés à ce mécanisme, mais ce que nous ferons devra tenir compte du problème que le monde aura à résoudre après la guerre. Cela ne fait aucun doute. La Charte de l'Atlantique définit clairement la situation, et à moins que de vouloir nous en retirer nous sommes obligés de rester dans son cadre. Il me semble parfois qu'en lisant la Charte de l'Atlantique nous ne nous plaçons pas au même point de vue que nos voisins des autres pays. Nous pensons à un plus haut niveau de vie pour nous-mêmes et nous avons l'idée que les pays étrangers vont nous aider à arriver à ce plus haut niveau de vie dans notre pays, mais ce sont les autres pays qui ont été dévastés par la guerre. Ils pensent probablement à leur manière et ils ont l'idée que ce

sera à nous de les aider. C'est là un de nos points de départ si nous voulons établir un régime qui contentera nos gens et leur donnera assez pour éviter non pas la révolution—je ne voudrais pas employer ce mot—mais beaucoup de mécontentement.

Le vice-président:

D. Vous avez parlé de cela hier?—R. Oui.

M. BERTRAND: Est-ce que votre comité étudie quelques-uns de ces problèmes internationaux? Ici à la Chambre nous étudions seulement le problème qui surgira dans notre propre pays et apparemment nous ne pouvons guère aller au delà. Nous désirons tous que nos gens soient plus heureux et plus prospères après la guerre. Est-ce que le comité que vous présidez s'est occupé de la question agricole?

Le TÉMOIN: Je dois dire que nous avons posé comme principe de développer un marché d'exportation si nous voulons faire vivre l'agriculture. C'est fondamental. Tout ce que nous faisons au Canada sous forme d'encouragement aux marchés intérieurs n'est que le complément du fait que nous devons avoir des débouchés extérieurs. Le nœud de la question, à mon avis, est l'interprétation que l'on donnera finalement à la clause 4 de la Charte de l'Atlantique. Le peuple canadien doit décider du sens à donner à cette clause et de la manière de l'interpréter pour que nos représentants à la conférence de la paix puissent exprimer les besoins du Canada et du peuple canadien sous ce rapport. Quant à l'autre phase de la question, la situation à laquelle nous aurons à faire face immédiatement après la guerre sera le ravitaillement des pays dévastés dans le monde entier, y compris peut-être l'Asie, sous le rapport des vivres, des instruments et des matériaux de construction, produits médicaux, etc., etc. Je crois que nous devons calculer jusqu'à quel point nous serons en mesure de les aider sous ce rapport en nous rappelant que peut-être en établissant ainsi de bons rapports avec eux, et grâce à cette occasion d'entrer en négociation, nous pourrons poser la base de marchés plus permanents.

M. MCKINNON: Je voudrais en revenir au blé pour un instant. On vient de dire que le prix au pair sur le marché de Chicago est dans les environs de $1.40.

M. CASTLEDEN: C'est le prix du gouvernement des Etats-Unis, non pas le cours du marché.

M. MCKINNON: Oui.

M. McKinnon:

D. Quant au blé que nous vendons aux Etats-Unis, et nous espérons en vendre davantage cette année-ci, combien leur facturons-nous le blé canadien que nous exportons chez eux?—R. Vous ferez bien d'appeler M. McIvor.

M. Castleden:

D. Si je ne me trompe il n'est pas vendu par l'intermédiaire de la Commission?—R. Je n'en a aucune idée.

M. CASTLEDEN: Il y a une question dans l'ordre du jour à ce sujet.

Mme Nielsen:

D. Monsieur MacKenzie, je pense quelquefois qu'en parlant des agriculteurs nous donnons à ce terme une portée très générale. Il faut avouer que depuis une cinquantaine d'années, les progrès normaux qui ont eu lieu dans toute nation capitaliste se sont également produits en agriculture. Nous avons d'un côté le petit agriculteur avec une demi-section—qui travaille pour gagner sa vie— et d'un autre côté nous avons les grandes fermes mécanisées dans lesquelles l'agriculture est devenue beaucoup plus qu'un mode d'existence. C'est une industrie.

Le VICE-PRÉSIDENT: Une usine.

Mme Nielsen:

D. Plus spécialement dans l'Ouest sous le rapport de la culture du blé, et je crois que cela est vrai probablement du lait et de certains autres produits agricoles dans l'Est, et je me demande si vous pensez que le petit agriculteur sera jamais capable de faire concurrence avec succès aux grosses unités mécanisées. Notre Comité est en train d'étudier la question du réembauchage de nos soldats à leur retour de la guerre, et je crois que le gouvernement a l'intention d'envoyer un certain nombre de soldats sur les terres. Si ces hommes sont placés sur de petites fermes—disons des demi-sections—que pensez-vous de leurs chances de réussir dans l'Est ou l'Ouest en face de la concurrence de grosses fermes qui fonctionnent comme une industrie et qui ont des frais généraux beaucoup moins élevés? Il y a beaucoup de différence dans le coût de production et il me semble que nous avons là un problème. Qu'en pensez-vous? Croyez-vous que la petite ferme ait des chances de réussir?—R. Monsieur le président, c'est difficile à dire; plus je considère la situation et plus j'essaie d'étudier la question au point de vue agricole d'un bout à l'autre du Canada, plus je trouve difficile de dogmatiser sur un point quelconque de principe. J'estime qu'il est fondamentalement nécessaire, tout d'abord, au moyen de relevés et de la classification des terres, d'essayer de mieux connaître et mieux évaluer la capacité productive de chaque région. Dans de nombreuses régions du Canada, principalement dans l'Ouest, comme l'a dit Mme Nielsen, les méthodes de mécanisation diminuent les frais de production dans les grandes fermes beaucoup plus que dans les petites. Les conditions climatiques, la composition du sol sont également à considérer, et cela nous amène à la question du coût de production. Franchement, je ne vois pas comment on peut arriver à calculer le coût de production d'un boisseau de blé dans l'Ouest du Canada. Je sais que dans la vallée de la rivière Rouge du Manitoba, grâce à la qualité du sol, aux conditions climatiques et à la nature générale du pays, on peut produire du blé à un coût sensiblement inférieur, par boisseau, que dans la partie occidentale du Manitoba. Il existe toutes sortes de variations entre les deux. L'agriculteur qui ne plante que du blé dans la partie occidentale du Manitoba est plus désavantagé sous le rapport du coût de production que celui de la partie orientale. D'un autre côté, dans la région d'entre les lacs du Manitoba, qui n'est pas du tout un pays producteur de blé, mais essentiellement une région d'élevage, il ne faut pas songer à exploiter un quart de section il faut au moins une section ou davantage pour arriver à une exploitation économique.

M. Matthews:

D. Exploitation de quoi, bétail ou blé?—R. Bétail; la région d'entre les lacs, au Manitoba, est essentiellement une région d'élevage. Vous arrivez ensuite à la province d'Ontario, à la région d'entre Hamilton et Ontario, où la population est relativement dense et où il y a de bons marchés pour les aliments de protection, et je m'imagine, sans rien savoir à ce sujet, qu'un agriculteur produisant des légumes et des œufs, et peut-être du lait, peut y être passablement à l'aise avec une cinquantaine ou une centaine d'arpents.

M. MacNicol: C'est exact.

Le témoin: Ainsi quand vous essayez de dogmatiser sur ces points et dite que vous pouvez poser certains principes agricoles s'appliquant également à toutes les parties du Canada, je déclare que vous essayez de faire l'impossible. Nous devons considérer les données fondamentales sur lesquelles tout cela s'appuie. Je dirai ceci à Mme Nielsen que: si nous pouvons, avec le temps, organiser des industries de distribution, des industries de transformation dans tout le Canada, je crois que nous arriverons graduellement à faire diminuer les unités de production. Il s'agit d'organiser une forme intensifiée de production et, comme résultat, vous encouragerez la production des denrées qui, dans l'ensemble, rapportent le plus d'argent aux agriculteurs. Par exemple, les aliments de pro-

tection offrent en général une forme plus profitable de production, dans la plupart des districts, que la seule culture du blé. Je dois me borner à ces suggestions, mesdames et messieurs, parce qu'après tout je n'ose pas dogmatiser sur ce qu'on devrait faire dans tout le Canada.

Mme Nielsen:

D. Voilà une question bien à propos. Je crois que vous admettrez que le Comité doit décider où nous allons placer les hommes à leur retour du front, et envisager les possibilités de leur fournir au moins une chance de gagner leur vie?—R. Je suis d'accord avec vous, madame Nielsen. En réalité, j'estime que vous avez à faire plus que cela, si vous me permettez de le suggérer. Si vous considérez, par exemple, la production des fermes au Canada au cours des trois dernières années, j'estime qu'elles ont énormément contribué à l'effort de guerre du Canada. Cette augmentation de production a eu lieu en dépit même de la diminution constante de la main-d'œuvre agricole. Qu'est-ce que cela veut dire? Cela veut dire que ceux qui restaient sur les fermes—et je peux vous donner les noms de plusieurs de mes vieux voisins chez nous, ces hommes de 70 ans qui croyaient avoir pris leur retraite il y a une dizaine d'années, et qui travaillent maintenant dix, douze et quatorze heures par jour pour faire face à la situation—cela veut dire que ces gens-là ont répondu à l'appel.

Le VICE-PRÉSIDENT: Noblement.

Le TÉMOIN: J'estime qu'il faut faire face à toute la situation. Quand vous arriverez au problème de l'immigration, qu'allez-vous faire des gens que vous amènerez au pays? Si les agriculteurs du Canada, avec moins de travailleurs, ont réussi à accroître la production agricole comme ils l'ont fait pendant ces trois dernières années, et si, quand la guerre sera finie, vous augmentez sensiblement le nombre de travailleurs et perdez quelques-uns des marchés que nous alimentons maintenant outre-mer...

Mme Nielsen:

D. Les revenus baisseront sérieusement?—R. Nous allons retomber dans la dépression des années d'après 1930.

M. MACNICOL: A moins de transformer un plus grand nombre de matériaux que nous produisons au Canada.

M. MacNicol:

D. J'allais vous demander tantôt si vous avez des chiffres sur la relation entre le coût de la fabrication de l'alcool au moyen du blé et le coût de la fabrication au moyen des pommes de terre?—R. Non. Je crois que la personne la mieux renseignée ici à ce sujet est le docteur McFarlane, de McGill, qui, pour notre comité chimurgique national, a visité des laboratoires régionaux et de nombreuses usines industrielles aux Etats-Unis. Je crois qu'il pourra vous donner les meilleurs renseignements que vous puissiez obtenir au Canada sur cette question.

M. BLACK: Monsieur le président, je ne pense pas que le Canada ait répondu à la question de Mme Nielsen telle que je l'ai comprise; elle demandait s'il y a quelque chance de succès pour le cultivateur ou le colon, sur un quart de section ou une demi-section, et faisant concurrence aux grandes fermes mécanisées des Prairies? Des milliers de gens de l'Est du Canada sont allés s'établir sur des quarts de sections il y a des années. La question est de savoir maintenant, et c'est très important, s'il y a possibilité que ces colons ou propriétaires d'un quart de section ou d'une demi-section puissent survivre dans l'Ouest en essayant de faire concurrence aux fermes mécanisées dans la culture du blé. J'aimerais avoir une réponse de la part de M. MacKenzie à cette question qui est exactement ce que lui a demandé Mme Nielsen.

Le TÉMOIN: Monsieur le président, je vous assure que je ne cherche pas à me dérober. Je suis heureux de vous donner mon opinion pour ce qu'elle vaut. Je réponds donc que si vous songez seulement à la culture du blé, non. Si vous avez en vue les cultures mixtes, oui. La diversification de l'agriculture, la mesure dans laquelle elle fera des progrès, tout cela dépend en grande partie des plans adoptés par les autorités administratives du Canada.

Mme Nielsen:

D. Monsieur MacKenzie, pas entièrement; les cultures mixtes, dans l'Ouest, dépendent en grande partie de la proximité des marchés. Nous n'avons pas, dans l'Ouest du Canada, de grandes villes où l'on puisse envoyer la volaille, les œufs, le beurre, la crème, les produits du jardinage et tout le reste, comme les cultivateurs de l'Est.—R. Je dois dire de plus, madame Nielsen, à titre d'explication dans une certaine mesure, qu'en moyenne la ferme d'une demi-section, par exemple, dans le nord de la Saskatchewan, a une plus grande chance de réussir en s'adonnant davantage à l'élevage du bétail tout en cultivant du blé. Les grands terrains boisés du nord de la Saskatchewan ne produiront pas longtemps du blé sans difficulté, mais je crois qu'ils produiront du bétail, des produits laitiers, etc., et l'orientation est certainement dans ce sens. Le cultivateur d'une demi-section n'a certainement pas les avantages du cultivateur d'une section dans un rayon de vingt-cinq milles de Winnipeg où se trouve un excellent marché pour tout son lait. Votre cultivateur de la Saskatchewan n'a pas cela. Je trouve excessivement difficile de dire quelque chose de positif qui s'applique également à toutes les différentes parties du pays, attendu qu'il faut tenir compte de tant d'éléments divers.

M. MACNICOL: Sur la question du lait, pourquoi ne serait-il pas avantageux au cultivateur de l'Ouest de faire du lait en poudre? Il aurait presque d'aussi bonnes chances de réussite que n'importe quel cultivateur, car les frais de transport du lait en poudre ne sont qu'une bagatelle par comparaison avec ceux d'un gallon de lait.

Le TÉMOIN: Cela dépend de la concurrence sur le marché du lait en poudre. Je ne sais pas quels seront les débouchés après la guerre.

Le VICE-PRÉSIDENT: En tout cas, il devrait faire concurrence à la Borden.

M. BENCE: Et maintenant, monsieur le président, je voudrais poser une question au sujet de l'huile, et plus particulièrement au sujet de la production du lin pour fabrication d'huiles de graissage. En vous adressant à mon ami, vous avez parlé de la nécessité de poursuivre des recherches en vue de la production d'huiles végétales, en raison de la cessation des importations d'Extrême-Orient, et vous avez dit qu'on réalisait des progrès vers la conversion de l'huile de lin en un produit comestible. J'en viens à ceci: Croyez-vous que si nous établissions un réseau coûteux d'usines pour fabriquer de l'huile par tranformation du soya, de la graine de tournesol et du lin, nous pourrions utiliser ces usines, aux mêmes usages, en temps de paix? Ou croyez-vous qu'en temps de paix nous reviendrons à la situation antérieure à la guerre, c'est-à-dire à l'importation d'une quantité de ces huiles végétales d'Extrême-Orient?

Le TÉMOIN: Il est encore difficile de répondre. Je ne sais pas, par exemple, quelle sera la situation en Extrême-Orient, dans quelle mesure le pays aura été dévasté. Je ne sais pas quelle demande pourra se produire, en Extrême-Orient même. Je ne puis dire quelle sera la situation des Indes et de la Chine, où l'industrie se développe beaucoup, en raison de la guerre, et si ce phénomène y entraînera une hausse du niveau de la vie. Dans ce dernier cas, la consommation des huiles augmentera en Extrême-Orient, et nous seront justifiés de produire pour nos propres besoins. Je sais que nous pouvons récolter ces plantes. Je sais

qu'il nous manque aujourd'hui, au Canada, les installations nécessaires à l'extraction de l'huile. Il me paraît absurde de faire pousser des tounesols en Alberta et d'envoyer la graine à Hamilton, pour transformation.

M. MACNICOL: Là-dessus, je suis d'accord avec vous.

Le TÉMOIN: Le transport jusqu'à Hamilton coûte assez cher pour décourager la culture de la plante en Alberta.

M. Castleden:

D. Me permettez-vous cette question: Avez-vous jamais discuté cette question avec Mme Turner, le régisseur des huiles?—R. Non, pas personnellement.

D. Je vous ai posé la question parce que son opinion, je crois, est la suivante: en premier lieu, il n'existe pas, au Canada, d'installations de broyage suffisantes pour justifier une tentative d'expansion; et en second lieu, si l'on recherche une expansion, ce doit être dans l'Est du Canada. Savez-vous comment elle motive cette opinion?—R. Je ne le sais pas. D'autre part, je puis me tromper, mais je vois un autre aspect à la question. Un grand développement industriel est en cours aux Etats-Unis, avec des fonds fournis par l'Etat. La guerre finie, une grande partie des créances de l'Etat sera annulée, et des industries se trouveront installées avec une faible immobilisation de capitaux. Comment une compagnie canadienne pourra-t-elle soutenir leur concurrence? Nous contenterons-nous d'être scieurs de bois ou tailleurs de pierre pour cette seule raison que nous avons négligé, ces deux ou trois dernières années, d'établir des industries de ce genre?

M. MACNICOL: Vous voulez dire que nous avons laissé passer l'occasion. Je vous approuve. J'allais proposer, monsieur le président, de faire venir un de nos collègues de la Chambre des communes, M. Joe Harris, qui doit être la plus forte autorité sur la question des huiles végétales et animales—je veux dire des huiles végétales au Canada. Nous devrions le prier de venir, et il nous renseignerait peut-être.

M. BENCE: Monsieur le président, je proposerai de demander à l'administrateur des huiles et des graisses de venir traiter ces diverses questions devant le Comité. Pour ma part, je voudrais lui poser plusieurs questions.

Le VICE-PRÉSIDENT: Pendant que M. Mackenzie parlait, je pensais à M. Harris, qui demande une hausse tarifaire pour empêcher l'importation des huiles d'Extrême-Orient. Et je me demande si l'adoption d'une telle politique—la hausse du tarif douanier pour le développement de nos industries—serait conforme aux principes de la Charte de l'Atlantique.

M. MACNICOL: Je ne me rappelais pas qu'il eût parlé d'une hausse tarifaire. Je pensais seulement à son excellente documentation sur cette question de la production des huiles.

M. BENCE: Il faut aborder toute la question au point de vue de ce qui est le plus pratique pour le Canada. Est-il plus pratique de produire des huiles végétales suivant les procédés que nous sommes en train de développer depuis que les importations d'Extrême-Orient sont suspendues? Nous devrions étudier la question des avantages économiques du développement d'une industrie de ce genre au Canada.

M. MACNICOL: C'est pourquoi j'ai mentionné M. Harris. Il s'est beaucoup occupé de la production des huiles, des graisses, et autres produits de ce genre.

Le VICE-PRÉSIDENT: Ne s'est-il pas occupé plutôt des graisses animales?

M. MACNICOL: Je crois que vous avez raison. Actuellement, les provinces de l'Ouest se sont lancées dans la production du bétail et des porcs sur une telle échelle qu'elles dépassent notre province d'Ontario. Après la guerre, il faudra trouver quelque moyen de permettre aux fermiers de l'Ouest de continuer à produire des porcs et du bétail. Et tout cela nous ramène à M. Harris, qui a particulièrement étudié ce sujet et le connaît à fond.

Le VICE-PRÉSIDENT: Monsieur Bence, je crois que vous vouliez poser quelques questions au sujet du lin.

M. BENCE: J'ai posé la question, et M. Mackenzie m'a répondu. Si je l'ai bien compris, il ne voit pas pourquoi ce travail ne se ferait pas dans l'Ouest canadien. Je n'ai pas d'autres questions à poser à ce sujet.

Le VICE-PRÉSIDENT: Monsieur Mackenzie, l'un des résultats de votre témoignage d'hier soir est qu'une demi-douzaine des députés qui siègent ici ont pris du gruau, ce matin, à leur petit déjeuner.

Le TÉMOIN: C'est très intéressant, monsieur le président.

Le VICE-PRÉSIDENT: Et l'un des sous-produits est la bale d'avoine qui sert de base à la fabrication du ferferal. Pouvez-vous nous renseigner sur le ferferal?

Le TÉMOIN: Non. Je sais que c'est un produit de ces dernières années, et qu'une grande quantité de bale d'avoine et de blé est utilisée, aux Etats-Unis, pour produire du ferferal. Mais je ne sais rien sur la nature de ce produit.

Le VICE-PRÉSIDENT: Ne sert-il pas à la fabrication des peintures et des cosmétiques?

Le TÉMOIN: On l'utilise dans ce genre de fabrication, mais je ne suis pas chimiste.

Mme Nielsen:

D. Je voudrais m'arrêter un instant sur la question du cultivateur installé sur un quart de section ou une demi-section de terre. Je connais la situation en Saskatchewan. Je connais l'établissement de colons qui ont quitté les zones de sécheresse dans le sud pour s'installer sur de nouvelles terres, dans de nouveaux foyers, dans la partie septentrionale de notre province. Je sais comment ce transfert s'est effectué, même avec l'aide du Gouvernement qui a fourni à ces cultivateurs des instruments et des graines, nécessaires pour travailler la terre dans les nouvelles sections où ils étaient transférés. Je sais que nombre de ces familles n'ont pas pu continuer, et qu'il a fallu les recueillir et les déplacer. Quel serait votre avis, monsieur Mackenzie, à propos du retour des soldats: quand ils reviendront, si au lieu d'établir chaque homme sur un quart de section et de lui fournir l'outillage nécessaire, deux chevaux et autres choses de ce genre, nous installions vingt familles sur une plus grande étendue de terre, en leur fournissant un bon outillage permettant la mise en culture de toute cette étendue, et en procurant à toute ces familles des maisons voisines les unes des autres dans une sorte de petit village, au lieu d'installer chacune sur son quart de section...

Le TÉMOIN: Vous feriez une agglomération?

Mme NIELSEN: Oui, sur une base coopérative, en leur donnant toute la section à exploiter. Croyez-vous que, suivant cette méthode, le niveau de vie des colons serait supérieur et les frais seraient moindres que si nous essayions d'installer chaque colon sur un lot individuel?

Le TÉMOIN: Dans la mesure où cela pourrait se faire, je crois que les frais d'installation seraient réduits. Par exemple, si, au lieu d'acheter chacun une batteuse, ils pouvaient procéder suivant une méthode coopérative pour en acheter le nombre nécessaire au service de l'agglomération, ils réduiraient leurs frais; ils auraient chance de gagner raisonnablement leur vie. Je ne sais si les expériences faites au Canada depuis 30 ou 40 ans nous portent à conclure que nous pouvons fonder des agglomérations de ce genre d'ici un certain nombre d'années. Nous sommes si foncièrement individualistes. Nous commencerions à nous demander quel colon aurait sa récolte moissonnée la première.

Mme NIELSEN: Toute la récolte serait moissonnée. Chacun aurait une part de la récolte totale.

Le TÉMOIN: Je comprends votre idée. Au lieu de laisser à chacun son exploitation, vous auriez une agglomération coopérative?

Mme NIELSEN: Oui. Ne croyez-vous pas que, de cette manière, les colons pourraient concurrencer les grandes fermes mécanisées, qui peuvent appartenir à des particuliers, et gagner plus, pour eux-mêmes et pour leur famille, que si chacun exploitait son petit quart de section? Ce n'est qu'une idée, mais je voulais savoir si vous la trouvez pratique. Il reste à savoir si elle est applicable, mais il y a sûrement là une idée.

Le TÉMOIN: Il n'est pas douteux qu'elle offre des avantages, au point de vue de la réduction des frais d'installation et d'exploitation. Serait-il possible ou non d'offrir ce genre de vie aux anciens combattants, accepteraient-ils ce système de vie en communauté, je n'en sais rien.

M. Ross: (*Calgary-Est*): Nous avons un certain nombre d'établissements de ce genre, dans l'Ouest, parmi les adeptes de certaines religions.

Le TÉMOIN: Oui, les huttérites et les mennonites, par exemple.

M. Castleden:

D. Une grande partie du témoignage de M. Mackenzie devant le Comité a porté sur le marché domestique. Autour de 1930, nous avons vu le Canada produire une grande qualité d'aliments—de quoi bien vivre—et nombre de gens dans la misère. Les pomiculteurs produisaient beaucoup de fruits, que les cultivateurs de l'Ouest étaient incapables d'acheter, et les cultivateurs de l'Ouest produisaient du grain, sans pouvoir vendre leur orge même à 6 cents le boisseau, et ne pouvaient pas vendre leur bétail, dont la population du Canada avait grandement besoin. Il doit y avoir eu quelque grave lacune dans le système de répartition. Avez-vous quelque suggestion à offrir en vue de résoudre ce problème?—R. Je crois sage de nous rappeler ce qui s'est passé dans l'Ouest canadien, dans les années trente.

M. CASTLEDEN: Dans tout le Canada, je crois.

Le TÉMOIN: Oui, dans tout le Canada. D'abord, toute la structure des prix s'est effondrée dans le monde entier. Cet événement était grave en soi. Il fut encore aggravé, dans l'Ouest, par une sécheresse sans précédent. L'invasion des sauterelles s'est produite en même temps, de sorte que nous nous sommes trouvés dans une situation sans parallèle dans notre histoire. Notre système de répartition eut au moins ce mérite que nos bons amis de l'Ontario nous ont très gracieusement fourni des fruits et autres denrées, reçus dans l'Ouest avec beaucoup de reconnaissance. Mais je ne crois pas que l'ensemble de la catastrophe puisse être attribué à un système de répartition; il y eut une combinaison de faits échappant à tout contrôle. Un seul de ces faits eût été assez grave; mais ceux d'entre nous qui avions une petite récolte, grâce à un peu d'humidité, l'avons perdue lors de l'invasion des sauterelles; et ceux qui, malgré tout, obtinrent une récolte, ne purent la vendre à cause de la crise mondiale. Je ne connais pas de système de répartition, dans le sens habituel de cette expression, qui aurait pu obvier à cette combinaison de catastrophes.

M. CASTLEDEN: Mais il y a un autre angle à la question. La population de ces régions ne pouvait acheter les produits dont elle avait besoin. Il n'existait pas de marché pour les marchandises produites dans notre propre pays.

Le TÉMOIN: Oui. Si nous pouvons atteindre le but de notre restauration d'après-guerre, qui est de procurer à chacun la possibilité de gagner convenablement sa vie, et de maintenir le pouvoir d'achat, nous résoudrons ce problème dans une large mesure. Je ne sais quel sera notre degré de réussite; mais tel est notre but, à l'heure actuelle. Si vous voulez aller plus loin, je dirai que si le monde entier jouissait du niveau de vie prescrit par les experts en matière d'hygiène alimentaire, il n'y aurait plus de problème des marchés pour les produits agricoles.

M. BERTRAND: Vous frappez la tête du clou, là.

M. CASTLEDEN: Et nous revenons à la question du pouvoir d'achat. Qui fournira le pouvoir d'achat?

Le TÉMOIN: Je ne sais pas comment on peut fournir du pouvoir d'achat à la Chine ou aux Indes.

M. ROSS: (*Calgary-Est*): Si vous importez de l'huile d'Extrême-Orient, comme par le passé, cette huile coûtera dans les 3 ou 4 cents. Vous permettriez l'importation de cette huile produite par des gens vêtus d'un pagne, en concurrence avec l'huile produite par des Canadiens. Le résultat serait la mort de l'entreprise canadienne.

Le vice-président:

D. Voudriez-vous parler de l'industrie du sucre de betterave?—R. Nous avons de l'espoir. Je connais assez peu de chose de l'industrie du sucre de betterave au Manitoba. Avec une bonne température et de bonnes récoltes, permettant un revenu suffisant par acre, je crois que cette industrie marchera très bien au Manitoba.

M. MacNicol:

D. Avez-vous une ou deux usines qui fonctionnent actuellement?—R. Une, dans le Manitoba.

D. Il y en a une dans le sud du Manitoba, et je croyais qu'il avait été question d'en construire une autre dans le nord du Manitoba; cela n'a pas encore été fait?—R. Non, pas encore.

M. MACNICOL: J'avais d'autres questions à poser à M. MacKenzie, mais le temps qui nous reste ne sera pas suffisant pour discuter tous les sujets que je voudrais aborder.

Le VICE-PRÉSIDENT: Il nous reste encore dix minutes, monsieur MacNicol.

M. MACNICOL: Je crois que j'aurais besoin d'au moins quinze ou vingt minutes, et cela est impossible aujourd'hui. Les points à débattre fourniraient peut-être matière à toute une séance du Comité. Je voulais demander à M. MacKenzie de nous dire quels avantages retireraient probablement les ouvriers —car c'est bien là l'objet de notre Comité, donner de l'ouvrage—de l'électrification rurale, par exemple; et j'aurais aimé qu'il se prononce sur la main-d'œuvre qui serait employée si l'on procédait à la modernisation des maisons de cultivateurs et de leurs systèmes sanitaires, dont il a parlé la dernière fois; il y a aussi la question d'assurer une rétribution équitable à la main-d'œuvre agricole—mais ces discussions prendraient sans doute le temps d'une réunion tout entière.

Le TÉMOIN: Monsieur le président, je crois pouvoir dire quelques mots sur chacun de ces points au cours du peu de temps qui vous reste. Au sujet, d'abord, de l'électrification rurale; si, durant les dix prochaines années, nous pouvions étendre l'électrification rurale à 25 p. 100 des maisons des cultivateurs manitobains—si nous commençons par trouver la main-d'œuvre nécessaire pour construire les lignes requises pour l'électrification des fermes et, en outre, le matériel électrique voulu pour répondre aux besoins de ces maisons de ferme électrifiées, ce sera, à mon sens, suffisant pour justifier l'établissement au Manitoba d'une ou de deux usines employant beaucoup d'hommes—je ne saurais dire au juste combien. Si vous passez maintenant à la rénovation et à la modernisation des maisons de cultivateurs, il y a là des possibilités presque illimitées. Un autre problème est celui du travail manuel au sein même du foyer; car, pour répondre seulement à la demande d'appareils permettant de s'épargner du travail à la maison, les usines du Canada seraient obligées de produire durant une période de temps considérable. Mais ces projets ne peuvent se réaliser qu'avec l'aide du gouvernement.

M. CASTLEDEN: Encore une fois, n'y a-t-il pas là une question de pouvoir d'achat?

Le TÉMOIN: Oui.

M. MACNICOL: Le gouvernement serait obligé d'y pourvoir, comme on l'a dit; ce secours ne pourrait être accordé que sous forme de prêts à un taux d'intérêt peu élevé, et disons pour une période de 40 ans. Croyez-vous pratique un plan de ce genre?

Le TÉMOIN: Je répondrai seulement que, d'après moi, le gouvernement canadien rendrait là un service signalé à notre population agricole. Je voudrais que la chose s'accomplisse; et j'aime me rappeler qu'elle s'est faite autrefois, alors que le gouvernement du Canada fournissait, pour une période de vingt ans, des fonds qui étaient payés plus tard en vertu d'un plan d'amortissement. Je ne pense pas qu'il y ait beaucoup de difficulté à mettre à exécution un plan comme celui-là, et pourtant les conséquences d'ordre moral en seraient énormes.

M. MCDONALD (*Pontiac*): La tâche ne pourrait-elle pas être confiée au gouvernement provincial, comme on l'a fait en Ontario avec la commission hydroélectrique?

Le TÉMOIN: Peut-être, mais les provinces, restreintes dans leur pouvoir d'imposition, seraient probablement obligées d'emprunter à leur tour du fédéral.

M. MACNICOL: Et il y aurait là de quoi donner de l'ouvrage à des milliers d'hommes?

Le TÉMOIN: Il n'y a pas de limite au nombre d'hommes qui seraient employés; si une campagne nationale était lancée,—par exemple, pour repeindre à neuf les maisons des fermes des villages—je ne sais pas si les manufacturiers parviendraient jamais à répondre à la demande de peinture qui en résulterait, et des ouvriers seraient employés partout.

M. CASTLEDEN: Là encore, il faut du pouvoir d'achat.

Le TÉMOIN: On se procurerait l'argent de la même manière, par des avances du gouvernement fédéral remboursables au bout d'un certain nombre d'années.

M. MACNICOL: On a calculé, je crois, qu'une somme amortie à 2½ p. 100 se liquide en quarante ans.

M. CASTLEDEN: Un autre des problèmes abordés ce matin demande, je pense, d'être étudié un peu plus à fond: c'est celui de la dette. M. MacKenzie a signalé qu'il y a eu des années où les cultivateurs étaient accablés sous un double fardeau: en premier lieu, ils ne retiraient aucun profit de leur travail, et ils, s'étaient aussi chargés du fardeau de l'intérêt composé sur leur dette garantie. Le problème n'est pas sans causer, à l'heure actuelle, une vive inquiétude; peut-être, d'ici à la fin de la session, cette Chambre aura-t-elle trouvé un moyen de légiférer pour conserver sa ferme au cultivateur, en dépit de la dette presque inextinguible dont il est grevé aujourd'hui? Qui proposera une solution équitable au problème? Qui trouvera une manière de venir en aide au cultivateur accablé sous le poids d'un pareil fardeau? Plusieurs jugent sans issue cette situation; plus tôt on aura abandonné la partie, mieux ce sera, disent-ils—plusieurs sont sur le point de céder leur terre, s'ils ne l'ont pas déjà fait, comme c'est, je pense, le cas dans certains districts de la Saskatchewan, où un nombre considérable de cultivateurs ont quitté la ferme.

Le TÉMOIN: La question du crédit agricole est une question capitale et présente de sérieuses difficultés. Il s'agit d'abord de faire face au fardeau des dettes accumulées qui ont été imposées au cultivateur d'une façon arbitraire et dont il n'est aucunement responsable. Il y a ensuite le problème du crédit à long terme; et, en troisième lieu, celui du capital d'exploitation. Je ne crois pas pouvoir en dire plus long pour moment; à mon avis, il est essentiel que chaque dette contractée cadre avec la productivité de la terre qui lui sert de garantie et soit rajustée en conséquence. Il reste maintenant à trouver les moyens de procéder de cette façon. Mais il faut, je pense, admettre que, peut-être, certains cultivateurs gagneraient mieux leur vie s'ils avaient la chance de s'établir ailleurs

que sur la terre. Impossible, d'après moi, de nier que tout cultivateur ne fait pas nécessairement un succès de son entreprise; je veux dire qu'il y a certains cultivateurs, tout comme il y a certains hommes d'affaires et certains ouvriers, absolument dépourvus d'aptitudes financières. Je songe justement à tel jeune homme de ma connaissance qui a été excellemment établi sur une ferme par son père, mais qui n'avait aucune expérience dans les affaires; en huit ans, ce jeune homme avait accumulé sur sa demi-section $10,000 de dette, principalement parce qu'il ne pouvait voir un pur-sang belge sans l'acheter; il faisait un billet et avait peut-être, en donnant son billet, l'impression de payer vraiment le cheval. Je veux dire qu'aucun système de crédit ne saurait remédier à cette situation; il faut faire plus. Et je pense que l'un des remèdes tout désignés, même au point de vue du crédit, serait que l'Etat se charge d'initier les cultivateurs à la partie financière de l'agriculture.

Quelques DÉPUTÉS: Très bien.

Le TÉMOIN: Je ne veux en rien déprécier cette nouvelle attitude, mais nous insistons de plus en plus sur la partie financière de l'agriculture. Le moment est, je pense, venu pour les cultivateurs de faire suivre à leurs fils un cours commercial à l'université, et il faut que nous trouvions le moyen d'initier les fils de familles agricoles à la science des affaires; ainsi, ces jeunes gens seront mieux en mesure de bâcler toutes les opérations financières qui les concernent comme cultivateurs.

M. McDONALD (*Pontiac*): Au sujet du crédit agricole, il sera peut-être intéressant pour le Comité de savoir que, dans un récent exposé budgétaire, le trésorier de la province de Québec a donné des chiffres sur les opérations de la commission du prêt agricole dans cette province. Le commission, établie il y a trois ou quatre ans, avait, dit-il, depuis le moment de sa fondation jusqu'au 31 décembre 1942, accordé 20,000 prêts, dont 33 seulement marquaient un retard dans le paiement des intérêts.

M. MacNICOL: Vous parlez là de la province de Québec?

M. McDONALD (*Pontiac*): Oui, de la province de Québec.

Le TÉMOIN: Ce que vous dites est remarquable.

M. McDONALD (*Pontiac*): Voilà une province qui a cherché à venir en aide aux cultivateurs en adoptant des lois à cet effet, et en l'occurrence par l'établissement de la commission du prêt agricole; et, encore une fois, d'après la déclaration du trésorier provincial à la Législature, 33 seulement sur un nombre de 20,000 emprunts accordés n'étaient pas encore complètement liquidés à la date du rapport, et le trésorier ajoutait que plusieurs avaient été rajustés depuis.

Le VICE-PRÉSIDENT: Quel est le taux d'intérêt en vigueur?

M. McDONALD (*Pontiac*): Je pense que c'est trois pour cent.

Le VICE-PRÉSIDENT: C'est là le taux prélevé par la commission du prêt agricole de la province de Québec?

M. McDONALD (*Pontiac*): Oui.

M. MATTHEWS: Monsieur le président, avant que nous levions cette séance, je voudrais remercier, au nom du Comité, le témoin d'avoir bien voulu assister à notre deuxième réunion. Des personnages venus de l'Est et de l'Ouest ont comparu devant nous, et chacun a discuté des points intéressant sa région particulière. Mais je crois pouvoir affirmer que tout le mémoire de M. MacKenzie avait un caractère vraiment national. M. MacKenzie n'a favorisé ni l'Est ni l'Ouest. Il plaide la cause du Canada tout entier. Je connais depuis longtemps M. MacKenzie. Je pourrais presque ajouter que j'ai vu M. MacKenzie courir en salopettes, lorsqu'il était enfant. Je l'ai entendu plusieurs fois prendre la parole, mais il ne consent à se lever que lorsqu'il connaît bien les questions dont il va parler. Nous pouvons être assurés que M. MacKenzie ne traite que les sujets

qu'il possède à fond. Je ne puis résister au désir de déclarer qu'après avoir eu le privilège de recueillir le témoignage de tant de personnages réputés, les membres de notre Comité ont été doublement favorisés, si l'on compare cette série de réunions ainsi que le trésor des renseignements obtenus, avec quelques-unes des séances auxquelles nous sommes forcés d'assister à la Chambre des communes. Monsieur le président, je pense que tous les membres du Comité se joignent chaleureusement à moi pour offrir leurs sincères remerciements à M. MacKenzie, qui a bien voulu être des nôtres en cette occasion.

M. MACNICOL: Et si M. MacKenzie se trouve plus tard à Ottawa, nous serons heureux de l'écouter encore une fois.

Le VICE-PRÉSIDENT: Les applaudissements reçus témoignent, monsieur MacKenzie, de l'appréciation des membres du Comité. Nous vous sommes en effet profondément reconnaissants de nous avoir fait bénéficier de votre temps et de votre savoir. Nous nous réunirons de nouveau dans cette salle demain, à onze heures.

Le Comité s'ajourne à 1.05 de l'après-midi, pour se réunir de nouveau le vendredi 28 mai 1943, à 11 heures du matin.

SESSION DE 1943

CHAMBRE DES COMMUNES

COMITÉ SPÉCIAL

DE LA

RESTAURATION ET DU RÉTABLISSEMENT

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule N° 18

SÉANCE DU VENDREDI 28 MAI 1943

TÉMOINS:

M. R. R. Jellett, président; M. P. A. McFarlane, président du comité exécutif; M. D. L. Morrell, secrétaire; et MM. C. Huggett, P. S. Fisher, D. G. MacKenzie, W. D. Jones, V. R. Smith, H. C. Hayes, directeurs de la Chambre de commerce du Canada.

M. Robert A. Bryce, président de la *Macassa Mines, Limited.*

M. C. E. Gravel.

M. D. P. Cruickshank, président de la *Steel Equipment Co., Ltd.*

OTTAWA
EDMOND CLOUTIER
IMPRIMEUR DE SA TRÈS EXCELLENTE MAJESTÉ LE ROI
1943

PROCÈS-VERBAL

Le VENDREDI 28 mai 1943.

Le Comité spécial de la restauration et du rétablissement se réunit à 11 heures du matin, sous la présidence de M. J. G. Turgeon.

Présents: MM. Authier, Bence, Bertrand (*Prescott*), Castleden, Eudes, Ferron, Gillis, Jean, Mackenzie (*Vancouver-centre*), MacNicol, Marshall, Martin, Matthews, Nielsen (*Mme*), Poirier, Quelch, Sanderson, Turgeon—18.

Sont aussi présents: M. R. R. Jellett, président, M. P. A. McFarlane, président du comité exécutif, et M. D. L. Morrell, secrétaire, de la Chambre de commerce du Canada; M. C. Huggett, président de la Canadian Industries, Limited; M. P. S. Fisher, vice-président de la Southam Company, Limited; M. D. G. MacKenzie, commissaire en chef de la Commission des grains; M. W. D. Jones, président du conseil d'administration de l'International Business Machines; M. V. R. Smith, gérant général de la Confederation Life Association; M. H. C. Hayes, de la McDonald, Currie and Company; M. Robert A. Bryce, président de la Macassa Mines, Limited; M. C. E. Gravel; M. D. P. Cruickshank, président de la Steel Equipment Company, Limited.

M. McFarlane et Morrell lisent les parties 1 à 5, inclusivement, du rapport présenté par la Chambre de commerce du Canada, et on les interroge à ce propos, ainsi que les autres membres de la délégation.

Sur la proposition de M. McFarlane, il est décidé que la Chambre de commerce fera brièvement enquête pour déterminer quel nombre d'hommes l'industrie sera probablement capable d'employer parmi les soldats démobilisés et les ouvriers essentiels lors de la période de transition de l'économie de guerre à une économie de paix, et que la délégation sera invitée à faire rapport au Comité à cet effet.

M. McFarlane dépose un opuscule intitulé: "The Problem of Unemployment" (le Problème du chômage).

A 1 heure de l'après-midi, le Comité s'ajourne pour se réunir de nouveau le mercredi 2 juin 1943, à 11 heures du matin.

Le secrétaire suppléant du Comité,
A. L. BURGESS.

TÉMOIGNAGES

CHAMBRE DES COMMUNES,

Le 28 mai 1943.

Le Comité spécial de la restauration et du rétablissement se réunit aujourd'hui à 11 heures du matin, sous la présidence de M. J. G. Turgeon.

Le PRÉSIDENT: Mesdames et messieurs, nous avons le quorum et nous allons commencer.

La Canadian Chamber of Commerce, qui siège parmi nous ce matin, a accompli un travail considérable pour préparer la mémoire présenté à notre Comité. Nous avons eu ce mémoire plusieurs jours à l'avance, et nous entendrons tout à l'heure en détail ce que les représentants de la Chambre de commerce ont à nous dire. Le mémoire sera lu par M. McFarlane et M. Morrell; je pense que les orateurs alterneront pour se reposer. Ensuite, réponse aux questions soulevées par les différents points de l'exposé sera faite par les différents délégués de la Chambre de commerce; j'ai pensé qu'il serait bon de ne pas interrompre l'orateur, mais d'attendre à la fin de chaque partie pour poser les questions qui s'y rapportent.

Nous avons aussi parmi nous, aujourd'hui, des membres du Comité du Sénat sur la restauration et la sécurité sociale, et tous mes collègues se réjouissent avec moi de la présence de M. le sénateur Lambert, président du Comité du Sénat, et de plusieurs autres membres de ce Comité. L'honorable M. Mackenzie, ministre des Pensions et de la Santé nationale, nous fait aussi l'honneur d'être présent et de témoigner beaucoup d'intérêt à notre comité.

Je tiens à expliquer à M. Jellett président de la Chambre de commerce, et à ceux de ses collègues qui l'accompagnent, l'absence de plusieurs de nos membres; plus de cinquante députés sont en mission à Détroit, où ils doivent visiter certaines usines de guerre.

Je prierais maintenant M. Jellett de vouloir bien ouvrir la série des discours en nous lisant la lettre d'introduction.

M. R. P. JELLETT est appelé.

Le TÉMOIN: Honorables messieurs, au nom du conseil national d'administration de la Chambre de commerce du Canada, nous avons l'honneur de vous présenter le mémoire suivant. Nous voulons profiter de l'occasion pour remercier vos comités de l'intérêt qu'ils ont témoigné au sujet des importants problèmes de la restauration d'après-guerre, et aussi pour leur dire notre gratitude d'avoir été invités à prendre part à leurs délibérations.

La Chambre de commerce, dans son essence, est une association volontaire de quelque cent cinquante chambres de commerce disséminées aux quatre coins des provinces du dominion. En font aussi partie un certain nombre de grandes associations industrielles et plus de quatre cents entreprises commerciales dont les opérations ont, en majeure partie, un caractère national. On comprend alors que l'importante partie de notre économie représentée par cette chambre ne peut pas ne pas jouer un rôle de premier plan dans la restauration de la vie civile.

En appliquant ses énergies et ses connaissances aux problèmes de l'avenir, la Chambre de commerce a lancé parmi les chambres locales qui en font partie un programme d'étude et d'action les encourageant à établir dans leurs centres

respectifs des comités de la restauration d'après-guerre. En outre, la Chambre de commerce ne manquera pas de chercher d'autres moyens de préparation coordonnée, tels que l'établissement, par exemple, de contacts directs avec les grandes associations industrielles et les grandes corporations nationales. Ce programme n'est tout de même pas encore élaboré au point de rendre possible une synthèse des projets économiques à l'étude. Et pourtant, en recevant votre invitation à comparaître devant vos Comités, les directeurs ont décidé de résumer leurs vues sur les principes qui devraient gouverner notre économie d'après-guerre. Nous supposons que vos séances reprendront plus tard et que la Chambre de commerce aura alors l'occasion de compléter et d'amplifier le présent mémoire, à la lumière des circonstances nouvelles et des opinions exprimées par ses membres.

Respectueusement soumis,

R. P. JELLETT,
Président.

P. O. McFARLANE,
Président du comité exécutif.

D. F. MORRELL,
Secrétaire.

Le PRÉSIDENT: M. Morrell va donc nous donner maintenant lecture du mémoire principal. Tenez-vous à ce que le sommaire soit lu, ou sera-t-il considéré comme lu?

M. MACNICOL: Je proposerais qu'il soit considéré comme lu et que nous entendions tout de suite la IIe partie du mémoire, à la page 4; ensuite, nous pourrons poser les questions voulues sur cette IIe partie aussitôt que M. Morrell en aura terminé la lecture.

Le PRÉSIDENT: Puisque tel est le désir du Comité, nous prierons M. Morrell de vouloir bien lire immédiatement la deuxième partie du mémoire. Tout ce qui précède cette partie sera inclus dans le témoignage recueilli ce matin par notre Comité, et sera considéré comme lu.

SOMMAIRE

Le présent mémoire repose sur six principes fondamentaux

(*a*) Nous reconnaissons que le Canada a toujours vécu de son commerce —c'est-à-dire que nous vendons à l'étranger certaines denrées que nous produisons en plus de ce dont nous avons besoin, et qu'en retour nous achetons d'autres denrées de l'étranger.

(*b*) Or ce n'est qu'en rétablissant un commerce extérieur opérant de la sorte que nous parviendrons à équilibrer notre économie d'après-guerre. Autrement, nous pourrions nous voir forcés à liquider, en tout ou en partie, quelques-unes de nos industries d'exportation. Notre premier objectif doit donc être de créer, de concert avec nos alliés, un nouveau marché mondial.

(*c*) Si nous ne réussissons pas à créer un nouveau marché mondial, nous ne pouvons espérer donner au peuple canadien la libération de la crainte et des privations. Or c'est là notre objectif pour l'après-guerre.

(*d*) Pour atteindre cet objectif, il faudra que nous produisions en quantité maximum les biens utiles à la vie. Des considérations pratiques doivent assigner leur tâche respective à l'Etat et aux initiatives privées. Pour jouer leur rôle

indispensable, les entreprises commerciales auront besoin d'une grande mesure de liberté.

(*e*) La maladie, le chômage, l'ignorance et les conflits industriels: autant de maux qu'il faudra bannir. Nous devrons extirper les causes de ces maux, au lieu de recourir à des remèdes de rapiéçage.

(*f*) Notre but dans toutes ces réformes doit être de produire une génération de femmes et d'hommes supérieurs. Pour la santé, l'intelligence et l'initiative, le Canadien devra n'être inférieur à aucune autre race de l'humanité.

Le mémoire propose donc

1. Certaines mesures destinées à hausser directement nos standards humains:
   - (i) Amélioration des conditions de logement de la population;
   - (ii) Relèvement des normes d'alimentation, surtout chez la jeunesse;
   - (iii) Facilitation des études pour les enfants et les adultes;
   - (iv) Prévention du chômage des masses;
   - (v) Assurancse, sur un plan national, contre les malheurs auxquels on ne saurait échapper complètement.
2. Certaines mesures destinées à développer l'agriculture au Canada:
   - (i) Elaboration de plans pour l'écoulement de nos denrées alimentaires sur le marché mondial de l'après-guerre;
   - (ii) Campagnes pour stimuler la demande d'aliments "de protection" au Canada;
   - (iii) Encouragement à la production de matières synthétiques à base de produits agricoles;
   - (iv) Mesures ayant pour but la conservation de l'eau et du sol ainsi que la conservation des forêts; en outre, relevé de tous les sols du pays;
   - (v) Etablissement, à l'occasion du relevé des sols, de nouveaux centres d'expérimentation et de recherches;
   - (vi) Expansion de l'enseignement agricole et formation professionnelle des jeunes gens doués pour l'agriculture;
   - (vii) Elaboration de plans de colonisation pour l'avenir, sur une base locale.
3. Certaines mesures destinées à améliorer l'industrie au Canada:
   - (i) Elaboration de projets pour la stabilisation temporaire du travail, immédiatement après la guerre, grâce aux mesures suivantes:
     - (*a*) dépenses de l'Etat pour travaux publics, préservation des ressources naturelles et urbanisme; et
     - (*b*) mesures en vue d'améliorer les conditions de logement;
   - (ii) Elaboration de projets pour la stabilisation à long terme de travail —principalement par le maintien, à un taux constant si possible, des immobilisations de capital particulier; et aussi par des apports de fonds publics et des plans monétaires spéciaux;
   - (iii) Suppression graduelle, et le plus rapide possible, des restrictions imposées, au Canada, sur la production et l'écoulement des denrées;
   - (iv) Etablissement de relations plus amicales entre les patrons et les ouvriers, y compris
     - (*a*) par des plans réfléchis visant à accroître les intérêts des travailleurs dans la production—au moyen, par exemple, de l'institution un peu partout de conseils des travaux et de comités de production; et

(*b*) par l'établissement d'un code national du travail, qui fera loi dans les relations entre la direction et les associations ouvrières;

(v) Découverte, à l'étranger, de nouveaux marchés pour les produits des industries canadiennes ayant pris de l'importance au cours de la guerre et capables de répondre aussi aux besoins du temps de paix.

Le mémoire se termine par une proposition à l'effet que le tarif canadien et la structure de l'imposition dans son ensemble soient complètement remis à l'étude. Un examen comme celui-là aurait pour but de déceler et de supprimer les anomalies qui, autrement, pourraient nous empêcher d'atteindre les objectifs que le Canada s'est fixé pour l'après-guerre.

Le conseil national d'administration de la Chambre de commerce du Canada est heureux d'avoir l'occasion de faire connaître à l'assemblée conjointe des Comités parlementaires de la restauration, du rétablissement économique et de la sécurité sociale de ses propres délibérations sur cette série de problèmes.

Son rapport porte sur le Canada. Les problèmes étudiés sont des problèmes canadiens. Nous n'avons pas moins essayé de les considérer et de les résoudre à la lumière des buts avoués que se sont fixés d'un commun accord nos Nations unies.

I. Objectifs acceptés

Les quatre libertés

1. Déclarée d'abord comme une lutte pour la survivance, la guerre actuelle, terrible entre toutes, a été imposée aux peuples épris de liberté par des hommes dont le but bien arrêté est de détruire la liberté.

Les amis de la liberté ont commencé par se défendre, sans trop réfléchir d'abord sur le vrai sens du mot "liberté". Mais il n'en a pas été longtemps ainsi. Même pendant que nous menions effectivement la lutte, nous en sommes graduellement venus à définir et à préciser d'un commun accord la conception de la liberté qui (nous osons l'espérer) est la meilleure base de tous les projets de restauration de l'après-guerre.

Nous avons fini par saisir, en leur qualité de buts distincts, mais inséparables, de l'humanité, la notion des quatre libertés énoncées par M. Roosevelt: (i) la liberté de parole, (ii) la liberté de religion, (iii) la libération des privations, et (iv) la libération de la crainte. Aucune de ces libertés n'est négative. Aucune ne peut être obtenue si l'on se contente de repousser les assauts qui lui sont livrés de l'extérieur de nos frontières. C'est là une série de buts positifs; et pourtant nulle part, pas même en Grande-Bretagne, dans les colonies britanniques ou aux Etats-Unis, un peuple n'a jamais joui dans leur plénitude de ces quatre libertés.

Loin de nous, par conséquent, l'intention de restaurer les conditions de l'avant-guerre. Nous visons plutôt à améliorer les conditions d'existence de l'humanité tout entière.

Il faut viser à l'abondance

2. Le dix-neuvième siècle n'a accordé, en général, que peu d'attention à la troisième des quatre libertés. Ce n'est que dernièrement que les peuples et leurs gouvernements semblent, d'un commun accord, avoir résolu d'instaurer la libération des privations et la crainte des privations. Personne ne niera que les efforts faits jusqu'ici à cette fin ont donné peu de résultats. Les privations et la crainte des privations étaient l'apanage d'un grand nombre durant les dix années qui ont précédé le mois de septembre 1939.

Pour que ces nuages ne puissent jamais s'amonceler de nouveau à l'horizon canadien, on a formulé récemment deux propositions: d'abord, qu'un plan

national de sécurité sociale soit dressé dès maintenant et appliqué le plus tôt possible; ensuite, que des mesures soient prises pour assurer, en temps de paix, du travail à tous.*

Nous osons faire une remarque d'ordre général sur ces deux propositions. Afin de retirer, en tant que nation, les avantages que nous pouvons attendre des projets à l'étude, il faut en même temps ne rien négliger pour accélérer le plus possible, au Canada, la production des biens utiles à la vie. Car notre revenu collectif, les moyens d'existence de la population canadienne, ne sont autre chose que le résultat de nos efforts communs. Nous consommons nous-mêmes la plupart de nos produits. Une portion importante du tout est échangée, avec avantage mutuel, contre les produits des autres pays; mais, tout compte fait, notre revenu est limité, au Canada, par notre pouvoir de production.

Si nous ne pouvons produire en abondance les biens utiles à la vie, des propositions comme celles qui précèdent ne signifieront jamais autre chose que le partage de la pauvreté.

En face d'un monde démoralisé

3. On pourrait croire que si, au Canada, on fait un réel effort pour empêcher la recrudescence du chômage en masse, la production en abondance des biens utiles à la vie ne manquera pas de s'ensuivre. Cependant, dans l'état de choses chaotique auquel nous aurons à faire face à l'étranger, dès la fin de la guerre, il y a pour nous une menace aussi bien qu'un défi.

Depuis l'époque même de Champlain, nous dépendons en effet de l'étranger pour l'écoulement, à des conditions satisfaisantes, des produits que nous ne pouvons consommer totalement à l'intérieur de nos frontières. Chaque fois que nous n'avons pu écouler à l'étranger ces produits à des conditions satisfaisantes, l'industrie canadienne tout entière en a souffert, et toute notre activité financière en a éprouvé un ralentissement; ce n'est que lorsque la demande de nos produits à l'étranger augmentait que le Canada parvenait à recouvrer sa prospérité.

En portant nos regards vers l'avenir, nous ne pouvons être sûrs, comme par le passé, de trouver à l'étranger des marchés satisfaisants pour nos exportations. Et l'un de nos premiers objectifs doit être de trouver ces marchés.

Pendant que, au Canada, nous nous efforcerons de prévenir le chômage en masse, dans le reste de l'univers, les peuples seront plus épuisés et plus démora-

---

* Cette expression est d'usage si fréquent dans les discussions politiques du jour, et on l'emploie si mal à propos, qu'il est devenu dangereux de s'en servir. Les passages suivants pourront être utiles à son interprétation:

Dans l'*Economist*, du 3 octobre 1942: "Que veut dire, en termes du temps de paix, le travail pour tous? Le travail pour tous n'implique pas la disparition complète du chômage. Dans son sens ordinaire, il est tout à fait compatible avec la continuation d'"un minimum normal de chômage", c'est-à-dire d'hommes et de femmes qui changent d'emploi et reçoivent dans l'intervalle, pour une ou deux semaines, une indemnité (de l'assurance-chômage). Il est en effet de première importance, pour l'élasticité de notre économie nationale, que la main-d'œuvre reste relativement mobile, et ce n'est pas partout que l'on peut changer d'emploi du jour au lendemain. Le travail pour tous est aussi compatible avec un certain degré de chômage saisonnier".

Dans "*The Problem of Unemployment*" publication de la Lever Brothers Limited, avril 1943:

"Une idée trop répandue interprète l'expression "travail pour tous" comme signifiant que tous les ouvriers travaillent toute la journée tous les jours de l'année, et que, entendu dans ce sens, le travail pour tous est l'état idéal à atteindre. Outre qu'une situation comme celle-là est loin d'être normale et n'a nullement caractérisé les époques les plus heureuses de l'histoire des classes ouvrières, il serait impossible de maintenir sans cesse la vie économique à ce niveau extraordinaire d'activité. C'est là une apogée que l'on n'atteint qu'aux heures de la plus grande prospérité, ou en temps de guerre. L'État, qui cherche à régulariser la vie économique, ne devrait jamais essayer de la maintenir à ce rythme accéléré. La machine sociale ne saurait, mieux qu'aucune autre machine, supporter cette tension continuelle Régulariser veut dire rendre une situation plus ou moins durable—abstraction faite des interruptions inévitables,—et cette régularisation n'est possible que lorsque la productivité, tant en hommes qu'en matériel, dispose de certaines réserves".

En d'autres termes, le travail pour tous veut vraiment dire *la prévention du chômage en masse*.

lisés qu'ils ne l'ont été depuis un millénaire. Nous aurons devant nous la tâche de la restauration—recréer les institutions et les marchés, en même temps que reconstruire les villes démolies, les chemins de fer et le tonnage maritime—tâche onéreuse comme il n'en a jamais incombé à nos prédécesseurs. Cette tâche, nous la partagerons avec les autres pays, sachant que du succès ou de la faillite de l'effort commun dépendra directement notre propre bien-être.

Bref, nous ne pouvons maintenant prévoir les privations qui nous attendent au Canada, non seulement d'ici à la fin de la guerre, mais aussi après la signature de la paix. Nous savons seulement que notre peuple sera éprouvé jusqu'à la limite de son endurance.

On comprend ainsi qu'aujourd'hui, la santé physique et morale soit devenue plus indispensable à notre peuple qu'autrefois, alors que les bases de notre civilisation commune n'avaient pas encore été dangereusement ébranlées.

Il s'ensuit aussi qu'il faudra à tout prix développer l'initiative privée et encourager les entreprises particulières. Impossible de rejeter sur cette abstraction mystérieuse qu'est l'Etat les responsabilité qui nous incomberont à chacun. Car l'Etat n'est rien d'autre que nous tous en tant que collectivité; l'Etat ne dispose que des ressources que nous pouvons nous-mêmes mettre à sa disposition.

Les responsabilités de l'Etat—c'est-à-dire, les nôtres, en tant que collectivité—seront énormes, de toute façon. Et à moins que l'initiative privée ne soit encouragée et laissée libre, nous ne pouvons espérer ni alléger le fardeau de l'Etat, ni mener à bien les tâches qui nous incombent.

M. Morrell est appelé.

M. Morrell:

II. Sphères d'action de l'Etat et de l'initiative privée

Deux domaines d'activité

4. A la lumière de ces principes d'ordre général, nous osons maintenant soumettre à vos Comités conjoints un certain nombre de propositions.

Ces propositions porteront sur l'action collective, chaque fois qu'elle paraît avantageuse; et aussi, sur le rôle que doit jouer dans les affaires l'initiative privée si le peuple canadien veut atteindre les objectifs qu'il s'est fixés.

En soumettant ces propositions (et particulièrement celles qui invoquent l'action collective comme remède à certains problèmes), nous avons cru bon de passer sous silence les questions d'ordre constitutionnel qu'elles pourraient soulever. Car, sous un régime fédéral, il reste toujours, lorsque l'on propose de recourir à l'action collective, à décider de quelle autorité cette action relèvera.

En ce qui a trait directement au Canada, la difficulté est encore plus grande du fait que, selon toute probabilité, l'Acte de l'Amérique britannique du Nord sera, au moins en partie, revisé à la fin de la présente guerre. Nous ne pouvons prévoir les modifications qui y seront faites. Dans ce mémoire, par conséquent, tout en maintenant la distinction fondamentale entre l'initiative collective, ou de l'Etat, et l'initiative privée, nous n'entendrons d'ordinaire, à l'avenir, que l'activité qui, à notre avis, appartient en propre à l'Etat. Règle générale, nous emploierons à ce propos les mots "Etat", ou "gouvernement" sans distinguer entre les deux questions suivantes, à savoir: Dans tel cas particulier, est-ce le gouvernement fédéral, ou les gouvernements provinciaux, ou bien les conseils municipaux qui sont concernés?—et (quand l'action collective implique une collaboration de gouvernements): Quelles mesures faudrait-il prendre pour faire agir de concert les différentes autorités gouvernementales intéressées?

D'autres trancheront ces difficultés; et le fait de ne pas nous en occuper simplifiera notre tâche.

Travail d'équipe contre le besoin

5. En abordant la question de circonscrire les sphères d'action respectives de l'Etat et de l'initiative privée, nous procédons d'une façon aussi pratique que possible.

De toute évidence, le peuple canadien est remarquablement d'accord sur les grands buts qu'il s'est fixé. La définition de ces buts ne soulèvera aucune controverse. En tête, peut-être, de tous les objectifs, figure celui-ci: qu'il faut échapper au besoin, et à la crainte que nous avons du besoin.

Mais là où l'on n'est plus du tout d'accord, c'est sur les moyens d'atteindre cet objectif; les uns voient dans l'Etat le principal agent du succès; les autres refoulent ses fonctions dans des limites assez étroites.

Nous ne croyons pas qu'il soit possible de partir, comme plusieurs ont voulu le faire, de principes abstraits pour trancher la question. Aucune grande théorie n'est en cause. Mais nul doute qu'en définitive une décision ne saurait être prise au sujet des champs respectifs d'action de l'Etat et de l'initiative privée sans adopter une espèce de compromis entre les vues bien déterminées des parties adverses.

Nous n'avons cherché qu'à découvrir quels apports respectifs le gouvernement et l'initiative privée doivent faire pour que soit fructueuse telle méthode particulière à laquelle on aura recours; en d'autres termes, quels apports respctifs sont nécessaires pour que cette méthode n'aboutisse pas à un échec. Reconnaissant dès le début qu'entre tous les objectifs de premier plan, aucun n'a plus d'importance que la prévention du chômage en masse, nous avons jugé opportun de discuter brièvement les relations de l'initiative collective et de l'initiative privée dans leurs rapports à cet objectif.

A notre sens, ni l'Etat, ni l'initiative privée pris isolément ne peuvent aboutir aux résultats désirés—ces résultats ne peuvent être obtenus sans un agencement harmonieux et systématique du gouvernement et de l'initiative privée. Cependant, nous sommes aussi d'avis qu'en définitive la tâche la plus importante incombera encore à l'initiative privée; et pour l'initiative privée, nous réclamons par conséquent une vaste libération. En tirant des plans d'embauchage pour l'après-guerre, l'initiative privée est grièvement infirmée du fait qu'elle ne peut prévoir les restrictions qui, peut-être, la tiendront encore en échec lorsqu'il faudra que la production, détournée de l'armement, recommence à répondre aux besoins du temps de paix.

Trois étapes de l'après-guerre

6. Nous voyons trois aspects principaux au problème du chômage:

Réadaptation

(*a*) Pour le temps que durera la démobilisation, alors que trois quarts de million, peut-être, de Canadiens rentreront des services armés dans la vie civile, et que, peut-être, un nombre plus grand encore d'ouvriers de guerre et de jeunes gens à la recherche d'un emploi pour la première fois voudront trouver de l'ouvrage dans la production des denrées de consommation civile, l'industrie canadienne ne saurait fournir immédiatement et d'elle-même le travail requis, pour la raison fort évidente qu'un vaste réoutillage devra nécessairement précéder le retour des usines, actuellement converties en arsenaux, à la production du temps de paix. Pour le temps que durera cette réinstallation (qui pourrait bien s'effectuer plus rapidement qu'on ne le croit en certains milieux), c'est l'Etat qui aura le devoir très onéreux et inéluctable de voir au bien-être des ouvriers canadiens.

Nous soumettons donc, à ce propos, quatre propositions:

Travaux publics

(i) que l'Etat se prépare dès maintenant, pour les exécuter dès la démobilisation, à entreprendre certains travaux publics permanents, qui procureront pour un temps de l'emploi à notre population (y compris la construction d'aérodromes, de ponts et de routes, l'élimination des passages à niveau, l'érection d'hôpitaux, d'édifices publics, d'écoles et de centres récréatifs);

Urbanisme et amélioration du logement

(ii) que l'Etat prenne les moyens (y compris un changement dans les méthodes d'imposition locale, si c'est nécessaire) d'encourager les autorités municipales à élaborer des projets d'urbanisme et, de concert avec l'initiative privée, à améliorer les conditions de logement—en conséquence de quoi (comme on l'a fait en grand en Angleterre à partir de 1932), une importante partie de la population pourra espérer se trouver du travail, et du travail stable; et

Plans à long terme pour la préservation de nos ressources naturelles

(iii) que le gouvernement se prépare aussi dès maintenant à lancer certains projets pour la préservation de notre sol et de nos ressources hydroélectriques—ce sont là les préliminaires d'une entreprise qui, comme moyen de sauvegarder notre héritage naturel, a besoin d'être élaboré longtemps à l'avance et qui, impliquant des tâches telles que l'administration forestière sur une grande échelle, emploiera en permanence un bon nombre de gens.

Coordination des moyens de transport

(iv) que le gouvernement entreprenne immédiatement de coordonner au Canada tous les moyens de transport; puisque ce n'est que par l'agencement effectif des communications par eau, par chemins de fer, par routes et par air que nous atteindrons les meilleurs résultats au point de vue de la distribution transcontinentale et transocéanique des marchandises—et au minimum de frais; et que, en plus des travaux qui s'imposent à cet effet (comme la construction de grands autostrades, par exemple), il faut procéder à toute revision nécessaire de l'Acte de l'Amérique britannique du Nord.

Nos intérêts sur les marchés mondiaux

(*b*) Pour recréer, au cours des préliminaires de la paix, un marché mondial capable de recevoir les exportations de pays comme le nôtre (et la prévention en permanence d'une recrudescence du chômage en masse au Canada dépend pour une large part du succès de cet effort), il faut que les gouvernements des Nations unies, agissant de concert, se lancent dans une politique internationale hardie et de grande envergure.

Le sort d'aucun pays n'est plus lié que le nôtre au succès des plans qui seront élaborés à cette fin. Car, à défaut de pouvoir rétablir un marché mondial, nous subirons par contre-coup au Canada un dangereux déséquilibre. Les provinces des Prairies surtout se trouveront appauvries; et nous aurons peut-être à réorganiser à grands frais et de façon radicale l'économie canadienne tout entière, ce qui ne saurait s'accomplir qu'au cours de longues années. Voilà une autre des tâches qui incombent manifestement à l'Etat; et du succès de cette tâche dépendra en grande partie le succès ou la faillite de toutes nos tentatives dans le domaine de l'économie domestique.

La prévention du chômage, problème de l'industrie

(*c*) Mais, à tout prendre, (une fois que nous aurons échangé nos armes pour des outils et à condition que nous puissions encore écouler à l'étranger nos denrées agricoles, forestières, poissonnières et minières), la prévention du chômage en masse incombera pour une large part aux industriels.

A chaque crise de notre histoire, le chômage et la misère résultant du chômage se logeaient et se faisaient le plus cruellement sentir dans un nombre limité d'occupations professionnelles.

Aux époques de transition entre la prospérité et la dépression, celles de nos industries qui produisent pour la consommation immédiate ne subissent pas, en règle générale, des oscillations très remarquables.

C'est dans les industries des denrées impérissables, et surtout de l'outillage, que le contre-coup des crises se fait le plus douloureusement sentir: les industries du fer, de l'acier et des métaux non ferreux, la production des camions et des automobiles, et peut-être, en tête de toutes les autres, les industries du bâtiment.

Les tentatives du gouvernement pour remédier au chômage dans ces industries par des travaux publics coûtent toujours très cher; il est difficile de tirer des plans à l'avance; et, en outre, on sait d'expérience, au Canada aussi bien qu'aux Etats-Unis, que les ressources dont dispose le gouvernement n'y suffisent pas. (Même à l'époque des plus fortes dépenses du New Deal par exemple, il y avait encore des millions de personnes sans travail aux Etats-Unis.)

Comment assurer la continuation des placements

Le nœud de la difficulté, c'est que les épargnes des corporations et du public, qui payent en temps ordinaire la production des denrées impérissables, et de l'outillage, et suffisent à maintenir la production à son rythme régulier, cessent de circuler aux époques de dépression; et l'endiguement du flot des épargnes entraîne ainsi un chômage en masse, d'un caractère angoissant, qui éclate dans tel ou tel secteur de l'industrie.

L'appauvrissement qui en résulte pour les ouvriers congédiés dans ce secteur occasionne une baisse dans la demande des denrées de toutes sortes et ajoute ainsi à la détresse générale.

Le problème du chômage ne peut donc être résolu que par l'adoption de mesures qui libéreront le flot des épargnes et rendront son volume normal au flot des dépenses sur les denrées impérissables et l'outillage.

Il est certain, ici, que l'Etat n'intervient qu'indirectement. Il ne s'agit pas de créer artificiellement de l'ouvrage, et l'Etat n'a pas besoin de s'ingérer dans le domaine de l'initiative privée; mais il faut plutôt prendre des mesures pour assurer, si possible, la continuation, à son flot normal et initerrompu, de la demande de denrées impérissables et d'outillage.

Qu'est-ce à dire? En plusieurs pays, les recherches économiques récentes ont donné le même résultat; et, sur la nature de ce problème, les principaux économistes de différentes nations sont remarquablement d'accord.

Rôle de l'Etat

Nous avons déjà laissé entendre que les "dépenses déficitaires" du gouvernement suppléent mal à la dépense des épargnes nationales en denrées impérissables et en immobilisations.

Par "dépenses déficitaires", il faut entendre le recours délibéré, par le gouvernement, à des déficits budgétaires comme mesures d'inflation ou de reprise économique en temps de dépression—tels que les dépenses "d'amorçage" de l'administration Roosevelt de 1933 à 1937.

Pour 1938, le "revenu national du Canada sur la base de la production"—avant la dépréciation—a été officiellement évalué à 4,535 millions de dollars. Le montant total des déboursés en immobilisations s'élèverait approximativement à 600 millions (y compris les comptes de dépréciation et les épargnes des corporations, soit 290 millions; les autres placements au pays, représentés par l'augmentation nette des obligations négociables au Canada, 182 millions; et les placements à l'étranger, 139 millions). C'était là environ 13 p. 100 de la production nationale. Mil neuf cent trente-huit n'a certainement pas été une année de travail pour tous; pour atteindre cet objectif, il aurait fallu ajouter quelque 800 millions de dollars au revenu national; et cela aurait comporté une dépense additionnelle de 400 millions en immobilisations. Par conséquent, pour arriver au travail pour tous en 1938, il aurat fallu une dépense additionnelle, en immobilisations, de $1,000,000,000, par exemple—soit, en gros 20 p. 100 de la production nationale qui en eût résulté.

Ces chiffres dépassent de beaucoup l'idée que l'on s'en fait habituellement; voilà sans doute pourquoi (étant donné l'importance de la somme globale requise) toutes les tentatives directes de l'Etat pour donner de l'ouvrage ont si souvent échoué, par le passé, quand il s'agissait d'accélérer le commerce. Même un programme modéré de "travaux publics" pour-

rait bien être nettement néfaste, si sa proclamation, à un moment critique, risque de jeter l'alarme parmi les citoyens ou les institutions en leur enlevant toute assurance au sujet des importants placements en immobilisations qu'ils voudraient faire.

Au fond, le fait est qu'aucun gouvernement n'a jamais, en temps de paix, envisagé des dépenses déficitaires égales aux épargnes nationales—ce qui, en somme, s'élèverait à pas moins d'un cinquième du revenu global du pays.

L'Etat devrait plutôt s'efforcer, de toutes ses énergies, à maintenir à un volume constant le flot des placements privés, ou, en d'autres termes, il devrait, à la veille d'une époque de grande prospérité commerciale (par des procédés à l'inverse de ceux que nous proposerons pour prévenir les dépressions), endiguer de fait, dans une certaine mesure, le flot des placements privés. Surtout, devant une crise imminente, le gouvernement devrait pouvoir prendre des mesures pour que les placements en de solides valeurs productives se maintiennent à leur rythme ordinaire.

Nous n'avons l'intention d'élaborer en détail aucun programme à cette fin. Les moyens dont dispose le gouvernement tiennent en partie au domaine de la politique monétaire, en partie à celui de la technique budgétaire.

Sur le premier de ces domaines, nous ne ferons aucune recommandation. Nous croyons que les restrictions monétaires imposées à l'heure actuelle au pays suffisent aux besoins du Canada, et nous n'en approuverions pas la modification. Nous sommes convaincus que, durant les années tragiques que nous venons de traverser, ceux qui tenaient au Canada les cordons de la bourse ont bien mérité de leur pays. Leurs plans, sages en principes, étaient merveilleusement agencés quant au moment et à la méthode d'exécution. Au cours des crises qui se sont succédées depuis 1940, les mesures prises graduellement par eux ont rendu possible l'effort de guerre colossal du Canada. Ils auront à faire face à des problèmes fort différents lors de la réorganisation du temps de paix; mais nous comptons qu'ils se consacreront alors, avec la même sagesse et la même science que par le passé, au maintien de la stabilité économique.

Technique budgétaire

Au sujet de la technique budgétaire, nous ferons deux propositions, l'une négative, l'autre positive:

Dépenses en temps de dépression

(*a*) que la compression des dépenses normales du gouvernement à la veille d'une dépression économique est un geste qui risque trop de hâter le moment de la dépression—il ne devrait donc pas y avoir de compression comme celle-là, mais plutôt, on devrait recourir, dans les comptes courants, à un déficit temporaire qui sera liquidé lorsque le retour de la prospérité entraînera une expansion subséquente des revenus; et

Encouragement fiscal

(*b*) que, sous la menace d'une dépression économique, on peut faire beaucoup pour stimuler les placements *immédiats* en permettant des taux variables de dépréciation sur les immobilisations, suivant les périodes où elles sont effectuées, et même en permettant, dans les périodes de dépression industrielle, de déduire les nouvelles immobilisations des revenus imposables.

(En d'autres termes, au lieu d'alourdir le fardeau de l'impôt à la veille d'une crise—comme on l'a généralement fait jusqu'ici—l'Etat devrait alléger provisoirement le fardeau de l'impôt, par des ajustements de nature à soutenir les entreprises commerciales, sans, pour cela, réduire en rien le rythme courant de ses dépenses. Toute perte directe ainsi occasionnée aux revenus de l'Etat serait, croyons-nous, amplement compensée, d'abord par l'impulsion subséquente donnée à l'économie générale du pays—qui maintiendrait à son niveau le revenu prove-

nant des autres taxes; et ensuite, par l'épargne qui s'ensuivrait dans les déboursés d'assistance publique, parce que le chômage ne dépasserait pas certaines limites où le gouvernement peut en venir à bout.)

Et au sujet de l'impôt considéré sous ses autres aspects, des propositions additionnelles suivront dans un chapitre ultérieur du présent mémoire.

Levé des restrictions

7. Grâce à cette aide de l'Etat, nous croyons que l'initiative privée sera capable de mettre à exécution un développement méthodique en usines, matériel et organisation et de pousser ce développement à un point qui n'a jamais été atteint auparavant; en outre, les avantages qui en résulteront au point de vue de la stabilisation des emplois seront fort considérables.

A ce sujet, nous sommes donc d'avis que, le plus tôt possible après la fin des hostilités, les restrictions imposées en temps de guerre à l'initiative privée, dans le domaine de la production et de la libre disposition des denrées, soient levées.

Dans la première phase de la paix, il faudra naturellement maintenir les priorités sur certaines matières premières; ces priorités seront nécessaires pour reconstruire les maisons, les voies de communication et l'outillage industriel détruits, dans une douzaine de pays. Si chacun avait immédiatement accès aux marchés de matières premières, le désastreux déséquilibre ainsi occasionné pourrait engendrer l'inflation des prix des matières premières.

Notre premier but devrait donc être plutôt de lever graduellement les restrictions générales du temps de guerre aussitôt qu'on pourra le faire sans mettre en danger l'équilibre actuel; et aussi, de cesser toute délégation de pouvoirs à des autorités subordonnées—afin que le Parlement puisse reprendre son rôle traditionnel des fonctions administratives.

Ces restrictions (et cette délégation de pouvoirs) avaient été acceptées selon la lettre et selon l'esprit, pour la durée de la guerre. Elles restent absolument nécessaires, tant que nous viserons tous au triple objectif que nous nous sommes fixé—produire promptement le maximum de matériel de guerre, en faire la livraison sur les champs de bataille et veiller à ce qu'il serve le plus efficacement possible entre les mains de nos soldats.

Mais ces restrictions du temps de guerre ont eu un double effet. Elles ont été imposées en premier lieu pour stimuler au maximum notre effort de guerre; et en second lieu (parce que l'effort de guerre implique la diversion systématique, à des fins militaires, des ressources jusque-là employées à la satisfaction des besoins civils), ces restrictions ont été imposées *afin de rendre impossible la satisfaction d'un grand nombre de besoins civils* qui doivent être réprimés pour toute la durée de la guerre.

Dès que la guerre sera finie, ce sera de nouveau l'objectif légitime de l'entreprise privée de pourvoir à de tels besoins de la population civile; de plus la possibilité de trouver rapidement de l'emploi continu pour un ou deux millions d'anciens combattants démobilisés et d'ouvriers des usines de munitions, dépendra, dans une large mesure, de la disparition de ces restrictions—c'est-à-dire de la possibilité de se remettre, sans tarder, à produire pour subvenir aux demandes de toute sorte de la population civile.

Quand on songe que le gouvernement ne peut de lui-même, au moyen de financements déficitaires, faire plus que de nous permettre de traverser la période qui suivra immédiatement la guerre et durant laquelle il s'agira de renouveler l'outillage des usines, on se rend compte de l'immensité de la tâche que comportera pour l'entreprise privée, le devoir de procurer de l'emploi à cette multitude d'hommes et de femmes. Tout obstacle à l'exécution de cette tâche doit, il va sans dire, disparaître; agir autrement serait compromettre nos chances de restauration.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous quelque question à poser relativement à la partie du mémoire qui vient de nous être lue? Si oui, nous pouvons y consacrer un peu de temps; sinon, nous allons procéder.

M. MACNICOL: Le premier paragraphe au sujet duquel il y aurait lieu de poser une question est le paragraphe nº 6 de la IIe partie. En ce qui concerne les paragraphes 4 et 5, je suis convaincu que le Comité et tout le monde verront à ce que la question constitutionnelle ne vienne pas contrecarrer les plans de restauration, et que la coopération sera à l'ordre du jour. Au paragraphe 6, lequel a trait au renouvellement de l'outillage des usines, il est dit que 750,000 Canadiens devront être ramenés d'outre-mer, peut-être pas tous d'outre-mer mais des forces armées du Canada, et qu'environ un autre demi-million de Canadiens sont employés au travail de guerre et qu'il sera nécessaire de s'en occuper. Il y est dit que pour la restauration des usines de munitions, il faudra effectuer le renouvellement de l'outillage sur une grande échelle. Je me demandais si la Chambre de commerce n'avait pris en considération que l'outillage des usines exploitées depuis plusieurs années ou si elle s'est aussi occupée de savoir ce que l'on fera des vastes usines à production unique, ne fabriquant qu'une seule ligne de produits, obus ou autre chose, et dont l'outillage devra être complètement changé? Prenons, par exemple, une usine où il ne se fabrique qu'une seule sorte d'obus au moyen de tours qui sont tous uniformes; tous ces tours devront être mis au rebut. On ne peut les utiliser pour autre chose. L'outillage de la plupart de ces grandes usines devra être remplacé. J'ai moi-même exercé un grand commerce durant plusieurs années et je me rends compte que les vieilles usines, celles de la grande industrie ordinaire, peuvent être outillées de nouveau, mais comment pourra-t-on outiller de nouveau ces vastes nouvelles usines de guerre?

M. HUGGETT: Monsieur le président, je crains que ce ne soit là une question à laquelle je ne puis répondre dans le moment. J'apprécie tout ce qui a été dit récemment; néanmoins, d'après mon expérience à l'emploi de la Canadian Industries, qui comme vous le savez sans doute dirige et contrôle aussi la Defence Industries, filiale du temps de guerre, autant que nous pouvons voir, dans le moment, un grand nombre de ces usines ne sont pas susceptibles d'être adaptées à une autre production, particulièrement les fabriques d'obus, mentionnées par vous, d'armes portatives, de cordite et de T.N.T. Je ne puis, dans le moment, offrir aucune suggestion à ce propos. Nous nous occupons de la chose, mais je crains que dans le moment je ne puisse faire aucune suggestion quant à l'utilisation de la plupart de ces usines.

M. MACNICOL: La chose est très importante, monsieur le président, et nous ne devrions pas la perdre de vue. Prenons, par exemple, les avionneries, qui, actuellement, emploient tant de milliers d'hommes. Elle ne sont absolument pas susceptibles d'être utilisées pour autre chose. On pourrait les transformer en vue de fabriquer d'autres produits, mais cela prendrait un temps très considérable. Prenons une usine comme la de Havilland, qui, actuellement, emploie 4,500 hommes à la construction d'avions; tout le monde sait que moins d'une semaine après la guerre ces 4,500 hommes seront sans emploi, de sorte que ce qu'a dit M. McFarlane est, à mon sens, très important. Il ne faudrait pas perdre de vue qu'il importe de s'assurer que quelqu'un soit chargé d'utiliser autant de ces vastes usines à production unique qu'il sera possible, après la guerre.

Le sénateur LAMBERT: A ce propos, je désirerais faire remarquer que l'on a de la difficulté, dans le moment, à obtenir des renseignements sûrs, des données, de la part de l'industrie manufacturière de ce pays quant à l'accumulation possible de la demande de marchandises de consommation pour après la guerre. Je crois comprendre qu'il y a actuellement un comité à l'œuvre, s'efforçant

d'en faire une estimation. Lorsqu'il s'agira de remplacer l'activité des fabriques d'avions par la fabrication de produits plus substantiels et plus économiques, après la guerre, on devra avoir une idée approximative de ce que sera la demande de marchandises de consommation dans notre pays, après la guerre. Il sera difficile, bien entendu, d'obtenir une estimation exacte; néanmoins, je crois qu'une estimation approximative et prudente serait possible. Cela nous ramène à la question de savoir jusqu'à quel point les différentes entreprises privées coopéreront entre elles de façon à surmonter les difficultés auxquelles l'initiative privée sera en butte après la guerre, et aux responsabilités de l'entreprise et de l'initiative privées. Il est bien facile de dire que le gouvernement a telle ou telle responsabilité et qu'il doit faire telle ou telle chose. Mon expérience, après m'être occupé quelque peu de cette question, est que la coopération entre les manufacturiers eux-mêmes, dans ce pays, relativement au travail préliminaire à l'estimation de ce problème, laisse beaucoup à désirer.

J'avais une note ici sur ce qui est dit à la page 9, *"Encouragement fiscal:* sous la menace d'une dépression économique, on peut faire beaucoup pour stimuler les dépenses en nouvelles immobilisations," etc. Cela suit de près l'idée exprimée dans l'excellent rapport publié par la Lever Bros. Je crois que l'idée qui y est exprimée est très désirable, et admirable. Puis, à la page 10, il est dit que l'on devrait donner à l'entreprise privée l'occasion, avec l'aide du gouvernement, de raviver son activité après la guerre, et que l'abolition des régies et des priorités constitue l'un des facteurs essentiels à cette fin.

M. MARTIN: Ou bien de savoir combien de temps les contrôles devraient être maintenus en vigueur.

Le sénateur LAMBERT: J'aimerais un peu d'éclaircissement là-dessus. Je crois qu'il y a beaucoup de sagesse, d'expérience et de prévoyance dans cette idée, exprimée aussi dans le rapport de la Lever Bros., au sujet de la possibilité de prévoir les dépressions et les vagues de prospérité; mais, en temps de guerre, le rouage administratif sous forme de contrôle des prix et de priorités imposés par le ministère des Finances influent, à n'en pas douter, sur la capacité du gouvernement de se tenir au courant de la situation dans le domaine qui lui est propre, lui permettant de déterminer le moment où il y aurait lieu d'imposer une réglementation. Est-il juste de prendre pour acquis qu'après la disparition complète de ces contrôles et priorités, relativement à la politique fiscale, lorsqu'il s'agira de déterminer le moment où il y aurait lieu d'imposer une réglementation, on pourra le faire aussi facilement qu'aujourd'hui? Je ne sais si j'ai été bien précis sur ce point. Peut-être que M. McFarlane, ou M. Jackson, aimeraient à s'étendre sur ce point. Je crois que la chose est très importante car il s'agit d'établir la ligne de démarcation entre les fonctions de l'Etat et celles de l'entreprise privée après la guerre.

M. MACNICOL: Monsieur le président, ce que j'avais dans l'idée et à quoi le sénateur Lambert n'a pas touché, c'est que, lorsque cette guerre prendra fin, un grand nombre d'usines de l'Etat, non pas des usines privées, seront automatiquement fermées et il incombera alors à l'Etat plus qu'à l'entreprise privée, de pourvoir ses propres employés, soit en ne libérant pas immédiatement de l'armée un trop grand nombre d'hommes, soit en leur donnant du travail. J'ai confiance que l'entreprise privée fera sa part; quant au gouvernement, il doit se préoccuper de savoir ce qu'il y a lieu de faire pour donner du travail aux milliers d'hommes actuellement employés dans ses usines. Ces hommes sont présentement au nombre de près de 100,000. Nous ne pouvons nous attendre à ce que l'entreprise privée puisse absorber tout ce monde immédiatement. Toutes ces usines ne servent qu'à la fabrication d'un seul produit.

Le sénateur KING: C'est là un domaine où l'industrie et l'Etat doivent collaborer. Ces hommes devront retourner aux usines transformées pour la production de marchandises de consommation et la transition devra se faire avec le temps, mais il faut certainement élaborer un plan selon lequel effectuer cette transformation. Il est vrai que ces usines fermeront leurs portes.

Le sénateur LAMBERT: Je crois que le point soulevé par M. MacNicol est très important. Le gouvernement contrôle présentement un immense actif industriel et la question de savoir ce qu'il en adviendra après la guerre est importante et au point de vue de l'emploi et pour l'industrie privée; et je ne doute pas que vous n'aimeriez à voir l'entreprise et l'initiative privées assumer leur part de responsabilité. La question est de savoir comment la chose s'effectuera? Va-t-on demander au gouvernement de jouer au prophète et de prévenir les gens lorsqu'il doit y avoir une dépression ou une vague de prospérité? Où est le joint?

M. MACNICOL: Je crois qu'on le trouvera au paragraphe suivant, sous le titre "Travaux publics".

M. BERTRAND: Avant de passer à autre chose et comme suite aux remarques faites par M. MacNicol, je crois qu'il serait bon de s'assurer si la Chambre de commerce a non seulement étudié la question que vous avez signalée mais aussi celle de la concurrence possible de la part de pays étrangers où des industries sont présentement fondées à l'aide de capitaux fournis par l'Etat ou le gouvernement. Prenons les Etats-Unis: ils affectent actuellement des milliards de dollars à des industries qui ne sont établies que pour la production de matériel de guerre. Indubitablement, cela posera un grave problème non seulement pour les Etats-Unis, mais aussi pour le commerce mondial, après la guerre. Je crois qu'il serait utile que la Chambre de commerce dise exactement ce qui arrivera si les pays étrangers—sans mentionner particulièrement les Etats-Unis—amortissent, après la guerre, leurs immobilisations et font concurrence au reste du monde par leur production. Quel effet cela aurait-il sur notre situation?

M. JELLETT: C'est une question extrêmement difficile. Je vais essayer de la traiter par sections. La première question, qui, je crois, était impliquée sinon posée directement, a trait au temps où le gouvernement devrait changer le système d'impôts pour encourager les efforts de nature à prévenir les crises économiques, et quand il y aurait lieu de faire autrement. Voilà un pouvoir bien extraordinaire et bien difficile à exercer; je crois qu'il devrait être exercé à l'aide de données statistiques indiquant l'état des affaires au pays. Il existe certains indices, calculés par le Bureau de la statistique, qui indiqueraient à quel moment il y a lieu de faire certains de ces changements. Peut-être n'était-ce pas là le premier point, mais c'est un des points qui ont été soulevés.

Pour ce qui est des usines contrôlées par des compagnies de la Couronne ou par l'état et construites par l'Etat, c'est une question bien difficile, parce que, malgré toute leur bonne volonté, il est évident que la Chambre de commerce, les manufacturiers, l'industrie et l'entreprise libre, n'ont à leur disposition qu'un certain capital, certaines ressources, etc., et qu'il leur est impossible de faire des promesses illimitées quant à la tâche qu'ils pourront accomplir. Ces gens disent que l'industrie a toujours été la principale source d'emploi et que le meilleur moyen de résoudre la question est de recourir à l'industrie privée, la plus grande fournisseuse d'emplois.

Par exemple, une usine de l'Etat a souvent été construite au sein d'une usine appartenant à une compagnie. Peu importe la compagnie; prenez la Dominion Engineering, de Montréal; une grande usine nouvelle a été construite au beau milieu de cette usine, et il faudra en disposer. Nous n'aimerions pas à envisager la possibilité que cette usine soit exploitée par l'Etat une fois transformée pour servir aux fins de l'industrie ordinaire. Il nous déplairait

que le gouvernement exploite une usine de machines à coudre ou de glacières frigorifiques. Nous préférerions tous que ce travail s'accomplisse dans le cours ordinaire des choses, comme résultat d'un accroissement de l'entreprise privée. Je ne crois pas que cela soit possible et il peut se faire que certaines constructions ou usines soient détournées graduellement de leur but actuel, c'est-à-dire de la production des munitions. Il peut se faire, à mesure que la guerre progresse, que nous constations une surproduction de certaines munitions; que nous voulions des avions ou des navires et n'ayons que faire de canons d'un certain calibre, que le problème de placer ces hommes se pose graduellement et que l'industrie puisse les absorber quelques milliers à la fois, plutôt qu'une grande multitude à un moment donné. Si cette occasion de donner de nouveaux emplois se présente, l'industrie pourra le faire seulement si elle obtient certaines matières premières nécessaires à la fabrication, de sorte que tout le problème réside dans ces régies dont nous avons parlé. C'est peut-être là, monsieur, une réponse un peu vague à votre question.

M. BENCE: Je me demande si l'entreprise privée se rend compte de la grande responsabilité qui lui incombe à cet égard et si elle se rend compte que ce devoir, généralement parlant, et son accomplissement dépendent du maintien de l'entreprise privée dans la vie de notre pays ou de sa disparition complète. Je mentionne cela parce qu'il existe au pays un courant d'opinion—combien important, je l'ignore—en faveur de l'étatisation complète de la plupart des grandes industries. Or l'entreprise privée ne peut, à mon sens, se charger seulement des industries ou entreprises qui infailliblement rapporteront des bénéfices; elle doit accepter le bon avec le mauvais, et elle ne peut s'adresser à l'Etat et lui abandonner certaines sphères d'activité à cause des risques trop grands ou parce que les profits ne sont pas suffisants, en ne gardant pour elle que les sphères de l'entreprise privée qui sont assez faciles et où les risques ne sont pas grands. Je mentionne cela parce qu'il me semble que l'on devrait donner à l'entreprise privée, après la guerre, l'occasion de montrer ce qu'elle peut faire; si elle n'accepte pas sa pleine responsabilité à cet égard, nous devrons recourir à un autre système.

Mme NIELSEN: Il est dit au haut de la page 10 du mémoire:

> A ce sujet, nous sommes donc d'avis que, le plus tôt possible après la fin des hostilités, les restrictions imposées en temps de guerre à l'initiative privée, dans le domaine de la production et de la libre disposition des denrées, soient levées.

Lorsque le Dr James a témoigné devant le Comité de la restauration, du Sénat, il a déclaré, d'après les rapports, qu'à son avis l'impôt sur les profits excessifs était une de ces choses qui devraient immédiatement disparaître à la cessation des hostilités, en vue de donner à l'entreprise privée sa liberté. Je me demande si l'un quelconque de ces messieurs ici présents ne développerait pas davantage ce bref paragraphe afin de donner un peu plus de précisions sur ce qu'on entend par les mots "restrictions du temps de guerre"?

M. MCFARLANE: Pour ce qui est de l'administration, cela est traité au paragraphe 12, et si vous voulez bien attendre jusqu'à ce que nous y soyons rendus, vous verrez qu'on y traite de l'ensemble du problème des impôts. Les contrôles de l'économie, qui régissent aussi la finance, sont traités dans le paragraphe que nous étudions maintenant, et nous sommes d'avis que toute méthode qui, durant la guerre, a été trouvée efficace et saine en principe, devrait au besoin être appliquée, par l'intermédiaire de la Banque du Canada qui, elle-même, relève du ministère des Finances, en vue d'aplanir les difficultés de la période de transition de la guerre à la paix. Je ne crois pas qu'il y ait de réponse spécifique à la question posée par Mme Nielsen quant au moment exact où il y aurait lieu de lever les contrôles du temps de guerre; la transition se

fera graduellement plutôt que brusquement. Le passage sera plutôt imperceptible. C'est quelque chose que nous pouvons entrevoir et nous ne pouvons qu'espérer que le transfert du contrôle de notre économie—elle est à peu près entièrement sous contrôle actuellement—se fera avec ordre, que les restrictions seront levées à mesure que les institutions civiles seront en état d'instaurer une économie de temps de paix plus saine et plus prospère.

M. MARTIN: Relativement, à votre troisième paragraphe, lequel a trait à la continuation des contrôles après la guerre, votre déclaration est trop indéfinie. Je dirais qu'elle est indéfinie au point de ne pas indiquer ce que réellement vous avez dans l'idée, car la lecture des exposés faits par ceux qui ont étudié la question avec soin, semblerait indiquer que, dans une large mesure, le contrôle actuel devra persister. Sir William Beveridge, que nous avons entendu l'autre jour, parlant de son plan du berceau à la tombe, prenait pour acquis que nous devrons adopter une politique dans le même sens et faisait reposer tout son système sur l'hypothèse qu'il faudra maintenir la stabilisation de l'ensemble de la structure des prix, après la guerre. Je crois qu'il a déclaré que cela ne comprenait pas les salaires, bien qu'il n'ait pas clairement indiqué comment on pourrait éliminer les salaires du coût de production. Néanmoins, il ressort de sa déclaration qu'un système de ce genre devra, pour réussir, recourir à la stabilisation des prix et comporter, indubitablement, le maintien d'une partie très importante du système de régies du temps de guerre. Quelle est votre opinion à cet égard?

M. MCFARLANE: Je persiste à croire que l'on devra procéder graduellement plutôt que de recourir à un changement brusque. Maintenant, au sujet de cet exemple où il est question de Sir William Beveridge, on ne peut imposer des restrictions relativement au prix des marchandises achetées sans en imposer relativement aux salaires; dans l'entreprise libre, les deux vont de pair; nous indiquons cela ici, en tentant de suggérer que les restrictions à l'égard des matériaux soient maintenues jusqu'à ce que l'entreprise privée ait été restaurée. Enlever les restrictions sur les matériaux et ouvrir des marchés libres, soudainement, mettrait en danger la structure entière—abolir les prix et les remplacer par d'autres à un moment donné—une limitation ou restriction des prix. Faisons-les disparaître là où c'est possible et aussitôt que possible, à mesure que ce sera possible. Il s'agit uniquement de l'avenir.

M. BENCE: Quelle sera l'attitude de l'entreprise privée relativement aux suggestions faites à la page 9, alinéa (*a*) au sujet des dépenses à faire en temps de dépression? Qu'est-ce que l'entreprise privée propose de faire pour nous sortir d'une dépression en un temps comme celui-là?

M. MCFARLANE: Vous l'avez là, à la page 9.

M. BENCE: Tout ce qui y est suggéré, c'est que le gouvernement s'abstienne alors d'augmenter les impôts. Par exemple, s'il y a du chômage et qu'il soit nécessaire à cet égard de se procurer des fonds, on suggère qu'au lieu de taxer l'entreprise privée, le gouvernement ait recours temporairement à des déficits budgétaires et qu'en autant que possible les restrictions imposées à l'entreprise privée soient levées; mais l'entreprise privée, de son côté, assumera-t-elle alors sa part de responsabilité? Car je me souviens que durant la dernière dépression, dès qu'il fut évident qu'il y aurait une dépression, l'entreprise privée retira une partie de ses capitaux au lieu, comme elle aurait dû le faire, de profiter de l'occasion pour dépenser plus d'argent afin de soutenir le pouvoir d'achat. Je me demande ce que serait l'attitude de l'entreprise privée si une telle situation se répétait.

M. JACKSON: S'il m'était permis, j'aimerais exprimer une opinion sur les fautes de l'entreprise privée en temps de dépression—je crois que le membre

qui a posé la question et la Chambre de commerce s'entendent pour dire que c'est relativement aux immobilisations pour accroissement de l'outillage. Ce fut là le grand manquement lors de la dernière dépression, comme ce le fut à presque toutes les dépressions dans le passé. Il est certain que la réduction de ces dépenses par l'entreprise privée, lors de la dernière dépression, a été cause d'un accroissement du chômage. Si tel est le cas, il s'agira pour l'entreprise privée de dépenser en immobilisations, à une allure uniforme; ce sera à son avantage d'en agir ainsi. La suggestion—c'est là la proposition en abrégé—est que, par une politique fiscale appropriée, l'on permette à l'entreprise privée de faire tout ce qui est nécessaire en temps de dépression pour bloquer la dépression et empêcher qu'elle se produise. Je ne crois pas qu'il y ait lieu pour l'entreprise privée d'assumer formellement une obligation morale de faire ce qu'elle serait naturellement portée à faire quand même, mais qu'il s'agit plutôt que le gouvernement prenne des mesures pour faciliter quelque peu la tâche à l'entreprise privée.

M. MacNicol: Avant de laisser la IIe partie, qu'il me soit permis de dire que je crois que le Comité agrée les suggestions faites par la Chambre de commerce dans son mémoire. Au sous-alinéa (*i*) du paragraphe 6 de la IIe partie, il est fait allusion à des travaux publics; il y est dit que le gouvernement devrait se tenir prêt à mettre en marche, dès que la démobilisation commencera, certains travaux publics extraordinaires en vue de fournir de l'emploi aux gens durant l'intérim... Il y a certains travaux publics dont l'exécution a été à l'étude depuis quelque temps par ce Comité. Il est question d'aéroports et nous convenons tous qu'après la guerre le Canada devra avoir plus de communications aériennes rapides, ce qui nécessitera la construction d'aéroports. Puis il y a les ponts. On peut dire que des centaines de ponts, actuellement construits en bois, devront être reconstruits. Et il y a aussi les chemins. Il y a place pour plus de nouvelles routes afin de relier entre elles les différentes régions.

Le président: Très bien.

M. MacNicol: Il y a aussi la question de l'élimination des passages à niveau. Nous nous entendons tous là-dessus. Cela procurera du travail. Il y a la construction d'hôpitaux dans les régions éloignées du pays, comme celle d'où vient Mme Nielsen. Ces régions doivent avoir des facilités d'hospitalisation. Les gens, comme le sait Mme Nielsen, doivent y parcourir bien des milles—de cinq à cinquante milles—pour se rendre à un hôpital ou même pour recevoir des soins médicaux. Puis il y a le problème des centres récréatifs à établir. Tous s'entendent dire qu'il y aura là du travail à faire. Il y a le problème de la conservation du sol; nous nous entendons tous là-dessus. Il y a la question de la conservation de nos pouvoirs hydrauliques, et nous sommes tous d'accord à ce sujet. Au sous-alinéa (iv), il est question de coordonner nos transports par eau, air et chemin de fer, et c'est là un domaine très étendu. Le Comité a étudié certaines de ces questions. Puis, il y a l'alinéa (*b*); je suis certain que nombreux sont les membres du Comité qui sont d'avis que les provinces de l'Ouest devraient être plus industrialisées, surtout relativement à leurs propres produits naturels. Nous avons eu hier une séance intéressante alors que nous avons étudié l'emploi du blé comme base de production du caoutchouc. Cela nécessiterait des usines dans l'Ouest et nous sommes d'avis qu'il devrait y avoir plus d'industries dans l'Ouest.

Je n'ai aucun doute que la troisième partie de l'alinéa (*c*), à la page 7, ne donne de bons résultats, car dès que la guerre sera finie tous les manufacturiers de vêtements et les compagnies textiles agrandiront immédiatement leurs usines afin d'être en état de fabriquer de meilleurs vêtements qu'il n'est possible actuellement. Puis, il y a le paragraphe n° 7, à la page 9. Je n'ai aucun doute qu'un

grand nombre d'usines qui fabriquaient des marchandises de consommation avant la guerre seront obligées de s'agrandir pour satisfaire à la demande croissante occasionnée par l'augmentation de la population.

L'hon. M. ROBERTSON: Au sujet de la question générale "Rôle de l'Etat", page 8, quoique les réglementations puissent être alors moins sévères qu'en temps actuel d'économie de guerre, est-ce qu'on ne s'attend pas à un plus grand degré de contrôle d'Etat qu'avant la guerre?

M. MCFARLANE: Je pense que c'est inévitable.

M. JELLETT: Avant de fermer ce paragraphe, je voudrais dire un mot au sujet de la suggestion de M. Bence sur ce que devrait entreprendre l'entreprise privée. Je crois qu'il est bon de se rappeler que l'entreprise privée n'est pas une seule compagnie qui peut voter des fonds ou dire qu'elle fera ceci ou cela; c'est un vaste système qui a englobé jusqu'ici presque tout le monde dans le pays.

M. MARTIN: C'est peut-être pour cela qu'on a tort de l'appeler entreprise privée.

M. JELLETT: C'est difficile à dire. Si vous demandez: Est-ce que l'entreprise privée se chargera d'une affaire qui perd de l'argent aussi bien que d'une qui en gagne, personne ne peut répondre.

M. BENCE: Je ne suggère pas que vous vous chargiez d'une affaire qui perd de l'argent mais que vous continuiez à la faire marcher plutôt que de l'abandonner et d'espérer que l'Etat s'en chargera.

M. JELLETT: Ma foi, on ne tient pas réellement à ce que l'Etat se mette dans les affaires privées, et le public a l'idée que l'Etat ne devrait pas être dans les affaires, que les affaires privées sont parfaitement capables de se débrouiller. Naturellement, nous allons avoir des milliers et des milliers d'hommes dont il faudra s'occuper quand ils sortiront de l'armée et des usines de guerre; et j'ai l'idée que l'entreprise privée fera son possible pour aider à résoudre cette question générale de ré-embauchage. Je n'irai pas jusqu'à dire que l'entreprise privée pourrait peut-être se charger de tout et s'en tirer efficacement, et je ne dirai pas non plus que l'entreprise privée pourrait ou devrait donner des conseils à l'Etat sur la manière de faire les choses. Tout ce que nous pouvons est de faire des recommandations et vous offrir nos idées; comme nous l'avons fait à l'occasion dans le passé.

M. BENCE: Il me semble qu'on aurait besoin de cultiver un esprit d'entreprise privée pour que, à l'approche d'une dépression, chaque petite affaire privée ne cherche pas immédiatement à se mettre à l'abri et n'abandonne pas la direction administrative aux autres.

M. JELLETT: Ne pensez-vous pas que c'est la vraie raison d'être des chambres de commerce et des *boards of trade*?

L'hon. M. LAMBERT: C'est cela.

M. JELLETT: Tout cet exposé montre que c'est justement ce que nous essayons de faire; c'est notre idée à nous qui sommes dans les affaires.

L'hon. M. LAMBERT: Quant au point soulevé par le sénateur Robertson, je crois qu'on devrait expliquer clairement que la recommandation de supprimer les restrictions du temps de guerre devrait être accompagnée de l'idée que nous aurons à faire face à des conditions nouvelles; ou, du moins, je pense qu'il faudrait, avant de faire la recommandation, reconnaître que vous aurez besoin de plus de réglementations plutôt que de moins, et c'est justement ce que je veux faire ressortir. Par exemple, je dis à la page 10:

> Mais ces restrictions du temps de guerre ont eu un double effet. Elles ont été imposées en premier lieu pour stimuler au maximum notre effort de guerre; et en second lieu (parce que l'effort de guerre implique

la diversion systématique, à des fins militaires, des ressources jusque là employées à la satisfaction des besoins civils), ces restrictions ont été imposées afin de rendre impossible la satisfaction d'un grand nombre de besoins civils qui doivent être réprimés pour toute la durée de la guerre. En d'autres termes, pour permettre à l'Etat d'exercer ce contrôle de manière à faire équilibre à l'augmentation dans l'outillage. Il faut avoir des contrôles et la machinerie nécessaire pour les faire fonctionner efficacement.

M. McFARLANE: J'essayais d'expliquer à M. Martin que c'est une opération d'aplanissement plutôt qu'une opération par à-coups sous la direction de l'Etat; je crois qu'il y aura plus de contrôles, inévitablement, par suite des économies et des progrès commerciaux—et que certaines parties de ces contrôles demeureront.

L'hon. M. LAMBERT: Pour ma part, je voudrais voir ces contrôles disparaître, mais je n'en vois pas le moyen.

Le PRÉSIDENT: Cela ne finira pas vite.

M. MARTIN: Nous n'avons pas encore mentionné les contrôles en économie internationale, et d'après ce que je vois il faudra également exercer ou introduire une certaine mesure de contrôle dans le développement des procédés internationaux.

Le PRÉSIDENT: Puis-je faire une suggestion à la suite de ce qu'a dit le sénateur Lambert: il me semble que l'Etat va être responsable à l'avenir—je ne veux pas dire tout de suite après la guerre, mais à l'avenir—de la réglementation des affaires de telle manière qu'il pourra arrêter les choses qui ne devraient pas être permises, et il possédera certains pouvoirs dans la nature de contrôles administratifs, pouvoirs dormants peut-être, mais prêts à être exercés quand le besoin s'en fait sentir. Je dis cela à titre de suggestion, et je pense que c'est ce que le sénateur Lambert avait dans l'idée.

L'hon. M. LAMBERT: Et je pense que nous devrions ajouter qu'en essayant de conjecturer sur l'avenir nous devons reconnaître l'importance de l'élément humain, les hommes qui aideront à former le gouvernement de cette époque; et, comme dans toutes ces questions, ils auront à combattre ceux du côté opposé du Parlement, en tout cas.

M. McFARLANE: Puis-je éclaircir les choses en changeant un mot, peut-être, et mentionner en même temps mes propres affaires?

Le PRÉSIDENT: Certainement.

M. McFARLANE: Le mot est règlement, tout simplement; et c'est une mesure qui peut être appliquée à un certain degré par l'entreprise elle-même, et, quand c'est nécessaire, mise en vigueur par le gouvernement. D'après notre manière de voir, ce sujet se divise en trois sphères; d'abord la sphère individuelle—et dans cette sphère permettez-moi de dire que quand une affaire n'est pas profitable il n'y a pas de raisons pour qu'elle existe; dans la pratique, quand une affaire se met à perdre de l'argent elle finit inévitablement par expirer. Ensuite, quand l'affaire est de nature générale, elle devrait être réglementée au profit de la collectivité, de tout le Canada. Quand c'est une entreprise privée, c'est naturellement l'affaire de l'individu, et il réussit ou fait faillite de sa propre initiative. Il compte, pour son succès, sur sa capacité de faire un travail, vendre une marchandise ou rendre un service; dans ce cas il doit y avoir quelques règlements mais pas trop de réglementation.

M. MACNICOL: Voulez-vous avoir l'obligeance de nous dire la nature des entreprises que vous avez dans l'idée à ce sujet?

M. McFARLANE: Oh! j'ai dans l'idée les services de communication, de transport—le vaste champ d'usages communs par le public en général.

L'hon. M. LAMBERT: Vous voulez dire les services d'utilité publique?

M. McFARLANE: Oui—où il existe des normes qu'il faut forcément suivre; normes de santé, normes d'alimentation, etc.—immeubles, hygiène, matériaux de construction, appareils de sûreté, etc.

Le PRÉSIDENT: Et maintenant, monsieur Gillis, je crois que vous aviez quelque chose à demander.

M. GILLIS: Monsieur le président, je crois que M. MacNicol a soulevé la question que c'est là un des problèmes fondamentaux dont ce Comité aura à s'occuper et qu'il lui faudra un programme immédiat. M. MacNicol a soulevé la question de la transformation des compagnies de la Couronne engagées dans la production des munitions et approvisionnements de guerre.

La fonction primaire de ce Comité de la restauration est de faire des plans d'après-guerre pour employer les hommes des forces armées et les milliers d'ouvriers actuellement occupés à fabriquer des munitions de guerre; et il est clair que si la guerre finissait dans six mois ou l'année prochaine, notre Comité n'a pas de programme pour créer du travail ou quoi que ce soit; et quand M. MacNicol a demandé ce que l'entreprise privée était disposée à faire dans le domaine de l'embauchage, il n'y a eu, à mon avis, aucune réponse bien utile à ce Comité. Le président, M. Jellett, a dit qu'en ce qui concerne les compagnies de la Couronne engagées dans la production de matériel de guerre—et il a cité comme exemple les travaux du génie à Montréal—si nous voulons savoir exactement à quoi nous en tenir, dans le cas où la guerre serait terminée ce soir, l'armée reviendrait, peut-être des milliers de soldats à la fois, les usines s'arrêteraient, d'après les programmes des chambres de commerce, et des milliers de travailleurs seraient dans la rue. Ce n'est pas une saine situation, et les travailleurs dans les industries de guerre et les jeunes gens et jeunes filles qui reviendront du front ne vont pas rester là les bras croisés en attendant que nous décidions comment nous allons nous occuper d'eux. Ils ne sont pas en train de combattre pour un monde comme ça; et je crois que nous devons faire quelque chose de pratique et de tangible en ce qui concerne l'utilisation de ces usines et des gens qui y sont employés pour arriver à créer du travail pour eux, et aussi pour les membres des services ainsi que pour les travailleurs de guerre quand la guerre sera finie autrement, ils vont peut-être prendre les choses en main eux-mêmes; et je suis un peu inquiet de la tournure que prend la discussion—entreprise privée contre emploi par l'Etat. Nous avons eu soixante-quinze ans de soi-disant entreprise privée. Elle a été si privée que la majorité des travailleurs de ce pays ne sont même pas invités à prendre part au travail, nous ne sommes pas admis dans le cercle des dieux et c'est exactement ce qui a eu lieu au cours des soixante-quinze ans qui viennent de s'écouler.

La question aujourd'hui est de savoir si nous allons continuer comme nous l'avons fait pendant ces soixante-quinze ans ou si nous allons faire quelques changements. Je déclare que nous savons aujourd'hui que le régime d'exploitation des ressources du peuple sur la seule base du profit est un régime qui n'a pas donné de bons résultats. C'est la cause de la guerre. C'est un régime qui a fait faillite, ce régime d'exploitation des ressources mondiales pour le bénéfice de quelques-uns et la misère d'un si grand nombre. Nous sommes en train de combattre contre cela même aujourd'hui; mais nous devons commencer à songer à la paix et au service de notre pays et à l'utilisation de nos ressources à ces fins; et nous ne faisons que continuer à discuter si nous aurons plus de réglementations—à mon idée les réglementations ne sont que l'organisation du peuple lui-même—c'est-à-dire de nouveaux moyens de garantir la plus grande quantité de choses essentielles au peuple. Et je crois qu'au lieu d'être relâchés, ces contrôles vont continuer à être appliqués, ce sont des comités d'organisation. Je pense que le public aura un nombre plus égal de représentants dans ces comités; et je pense que la chose à faire maintenant, la meilleure chose que les associations de manufacturiers ou n'importe qui intéressé à l'avenir du Canada puisse

faire, est d'étudier particulièrement la question de trouver de l'ouvrage aux ouvriers actuellement employés dans les industries de guerre, et de trouver un emploi pour ces usines et ces fabriques de manière à leur faire prendre racine dans notre économie dès que la guerre sera finie; et de garantir du travail aux jeunes gens et jeunes filles maintenant employés à la fabrication de matériel de guerre; et non seulement cela, mais de voir également à ce que ces usines et ces fabriques soient ouvertes aux soldats qui reviendront de la guerre pour leur donner du travail et faire tourner les roues de l'industrie pour reconstruire le Canada ainsi que pour donner à notre peuple une plus grande mesure de sécurité.

Peu importe que vous appeliez cela du socialisme ou du coopératisme ou ce que vous voudrez; mais à n'en pas douter, il nous faut utiliser les ressources que nous avons dans ce pays et garantir à notre peuple une certaine mesure de sécurité pour l'avenir. Si nous ne le faisons pas au moyen du système parlementaire, d'autres se chargeront de le faire de quelque autre manière. Et, comme l'a fait remarquer M. Martin, nous devons nous rendre compte que nous vivons dans un monde où la tendance est vers les changements sociaux. Dans tout cela, après la guerre, la Russie jouera un rôle important; l'Australie, la Nouvelle-Zélande, et même l'Angleterre...

M. MacNicol: Et l'Europe continentale.

M. Gillis: Oui, tout le continent Européen et, jusqu'à un certain point, peut-être même les Etats-Unis; et nous devrons nous conformer à ces idées. A mon avis, la première et principale tâche dont ce Comité doive s'acquitter est l'élaboration d'un programme efficace d'utilisation des organismes de la Couronne dans le domaine de la production, en vue de les faire servir à donner de l'emploi à nos garçons et nos filles, et à la production de marchandises essentielles. Si nous ne nous préoccupons pas de l'avenir, quelqu'un d'autre viendra qui le fera pour nous. Je n'oublie pas qu'il y a d'autres questions qui méritent considération; par exemple, celles des impôts, de la réforme monétaire et bien d'autres, mais on peut remettre leur étude à plus tard; à mon sens, le problème de l'utilisation de la machine et des matériaux dont nous disposons est celui que nous devons d'abord étudier, afin d'assurer que notre population ne sera pas jetée sur le pavé; en d'autres termes, il s'agit de faire le meilleur travail possible, autrement nous aurons occasion de le regretter.

Nous vivons dans un monde qui change très vite, et, pour ma part, bien que je n'aie rien contre l'entreprise privée, je suis convaincu qu'elle a fait faillite; tout ce qu'elle a accompli dans le passé a été la centralisation de la richesse de la nation dans des mains de moins en moins nombreuses. Nous ne voulons pas retourner à 1929 ni 1930 alors que nous avions, dans ce pays, des millions de personnes secourues par l'Etat. Notre économie a, sous ce rapport, été mise à l'épreuve; et lorsqu'on insiste pour que ce système continue à fonctionner comme par le passé et que nous retournions, après la guerre, à l'état de choses existant antérieurement, alors que les choses allaient de mal en pis et étaient finalement laissées au gouvernement... je crois que ces gens ne font qu'éluder leur responsabilité, qu'ils ne vivent pas dans un monde réel, qu'ils n'ont pas une idée réaliste des choses. Ce n'est pas là le monde que nous voulons pour l'avenir.

Maintenant, monsieur le président, je désire ajouter que le mémoire que nous avons devant nous est très bien préparé. On nous soumet volume après volume d'histoires semblables; ce ne sont que des mots; aucune suggestion concrète sur ce que ce Comité devrait recommander comme étant l'opinion bien arrêtée de la Chambre de commerce ou de l'Association des manufacturiers ou autres organisations du genre relativement à ce qui devrait être fait pour remédier à la situation présente ou à celle où nous mettrait la fin subite de la guerre.

M. Jellett: Je crois que l'on peut répondre à cela, du moins en partie—naturellement, une réponse satisfaisante donnerait lieu à un débat prolongé.

Il faudrait beaucoup de temps pour traiter complètement de certaines des déclarations faites par M. Gillis. Je ne crois pas qu'il soit du tout juste de dire que le système a eu pour effet la contralisation de la richesse entre des mains de moins en moins nombreuses. A mon avis, les statistiques démontrent que le nombre d'actionnaires, surtout de petits actionnaires, a été sans cesse grandissant depuis déjà longtemps. Il n'est pas juste de dire que la richesse se trouve de plus en plus entre les mains d'un nombre de personnes de moins en moins grand; le contraire est la vérité. L'accroissement du nombre des actionnaires dans l'entreprise privée en est la preuve.

Que nous nous rendions compte de l'importance de tout ceci est amplement prouvé, je crois, par le fait que nous de la Chambre de commerce avons constitué des comités—vos chambres de commerce—par tout le Canada dans le but de faire ce qui, dans votre opinion et la mienne, doit être fait. Nous faisons précisément ce que la C.E.D. fait aux Etats-Unis; ils envoient des circulaires aux employeurs et aux employeurs éventuels, pour s'enquérir de l'état de l'entreprise, du nombre de personnes qu'ils ont présentement à leur emploi, de leurs projets d'avenir et du nombre de personnes qu'ils escomptent pouvoir employer, et autres questions du genre; et tout ceci dans le but de découvrir quelles seront les chances de procurer de l'emploi immédiatement après la guerre. Et, à mon avis, cela a pour effet immédiat d'amener l'etreprise privée à s'intéresser au problème qui nous occupe. Il me serait pénible de croire que nous ne sommes pas conscients de notre responsabilité et que nous ne nous efforçons pas de faire quelque chose, en organisant l'entreprise privée et les employeurs éventuels, en vue de procurer de l'emploi à ceux qui sont actuellement en service actif, lorsque la guerre prendra fin.

M. QUELCH: Me reportant à votre mémoire, vous dites à la page 6, alinéa (*b*):

> Pour créer, au cours des préliminaires de la paix, un marché mondial capable de recevoir les exportations de pays comme le nôtre (et la prévention en permanence d'une recrudescence du chômage en masse au Canada dépend pour une large part du succès de cet effort), il faut que les gouvernements des Nations unies, agissant de concert, se lancent dans une politique internationale hardie et de grande envergure.
>
> Le sort d'aucun pays n'est plus lié que le nôtre au succès des plans qui seront élaborés à cette fin. Car, à défaut de pouvoir rétablir un marché mondial, nous subirons par contre-coup au Canada un dangereux déséquilibre. Les provinces des Prairies surtout se trouveront appauvries; et nous aurons peut-être à réorganiser à grands frais et de façon radicale l'économie canadienne tout entière, ce qui ne saurait s'accomplir qu'au cours de longues années. Voilà une autre des tâches qui incombent manifestement à l'Etat; et du succès de cette tâche dépendra en grande partie le succès ou la faillite de toutes nos tentatives dans le domaine de l'économie domestique.

Me serait-il permis de demander au président de la Chambre de commerce si l'on entrevoit qu'après la guerre le Canada devra, de concert avec certains autres pays, maintenir une forte balance favorable du commerce? La raison pour laquelle je demande cela est que je crois que l'on se rend généralement compte, et qu'on se rendra de plus en plus compte, que nos marchés d'exportation dépendent de notre capacité d'échanger des marchandises avec les autres pays. Comment espère-t-on développer ou maintenir un volume suffisant d'exportations à moins d'être en état de maintenir une balance correspondante au moyen d'importations des autres pays; en d'autres termes, comment pourra-t-on produire à plein rendement à moins d'avoir une balance du commerce satisfaisante avec les autres pays, sur laquelle baser cette production.

M. MCFARLANE: Monsieur Quelch, vous avez la réponse à votre question à l'alinéa (*b*) au bas de la page 25, où l'on traite des balances du commerce.

Le PRÉSIDENT: Oui. Voulez-vous étudier cette question dès maintenant, ou préféreriez-vous attendre que nous soyons rendus à cette partie du mémoire, monsieur Quelch?

M. QUELCH: Je crois que nous devrions continuer. Monsieur McFarlane, préféreriez-vous étudier la chose lorsque nous serons rendus à ce point de votre mémoire?

M. MCFARLANE: Ce serait peut-être préférable.

M. MATTHEWS: Monsieur le président, j'allais faire observer que peut-être nous anticipons un peu trop sur le contenu du mémoire. Il me semble que nous sommes ici pour la présentation du mémoire de la Chambre de commerce; or je vois qu'il contient 34 pages, que nous n'en sommes qu'à la 11ème et que l'heure avance. Je crois qu'il serait préférable de continuer la présentation du mémoire.

Le PRÉSIDENT: Cela ne manque pas de sens. A mon avis, la présentation du mémoire de la Chambre de commerce ne pourra être terminée aujourd'hui et nous devrons lui consacrer une autre séance. Je le souhaite. Monsieur Quelch, préférez-vous attendre que nous soyons rendus à cet endroit du mémoire?

M. QUELCH: La chose me va tout à fait.

M. MACNICOL: Si nous voulons que le mémoire entier soit publié au procès-verbal, nous devrons y consacrer un peu plus de temps.

Le PRÉSIDENT: Oui, nous devrons leur accorder un autre jour.

M. ADAMSON: Avant d'abandonner le point soulevé par M. Gillis, je crois que toute la question se résume à découvrir quels moyens l'industrie ou d'autres devront utiliser pour donner de l'emploi après la guerre. Vous vous souviendrez, sans doute, qu'après les guerres napoléoniennes, ce fut la construction de chemins de fer qui en réalité sauva le monde industriel; après la grande guerre, ce fut probablement le développement immense des transports automobiles et de la construction des automobiles dans le monde entier. Or, je crois que, en réalité, ce que nous cherchons à découvrir ici, c'est le médium de production ou d'activité qui procurera du travail une fois cette guerre finie. Je crois que c'est là le point que nous nous efforçons de faire ressortir.

M. MCFARLANE: Oui, je suis de votre avis là-dessus.

M. MARTIN: Le point soulevé par M. Gillis est de la plus haute importance pour ce Comité. Quant au mémoire que nous avons devant nous, je crois qu'il est très bien fait. A mon avis, plusieurs des exposés qui nous ont été faits étaient excellents. Mais ce qui m'inquiète et qui inquiète également, je crois, la plupart des membres du Comité, c'est que si la guerre devait prendre fin demain, tous ces excellents exposés théoriques—qui, peut-être, constituent la meilleure méthode d'aborder la solution du problème... Néanmoins, nous devons être prêts à prendre la situation en mains telle qu'elle se présentera; nous devons avoir l'organisme et un programme pour le public—soit au moyen d'un plan d'assurance ou de l'initiative de l'industrie—nous devons avoir un plan d'après lequel nous serons assurés que les gens actuellement occupés dans des emplois rémunérateurs, ainsi que les garçons et les filles actuellement outre-mer, auront quelque chose à faire lorsque le temps sera venu. Il nous faut faire quelque chose. La guerre peut finir dans un an ou en moins d'un an, ou elle peut ne finir que dans deux ou trois ans; mais lorsque le temps sera venu, ce n'est pas avec des théories que nous pourrons maîtriser la situation, il nous faudra un plan nous permettant de mettre les hommes et les femmes au travail. C'est là, je crois, le premier problème.

M. ADAMSON: C'est bien cela; et la chose m'intéresse parce que j'ai dans mon comté une de ces compagnies de la Couronne, employant 7,000 hommes, et dès que la guerre prendra fin, ces 7,000 hommes seront sur le pavé. Que ferons-nous de ces gens-là? Nous ne pouvons les garder au service d'une compagnie qui cesse ses

exploitations, mais il nous faut, néanmoins, leur trouver de l'emploi. Quel sera le facteur qui procurera de l'emploi dans l'industrie après la guerre? Sera-ce la construction d'aéronefs, la construction de logements—que sera-ce? Voilà la question, mais je ne crois pas qu'il soit possible d'y répondre d'une manière pratique, dès maintenant.

M. McFARLANE: Si c'est votre intention, monsieur le président, de nous consacrer une autre séance, je crois qu'il nous sera possible de vous fournir de la matière qui sera d'un intérêt immédiat. Nous sommes à faire un relevé de ce que l'industrie fait en vue de fournir des possibilités ou des occasions de travail dès la fin des hostilités. Comme M. Gillis l'a dit et comme M. Martin et M. Adamson l'ont fait remarquer, il est important de savoir ce que l'industrie peut faire; et je crois que cela vous intéressera d'apprendre ce que fait l'industrie. Nous savons, d'après les textes qu'elles publient, que certaines usines et certaines maisons de commerce—assez nombreuses—se livrent à des évaluations sur le nombre d'hommes qu'elles pourront mettre au travail immédiatement après la cessation des hostilités, et sur la manière dont elles les mettront au travail. Je connais des centaines de firmes au Canada qui le font, et si cela vous intéressait, nous pourrions faire une courte enquête, dont nous vous apporterions les résultats à la première occasion. Par exemple, nous pourrions dire à M. Gillis combien de mineurs l'industrie pourra remettre au travail; nous pourrions vous fournir des renseignements de ce genre, sur l'industrie de toutes les parties du pays.

M. GILLIS: C'est cela; c'est ce que nous voulons.

Le PRÉSIDENT: Les membres du Comité voudraient-ils suspendre les questions, pour le moment, afin de laisser M. Morrell et M. McFarlane continuer la lecture du mémoire? Ou préférez-vous poser d'autres questions?

Quelques MEMBRES du Comité: Continuez.

Le PRÉSIDENT: Continuez, monsieur Morrell.

M MORRELL:

III. COLLABORATION DES OUVRIERS ET DE LA DIRECTION

La part de la main-d'œuvre dans la production

8. La main-d'œuvre est aussi directement intéressée que la direction à la production de la plus grande quantité possible de choses utiles. Car, en dernière analyse, les salaires sont payés sur la vente du produit; il n'existe pas d'autre source des salaires.

Donc, plus la production est considérable, plus la rémunération de la main-d'œuvre a de chances d'être élevée.

C'est un fait d'observation commune, aux Etats-Unis comme au Canada, que la proportion du revenu brut de l'industrie qui est versée à la main-d'œuvre a relativement peu varié depuis longtemps. Néanmoins, le revenu national (c'est-à-dire la production totale des richesses) ayant beaucoup varié, la rémunération réelle de la main-d'œuvre a subi de larges fluctuations entre les bonnes et les mauvaises années.

Ainsi, en comparant la situation de l'ouvrier canadien en 1929 et en 1932, on constate ceci, qui paraît étrange à relater: il a reçu une plus forte proportion du revenu brut de l'industrie en 1932 qu'en 1929; mais, comme la production avait été sensiblement réduite après 1929, et que le chômage était par conséquent répandu en 1932, le niveau de vie de l'ouvrier canadien a baissé de plus de trente pour cent au cours de cette période. Il faut espérer qu'une pareille réduction ne se produira plus jamais.

Le désir de l'ouvrier d'améliorer son niveau de vie implique un intérêt, reconnu ou non, à atteindre le plus fort volume possible de production. La direction, de son côté, doit reconnaître qu'il y a très peu d'espoir d'atteindre cet objectif si les relations entre les deux parties ne comportent pas une collaboration spontanée.

Nous croyons que la collaboration entre la main-d'œuvre et la direction, à l'usine, devrait être plus étroite qu'autrefois—les deux parties tenant compte de l'intérêt du consommateur. Ce dessein entraîne d'abord des responsabilités que la direction doit assumer.

Stimulants pour l'ouvrier

9. Le développement de la machine, dans l'industrie moderne, a inévitablement contribué à détruire la fierté que l'artisan tirait de son habileté. Dans les industries mêmes qui ne sont pas dominées par la machine, la simplification des tâches résultant de la division du travail a produit le même effet. Il est évidemment nécessaire de remplacer la fierté de l'artisan par quelque autre sentiment. Nommer se sentiment "esprit de corps" ne résoudrait aucunement le problème.

Pour bien accomplir son rôle dans l'ensemble de la production, l'ouvrier doit se sentir assuré d'un certain nombre de points fondementaux:

Une direction éveillée

(*a*) Il doit savoir que la direction s'intéresse à ses besoins, dans la bonne comme dans la mauvaise fortune, et accepte de partager avec lui les avantages des périodes de prospérité.

Un bon système d'ajustement

(*b*) Il doit savoir que des mesures convenables sont prises pour étudier ses doléances et pour lui assurer un traitement équitable en toutes circonstances.

Un sentiment de propriété

(*c*) L'ouvrier doit aussi avoir conscience que son rôle dans l'œuvre de production est supérieur à l'exécution d'opérations uniformes, que l'on recherche le fruit de ses idées et de son expérience, aussi bien que de son adresse et de son effort, et que s'il fournit à la direction des idées qui perfectionneront les méthodes de production, le service qu'il aura rendu sera reconnu.

La reconnaissance du mérite

(*d*) L'ouvrier doit encore savoir que les chances d'avancement, loin d'être restreintes, sont ouvertes au mérite, où qu'il se trouve; que la direction est constamment en quête d'hommes et de femmes capables d'occuper des postes de responsabilité; qu'il peut s'élever dans l'entreprise, suivant ses aptitudes; et que ses efforts pour mériter des promotions seront toujours remarqués.

Facilités d'instruction

(*e*) En conséquence de ce qui précède, la direction devrait, plus qu'elle n'a généralement fait dans le passé, procurer aux ouvriers des facilités d'instruction industrielle et professionnelle, voire d'instruction générale, qui leur permettront de tirer le meilleur parti de leurs aptitudes.

Plans de prestations

(*f*) Beaucoup d'entreprises ont, d'elles-mêmes, adopté des plans de prestations pour leurs ouvriers. Le principe est susceptible d'une plus grande extension, et nous le souhaitons. Les prestations établies par des entreprises, individuellement, peuvent constituer un complément efficace des mesures de sécurité sociale de l'Etat, en protégeant les vieux et bons employés contre les viscissitudes du travail, et en leur procurant une vie plus heureuse après les années de travail.

Conseils d'entreprises, comités de production et syndicats

(*g*) Pour assurer la meilleure collaboration entre les ouvriers et la direction, en vue de résoudre leurs problèmes communs, nous croyons que la main-d'œuvre, à tous les degrés, devrait être associée plus étroitement à la direction. Dans ce but peuvent se fonder des conseils d'entreprises et des comités de production, dont il existe déjà d'heureux exemples dans un bon nombre d'entreprises canadiennes.

IV. RELATIONS ENTRE LA DIRECTION ET LA MAIN-D'ŒUVRE ORGANISÉE

Liberté de négociation

10. Nous croyons que les employés, par l'intermédiaire des dignitaires de leur syndicat ou d'autres représentants choisis par eux, doivent être libres de négocier les taux de salaires, heures de travail et autres conditions de travail avec les employeurs ou avec les représentants des associations patronales, en vue de conclure un contrat collectif...

M. MACNICOL: Puis-je vous poser une question? Votre mention du contrat collectif implique-t-elle la négociation collective?

M. MCFARLANE: C'est une négociation collective.

M. MORRELL: Et que tout contrat collectif doit prévoir un procédé d'ajustement des conflits auxquels il peut donner lieu, ainsi que les moyens de renouvellement et de revision; et que les deux parties doivent scrupuleusement observer les termes et conditions du contrat qu'elles ont conclu.

Mais, ainsi que l'expose un récent mémoire du comité exécutif de la Chambre de commerce du Canada au Conseil national du travail en temps de guerre, mémoire dont un exemplaire a été envoyé à tous les députés, nous croyons qu'il ne faut pas envisager les relations du travail comme si elle n'avaient d'autre but que d'éviter les grèves et régler les questions de salaires.

Les relations du travail, pour être bonnes, exigent, des deux côtés, la sincérité d'intention et le sens de l'humanité. Elles sont fondées sur un état d'esprit—individuel et national. Elles impliquent essentiellement la reconnaissance de ce principe que l'industrie constitue une association entre les propriétaires, la direction et la main-d'œuvre—avec, pour objectif final, le service de la collectivité.

Nous avons suggéré au Conseil national du travail en temps de guerre la rédaction d'un code national du travail, et sa promulgation législative. Nous avons même, dans le mémoire présenté à ce Conseil, énuméré les aspects d'un tel code qui nous paraissent désirables.

Le PRÉSIDENT: Il peut y avoir lieu de poser des questions à ce sujet. Des membres du Comité désirent-ils poser des questions sur la partie du mémoire qui vient d'être lue?

M. MACNICOL: Cette partie est intéressante et présage une amélioration dans les relations entre la main-d'œuvre et l'industrie. Au sujet de ma question sur le contrat, je crois me M. McFarlane a répondu que cela n'implique pas la négociation collective?

M. MCFARLANE: Tout ce paragraphe 10 enlève des rapports entre l'employeur et l'employé les questions de rendement, d'hygiène, d'accidents, et autres, pour en faire des éléments de négociation entre la direction et les représentants organisés ou reconnus de la main-d'œuvre.

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il d'autres questions? Sinon, nous prierons M. Morrell de continuer.

M. MARTIN: Je voudrais poser deux questions. Vous avez parlé de comités de production, et vous dites qu'il en existe déjà d'heureux exemples. A quels exemples pensiez-vous?

M. MORRELL: Je crois que M. Huggett peut répondre à cette question.

M. MARTIN: Je commencerai par dire qu'il existe, je crois, sur le papier, quelque six cents de ces comités de production dans le pays. Pouvez-vous nous faire savoir s'ils fonctionnent bien, dans l'ensemble?

M. HUGGETT: Je crains de ne pas être en mesure de vous le dire en détail. Ces comités de production existent dans la plupart des usines dont la direction est confiée à ma compagnie. Au début, naturellement, ils faisaient partie des conseils du travail, mais, avec le développement du syndicalisme, les syndicats se sont opposés à l'existence des conseils du travail, et il nous a paru nécessaire, pour maintenir de bonnes relations, de supprimer les conseils du travail et de leur substituer des comités de production. Au meilleur de ma connaissance, ces comités de production se composent de contremaîtres ou de chefs d'atelier se réunissant périodiquement, à l'usine, pour discuter les questions qui n'ont pas été prévues dans les contrats collectifs, comme, par exemple, les mesures de protection, les conditions de travail, les améliorations générales à apporter dans les méthodes de travail, et les questions d'intérêt général telles que le bien-être et d'autres points qui n'ont pas été spécifiquement prévus dans le contrat collectif.

M. MACNICOL: J'aurais une autre question à poser. Etes-vous au courant de ce qui se passe à la Dominion Foundries and Steel à Hamilton, de la collaboration de cette compagnie avec ses hommes, de la collaboration des hommes avec la compagnie, et du système qui a été établi? Nous avions pris une initiative semblable à l'usine où je travaillais moi-même, mais je ne connais pas actuellement de meilleur exemple que celui de la Dominion Foundries and Steel pour illustrer l'effort sincère et généreux d'employeurs qui tiennent à la satisfaction de leurs employés, qui s'intéressent à la famille de ces derniers, partagent leurs joies et leurs douleurs et veillent sur eux à l'usine. Avez-vous suivi de près ce qui se passe à la Dominion Foundry?

M. MCFARLANE: Non, mais je suis bien au courant de ce qui se passe chez moi, et je répondrais à M. Martin que j'ai reçu dernièrement un rapport disant que, durant les trois mois qui venaient de s'écouler, un groupe particulier de jeunes ouvriers avait fait à la direction 360 propositions pour améliorer les conditions de travail et le rendement des ouvrières, et qu'environ 200 de ces propositions avaient été acceptées. La pratique est bien établie maintenant, et elle fonctionne à merveille.

M. MACNICOL: Bien établie dans toutes les industries?

M. MCFARLANE: Non pas dans toutes, mais dans un grand nombre.

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il d'autres questions? Sinon, M. Morrell pourra continuer.

M. MORRELL:

V. CODIFICATION DES PROJETS DE BIEN-ÊTRE SOCIAL

Un nouveau Bill of Rights

11. Encore une fois, nous sommes convaincus que la santé physique et intellectuelle a plus d'importance pour notre peuple aujourd'hui que dans le passé, alors que les assises de la civilisation n'avaient pas été ébranlées.

Notre objectif est facile à circonscrire. Il faudrait viser à ce que, pour la santé et la vigueur, l'instruction et l'intelligence, l'initiative et la hardiesse, notre peuple, et plus particulièrement la prochaine génération canadienne, celle de l'avenir, ne soit inférieure à aucune autre race de l'humanité.

Impossible, en effet, de viser moins haut. En d'autres termes, il ne suffit pas de faire disparaître les privations et la crainte des privations. Ce qu'il faut, c'est plutôt comme un nouveau *Bill of Rights* pour les Canadiens de demain.

Sans doute, plusieurs des présentes propositions, qui n'ont pas trait au bien-être social, sont même d'excellents moyens à cette fin. Si nous réussissons à prévenir, dans une large mesure, le chômage en masse, alors, le triste spectacle de la démoralisation d'une multitude d'infortunés exposés, sans qu'ils y soient pour rien, à de longues périodes de chômage ne se présentera plus à nos yeux. L'amélioration en grand des conditions de logement de la population, objet légitime, nous l'avons dit, de la politique gouvernementale (par le recours à n'importe quelles mesures budgétaires qui s'imposeront), devrait faire disparaître les taudis qui continuent de se dresser comme un reproche dans plusieurs villes du Canada.

Quand les ouvriers seront bien logés et ne se tourmenteront plus à la pensée d'être longtemps sans emploi, on pourra se vanter d'avoir vraiment jeté les bases du bien-être social de l'avenir.

Alimentation et instruction

12. Il restera beaucoup à faire—surtout dans le domaine de l'alimentation et de l'instruction.

Saine alimentation

(*a*) Des enquêtes menées durant la guerre ont révélé que, dans plusieurs classes de notre population, beaucoup de gens ignorent les principales règles d'alimentation ou sont insuffisamment nourris.*

Grâce aux récents perfectionnements de la science de l'alimentation, nous sommes maintenant mieux en mesure que jamais d'éliminer ces maux.

Nous croyons qu'une vaste campagne éducative devrait être lancée par le gouvernement pour remédier à cette ignorance des principes d'alimentation dont souffrent trop de Canadiens, et qui, surtout, empêche notre jeunesse d'atteindre un certain niveau de culture intellectuelle et physique.

Le droit à l'instruction

(*b*) Il faudrait reconnaître que les enfants profitent à l'Etat non moins qu'à la famille, et l'Etat devrait prendre les mesures pratiquement possibles afin que, sans desserrer en rien les liens de la famille, chaque enfant jouisse dès son bas âge d'un niveau d'existence qui lui assure, d'abord la santé et la croissance normales, puis une instruction suffisante pour remplir plus tard dans la vie, une fois adulte, sa double charge de bon ouvrier et de bon citoyen.

Tous les secours visant à accroître le bien-être des enfants devraient être dispensés de telle sorte que les avantages en aillent vraiment à l'enfant, et ne soient pas employés à servir les besoins plus généraux de la famille.

Aide à l'enseignement

(*c*) En dépit des vastes sommes consacrées à l'instruction au Canada, il reste qu'une multitude de Canadiens ne s'instruisent pas, comme ils le devraient, jusqu'à la limite de leur aptitude à en profiter.

C'est là une perte, non seulement pour les enfants mêmes, qui laissent l'école avant que leur cerveau ait été suffisamment meublé, mais pour le pays tout entier. Notre industrie en souffre. Bien plus, en négligeant de développer les facultés latentes de notre peuple, on nuit à la cause de la démocratie.

---

* Voir à ce propos le *Canadian Public Health Journal*, tome 32, n° 5, de mai 1941, où figurent des données recueillies à Halifax, à Québec, à Toronto et Edmonton; et aussi, le *Canadian Journal of Public Health*, tome 34, n° 1, de janvier 1943 où figurent des données provenant de Winnipeg.

Dans l'intérêt du pays, il faut que chacun de nous reçoive le plus d'instruction que sa santé lui permet d'absorber. En d'autres termes, le pays tout entier y gagnerait à ce que tous les jeunes Canadiens doués d'une facilité et de talents exceptionnels aient accès à l'instruction supérieure. Le fait d'être issu de parents pauvres ne devrait plus être un obstacle à l'instruction supérieure, comme ce l'est trop souvent aujourd'hui.

Le Canada a été l'un des premiers pays à assumer les frais de l'instruction des enfants, sans qu'il en coûte rien aux parents directement. Mais, indirectement, un grand nombre de parents se sont vus dans l'impossibilité d'assurer eux-mêmes une instruction suffisante à leurs enfants. Le moment est maintenant venu pour l'Etat de venir effectivement en aide aux aspirants à l'instruction supérieure, en établissant un système libéral de bourses d'études et de prêts aux enfants qui possèdent des aptitudes exceptionnelles.

Pour l'amélioration de la race

13. Mais voilà des mesures qui dépassent la signification générale de l'expression "sécurité sociale". Elles n'en devraient pas moins faire partie de notre programme d'amélioration de nos hommes et de nos femmes. De saines conditions de logement, l'espoir fondé d'un emploi rémunérateur, des normes d'alimentation basées sur les découvertes récentes et la diffusion de l'enseignement en conformité de l'idéal démocratique—autant de propositions qui tendent mesures de protection contre les revers (y compris surtout la maladie et le l'incompétence.

Nous avons déjà signalé que, à défaut de ce but commun, les assurances sociales mêmes pourraient bien n'avoir plus d'autre sens que le partage de la pauvreté.

Eléments des assurances sociales

14. Il ne s'agit nullement de déprécier les assurances sociales. Nous croyons que, autant que possible, il faut aider le citoyen à prendre certaines mesures de protection contre les revers (y compris surtout la maladie et le chômage) auxquels il est exposé malgré lui. Il ne faut pas que se renouvelle la lamentable expérience des dix années d'avant septembre 1939, où une multitude de Canadiens ayant jusque-là gagné leur vie durent vivre de l'assistance publique. Il faut remplacer le secours direct par des mesures coordonnées de prévoyance.

Nous admettons également qu'une grande partie de notre population n'épargne pas assez pour sa propre subsistance dans la vieillesse; et l'adoption, par le gouvernement fédéral et les provinces, de lois concernant les pensions aux vieillards a prouvé que l'Etat reconnaît explicitement qu'il a sa part à assumer lors de la mise à la retraite de ceux qui n'ont pas d'argent pour leurs vieux jours.

Le coût des mesures prises à cette fin par le gouvernement est actuellement défrayé, dans tous les pays civilisés, par trois contribuants: une partie incombe à l'assuré; une autre à l'employeur et une autre, enfin, à l'Etat, qui s'en acquitte aux frais des contribuables.

Les bienfaits d'un plan intégral d'assurances contre tous les risques susmentionnés sont de deux sortes:

(*a*) Des dispositions financières sont prises en proportion de ce que coûtera cette protection globale; et

(*b*) Les prestations aux assurés sont établies en proportion du droit statuaire de l'assuré—de sorte que le système n'évoque en rien des offrandes de charité.

L'octroi au citoyen de prestations comme celles-là n'a donc rien qui puisse porter ombrage à sa fierté; le but en est plutôt de stimuler l'économie personnelle, puisque chaque citoyen reçoit là un encouragement à édifier pour plus tard son propre confort et sa propre sécurité.

Il est presque indispensable, croyons-nous, que la valeur et le mode de distribution des prestations soient tels que l'attente n'en puisse refroidir chez le citoyen son ambition au travail et son désir d'avancement. La sécurité sociale ne devrait pas être considérée comme un bienfait absolu dont on est redevable à un organisme impersonnel qui s'appelle l'Etat—mais comme le fruit des communs efforts d'une multitude d'individus.

La mauvaise alimentation dont il s'agit ici n'existe évidemment pas seulement au Canada. Dans une allocution prononcée le 26 mai 1941 devant la Conférence de l'alimentation pour la Défense nationale, à Washington, M. Roosevelt s'exprimait ainsi:

> En ces dernières années, la science a fait des découvertes remarquables sur la quantité et la nature des aliments nécessaires au maintien du maximum de la santé et de la vigueur; *et pourtant, toutes les enquêtes, quelle que fût la méthode d'investigation adoptée, ont révélé qu'ici même, aux Etats-Unis, la sous-alimentation est générale et prononcée".*

Nous préconisons donc, pour l'ensemble du pays, un système d'assurances sociales en vertu duquel, après la guerre, les plans déjà existants de l'assurance-chômage et des pensions de vieillesse seront coordonnés; ce projet constituerait en outre, dans la mesure du possible, une protection contre la maladie—le coût total échéant équitablement, encore une fois, aux trois contribuants susmentionnés.

Le PRÉSIDENT: Je présume que le paragraphe suivant se termine par une disposition d'ordre général et qu'il est surtout un avertissement. Peut-être vaudrait-il mieux le porter tout de suite au compte rendu, ou vous proposiez-vous justement de nous en donner lecture?

M. MCFARLANE: J'allais justement clore la portée relative au bien-être social.

Rigidité croissante des affaires

15. Il faut néanmoins y aller très prudemment quand on aborde des propositions comme celles-là. Le prix qu'il en coûterait au pays pour établir sur un pied national un pareil système de sécurité sociale ne devrait pas, en effet, être évalué seulement d'après les apports de fonds et les déboursés nécessaires, ou encore selon le fardeau imposé au budget des gouvernements intéressés par l'adoption des mesures requises pour se protéger contre les risques susmentionnés. Il y a aussi un coût indirect, qu'il est impossible d'estimer directement, mais n'en doit pas moins être pris en ligne de compte.

Le grand public ne s'arrête généralement pas à songer aux dépenses ainsi occasionnées, et ces dépenses exigent des explications circonstanciées. Des déboursés s'imposent chaque fois que le gouvernement réalise un plan qui

(i) comporte une augmentation de l'impôt et des obligations fixes des contribuables;
(ii) exige une contribution des employeurs, ajoutant, du même coup, aux charges fixes des entreprises et au prix des marchandises; et
(iii) entraîne une réduction obligatoire des salaires, restreignant ainsi le libre pouvoir d'achat dont les ouvriers jouissent ordinairement.

Ces dispositions ont donc pour effet général:

(*a*) de rendre plus rigide en quelque sorte le coût des affaires, pour toutes les firmes visées par ces mesures; et
(*b*) de rendre plus difficile qu'autrement l'acceptation, par la foule des employés, de toute réduction de salaire à n'importe quel moment—en

dépit des circonstances, parfois inéluctables, à la suite desquelles (pour arriver à produire et écouler le volume normal de marchandises) une réduction des salaires devient nécessaire.

Au risque d'exagérer les mesures de précaution, nous nous permettons de nous arrêter un moment pour considérer (sous un jour plutôt inaccoutumé) les faits tels que les ont expérimentés l'un après l'autre tous les pays industriels au cours de la dernière génération.

Pour une variété de motifs, les charges fixes entreprises ont accusé, au XXe siècle, une tendance presque générale à une rigidité toujours plus grande.

Par suite de cette rigidité croissante, la finance est devenue moins capable qu'autrefois des prompts ajustements que rendent nécessaires les changements soudains et imprévisibles de conditions économiques.

Pendant ce temps, les conditions économiques autour de nous ne tendaient nullement à se stabiliser; tout le monde sait qu'elles sont plutôt devenues de moins en moins stables. Les mots "inflation" et "déflation" ont acquis de nouvelles significations en ces dernières années. Nous avons traversé une dépression telle qu'il ne s'en était pas vu depuis au moins deux siècles.

Il n'y a pas un seul pays de quelque importance qui, de 1919 à 1939, n'ait été forcé au moins une fois—et plusieurs le furent plusieurs fois—à dévaluer sa monnaie par suite *d'une rigidité économique qui le rendait incapable, au pays, de s'ajuster aux changements économiques de l'extérieur.*

Pour des millions d'ouvriers, les conséquences de l'instabilité des cours et de l'instabilité des taux du change ont été déplorables; et d'autant plus tragiques que les victimes elles-mêmes se méprenaient sur les motifs de leur misère.

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il des questions?

M. MACNICOL: J'aurais une question à poser à M. McFarlane. M. McFarlane n'aura pas besoin d'y répondre s'il n'y tient pas. La Chambre de commerce a-t-elle tenu compte des propositions de plusieurs députés à l'effet que, pour les vieillards aspirant à une pension, la limite d'âge soit avancée de soixante-dix à soixante-cinq ans, et que la pension même soit augmentée de $20 à $30 par mois?

M. MCFARLANE: Nous n'avons pas étudié cela.

M. MACNICOL: Vous n'aimeriez pas vous prononcer sur le sujet?

M. MCFARLANE: Non. A titre personnel, je voudrais faire observer que, d'une manière générale, en réduisant l'âge de retraite ou le paiement de la pension, l'on rend par le fait même un service au pays.

M. MACNICOL: Vous n'ignorez sans doute pas qu'en Nouvelle-Zélande, en Australie et en Angleterre, la limite d'âge est de soixante-cinq ans et que la pension équivaut à $30 par mois?

M. MCFARLANE: J'ai voulu faire une observation personnelle.

M. MACNICOL: Je dois dire, monsieur le président, que les paragraphes 4 et 5 contiennent des renseignements fort précieux. Ce sera, pour toute la population ouvrière du Canada, un réconfort de savoir que, dans le présent mémoire, la Chambre de commerce a fait sienne la cause que tant d'amis des classes ouvrières plaident ici depuis si longtemps. Si nous parvenons jamais à faire voter comme loi chacune des propositions que renferment les paragraphes 4 et 5, nous aurons accompli beaucoup pour prévenir la répétition des douloureuses expériences qu'a subies dans le passé la population ouvrière.

M. MCFARLANE: Je pense que les auteurs de ce mémoire jugent réalisables les projets qu'ils ont esquissés.

M. MARSHALL: Monsieur le président, sans doute, la Chambre de commerce du Canada nous fera de nouveau l'honneur d'être avec nous un peu plus tard. Je me demande si, en attendant, je ne pourrais pas porter à l'attention de ces messieurs un excellent rapport rédigé par la London Chamber of Commerce sur

les principes généraux d'une économie d'après-guerre. Vous voudrez bien me permettre, monsieur le président, de lire l'avant-propos ainsi qu'un ou deux paragraphes de ce rapport. Voici l'avant-propos:

> Le 10 mars 1942, un comité spécial a été nommé par le conseil de la London Chamber of Commerce pour étudier le problème de la restauration d'après-guerre et faire rapport sur ce sujet. Le comité spécial a décidé qu'il était inutile de considérer les nombreuses questions d'ordre secondaire que poseront d'abord la période de transition de la guerre à la paix, puis la période subséquente, sans avoir au préalable entendu les vues du conseil sur les principes qui devraient présider à l'édification du futur système économique. Le comité spécial a donc soumis, à titre de préliminaires, le rapport ci-joint qui porte sur ces questions d'intérêt capital.
>
> Le rapport a été reçu et adopté, lors de la réunion du 12 mai 1942, par le conseil, qui, après avoir félicité le comité spécial, lui a demandé de vouloir bien rédiger un rapport additionnel, en présumant que les problèmes plus particuliers auxquels le pays aura à faire face à la fin des hostilités appellent des solutions qui découlent des principes ici envisagés.
>
> *Le secrétaire,*
>
> A. de V. LEIGH.
>
> 69, Cannon Street, E.C. 4.

Le paragraphe initial du rapport est ainsi conçu:

> La London Chamber of Commerce compte parmi ses membres effectifs 9,000 firmes et compagnies. Trente-neuf associations industrielles et commerciales, comptant à leur tour environ 50,000 membres, lui sont affiliées et ont des représentants au conseil général. La Chambre ne peut donc que s'intéresser vivement aux principes qui seront appelés à présider, après la guerre, à l'organisation de l'industrie et du commerce.

Le rapport est fort succinct. Je pense qu'il a, en tout, trente-huit articles, dont le vingt-septième est ainsi conçu:

> Après avoir étudié les différents systèmes qui pourraient apporter une solution complète ou partielle à tous les problèmes précités, la Chambre a fait le choix des principes énoncés dans "A Twentieth Century Economic System", sur tout en ce qui a trait aux crédits bloqués pour le règlement des débits internationaux.

Ces deux brochures sont très succinctes et je pense qu'il serait excellent de les étudier. Je conseillerais aux membres de la Chambre de commerce du Canada de se procurer ces opuscules et de les étudier à fond.

M. McFARLANE: Nous les avons déjà examinés.

M. MARSHALL: Ils en valent la peine, monsieur le président, et l'on y trouve énoncées les vues que notre groupe de députés préconise depuis plusieurs années à la Chambre des communes.

M. McFARLANE: Nous avons aussi étudié sérieusement et consciencieusement un certain nombre de rapports connexes qui ont été publiés, en même temps que le précédent, par d'autres groupes, au Royaume-Uni.

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il d'autres questions?

Le sénateur ROBERTSON: J'aurais une question à poser à M. McFarlane au sujet d'un endroit de la page 16, immédiatement avant le paragraphe 15.

> Nous préconisons donc, pour l'ensemble du pays, un système d'assurances sociales pour l'après-guerre,

et le reste. Faut-il entendre par là un plan gouvernemental qui remplacera les plans fonctionnant déjà dans plusieurs entreprises pour le bien-être des vieillards et les soins aux employés? Dans les banques, par exemple, et dans un grand

nombre des plus importantes compagnies, il existe déjà différents systèmes de pensions de vieillesse et d'allocations de retraite auxquelles les employés contribuent. Faut-il comprendre que ceci est appelé à remplacer cela?

M. McFARLANE: Ceci complétera cela et y ajoutera, mais ne le remplacera pas. Je ne pense pas qu'il soit sage qu'un nouveau projet de l'Etat nuise en rien à des plans qui, déjà, fonctionnent à merveille et qui sont le fruit de longues années d'expérience. Les plans d'assurance élaborés ici sont le complément et le corollaire des autres, et ils visent les groupes non déjà soumis à des plans d'assurances collectives.

Le sénateur ROBERTSON: Je ne vois personne qui puisse s'objecter à un projet de cette nature. Sa réalisation serait un bienfait; il serait splendide de contribuer au bien-être de la vieillesse et de prendre des précautions contre les revers de la vie, mais a-t-on songé, en élaborant ce projet pour l'avenir, à la grande multitude des citoyens qui ne travaillent ni dans des compagnies ni dans des usines? Cultivateurs, petits commerçants, pêcheurs contribuent par les impôts qu'ils payent et aussi par les services ou les marchandises qu'ils achètent des firmes où ces plans ont été adoptés; qu'adviendra-t-il alors du cultivateur, du pêcheur et du petit commerçant qui ne bénéficient pas des plans en question?

M. MACNICOL: Ils sont visés par la présente loi.

M. McFARLANE: Je me permets une autre remarque purement personnelle. Si ces gens sont des contribuants et ont droit à des prestations, il faudra sans doute accorder les prestations, quelle que soit la classe de la société à laquelle les contribuants, fermiers ou autres, appartiennent. Si le contribuant s'est acquis une pension par ses versements, il a droit aux prestations qui lui reviendront lorsqu'il aura atteint la limite d'âge fixée dans le présent mémoire pour l'âge de retraite. Je crois, comme mes collègues, que, en vertu d'un plan de sécurité sociale, les prestations sont distribuées d'un bout à l'autre du pays à tous ceux qui se les ont accumulées. Pour toucher une pension, il faut avoir vieilli. M. Phillip Fisher est, en réalité, l'auteur de cette partie de mon mémoire; il est donc beaucoup plus autorisé que moi à vous entretenir sur le sujet.

M. FISHER: Monsieur le président, je pense que M. McFarlane a tranché la question. Naturellement, dans les cas particuliers, quand on assure les petits commerçants ou les petits entrepreneurs individuels, comme les cultivateurs, par exemple, il n'est pas question des contributions d'un employeur; mais je crois que, de l'avis de la Chambre de commerce, toute personne qui travaille à son propre compte aura le privilège de participer aux avantages de ces plans d'assurances, de sorte que le propriétaire d'un petit magasin peut, avec sa femme, faire ses contributions et recevoir des prestations sous forme de pensions de vieillesse, indemnités pour maladie, et autres dédommagements semblables. Il y aura certainement des difficultés quand il s'agira d'assurer le cultivateur contre le chômage. Je pense que bon nombre de points devraient être éclaircis à ce sujet, et nous n'avons sûrement pas eu l'intention de limiter aux ouvriers industriels les contributions à l'assurance-maladie et aux pensions de vieillesse.

M. MACNICOL: Sous le régime de la loi actuelle, ces gens-là, cultivateurs et autres, sont protégés. Je veux dire sous le régime de la Loi des pensions de vieillesse. En Australie, la protection est automatique. On prétend que même un milionnaire, lorsqu'il a soixante-cinq ans, touche son chèque de pension, qu'il le veuille ou non. Nous n'en sommes malheureusement pas encore là au Canada, mais je doute qu'un seul citoyen moyen, qu'un seul ouvrier ordinaire consente à l'abrogation de la présente Loi des pensions de vieillesse. On nous a même demandé d'augmenter la pension jusqu'à $30 par mois. Si les banques et les autres grandes entreprises veulent adopter des plans distincts à cet effet, ils n'auront qu'à le faire en s'inspirant de la Loi des pensions de vieillesse.

M. FISHER: Me permettez-vous d'ajouter un mot?

Le PRÉSIDENT: Oui.

M. FISHER: Je pense que l'on s'attend certainement à ce que l'introduction d'un plan contributif de pensions de viellesse ne puisse se faire que progressivement. Toutes ces prestations à longue échéance exigent évidemment l'accumulation d'un capital au moyen des contributions. Je pense que, ici comme dans d'autres pays, personne ne saurait nier que, tant que le plan de pensions de vieillesse n'aura pas été en vigueur assez longtemps pour que des réserves soient bien établies, le gouvernement sera obligé, par des octrois proportionnés aux besoins individuels, de payer lui-même les prestations. Nulle part dans le présent mémoire, nous n'avons proposé d'établir tout de suite les assurances sur un plan de contributions, ce qui aurait pour résultat de faire remplacer par l'octroi de prestations aux vieillards la présente Loi des pensions, mais nous espérons que, en définitive, une fois que le flot des contributions aura constitué une réserve, la valeur des pensions augmentera; il n'est évidemment pas question de faire enquête sur les besoins des assurés.

M. MCFARLANE: Me sera-t-il permis de déposer ce petit opuscule intitulé: "The Problem of Unemployment" (Le Problème du chômage)? Il s'agit du plan préconisé par la Lever Brothers. Je crois que ses vues complètent et la discussion et le mémoire.

M. MACNICOL: Chaque membre du Comité en aura-t-il un exemplaire?

Le PRÉSIDENT: M. MacNicol désirerait savoir si vous pouvez fournir un exemplaire à chacun des membres du Comité. Il en faudrait un bon nombre. Quelques membres ont déjà leur propre exemplaire. Mesdames et messieurs, d'une manière, je regrette que nous n'ayons pu entendre aujourd'hui même tous les témoignages de la Chambre de commerce. Mais d'autre part, je m'en réjouis. Je crois que le Comité bénéficiera encore davantage du fait que nous n'avons eu aujourd'hui qu'une étude partielle, et que nous aurons de nouveau l'occasion d'entendre MM. les membres de la Chambre de commerce. J'exprime en ce moment les sentiments du Comité de la Chambre des communes, et aussi j'en suis sûr, ceux du Comité du Sénat, quand je dis que les recherches faites par la Chambre de commerce pour rédiger le mémoire qu'elle nous a soumis ont été vivement appréciées. Je ne puis prévoir exactement le jour où la Chambre de commerce nous reviendra de nouveau. Il faudra fixer une date, mais ce ne sera pas la semaine prochaine. J'espère que ce sera dans l'autre semaine. Pour la gouverne des membres du Comité, nous aurons avec nous, mercredi prochain, M. Garson, premier ministre du Manitoba, et jeudi prochain, M. Neal, vice-président du Pacifique canadien. Je réitère donc nos remerciements, et je demanderais que quelqu'un propose l'ajournement.

M. MACNICOL: Avant de proposer l'ajournement, auriez-vous la bonté d'ajouter quelques félicitations pour l'excellente rédaction du mémoire et la présentation qui nous en a été faite.

Le PRÉSIDENT: Il me semble que ces félicitations sont comprises dans ce que j'ai dit.

M. GILLIS: Monsieur le président, étant donné l'importance de ce mémoire et de la discussion en cours sur la sécurité sociale, ne pourrions-nous pas tenir notre prochaine réunion dès demain? Il est fort malheureux que nous ayons une interruption.

Le PRÉSIDENT: J'ai réglé la question ce matin. La Chambre de commerce n'est pas prête pour la séance de demain.

M. GILLIS: C'est dommage, parce qu'une interruption d'une ou de deux semaines nous fait perdre le fil de la discussion.

Le PRÉSIDENT: Il ne sera pas possible à ces messieurs d'être avec nous demain. J'ai parlé de la chose juste avant l'ouverture de la séance d'aujourd'hui. Mais comptez qu'il y aura une autre réunion.

M. MACNICOL: Je propose l'ajournement.

Le Comité s'ajourne à 1 h. 10 de l'après-midi pour se réunir de nouveau sur convocation du président.

SESSION DE 1943

CHAMBRE DES COMMUNES

COMITÉ SPÉCIAL

DE LA

RESTAURATION ET DU RÉTABLISSEMENT

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule n° 19

SÉANCE DU MERCREDI 2 JUIN 1943

TÉMOIN:

L'honorable Stuart Garson, premier ministre du Manitoba

OTTAWA
EDMOND CLOUTIER
IMPRIMEUR DE SA TRÈS EXCELLENTE MAJESTÉ LE ROI
1943

PROCÈS-VERBAL

Le MERCREDI 2 juin 1943.

Le Comité spécial de la restauration et du rétablissement se réunit à 10 h. 30 du matin sous la présidence de M. J. G. Turgeon.

Présents: MM. Authier, Bence, Bertrand (*Prescott*), Castleden, Dupuis, Eudes, Gillis, Hill, MacKenzie (*Neepawa*), Mackenzie (*Vancouver-Centre*), MacNicol, McDonald (*Pontiac*), McKinnon (*Kenora-Rainy-River*), Martin, Matthews, Nielsen, (*Mme*), Quelch, Ross (*Calgary-Est*), Ross (*Middlesex-Est*), San derson, Turgeon et Tustin—22.

Sont aussi présents: L'honorable sénateur King, l'honorable sénateur Lambert et l'honorable T. A. Crerar, ministre des Mines et des Ressources.

Le président rappelle au Comité que la réunion de demain s'ouvrira à 10 heures du matin.

Le président donne lecture d'une lettre circulaire adressée par lui au premier ministre de chaque province.

L'honorable Stuart Garson, premier ministre du Manitoba est appelé. Il présente un mémoire et est interrogé par le Comité.

Le professeur W. J. Waines, de l'Université du Manitoba, est présenté au Comité par le président.

Le premier ministre Garson déclare qu'il sera heureux de fournir au Comité des exemplaires du rapport du comité spécial des universités du Manitoba et du Minnesota.

Avec la permission du Comité, M. Graham, M.P., interroge le témoin.

Sur la proposition de M. MacNicol, un vote de remerciement est offert au premier ministre Garson pour son précieux témoignage.

A 1 h. 05 de l'après-midi, le Comité s'ajourne pour se réunir de nouveau le jeudi 3 juin, à 10 heures du matin.

Le secrétaire du Comité,

J. P. DOYLE.

TÉMOIGNAGES

CHAMBRE DES COMMUNES,

le 2 juin 1943.

Le Comité spécial de la restauration et du rétablissement se réunit à 10 h. 30 du matin sous la présidence de M. J.-G. Turgeon.

Le PRÉSIDENT: Mesdames et messieurs, nous avons le quorum, la séance est ouverte et nous allons commencer. Tout d'abord, permettez-moi de vous rappeler que nous nous réunirons demain matin à 10 heures, dans cette même salle, pour entendre les représentants du Pacifique-Canadien. Nous avons parmi nous ce matin, l'honorable Stuart Garson, premier ministre du Manitoba. A seule fin de faire figurer la chose aux témoignages, car je vois que le premier ministre Garson y fait allusion dans son mémoire, je vais vous lire un paragraphe d'une lettre que le président de votre Comité, à la suite d'une réunion de votre comité de direction, a écrite aux divers premiers ministres. La lettre au premier ministre Garson, bien entendu, était semblable aux autres. La voici:

OTTAWA. ONT,

le 16 avril 1943.

L'honorable STUART GARSON,
premier ministre du Manitoba,
Winnipeg, Manitoba.

Cher premier ministre, la présente vous est adressée au nom du Comité parlementaire de la restauration et du rétablissement après la guerre. Nous désirons vivement que le Dominion et les provinces collaborent sincèrement et efficacement à l'élaboration de projets pour la période d'après-guerre. En conséquence, nous invitons des représentants de chacune des provinces à témoigner devant notre Comité afin de le mettre au courant des problèmes provinciaux auxquels ils s'attendent pour après la guerre, et l'informer de la solution que leur province propose d'y apporter. En d'autres termes, il nous ferait plaisir de savoir non seulement quelle aide fédérale les provinces désirent recevoir, mais encore ce que les provinces elles-mêmes seront en état de faire pour résoudre les difficultés à mesure qu'elles surviendront après la guerre.

Le reste de la lettre porte sur des dates. Le premier ministre Garson est le premier des premiers ministres provinciaux à venir témoigner. J'espère qu'avec le temps, nous entendrons les neuf premiers ministres. Sans plus de commentaires, je demande au premier ministre Garson de bien vouloir présenter son mémoire.

L'hon. S. GARSON, premier ministre du Manitoba, est appelé.

Le TÉMOIN: Monsieur le président, mesdames et messieurs, qu'il me soit permis, tout d'abord, de vous dire combien j'apprécie l'occasion qui m'est offerte de vous exposer les vues du gouvernement du Manitoba. Je désire souligner, dès le début, que cette exposition vous sera faite à titre de mémoire simplement provisoire. Il nous semble que l'élaboration de projets d'après-guerre constitue réellement une lutte de vitesse avec le temps pour préparer un programme complet dans tous ses détails, techniques, juridiques et de génie, et susceptible de prompte exécution aussitôt la paix rétablie. Le temps est un facteur de la plus grande importance, car cette lutte avec le temps ne sera pas gagnée

si l'on n'y porte attention. Pour cette raison, nous n'abordons pas à ce stade certaines questions qui, pour nous du Manitoba, sont de la plus haute importance, comme celle d'obtenir pour l'agriculture une part plus équitable du revenu national. Nous savons, en tout cas, qu'en autant qu'il s'agit de l'agriculture de l'Ouest, une grande partie de sa production est destinée à l'exportation. Nous ne pouvons rien faire au Canada pour hausser les prix d'exportation et, en conséquence, si nous voulons augmenter la part de revenu du cultivateur de l'Ouest, nous ne pouvons le faire qu'en réduisant son coût de production. Cela signifie réduire le prix des marchandises et des services qui lui sont fournis par d'autres groupes économiques; il nous faudra donc tenter de diminuer la part du revenu national dont jouissent actuellement ces autres groupes, qui sont puissants et fort bien organisés. Si l'on peut en juger par le passé, ils n'acquiesceront pas de bonne grâce aux propositions de réduire leur part du revenu national de sorte que cette question d'augmenter la part du cultivateur canadien de l'Ouest prêtera, de toute façon, à controverse et prendra un temps considérable pour se régler.

Dans l'intervalle, si nous sommes préoccupés du problème auquel je viens de faire allusion au point que, faute d'un programme d'après-guerre, complet dans tous ses détails et prêt à être mis à exécution, notre économie s'écroule dans une dépression semblable à celle de 1930 et des années suivantes—et ceux qui s'y entendent me disent que si nous ne sommes pas préparés c'est là précisément ce qui peut arriver—alors le revenu national éprouvera un déclin marqué et tout le monde, nos cultivateurs du Manitoba y compris, en souffrira. Et ainsi, bien que le sujet de notre discussion d'aujourd'hui ne soit absolument pas plus important que le problème d'obtenir pour l'agriculture une juste part du revenu national, il est peut-être plus important sous le rapport du temps.

Quelle est notre situation relativement aux questions que nous nous proposons d'étudier aujourd'hui? Je crois qu'on peut la définir comme suit: La constitution canadienne a déterminé la part que prendra la province dans le travail de restauration après la guerre. La constitution canadienne a déterminé ce que seront les ressources financières de la province après la guerre. Autant que nous du Manitoba puissions en juger, les ressources financières provinciales d'après la guerre, ainsi déterminées, ne seront pas suffisantes pour permettre à la province de s'acquitter de sa part du programme d'après-guerre ainsi déterminée. Si nous désirons véritablement un programme efficace d'après-guerre, il nous faut soit augmenter les ressources financières de la province au moyen de subventions fédérales, soit faire assumer par le Dominion une large part de la responsabilité qui incombe constitutionnellement à la province quant au programme d'après-guerre. Si nous ne recourons pas à l'un de ces deux moyens, nous n'aurons pas au Canada un programme satisfaisant d'après-guerre. Et le plus tôt nous saurons auquel de ces deux moyens nous aurons recours, le plus tôt les provinces et les municipalités pourront se préparer intelligemment à leur part du travail. Enfin, nous croyons absolument nécessaire de régler cette question le plus tôt possible.

Dans la lettre que vous m'avez adressée le 16 avril 1943, vous nous demandez, monsieur le président, à quels problèmes nous nous attendons après la guerre. Nos deux principaux problèmes d'après-guerre au Manitoba, seront de trouver de l'emploi à ceux qui peuvent travailler et d'assurer, à ceux qui sont incapables par eux-mêmes de se procurer un standard minimum de vie et de soins médicaux, une sécurité sociale suffisante. En d'autres termes, notre problème, au Manitoba, n'est pas provincial; c'est le même que le problème national dont il fait partie.

Comme je l'ai dit, ce problème national est double. En premier lieu, à la fin de la guerre, nous devons, dans la plus large mesure possible, procurer de l'emploi aux personnes en état de travailler. Le désastre de 1930 et des années subséquentes a fait voir la désolation et la misère qui accompagnent toute période prolongée de chômage en masse et l'expérience de la guerre actuelle a

convaincu bien du monde que de telles conditions ne sont pas inévitables. Ce n'est qu'en mettant tout le monde au travail que le revenu national pourra être maintenu à un niveau suffisamment élevé pour assurer le degré de bien-être humain que nous avons en vue et pour permettre l'instauration, en grand, de la "sécurité sociale" préconisée par les rapports Beveridge et Marsh.

Mais il ne s'ensuit pas que la suppression du chômage en masse enrayera nécessairement l'infortune et la pauvreté. On manquera encore d'argent; il y aura encore de la maladie et des accidents qui ajouteront beaucoup aux dépenses de la famille et interrompront sa capacité de gain; il y aura encore du chômage temporaire et de la vieillesse, et alors le pouvoir de gagner s'interrompra ou cessera. Ainsi, la deuxième partie de notre problème d'après-guerre sera d'assurer ce qu'on appelle généralement la "sécurité sociale". Si nous ne réussissons pas à résoudre la première partie de notre problème—le chômage en masse—nous ne pourrons pas non plus résoudre la deuxième partie, qui est d'assurer la sécurité sociale. La solution de la première partie facilitera beaucoup celle de la deuxième en réduisant le besoin de sécurité sociale et en augmentant le revenu national au moyen duquel doit se payer le coût de la sécurité sociale.

Vous nous avez demandé en outre quelle solution nous proposions pour les problèmes de l'après-guerre. Nous répondrons que le problème du travail et de la sécurité sociale étant national par sa nature et son ampleur, nous ne pouvons le résoudre qu'au moyen d'un programme national. Neuf programmes provinciaux sans coordination ne nous sembleraient pas capables de le résoudre. Nous savons que l'initiative privée a un rôle important à jouer dans la restauration d'après-guerre. Mais la grandeur de la tâche sera telle que les gouvernements seront tenus de supprimer tout le chômage qui restera et de pourvoir à la sécurité sociale. En exécutant cette tâche, ils devront collaborer et sans doute collaboreront avec les entreprises privées.

Je tiens donc, au début de ce mémoire, à faire remarquer qu'au Manitoba, dans la préparation de l'après-guerre, nous estimons qu'il est de notre devoir de coopérer dans toute la mesure du possible avec le gouvernement fédéral, ses fonctionnaires et ses comités de préparation—y compris votre propre Comité de la Chambre des communes—dans l'élaboration d'un plan national complet et bien coordonné pour tout le pays, plan dont les projets relatifs au Manitoba constitueront une partie.

Dans ce plan national, nous comptons que l'on pouvoira aux besoins du Manitoba quant au travail et à la sécurité sociale. A titre de membres des comités centraux de préparation, vous avez droit de vous attendre à ce que nous coopérions avec vous en vous tenant au courant des mesures que nous prenons pour constater quels seront nos besoins d'après-guerre en fait de travail et de sécurité sociale. Dans le présent mémoire, nous nous efforcerons de vous indiquer ce que nous avons accompli jusqu'à présent et ce que nous nous proposons de faire. Nous indiquerons aussi la manière dont nous pensons que les projets d'après-guerre du gouvernement et des municipalités du Manitoba peuvent s'ajuster au plan national pour donner de l'ouvrage à tout le monde.

D'après notre régime fédéral de gouvernement, les gouvernements provinciaux et municipaux auront à exécuter une forte partie de ce plan national.

Si quelqu'un avait des doutes à ce sujet—je suis sûr que personne n'en a—il pourrait se référer au témoignage rendu devant votre propre Comité par M. Cameron, ingénieur en chef du ministère des Travaux publics et président d'un sous-comité du Comité consultatif de la restauration, présidé par M. James, témoignage consigné à la page 79 des procès-verbaux et témoignages de votre Comité. M. Cameron y indique, en parlant des entreprises publiques, celles dont le gouvernement fédéral assume constitutionnellement la responsabilité, savoir: les édifices publics fédéraux; l'aménagement des ports et des voies fluviales navigables, y compris les canaux; les lignes télégraphiques de l'Etat;

les parcs fédéraux; les fermes expérimentales et les stations agricoles et forestières. Les entreprises qui incombent à des organismes nationaux sont: les chemins de fer de l'Etat, les ports nationaux, la Société Radio-Canada, les lignes aériennes Trans-Canada.

Quiconque examinera la question, ne fût-ce qu'un instant, constatera que, pour avoir en notre pays un programme d'après-guerre tant soit peu complet, nous ne devons pas le restreindre aux entreprises publiques du genre de celles dont j'ai parlé. Ce programme doit aller beaucoup plus loin; mais, lorsqu'il dépasse cette limite, d'après M. Cameron—et j'abonde dans son sens—il devient affaire provinciale.

Devant ces faits, monsieur le président, il se peut que la principale et indispensable contribution que nous puissions espérer d'apporter à vos délibérations soit l'indication de la possibilité et de la manière de financer et d'exécuter les parties d'un programme national qui ressortissent à notre juridiction.

Il n'existe pas encore, à notre connaissance, de plan national. On a mentionné toutefois, non pas comme plan du gouvernement fédéral, mais comme série de propositions à examiner par les comités centraux chargés de préparer les projets d'après-guerre, le rapport du docteur L. C. Marsh sur la sécurité sociale, le rapport du comité consultatif de l'assurance-maladie et le rapport du comité des relevés de la Canada, and Newfoundland Educational Association. Ces rapports, quoique de simples ébauches, peuvent se discuter utilement, croyons-nous, car ils illustrent le genre de difficultés que le gouvernement manitobain—comme les autres gouvernements provinciaux, sans doute—aura à surmonter pour exécuter sa part du projet de sécurité sociale formant partie du plan national. Il faudra vaincre des difficultés du même genre relativement aux projets du gouvernement et des municipalités du Manitoba que nous proposerons d'inclure dans le plan national pour réaliser des améliorations et en même temps donner de l'ouvrage.

En examinant ces difficultés, nous verrons comment il est possible de permettre au Manitoba de les surmonter. Ces suggestions, nous l'espérons, répondront à votre troisième question, monsieur le président, laquelle se rapporte à l'aide fédérale dont nous aurons besoin. L'énumération de nos projets provinciaux et municipaux répondra à votre quatrième question, qui porte sur ce que le Manitoba et ses municipalités pourront faire à la fin de la guerre.

LA SITUATION ACTUELLE ET FUTURE DU MANITOBA RELATIVEMENT À L'ENTENTE CONCERNANT LES IMPÔTS FÉDÉRAUX-PROVINCIAUX

Actuellement, le Manitoba finance son administration sous l'empire d'une entente d'imposition fédérale-provinciale. En vertu de cette entente, qui est en vigueur pour la durée de la guerre et un an après.

(1) Le gouvernement du Manitoba convient d'abandonner en faveur du gouvernement fédéral son droit de prélever des impôts sur les revenus et sur les corporations.

(2) Le gouvernement fédéral convient de verser au gouvernement du Manitoba une somme annuelle de $5,054,740.92 par année pour remplacer les impôts sur le revenu et sur les corporations ainsi abandonnés, et il convient en outre de garantir le maintien de la taxe sur l'essence et les revenus provenant des spiritueux aux niveaux où se trouvaient ces revenus durant certaines années de base. Pendant la durée de cet accord, les revenus du Manitoba sont garantis et seront constants dans une proportion d'au moins 77 p. 100. Mais lors de son expiration, lorsque les recettes des spiritueux et la taxe sur l'essence ne seront plus garanties et que nous ne recevons plus du gouvernement fédéral, à la place des impôts sur le revenu et sur les corporations, un versement annuel de $5,054,740.92, il nous faudra refaire cette somme en imposant de nouveau les revenus et les corporations. Ces nouveaux impôts provinciaux se superposeront aux impôts fédéraux du même genre, lesquels seront beaucoup plus élevés qu'avant la guerre. La situa-

tion dans laquelle les provinces se trouveront à l'expiration de l'entente d'imposition fédérale-provinciale, un an après la fin de la guerre, sera très grave. D'une part, le coût de l'exécution de la part du Manitoba dans le plan national d'après-guerre dépassera de beaucoup la somme globale antérieurement nécessaire pour l'administration du Manitoba. Nous prévoyons que le coût d'exécution de la part du Manitoba dans le plan d'après-guerre dépassera le coût total du gouvernement de cette province en aucun temps de son histoire. D'autre part, on prévoit qu'à l'expiration de l'accord, le Manitoba, tout comme les autres provinces, d'ailleurs, reprendra du fédéral son champ d'imposition, à moins, toutefois, qu'il soit nécessaire au fédéral de continuer de l'exploiter—c'est-à-dire les impôts sur les corporations et le revenu—ne laissant pas à la province un résidu suffisant à imposer. De ce champ d'imposition déjà entièrement occupé par le gouvernement fédéral, la province du Manitoba—comme les autres gouvernements provinciaux, sans doute—aura peine à obtenir le revenu provincial dont elle aura besoin pour remplacer celui que le gouvernement fédéral lui verse en vertu de l'accord. De la sorte, la province sera sans revenus suffisants pour subvenir à un vaste programme de dépenses.

LES DIVERSES MANIÈRES D'ENVISAGER LE PROBLÈME CONSTITUTIONNEL QUE COMPORTERA LA RESTAURATION D'APRÈS-GUERRE

A titre d'exemple de l'augmentation du coût de la sécurité sociale dans la période d'après-guerre et de l'augmentation des frais du gouvernement pour toutes autres fins d'après-guerre dans le domaine provincial, examinons le vaste domaine de la sécurité sociale. A l'heure actuelle, au point où en sont les choses, une partie seulement du programme existant de sécurité sociale—l'assurance-chômage—est un plan de juridiction nationale. Tout le reste est ou purement provincial (accidents du travail, allocations maternelles) ou confié à l'administration provinciale avec l'aide financière du gouvernement fédéral sous forme de subsides (comme les pensions de vieillesse, les pensions aux aveugles, la formation professionnelle). Il est donc évident que les provinces assument déjà une large part des frais de la sécurité sociale. Si nous pouvons considérer le rapport Marsh comme embrassant tout le domaine de la sécurité sociale, nous constatons tout d'abord qu'il y a certaines parties importantes du plan d'ensemble qui n'ont pas encore été incluses dans la législation tant fédérale que provinciale. Ce sont l'assurance-maladie, l'allocation aux veuves (autres que les mères de jeunes enfants, qui bénéficient naturellement de l'allocation maternelle), les prestations maternelles, les allocations familiales et les prestations en cas de décès. Si ces item ne sont pas considérés—ils le sont dans le rapport Marsh—comme des additions à faire au programme canadien actuel de sécurité sociale, il est bien évident que les frais du gouvernement se multiplieront, pour ne pas parler de frais additionnels provenant du paiement projeté de plus fortes prestations en vertu de la législation existante.

Me serait-il permis de me reporter à l'exposé de l'honorable Ian A. Mackenzie, ministre des Pensions et de la Santé nationale, fait devant le Comité spécial de la sécurité sociale (Chambre des communes). Dans sa déclaration du 16 mars 1943, l'honorable M. Mackenzie fit remarquer que toutes les ramifications d'un programme d'ensemble de sécurité sociale non encore incorporées dans la législation tant fédérale que provinciale,—savoir, l'assurance-maladie, les allocations aux veuves, les prestations maternelles, les allocations familiales et les prestations en cas de décès—étaient "supposées être de juridiction provinciale". Ceci est en plus de la pension de vieillesse et de la pension aux aveugles, que le fédéral considère comme étant d'abord de juridiction provinciale et en quoi la participation du fédéral se borne à une simple assistance. Par conséquent, suivant M. Mackenzie, les parties du programme de sécurité sociale qui n'ont pas encore été appliquées relèvent du pouvoir provincial.

Les problèmes contitutionnels que comporte la sécurité sociale sont admis par l'honorable M. Mackenzie. A la page 5 des Procès-verbaux et témoignages du comité spécial de la sécurité sociale, il déclare que si nous acceptons comme modèle le rapport Beveridge, un des trois problèmes importants à étudier est "le problème pratique et constitutionnel de l'unification de nos services sociaux actuels et des régimes de pension".

Tout en reconnaissant les avantages de l'unification de nos services sociaux sous la même juridiction, M. Mackenzie est évidemment d'avis, que pour des raisons d'ordre pratique, une telle mesure ne peut être envisagée pour l'instant. A ce que nous comprenons du problème, nous, du Manitoba, il n'y a que deux manières de corriger la mauvaise situation financière des gouvernements provinciaux. L'une est de placer sous la juridiction fédérale un grand nombre de services sociaux plus développés. L'autre est d'augmenter les ressources financières des provinces, non par des subsides fédéraux conditionnels, mais par des "subsides d'ajustement" basés sur les besoins fiscaux réels.

M. Martin:

Q. Avez-vous une préférence?—R. Oui. Préférence entre les deux manières? Oui, je crois l'indiquer clairement à la fin de mes remarques.

Ces subsides d'ajustement permettront aux provinces de maintenir leurs services sociaux au niveau désiré et auront pour effet d'agrandir le champ d'imposition supportant les services sociaux du Canada. Suivant M. Mackenzie, la plus grande lacune de notre système de sécurité sociale actuel se trouve dans le domaine de l'hygiène. Ce problème a été étudié par un comité consultatif de fonctionnaires de l'Etat, qui a fait rapport au ministre des Pensions et de la Santé nationale, et un plan d'assurance-maladie a été proposé. Ce plan fait voir très clairement les difficultés que les provinces auront à résoudre par suite de la division actuelle des fonctions gouvernementales et des pouvoirs d'imposition.

M. Mackenzie a ajouté que six principes étaient à la base du plan d'assurance-maladie. Je n'en citerai que trois. Les trois autres ne se rapportent pas à la discussion.

4. Pour être efficace et pour satisfaire l'opinion publique, le plan doit être d'envergure nationale.
5. La construction du pays, telle qu'elle est actuellement comprise et interprétée, empêche le Parlement fédéral d'adopter une loi d'assurance-maladie.
6. Pour des raisons d'ordre pratique, il n'est pas opportun de modifier la constitution.

M. Mackenzie admet donc qu'il y a de forts arguments en faveur d'un plan national d'assurance-maladie. Le plus fort de tous est le suivant: "Si une province quelconque adopte une réforme audacieuse et coûteuse, il en résulte un fardeau d'impôts qui désavantage l'industrie provinciale dans sa concurrence avec celle d'autres provinces". Cela est d'autant plus vrai lorsque la vie industrielle de la province dépend immédiatement, comme c'est le cas pour les trois provinces de l'Ouest, des marchés d'exportation, où la concurrence joue un rôle particulièrement important. Même sous le rapport d'un projet fédéral comme celui proposé maintenant, la remarque de M. Mackenzie s'applique. Des provinces peuvent participer au projet, d'autres non. Même si elles y participent toutes, la part des provinces représentera un fardeau beaucoup plus lourd sur les ressources imposables dans certaines provinces que dans d'autres.

Par exemple, le fardeau sera beaucoup plus lourd pour le Manitoba que pour l'Ontario, et beaucoup plus lourd pour la Saskatchewan que pour la province de Québec.

En dépit des arguments puissants qui militent en faveur d'un plan national, toutefois, la constitution semble opposer un obstacle insurmontable, à l'heure actuelle. On trouve qu'un plan national d'assurance-maladie et un programme

national d'hygiène publique empiéteraient sur la juridiction provinciale en matière de "droit civil" à un tel point que la loi fédérale serait à coup sûr attaquée devant les tribunaux. Une modification à la constitution—jugée inopportune pour des raisons pratiques—eût été le seul moyen de sortir de cette impasse.

En conséquence, dans son projet, le comité consultatif de l'assurance-maladie, pour me servir d'une citation de son rapport, "a évité une modification constitutionnelle, il n'a pas déplacé la juridiction, il a laissé la décision finale aux provinces, il propose de laisser l'initiative des mesures à la collaboration des pouvoirs, et le choix des normes communes au pouvoir fédéral, et il conseille le recours à des subsides".

"Cela signifie que le gouvernement fédéral aidera les provinces, tant pour l'assurance-maladie que pour le programme d'hygiène publique, mais qu'il n'accordera pas de subvention à l'égard de l'un ou de l'autre de ces projets, si les deux ne sont pas mis en vigueur." (Comité spécial de la sécurité sociale, Chambre des communes, page 22.)

M. Mackenzie fait observer que les propositions relatives au programme de l'hygiène publique se conforment aux recommandations de la Commission royale des relations entre le Dominion et les provinces, pour autant que cette commission a suggéré de laisser la chose à la compétence des provinces. Puis-je faire remarquer cependant que tout en se conformant aux recommandations de la Commission de laisser aux provinces leur responsabilité en matière d'hygiène publique, M. Mackenzie n'en a pas suivi les recommandations quant au financement de ces services. Nous suggérons qu'étant donné le lien étroit qui rattache ces deux recommandations, la Commission désirait clairement que, si la première était adoptée, l'autre le fût également. A notre sens, il est inutile d'adopter, comme M. Mackenzie l'a fait, la recommandation de la commission quant à la responsabilité provinciale sous le rapport de l'hygiène publique si les provinces doivent être laissées sans moyens financiers de s'acquitter de cette responsabilité. La seconde recommandation de la Commission Sirois sur le financement des services sociaux est à notre avis d'une importance telle que nous la citons ci-après en entier. En ce faisant, je désire appuyer sur le fait que je ne sache pas qu'aucune autre méthode permettant aux provinces de financer les services sociaux ait été recommandée par un corps compétent quelconque. Voici la citation:

> Pour ce qui est des services qui resteront du domaine exclusif de la province et de ses municipalités—les allocations aux mères, la protection de l'enfance, les secours aux indigents—nous prévoyons leur expansion et, partant, l'accroissement des dépenses. De plus, avec la répartition des activités que nous avons recommandée dans le domaine de l'hygiène publique, les nouvelles dépenses des provinces et des municipalités seront peut-être relativement plus fortes que celles du gouvernement fédéral.

Puis-je faire remarquer ici que cette prévision de la part de la Commission reçut une entière confirmation dans le rapport du Comité de la sécurité sociale et la déclaration de M. Mackenzie, où il est proposé que ces nouveaux aspects de la sécurité sociale relèvent en majeure partie—que dis-je, en entier—des provinces.

> "Jusqu'ici, d'énormes différences ont existé dans l'aptitude des provinces, du point de vue financier, à maintenir des services de prévoyance sociale. D'un autre côté, en certaines provinces et particulièrement dans Québec, des corps religieux et des sociétés privées de charité ont maintenu des services qui, en d'autres provinces, étaient du ressort exclusif ou presque exclusif de l'Etat. Pour ces raisons et pour d'autres, les dépenses provinciales présentaient de vastes écarts dans la proportion de ces dépenses que les provinces ont mises à la charge des municipalités, et dans la qualité des services assurés par l'Etat. Dans l'intérêt de

l'unité nationale, il est fortement à désirer que chaque province soit en mesure de maintenir ces services suivant les conditions moyennes d'existence au Canada. Dans l'ordre fiscal, la justice exige aussi que les municipalités ne soient pas tenues de supporter une part excessive des charges. Ces conditions désirables peuvent se réaliser de deux façons: en octroyant aux provinces des allocations fédérales (proportionnées à leurs besoins pour leurs services particuliers)".

puis-je faire observer ici que la commission entrevoit que l'on puisse leur venir en aide de deux manières différentes dont l'une est décrite comme suit: "On peut leur aider en leur octroyant des allocations fédérales." Monsieur le président, je désire faire remarquer que les allocations auxquelles la commission fait allusion ne sont pas telles que le fédéral doive verser un dollar pour chaque dollar versé par la province. Les allocations mentionnées par la commission sont proportionnées aux besoins de la province, ce qui n'est pas du tout la même chose; et je ne voudrais pas laisser au Comité l'impression que la commission Sirois a jugé qu'il fût possible de considérer comme autre méthode possible celle qui consiste à faire verser par le Dominion des sommes égales à celles versées par la province. Les allocations dont il est question dans le rapport de la Commission Sirois sont basées sur les besoins de la province... Peut-être serait-il préférable que je relise cette phrase en entier.

"Ces conditions désirables peuvent se réaliser de deux façons: en octroyant aux provinces des allocations fédérales (proportionnées à leurs besoins pour leurs services particuliers) ou en mettant chaque province en situation fiscale de financer ses propres services selon ses besoins particuliers. On présume que, dans l'un ou l'autre cas, les provinces feraient profiter les municipalités d'une partie des avantages reçus. Si l'on tient compte de l'énorme différence entre la philosophie sociale et les conditions économiques et sociales qui règnent dans les diverses provinces, et aussi du fréquent besoin d'une administration locale, coordonnée et hautement personnelle dans les services que nous avons recommandés, la seconde méthode nous paraît de beaucoup préférable.

Nos recommandations financières permettraient, croyons-nous, à chaque province de financer son propre programme d'œuvres sociales, en tenant compte des conditions moyennes d'existence au Canada, et en concluant avec ses municipalités les rajustements qui lui paraîtrons rationnels. De plus, une disposition qui assurerait la revision périodique des subventions de norme nationale et des subventions spéciales permettrait à chaque province non seulement de maintenir la qualité de ses services sociaux, mais même de l'améliorer, suivant le rythme général des provinces dans ce domaine. Cette méthode, croyons-nous, assurerait aux provinces non seulement la faculté de maintenir des services de bienfaisance suffisants pour leur population, mais une complète autonomie dans l'élaboration de leurs programmes d'œuvres sociales, dans le choix de tels ou tels services ou de telles ou telles méthodes et dans l'administration de leurs services.

Ce procédé n'exclut pas la possibilité de l'aide fédérale, au moyen d'allocations, pour les services particuliers, comme les allocations aux mères nécessiteuses ou des mesures spéciales d'hygiène, si le Dominion y consent. Il se peut vraiment qu'une telle aide fédérale soit un moyen d'améliorer, de coordonner ou d'équilibrer les services provinciaux particuliers, il est possible aussi que l'intérêt national justifie parfois une telle mesure. Du moment que les provinces ne seront pas ainsi tentées d'abandonner ou de négliger d'autres services indispensables, nous ne voyons aucune objection sérieuse à l'octroi de faibles allocations pour les services provinciaux particuliers, surtout pour les services spécialisés d'hygiène dont le rendement est facile à mesurer par des normes scientifiques. Mais

il est à noter que ces allocations pourraient dans une certaine mesure servir d'alternative aux subventions de norme nationale suggérées dans le Plan financier de la Commission, et éviteraient aussi la nécessité de les augmenter.

M. MACNICOL: Je me demande, monsieur le président, si l'honorable M. Garson me permettrait de l'interrompre. Notre Comité est celui de la restauration et du rétablissement; tout ce que vous avez dit jusqu'ici, monsieur Garson, est certainement d'une très grande importance, mais la sécurité sociale et la bienfaisance ne sont pas de notre ressort immédiat. La tâche de notre Comité est, avant tout, d'étudier des projets susceptibles de créer des emplois. Je tiens à dire qu'hier soir j'ai lu attentivement votre mémoire et que, dans la partie qui précède la page 25, je n'ai rien vu au sujet des emplois, donc rien qui intéresse notre Comité; mais, à partir de là, je trouve beaucoup de substance dans plusieurs paragraphes que nous aurions avantage à discuter avec vous. Par exemple, j'aimerais avoir des explications au sujet du projet d'électrification du Manitoba, qui me semble très important; mais je crois, monsieur le président, que nous ne nous rendrons pas jusque-là aujourd'hui, à moins d'écarter la partie qui traite de sécurité sociale et qui ne relève pas de notre Comité. Je suis sûr que cette partie du mémoire sera très appréciée du comité de la sécurité sociale; nous avons, nous, un autre but, et je suggère que nous passions à la page 24.

Le PRÉSIDENT: J'ai lu le mémoire, moi aussi, et, à mon avis, le premier ministre Garson a probablement voulu exposer la situation financière de sa province et faire prévoir ce qu'elle sera à la fin de la guerre, pour que le Comité sache ce que sa province pourra faire et de quelles ressources financières elle disposera à l'époque. Chaque comité doit s'occuper de temps à autre de questions qui ne relèvent pas strictement de son mandat.

Le TÉMOIN: Monsieur le président, je voudrais dire juste un mot au sujet de l'objection posée par l'honorable monsieur...

M. MACNICOL: Ce n'était pas une objection.

Le PRÉSIDENT: C'était plutôt une observation.

Le TÉMOIN: Alors, l'observation formulée par l'honorable monsieur. J'admets qu'à certains points de vue je n'approuve pas trop son opinion, et je suis très heureux qu'il ait soulevé ce point; cela me permet de définir clairement notre attitude, dont, autrement, je n'aurais pas parlé. Nous prétendons que le programme de l'après-guerre se rapporte à la sécurité sociale aussi bien qu'aux travaux de développement qui ressortissent à la juridiction provinciale. Ces travaux constitueront une large part du programme d'après-guerre et, selon notre constitution, les provinces seules peuvent y pourvoir. Si elles n'y pourvoient pas, personne n'y pourvoira et nous n'aurons pas de programme d'après-guerre.

Quelques MEMBRES: Très bien!

Le TÉMOIN: Nous sommes donc d'avis, au Manitoba, qu'il est extrêmement important d'examiner d'une manière pratique l'aspect financier du programme d'après-guerre, pour savoir comment nous allons le financer. Si je parle de sécurité sociale devant un comité de restauration, c'est parce que je veux soulever la question financière de la manière la plus pratique possible. Ni les gouvernements ni les comités, ni personne n'a encore adopté de programme de développement. J'ai choisi le point de vue de la sécurité sociale parce que nous pouvons l'envisager sous ses trois aspects: l'assurance-maladie, la sécurité sociale et l'éducation. Nous savons ce que cela coûtera. En comparant ces frais au budget provincial, je puis dire, monsieur le président, mesdames et messieurs, que voilà en quelque sorte une mesure mathématique de notre difficulté. C'est très bien de discuter théoriquement des questions de ce genre, mais si vous en parlez au point de vue financier, et si vous pouvez dire que tel projet va coûter tant de millions de dollars, vous êtes beaucoup plus convaincants; surtout si vous pouvez indiquer

que, comme province, nous allons avoir un revenu de tant de millions de dollars et qu'il en faudra tant de plus pour exécuter ces projets ou ces entreprises de sécurité sociale, et que, par suite, il nous manquera une somme de tant. Dans mes observations du début j'ai dit que nous examinerions le point de vue de la sécurité sociale et que des difficultés financières du même genre surgiraient à propos de la partie du programme relative à la restauration. Je ne discute pas les difficultés prévues en ce qui concerne les travaux de restauration, pour la simple raison qu'il n'y a pas encore de programme de développement à discuter et par conséquent pas de difficultés financières se rapportant à un programme de développement. Voilà ma seule raison d'envisager le point de vue de la sécurité sociale. L'examen attentif du mémoire montre que toutes les observations concernant les difficultés financières relatives à la sécurité sociale s'appliqueront avec autant de force aux projets de développement.

L'hon. M. MACKENZIE: Monsieur le président, à mon avis, voilà un mémoire de haute valeur et je regrette que nous n'ayons pas une réunion des deux Comités pour l'entendre, car les problèmes dont s'occupent ces deux Comités sont tout à fait connexes, et dans ce mémoire M. Garson traite d'un aspect essentiel de leur ensemble. Le point de vue de la sécurité sociale dont il traite ici est d'une importance considérable pour tout le problème, et notre décision relativement à cette partie déterminera dans une large mesure la manière dont nous pourrons appliquer notre politique de sécurité sociale. Nous épargnerions beaucoup de temps en versant ce mémoire au compte rendu.

M. HILL: Apparemment, les 25 premières pages du mémoire se rapportent à la sécurité sociale. Comme l'a fait remarquer M. MacNicol, cette question relève directement d'un autre comité. Il est du mandat de notre Comité, à mon sens, d'examiner non pas tant un plan de dépenses concernant la sécurité sociale après la guerre que la question du travail à offrir, qui constitue son souci le plus immédiat. A cet égard, je dirais qu'à mon avis les dix dernières pages de ce mémoire sont très intéressantes, et il y a là des choses sur lesquelles je voudrais interroger M. Garson. Il y a là 25 projets qui sont tous dans les limites de notre mandat. Or, monsieur Garson, je crois que notre Comité va recommander au gouvernement fédéral à peu près tout ce qui figure dans ces propositions; j'ajouterai qu'il y a un grand nombre d'autres travaux que vous n'avez pas recommandé d'exécuter dans votre province et que le Gouvernement fédéral entreprendra seul. En même temps, les choses que vous nous signalez sont pour la plupart des projets que la province entreprendra de son propre chef; du moins c'est ce qu'il me semble, car je constate que l'assurance-chômage vous incombe. Nous aimerions maintenant examiner ce point mentionné dans votre mémoire et avoir l'occasion de vous interroger à ce sujet. Nous ne pouvons vous questionner sur ce que concerne la sécurité sociale, car ce n'est pas le but de notre Comité; nous admettrons donc vos responsabilités financières relativement à la sécurité sociale; mais il nous faudrait une occasion de discuter avec vous ces 25 ou 30 projets de la dernière partie de votre mémoire. Voilà, à mons ens, la tâche d'un comité de restauration.

Le PRÉSIDENT: Monsieur le premier ministre, je voudrais dire un mot: j'ai vu ce mémoire hier soir et j'ai les mêmes opinions que celles qu'on a formulées ici; mais, comme notre témoin l'a signalé, ce mémoire fournit l'occasion d'examiner ce que sera la situation financière du Manitoba dans la période d'après-guerre. J'allais en outre suggérer ceci: vous remarquerez que nous avons parmi nous le président du comité sénatorial de la restauration et de la sécurité sociale, l'honorable sénateur Lambert; hier soir, après avoir lu une partie de ce mémoire, j'ai appelé le docteur Cyrus Macmillan, le président du comité de sécurité sociale, et je lui ai suggéré de se joindre à nous aujourd'hui. Mais les fonctions qui lui incombent en sa qualité d'adjoint parlementaire l'ont empêché de venir ici ce matin. J'allais proposer de faire incorporer cet exposé au procès-verbal du comité de la sécurité sociale, à condition toutefois que les membres du Comité le désirent.

M. MACNICOL: Nous pourrions l'incorporer au nôtre également.

L'hon. M. MACKENZIE: C'est celà, incorporons-le au procès-verbal des deux comités.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Garson, que dites-vous de la proposition, qui vient d'être faite, d'incorporer votre exposé au procès-verbal sans le lire au préalable?

Le TÉMOIN: Cela me va.

Le PRÉSIDENT: Cela nous donnera une meilleure chance de poser des questions. Je propose de passer tout de suite à la page 12, au paragraphe à en-tête spécial du bas de la page. Vous remarquerez qu'à la page suivante il y a quelques points de soulevés que M. Garson consentira sans doute à discuter devant ce Comité.

M. MARTIN: Il y a juste un point qui, à mon avis, devrait être discuté; il s'agit de la différence entre le comité de la sécurité sociale et le nôtre, différence qui n'est pas nécessairement très grande.

L'hon. M. MACKENZIE: Non.

Le PRÉSIDENT: La difficulté cependant est que la restauration, le fait de trouver des emplois aux ouvriers, n'implique pas nécessairement la sécurité sociale sous un grand nombre de ses aspects.

Le PRÉSIDENT: L'idée de M. MacNicol en faisant sa proposition était d'économiser du temps pour les questions.

M. HILL: Cela prendrait trop de temps, d'en discuter l'aspect financier.

M. MACNICOL: Mon idée était de passer à la page 24 (en incorporant le reste au procès-verbal sans le lire) et de questionner M. Garson sur quelques-unes de ses recommandations dans les dernières pages de l'exposé; ce sont des choses qui se rapportent directement aux travaux de notre Comité.

Le TÉMOIN: Je crois que peut-être je pourrai éclaircir un peu la situation en disant que deux seulement des questions mentionnées aux dernières pages en sont rendues au point où le Comité pourrait obtenir des éclaircissements en m'interrogeant à leur sujet. L'une est l'investigation entreprise par l'Université du Minnesota et l'Université du Manitoba sur les conséquences économiques possibles des différents plans de colonisation d'après-guerre; et l'autre est le rapport de notre comité sur l'électrification. Le rapport sur l'électrification a été préparé par le professeur Schmidt, de l'Université du Minnesota dont la spécialité est la question des services d'utilité publique; par M. Sanger, ingénieur en chef de la Hydro Commission de Winnipeg; et par M. Caton, ingénieur en chef de la Winnipeg Electric Company; le commissaire de la Commission hydroélectrique provinciale leur était associé dans ce travail. De sorte que je ne crois pas que ce que je pourrais dire puisse avoir beaucoup de valeur, mais je serai très heureux de donner au Comité des exemplaires de ce rapport sur lequel plusieurs témoins se sont exprimés très élogieusement. Tout en consentant volontiers à répondre à vos questions, je dirai qu'une des raisons pour lesquelles nous avons annexé ce rapport à notre exposé avec de nombreux détails a été de rendre notre exposé aussi complet que possible, et je ne crois pas que je pourrais dire grand'chose de plus en ce moment. Les projets que vous voyez énumérés aux dernières pages sont ceux pour lesquels nous avons constitué les comités, mais au sujet desquels il n'a pas été ait grand'chose; du moins, pas suffisamment pour me fournir quelque chose de tangible à présenter au Comité. Mais nous avons pensé qu'il était très important de savoir si le problème financier d'après-guerre allait être résolu par le transfert de nos responsabilités provinciales au gouvernement, ou s'il allait être résolu par des octrois du Dominion aux provinces; pour cette raison, s'il va être résolu par la première méthode, le champ de notre enquête provinciale est considérablement limité et nous pourrons économiser le temps de nos ingénieurs, de nos économistes et autres experts si nous savons à quoi nous en tenir à ce sujet. province du Manitoba devra payer environ $5.1 millions pour sa part des frais; si le Dominion paie un quart des frais, le Manitoba aura à payer environ $3.7 millions; si le Dominion paie un tiers, le Manitoba aura à payer environ

Comme je vous le dis, je ne crois pas pouvoir ajouter grand'chose à la dernière partie de l'exposé. En outre, en ce qui concerne toute entreprise nouvelle, je crois que la question financière est d'une importance vitable.

L'hon. M. MACKENZIE: Très bien, très bien.

M. QUELCH: Je crois que M. Garson a soulevé un point très important dans son exposé: celui de la situation financière des provinces, ce qu'elle est maintenant et ce qu'elle sera après la guerre. Il semble que nous rencontrions toujours les mêmes difficultés dans ce Comité, le même genre de difficultés que l'an dernier; et nous paraissons éviter toujours l'aspect financier de ces problèmes. Vous rendez-vous compte que la grande crise qui a suivi la dernière guerre n'a pas été causée par le fait que nous ne connaissions pas de bons projets à mettre en œuvre, mais plutôt par le fait que nous ne savions pas où prendre l'argent pour les mettre à exécution. Cette crise a été causée par le manque d'aide financière. Je ne vois pas comment une province peut dire ce qu'elle pourra ou ne pourra pas faire après la guerre à moins de savoir combien elle aura d'argent pour financer ces projets. Or vous dites dans cet exposé quelle sera votre situation financière; j'estime qu'il est très nécessaire que le Comité connaisse l'attitude de chaque province à l'égard des questions financières. A mon avis cet exposé est probablement le plus important qui ait été présenté à notre Comité depuis sa formation. J'espère fermement que M. Garson pourra nous présenter son exposé en totalité. En ce qui concerne les projets, je suppose que si nous avons des questions techniques à poser, les gens que nous devons faire témoigner sont les ingénieurs et les hommes capables de parler de toutes les parties du projet. Vous ne pouvez pas vous attendre à ce que le premier ministre d'une province soit familier avec tous les aspects de l'affaire. J'estime que monsieur le premier ministre Garson mérite de grands éloges pour l'exposé qu'il nous a soumis.

Le PRÉSIDENT: Je ne veux pas interrompre le débat, mais je dois faire remarquer que l'idée originale était d'épargner du temps pour les questions, et que plus nous discutons ce point moins nous aurons de temps pour les questions. Par conséquent, je propose de laisser M. Garson libre d'indiquer les parties de son exposé qui ne seront pas lues, du moment qu'il sait bien qu'elles seront mises au procès-verbal, et nous ferons de notre mieux pour procéder à l'interrogatoire.

Le TÉMOIN: J'en étais au haut de la page 10 de notre exposé, sous le titre de "Coût approximatif pour le Manitoba de la mise en vigueur des projets d'assurance-maladie, de sécurité sociale et d'éducation".

Sur la base de la répartition actuelle des responsabilités et des pouvoirs fiscaux du gouvernement, essayons d'estimer approximativement quel sera le coût pour le Manitoba des projets d'assurance-maladie, de sécurité sociale et de réforme éducationnelle envisagée comme possibilités d'après-guerre. Considérons d'abord le coût pour le Manitoba du plan d'assurance-maladie présenté au Comité parlementaire de la sécurité sociale. En prenant pour base la population du Canada en 1938, le coût du plan est estimé à environ $256 millions. En tenant compte des contributions par les bénéficiaires et les employeurs, et des sommes actuellement dépensées par les provinces en subsides aux hôpitaux et secours aux indigents, sommes qui seront absorbées dans le plan, le coût additionnel pour les trésors publics (fédéral et provinciaux) s'élèvera à plus de $116 millions. A tant par tête, le coût net pour la province du Manitoba, avant de rien recevoir du Dominion, sera d'environ $7.9 millions. Voici différentes manières de calculer comment les frais de fonctionnement pourront être répartis entre le Dominion et les provinces. En prenant pour base de calcul la population du Manitoba en 1938, ce qui est la seule base dont on puisse se servir avec les renseignements actuellement disponibles, nous arrivons aux résultats suivants. Si le Dominion paie un sixième des frais de fonctionnement, la

$2.4 millions; et si le Dominion paie quatre neuvièmes des frais, la part du Manitoba s'élèvera à environ $500,000.

Examinons maintenant combien le Manitoba aura à payer pour mettre en vigueur les propositions du rapport Marsh. Comme vous le savez, le rapport envisage tous les aspects de la sécurité sociale—assurance-chômage et secours, assurance-maladie, accidents du travail, pensions de vieillesse, allocations pour les enfants, etc. Quelques-uns de ces projets sont déjà en vigueur; d'autres pas encore. A l'article 22, pages 116-119 du rapport, le docteur Marsh traite de considérations financières. Il estime que le coût total de la sécurité sociale au Canada "s'approchera d'un milliard de dollars". Mais, sur une base d'assurance sociale, les dépenses totales augmenteront probablement beaucoup sans occasionner des augmentations proportionnelles dans les impôts. En étudiant le programme dans son ensemble, "le résultat net pourrait bien être (comme le plan Beveridge) que la moitié des revenus devront provenir des impôts". Le reste sera fourni par les contributions des bénéficiaires et autres. Cela signifie qu'il faudra prélever une somme d'environ $500 millions sur les fonds publics, du Dominion et des provinces. Supposons que les frais additionnels du Dominion et des provinces s'élèvent à $400 millions. La question vitale en ce qui concerne le Manitoba est de savoir comment ce montant sera réparti entre le Dominion et les provinces. Si on demandait aux provinces de payer la moitié des frais additionnels,—$200 millions—le coût pour le Manitoba, sur la base de la population, serait d'environ $13 millions. Si le Dominion payait 75 p. 100 de ces frais (base de répartition des contributions dans le cas des pensions de vieillesse) la part du Manitoba serait d'environ $6.3 millions y compris les frais d'assurance-maladie. Sans compter les frais d'assurance-maladie, la part du Manitoba serait d'environ $4 millions en supposant que le Dominion paie 75 p. 100 du coût.

Un rapport a été publié récemment par la Canada and Newfoundland Education Association. Ce rapport estime que près de $147 millions ont été dépensés en frais d'éducation dans le Dominion pendant les cours de l'année 1941-42. Le comité propose d'augmenter les dépenses annuelles de $144 millions. L'éducation au Canada, comme vous le savez, est à la charge des provinces. Si le Manitoba assume une partie de cette somme additionnelle par rapport à sa population cela fera une augmentation budgétaire de plus de $9 millions. C'est à peu près quatre fois ce que le Manitoba dépense actuellement en frais d'éducation; et c'est environ 80 p. 100 de toutes les dépenses provinciales du Manitoba, à part le service de la dette publique. Si les $144 millions sont répartis sur la base de l'assiduité moyenne des élèves, dans les écoles qui appartiennent à la province (1940), la part du Manitoba serait de $8.8 millions. Le rapport Sirois faisait remarquer (sans conclusion) que déjà on se plaint partout que les impôts fonciers sont trop élevés. En conséquence il serait impossible de faire payer ces dépenses additionnelles aux municipalités comme elles sont actuellement organisées. Au Manitoba, le coût de l'éducation, au budget de 1944, serait de $2,558,000.

Les dépenses additionnelles que le Manitoba aurait à débourser par suite de la mise en vigueur de ces projets s'élèveraient à:

Assurance-maladie (en supposant que le gouvernement du Dominion en paie un tiers)	$ 2.4 m.
Sécurité sociale d'après le rapport Marsh mais sans l'assurance-maladie (en supposant que le gouvernement paie 75 p. 100 du coût)	4.0 m.
Education (en supposant que le coût additionnel soit réparti sur la base de l'assiduité moyenne des élèves dans les écoles appartenant aux provinces)	8.8 m.
	$15.2 millions

IL EST IMPOSSIBLE AUX PROVINCES D'ÉTABLIR UN BUDGET DÉFICITAIRE SUR LA BASE DE LEURS RELATIONS ACTUELLES AVEC LE GOUVERNEMENT DU DOMINION

Dans des prévisions budgétaires de 1944, le coût total de l'éducation et du bien-être public au Manitoba (sauf les secours) est estimé à $6.1 millions. Le projet ci-dessus, sur la base des chiffres indiqués, augmenterait le coût des services sociaux et de l'éducation de la somme de $15.2 millions et en porterait le total dans la période d'après-guerre à plus de $21 millions. Par comparaison, les prévisions budgétaires pour l'année financière terminée le 30 avril 1944 sont de $17.2 millions et comprennent toutes les dépenses du gouvernement y compris le service de la dette.

On a beaucoup parlé dernièrement de la nécessité dans laquelle se trouverait le gouvernement de dépenser de l'argent en immobilisations de manière à maintenir un bon niveau de production et d'embauchage, c'est-à-dire d'entreprendre des travaux de développement dans le genre de ceux étudiés par votre Comité.

Le plus récent projet que j'aie vu est contenu dans l'exposé du Dr James au comité sénatorial de la restauration économique et de la sécurité sociale, le 31 mars 1943. Au sujet du maintien de l'embauchage complet il a dit à cette occasion que "la tâche de maintenir l'embauchage au maximum est étroitement liée à la tâche de consacrer à des immobilisations une somme de capitaux égale au cinquième du revenu national". Le Dr. James estime que le revenu national après la guerre devrait être maintenu à $7.5 milliards. Cela signifie que le montant brut des immobilisations devrait être de $1.5 milliard et comme le Canada n'est jamais parvenu à faire de tels placements continuellement pendant une période de dix ans, le Dr James dit que "le gouvernement devrait suppléer la différence et se tenir prêt, si les placements individuels sont inférieurs au minimum nécessaire, à faire des placements de fonds publics....pour combler la différence". A son avis, après les deux premières années qui suivront la guerre, il est "probable que nous aurons à dépenser deux ou trois cents millions de dollars en moyenne pendant cinq ou six ans pour combler la différence et maintenir l'embauchage au maximum". Vient ensuite cette phrase significative (page 25). "Cela va coûter de l'argent, et il est évident, dans les circonstances, que les placements publics devront être financés par des emprunts et non pas par des impôts." Plus loin dans son exposé (p. 29) le Dr James explique les conséquences de ce projet comme suit. "...si nous admettons ce principe de placements publics pour suppléer aux placements privés dans n'importe quelle période, il faudra nécessairement modifier complètement nos idées sur la philosophie budgétaire. Nous devrons toujours préparer un budget annuel de revenus et dépenses probables; mais en ce qui concerne les immobilisations pour toutes sortes de travaux, il sera nécessaire d'établir des prévisions pour plusieurs années. Il y a deux semaines M. Churchill a suggéré une période de quatre ans. Cela est probablement parfait au point de vue politique. Mais au point de vue économique je préfère une période de sept à dix ans. Il est peut-être vrai également... que l'adoption de ce principe résultera en une légère mais continuelle augmentation de la dette publique pendant une centaine d'années."

En raison de leur responsabilité constitutionnelle en ce qui concerne l'exécution d'une grande partie du programme d'après-guerre, les provinces seront chargées de fournir une part importante de ces placements d'Etat. Le projet du Dr James, en conséquence, signifie que le budget d'immobilisation des provinces devra être établi sur une base déficitaire à long terme. Ce budget d'immobilisation devra marcher de pair avec un budget courant qui, en raison des gros frais des services sociaux mentionnés ci-dessus, sera constamment et fortement débiteur à moins que les revenus sur lesquels comptent actuellement les provinces n'augmentent sensiblement.

Tout cela a trait essentiellement aux dépenses de développement, car ces travaux doivent être financés par des emprunts, et si nous ne pouvons pas emprunter l'argent pour exécuter ces travaux de développement, ils ne seront pas exécutés.

Il est difficile de voir comment, dans ces conditions, les gens prêteraient au Manitoba ou à d'autres provinces l'argent dont elles auront besoin pour financer un budget déficitaire de dix ans pour compte d'immobilisations, elles qui ne sont pas capables de boucler leur budget courant. Si les gouvernements canadiens doivent fournir l'argent qui manque à l'entreprise privée, pour donner du travail à tout le monde, il faudra établir les relations entre les provinces et le Dominion sur une nouvelle base donnant aux provinces un crédit provincial suffisant pour faire face aux responsabilités d'après-guerre qu'on se propose de leur confier.

En outre, ce projet de budget déficitaire augmenterait la dette des provinces. Donc, en plus des frais additionnels pour l'éducation et les services sociaux, nous aurions à payer de plus gros intérêts sur notre dette publique. Que les capitaux destinés à maintenir l'embauchage soient fournis par le Dominion ou par les provinces, il faut noter aussi qu'il en résultera inévitablement de plus gros frais d'entretien et d'exploitation en ce qui concerne les routes, les hôpitaux et autres institutions qui, sous le régmie actuel de la division constitutionnelle des pouvoirs, resteraient à la charge des provinces.

LA COMPARAISON DES REVENUS APPROXIMATIFS D'APRÈS-GUERRE AVEC LES DÉPENSES APPROXIMATIVES D'APRÈS-GUERRE RÉVÈLE QUE LES POUVOIRS FISCAUX DES PROVINCES SONT ENTIÈREMENT INSUFFISANTS POUR FOUNIR LA PART DU COÛT DU PROGRAMME D'APRÈS-GUERRE DONT CELLES-CI ONT LA RESPONSABILITÉ CONSTITUTIONNELLE

Pour démontrer au Comité que nos revenus sont entièrement incapables de suffire à ces obligations, permettez-moi de comparer les coûts avec nos revenus de l'année qui sert de base à l'accord de taxation entre le Dominion et les provinces—c'est-à-dire de l'année financière terminée le 30 avril 1941, après dix-huit mois de guerre, quand les dépenses de guerre avaient déjà donné un essor aux revenus provinciaux. Par conséquent c'était une année où l'embauchage marchait assez bien. Les marchés extérieurs et domestiques pour les produits du Manitoba s'étaient sensiblement améliroés. Les revenus du Manitoba, comme en fait foi le sommaire de la Banque du Canada pour février-mars 1941, s'élevaient à $284.4 millions, à comparer au minimum de $170.9 millions de 1933.

Au cours de cette année de base, terminée le 30 avril 1941, le total des revenus du Manitoba pour le compte courant était de $17.3 millions—les plus bas du Canada en dehors des provinces Maritimes. Comparez ce total de $17.3 millions encaissé pendant une période d'assez bonnes conditions économiques, avec un projet d'augmentation de dépenses de $15 millions pour assurance-maladie, éducation et sécurité sociale, sans parler des augmentations probables qui résulteraient d'immobilisations importantes de la part du gouvernement pour maintenir l'embauchage.

Le Dr James envisage un revenu national de $7.5 milliards par an après la guerre. Le revenu national de 1940 était de $4.6 milliards. Sur ce total, le Manitoba a reçu un peu plus de 6 p. 100, soit $284.4 millions. Si le Manitoba recevait sa part des $7.5 milliards dans la même proportion (ce qui ne s'ensuit pas nécessairement), notre revenu serait de $464 millions. Nous avons presque les taux les plus élevés pour les taxes sur les corporations et l'impôt sur le revenu, de toutes les provinces du Canada, et pourtant ces sources ne nous ont rapporté qu'un peu plus de $5 millions durant l'année financière se terminant le 30 avril 1941. Si, dans les années d'après-guerre nous pouvons espérer que les revenus des habitants du Manitoba atteindront $464, nous pourrons peut-être, au même taux de taxation, recevoir environ $8 millions de ces mêmes sources. Dans le même ordre d'idées, nos autres principales sources de revenus qui nous ont rapporté $7.1 millions pendant l'année de base, nous rapporte-

raient un revenu additionnel d'environ $4.5 millions, soit un total de $11.6 millions. Le revenu additionnel de $4.5 millions proviendrait des sources suivantes: taxe sur l'essence $1.7 million; droits de succession $400,000; taxe sur les amusements $90,000; licenses d'automobiles $1 million et profits sur les boissons alcooliques $1.3 million. Par conséquent, l'augmentation provenant de toutes ces taxes y compris les taxes sur les corporations et l'impôt sur le revenu serait d'environ $7.5 millions. Cela porterait le rendement total des impôts à $19.6 millions. Ce chiffre n'est qu'approximatif, bien entendu, mais nous estimons que c'est à peu près le rendement maximum que nous pouvons nous attendre à recevoir de toutes ces sources après la guerre. Ce chiffre de $19.6 millions est à comparer avec le revenu de $17.3 millions de toutes les sources pendant l'année relativement prospère de 1941 qui a été prise pour base.

Pour ne pas laisser croire que pendant cette année de base nous avons négligé d'exploiter nos sources de revenus, je vous ferai remarquer que nos impôts sur les revenu des corporations, cette année-là, ont dépassé ceux de l'Ontario et du Québec excepté dans les catégories inférieures. Notre impôt sur les revenus des corporations, sur les revenus de $5,000, était moins élevé, mais il était le double de ceux de ces deux provinces sur les revenus de $25,000, $100,000 et $250,000. Dans ces hautes catégories, notre impôt dépassait également ceux de l'Alberta et de la Saskatchewan.

Sur les revenus personnels, notre impôt pour les catégories de $2,000, $5,000 et $10,000 de revenus imposables était le plus élevé du Canada. Je vous dis cela pour vous montrer que les revenus encaissés au cours de l'année de base ont été obtenus comme résultat d'un taux très élevé d'imposition. En outre, quand l'accord d'imposition fédéral-provincial expirera, la situation des provinces relativement à l'impositeion des corporations et des revenus sera entièrement différente de ce qu'elle était en 1941. Quand l'accord aura expiré, les provinces devront rétablir leurs taux d'imposition sur les corporations et les revenus en plus des taux fédéraux qui seront déjà beaucoup plus élevés qu'à la signature de l'accord. Le Dominion restaurera aux provinces le pouvoir d'imposer des impôts directs sur les corporations et les revenus tout en se réservant le droit de continuer à exploiter ces mêmes sources de revenus pour financer les très lourdes dépenses du gouvernement fédéral après la guerre. Les provinces devront endosser la responsabilité de rétablir des impôts provinciaux en plus d'impôts fédéraux que les contribuables trouveront déjà assez lourds sans avoir à payer également de nouveaux impôts provinciaux. Dans ces conditions, il sera extrêmement difficile aux provinces, du point de vue politique, de faire rapporter des revenus suffisants à ces domaines d'imposition directe.

En outre, dans l'exposé auquel j'ai fait allusion, le Dr James dit que "il sera nécessaire non seulement de réduire les impôts après la guerre... mais aussi de changer le mode d'imposition". Si, comme mesure de politique nationale pour encourager les placements privés, le taux de l'impôt provincial sur le revenu devait être réduit dans ces domaines, la province recevrait nécessairement moins de revenus de ces sources.

Toutes ces considérations tendent à prouver que l'imposition directe des corporations et des revenus sera une source insuffisante d'impôts pour les provinces après la guerre. Et cependant l'imposition directe est le seul domaine appartenant aux provinces sous le régime de la constitution canadienne. Si elle est insuffisante, où la province trouvera-t-elle d'autre argent? Il ne lui reste plus guère qu'une taxe sur les ventes de détail. Nous n'avons pas de taxe de ce genre en ce moment. Comme source de revenus provinciaux, elle est contestable du point de vue constitutionnel. Mais à part cela, comme le dit le grand économiste américain, le professeur Alvin Hensen—et je n'ai jamais vu cette idée mieux exprimée: "...L'effet cumulatif des services sociaux de plus en plus nombreux qui sont financés principalement par des taxes de consommation, est de retarder de plus en plus l'expansion économique et l'emploi complet de nos

ressources." Le financement au moyen de fonds publics d'un nombre croissant de services sociaux n'est en somme qu'un transfert des revenus des gens plus fortunés aux gens moins fortunés de la collectivité. A cet effet, il est admis que la meilleure source est de beaucoup l'imposition des revenus—corporatifs et personnels. Et l'impôt sur le revenu effectue le mieux cette fonction de transfert quand il est appliqué par le gouvernement fédéral.

M. MARTIN: Vous avez oublié les droits de succession.

Le TÉMOIN: Oui, pour la raison que les droits de succession ne font pas partie de l'accord fédéral-provincial; mais j'admets que la même remarque s'applique également, comme vous le dites, aux droits de succession.

SEPT RAISONS POUR LESQUELLES LES SUBSIDES CONDITIONNELS DU DOMINION SONT À REJETER COMME MOYEN D'AIDE FINANCIÈRE AUX PROVINCES APRÈS LA GUERRE

L'insuffisance des augmentations de revenus pour faire face aux augmentations dans le coût de nos seuls services sociaux et frais d'éducation (sans compter les plus gros intérêts sur les emprunts de développement, les plus gros frais d'entretien des routes et autres travaux publics, etc.) nous fait demander comment la province va s'y prendre pour financer sa part du plan national d'après-guerre. Cela nous amène à étudier brièvement l'aide fédérale actuelle et nous permettra de suggérer la manière dont elle pourrait être modifiée pour rencontrer les besoins provinciaux d'après-guerre.

L'Acte de l'Amérique britannique du Nord, en 1867, a établi un système de subventions payables par le Dominion aux provinces sur une base de tant par tête. Ces subventions étaient destinées à l'origine au paiement des dépenses fiscales de chaque province. Mais à mesure que le Canada s'est développé, le coût des frais administratifs des provinces s'est augmenté considérablement. Il s'est produit en même temps de grands changements dans la valeur relative des revenus imposables, dans chaque province. Les revenus imposables s'augmentèrent plus rapidement dans certaines provinces que dans les autres. Cela devint apparent dans la différence croissante des revenus des habitants des différentes provinces. En conséquence, le paiement par le Dominion d'une subvention uniforme de tant par tête ne réussit plus à couvrir les frais administratifs de plus en plus grands des provinces. Le déficit était plus prononcé dans quelques provinces que dans les autres. Le gouvernement fit alors des essais de subventions conditionnelles, ce procédé avait de sérieux inconvénients. Ces inconvénients ne furent pas apparents tant que les subventions conditionnelles demeurèrent de peu d'importance, mais le système échoua complètement lorsque ces subventions devinrent le moyen de financer une grande proportion des frais administratifs.

1. Le Dominion se trouva en face de deux solutions—toutes les deux peu satisfaisantes. Il avait le choix d'imposer des conditions rigides et détaillées, pour l'octroi des subventions, et en même temps une inspection minutieuse et des règlements sévères au point d'empiéter sur l'autonomie provinciale. L'imposition de conditions rigides a été dans le passé la cause de sérieux différends entre les provinces et le Dominion. En outre, ces conditions ne servaient à rien dans la plupart des cas, attendu que, du point de vue politique, le gouvernement ne pouvait pas suspendre les subsides si ces conditions n'étaient pas observées.

2. Si le Dominion choisit d'imposer des conditions d'une nature générale, il en résulte fréquemment un gaspillage de fonds publics, l'impossibilité d'aborder les problèmes sur une base nationale et de garantir une norme nationale dans les services sociaux.

3. En fournissant des subventions aux municipalités pour les secours, le Dominion éprouvait une autre difficulté du fait qu'il devait passer par les provinces et se fier à des accords préalables et à des vérifications postérieures

de dépenses. Les deux donnaient lieu à des disputes. Les principales difficultés découlaient du fait que les besoins financiers variaient selon les époques et selon les municipalités, qu'il n'y avait pas de barème fixe pour estimer les besoins et l'efficacité des secours, et qu'il se produisait en conséquence des abus poltiques relativement à l'importance et à la destination de ces subventions. En outre, il était continuellement impossible de centraliser la responsabilité de corriger ces défauts. Les divergences d'opinions quant au programme à suivre nuisaient souvent à la collaboration entre les provinces et le Dominion.

4. Les montants que les provinces devaient fournir et dépenser elles-mêmes pour avoir le droit de recevoir la subvention conditionnelle du gouvernement augmentaient considérablement le fardeau financier des provinces moins fortunées.

5. Quand la province avait accepté la responsabilité de payer, disons, la moitié du coût, le Dominion, par suite d'un changement de politique, pouvait se récuser et laisser la province dans la pénible alternative de payer le tout ou d'abandonner son programme.

6. La subvention conditionnelle peut avoir son utilité lorsqu'il s'agit de petites sommes, mais, même dans ces cas, il faut des normes fixes et la possibilité d'une administration professionnelle désintéressée. Mal administrée ou dans des circonstances défavorables, elle devient un empiétement sur l'autonomie provinciale. Dans un état unitaire comme la Grande-Bretagne, le paiement des subventions conditionnelles par le gouvernement national n'implique aucun empiétement sur l'autonomie locale parce que les gouvernements municipaux n'ont pas d'autre autonomie que celle qui leur est déléguée par l'autorité nationale. Dans un système fédéral comme celui du Canada les provinces possèdent des pouvoirs administratifs qui, dans leur propre sphère, sont aussi souverains que ceux du gouvernement fédéral. Par conséquent, les exemples de subventions conditionnelles accordées par le gouvernement national des états unitaires aux gouvernements municipaux n'ont aucune portée dans la discussion des subsides conditionnels du Dominion aux provinces, qui, dans la pratique, peuvent porter atteinte à la souveraineté des provinces, à cause des conditions imposées par le pouvoir fédéral.

7. Ce qui constitue peut-être le plus grand défaut de la subvention conditionnelle est que lorsqu'elle est accordée à la condition habituelle que la province fasse une dépense égale ou proportionnelle, c'est la province disposant des plus grandes ressources financières qui reçoit la plus grande partie des subventions fédérales. Sur le principe qu'"on donnera à celui qui a et il y aura surabondance", le gouvernement du Dominion, avec une impartiale uniformité, met un sou pour chaque sou de la province qui a grand besoin d'aide, et un dollar pour chaque dollar de la province qui n'a que très peu ou pas du tout besoin qu'on lui vienne en aide. La grande inégalité d'avant la guerre, entre les ressources imposables des provinces, est considérablement accrue par les conséquences économiques du conflit. Un programme qui aggraverait encore cette inégalité pendant la période d'après-geurre est nuisible à l'unité canadienne et, à notre avis, absolument répréhensible.

LES MUNICIPALITÉS S'OPPOSENT AUX SUBVENTIONS CONDITIONNELLES DE L'ÉTAT

Beaucoup de ce que j'ai dit des problèmes financiers des provinces s'applique aussi aux municipalités. Dans le rapport provisoire du British Columbia Post War Rehabilitation Council, les membres du conseil ont fait la déclaration suivante (pp. 160, 161):

> "Quant aux municipalités mêmes (bien que cette considération s'applique à la province), ce ne peut être pour elles que la ruine financière si on les encourage ou si on les engage à contracter de lourdes dettes pour effectuer des améliorations coûteuses aux seules fins de donner de

l'ouvrage. Elles ne devraient pas, non plus, se faire concurrence entre elles, ni rivaliser avec le gouvernement fédéral, les gouvernements provinciaux, ou les industries sur le marché des valeurs, ce qui les obligerait à payer un taux d'intérêt plus élevé qu'il n'est nécessaire pour les immobilisations requises."

Plusieurs de nos municipalités du Manitoba ont également affirmé que, si les sources de revenu municipal ne sont pas augmentées, ou si le revenu des contribuables municipaux n'est pas accru, elles seront incapables de contribuer plus substantiellement qu'elles ne l'ont fait aux services sociaux. Dans une certaine mesure, ces municipalités ont réussi à combler les déficits financiers qu'elles avaient encourus depuis 1930. Mais en dépit de ce fait, elles n'ont nullement l'intention d'assumer de lourds fardeaux financiers en empruntant à des taux élevés d'intérêt, ni de prendre des engagements qu'elles ne pourront pas remplir pour venir en aide aux grandes entreprises ou aux gouvernements fédéral ou provinciaux qui se seront, eux-mêmes, chargés de lourds fardeaux financiers afin de réaliser un programme de restauration. A leurs yeux, la tâche de procurer du travail à tous les citoyens, d'établir des normes satisfaisantes dans l'enseignement et de pourvoir aux services sociaux est une tâche d'ordre national, et c'est au gouvernement fédéral qu'elle incombe. Il reste un point à signaler au sujet de l'élaboration des projets municipaux. Nos municipalités nous ont fait savoir qu'il était impossible de trouver les ingénieurs expérimentés qui sont nécessaires pour arrêter tous les détails des projets locaux d'après-guerre. Il faudra donc que la province se charge de recruter ces ingénieurs, si l'on veut que des projets locaux d'après-guerre puissent être élaborés.

RÉSUMÉ

Je me permets maintenant de récapituler.

Votre première et votre deuxième questions étaient les suivantes: "A quels problèmes s'attendent-elles (c'est-à-dire les provinces) à avoir à faire face après la guerre", et "Quelle solution la province propose-t-elle d'apporter à ces problèmes?" Comme pour l'ensemble du Canada, les deux problèmes principaux auxquels le Manitoba aura à faire face après la guerre seront de donner de l'ouvrage à tout le monde et d'assurer la sécurité sociale de tous les citoyens. Il n'y a qu'un programme national qui puisse apporter une solution satisfaisante à ces problèmes, communs au Canada et au Manitoba. Nous collaborerons dans toute la mesure de nos moyens à l'élaboration de ce programme national. Les propositions qui vont suivre sont celles du Manitoba, mais elles font vraiment partie d'un programme d'ordre national.

Il est évident que, selon la division actuelle des responsabilités gouvernementales entre le gouvernement fédéral et les gouvernements des provinces, une part importante dans l'exécution de tout programme d'ordre national tombe sous la juridiction des provinces et ne peut être exécutée que par les provinces. Si, pour des raisons financières ou autres, les provinces sont incapables de faire leur part dans l'exécution du programme national, cette partie de la tâche aboutit à un échec, et le programme national tout entier subit le contre-coup de pareils échecs.

A l'expiration du présent accord fédéral-provincial au sujet de l'impôt, les provinces auront vu s'accroître considérablement leur part de responsabilité dans la réalisation du programme national de l'après-guerre, sans que leurs pouvoirs d'imposition se soient accrus depuis la guerre. Pour la réalisation du plan d'assurance-maladie, du plan Marsh de sécurité sociale et du projet soumis par la Canada and Newfoundland Education Association seulement, on estime à $15,200,000 les dépenses additionnelles qui en résulteront pour le Manitoba, et encore ce chiffre est-il fondé sur une répartition que l'on admet être arbitraire entre les responsabilités du gouvernement fédéral et celles des provinces. Comme

je l'ai dit, on a estimé à 7½ millions de dollars l'augmentation annuelle du revenu imposable qui résultera du maintien du revenu national à 7½ milliards de dollars par année. Cela laissera un déficit subséquent d'environ 7 millions de dollars par année dans le budget courant de la province, sans tenir compte de l'augmentation des dépenses pour d'autres fins que la sécurité sociale, l'hygiène et l'enseignement.

Il est donc évident que si leurs présentes responsabilités constitutionnelles sont laissées aux provinces, (1) les ressources financières actuelles du Manitoba seront à court de 7 millions et demie par année pour réaliser la part du programme national d'après-guerre qui incombe à la province, et (2) il est presque impossible d'estimer le chiffre exact de ce manque d'argent tant que le gouvernement fédéral n'aura pas donné à son programme national une forme définitive. En réponse à votre troisième question: "Quels secours devrait accorder le gouvernement fédéral, nous dirions donc que le secours accordé par le gouvernement fédéral au Manitoba pour permettre à cette province de réaliser sa part du programme national d'après-guerre devra être considérable—probablement pas moins de 7 millions de dollars par année—et que le chiffre exact de cette somme ne peut être estimé tant que le coût général de tout le programme et la part du Manitoba ne seront pas connus.

A notre sentiment, on ne saurait trop insister sur l'importance d'étudier attentivement la question des relations entre le gouvernement fédéral et les provinces avant de décider des méthodes à adopter pour rendre toutes les provinces canadiennes en mesure d'assumer leur part dans le programme de la restauration canadienne d'après-guerre. C'est notre constitution qui a assigné aux provinces leur part. Le succès du programme de la restauration canadienne d'après-guerre pourrait bien dépendre tout entier de la décision que l'on adoptera sur cette question de première importance. Dans l'élaboration d'un plan de restauration qui s'étend à tout un Etat fédéral comme le Canada, il est impossible, croyons-nous, d'exagérer l'importance d'un bon équilibre des responsabilités entre les différentes provinces et le gouvernement fédéral.

La constitution canadienne a circonscrit la part des provinces dans la tâche de la restauration d'après-guerre. La constitution canadienne a évalué en outre les ressources financières des provinces après la guerre. Or, les ressources provinciales ainsi évaluées sont insuffisantes pour justifier la part ainsi assignée aux provinces dans la tâche de la restauration d'après-guerre. Si donc nous désirons sincèrement le succès de notre programme d'après-guerre, nous devons ou bien augmenter les ressources financières des provinces par des octrois fédéraux spéciaux, ou bien nous en remettre au fédéral d'une grande partie de la tâche confiée aux provinces dans le programme de la restauration.

A défaut de l'un ou l'autre, ou de l'un et l'autre de ces moyens, notre programme d'après-guerre au Canada est voué à un échec. Et plus tôt nous aurons adopté une décision, plus vite les provinces et les municipalités pourront élaborer avec méthode des programmes d'action. Pour résoudre le problème, il serait opportun, croyons-nous, d'organiser dès maintenant une réunion de représentants du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux, afin de faire enquête sur les moyens à prendre et les mises au point à effectuer en vue de mettre chaque gouvernement en mesure de remplir la part plus grande qui lui incombera dans la restauration d'après-guerre.

Le gouvernement du Manitoba a voulu d'abord se mettre en état de dire quel genre de plan il faudrait élaborer dans l'intérêt de la population du Manitoba. Le gouvernement voulait être en mesure de faire savoir aux hommes d'Etat canadiens qui ont la charge de réaliser le programme fédéral de la restauration d'après-guerre et qui représenteront le Canada à la signature des traités de paix, quel termes seraient considérés comme avantageux pour le Manitoba. Nous n'avons ni l'égoïsme ni l'optimisme d'espérer que les conditions de paix et la politique fédérale seront élaborées dans l'intérêt particulier du Manitoba. Mais peut-être ce qui serait avantageux pour les Manitobains le serait-il également pour les

autres parties intéressées. En conséquence, le gouverneur de l'Etat du Minnesota et le premier ministre du Manitoba ont demandé à l'université du Minnesota et à l'université du Manitoba d'ouvrir en collaboration une enquête sur l'opportunité d'imputer à tour de rôle sur les économies des provinces des Prairies canadiennes et de la région centrale du Nord-Ouest des Etats-Unis le coût de la réalisation du programme d'après-guerre. Les préliminaires de cette enquête sont maintenant terminés; ils sont même sous presse.

En juin 1943, le gouvernement du Manitoba instituait la Manitoba Electrification Enquiry Commission. Cette commission, après avoir étudié durant tout l'été dernier l'électrification rurale du Manitoba, a présenté en décembre son rapport au gouvernement. Ce rapport, où était élaboré un programme d'électrification des fermes, a obtenu une grande diffusion et n'est probablement pas inconnu des membres de votre Comité.

Nous avons formé un comité de sous-ministres. En outre, des comités spéciaux ont été institués pour faire enquête sur des problèmes particuliers. Le comité des sous-ministres a pour tâche principale de coordonner toute l'activité actuelle et future, et d'orienter les études ultérieures de ces comités. Les directives générales données aux comités sont:

(1) Etudier les changements survenus dans l'industrie et l'agriculture par suite de la guerre. Cette étude aurait principalement pour but d'évaluer le plus exactement possible quels déplacements de main-d'œuvre seront nécessaires lorsque la demande spéciale des produits industriels et agricoles occasionnée par la guerre aura disparu. Cette étude implique une étude préalable de la main-d'œuvre qui a été embauchée par l'industrie, des effectifs masculins et féminins de l'armée qui rentreront au Manitoba, et du nombre de femmes qui rentreront probablement à leur foyer.

(2) Déterminer les projets (surtout ceux qui comporteraient l'embauchage d'un nombre considérable d'employés) qui, tout en étant recommandables en eux-mêmes, n'en semblent pas moins exposés à être trop peu profitables pour que l'initiative privée soit bien inspirée de les entreprendre. Dans cette catégorie entreraient la protection de nos ressources périssables, telles que l'eau, la terre et la forêt, par un heureux système de développement et de conservation, et aussi la construction de chemins, de colonies de vacances et d'attractions touristiques pour une meilleure utilisation de nos avantages naturels. En outre, un moyen de favoriser la réalisation de notre programme d'après-guerre serait l'exécution des travaux publics dont la construction nécessaire a toujours été différée.

(3) Déterminer, d'après les renseignements obtenus, quels projets pourraient être avantageusement réalisés par l'initiative privée.

(4) Déterminer quels projets pourraient être entrepris aux frais de l'Etat, mais en vue surtout de fournir à l'initiative privée des sphères toujours grandissantes d'action. Dans cette catégorie, entreraient les relevés géologiques (qui, pour ne citer qu'un exemple, auraient entre autres avantages celui de servir plus tard de base aux opérations de prospection); l'asséchement de certaines terres rendues ainsi cultivables; les recherches pour trouver de nouveaux emplois à nos produits agricoles à nos autres produits naturels, et à nos sous-produits; et aussi la construction de nouvelles routes.

DÉTAIL DES ÉTUDES QUI SERONT FAITES ET DES PROJETS QUI SERONT DISCUTÉS

1. Construction des hôpitaux nécessaires et aussi d'autres institutions et édifices publics.

2. Plans de rétablissement agricole et d'utilisation des terres, après la guerre.

3. Diffusion de la science de l'hygiène ainsi qu'établissement et vulgarisation de normes alimentaires satisfaisantes.

4. Extension de la formation professionnelle.

5. Elaboration, de concert avec le gouvernement fédéral, de plans nationaux de sécurité sociale et d'assurance-maladie.

6. Enquête, aux trois points de vue suivants, sur la nature et l'importance probables du problème que suscitera, dans le Manitoba d'après-guerre, la main-d'œuvre masculine et féminine:

(*a*) Statistique.
(*b*) Problème du chômage dans la période de transition de la guerre à la paix.
(*c*) Problème à long terme du chômage dans la période d'après-guerre qui suivra la transition de la guerre à la paix.

7. Enquête, en collaboration avec les employeurs du Manitoba, sur les moyens à prendre pour garder tout le monde au travail, après la guerre, dans les entreprises privées; et sur les mesures nécessaires pour donner de l'emploi au surplus de la main-d'œuvre.

8. Elaboration d'un plan général des travaux routiers nécessaires ou utiles.

9. Elaboration, de concert avec les municipalités du Manitoba, d'un programme de travaux publics municipaux.

10. Projets régionaux en vue de l'exploitation des ressources naturelles dans les régions incomplètement exploitées.

11. Enquête sur la possibilité d'engager les industries à utiliser l'énergie et à entreprendre l'exploitation des centres d'énergie qui n'ont pas encore été exploités, comme les chutes White Mud Falls et la rivière Dauphin.

12. Projets en vue de fournir les réserves d'eau nécessaires aux régions arides qui en ont besoin.

13. Relevés et dressage de cartes nécessaires à l'exploitation d'après-guerre.

14. Projets en vue de la mise en valeur des habitats d'animaux à fourrure.

15. Boisement et mise en valeur des ressources forestières pour porter au maximum, chaque année, le rendement des industries forestières.

16. Encouragement de la prospection et projets d'exploitation minière pour donner de l'ouvrage et permettre à de nouvelles industries de s'établir.

17. Entretien des pêcheries pour porter au maximum, chaque année et à perpétuité, le rendement de la pêche.

18. Exploitation, préservation et régie du gibier afin d'assurer à perpétuité un rendement annuel maximum, et afin d'attirer les touristes au Manitoba.

19. Projets en vue d'empêcher la répétition périodique d'inondations dommageables dans les endroits qui y sont exposés.

20. Plans d'urbanisme.

21. Construction de logements—dans les villes et à la campagne.

22. Possibilité d'établir de nouvelles industries de transformation et d'autres industries secondaires.

23. Enquête sur la possibilité d'établir, au Manitoba, un plan d'assurance des récoltes sur pied.

24. Enquête sur la possibilité d'instituer au Manitoba une nouvelle forme d'hypothèque sur les terres pour assurer plus de souplesse dans le remboursement.

25. Possibilité de l'amélioration dans les villages, des aqueducs, des égouts et des autres services d'utilité publique.

26. Etablissement de normes alimentaires maxima, comme solution au problème de l'écoulement des produits agricoles; et utilisation des excédents agricoles pour répondre aux besoins alimentaires des classes pauvres de la population.

27. Nouvelles cultures, si possible, pour diversifier davantage l'agriculture du Manitoba.

28. Aménagement et embellissement de parcs provinciaux et de régions de vacances.

29. Moyens de développer l'industrie du tourisme.

30. Projet de la région de vacances de Whiteshell.

Et avant de terminer, me sera-t-il permis d'insister surtout sur un point. Notre Comité ayant écrit à différentes municipalités pour leur demander quels projets elles pourraient lancer (peut-être ces gens-là font-ils preuve d'un excès de prudence. Mais personne ne saurait les en blâmer après les années qu'ils ont traversées depuis 1930), plusieur nous ont fait tenir des réponses comme celles-ci: "Nous n'aimons pas à promettre à nos électeurs, ou à nos contribuables, la réalisation de tel ou tel projet avant d'être assurés que nous pourrons assumer notre part municipale du coût de ce projet. Impossible de leur promettre que, en leur qualité d'électeurs, ils retireront tel ou tel bénéfice d'une nouvelle entreprise municipale, puisque nous ne savons pas si nous pourrons jamais remplir cette promesse. L'honnêteté nous interdit des engagements publics qui feraient du bruit et auxquels nous finirions par forfaire. Nous hésitons à mettre les citoyens au courant d'un projet de cette nature, en leur qualité de contribuables, tant que nous ne pourrons leur garantir que notre part de responsabilité dans la réalisation de ce projet n'entraînera pour eux aucune augmentation des taxes municipales; à défaut de cette assurance, il est difficile de compter que la majorité de la population appuiera le projet. Les contribuables sont obligés d'accorder eux-mêmes quelque considération à la question des taxes. Ils ne peuvent agir sans avoir consulté leur bourse au préalable." Voilà pourquoi, monsieur le président, il nous a paru, d'après les réponses reçues des différentes municipalités, qu'à cause de l'incertitude financière où elles se trouvent, il est difficile d'amener les municipalités à nous faire part de leurs projets. Les conseils municipaux nous disent qu'ils soumettraient certaines propositions s'ils savaient quelle part leur en incombera. Ils nous disent: "Pouvez-vous nous promettre qu'il ne nous en coûtera rien, ou nous laisser prévoir exactement ce qu'il nous en coûtera, ou dans quelle position nous nous trouverons?" Comment les autorités provinciales pourraient-elles donner aucune précision avant de voir clair elles-mêmes dans leurs propres affaires? Me sera-t-il donc permis de répéter énergiquement que, au Canada, la constitution a déterminé la part des provinces dans la tâche de la restauration d'après-guerre. La constitution canadienne a évalué en outre les ressources financières des provinces après la guerre. Or les ressources provinciales ainsi évaluées sont insuffisantes pour justifier la part ainsi assignée aux provinces dans la tâche de la restauration d'après-guerre. Si donc, nous désirons sincèrement le succès de notre programme d'après-guerre, et si nous sommes résolus à prendre les moyens de réaliser ce programme, il ne nous reste qu'une alternative: ou bien augmenter les ressources financières des provinces par des octrois fédéraux à cet effet, ou bien nous en remettre au fédéral d'une grande partie de la tâche confiée aux provinces dans le programme de la restauration.

A défaut de l'une ou l'autre, ou de l'une et l'autre de ces initiatives, notre programme d'après-guerre au Canada est voué à un échec. Et plus tôt nous aurons adopté une décision, plus tôt les provinces et les municipalités pourront élaborer avec méthode des programmes d'action.

M. Martin:

D. Ne serait-il pas plus exact de dire que la constitution n'a pas fait la part du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux dans les problèmes d'après-guerre?—R. En effet, vous avez parfaitement raison. Etablie en 1867, la constitution voyait le jour à une époque presque héroïque, au moment où les différentes régions du Canada n'avaient pas entre elles de relations économiques. C'étaient des régions absolument distinctes. Il n'existait pas encore de chemin de fer transcontinental. En ce temps-là, la vie était bien différente de ce qu'elle est aujourd'hui. Les auteurs de notre constitution en ont fait une

charte idéale pour l'époque, puisque, depuis 75 ans, cette charte a résisté à toutes les vicissitudes sociales, philosophiques, économiques, et autres. Ils n'avaient qu'un défaut, celui de n'être pas prophètes. Il leur eût fallu, en effet, rédiger en 1867 une constitution pouvant servir encore entièrement dans les années 1940, au lendemain de deux guerres mondiales catastrophiques.

Je me permets une dernière remarque avant de répondre aux questions que vous voudrez bien me poser. J'ai été heureux que deux membres du Comité se déclarent d'accord avec nous sur la nécessité de rétablir la situation financière des provinces. Mais, monsieur le président, j'ai fait le tour de la ville d'Ottawa, parlant à tout le monde, hauts fonctionnaires, ministres, députés; chacun admet la nécessité de ce rétablissement, et cependant personne n'agit dans ce sens.

L'hon. M. MACKENZIE: Nous avons essayé.

Le TÉMOIN: M. Mackenzie a parfaitement raison. Le gouvernement a essayé. Il y a eu une conférence.

L'hon. M. MACKENZIE: Nous avons assisté tous les deux à cette conférence.

Le TÉMOIN: En effet, nous y étions l'un et l'autre. Je ne voudrais pas paraître impertinent, mais, monsieur le Président, dans l'élaboration de ces programmes de restauration d'après-guerre, ne sommes-nous pas engagés sur un terrain où tout retard serait néfaste? Un plan d'action efficace devrait pouvoir être mis à exécution au moment même où la guerre cessera. Il faut que tous les détails d'exécution aient été arrêtés, et aussi les détails juridiques, et surtout—c'est là, à mon sens, ce qui importe davantage—que toutes les mesures financières aient été prises. Sauf votre respect, il ne suffit pas que l'existence d'un problème provincial soit généralement admise. Pour réaliser un programme d'après-guerre, il faut prendre des dispositions, et que ces dispositions soient pratiques, non seulement théoriques. Il ne suffit pas que tout le monde soit d'accord sur des idées. Il faut absolument que les provinces soient, de fait, mises en état de faire leur part du programme d'après-guerre, parce que si, comme aujourd'hui, les provinces sont incapables d'assumer leur part, cette part-là, qui est importante, ne sera tout simplement assumée par personne.

Le PRÉSIDENT: Mesdames et messieurs, je pense que les interruptions nous auront été utiles, non pas parce qu'elles ont fait passer au témoin certains passages de son mémoire, mais parce qu'elles ont signalé à notre attention bon nombre d'idées qui ne figuraient pas dans le mémoire. Ces idées donneront à réfléchir aux membres de notre Comité. Maintenant, nous allons entendre les questions. Le premier ministre a dû omettre plusieurs pages importantes. J'ose croire, d'après les interruptions qui ont été faites, que la majorité des membres ont pu lire ou au moins feuilleter le rapport. Tous seront donc en mesure de poser des questions pertinentes.

M. MacNicol:

D. Je me demande si le premier ministre aurait l'obligeance de nous entretenir des propositions de la Manitoba Electrification Commission dont il est fait mention à la page 24? J'ai lu plusiuers articles à ce sujet dans les revues et les journaux. Je pense que c'est là un magnifique projet qui, s'il est mis à exécution, donnera, après la guerre, de l'ouvrage à la majorité des cultivateurs du Manitoba.

Le PRÉSIDENT: Et je me permets de présenter maintenant au Comité M. le professeur Waines, de l'Université du Manitoba, qui a collaboré à la rédaction du présent mémoire. Pourrais-je ajouter que les membres du Comité qui auront des questions à poser pourront le faire au professeur Waines, si M. le premier ministre Garson n'y voit pas d'objection.

M. GARSON: En réponse à la question de l'honorable député, je dois dire qu'il serait très prétentieux de ma part de vouloir résumer le rapport plus claire-

ment qu'il ne l'est dans l'original. Avec votre permission, je vous ferai donc lecture du résumé:

> Tout programme d'électrification rurale du Manitoba devrait faire partie du système établi par la Manitoba Power Commission. Indépendamment du désavantage que compteraient les fortes immobilisations rendues ainsi nécessaires, le service rural ne représente qu'une autre classe de consommateurs ajoutée au réseau rural de la commission.

A titre d'explication, je puis dire que nous avons aujourd'hui, au Manitoba, seulement trois compagnies qui distribuent l'énergie électrique. Il y a d'abord la Winnipeg Electric Company, entreprise privée, qui dessert la ville de Winnipeg. Sa concurrente, la City Hydro, est une entreprise municipale, et ses affaires sont très prospères. La rivalité de ces deux compagnies entretient un état de chose dont tout le monde doit se féliciter. Nous avons en outre, dans la province, le Provincial Hydro Electric System qui, à l'heure actuelle, dessert la plupart des villes et villages, mais n'atteint que très peu de cultivateurs.

M. MacNicol:

D. Où cette compagnie se procure-t-elle son énergie?—R. Où nous nous procurons notre énergie?

D. La Provincial Hydro?—R. Dans tous les cas, l'énergie électrique provient de la rivière Winnipeg, et de là est canalisée dans la ville de Winnipeg, pour être ensuite distribuée par toute la province.

M. McDonald:

D. Par votre propre commission hydroélectrique?—R. Non. Il y a environ cinq établissements, dont deux appartiennent à la Commission municipale et trois à la Winnipeg Electric ou à ses filiales. Pour ce qui est de la commission hydroélectrique de la province, nous avons consenti à donner à bail un endroit connu sous le nom de Seven Sisters—vous avez probablement entendu parler de cet endroit—à condition que, à l'expiration du bail, nous puissions rentrer en possession de l'endroit, de l'établissement et de toutes les dépendances actuellement aux mains de la compagnie privée, au prix de revient moins la dépréciation. Le montant a été fixé; nos inspecteurs se sont rendus sur les lieux lors de la construction de l'établissement, et nous connaissons maintenant la somme que représente le prix de revient moins la dépréciation. A ces conditions, nous obtenons l'énergie dont nous avons besoin. Je pourrais dire que, en signant le bail, l'une de nos intentions était d'obtenir à bon marché l'énergie dont nous avons besoin. Nous obtiendrons un maximum de 30,000 chevaux-vapeur; nous sommes loin d'utiliser, à l'heure qu'il est, toute cette énergie, et elle suffira amplement au programme d'électrification rurale. L'exploitation maxima des ressources de Seven Sisters nécessiterait des frais énormes, soit une dépense d'environ $30,000,000, et nous assurerait, si je me rappelle bien, une réserve d'énergie d'environ 200,000 chevaux-vapeur. Tandis que, en nous chargeant nous-mêmes de l'exploitation, il eût fallu d'abord essayer de nous procurer l'argent pour ces immobilisations énormes, et vendre à cette fin la quantité d'énergie dépassant les 30,000 chevaux-vapeur nécessaires pour soutenir la concurrence des deux compagnies de Winnipeg.

D. Trouveriez-vous un marché pour écouler cette énergie?—R. Non, nous n'en aurions pas. De fait, la compagnie privée qui vait signé le bail dut faire face à des difficultés financières; elle entraîna dans ses difficultés la compagnie mère qui lui avait fait crédit. Il fallut effectuer une mise au point des obligations, et le reste. Entre temps, l'énergie que nous nous étions procurée nous coûtait annuellement moins de $13 par cheval-vapeur. L'énergie exploitée en cet endroit, et qui nous était transmise, coûtait à la compagnie environ $40 par cheval-vapeur. Nous obtenons donc cette énergie à un prix qui, non seulement est le plus bas possible, mais encore ne représente qu'une fraction du prix de

revient véritable. A ce point de vue, notre situation est donc extrêmement favorable. Mais toute personne versée en ces matières vous dira comme moi que, s'il est excellent de pouvoir vous fournir à bon marché l'énergie voulue—et nous payons la nôtre beaucoup moins cher que le Rural Electric Co-operative, qui, dans son district des Etats-Unis, obtient la sienne de la Tennessee Valley Authority—cependant, les difficultés commencent au moment de la distribution, à cause du coût de la transmission, et des transformateurs requis pour modifier la tension de l'énergie qui sera utilisée dans les maisons de cultivateurs. Voilà précisément le nœud de la question. Il faut que la tension de l'énergie soit beaucoup réduite dans une province comme le Manitoba, où la population n'est pas très dense. Je continue:

> Le système de la Manitoba Power Commission est en situation financière solide. Aussitôt après la fin de la guerre, son réseau rural sera étendu aux villes et villages actuellement sans service d'énergie électrique.

Nous ne desservons pas toute la province. Il a été difficile, au point de vue économique, d'atteindre jusqu'ici quelques-unes des régions les plus éloignées, et certaines extensions désirables ont été empêchées, durant la guerre, par le manque de matériaux. Je continue:

> On estime à $2,500,000 le capital nécessaire à cette expansion. Mais un projet comme celui-là favoriserait le développement de l'électrification rurale, en multipliant les centres de rayonnement des lignes agricoles.
>
> Le prix annuel de location des forces hydrauliques, une fois acquittés les frais d'administration de la production d'énergie, n'excédera que de $37,000 la somme requise pour le boni actuel de la Manitoba Power Commission.

A titre d'explication, je dois dire que nous exigeons de la commission municipale et de la Winnipeg Electric un loyer pour l'usage de l'eau, ressource publique dont ces établissements tirent l'énergie; et en vertu du système qui fonctionne présentement chez nous, 50 p. 100 de l'argent obtenu de ces loyers a été employé comme boni pour défrayer le coût de la construction des lignes de transmission, afin de pouvoir fournir au plus bas prix l'énergie électrique et de rendre possible l'électrification rurale. Les membres de mon auditoire qui habitent l'Est du pays doivent se rappeler que nos fermes sont plus éloignées l'une de l'autre qu'en Ontario, et que leur électrification pose un problème beaucoup plus difficile. Je continue:

> En admettant une saturation de 80 p. 100, la clientèle d'un plan d'électrification rurale comprendrait environ 43,000 fermes. Sur ce nombre, on a calculé que 25,000 pourraient être atteintes au cours des dix premières années, au prix de $673.27 par ferme, soit un total de $16,831,687.50. Ces chiffres sont fondés sur ce qu'il en a coûté en 1939. Après déduction du fonds d'amortissement accumulé, le montant net de la dette à la fin des dix premières années s'élèvera à $14,426,800.52.

M. MacNicol:

D. Cela voudrait dire 2,500 fermes par année durant une période de 10 ans? —R. Oui. Mais peut-être pas exactement 2,500 par année. Les choses se feront graduellement. Il s'agira d'abord d'atteindre les régions les plus populeuses. C'est le seul moyen de procéder, en allant d'abord au plus sûr. En procédant prudemment, nous irons plus vite.

D. Vous croyez être en mesure de commencer dès la première année après la guerre?—R. Je le crois. De fait, notre grand embarras, aujourd'hui, c'est la rareté de l'argent. Mais il suffirait que vous puissiez nous promettre le capital voulu pour que, immédiatement après la guerre, des ingénieurs, de la commission même, entreprennent les travaux. Il s'agirait seulement que votre Comité donne suite au présent mémoire et s'arrange pour régler la question des finances provinciales.

D. Pour ma part, je crois que cela relève de notre Comité.—R. Oui.

D. Voilà un cas où, par l'extension de l'électrification rurale à 2,500 fermes par année, on procurera de l'ouvrage à beaucoup de gens.—R. Oui.

D. Je crois que nous avons le devoir de construire des lignes de transmission pour procurer de l'énergie aux fermes.

M. Martin:

D. Mais avant de prendre une décision sur les octrois de fonds nécessaires à la réalisation de ce projet, il faudrait sans doute que vous nous fournissiez des précisions sur le nombre d'hommes qui seraient embauchés et la durée de leur emploi?—R. Ces renseignements figurent déjà dans le rapport. Mais j'insiste surtout sur un point. Il est probable, il est même certain que plus d'hommes seraient embauchés dans les provinces industrielles que dans la nôtre; parce que la fabrication du matériel électrique, des transformateurs, du fil de fer, et le reste, exigerait un plus grand nombre d'heures de travail que l'érection même des lignes une fois le matériel arrivé sur les lieux. Voilà pourquoi nous croyons que ces travaux ne peuvent être entrepris que sur un plan national, parce que la construction qui se fait au Manitoba peut avoir une grande répercussion sur l'embauchage de la main-d'œuvre en Ontario, par exemple.

M. MACNICOL: Absolument.

Le TÉMOIN: Ce n'est que par l'agencement de ces différents projets aux quatre coins du Canada que l'on peut se faire une juste idée du nombre d'heures de travail nécessaires en tel endroit, et du nombre d'heures nécessaires en tel autre, et le reste.

M. McKinnon (Rainy-River):

D. Monsieur le premier ministre, vous croyez que l'établissement actuel sur la rivière Winnipeg vous suffira pour bon nombre d'années encore, n'est-ce pas?—R. Oui. Je ne vous réponds que de mémoire, mais je crois me rappeler que, d'après des calculs, l'énergie qui nous est actuellement fournie par contrat, soit 30,000 chevaux-vapeur—et nous payons seulement l'énergie que nous utilisons; mais il nous est réservé 30,000 chevaux-vapeur,—devrait suffire à réaliser ce programme d'électrification rurale. Mais elle ne suffit pas, et une clause du contrat stipule que nous pourrons obtenir des quantités additionnelles d'énergie chaque fois que nous en aurons besoin, avec la seule différence que nous serons obligés de décider du prix de cette énergie.

D. Avez-vous songé à l'exploitation conjointe des chutes Boundary avec le gouvernement d'Ontario?—R. Cette exploitation ne serait pas nécessaire.

D. Elle ne serait pas nécessaire?—R. Non, parce que nous avons l'établissement des chutes Seven Sisters. On avait d'abord songé à exploiter l'endroit à son plein rendement, puisqu'il y avait là sept chutes; il s'agissait de faire sauter le bief, d'élever une digue, d'installer l'usine et de produire toute l'énergie possible, soit, comme je l'ai dit, environ 200,000 chevaux-vapeur. Mais la compagnie à laquelle avaient été confiés les travaux se montra plus optimiste que nous pour l'écoulement de sa production, et le marché espéré fit défaut. Seules, une ou deux turbines furent installées; et cependant il fallut payer tout le barrage. Le prix s'éleva ainsi à environ $40 le cheval-vapeur par année. Si, au contraire, on avait un marché pour toute la production, si si l'on avait toutes les turbines nécessaires pour exploiter la rivière à plein rendement, à cet endroit, le coût de l'électricité baisserait, à condition de pouvoir écouler l'énergie produite, jusqu'à $14 ou $15.50 le cheval-vapeur par année. Mais il nous reste toute cette capacité inexploitée. Nous avons aussi d'autres endroits qui pourraient être exploités. Près de Winnipeg, sur la même rivière, il y a les chutes McArthur, encore inexploitées, et il y a aussi les chutes Silver, Pine et Mud. Il n'est pas nécessaire d'aller aux chutes Boundary. Nous avons beaucoup d'énergie électrique.

D. Vous avez là un fort excédent?—R. Oui.

D. Une dernière question sur la vente d'obligations pour lancer l'entreprise. J'aimerais avoir une idée sur la période d'avant-guerre. Avez-vous songé au taux d'intérêt sur ces obligations?—R. Vous avez dit "avant-guerre". Vous voulez sans doute dire "après-guerre".

D. Oui, j'aurais dû dire après-guerre.—R. Bien, je crois qu'il en est fait mention dans l'article que j'allais lire?

D. Oui.—R. Très bien. Il se lit comme ceci:

> On suppose que le taux d'intérêt sur le capital ne dépassera pas 3½ p. 100.

En d'autres termes, tout ce développement est basé sur le fait que ce doit être une affaire payante, si nous n'avons pas à payer plus que 3½ p. 100 sur notre capital. Je poursuis:

> Le taux du fonds d'amortissement est de 2.75 p. 100; le taux des charges fixes sur le capital, 6.25 p. 100. S'il est payé un boni équivalant à l'intérêt et au fonds d'amortissement sur la moitié du capital, la charge fixe suivante est prise à 3⅛ p. 100 du capital total.
>
> S'il est payé un boni de 3⅛ p. 100—

C'est-à-dire de la province; à même les loyers des pouvoirs d'eau et le trésor, si nécessaire.

> le taux à deux tranches de 8 cents et 2 cents par tranche.

C'est-à-dire, 8 cents pour la première tranche de 50 kilowatts-heure et 2 cents pour le reste de l'électricité utilisée.

> qui est maintenant le taux uniforme pour les villes et villages peut également servir pour l'électrification des fermes. La somme mensuelle exigée sera de $3.60.

En d'autres termes, aux taux que je viens de citer, nous pouvons fournir l'électricité aux cultivateurs à raison de 8 cents et 2 cents par tranche et le compte mensuel minimum pour l'usage de l'électricité—si le cultivateur utilise moins d'électricité que le montant minimum requis, il aura tout de même à le payer—ne serait que de $3.60 par mois.

M. Ross (Calgary):

D. Est-ce que cela couvrirait tous les frais?—R. Non. Voici ce que j'entends par compte minimum. Pour financer tout le projet, à tout stade de son développement, il nous faudra, à mesure que le développement se fera, un certain pourcentage de tous les cultivateurs de ce rayon, autrement nous ne le ferons pas. Alors nous pourrons dire à ceux qui s'abonneront: "Pour l'électricité que vous utilisez vous nous paierez 8 cents et 2 cents. Mais nous devons insister pour que vous en utilisiez pour une valeur de $3.60 par mois; même si vous n'utilisez pas d'électricité pour cette somme, nous l'exigerons quand même, comme compte minimum".

M. Quelch:

D. N'est-il pas essentiel, si nous devons prendre de telles mesures qui augmenteront le prix fixe, de garantir qu'à l'avenir la stabilisation des prix deviendra un élément permanent, car autrement le cultivateur n'aurait pas la garantie de pouvoir rencontrer ces prix et si un certain nombre d'entre eux faisaient banqueroute, et ne pouvaient pas faire usage d'électricité, le prix perçu de ceux qui l'utiliseraient encore se trouverait par le fait augmenté? Je pense au service de téléphone de l'Alberta. Ce service a bien fonctionné pendant quelques années; les prix ont baissé, un certain nombre de cultivateurs ont demandé qu'on enlève les appareils et tout le service s'est écroulé.

M. MARTIN: Mais cela ne serait qu'une des raisons de la stabilisation des prix.

Le TÉMOIN: Je doute que c'en ait été une raison. Je ne voudrais pas laisser supposer en répondant à ces questions que je suis un spécialiste en la matière. Loin de là. Mais je crois qu'il y a une différence dans le cas du téléphone. Dans les fermes d'un certain revenu, la plupart des gens, surtout ceux qui sont isolés, regardent le téléphone comme une nécessité. Dans les fermes d'un revenu inférieur, cette nécessité devient un luxe. Le cultivateur pourrait dire: "Je dois me passer de quelque chose et je vais me passer du téléphone". Des spécialistes en matière d'électricité me disent qu'il n'en est pas ainsi pour l'électricité, car le cultivateur en a également besoin pour son hachoir, sa batteuse et ainsi de suite pour les autres opérations de la ferme, de fait, même si ses recettes diminuent, le coût de l'électricité, une fois son placement fait et son service établi, est beaucoup plus bas que celui de tout autre système pouvant lui fournir l'éclairage ou la force motrice; et même s'il est dans la gêne, il continuera à faire usage d'électricité.

M. HILL: Il y trouve avantage, c'est si économique.

Le TÉMOIN: Notez bien que je ne dis rien contre la stabilisation des prix de la ferme; elle serait préférable. Je ne veux pas dire non plus que, lorsque les prix des denrées baissent, il ne serait pas plus parcimonieux dans son usage de l'électricité, pour s'éclairer ou autrement. Mais il n'y aura pas la difficulté rencontrée en Alberta et au Manitoba dans le cas du téléphone. Le cultivateur, s'il le peut, se passera du téléphone, mais il ne pourra pas se passer de la lumière électrique, ni de la force motrice. S'il décide d'avoir de la lumière électrique et de la force motrice, il lui en coûtera moins pour l'électricité que pour le pétrole, les dynamos à vent, à gazoline, etc. Si vous examinez ce rapport, vous y trouverez toutes ces comparaisons. Nous avons des comparaisons de ce qu'il en coûte au cultivateur pour chaque cheval-vapeur produit par la gazoline et par l'électricité.

M. QUELCH: D'autre part, je crois qu'il a été établi qu'il était plus économique, sur les grandes fermes, de faire usage de tracteurs que de chevaux, et cependant des fermiers canadiens ont discontinué d'utiliser les tracteurs parce qu'ils n'avaient pas l'argent voulu pour se procurer de la gazoline. Ils ont réussi à poursuivre leurs travaux au moyen de chevaux, en ne les soignant pas.

Le TÉMOIN: Oui; il pourrait y avoir diminution, mais je ne crois pas que cette diminution serait aussi importante que pour le téléphone, car plus un fermier est dans la gêne, plus il est nécessaire que son administration soit efficace, et administration efficace signifie électrification, car l'électricité est beaucoup moins dispendieuse que tout autre système. Incidemment, comme je l'entends, le cultivateur est intéressé à la stabilisation des prix car il tient à faire un profit. Plus il lui est possible de diminuer son coût de production, plus grande est sa marge de profit.

Le PRÉSIDENT: Monsieur le premier ministre, puis-je ajouter un mot. Il nous reste encore trente-cinq minutes avant l'heure d'ajournement, et il se peut que des membres du Comité aiment à poser des questions sur les autres projets suggérés dans le mémoire. J'aimerais à vous poser deux questions.

Le président:

D. Pourrriez-vous déposer un exemplaire du rapport pour le Comité?—R. Le rapport sur l'électrification?

D. Oui, avec plaisir.

D. Le Comité se compose de trente-cinq membres?—R. Très bien.

D. Et les sénateurs aimeraient aussi à avoir ce rapport.

Le sénateur LAMBERT: Nous l'avons.

Le président:

D. A ce sujet, je me demandais si vous seriez disposé à répondre à une question touchant l'établissement dans votre province, d'une industrie pour la fabrication de ce que requiert ce projet.

Le sénateur LAMBERT: Le matériel électrique.

Le président:

D. Le matériel électrique requis pour l'exécution du programme.—R. C'est une question bien embarrassante.

D. Je ne veux pas vous embarrasser.—R. Voilà...

D. Laissons cette question, alors.—R. Il nous faudra faire face à cette question, un jour ou l'autre. Nous voyons que si nous voulons faire un succès du programme de l'électrification des fermes au Manitoba—et personnellement, je ne suis pas de ceux qui croient pouvoir améliorer la position économique du pays par une foule de choses qui ne paient pas—il nous faut réduire les frais au minimum; et nous allons vous adresser une demande, à vous ou au gouvernement, en vue d'acheter les transformateurs et tout le matériel au prix le plus bas possible et en grande quantité. Le matériel dont le cultivateur a besoin, nous nous proposons de l'acheter de la même manière et de le lui revendre au prix coûtant, afin qu'il n'ait pas à payer de frais intermédiaires.

La raison, c'est que l'électrification d'un district aussi peu peuplé que la campagne du Manitoba est extrêmement difficile. Il nous faut aborder la question d'une façon très réaliste. Quant à dire que nous pouvons réduire les frais au minimum en établissant au Manitoba une petite fabrique de matériel électrique à rendement faible par rapport à la production en masse, je ne suis pas à même de juger. Mais tout profane que je suis, je crois qu'il n'y a pas de doute quant à ce qui serait le moins dispendieux.

M. Castleden:

D. Quelle production en masse avez-vous en vue?—R. Je veux dire, si vous dites à ceux qui produisent sur une grand échelle: "Nous sommes prêts à acheter vos produits, nous avons un projet qui fournira du travail aux Canadiens, qui maintiendra notre revenu national, qui mettra de l'argent dans le gousset des gens et leur permettra d'acheter vos produits; vous devez faire votre part en nous accordant les plus bas prix possibles afin de faire un succès de notre entreprise."

M. MacNicol:

D. Vous iriez au manufacturier et lui diriez: "Nous voulons votre plus bas prix possible pour 25,000 transformateurs, plus ou moins"?—R. Oui.

D. Et 25,000 moteurs?—R. Exactement.

D. Et ainsi de suite?—R. Oui, et il faudrait que ce soit les prix les plus bas.

D. Vous seriez accueillis de la manière la plus sympathique.—R. Je l'espère.

M. HILL: Je crois, monsieur le président, que M. le premier ministre est d'accord sur la décentralisation de l'industrie, mais il suggère que toute chose de cette nature soit répartie sur une période d'années, de façon à ne pas troubler notre situation économique immédiatement après la guerre. Ces industries devraient être établies graduellement après la guerre. Cela ne saurait être fait immédiatement car cela bouleverserait le niveau économique de provinces comme Ontario et Québec, qui auront des problèmes d'après-guerre. Nous espérons au moins que ces industries seront décentralisées et qu'elles auront des ramifications dans tout le Dominion de façon à aider les provinces presque entièrement agricoles; mais il faudra les établir pendant une période d'années.

Le TÉMOIN: Oui, c'est vrai. Nous ne nous proposons pas d'imposer aux cultivateurs du Manitoba le coût de l'établissement, même de celui du projet d'une nouvelle industrie au Manitoba.

M. HILL: Non, cela doit être fait d'une manière économique.

Le TÉMOIN: D'autre part, et je veux être bien compris sur ce point, je ne suis pas un spécialiste. S'il est démontré qu'il est possible de produire ces articles à aussi bon marché que le cultivateur peut les acheter, en ayant une industrie au Manitoba, nous favoriserons certainement cette politique.

M. HILL: Naturellement, c'est bien entendu.

Le TÉMOIN: Lorsque vous avez affaire à des gens qui vendent leurs produits de la ferme sur les marché d'exportation du monde et qui en obtiennent les prix les plus bas auxquels il leur soit possible de vendre, il semble de première importance de leur offrir les prix les plus bas sur ce qu'ils achètent, chose qui a été passablement négligée dans ce pays.

M. Ross (Calgary):

D. Que pensez-vous qu'il en coûterait au cultivateur pour les installations nécessaires à l'électrification de sa ferme?—R. Je crois qu'il y a...

Le PRÉSIDENT: Nous pouvons trouver cela dans le rapport.

Le TÉMOIN: Cela se trouve dans le rapport. Le coût estimatif de l'installation des fils dans la maison et les dépendances, à un bas niveau, serait de $150 par ferme; à un niveau intermédiaire, $225 et à un niveau élevé, $250.

M. MacKenzie:

D. Vous avez une succursale de la General Electric Company, à Winnipeg. Est-ce qu'elle s'occupe de fabrication ou seulement de distribution?

M. CASTLEDEN: Il y a aussi une filiale de la General Electric; fait-elle de la fabrication?

Le TÉMOIN: Malheureusement, je ne sais rien de la General Electric ou des autres compagnies. Je ne crois pas pouvoir rien ajouter à ce que j'ai déjà dit. C'est une question de se procurer le matériel au meilleur marché possible.

Mme Nielsen:

D. Monsieur le président, puis-je poser une question? Jusqu'à quel point votre gouvernement a-t-il étudié la possibilité d'établir de nouvelles industries reliées à l'emploi du surplus des produits agricoles? Jusqu'où avez-vous poursuivi vos recherches à l'université du Manitoba, au sujet de l'utilisation du blé comme base de l'alcool synthétique? Jusqu'à quel degré croyez-vous qu'il pourrait être utilisé pour diminuer les dépenses actuelles de nos cultivateurs?—R. Oh! à un faible degré. Il y a environ un an et demi, je crois, le premier ministre Bracken et moi sommes allés voir le professeur Gortner, de l'université du Minnesota, une autorité en matière de chimie agricole, et nous lui avons demandé—c'était avant qu'il fût question de l'utilisation de l'alcool dans la production du caoutchouc—nous lui avons demandé s'il serait économique d'utiliser le blé pour la production de l'alcool, et sa réponse fut négative. J'hésite toujours à citer un spécialiste sur un sujet technique, car je crains de ne pas lui rendre justice. A ce que j'ai compris et je tiens à souligner "à ce que j'ai compris", le blé possède un certain nombre d'unités calorifiques. Vous pouvez les obtenir, en brûlant le blé dans une fournaise, à peu près aussi efficacement que vous pouvez le transformer en alcool, et naturellement à un prix beaucoup moins élevé. A ce moment, nous songions à l'alcool comme composant de l'essence à moteurs. Vous vous souvenez peut-être de certaines discussions publiques qui eurent lieu alors, à ce sujet. Il a déclaré que l'on pouvait retirer du blé les unités caloriques tout aussi bien en le brûlant dans le foyer d'une fournaise, sans frais, qu'en le transformant en alcool; de plus, le blé n'est pas une source d'alcool moins dispendieuse que le maïs, pour le comparer à une autre céréale, ni, certes, que la mélasse.

Mme NIELSEN: Cela diffère de ce que M. Mackenzie a dit lorsqu'il a témoigné devant le Comité. Il a dit que l'une des raisons de la construction de l'usine de Sarnia fut que le gouvernement avait besoin de caoutchouc, un besoin pressant,

et que Sarnia était le seul endroit où les matériaux absolument essentiels à sa production étaient disponibles immédiatement.

Le TÉMOIN: Naturellement, nous avons cette question sur notre ordre du jour pour la reprendre; je vous ai fait part du conseil de ce spécialiste de l'après-guerre que j'ai mentionné. Il est considéré comme un spécialiste, un des meilleurs sur ce continent, et nous avions une confiance implicite dans son opinion. Le renseignement que j'ai eu au sujet de l'usine de Sarnia—en aucune façon ce renseignement n'est officiel—est qu'elle fut établie à cet endroit par le gouvernement fédéral parce que certains matériaux étaient disponibles immédiatement—je comprends que le gouvernement fédéral en est le propriétaire et qu'il l'exploite entièrement, n'est-ce pas?

M. MACNICOL: Oui, le gouvernement fédéral en est le propriétaire et il l'exploite.

Le TÉMOIN: Et mon renseignement—qui est bien différent de ce que j'avais pensé tout d'abord—est que la matière première de la fabrication du caoutchouc à cette usine est un sous-produit de l'industrie pétrolière qui parvient à l'usine presque sans frais. Je ne crois pas qu'il s'agisse d'une situation qui pourrait se produire en d'autres circonstances, car lorsqu'on commence à faire usage d'un sous-produit, il acquiert de la valeur graduellement, mais comme expédient du temps de guerre, c'en est un auquel il serait difficile de faire concurrence, je crois. Je puis répondre ainsi à votre question, nous sommes particulièrement intéressés et à la page 27, item 22, vous constaterez qu'il en est fait mention.

M. MARTIN: Au sujet de votre programme d'électrification et ayant en vue les exposés de un à quatre, aux pages 24 et 25, avez-vous songé à des projets définis qui pourraient fournir du travail à un grand nombre d'ouvrier, dans la période d'après-guerre, suivant un programme de placements publics soit du gouvernement fédéral et du gouvernement provincial, soit de chacun d'eux séparément?

Le TÉMOIN: Bien, quand vous dites songé...

M. MARTIN: Je veux dire prêts à être soumis.

Le TÉMOIN: Non. Si vous voulez dire prêts—si vous voulez dire qu'on y a songé, qu'ils ont été élaborés, que des bleus ont été préparés, que les renseignements mécaniques sont complets et que tous les autres détails techniques ont été étudiés—non, aucun.

M. MACNICOL: Alors, parlons de 14 et de 18, plus particulièrement de 14 qui a trait à la fourrure; la partie nord de votre province abonde en animaux à fourrure, et nous avons voté des sommes assez considérables pour l'exploitation de fermes à fourrure. Avez-vous des développements sous ce rapport; avez-vous quelque chose qui pourrait fournir plus de travail à vos gens par l'élevage des animaux à fourrure?

Le TÉMOIN: Nous avions au delta de la rivière Saskatchewan, une grande superficie que vous appelleriez marécage—

M. MACNICOL: Quelque chose comme un million d'acres, n'est-ce pas?

Le TÉMOIN: Je ne saurais vous répondre; je crois que c'est plus d'un million d'acres. Toutefois, la rivière a une tendance à élever la rive le long du courant de façon à ce qu'elle soit plus élevée que le delta marécageux de chaque côté du chenal principal. Nous avons pratiqué des canaux dans ces rives, en amont, et nous avons inondé ces marécages lorsque l'eau était haute. Au moyen de barrages en aval et en amont nous avons pu maintenir l'eau dans ces marécages au niveau nécessaire pour l'élevage du rat musqué. Nous avons exercé une surveillance jusqu'à ce que leur nombre fût assez considérable, après quoi nous avons fait la récolte.

Le rendement obtenu pour ce placement de la province fut très satisfaisant; le profit fut intéressant. Je regrette toutefois, de ne pouvoir vous fournir de

chiffres. De plus, nous avons fourni de l'emploi à un très grand nombre de trappeurs, qui étaient sans ouvrage parce que le piégeage déclinait pour une raison ou pour une autre. Cette superficie fut exploitée sur un principe que quelques-uns appelleraient, je suppose, totalitaire ou communiste. Lorsqu'il s'agit d'une superficie comme celle-ci, exploitée publiquement, sans frontière entre le terrain de l'un et celui de l'autre, le mieux à faire est de les laisser trapper le plus possible, après quoi le tout est mis en commun. Les peaux furent ensuite vendues à une enchère annoncée à profusion. Un grand nombre d'enchérisseurs y assistèrent. Le salaire des trappeurs fut pris à même les recettes. Ils touchèrent tant par mois pour l'année. Un fonds d'assurance fut aussi établi, au cours des bonnes années, en mettant de côté une somme, si je me souviens bien, de $30,000 ou $40,000—afin que durant les années comme la présente, où la chasse laisse à désirer, nous puissions interdire le piégeage et payer les trappeurs mensuellement comme nous l'avons fait ce printemps, à même le fonds d'assurance. Cela permet aux trappeurs de se subvenir jusqu'à l'automne, alors qu'ils vont travailler aux récoltes. De cette façon, le développement a été très satisfaisant; et lorsque nous parlons de projets de développement de districts à fourrure c'est ce que nous voulons dire. En plus de ces district marécageux, nous en avons d'autres qui ne sont pas aussi giboyeux à cause de la concurrence trop forte des trappeurs.

M. MacNicol: Vous variez cela maintenant?

Le témoin: Oui, nous varions cela maintenant en donnant à chaque trappeur un bail de propriétaire sur son territoire de chasse, afin de le pousser à chasser ce qui est nécessaire et à conserver les animaux reproducteurs. De cette façon, nous faisons du trappeur un garde-chasse, les garde-chasse ne nous coûtent rien et les résultats sont plus satisfaisants que si nous engagions un grand nombre de gens.

M. MacNicol: J'allais demander au premier ministre s'il avait en vue l'extension du projet développé par M. Thomas Lamb, de Moose Lake. J'ai pensé que ce projet était très intéressant—Vous êtes sans doute au courant de ce projet et vous connaissez bien M. Lamb. C'est un excellent homme.

Le témoin: Oui, je connais M. Lamb.

M. MacNicol: Son projet consistait à pomper l'eau de la rivière jusqu'à son terrain d'élevage et d'augmenter ainsi sa récolte de fourrure. Je me demandais si vous aviez mis son idée à profit, en pompant l'eau de la rivière jusqu'à un terrain convenable?

Le témoin: Je ne suis pas très au courant des détails d'exécution du projet de monsieur Lamb. A ce que je comprends, il est plus économique d'élever le niveau de l'eau dans les marécages au cours de la saison des crues et de maintenir le niveau au moyen de barrages lorsque c'est possible.

M. Hill: Il est dit dans le mémoire qu'un comité composé de sous-ministres a été établi. Je suppose qu'il ne faut pas bien longtemps à un tel comité pour calculer le coût de plusieurs de ces projets, le montant nécessaire à leur expansion, et le nombre d'hommes qui pourraient être employés la première année, pour les travaux d'emmagasinage, de drainage et d'irrigation. On obtiendrait du comité de la Loi sur le rétablissement agricole des Prairies tous les renseignements nécessaires sur ces projets, et le comité pourrait s'occuper également des détails du projet relatif au reboisement; il pourrait s'occuper aussi du logement; vous avez des plans splendides de maisons et vous connaissez le coût de ces maisons; c'est une question dont il devrait s'occuper. De la sorte, après un certain temps vous seriez en mesure de fournir au Comité des renseignements sur le coût de l'expansion de quatre ou cinq de ces projets et sur le nombre d'hommes qui pourraient y être employés. Vous nous avez dit ce que vous pouviez faire en matière d'électrification. Vous pourriez alors nous dire brièvement combien il en coûterait en un an, pour l'exécution de l'un de ces projets. Je crois que le Comité serait heureux d'avoir ces renseignements.

Le TÉMOIN: C'est notre intention.

M. HILL: Vous devriez vous procurer ces renseignements et nous les transmettre; alors nous aurions quelque chose de concret et nous pourrions faire une recommandation à la Chambre. Je pourrais ajouter, en ne parlant que pour moi-même bien entendu, que le Comité est disposé à appuyer presque tout ce que vous avez suggéré dans votre mémoire; parlant pour moi-même, je puis dire que j'appuierais fortement vos suggestions et je crois qu'il en est de même pour le Comité.

Le TÉMOIN: Et j'espère que vous appuierez nos propositions financières également.

M. HILL: Du point de vue financier, je crois qu'il incombe au gouvernement de voir à ce que vous ayez l'argent. Il incombe au gouvernement fédéral de voir à ce que toutes les provinces obtiennent cet argent. C'est mon opinion, et depuis plusieurs années.

M. CASTLEDEN: Je comprends que les comités dont il a été fait mention vont faire une étude nouvelle de ces questions. Ils ont dû déjà faire une étude de ces choses, tels les projets qui ne peuvent être entrepris qu'en utilisant les fonds publics et je constate qu'au nombre de ces projets il s'en trouve qui tendent en premier lieu à l'accroissement des occasions pour l'entreprise privée.

Le TÉMOIN: C'est exact.

M. CASTLEDEN: Je constate également que dans le nord de la province, il existe des développements miniers.

La TÉMOIN: Oui.

M. CASTLEDEN: Vous y avez aussi un débouché, par Churchill; et le transport aérien s'y est développé énormément, depuis peu. Il y a là, aussi, un vaste potentiel d'énergie hydroélectrique.

Le TÉMOIN: Oui.

M. CASTLEDEN: De quoi dispose la province, en fait de relevés des ressources minérales de cette région? Ou du Dominion? Le point est celui-ci, étant donné que la province a l'autorité et le contrôle sur ses propres ressources naturelles, jusqu'à quel point ces ressources peuvent-elles être exploitées pour fournir un emploi rémunérateur aux habitants de la province et un revenu suffisant pour leur procurer un niveau de vie convenable? Le comité a-t-il été prié d'étudier la question de faire des relevés aux frais du gouvernement en ce qui concerne ces projets et probablement de les développer sur une base plus coopérative afin qu'un plus grand nombre de gens puissent avoir une part des bénéfices qui découlent des ressources naturelles de votre province? Qu'est-ce que les gens ont gagné? Jusqu'à quel point la population du Manitoba en a-t-elle bénéficié?

Le TÉMOIN: Ce sont là plusieurs questions. Je puis dire, en m'en tenant à des généralités, que l'attitude du gouvernement du Manitoba à l'égard de l'exploitation de nos ressources sur une base coopérative est bien illustrée par ce que nous avons fait pour notre district des fourrures, car c'est un profit réel pour la masse, et à part l'argent que nous prenons nous-mêmes pour avoir assumé les frais du développement en premier lieu... il nous faut des revenus pour poursuivre notre travail—à part des revenus que nous prenons, tout le reste va aux producteurs.

M. CASTLEDEN: Dans ce cas-ci, il s'agit de la population indienne.

Le TÉMOIN: Non, le gouvernement fédéral s'occupe des Indiens et il travaille de concert avec nous, lui au nom des Indiens et nous au nom des métis et des trappeurs de race blanche. Quant à la mine Flin Flon et à l'industrie minière en général, la mine Flin Flon représente actuellement un placement de $50,000,000 à $60,000,000...

M. MACNICOL: Et la population est d'environ 10,000 âmes.

Le TÉMOIN: Oui—et si je ne fais pas erreur un placement de $21,000,000 a été fait avant de retirer un seul cent de revenu. Je ne veux pas me donner en spécialiste à ce sujet, mais je suis porté à être d'accord avec les vues exprimées récemment devant ce Comité, par le docteur Wallace, je crois, à l'effet qu'une entreprise aussi rémunératrice que l'industrie minière devrait être la dernière exploitation à être enlevée à l'initiative privée à cause de l'essor que l'entrepreneur lui a donné en la développant et en en faisant une industrie de spéculation.

Au Manitoba, nous avons été assez prudents et en ce qui concerne l'industrie de la fourrure nous avons passé des baux avec le monsieur dont M. MacNicol a fait mention, et un ou deux autres...

M. MACNICOL: Thomas Lamb.

Le TÉMOIN: Oui, Thomas Lamb et un nommé Plummer. Je crois qu'il y en avait aussi un troisième—nous les avons laissés chasser et dépenser leur argent afin de constater si leur travail serait un succès. Une fois sûrs que c'était un succès, nous nous lançâmes dans l'entreprise, car nous ne leur avions loué qu'un faible pourcentage du marécage.

M. CASTLEDEN: Au sujet de l'industrie minière, vous vous proposez de faire des relevés géologiques aux frais du gouvernement?

Le TÉMOIN: Oui.

M. CASTLEDEN: Et si vous constatez qu'un site est susceptible de rapporter, vous demanderez à une entreprise privée de l'exploiter.

Le TÉMOIN: Non, pas si le *site* est susceptible de rapporter. De nouveau, je tiens à le répéter, je ne suis pas un expert; mais n'est-ce pas la fonction d'un relevé géologique de tracer un plan d'une certaine *région* et de déterminer si des minerais peuvent être extraits? Si nous devons nous éloigner de ce principe, il me semble que nous devons faire ce qu'on a fait en Russie, avoir des groupes de prospecteurs à la solde du gouvernement et exploiter le régime économique de fond en comble, car si le gouvernement doit exploiter lui-même une des branches les plus spéculatives de l'entreprise privée, il n'y a pas de raison pour qu'il ne s'immisce pas ailleurs; en effet, le vrai spéculateur est celui qui achète les actions minières. En plus d'être premier ministre, je suis trésorier provincial et comme tel j'aime mieux me lancer dans une chose sûre que de risquer des fonds publics dans une spéculation.

M. MACNICOL: Est-ce votre intention de mettre en valeur les chutes White Mud?

Le TÉMOIN: Les chutes White Mud doivent être à une distance de 100 ou 150 milles en aval de la source de la rivière Nelson, là où elle se jette dans le lac Winnipeg, et cette embouchure est très éloignée au nord de Winnipeg. Vous pouvez alors vous rendre compte que selon la technique actuelle de transmission, il ne serait pas possible de se procurer l'électricité aux chutes White Mud et de la transporter au district industriel du Manitoba à un prix suffisamment bas pour en garantir l'usage. Par conséquent, la seule façon d'exploiter les chutes White Mud serait d'établir une grande industrie, de préférence une exploitation minière de base, assez près de ce site pour en assurer le développement et fournir un marché pour l'utilisation de l'électricité. Même à la mine Flin Flon, qui est beaucoup plus près des chutes White Mud que ne l'est Winnipeg, on a constaté que ce n'était pas une exploitation économique et on est allé aux chutes Island, dans la Saskatchewan, parce que le coût de la transmission était moins élevé qu'au dernier endroit.

M. Quelch:

D. M. Hill a déclaré qu'il faudrait prêter de l'argent à un taux d'intérêt très bas, mais ne croyez-vous pas que certains projets devraient être lancés comme entreprises nationales,—et, par conséquent, ne pas être mis au compte de la

province—de la même façon que l'on procède aujourd'hui pour les entreprises de guerre. Vous hésitez à soulever l'espoir des gens en lançant des projets que vous devez ensuite laisser tomber faute d'argent?—R. C'est absolument vrai. Je crois que tout homme public raisonnable, honorable, ne tient pas à soulever une discussion au sujet d'un projet et une fois les gens remplis d'enthousiasme, à laisser tomber ce projet, car il s'ensuit de mauvais résultats pour le moral du pays.

D. Ma deuxième question a trait aux allocations d'ajustement. En tant que des allocations d'ajustement seraient garanties après la guerre, seriez-vous disposé à abandonner la taxe de l'impôt sur le revenu et celle des corporations?—R. Oui, le Manitoba a été la première province à comparaître devant la commission royale et c'est l'attitude qu'elle a prise avant toute autre province, et elle n'a pas changé depuis. Elle est d'avis que la seule manière de bien taxer la richesse et le revenu c'est sur une base nationale.

M. MacNicol:

D. Dans quelle partie du Manitoba avez-vous l'intention de faire des travaux pour prévenir les inondations?—R. Il y a deux endroits—je ne veux pas dire qu'il n'y en a pas d'autres—mais j'en ai deux à l'esprit actuellement; l'un se trouve aux basses étendues de la rivière Seine où elle coule à fleur de terre avant de se jeter dans la rivière Rouge. Tous les deux ou trois ans, elle déborde et cause des inondations et des pertes économiques assez considérables. Je crois que c'est un projet important pour lequel la dépense serait bien justifiée après la guerre. Il y a ensuite la rivière Assiniboine qui, comme toutes les rivières des Prairies, a un cours irrégulier. Au printemps, la crue se produit, et, plus particulièrement dans le district entre Portage-la-Prairie et Winnipeg, les inondations sont sérieuses. On considère que l'asséchement préviendrait les dommages et les pertes économiques qui se sont produits de temps à autre depuis de nombreuses années.

D. Ce sont des projets solides?—R. Oui. Nous en aurons sans doute d'autres, mais ces deux-là me viennent à l'esprit pour le moment.

M. MACNICOL: Monsieur le président, comme j'ai interrompu le témoin au milieu de ses remarques, je tiens à dire combien j'ai profité des questions qui lui ont été posées et des réponses qu'il a données depuis midi. J'espère que le premier ministre Garson n'a pas été offensé de nos interruptions.

Le TÉMOIN: Pas du tout.

M. MACNICOL: Nous voulons tous coopérer et, personnellement, je tiens à encourager de bons hommes comme monsieur Hill, qui sont du côté du gouvernement, et j'appuierai tout projet qui fournira du travail.

M. GRAHAM: En suivant l'exposé qui nous a été fait ce matin, j'ai cru comprendre que le premier ministre Garson souhaitait voir comprendre à notre Comité que tout programme de développement ou programme de sécurité sociale doit de toute nécessité être élaboré de façon à ce que les provinces soient dans une situation financière leur permettant de l'exécuter.

Le TÉMOIN: Oui.

M. Graham:

D. Et pensant qu'il en est ainsi, vous croyez, à la suite de la suggestion de M. Hill, qu'il serait futile de soumettre des projets sans cette condition essentielle?—R. Voici comment je pourrais m'exprimer. Nous avons l'intention de soumettre des propositions concrètes—je suis fier que vous ayez soulevé ce point car cela me fournit l'occasion d'insister sur le fait que nous sommes à étudier des projets que nous soumettrons, en supposant, au point où en sont les choses, que si l'enquête démontre qu'elles devraient être incluses dans le programme national, nous en venions à une entente avec le gouvernement fédéral afin de

pouvoir les réaliser. Nous avons des raisons d'étudier à l'avance; nous craignons que, si nous ne commençons dès maintenant à poser les éléments du problème et si nous n'obtenons pas les détails techniques, il s'ensuivra forcément des retards dans la réalisation.

D. Ma question était celle-ci, si cela est vrai,—et je suis entièrement d'accord avec vous—ne devons-nous pas, nous servant de notre expérience du passé, prendre pour acquis que la solution du problème des relations financières entre l'autorité centrale et les autorités provinciales sera longue et nécessitera de nombreux pourparlers. Si tel est le cas, ne devrions-nous pas dès maintenant, durant la guerre, étudier avec grand soin la nécessité de mettre les provinces en mesure, financièrement, d'exécuter ces programmes?—R. Exactement.

D. Par conséquent, le moment n'est-il pas venu pour notre Comité, s'il accepte vos conseils, de recommander la convocation d'une conférence en vue d'étudier le vaste problème de la situation financière des provinces?—R. Je suis entièrement d'accord avec vous. Je crois que maintenant vous aurez moins de difficultés qu'auparavant car vous pouvez dire aux gouvernements intéressés, "Il nous faut un programme d'après-guerre; le voici et voici ce que nous devons faire pour en voir la réalisation".

M. HILL: Monsieur le président, voici comment j'envisage la situation. Les provinces nous feront connaître ce que sera probablement leur problème du chômage après la guerre. A moins que les provinces ne soumettent à notre Comité certains projets dont il faudra s'occuper et sur lequels nous pourrons mesurer l'aide financière requise par la province, il est impossible de dire au gouvernement ce dont on a besoin; si nous pouvons dire: "La province du Manitoba a besoin de tant d'argent pour subvenir au problème du chômage après la guerre; et le Manitoba, en tant que province, ne peut pas le faire et il incombe au gouvernement de lui venir en aide jusqu'à un certain point ou au delà" nous pouvons alors faire une recommandation, mais il appartient au gouvernement fédéral de s'en occuper; et, à moins de savoir ce que seront les besoins financiers, nous ne pouvons pas recommander au gouvernement de s'occuper des besoins du Manitoba, jusqu'à un certain montant, ou de ceux du Nouveau-Brunswick, de l'Ontario ou de la Colombie-Britannique. Par conséquent, nous devons avoir des projets bien définis, en connaître le coût, et avoir quelque chose sur quoi nous baser pour faire une recommandation au gouvernement.

Le PRÉSIDENT: Le premier ministre Garson a déjà déclaré devant le Comité que c'est ce que le Manitoba s'efforce de faire. Avez-vous une proposition, monsieur MacNicol?

M. MACNICOL: Je désire proposer un vote de remerciements et d'appréciation pour le magnifique exposé fait par le premier ministre Garson, du Manitoba.

Le PRÉSIDENT: Je suis certain d'exprimer les sentiments de tous les membres du Comité en vous transmettant cette résolution comme dûment approuvée. C'est un excellent exposé.

A 1 h. 05, le Comité s'ajourne pour se réunir de nouveau le jeudi 3 juin 1943 à 10 heures du matin.

SESSION DE 1943

CHAMBRE DES COMMUNES

COMITÉ SPÉCIAL

DE LA

RESTAURATION ET DU RÉTABLISSEMENT

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule N° 20

SÉANCE DU JEUDI 3 JUIN 1943

TÉMOINS:

M. W. M. Neal, vice-président du chemin de fer Pacifique-Canadien;
M. J. E. Armstrong, ingénieur en chef du chemin de fer Pacifique-Canadien et président du comité d'étude de la compagnie sur la restauration et le rétablissement;
M. T. C. Macnabb, directeur de l'exploitation dans les provinces Maritimes;
M. D. B. Wallace, vice-président adjoint et gérant général des lignes aériennes du Pacifique-Canadien.

OTTAWA
EDMOND CLOUTIER
IMPRIMEUR DE SA TRÈS EXCELLENTE MAJESTÉ LE ROI
1943

PROCÈS-VERBAL

Le JEUDI 3 juin 1943.

Le Comité spécial de la restauration et du rétablissement se réunit à 10 heures du matin, sous la présidence de M. J.-G. Turgeon.

Présents: MM. Bence, Bertrand (*Prescott*), Black (*Cumberland*), Castleden, Gillis, Gray, Hill, McDonald (*Pontiac*), MacKenzie (*Neepawa*), Mackenzie (*Vancouver-Centre*), MacNicol, McKinnon (*Kenora-Rainy-River*), Marshall, Matthews, Purdy, Quelch, Ross (*Calgary-Est*), Ross, (*Middlesex-Est*), Sanderson, Turgeon et Tustin—21.

Sont aussi présents: L'honorable sénateur King et l'honorable sénateur Lambert.

M. W. M. Neal, vice-président du chemin de fer Pacifique-Canadien, est appelé. Il présente les fonctionnaires suivants de la compagnie:

M. J. E. Armstrong, ingénieur en chef, président du comité d'étude de la compagnie sur la restauration et le rétablissement.

M. P. C. Armstrong, travail particulier.

M. T. C. Macnabb, directeur de l'exploitation dans les provinces maritimes.

M. C. A. VanScoy, immigration et colonisation.

M. C. E. Jefferson, gérant du trafic.

M. N. R. Crump, adjoint du vice-président.

M. D. B. Wallace, adjoint du vice-président et gérant général des lignes aériennes du Pacifique-Canadien.

M. E. A. Leslie, vérificateur des comptes.

M. T. Harry Smith, directeur du département des impressions.

M. R. G. McNeillie, gérant du trafic-voyageurs.

M. Neil présente alors son mémoire et est interrogé.

M. Wallace, M. J. E. Armstrong et M. Macnabb sont également appelés et interrogés.

M. Sissons, M.P., avec la permission du Comité, interroge les témoins.

Le président remercie M. Neal et les autres témoins de leurs témoignages, et les témoins se retirent.

A 11 h. 55 du matin le Comité s'ajourne pour se réunir de nouveau sur la convocation du président.

Le secrétaire du Comité,
J. P. DOYLE.

Biblioteka Narodowa
Ordynacja Krasińskich
Biblioteka Publiczna Hrabiów Krasińskich

TÉMOIGNAGES

CHAMBRE DES COMMUNES,
le 3 juin 1943.

Le Comité spécial de la restauration et du rétablissement se réunit à 10 heures du matin sous la présidence de M. J.-G. Turgeon.

Le PRÉSIDENT: Je regrette qu'il ait été nécessaire de convoquer cette réunion d'aussi bonne heure, à 10 heures du matin. Je tiens à dire aux représentants du Pacifique-Canadien qu'il ne s'agit pas tant de l'heure elle-même que des travaux dont les membres ont à s'acquitter. Je crois que certains membres, en plus de faire d'autre travail, ont dû aller à l'église. Nous nous réunissons à 10 heures, parce que le président Benes, de Tchécoslovaquie, sera ici à midi. Nous essaierons donc de finir notre travail à temps pour permettre à ceux des membres qui désirent entendre le président Benes d'être présents à cette réunion.

Vous avez tous en mains, depuis quelques jours, le mémoire du Pacifique-Canadien et vous êtes probablement au courant de ce que les représentants du Pacifique-Canadien auront à nous dire. Nous avons parmi nous le vice-président Neal du chemin de fer Pacifique-Canadien. Je vais lui demander de bien vouloir prendre quelques instants pour présenter aux membres du Comité les personnes qui l'accompagnent. M. Neal parlera ensuite. Lorsqu'il aura fini, nous pourrons l'interroger, si tel est le bon plaisir du Comité.

M. W. M. NEAL, vice-président du chemin de fer Pacifique-Canadien, est appelé.

Le TÉMOIN: Merci. Monsieur le président, messieurs les membres du Comité, nous avons ici M. J. E. Armstrong, notre ingénieur en chef et le président du comité d'étude de notre Compagnie sur la restauration et le rétablissement; M. P. C. Armstrong qui collabore avec lui à certains travaux particuliers; M. T. C. Macnabb, actuellement directeur de l'exploitation dans les provinces Maritimes, et qui a passé plusieurs années dans les régions occidentales et septentrionales du Canada. Je demanderais aux messieurs suivants de bien vouloir se lever à mesure que je les nommerai; M. C. A. VanScoy, immigration et colonisation; M. C. E. Jefferson, notre gérant du trafic-marchandises; M. N. R. Crump, adjoint au vice-président; M. D. B. Wallace, adjoint au vice-président et gérant général des lignes aériennes du Pacifique-Canadien; M. E. A. Leslie, notre vérificateur des comptes; M. T. Harry Smith, directeur du département des impressions; M. R. G. McNeillie, notre gérant du trafic-voyageurs. Ces messieurs, chacun dans son domaine, sont en mesure de répondre aux questions des membres du Comité, ce qui pourra nous faire économiser le temps.

En guise de préface, je dirai que, lorsqu'il fut question de présenter un mémoire au Comité, il fut annoncé qu'un comité d'employés supérieurs de la Compagnie avait été constitué et se livrait à des relevés et à des études en vue de faire des recommandations à la compagnie, sur les travaux pouvant être entrepris et sur ce qu'ils représenteraient d'emplois à distribuer; en d'autres termes, sur le nombre de journées de travail susceptibles d'être fournies pour contribuer à la solution du problème national du rétablissement économique d'après-guerre. J'ai alors déclaré qu'il faudrait six mois pour

compléter ce travail préliminaire; en d'autres termes, qu'il ne serait terminé que vers l'automne prochain. On a alors exprimé le désir que la Compagnie fasse une déclaration provisoire pour indiquer les grandes lignes de ce qu'elle a l'intention de faire. Pour cette raison, on ne trouvera dans le présent mémoire rien de précis quant aux détails du travail, ou à l'argent ou au nombre de jours de travail. Il peut se faire qu'à une date ultérieure, au cours des délibérations de votre Comité, on demande à la Compagnie un mémoire supplémentaire; et j'espère qu'à cette époque nous serons en état de nous conformer à vos désirs. Permettez-moi de vous présenter maintenant notre mémoire.

Monsieur le président et honorables messieurs du Comité:

1. L'administration du chemin de fer Pacifique-Canadien apprécie l'invitation qui lui a été faite de fournir à votre honorable Comité des renseignements sur les projets de la Compagnie quant à son activité d'après-guerre. Au point où en sont les choses, il est impossible, évidemment, de fournir des renseignements précis et définis sur les détails des projets à entreprendre, et ce mémoire, bien qu'il soit le résultat d'études préliminaires soignées, est nécessairement général de nature et vous est soumis dans l'espoir d'aider de quelque manière aux études de votre Comité.

2. Les corporations de service public ne sont créées que si le gouvernement est convaincu de leur utilité publique. Les corporations ainsi autorisées sont, avec raison, censées créées non seulement à l'avantage de leurs propriétaires, mais aussi pour que leurs opérations augmentent la richesse et la prospérité du pays. Il s'ensuit tout naturellement que leurs privilèges leur confèrent des obligations en même temps que des droits.

3. Les directeurs de la Compagnie de chemin de fer Pacifique-Canadien se sont toujours rappelés que cette Compagnie, l'une des premières entreprises canadiennes importantes à obtenir une charte, fut créée dans le but d'aider au développement du pays. De fait, sa charte lui fut accordée en exécution du pacte fédératif avec la Colombie-Britannique et en vue de consolider le jeune Dominion en le dotant d'un système de transport suffisant. L'administration de la Compagnie s'estime toujours obligée à conduire ses affaires, en visant le plus possible au service de l'intérêt général du pays, et elle croit que le public partage cette opinion.

4. Cela, naturellement, est très intimement lié à l'intérêt économique de la Compagnie. Il peut se faire que des corporations privées soient prospères alors que l'activité économique de l'ensemble du pays est à un bas niveau et qu'une multitude de personnes chôment ou pour quelque autre raison ne sont pas en situation de gagner leur vie d'une manière satisfaisante. Tel ne peut être, cependant, le cas de notre Compagnie. Occupée journellement au transport des matières premières et des produits finis de tout le pays, ainsi qu'à la circulation et aux communications des citoyens par tout le Dominion, son volume d'affaires est un indice du revenu global de la population canadienne, en marchandises et en services. L'unique objectif économique de notre Compagnie est et doit être de conduire ses affaires de manière à contribuer le plus possible à accroître au maximum le revenu des citoyens canadiens. La Compagnie ne peut faire de profits que si ce revenu se maintient au-dessus d'un certain niveau.

5. Durant quelques années, avant la déclaration de la guerre actuelle, le revenu du peuple canadien est resté à un très bas niveau. Les cultivateurs, en général, recevaient de bas prix pour leurs produits, la production agricole de l'Ouest était sérieusement diminuée par le retour périodique de grandes sécheresses, et le chômage était général dans les autres classes. Durant ce

temps, les employés de la Compagnie ne pouvaient être employés continuellement, et les actionnaires, bien que la capitalisation de la Compagnie fût des plus solides et établie sur une base très raisonnable, ne touchèrent aucun revenu sur leur placement.

6. L'expérience du temps de guerre fait naître l'idée qu'une telle dépression économique est peut-être évitable et que, une fois la paix rétablie, il sera peut-être possible à l'entreprise privée, moyennant une bonne politique nationale, de fournir de l'emploi et un standard de vie raisonnable non seulement à la population actuelle du Canada, mais encore à une population considérablement augmentée. Les propriétaires et les administrateurs du Pacifique-Canadien ont lieu d'espérer cette amélioration et de faire tout en leur pouvoir pour y contribuer le plus possible.

7. La confiance de l'administration de la Compagnie dans l'aptitude du Canada à atteindre ce niveau satisfaisant de prospérité s'est concrétisée dans des instructions à un comité d'employés supérieurs de la Compagnie, visant à préparer des plans pour l'amélioration des services de la Compagnie, dans le ferme espoir qu'après la victoire il y aura de l'emploi pour tout le monde et qu'une prospérité raisonnable caractérisa d'une manière normale et permanente la situation économique du Canada.

8. La foi en la possibilité d'assurer une telle situation suppose certaines conditions. On doit supposer que les forces de la liberté gagneront une victoire complète et décisive et que la paix s'accompagnera d'un plus grand développement du commerce international, comme l'exige une paix durable. On doit également supposer que le Canada sera encore une libre démocratie dans laquelle le citoyen sera libre de penser et d'agir, aura le droit d'acquérir des biens et d'en jouir sans entrave, sous la seule réserve de l'obéissance aux lois constitutionnellement adoptées et du paiement des impôts légitimes. On doit encore présumer que l'initiative privée sera la principale source de notre activité économique, et que l'Etat se bornera aux entreprises dont l'initiative privée ne saurait se charger. On doit supposer en outre qu'en vertu de contrats collectifs réguliers, les travailleurs coopéreront avec les capitalistes, de manière à assurer du travail à tout le monde sous un régime de libre initiative. Enfin, on doit supposer que le capital nécessaire au progrès économique s'obtiendra par la libre décision de chaque citoyen de disposer de la part de revenu qu'il épargnera, et que l'on considérera comme légitime que le capital placé prudemment et administré avec sagesse gagne le revenu nécessaire pour encourager ces placements de capitaux au rythme exigé par la prospérité de la nation.

9. D'après ces suppositions, nous croyons qu'après avoir retiré des emplois de guerre les maîtresses de maison, les pensionnés, les étudiants et les tout jeunes, et après le retour à la vie civile des membres des forces armées, il sera possible d'assurer du travail normal et continu à tous les citoyens du pays.

10. A la lumière de ces conditions, essentielles au fonctionnement d'une société libre, le comité d'employés supérieurs de la Compagnie a reçu instruction de préparer un programme d'améliorations aux propriétés de la Compagnie qui permettra à celle-ci, en collaboration avec d'autres compagnies également intéressées, de fournir des services de transports suffisants, dans un Canada qui continuera à donner de l'ouvrage à tout le monde après la guerre et où l'activité économique augmentera continuellement avec la population et l'utilisation des ressources naturelles disponibles. Le programme comprendra seulement les projets qui, aux yeux de la Compagnie, seront nécessaires dans les circonstances. Pour bien saisir le caractère économique de ce programme, il est peut-être bon de décrire brièvement la situation à laquelle on peut raisonnablement s'attendre, advenant la cessation des hostilités dans un avenir prochain.

11. Avant la dépression économique, il y a une dizaine d'années, la Compagnie développait ses installations et leur conservait un haut degré de qualité. Elle avait versé régulièrement aux actionnaires des dividendes apparemment généreux, vu la valeur nominale des actions, mais qui représentaient en réalité un taux relativement bas par rapport aux sommes engagées dans la propriété et dont une part importante avait été payée au moyen de profits qui, autrement, auraient pu se distribuer en dividendes. Pendant la dépression, qui affecta particulièrement l'agriculture de l'Ouest et, par conséquent, affecta sensiblement la Compagnie, celle-ci réduisit puis supprima les versements de dividendes et institua un régime d'économie rigide dans ses dépenses d'entretien. Heureusement, grâce à l'excellent état des lignes de la Compagnie au début de la dépression et aux améliorations apportées à la technique de l'exploitation pendant la crise, la Compagnie fut en mesure de suivre cette politique d'entretien et de ne pas réduire la capacité de service de ses installations. En réalité, cette capacité était plus grande en 1939 qu'elle ne l'avait été en 1929.

12. En conséquence, lorsque la guerre survint, la Compagnie était en mesure de mettre au service du pays des biens non pas, sans doute, aussi développés à la fin de ces dix années de dépression qu'ils l'auraient été au bout de dix ans de prospérité, mais quand même en bon état d'exploitation et capables de porter les lourds fardeaux du trafic que la guerre allait leur imposer.

13. Pendant la guerre, les prix des matériaux, de l'outillage, des fournitures et de la main-d'œuvre augmentèrent sans compensation correspondante pour les services de la Compagnie. Grâce à l'importance du trafic, les revenus ont été assez élevés pour permettre non seulement de payer des taxes fortement augmentées et de bien entretenir le chemin de fer, mais aussi d'instituer un nouveau programme d'améliorations, y compris l'achat de locomotives et de wagons neufs, plus modernes. Cependant, le besoin urgent de matériaux et de main-d'œuvre pour d'autres fins de guerre empêcha ces réalisations, sauf dans la mesure où elles étaient strictement nécessaires au maintien des services.

14. En conséquence, pendant la guerre, sous la forte pression du plus lourd trafic qu'elle ait jamais eu, la compagnie n'a pas pu se procurer au complet la main-d'œuvre, les matériaux, l'outillage et les fournitures qu'elle aurait employés autrement. Par exemple, elle n'a pas pu exécuter complètement le drainage, le ballastage et le renouvellement de rails d'acier qu'il aurait fallu exécuter, ni remplacer les locomotives et les wagons nécessaires pour se garder un matériel suffisant. En fait, l'utilisation du matériel actuel est poussée si près de la limite qu'il reste peu de marge pour une augmentation éventuelle du trafic, à moins que le gouvernement permette l'emploi de la main-d'œuvre et les matériaux nécessaires à des additions immédiates, et nécessaires de temps à autre.

15. Si cette permission peut être accordé, il n'y a pas de raison pour que le Pacifique-Canadien ne puisse assumer sa pleine part du trafic à transporter pendant la durée de la lutte. Après la cessation des hostilités, la Compagnie devra entreprendre rapidement un programme de remplacements et d'améliorations.

16. Ainsi la Compagnie aura, après la guerre, une forte quantité de travaux de réserve, dont plusieurs peuvent être considérés comme des améliorations qui auraient été entreprises durant les dix années d'avant la guerre, si la situation financière l'avait permis. Quelques-uns de ces travaux auraient été exécutés ces dernières années, si nous n'avions pas eu de guerre; d'autres résulteront de la nécessité de corriger les effets produits par l'effort intense du trafic de guerre.

17. Ces travaux s'ajouteront aux améliorations ainsi qu'à l'entretien à un dégré de qualité semblable à celui que nous maintenions avant la guerre.

18. Le Pacifique-Canadien s'occupe de plusieurs choses. Certaines de ses entreprises ne jouissent pas, autant que les industries manufacturières, de la possibilité d'aborder de nouvelles lignes de commerce, de fabriquer de nouveaux produits et d'obtenir ainsi un accroissement du travail et de la production. Dans les opérations ferroviaires, on emploie surtout du matériel solide et massif, et même, lorsque les progrès de la technique favorisent l'adoption de nouveaux types de matériel, la prudence économique ordinaire empêche la mise au rancart hâtive du matériel capable de durer encore plusieurs années. Le revenu brut annuel de la plupart, sinon de la totalité des compagnies manufacturières dépasse souvent de plusieurs fois le total des immobilisations, tandis que la recette brute annuelle d'un chemin de fer n'est qu'une fraction souvent minime du capital engagé. Les emplois que pourra fournir une compagnie de chemin de fer, dans le rétablissement d'après-guerre, devront donc se rapporter en grande partie à la correction des défauts d'entretien et aux améliorations différées.

19. Le Pacifique-Canadien s'occupe aussi d'autres genres de transport. A cet égard, il y aura sans doute des changements importants dans les méthodes d'exploitation et le genre de matériel.

20. Une part de sa flotte océanique sert dans la grande flotte auxiliaire des marines de guerre alliées et une autre est au service du ministère des Transports de guerre du Royaume-Uni. Dans ces deux emplois, elle a subi de lourdes pertes du fait de l'ennemi. Le caractère du transport océanique de l'avenir est trop incertain pour qu'on en puisse encore rien prédire.

21. L'énorme croissance du transport routier, qui a suivi la guerre de 1914-1918, a offert un moyen de locomotion nouveau et important. Depuis des années, on en constate les avantages. Malheureusement, la concurrence ruineuse qui s'est développée surtout par le transport des marchandises sur les véhicules-automobiles, l'absence d'une réglementation nationale suffisante, et la politique des gouvernements provinciaux de permettre l'usage des grandes routes sans s'assurer si les services commerciaux payaient leur juste part du coût de la construction et de l'entretien des routes, tout cela a empêché jusqu'à présent de déterminer la valeur économique de ce genre de transport. Pour réussir à coordonner ce mode de transport avec les autres, il faudrait rationaliser la réglementation et le régime d'impôt du transport routier.

22. Reconnaissant que l'usage commercial des véhicules automobiles a sa place dans le domaine du transport, le Pacifique-Canadien exploite depuis quelques années certains services routiers à la place de services ferroviaires ou en liaison avec eux. Jusqu'à quel point les transports routiers peuvent-ils se développer? Cela dépend de l'adoption d'une politique gouvernementale pourvoyant à la réglementation efficace de l'industrie des transports routiers.

23. Depuis quelques années, la Compagnie s'intéresse beaucoup au transport aérien et elle emploie actuellement quelques milliers d'hommes à la conduite de ses services aériens, qui couvrent de grandes étendues du pays. Par suite de son initiative dans le développement du service qui devint plus tard le Service de livraison de la Royal Air Force, la Compagnie a aussi acquis une expérience précieuse en matière de transport aérien transocéanique. Le Compagnie a l'intention d'étendre ses opérations aériennes, tant au Canada qu'à l'étranger, aussi loin et aussi vite que les circonstances le permettront, sous réserve de la politique du gouvernement.

24. Dans ce domaine, nous croyons que la grande étendue du pays et la position stratégique du Dominion par rapport aux routes aériennes de l'Europe et de l'Asie constituent une raison de développer les services aériens du Canada assez amplement pour assurer après la guerre un nombre considérable d'emplois aux membres héroïques de notre force aérienne.

25. Outre ses services de transport, la Compagnie exploite un grand réseau de transmission. Dans l'intérêt du public, il est nécessaire que les installations et le matériel requis pour ces opérations soient maintenus sur un pied d'efficacité croissante, en harmonie avec les améliorations déjà effectuées et avec celles qui devront s'effectuer selon les projets d'après-guerre de la Compagnie. Par exemple, outre les fonctions ordinaires d'un service télégraphique domestique et transocéanique, nous établissons d'un bout à l'autre du continent des services de téléphone et de radiodiffusion dont l'importance s'accroît de jour en jour. Il y a beaucoup de travail à faire pour appliquer, dans les services de transmission de la Compagnie, les nouvelles améliorations techniques que développent les recherches scientifiques dans le domaine de la télégraphie, de la téléphonie et de la radio. Ces développements pourront donner beaucoup d'emplois.

26. Le Pacifique-Canadien a toujours battu la marche dans le domaine de l'immigration et de la colonisation. Lorsque la Compagnie obtint sa charte, le gouvernement du Canada, dans le contrat qu'il passait avec la Compagnie, lui concéda quelque 700 milles de chemins de fer entièrement construits, $25,000,000 au comptant et 25,000,000 d'acres des terres de la Couronne dans l'Ouest canadien. L'opinion du gouvernement, à cet époque, sur la valeur de ces terres, se voit par le fait qu'en 1886, un an après le parachèvement du chemin de fer, la Compagnie revendit au gouvernement 6,793,014 acres de ses terres, au prix de $1.50 l'acre. Le gouvernement concéda aussi des étendues moins considérables de terre de la Couronne à d'autres compagnies de chemins de fer qui, depuis, se sont rattachées au Pacifique-Canadien. La construction du chemin de fer de la Compagnie détermina un tel développement dans l'Ouest du Canada que, pendant le demi-siècle suivant, la Compagnie obtint, comme recette de la vente des emplacements de villes et des terres irriguées ou non, une somme avoisinant $160,000,000; mais ses dépenses à cet égard, y compris les frais d'immigration, de colonisation et d'irrigation, s'étaient élevées à près de $125,000,000. Si l'on tient compte des sommes dépensées sur les embranchements pour ouvrir ces terres et des frais d'entretien pendant la période où plusieurs de ces lignes demeuraient improductives, les dépenses font plus que contre-balancer les recettes. En somme, c'est le premier octroi de terres de la Couronne qui permit à la Compagnie d'aider aussi efficacement qu'elle le fit à amener des immigrants et à coloniser les terres de l'Ouest canadien.

27. La plupart des terres arables comprises dans ces concessions sont maintenant vendues. Il ne reste pas d'autres sources de fonds à la Compagnie pour encourager l'immigration après la guerre, et elle n'a pas beaucoup de lots à mettre à la disposition des colons. D'autre part, grâce à une expérience qui date de loin, la Compagnie peut coopérer très activement avec les gouvernements fédéral et provinciaux pour obtenir outre-mer de nouveaux colons désirables et pour organiser des projets d'établissement dans toutes les parties du Canada; dans la mesure où les autorités publiques le désireront, la Compagnie continuera à assurer et à augmenter cette coopération jusqu'à la limite de ses capacités.

28. La Compagnie exploite plusieurs autres services qui offriront aussi des chances d'emploi.

29. En étudiant le programme que la Compagnie peut et devrait entreprendre, notre comité d'employés supérieurs a reçu instruction de préparer une liste de projets et de faire au moins les premiers préparatifs de leur exécution. Autrement dit, les études qui se font ne sont pas purement théoriques. Elles ne représentent pas ce qui pourrait peut-être se faire, mais ce que la Compagnie devrait faire lorsque les circonstances rendront possible et souhaitable l'exécution de ces différents projets.

30. Aucun des projets à l'étude ne sera exécuté si l'on ne démontre qu'il représente un bon placement d'argent. Dans un pays comme le Canada, où les occasions de créer de la richesse sont abondantes, il ne semble pas raisonnable qu'une compagnie privée exécute des travaux à seule fin de donner des emplois aux gens. Le gouvernement du Canada se compte probablement obligé de fournir du travail temporaire aux chômeurs, et l'on suppose qu'au besoin il donnera de l'emploi dans des entreprises utiles qui ne sont pas du ressort de l'initiative privée. Les compagnies particulières peuvent aider le mieux à l'exécution des plans du gouvernement en utilisant sagement leurs propres ressources pour augmenter la production de la richesse nationale et pour en réduire le prix de revient.

31. D'autre part, la Compagnie a le désir et aussi le devoir d'organiser son activité d'après-guerre de manière à lui faire occuper une place utile dans le programme général de restauration du pays, selon que l'a défini le gouvernement, et l'on propose, pour cette raison, que les projets étudiés par la Compagnie soient entrepris dans l'ordre et au temps qui les rendront le plus utiles au point de vue de l'emploi du surplus de main-d'œuvre disponible.

32. Un certain nombre de ces projets demandent surtout des ouvriers sans entraînement particulier, soit comme employés de la Compagnie, soit pour la préparation des matériaux que la Compagnie achètera. D'autres projets obligeront la Compagnie, et les entreprises auxquelles elle donnera des commandes, à employer de la main-d'œuvre exercée, ou semi-exercée. D'autres encore donneront du travail à des techniciens d'expérience.

33. On ne saurait séparer complètement ces trois catégories de travailleurs. Evidemment la dépense d'argent pour la production des marchandises et des services occasionne de l'emploi dans divers métiers. Par exemple, la commande d'une locomotive stimule l'emploi dans la production du minerai de fer, du charbon et d'autres minéraux ainsi que dans la préparation et l'assemblage des matériaux. La reconstruction d'une ligne de poteaux et de fils électriques donne de l'emploi aux bûcherons, aux mineurs de cuivre et à d'autres catégories de travailleurs. On peut dire toutefois que telle ou telle entreprise emploierait plus de main-d'œuvre exercée, ou de main-d'œuvre semi-exercée ou de main-d'œuvre générale, et la Compagnie espère que le gouvernement pourra de temps à autre lui indiquer le genre de travail dont la nécessité sera la plus pressante.

34. Le comité d'employés supérieurs déjà mentionné est établi pour durer. Il a pour mission de préparer des plans précis pour les travaux d'après-guerre. Ses études ont progressé au point que la Compagnie peut raisonnablement s'attendre à ce que, d'après les prévisions déjà indiquées, ses dépenses d'après-guerre pour l'entretien spécial et les améliorations différées suffirent pendant quelques années à maintenir l'emploi direct et indirect à un niveau voisin du niveau actuel.

35. Il ne faut pas interpréter cela comme une promesse, de la part de la Compagnie, d'employer alors un personnel aussi considérable qu'actuellement, mais plutôt comme une prévision de ce que le travail d'après-guerre, travail direct donné par la Compagnie et travail indirect résultant des dépenses de la Compagnie pour achats de matériaux, d'outillage et de fournitures, maintiendra à un niveau voisin du niveau actuel la contribution totale de la Compagnie à l'emploi général de la main-d'œuvre.

36. Les travaux à l'étude comprennent, entre autres choses, de grands projets d'entretien spécial, des améliorations aux voies et aux ponts en prévision de l'accroissement des besoins du public et de l'augmentation de capacité et de poids des locomotives; la construction de quelques nouvelles lignes pour desservir les régions maintenant habitées et non encore dotées de chemin de fer; la cons-

truction, l'agrandissement et l'amélioration de divers bâtiments comme les usines, les remises de locomotives, les hangars à marchandises, les gares de voyageurs, les abris de combustibles et les réservoirs d'eau. Nous prévoyons aussi des additions et des remplacements de navires, de matériel et d'installation pour la navigation côtière.

37. Nous prévoyons que le projet de développer les transports aériens des matières postales de première classe permettra d'augmenter de beaucoup le nombre des agglomérations bénéficiant du service aérien, et il y a lieu de prévoir un nouveau genre de tourisme et le transport par avions des villégiateurs. Notre Compagnie, qui est déjà le principal voiturier canadien des marchandises par voie aérienne, prévoit l'expansion de ce service. Les bases et les installations de la Compagnie dans le Nord et les services de sa division des relevés aériens seront augmentées suivant les besoins, si, comme nous le prévoyons, les gouvernements fédéral et provinciaux en ont besoin pour l'inventaire et l'exploitation des ressources naturelles. Le transport aérien emploie à peu près dix hommes dans les services de terre contre un homme d'équipage, de sorte que même une augmentation modeste du nombre des aéronefs en exploitation donne beaucoup d'emploi aux ouvriers experts et aux autres travailleurs.

38. A part ces divers projets, la compagnie se propose d'acheter des locomotives, des wagons, des appareils de signalisation et d'enclenchement. des aéroplanes, des appareils de radio et autres appareils de transmission, des navires et ainsi de suite. Ces achats donneront peu de travail directement dans les services de la Compagnie, mais ils en donneront beaucoup dans les autres industries.

39. Il reste évidemment à savoir quand commencera la réalisation de ces projets et si la Compagnie pourra les financer d'une manière économique.

40. Il doit être clair que le temps de commencer dépendra dans une large mesure de la nécessité des entreprises et des catégories d'ouvriers disponibles. Les renseignements fournis par le gouvernement à cet égard contribueront d'une manière décisive à déterminer les genres d'entreprises à lancer et le moment de les lancer. Certains projets, une fois entrepris, doivent être achevés à une date déterminée et ne durer qu'un certain temps, pour être économiques. D'autres peuvent facilement et économiquement être expédiés ou retardés de temps à autre. Les travaux nécessaires au bon entretien et au bon fonctionnement des lignes de la Compagnie devront évidemment s'exécuter le plus tôt possible après la guerre.

41. Au point de vue financier, on peut dire qu'il y a deux sortes de projets: ceux qui concernent l'entretien de la propriété et ceux qu'on peut classer comme améliorations ou comme extensions. La Compagnie s'attend de pouvoir solder toutes les entreprises d'entretien au moyen de son fonds de réserve spécial et de ses recettes. Quant aux travaux d'amélioration ou d'extension, il semble raisonnable, vu l'état meilleur de la dette de la Compagnie, que les fonds nécessaires lui soient fournis par des placements, dans les limites de la prudence.

42. Il est entendu que l'heureux financement des entreprises de la Compagnie dépendra d'une distribution raisonnablement suffisante du travail, au Canada, après la guerre, et de niveaux de salaires et de prix qui permettront de maintenir ce travail, ainsi que d'une souplesse suffisante dans la réglementation des prix de la Compagnie pour répondre aux changements de conditions économiques, tout cela afin que les opérations de la Compagnie soient un tant soit peu profitables dans l'avenir, comme elles l'ont été jusqu'aux dix années de dépression qui ont précédé 1939.

43. Dans les dix années d'activité commerciale qui ont précédé 1929, les bénéfices réalisés sur les sommes engagées dans le réseau de la Compagnie ont

été en moyenne de 4.10 p. 100. Pendant cette période, nous pouvions émettre des actions ordinaires, qui trouvaient un marché facile, et des obligations fixes qui portaient un intérêt raisonnable. Par suite du renouvellement d'activité provoqué par la guerre, la Compagnie a réalisé un profit de 3.90 p. 100 en 1942 sur les sommes engagées dans le chemin de fer, tandis que les chemins de fer des Etats-Unis obtenaient un bénéfice moyen de 5.56 p. 100. Il est raisonnable de penser qu'avec des recettes nettes de cet ordre, l'industrie ferroviaire pourra encore obtenir du capital.

44. Cette capacité d'obtenir de nouveaux capitaux à de bonnes conditions est essentielle à la conduite des entreprises privées. Avec une bonne activité commerciale au Canada, c'est-à-dire avec de l'emploi pour tout le monde, la Compagnie pourra sans aucun doute réaliser assez de profits pour payer un bénéfice raisonnable sur le capital engagé dans son entreprise et obtenir les capitaux dont elle aura besoin pour de prudentes immobilisations.

45. La Compagnie croit donc pouvoir, d'après les règles ordinaires de la prudence en affaires, contribuer largement, dans l'après-guerre, à la stimulation du travail et au rétablissement de la prospérité générale dans un pays qui assurément se distingue dans le monde par ses possibilités de peuplement et d'enrichissement.

46. Il doit être bien entendu pourtant que la possibilité pour la Compagnie d'exécuter une quantité considérable de travaux d'après-guerre dépend de certains facteurs sur lesquels elle n'a aucune emprise. On a déjà exprimé des opinions sur le genre d'armature économique et sociale dans laquelle la Compagnie peut s'attendre d'exploiter profitablement son entreprise. Si, après la guerre, les perspectives politiques du pays et de l'univers causent une inquiétude générale comme celle qui a existé pendant les dix années d'avant la guerre, la Compagnie sera incapable d'entreprendre l'exécution d'un tel programme de restauration.

47. La Compagnie est entrée dans les années de dépression avec un fardeau de charges fixes particulièrement lourd résultant d'un programme de développement de ses lignes pendant les années actives qui avaient précédé la crise. Ce fardeau augmenta pendant la dépression, mais récemment il s'est presque réduit aux proportions d'avant la dépression. Il ne serait pas de bonne économie de la part de la Compagnie d'entreprendre encore au point d'accroître ses charges fixes, à moins qu'il n'y ait lieu de croire que le Canada ne retombera pas dans une dépression économique après la guerre.

48. Une confiance pleinement motivée dans le maintien et l'expansion de l'activité économique du Canada est donc une condition essentielle des entreprises d'après-guerre de la Compagnie. Par exemple, si la Compagnie, pour des raisons étrangères à sa volonté, ne peut pas obtenir de modifications appropriées des taux de transport et des frais d'exploitation, lorsque ce sera nécessaire, les opérations ne pourront évidemment pas fournir les fonds indispensables.

49. Il faut constamment une marge suffisante entre les recettes brutes et les frais d'exploitation. Les frais d'exploitation dépendent du taux des salaires ainsi que du coût des matériaux, de l'outillage et des fournitures, qui, dans les temps normaux, doivent varier suivant les conditions économiques. Les recettes brutes dépendent des tarifs de transport des voyageurs et des marchandises, c'est-à-dire du prix des transports. Il s'ensuit que, pour assurer la marge nécessaire de bénéfices nets, ces tarifs doivent être assez souples pour se plier aux changements de circonstances, afin que le chemin de fer fonctionne avec succès.

50. Il doit être également évident qu'il devrait y avoir une réglementation du transport routier plus complète qu'avant la guerre. Nous ne demandons pas

de restreindre la saine croissance économique de telle ou telle entreprise, mais de régler la nature et l'orientation de cette croissance pour en encourager le plein développement sans concurrence nuisible avec d'autres entreprises également nécessaires et parfois même plus nécessaires. Nous savons qu'après la guerre le transport routier reprendra une part importante du trafic passé aux chemins de fer par suite de la situation de guerre. Nous espérons pourtant que les pouvoirs publics répartiront cette partie du domaine des transports au plus grand avantage du pays par une concurrence vraiment économique et non pas par une concurrence inéconomique et donc ruineuse.

51. En principe, il y a lieu de croire que la Compagnie peut en toute sagesse projeter et réaliser des améliorations et des extensions de ses services dans les proportions mentionnées. Cela suppose, toutefois, il faut le rappeler, une action publique permettant de reprendre et d'augmenter le commerce international et domestique, une meilleure chance pour les colons industrieux de s'établir au Canada, la cessation des agitations qui alarment et troublent l'esprit des acheteurs de valeurs et les portent à garder leurs fonds, et le consentement à ce que les capitaux prudemment placés et bien administrés puissent bénéficier des récompenses qu'ils gagnent honnêtement.

52. L'activité de la Compagnie ne peut contribuer à la reprise de la prospérité que si la politique économique du pays se formule et s'oriente de manière à permettre la réalisation de cette prospérité sous le régime de la liberté d'initiative.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, vous avez entendu la lecture du mémoire du vice-président du Pacifique-Canadien. Je dois ajouter que vers le milieu de juin nous entendrons les représentants du Canadien-National. C'est le moment d'interroger, maintenant. Encore une fois, je désire mentionner que la plupart des membres du Comité désirent entendre, à midi, le président Benes. Nous en sommes aux questions.

M. Gray:

D. Ayant entendu une partie du mémoire et parcouru le reste, j'aimerais savoir exactement ce que propose le Pacifique-Canadien?—R. Avant de commencer à lire ce mémoire, j'ai dit que, lorsque la Compagnie, il y a une couple de mois, fut priée d'envoyer des représentants devant le Comité, nous avons établi un comité d'employés supérieurs pour faire un relevé de l'état des lignes du chemin de fer et pour soumettre en temps opportun des recommandations en vue de donner du travail à tant d'hommes pendant tant de mois ou d'années. C'est une tâche qui ne pouvait pas s'exécuter au milieu de l'hiver; il fallait au moins six mois pour être en mesure de présenter un rapport préliminaire assez substantiel. On nous demanda si nous pouvions témoigner devant le Comité et exposer nos vues d'une manière générale, aussi brièvement que possible. Les voilà. En temps et lieu, nous pourrons dire combien de millions de dollars nous dépenserons pour telle et telle chose et combien d'hommes nous emploierons, mais nous ne pouvons pas le dire encore.

D. Vous n'êtes pas prêts à le dire à présent?—R. Non, c'est impossible.

L'hon. M. Mackenzie:

D. Il n'y aurait sans doute pas de risque à supposer qu'une énorme augmentation dans le matériel roulant sera nécessaire après la guerre, par suite de l'usure intense de ce matériel, actuellement?—R. Cela dépendra pour beaucoup de la quantité du trafic, immédiatement après la guerre; mais il nous faudra nécessairement acheter un grand nombre de locomotives. Actuellement, nous n'en pouvons obtenir. La fabrication des locomotives au Canada est arrêtée, sauf pour quelques-unes commandées en janvier de l'an dernier.

M. MacNicol:

D. Achèteriez-vous tout cela au Canada?—R. Nous n'achèterons jamais de matériel roulant aux Etats-Unis ni en dehors du Canada sauf les locomotives Diesel pour le triage des wagons. Nous en avons commandé cinq. D'ici la fin de la guerre, il ne se construira plus de voitures à voyageurs; il nous faudra nécessairement en acheter ensuite, car nous espérons pouvoir soutenir la concurrence dans ce domaine.

L'hon. M. Mackenzie:

D. Vous vous intéressez beaucoup aux transports aériens dans le Nord du pays. J'ai eu le plaisir d'utiliser votre ligne, l'hiver dernier. Peut-on vous demander si, en principe, votre compagnie prévoit, pour cette région septentrionale, quelque développement allié ou associé à vos services de transport?—R. Nous y pensons beaucoup, mais je ne me sens pas libre de discuter cette question, jusqu'à ce que le Gouvernement nous ait fourni certains renseignements.

M. Gray:

D. A la suite de l'exposé du Ministre, vous dites au 37e paragraphe, que votre compagnie est à la tête des compagnies commerciales de transport aérien. Est-ce exact?—R. Oui, je puis vous donner des chiffres si vous le voulez.

D. Il y a quelques semaines, les Chemins de fer Nationaux du Canada nous ont dit qu'ils étaient à la tête?—R. Non pas du transport du fret. Trans-Canada ne prétend pas être en tête pour le transport du fret. A cet égard, les chiffres parlent d'eux-mêmes. Voici ces chiffres. Ils vous donneront une idée comparative du trafic des deux lignes, en volume et en parcours. Lignes aériennes du Pacifique-Canadien, nombre de milles de routes licenciées, 27,996; Trans-Canada, 4,857. Je dois vous donner cette explication que les lignes aériennes du Pacifique-Canadien couvrent un long parcours dans les régions septentrionales et arctiques, où Trans-Canada n'assure pas de service quotidien, mais seulement mensuel, quelquefois moins fréquent encore, et d'autres fois conformément aux horaires. Le transport des passagers—les passagers payants transportés—c'est ici que Trans-Canada prend son excédent, car ses lignes ont transporté, en 1942, 104,446 voyageurs contre 57,778 pour le Pacifique-Canadien. Transport du courrier, Trans-Canada, 2,308,812 livres; Pacifique-Canadien, 1,708,239 livres. Et voici le transport des marchandises. Pour le Pacifique-Canadien, en 1942, 9,659,466 livres; Trans-Canada, 362,000. Ce sont les messageries. En fait, le transport aérien des marchandises, qui est indispensable dans le Nord du Canada, est assuré presque exclusivement par le Pacifique-Canadien. Ce réseau est un des grands entrepreneurs de transport aérien du monde. Il en a été le plus grand pendant quelque temps, mais aujourd'hui ce record est détenu par l'Armée des Etats-Unis.

M. MacNicol:

D. Quel est le poids maximum de votre transport aérien au Canada?—R. Je laisserai M. Wallace répondre à cette question. C'est le fourgon aérien.

M. WALLACE: Six mille livres.

M. MacNicol:

D. J'ai lu dans un article qu'après la guerre des cargos aériens transportant 50 tonnes s'envoleront d'Edmonton?—R. Je l'espère.

M. McKinnon:

D. Monsieur Neal, dans la région arctique, le progrès de l'aviation est étroitement subordonné au développement économique de la région, n'est-ce pas?—R. Oui. Tous ceux qui sont allés dans le Nord—je ne sais si c'est votre cas, mais c'est le mien,—sont confondus de voir la situation, les possibilités, les ressources naturelles.

D. Prévoyez-vous le transport aérien des marchandises lourdes?—R. Seulement aux endroits dépourvus d'autres procédés de transport. Le transport lourd à bon marché doit être assuré par le procédé le plus économique, c'est-à-dire par le rail. Dans les régions septentrionales, nous transportons toutes les marchandises imaginables par les airs, parce que c'est le seul moyen d'accès, à part le traîneau à chien en hiver et le bateau en été.

D. Avec les nouveaux moteurs que l'on fabrique, et les nouveaux appareils qui peuvent transporter des cargaisons plus lourdes, sur de grandes distances, pour les marchandises de haute qualité, l'aviation deviendra-t-elle un concurrent sérieux?—R. Pour les messageries de première classe seulement.

D. Les messageries de première classe?—R. Lorsque la valeur de la marchandise est assez élevée pour compenser les frais du transport aérien.

D. Je suppose que vous recherchez constamment des moyens de fabriquer des avions pour le vol arctique?—R. Tous les dessinateurs de modèles travaillent la question. Nos aviateurs d'expérience collaborent avec eux. La guerre limite nécessairement ces études. D'un autre côté, nous accumulons force renseignements.

D. Vous avez été les pionniers de la route de l'Atlantique?—R. Oui.

D. Vous n'assurez plus ce service?—R. Non.

D. La Compagnie avait bien réussi sur ce parcours?—R. Oui, nous avions les premiers contrats avec le gouvernement pour les traversées aériennes. Ensuite, le service a été assumé par le Service de livraison de la Royal Air Force.

D. Il n'y avait pas de raison pour que vous ne puissiez continuer à faire un bon travail dans ce domaine où vous aviez été des pionniers?—R. Nous avons une telle confiance dans notre personnel volant que nous croyons qu'il aurait pu faire aussi bien.

M. Gray:

D. Je voudrais savoir une chose: êtes-vous nettement concurrents de Trans-Canada?—R. Absolument pas. Les Lignes aériennes Trans-Canada traversent le Canada, alors que nous n'exploitons pas de route transcontinentale. Nous voyageons du nord au sud; les Lignes aériennes Trans-Canada voyagent de l'est à l'ouest. Les deux services sont complémentaires.

D. Absorbez-vous d'autres lignes qui pourraient être considérées comme des embranchements de Trans-Canada?—R. Oui, conformément à l'entente. Nous avons absorbé ces tronçons, et nous échangeons avec eux du trafic, ce qui est évidemment raisonnable, au point de vue du transport. Au lieu de la concurrence, nous avons la collaboration.

D. Est-ce une collaboration avec Trans-Canada?—R. Nous amenons du trafic à Edmonton, où nous le passons à Trans-Canada. Nous en amenons à Regina, et le passons à son service transcontinental. Ailleurs, c'est Trans-Canada qui nous passe du trafic.

D. Vous dites qu'il existe une entente précise avec M. Symington, avec Trans-Canada?—R. Non, je n'ai pas mentionné M. Symington.

D. Avec Trans-Canada?—R. J'ai simplement indiqué qu'il n'y avait pas là de concurrence, mais un échange de trafic.

M. Hill:

D. Vos lignes servent d'embranchements aux lignes principales?—R. Oui.

M. MacNicol:

D. Vos lignes aériennes fonctionnent-elles jusqu'à Aklavik?—R. Oui.

D. Vous cherchez à couvrir tout le terrain?—R. Oui.

M. Quelch:

D. Même dans les meilleures conditions, après la guerre, vous ne comptez pas employer plus de main-d'œuvre. En fait, vous vous estimerez heureux si vous maintenez l'emploi à son niveau actuel?—R. Si nous le pouvons, car nous transportons actuellement la plus grande quantité de fret de l'histoire de la Compagnie, et qui augmente sans cesse un peu. Il y aura sans doute quelque réduction du trafic après la guerre, mais nous compenserons par les travaux d'entretien dont nous avons parlé, et par des travaux spéciaux.

M. Bence:

D. Un aspect de votre mémoire m'a frappé. Vous basez votre contribution à la restauration sur le maintien d'une situation nationale et internationale différente de celle qui existait pendant la crise économique. Vous dites, par exemple, au 46e paragraphe:

> Si les perspectives de la politique intérieure et internationale suscitaient la même inquiétude générale qui régnait pendant les dix années qui ont précédé la guerre, il serait absolument vain, de la part de la compagnie, d'essayer de participer à un pareil plan de restauration.

Vous dites également, sur le même sujet, à la fin du 51e paragraphe:

> la fin de l'agitation qui inquiète et trouble l'esprit des capitalistes et paralyse l'épargne, et la reconnaissance du droit des capitaux prudemment placés et bien administrés à jouir de la récompense honnêtement gagnée.

Qu'entendez-vous au juste par là?—R. En premier lieu, malheureusement, tous ceux qui ont vécu longtemps dans les provinces des Prairies, comme un certain nombre d'entre nous, conserveront toujours le précis et triste souvenir des effets, sur l'Ouest canadien, de la politique d'extrême nationalisme de pays qui étaient nos clients, en particulier pour les produits agricoles. En 1932, nous avions peine à vendre notre blé 35 ou 37 cents. Cette situation s'est reflétée non seulement sur les chemins de fer, par la réduction du transport des produits agricoles, mais sur l'ensemble du commerce, qui dépend de la vente des produits agricoles. En ce qui concerne notre politique intérieure, tout ce qui tend à m'inquiéter... J'ai économisé quelques dollars que je désire mettre de côté pour ma femme, ou pour ma famille, quand je disparaîtrai, et cet argent travaille. Si je n'ai pas raisonnablement l'espérance que mon argent sera protégé, si j'ai au contraire l'impression qu'il peut disparaître, j'aurai l'esprit inquiet; et, comme citoyen moyen, je présume que cette réaction est générale. Au lieu de placer cet argent dans l'industrie, pour en obtenir un revenu, je ne sais ce que j'en ferai. Peut-être le dépenserai-je; peut-être le mettrai-je dans un trou dans la terre des Prairies, comme certaines personnes l'ont fait.

M. McKinnon:

D. Au paragraphe 8, monsieur Neal, vous dites:

> Nous présumons aussi qu'avec les formes légitimes de contrats collectifs, la main-d'œuvre collaborera avec ceux qui fournissent le capital, afin de maintenir l'emploi maximum dans les entreprises libres.

Dois-je comprendre que les associations existant actuellement au sein de votre compagnie seront considérées comme légitimes?—R. Absolument. Notre réseau, et moi personnellement comme fonctionnaire du réseau, n'entretenons, ainsi que vous le savez, que des sentiments de haute estime pour nos associations ouvrières et pour la manière dont elles sont généralement dirigées. Cette estime est le fruit de l'expérience de toute une vie. Une expérience de près de soixante ans, en ce qui concerne la compagnie. Nous croyons que si le même degré de confiance, d'estime et de collaboration existe, dans le pays, entre ce qu'on appelle le capital et les associations ouvrières, il aidera beaucoup à atteindre le but en vue duquel nous travaillons.

M. Gray:

D. On vient de me donner une carte. Me diriez-vous combien de lignes aériennes relevant de l'entreprise privée vous avez absorbées depuis cinq ans? —R. Je pourrais vous le dire après un peu d'étude. Peut-être M. Wallace peut-il répondre tout de suite à la question.

M. WALLACE: Dix en tout de 1939 à 1942.

M. GRAY: Pouvez-vous nous dire où elles se trouvent? Je voudrais savoir, non pas nécessairement le nom des gérants, mais le nom des compagnies.

Le PRÉSIDENT: Vous voulez dire leur nombre?

M. GRAY: Non, le nom des compagnies qui ont été absorbées par le C.P.R. et leurs points de départ.

M. WALLACE: Le Yukon Southern, d'Edmonton et Vancouver à White-Horse et à Dawson; les Canadian Airways...

M. GRAY: A qui la ligne appartenait-elle?

M. WALLACE: Grant McConachie, gérant général.

Le TÉMOIN: Grant McConachie a été le pionnier et le fondateur de la ligne, il n'en était pas le propriétaire. Il y avait des actionnaires.

M. GRAY: Je ne désire pas savoir qui en a été le pionnier.

M. WALLACE: Ginger Coote et Canadian Airways, service conjoint, de Vancouver à Victoria et partie septentrionale de l'île de Vancouver. Mackenzie Air Service et Canadian Airways, service conjoint d'Edmonton à Aklavik et Copper-Mine; Prairie Airways, de Regina à Moose-Jaw, Saskatoon, Prince-Albert et North-Battleford; Arrow Airways, dans la partie septentrionale du Manitoba; des lignes partant de Winnipeg, faisant dans une large mesure double ou triple emploi, et exploitées par les Canadian Airways, par Starratt Transportation and Wings Limited; des services dans le centre de la province de Québec, du Dominion Skyways, et les Quebec Airways de Montréal à Québec avec prolongement sur le Labrador. C'est tout.

M. GRAY: Existe-t-il actuellement des lignes privées que vous n'avez pas absorbées?

M. WALLACE: La Maritime Central.

M. GRAY: Est-ce la seule?

M. WALLACE: Il y en a encore une ou deux petites—Austen Airways.

M. GRAY: Un peu plus haut, s'il vous plaît.

M. WALLACE: Austen Airways, en Ontario.

M. GRAY: Je puis donc dire que vous avez absorbé toutes les entreprises aériennes privées, sauf trois.

M. WALLACE: Non. Attendez un instant.

M. GRAY: Puis-je m'exprimer ainsi?

M. WALLACE: Je crois que c'est juste.

M. GRAY: Sauf trois.

M. WALLACE: Trois, approximativement.

M. GRAY: Approximativement, ou pas approximativement?

M. WALLACE: Les autres ne nous intéressent pas. Vous demandez nos renseignements.

M. GRAY: Existe-t-il des lignes aériennes privées que vous n'avez pas absorbées?

M. WALLACE: Oui.

M. GRAY: Je vais vous poser la question de cette manière.

M. WALLACE: C'est bien.

M. GRAY: Nommez une compagnie que vous n'avez pas absorbée.

M. WALLACE: Maritime Central; Austen; et une ligne de la Colombie-Britannique qui s'appelle, je crois—je n'en suis pas sûr—la Northern Airways.

Le TÉMOIN: Une petite compagnie dans le nord de la Saskatchewan, Mason and Campbell.

M. WALLACE: M. and C.

M. HILL: Je voudrais que vous absorbiez la Maritime Airways pour nous donner un meilleur service.

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il d'autres questions?

M. MACNICOL: Le taux d'Edmonton à Aklavik n'a-t-il pas été très augmenté cette année, par rapport à l'année dernière?

M. WALLACE: Les taux n'ont pas changé. Nous sommes maintenant soumis aux mêmes règlements que les chemins de fer, à cet égard, sous le contrôle de la Commission des prix et du commerce en temps de guerre.

M. MACNICOL: J'avais l'impression que les taux d'Edmonton à Aklavik étaient beaucoup moins élevés l'année dernière que cette année.

M. WALLACE: Non. Nos taux sont exactement les mêmes qu'au temps de l'exploitation par des compagnies indépendantes.

M. MACNICOL: Vous avez parlé du Labrador.

Le PRÉSIDENT: Excusez-moi, monsieur MacNicol, le sténographe n'entend pas la miotié des questions et des réponses.

M. Ross (Calgary): On entendrait peut-être mieux si le témoin venait en avant.

Le PRÉSIDENT: Nous entendrions peut-être tous mieux si la personne qui répond aux questions s'avançait ici. Monsieur Wallace, voulez-vous venir près de la table, s'il vous plaît.

M. MACNICOL: J'avais l'impression que le taux d'Edmonton à Aklavik—et, je présume, aux autres destinations septentrionales—était beaucoup moins élevé l'année dernière que cette année. J'ai l'intention de prendre l'avion pour Aklavik, cette année, et il me semble qu'on m'a demandé beaucoup plus cher que l'année dernière. Est-ce que je me trompe?

M. WALLACE: Je le regrette, vous vous trompez.

M. MACNICOL: Les taux sont exactement les mêmes?

M. WALLACE: Oui.

M. MACNICOL: Vous avez voyagé sur cette ligne, l'année dernière?

M. WALLACE: Oui.

M. MACNICOL: Il n'y avait pas d'autres compagnies?

M. WALLACE: C'est moi qui ai répondu à vos lettres, de sorte que je suis au courant de la question.

M. MACNICOL: Les taux sont encore trop élevés pour moi.

Le PRÉSIDENT: Je ne voudrais pas vous interrompre, monsieur MacNicol...

M. MACNICOL: Je voulais me renseigner sur le Labrador.

Le PRÉSIDENT: Je ne voudrais pas vous interrompre, mais le temps nous presse. Pourrions-nous limiter nos questions aux sujets qui se rapportent à l'après-guerre et à l'emploi. Après tout, les taux actuels n'ont pas d'influence sur ce que nous pourrons faire après la guerre.

M. MACNICOL: Vous avez raison, monsieur le président. Alors je désire poser d'autres questions.

Le PRÉSIDENT: Je voudrais quelques questions sur les chemins de fer et le développement du Nord.

M. MACNICOL: Puis-je poser mes questions l'une après l'autre?

Le PRÉSIDENT: Parfaitement.

M. MACNICOL: J'en ai quatre. A la deuxième page, il est question de l'effet de la sécheresse sur l'agriculture, dans l'Ouest. Je me demande si le réseau a quelque projet d'irrigation dans l'Ouest. Je me rappelle que le Pacifique-Canadien a pris l'initiative de travaux d'irrigation en Alberta. Quelle recommandation feriez-vous au sujet de l'extension des travaux d'irrigation en Saskatchewan?—R. Cette question est à l'étude, comme vous le savez. Elle a fait l'objet d'un rapport du comité présidé par l'hon. M. Spence. La Compagnie a pris l'initiative de l'irrigation dans l'Ouest canadien, il y a déjà nombre d'années. Puis, après consultation du gouvernement et des collectivités agricoles, la Compagnie a remis aux cultivateurs, avec un boni en argent, ce que nous appelons notre district oriental d'irrigation. L'histoire de l'irrigation serait longue. Je l'ai moi-même étudiée, au cours des années. Je crois que l'irrigation ne doit pas être essentiellement considérée en fonction de la culture du blé. L'expérience l'a assez bien démontré, à l'époque où le blé atteignait des prix normaux. Mais pour les cultures mixtes, pour le fourrage, pour l'élevage du bétail, et pour d'autres récoltes—maïs, tomates, betteraves à sucre, etc.,—comme celles qui ont bien réussi dans le Sud de l'Alberta, dans le district de Taber et dans le Nord du district de Lethbridge—l'irrigation peut rendre de réels services et contribuer à la stabilisation de l'agriculture, surtout dans l'Ouest du Canada. Actuellement, la Compagnie n'envisage pas d'extension de son réseau d'irrigation.

D. A la page 6, il est question de l'immigration. La Compagnie a-t-elle un programme d'immigration pour l'après-guerre?—R. Non.

D. Si vous en avez, continuerez-vous le système adopté à Tupper-Creek, en Colombie-Britannique? Je l'ai trouvé très satisfaisant. Je crois que c'est une très bonne colonie.—R. Au point de vue colonisation et immigration, nous nous tenons prêts, avec notre expérience et notre personnel, à travailler avec le gouvernement quand il le voudra. C'est de cette manière qu'a été organisé avec succès l'établissement de Tupper-Creek, dont vous parlez.

L'hon. M. Mackenzie:

D.—Quelle étendue de terre le Pacifique-Canadien possède-t-il maintenant? —R. Ces terres de Tupper-Creek ne sont pas à nous.

D. Je le sais.—R. En gros, notre territoire couvre environ trois millions d'acres. Ce n'est que du rebut, par rapport à ce que nous possédions au commencement. Une grande partie de cette terre n'est pas colonisable.

M. MacKinnon:

D. Aux paragraphes 14 et 15, vous dites:

> En fait, l'utilisation du matériel actuel est poussé si près de la limite qu'il reste peu de marge pour une augmentation éventuelle du trafic, à moins que le gouvernement permette l'emploi de la main-d'œuvre et des matériaux nécessaires à des additions immédiates, et nécessaires de temps à autre.
>
> Si cette permission peut être accordée, il n'y a pas de raison pour que le Pacifique-Canadien ne puisse assumer sa pleine part du trafic à transporter pendant la durée de la lutte.

Ces déclarations me paraissent très sérieuses. L'aptitude de la Compagnie à assurer le trafic est-elle compromise si ces concessions ne sont pas accordées?—R. Nous n'avons pas de wagons de voyageurs en réserve. Tous nos wagons qui peuvent rouler roulent. Nous n'avons pas de locomotives en réserve. Il y a plus d'un an que nous n'avons pas eu une locomotive en état de servir—et vous comprendrez cette expression—immobilisée. Nous nous sommes arrangés pour réduire le pourcentage des locomotives en réparation ou en instance de réparation, et nous l'avons réduit, de mois en mois, de 10 p. 100, proportion normale, à 7.8 ou 8.7 p. 100. Il nous manque certaines catégories de wagons de marchandises, comme les plates-formes roulantes. Pour les fourgons, cela peut aller. Nous avons actuellement sur nos lignes un nombre de wagons de marchandises équivalant à environ 100 p. 100 de ceux qui nous appartiennent. Je veux dire que nous avons des wagons du C.P.R. sur des lignes étrangères, et des wagons étrangers sur nos lignes, ce qui rétablit l'égalité. Le trafic a encore une légère tendance à augmenter. Pour le mois de mai, l'augmentation n'est que de 7 millièmes pour cent, de sorte qu'il n'y a virtuellement pas de changement. Mais, d'après les renseignements confidentiels que nous recevons de temps à autre, nous prévoyons un trafic de transport considérable cet été. Si ces transports s'effectuent dans une certaine direction, nous arriverons à les assurer. S'il faut les ajouter à ceux que nous assurons déjà, et dans la même direction, nous éprouverons quelque difficulté.

D. Il semble indispensable de vous soulager en vous procurant du matériel neuf.—R. Nous l'espérons. Nous n'avons pas pu obtenir le nombre de wagons de marchandises que nous demandions. On sait que toutes les locomotives que le Canada peut construire sont envoyées à l'étranger, pour fins de guerre, de sorte que nous ne pourrons plus nous en procurer avant un an, peut-être. L'acier et le bois sont deux grands facteurs. Nous nous arrangeons le mieux possible, en étroite collaboration avec les autorités. Nous savons que les autorités envisagent la situation dans un esprit très cordial. On nous aide de temps en temps, et nous nous arrangeons. Mais nous n'obtenons pas les locomotives et les wagons de marchandises aussi vite qu'il le faudrait. Il en résulte que notre réserve diminue régulièrement tous les mois. Si la guerre dure quatre ou cinq ans, il faudra changer de système, pour assurer le maintien du volume actuel du trafic. Si la guerre est terminée, comme nous l'espérons, dans un an ou un an et demi, nous espérons nous en tirer.

M. HILL: Je suis très impressionné par le 21e paragraphe du mémoire, dans lequel M. Neal déclare que l'absence d'une bonne réglementation nationale du trafic routier après la guerre, de 1918 à 1930, et même plus tard, a causé beaucoup de tort à l'économie canadienne.

Pendant huit ans à partir de 1918, j'ai eu la surveillance des routes du Nouveau-Brunswick. Au cours de ces huit années, nous avons tenu de nombreuses conférences provinciales sur ce sujet, et je crois que les ingénieurs étaient unanimes à admettre que l'absence d'une bonne politique de réglementation des

transports routiers coûtait des millions de dollars aux réseaux et d'autres millions de dollars aux provinces, parce que nous construisions des routes pour servir à un trafic de 5,000 10,000, voire 15,000 livres, et dès que nous avions mis les routes en état de servir à ce trafic, présumé normal et cependant beaucoup plus considérable que l'ancien trafic en vue duquel les routes avaient été construites, sans programme de réglementation, les entrepreneurs de transports par camions venaient nous dire: "Ces routes sont en bon état maintenant; nous pouvons les utiliser pour un trafic plus lourd." Ils commençaient le trafic de 10 tonnes. Alors il fallait remplacer les ponts, remplacer les ponceaux. Il fallait remplacer la chaussée, pour la mettre en état de supporter, par exemple, des camions de 15 tonnes. Cela fait, les entrepreneurs de transport sautaient au trafic de 20 tonnes, puis de 25 tonnes. Et de nouveau les routes se dégradaient. Je suis sûr qu'en examinant soigneusement ces périodes de construction, on constaterait que les provinces ont dépensé des millions pour réparer et reconstruire leurs routes, qui étaient fort bonnes pour le trafic qu'elles étaient censées supporter, parce qu'on manquait d'un bon programme de réglementation du trafic. Le montant des permis et les frais d'exploitation des camions ne se comparaient pas au coût de la destruction des routes. De la sorte, l'exploitation des camions était très économiques. Les exploitants ont baissé leurs taux de fret, bien au-dessous de ce qu'ils auraient dû être, et les chemins de fer ont perdu des millions de dollars. Les provinces aussi ont perdu des millions de dollars. Il nous faudrait un programme précis de réglementation des transports routiers. Je ne crois pas que le transport par camions devrait utiliser les grandes routes entre Montréal et Toronto, en concurrence avec les chemins de fer, car un wagon de marchandises peut se transporter par rail à bien meilleur marché que par camion, bien que les exploitants des camions fassent payer moins cher. Ils n'exploitent sûrement pas à meilleur marché. Ils font payer moins cher parce qu'ils ne paient pas des impôts suffisants pour l'entretien des routes, et laissent les provinces assumer la perte. Il faudrait faire quelque chose, et je crois que le Comité devrait recommander vivement l'adoption d'un programme convenable de réglementation du trafic routier au Canada.

M. BENCE: Monsieur Neal, je voudrais connaître l'attitude de votre compagnie, et des autres compagnies, à l'égard de l'entreprise privée, en considérant la situation à laquelle nous étions arrivés au temps de la dépression. D'après ce mémoire, je comprends que votre compagnie ne s'attribue aucune responsabilité dans les questions consécutives à la crise économique et au chômage qui sévissait alors. Elle estime qu'en pareil cas, il incombe à l'Etat d'intervenir et de s'occuper du chômage.

Je remarque particulièrement le 11e paragraphe, où vous dites qu'au cours de la crise, de 1929 à 1939, la Compagnie a instauré un régime d'économies rigides dans les dépenses d'entretien. De la sorte, vous augmentiez le chômage, non seulement sur votre réseau, mais dans les entreprises auxquelles se rapportent le 33e paragraphe. Vous dites, dans ce paragraphe, que la commande d'une locomotive, par exemple, procure de l'emploi dans les industries productrices de minerai de fer, de charbon et d'autres minéraux, ainsi que dans les industries de transformation et d'assemblage. Je voudrais savoir ceci: à la lumière de cette expérience, la Compagnie adopterait-elle une autre attitude si une autre dépression survenait, afin d'assumer quelques-unes des obligations qui lui incombent, j'estime, en cas de crise économique?

Le TÉMOIN: J'espère que la période de dépression nous aura appris quelque chose, comme à tous ceux qui l'ont traversée. Mais, comme entreprise privée, nous ne pouvons pas dépenser de l'argent que nous ne possédons pas et que nous ne pouvons pas nous procurer. Nous devons être prudents avant d'assumer des dettes qu'il faudra rembourser, et sur lesquelles il faudra payer des intérêts.

Je crois que l'industrie doit collaborer avec le gouvernement pour éviter un retour de la dépression et de tous les maux qui l'accompagnent. Vous vous rappellerez que nous avons collaboré avec le gouveernement, dans toute la mesure possible, pour atténuer les effets de la dernière crise.

M. BENCE: N'aurait-il pas mieux valu, si c'était possible—je ne dis pas que c'était possible—continuer à construire des locomotives et le reste, plutôt que de laisser la compagnie arriver à l'état dont nous avons parlé?

Le TÉMOIN: On pouvait, non pas nécessairement construire des locomotives et du matériel roulant, mais entreprendre d'autres travaux, et j'espère que, si une nouvelle crise survenait en dépit de nos efforts et des efforts de tous les autres citoyens pour l'éviter, nous pourrions agir un peu autrement que nous n'avons fait.

M. BENCE: Je m'inquiétais de savoir si les entreprises privées adoptaient un principe de restrictions immédiates en cas de signes alarmants à l'horizon. Ce serait, je crois, une mauvaise méthode.

Le TÉMOIN: Je ne puis parler que pour notre Compagnie. Nous assurons du transport. S'il n'y a pas de trafic à transtporter, un certain nombre d'hommes chôment, automatiquement.

M. Hill:

D. Si l'Etat vous autorisait à accumuler vos excédents de bénéfices pendant les périodes prospères, pourriez-vous les utiliser dans les mauvaises périodes?—R. Je voudrais que l'on autorise M. Armstrong à présenter certaines observations générales, plus tard, mais je puis dire que nos dépenses sont réglées par nos recettes mensuelles. Accumuler des fonds sous une forme raisonnable, comme nous le faisons maintenant, pour les dépenser pendant les périodes creuses, vaudrait beaucoup mieux que d'agir au jour le jour. Nous mettons de côté certains fonds, sous le titre "entretien supplémentaire", pour payer des dépenses que nous ne pouvons entreprendre maintenant, mais que nous devrons entreprendre le plus tôt possible.

M. P. C. ARMSTRONG: Messieurs, les principes économiques vous ont été exposés par M. Bence et par M. Neal. La dépression que nous avons traversée n'était évidemment pas nécessaire. Nous l'avons subie parce que nous avons tous eu peur. Et nous avons été effrayés, messieurs, par les conversations que nous avons tenues à cette époque, par les discours révolutionnanres qui ont été tenus à l'égard du capital. Nous allions tout changer, bouleverser toute la société. De cette manière, nous avons alarmé les capitaux. Leurs détenteurs n'ont pas voulu courir de risques. Il n'y a pas de raison pour que nous ne puissions remédier à une crise économique, dans notre pays, où nous disposons d'énormes richesses, de plus de richesses que nous ne pouvons utiliser. Nous pourrions avoir une population beaucoup plus nombreuse. Il nous faudrait la main-d'œuvre nécessaire à l'utilisation de nos ressources naturelles. Pourquoi subir une dépression au Canada? Le seul moyen d'empêcher une dépression au Canada est de refuser de la subir. Il y faut deux conditions: la volonté de l'ouvrier de travailler pour ce qu'il peut gagner, non pas pour quelque résultat utopique. Chaque personne intelligente doit dire: "Je travaillerai pour ce que je pourrai gagner." La volonté du capital de faire la même chose et d'apporter sa contribution. Tels sont les principes essentiels. Ces principes admis, pourquoi subirions-nous au Canada une dépression sans pouvoir en sortir? Si nous en subissons une, c'est parce que nous avons peur sans nécessité. Nous nous sommes alarmés sans nécessité à cette époque, et il ne faudra pas être si timorés la prochaine fois.

Nous avons suggéré l'intervention périodique du gouvernement parce que nous nous sommes alarmés et que la crise a commencé. Quand cela se produit, le gouvernement peut intervenir. Le gouvernement peut intervenir et dépenser de l'argent que les particuliers ne pourraient dépenser. Ce sera l'argent des particuliers. Nous ne disons pas que l'entreprise privée pourra éluder la responsabilité des dépenses du gouvernement; elle fournira une grande partie des fonds nécessaires. Les mêmes réflexions s'appliquent à l'entreprise privée. Nous ne pouvons tout porter au titre de dépenses de la compagnie, mais il faut payer sous forme d'impôts, de sorte qu'à la fin, cela revient au même. Nous ne devons pas subir de dépression, et si une dépression commence, nous ne devons pas laisser les hommes oisifs. S'il faut l'intervention du gouvernement, que le gouvernement intervienne. Quand il faut que le gouvernement intervienne et mette des hommes au travail, c'est que nous sommes en état de crise. Telle est en résumé la situation.

M. QUELCH: En 1928, la prospérité était générale au Canada. L'entreprise privée n'a pas subitement perdu confiance. La perte de confiance n'a-t-elle pas été, dans une large mesure, consécutive à la restriction des crédits? Le montant de l'argent en circulation a été réduit de neuf cents millions, de 1929 à 1932. N'est-ce pas pour cette raison, dans une large mesure? J'ai entendu dire que s'il y avait eu une banque centrale au Canada, en 1930, le crédit n'aurait pas été aussi restreint. Je ne soutiens pas que c'est vrai, mais je soutiens que la crise de cette période a été due, dans une large mesure, à la restriction du crédit.

Le PRÉSIDENT: Je prierai M. Armstrong d'attendre avant de répondre à cette question. Je ne veux pas interrompre, mais je sais que M. Quelch comprendra qu'il nous reste seulement quinze minutes. M. Armstrong peut être désireux de prononcer un discours sur la question posée, mais cela ne nous dirait pas quelle somme d'emploi les travaux du Pacifique-Canadien pourront créer. Me permet-on, malgré mes fonctions présidentielles, de poser une question sur le développement du Nord, si important pour le Canada. A votre avis, ce développement entraînera-t-il la construction d'une voie ferrée reliant le Nord, la région de la rivière La Paix, la route de l'Alaska, la Pacific Great Eastern Company et la côte du Pacifique?

M. NEAL: M. Macnabb, qui est ici, pourrait répondre en quelques mots.

M. MACNABB: Monsieur le président, messieurs, nous desservons environ le cinquième du Canada dans ce grand Nord-Ouest, et tout ce que l'on peut dire doit être dit d'une manière très générale. Pour desservir la région de la rivière La Paix, il faudrait dépenser quelque $85,000,000 et poser quelque 2,000 milles de rail. Allons-nous le faire? Les ressources naturelles sont abondantes: charbon et pétrole. Le climat est bon. La terre existe, mais non pas la population. Amènera-t-on de la population? Nous avons le territoire, et le Pacifique-Canadien possède les renseignements nécessaires pour savoir les meilleurs moyens de desservir la population de cette région. Voilà le problème, très simplement. La question est de savoir si nous aurons la population ou non. Il s'agit de savoir si l'Europe la laissera ou ne la laissera venir, si nous pouvons l'absorber ou non, bref, s'il y aura de l'immigration ou non. Personnellement, je crois qu'il y en aura; les gens vont là où ils croient pouvoir bien vivre, et je crois qu'ils comprendront qu'ils peuvent vivre au Canada mieux qu'ailleurs.

Le PRÉSIDENT: Quelle population pourrait-on faire vivre en cet endroit?

M. MACNABB: Cela dépend naturellement du niveau de vie. Si vous mettez cinq personnes dans un quart de section, ainsi qu'on l'a fait dans le passé, il pourrait y avoir 60,000 personnes dans un petit secteur de la région de la rivière La Paix. Mais nous avons du charbon et d'autres ressources qui provoqueraient

la naissance d'industries et augmenteraient sensiblement cette proportion. Il n'y a aucune raison pour que trois millions de personnes ne puissent vivre heureux et prospères dans cette région du Nord-Ouest.

M. CASTLEDEN: A ce sujet, nous avons constaté, à l'époque de la crise économique, que les Canadiens de certaines parties du pays étaient dans la misère alors que les Canadiens d'autres parties du pays avaient des excédents. Nous avons aussi trouvé des Canadiens dans la misère en certaines régions où il existait un excédent de denrées. Des gens se sont installés dans ces régions, se sont mis à produire et ont obtenu un excédent de denrées, et d'autres Canadiens, dans d'autres parties du pays étaient sous-alimentés parce qu'ils ne pouvaient acheter ces denrées nécessaires. Or, le coût des transports est un des facteurs auxquels cette situation est attribuée. Je me demande si ces messieurs pourraient nous indiquer sur quelle base ils fixent leurs taux de fret et de messageries. Je pense à un échange de blé de la Saskatchewan contre des pommes de la vallée d'Okanagan, où les fermiers ont besoin de blé. Les cultivateurs de la Saskatchewan ont besoin de pommes, qu'ils ne peuvent se procurer. Ils ont des wagons de blé et pas de pommes, tandis que leurs confrères de la vallée d'Okanagan ont des wagons de pommes et pas de blé. La situation est la même pour les pêcheurs de la côte et pour les régions de l'Est du Canada. Ils ont besoin de notre blé et ne peuvent pas l'acheter. J'ai essayé de résoudre ce problème. J'ai discuté la question avec les gens qui s'occupent de la distribution des denrées. Ceux-ci, presque sans exception, attribuent la responsabilité au coût des transports. Et, en examinant ces prix, certains chiffres nous paraissent étranges. Le transport de certaines marchandises coûte moins cher de Hamilton à Vancouver que de Hamilton à Edmonton. Je voudrais avoir une explication, ou un exposé, de la manière dont la compagnie établit ses taux de fret et de messageries.

M. NEAL: Le directeur du trafic-marchandises est ici.

Le PRÉSIDENT: Les membres du Comité me trouvent peut-être un peu brusque, ce matin. Je voudrais leur rappeler que nous devons nous occuper de problèmes d'après-guerre plutôt que de la situation actuelle. Il est vrai que votre question se rapporte aussi aux problèmes d'après-guerre.

M. CASTLEDEN: Je ne veux pas que cela se reproduise.

M. MACNICOL: M. Macnabb devrait répondre à la question précédente. Vous avez dit, si j'ai bien compris, que l'ouverture de la région de la rivière La Paix nécessitait la construction d'environ 2,000 milles de voie ferrée. Il s'agit d'ouvrir le territoire à partir de l'endroit indiqué par le président, de l'extrémité du rail jusqu'à Prince-Rupert,

M. MACNABB: Pour desservir entièrement cette région, vous pourriez partir de Hudson-Hope, et aller jusqu'à Hines-Creek au nord et Dawson-Creek au sud, pour desservir le pays jusqu'au soixantième parallèle nord.

M. MACNICOL: Je calcule environ 500 milles.

M. MACNABB: La question est de savoir quelle longueur de ligne principale et quelle longueur d'embranchements seraient construites.

M. MACNICOL: Je parle de la ligne principale.

M. MACNABB: Si vous n'avez qu'une ligne principale—et il y a au moins quatre débouchés, comme vous le savez...

M. MACNICOL: Je pensais à relier Dawson-Creek et Hines-Creek à Hazelton.

M. MACNABB: Oui. Il y a au moins quinze chemins pour sortir de là. Et selon l'endroit où vous voudrez atteindre la côte, vous emprunterez la passe de La Paix, la passe Moncton, ou la passe Pine, et vous aurez plus ou moins de milles à

construire. Si vous vous contentez d'un seul débouché, vous pouvez vous en tirer avec quelque 500 milles. En fait, vous pouvez vous en tirer avec 161 milles, plus 94, plus 115, plus 80, ce qui est assez près de votre calcul. Mais n'auriez qu'un seul débouché de ligne principale; il vous faudrait des embranchements pour desservir le Nord, et des embranchements pour desservir Finlay-Forks et les environs.

M. MacNicol: Le président et moi pensons à ceci: il devrait y avoir une voie ferrée partant de la région de la rivière La Paix et se dirigeant vers le nord et vers le sud. Si le rail était prolongé jusqu'à Dawson-Creek et jusqu'aux environs de Hudson-Hope, où la rivière est très étroite, car elle n'a guère plus de 150 pieds dans le cañon, vous pourriez relier...

M. Macnabb: On ne peut pas traverser la rivière La Paix à 150 pieds.

M. MacNicol: Au cañon.

M. Macnabb: Oui. On pourrait jeter un pont au-dessus du cañon de la rivière La Paix. Il ne serait pas très long.

M. MacNicol: C'est cela.

M. Macnabb: C'est vrai.

M. MacNicol: Puis, un embranchement de Dawson-Creek, rejoint par un prolongement du chemin de fer à l'ouest de Hines-Creek, de 500 milles environ, vous mettrait en correspondance avec la ligne de Prince-Rupert près de Hudson-Hope. Le réseau pourrait songer à ce projet, et nous fournir quelques renseignements sur la possibilité d'un prolongement du chemin de fer de Hines-Creek et de Dawson-Creek à la côte par la passe de La Paix.

M. Macnabb: Nous avons les renseignements, monsieur le président.

M. Sissons: Me permettrait-on de poser une question?

Le président: Oui.

M. Sissons: On a parlé de la vallée du Mackenzie et du développement des transports aériens dans cette région. En tenant compte des intérêts des lignes aériennes du Pacifique-Canadien dans la vallée du Mackenzie, et de l'exploitation actuelle de Fort-Norman, qui atteint environ 150,000 livres par an, a-t-on envisagé la construction d'un embranchement ou d'un prolongement de Grimshaw à Fort-Vermilion?

M. Macnabb: Oui. Nous avons fait des relevés de Grimshaw à Fort-Vermilion et jusqu'à Providence et à Norman. La question, là encore, est de savoir quel sera le volume du trafic si l'on construit un prolongement. Les renseignements nécessaires sont disponibles.

M. Quelch: Ce mémoire, en grande partie, justifie l'entreprise privée. Or, en 1929, l'entreprise privée n'avait pas perdu confiance, et les capitaux se dérobèrent subitement. Je prétends que cette crise était due, dans une large mesure, à la restriction du crédit.

M. P. C. Armstrong: Pour résumer très brièvement, oui. La restriction du crédit dans le monde entier. Le monde entier a manqué de confiance, et la confiance est du crédit.

M. Quelch: Ce qui a détruit la confiance, c'est d'abord la restriction du crédit?

M. P. C. Armstrong: Peut-être, et peut-être aussi les menaces de guerre et les menaces de révolution.

M. Quelch: La guerre ne menaçait pas beaucoup en 1929?

M. P. C. Armstrong: Oui, on commençait à s'inquiéter. La tension était grande en Europe, mais je ne puis pas commencer un exposé des raisons de la rupture. Je sais que ci le crédit commence à chanceler, si la confiance dans

l'avenir est ébranlée le crédit sera restreint, et il est fort possible que les gens qui règlent le crédit soient les premiers à perdre confiance. Je ne désire pas soutenir un projet particulier de modification du système du crédit. Là n'est pas la question. Le mécanisme du crédit était peut-être parfait. Il ne manquait peut-être que d'être utilisé avec intelligence, mais il ne faut pas retomber dans le maque de confiance que nous avons éprouvé à cette époque. Il est évident que si tout le monde a peur, le crédit se fera rare. Et ci le crédit est restreint, nous aurons un effondrement.

M. McDONALD: Avait-on abusé du mécanisme du crédit, à cette époque?

M. P. C. ARMSTRONG: C'est possible. Il nous arrive de trop faire la fête, et d'avoir la migraine ensuite.

M. CASTLEDEN: Pourquoi la menace de la guerre détruirait-elle la confiance dans le crédit, puisque c'est pendant la guerre que les capitaux réalisent les plus gros bénéfices?

M. P. C. ARMSTRONG: Pas dans cette guerre. Les capitaux ne réalisent pas leurs plus gros bénéfices dans cette guerre. Par exemple, nos fonds ne nous rapportent que 3.9 p. 100, au lieu de 4.1 en temps de paix.

M. CASTLEDEN: Cette situation est-elle générale?

M. P. C. ARMSTRONG: Elle est assez générale au Canada et en Grande-Bretagne, mais moins nette aux Etats-Unis où la fiscalité commence seulement à peser. Le capital ne réalise pas de bénéfices dans cette guerre. Les grands bénéfices sont faits par les ouvriers.

M. CASTLEDEN: Vous auriez du mal à en convaincre les ouvriers.

M. P. C. ARMSTRONG: Les statistiques sont là; je ne puis pas les changer.

M. MacNICOL: Je voudrais que le Pacifique-Canadien nous parle un peu plus des lignes aériennes du Nord, et des possibilités d'emploi que l'extension de ces lignes procurerait après la guerre. Quelqu'un près de moi a dit tout à l'heure que la capacité de votre plus grand aéroplane dans le Nord était de 6,000 livres?

Le TÉMOIN: Au maximum.

M. MacNICOL: Je suis sûr que la capacité de vos aéroplanes sera beaucoup augmentée après la guerre, et que de nouvelles routes aériennes s'ouvriront dans le Nord. Il y aura sûrement là beaucoup d'emplois. Si vous augmentez la capacité de vos appareils, ne seriez-vous pas obligés d'agrandir vos pistes et vos aérodromes, si vous les exploitez vous-mêmes, ou de les faire agrandir par le Gouvernement? Il faudra peut-être agrandir vos aérodromes pour recevoir les avions, mettons de 20 tonnes, qui partiront d'Edmonton vers le Nord. J'ai toujours pensé qu'Edmonton serait un grand centre aérien s'il avait l'occasion de se développer, en raison du vaste et riche territoire du Nord dont l'aéroplane peut assurer les progrès. Il en est certainement ainsi en hiver. Que pouvons-nous faire pour vous aider à développer le trafic aérien dans le vaste territoire septentrional dont Edmonton est la porte?

M. CASTLEDEN: J'avais une question à poser sur les taux de fret.

Le PRÉSIDENT: Un instant. J'ai dit à M. Castleden que vous auriez une brève réponse sur la question des taux de fret. Vous ne verrez pas d'inconvénient à ce que ce soit court, monsieur Castleden?

Le TÉMOIN: Je ne suis pas très compétent dans la question des taux de fret, bien que je m'occupe de chemins de fer depuis quarante et un ans. Cette question est toujours plus ou moins mystérieuse pour le personnel d'exploitation. M. Jefferson est ici, et il peut parler des jours entiers pour essayer d'expliquer certains aspects de la question des taux de fret. Le fait essentiel est que le Canada est le pays du monde où le transport des marchandises est le meilleur marché. Les chiffres le démontrent. Par exemple, de 1932 à 1942, le prix moyen du transport d'une tonne de marchandises sur un mille de distance a été de .882 cent au Canada

et de .970 cent aux Etats-Unis. Si nous avions le même système de taux qu'aux Etats-Unis, nous n'aurions jamais de difficultés financières, et nous aurions beaucoup d'argent à consacrer à la lutte contre le chômage. Ceci est à part du tableau général des transports au Canada. Le principe de notre compagnie est de fournir du transport au meilleur marché possible, et de faire des affaires. Il y a largement place—et là j'approuve vivement ce que l'on a dit au sujet du transport routier—il y a largement place pour un progrès, pour un abaissement du coût des transports au Canada, sans réduire la valeur du service, et même en l'améliorant, par l'établissement d'un système de transports étroitement coordonné. Nous ne parlons plus chemins de fer; nous parlons transports. Nous avons quatre formes de transport. Si nous pouvions nous réunir, avec les provinces et le Dominion, pour reprendre en considération le rapport Rowell-Sirois, et étudier un système de transports qui placerait la route, le rail, l'aviation et la navigation dans leurs sphères respectives, ce serait le meilleur moyen de mettre le Canada en mesure d'exporter ses excédents, malgré la concurrence des pays produisant les mêmes choses mais n'ayant ni nos longues distances à parcourir, ni notre climat, ni notre niveau de vie—niveau que nous élèverons encore, j'espère, surtout pour les cultivateurs.

Le PRÉSIDENT: J'ai interrompu M. MacNicol pour que M. Castleden puisse avoir une réponse à sa question.

M. MACNICOL: Je crois que vos lignes aériennes peuvent prendre un grand développement au nord d'Edmonton.

Le TÉMOIN: Non seulement au nord d'Edmonton, mais dans tout le Nord du Canada.

M. MACNICOL: Toutes ces lignes du Nord-Ouest ont leur centre à Edmonton?

Le TÉMOIN: A cet endroit, oui. Un de mes amis de Winnipeg m'a écrit l'autre jour. Il est membre du gouvernement manitobain, et il estime que Winnipeg doit être le centre.

M. MACNICOL: Winnipeg serait le centre pour le Nord et l'Ouest du Manitoba.

Le TÉMOIN: Au point de vue international; mais, comme je l'ai déjà dit, je me sens gêné pour discuter cette question, qui relève du gouvernement. Oublions le Pacifique-Canadien pendant un moment. Cela m'est difficile, mais à l'occasion je m'arrange pour y parvenir. L'aviation, sous tous ses aspects, est appelée à se développer dans le Nord du Canada. Les plus gros avions de transport actuellement utilisés en Amérique du Nord sont des quadrimoteurs. Nous savons que l'Allemagne emploie des appareils à six moteurs, et M. Kayser prépare les plans d'appareils encore plus gros. Il y faut nécessairement un agrandissement des aérodromes et des pistes. L'établissement de nouvelles lignes dans le Nord entraînera une augmentation des services à terre comme des services aériens et des services de communication. C'est un gros problème, et je crois qu'il permettra l'emploi d'une main-d'œuvre importante dans la période de transition qui suivra la guerre.

M. Matthews:

D. Monsieur Neal, je désire vous poser une question au sujet de l'emploi après la guerre. Avez-vous des renseignements sur le nombre de vos employés qui ont revêtu l'uniforme?—R. Oui, je suis fier de dire que nous en avons environ 16,000. A chacun d'eux nous avons promis de rendre son poste à son retour.

D. C'est là que je voulais en venir. Voudriez-vous nous donner une évaluation du nombre de ces mobilisés que vous pourrez réintégrer sans déplacer d'autres employés? Je me préoccupe de l'emploi après la guerre.—R. Oui. Si nous pouvons maintenir le niveau actuel de l'emploi, dans les postes stables, qui ne

dépendent pas directement du trafic, nous commencerons par réembaucher tous ceux qui voudront rentrer et seront en état de le faire. D'après notre expérience de la dernière guerre, un certain nombre d'entre eux trouveront d'autres occupations. Quelques-uns resteront sûrement dans les forces armées; et dans le nombre de ceux qui seraient déplacés, nous avons beaucoup de jeunes gens et beaucoup de femmes.. Nous prévoyons naturellement que la plupart des femmes se marieront ou reprendront le soin de leur ménage. Nous employons de très jeunes garçons et de très jeunes filles, et nous espérons qu'ils retourneront à l'école dans un an ou deux. Enfin, si ce programme de travaux est entrepris, nous pourrons absorber un grand nombre de ces employés, à un titre ou à un autre. Ou bien ils resteront parmi le personnel de la Compagnie, ou nous leur procurerons indirectement de l'emploi, par nos achats de matériel et de fournitures. Il est impossible de donner un chiffre, mais telles sont nos prévisions générales.

M. McKinnon:

D. Monsieur Neal, vous avez parlé de la concurrence des transports automobiles, de l'absence d'un programme national de réglementation, et de la politique des gouvernements provinciaux. Avez-vous quelques suggestions à ajouter à ce que vous avez dit, au sujet de l'adoption du rapport Sirois?—R. Je pensais que le moment peut être logique et opportun, pour la reprise des discussions entre le gouvernement fédéral et les provinces, sur l'ensemble de ces questions. Au point de vue des transports, il faudrait une autorité centrale sur tous les transports routiers au Canada.

D. La Commission des transports, par exemple?—R. Il n'y a pas de raison pour que la Commission des transports n'exerce pas sa juridiction sur tous les transports routiers du pays, mais la difficulté vient de la différence entre l'intérêt des provinces et celui du gouvernement fédéral, et aussi de la question générale de la réglementation des taux. Tous ceux qui ont lu l'admirable rapport de la Commission Chevrier savent que les taux de salaires payés aux employés des entreprises de transport routier ne se comparent pas aux taux de salaires payés aux employés de chemins de fer. Il en résulte une différence dans les prix de revient, et c'est encore une forme de concurrence peu conforme aux lois de l'économie. Nous n'avons aucune dispute avec les transports routiers. Nous prétendons être les grossistes du transport, dont les autobus et les camions sont les détaillants.

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il d'autres questions? Les membres du Comité attendent avec impatience de descendre dans la salle du comité des chemins de fer. Quelqu'un a-t-il d'autres questions à poser, avant que nous levions la séance? Sinon, je remercierai M. Neal et ses collègues du chemin de fer, d'abord pour leur mémoire, et ensuite pour l'obligeance dont ils ont fait preuve aujourd'hui. J'ai été obligé d'abréger les choses, et je m'en excuse, mais tout le monde comprendra que la présence du président Bénès oblige au moins la plupart des membres du Comité à descendre. Quelqu'un propose-t-il l'ajournement?

M. MACKENZIE (*Neepawa*): Ces messieurs viendront-ils un autre jour?

Le PRÉSIDENT: Ils reviendront peut-être, si le Comité désire entendre M. Neal et la Compagnie du Pacifique-Canadien au cours d'une autre séance.

M. BENCE: Quand ces plans particuliers se seront cristallisés?

Le PRÉSIDENT: Nous pourrions attendre que ces plans se soient cristallisés, et demander de plus amples renseignements.

M. MCKINNON: Je propose l'ajournement.

A 11 h. 55 du matin, le Comité s'ajourne pour se réunir de nouveau sur la convocation du président.

Relié par
Harpell's Press Co-operative
Gardenvale